
3 1761 07882955 3

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

LOIR-ET-CHER

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR MM. DE MARTONNE, FÉLIX BLANC, DE FLEURY, BOURNON ET ROUSSEL, ARCHIVISTES

LOIR-ET-CHER

ARCHIVES CIVILES

SÉRIES C, D, E ET E SUPPLÉMENT (PREMIÈRE PARTIE)



BLOIS

IMPRIMERIE E. MOREAU ET Cie, RUE PIERRE-DE-BLOIS, 14

1887



INTRODUCTION

Trois séries et le commencement d'une quatrième ont fourni la matière de l'inventaire contenu dans le présent volume : la première, C, renferme les titres des administrations provinciales ; la seconde, D, comprend les documents relatifs à l'instruction publique ; la troisième, E, se compose des papiers de famille et titres féodaux, de quelques liasses et registres des corporations et de minutes de notaires. Enfin le supplément à la série E comprend les documents des archives communales qui n'ont pas assez d'importance pour être l'objet d'une publication spéciale ; de cette dernière série, ce volume ne contient que l'inventaire des archives communales des cantons de Blois et de Bracieux ; les archives de la ville de Blois n'y figurent pas.

Les séries C et D des archives de Loir-et-Cher sont très pauvres ; la première, parce que presque tous les papiers concernant les administrations provinciales sont demeurés à Orléans, chef-lieu de la généralité ; la seconde, parce que les établissements d'instruction secondaire étaient tous dirigés par des congrégations religieuses, en sorte que les papiers de ces collèges ont été presque tous classés dans la série H (clergé régulier).

La série E renferme un plus grand nombre de liasses, provenant de diverses sources : papiers confisqués pendant la Révolution sur les émigrés et les condamnés à mort, minutes de notaires dont les études ont été supprimées à la même époque, papiers des corporations également supprimées. Tous ces documents fournissent bien peu de renseignements pour l'histoire générale : sous ce rapport, c'est peut-être encore le supplément à la série E qui est le plus intéressant à consulter.

I

Si nous voulons nous faire une idée des ravages causés dans le Blésois par les guerres de religion, il nous suffira d'ouvrir le premier registre de la paroisse de Saint-Denis-sur-Loire, qui débute ainsi : « Ce registre a été commencé le 15 janvier 1580, à la diligence du curé qui a recouvert ce qu'il a pu des baptesmes faits depuis 1562, parce que, par les troubles et guerres civiles de ceste France, [illegible] perduz pour raison du bruslement de l'église dudit Saint Denis et [illegible] seconds troubles 1568 à Pasques, que la paix fut faicte : la dite église, un mois auparavant, et le [illegible] qui estoit devant le logis seigneurial furent brûlez, la ville de Blois prise par composition aiant esté assiégée par les Hugnotz à la Saint-Vincent et en leur obéissance [illegible] le jour de [illegible]. » Cela [illegible] nous expliquer pourquoi nous avons si peu de registres paroissiaux du XVIe siècle.

Plus tard, sous la Fronde, des gens de guerre envahissent encore le Blésois et commettent de nombreux [illegible]

déprédations : ils volent dans l'église de Mesland des nappes, des aubes, des cierges et aussi de l'argent (E. 654). C'est la dernière incursion de gens de guerre que le Blésois a eu à souffrir jusqu'à l'invasion étrangère qui, deux siècles plus tard, devait ravager son territoire.

Les guerres du règne de Louis XIV, si elles ont eu pour théâtre des pays étrangers, n'en ont pas moins entraîné à leur suite tout un cortège d'impôts nouveaux, et les curés de campagne se sont fait l'écho sur leurs registres, entre un acte de mariage et un acte de baptême, des plaintes universelles qui ont accueilli cette augmentation des charges publiques. Voici ce qu'écrit le curé de Bracieux à l'année 1710 : « Cette année est encore remarquable par les gros imposts qu'on lève, par la taxe des aisés de chaque paroisse qui paient chacun 600 livres, et par l'établissement du dixième sur tous les biens et même sur le trafic de ceux qui n'ont point de biens en fonds ; on les taxe à proportion du commerce qu'ils font. On ne peut s'imaginer combien ces imposts font crier : ceux qui ont du bien sont comme s'ils n'en avaient et souvent ils paient plus de taille, de contribution, de capitation, de taxe, qu'ils n'ont de revenu ; mais les besoins de l'État le demandent ainsi. » Et trois ans après, en 1713 : « La guerre continue toujours avec l'Empereur, qui achève d'accabler les peuples par les imposts qu'on leur demande. On paye taille, capitation, ustancille, dixième, et une infinité d'autres sortes d'imposts. Nostre petite paroisse, nonobstant la cherté de vivre et la misère du temps, en paye plus de quatre mille cinq cens livres. Tout le monde y est pauvre, et, à moins que Dieu n'y mette la main, elle sera réduite à rien, car une bonne partie des habitans qui, dans un autre tems, vivoient assez commodément, parlent de déserter et de s'en aller ailleur chercher fortune. »

Et lorsque Louis XIV mourut, le curé de Saint-Sulpice, Chéron, un Saint-Simon ecclésiastique et campagnard, consacre à sa mémoire quelques lignes qu'il ne craint pas d'écrire sur le registre paroissial en ces termes : « Louis XIV, roy de France et de Navarre, est mort le 1er septembre, peu regretté de tout son royaume, à cause des sommes exorbitantes et des impôts si considérables qu'il a levés sur tous ses sujets. On dit qu'il est mort endetté de 1,700,000,000 de livres. Ses dettes étoient si considérables que le Régent n'a pu ôter les impôts que le dit Roy avoit promis d'ôter trois mois après la paix, qui étoient la capitation et le dixième du revenu de tous les biens. Il n'est pas permis d'exprimer tous les vers, toutes les chansons et tous les discours desobligeants qu'on a dits et faits contre sa mémoire. Il a été, pendant sa vie, si absolu, qu'il a passé par dessus toutes les lois pour faire sa volonté. Les princes et la noblesse ont été opprimés, les parlements n'avoient plus de pouvoir ; ils étoient obligés de recevoir et d'enregistrer tous les édits, quels qu'ils fussent, tant le Roi étoit puissant et absolu. Le clergé étoit honteusement asservi à faire la volonté du Roi ; à peine demandoit-il quelque secours, qu'on lui en accordoit plus qu'il n'en demandoit. Le clergé s'est endetté horriblement ; tous les corps ne l'étoient pas moins. Il n'y avoit que les partisans et les maltôtiers qui fussent en paix et qui vécussent en joie, aiant en leur possession tout l'argent du royaume. »

En 1720, messire Jacques Bourguignon, curé de Bracieux, fait des réflexions non moins amères sur les billets de banque, « inventés par un nommé Lasse, Hollandois ou Anglois, pour tirer tout l'argent du royaume. Il a si bien réussi que le duc d'Orléans, à présent régent, a tout l'argent. Les bourgeois, les marchands, la noblesse ont été remboursés de toutes les rentes qu'ils avoient sur l'Hôtel-de-Ville ou ailleurs, par le moyen de ces malheureux billets. »

Mais les plus curieuses de ces notes des curés sont encore celles qui ont trait aux faits qu'ils ont vus par eux-mêmes ou entendu raconter par des témoins.

Presque toutes les communes dont nous avons inventorié les archives dans ce volume, sont situées ou sur la Loire ou à une très petite distance de ce fleuve : aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver de nombreuses notes des curés sur les inondations et les autres accidents causés par la Loire. En 1661, le curé de la Chaussée est obligé de conduire dans une toue le corps d'une femme pour l'enterrer au cimetière. « Le jour de Saint-Denis 1707, écrit le curé de Villerbon, il y a eu une crue de la Loire qui l'a emporté en élévation et en dégât sur une arrivée il y a 99 ans, nommée la crue de Saint-André, ayant

surpassé celle-ci d'un pied de hauteur. Mon frère a passé à guay (c'est-à-dire à cheval) la rivière vis-à-vis de Ménars et il n'y avait que deux à trois piedz d'eau dans les lieux les plus serrez, et, trente heures après, toutes les levées ont été emportées par une inondation qui remplissait toute l'étendue d'un coteau à l'autre, de 20 à 25 piedz de hauteur. » En 1710, nouvelle inondation. Le 4 février 1716, à sept heures du soir, le pont de Blois est emporté par les glaces : quatorze arches sont rompues ; cinq moulins et vingt maisons qui étaient sur le pont sont emportés, ainsi que la chapelle de Saint-Fiacre. Il fallut ensuite passer en bateaux, mais comme la Loire est fort rapide en cet endroit, plusieurs personnes y périrent. La première pierre du nouveau pont, construit sur les plans de l'architecte Gabriel, fut posée le 27 juillet 1717 (registres de Saint-Sulpice et de Bracieux).

Les petits affluents de la Loire n'étaient guère moins terribles ; à Bracieux, la crue du 26 au 27 novembre 1770 surprit tout le monde la nuit, et le curé eût été noyé dans son lit, si ses paroissiens ne l'avaient averti par leurs cris.

Des événements locaux d'un autre ordre sont également mentionnés par les curés : il s'agit des faits relatifs à des personnages importants qui ont résidé dans le Blésois. Le curé de Bracieux dit en 1714 : « Il est venu en cette année à Blois la reyne de Pologne pour y faire sa demeure. Comme elle est Françoise et qu'elle a de grosses rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, elle a demandé au Roy de les toucher en France, ce que Sa Majesté lui a accordé. Elle est présentement au château de Blois avec sa cour qui n'est pas fort nombreuse. » Lorsqu'elle meurt le 30 janvier 1716, c'est le curé de Saint-Solenne qui se charge de nous renseigner sur tous les détails de son enterrement. Le 20 août 1719, meurt au palais épiscopal David-Nicolas de Berthier, premier évêque de Blois. Le curé de Bracieux fait en quelques lignes l'éloge de ce prélat « recommandable par sa grande douceur, au point qu'on ne l'a jamais vu faire de peine à personne. » Bien curieux est le testament écrit en 1670 par Nicolas de Courtin, écuyer, seigneur des Rieux, par lequel il demande à être enterré dans l'église de Montlivault ; garde-du-corps du Roi en la compagnie du comte de Lauzun, il donne, entre autres legs, au comte de Lauzun « son cheval, s'il le trouve à son gré, et le prie d'estre persuadé qu'il a beaucoup de desplaisir de n'avoir pas vescu plus longtemps pour lui tesmoigner le zèle et l'affection qu'il avoit pour son service. » Ces quelques mots suffiraient à caractériser une époque.

Souvent les grands personnages des deux sexes qui habitaient le pays étaient choisis comme parrains et marraines dans les baptêmes des cloches : ainsi en 1759, le marquis de la Vrillière, secrétaire d'État, et la comtesse de Platen sont parrain et marraine de la cloche de Saint-Lubin ; le 3 mars 1761, c'est la marquise de Pompadour qui est marraine, par procuration il est vrai, de la cloche de Marolles.

Mais les plus intéressants de ces actes, à cause des noms qui y figurent sont certainement ceux qui sont transcrits sur les registres paroissiaux de Chambord. On pourrait écrire une histoire de Chambord aux XVIIe et XVIIIe siècles avec la nomenclature des noms mentionnés aux divers actes. Le 3 octobre 1682, c'est Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, dame d'atours de Madame la Dauphine, qui est marraine de Françoise, fille de Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis-sur-Loire. Les actes de 1725 à 1734 nous renseignent sur le séjour à Chambord du roi Stanislas Leczinski et de la reine de Pologne : plusieurs fois nous les voyons servir de parrain et marraine aux enfants des officiers de leur maison, presque tous Polonais du reste. Il y avait alors à Chambord une véritable cour avec son [illegible] d'officiers de tout ordre, de pages et de domestiques ; des « ordinaires de la musique du Roi » sous la direction de René Delorme, maître de musique, étaient attachés à la cour ; la Reine avait près d'elle des demoiselles d'honneur et une « confidente ». Un régiment de cavalerie était entretenu à Chambord pour le service du roi Stanislas : d'abord placé sous le commandement du comte de Bethune, il fut ensuite mis sous les ordres de François de Custine, chevalier de Wiltz. A l'animation qui avait régné à Chambord pendant les neuf années du séjour du roi de Pologne, succéda après son départ le calme le plus complet. Au lieu des brillants officiers de Sa Majesté le Roi de Pologne, nous ne voyons plus

figurer dans les actes que des fonctionnaires attachés à la surveillance du domaine : tels étaient le garde-marteau, le rachasseur des plaisirs du Roi en la capitainerie de Chambord, le garde-meuble du Roi à Chambord, etc. En 1748, le château est envahi de nouveau par une nombreuse suite militaire que le maréchal de Saxe amène avec lui : deux régiments de hulans, appelés régiments de Saxe-Volontaire, composés en grande partie de nègres de la Martinique et du Cap-Français, stationnèrent à Chambord pendant les deux ans que dura le séjour du maréchal. Après sa mort arrivée en 1750, Chambord retomba dans un calme que rien ne devait plus venir interrompre. Un architecte, contrôleur des bâtiments du Roi, était chargé de l'entretien du château ; les registres paroissiaux nous montrent ce poste occupé successivement par Marc Robetin, Antoine Desgodets (1680), Simon Choppin (1715), François-Antoine Chupin (1747), Jean-Baptiste Collet (1766) et enfin René-Honoré Marie (1785), qui fut assez heureux pour soustraire Chambord en 1793 aux mutilations dont il était menacé.

Les curés ne pouvaient manquer de noter sur leurs registres les phénomènes qui leur semblaient extraordinaires : ainsi le curé de Saint-Sulpice écrit à la date du 17 mars 1716 qu'on a vu dans le ciel des signes extraordinaires : « Vers le soleil couchant ont paru divers chevrons de feu en différents endroits, qui enfin ont cessé en se réunissant ensemble du côté de l'Occident, ce qui a fait paraître une grande clarté sur les neuf ou dix heures du soir. » D'autres fois, les populations étaient terrorisées par des animaux sauvages, et il devait se créer sans doute à ce sujet des légendes : le curé de Villerbon enterre en 1754 un homme « ayant été le jour précédent dévoré à Jarday par une cruelle beste qui en a déjà dévoré plusieurs autres dans la paroisse de Villebarou et autres circonvoisines » ; en 1756, le même curé enterre encore un enfant de huit ans dévoré par la « beste ». La rage faisait aussi de nombreuses victimes : le curé de Bracieux nous rapporte qu'au mois de juillet 1714, une bête enragée, les uns disent que c'est un loup cervier et les autres prétendent que c'est une louve du pays, attaqua la nuit le valet du curé de Thoury en Sologne et lui mangea la moitié de la tête et une jambe ; à ses cris, huit ou neuf voisins accoururent armés de fourches, mais la bête les blessa tous dangereusement ; le valet mourut enragé quelques jours après, ainsi qu'un tailleur d'habits. La bête se dirigea ensuite vers Blois et elle blessa nombre de personnes sur la levée, entre autres un charpentier, le plus fort homme qui fût à Blois, qui fut mangé au visage : ce pauvre homme, qui demandait qu'on le fît mourir dès ce moment, dans la crainte qu'il avait de faire du mal, enragea le jour de Saint-Barthélemy et fut étouffé le jour de Saint-Louis.

Les épidémies sévissaient au XVIIe siècle d'une façon presque permanente et faisaient chaque année un grand nombre de victimes : en 1606, la « maladie contagieuse » règne à Montlivault, et en 1631, à Vineuil. Pour se préserver de la peste, on avait surtout recours aux pèlerinages, et le curé de Cellettes nous indique, en 1650, un « singulier remède spirituel contre la peste et épidémye, envoyé par personnes notables du pays d'Ythalie à Angers. » Ce remède consiste en trois messes dites, pendant trois lundis consécutifs, au point du jour ; l'office est du matin de Noël, avec mémoire des saints Sébastien, Adrien, Roch et Athanase ; pendant la messe, « hommes, femmes et petitz enfans auront en leurs mains chandelles de cire ardentes ». Les quatre saints qui sont mentionnés dans les prières étaient ceux qu'on invoquait contre la peste ; mais c'était surtout à saint Roch qu'on avait recours en cas d'épidémie. En 1746, la mortalité régnait dans la paroisse de Crouy : sept ou huit personnes adultes avaient été enlevées en moins d'un mois. Les habitants firent une procession à Thoury « pour implorer la miséricorde de Dieu par l'intercession du bienheureux saint Roch », patron de l'église. Au mois de novembre de la même année, la maladie sévissant sur les bestiaux, le curé Pain les bénit. Le 17 avril suivant, nouvelle procession à Thoury, pour faire cesser la maladie « tant sur les hommes que sur les bestiaux ». Le 30 octobre, la contagion sur les bêtes à cornes continuant, après une neuvaine de prières, le curé et les habitants se rendent en procession à Thoury, où ils font offrande d'un pain-béni et de six cierges pesant chacun un quarteron.

Tels sont les renseignements que nous trouvons dans les registres paroissiaux qui composent presque

entièrement le supplément à la série E : nous avons insisté un peu longuement peut-être à leur sujet, pour constater quelle source de renseignements ils fournissent non-seulement pour l'histoire des familles, mais souvent aussi pour celle du pays.

II

Nous serons beaucoup plus brefs en ce qui concerne les autres séries.

La série D ne nous apprend que bien peu de choses sur l'enseignement secondaire avant la Révolution : au XVIe siècle, cet enseignement est donné gratuitement à Blois par les « grandes écoles », et le maître reçoit 300 livres qui constituent le revenu de la prébende préceptoriale. Cette institution fit place, en 1581, à un collège établi par Henri III et doté par lui de 1,500 livres de rente ; mais les temps n'étaient guère favorables à l'enseignement : les gens de guerre cherchaient à enlever les écoliers, afin de tirer de leurs parents de fortes rançons (D. 1). Aussi l'état du collège fut-il peu brillant jusqu'en 1622, où, à la demande des habitants, les Jésuites en prirent possession : il y eut alors au collège cinq régents et une cinquantaine d'élèves. Après l'expulsion des Jésuites, en 1762, l'administration du collège incomba de nouveau aux délégués de l'assemblée municipale : les diverses mesures qu'ils prirent ne purent empêcher la décadence du collège qui avait, du reste, à lutter contre les établissements voisins de Vendôme, dirigé par les Oratoriens, et de Pont-Levoy, appartenant aux Bénédictins : les titres concernant ces deux derniers collèges seront inventoriés dans la série H.

Les renseignements sur l'instruction primaire sont encore moins nombreux : nous pouvons tout au plus dire, d'après les mentions relevées dans les registres paroissiaux, qu'au XVIIIe siècle il existait un maître d'école dans presque toutes les paroisses ; on trouve rarement des maîtresses d'école. Les conventions intervenues entre les habitants et le maître d'école, réglant le mode de rétribution et les obligations de l'instituteur, nous fourniraient de précieux renseignements sur l'état de l'instruction primaire avant la Révolution ; mais ce n'est guère que dans les fonds d'intendances et dans les minutes des notaires qu'on a quelques chances de retrouver des documents de cette sorte.

Nous ne nous étendrons pas sur la série E qui renferme surtout des documents qui ont un intérêt généalogique : mentionnons toutefois deux pièces qui nous montrent la persistance de cérémonies coutumières symboliques jusqu'aux XVIIe et XVIIIe siècles : en 1624, Daniel Forget, nommé prieur de Mesland, en signe de prise de possession de son prieuré, « est entré dans l'église et en est sorti, y a pris de l'eau bénite, fait l'aspersion, a prié devant le crucifix, a touché et baisé l'autel, s'est assis sur le siège réservé au prieur, le tout au son des cloches » (E. 611). En 1719, César de Giraudeau, seigneur du Tertre, prend possession de biens par lui acquis, en ouvrant et fermant les portes des maisons, en rompant à coups de sabre les haies servant de clôture aux pièces de terre et en prenant dans chacune de ces pièces des pierres et cailloux » (E. 519).

III

Nous terminerons cet aperçu déjà trop long par quelques notes extraites de la série C, d'après lesquelles on pourrait tracer un tableau de la contrée à la veille de la Révolution.

Les requêtes des diverses municipalités à la commission intermédiaire de l'Orléanais à l'effet d'obtenir des ateliers de charité nous font connaître la détresse profonde dans laquelle se trouvaient les trois élections de Blois, Romorantin et Vendôme, mais principalement les deux premières, et leur

qu'en 1789 l'assemblée provinciale répond à une nouvelle demande de secours de la ville de Romorantin « que les deux élections de Blois et Romorantin ont absorbé à elles seules près de la moitié de la somme donnée par le Roi pour la province. »

La Sologne avait eu à subir plus durement encore que les autres pays la rigueur de l'hiver de 1788, et les désastres qu'il avait causés devaient peser longtemps sur les malheureux habitants de cette contrée sablonneuse et aride : presque tous les châtaigniers avaient été gelés (C. 22), le poisson était mort dans les étangs par le froid (C. 24), les inondations avaient dévasté le val de la Loire, les troupeaux de bêtes à laine, ressource principale de la Sologne, les porcs et volailles avaient presque tous péri (C. 24) ; beaucoup de pauvres cultivateurs laissèrent leurs terres non emblavées faute de semence. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir les habitants déserter une terre aussi stérile « qui ne peut plus désormais suffire à leur subsistance et au paiement des impositions dont ils sont surchargés » (C. 22) ; la diminution de la population faisait craindre que sous peu on fût dans la nécessité de laisser les terres en friche, faute de bras pour les cultiver (C. 24).

Par suite de ce manque de récoltes, les propriétaires et cultivateurs ne pouvaient employer les nombreux journaliers qui demeuraient sans ouvrage et par suite sans pain ; aussi beaucoup étaient-ils réduits à la mendicité ; « mais la mendicité elle-même n'était pas un moyen de subsistance assuré, parce que peu de personnes dans la campagne étaient en état de donner du pain à ceux qui en manquaient » (C. 24). A Ménars le nombre des pauvres est de 80 feux sur 108.

Les vignerons n'étaient pas plus heureux : la gelée de 1788 avait fait périr les deux tiers des ceps ; aussi les propriétaires ne firent-ils pas faire de fosses, ce qui priva les vignerons de la partie la plus lucrative de leur travail ordinaire.

La Beauce, au contraire, bien qu'ayant été en partie ravagée par la grêle, était relativement prospère par suite de la cherté des grains : aussi n'y fut-il pas établi d'ateliers de charité comme sur la rive gauche de la Loire.

Ajoutez à ces misères résultant du manque de récolte que l'élection de Blois, comprenant 75 paroisses, payait en 1788 562,900 livres d'impositions, somme qu'il faudrait doubler pour avoir sa valeur actuelle. Ce chiffre, énorme déjà par lui-même, ne s'appliquait qu'à la classe la plus malheureuse, puisque le clergé, la noblesse et nombre d'officiers privilégiés n'y figuraient que pour une part infime : avec les impôts de répartition tels qu'ils existaient, chaque exemption nouvelle augmentait la taille du malheureux paysan, et Dieu sait si ces exemptions étaient nombreuses. Aussi les plaintes se faisaient-elles entendre de toutes parts ; des réformes s'imposaient à bref délai. Un édit du mois de juin 1787 établit les assemblées provinciales dans les pays d'élection et, au-dessous d'elles, des assemblées de département. La série C contient les procès-verbaux de l'assemblée du département des élections de Blois et de Romorantin : ses membres, bien qu'étant presque tous des privilégiés, s'occupèrent avec zèle des réformes à accomplir dans la répartition et la perception de l'impôt, des progrès à réaliser dans les diverses branches du travail en vulgarisant les bonnes méthodes et les découvertes récentes, des travaux publics qui procuraient du travail aux malheureux par les ateliers de charité et amélioraient les voies de communication.

Mais l'impulsion était trop forte pour qu'on se contentât de ces demi-satisfactions ; c'était la convocation des États-Généraux qui était maintenant réclamée, et, lorsque le Roi l'accorda, la Révolution était déjà faite dans les esprits et elle n'allait pas tarder à l'être dans les institutions.

Ernest ROUSSEL.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres Divisions administratives ou financières, Bureaux des Finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

Subdélégation de Blois.

C. 1. (Portefeuille.) — 33 cahiers, dont 27 in-folio et 6 in-8°, contenant en tout 198 feuillets, papier.

1731-1784. — Audiences. — Extraits des registres du Conseil d'Etat. — Réception de commis aux bureaux du contrôle des actes de Blois et de Ménars-la-Ville, par le subdélégué à Blois de l'intendant de la Généralité d'Orléans. — Commission pour le messager des villes de Vendôme et Montoire à Blois. — Procès-verbal de vérification de minutes de notaires dans le bourg de Chitenay. — Adjudication des domaines du comté de Blois, à cause de la régie des domaines et droits domaniaux. — Construction d'un nouveau presbytère dans la paroisse de Candé. — Réparations des presbytères de La Chapelle-Vendômoise, Bracieux et Monteaux.

Subdélégation de Vendome.

C. 2. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1785. — Ponts-et-chaussées. — Travaux des routes par corvées. — Ateliers de travail. — Affiches, publications. — Adjudications au rabais des tâches particulières des corvées non faites, par M. Lemoine de La Godelinière, subdélégué à Vendôme (département de Chartres) de l'intendant de la Généralité d'Orléans. — Tableaux contenant les noms des reliquataires de tailles, les tailles partielles et les sommes à payer.

C. 3. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1786. — Travaux des routes par corvées. — Rôles des ateliers de travail. — Répartition des corvées. — Adjudications au rabais des tâches arriérées par M. Le Moine de la Godelinière, subdélégué à Vendôme (département de Chartres) de l'intendant de la Généralité d'Orléans. — Etat des délinquants dans chaque paroisse, fourni par les syndics brigadiers et les plus hauts cotisés de ces paroisses. — Visites des conducteurs des ponts et chaussées. — Vérification des tâches qui restent à faire pour les travaux des routes.

Élections de Blois et de Romorantin.

C. 4. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1778-1788. — Procès-verbal des délibérations de l'assemblée des Élections de Blois et de Romorantin (minutes). — Assemblée de département des deux Élections indiquée par l'Assemblée provinciale de la Généralité d'Orléans, tenue en l'Hôtel-de-Ville de Blois, présidée par le comte [illegible]. — Discours du président aux membres du Clergé, de la Noblesse, aux représentants des propriétaires des villes et des campagnes (Tiers-État). — Fixation des jours de la tenue de l'assemblée. — Tra-

vaux des commissions, des bureaux. — Lecture des rapports. — Établissement de la masse des impositions. — Forme et confection des rôles de la taille. — Frais des routes et des travaux publics.

C. 5. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1673-1706. — Ordonnance et répartition d'impôts dans l'Élection de Blois. — Brevets ou rôles des tailles de la ville de Blois. — Lettres patentes de Louis XIV, contenant l'ordonnance pour l'imposition et la levée de la taille. — Lettres des trésoriers généraux des finances de la Généralité d'Orléans, en exécution des mêmes lettres royaux, adressées aux officiers de l'Élection de Blois, pour l'assiette et le département des sommes des tailles. — État de distribution d'une somme de 4,800 livres, accordée par le Roi à plusieurs paroisses de l'Élection de Blois, pour les dédommager des pertes causées par la gelée et la grêle pendant les mois de mai et juin 1687.

C. 6. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1707-1722. — Répartition d'impôts dans l'Élection de Blois. — Lettres patentes des rois Louis XIV et Louis XV, ordonnant l'imposition de la taille. — Rôles des tailles dans cette Élection. — Lettres de l'intendant de justice, police et finances de la Généralité d'Orléans, adressées aux officiers de l'Élection de Blois pour l'assiette et le département des sommes des tailles dans cette Élection. — Rôles des collecteurs des tailles nommés d'office. — Liste des paroisses taillables dans l'Élection de Blois.

C. 7. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1723-1747. — Ordonnance d'impôts dans l'Élection de Blois. — Rôles des taxes pour les paroisses de St-Honoré, St-Solenne, St-Nicolas et Vienne lès Blois. — Lettres du roi Louis XV, ordonnant l'imposition et la levée de la taille pour la somme de 18,622 livres sur l'Élection de Blois. — Lettres des présidents et trésoriers généraux de France, aux membres du bureau de la Généralité d'Orléans, aux présidents et lieutenants élus de l'Élection de Blois, ordonnant l'imposition de la taille pour l'année 1724, savoir : pour le principal, le dixième, le taillon, les gages des officiers, les étapes, la construction du quai du faubourg de Vienne, les réparations extraordinaires des turcies et levées de la Loire, et l'indemnité aux entrepreneurs du pont de Blois.

C. 8. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1748-1771. — Ordonnance de Louis XV pour la répartition de l'impôt dans l'Election de Blois. — Attache des trésoriers généraux de France, mandat exécutoire de ces lettres. — Correspondance entre les officiers de l'Élection de Blois et l'intendant des finances de la Généralité d'Orléans, sur la répartition des tailles, l'assiette et l'exécution des impôts dans la ville de Blois. — Diminution d'impôts accordée par le roi Louis XV à l'Élection de Blois.

C. 9. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1772-1789. — Lettres patentes des rois Louis XV et Louis XVI, ordonnant la levée de la taille dans l'Élection de Blois. — Rôles des tailles. — Attache des trésoriers de France à ces lettres patentes. — Projet et ordre de la taille. — Répartition des chevauchées. — Correspondance sur cette répartition entre les officiers de l'Élection de Blois et l'intendant des finances de la Généralité d'Orléans.

C. 10. (Liasse.) — 292 pièces, papier.

1761-1766. — Extraits des rôles des impôts de la ville de Blois. — Cotes des deux vingtièmes des biens-fonds. — Lettres et suppliques adressées par Pierre Boesnier, négociant à Blois, Ésaye Baignoux, marchand orfèvre à Blois, Marie-Anne Taffo, veuve de Durand, procureur du Roi en l'Élection de Blois, Louis-Claude Texier, ancien président au Présidial de Blois, Emmanuel de Vigreux, chevalier de St-Louis et chevalier d'honneur à la Chambre des comptes de Blois, Marguerite-Madeleine Chalumeau, pensionnaire du Roi, veuve d'Antoine Chuppin, contrôleur des bâtiments du Roi, tous habitants de Blois, à l'intendant de la Généralité d'Orléans, pour obtenir réduction et décharge d'impôt. — Certificats des maires et échevins de la ville en faveur des réclamants. — Vérification des contrôleurs des tailles. — Observations des contrôleurs sur ces réclamations.

C. 11. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1766-1770. — Extraits des rôles des impôts de la ville de Blois. — Cotes des deux vingtièmes des biens-fonds. — Attestations des maires et échevins de la ville de Blois à l'appui des suppliques des habitants à

l'Intendant de la Généralité d'Orléans, demandant réduction de l'impôt pour cause : de destruction des maisons pour la construction du nouveau quai ; de vérification d'insuffisance du revenu de la maison ; d'augmentation d'impôt sans cause indiquée ; de mauvais état de la maison ; de vacance de la maison ; de surtaxe du loyer ; d'attribution fautive de propriétés. — Avertissements et frais de commandement aux imposés.

C. 12. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1711-1788. — Tailles de la paroisse de St-Honoré de Blois. — Ordonnance royale pour l'imposition de la taille dans cette paroisse. — Rôles de ces tailles. — Imposition de cette taille, contenant : la liste des habitants taillés, avec leurs cotes d'impôts, pour les hameaux de Villejouin, les Granges et Villiersfins (environs de Blois) ; la liste des nouveaux imposés, des *pauvres à un denier*, du nombre des feux, plus les impositions accessoires, second brevet, capitation et milice. — Nomination des membres de l'assemblée municipale de la paroisse de St-Honoré et du syndic, à raison du nombre des feux. — Nomination du collecteur des tailles de la paroisse. — Procès-verbal de cette assemblée municipale.

C. 13. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1711-1788. — Tailles de la paroisse de St-Nicolas de Blois. — Rôles des tailles imposées par ordre royal sur les habitants de cette paroisse ; assiette, répartition et imposition, comprenant : le principal de la taille, le droit de quittance, la capitation, le droit de *collette* ou collecte, le droit du receveur, le droit du sceau, les gages du syndic et ceux du greffier. — Élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de St-Nicolas. — Nomination des collecteurs. — Liste des habitants taillés.

C. 14. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1711-1788. — Tailles de la paroisse de St-Solenne de Blois. — Rôles des tailles imposées sur les habitants. — Élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de St-Solenne. — État des biens de la paroisse de St-Solenne pour les mainsmortes, savoir : 18 arpents de terre pour le chapitre de St-Solenne de Blois, 9 arpents de terre pour le chapitre de St-Louis de Blois, 13 arpents pour le prieuré de St-Solenne de Blois, 13 arpents pour l'abbaye de St-Lomer de Blois, 1 arpent pour les Génovéfains (abbaye de Bourgmoyen de Blois), 1 arpent pour la marelle (fabrique) de St-Solenne, 4 arpents pour le séminaire, 1 arpent pour la maison de ville, 5 arpents pour les dames Véroniques de Blois, 10 arpents pour les dames de Ste-Marie (la Visitation de Blois), une dîme pour l'Évêché, une pour le chapitre, une pour l'abbaye de St-Lomer. — Extrait du rôle des vingtièmes de la ville et banlieue de Blois.

C. 15. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1711-1790. — Tailles de la paroisse de St-Saturnin de Vienne, faubourg de Blois. — Rôles de ces tailles. — Assemblée municipale des habitants de cette paroisse. — Procès-verbal de nomination du collecteur des tailles et de ses trois adjoints. — État de la population de Vienne. — Extrait du rôle des vingtièmes pour la ville et banlieue de Blois. — État des biens : arpents et boisselées de terre, vignes et prés, jardins et maisons, fours banaux et dîmes, possédés dans la paroisse de Vienne par l'abbaye de Bourgmoyen de Blois, les Bénédictins de St-Laumer de Blois, l'Hôpital général de Blois, la communauté des chapelains de la cathédrale, la marelle du Saint-Sacrement, celle de l'église de Vienne, la cure de Vienne, le prieuré de St-Lazare, l'Hôtel-Dieu, l'Évêché, le grand chapitre et la chapelle de St-Jean (communauté des bouchers de la ville).

C. 16. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1712-1789. — Tailles de la paroisse de la Chaussée-St-Victor-lès-Blois. — Procès-verbal de nomination de collecteurs d'impôts et de leurs adjoints dans cette paroisse, pour faire le recouvrement des tailles, taillon et crue des impositions dans cette paroisse. — Demande de réduction des tailles adressée par les députés et adjoints de l'assemblée municipale de La Chaussée, au nom des habitants de la paroisse, aux officiers du Bureau intermédiaire de Blois et Romorantin, pour cause de surtaxe et de pauvreté. — Confection des rôles des tailles et répartition des impôts au marc la livre sur tous les contribuables de cette paroisse.

C. 17. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1765-1789. — Remises accordées par le Roi aux habitants de l'Élection de Blois sur les brevets des tailles et projets de [illegible] entre les paroisses. — Lettre de l'intendant de la Généralité d'Orléans, Cypierre de Chevilly, aux élus de l'Élection de Blois, annonçant la remise faite par le Roi sur la taille de 1787, [illegible] pour 8.000 livres. — Extrait [illegible] commission intermédiaire provinciale de l'Orléanais des

remises particulières accordées par le Roi pour les paroisses de Villebarou, Mont, Huisseau, Contres et Malives. — Copie des lettres patentes du Roi portant que la répartition des impôts sera faite par les assemblées provinciales, les secondaires et les municipales successivement. — Copie des lettres d'attache exécutoires des trésoriers généraux des finances pour l'année 1789.

C. 18. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1787-1790. — Tableaux des paroisses des municipalités du département de Blois et Romorantin, et listes des propriétaires et habitants qui les composent. — Procès-verbaux des assemblées des paroisses de l'Élection de Blois. — Tableaux des municipalités du département et des propriétaires qui les composent. — Nominations de syndics des assemblées municipales. — Correspondance des membres du Bureau de l'assemblée intermédiaire de Blois avec les syndics et les habitants des municipalités, relative à l'assiette des impôts. — Élections des nouvelles municipalités du département de Blois et Romorantin.

C. 19. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1728-1737. — Turcies et levées de la Loire. — Devis et procès-verbaux d'adjudication des travaux de ces levées. — Affiches et publications de ces travaux. — Lettres du maire et des échevins de la ville de Blois adressées à M. Lambron de Boisleroy, intendant général des turcies et levées de France, pour le prier de faire l'adjudication des travaux du rétablissement des pavés dans les faubourgs du Foix et de Vienne dans la ville de Blois.

C. 20. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1740-1771. — Devis et procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux turcies et levées de la Loire dans l'Élection de Blois, ordonnés par Martin Lambron de Boisleroy, intendant général des turcies et levées de la Loire. — Affiches, publications et baux des levées et des quais de Blois. — Correspondance relative à ces travaux entre l'intendant Lambron et les officiers de l'Élection de Blois. — Comptes des entrepreneurs des travaux. — Construction d'un port et d'un quai à St-Dié-sur-Loire, près de Blois.

C. 21. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1773-1789. — Situation des travaux exécutés sur les grandes routes des Élections de Blois et de Romorantin. — Observations sur l'inspection et la conduite des travaux de ces routes. — Tableau sommaire de l'emploi des fonds résultant de la contribution représentative de la corvée pour l'entretien, la réparation et la construction de ces routes pendant l'année 1789.

C. 22. (Liasse.) — 132 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1786-1787. — Ateliers de charité des Élections de Blois et de Romorantin. — Devis et feuilles des travaux. — Bordereaux des dépenses. — État des sommes dépensées pour ces ateliers. — Procès-verbaux de réception des ouvrages faits pour établir des voies de communication entre les paroisses de Courbouzon, Avaray, Mer, sur la grande route de Paris à Bordeaux. — État des sommes accordées aux ateliers de charité des Élections de Blois et de Romorantin. — Correspondance relative à ces travaux de ponts et chaussées entre les députés composant le Bureau intermédiaire du département de Blois et Romorantin et les curés des paroisses (directeurs nommés des ateliers), entre les procureurs syndics du Bureau intermédiaire et les entrepreneurs des travaux. — Instruction imprimée concernant l'établissement des ateliers de charité.

C. 23. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1788. — Travaux des ateliers de charité dans les élections de Blois et de Romorantin. — Établissement d'un atelier de charité aux abords des bourgs de Courbouzon et de Herbilly. — Construction des routes de Blois à Chartres, de Chiverny à Fontaine, de Chouzy à Blois. — Correspondance relative à ces travaux entre les procureurs syndics provinciaux et les procureurs syndics du département de Blois et Romorantin.

C. 23. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1789. — Établissement de nouveaux ateliers de charité dans les Élections de Blois et de Romorantin. — Secours accordés aux ateliers de charité de La Ferté-Beauharnais, de Tremblevif, Villeherviers, Vernou et Marcilly-en-Gault. — Inspection de ces travaux. — État des sommes dépensées. — Correspondance relative aux travaux de ces ateliers entre les memores de la Commission provinciale intermédiaire et les membres de la municipalité de la Ferté-Beauharnais ; entre le curé de La Ferté et le secrétaire de la Commission provinciale de l'Orléanais. — Prestation des villes franches (Blois, Montargis et Chartres) aux travaux des routes.

ÉLECTION DE VENDOME.

C. 25. (Liasse.) — 3 cahiers, in-folio, contenant 64 feuilles, papier.

1789. — Rôles des contributions pour les quatre paroisses unies de la ville, faubourgs et écarts de Vendôme (St-Martin, St-Lubin, St-Bienheuré et la Madeleine), contenant la liste des habitants taillables. — Premier rôle de supplément de contribution sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de l'an 1790, pour toutes tailles, taxes et impositions, contenant la liste de ceux qui étaient jadis exempts. — Second rôle de supplément de taxe sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de l'année 1789, contenant la liste des nobles et religieux, jadis exempts des tailles.

C. 26. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1784-1786. — Construction d'un nouveau pont à Naveil, près Vendôme. — Devis et plans. — Opposition à cette construction par quelques habitants des paroisses de Naveil et de Villiers, et des villages de la Garlière, du Vau et de Montrieux. — Pétition adressée par ces habitants à M. Claude Perrin de Cypierre, intendant de la Généralité de l'Orléanais. — Protestation contre cette opposition partielle par la majorité des habitants de ces paroisses et villages. — Ordonnance rendue par le susdit intendant pour passer outre, et procéder à l'adjudication de ce pont. — Correspondance entre l'intendant de la Généralité de l'Orléanais et le subdélégué de l'Election de Vendôme, relative à ces travaux.

C. 27. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1786-1790. — Travaux pour la construction du pont de Savigny-sur-Braye. — Devis, plans et adjudications. — Rôles de répartition pour le payement des frais sur les habitants du pays. — Requêtes des maire et habitants de la paroisse de Savigny à l'intendant de la Généralité de l'Orléanais contre l'exécution de ces travaux, et des entrepreneurs de ces travaux au même intendant pour obtenir main-levée de l'opposition des habitants. — Délibération des habitants portant consentement à l'exécution des travaux. — Ordonnance de l'intendant pour l'exécution des travaux. — Correspondance relative à ces travaux, entre les entrepreneurs, le subdélégué de l'Élection de Vendôme et l'intendant. — Extrait des registres du Conseil d'État, contenant ordonnance d'imposition pour trois années sur les biens de tous les propriétaires de la paroisse pour l'exécution des travaux.

C. 28. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1787. — Travaux des routes dans l'Élection de Vendôme. — Devis des ouvrages à faire sur la grande route de Paris à Bordeaux, par Chartres, Vendôme et Tours. — Procès-verbaux d'adjudication aux entrepreneurs de ces ouvrages. — Instructions, renseignements, lettres, mémoires et notes relatifs à ces travaux.

C. 29. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787-1790. — Travaux des routes de l'Élection de Vendôme dans la traverse des paroisses d'Épuisé, Mazangé, St-Martin-des-Bois, Choue, Celle et St-Agil. — Rôles de répartition de la contribution que les paroisses de cette élection doivent fournir pour les travaux des routes. — Vérification des noms et qualités des contribuables par M. Lemoine de la Gaudelinière, subdélégué de l'intendance de l'Orléanais à Vendôme.

COMMISSION INTERMÉDIAIRE PROVINCIALE DE L'ORLÉANAIS.

C. 30. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1788-1790. — Cérémonial de la Commission ou instructions sur les opérations de département. — Extrait des registres des délibérations de cette Commission. — Lettres et formules. — Secours en faveur des pauvres et petits cultivateurs. — Pertes par la grêle. — Versement de paroisse à paroisse. — Décharges et modérations d'impôts. — Remises du Roi. — Dépenses locales. — Plaintes des habitants des paroisses de Romorantin, les Montils, Poulaine, Huisseau, Muides, Villexanton, Monts, Marcilly-en-Gault, en surtaxe et radiations de cotes. — Capitation des privilégiés non taillables. — Prestations des chemins. — Rôle de supplément à la capitation des non taillables. — Impositions ordinaires. — Déclarations de biens ecclésiastiques. — Contribution patriotique.

BUREAU DES FINANCES D'ORLÉANS.

C. 31. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1786-1790. — Compte des anciennes administrations et assemblées provinciales. — Compte des intendants des Généralités de Tours et d'Orléans. — Compte des députés composant la commission intermédiaire provinciale de Touraine. — Compte des députés de la Commission intermédiaire de l'assemblée générale des trois provinces de la Généralité de Tours. — Compte de l'Intendance du Berry. — Compte des fonds libres (capitation) pour les six deniers. — État de [illegible]

d'un secours extraordinaire de 150,000 livres, accordé par le Roi, pour la réparation des pertes occasionnées par les grêles et les inondations de 1784. — Comptes des travaux de charité. — Résultat des comptes rendus des fonds libres des décharges et modérations variables par-devant les commissaires du département de Blois et Romorantin, conformément aux registres et bordereaux à eux remis par la Commission intermédiaire générale.

C. 32. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1786-1790. — Tableaux et mémoires des frais causés par les assemblées bailliagères de l'Orléanais pour les États-Généraux. — Tableau de tous les députés du district de Romorantin aux assemblées bailliagères de 1789. — État de consommation du sel et du tabac (Fermes et Régies), dans les entrepôts et greniers de la Généralité d'Orléans. — État des revenus de la ville de Celle en Berry. — Comptes des dépenses pour la destruction de la mendicité dans la Généralité de l'Orléanais.

C. 33. (Liasse.) 172 pièces, papier.

1788-1790. — Frais d'administration des paroisses de la ville de Blois. — Frais d'administration et dépenses des assemblées municipales des paroisses. — Secours provisoire accordé par le Roi aux pauvres du département de Blois, Vendôme et Romorantin. — Secours extraordinaire de 2,400 livres accordé aux mêmes pauvres par le duc de Luxembourg. — Liste des paroisses et des habitants du département de Blois qui ont particité à ces deux secours. — Distribution en riz et argent par la Commission intermédiaire de l'Orléanais aux pauvres cultivateurs du département. — Répartitions locales faites par les municipalités. — Quittances des députés municipaux. — Requêtes des habitants des municipalités à la Commission pour avoir part à la distribution. — Lettre signée de Necker aux membres de la Commission intermédiaire de l'Orléanais, annonçant un secours de 3,000 livres pour les fabricants malheureux de la ville de Romorantin.

États Provinciaux de l'Orléanais.

C. 34. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1787-1790. — Correspondance relative à la tenue des assembléss provinciales, des assemblées de département et des assemblées d'arrondissement pour la convocation des États-Généraux, entre les syndics provinciaux, les syndics intermédiaires, les députés du bureau intermédiaire. — Correspondance des procureurs syndics provinciaux avec les membres du Bureau intermédiaire de Blois et Romorantin, relative à l'organisation des postes sur la route de Paris à Toulouse, et avec les syndics du Bureau intermédiaire, relative aux secours accordés aux municipalités pauvres. — Correspondance de la Commission intermédiaire de l'Orléanais avec les membres du Bureau intermédiaire de Blois et Romorantin, relative à la gestion des municipalités. — Lettres du directeur général des finances et du garde des sceaux aux députés de la Commission intermédaire de l'Orléanais, relativement à l'organisation des assemblées municipales et au secours en semences accordés par le Roi à l'Élection de Romorantin. — Instructions pour tenir l'assemblée préliminaire du département de Blois. — Lettres du duc de Luxembourg au comte Durfort, président de l'assemblée du département de Blois.

C. 35. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1788-1790. — Comptabilité des receveurs particuliers des finances de la Généralité d'Orléans. — Comptes du Bureau des finances d'Orléans et des Élections de Blois et de Romorantin. — Envoi aux membres du Bureau intermédiaire de Blois et Romorantin par les procureurs syndics provinciaux de l'Orléanais, des lettres patentes et proclamations du Roi, relatives : à l'admission des non catholiques dans l'administration et tous les emplois civils et militaires ; — à la constitution des municipalités ; — aux délits commis dans les bois et forêts ; — à la conservation des biens ecclésiastiques et à celle des archives et bibliothèques des chapitres, selon les décrets de l'Assemblée Nationale. — Envoi de la proclamation du Roi relative à la confection des rôles de supplément d'impôt sur les ci-devant privilégiés. — Lettres du directeur général des finances aux membres de la Commission intermédiaire provinciale de l'Orléanais, relatives aux formes de la répartition des impôts par les municipalités des villes.

C. 36. (Liasse.) — 106 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1749-1767. — Administration de la Généralité de Tours. — Pavage et embellissements de la ville de Mondoubleau. — Adjudication et devis des travaux. — Requêtes des syndics et des habitants de Mondoubleau (Élection de Château-du-Loir) à l'intendant de la Généralité de Tours, demandant l'exécution du pavage de leur ville. — Réponses favorables du même intendant. — Octrois de Mondoubleau. — État de la caisse. — Ré-

parations du presbytère de cette ville. — Registre des cens et rentes de la baronnie de Mondoubleau, domaine fixe, contenant les reçus des sommes payées au domaine par les censitaires du Roi.

C. 37. (Liasse.) — 129 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1768-1790. — Administration de la ville de Mondoubleau dans la généralité de Tours. — Comptes et pièces justificatives des receveurs syndics de l'octroi, Chéron, Beaussier et Fleury. — Comptes des gardes jurés du *bureau de lainerie* de Mondoubleau. — Mémoire des marchandises fournies pour le feu de joie qui a été allumé à Mondoubleau, le 21 janvier 1782, pour la naissance du Dauphin. — Travaux du pont de Mondoubleau sur la Grenne. — Correspondance de l'Intendant de la généralité de Tours avec le receveur Chéron, sur sa gestion de l'octroi de Mondoubleau. — Extraits du rôle des vingtièmes de la ville de Mondoubleau, contenant quittance du receveur des vingtièmes au receveur des deniers patrimoniaux de la même ville, pour les offices et droits de la paroisse de Mondoubleau.

Blois. — Imprimerie [illegible]

Département de Loir-et-Cher

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

Collége de Blois.

D. 1. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1568-1766. — Titres des Grandes Écoles de Blois avant l'établissement du Collége de cette ville, et titres du Collége avant et pendant l'administration des Jésuites. — Procès entre Blaise Guérin, chanoine de St-Sauveur de Blois, Jean Housset, précepteur des Écoles de Blois, Laurent Letellier, maître des Écoles de Blois, et le chapitre de St-Sauveur, pour la possession de la place de maître des Grandes Écoles et de la prébende préceptoriale qui y était attachée. — Lettres royaux de provision, jouissance, relief d'appel, interdiction et évocation pour Blaise Guérin, puis pour Letellier. — Provision par l'évêque de Chartres pour Letellier. — Arrêt de compétence du Parlement dans la cause. — Certificat du lieutenant-général du bailliage de Blois contre Letellier. — Présentation des lettres royaux, et comparution de Letellier au Conseil privé du Roi. — Délibération du Bureau de la ville de Blois contre le chapitre de St-Sauveur. — Mémoire à consulter pour le chapitre, en réponse à cette délibération.

D. 2. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1414-1601. — État des titres du Collége de Blois avant son union avec les Jésuites. — Titres antérieurs de la maison de la Bretonnière ou Bretonnerie, ayant jadis appartenu au chapitre de St-Sauveur de Blois, depuis aliénée pour la fondation du Collége. — Fondation d'anniversaire par Conrad Reyngier, chanoine de St-Sauveur, en cette église, par donation de 13 livres tournois de rente sur sa maison de La Bretonnerie. — Emphythéose de cette maison au même Reyngier. — Procès pour la revendication de cette maison par le chapitre. — Sentence du bailli de Blois en faveur du chapitre. — Bail de cette maison par le chapitre. — Saisie de cette maison ou hôtel de La Vernade, à Blois, par les échevins de la ville sur les demoiselle et dame de La Vernade.

D. 3. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1619-1767. — Titres d'institution du Collége de Blois. — Lettres patentes et brevets des rois Louis XIII et Louis XIV, dits brevets d'union du Collége aux Jésuites. — Brevets d'établissement et brevets d'augmentation du Collége par les mêmes Rois. — Lettres d'attache des trésoriers généraux de France, exécutoires des brevets royaux. — Arrêts du Conseil d'État, du Parlement de Paris et de la Chambre des Comptes de Paris, pour l'exécution des lettres et brevets royaux en faveur des Jésuites dirigeant le Collége de Blois. — Arrêt de la Chambre du Conseil du Roi nommant, en augmentation, un quatrième régent au Collége. — Contrat entre les Pères Jésuites et les échevins de la ville de Blois, pour l'établissement des classes. — État chronologique des titres du Collége.

D. 4. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1267-1780. — Titres des biens et rentes du Collége de Blois. — Dons des rois, princes et particuliers. — Chartes de Jean de Châtillon, comte de Blois, et d'Alix, sa femme, pour la fondation de leur anniversaire. — Lettres patentes des rois de France Henri III, Louis XIII et Louis XIV, et ordonnances de Gaston, duc d'Orléans, en faveur du Collége. — Donation de Henry Hurault, comte de Cheverny, d'un jardin au Collége. — Arrêts du Conseil d'État, de la Chambre des Comptes de Blois, de la Cour de Comptes de Paris, de la Table de marbre du Palais à Paris, ordonnances du Conseil du Roi, et du Bureau des finances de la Généralité d'Orléans pour l'exécution des dons royaux faits aux Jésuites du Collége. — Délibérations du Bureau de la ville de Blois en faveur du Collége. — Concordats du même Bureau avec les Jésuites pour la tenue du Collége. — Ordonnances des commissaires généraux pour la liquidation des affaires des anciennes communautés, après l'expulsion des Jésuites du Collége. — Acquisitions et saisies de biens pour le Collége. — Constitutions de rentes pour le Collége par la communauté des merciers de la ville de Blois. — Mémoires et supplique au Roi pour les Jésuites du Collége. — État de distribution de rentes du Collége. — Reconnaissance de dette en faveur des Jésuites par le sieur Grenier. — Approbation de l'établissement du Collége par l'évêque de Chartres. — Etats de lieux, inventaires, réparations, constructions et chauffage du Collége. — Titres des deux principales rentes du Collége : 1,500 livres sur les gabelles et 1,200 sur l'octroi de la ville.

D. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier, dont une imprimée.

1584-1782. — Titres des biens du Collége de Blois. — Dons royaux et princiers. — Lettres patentes et lettres de jouissance et de surannation des rois Louis XIV et Louis XV, pour la confirmation et l'augmentation du Collége. — Ordonnance de Gaston, duc d'Orléans, comte de Blois, en faveur, des Jésuites du Collége. — Arrêts du Parlement de Paris, de la Cour des Comptes de Paris, du Conseil d'État, pour les Jésuites et les créanciers du Collége. — Ordonnances des commissaires généraux, nommés par le Roi, pour la liquidation des dettes du Collége. — Quittance de finance du garde du trésor royal pour payement fait au Collége. — Délibérations du Bureau de l'Hôtel-de-Ville de Blois pour organiser la nouvelle administration du Collége. — Requêtes des Jésuites aux échevins de la ville de Blois, et des échevins au Roi pour l'augmentation des revenus de Collége. — Constitution de rente pour le Collége par la communauté des charcutiers de la ville de Blois. — Cession de rente au Collége par le sieur Druillon. — Titres relatifs à la liquidation de la gestion des Jésuites, à la nouvelle administration du Collége, à la nomination d'un nouveau principal, à la réparation des bâtiments du Collége.

D. 6. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1721-1793. — Correspondance des administrateurs du Collége de Blois, relative aux comptes de gestion, à la liquidation des Jésuites, à la destitution du professeur Philis de Gessin, et à la rente des charcutiers. — Comptes de la gestion financière du Collége, par M. Masson de Villepou. — Quittances du supérieur du Séminaire de Blois, des professeurs, fournisseurs et principaux du Collége, des collecteurs des paroisses, du receveur des impositions. — Titres relatifs à la réunion au Collége des prieurés de Montrion et de Framel. — Notes justificatives de la recette principale du Collége et des recettes particulières des deux prieurés unis. — Mémoires des fournisseurs, mandats de payement et comptes des gérants de l'administration. — Compte rendu par le receveur général du Collége. — Cachet du recteur du Collége.

D. 7. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1762-1770. — État des revenus appartenant au Collége de Blois par doit et avoir. — Livre de recette et dépense, commencé, non rempli par François Masson de Villepou, ingénieur géographe, receveur des biens du Collége. — Livre de dépense et recette du séquestre des biens des ci-devant Jésuites, tenu par Pierre Robineau, notaire à Blois, nommé par les officiers du bailliage, et contenant : les payements faits aux régents, à l'aumônier, au chirurgien, au procureur, au principal, aux journaliers ; les recettes faites sur : le receveur des Aides à Blois, les officiers municipaux de la ville, l'économe du Collége, le receveur du chapitre de St-Sauveur, le receveur général des finances de la Généralité d'Orléans, le receveur de l'Hôtel-de-Ville de Blois.

D. 8. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

1623-1762. — État instructif du Collége de Blois, depuis l'établissement des Jésuites, contenant un historique de la fondation de Collége et le détail des cinq fonds de revenu et des faveurs royales, princières et particulières accordées au Collége. — Charges de la

maison : rentes, services de messes, sermons, dîmes et dîners. — Bénéfices de la maison : valeur des provisions et denrées, revenus des gabelles, de la subvention de la ville, des pensions, rentes, contrats, maisons, fermes, étang (de Pigelée), jardins, prieurés, vignes et terres. — Engagement entre le recteur et le procureur du Collége, d'une part, et le Père de Linières, confesseur du Roi, d'autre part, ce dernier prêtant au recteur 1,000 livres pour améliorer le prieuré de Montrion, uni par ses soins au Collége.

D. 9. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1763-1776. — Livre de comptes du Collége de Blois. — Registre des délibérations du bureau d'administration civile du Collége, qui succéda aux Jésuites. — Réprimande contre le régent de quatrième et cinquième : le sieur de Chalais, sa protestation et sa destitution. — Association au bureau de deux notables de la ville, et d'un ecclésiastique pour veiller au maintien de l'état actuel du Collége et à rendre compte au bureau. — Nomination à ces titres de MM. de Vigreux, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes de Blois, de Guerry, gentilhomme à Blois, Courtade, chanoine de St-Louis. — Délibération faite de présenter au Roi un placet pour obtenir des fonds pour les frais du Collége. — Fixation des honoraires de l'aumônier. — Délibération approuvant le compte du receveur. — Etablissement de la discipline intérieure. — Réparation urgente à la couverture des toits du Collége. — Legs fait par les Jésuites à la sacristie du Collége.

D. 10. (Registre.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1776-1791. — Livre de comptes du Collége de Blois. — Registre des délibérations du bureau d'administration civile qui succéda aux Jésuites. — Ventes des bois de la métairie de la Pinsonnière, appartenant au Collége. — Constitution de rente sur le clergé général de France. — Reconstruction des murs du jardin. — Démolition du clocheton en impériale, du côté du couchant, sur l'église du Collége, en ruines, et remplacé par un petit comble couvert en ardoise. — Renouvellement du bail du prieuré de Montrion. — Augmentation des honoraires des professeurs. — Nomination du receveur du prieuré de Framel. — Payement des frais du procès du Collége contre le seigneur de Beauregard. — Déclaration de biens faite au seigneur de Lauroy, pour la portion du prieuré de Framel qui relève de lui. — Construction de la grande porte du Pont-du-Gast dans l'enclos du Collége.

Collége de Vendôme.

D. 11. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 17 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1475-1792. — Titres des biens de la Maison et Collége royal et militaire de l'Oratoire de St-Jacques de Vendôme. — État des revenus et des charges des biens dépendant du Collége : métairies et terres non logées ; prés et vignes ; maisons, moulins et jardins ; rentes et fiefs ; biens exploités. — Rentes foncières établies sur trois maisons et places, situées devant l'église de la Magdeleine de Vendôme. — Baux à ferme : de la métairie de la Magdeleine, paroisse de St-Ouen ; d'une pièce de terre située dans la varenne de Vendôme, au lieu appelé le Griperay ; de prés, septerées de terre et arpents de bois, situés près de Meslay ; de quatre pièces de terre dans la varenne ; des terres et jardins situés au village de Courtiras, et dans les rues de la Mare et de la Bretonnerie, à Vendôme ; d'un jardin situé aux lieux dits : les Quatre-Huys et l'Arche-du-Mauvais-Pas, dans la paroisse de la Magdeleine de Vendôme.

Collége de Pontlevoy.

D. 12. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1754. — Tableau-inventaire des titres et papiers du Collége et Séminaire de l'abbaye royale de N.-D. de Pontlevoy, et principalement des annexes faites par le prieur Duhamel aux métairies de La Testuaire, le Cousteau et le Portail : baux à rente, à ferme, à moitié, contrats, actes d'acquêts, de remboursement, permission de bâtir, prises de possession d'héritage, échanges, cession, copies de sentence, de déclaration, de transaction, quittances, accord, lots de partage, [illegible] d'héritage, anciens titres, titres-nouvels, liasse de titres, minute de déclaration censuelle, procès-verbal, mémoires des terres, plan figuré, contrats de constitution, titres des quartiers, arpents, boisselées de prés, vignes, chambres, maisons et étables. — Récépissé des sommes payées à la recette des droits d'amortissement, francs-fiefs et usages de la Généralité d'Orléans. — Livre des fermes dépendant du Collége et des cheptels qui sont dans les fermes, pour les métairies de La Testuaire et du Portail.

Blois. — Imprimerie GIRAUD, rue Pierre-de-Blois, 4

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'Arts et Métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

Titres féodaux.

E. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1240-1772. — Angé (seigneurie d'). — Donation d'une rente en froment à l'abbaye de Moncé, en Touraine, par Regnault de Précigny. — Baux de cette rente par l'abbaye, à ferme d'abord, puis au seigneur d'Angé, Jean-Baptiste Le Couvreur. — Constitution nouvelle de cette rente à l'abbaye par le marquis de La Fontenelle, seigneur et comte d'Angé. — Constitution d'hypothèque de cette rente sur un moulin dépendant de la terre d'Angé, près de Montrichard (Loir-et-Cher).

E. 2. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1571-1618. — Chambrie de Pray et Mignerav (terre de La). — Remembrances des amendes composées, jugées et taxées, des ventes, reliefs, profits et aventures de fief, des plaids et contrats passés à Pray, devant le bailli de La Chambrie, dépendance de l'office de chambrier de l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours, avec la table des noms des acquereurs des terres de cette seigneurie, et le détail des actes exhibés par eux.

E. 3. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1626. — Remembrances de la terre de La Chambrie, contenant les noms des acquereurs des biens dépendant de la seigneurie, [illegible] qui en relèvent et un mémoire de contr'échange entre le chambrier de M[illegible] [illegible] de Pray, relatif à la métairie des Gallois.

E. 4. (Liasse.) — [illegible]

1500-1731. — Titres de propriété de la seigneurie de Pray, relevant de l'office de chambrier de l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours, dite La Chambrie de Pray. — Baux des métairies dépendant de la seigneurie de Pray. — Déclarations de biens à la seigneurie de Pray. — [illegible] des tenanciers de la seigneurie. — Remembrance du fief. — Sentences réformatives de déclarations de biens en faveur de l'abbaye de Marmoutier lès-Tours. — Transactions sur les droits de la seigneurie de Pray. — Liquidation et quittance des droits de la seigneurie. — [illegible]

E. 5. (Liasse.) — [illegible]

1512-1655. — [illegible] rie de Pray et Mignerav. — [illegible]

[illegible] d'autres, d'héritages situés dans le bourg et les paroisses de Pray et Crucheray, au lieu de Migneray, et dans la censive de l'abbaye de Marmoutier. — Pièces du procès gagné par le chambrier de l'abbaye (de l'office [illegible]) [illegible] les seigneurs de Pray et Migneray, en matière de retrait féodal, au sujet d'héritages de lui dépendant. — Sentence adjudicative du prix de retrait lignager à cause des ventes de biens relevant du chambrier. — Vente de biens dont ce dernier était co-seigneur avec le duc de Vendôme. — Baux d'héritages soumis à l'abbaye. — Partage de la terre de Migneray, au clos de Richeferme, entre les héritiers du seigneur de Migneray. — Acquisition de la terre de Migneray par les religieux de Marmoutier. — Arpentage et bail à ferme de ces biens.

E. 6. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1400-1788. — CHANTÔME ET BINAS (marquisat de). — Biens de la paroisse de Binas. — Terre de Chantôme. — Échanges de terres situées à Chantôme faits par les seigneurs de ce lieu avec le procureur de l'Église de Binas et des particuliers. — Reconnaissances d'hypothèques sur des biens situés à Chantôme, en faveur des seigneurs de Chantôme. — Échange de la terre de Chantôme pour celle de La Ville-aux-Clercs, entre Mme de Saltun, dame de La Ville-aux-Clercs, et François de Gaignon, seigneur de Chantôme. — Actes judiciaires de l'acquisition de Chantôme par Jean Terrat. — Bail, par Jean Terrat, de terres sises à Chantôme. — Enregistrement des lettres patentes érigeant en marquisat la terre de Chantôme en faveur de Jean Terrat. — Ventes de terres sises à Chantôme à Jean Terrat par Jacques de Fleureteau. — Baux des vignes et de la grande avenue du château de Chantôme par Jean Terrat. — Acquisitions de maisons à Chantôme par Jean Terrat sur Benjamin de Chartres, chevalier, seigneur de Billersart et Sonnay. — Procurations des héritiers Terrat et de M. de Jaucourt pour la liquidation du prix de vente de la terre de Chantôme. — Vente, par les héritiers Terrat, de la terre de Chantôme à M. de Jaucourt. — Quittances d'achat de la terre de Chantôme, délivrées par M. de Jaucourt aux héritiers Terrat. — Liquidation des droits des héritiers paternels de Jean-Baptiste Terrat sur la terre de Chantôme. — Ratification par les héritiers Terrat des actes faits pour la revendication de leurs droits. — Garantie d'opposition accordée aux cessionnaires des héritiers Terrat par M. de Jaucourt. — Purge des hypothèques de la terre de Chantôme. — Extrait des registres du greffe des insinuations laïques de la ferme du Roi à Beaugency, contenant déclaration d'hérédité par Chauvel de La Martinière, légataire universel de Jean Terrat et seigneur de Chantôme, et payement des droits dus au Roi pour sa ferme de la Généralité d'Orléans. — Reconnaissance de bail à rente d'une vigne située à Chantôme, pour Chauvel de La Martinière, seigneur de Chantôme, par Charles Drouin. — Prise de possession de la terre de Chantôme par M. de Jaucourt. — Distribution du prix de cette terre entre les héritiers de Terrat du côté paternel, sa veuve, M. et Mlle Chauvel de La Martinière et M. Douin de La Rosière, cessionnaire d'une partie des droits des héritiers Terrat. — Donation mutuelle entre Chauvel des Croteaux, héritier de Jean Terrat, et Chauvel de La Martinière, son légataire universel. — Transaction entre les héritiers paternels de Terrat et les sieurs Chauvel, au sujet d'une rente foncière assise sur une maison située à Chantôme, léguée par Terrat à Mlle Chauvel de la Martinière. — Moulins de Chantôme. — Baux, visites et prisées du moulin de Chantôme par les seigneurs et dames successifs de Chantôme. — Procédure de la saisie réelle du domaine de Chantôme, comprenant les fief, lieu, manoir principal et seigneurial, château, justice et dépendances, situés sur la paroisse de Binas, ladite saisie faite à la requête du sieur Courtion d'Arconville, écuyer, officier du duc d'Orléans, sur messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, marquis de Noaillac, et Suzanne-Marie de Vivans, son épouse, pour payement d'une obligation d'argent. — Reconnaissances de rentes foncières en poules, chapons, avoine, blé et deniers de cens, établies sur des terres situées à Chantôme, au profit des seigneurs de ce lieu.

E. 7. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1400-1788. — Biens de la paroisse de Binas. — Terre de Binas. — Baux à ferme et à loyer de biens situés à Binas, par les seigneurs de Chantôme. — Procédures de la vente des biens tombés en déshérence dans la paroisse de Binas, à la requête de Jean Terrat, seigneur de Chantôme. — Saisie, par M. de Jaucourt, d'une maison servant de logement au maître d'école de Binas, léguée par le curé de la paroisse aux habitants de Binas. — Assemblée des habitants de la paroisse de Binas, portant renonciation au legs de la maison pour le maître d'école. — Transports de rentes foncières, constituées sur la petite ferme de Binas, par les héritiers de Jean-Baptiste Gaston Terrat, seigneur de Chantôme, aux sieurs Douin de Rosière et Michel Brulley. — Reconnaissances d'hypothèques sur des biens situés à Binas. — Aveux rendus aux seigneurs du Lude et de Villecicler,

pour des terres sises à Binas. — Moulins de Binas. — Baux de la grande ferme du moulin de Binas, par les seigneurs et dames successifs : Isaac de Germaincourt, Charles de La Palluelle, Jean Terrat, Pierre-Antoine de Jaucourt, vicomte Etienne de Jaucourt, et la vicomtesse de Jaucourt. — Visites et estimations du moulin de Binas. — Rentes. — Constitution d'une rente de 18 sous au profit du sieur de Terrat, seigneur de Binas et de Chantôme, par la veuve de Claude Fleury, à cause d'un quartier de terre planté de vigne, assis à Binas, au Clos des Vignes. — Bail à rente de 7 livres d'une maison située à Binas, par Jean Beauharnais, seigneur de La Boissaye, maître d'hôtel du Roi, à Claude Fichet, marchand de Chantôme, avec constitution d'hypothèque spéciale sur un minot de terre sis au hameau de la Chaussée, paroisse de Binas — Arrêt du Parlement de Paris, condamnant Antoine de Jaucourt, seigneur de Binas, à servir une rente d'un muids de blé à Auguste Micault, habitant de l'île Saint-Domingue. — Reconnaissances de rentes foncières en poules, chapons, avoine, blé et deniers de cens, établies sur des terres situées à Binas, au profit des seigneurs de ce lieu. — Reconnaissance de droits d'usage dans la forêt de Marchenoir, au profit du seigneur de Binas.

E. 8. (Liasse. — 32 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.)

1400-1788. — Biens de la paroisse de Binas. — Hameau d'Ablainville. — Aveux : par Jean Garnier à François de Peigne, seigneur d'Ablainville, pour un pré situé à Ablainville, paroisse de Binas ; — par Martin Lesere à Jean Terrat, pour terres tenues à cens de lui à Ablainville. — Baux de biens situés à Ablainville, paroisse de Binas, par les seigneurs de Chantôme et Binas. — Acquisition, par René et Jean de Bourdeilles, des terres d'Ablainville. — Baux à rente, à ferme et à loyer par les seigneurs d'Ablainville, de terres situées à Ablainville. — Constitutions de rentes foncières sur des terres situées à Ablainville, au profit du seigneur de Chantôme. — Acquisitions, par le seigneur de Chantôme, de terres sujettes à rente, situées à Ablainville. — Constitution de rente par le seigneur de Chantôme sur une terre située à Ablainville, au profit du seigneur de Vallières. — Reconnaissance d'une rente foncière et annuelle de 3 livres, due au sieur de Terrat, seigneur de Chantôme, sur une maison avec jardins et dépendances, appelée le Bourdon, sise à Ablainville. — Rentes. — Reconnaissances de rentes foncières en poules, chapons, avoine, blé et deniers de cens, établies sur des terres situées à Ablainville, au profit des seigneurs de Chantôme.

E. 9. (Liasse. — [illegible])

1400-1788. — [illegible] — Métairie de Ménainville. — Aveux : par [illegible] à François de Peigne, seigneur de Ménainville, pour une terre située à Ménainville ; — par [illegible] à Jean Terrat, seigneur de [illegible] Ménainville. — Inventaire des titres de la seigneurie de Ménainville, cédée par Charles et Isaac de La Palluelle à Jean Terrat, seigneur de Chantôme. — Baux de biens situés à Ménainville, par les seigneurs de ce lieu. — Acquisitions de terres situées à Ménainville par Jean Terrat, seigneur de [illegible] — [illegible] d'hypothèques, sur des biens situés à Ménainville, en faveur des seigneurs de Chantôme. — Baux de la grande ferme de Ménainville et de la basse-cour de Ménainville, appelée La Villeneufvière, par Isaac de Germaincourt et Jean Terrat, seigneurs successifs. — Reconnaissance par le fermier de Ménainville de l'obligation de planter de la vigne dans la métairie. — Constitutions par hypothèques, titres-nouvels, titres récognitifs et obligations, de rentes foncières annuelles, perpétuelles, imprescriptibles, en poules et chapons, sous et deniers, en faveur des seigneurs de Chantôme, pour la métairie de Ménainville. — Constitutions de rentes en froment, avoine, pois, fèves et porcs, avec faculté de rachat, en faveur des mêmes seigneurs, pour la même métairie. — Distraction de la métairie de Ménainville de la terre de Chantôme, en faveur des héritiers de Terrat, seigneur de Chantôme, lors de l'acquisition de la terre de Chantôme par M. de Jaucourt. — [illegible] biens situés à Ménainville. — [illegible] ferme, de maison manable, de métairie et de la dîme de Ménainville, par les seigneurs de ce lieu. — Baux de la terre de [illegible] M. de Jaucourt. — [illegible] ville par Pierre de [illegible] de Germaincourt, [illegible] de La Palluelle, Jacques Fleureteau et Jean Terrat. — Procès entre Mme veuve de Jaucourt et Meilray, fermier de Ménainville, [illegible] — [illegible] payement. — Transaction pour le retrait d'une partie de [illegible] nainville, et [illegible] — [illegible] Ménainville, par [illegible] Ménainville [illegible] — [illegible]

[illegible] seigneur de Ménainville. — Baux et visites du moulin de Ménainville par les seigneurs et [illegible] de Chantôme. — Acquisition par Charles de La Palluelle de rentes en grains assises sur le moulin de Ménainville. — Transaction entre Pierre-Antoine de Jaucourt et Mlle Chauvel de La Martinière, sur les redevances du moulin de Ménainville. — Remise en possession dudit moulin pour M. de Jaucourt.

F. 10. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1490-1788. — Biens de la paroisse de Binas. — Métairie des Boutets. — Prise de possession de la métairie des Boutets, par Marie Musset, dame de Montrouveau et de La Courtoisie, en payement des cens et rentes à elle dus par cette métairie. — Métairie des Buffets. — Déclarations de droits de cens et de coutume à Isaac de La Palluelle, marquis de La Palluelle, seigneur des Buffets, pour la métairie des Buffets. — Reconnaissances d'hypothèques sur des terres situées aux Buffets, en faveur des seigneurs de ce lieu. — Métairie du Grand-Lude. — Inventaire des titres de la métairie du Grand-Lude, cédée par Charles et Isaac de La Palluelle à Jean Terrat, seigneur de Chantôme. — Aveux rendus pour la métairie du Grand-Lude aux seigneurs de ce lieu. — Acquisition et bail de la métairie et de la maison du Grand-Lude, par Marie de Salmet. — Acquisitions et baux des terres du Grand Lude, par Gabriel de Neufville, Charles et Isaac de La Palluelle. — Constitutions par hypothèques, titres-nouvels, titres récognitifs et obligations, de rentes foncières annuelles, perpétuelles, imprescriptibles, en poules et chapons, sous et deniers, en faveur des seigneurs de Chantôme, pour la métairie du Grand-Lude. — Métairie du Petit-Lude. — Inventaire des titres de la métairie du Petit-Lude, cédée par Charles et Isaac de La Palluelle à Jean Terrat, seigneur de Chantôme. — Métairie des Bardets. — Déclarations de droits de cens et de coutume à Jean Terrat, seigneur de Chantôme, par Charles, baron de La Palluelle, tuteur des enfants d'Isaïe de Germaincourt, en son vivant seigneur des Bardets, pour la métairie des Bardets. — Hommage rendu au comte de Dunois, pour le droit d'usage dans la forêt de Marchenoir, par Michel de Beauvillier, seigneur des Bardets, puis par sa veuve, Annette de Tillay, pour leurs fils. — Déclarations des terres de la métairie des Bardets faites à Hellye de La Place et Jean Terrat, seigneurs successifs. — Bail à ferme de la métairie des Bardets, tenue de Barillon Du Mesme, seigneur des Vallées. — Arpentage des terres des Bardets.

F. 11. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1542-1785. — Biens de la paroisse de Binas. — Métairie de La Louvellerie. — Aveu de Jean Terrat, seigneur de Chantôme, au seigneur du Plessis-L'Échelle, du tiers de la métairie de La Louvellerie. — Métairie de L'Aubraye. — Baux de biens situés à L'Aubraye, par les seigneurs de Chantôme. — Métairie de La Guignardière. — Vente à Jean Terrat, seigneur de Chantôme, des terres de La Guignardière. — Baux de La Guignardière, par les seigneurs et dames successifs : Isaac de Germaincourt, Charles de La Palluelle, Jean Terrat, Pierre Chauvel de La Martinière, Pierre-Antoine de Jaucourt et la vicomtesse douairière de Jaucourt. — Partage de ladite métairie entre les membres de la famille Mercier. — Métairie de Richebourg. — Vente par la famille Rottais à Jean Terrat de la métairie de Richebourg. — Baux de cette métairie par Jean Terrat, Chauvel de La Martinière, le marquis et le vicomte de Jaucourt, et Mlle de Jaucourt, seigneurs successifs de Chantôme. — Métairie de Gastines. — Acquisition par Jean Terrat sur Sarradin de la grange, de la petite métairie et de la maison de Gastines. — Baux de cette métairie par Léonard Fleureteau, Jean Terrat, Jean-Pierre Chauvel de La Martinière, Pierre-Antoine de Jaucourt, Thaïs-Simonne-Pauline Delacour de Balleroy, veuve d'Étienne, vicomte de Jaucourt, seigneurs et dames successifs de Chantôme.

F. 12. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1567-1785. — Biens de la paroisse de Binas. — Métairie de la Basse-Cour. — Baux de la métairie de la Basse-Cour, par Fleureteau, Terrat, Chauvel et Jauconrt, seigneurs successifs de Chantôme. — Métairie du Pavillon de la Menuiserie du Château. — Baux de la métairie du Pavillon de la Menuiserie du Château, par Fleureteau, Terrat, Chauvel et Jaucourt, seigneurs successifs de Chantôme. — Métairie de La Villelouzière. — Échange de terres à La Villelouzière entre Charles de Reffuge et Mauldvit. — Baux des terres de La Villelouzière par Jean Terrat, Jean-Pierre Chauvel de La Martinière, Pierre-Antoine de Jaucourt, la vicomtesse douairière de Jaucourt et Mlle Anne-Antoinette de Jaucourt. — Métairie de la Pierrière de Bouffy. — Acquisition par Léonard Fleureteau, seigneur de Chantôme, de La Pierrière de Bouffy. — Métairie du Vivier. — Acquisitions de la métairie du Vivier par Pierre de Peigne, Jean Du Luc, René et Moïse de Germaincourt, Gabriel de Neufville, Charles et Isaac de La Palluelle, Jacques Fleureteau et Jean Terrat, seigneurs successifs de Chantôme et Binas.

E. 13. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1587-1788. — Biens de la paroisse de Binas. — Métairie de Villejoint. — Constitutions de rentes foncières en argent, blé et avoine, sur des terres situées à Villejoint, au profit des seigneurs de Chantôme et Binas. — Métairie de La Daumière. — Reconnaissances de rentes foncières en poules, chapons, avoine, blé et deniers de cens, établies sur des terres situées à La Daumière, au profit des seigneurs de Chantôme et Binas.

E. 14. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1514-1788. — Biens de la paroisse de Saint-Laurent-des Bois. — Métairie de Villecicler. — Aveux rendus aux seigneurs de Villecicler, pour des terres sises dans ce lieu. — Baux à rente de terres situées à Villecicler, par les seigneurs de ce lieu, sous devoirs de deniers de cens et de rentes foncières. — Ventes de la métairie de Villecicler : par Buisson à Georges Mandat ; — par la veuve Mandat à Jacques de La Barre ; — par Achille de Gastes à Jacques de Fleureteau, seigneur de Chantôme. — Ventes de vignes audit lieu par Charles Pivin à Jean-Baptiste Terrat, seigneur de Chantôme. — Accord entre Jean Terrat et la veuve Mauger, relatif à une saisie d'une terre située à Villecicler, faite par Terrat, pour payement de rentes à lui dues. — Procès entre Mme de Jaucourt et le fermier de la métairie de Villecicler, pour payements de fermages. — Commandements, saisies, intimation, opposition, quittances, billets, obligations, mémoires, requêtes, déclarations et sentences relatifs à ce procès. — Déguerpissement et abandon, par le fermier de Villecicler, en payement à Mme de Jaucourt, de maisons et de terres situées audit lieu. — Procès-verbal de vente des meubles du fermier, à la requête de Mme de Jaucourt. — Rentes. — Constitution d'une rente de 9 livres, sur une maison située dans la paroisse de Saint-Laurent-des-Bois, par les héritiers de François Mauger, au profit du seigneur de Chantôme.

E. 15. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1602-1788. — Biens de la paroisse de Vallières. — Baux à rente, par les seigneurs de Chantôme et Binas, de terres situées à Vallières, sous devoirs de deniers de cens et rentes foncières. — Biens de la paroisse de Neuvy-en-Dunois (Eure-et-Loir). — Reconnaissances de rentes foncières en poules, chapons, avoine, blé et deniers de cens, établies sur des terres situées à Neuvy-en-Dunois, au profit des seigneurs de Chantôme et Binas.

E. 16. [illegible]

1648-1653. — [illegible] de Binas et Chantôme, [illegible] comme tuteur de ses enfants, [illegible] rédigé par le notaire de Binas, suivant les déclarations des vassaux.

E. 17. [illegible]

1787. — CHATELLIER [illegible] du fief du Châtel'ier, par ordre alphabétique, contenant les dépendances de ce domaine, savoir : tenues, pièces de terres, vignes, champs, bois, clos, noues, prés, haies, landes, étangs, fontaines, maisons, masures, bâtiments, moulins, chaussées, écluses, granges et rentes.

E. 18. [illegible]

1787. — CORMERÉ [illegible] et de recette. — Tableau des fermes échues et reprises, générales et particulières, des fermes des offices, loyers des maisons et vignes, abonnements de dimes de vignes, lods et ventes, quints et requints, profits et droits seigneuriaux, dîmes, cens et rentes, amendes et ventes de vins.

E. 19. [illegible]

1788-1789. — [illegible] les comptes rendus par le régisseur de la seigneurie de Cormeré.

E. 20. [illegible]

1763-1789. — [illegible] paroisses de Cormeré, Saint Sauveur et Ouchamps ; — des [illegible] danges.

E. 21. [illegible]

1778-1789. — [illegible] tieux du baron Sahuguet d'Espagnac, seigneur de Cormeré. [illegible]

E. 22. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1778-1780. — Recettes journalières, générales et particulières des droits de foires et marchés et des amendes ; — des rentes foncières en poulets et en argent ; — des droits seigneuriaux ; — des abonnements des dîmes ; — des ventes des bois taillis ; — des fermes générales et particulières ; — des locatures ; — des revenus et de la vente des grains ; — de la boucherie ; — du pressoir banal ; — des bestiaux ; — du droit de banvin et de la récolte en vin. — Notes du baron d'Espagnac.

E. 23. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1773-1780. — Recettes. — États de perception des droits seigneuriaux pour rester à l'appui du compte rendu par Ferreau au baron d'Espagnac ; — des dîmes en vignes de Cormeré, pour constater les personnes qui ont été abonnées et celles qui ont payé en nature. — Recettes : de la ferme du pressoir banal d'Ouchamps ; — de la vente des eaux-de-vie ; — de l'exploitation des bois. — du moulin de Labussière ; — de la boucherie ; — du profit des bestiaux ; — de la vente du poisson ; — des grains ; — du vin ; — des menus suffrages en poulets et en beurre frais ; — des droits de halles ; — de la ferme de la charcuterie de Chitenay ; — de diverses locatures ; — des cheptels.

E. 24. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1772-1773. — Dépenses. — Frais d'embellissements du château et du parc de Cormeré. — Charges et rentes dues par la terre aux curés de Chitenay et d'Ouchamps, au chapitre de Blois, à la baronnie de Mondoubleau, au prieur des Montils, aux religieux de Saint-Laumer de Blois, au bureau de la vérification pour les lettres de la terre de Cormeré. — Frais de régie et du contentieux. — Sommes payées au bureau de la vérification pour les lettres de la terre de Cormeré. — Dépense des impositions royales. — Capitation des domestiques du château de Cormeré. — Droits d'aides acquittés.

E. 25. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1772-1779. — Comptes de régie. — Recettes comprenant les amendes, les rentes foncières, les abonnements et les profits des lods et ventes. — État des déboursés faits par Jacques Devergès, conseiller du Roi, premier avocat général en son Grand Conseil, à l'occasion de son acquisition de Cormeré. — Remises et profits payés aux différents seigneurs. — Frais de l'insinuation aux bureaux de Blois. — Recette faite par Antoine Ferreau, procureur fiscal de la baronnie de Cormeré, et comprenant les droits de quint et de requint.

E. 26. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1778-1789. — Relevé du registre des abonnements. — Dîmes en vignes des Oligers, de Labussière, de Bourgfêtu, de Chéry, de Lanoue, des Chapelles, de La Coudrays et de Letang. — Ferme de la pâture des Bâtardeaux. — État des terres données à moisson pour la seigneurie de Cormeré.

E. 27. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1552-1595. — Titres de rentes. — Vente, par Pierre Auger à Jean Dorléans, de 4 livres 10 sous de rente foncière, savoir : 50 sous pour moitié de 5 livres assignés sur deux corps de bâtiment, et 40 sous pour moitié de 4 livres à prendre sur deux corps de bâtiment, le tout situé au Bas Bourg Saint-Jean de Blois. — Sentence rendue par le bailli de Saint-Jean-en-Grève de Blois, qui ordonne que Britheau fasse appeler Mondy pour passer conjointement hypothèque de la rente foncière de 5 livres, assignée sur deux maisons sises au Bas Bourg, au profit de la veuve de Jean Dorléans. — Hypothèque de la rente foncière de 5 livres, assignée sur deux corps de logis sis au Bas Bourg Saint-Jean, passée au profit de Pierre Demeulles et de Marie Dorléans, sa femme, par Jean Roy. — Vente faite à Claude Lefuzellier, écuyer, seigneur de La Motte-Cormeré, par Pierre Demeulles, de 5 livres de rentes foncières assignées sur deux maisons sises au Bas Bourg Saint-Jean, et de 4 livres d'autre rente foncière assignées sur une maison joignant les précédentes.

E. 28. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1778-1780. — Procédures. — Signification de main-levée de saisie faite par le baron d'Espagnac à Desalles, fermier à Chevenelles. — Sentence d'Antoine Ferreau, bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage, de la justice et baronnie de Cormeré-le Bourg, condamnant à 60 livres d'amende Saulnier, vigneron de Favras, convaincu d'avoir tendu dans les vignes des collets pour prendre des perdrix. — Assignation à la requête du baron d'Espagnac, contre Poullier, vigneron de Belleville, paroisse de Chitenay, au payement de 15 livres pour bois vendu. — Déposition de François Deshayes, curé de la paroisse de Chitenay, à l'occasion d'une tentative de violation du presbytère, faite par deux terrassiers et trois collecteurs.

E. 29. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1759-1780. — Baux : par Guillaume Mahy, chevalier, baron de Cormeré, seigneur de Chitenay, de Seur et des Montils, à Jean Chavigny, de la métairie des Grands-Veaux, sise dans la paroisse de Chitenay ; — par Guy Mahy, seigneur de Lauriere, à François Jouannet, du grand moulin banal de Cormeré, situé sur la rivière de Bièvre ; — par Guillaume Mahy, seigneur de Favras, à Louis Gauchet, de la métairie des Boursets, située dans la paroisse de Cormeré-le-Bourg ; — par Guillaume Sahuguet Du Marzil, baron d'Espagnac, sous-lieutenant des gardes du Roi, seigneur de Sancerre, à Henry Boullay, de la métairie du Colombier, située dans la paroisse de Chitenay ; — par Louis Le Tellier, comte de Rebenas, marquis de Louvois, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur des royaumes de Navarre et de Béarn, seigneur de la baronnie de Cormeré-le-Bourg, à Claude Dumu, maître boucher, des droits de boucherie et charcuterie de la paroisse de Chitenay ; — par l'aumônier de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois, à Louis Jousseau, laboureur, de la métairie de La Hermandière, paroisse de Chitenay, tenue à cens de la justice de Cormeré.

E. 30. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1777-1778. — Hommages rendus par le sieur Duperon, trésorier de France, seigneur de Cormeré, pour le fief de Savonnière, à cause du comté de Blois, au seigneur suzerain de Bourgfêtu et d'Ouchamps, relevant médiatement de la cour Saint-Brisson, qui dépend du marquisat de Ménars, et arrière fiefs du Roi à cause de la tour du Louvre.

E. 31. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1529-1785. — COURTEMBLAY (seigneurie de). — Constitutions de rentes par les seigneurs de Courtemblay, des familles Regnart, de Salmon et de T[illegible], sur leurs terres. — Vente de la métairie de B[illegible] par les seigneurs de Courtemblay à Jacques Mariette, docteur-médecin, à condition de grâce et rendre. — Bail de la métairie de Lespau au seigneur de Courtemblay par les habitants du village de Mesnes. — Transaction entre Gilles Regnard, seigneur de Courtemblay, et Pierre Brotte, acquéreur de Lespau, par laquelle ce dernier abandonne à Regnard ses droits, moyennant finance.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1508-1788. — FERTÉ-SAINT-AIGNAN (seigneurie de La). — Baux du Grand Jardin du [illegible], dépendant de La Ferté. — [illegible] à [illegible] Tonnerre, [illegible] de La Ferté-Saint-Aignan, [illegible] la grande [illegible] — Baux de la métairie du Grand Pré, dépendant de La Ferté. — Échange entre Anne de Beauvilliers, duchesse de La Ferté et Simon Dun, charpentier à La Ferté, par lequel ce dernier cède à ladite duchesse une place assise devant l'église de La Ferté, contre plusieurs jardins sis dans la paroisse de Saint-Cyr. — Baux : des métairies du Pont-Jussault, du [illegible], de La [illegible] de La Béraudière, dépendant de la terre de Bréviande ; — de Lajarnault, dépendant de la terre de Villabry ; — du fief de La Pillaudière ; — des étangs de La Ferté. — Procès-verbaux des empoissonnements des étangs du domaine de La Ferté, de la vente du poisson et des réparations à faire aux chaussées des étangs. — Échange entre Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, et le prieur de Saint Sulpice de La Ferté, par lequel ce dernier cède un clos situé derrière la petite maison du prieuré, le long de la rivière du Cosson, en contre-échange d'une pièce de terre sise derrière la chapelle de Saint-Eloy, le long de la forêt de La Ferté.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin.

1430-1672. — FLEURY ET [illegible] (seigneurie de). — Échange entre [illegible], [illegible] de Jean de Saint-Olivier, et Martin de Beaujeu, bourgeois de Celles-en-Berry, des dimes des paroisses de Cour-sur-Loire et Saint-Denis-sur-Loire, contre les biens situés à La Collinière, paroisse de Celles. — Partage des terres du Val de Suèvres, entre Jacques Hurault, seigneur de Cour-sur-Loire et de [illegible] [illegible] — [illegible] dans la paroisse de Saint-Christophe de Suèvres, par Jacques Hurault, [illegible] — Bail du cours d'eau de la fontaine de Fleury, par [illegible] — [illegible] Suèvres.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1492-1786. — [illegible] (seigneurie de La). — [illegible]

La Fontenelle par les détenteurs des héritages situés à la métairie de La Gougnardière, au bois de La Lande, au domaine de Soulhay, à la ferme des Reverdières, au lieu de La Bigaudière, à la grande maison de La Fontenelle. — Prestation d'homme vivant au seigneur de La Fontenelle par les marguilliers de l'église de ce lieu. —Aveu et dénombrement fournis au seigneur de La Fontenelle par le seigneur du fief de La Brunelière. — Sentence de la justice de la seigneurie de La Fontenelle confirmant le droit de terrage du fermier de La Fontenelle.

E. 35. Liasse. — 14 pièces, papier.

1736-1739. — HERBAULT EN BEAUCE ET PRAY (seigneurie de). — Table des bois du parc d Herbault. — Mémoire sur les droits de coupes de bois dans le parc d'Herbault en Beauce appartenant à Mme Dodun, dame d'Herbault. — États des observations faites sur les bois écartés du domaine d'Herbault; — des coupes desdits bois. — Arpentage des bois et des terres d'Herbault et Pray. — Visites des bois d Herbault par les arbitres convenus entre Marie-Anne Sachot, veuve de Charles-Gaspard Dodun, marquis d'Herbault, et Marie-Antoinette Sachot, veuve de Jean-Baptiste Gayardon de Lévignen, seigneur de Rouillé.

E. 36. Liasse. — 7 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1716-1739. — Acquisition, par Gaspard Dodun, seigneur marquis d'Herbault, lieutenant général du gouvernement d'Orléans au département de Blois, d'Anne Coullange, veuve de François Boutault, seigneur de la Hocquetière et de Villiers, comme curatrice de ses enfants des fiefs de La Hocquetière et de Villiers. — Remboursements faits par Gaspard Dodun, marquis d'Herbault, aux Dames Carmélites de Blois, pour libérer les seigneuries de La Hocquetière et de Villiers des hypothèques dont elles étaient grevées.

E. 37. Registre. — In-folio, 122 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — LIERVILLE ET VERDES (seigneuries de). — Compte de recette pour les fermes dépendant des terres de Lierville et Verdes, contenant la table des domaines, maisons, moulins et basse-cour, des baux, fermes en poules et en argent et les noms des fermiers. — Notes cursives du régisseur du domaine sur les payements faits par les fermiers.

E. 38. Registre. — In-folio, 45 feuillets, papier.

1563-1567. — LORMOYE ET LA FOSSE (seigneurie de). — Livre de recette de la terre de Lormoye. — Papier des cens et rentes dus à la seigneurie de Lormoye, « au temps de Monsieur Charles de Théligny, chevalier, « genti homme ordinaire de la maison du Roy, seigneur « dudit lieu. » — Liste de ceux qui tiennent des terres dudit seigneur à foi et hommage, à cause du lieu seigneurial de Villenault, suivant leur aveu.

E. 39. Registre. — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1582. — Déclarations d'héritages à la seigneurie de Lormoye. — Titres de la censive de Lormoye, à Fréteval. — Déclaration des héritages tenus par Laurent Venyer de Jean Aulde, valet de chambre du Roi, seigneur de Lormoye et La Perrigne, et de La Fosse, dans la paroisse de Saint-Lubin-des-Prés et dans la ville de Fréteval. — Liste des maisons, terres, jardins, cens et rentes afférents à ladite seigneurie, avec les noms des détenteurs des héritages sujets à la seigneurie de Lormoye.

E. 40. Registre. — In-4°, 16 feuillets, papier.

1583-1788. — Mémoire des déclarations du fief et de la seigneurie de La Fosse, contenant les noms des détenteurs des héritages sujets de la dite seigneurie, et la quotité de leurs redevances, avec table alphabétique des noms.

E. 41. Registre. — In-4°, 76 feuillets, papier; 1 plan.

1545-1789. — Résumé des papiers terriers des fiefs de Lormoye et La Fosse. — Déclarations des héritages, et noms des détenteurs redevables envers Jean Aulde, seigneur de Lormoye et La Fosse. — Relevé du papier terrier des années 1582, 1601, 1621, 1703 et 1704. — Table des tenues, maisons, jardins, vignes, bois et buissons dépendant de la dite seigneurie. — Relevé des reconnaissances données par les détenteurs de terres, de leurs devoirs envers la seigneurie, avec l'indication des sentences et procédures y relatives. — Plan du censif de Lormoye.

E. 42. Registre. — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1621. — Papier terrier du fief de La Fosse, situé dans la paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, près Fréteval, appartenant à dame Léonor Aulde, dame des Couldreaux, de La Renouillère, de Lormoye et de La Fosse, contenant les noms des détenteurs des terres de cette seigneurie, avec la liste des héritages que chacun d'eux possède, suivant leur déclaration baillée à ladite dame et transcrite sur le papier terrier. — Extrait de la sen-

tence rendue au siége de Lormoye au profit du procureur fiscal de ladite dame contre les détenteurs susdits.

E. 43. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, parchemin.

1703-1704. — Papier terrier de La Fosse et de Lormoye. — Aveux et dénombrements faits à ladite seigneurie par les détenteurs des biens relevant d'elle. — Offres de foi et hommage, déclarations censuelles, hypothèques, rentes de poules au profit de la seigneurie de Lormoye.

E. 44. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1476-1768. — Mémoire de la ferme de Lormoye — État des censitaires. — Délivrance de la triple justice de Lormoye pour Guillaume de Théligny, seigneur de Lormoye, par le bailli de Dunois. — Aveu rendu par Jean Aulde au seigneur de Fréteval pour la seigneurie de Lormoye. — Sentences rendues au profit du seigneur de Lormoye contre ses sujets. — Acquêts par le même seigneur de terres adjacentes à son domaine. — Reconnaissances de cens au profit de dame Françoise Micquelot pour sa seigneurie de Lormoye, par les débiteurs de cens. — Reconnaissance de rentes et déclarations d'héritages au profit de Charles de Franceschy, seigneur de Lormoye. — Saisie de meubles pour le même sur ses débiteurs de Busloup. — Procédures des seigneurs de Lormoye contre leurs tenanciers et voisins, pour payement des droits de lods et ventes, des termes d'arrérages de rente et pour anticipation de terrain.

E. 45. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1573-1640. — MARCON, NOYERS et LA BRULÉE (seigneuries de). — Ventes : de la métairie de Pellorges à Grondeau, par Périon ; — de la terre de Marcon à Chenu, par Duchet ; — des terres de Marcon et La Brulée aux Ursulines de Blois, par Chenu ; — des droits seigneuriaux sur Marcon, par les Ursulines, à M[me] de Beauxoncles. — Prise de possession de la terre de Marcon par Chenu. — Hommage de la terre de Marcon, rendu par Chenu à la seigneurie de Marchenoir. — Constitutions, ventes et procédures d'une rente perpétuelle sur Marcon et Noyers. — Accord entre la veuve Chenu et ses enfants, par lequel la veuve Chenu laisse à ces derniers la terre de Marcon. — Hommages rendus aux héritiers Chenu pour des terres situées à Oucques et à Saint-Léonard, dépendant de la seigneurie de Marcon.

E. 46. (Registre.) — In-4°, [illegible]

1671-1674. — MENARS [illegible] — Livres des ventes et échanges. — Contrats réunis de toutes les acquisitions faites dans le grand parc de Menars, par messire Jacques Charron, chevalier, seigneur-comte de Menars [illegible] Honorine, seigneur de Neuville, Cour-sur-Loire, Saint-Claude, Nozieux, Villerbon, Mulsans, Villexanton, Noyer, Aulnay-les-Mer, conseiller du Roi en ses Conseils et en sa Cour de Parlement à Paris, surintendant de la maison de la Reine, capitaine des chasses de la capitainerie de Blois (Répertoire).

E. 47. (Liasse.) — [illegible]

1502-1608. — Biens de Menars. — [illegible] par Jacques Hurault, seigneur de Cour-sur-Loire, des prés Terrie. — Ventes par Barthélemy Dupré, seigneur de Chastulé, à Jean Jamain, de la closerie du Port des-Cahots, et par la veuve Jamain, du même lieu, à Guillaume Charron, seigneur de Menars. — Actes de la consignation du prix de la vente précédente par Guillaume Charron, à l'encontre des héritiers Dupré. — Bail par Michel Ricoul, seigneur de La Fouardière, d'une closerie au bourg de Menars. — Vente, par le même à Macé Péan, de cette closerie, et par ce dernier au marquis de Menars. — Acquisitions, ventes, échanges, quittances, obligations faites par Guillaume Charron, au sujet d'héritages formant le domaine de Menars.

E. 48. (Liasse.) — 17 pièces, [illegible]

1609-1611. — [illegible] et de Marzaux, de La Fosse [illegible] le lavoir public de Menars. — [illegible] Charron, de l'abbaye de [illegible] situées dans les paroisses de Menars et de Montlivault ; — par J.-J. Charron, comte de Menars, d'une maison audit lieu, depuis confondue dans le potager du château. — [illegible] de ladite maison à Menars.

E. [illegible]

1612-1640. — [illegible]

[illegible], — [illegible] de Ménars [illegible] dans le parc. — Arpentages des [illegible] de Menars et Montcourtois. — Baux, de l'île de Menars [illegible] Loire, par les marquis de Menars; — des pavillons de Menars, d'une maison et de l'auberge [illegible] à Menars, par J.-J. Charron; — de terres [illegible] d'Or, par [illegible]; — du moulin de Montcourtois, par Hercule de Bédour, seigneur de Menars et de Montcourtois; — de la métairie de Montcourtois, par Hercule de Bédour et Guillaume et J.-J. Charron.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin.

1641-1643. — Jardin bas de Menars. — Contrats d'acquisitions et d'échanges faits par Guillaume Charron, seigneur de Menars, d'héritages compris dans le jardin bas et les dépendances du château de Ménars, aux lieux dits : le fief du Colombier (dépendant de M[me] de [illegible], dame de Villerbon), La Fosse, La Cour du Puy, La Perrière-Saint-Vincent, Champrond, Le Closcourtois, Les Coustures de Menars; tous biens appartenant à des particuliers, acquis par Guillaume Charron pour l'augmentation de son parc de Menars.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1613-1653. — Biens de Menars. — Acquisitions, par le marquis de Menars et de Marigny, de terres et vignes situées à Menars, aux Champs-Fourniers, à Cour-sur-Loire et à Montmirail. — Échanges entre Guillaume Charron, seigneur de Menars, et des particuliers, pour des héritages situés près de Courtois, et depuis enclavés dans le grand parc de Menars.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1654-1667. — Concession par les habitants de Menars, au marquis de Menars, de la fontaine de ce bourg. — Échange entre Guillaume Charron, seigneur de Menars, et Madeleine Gaultier, veuve d'Alexandre de La Boissière, de biens à Suèvres, contre des terres à Longueleine. — Acquisitions, par Guillaume Charron, d'héritages formant le domaine de Menars, situés aux Vergers, au Meur, aux clos des Champs-Ronds et de Courtois, aux ruelles de Cour, au bourg de Menars, au Champfournier, au Pêcher, au Port-des-Cahots, au Val de Suèvres, au haut de La Caille, à Champhay, aux Cor[illegible] au [illegible], à La Fosse, près de Montcourtois et de La Garenne.

E. [illegible] (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 21 pièces, papier; 2 plans.

1668-1776. — Biens de Menars; maison de Saint-Georges. — Contrats d'acquêts et d'échanges faits par Jean-Jacques Charron, seigneur de Menars, avec la fabrique de l'église de Villerbon et des particuliers pour des terres situées aux lieux dits: Le Landas, Les Queues-d'Or, Les Archangers, Le Haut-de-la-Taille, Les Corvées. — Acquêts et échanges des terres sujettes au droit de cens envers le seigneur de Cour-sur-Loire, avec quittances des profits seigneuriaux. — Acquêt par Jacques Charron, seigneur de Nozieux, de la maison de Saint-Georges dans la forêt de Blois. — Arpentages de cette maison avec plans figurés. — Baux à ferme de cette maison et poursuites judiciaires contre les fermiers, par Anne Castras de La Rivière, veuve de Michel-Jean-Baptiste Charron, par la marquise de Pompadour et le marquis de Marigny.

E. 54. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1584-1732. — Terre de Cour-sur-Loire, jointe à la seigneurie de Menars. — Titres de propriété. — Métairie de Malitourne. — Échange fait entre le chapitre de l'église collégiale Saint-Sauveur de Blois et J.-J. Charron, comte de Menars, par lequel ledit chapitre cède la métairie de Malitourne, paroisse de Cour-sur-Loire, et le droit de dîme qu'il a dans les paroisses de Menars et de Cour-sur-Loire, le tout tenu à cens du seigneur de Menars, à cause de sa seigneurie de Cour-sur-Loire, en contre-échange de la métairie des Métiviers, située au bourg de Villexanton, qui sera tenue à cens du seigneur de Menars, à cause de sa seigneurie de Villexanton. — Baux de l'herbage de La Borde-Blanche, paroisse de Cour-sur-Loire. — Sentence du présidial de Blois, rendue contre les religieux du prieuré de Boulogne, au profit de J.-J. Charron, comte de Menars, et qui condamne ces derniers à vider une maison sise au Vivier, comme personnes de mainmorte et incapables de posséder des héritages sans le consentement du seigneur féodal. — Adjudication au profit d'Hercule de Bedour, porte-manteau du Roi, de la terre de Montcourtois, paroisse de Cour-sur-Loire, provenant de la saisie réelle de Jacques Portrais.

E. 55. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1499-1641. — Acquisitions, prises de possession et donation de la métairie de La Borde-Blanche. — Acquisitions de biens à Montlivault et à Cour-sur-Loire. — Transaction entre Jacques Hurault, seigneur de Cour-sur-Loire, et Simon Testu, seigneur de Menars, sur leurs

droits seigneuriaux. — Quittance des profits seigneuriaux pour la vente des biens de Montlivault, dus à Louise Levrault, dame de Cour-sur-Loire. — Baux de terres situées au val de Montlivault. — Reconnaissance de Guillaume Charron, portant que la métairie de La Borde-Blanche appartient à Jean Charron. — Baux de la métairie de La Borde Blanche par les comtes et vicomtes de Cheverny.

E. 56. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1384-1786. — Biens de Mer. — Baux : de la métairie de La Boutillière, par J.-J. Charron ; — de celle de Bordebure, par le même et Jean de Rivauldes ; — du moulin Mabray, à Pierre Charnier, par Jean Congnart ; — des prés au Val de Loire et aux Prés-Bas, par Jean et Honorat de Rivauldes. — Acquisitions et baux des fours banaux de Mer et de Montcelleux par le marquis de Menars. — Vente du moulin Mabray par les religieux de la Charité Notre Dame à Paris, à Jean Joudaud, et par ce dernier à Jacques Renard. — Partage de biens entre Marguerite Charnier, femme de Guyot de Rivauldes, et Madeleine Charnier, femme d'Artault de Saint-Alban, comprenant le moulin Mabray. — Actes probatifs de la rente du moulin Mabray. — Procès : entre Michel Sublet et J.-J. Charron, au sujet du moulin Mabray ; — entre J.-J. Charron et les habitants de Mer, pour la banalité des fours de cette ville ; — entre Jean de Rivauldes et Etienne Royer, au sujet des prés dépendant du prieuré de Marigny. — Baux de la métairie de La Mothe-lès-Mer, par les seigneurs successifs : Guillaume et Jean de Rivauldes. — Quittances des pots de vin donnés par J.-J. Charron, pour l'acquisition de la seigneurie de Mer, à Louis de Languedoue et à François Fascher de La Pagerie. — Actes de la demande en retrait lignager exercée par Louis de Languedoue contre J.-J. Charron. — Reconnaissance de remise de titres de constitutions de rentes foncières sur la seigneurie de Mer, à J.-J. Charron et à Grimaudet de Villegomblain.

E. 57. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1480-1729. — Prévôté de Mer. — Actes de l'engagement de la prévôté de Mer fait par le Roi, à Guillaume de Rivauldes, et de son rachat par le Roi, de Jean de Rivauldes. — Vente aux enchères de cette prévôté. — Hypothèques de rentes au profit du Roi et du duc d'Orléans, comme comtes de Blois, sur des maisons à Mer, sur le moulin à bac de la Loire, sur le moulin à blé de Gastines. — Cession de l'auditoire du bailliage de Menars à l'[illegible] de Mer, par [illegible]. — Baux : du moulin à [illegible] par Guillaume et J.-J. Charron ; — de [illegible] à Mer, [illegible], par J.-J. Charron. — [illegible] de Mer par les propriétaires successifs : Guillaume et Jean de Rivauldes, René de Longueil, marquis de Maisons, et J.-J. et J.-B. Charron. — [illegible] Antoine Leconte, chapelain de la chapelle Saint-Eustache de Blois, fondée en l'église Saint Sauveur, par lequel ledit chapelain cède les deux tiers du petit censif de Saint-Marc [illegible] dans la paroisse de Mer, l'autre tiers appartenant au seigneur de Menars), tenus en hommage du seigneur de Menars, à cause de son fief de Toutevoye, assis à Mer, en contre-échange de 10 livres de rentes assignées sur deux maisons situées à Mulsans et à Saint-Dyé. — Transaction entre les seigneurs de Castellanne et de Lartic et les dames Charron, leurs épouses, dames de Menars, d'une part, et le chapitre de Saint Sauveur de Blois, d'autre part, au sujet d'un droit de rachat prétendu par les fermiers du marquisat de Menars, à cause des héritages qui dépendent de la chapelle Saint-Eustache, réunie au chapitre Saint Sauveur, par laquelle les seigneurs de Menars confirment l'extinction pure et simple et définitive [illegible] ne devra à mutation que la bouche et les mains sans bourse délier (les héritages sujets aux dits devoirs sont situés près le hameau des Landes, paroisse de Mer), et les dits chanoines et chapitre consentent que les seigneurs et dames de Menars obtiennent des lettres-patentes [illegible] Malitourne et de l'échange des censif de Saint Marc et vassaux.

E. 58. (Liasse.) — [illegible]

1571-1731. — [illegible] — [illegible] de la terre de Monthalais sur le sieur de l'Orne, par Jacques Hurault. — [illegible]

[illegible]

1515-1731. — Terre de [illegible]. — [illegible]

[illegible] — Échange, entre René Darost et J.-J. et J.-B. Charron, de la seigneurie de Mulsans contre une rente constituée. — Acquisitions de terres composant le domaine de Mulsans, par les propriétaires successifs de la [illegible]. — Baux, vente et adjudication aux enchères du notariat de Mulsans. — Baux de la grande et de la petite métairie de Mulsans par J.-J. et J.-B. Charron. — Arpentage des terres de la métairie des Boudets, fait par ordre de Jeanne de Guetteville, veuve de Jean Boudet.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1664-1665. — Actes du décret fictif, ou vente volontaire, de la métairie des Boudets ou de Mulsans. — Obligation de la somme de 4 livres par Charron et Le Maire envers Pothée. — Saisie réelle de la métairie des Boudets par Pothée. — Criées pour parvenir à l'adjudication des biens de la métairie des Boudets. — Publications et affiches de vente dites de quarantaine. — Adjudication des biens au siège du Présidial de Blois. — Ordre et distribution des deniers du prix de la vente aux créanciers, avec déclaration par le saisissant que l'obligation qui lui a été faite était de pure complaisance et pour parvenir à la vente.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1545-1621. — Terre du Noyer. — Transports de droits dans le lieu du Noyer par Jean Monsays, François et Olivier Le Doyen, fils de Jean Le Doyen et de Martine de Bonjan, à Florent Le Doyen, dit de Bonjan. — Constitution de rente sur la seigneurie du Noyer par Bernard de Bonjan au profit de Toussaint de Lesnel. — Condamnation du même Bernard à payer les arrérages de la rente du Noyer à Jacques de Gallon, héritier de Toussaint de Lesnel. — Actes des criées de la terre du Noyer. — Sentences des baillis de Blois, Beaugency et Suèvres contre les héritiers de Bernard de Bonjan, et bail judiciaire de la terre du Noyer par le commissaire à la saisie. — Constitution de rente sur la terre du Noyer, au profit des héritiers Martin, par Jacques de Chartres, curateur des héritiers de Bernard de Bonjan. — Adjudication par décret du bailliage de Blois de la seigneurie du Noyer au sieur Doré.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1621-1622. — Titres de vente de la terre du Noyer, saisie par Louis Chenu, comme tuteur des héritiers Martin, sur Jacques de Chartres, comme tuteur des héritiers de Bernard de Bonjan. — Publications aux prônes des églises de Talcy, de Villexanton et de Blois, aux paroisses de Saint-Solenne, de Saint Martin, de Saint-Honoré et de Saint-Sauveur de Blois. — Affiches apposées aux portes du Noyer et du Châtelet d'Orléans, des églises de Talcy et de Villexanton, des auditoires de Suèvres et de Beaugency, et au poteau de la justice de Suèvres. — Analyse des titres de propriété anciens et nouveaux de la seigneurie du Noyer.

E. 63. (Liasse.) — 149 pièces, parchemin.

1640-1663. — Terre de Nozieux. — Contrats d'acquisition et d'échanges faits par messire Jacques Charron, classés par lui-même avant et depuis qu'il fut seigneur de Nozieux, pour les héritages situés aux environs de sa seigneurie. — Acquisitions de terres situées à Nozieux, par le seigneur de Nozieux, des confréries du Saint-Sacrement et de Notre-Dame de Montlivault, et de la cure de Saint-Claude. — Échanges de terres situées à Nozieux, entre le seigneur de Nozieux et les marguilliers de Montlivault, et les confréries de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Montlivault et le seigneur de Montlivault.

E. 64. (Liasse.) — 138 pièces, parchemin.

1664-1668. — Contrats d'acquisitions et d'échanges faits par Jacques Charron, seigneur de Nozieux, et classés par lui même pour les héritages situés aux environs, savoir : à Montlivault, dans l'enclos de Nozieux, à Saint-Claude, dans le censif de Saint-Claude de Diray, dans la lande de Saint-Dyé, aux Mozes et près du Morté.

E. 65. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 plan.

1445-1558. — Biens de Suèvres. — Vente par Thomas de Bérard et Marguerite de Saintray, veuve de René de Bérard, à Michel de Launay, de la métairie du Domino. — Foi-hommage prêté par Michel de Launay, pour cette métairie, à Anne de Courcillon, veuve d'Agésilas Du Plessis, à cause du fief de La Brûlée. — Baux de la métairie du Domino, par J.-J. Charron et Marguerite Phelippeaux, veuve de Daniel de Launay. — Acquisitions par Guillaume, Jacques et J.-J. Charron, de prés à Suèvres, Ruenfray et Charué, des herbages de La Couroye et du Grillon, des prés des Cailleries, d'une ormoye et d'une saulaye à Ruabourg, de vignes et terres aux groix de Suèvres, des fossés de Charuay et du droit de pêche en ce lieu. — Échanges entre Jacques et J.-J. Charron et les curés de Suèvres de terres situées au Val de Loire. — Baux de l'île des Buttes, de la fosse, rivière et pêche de Charuay, des rivières de Guignedame

et Ruabourg par les comte, marquis et président de Menars. — Correspondance, notes et mémoires relatifs à l'acquisition du lieu de La Touche, faite par J.-J. Charron de Louis Digues de La Touche. — Reconnaissance de rente à ce sujet envers Charron, par Louis-Claude de Villiers, Judith Digues de La Touche, sa femme, et Charles Digues de La Touche, héritiers de Louis-Denys Digues de La Touche.

E. 66. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1559-1737. — Échanges : entre J.-J. Charron et Étienne de Vernesson, des rentes du moulin Crouteau et des terres des caves contre les prés du Val de Suèvres et le droit de pêche dans la rivière de Guignedame ; — entre Madeleine Daguier, Guillaume Chauvel et Anne Daguier, sa femme, et Guillaume Charron de la moitié de l'herbage des Brûlées contre une rente perpétuelle. — Inventaire des titres remis à l'acquéreur ; rétrocessions et remboursements de la rente susdite ; quittance des profits féodaux. — Acquisition par Guillaume Charron de Claude Bonnaventure de Crévant, prince d'Yvetot, de la seconde moitié de l'herbage des Brûlées, avec quittance des profits féodaux. — Actes du décret fictif du clos des Brûlées et de la saisie réelle de ce lieu, adjugé à Charron après purge des hypothèques. — Baux : du clos des Brûlées par François de Crévant, J.-J. et J.-B. Charron ; — de prés au Val de Suèvres, de vignes et de terres aux groix de Suèvres par Jacques Charron.

E. 67. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1616-1665. — Terre de Villerbon. — Inventaire analytique des titres de la seigneurie de Villerbon, échangée par Jean Bouer avec Jacques Charron contre une rente constituée. — Hypothèque de rente dont le principal provient de vente faite à Charron d'une maison à Villerbon. — Remboursement d'une rente dont les deniers proviennent de la même origine. — Quittance donnée à Jacques Charron, par le receveur de Lorges, des deniers du rachat dû au seigneur de Lorges à cause de l'échange de la terre de Villerbon. — Achat par Jacques Charron de terres à Villerbon. — Contrats d'acquêts et d'échanges faits par Jacques Charron, d'héritages situés dans les paroisses de Villerbon et Menars. — Inventaire [illegible] des dits contrats.

E. 68. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1439-1754. — Terre de Villerogneux. — Contrats de constitutions de rentes par les anciens propriétaires de la seigneurie de Villerogneux [illegible] de [illegible] — [illegible] de ces rentes par J. Charron. — Échange entre Jacques Charron et [illegible] de la [illegible] de Villerogneux [illegible] — [illegible] par [illegible] de Refuge de la moitié de la seigneurie de Villerogneux. — [illegible] de la terre de Villerogneux [illegible] Joudoigne et Jeanne Ligière. — Vente, par Pierre Gallois, du lieu de Villerogneux, à Euverte Gallois, son père, puis à [illegible] — [illegible] de Villerogneux par [illegible] Gallois, Marguerite Phelippeaux, Marguerite de Madelene, J.-J. Charron et Anne Castras de La Rivière, femme de J.-B. Charron.

E. [illegible] — [illegible]

1662-1664. — Inventaires des titres et enseignements de la seigneurie de Villerogneux. — Liste analytique des aveux faits par les détenteurs des terres de la dite seigneurie, pour les clos et métairies des lieux nommés Launay, Lutaine, La Fosse-Bourreau, le clos du Moulin, Villeruche, la dîme de Maisières et le moulin de [illegible] — [illegible] et des censives de Villerogneux.

E. 70. [illegible]

1669-1706. — [illegible] faits par Jean-Jacques Charron, seigneur de Menars, pour [illegible] de Menars. — [illegible] Cour-sur-Loire et à Menars [illegible] Rond-de-Cour, Les Ruelles, Les Queues-d'Or, Les Mar[illegible] Colombier.

E. 71. [illegible]

1420-1717. — Terre de [illegible] — [illegible] entre [illegible] et Guillaume Charron, seigneur de Menars, [illegible] La Justice et La Petite-Metairie, des grandes [illegible]

succession de Jacques d'Illiers, d'Avaray, — de la terre de Villexanton par François de Landes, seigneur des Molins, sur Charles d'Illiers. — Quittance et titre-nouvel de rentes pour le chapitre de Saint-Avy de Châteaudun et l'église d'Avaray, par Odart d'Illiers et Guillaume Charron. — Baux de la métairie de Villexanton par Odart d'Illiers, Guillaume et Jacques Charron.

E. 72. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1617-1764. — Métairies de Villexanton, de Villesablon, de La Justice, hameaux des Demeulles et des Chérelles. — Baux des terres de la métairie de La Justice par Guillaume et Jacques Charron ; — de la petite métairie de Villexanton par les mêmes ; — de la métairie de Villesablon par Anne Hurault et Guillaume Charron. — Acquisition par Guillaume Charron de terres à Villexanton. — Adjudication au profit de J.-J. Charron par la Cour des Aides de Paris, des biens provenant de la succession vacante de Pierre Demeulles. — Acquisition par Crochet sur Chérelle des terres de Villexanton, et par Jacques Charron de la métairie des Chérelles à Villexanton. — Actes de la saisie réelle des biens de la succession vacante de Jean Chérelle : publications et affiches de vente et adjudication en faveur de Jacques Charron.

E. 73. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1437-1768. — Biens de Villexanton ; terres de La Vove et de Conan. — Adjudication à Jean Sénéschal de la seigneurie de La Vove, saisie sur Philippe Hurault. — Délaissement de cette seigneurie par Sénéschal à Denis Hurault, pour cause de retrait lignager. — Échanges : entre Léon d'Illiers et Guillaume Charron de la seigneurie de Villexanton pour une rente assise sur la métairie de Conan ; — entre Aliote Gaignon et Jean Gaignon des biens de la succession de Marquet Gaignon, seigneur de Conan. — Transaction entre Jean Gaignon, seigneur de Saint-Bohaire, et Guillaume de La Berruyère sur leurs droits dans la succession de Marquet Gaignon. — Quittances : des profits seigneuriaux, délivrées par les seigneurs de La Vove à celui de Conan ; — des profits de rachat, délivrées par Louis d'Illiers, seigneur de Conan, à Jeanne de Reffuge, dame de La Vove. — Dénombrement des biens composant la métairie de Conan. — Baux à ferme de cette métairie par J.-J. Charron, Léon de Balzac d'Illiers et Abel Poisson de Marigny.

E. 74. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1571-1669. — Biens de Villexanton ; terre de Baignoux. — Ventes : par Pierre Du Bourg à Michel Begon des terres de la seigneurie de Baignoux ; — par Claude Du Bourg, veuve Piochon, à Pierre Doré, de la seigneurie du Grand-Baignoux. — Actes judiciaires de la saisie réelle par décret conventionnel de la terre de Baignoux, adjugée par sentences et arrêts du Parlement à Pierre Doré. — Réunion des Chollets à la terre de Baignoux. — Échanges : entre la veuve Chollet et son fils, et Pierre Doré, seigneur de Baignoux, de terres à Villesablon, contre une rente de 3 livres ; — entre Paul Tuffany seigneur de Baignoux, et Guillaume Charron, des terres de Baignoux et du Noyer, pour une rente de 2 livres. — Acquisitions : par Pierre Doré, sur Michel Chollet, de terres à Villesablon ; — par Philippe Bernier, sur Michel Chollet, de terres au même lieu ; — par Jean Daudin, sur Michel Chollet, de rente sur les ouches de Villesablon. — Arpentages de la terre de Baignoux. — Ventes de terres sujettes à cens envers la terre de Baignoux.

E. 75. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1493-1786. — Dépendances de Menars. — Acquisitions, par J.-J. Charron, des seineuries du Pont-aux-Thyoins, de La Cour-Saint-Brisson, de la métairie de Bordebure, de la dîme de Bruion, sur Jean de Rivauldes. — Quittances pour cette vente par le receveur du domaine du comte de Blois et celui des consignations du Parlement. — Arrêts confirmatifs du Parlement. — Acquisitions par Guillaume et Jean de Rivauldes des biens de la seigneurie de La Cour-Saint-Brisson. — Baux : des seigneuries de La Cour-Saint-Brisson, du Pont-aux-Thyoins et de la métairie de Bordebure, par Anthoine et Françoise de Saint-Germain, veuve de G. de Rivauldes, puis par A. de Saint-Germain à Jean de Rivauldes, son fils.

E. 76. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1543-1757. — Dépendances de Menars. — Acquisitions du port et passage de Muides par J.-J. Charron sur Isabelle Ratault ; — du même, par Prudhomme sur Clément. — Échanges entre Clément et Gastineau de la rente et du port de Muides. — Baux : de la métaire des Grandes-Maisons d'Aulnay par Guillaume et J.-J. Charron ; — du four banal d'Aulnay, par J.-J. Charron ; — des prés de Thuye par Honorat, Guillaume et Jean de Rivauldes et J.-J. Charron ; — du port de Muides par les habitants de Mer à Prudhomme et par Gastineau à Prudhomme ; — de la rente et du port de Muides par les créanciers de Prudhomme et les propriétaires antérieurs à J.-J. Charron.

E. 77. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1654-1781. — Actes de l'acquisition du marquisat de Menars par Jeanne-Antoinette Poisson, femme séparée de Charles-Guillaume Le Normand, duchesse, marquise de Pompadour. — États des rentes à payer pour l'acquisition du marquisat. — Ventilation des terres de Menars et de Baignoux. — État général du marquisat-pairie de Menars. — Actes de l'échange entre le Roi et Mme de Pompadour. — Lettres patentes du roi Louis XV, confirmant les échanges faits entre J.-J. Charron et le chapitre de Saint-Sauveur de Blois; — enregistrement, par le Parlement de Paris, desdites lettres patentes. — Contrat d'échange entre le Roi et Mme de Pompadour de son hôtel de Passy pour la prévôté de Mer, Courbouzon et Herbilly. — Notes sur les annexions faites au marquisat de Menars. — Titres de fondation de la chapelle castrale de Menars. — Bénédiction de cette chapelle par l'official de Blois et le doyen de Suèvres. — Correspondance de l'évêque de Blois avec le marquis de Menars au sujet de cette chapelle. — Mémoires sur la cure et le vicariat de Menars.

E. 78. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1766-1789. — Baux des terres situées dans les paroisses de Menars et Saint-Denis, passés par Abel-François Poisson, marquis de Menars et de Marigny, et par Gabriel Poisson de Malvoisin, tuteur de son fils Auguste Poisson, seigneur de Menars. — Hypothèque de rente assise sur une terre de Menars, pour Abel-François Poisson. — Estimation des profits dus au domaine par Auguste Poisson pour la terre de Menars. — Inventaires sommaires des titres de propriété du château de Cour-sur-Loire, de l'île du Vivier, du four banal de Menars, des métairies de Francillon et de Villerbon, dépendant des biens d'Auguste Poisson, marquis de Menars.

E. 79. (Liasse.) — 8 pièces parchemin; 14 pièces, papier.

1593-1682. — MONDOUBLEAU (baronnie de). — Bail général des fermes dépendant du domaine de Mondoubleau. — Déclarations de redevances à la baronnie de Mondoubleau par plusieurs détenteurs d'héritages dans la paroisse de Danzé. — Vente, par Duplessis-Mornay, en vertu de la procuration du roi Henri IV, duc de Vendôme, de la terre et seigneurie de Mondoubleau, moyennant 100 000 écus, pour payer ses dettes, à François d'Escoubleau, seigneur de Sourdis. — Hommage rendu par François Leboult, vicomte de La Chapelle-Vicomtesse, à Henri d'Escoubleau de Sourdis, comte de Montluc et baron de Mondoubleau, pour la terre des Chauvellières, paroisse de La Chapelle-Vicomtesse.

E. 80. [illegible]

1489-1505 — MONTIGNY (terre de). — [illegible] et dénombrement fait par Jean de Thaix, seigneur de Fresnay, à Jacques de [illegible], seigneur de [illegible] de Boisgauger et de Boutigny en Gâtinais, du lieu et hébergement de Fresnay. — Déclaration des héritages sujets; noms des détenteurs; leurs devoirs; les droits seigneuriaux; liste des héritages mis en criées par le seigneur principal, faute de payement de cens; consentement dudit seigneur à la levée de [illegible] terres non encore avouées; quittus du rachat dû audit seigneur par Jean et Jeanne, fils et héritiers de Jean de Thaix.

E. 81. [illegible]

1608-1612. — NOYER (terre du). — [illegible] de la terre du Noyer, à la requête de François Martin, marchand, créancier du sieur du Noyer. — Criées des biens du sieur Du Noyer, sis paroisses de Talcy et Villexanton. — Déclaration des lieux et appartenances du Noyer. — Oppositions du seigneur dominant de la terre, M. de Rougemont, du seigneur de La Chapelle-Saint-Mesmin, créancier hypothécaire du sieur Paullet, créancier chirographaire de la dame Guillard et du sieur Doré, créanciers du sieur du Noyer.

E. 82. [illegible]

1706-1741. — OUCHAMPS (terre d'). — [illegible] des bâtiments et héritages qui sont au dedans de la censive de la terre et seigneurie d'Ouchamps. — Liste des maisons, closeries, métairie, grange, presbytère et [illegible] d'Ouchamps, redevables envers la seigneurie. — Noms des détenteurs des biens [illegible] seigneurie. — [illegible] appartenant au sieur [illegible] de la seigneurie d'Ouchamps. — [illegible] — [illegible]

E. 83. [illegible]

1785-1789. — [illegible] — [illegible]

coupes, vérifié par le comte, puis par le marquis Le Coigneux de Bélabre, faisant lui-même les arrêtés de compte chaque année. — Résultat du compte du régisseur de la terre d'Oucques, appartenant au marquis de Bélabre. — Notes personnelles cursives du comte de Bélabre.

E. 84. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1601-1789. — Titres de propriété ; actes d'acquisition primordiale et baux à ferme des métairies composant la seigneurie. — Ventes de la terre d'Oucques, des terres des Bordes-Meslin, du château des Landes (paroisse de Beauvilliers), du lieu du Pavillon (paroisse de Fié (Maine), des terres de Lorry et de La Maudittière, par Ester de Soyelles, veuve de Jean de Cranpouelles, seigneur de Viévy-le-Rahié, à Anne de L'Hospital, comte de Saint-Mesme, et par Anne de L'Hospital, veuve de Louis de Beaux-Oncles, à P.-A. Parseval de La Brosse. — Baux des biens composant la seigneurie, par les seigneurs successifs d'Oucques : Ester de Soyelles, veuve de Jean de Cranpouelles, seigneur de Viévy-le-Rahié; Anne de L'Hospital, comte de Saint-Mesme ; Guillaume François Élie de L'Hospital, marquis de Saint-Mesme; Marie Anne Huart de La Potterie, épouse, puis veuve de G.-F.-E. de L'Hospital; Raymond Jacques de L'Hospital, comte de Saint Mesme ; le chevalier de L'Hospital ; Anne de L'Hospital, veuve de Louis de Beaux-Oncles ; P.-A. Parseval de La Brosse et Charlotte Le Moyne, sa veuve ; Jacques-Henri, baron de Nispen; Jacques-Louis Guy Le Coigneux, comte de Bélabre.

E. 85. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 5 plans.

1768-1782. — Comptes de recette et dépense rendus au baron et à la baronne de Nispen, des cens, rentes, profits censuels et féodaux de la seigneurie d'Oucques. — Compte du concierge pour les revenus des fermes et locatures du domaine. — Comptes de l'exécution du testament de Jacques Henri, baron de Nispen, et de celui d'Hermine Parseval de La Brosse, veuve de Jacques Henri de Nispen. — Extrait du compte rendu par la baronne de Nispen à ses créanciers. — Notes pour le remboursement desdites créances par M. de Bélabre. — Plans, coupe et élévation du château d'Oucques.

E. 86. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1526-1693. — Plessis-Dorin (terre du). — Déclarations censuelles d'héritages, foi hommages, aveux et dénombrements faits aux seigneurs du Plessis-Dorin par leurs sujets, pour les biens situés au Plessis Dorin, au bois de Lespau et à l'étang Moreau. — Lettres de quérimonie des titres de la seigneurie du Plessis-Dorin, ou lettres de surannation et perte de titres pour Jean de Hercé, par l'official de Chartres. — Sentences du bailli du Plessis-Dorin admettant les déclarations d'héritages faites à la seigneurie. — Composition faite avec le seigneur du Plessis-Dorin pour héritages dépendant de la seigneurie.

E. 87. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1651-1706. — Rhuys (terre de). — Actes de vente, marchés et billets pour les coupes des bois de Rhuys (paroisse de Crouy-en-Sologne), et de ceux de La Caillebardière, La Bourdinière, Quanpin, le haut et bas Gaulhaut, le Tassin, La Platine et le Vieux-Bois, tous dépendant de la seigneurie de Rhuys, coupes faites par les seigneurs successifs : Étienne Ladmirault, sieur de Plissay et des Rouchets, et Antoine de Ladmirault, seigneur de Rhuys.

E. 88. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1741-1783. — Procès entre les seigneurs de Rhuys, de la famille de Grenollach, et leurs créanciers : Ytasse, Mauger, Jamet, Tardif et Proust, ce dernier seigneur de Rhuys, au sujet de payements de rentes foncières constituées sur les terres de Rhuys, réclamés par les créanciers. — Jugement rendu par le prévôt d'Orléans, qui condamne Grenollach à payer aux créanciers les rentes et les arrérages. — Opposition du sieur Proust, dernier seigneur de Rhuys, à la vente des biens de Grenollach.

E. 89. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 18 pièces papier ; 1 plan.

1742-1789. — Procès soutenus par les seigneurs de Rhuys, des familles de Grenollach et Proust, contre leurs créanciers : le sieur La Perche, la veuve Mousseau, la veuve Pinson, le marquis de Chambry et René Proust, successivement seigneur, puis dépossédé de Rhuys au sujet du payement d'arrérages de rentes, réclamé par ces derniers. — Constitution de rente par Jacques Frédéric-Guillaume de Grenollach, seigneur du Buisson et de La Bource. — Vente de rentes dues par Grenollach à René Proust. — Production, exploits et condamnation obtenus par La Perche, Pinson et Proust, contre Jacques de Grenollach et sa mère Henriette Hurault. — Saisie de la terre de Rhuys pour René Proust. — Note sur l'opposition à faire contre Grenollach par le marquis de Chambry. — Condamnation de Proust envers l'union de ses créanciers. — Correspondance entre

les seigneurs de Rhuys et leurs créanciers et hommes d'affaires, relativement à la saisie de la terre de Rhuys. — Note sur les bois de Rhuys et la terre de ce nom.

E. 90. (Registre.) — In-8°, 25 feuillets, parchemin; 1 pièce, parchemin, cousue au registre.

1536-1583. — La Roche et Mongreffier (terres de). — Aveux et dénombrements faits à Charles, duc de Vendôme, des terres composant le fief de La Roche et Mongreffier, situées paroisse de Savigny-sur-Braye, par messire René Le Texier, archer de la garde du corps du Roi, à cause de la châtellenie de Savigny, faisant membre du duché de Vendôme, lesdites terres tenues à hommage simple dudit duché; indication du domaine, des pièces de terre chargées de redevances et des débiteurs des cens et rentes.

E. 91. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 113 pièces, papier.

1594-1689. — La Roche-Turpin (terre de). — Fiefs de Fains et Saint-Rimay. — Procédures et mémoires pour François Le Coigneux, seigneur de La Roche-Turpin, à l'occasion du décret des seigneuries de Fains et Saint-Rimay, de la propriété de ces terres et des droits de lods et ventes dus à raison de l'acquisition qu'il en a faite, contre les créanciers opposants. — Requêtes des parties : Antoine Des Préaux de Charnières, Alexis de Jussac, François Le Coigneux, seigneur de La Roche-Turpin, Nicolas Barbier, François Du Bellay, seigneur de Ternay, François Barthon, comte de Montbas. — Inventaire de production par Pierre Fain, seigneur des Touches, contre Le Coigneux, Mme de Boischaumont, M. et Mme de Jussac. — Aveu par Gouasneau à messire René de Jussac, seigneur de La Morinière, pour terres situées à Montepot.

E. 92. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1684-1694. — Terres de Fains et Saint-Rimay. — Procès entre François Le Coigneux, seigneur de Fains, et François Du Bellay, seigneur de Ternay et des Hayes, pour la mouvance des fiefs de Ferrières, Vaubelusson, Assé, La Fosse et Saint-Rimay, dépendant de la seigneurie des Hayes. — Saisie féodale de ces fiefs par François Du Bellay, faute de devoirs. — Arrêt de la chambre des enquêtes de Paris mettant en séquestre les revenus desdits fiefs. — Compulsoire des titres produits par F. Du Bellay contre F. Le Coigneux pour la mouvance susdite. — Consultation pour F. Le Coigneux, contre l'arrêt de la chambre des enquêtes qui déclare lesdits fiefs relevant de la seigneurie des Hayes. — Offre de foi et hommage par F. Le Coigneux à F. Du Bellay pour le fief de Fains. — Refus par F. Du Bellay de recevoir l'hommage susdit. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la ventilation des fiefs situés dans l'étendue de Fains. — Procès-verbal de cette ventilation par le lieutenant-général de l'Élection de Château-du-Loir. — Arrêt définitif du Parlement déclarant les fiefs susdits mouvoir de la seigneurie des Hayes.

E. 93. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1367-1749. — Inventaire des titres et papiers de la châtellenie de La Roche-Turpin (1er volume). — Titres de propriété et de famille; acquisitions faites par les seigneurs de La Roche-Turpin, paroisse d'Arthins; chapelle du château; droits honorifiques; taxes; impositions; justice; remembrances; plaids; assises; expéditions du greffe. — Domaine : forêts, bois de Monchenay, rivière, pêcherie, bac, moulins de La Roche-Turpin et d'Arthins; baux à ferme et à cens; baux des héritages dépendant de la seigneurie. — Métairies. — Aveux de La Roche-Turpin, relevant du duché de Vendôme; anciennes fois et hommages sans objet nommé; fiefs divers. — Acquisitions faites par des particuliers, pour justifier de la censive. — Censifs, terriers, comptes, titres concernant l'abbaye de l'Étoile.

E. 94. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1412-1766. — Inventaire des titres et papiers de la châtellenie de La Roche-Turpin (2e volume). — Liste des déclarations d'héritages. — Déclarations de biens par les seigneurs de La Roche-Turpin envers les seigneurs suzerains de Ternay et des Hayes pour la terre de La Roche-Turpin. — Sentences, mémoires, grosses, expéditions, quittances, copies portant déclarations censuelles aux seigneurs de La Roche-Turpin par les tenanciers de ladite seigneurie.

E. 95. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1433-1779. — Inventaire des titres et papiers de la châtellenie de La Roche-Turpin ([illegible] volume). — [illegible] des déclarations faites par les détenteurs des biens soumis à la seigneurie. — [illegible]. — Cure, fabrique et commanderie d'Arthins. — Cure d'Authon.

E. 96. (Registre.) — In-folio, 22[illegible] feuillets, papier.

1721-1782. — Fief d'Arthins. — Papier censif (2e volume) appartenant à M. Gabriel Le Coigneux, chevalier, brigadier des armées du Roi, ledit papier consistant en cens, rentes et services de chacun an à ladite seigneurie. — Liste des détenteurs des parties de la terre, sans ordre alphabétique, chaque mention désignant exactement les lieux et les noms des possesseurs.

E. 97. (Registre.) — In-folio, 273 feuillets, papier.

1745-1784. — Fiefs d'Arthins, Pins et Turnay. — Inventaire des titres et papiers du fief d'Arthins et des arrière-fiefs de Pins et Turnay, relevant de la Roche-Turpin, et des titres et papiers des fiefs relevant du fief parti de Ponsay, savoir : les lieux de Richeborde, La Couillère, Le Fresne, Pineaux, La Mardelle et La Berthelinière. — Catalogue analytique des actes relatifs à ces terres; savoir : Aveux, foi et hommages, déclarations d'héritages, procurations, lettres missives, copies, minutes, grosses, contrats, sentences et quittances.

E. 98. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1436-1786. — Fief des Essarts. — Inventaire des titres et papiers des fiefs des Essarts, Rasilly-le-Fresne, le haut et bas Plessis et Pineaux en Vendômois. — Analyse des titres de propriété de ces fiefs, savoir: ventes au seigneur; ventes de particuliers, pour prouver la censive ; pièces concernant la censive; déclarations censuelles; remembrances, plaids et assises, féodalités active et passive ; pièces concernant la chapelle et le domaine.

E. 99. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1454-1784. — Fiefs de Fains, Saint-Rimay et La Roche. — Inventaire des titres et papiers des fiefs de Fains et St-Rimay (1er volume). — Titres de propriété communs aux deux fiefs : justice de Fains, plaids, assises, remembrances, papiers terriers, papiers censifs, provisions et révocations d'officiers de justice, foi-hommages, aveux et dénombrements faits et donnés par et aux seigneurs de Fains, anciennes acquisitions, échanges et actes passés entre les seigneurs de Fains et des particuliers et entre particuliers, servant à justifier la censive. — Baux à ferme, à cens-rente; censive; déclarations d'héritages sujets à cens, divisés par cantons. — Titres du fief de La Roche.

E. 100. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1478-1786. — Inventaire des titres et papiers des fiefs de Fains et Saint-Rimay (2e volume).— Déclarations de terres sujettes aux devoirs seigneuriaux dans les cantons nommés : Le Chesne-Drouay, Le Perray, L'Olivier, la rivière de Saint-Etienne, La Fosse-Morand, Le Compas, Le Gros-Halier, La Pierre-Blotée, Les Planches de Saint-Martin, Le Bourgery, Le Noyer-Dieu, Le Champlong, La Jauguetrie, Le Clos-Magister, Les Pelones ou Morillons, L'Aillerie, Le Buisson-Guyot, Les Tremblais, Assé, Le Vau, Fagu et Puisson, Les Denisots, Gastouret, L'Aitre-Claude, Les Jeufraines ou Les Gaullays, L'Aitre-Renard, Les Mardelles, L'Aitre-des-Forges, Le Pied-Normand, Les Aujolets, La Hayère, Le Chesne-de-Fains, La Rivière-de-Turnay, Les Parcs, Les Caves-Tuffières, Le Parc Hardouin, La Frédulerie , L'Aitre-Aubert , Saint-Georges, Le Gué-Brunet, Beauvoir, Herbault, La Cressine ou Le Portau, La Flotte ou Le Ménager, La Rivière-de-Cendrins, La Rivière-de-Merdron, Le Bourg-Dieu, Maupas, La Brissonnière, La Grange-Date, La Chermaye, La Salepointière, Le Petit-Rannay, Le Chemin-de-Montoire. Lorgereau, Bonnière, La Chenollière, Le Cormier, L'Aitre-de-la-Cave , La Rue-Chièvre , La Behordière ; — déclarations dans lesquelles les cantons ne sont pas désignés.

E. 101. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1407-1755. — Inventaire des titres et papiers des fiefs de Fains et Saint-Rimay (3e volume). — Seigneurie de Fains : déclarations de terres sujettes aux devoirs seigneuriaux dans les cantons appelés : Launay, La Jarretière, La Hanrisserie, Le Petit-Fains, Ferrières, Assé, Vaubelusson, La Crassardière, Fains ; — Baux à ferme des métairies de La Touche-Gaugain , de La Coudraye, du Grand-Fains. — Seigneurie de Saint-Rimay : aveu et dénombrement rendu à la reine de Navarre pour le duc de Vendôme, son fils, par Gilles de Beauvilliers, prieur-curé de Saint-Rimay, pour un fief et une censive dans cette paroisse. — Papiers terriers, assises, plaids et remembrances concernant la seigneurie de Saint-Rimay.— Baux du moulin de Saint-Rimay. — Rente due sur ce moulin aux Augustins de Montoire. — Déclarations de terres sujettes au cens dans les cantons appelés : Les Ruisseaux, Les Grandes-Vignes, Montepot, Les Ormeaux, Chambreton, Le Vieux-Moulin, M rtigny, La Chapelle-Saint-Nicolas, Jugé, Les Ouches, Les Halliers, La Tuandière, Gondré.

E. 102. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1350-1757. — Inventaire des titres et papiers des fiefs de Fains et Saint-Rimay (4e volume). — Déclarations de terres sujettes aux droits seigneuriaux dans les cantons appelés : Rougemont, Le Bois-Bahèvre, Le Moulin de Saint-Rimay, L'Ormeau-Rebouleau, Le Posray, Le Clos-du-Perray, Le Clos-Barré, Le Pré-Clos, Les Planches-Berault, Les Roches, Le Tonnelier, La Bidaudière, Gigoan, La Varenne-des Roches, Le Petit-Clos, La Herce, Le Paradis, La Noue Huillier, La Soutiverie, Les Noulines, Le Plan-Dacier, Picquan, Les Coignées, La Corbinière, Les Trois-Piliers, Les Roussières, Le Clos-Henriau, Les Sablonnières, La Fosse-Glais, Les Terres-Moreau, Vernoil, Les Plantes-Guiet, La Marnière, La Tourtière, Vaubenson, La Coudraye, Les Vafrières, La Guillebardière, La Cochorerie, La Buffière, La Commanderie, Le Champ-Grillon, Gains, Le Moulin-de-Houssay, Le Moulin-Thillier, La Conivardière, Les Landes, Le Gué-de-Villavard, Le Gros-Buisson, Le Four-Carré, La Cave-Baudet, La Fosse-Rav neau, Le Moulin-Villiers, Le Pré-le-Leu, Le Moulin Fremereau, Le Pré-Philippe, Les Grandes-Gardes, La Masnie, Rougé, Les Chaters, La Soulée, L'Arbre, La Choumardière, Loigereau, Gauray, Le Pré-des-Buttes, Les Gâchères, Les Vaux, Beuvillier, Monteman, Joignau, Les Ardilles, Les Charmois, La Maladerie. — Pièces relatives à la censive de Saint-Rimay. — Impositions royales pour les années 1744 à 1757. — Charges financières et seigneuriales. — Charges éventuelles. — Seigneurie des Hayes, féodalité active. — Aveux rendus à Pierre de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, à cause de son fief des Hayes.

E. 103. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1608-1758. — Fief de l'Arable. — Arpentage des terres de La Jalaise établissant les limites respectives des fiefs des marquis de Louvois et d'Hautefort. — Ventes de terres et de prés sis à Chevillé, paroisse de Trôo, dépendant du fief de l'Arable.

E. 104. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1446-1734. — Fief d'Arthins. — Sentence des assises de Montoire, déclarant Pierre Pinaudier, seigneur d'Arthins, redevable envers Jean Ogier, d'une rente de 76 sous tournois ; abandon par ledit Pinaudier audit Ogier, d'un demi arpent de vigne ; retrait féodal de cet arpent de vigne par ledit Pinaudier. — Assignation, à la requête de Messire Jean de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, de [illegible], [illegible] du Roi au siége du Mans, contre lequel ledit seigneur prétend exercer le retrait lignager de la métairie de La Brethonnière. — Vente à condition de réméré par Charlotte Hérault, veuve de Messire Pierre de La Curée, de la moitié d'un moulin sis à Arthins et de la moitié des sujets de ce moulin, moyennant des cens en argent et en nature. — Vente par Messire Jacques des Loges à Messire Jacques de La Curée, seigneur de la Roche-Turpin, moyennant 14,000 livres, de la terre et seigneurie d'Arthins et de La Mardelle et du fief de Richeborde. — Bail à ferme de ladite seigneurie d'Arthins et de La Mardelle, moyennant 600 livres. — Vente d'une maison à Arthins, grevée au profit de M. de Crèvecœur, seigneur de La Roche-Turpin et d'Arthins, d'une rente de 9 livres. — Bail à ferme par Messire François Le Coigneux, seigneur de La Roche-Turpin et d'Arthins, du moulin à blé d'Arthins. — Mémoires à consulter sur les difficultés nées entre l'Abbaye de l'Etoile et le nommé Souriau, au sujet de ce moulin. — Devis et marché, par Messire Jacques des Loges, pour la construction d'un moulin fouleret à Arthins. — Baux à ferme de ce moulin.

E. 105. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1526-1774. — Fief d'Arthins. — Ventes par Jean Souriau à Adam Lallier, de rentes en mouture sur le moulin d'Arthins. — Requêtes, assignations, enquête et mémoires, à l'occasion d'un procès entre Messire Jacques des Loges, seigneur d'Arthins, et M. Deshayes, au sujet du moulin d'Arthins. — Vente, par Jean Gaillard à Gabriel Halgrin, [illegible] Arthins, avec une maison et des terres au même lieu, à charge de rentes en argent et en nature. — Bail à ferme, par Messire Le Coigneux, des prés et moulins d'Arthins, moyennant 500 livres. — Sentence rendue en la justice de la châtellenie de [illegible], à la requête de Messire [illegible] Le Coigneux [illegible] et de [illegible] fermier du [illegible] moulin d'Arthins, contre Julien Tafforeau, qu'elle condamne à [illegible] de fausse mesure, appel de cette sentence au [illegible] de Vendôme ; sentence dudit [illegible] [illegible] première, deuxième et troisième [illegible]

audit Tafforeau, d'avoir à payer le contenu audit exécutoire. — Sentence rendue en la justice de la Chatellenie de Ponsay, à la requête de Messire Gabriel Le Coigneux, seigneur de La Roche-Turpin, comme propriétaire, et de François Bréon comme fermier du grand moulin d'Arthins, contre Pierre Bourguignon, sujet et étager dudit moulin, qu'elle condamne à retourner moudre audit moulin et à payer trois mois de fausse mouture; appel de cette sentence au bailli de Vendôme; sentence dudit bailli qui met l'appellation au néant et ordonne l'exécution ; signification de ladite sentence ; exécutoire de dépens; commandement audit Bourguignon d'avoir à payer le contenu audit exécutoire. — Procès-verbal de visite et devis estimatif des travaux de réparation à exécuter aux moulins d'Arthins. — Bail à ferme à Louis Martin par dame Élisabeth Frottier de La Messelière, veuve de Messire Gabriel Le Coigneux, des deux moulins d'Arthins, moyennant 670 livres et des redevances en nature. — Bac d'Arthins : imposition sur ce bac de nouveaux sous pour livre ; protestation du marquis de La Rochebousseau, propriétaire dudit bac, contre cette imposition.

E. 106. Liasse. — 12 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1523-1652.—Fief de La Berthelinière.—Échange, entre particuliers, de terres situées dans le fief de La Berthelinière. — Vente, à condition de réméré, par Pierre de La Curée, seigneur de La Roche Turpin, aux religieux de Marmoutiers, de la seigneurie de La Berthelinière et ses dépendances, et du moulin de Novet, dépendant de la seigneurie de La Roche-Turpin. — Bail du moulin Novet. — Cession dudit moulin, par Pierre de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, à Jean de La Curée son fils, étudiant à Poitiers (1535). — Partage entre particuliers de biens sis à Villefrain, paroisse d'Authon, y compris le moulin de Villefrain, tenu à foi et hommage du seigneur de La Roche-Turpin à cause de son fief de la Berthelinière.—Sentence rendue au siége de La Roche-Turpin, ordonnant la saisie féodale du moulin de Villefrain, faute par François Duchesne, propriétaire dudit moulin, d'avoir produit son acte d'acquisition. — Dénombrement fourni à Jeanne Hennequin, dame de La Roche-Turpin, par Pierre Dubois, sieur de La Poterie, pour le moulin de Villefrain et ses dépendances, le tout tenu de la seigneurie de La Roche-Turpin à hommage simple, à muance de seigneur et de vassal et à un quart de roussin de service. — Métairie de la Bretoisière : vente de cette métairie par Messire Pierre de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, à Mathurin Quelain, moyennant 1,200 livres et la faculté de réméré, et à charge envers le seigneur de La Roche-Turpin de l'hommage simple et 12 deniers de service.—Consentement par les héritiers de Mathurin Quelain au retrait féodal de cette métairie par Messire Pierre de La Curée, comme tuteur de Jean de La Curée, son fils. — Nouvelle vente de cette métairie par Pierre de La Curée à Charles Mesnager, moyennant 1600 livres et la faculté de réméré. — Baux à ferme de ladite métairie.

E. 107. Liasse. — 40 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1365-1779. — Acquisition, en deux fois, par Messire Gilbert de Fillet de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, de la métairie de la Courtinerie, paroisse de Montrouveau, moyennant 5,100 livres. — Bail à ferme par Messire François Le Coigneux, seigneur de La Roche-Turpin et d'Arthins, de la métairie de La Loucherie, paroisse des Essarts. — État des héritages dépendants de La Roche-Turpin qui relèvent d'autres seigneurs que de M. le duc de Vendôme. — Foi et hommages : signé de Vailly, rendu par Jean Tusseau à Madame de La Roche-Turpin pour ce qu'il tient en fief de ladite dame ; — par Philippe Chevrier à Messire Jean de Courtramblay, seigneur de La Roche-Turpin ; — par Jean de La Flotte, à Monsieur Monseigneur Jean de Courtramblay, séigneur de Ponsay et de La Roche-Turpin ; — par Messire Haliquant de Bourot à Messire Jean de Courtramblay; — par Tiphaine veuve de Jean Douçay à Messire Jean de Courtramblay ; — par Jacquet de La Godelinière à Madame Jeanne Turpine, dame de la Roche-Turpin. — Testament de dame Anne de Gouzolles, veuve de Messire Gauvin de Chourses, dame de Bois-Freslon, portant fondation d'une chapelle à Bois-Freslon (1571). — Décret rendu aux requêtes du Palais, qui adjuge à dame Antoinette de Courches, femme de M. André de Vieuxponts, la terre de Bois-Freslon, moyennant 12,050 écus.—Testament de dame Madeleine de Chourses, femme de Gédéon de Thiange, seigneur de La Belinière et de Bois-Freslon. — Arrentement de la terre du Plessis-Marcé. — Contrats de vente entre particuliers : de terres et maisons sises dans les seigneuries de La Roche-Turpin, Arthins, Ponsay; — de terres tenues en fief de la commanderie d'Arthins. — États des acquisitions faites dans l'étendue de la seigneurie de La Roche-Turpin et dont les actes ont été reçus par Common, Bellamy et Percheron, notaires, depuis 1605 jusqu'en 1799. — Lettres de terrier accordées par Louis XVI à François de Fesques, Marquis de La Rochebousseau.

E. 108. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1453-1661. — Terre et seigneurie de Bréhault. — Bail, par Jean Du Bellay, seigneur de La Flotte et de Brehaut, à Étienne Bonnaux, d'une pièce de terre dépendant de la métairie de Bréhaut. — Échanges de terres entre M. Du Bellay et divers particuliers. — Bail à rente, par Antoinette d'Illiers, dame de Clervaux, Le Chêne-Doré, Bouleure et Maisoncelles, à Guilbert Dubiez, du moulin et du pré de Maisoncelles. — Vente, entre particuliers, de la métairie de La Savaterie. — Échange de terres entre Jean Du Bellay, seigneur de La Flotte et de Bréhaut, et Macé Le Savatier, par suite duquel échange ledit Du Bellay donne audit Le Savatier 50 sous tournois de retour. — Sentences : rendue au siége de Saint-Calais, qui condamne Mathurin Hème, René Lecomte et autres, à payer à René Salmon une année d'une rente de trois boisseaux de froment et un porc, due depuis trois ans, les deux autres années demeurant en souffrance jusqu'au jugement définitif du procès ; — qui condamne Martin Badere, René Lecomte et autres, à payer à Louis Ferron une rente en blé sur la métairie de la Savaterie. — Vente par Abel Hèmes à Mathurin Martin, d'une rente en blé sur la métairie de La Savaterie. — Ventes, entre particuliers, d'héritages situés dans la censive de Bréhaut.

E. 109. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1561-1761. — Terres en Brie. — Vente, par François de Saint-Maclou à Jean de La Voûte, de la terre et seigneurie de Nointel, paroisse de Couiste-sur-Marne. — Testament et codicile de Pierre Daumais, prêtre, fondant une messe à perpétuité dans l'église de Lavenay, affectant à cet usage une rente de 13 sous 4 deniers sur des héritages sis à Ponsay ; — pièces, extraits de pièces, comptes, sentences, lettres missives relatives à cette fondation. — Métairie de La Grange, paroisse de Noirterre : lettres de M. Blactot, subdélégué de Bressuire, à madame la marquise de Cromières, demeurant au couvent de Saint-Joseph, rue Saint Dominique, à Paris — Bail à ferme de la métairie de La Grange, par dame Élisabeth Frotier de La Messelière, veuve de Messire-Gabriel Le Coigneux, comme tutrice de Gabrielle Le Coigneux, sa fille. — Arrentement viager d'une maison sise rue Notre Dame-la-Petite, à Poitiers, fait par Ignace Darmagnac, prêtre, trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand, à haute et puissante dame Élisabeth Frotier de La Messelière ; — quittances relatives à cette rente viagère ; — quittances des impositions des dixièmes et des vingtièmes. — Métairie et fief de Borcq : correspondance entre M. Du Chilloux et madame de Cromières relativement au rachat de cette métairie par ladite dame. — Bail à ferme, par François Le Coigneux à Nicolas Bellamy, de la métairie de La Jarretière. — Mémoires historiques sur la terre et seigneurie de La Roche Turpin. — Registre des assises tenues à la Roche-Turpin, les 20 et 30 mai, 13 et 28 juin 1720, contenant 35 déclarations de cens rendues par : Vincent Berguier, Renée Rouger, Jean Godet, Jacques Baillou, Étienne Lemoine, Marie Lemoine, François Baugé, François Besnard, Barbe Brossard, Georges Rénier, René Goullet, Sulpice Contable, François Hue, Jean Constantin, René Goupil, Vincent Tessier, Mathurin Guettier, Jacques Sineteau, Pierre Mery, Pierre Guillaume, Martin Breteau, Macé Tafforeau, Jean Pigeay, Michel Deluc, Julien Guettier, Pierre Chevrier, Jean Lalande, René Levineau, Marie Lucas, le chapitre de Trôo, Pierre Ouvrard, René Guyard, Michel Daullier, Pierre Granger, Ambroise Menier, Nicolas Barbereau, François Pillette, Jacques Aveline.

E. 110. (Liasse.) — 11 pièces, [illegible]

1411-1608. — Aveux et [illegible] de La Cosnillère, fourni par Jean Pasquier à Jean Dangennes, à cause de sa seigneurie de La Roche-Turpin; de terres à La Cosnillère, fourni par Jean Beaudouin à Jean de Chambray, à cause de sa seigneurie de La Roche-Turpin. — État des acquisitions faites dans l'étendue du fief de La Cosnillère et liste des acquéreurs qui doivent être assignés aux assises du fief au 1[er] juillet 1591, pour rendre leur déclaration. — Ventes : par Charlotte Erault de La Curée dame de La Roche-Turpin et Jacques Borisse, sergent royal, à Denis Seur dit Le Chevalier, du fief, terre et seigneurie de La Cosnilière, moyennant 400 livres ; — par des particuliers, audit Seur, seigneur de La Cosnillère, de terres audit lieu de La Cosnillère. — Échange, entre ledit Seur et Jean Ouzanne, de terres à La Cosnillère. — Arrentements : par Denis Seur, [illegible] Curée, seigneur de La Roche-Turpin, [illegible] d'un demi quartier de vigne, aux [illegible] — d'une pièce de terre au même lieu. — Vente, par Denis Seur à Gilbert de Fillet de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, du fief, terre, justice et seigneurie de la Cosnillère. — [illegible] au fief de la Cosnillère [illegible] Roche-Turpin.

E. 111. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1582-1760. — Fief des Essarts. — Acquisitions, par Jean Sarrazin, sieur de La Salle, d'un demi arpent de vigne, de deux septrées de terre et d un demi quartier de vigne, le tout aux Essarts — Remise par Jeanne de Villiers, veuve de Jacques Bizerian, à Jean Frotier, de 30 sous de rente, en échange de trois quartiers de pré sur le Loir. — Adjudication au profit de M. Lhermite par les commissaires députés par le Roi pour l'aliénation de l'ancien domaine royal, de deux arpents de pré à Laillerie, paroisse de Ternay. — Ventes, entre particuliers, de terres aux Essarts. — Procuration par M. Louis Levasseur, seigneur de Thouars et des Essarts, à René Lemoine, à l'effet de régir ses terres des Essarts et de Razilly. — Vente, entre particuliers, de vignes aux Essarts. — Emprunt par Jacques Levasseur, de Madame Bautru, d'une somme de 14,400 livres. — Sentence du siége de Montoire prononçant séparation de biens entre dame Marie Lhermite et Messire Benjamin Levasseur de Sainte-Osmanne, seigneur des Essarts, son mari. — Obligation, par Messire Benjamin Levasseur, au profit de M. Rigault, curé de Trôo, d'un emprunt de 113 livres. — Transaction entre ledit Messire Levasseur et M. Jean de La Fresnaye, écuyer, au sujet du partage de la succession de dame Antoinette Bercher, femme de Jean de La Fresnaye. — Cession par Jean d'Hernault, sieur du Plessis, à Messire Benjamin Levasseur, seigneur des Essarts et de Pineaux, de prés à Coutures et de terres à Arthins. —Acquisition par Messire Benjamin Levasseur, de Jeanne Guillard, veuve de Claude Moreau, moyennant 1,800 livres, de terres et prés à Arthins, dépendant, pour la pluspart, de la Commanderie dudit lieu. — Vente par Charles Débonnaire, seigneur de l'Etang, à Jacques Cartreau, moyennant 24 livres, de trois arpents de taillis, à La Caillerie, paroisse des Essarts. — Retrait féodal dudit taillis par Messire Levasseur. — Sentence du Bailli de Bas-Vendômois, séant à Montoire, qui adjuge à titre de remploi à dame Marie Lhermite, veuve de Messire Benjamin Levasseur, la terre et seigneurie des Essarts. — Deux quittances, de 3,000 livres chaque, formant ensemble le montant de la vente faite à Madame Gabrielle-Elisabeth Le Coigneux, marquise de Cromières, par Messire Pierre de Jouffrey, de sa portion de la terre et seigneurie des Essarts. — Etats : des droits du sieur de La Rougerie sur la terre de Fains ; — du produit des fermes du Haut Plessis et du Bas-Plessis en 1761. — Mémoire relatif à l'établissement de portes en fer (sans désignation de lieu, ni de date), montant à 349 livres 13 sous.

E. 112. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Registre terrier et censier de la Terre de Saint-Rimay. — Censitaires : le curé des Roches, la fabrique de l'église des Roches, l'Hôtel-Dieu des Roches, l'abbesse de la Virginité, Vaslet, Maurice Badaire, Jacquine Badaire, Mathurin Plessis, Jean Courcelle, Ambroise Garenson, René Souchay, Michel Cherouste, Jean Berthereau, Marie Courtin, Marin Roi, Julien Blanchecoste, Pierre Macé, Jean Bellanger, Julien Legot, Hélie Rétif, Jacques Gargereau, Pierre Percheron, Jean Gaudineau, Françoise Reboulleau, Jacques Rabot, Jean Chiquau, Jeanne Guermont, René Blanchecoste, Mathurin Proust, Lenain, Jacques Charbonnier, Jean Thoré, Pierre Soudet, Jean Garnier, Jean Roullais, la veuve Guinedor, René Beaussan, Michel Reboulleau, Hélie Deniau, René Bouchault, Macé-Bucheron, Catherine Bucheron, Claude Reboulleau, Jacques Maulay, la veuve Collas, Jacques Luneau, Jean Pecquet, Simon Bourgouin, Jean Doulce, Vincent Marmion, Jean Blanchecoste, Jacques Reboulleau, Jacques Pecquet, Jacques Poussin, Nicolas Richaudeau, Denis Reboulleau, Sara Morin, Jean Goisneau, Martin Aubert, Mathurin Aubert, Léonard Beaufeu, Léonarde Bruslon, Jean Badaire, Yvon Burette, Jean Bourreau, Jacques Dubois, Jacques Brisset, Audoire-Badaire, Gervais Colombier, Léonard Chereau, Étienne Leclerc, Pierre Coudore, Pierre Clément, René Charbot, Pierre Cherdan, Julien Clément, Jacques Courson, Louis Durant, Claude Crosnier, Jean Martin, Pierre Ledoux, Mathurin Proust, Martin Desneux, René Deniau, Jacques Deniau, Pierre Esnault, Pierre Frain, Pierre Fresneau, Jacques Fournier, Jean Foussereau, Martin, Mathurin Guignard, Jacques Guignard, Pierre Guiard, Antoine Gaillard, Jeanne Gaillard, Pierre Gaillard, Jean Guibat, Gilles Gaume, Jean Guenette, Jean Guillegay, Pierre Hullot, Jean Hatier, Mathurin Hatier, Jean Héritte, Michel Hérier, Pierre Jusnier, Michel Labbé, Pierre Luneau, Jean Lasneau, Jean Miard, Mathurin Lenain, Jacques Norger, Pierre Pillon, Jean Poulleau, Jean Plessis, René Proust, René Proust le jeune, la veuve Percheron, Jacques Percheron, Mathurin Pothereux, Laigreau, René Bonvallet et Jean Bonvallet, Jean Berthelot, Jacques Guignon, Jacques Pecquet, Catherine Reboulleau, René Rabot, Pierre Rebouleau, Renée Guignard, Jean Chevillé, Jean Bellanger, René Ledoux, Anne Tafforeau, Gabriel Rochederien, Valentin Rouillard, Jean Laillut, Pierre Coudore, Jacques Duclous, Nicolas Reboulleau, Arnoul Bellanger, Mathurin Rabot, Mathurin Rétif,

Souchay, Jean Vié, Gervais Souchay, Pierre Sassier, Jean Sabin, Ambroise Reboulleau, Julien Baussan, Jean Motteau, Philippe Boullay, Denis David, Julien Roullon, Olivier de La Ville-aux-Clercs, Haudebert, Jean Plessis, Martin Tremereau, Paul Blanchecoste, Marin Vastet, Marie Reboulleau.

E. 113. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1638-1708. — Fragment des remembrances de la seigneurie de Saint-Rimay. — Baux à ferme du moulin de Saint-Rimay, avec ses sujets, banquiers et étagers : par Claude Thillier, fermier général de la seigneurie de Fains à Jacques de Jour ; — par Jacques Rigault, fermier général de Fains, à Pierre Pillon. — Expédition de plusieurs marchés faits par madame Le Coigneux avec le sieur Gatien Chambreau, charpentier, pour réparations aux moulins de Saint-Rimay et de Launay. — Baux à ferme du moulin de Saint-Rimay : par madame Monique Passart, femme de messire François Le Coigneux, autorisée à cet effet de son mari ; — par ledit messire François Le Coigneux, à René Chanteau, à la charge pour ce dernier d'y faire faire à ses frais toutes les réparations nécessaires. — Quittance par le sieur Chenet, visiteur des poids et mesures, audit René Chanteau, meunier, de Saint-Rimay, de la somme de 10 livres, montant des droits de visite à lui dûs pour les années 1704 à 1708.

E. 114. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1350-1757. — Procès-verbal des troisièmes criées de la terre et seigneurie de Fains. — Echange entre Jean Courson et Boisjamin Courson, d'héritages situés dans l'étendue de la seigneurie et dans la censive de Fains. — Vente entre particuliers d'un quartier de vigne à Seur, paroisse Saint-Martin et terre de la seigneurie de Fains. — Saisie à la requête de François Berthon, contre Julien Dolbeau, d'une maison sise paroisse Sainte-Oustrille, pour défaut de payement d'une somme de 1471 livres 7 sous 6 deniers restant a payer sur le prix de ferme de la terre de Fains. — Vente entre particuliers de terres tenues en censive du fief de Fains. — Quittances : des dixième et des deux sous pour livre montant à 19 livres 10 sous pour chaque année, imposés sur la métairie du Petit-Fains pour les années 1744 à 1757 ; — d'une rente de 20 sous due a la fabrique de l'église paroissiale des Essarts sur le lieu dit la Mort aux-Loups. — Quittance de 70 livres, montant de la contribution volontaire de M. Le Coigneux au rôle des réparations du presbytère de [illegible]. — Vente par Julien Bernier et sa femme à Noël Toreau et sa femme, de trois arpents et un quartier de terre dans la paroisse de [illegible]. — [illegible] et René Du Bois au sujet d'un [illegible] par M. Le Coigneux touchant l'enlèvement des meubles de Michel Goupil et l'abattis d'un chêne à La Coudrairie par ordre de M. de Rouville. — Baux : de la métairie de La Hanrisserie ; — de la métairie du Petit-Fains, paroisse de Ternay. — Transaction entre Jean de La Flotte écuyer seigneur de Fains, et Gervais seigneur de Saint-Denis, relativement au domaine de Ferrière, paroisse de Saint Martin-des-Bois. — Baux de terres sises à L'Aillerie, à L'Aitre-Claude, à La Touche-Gaugain.

E. [illegible]

1550-1662. — Seigneurie de La Ferté-Bernard : — Arrentement par honorable femme Renée Verdier, femme d'honorable homme Philippe Denisot, receveur de Bas-Vendômois, à Pierre Seigneur, boulanger, d'une place avec une vieille étable relevant de La Ferté Bernard. — Constitution par Pierre Crosnier, procureur de François Lhermitte, seigneur de La Rougerie, au profit de René Courtin, apothicaire à La Ferté-Bernard, d'une rente de 66 livres 13 sous 4 deniers, au principal de 1,200 livres.

E. [illegible]

1492-1676. — Seigneurie de La Flotte : — Fondation d'une chapelle dans l'église de [illegible] par Mademoiselle Marguerite de Saint-[illegible]. — Justice, [illegible] assises de La Flotte. — Enquête faite à la requête du procureur fiscal de La Flotte contre Collas Le Savatier pour dommage causé par un de ses porcs au métayer du [illegible], [illegible] dans laquelle un témoin dépose qu'il a vu conduire ledit porc dans les prisons de La Flotte. — Sentence ordonnant production de [illegible]. — [illegible] de La Flotte qui autorise François Odeaux à exercer l'office de sergent dans la seigneurie pendant trois mois, pendant lequel temps, il devra se pourvoir vers le seigneur pour obtenir ses lettres de provision, [illegible] Odeaux au seigneur de La Flotte [illegible] lesdites lettres de provision. — Réception de Pierre Lefèvre en qualité d'avocat au siége et justice de La Flotte. — [illegible]

du Val-de-Sougé, contre Mathurin Bagian et autres, avertis de donner leurs déclarations et qui ne se sont pas présentés. — Ordonnances du juge de La Flotte : prescrivant des informations sur la saisie faite dans les terres de La Flotte par René Bignon, receveur de la seigneurie, de bestiaux appartenant à des particuliers, et portant que lesdits bestiaux seront par provision rendus à leurs propriétaires ; — permettant à René Bignon, receveur général de La Flotte, de faire informer au sujet des violences et excès commis contre sa personne par deux particuliers. — Procès verbal dressé à la requête de René Bignon, constatant l'enlèvement de vendanges à lui appartenant, par Louis Pellegeay. — Information contre ledit Pellegeay, accusé d'avoir enlevé du foin des prés de René Bignon. — Conclusions du procureur fiscal qui requiert l'ajournement personnel de l'accusé ; — décret d'ajournement. — Adjudication devant le bailli de La Flotte, de l'herbe d'un pré appartenant au seigneur dudit lieu, situé au dessous du moulin de Lavenay, joignant La Braye, ladite adjudication faite moyennant 22 livres. — Information à la requête de Simon Pinson, au sujet d'un chaudron enlevé. — Sentences condamnant : René Dubois à produire l'acte d'une acquisition faite par lui dans la seigneurie de La Flotte ; — Gabriel Lucquet à faire la déclaration des biens qu'il tient dans la censive de ladite seigneurie ; — des particuliers à faire la déclaration du pré des Pelletans tenu à cens de la seigneurie de La Flotte ; — à 5 sous d'amende deux particuliers pour avoir laissé aller leurs bestiaux sur les terres de René Bourré. — Réception des déclarations de Gabriel Lucquet et Julien Chesnier, pour les biens tenus par eux en censive dans la seigneurie de La Flotte — Sentences : déboutant René Boussion de la demande en retrait lignager formée par lui contre René Ferron ; reconnaissant à retrait lignager René Auriau contre René de Talay.

E. 127. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 128 pièces, papier.

1676-1741.—Seigneurie de La Flotte : —Sentence de la justice de La Flotte qui adjuge à Pierre Royan, à titre de retrait lignager, les biens acquis par René Dubois de Jacques Baillardeau. — Réception aux assises de La Flotte des déclarations fournies par René Razay, Nicolas Bouré, Marie Béchis, François Anjoubault, René Vaudebert, René Guiet, pour les biens tenus par eux dans la censive de La Flotte. — Déclarations par René Goullet et Louise Toriau de terres tenues de la même seigneurie. — Sentence rendue aux assises de la Flotte qui condamne Mathurin Bernard à payer 12 deniers de gages à Jacques Dugué son domestique. —Procès-verbal du receveur général de La Flotte constatant que ledit receveur s'est transporté le 28 juin 1676 à La Chapelle pour y recevoir le tiers des cens et rentes dûs ce jour-là à la seigneurie par les détenteurs du fief des Trois-Seigneurs, et qu'il ne s'est présenté personne pour payer. — Sentence qui adjuge au nommé Chantreau, charpentier, les réparations à faire au moulin à blé de La Flotte.—Sentence de la justice de La Flotte, qui renvoie deux particuliers devant le curé de Lavenay pour terminer une contestation. — Ordonnance du bailli de La Flotte qui fixe au 18 septembre l'ouverture des vendanges de 1676 dans toute l'étendne de la seigneurie. — Procès-verbal et devis des réparations à faire au moulin fouleret de La Flotte. — Adjudication au rabais faite à François Gigoul, charpentier, moyennant 38 livres, de la construction d'une « roue à gentille pour la facilité de l'eau. »—Plainte portée devant le bailli de La Flotte par Macé Anjoubault contre le nommé Denet et ses complices qui sont entrés par violence chez le plaignant où ils ont forcé un coffre et enlevé les effets qu'il contenait. — Reception de Thomas Mery, sergent de la seigneurie de La Flotte, à l'office de notaire de la même seigneurie. — Sentences : qui appointe en droit les parties sur les injures proférées par René et Julien Foussart contre Jean Nail et ordonne par provision que ledit Nail rendra la serge reclamée par lesdits Foussart ; — rendue à la requête de Jean Nail contre René Foussart, accusé d'avoir usé de sortilége. — Déclaration rendue par Pierre-Pinson, pour une maison sise à la Grande-Voie, tenue de la seigneurie de La Flotte, à cause du fief de Bréhault. — Sentences rendues aux assises de la Flotte : qui condamne Thomas Mery, sergent de ladite Seigneurie, à 6 livres d'amende pour ne s'être pas rendu auxdites assises, et qui le relève ensuite de cette amende sur la preuve fournie par lui qu'il a été malade ; — qui ordonne que Françoise Goupil sera transférée des prisons de Chateaudun dans celles de La Flotte pour y subir un interrogatoire ; — qui élargit ladite Goupil des prisons de La Flotte, sous la caution de François Chevalier, son mari ; — qui condamne, à la requête du meunier du moulin de La Flotte, René Ferron à venir moudre audit moulin. — Quittance de la somme de 572 livres 15 sous 6 deniers, pour le centième denier de l'acquisition de la seigneurie de La Flotte par Messire Gabriel Le Coigneux, laquelle somme, avec celle de 648 livres payée précédemment par ledit acquéreur, finit de compléter celle de 1,220 livres due pour la totalité du centième denier de l'acquisition. Chapelle Sainte-Croix dans l'église paroissiale de Lavenay : droit de présentation à ladite

chapelle attribué aux seigneurs de La Flotte ; nomination de Maître René Couffard à ce bénéfice. — Sentence rendue à Savigny-sur-Braye, à la requête de Jean Desnoyers de L'Orme, seigneur de Montoire, qui condamne M. le Marquis Jean d'Autefort à faire aveu et dénombrement de son fief et justice de La Flotte, ainsi que du fief de La Dame-d'Asnières ; exploit d'assignation en exécution de cette sentence.

E. 118. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1448-1778. — Seigneurie de La Flotte : — Commission donnée par Jacques Tahureau, lieutenant général en la sénéchaussée du Maine, aux fins d'assigner M. le duc de Vendôme pour être présent au procès-verbal qui doit être dressé sur les écluses de La Flotte, en exécution de l'arrêt du Parlement en date du 30 Mai 1553, qui maintient M. Du Bellay dans le droit d'avoir des écluses et des pêcheries sur Le Loir ; — mémoire au sujet d'une nouvelle contestation survenue entre M. Du Bellay et M. le duc de Vendôme touchant les mêmes écluses et pêcheries. — État estimatif des réparations à exécuter aux écluses de La Flotte (1541). — Révélation à la suite d'un monitoire, par laquelle Jean Lefèvre avoue que c'est lui qui a tranché la rivière du Loir et en a comblé un des bras, ce qui a empêché les moulins à blé et à drap de M. Jean Du Bellay de travailler. — Enquête au sujet du four de La Flotte. — Sentence qui condamne le procureur fiscal de La Flotte à restituer à Louis Lays 21 deniers sur trois sous tournois qu'on avait exigés de lui pour droit de fournage et dont il ne devait qu'une partie. — Procès-verbal de montrée par Louis Vallet, sergent, à Isaac Ninault, à la requête d'Anne de Beuil, veuve de Louis Roussart, seigneur de Chambray, de la bouche de la rivière de Braye qui sépare les prés de la dite dame de ceux de La Flotte. — Ventes : par Jeanne de La Saussaye à Girard de La Lucasière, d'une minée de terre à Luylleat ; — par Bellenger de La Lucasière à Jean de La Caenne et Jeanne de La Saussaye, d'une rente de 30 sous tournois sur les aitres et appartenances de La Cousinière. — Permission d'informer au sujet de dégats causés par des bestiaux dans les prés de Louis Tiercelin, sieur de La Beschière. — Vente par Michel de Montfort et Jeanne Le Gaigneur sa femme, à Charles de La Saussaye et Françoise de La Rusière sa femme, d'une pièce de terre à Villehémon. — Inventaire de titres relatifs aux fiefs et seigneuries de Riverolles, La Cour-du-Bois, La Barre, La Girauldière, La Roche-de-Vy, Les Mezangères, Bonnières, Le Pressoir, Villehémon, La Bellevoye et La Salmonnière, appartenant à Mme de Baif. — Engagement pris par Charles de La Saussaye, de faire ratifier par Françoise de La Roussière (*alias* Rusière), sa femme, la vente par lui faite de plusieurs pièces de terre à Marie de Breslay, veuve de Jacques de Monteclerc, en son vivant seigneur du Plessis. — Transaction à la suite d'un échange, entre Françoise Martel, veuve de Jean de Sonnes, et Charles de La Saussaye. — Vente, par Jacques de Millon à Charles de La Saussaye, d'un demi-arpent de pré, paroisse de La Chapelle-Huon. — Plumitif des sentences rendues aux assises tenues à La Flotte le 7 juillet 1513. — Procès au sujet du bac de La Flotte ; « reproches que baille le seigneur de La Flotte contre les tesmoings produictz et examinés de la part du seigneur de Bazoges ; » — mémoires, contredits, répliques et dupliques dans le même procès ; — arrêt du Parlement de Paris qui maintient messire Jean Du Bellay, seigneur de La Flotte, dans la jouissance du bac dudit lieu et des droits d'écluse et de pêche sur Le Loir (1553).

E. 119. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1308-1759. — Inventaire des titres de la seigneurie de La Flotte (1er volume). — Titres de propriété. — Titres de famille et honorifiques. — Charges de la terre de La Flotte ; rente de 60 livres pour la desserte de la chapelle du château ; 30 livres pour les gages du bailli de la seigneurie ; 8 cordes de bois de rente aux Camaldules de La Flotte ; 10 livres de rente à l'abbaye de La Virginité, diocèse du Mans ; 40 sous de rente au chapitre de St-Martin de Trôo pour l'anniversaire de Mathieu Du Bellay, chanoine de cette église. — Chapelle du château ; notice historique sur sa fondation ; permission accordée par le Légat du St-Siége à Jean de Villiers et Marie sa femme, d'avoir un autel portatif ; bénédiction et dédicace de la chapelle. — Chapelle Ste-Croix de Lavenay ; droit de présentation à cette chapelle retenu par les seigneurs de La Flotte ; droit de banc, pour ces seigneurs, dans l'église paroissiale de Lavenay. — Haute justice. — Forêt de Gâtine. — Minutes du greffe de La Flotte. — Remembrances, assises et plaids de la dite seigneurie. — Provisions à l'office de notaire de La Flotte. — Acquisition par les seigneurs : d'héritages dont les cantons ne sont pas désignés ; — de terres situés aux écluses de La Flotte, à L'Aitre-de-la-Rue, aux Cierges, aux Rouchères, à Varenne, à L'Aitre-Brulant, à La Goupillière, à Perote, aux Cochardets, aux Roches, aux Noues, aux Ruaux, à La Garennère, à La Biasterie, à La Vallée-de-Termeau, au Clos-de-Cuet.

à La Daumazière. — Acquisitions : près du château de La Flotte ; — au Pellié, paroisse des Roches ; — aux Noues ; — aux Grands-Prés ; — aux Ponts-de-Braye ; — à La Malleuère ; — à La Hernière ; — aux Hettes ; — à L'Ormeau ; — au Pré-Breteau ; — à La Tonnellerie ; — aux Orsonnières ; — aux Caillelardières ; — à La Planchette ; — au Pâtis-Gallois ; — à La Prairie-de-Braye. — Écluses, rivière et pêcherie de La Flotte.

E. 120. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier

1409-1734. — Inventaire des titres de la seigneurie de La Flotte (2e volume). — Eaux et forêts. — Baux de la rivière du Loir. — Arpentages et devis de réparations se rapportant aux lieux appelés : Les Mesangeres, Le Pont-de-Braye, le moulin de La Flotte, La Daumazerie. — Baux généraux de la seigneurie de La Flotte. — Métairie dite du Moulin de La Flotte. — Baux : des métairies de La Botterie et de L'Ormeau ; — des moulins de La Flotte et des Grandes-Planches ; — du four de La Flotte. — Anciens comptes des régisseurs et fermiers de La Flotte. — Procès au sujet de la bouche de la rivière de Braye. — Aveux et dénombrements rendus aux assises de Monthodon. — Acquisition de La Peyrie-Mignot. — Aveux et dénombrements des fiefs du Pelle, de La Dame-d'Asnières, de Villehémon. — Aveux simples d'héritages dont les noms ne sont pas indiqués. — Aveux d'héritages situés aux lieux dits : Le Chemin-de Ponsay, Villeray, La Renaudière, La commanderie d'Arthins, L'Orazière, L'Eschelaudière, La Martinerie, — Acquisitions par des particuliers dans l'étendue de la censive de la seigneurie. — Baux à cens et à rente. — Déclarations de cens et rentes, de 1409 à 1558.

E. 121. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1342-1701. — Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Bréhault. — Anciens titres de propriété. — Plaids, assises, remembrances. — Aveux rendus par le seigneur de La Flotte : à celui de Maisoncelles pour les fiefs de Bréhault et des Trois-Seigneurs ; — à celui de La Roche pour le fief de Romigné. — Aveux reçus par le seigneur de La Flotte à cause de ses fiefs du Moulin-de-Bréhault, de La Massonnerie, des Jubesières, de La Martinière, de L'Eschelardière, de L'Aitre-de-Brulen, de La Bréhaudière, de La Roche, de La Rouaudière. — Aveux d'héritages situés dans les cantons appelés : La Boulaye, La Chapelle-Gaugain, L'Ecluseau, L'Aitre-Challes, Les Préaux, La Baudouinière. — Aveux d'héritages dont les cantons ne sont pas désignés. — Baux à cens. — Déclarations d'héritages situés à Bréhault. — Acquisitions de terres dans le canton appelé La Savaterie. — Déclarations de terres situées dans les cantons appelés : Bournais, Ruaux, Les Grandes-Vignes, Les Champs-de-Brulen, Le Bois-Robert, La Michelette, La Grande-Voye, L'Aitre-du-Verger, Les Ponts-de-Braye, Tusson, La Guierche, Les Grands-Champs, Le Passage, La Boulaye, Les Vaux, La Coudre, Les Brières, Les Plesses, La Perruche, Romigné, L'Aubraye, Croix-Val, Vaujouan, Cryère, Montumier, Huchepie, Les Sablonnières, Les Sablons, L'Aulne, Le Gué-au-Vicomte, L'Aitre-des Bretons, Les Reuchières, Les Bordes, Les Ruaux, La Varenne, La Tremblaye, La Touche, La Baudouinière, Les Épinettes, La Buandière, Mouton, Le Perrais, Le Guignetier, Launay, Le Pré-Chevrier, Les Lutinières, Le Chêne-Sec, Le Moulin-Neuf, L'Hornelet, La Vallée-du-Curé, La Jacquerie, Les Folies, Les Jeunonnières, Le Navril et autres.

E. 122. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1321-1752. — Inventaire des titres et papiers du fief de Mouton relevant de Saint-Calais. — Titres de propriété. — Aveux : rendus à divers seigneurs pour le fief de Mouton ; — reçus par les seigneurs de Mouton pour les fiefs de La Durandière et de La Martinière. — Remembrances, plaids et amendes du fief de Mouton de 1483 à 1517. — Déclarations de terres tenues dans la censive de Mouton, de 1516 à 1703. — Inventaire des titres et papiers du fief des Quatre-Seigneurs. — Acquisitions par des particuliers dans l'étendue du fief ; plaids, assises, remembrances ; déclarations de terres dans la censive dudit fief, de 1496 à 1752. — Inventaire des titres et papiers du fief de La Tuffière, relevant de la seigneurie de Château-du-Loir. — Titres de propriété ; aveux rendus par les seigneurs de La Tuffière à cause de leur fief dudit lieu ; aveux rendus aux mêmes seigneurs pour des fiefs relevant de La Tuffière ; remembrances ; papiers censifs ; déclarations de terres tenues dans la censive de La Tuffière, aux lieux dits Le Gravier, Le Port-Brocier, Les Arpens, Les Fléchonnières, Bretesche, L'Essart, Le Port-du-Loir, Le Perrard.

E. 123. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1410-1748. — Inventaire des titres et papiers des Roches-de-Sougé et de Villée-de-Sougé. — Terre de Sougé ; titres de propriété ; baux à ferme du moulin de Launay ; — de la terre des Roches ; — de la seigneurie du Vair ; — de la pêcherie de La Braye ; — du fief des Quatre-Seigneurs ; — de la métairie de Marais ; — de celle de La Perrière ; — du clos de St-Amador. — Aveux

et dénombrements rendus par les seigneurs des Roches-de-Sougé : à Madame Marie de Luxembourg, duchesse de Vendômois ; — à Monsieur César, duc de Vendôme ; — au Bureau des finances d'Orléans. — Aveux et dénombrements rendus aux seigneurs des Roches-de-Sougé par les seigneurs de La Fosse, de Villeret, par les curés de Sougé et de Lavenay ; — pour des terres à La Fosse, au Fief-au-Comte, à La Forge, à Vaumour, à La Billotière, au Petit-Vaumour, à La Gaudinière, au Petit-Fillet, à La Colandière ; — pour des héritages relevant du fief de Villemisson dépendant de la seigneurie des Roches-de-Sougé ; — pour les seigneuries de La Rolandière, du Tuffeau, de La Rougeolière. — Censive des Roches de Sougé ; — acquisition de terres dans ladite censive ; — assises, plaids et remembrances ; — papiers censifs ; déclarations de cens pour des terres situées dans les cantons appelés La Rebellière, Vaugroussin, Les Quatre-Pierres, Les Marches, Malgeotte, La Varrenne, Le Tertre, Le Haut-Pâtis, La Crestaude, Montifroy, Le Perray, La Chauvetière, La Gaudinière, L'Aistrée, Les Marchais, La Joubardière, Les Tronchots, La Gourdine, La Maisnie, La Chenevière, Les Moulières, La Courdonnerie, Legré, La Coustière, Les Rompais.

E. 124. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1339-1689. — Inventaire des titres et papiers des fief des Trois-Seigneurs, de Girardet et de Thury. — Fief des Trois-Seigneurs : titres de propriété ; aveux rendus par les seigneurs de ce fief aux seigneurs de Maisoncelles ; remembrances ; papiers censifs ; baux à cens de terres dans les cantons appelés : La Grignonière ; La Milletière. — Déclarations rendues aux seigneurs de La Flotte et des Trois-Seigneurs : pour des prés sis aux Epinettes, au Pré-Luisant ; — pour des vignes à Vallembeuf ; — pour des terres aux lieux dits La Baudouinnière, Le Clos-des-Melliers, La Milletière, Le Cellier, Vaulambert, Les Minerets, Les Coustières, Le Clos-des-Imageries. — Fief de Girardet : titres de propriété ; aveux rendus par le seigneur du fief de Girardet (*olim* le fief de Crueil) au seigneur de Chalumeau ; sentences rendues aux assises de Maisoncelles touchant le fief de Girardet ; jugement des Grands-Jours du pays et duché de Vendômois ; plaids ; papiers censifs ; acquisitions par des particuliers dans la censive de Girardet ; déclarations de terres tenues à cens dudit fief et situées dans les cantons nommés : La Borde, Tusson, Bourrais, La Closure, La Bodinière, Le Bois-Robert, La Pajeotte, La Boulaye ; Les Ruaux, Les Sablonnières, Les Vallées, Le Chataignier, La Guierche, Les Breleys, La Cryère, La Varenne, Le Clos-Chaussart, La Fontenelle, Les Pitardeaux et autres. — Fief de Thury : domaine ; acquisitions par le seigneur d'héritages sis aux lieux dits : Le Cormier, La Tambourière, Les Chaudières ; remembrances ; assises tenues à Ponsay pour le fief de Thury ; hommages rendus : par le seigneur de Thury au seigneur de Ponsay ; au seigneur de Thury pour les fiefs de L'Orazière et de La Vaulonnière ; par des particuliers pour des terres dont les cantons ne sont pas désignés ; par le curé de Ponsay ; baux à cens ; papiers censifs ; baux à cens et à rente entre particuliers ; déclarations de biens dans le bourg de Ponsay et aux lieux dits : La Tendrière, Le Clos-Giroust, Les Coteaux, Les Coustières, Les Chaudières, Les Fontaines et autres lieux.

E. 125. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1418-1754. — Inventaire des titres et papiers du fief du Vau-de-Sougé relevant de Ponsay et du fief de L'Arable. — Fief du Vau-de-Sougé : titres de propriété ; aveux et dénombrements rendus : par le seigneur de La Flotte et du Vau-de-Sougé au seigneur de Ponsay ; — au seigneur du Vau-de-Sougé par le seigneur de La Pointe pour son fief dudit lieu ; — au seigneur du Vau-de-Sougé par des particuliers, pour des terres situées à La Pointe, au Bois-des-Roches, et dans des cantons qui ne sont pas désignés ; censifs de la seigneurie de Ponsay ; amendes et remembrances des plaids de la seigneurie du Vau-de-Sougé ; sentences rendues aux assises de cette seigneurie ; déclarations de terres dans la censive dudit lieu. — Fief de L'Arable relevant de la seigneurie du Vau-de-Sougé : titres de propriété ; aveux rendus au seigneur de La Fotte et du Vau-de-Sougé à cause de son fief de L'Arable ; aveu du marquisat de Courtavaux ; remembrances, plaids, censifs ; acquisitions par des particuliers dans le fief de L'Arable ; déclarations de terres sises aux lieux dits : Les Tendrières, La Jalaise, Le Pressoir, Le Houx, Chevillé, Bonneville, Les Couillettes, Le Cormier-Ragot, Les Chenevrils, Corville, Les Aulnais.

E. 12[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1477-1685. — Fief du Fresne [illegible] par Jean Palanneau et sa femme au chanoine de Tours, d'une maison, paroisse d'Artins, avec toutes ses appartenances et le droit de pêche dans Le Loir, le tout dans la mouvance du fief du Fresne, chargé envers ledit fief de 5 deniers de cens et de 15 deniers [illegible], en exécution d'un legs fait [illegible] d'Artins ; [illegible] consentie moyennant 50 livres de [illegible] et 10 sous

de vin de marché ; amortissement des héritages et droits dessus dits par Jean de Fromentières, seigneur de Pineaux. — Vente : par Sébastien Blanchard à Jean L'Hermite, sieur de La Rougerie, de deux quartiers de vigne, un quartier de pré et deux boisselées de terre, le tout à Arthins, moyennant 35 écus ; — entre particuliers, d'héritages relevant de la seigneurie du Fresne ; — par Denis Du Houx à Marie Le Poitevin, veuve de Julien L'Hermite, seigneur de La Rougerie, de trois boisselées de terre, mesure de Montoire, sises aux Bournais, moyennant 36 livres ; — de trois autres boisselées au même lieu, moyennant 30 livres ; — par Claude Chaintron et Jeanne Martin, sa femme, à noble homme Pierre Daulier, moyennant 1300 livres, du bordage de La Borde-Guillon, de 18 boisselées de terre y tenant, de 20 autres boisselées de terre à Certière, paroisse d'Arthins, de 5 quartiers au Pont Granger, de 55 chainées de pré à La Borde-Guillon ; sentence du juge de La Roche-Turpin qui ordonne le partage du prix de cette vente entre les créanciers du vendeur. — Sentence rendue aux Requêtes du Palais à Paris, qui condamne Pierre Daulier, seigneur de Pont-Granger, à payer à Jean Aubert, fermier judiciaire de La Roche-Turpin, le droit de vente des héritages par lui acquis de Claude Chaintron, ledit droit montant à la somme de 750 livres, à raison de 5 sous par écu. — Vente par Jean Pichonneau et sa femme aux chevecier et chapitre de Saint-Martin de Trôo, d'une maison sise à Arthins avec toutes ses dépendances et droits, le tout tenu du seigneur du Fresne, à la charge de 5 deniers de cens et de 15 deniers de legs envers le curé d'Arthins.—Tableau présentant les noms des propriétaires qui doivent des cens au fief du Fresne, avec l'indication de l'étendue et du mode de culture des terres de la censive.

E. 127. (Liasse.) — [illegible]0 pièces, parchemin ; 1[illegible] pièces, papier.

1461-1634.— Fief de Girardet : Ventes : moyennant 15 écus d'or au coin du Roi et 15 sous de vin de marché, par Jean Joulain et sa femme à Jean Anjoubault, du fief et terre de Girardet ; — moyennant 400 livres, par Jean de La Goupillière à noble homme Jean Drouin, du lieu, domaine et métairie de Croil, paroisse de Sougé et environs ; — partage entre les héritiers de Jean Tupin et de Catherine, sa femme, de la métairie de Croil, aussi appelée Girardet ; — échange de terres entre Pierre Anjoubault aîné et Pierre Anjoubault jeune ; — ventes : moyennant 70 livres et 20 deniers de vin de marché, par René Anjoubault à M. Jean Du Bellay, seigneur de La Flotte, d'une rente de 8 deniers et un chapon, à prendre sur le lieu de La Borde, au fief de Girardet ; — moyennant 17 livres, par le même Anjoubault au même Du Bellay, de terres à La Grande-Voye, tenues du fief de Girardet ; — moyennant 250 livres, par Guillois à Monseigneur Jacques-François Marquis d'Hautefort, seigneur de La Flotte, acceptant par le procureur fiscal dudit lieu, de terres sises aux lieuxdits La Pajeotte et La Closure, de prés appelés Les Brillets, dans la prairie de Braye ; — moyennant 3 livres 10 sous par chaînée, par Julien Civetot à M. Jacques-Julien d'Hautefort, de 12 chaînées de pré, dont 9 au moulin de Launay et 3 aux Brillets, le tout dans la censive de Girardet ; — moyennant 3 livres 15 sous la chaînée, par Thomas et René Ferron à M. Jacques d'Hautefort, de 20 chaînées de pré dans la prairie de Bréon, faisant partie de la censive de Girardet ; — moyennant 3 livres la chaînée de terre et 3 livres 14 sous la corde de pré, de 8 chaînées de terre, au lieu dit La Closure, et d'un demi-quartier de pré dans la prairie de Braye, le tout tenu à cens et rente du fief de Girardet. — Bail à rente, moyennant 18 livres, par Pierre Anjoubault, seigneur de Girardet, à Jean Sabré, du tiers d'une chambre et du sixième d'une autre chambre dans une maison à La Borde.— Ventes : moyennant 7 livres 10 sous, par Manon Sabré et Julienne, sa fille, à Pierre Chaintron, d'une demi-boisselée de terre tenue du fief de Maisoncelles ; — moyennant 120 livres, par Martin Guérineau et René Barbier à René Lecomte, de tous leurs droits sur une grange et une chambre au pont de Braye et sur une portion d'aunaie au même lieu, le tout tenu du fief de Girardet ; — par Mathurin Martin à Nicolas Martin, son frère, de 19 cordes de terre au lieu dit La Croix, dans la censive de Girardet, et d'un quartier de terre à Lambire, tenu du même fief ; — moyennant 15 écus d'or sol, par Louis Duchesne à Mathurin Guerin, de 3 cordes de terre au pont de Braye, tenues du fief de Girardet. — Fief des Hayes : vente, moyennant 49,000 livres tournois, par Claude Robineau, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, intendant de Messire Roger Du Plessis, marquis de Liancourt, seigneur des Hayes et de Ternay, et dame Jeanne de Schomberg, sa femme, à Monseigneur César, duc de Vendôme, des terres et seigneuries des Hayes et de Ternay. — Transaction entre Messire Jean Charlot, avocat au Parlement et curé de Ternay, et Messire Pierre de La Curée, seigneur des Hayes et de Ternay, par laquelle ledit seigneur consent à payer audit curé la moitié d'une rente de 12 boisseaux de froment et 12 boisseaux de seigle, que ledit curé revendiquait, à la charge de chanter tous les dimanches, au

retour de la procession, devant l'image de la Sainte-Trinité, le répons *Subvenite*, et de célébrer une messe haute pour les âmes des défunts seigneurs des Hayes, à tous les quatre temps de l'année. — Saisie féodale, faite à la requête du procureur fiscal des Hayes, sur M. René de Jussac, seigneur de Fains, des fiefs de Ferrières, Vaubelusson, Saint-Rimay et Assé, et de la métairie de La Fosse.

E. 128. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1549-1739. — Terre de La Mardelle. — Baux pour 6 ans, moyennant 120 livres par an, par Messire Jean Des Loges, seigneur d'Arthins, à Jean Verger, de la métairie de La Mardelle ; — moyennant 150 livres tournois, 150 boisseaux d'avoine, 2 moutons, 10 chapons, 12 poulets et 20 livres de beurre, par Charlotte Erault, dame de La Roche-Turpin, à Mathurin Daunois, de la terre de La Mardelle et ses dépendances. — Arpentages : faits à la requête de M. Charles Le Voyer, de la terre et dépendances de La Mardelle (1605) ; — des prés de la même terre, à la requête du procureur fiscal de La Roche-Turpin. — Baux de la terre de La Mardelle : moyennant 450 livres, par le fermier judiciaire de La Roche-Turpin à Georges Lozan ; — pour un an, par François Le Coigneux à Georges Lozan, moyennant 450 livres, 6 chapons, 8 poules et 10 livres de beurre par an ; — pour six ans, par le même au même, moyennant 450 livres par an ; — pour six autres années, par le même François Le Coigneux au même Georges Lozan, aux mêmes conditions que le précédent ; — pour six autres années, par le même Le Coigneux à Nicolas Bellamy ; — pour six autres années, moyennant 650 livres par an, par Gabriel Le Coigneux à Nicolas Bellamy ; — pour six autres années, moyennant 600 livres par an, par M. Le Coigneux, marquis de Belâtre, à Jacques Martin. — plumitifs des causes appelées et jugées aux assises de La Mardelle depuis le 16 novembre 1719 jusqu'au 28 juin 1720. — Baux : pour neuf ans, à raison de 150 livres par an, par Gabriel Le Coigneux à Noël Caille, de la moitié des gros et menus produits de la métairie de La Mardelle ; — pour le même temps, à raison de 600 livres par an, par le même au même, de la terre de La Mardelle. — Échanges et ventes, entre particuliers, d'héritages compris dans la censive de La Mardelle.

E. 129. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1476-1587. — Fiefs de Montrouveau et de Montoire : Bail à rente, moyennant 40 sous, par Raoul Cruchy, prêtre, à Jean Baudouin le jeune, d'une borderie appelée La Courtinerie, paroisse de Montrouveau, tenue de la seigneurie dudit lieu. — Vente, moyennant 27 livres et 5 sous de vin de marché, par Jean Baudouin et sa femme à Jean Sarrazin, de la borderie de La Courtinerie. — Acte d'échange par lequel Messire Louis Roussart de La Possonnière donne à Jean Descourtis trois arpents de bruyère à prendre dans les landes de La Chapelle-Gaugain et reçoit en échange le fief de Mouton, paroisse de Lavenay. — Procès entre Louis Roussart et Jean Descourtis, ce dernier demandeur en retrait du fief de Mouton vendu par son père ; sentence du siége de Saint-Calais qui reconnaît à retrait ledit Jean Descourtis ; appel de cette sentence au Parlement ; transaction entre les parties. — Acte par lequel Jean Descourtis donne le fief de Mouton à Jean Du Bellay, seigneur de La Flotte, qui de son côté fait remise audit Descourtis de deux rentes, l'une de 6 livres tournois, l'autre de 19 sous. — Abandon par le nommé Chaintron à Françoise de Mailly, veuve de Jean Du Bellay, pour demeurer quitte envers elle d'une rente de 5 livres et d'une somme de 250 livres qu'il lui devait, d'une maison avec ses dépendances et d'un pré nommé Le Pré-Chevalier. — Vente, moyennant 206 livres, par René Loret et autres à Louis Du Bellay, seigneur de Vauboureau, d'une maison à Lavenay tenue à cens de la seigneurie du fief de Mouton. — Sentence des ban et arrière-ban de Bas-Vendomois qui exempte Messire René Du Bellay desdits ban et arrière-ban comme étant en service auprès de la personne du Roi. — Vente : moyennant 50 écus d'or, valant 150 livres, par Léonard Aubry et autres à Louis Du Bellay, seigneur de Vaubourneau, d'une maison sise à Lavenay. — Procès-verbal du rétablissement fait le 22 janvier 1587 d'une borne placée au-dessus de l'église de Lavenay et séparant les fiefs de Mouton et de Romigny, laquelle avait été arrachée par l'inondation.

E. 130. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1526-1645. — Fiefs de P[illegible] et de T[illegible]. — Contrat de mariage entre noble homme Jean G[illegible], seigneur de La Voûte, et demoiselle Jeanne Richomme, par lequel Jacques Richomme, seigneur de La [illegible], et Jeanne [illegible], sa femme, s'engagent à [illegible] les deux tiers des fiefs de P[illegible] et de T[illegible], paroisse de Villavard, pour en faire la dot de leur fille ; vente, par François de La [illegible] à Jacques [illegible], moyennant 1000 écus, des terres et dépendances de P[illegible] et de T[illegible] qu'il avait achetées de Jean G[illegible], écuyer de cuisine de Monseigneur le Dauphin ; — acte de vente par Jean G[illegible] à François [illegible], [illegible]

nant 1,800 livres, des deux tiers des fiefs de Pins et de Turnay, avec réserve de la faculté de réméré ; — sentence du siége de Vendôme qui déboute ledit Georget des lettes de rescision prises par lui contre la vente par lui consentie à François Carreau. — Vente, moyennant 2,000 livres, par François Targat à Nicolas Targat son frère, de sa moitié de la succession indivise de ses père et mère dans les fiefs de Pins et de Turnay ; — partage entre les deux frères, à la suite duquel les fiefs dessus dits sont attribués à François ; — vente : moyennant 2,800 livres 40 écus d'or sol de vins de marché, par Gorges Targat à Louis Le Marie, des biens à lui échus de la succession de ses père et mère ; moyennant 1,600 livres, par François Targat à Louis Chevalier et Madeleine de Baugé, sa femme, des fiefs, justices et seigneuries de Pins et de Turnay;—retraits : par Marie de Robichon, veuve de François Targat, de ce que son mari avait vendu à Pins et à Turnay; — par Joachim Authier et Louis Chevalier, de la moitié des fiefs de Pins et de Turnay vendus par ledit François Targat. — Vente, moyennant 45 livres de rente, par Jean Segris à Gervais Proust, d'un quartier de vigne assis au bout du tertre de Montmalery.

E. 131. (Liasse.)—6 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1477-1755. — Fief du Plessis : bail à rente, moyennant 10 livres, par Macé Berre, curé des Essarts; à noble homme Jean Sarrazin, d'une pièce de terre au lieu dit La Vergerie, dépendant du fief du Plessis.— Vente, moyennant 15 livres tournois, par Jean de Varenne à M. Blanc Sarrazin, seigneur du Plessis-Desrée, d'une rente de 18 boisseaux de blé sur une vigne aux Essarts.—Sentences : du siége de Montoire qui certifie les criées des biens de Jean d'Hervault, sieur de La Piellerie et du Plessis-Desrée, saisis à la requête de M. Jean Du Bellay, seigneur des Hayes et de Ternay; — rendue aux assises des Essarts, du consentement du seigneur dudit lieu, et par laquelle il est statué que la borderie appelée La Vergerie, relevant des Essarts, relevera à l'avenir du Plessis. — Procès-verbal d'estimation des dégats causés dans un pré appartenant à M. Le Vasseur de Sainte-Osmanne par les bestiaux de Jacques Pellegeai; — requête dudit seigneur Levasseur et assignation dudit Pellegeay. — Procès-verbaux : de visite des bâtiments du Haut et du Bas Plessis et estimation des réparations à y faire;— d'estimation du dégât causé par François Bucheron dans une pièce de blé appartenant à M. Le Vasseur. — Baux à ferme de la terre du Plessis. — Quittance : signée Richard, d'une somme de 305 livres montant du centième denier de la succession de Marie Anne Le Vasseur de Sainte-Osmanne;—signée de La Tuffière, de 8 livres, 8 sous, 9 deniers pour la contribution du Bas-Plessis à la réparation du clocher de Coutures.—Bail à ferme, par Marie L'Hermite veuve de M. Le Vasseur, à Marin Crosnier, de la métairie du Bas-Plessis, moyennant 50 livres, 6 poulets, 6 chapons et deux pots de beurre frais par an. — Papier censif du Plessis-Desrée.

E. 132. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1482-1685. — Fief de Pineaux : arrentement, moyennant 40 sous par an, par Jean Bruyère à Jean Sarrazin, d'un bourg appelé Le Bignon, paroisse de Coutures. — Sentence du bailli de Bas-Vendomois qui déclare que le lieu de L'Epine appartient à noble homme Jean Berziau, seigneur de Courtanvaut, contrairement aux prétentions de plusieurs particuliers; — Procès-verbal de prise de possession dudit bien par ledit Berziau.—Ventes : moyennant 21 livres 5 deniers, par les Augustins de Montoire à Gilbert de La Curée, d'un quartier et demi de pré au lieu dit La Coeffée, paroisse d'Arthins ; — moyennant 19 écus sol, par Jean Chereau, à Jean L'Hermite, seigneur de Pineaux, de 5 boisselées de terre à L'Olivier, paroisse d'Arthins ; — procédures sans suite concernant les fermages de métairies dépendant du fief de Pineaux. — Ventes, entre particuliers, de rentes assises sur des héritages dépendant du fief de Pineaux. — Echange de terres entre Jean L'Hermite, seigneur de Pineaux, et Pierre Moreau. — Compte réglé par devant notaire entre Jean L'Hermite et Jean Crépon, par lequel ledit Crépon, se trouvant redevable envers ledit L'Hermite de 58 écus, lui abanbonne 6 boisselées un quart de terre, à la corde de Montoire. — Ventes : entre particuliers, de terres tenue du fief de Pineaux ; — par Benoit Daullier à Georges Frédureau, de 7 boisselées de terre tenues à cens du Bas-Pineaux ; — ratification de ladite vente par la femme du vendeur ; — retrait féodal de ladite vente par M. Jean L'Hermite, comme seigneur de Pineaux. — Acquisition, par Jean L'Hermite, de prés tenus à cens de la seigneurie de Pineaux. — Ventes : par Jean Feilleux, comme tuteur de son fils, à Jean L'Hermite, d'une maison au Bas-Pineaux avec toutes ses dépendances ; — entre particuliers, de terres tenues à cens du fief de Pineaux. — Échange, entre messire Aismé, seigneur de Ternay, et dame Jacqueline Du Bellay, veuve de Louis de Dampierre, en son vivant seigneur de La Chenollière, d'un arpent et demi et d'un demi quartier de pré dans la prairie appelée Le Marais.

E. 133. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1466-1685. — Fief de Ponsay : Arrentement, moyennant 7 livres et un chapon par an, par M. Jean de Chambray à René Brossier, d'une pièce contenant un demi arpent de vigne, dans le clos de La Cosnillère, tenue du fief de Ponsay. — Ventes : moyennant 2,000 livres, par Oger de Chambray, abbé commandataire de Jourdieu et Prieur commandataire de Beaumont-le-Roger, à Pierre de La Curée et Charlotte de Chambray sa femme, d'une rente de 50 sous sur des terres au Minerais, d'une autre rente de 50 sous sur le moulin des Roches-de-Ponsay, d'un denier de franc devoir sur le moulin de Ponsay, de ses droits sur la seigneurie de Ponsay, d'une rente de 50 livres sur des biens en Normandie ; — moyennant 176 livres 7 sous 6 deniers, par M. Jean de La Curée à M. Jean de Chambray, de ses deux septièmes dans un tiers de la seigneurie de Ponsay. — Fief de Razilly : Ventes : entre particuliers, d'une rente sur le lieu dit La Pellonnière, tenue du fief de Razilly ; — d'une autre rente sur le lieu de La Pellerie, tenue du même fief ; — moyennant 40 livres, par Bertran de Chambots à Jean Sarrazin, d'un arpent de pré à Coutures, entre La Braye et Le Loir ; — moyennant 100 livres, par Jacques Stuart et Louis Euchet à Marie L'Hermite, d'un parc en taillis, appelé le parc de L'Estre, d'une contenance de 6 arpents. — Fief de Richeborde : arrentement, moyennant 30 sous par an, par Jean Des Loges à Jean Deschamps, de la métairie de Richeborde, paroisse de Ternay ; — Vente moyennant 140 livres, par Jean Piron à Mathurin Rougier, de deux chambres avec des jardins, le tout à Richeborde ; arpentage du fief de Richeborde (1593) ; — Montrée des héritages qui composaient ce fief en 1665.

E. 134. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1448-1748. — Fief des Roches-de-Sougé : — Vente, par Antoine de Loubes et Renée Daillon, sa femme, à Jean Georget, échevin de Tours, moyennant 1,000 écus d'or couronne payés comptant, du fief, manoir et seigneurie des Roches-de-Sougé. — Sentence du bailli de Touraine ordonnant la main-levée d'une saisie mise sur l'hôtel de Villée et La Perrière, appartenant à Jean de Villée et à Jean de Clavis, ladite saisie mise à la requête du sieur Hardillon, créancier dudit de Clavis. — Partage de la seigneurie des Roches-de-Sougé entre Georges d'Alizon et sa femme, d'une part, et Mathurin d'Argouges et autres, d'autre part. — Vente, par Jeanne Loppin, veuve de Nicole Leclerc, à Jean Viau, bourgeois de Tours, et à Catherine d'Alizon, sa femme, moyennant 1,066 écus d'or [illegible], de la moitié de la seigneurie des Roches-de-Sougé et de la huitième partie du fief des Quatre Seigneurs. — Sentences : du ban et arrière-ban [illegible] le 16 juillet 1551, qui exempte dudit ban et arrière-ban Catherine d'Alizon, veuve de Jean Viau, comme veuve d'un échevin de Tours ; — rendue aux requêtes du Palais, qui maintient Catherine Le Voyer, veuve de René Du Bellay, dans la possession d'une partie du pré des Rompais, contre les prétentions du sieur Margon, avocat. — Inventaire de titres. — Saisie de bestiaux et de grains appartenant au marquis d'Hautefort pour défaut de payement de droits dus par lui à la justice des Roches de Sougé. — État des possessions et droits du curé de Sougé dans la seigneurie des Roches. — Partage entre Guillaume de La Bruyère et Georges Cornuty à cause de Marie de La Bruyère, sa femme, d'une part, et Marie Du Luc, d'autre part, de la succession de Marie Aubert, aux termes duquel les parties jouiront en commun de la maison noble de Villemisson. — Bail de la métairie du Tuffau. — Ventes, entre particuliers, de terres dépendant du fief des Roches. — Saisie féodale, à la requête du Bureau des finances d'Orléans des fiefs des Roches-de Sougé, du Marais et de Mouton.

E. 135. (Liasse.) — [illegible]

1445-1577. — Fief du Vau-de-Sougé : — [illegible] rente par Jeanne La Cormière, dame du Vau-de-Sougé, à Berthelot-Giroult, de terres dépendant dudit lieu du Vau. — Transaction entre Jean d'Argouges, seigneur du Vau-de-Sougé, et Ambroise, veuve de Jean Tarrière, comme tutrice des enfants d'elle et de Jean Leclerc, au sujet de la rivière de Braye sous le moulin de Launay. — Inventaire, prisée et estimation des meubles, terres et héritages composant les seigneuries des Roches et du Vau, dressé le 16 janvier 1575 devant M. Luc Souchay, lieutenant du [illegible], à la requête de Martin Ravenant et autres, comme héritiers de Catherine Dallier, veuve de Claude de L'Aubépine, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances. — Vente, par [illegible], à René Du Bellay, seigneur de La Flotte, moyennant 4,600 livres, de la seigneurie du Vau-de-Souge, du moulin de Launay et d'une créance de 80 livres sur le fermier dudit moulin. — Bail à rente, moyennant 3 sous et [illegible] par an, par Jeanne, veuve de Jean de [illegible], à Jacques [illegible], de deux [illegible] et d'un [illegible]. — Ventes, entre particuliers, de terres tenues à cens du [illegible] Vau-de-Sougé.

E. 136. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1390-1684. — Fief de Thury : transaction par laquelle Gervais Poncet, seigneur de La Fouquetière, pour s'affranchir envers Isabeau, dame de La Flotte, d'une rente de 4 septiers de froment, mesure de Lavardin, et pour payer les arrérages arriérés, cède à ladite dame une pièce de terre dans la paroisse de Ruillé avec la récolte de l'année courante. — Acquisition par M. Jean Du Bellay, seigneur de La Flotte, stipulant par Thomine de Villiers, sa femme, de Geoffroy Ragne, écuyer, d'un bordage appelé Le Cormier équivalant à une somme payée par ledit Du Bellay pour ledit Ragne alors qu'il était prisonnier à Therouenne ; — acte de vente dudit bordage et d'une pièce de vigne par Étienne Rigault audit Ragne, écuyer, moyennant 35 livres et une robe de 40 sous pour la femme du vendeur. — Échange d'héritages entre Pasquier Fillette et Jean Du Bellay. — Acquisitions : moyennant 10 livres tournois, par Jean Du Bellay de Guyon Le Geay, de deux boisselées de terre à Ponsay ; — par le même, du même, moyennant 22 livres dix sous, d'une rente de dix sous et une poule ; — par le même de René Goullet, et autres, moyennant 13 sous et un tiers, d'un arpent de terre à La Dalibaudière, paroisse de Ponsay. — Ratification par Gilles de Chambray, seigneur de Ponsay, et sa femme, de la vente d'un demi-arpent de vigne par René Clauzer, leur procureur, à Louis Du Bellay, seigneur de Vaubourneau. — Acquisition par René Du Bellay, seigneur de La Flotte, d'un arpent de terre à La Tambourière ; — Bail à rente, par le même à Simonet Maret, d'une pièce de terre appelée Les Chaudières. — Ventes et échanges, entre particuliers. — Vente, moyennant 70 sous et 3 sous de vin de marché, par Jean Tourtay à Geoffroy Ragne, écuyer, d'une rente de 5 sous sur le bordage du Cormier. — Bail, moyennant 30 sous et 2 poules de rente, par René Affayart à Jean Binet, d'un arpent de terre à Ponsay. — Vente, moyennant 36 livres, par Pierre Bottier à Jean Bizot, de 2 boisselées de terre au lieu dit Le Vauminier, paroisse de Ponsay ; ventes entre particuliers, de terres tenues à cens du fief de Thury.

E. 137. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1454-1626. — Seigneurie de La Tuffière. — Transaction par laquelle Frère Olivier Fourrault, prieur de Monsureau, fait remise à Jean de Villiers, seigneur du lieu d'Hauterive et de La Tuffière, de plusieurs années d'une rente de deux septiers de seigle, dont les arrérages s'étaient accumulés pendant les guerres entre la France et l'Angleterre, à la condition que ledit seigneur payera exactement ladite rente à l'avenir. — Transaction entre Jean de Villiers et l'abbé de Notre-Dame-du-Vas, au diocèse du Mans, par laquelle ledit seigneur consent à payer 20 écus d'or, à la condition que lesdits abbé et couvent cesseront de lui réclamer une rente de 2 septiers de seigle et 9 sous, assise sur le lieu de La Perrière. — Contestation suivie d'une transaction entre Jean de Villiers et le curé d'Argentré au sujet de la nomination à l'office de sacristain de la paroisse d'Argentré. — Contrat de mariage entre Jean Du Bellay, fils de Jean Du Bellay, d'une part, et Thomine de Villiers, fille de Jean de Villiers et de Marie de Champagne, d'autre, en faveur duquel mariage lesdits de Villiers ont donné à leur fille la terre de La Tuffière et les seigneuries qu'ils possèdent dans les paroisses de Domfront, Crèves et Vallon. — Retrait féodal, par Geoffroy Ragne, seigneur de La Tuffière, d'un pré vendu à l'abbaye du Vas par des particuliers. — Vente, moyennant 1200 livres comptant et la faculté de réméré, par Jean Du Bellay à Philibert Bault, de la métairie de La Perrière, contenant 34 arpents ; — rachat de ladite métairie par ledit Du Bellay. — Trois mémoires des sommes dues au sieur Drouin, marchand d'étoffes de soie à Tours, pour marchandises fournies à mademoiselle de La Flotte pendant les années 1560 à 1569. — Retrait féodal, par le seigneur de La Flotte, d'un pré sis à La Tuffière vendu par Julien Maugars à Jacques Guy. — Baux à ferme des métairies de La Tuffière et de La Perrière ; — Procès-verbal de la vente du pressoir de la cave Sépeau ; bail à ferme de la métairie de La Bretesche. — Devis et adjudication au rabais, moyennant 140 livres, à Nicolas Goullet, des réparations à faire au lieu seigneurial de La Tuffière. — Procès-verbal, dressé le 16 août 1626, des dégats causés à la métairie de La Perrière par la crue et le débordement du Loir.

E. 138. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1380-1603. — Seigneurie de Ternay : — Don fait à la confrérie établie dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Ternay, par messire Étienne Dangennes, d'un aître appelé La Haye-Longue, tenu de la dame de La Ronce, et de trois pièces de terre à La Ronce, à la charge pour ladite confrérie de faire célébrer tous les lendemains des fêtes de Notre-Dame, une messe du Saint-Esprit, de prier tous les dimanches et jours de fête pour le donateur et de faire célébrer, après sa mort, une messe pour le repos de son âme. — Bail à ferme, par la fabrique de Ternay, de terres au lieu dit Les

Chalenges. — Remembrances des ventes, amendes, reliefs, profits et aventures de fief de l'archidiacrerie de Cérigny, appartenant à Mademoiselle de Liancourt. — Bail à ferme de la métairie du Chesne, par M. Duplessis, seigneur de Ternay.

E. 139. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1302-1684. — Fief de Villée. — Vente entre particuliers : d'une minée de terre tenue à cens du seigneur de Villée; — de deux pièces de terre, l'une derrière le chemin d'Arthins, tenue du fief du Bas-Pineaux, l'autre au Noyer-Guyard, tenue du fief de Villée ; — de 5 boisselées de terres au lieu dit Les Bogeux, paroisse de Sougé, tenues du fief de Villée ; — de deux pièces de terre formant ensemble 4 boisselés, l'une au Parc de La Taille, tenue du fief de La Roche-Vernant, l'autre à la Boderie, tenue du fief de Villée; — de terres au lieu dit Les Pinaudières, tenues du fief de Villée.

E. 140. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1457-1761. — Inventaire des titres et papiers des fiefs de Villée et La Roulinière. — Aveux et dénombrements fournis au seigneur de Fonsay par les seigneurs de Villée et La Roulinière; — registres des assises, plaids et remembrances desdits fiefs ; — acquisitions par des particuliers dans l'étendue desdits fiefs; — déclarations censuelles pour des héritages situés aux lieux dits La Roulinière, Les Renardières, Les Grands-Clous, Le Bois-Moreau, La Fosse-de-Sougé, La Coudraye, Bouteville, La Fosse-Brenier, La Herserie, Les Chevriers, Villée, La Guyonne, Les Bodris, La Corbonnerie.

E. 111. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1538-1686. — Acquisition, par Gilles Le Coigneux, de terres à Bachaumont. — Saisie féodale, à la requête de Claude Du Bellay, seigneur des Hayes, des fiefs de Ferrière, Vaubelusson, Assé, faute de payement de devoirs. — Ventes, entre particuliers : d'une maison et ses dépendances à Cornillé, paroisse de Trôo, relevant du Prieuré de Lavardin ; — d'un jardin sis à Montoubleau, de terres dans le fief de Vaubourneau ; — de terres dans le fief de Villemisson. — Procédure relative à des droits sur le moulin de Launay.

E. 112. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; [illegible]

1633-1726. — Seigneurie de La Roche-Turpin. — Inventaire des meubles et effets étant au château de La Roche-Turpin (1633), après la mort de Gilbert de La Curée seigneur dudit lieu. — Bail judiciaire de la métairie de La Roche-Turpin, moyennant 1520 livres. — Adjudication, aux requêtes du Palais, de la terre de La Roche-Turpin saisie sur Nicolas Gouffier et Élisabeth Lefèvre de La Curée, sa femme, à la poursuite de Nicolas Devilliers, marchand à Paris; — opposition à ladite adjudication par Ollivier de La Charbonnière et Marie Levasseur, sa femme; — adjudication de la terre de La Roche-Turpin au profit de Jacques Le Coigneux ; — procès-verbal d'évaluation des réparations à faire audit lieu seigneurial ; — lettres dudit Jacques Le Coigneux déclarant qu'il n'a racheté ladite terre que pour le compte de François Le Coigneux, son frère. — Procès : entre M. Le Coigneux et Mme la marquise de Lambert, au sujet du rachat de La Roche-Turpin ; — entre M. François de Laval et ledit Le Coigneux. — Bail judiciaire de la seigneurie de La Roche-Turpin. — Vente, moyennant 45,000 livres, par François Le Coigneux à Gabriel Le Coigneux, son frère, des terres de La Roche-Turpin, Fains et Saint-Rimay. — Deux inventaires des meubles et effets se trouvant au château de La Roche-Turpin. — Quatre inventaires des titres de La Roche-Turpin qui peuvent servir de renseignement. — Inventaire des meubles et effets du château de Belâbre.

E. 113. (Liasse.) — [illegible]

1365-1740. — Vente, par Jean de [illegible] et Jeanne de Tillay sa femme, de la terre et seigneurie de La Roche-Turpin. — Requête de Mme Frotier de La Messelière, veuve de M. Le Coigneux, à M. Eymard de Ravannes, grand-maître des Eaux-et-Forêts de la généralité de Tours, par laquelle elle fait connaître qu'elle vient de recouvrer des titres prouvant ses droits de propriété sur 12 arpens 67 perches de bois précédemment réunis au domaine, faute par M. Le Coigneux, son mari, d'avoir produit lesdits titres. — [illegible]

Curée. — Transaction à la suite d'un procès entre Jean de La Curée, fils aîné de Pierre de La Curée, demandeur en partage et en délivrance d'une somme de 4,000 livres à lui donnée par son père, d'une part, et Gilbert de La Curée, son frère, d'autre part, par laquelle ledit Jean de La Curée cède à son frère tous ses droits successifs à ladite donation, moyennant 2,730 livres, au moyen de quoi ledit Gilbert devient seul propriétaire de la terre de La Roche-Turpin. — Sentence d'ordre du prix de la terre de La Roche-Turpin saisie à la requête de Jean Érault, écuyer, sur Charlotte Érault, veuve du sieur de La Curée. — Partage entre Gilbert de La Curée, Esther et Judith de La Curée, ses sœurs, de la terre de La Roche-Turpin et des autres biens provenant de la succession de leurs père et mère. — Ventes : moyennant 440 livres et la faculté de réméré, par Élisabeth de Faure de La Raudrie, femme d'Alexandre Gouffier, marquis de Crèvecœur, de terres dépendant de La Roche-Turpin et situées dans la paroisse de Villavard ; — par Charlotte Érault, d'une rente en blé sur le moulin de Gravelle, paroisse de Neufville. — Retrait féodal, moyennant 300 livres, par Gilbert de La Curée, de 3 arpents de pré, sur le Loir. — Ventes : par Christophe de Chapuiset à Gilbert de la Curée, moyennant 1,070 livres, de la terre de La Bougrerie et du fief de La Fontaine ; — par Gilbert de La Curée à Geoffroy de Chapuiset, de la terre de La Bougrerie, moyennant 800 livres ; — par des particuliers à M. François Le Coigneux, d'un lieu appelé Le Coigneux, paroisse d'Arthins.

E. 144. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1318-1702. — Vente, entre particuliers, d'héritages situés dans la censive de Pineaux. — Greffe de La Roche-Turpin : interrogatoires subis par des particuliers devant le bailli de La Roche-Turpin ; — procès-verbaux : de montrée devant le juge dudit lieu ; — de visite d'héritages appartenant à divers particuliers, lesdites visites faites en exécution d'une ordonnance du juge de la seigneurie. — Baux du moulin des Laillers ; procès-verbal de visite dudit moulin. — Sentence de la justice de La Roche-Turpin qui ordonne l'arpentage de la terre de Richeborde. — Information faite à la requête du commandeur d'Arthins contre un particulier accusé d'avoir ébranché et coupé des arbres sur les terres dudit commandeur. — Sentence du bailli de La Roche-Turpin qui appointe en droit le procureur fiscal de la seigneurie et Jean et Jacques Norais, détenteurs du fief de Richeborde, sur leurs demandes et défenses respectives. — Procès-verbal de la visite faite par le bailli de La Roche-Turpin, des château, moulin et métairie dudit lieu ; — d'évaluation des rachats dus par le seigneur dudit lieu à celui de Ponsay. — Inventaire des titres trouvés chez Marie Pageau, veuve de Jean Girard, bailli de La Roche-Turpin. — Sentence de la justice de La Roche-Turpin, qui prononce l'émancipation de Jacques Guyard. — Vente par Herbert Turpin, varlet, fils aîné de Guillaume Turpin, chevalier, au couvent de Saint-Georges, pour la somme de 800 livres et une livre de cire la veille de la Chandeleur, des bois de Moncenois, situés dans les paroisses de Ternay et de Saint-Martin. — Ventes entre particuliers. — Sentence de la justice de Baugé rendue en faveur de Pierre de La Curée contre un particulier qui revendiquait l'emplacement du moulin de La Roche-Turpin. — Sentence des requêtes du Palais qui condamne Jean Tourtay, meunier des Roches, à payer à Pierre de La Curée une rente de 50 sous. — Vente, moyennant 600 livres et la faculté de réméré, par Charlotte Erault, veuve de Gilbert de La Curée, à l'abbaye de La Trinité de Vendôme, d'une rente de 20 septiers de blé à prendre sur le moulin de Novet, paroisse de Neuville. — Liste des sujets et étagers des moulins de La Roche-Turpin, Sougé, Arthins, Beauvais et L'Aillerie. — Marché passé par l'intendant de M. de La Curée avec des charpentiers, pour la réparation du moulin de La Roche-Turpin. — Baux dudit moulin. — Quittance : de 12 livres payées au vérificateur des poids et mesures pour droits de visite du moulin d'Arthins en 1705, 1706, 1707 ; — de 8 livres pour droits de visite du même moulin en 1708 et 1709.

E. 145. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1447-1751. — Baux à ferme : moyennant 800 livres par an, par Gilbert de La Curée à des particuliers, de la terre de La Roche-Turpin et partie du fief des Quatre-Seigneurs ; — moyennant 1200 livres, par le même à d'autres particuliers, de la même terre et du fief d'Arthins. — Inventaire des meubles et ustensiles trouvés dans la maison seigneuriale de La Roche-Turpin, en 1571. — Baux d'un parc clos, paroisse de Coutures ; — de la métairie de La Vacherie ; vente de la métairie de La Vacherie ; — transaction au sujet de cette vente. — Saisie d'un cheval par M. Le Coigneux sur Louis Goupil, faute de payement du loyer de La Loucherie. — Bail à moitié de la métairie de La Loucherie. — Vente, par M. Le Coigneux à des particuliers, de tous les bois taillis de La Vacherie, à raison de 36 livres l'arpent. — Commandement fait à M. Le Coigneux, marquis de Belâbre, d'avoir à payer, comme propri-

taire de la métairie de La Vacherie, une taxe de 800 livres sur ladite métairie, à titre d'aliénation de biens d'église ; — protestation dudit Le Lecoigneux; requête adressée par ledit Le Coigneux à M. d'Armenonville, directeur des finances. — Arpentage des bois de La Vacherie et de La Garenne vendus en 1705, et formant ensemble 9 arpens 4 boisselées 1 chainée. — Acquisition de terres par Jean de Chambray, seigneur de La Roche-Turpin. — Vente, moyennant 100 livres et la faculté de réméré, par Pierre de La Curée à dame d'Alizon d'Argouges, de la métairie de La Galochère avec ses dépendances ; — baux à ferme de ladite métairie ; — marché des réparations à y effectuer. — Procès-verbal de constatation des dégats causés aux châteaux, métairies et autres bâtiments des seigneuries et dépendances de La Roche-Turpin et de La Flotte, par la tempête arrivée la nuit du 14 au 15 mars 1751. — Bail à ferme, moyennant 16 livres et dix septrées d'avoine par an, par Gillette de Cholet, dame de La Roche-Turpin, de la métairie de La Bretboisière.

E. 116. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1527-1640. — Procurations données par Charles, duc de Vendôme, et Françoise d'Alençon sa femme, à Pierre de La Curée, seigneur dudit lieu, à l'effet d'affermer et arrenter leurs terres, d'en recevoir les déclarations et d'en percevoir les droits seigneuriaux. — Quittance, par un particulier, d'un terme d'une pension à lui faite par Jean de La Curée. — Lettres de rescision à l'occasion de la vente de la terre de La Turnerie par Gilbert de La Curée à l'abbé de St-Rigault. — Inventaire de titres : donation faite par Judith de La Curée, veuve de François Du Faure, à François Du Faure, à l'occasion de son mariage ; — Testaments : de Jean Du Faure seigneur de La Curée, en faveur d'Élisabeth Du Faure, sa nièce, fille de François Du Faure et femme d'Antoine d'Aguesseau, premier président du Parlement de Bordeaux. — Sentence d'ordre réglant la distribution du prix provenant de la vente des biens saisis sur Mademoiselle Du Faure de Roderie. — Trois actes, du même jour, par lesquels : François de La Curée, abbé commandataire de l'abbaye de Cormeilles, diocèse de Lisieux, donne a Gilbert de La Curée, son frère, seigneur de La Roche Turpin, une rente de 800 livres tournois à prélever tous les ans sur les revenus de son abbaye tant qu'il en sera abbé ; — ledit François de La Curée décharge le sieur Belin, receveur fermier de l'abbaye de Cormeilles, de la rente par lui donnée à son frère ; — Gilbert de La Curée donne à François de La Curée, son frère, les terres de La Turnerie, de La Salle, de La Curée, de Lignières, de La Borde. — Vente : par Gilbert de La Curée, d'une maison avec un jardin et des vignes, le tout au terroir de Chatillon près Baigneux ; — par le même, avec faculté de réméré, à Charles Mesnager, de la métairie de La Brethasière ; prolongation par le dit Mesnager, du délai de réméré. — Inventaire des titres produits aux requêtes du Palais par Gilbert de La Curée contre Jean de La Curée. — Reconnaissance par Gilbert de La Curée à Charles Mesnager, échevin de Tours, d'une dette de 70 écus d'or au soleil pour un dizain d'agathes garnies d'or, deux émeraudes, deux rubis, un diamant enchassé et quatre autres pierres précieuses. — Quittance, donnée par Cadet de La Curée à Monsieur de La Curée, son père, d'une somme de 200 livres à lui due et payée sur les revenus de la terre de La Roche-Turpin. — Quittances autographes de Jean de La Curée aux fermiers de La Roche-Turpin. — Transport par [illegible] Mesnager, seigneur de Mettray, à Charles Mesnager son fils, de la somme de 70 écus d'or sol à lui due par Gilbert de La Curée. — Mémoire adressé aux gens tenans les requêtes du Palais par Louis Fillet de La Curée contre le nommé Dodin dit Lespinasse, qui refusait de le reconnaître comme seigneur de La Curée.

E. 117. (Liasse.) — [illegible]

1570-1584. — Assignation devant le bailli de Vendôme, de Pierre de La Curée et de Michel Loriot, apothicaire, au sujet d'une somme de 7 livres 10 sous que ledit Loriot réclamait audit de La Curée. — Sentence du bailli de Touraine en faveur de Peronne Lecornu, veuve de Charles Destouches, seigneur des Hayes, contre Georges de Beuil, par laquelle il est accordé a ladite Lecornu, une rente de 98 livres sur la terre des Hayes et le tiers du logis. — Arrêt du Parlement en faveur de Pierre de La Curée, [illegible] contre Pierre Carré, son régisseur ; — [illegible] arrêt ; — signification dudit exécutoire. — Procuration donnée, par Gilbert de La Curée [illegible] — Lettres d'Henri III autorisant Gilbert de La Curée à se porter héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Pierre de La Curée, son père.

E. 118. (Liasse.) — [illegible]

1524-1553. — [illegible]

payement d'arrérage de rentes et d'obligations. — Lettres de Pierre de Labarre au procurenr de Charolais concernant un procès de M. de La Curée, pannetier ordinaire du Roi et capitaine de deux cents arquebusiers à cheval, ledit procès pendant devant la cour du Roi de Navarre en Bas-Vendômois.—Quittance de 150 livres tournois donnée par Gilbert de La Curée à un bourgeois de Poitiers.—Sauf conduit donné au siége de Rouen par Catherine de Médicis à Gilbert de La Curée chargé par le prince de Condé d'une mission pour son frère le roi de Navarre (29 octobre 1562). — Quittance par laquelle Mathurin de La Beausse reconnaît avoir reçu de Jean Blanchecotte, procureur de Charlotte Erault, tant au nom privé de ladite dame que comme ayant la garde noble des enfants mineurs de feu Gilbert de La Curée, la somme de 300 livres, montant du prix de ferme de la métairie de La Golochère. — Entérinement, par le bailli de Vendôme, des lettres royaux exemptant des ban et arrière-ban, Charlotte Érault, veuve de Gilbert de La Curée, en qualité de veuve d'un gentilhomme de la chambre du Roi.

E. 149. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1531-1564. — Lettres missives autographes : de Messire Antoine de La Curée à Mme de La Curée, à Paris; — de Mathurin de La Beausse à Mme de La Curée, à Montoire; — de Jean Clément à Mme de La Curée et de La Roche-Turpin, à La Roche-Turpin (1554); — de Monseigneur Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, au seigneur de La Curée, alors à La Flèche, concernant le partage d'une somme de deniers entre lui et sa mère ; — de J. de Chambray au sieur de La Curée ; — de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, à M. de La Curée, à La Flèche ; — du sieur de La Curée à M. Pierre Bourgeois, à Poitiers; — d'un anonyme à Mme de La Curée, au sujet du meurtre de son mari. — Procès entre Pierre de La Curée et Michel d'Huisseau, procureur du Roi en Vendômois, au sujet de malversations.

E. 150. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1510-1675. — Procès, devant le siége de Baugé, entre le sieur de La Curée et M. de Montpensier, au sujet d'une maison que ledit de La Curée avait à Vendôme ; — assignations, mémoires, productions de titres dans ledit procès. — Procès entre Charlotte Érault, veuve de Jean Les Loges, seigneur des Loges, et M. Des Hayes, au sujet de constitutions de rentes et d'acquisitions faites entre eux. — Acquisitions, échanges entre particuliers, d'héritages situés à Auxerre, Châlons, Vernanton et autres lieux.

E. 151. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1622-1674. — Seigneurie de La Roche-Turpin. Production de pièces dans l'action en retrait lignager de la dite seigneurie intentée par Jean François de Jauverlhac, comme administrateur de la personne et des biens de Jean Gaspard de Jauverlhac, fils de lui et de dame Catherine d'Aguesseau, contre messire Jacques Le Coigneux, conseiller du Roi ; — contrat de mariage entre Henri de Jauverlhac, écuyer, fils de François de Jauverlhac, chevalier, et de feue Françoise de La Martonnie, d'une part, et Marie-Madeleine Du Faure, fille de feu François Du Faure et de dame Judith de La Curée, d'autre part ; — procuration donnée par le comte de Jauverlhac à Charles Manessier, à l'effet de le représenter devant le bailli de Vendôme ; — requête de Jacques Le Coigneux demandant l'anticipation de la cause devant le Parlement de Paris ; — sentence du bailli de Vendôme qui déboute ledit Le Coigneux de la demande en anticipation formée par lui et consentie par le comte de Jauverlhac ; — arrêt du Parlement de Paris qui ordonne ladite anticipation, contrairement à la sentence du bailli de Vendôme.

E. 152. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1633-1737. — Pièces produites par François Le Coigneux dans le procès intenté par lui contre Louis Frédureau, sieur de Grandlay, à l'effet de recouvrer les titres de la seigneurie de La Roche-Turpin mis à la charge dudit de Grandlay par l'inventaire après le décès de M. de La Curée ; — sentence du juge de la Châtellenie d'Arthins, qui condamne ledit Frédureau à représenter et remettre entre les mains du procureur fiscal de La Roche-Turpin les titres qu'il a en sa possession et dont il est chargé par l'inventaire, sous peine de la contrainte par corps ; — appel de cette sentence devant le bailli de Vendômois ; — sentence du bailli de Vendômois qui confirme celle du juge de la Châtellenie d'Arthins, sauf en ce qui concerne la contrainte par corps prononcée par ledit juge contre ledit de Grandlay faute par lui de remettre les titres dont il est chargé par l'inventaire ; — appel de la sentence du bailli aux Grands-Jours de Vendômois ; — mémoire adressé aux juges tenant les Grands-Jours de Vendômois par François Le Coigneux, intimé, contre Louis Frédureau, appelant ; — sentence

des Grands-Jours qui renvoie la cause au conseil ; — requête de François Le Coigneux tendant à faire ajourner devant le Parlement Jacques Frédureau, fils de Louis Frédureau décédé. — Procès intenté par Gabriel Le Coigneux contre Jean de La Vieuge, au sujet de dégats faits dans ses prés d'Arthins; — ordonnance du bailli qui autorise l'ajournement dudit de La Vieuge et décide que les dégats seront expertisés ; — actes de la prestation de serment des experts.

E. 153. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1462-1710. — ROUGEMONT (terre et seigneurie de.) — Vente : par Simon de Rougemont aux Bénédictins de Vendôme, d'une rente de sept livres sur tous ses biens ; — par Philippe de Vendôme, chevalier, à Anthoine Bouchet, de la métairie d'Auteuil ; — par Jean Gauthier à Jean Villeneuve, du dixième du lieu appelé Le Pressoir, paroisse d'Auteuil, tenu en fief de la seigneurie de Bois-Garnier; — par Jean Berthran à Jacques de Renty, chevalier, d'une rente en blé assise sur des terres situées à Bois-Garnier ; — par Jean Villeneuve à Guillaume David, de trois minées de terres tenues à cens du seigneur de Montigny, à cause de sa terre de Bois-Garnier ; — par Robin Beaugendre à Jean Louis d'Estimeau, écuyer, d'une maison et ses dépendances au clos de La Bessonnerie. — Don fait par le prince Léonor d'Orléans, duc de Longueville, à Georges de Fors, seigneur de Rougemont, de quarante arpens de bois taillis, mesure de Fréteval, à prendre dans les bois de Fays. — Vente, par Françoise de Betheville à Salomon de Bethune, seigneur de Rosny, et à Marguerite de Clausses, sa femme, précédemment veuve de Henri de Fors, moyennant 16,745 écus, de la seigneurie de Bois-Garnier, achetée par Henri de Fors de René Du Bellay, et de celle de Rougemont. — Cession des terres de Bois-Garnier et de Rougemont par les sieur et dame de Bethune à Simon Francisque de Vimoy ; — quittance donnée par Mme de Betheville à M. de Vimoy, d'une somme de trois mille livres à elle payée par ledit de Vimoy sur le montant de la vente des terres dessus dites ; — acte de prise de possession desdites terres par ledit de Vimoy. — Acquisition par Simon François de Rougemont, de Charles d'Allonville, de diverses rentes assises sur le clos de La Bessonnerie. — Acte de la vente faite par le seigneur de Rougemont à Henri Olivier, de la métairie de Pasbourneau et extrait du papier censif de la terre de Rougemont en ce qui concerne la métairie vendue.

E. 154. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1643-1778. — Fief de Rougemont. — Déclarations de cens et rentes ; — mémoires pour faire la reconnaissance solidaire des lieux appelés : Les Taffoireaux, paroisse de Saint-Jean de Froidmantel, Le Puits-de-la-Vallée-aux-Couteaux, Les Buissons, Reconnaissance solidaire du lieudit La Pinchaudrie. — Fragment du papier censif de la seigneurie de Rougemont ; censitaires : Cleret, Anne Raveneau, Étienne Hateau. — Reconnaissance solidaire du lieu de Montainville.

E. 155. (Registre.) — In-fo[illegible], [illegible] feuillets, papier.

1703-1704. — Registre des reconnaissances de cens et rentes des seigneuries de Lormoy et de La Fosse en 1703 et 1704 ; censitaires desdites seigneuries : Michel Roux, Guillaume Papineau, Jean Boucher, Louis Requille, François Bequereau, Etienne Etrillard, Léonard Guiot, Jean Dugué et Jacques Gallois, Étienne Mauboy, Louis Bourdoiseau, Pierre Beaugendre, Joseph Roulleau, Gervais Fermé, Alexandre Bluteau, Hubert Colas, Jacques Joubert, François Vignon l'aîné, Jacques Gallois l'aîné, Jacques Gallois le jeune, François Vinxot, Jean Papineau, Nicolas Goignet, Jacques Joubert, Simon Roux et Rossignol, Léonard Manger et André Lecœur, André Hallé et André Aurain, Charles Fuselier, Charles Vinxot, la fabrique de Li[illegible], Jacques [illegible] et [illegible] La-nay, Guillaume Le Roux, Abel Ratier, Hilaire Enchard, Jean Cousin et Olivier Provost, Marie Grattard.

E. 156. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1738-1758. — Papier instructif pour chercher les cens et rentes dus à la seigneurie de Rougemont, ou table renvoyant à un papier censif qui est perdu.

E. 157. (Registre.) — In-fo[illegible], [illegible] feuillets, papier.

1686-1690. — [illegible] du devant le bailli de R[illegible] [illegible] par Gilles Simonneau, sieur de Boisvinet, et Renée Grimaudet, sa femme, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de défunt Jacques [illegible], et Anne de Chargnes, et encore ledit Simonneau comme curateur de Jacques, Catherine, Pierre et Renée Grimaudet, enfans mineurs, frères et sœurs de ladite Renée Grimaudet, sa femme.

E. [illegible]

1515-1782. — T[illegible] [illegible]. — Pr[illegible] entre [illegible]

Rougemont et autres lieux, d'une part, et Olivier Prévost et Louis Mauclair, d'autre, an sujet de la rente de La Manditière; -- entre Louise de Bouschet de Sourches, veuve de Jean-Baptiste Nicolas de La Chesnaye, d'une part, et le fermier de la métairie de Vimoys, d'autre, au sujet de ladite métairie; — entre Louis-Anne Desmé de La Chesnaye et le sieur Luxereau, marchand, au sujet de terres que ce dernier avait achetées dans la mouvance de la seigneurie de Rougemont et dont il n'avait pas payé les droits de lods et ventes; — entre le même de La Chesnaye d'une part, et le sieur Hommeau, fermier de la terre du Chêne, d'autre, pour non exécution des conditions du bail ; — entre le même, d'une part, et le sieur Chauvin, fermier de la métairie de Lormoy, d'autre, pour non payement de son loyer. — Offres d'hommage, faites au seigneur de Rougemont par Charles Roberton, pour la terre de La Bigottière; — saisie féodale de ladite terre; — sentence du bailli de Dunois qui condamne les fermiers de ladite terre à rendre leurs comptes à la suite de ladite saisie.

E. 159. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1535-1695. — Seigneuries réunies de Rougemont et de Bois-Garnier. — Baux des dîmes des Chanoines de St-Sauveur de Blois dans l'étendue de ces deux seigneuries. — Mémoire adressé au Parlement par les chanoines de St-Sauveur contre les sieurs Doléant, Filleau et Gousset, demandeurs en désaveu. — Dîmes de Sancheville. — Requête adressée au Parlement contre trois particuliers, à l'effet de les contraindre à payer les dites dîmes; — sommation au curé de Sancheville; — requêtes au Parlemet, mémoires et productions de pièces dans divers procès en vue d'obtenir le payement des dimes de Sancheville.

E. 160. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1606-1773. — Terre de Rougemont. — Procès : devant le siége présidial de Chartres, entre M. de La Chesnaye, d'une part, et les curé et habitans de la paroisse de Chauvigny, d'autre, au sujet des dîmes par eux dues au seigneur de Rougemont; — devant le siége de la baronnie de Fréteval entre Louis-Anne Desmé de La Chesnaye, seigneur de Rougemont, d'une part, et Jean-Baptiste Charrault, écuyer, d'autre, au sujet de redevances seigneuriales à payer et de titres à exhiber par ce dernier pour quatorze boisselées de terre faisant partie des terres de la grande Manditière, de la petite Manditière et de La Hulanderie, sises dans la paroisse de St-Hilaire-La-Gravelle; — appel devant le bailli de Blois par le seigneur de La Chesnaye à la suite d'une sentence rendue contre lui par le bailli de Dunois, séant à Fréteval. — Sentence du bailli de Blois qui condamne le sieur Charrault à exhiber ses titres au seigneur de La Chesnaye. — Procès entre dame Louise de Bouchet, mère de Louis-Anne de La Chesnaye, d'une part, et Pierre et François Prudhomme, d'autre part; — sentence du bailli de Lormoy qui ordonne production de pièces; inventaire des pièces produites par Louise de Bouchet. — Procès entre dame Anne de Bouchet et Anne Luquet, veuve de Pierre Prudhomme, au sujet des droits seigneuriaux que cette dernière refusait de payer ; — sentence rendue par le bailli de Lormoy en faveur de la dite dame de Bouchet. — Procès entre Nicolas Desmé de La Chesnaye et demoiselles Suzanne, Hélène et Louise-Catherine Du Plessis, d'une part, et Messire Frédéric Costard, écuyer, et dame Catherine Legendre, sa femme, d'autre part, au sujet de la distribution de la somme de 16,000 livres, montant de l'adjudication des terres de La Perrine, Autheuil, etc.

E. 161. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1661-1789. — Pièces de procédure. — Sentence du bailli de Dunois contre Charles de Francesky, seigneur de Rougemont, en faveur de Louis Ponthoire, cessionnaire de Maître Antoine Bigot, procureur fiscal de la châtellenie de La Ville-aux-Clercs, au sujet de la succession de demoiselle Anne Seguin d'Albat, belle-sœur dudit Bigot. — Adjudication à la criée de la terre de Rougemont saisie à la requête de Messire Eusebe Regnodot, conseiller du Roi, historiographe de France, sur dame Marie de Masparault, veuve de Messire Nicolas Desmé, chevalier, seigneur de La Chesnaye, comme l'ayant acquise de Françoise Chevalier, veuve de Charles de Francesky, vivant seigneur de Rougemont. — Contrat de constitution d'une rente de 111 livres 2 sols 2 deniers au profit de Messire Nicolas de Thiville, sieur de Bapaulme, par Charles et Louis d'Allonville et Antoine Bigot. — Sentence du bailli de Rougemont en faveur de Jeanne de Chambray, veuve de Nicolas de Thiville, contre le sieur de Grimauldet et Renée Bigot, sa femme.

E. 162. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1687. — Avis des Maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi faisant savoir qu'à la poursuite de Messire Eusèbe Regnaudot, conseiller du Roi, historiographe de France,

faute de payement audit Regnaudot par dame Marie de Masparault, veuve de Nicolas Desmé, chevalier, seigneur de La Chesnaye, d'une somme de 1,500 livres, montant d'une obligation contractée par ladite dame envers ledit Regnaudot, il sera procédé le dimanche 14 avril 1687 « à la première des trois criées et quatorzai-« nes anciennes et accoutumées du bailliage de Blois, « du fonds, très-fonds et propriété du château de « Rougemont » et ses dépendances, consistant en parc, bois, prés et vignes, de plusieurs masures à Cloyes, de la terre et seigneurie de Boisgarnier, des lieux et métairies de La Fosse, de La Bullerie, de La Thierrie, du Bois-Blanc et de Fontenaille.— Procès-verbaux des première, deuxième, troisième et quatrième criés faites les dimanches 13 et 27 avril, 11 et 25 mai 1687, des biens saisies sur la dame de Masparault, veuve de Messire Nicolas Desmé de La Chesnaye, seigneur de Rougemont, à la requête de Messire Eusèbe Regnaudot, créancier poursuivant. — Extrait des registres des requêtes de l'Hôtel contenant les oppositions formées par Messire Henri de Bourbon, prince de Condé, et Jacques Planson, conseiller du Roi, curateur honoraire et onéraire de Messire Charles d'Orléans, duc de Longueville, tendantes : « 1° à ce que ladite terre de Rou-« gemont soit vendue et adjugée comme étant dans « l'étendue et mouvans de la baronie de Fréteval et « non de celle de Dunois; 2° que suivant l'article de la « coutume de Blois, ladite terre de Rougemont n'étant « point titrée de chastellenie, le droit de lieutenant en « la justice de Rougemont soit rayé, ce faisant qu'il « n'y aura qu'un juge appellé Bailly; 3° qu'il sera rayé « et osté desdites saisies et criées *droit de chasse à cors « et à cris*, et qu'il sera seulement employé *droit de « chasse à toutes bestes*; 4° que l'article faisant mention « des droits honorifiques en l'église Saint-Jean-de-Fro-« mentel sera rayé et osté; 5° Que le droit des corvées « sera pareillement osté et rayé; 6° que les limites et « confrontations de la rivière seront reformées et res-« trainctes aux extrémitez des advens; 7° que le mou-« lin dit le moulin Vieil et autres héritages en dépen-« dances seront vendus comme mouvans de Frete-« val et à la charge de cinq sols de sens par chacun « ans; 8° que le droit de bannalité et pasturage sera « rayé et osté; que l'article concernant le fief de « Lormoy, en l'article faisant mention de la chasse, « les mots *à cors et à cry* seront rayes et ostés, « 10° que les droits honorifiques des églises de Saint-« Nicolas de Fréteval et de Saint-Lubin seront aussi « rayez; 11° que la rente de cinq livres quinze sols « du domaine de La Périnne de Fréteval sera raye et « osté en cas qu'il n'y aye titre d'inféodation; et en « douzième lieu à ce que les lieux de La Thierry, La « Tuillerie, La Verouverie et le mannoir de La Perinne, « seront vendus à la charge du droit de quint envers « ledit sieur duc de Longueville, celle dudit sieur Du-« plessis en ce que l'on a compris dans la saisie réelle « les droits honorifiques prétendus à cause de la terre « et seigneurie de Lormoy dans l'église St-Lubin-des-« Prez qui est la paroisse en laquelle ladite terre de « Lormoy est située, attandu qu'ils n'appartiennent « pas aux seigneurs de Lormoy, mais audit sieur duc « de Longueville comme baron de Fréteval, qui a haute, « moienne et basse justice en la paroisse de St-Lubin, « dans l'étendue de laquelle l'église dudit Saint-Lubin « est située, de laquelle baronie et chasteau de Fré-» teval ledit Duplessis se dit capitaine des chasses, « lesquels droits honorifiques en seront distraits et « ledit Duplessis maintenu et conservé en ses droits, « comme aussi à ce que distraction soit faite de ladite « saisie du droit de terrage prétendu sur parties des « terres de La Motte appartenant audit Duplessis et celle « dudit Ollivier, à la charge que dans le mot de cir-« constances et deppendances ne pourra estre compris « le fief, terre et seigneurie de Paboreau en tout ny « partie, droit de haute, moyenne et basse justice, ga-« rennes à tontes bestes, cens ny rentes. »

E. 163. [illegible]

1560-1788. — Quittances données aux chanoines de Saint-Sauveur de Blois par divers curés de Sancheville pour les dimes dudit lieu. — Quittance donnée : par Charles de Franceschi, chevalier, seigneur de Rougemont, à Antoine Bigot, sieur des Vergereaux, de tous les droits seigneuriaux que ce dernier pouvait lui devoir; par Messire Charles de Pleurs, chevalier, seigneur de Romilly, à Françoise Chevalier, veuve de Charles de Franceschi, des arrérages de diverses rentes assises sur la terre de Rougemont ; — pour la même cause, à la même dame, par : [illegible], chevalier, seigneur de Praville ; — Claude Gombault, conseiller du Roi ; — [illegible], conseiller du Roi ; — Jacques [illegible], conseiller du Roi ; — [illegible] Courtin, chevalier, seigneur de Saussay, conseiller ordinaire du Roi ; — [illegible] Courtin ; — [illegible] say et Catherine Courtin, sa femme. — [illegible], seigneur de [illegible] et [illegible] Courtin, sa femme. — les religieuses de Notre-Dame de [illegible] de Châteaudun. — Messire [illegible], conseiller du Roi, historiographe de France ; — [illegible]

randié, procureur au Parlement; — Messire Germain Courtin, prêtre, conseiller du Roi; — Henri Gallois, bourgeois de Saint-Quentin; — le curé et les marguilliers de l'église de Saint-Jean-de-Froidmantel; — Louis Michaux, praticien; — Messire Jacques Plinson, curateur de Monseigneur le duc de Longueville; — Pierre Prince, laboureur; — Dame Jeanne de Chambray, veuve de Messire Nicolas de Thiville, vivant chevalier et comte de Bapaulme, et le sieur Grimaudet, comme tuteur des enfants mineurs d'Honoré Grimaudet; — Jeanne Chevalier, dame du Coudray; — Éléonord Courtin, seigneur de Molien; — Claude Pesché, bourgeois de Paris. — Compte de recette des droits féodaux de la terre de Lormoy pendant l'année 1760. — Compte rendu par le marquis de La Chesnaye, comme tuteur honoraire de Marguerite Grimaudet des Vergeraux de 1693 à 1702. — Acte de partage : des biens provenant de la succession de haut et puissant Messire Philippe de Vendôme, chevalier, seigneur du bourg de Rougemont; — du fief appelé le fief de Jean-de-Cloye, paroisse d'Autheuil, provenant de la succession d'Henry Mame; — du fief de Frou, à Boisgarnier; — de la terre des Brûlis. — Contrat de mariage : entre François Léons, prévôt de Vendôme, et Marie Chauffourneau; — entre Honoré Grimaudet, sieur de La Chesnaye, et Renée Bigot des Vergereaux. — Plusieurs testaments particuliers du Marquis de La Chesnaye en faveur de ses serviteurs; — testament général du même.

E. 164. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 10 plans.

1577-1776. — Extraits de titres de la seigneurie de Rougemont se rapportant aux terres de La Manditière et de La Riffaudière, et mémoire tendant à prouver les charges dont sont grevées lesdites terres. — Inventaire des titres trouvés dans le château de Rougemont en 1686 et concernant les terres de Rougemont, Boisgarnier, Lormoy, Le Buisson, La Fosse, et autres lieux; — autre inventaire de même date; — autre inventaire faisant suite aux précédents. — Etat des cens et rentes dus et payés à la terre et seigneurie de Boisgarnier, de 1577 à 1625. — Papier censif des terres des Besnardières et de la Mulotterie, situées dans la paroisse de Saint-Jean-de-Froidmentel et dépendant de la seigneurie de Rougemont. Relevé du censif de Rougemont en ce qui concerne Rougeterre. — Etat des revenus de la terre de Rougemont et ses dépendances, ledit état montant à 7,010 livres, non compris les menus suffrages. — Délimitation de la seigneurie de Fréteval et de ses droits seigneuriaux. — État descriptif du château de Rougemont et de ses dépendances. — Déclaration de fief, terre et seigneurie de Rougemont en 1684, comprenant : le château, les domaines de la Basse-Court, de Vinoy, du Vaumusset, de La Petite-Borde, des Quatre-Vents, de La Bessonnerie, de La Blanchetterie, les deux moulins et les deux rivières, les bois, les fiefs du Buisson, de Boisgarnier, de Lormoy, les métairies du Bois-Blanc, de La Burellerie, de La Tuillerie, du Rossignol, de Fresnay et de Beaumarchais, de La Belleterre, du Fray, du Grand et du Petit Arbouville, du Rosay, de Villegouteaux, de Nibonelle, du fief de Loirville, des métairies d'Aigueville, des Lumignons, des fiefs de Fourches et de Vachaux. — Vente, par les sieur et dame de Franceschi, seigneurs de Rougemont, à Maître Henry Ollivier, huissier ordinaire du Roi, de la seigneurie de Pasbourneau, avec ses droits de haute, moyenne et basse justice. — Procès-verbal de la descente faite par les officiers de la justice de Dunois dans l'église de Saint-Jean-de-Froidmantel, à l'effet de constater que le seigneur de Rougemont est seul propriétaire des droits honorifiques dans ladite église. — Déclaration par laquelle Messire Joachim de Fromentières, seigneur de Montigny, Meslay et La Grapperie, reconnaît n'avoir aucun droit honorifique dans l'église de Saint-Jean-de-Froidmentel. — Procès-verbal de la visite des bornes séparant les boisde M. de La Chesnaye de ceux du comte de Dunois. — Échange de terres entre M. deL a Chesnaye et M. le duc de Luynes. — Correspondance entre divers curés de Sancheville et le chapitre collégial de Saint-Sauveur de Blois, relative aux dîmes que ce chapitre possédait à Sancheville. — Plan : du village d'Ornesec, paroisse d'Ozoir-le-Breuil; de La métairie de la Gaillardière. — Arpentage : de plusieurs pièces de terre sises à Thurelle; — de la forêt de Fréteval (1657).

E. 165. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1546-1770. — Possessions de la seigneurie de Rougemont, dans la paroisse d'Autheuil. — Foi et hommage rendu par Noël Moyne à dame Antoinette de Cléry, pour raison du fief d'Autheuil. — Offre de foi et hommage faite par Léonard Bonsi et Noël Boudet au seigneur de Rougemont, pour le quart du fief de Fourches, paroisse d'Autheuil, et pour quelques autres héritages relevant du fief de Boisgarnier. — Aveux rendus à Messire Louis-Anne Desmé de La Chesnaye, seigneur de Boisgarnier : pour raison du fief de Fourches, par Michel Loyré, avocat à Châteaudun; — pour raison du fief de Boisgarnier, par François Pinsart, par Claude Beauchamp, par Gérôme Limoges, par Michel

Goudouin, par Jean Le Prince, par Jean Tuault et Catherine de Montaudion, sa femme, à Léonard de Renty, seigneur de Montigny, pour des terres sises à Autheuil ; — par Ambroise de Valois, seigneur de La Bouchardière, à Joachim de Renty, pour divers héritages ; — par François Moyne au seigneur de Boisgarnier, pour des héritages à Autheuil. — Souffrance donnée par dame Antoinette de Cléry à Marthe Chauffourneau, veuve de Jean Moyne, pour raison de quatre pièces de terre et de la moitié d'une grange dont elle n'avait pas encore rendu l'hommage. — Hommages rendus au seigneur de Boisgarnier : par plusieurs particuliers pour des héritages à Autheuil ; — par demoiselle Catherine du Regnier de Boisselran, dame d'Ancize, pour des terres à Autheuil.

E. 166. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

XVIe siècle-1780. — Déclarations censuelles faites à la seigneurie de Rougemont : par Pierre Pascharie, pour des terres et une grange à Autheuil ; — par Pierre Forget, pour une maison et autres bâtiments à Autheuil ; — par Léonard Piédru ; — par Jean Fauconnet ; — par Samuel Fauconnet ; — par Louis Hubert, curé d'Autheuil ; — par Dominique Lefèvre, pour héritages sis à Autheuil et relevant du fief de Boisgarnier. — Registre des déclarations censuelles faites en 1576 au seigneur de Boisgarnier. — Hommage rendu à haute et puissante dame Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, par le seigneur de Pierrecourt, pour raison des seigneuries de Rougemont et de Boisgarnier. — Déclaration censuelle faite au seigneur de Rougemont et de Boisgarnier : par Jacques Cellier, sieur de Bouville ; — par René Vaslet.

E. 167. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1376-1773. — Aveux et dénombrements rendus : à noble homme, haut et puissant messire Raoul de Montigny, chevalier, par Jean de Niorthaye, écuyer, pour raison de la terre du Mouillard ; — à Jean de Bossay, chevalier, seigneur de Montigny, par Jean de Cloye, écuyer, pour divers héritages ; — à messire Jacques de Renty, par Emery Le Moyne, fils d'Étienne Le Moyne, — au même, par Jean Le Moyne, pour des biens tenus partie noblement et partie en roture ; — au même par le même, pour une moitié du fief d'Autheuil ; — au même, par Emery Le Moyne, pour des terres et vignes à Beaumarchais et aux Épinettes ; — au même, par la fille d'Emery Le Moyne, pour une maison et les mêmes terres et vignes ; — à messire Léonard de Renty, par Mathurin Boutet, Roland Boust et Noelle Le Moyne, chacun pour un tiers d'une maison, grange, bergerie et terres, au territoire d'Autheuil ; — au même, par René Le Moyne, pour des terres à Autheuil ; — au même, par Denis Moyne, à cause de sa femme, veuve de Jean Le Moyne, pour des héritages à Autheuil ; — au même par Pierre et Jacques Le Moyne, pour la succession de Jean Le Moyne, leur père ; — à noble dame Antoinette de Cléry, veuve de Georges de Fors, par Simon Goillard ; — par Alizon Hardouin, veuve de maître Berthaut Guinebault, vivant conseiller et auditeur en la chambre des comptes du roi de Navarre à Vendôme ; — par dame Catherine de Montaudion, veuve de Jean Tuault ; — à Jean de B[illegible], seigneur de Montigny, par Jean de Cloye, pour son hébergement d'Autheuil ; — à dame Antoinette de Cléry par Françoise Dorilleau, veuve de Simon Goillard, pour des héritages à Autheuil. — Copie d'aveux rendus aux seigneurs de Boisgarnier par ceux de La Galloire, depuis 1576 jusqu'en 1650, pour la terre de La Galloire. — Aveux et dénombrements rendus pour des biens à Autheuil : à dame Antoinette de Clery, par Léonard Boust et Jean Boudet ; — à la même, par Ambroise de Valois, seigneur de La Bouchardière ; — à la même, par Noël Fouchereux. — Extraits d'aveux et autres titres relatifs à la terre de Boisgarnier. — Aveu rendu : par Jacques de Taix, seigneur de Fresnay, au seigneur de Rougemont, pour raison du lieu de Fresnay avec ses vassaux et arrière-fiefs ; — par Jean Fougereux, au même seigneur ; — par Léonard Piédru ; — par Marin Piédru ; — par Jacques Guenot ; — à Louis-Aimé, marquis de La Chesnaye, seigneur de Boisgarnier, par madame la vicomtesse de Montboissier, dame de Montboissier-lès-Alluye, pour raison de la terre, fief et seigneurie de La H[illegible], paroisse de Pré-Saint-Martin.

E. 168. (Registre.) — [illegible]

1588. — Terre et seigneurie de [illegible]. — Papier censif du fief de Boisgarnier, contenant l'etat des cens dus à [illegible] messire [illegible] de Fors, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Fors, [illegible] puissant seigneur messire Georges de Fors. — Censitaires : [illegible], Jehan Gaudron, Jacques Robert, Pierre Chartrain, [illegible]

Pierre Foucher, François Renou, Gillet Loyselleur, Jacques Pilevenier, Noel Couturier, Guyon Girard, Antoine Desmeurs, Richard Lamoureux, Siméon Brossiet, Jacques Navard, Guillaume Hanot, Mace Varié, Simon et Colas Charmeux, Accaulme Navard, Thomas Yrton, Françoise Dorilleau, Marin Divray, Colas Dorilleau, Jean Dorilleau, Loys Beaugendre seigneur de Montigny, Jacques Camyn, Catherine Pinchault.

F. 169. (Registre.) — In-folio, 1.. feuillets, papier.

1699-1761. — Terre et seigneurie de Rougemont. Papier de recette des cens et rentes payés à Monsieur le Marquis de La Chesnaye à cause de sa seigneurie de Boisgarnier. — Censitaires : Catherine Guingant, Louise Gravelle, Marin Caillard, Mathurin Fredureau, Alexandre Parseval, Mlle de Boisselleau, dame d'Ancize, Toussaint Harasse, Anne Chevillet, Marie Marquizeau, Philippe Girard, curé de St-George de Cloye, René et Jacques Lucas, Michel Landier, René Roche, Jacques Flâtre, François Rotrou, Denis Flâtre, Pierre Divray, Denis Hullot, Mme d'Étampes, dame de Montigny, François Berger, Claude Du Plessis, Mme de Saint-Hilaire, Messieurs de Sainte-Marie, Toussaint Jossan, Druillon de La Morigonnerie, lieutenant-général de Blois, Jacques Chavigny.

F. 170. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1580-1775. — Fief de Boisgarnier. — Reconnaissance de cens et rente donnée au seigneur de Boisgarnier par Jacques Sevin, bailli de Dunois, pour trois minots de terre labourable. — Vente entre particuliers : d'un demi-arpent de vigne au terroir de Boisgarnier ; — de six boisseaux de terre au même lieu. — Déclaration censuelle : par Jacques Picot à messire Charles de Franceschi, seigneur de Rougemont, pour une maison et plusieurs pièces de terre au terroir de Boisgarnier ; — par noble homme Jean-René Fédé, seigneur de Rochefort et élu en l'élection de Châteaudun, pour et au nom des héritiers Compoint, à dame Louise Du Bouschet de Fourches, veuve de Louis-Anne Desmé de La Chesnaye, pour raison de la métairie d'Autheuil et de pièces de terres aux terroirs de La Noue, L'Aubière, Courte-Epée, La Fosse-aux-Chambres, Faucheux, La Croix ; — par Pierre Druillon au seigneur de Rougemont, pour raison d'une métairie sise paroisse d'Autheuil ; — au même seigneur par l'homme vivant et mourant de la fabrique d'Autheuil, pour des terres tenues de la seigneurie de Rougemont ; — par le chapitre collégial de Saint-André de Châteaudun au seigneur de Boisgarnier, pour raison de La Bourguinière ; — par François Chevalier, meunier au moulin de Roche-d'Aigre, pour la tenue des Grouais, paroisse d'Autheuil.

F. 171. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1585-1703. — Fief des Turets dépendant de la seigneurie de Rougemont. — Reconnaissance de rente. — Sentences du bailli de Montigny rendues à la requête de Charles d'Allonville, seigneur des Turets, qui condamnent plusieurs particuliers à exhiber les contrats d'acquisition des terres par eux possédées dans la mouvance des fiefs de La Hénaudière et de La Rocherie relevant du fief des Turets. — Reconnaissance : par Antoine Chevé au profit du seigneur des Turets, d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 sous et une poule, pour raison d'une maison et de terres sises aux Bordeaux ; — par Jacques Chevé au profit du même seigneur, de la même rente pour raison des mêmes héritages. — Reconnaissances censuelles fournies au seigneur des Turets par les détenteurs des terres des Bois, de La Pignettière, de La Rocherie et de La Hénaudière, paroisse Saint-Jean-de-Froidmantel.

F. 172. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 1 sceau.

1399-1780. — Fief du Buisson, mouvant de la seigneurie de Rougemont. — Aveu rendu : au seigneur de Rougemont par René Du Plessis, chevalier, pour un pré au Buisson ; — à Louise-Charlotte d'Étampes par Louis-Anne Desmé de La Chesnaye, pour le fief du Buisson. — Fief du Rossignol, mouvant de la seigneurie de Rougemont. — Aveux rendus : par Catherine de Paray de Lignerolles à noble et puissant Jehan de Vendôme, seigneur de Boisguérin et de Rougemont, pour raison du fief du Rossignol ; — par Pierre Levavasseur, seigneur de Loisville, à Georges de Fors, pour son fief de Loisville ; — par François Levavasseur à Simon-François de Rougemont, seigneur dudit lieu, pour la métairie de Loisville ; — par Jacques de Rosné à Louis-Anne de La Chesnaye pour des terres à Gerainville et à Villampuy.—Fief de Beaumarchais relevant de la terre et seigneurie de Boisgarnier. — Aveu rendu : par René Meschinaud à Louis-Anne de La Chesnaye, pour raison du fief de Beaumarchais ; — par René Du Plessis au même seigneur, pour raison du même fief. — Fief d'Autheuil relevant des terres de Rougemont et Boisgarnier. — Aveu rendu : par Adrian Beaussier, curé d'Autheuil, au seigneur de Rougemont, pour rai-

son d'héritages tenus de cette seigneurie et sis à Autheuil; — par messire Pierre Druillon au même seigneur, pour la même cause. — État des terres relevant de la seigneurie de Rougemont tenues par Mme de Saint-Hilaire dans le fief d'Autheuil. — Aveu rendu : par Catherine de Patay, veuve de messire Tribouillart de Souday, à messire Jehan de Vendôme, chevalier, seigneur de Boisguérin, Rougemont et La Ferté, pour des héritages assis au Rossignol ; — par la même, dame de Lignerolles, au même seigneur, pour l'hébergement du Rossignol; — par messire Louis de Trémaugon, seigneur de Cerizay, à noble homme Martin de Vendôme, seigneur de Rougemont, pour la métairie du Roussineau sise paroisse d'Autheuil. — Reconnaissances de cens et rentes fournies aux seigneurs de Rougemont pendant les années 1696-1748.

E. 173. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, parchemin.

1577. — Registre des reconnaissances de cens et rentes fournies à noble homme de Nantonville pour raison de son fief et seigneurie du Buisson ; censitaires : Jean Boisgasnier, Pierre Sausset, Lubin Loyselleur, Jean Corbeau, Marin Gouin, Antoine Chevé, Jacquet Poirrier, Colas Moyne, Jean Gouyn, Pierre Gouyn, Jacquet Villette, Philippe Corbeau, Thomas Cochereau, Adam Gouasbin, Jean Grillet, Philippot Durand, Étiennette Gouyn, Pierre Chevé, Marin Guerineau, Denise Veau, Jean Renou, Jeanne Bottereau, Jean Guérineau, Léonard Monteau, Louis Bonnier, Jean Soubrillard, Laurent Taffoireau, Jean Héron, Cerget Chavigny, Marguery Chevé, Jean Pellerin, Toussaint Beaudoulx, Laurent Boisgasnier, Coline Perche, Gabriel Gauvin, René Cochereau, Claude Cochereau, Robert Angenou, Pierre Beaudoulx, Léon Roullon, Gabriel Boisgasnier, Pasquier Hervet, Léonard Chevet.

E. 174. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 23 [illegible]

XVIe siècle - 1781. — Fief du Buisson. — Déclaration de cens et rente faite à Monsieur de La Chesnaye, seigneur du Buisson, par les détenteurs de diverses pièces de terre situées dans la paroisse de Saint-Jean-de-Froidmantel. — Fief des Tuets. — Anciennes déclarations de cens fournies au seigneur des Tuets pour des héritages sis dans la paroisse de Saint-Jean-de-Froidmantel. — Papier censif des fiefs de Rougemont et de Pasbourneau. — Déclaration [illegible] par Antoine Pichot, sieur du Breuil, prêtre, à Monsieur de La Chesnaye, à l'occasion de l'acqui[illegible] de la terre des Vergereaux, paroisse de Saint-Jean-de-Froidmantel. — Déclaration au seigneur de [illegible] par Jean Charbonnier, de terres à la Monbaillère. — Reconnaissances de cens et rentes fournies au même seigneur, pour raison des fiefs de Fresnay, de Freteval, de La Bessonnerie et de La Guitardière.

E. 175. (Registre.) — [illegible]

1601-1692. — [illegible] et rentes fournies à Messire Michel de Nantonville, lieutenant criminel à Blois, seigneur du Buisson, par les détenteurs de divers héritages situés dans la paroisse de Saint-Jean-de-Froidmantel.

E. 176. (Liasse.) — [illegible]

1577-1713. — Fief de [illegible]. — [illegible] mage faites : à dame Antoinette de Cléry, veuve de Messire Jean de Fors, par Jean Thuault, au nom de ses frères et sœurs, pour des héritages sis dans la paroisse d'Autheuil; — au seigneur de Rougemont par Messire Charles Des Hayes, seigneur de Beaumarchais, pour une partie de la terre de Fresnay, dépendant de la seigneurie de Boisgarnier; — au même par le même pour raison des héritages qu'il possède dans la terre de Fresnay à cause de Gabrielle Du Paisant, sa femme. — Prestation d'hommage faite à Jacques de Taix, seigneur de Fresnay, par Messire Henri de Fors, seigneur de Rougemont, pour raison de la terre et seigneurie de Fresnay. — Offre de foi et hommage faite au seigneur de Rougemont par Jacques de Taix, écuyer, seigneur de Fresnay, comme procureur de Mlle Catherine de Taix, pour raison de terres faisant partie de la succession de Jacques de Taix et de Jeanne de Thiville, ses père et mère. — [illegible] pour raison des héritages tenus par lui soit à cens soit à [illegible] par Anne Mangot, seigneur de Villar[illegible]

son vivant chevalier, seigneur de Tonnay-Charente, pour raison de la même terre à elle échue dans la succession de Mathurin Mangot, son frère; — pour la même terre à Françoise Chevalier, femme d'Éléonord Courtin, seigneur de Molien, de lui séparée quant aux biens, dame de Rougemont et de Boisgarnier, par maître Pierre Du Bosc, avocat au Parlement, comme procureur de haut et puissant seigneur Jules-Armand Colbert, chevalier, marquis de Blainville, grand-maître des canonniers de France et actuellement au service du Roi ; — à Monsieur de La Chesnaye, seigneur de Boisgarnier, par Mme de Versoris, pour raison de la même terre; — à la seigneurie de Boisgarnier, par le tuteur des demoiselles de Versoris, pour la même terre; — à M. de La Chesnaye par Messire Léon de Montmorency, chevalier, premier baron chrétien en France, chef de nom et d'armes de sa maison, seigneur de Courtalain et autres lieux, pour raison de sa terre et seigneurie de Beaumarchais.

E. 177. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 sceau.

1533-1764. — Fief de Loisville relevant de la seigneurie de Rougemont. — Hommage rendu : par Messire Jean de Vassé, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Chartres, à cause de Jeanne Le Vasseur sa femme, à dame Antoinette de Cléry, veuve de Messire Georges de Fors, en son vivant chevalier des ordres du Roi, pour raison de la métairie de Loisville ; — par Charles de Vassé, écuyer, seigneur de La Roche-Mabille, tant en son nom qu'au nom de François de Vassé, son père, à Simon François de Rougemont, seigneur dudit lieu, pour raison du lieu de Loisville. — Saisie féodale du fief de Loisville à la poursuite du seigneur de Rougemont ; offre de foi et hommage faite au seigneur de Rougemont par Messire René de Vassay (alias Vassé), seigneur de Châtillon, tant en son nom qu'au nom d'Anne de Vassay, sa sœur, pour raison du fief de Loisville. — Hommages rendus pour raison dudit fief au seigneur de Rougemont, par : René de Vassé, seigneur de Châtillon ; — Jacques François de Loubes, écuyer, seigneur de Sausse, fils d'Anne de Vassé. — Fief de La Huettière. — Procuration donnée : par Michelle Gaillard, veuve de Florimond Robertet, en son vivant trésorier de France et secrétaire des Finances, dame d'Alluye, d'Aigneville, de Bury et autres lieux, à Pierre Aubry, receveur de la terre de Bury, à l'effet d'aller faire hommage en son nom à Messire Léonard de Renty, seigneur de Montigny et autres lieux, pour raison du fief de La Huettière ; — par François d'Escoubleau et Elisabeth Babou, sa femme, à Louis Aubin, pour faire hommage en leur nom au seigneur de Boisgarnier pour raison du même fief. — Offre d'hommage, pour raison du même fief : au seigneur de Rougemont par Henri d'Escoubleau, seigneur d'Alluye; — à Mme de Rougemont par Messire Jean de Gassion, marquis de Gassion et d'Alluye. — Hommage, pour raison du même fief : au seigneur de Rougemont par Jeanne de Gassion et Henri de Morelle de Groslée de Peyre et Madeleine-Angélique de Gassion, séparée de biens de François Dumon, comte de Thianges et d'Aulcy, son mari ; — au même seigneur par la vicomtesse de Montboissier, marquise d'Alluye. — Fief des Lumignons. — Hommages rendus pour ce fief au seigneur de Boisgarnier et de Montigny, par Guillaume de Taizé. — Fief du Chêne-Émondé. — Commission donnée par le seigneur de Boisgarnier à l'effet de saisir féodalement des héritages assis à Autheuil ; hommages rendus au même seigneur pour des héritages dépendant du fief du Chêne-Émondé. — Fief des Turets. — Hommage rendu pour ce fief au seigneur de Rougemont par Jacqueline d'Estineau, femme de Gérard d'Allonville. — Inventaire des hommages rendus pour raison du fief des Turets depuis le 16 juin 1576 jusqu'au 19 mai 1680. — Fief de La Galloire. — Hommage rendu pour raison de ce fief : par Louis d'Estineau à Gabrielle de Mailly, veuve de Pierre de Renty ; — par Catherine de Montaudion, veuve de Jean Thuault, à Antoinette de Cléry ; — par Catherine de Houville à la même ; — par Jacques Le Jay à la même. — Souffrance accordée par le seigneur de Rougemont à Jacques, Thomas et Pierre de Courtarvel, fils de François de Courtarvel et d'Anne d'Estineau, pour des prés sur le Loir, relevant du fief de La Galloire. — Hommages rendus au seigneur de Rougemont pour des héritages mouvant de La Galloire : par Jacques de Courtarvel ; — par Pierre Rousseau, avocat au conseil privé ; — par demoiselles Anne et Jeanne de Courtarvel ; — par André Prousteau, maître de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun ; — par M. Léon Loizes, avocat au Parlement, au nom et comme procureur de Pierre et Mathurin de Maubuisson et de demoiselles Catherine et Françoise de Chartrain, leurs femmes. — Aveux rendus au seigneur de La Chesnaye pour raison des fiefs du Temple, du Buisson et du Rossignol.

E. 178. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 4 plans.

1577-XVIIIe Siècle. — Fief de Lormoye, dépendant de la seigneurie de Rougemont. — Lettre signée de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, faisant

remise à noble homme Jean Aulde, son maître des comptes, des droits de rachat qu'il lui devait par suite de l'acquisition par lui faite du lieu seigneurial de Lormoye ; constitution d'une rente au profit dudit Jean Aulde. — Aveu et dénombrement rendu pour raison du fief de Lormoye par Françoise Mignelot, dame de La Renoullière et autres lieux et l'une des dames de la Reine, veuve de noble homme Jean Aulde, à très-haute et très-puissante dame et princesse Madame Catherine de Gonzagues d'Orléans, duchesse de Longueville, comme ayant la garde noble de Monsieur le duc de Longueville, son fils ; plans à l'appui de cet aveu. — État des actes d'acquisition passés devant Jean Broulin, curé de St-Lubin. — Procès-verbaux de reconnaissance des droits des seigneurs de Rougemont dans l'église de St-Jean-de-Froidmantel ; plan de l'avenue conduisant du château de Rougemont à ladite église.

E. 179. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1437-1787. — Bail : par Jean de Vendôme à Ives Le Bigot, de la métairie d'Autheuil, moyennant un muid de blé et un muid d'avoine ; — par Jacques de Renty, seigneur de Montigny, à Jean Hullot, du droit de terrage qu'il avait sur les terres des Masnieres, moyennant deux sous six deniers tournois de rente. — Arrentement par Philippe de Vendôme à Colin Michon et autres, de la métairie des Fosses, à charge d'une rente de 7 livres, 2 porcs, 4 chapons et 2 poules. — Bail perpétuel, par Philippe de Vendôme à Jean Le Moine, moyennant 10 sous de rente, de dix septrées de terre à Autheuil. — Bail : par Jean Le Moine à Robin Villeneuve, Jean et Martin Collas, de 20 septrées de terre au même lieu ; — par Louis d'Estineau à Jean Auton Du Besson, du lieu appelé La Bussonnière ; — par Simon-François de Rougemont à Pierre Cougnet et sa femme, de la métairie de Boisgarnier. — État des baux faits par M. de La Chesnaye, des fermes et dépendances de Rougemont, de l'année 1711 à l'année 1724.

E. 180. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1558. — SAINTE-SUZANNE (terre et seigneurie de). — Procès-verbal de l'arpentement fait en 1558 des terres données à ferme par Mme la duchesse de Vendômois et de Beaumont dans l'étendue de la seigneurie à Sainte-Suzanne.

E. 181. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1564-1737. — VALANÇAY (terre et seigneurie de). — Vente par Claude Dupont à Jacques d'Étampes, seigneur de Valançay, moyennant 12,500 livres une fois payées, des seigneuries du Coudray et de Beauchay. — Échange par lequel haute et puissante dame Marguerite d'Étampes, veuve de haut et puissant seigneur Michel de Beauclerc, donne à haut et puissant seigneur Dominique d'Étampes, seigneur de Valançay, la terre de Vic avec ses dépendances, et reçoit en compensation 1,750 livres de rente. — Acquisition par Mathurin Céré, de dame Louise de Mallo du Bousquet, dame du Gué-Péan, d'une closerie à Vineuil, paroisse de Monthou. — Adjudication devant Charles Le Brethon, maître particulier, juge ordinaire civil et criminel de la maîtrise des eaux et forêts de la terre et seigneurie de Valançay, de la forêt de Saint Paul et autres forêts dépendant de ladite terre et seigneurie. — Vente par Françoise de Rémon, veuve d'Henri d'Étampes, comte de Valançay, à Adrien Paradis, de la réserve de la forêt de Saint-Paul. — Cahier des charges de la vente faite par Philiberte Amelot, veuve de Hubert d'Étampes, à Adrien Paradis, des bois des Loges faisant partie de la forêt de Gâtine.

E. 182. (Liasse.) — [illegible]

1617-1749. — Reconnaissance devant notaire donnée par Léonard d'Étampes, abbé de Bourgueil, à Jacques d'Étampes, seigneur de Valançay, d'une indemnité par lui due à ce dernier. — État des arrérages de rentes dus par M. de Valançay à diverses personnes. — Indemnité consentie au profit du seigneur de Valançay par Isabelle de Montmorency, fondée de procuration de [illegible] Élisabeth de Vienne, veuve de François de Montmorency. — [illegible] Motte-Villebret, comte d'Apremont, et de Louise de Mallo, sa femme, par Pierre de Mallo, seigneur du Bousquet, de la rente produite par un capital de 40,000 livres [illegible] — [illegible] principal. — [illegible]

E. 183. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1697-1736. — Seigneurie de Valançay. — Partage de la succession de haute et puissante dame Marguerite-Louise-Thérèse de Montmorency, veuve de haut et puissant Messire Dominique d'Étampes, entre François-Henri d'Étampes, seigneur de Valançay, dame Louise-Marie d'Étampes, femme de Gaspard de Chavagnac, et Julie d'Étampes, femme de Georges seigneur d'Entraigues, fils et filles de ladite défunte de Montmorency. — Lettres royaux : portant émancipation de Dominique-Jacques Henry d'Étampes, fils mineur de feu Henri-Hubert d'Étampes, marquis de Valançay, et de Philiberte Amelot; — autorisant ledit d'Étampes à se porter héritier, sous bénéfice d'inventaire, dudit Hubert d'Étampes, son père. — Lettres missives du seigneur de Valançay à MM. Nothin et Jacquet, procureurs en Parlement.

E. 184. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1704-1746. — Quittances données aux seigneurs de Valançay par divers créanciers. — Mains levées. — Correspondance entre M. de Valançay et diverses personnes

E. 185. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1693-1722. — Terre de Valançay. — Minute d'une obligation consentie par Louise-Gabrielle de Mâlo du Bousquet, veuve de Jean d'Étampes, seigneur de Valançay, au profit de Marguerite Blot, veuve de Martin Raguenet, bourgeois de Paris. — État des pièces produites par Louise-Gabrielle de Mâlo du Bousquet et Henri-Hubert d'Étampes, son fils, dans le partage de la succession de Messire Dominique d'Étampes. — Opposition formée par ladite de Mâlo à une ordonnance de la cour touchant ledit partage. — Autre inventaire des pièces produites par ladite dame dans le même procès. — Requête de ladite dame tendant à obtenir le paiement d'une somme à elle due sur la succession de Jean d'Étampes, son mari. — Nominations d'experts à l'effet de procéder au partage et au bornage des château et terre de Valançay, des forteresses de Gatine, de Garsaulain et Saint-Paul; prestation de serment desdits experts. — Quittance donnée par Samuel Massé, peintre de l'académie royale, à Henri-Hubert d'Étampes, de la moitié du montant en principal d'une rente constituée par le feu marquis de Valançay au profit de Charlotte J[illegible]eau.

E. 186. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1714-1719. — Seigneurie de Valançay. — Dispositif de l'arrêt de la chambre des requêtes du Palais à Paris, règlant le partage de la succession de Messire Dominique d'Étampes entre Henri-Hubert et Angélique-Elisabeth d'Étampes, ses enfants. — Nomination d'experts pour faire l'estimation de la terre de Valançay et ses dépendances, en exécution d'un arrêt de la cour de Parlement, ladite terre saisie sur le sieur Le Boile, tuteur d'Angélique-Élisabeth de Valançay. — Sentence de la chambre du Palais rendue à la demande d'Angélique-Françoise Raymond, veuve de François-Henri d'Étampes, portant que le contrat de mariage de ladite dame, ainsi que la sentence de séparation et celle de liquidation, seront exécutoires. — Vente : par Charles Desgranges, tuteur d'Angélique-Élisabeth d'Étampes et agissant au nom de ladite demoiselle, à Antoinette-Gabrielle Bouquel, pour le prix de 33,000 livres, de la terre de Cerizy en Artois ; — par le même à la même, de la terre d'Hamelincourt.

E. 187. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1715-1718. — Seigneurie de Valançay. — Procès devant le présidial de la conservation des priviléges royaux de l'université de Bourges, entre Pierre Blanchard, étudiant en ladite université, demandeur, d'une part, et Mme la marquise et M. le marquis de Valançay, son fils, défendeurs, d'autre, au sujet de diverses sommes d'argent que lesdits défendeurs refusaient de payer audit demandeur. — Sentence du même présidial qui condamne les défendeurs à payer au demandeur les sommes revendiquées par lui ; signification de la sentence ; saisie de sommes d'argent entre les mains des débiteurs des défendeurs jusqu'à concurrence de la somme par eux due au demandeur ; saisie : entre les mains d'Etienne Moreau, marchand de bois à Valançay, et adjudicataire d'une coupe de bois de la forêt de Gatine, des deniers par lui dus à Mlle de Valançay pour sa part et portion dans le prix de ladite coupe ; — entre les mains de plusieurs autres débiteurs, des sommes par eux dues à ladite demoiselle de Valançay.

E. 188. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1716-1717. — Seigneurie de Valançay. — Arrêt du Parlement rendu à la requête de Messire Henri-Hubert d'Étampes de Valançay, portant qu'il sera procédé au bail judiciaire des terres de La Varenne, Valançay et autres,

saisies sur Mlle Angélique de Valançay, nonobstant l'opposition formée par Jacques Boile, tuteur onéraire de ladite demoiselle, et condamnant en outre les opposants aux dépens du procès. — Adjudication au profit de François Charpin, maître barbier à Paris, des baux : de la moitié de la terre de Valançay moyennant 5,550 livres; — du tiers de celle de La Varenne moyennant 750 livres. — Requête présentée au Parlement par François Pottin, procureur à la Cour et créancier de plus de 100,000 livres sur la terre de Valançay, disant : qu'après l'adjudication des baux de la moitié de la terre de Valançay et du tiers de celle de La Varenne au profit du sieur François Charpin, il a été donné une requête afin de tiercement desdits baux sous le nom de Joseph Durant, soi-disant bourgeois de Paris et en réalité laquais de Mme la comtesse de Valançay; et demande ledit suppliant qu'il plaise à la Cour l'admettre partie intervenante en la cause. — Sentence de la Cour ordonnant qu'il sera procédé à un nouveau bail judiciaire des terres susdites.

E. 189. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1743-1744. — Seigneurie de Valançay. — Procès entre Marie-Philiberte Amelot, veuve et donataire entre vifs de Messire Henri-Hubert d'Étampes, marquis de Valançay, demanderesse au principal et défenderesse en renvoi, d'une part; et Messire Antoine-Paul de Quélen, seigneur de Quélen en Haute-Bretagne, substitué aux nom et armes de Stuart de Caussade, prince de Carancy, comme issu le seul héritier du prince de Bourbon-Carancy, colonel du régiment de Beauvoisis-infanterie, et dame Françoise de Béthune-Charost, sa femme, et dame Marie-Charlotte de Bethune-Charost, veuve de René de Froullay, marquis de Tessé, grand d'Espagne de 1re classe, colonel du régiment de la Reine et son premier écuyer, défendeurs au principal et demandeurs en renvoi, suivant lettres de committimus, d'autre part; au sujet de la liquidation de la succession du défunt marquis de Valançay, leur cousin. — Sentence par défaut qui condamne les défendeurs à payer a la demanderesse une somme de 120,000 livres à laquelle a été liquidée la créance dudit défunt marquis de Valançay, plus les intérêts de ladite somme, et à rapporter a ladite demanderesse acquit et decharge d'une somme de 80,000 livres empruntée par elle solidairement avec ledit défunt Dominique d'Étampes, son fils mineur. — État des dépenses dont la demanderesse demande la taxe par la Cour de Parlement.

[illegible]

[illegible]-16[illegible]. — [illegible] — Vente, par [illegible] à [illegible] Galon et sa femme, de tous leurs droits sur la métairie de [illegible] — [illegible] par Messire Honoré de Martigné, seigneur de Villenoble, à Armand Trécul, d'une somme de 200 livres, partie d'[illegible]nerie. — Bail à cens : par ledit de Martigné à Jean Trécul, pour 9 ans, de la métairie de La Méannerie; — par le même à Jean Habert, pour 6 ans, de la métairie de La Renaudière, paroisse de Boursay. — Vente par Girard Lemercier et Isabeau, sa mère, Jean et Pierre Davy, moyennant 48 livres tournois en principal et 20 sous de vin de marché, d'une rente foncière de 60 sous tournois assise sur les métairies des Bruyères, des Châtelliers et des Davesnières, paroisse de Boursay. — Bail à cens par Philippe de Boiscornu, seigneur de Villenoble, à Lemercier et Bertheline, sa femme, pour eux et leurs enfants jusqu'à la cinquante-neuvième année du dernier survivant desdits Girard et Bertheline, sa femme, des lieux et appartenances des Bruyères et des Châteliers, à charge de la moitié de tous les fruits, et en outre, pour la vie des bailleurs seulement, de menus suffrages consistant en deux chapons, deux couples de poulets, un gateau de Noël, un pot de beurre de saison et deux couples de fromages. — Vente : par Étienne Noyer, prêtre, procureur de noble homme Jean de Favières, seigneur de Villenoble, à Robin Lemoine, de la métairie des Bruyères, moyennant 600 livres tournois; — moyennant 40 sous de rente annuelle et perpétuelle, par Jean Trécul, prêtre, à Jean Leroy, aussi prêtre, d'une maison et ses dépendances, le tout sis à Boursay et grevé au profit du couvent de St-Avit-les-Châteaudun, d'un cens annuel de 12 deniers; — moyennant 33 écus d'or par Pierre Leroy, comme procureur de Michelle Gaudoin, veuve de Sebert Leroy, à François de Favières, seigneur de Villenoble, du sixième d'une maison sise à Boursay; — [illegible] principal et 8 sous tournois de vin de marché, par Germain [illegible] de Favières, [illegible]

[illegible]

1[illegible]-1662. — [illegible] par [illegible] 60 livres [illegible]

ché, d'une rente de 4 livres tournois assise sur les métairies des Bruyères, des Châtelliers et des Davesnières ; — par le même et Isabeau, sa mère, moyennant 15 livres en principal et 30 sous tournois pour le drap d'un chaperon pour la dite venderesse, d'une autre rente foncière de 20 sous tournois ; — par Girard Lemercier à Gillet Lefèvre, moyennant 41 livres tournois, de deux journaux de terre à Pui-Guy, paroisse de Boursay au comté du Maine ; — par Gillet Lefèvre à Philippe de Bois[illegible], prêtre, seigneur de Villenoble, moyennant la même somme, des mêmes journaux de terre. — Bail à ferme, moyennant 220 livres par an, par Jean de Martigné, seigneur de Villenoble, comme ayant le bail et garde noble de son fils, à Florent Gasselin, laboureur, de terres à Boursay. — Partage par Henri de Martigné, de ses biens meubles et immeubles entre ses enfants. — Bail à ferme, à raison de 900 livres par an, par Henri de Martigné à Jean Bessé, des métairies du Haut-Villenoble, du Bas-Villenoble et de Touche-Ronde et d'une rente foncière de 12 livres asssise sur le lieu et dépendances de L'Aubrière.

E. 192. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1373-1627. — Villetrun (Terre et seigneurie de). — Vente : par Huet Le Jay et Jeanne de La Boissière, sa femme, à Jean de Beauvais, bourgeois de Vendôme, et à Agnès, sa femme, du moulin de Villetrun tenu à foi et hommage du comte de Vendôme, ainsi que du bois de La Chaumaie. — Bail à rente : par Étienne Boursier et Marguerite, sa femme, à Étienne Gaillard et Catherine, sa femme, moyennant une rente annuelle de 14 sous tournois, d'une maison à Villetrun, tenue de Jean de Beauvoir, bourgeois de Vendôme ; — par Jean de Beauvoir à Thomas Périon, d'une maison à Villetrun, à la charge de 10 deniers de cens et 2 sous de rente. Échanges d'héritages sis à Villetrun, entre le chapitre du Mans et Michel Fiquet. — Vente : par Michel Neil, laboureur, à Mme de Villetrun, moyennant 9 livres tournois, de deux boisselées de pré situées au vivier de la fontaine de Villetrun ; — par Mathurin Lefèvre à noble homme Jacques Fleury, seigneur de Villetrun, pour le prix de 150 livres tournois, d'une maison sise audit Villetrun. — Déclaration d'héritages, par Noël Templier à Jean Boursier, pour des terres au Chêne. — Foi et hommage : par Jacques Le Tillier dit Fleury, fils aîné et principal héritier de Michel Le Tillier dit Fleury, seigneur de Villetrun, au comte de Vendôme, pour raison de sa terre et seigneurie de Villetrun ; — par noble homme Christophe d'Anguy, sieur du Bouchet, du Plessis et de Malitourne, à messire Jacques Richard de Fleury, écuyer, seigneur de Villetrun et autres lieux et secrétaire du Roi, pour raison de la métairie de Malitourne. — Moulin de Flammesec (*alias* Flammesay). — Sentence du bailli de Vendôme qui condamne les sujets de Villetrun à aller moudre audit moulin. — Sommation aux mêmes d'aller moudre audit moulin qui vient d'être réparé après avoir été quelque temps hors de service. — Sentence : de la chambre des requêtes qui maintient Marguerite de Fleury, veuve de Jacques Richard, contrôleur de la maison de la feue reine Élisabeth, douairière de France, dans tous les droits honorifiques de l'église de Villetrun ; — de la chambre du trésor qui exempte la même dame du droit de franc-fief. — Partage des biens de Jean de Beauvoir l'aîné, bourgeois de Vendôme, entre Jean de Beauvoir, Pierre Bégin, comme tuteur de ses filles Catherine et Jeanne, Jean Bégin et Guillaume Foretier à cause de leurs femmes, Jean Malon l'aîné, Jean Malon le jeune et Guillaume Malon comme héritiers d'Agnès, leur mère, fille dudit feu Jean de Beauvoir, lesdits biens relevant de la seigneurie de Villetrun.

E. 193. (Liasse). — 14 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1410-1608. — Vivier (seigneurie du). — Aveu au seigneur du Vivier par Marguerite La Reyne, veuve de Geoffroy de La Truye, écuyer, pour la borde de La Mauratière, paroisse de St-Martin de Sargé. — Vente : par Jeanne de La Berruyère, veuve de Ferrand Chabot, à Olivier Mauvoisin, de 2 écus de rente sur la métairie de La Mauratière ; — par la même à Gilles Rogier, de terres dépendant de ladite métairie ; — par Richard Rogier à Jean Rogier, son frère, d'une maison et dépendances au même lieu ; — par Jean Rogier, tant en son nom qu'au nom de Richard et Étienne Rogier, ses frères, et de Michel et Tonny Hussault, à Messire Hector de Mondoucet, curé de Sargé, de tous leurs droits sur une maison et des vignes à La Mauratière ; — par Jean Girois et Opportune de Cordon, sa femme, à noble homme Marin Chabot, seigneur du Vivier et de La Mauratière, d'héritages mouvant desdites seigneuries. Déclaration censuelle rendue à Jean Mauduit, sieur du Vivier, par Jean, Michel et Jeanne Clément pour des terres situées dans la mouvance du Vivier.

SEIGNEURIES.

—

SÉRIE COMPLÉMENTAIRE.

—

E. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1528. — ALLERAY (seigneurie d'). — Transaction entre noble homme François de Vendômois, seigneur d'Alleray, et demoiselle Catherine de Lyon, veuve de Jean de Vendômois, en son vivant écuyer et seigneur d'Alleray, d'une part; et noble homme Olivier Hamelet, écuyer, seigneur de La Roque-Mayet et de La Trousserie, d'autre part, au sujet d'une rente de 15 livres tournois autrefois acquise par ledit feu Jean de Vendômois et sa femme, de Brisegault Le Forestier, en son vivant écuyer, seigneur de La Roussardière et débiteur dudit Hamelet.

E. 195. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1592-1736. — AUBEFONDS (seigneurie d'). — Transaction, à la suite d'un procès, portant reconnaissance : par Pierre Blanchard et autres, au profit de puissant seigneur Louis d'Orléans, seigneur d'Aubefonds, Arpeau, Le Plessis et Charnay, d'une rente assise sur le chézal de La Bérillière, le pré des Epinettes et autres héritages; — par Pierre Fontaine, au profit du même seigneur, d'une autre rente assise sur le chézal des Brethets, paroisse de Langon ; — par Silvain Lebœuf et autres, au profit du même seigneur, d'une autre rente assise sur le chézal du Souchay, même paroisse. — Sentence du lieutenant général de Menneton qui condamne deux particuliers à payer à Louis d'Orléans, seigneur d'Aubefonds et autres lieux, une rente assise sur une maison au Bois-Trelleau. — Bail à rente par puissante dame Anne Le Loup, dame de Menneton, d'un demi-quartier de vigne à Langon — Sentence du bailli de Menneton rendue au profit de Mme Françoise-Charlotte de Senneterre, marquise de Boudeville, femme de François de Matorty, colonel du régiment de Foix, contre des particuliers qui refusaient le paiement d'une rente.

E. 196. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1624-1701. — AUBEPIN (seigneurie de l'). — Vente d'une pièce de terre à un particulier par Nicolas Leconte, marchand de bois, fondé de procuration de Messire Louis Leconte, chevalier, seigneur de Mouchy, Saint-Éloy, l'Aubépin et autres lieux, lieutenant-colonel au régiment de Piémont; — par Perrine Raimbault, veuve de Jacques Touzay, et Louis Touzay, son fils, à Catherine Paultrier, de la métairie de Céreux et ses dépendances ; — par Marie Resneau, veuve de Charles Dausserre, procureur au bailliage de Blois, à maître Louis Touzay, praticien, de la charge de procureur audit bailliage ; — par Louis Touzay, procureur audit bailliage, et Madeleine Vasseur, sa femme, à dame Catherine Nay, d'une rente de 15 livres spécialement assise sur les produits de ladite charge de procureur audit bailliage.

E. 197. (Liasse.) — [illegible]

1349-1480. — BAUGÉ (seigneurie de). — Quittance donnée par Jean de Mon[illegible], receveur du [illegible] de Baugé pour le duc d'Anjou, à Philippot Malon, d'une somme de 7 livres 11 sous 9 deniers sur ce qu'il [illegible] pour droit de franc-fief. — Attestation donnée par les commissaires du Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets au pays et duché d'Anjou, à Michel Le Tellier dit Fleury, de l'exhibition par lui faite des lettres d'amortissement à lui accordées par Monseigneur Louis, fils de roi de France et duc d'Anjou, et de la déclaration par lui faite qu'il ne tient rien audit duché fors la terre et seigneurie de Villetrun et ses dépendances, lesquelles sont appliquées et unies au domaine du Roi.

E. 198. (Liasse.) — [illegible]

1788. — BEAUMONT (seigneurie de). — Bail à ferme par dame Françoise Deruillon, veuve de Messire Claude Guérin, vivant chevalier, seigneur de Beaumont, à Pierre Renoir, meunier, du moulin de Beaumont, paroisse de Cour-Cheverny.

E. 199. (Liasse.) — [illegible]

1563-1599. — BERON (seigneurie de). — Transaction entre Adrien de [illegible], écuyer, seigneur de Beron, et noble homme [illegible], seigneur de St-Germain, au sujet d'un [illegible] dépendant de la seigneurie de Beron. — [illegible] rendu au Roi par le seigneur de Beron, et [illegible] par [illegible] de [illegible] et de tous devoirs seigneuriaux.

E. 200. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1687. — BOIS-MAITRE (seigneurie de). — Saisie réelle de la seigneurie de Bois-Maître et du Souchay, paroisse de Châtres, baillage de Romorantin, à la poursuite de Marie Chevrinneau sur dame Marguerite de Corneilh, veuve de Messire Charles-Abel de Pierre-Ballière, comme tutrice des enfants dudit défunt et d'elle.

E. 201. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1507-1643. — BONNE-AVENTURE (seigneurie de La). — Échange entre noble homme Messire Théodore Le Gaisnier, chevalier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, seigneur de La Bonne-Aventure, d'une part, et Thomas Du Brouillart, d'autre, par lequel ledit Le Gaisnier donne audit Du Brouillart un quartier de pré aux Granches, et reçoit en compensation le tiers de deux autres quartiers de pré au lieu dit Le Gué-du-Loir. — Bail à ferme par Jean Guineleau, bourgeois de Vendôme, de la métairie de La Baucherie, paroisse de La Ville-aux-Clercs ; — à rente par noble dame Hélène de Gullivon, dame de La Bonne-Aventure, veuve de Messire Théodore Le Gaisnier, et maître Charles Le Gaisnier, son beau frère, chanoine de Chartres, d'un quartier de pré sis au lieu dit le Poirrier-Juhart. — Ratification par Jeanne Le Gaisnier, femme de noble homme Michel de Montfort, d'une vente d'héritages faite par son mari. — Vente : par Claude Le Gaisnier, fils de Théodore Le Gaisnier et de Jeanne de Gullivon, à Robin Le Molnier, marchand, d'une rente de deux septiers de blé assise sur la métairie de La Hacherie ; — par le même au même, d'une autre rente de 4 boisseaux de blé assise sur les métairies de La Hacherie, de La Bonne-Aventure et du Boullon ; — par noble homme Nicolas Girard, seigneur de la Bonne-Aventure, et Claude de Saville, sa femme, à Guillot Masard, d'une boisselée de terre au dessous de la métairie de La Hacherie, paroisse de Mazangé.

E. 202. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1579-1666. — BOUCHET-TOUTTEVILLE (seigneurie du). — Sentence du bailliage de Vendôme qui accorde au seigneur de La Ruffinière, main levée de la saisie féodale mise sur son fief à la requête du seigneur du Bouchet-Toutteville. — Étiquette de criée de la vente de la terre et seigneurie du Bouchet-Toutteville et ses dépendances, saisie sur le président de La Grange, à la requête de Messire Henri de Fourcy, chevalier, président à la chambre des enquêtes au Parlement de Paris.

E. 203. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1460. — BURY (terre et seigneurie de). — Copie d'un aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Bury, paroisse d'Onzain, rendu par noble homme Messire Antoine de Beaumont, écuyer, seigneur dudit lieu de Bury, à très-noble, très-haut et très-puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois, seigneur de Coucy et autres lieux.

E. 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1749-1755. — CHAMPAGNE (seigneurie de). — Sentence du bailli du Plessis, paroisse de St-Amand, qui condamne Catherine Martin, veuve Girard, et Jacques Martin, à payer à M. Prévôt de St-Cyr, seigneur de Champagne, Le Plessis-Prévôt, Clereau, Les Champars et autres lieux, les arrérages de 15 années de 6 deniers de cens et de 7 sous 6 deniers de rente seigneuriale et féodale pour un arpent de terre à La Gallaudière, paroisse de St-Amand. — Quittances par ledit seigneur auxdits Martin pour raison desdits cens et rente.

E. 205. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1329-1342. — CHAMPIGNY (seigneurie de). — Lettres patentes de Charles, roi de France, portant vidimus et confirmation : d'une transaction passée en 1329 entre Gui de Châtillon, comte de Blois, et Bouchard comte de Vendôme, au sujet des limites respectives de leurs deux comtés et de la vente faite audit comte de Blois par ledit comte de Vendôme, de la terre et seigneurie de Champigny ; — d'une autre transaction, confirmative de la précédente, passée entre Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois, comme ayant le bail de son fils Louis, comte de Blois, et Bouchard, comte de Vendôme.

E. 206. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1268-1787. — CHAUMONT-SUR-LOIRE (terre et seigneurie de). — Constitution par Jean, seigneur de Chaumont, pour le repos de l'âme de Jeanne sa femme, au profit de religieuses dames les prieure et couvent de Moncé en Touraine, d'une rente annuelle et perpé-

tuelle de cinquante livres, pour faire l'anniversaire de ladite dame le lendemain de la fête de St-André. — Reconnaissance hypothécaire : donnée auxdites dames de Moncé par très-haut et très-puissant seigneur Charles-Auguste de Rochechouart Mortemart, seigneur du Chaumont, d'une rente foncière de 500 livres sur la terre de Chaumont et du droit de pacage dans les bois de Chaumont, tant pour les porcs qu'elles ont dans leur métairie du Peu, que pour ceux de leurs fermiers ; — de la même rente, par Messire Nicolas Bertin, conseiller au Parlement, seigneur de Chaumont (1740) ; — de la même rente, par Jacques Donatien Le Ray de Chaumont, chevalier, seigneur dudit Chaumont pour l'avoir acquis de M. Bertin (1780). — Foi et hommage rendu à haut et illustrissime seigneur Monseigneur Charles-Robert de La Marck, prince souverain de Sedan, seigneur châtelain de Chaumont pour une moitié, par noble homme Jean Courtin, pour raison de la métairie du Petit Charmetault, paroisse de Mesland (1595). — Extrait d'un aveu et dénombrement rendu à noble prince Monsieur le comte de Blois, par Hue d'Amboise, seigneur de Chaumont, pour raison des ville et château de Chaumont et leurs dépendances. — Baux à ferme de la métairie du Peu, près Chaumont, appartenant au prieuré de [illegible]cé en Touraine. — Aveu et dénombrement rendu à Messire Louis de Rollignac, seigneur de Tursac, de [illegible] et de Chaumont pour une moitié, et à Messire Jacques de Vassal de La Tourette, seigneur dudit Chaumont pour l'autre moitié, par : Françoise Dacquier, veuve de Messire Louis Scot ; — Messire Claude de Taillevis, chevalier, seigneur de Carrie ; — Messire Léon de La Noue, chevalier, seigneur du Portail ; — Messire François de La Noue, seigneur de Beauvilliers, ledit aveu rendu pour raison de la terre de Meunes et fiefs en dépendant.

E. 207. (Liasse.) — [illegible]

1[illegible]-1[illegible]. — CHAUVIGNY (terre et seigneurie de). — Métairie de St-Joudry, paroisse de Chauvigny. — Déclaration censuelle faite par Jean Girson, écuyer, seigneur châtelain de La Ville-aux-Clercs, [illegible], Corbigny, Grand Gratteloup, La Champ[illegible], Les Vieilles Métairies, Le Neuf Manoir, La Couetterie, St-Martin-de-Bricouart et autres lieux, à haute et puissante dame Jeanne-Thérèze de Launay de [illegible], [illegible] séparée quant aux biens de Messire [illegible] d'Isarns de Villefort, chevalier, marquis d'[illegible] et autres lieux, gouverneur de Guérande et du [illegible] en Bretagne, pour raison du lieu et métairie de St-Joudry. — Reconnaissances censuelles rendues au seigneur de Chauvigny par des particuliers pour une pièce de terre située paroisse de Fontaine-Raoul.

E. 20[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1661. — CHESNAY [illegible]. — Aveu et dénombrement du fief du Chesnay, paroisse d'Oucques, rendu par Messire Jean de La Saussaye, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils et gentilhomme ordinaire de sa chambre, à dame Marguerite Bazin, veuve de Messire Le Brethon, [illegible], gardienne des enfants mineurs de feu Messire Charles de Musset, en son vivant seigneur de La Bonne-Aventure.

E. 20[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

XVIIIe siècle. — CHEVERNY [illegible]. — [illegible] de héritages tenus par M. Boutanet dans la censive de Cheverny, et principalement : de la métairie et de l'étang de La Bréchardière, paroisse de St Lubin en-Vergonnois ; — des métairies de La Fosse, du Guinier, de Chasault, de La Fortière et de La Hallière.

E. 2[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1788. — CLUSEAU (fief du). — Plan géométrique du fief du Cluseau, paroisse de Lunay, dressé au mois de juillet 1788. — Plans partiels du même fief.

E. 211. (Liasse.) — [illegible]

1735-177[illegible]. — DOUÇAY ET SIGONNEAU ([illegible] de). — Sentence du juge ordinaire civil et criminel de la baronnie de Douçay et Sigonneau au profit de haute et puissante dame Françoise Charlotte de Senecterre, marquise de Boudeville, contre des particuliers qui prétendaient avoir droit d'abreuver aux étangs de Sigonneau et d'[illegible]. — [illegible] de cens et rentes fournies au seigneur de Senecterre par divers particuliers.

E. 21[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1[illegible]26-1[illegible]. — [illegible]

lieu ; — à Messire Louis Du Raynier, chevalier, seigneur châtelier de Droue, Montigny, Le Gaunnelon, Bourgueriu et autres lieux, par Charles de Leviston, pour raison du fief du Bois-des-Landes.

E. 213. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1525. — FEINGS (seigneurie de). — Constitution de procureurs généraux par Madame Olive de La Brosse, femme de Messire Charles Turpin, chevalier, baron et seigneur de Feings.

E. 214. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1630-1778. — FERTÉ-IMBAULT (baronnie de La). — Reconnaissance : par Georges Guyard, procureur en la châtellenie de Romorantin, au profit de Messire Jacques d'Étampes, d'une rente sur les terres des Bruyères et des Brosses ; — par Jacques Guyard et autres, au profit du même seigneur, de la même rente ; — par Silvain Gendreau et Silvain Legué, au profit de Messire Charles d'Étampes, seigneur de la Ferté-Imbault, d'une rente de 40 boisseaux de blé, mesure de Mennetou, assise sur le moulin Boutet, paroisse de Châtres ; — par divers particuliers, de la même rente, au profit de haute et puissante demoiselle Adelaïde-Marie-Thérèse Lecomte de Nouant de Piercour, dame baronne de la Ferté-Imbault.

E. 215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1635. — FIEF-CORBIN (seigneurie du). — Aveu et dénombrement de la terre du Fief-Corbin rendu par Élizée de La Vallée, seigneur dudit lieu et de Launay, à haut et puissant seigneur Monseigneur Messire Louis Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cougnées, Thouars, Fargots, Beaumont, La Ronce, Suissé, La Guignonnie, Bois-Pesard, Sainte-Osmanne et autres lieux, pour raison du Fief-Corbin.

E. 216. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

17[illegible]. — FOLLETIÈRE ET LE MESNEUIL (seigneurie de La). — Reconnaissance de cens portant profit de lods et ventes, relief, défauts et amendes, donnée en vertu des lettres de terrier obtenues en la chancellerie près le conseil superieur de Blois, ladite reconnaissance donnée par Maître Jean Caillard à Messire Louis Maussion, chevalier, seigneur de La Borde, Candé, Les Montils, La Folletière, Le Mesneuil et autres lieux, pour des prés sis au gué du Rotté, paroisse de Mont.

E. 217. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1761. — FONTENAILLES (seigneurie de). — Hypothèque d'une rente foncière de 14 livres, assise sur un logis à Villemuzard, paroisse de Lorges, consentie au profit de noble homme Pierre Duroy, écuyer, seigneur de Fontenailles et autres lieux, par les héritiers de Pierre Bothereau.

E. 218. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1302-1560. — FONTENAY (seigneurie de), dépendant du chapitre cathédral de Tours. — Vente par Jean Amet à Jean Gondoin, de terres sises au Marchais-des-Paillarts, paroisse de Saint-Gourgon. — Bail à rente de maison, vignes et bois au lieu dit La Bigotière. — Echange entre le chapitre cathédral de Tours et des particuliers, de terres sises dans la paroisse de Villeporcher. — Vente, entre particuliers, d'héritages sis dans la paroisse de Saint-Gourgon-en-Fontenay. — Bail à rente, moyennant 5 septiers de froment et 1 septier de meteil, de la métairie de La Guérinière, paroisse de Saint-Gourgon. — Vente : d'une rente foncière assise sur ledit lieu de La Guérinière ; — par Louis Le Pelletier au chapitre de Tours, d'une rente assise sur la métairie de La Chesnaye. — Arrentement, par le curé de Villeporcher à Jean Le Long, de terres sises dans la paroisse dudit Villeporcher. — Ventes, échanges, baux à rentes de terres dans les cantons appelés : La Haute-Haye, L'Aubépin, La Butardière, Les Marollières, Le Marchais, La Guérinière, La Quarte, La Boisnière, La Foucharderie, Le Bas-Cottereau, La Fosse des Genèvres, La Buissonnière, Les Débats, La Milletrie, Le Marchais-Jahais, Le Marchais-Thué, Les Gaudruères, La Chédairie, La Buzardière, Le Crumier, La Caillebaudière, Longue-Raye, Les Coustières. — Vente, par Jeanne, veuve de Philippot Bauldet, de 3 boisselées de terre à Chalopin, paroisse de Saint-Gourgon.

E. 219. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1560-1599. — Censive de Fontenay. — Échanges et ventes entre particuliers, d'héritages et rentes foncières dans la paroisse de Villechauve. — Ventes de terres dans les cantons appelés : La Touche, Les Gaudruères, La Brosserie, La Buissonnière, Grosjon, La Bruère, Le Marchais-Thué, Revery, La Côte-Blancherie, La Haie-Traversaine, La Haute-Haie, Le Cormier, La

Billauderie, Giraudet, La Testonnerie. — Bail à rente par Guillaume Michelin à Étienne Butard, d'une maison sise à Saint-Gourgon. — Vente par Pierre Bailleu à Mathurin de Bure, de 5 boisselées de terre à Pias, paroisse de Villeporcher.

E. 220. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1431-1645. — Censive de Fontenay. — Vente : par Jean Darras et Guillemette sa femme, de la paroisse de Seillac, à Mathelin Pelletier, de la paroisse de Saint-Gourgon, de 3 sextrées de terre sises dans ladite paroisse de Saint-Gourgon et dans la censive de Fontenay, dépendant du chapitre cathédral de Saint-Gratien de Tours ; — par Toussaint Pardessus, laboureur, à noble homme Messire François de Lesbahy, écuyer, seigneur de Sougny, et à demoiselle Paule de Vauselles, sa femme, de 26 boisselées de terre à L'Oubleau et de 5 boisselées de vigne à La Croix-Verte. — Ventes, entre particuliers, d'héritages sis dans les paroisses de Saint-Gourgon, Villechauve et Villeporcher.

E. 221. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1641-1672. — Censive de Fontenay. — Actes de vente, d'échange, d'arrentement et autres, faits entre divers particuliers, pour des héritages sis dans les paroisses de Saint-Gourgon, Villechauve et Villeporcher, faisant partie de la censive de Fontenay dépendant du chapitre métropolitain de Saint-Gratien de Tours.

E. 222. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1649-1701. — FREDONNIÈRE (seigneurie de La). — Vente par Marin Drouin, tisserand, demeurant aux Bordes, paroisse du Temple, à Thibaut Chênesec, d'une maison sise audit lieu des Bordes et de pièces de terre au lieu appelé Le Hallier de Chabosseau, à charge de 35 sous tournois, tant cens que rente, à payer annuellement au seigneur de La Frédonnière ; — acquisition desdites maisons et pièces de terre par Messire Pierre Le Gallois, écuyer, seigneur de Petit-Bois.

E. 223. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1543-1697. — GUÉ-PÉAN (terre et châtellenie du). — Copie collationnée d'une transaction passée à la suite d'un procès au sujet de la justice du Gué-Péan, entre noble homme Maître François Alamant, seigneur du Gué-Péan, président en la chambre des comptes, d'une part, et haut et puissant seigneur Messire Claude de Beauvilliers, seigneur de Saint-Aignan, d'autre part, par laquelle il est accordé : que les seigneurs du Gué-Péan auront droit de châtellenie sur ledit lieu du Gué-Péan et droit de justice sur toute la paroisse de Monthou ; — qu'en ladite châtellenie du Gué-Péan il n'y aura qu'un seul degré de juridiction, c'est-à-dire la bailliage, dont les causes iront en appel au bailliage de Saint-Aignan pour les affaires civiles et au Parlement de Paris pour les affaires criminelles ; — que les seigneurs du Gué-Péan, leur juge ou procureur d'office, seront tenus d'assister aux assises qui se tiennent quatre fois par an audit Saint-Aignan ; — que la châtellenie du Gué-Péan suivra la coutume de Saint-Aignan ou celle de Blois ; — que les poids et mesures adoptés dans la seigneurie de Saint-Aignan auront seuls cours dans celle du Gué-Péan ; — que les fiefs de Choussy, La Championnière et La Plotardière demeureront unis à la châtellenie du Gué-Péan, à charge d'un seul hommage au comte de Saint-Aignan ; — que les seigneurs du Gué-Péan pourront faire mettre leurs armoiries tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église de Monthou, en laissant au-dessus desdites armoiries un espace suffisant pour que ledit [illegible] les siennes quand bon lui semblera. — Ventes par Jean des Bordes et autres à Jean Leddet, de trois pièces de terre dans les paroisses de Monthou et de Thesée. — Reconnaissance donnée au seigneur du Gué-Péan, d'une rente de 2 septiers de mouture sur le moulin de La Coudre, paroisse de Monthou, pour raison des droits de chasse et de quête de grain dudit moulin. — Procès entre dame Philiberte Amelot, veuve de Messire Henri-Hubert d'Étampes, seigneur de Valançay, dame du Gué-Péan et autres lieux, et M. Delanoue, seigneur de La Basme, lequel avait compris dans la vente de la coupe des bois de sa [illegible] Couddes, plusieurs arbres appartenant à ladite dame du Gué-Péan. [illegible] — Ventes, [illegible] rente de 16 sous sur un arpent de pré à l'étang de Bigny. — [illegible]

les droits de chasse et de quête de grains; — d'une autre rente de même nature, pour raison des mêmes droits, donnée au même seigneur par le meunier du moulin de La Chamaillère, paroisse de Monthou.

E. 224. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1576-1756. — GUÉRINIÈRE (seigneurie de La). — Vente à noble homme Florentin d'Enguy, seigneur de La Guérinière, par un particulier, d'un quartier de noue à Gros-Bois, paroisse de Mesland, et de cinq boisselées de taillis au même lieu. — Mémoire des biens et héritages dépendant du château de La Guérinière, qui sont situés dans la censive du prieuré de Mesland.

E. 225. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1570-1644. — MALITOURNE (seigneurie de). — Hommage rendu par noble homme François de Carrelière, seigneur de Malitourne, maître d'hôtel de madame la duchesse d'Angoumois et d'Anjou, comtesse du Maine et mère du Roi, à noble homme Jacques Fleury, seigneur de Villetrun, pour raison de sa seigneurie de Malitourne. — Déclaration de cens donnée à Jacques Pichart, écuyer, sieur de Villetrun, à cause de Marguerite Le Tellier de Fleury sa femme, par Mathurin de La Beausse, seigneur de La Roche et de Malitourne, pour une maison et des vignes près de Villetrun.

E. 226. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1486-1542. — MARCHENOIR (châtellenie de). — Seigneurie de Villesiclaire, paroisse de Saint Laurent des Bois. — Enquête faite par le juge de Marchenoir et dans laquelle les temoins déposent « avoir veu ung « ancien adveu dudit Villesicler, faisant mencion en « ung article ledit seigneur de Villesicler avoir droit de « usaige et pasturaige à toutes ses bestes et usaige pour « maissonner, édiffier et ardoir audit lieu de Villesicler « et les estagiers dudit lieu, usaige à bois mort en « laditte forest de Marchenoir. » — Copie de lettres patentes d'Agnès, comtesse de Dunois, Longueville, Tancarville et Montgomery, dame de Parthenay, Montreuil Bellay et Beaugency, comme ayant la garde et gouvernement de ses enfants mineurs, par lesquelles elle reconnait à Nicole d'Argouges, seigneur de Villesiclaire, les droits d'usage et de paturage dessusdits, à condition qu'il sera tenu de faire la garde pendant un mois au château de Marchenoir, toutes les fois qu'il en sera requis, et en outre de payer cent sous tournois pour le rachat dudit droit usage; — d'une sentence de la chambre des eaux et forêts de France au siége de la Table de marbre, à Paris, rendue entre Messire Claude de Lorraine, duc de Guise, comme ayant la garde de François d'Orléans, duc de Longueville, son petit-fils, au lieu et place de dame Marie de Lorraine, à présent reine d'Ecosse, mère dudit duc de Longueville, demandeur en réformation des bois et forets du comté de Dunoi, d'une part; et Maître Jean d'Argouges et Louis Courtin, seigneurs de Villesiclaire, défendeurs en ladite matière, d'autre part; par laquelle sentence est porté que : « les « dits deffendeurs, pour leur chauffaige et autre leurs « nécessités de leur maison et mestairie de Villesicler, « auront et prandront par marque et délivrance qui « leur sera faitte par les officiers de Marchenoir, ès an« ciens usaiges d'icelle qui sont ès trois gardes, c'est à « sçavoir La Gauldinière, Authainville et Bellou, telle « quantité de bois de toutte sorte, verd et secq, qui se « trouvera ès dits anciens usaiges, hormis et exceptés « les bois de chesne, haistre et aultre boys et arbres « fruictiers verds, qui leur sera arbitrée par les officiers « de laditte forest, pour leur ditte maison et « mestairie de Villesicler tant seulement; auquel arbi« traige faisant, auront lesdits officiers esgard à l'estat « et possibilité desdits anciens usaiges... Et quant au « pennaige et pesson, et si est permis auxdits deffen« deurs mettre leur bestial dudit lieu de Villesicler, les « chèvres et bestial blanc exceptés, pasturer ès boys « deffensables, ès dits anciens usaiges, tant seullement, « sans abbus et hors temps de pesson et glandée, le « tout aux charges accoustumées et pour espécial de « paier la somme de cent sous tournois pour le rachapt « dudit usaige, quand le cas y écherra. » — Seigneurie de Sigogne. — Vidimus, par la justice de Marchenoir, d'un mandement de Louis, fils de Roi de France, duc d'Orléans, de Valois, de Blois et de Beaumont, ordonnant au maître de ses bois du comté de Blois de laisser Guillaume de Saint-Martin, seigneur de Sigogne, et les manans et habitans du même lieu, jouir du droit d'usage dans la forêt de Marchenoir, à la charge pour ledit seigneur de faire la garde pendant un mois au château de Marchenoir pour raison de son hotel de Montigny, et pendant un autre mois pour raison de son hôtel et usage de Sigogne, et en outre de payer, le cas échéant, dix sous tournois pour le relief desdits hôtel et usage.

E. 227. (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1621. — MENAINVILLE (seigneurie de). — Souffrance d'usage dans la forêt de Marchenoir, accordée par Noël Michau, sieur de Davau, maître des eaux et forêts des comté de Dunois, et barronnies de Marchenoir et de Fréteval, et Jacques Huard, son lieutenant audit office, à Pierre Le Mensnier, seigneur et comte de Pontavice, aussi seigneur du Lude, Binas, Menamville, pour raison desdits lieux du Lude et de Menainville et de celui des Bardets.

E. 228. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1753. — MESLAY (seigneurie de). — Bail à ferme par Pierre David, fermier général de la terre de Meslay, à Claude Mallet, boulanger, du four banal de Meslay, ledit bail fait pour 3 ans et 7 mois, 6 ans et 7 mois ou 9 ans et 7 mois, à raison de 66 livres payables chaque année à la Toussaint.

E. 229. (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1278. — MÉTAIRIE (fief de La). — Fragment d'un vidimus d'une charte de Jean de Chatillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, dans laquelle il est fait mention de dommages causés par les bêtes sauvages, dans les forêts de Chambord et de Boulogne.

E. 230. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1782. — MÉZIÈRES (seigneurie de). — Bail à ferme, pour 6 ou 9 ans, par Messire Isaac Vallery Maion de Beaumont, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur, de Mézières, paroisse d'Ouzouer-le-Marché, à Pierre Froissant, du lieu et métairie du Grand-Pineau paroisse de Binas.

E. 231. [illegible]

1519. — MÉZIÈRES (seigneurie de). — [illegible] et déclaratif des heritages tenus à cens de noble homme Messire Louis de Villebresme, sieur dudit lieu [illegible]. — Declaration censuelle rendue audit seigneur : par Jean Girard, pour une septrée de terre au terroir de Villiers, paroisse d'Averdon ; — par Noël Ballon, pour une autre septrée de terre au terroir de Villiers-le-Houlday ; — par [illegible] les terroirs appelés le Noyer-Placier, paroisse d'Averdon, La Rue-de Villiers, La Couture, Bondecul, la Fosse-Bernard, [illegible] ; — par [illegible], pour un arpent de terre à Mézières près Villarcay ; — par Jean David, pour des terres au lieu dit Les Cinq-Mi[illegible] ; — par [illegible] ; — par [illegible] à Mézières et autres lieux ; — par Toussaint Texier et Jeanne, femme de Jean Cochon, pour un arpent de terre au chemin Charbonneau ; — par Antoine Regnard, à cause de Gillette de La Roche, sa femme, et d'Etienne et Mathurin de La Roche, frères de ladite Gillette, pour des terres à la Croix, au Mergier, à la Thieure et à Mézières ; — par François Chereau, pour des terres au Chemin-Chaussé et des vignes aux Vignes-Caillau ; — par Sébastien Regnard, pour des terres à Longue-Raye, au Content, à La Mardelle, et des vignes aux Vignes-Caillau ; — par Jean Gilles pour des terres et vignes à Mézières, à La Fosse-Crotte, au Val-de-Poirieux, aux Croix-Blanches, à La Pointe, à La Fosse-Chevalier, au Jaugeart, à Bothereau ; — par André Ourry, Jean Ourry et Jean Girard, pour des terres au Petit-Chemin et au Noyer, terroir de Villiers ; — par Florentin Habert pour [illegible] ; — par Jacques Jolly, pour deux boisselées de terre au Mergier, terroir de Villiers ; — par Gilles Le Brethon, pour des terres aux Fougerets et au Petit-Chemin ; — par Jacquette Thibault, pour des terres à Mézières ; — par Guillaume Renard, pour des terres aux Vignes-Caillau ; — par Guillaume Chevalier, pour des terres au Sonellier et aux vignes de Villiers ; — par Lubin Pallejay, pour une seprée de terre au terroir de Villiers ; — par Philippe Chevalier, pour des terres au Val-Poirieux, a Brou, aux Rotines et au Petit-Chemin ; — par [illegible] à Mezières, des terres au Chemin-Chaussé, à Rebrou, au Colombier, à Botereau, à Bouteau, au Val-Poirieux ; — par la veuve Pierre Guillaume, pour une maison a Mé[illegible]

Longue-Raye ; — par Philippe Renard, pour des terres au même lieu et aux Croix-Blanches; — par Jean Bellier, pour des terres au Petit-Chemin, aux Croix-Blanches, au Mergier et à Villiers ; — par Denis Tacheau, pour deux boisselées de terre de la Fosse-aux-Chevaux; — par Pierre Pelletier, pour un quartier de terre au terroir de Mézières ; — par Michel Gombeau et Paquerette, sa femme, pour une maison à Mézières, des terres au Colombier et à Gribault, deux châts de maison et deux châts de bergerie couverts en chaume à Mézières ; — par Léolin Quenioust, pour une minée de terre au terroir du Coteau; — par Mathurin Guignard, pour des terres à La Tire et aux Vignes-Caillau; — par Pierre Renard pour des terres à Longue Raye et aux Vignes-Caillau; — par Philippe David, veuve Dorion, pour des terres au Mergier-Bougnier; — par Jean Rousset, pour des terres à Mézières et des vignes au clos du Colombier, à Gibault et à Bondecul ; — par Jean Tretarre pour des terres au Noyer et à Villiers; par Denis Blanchard pour des terres à Longue Raye ; — par Pierre Boury, pour un jardin à Mézières, des terres au Carreau et au Champ Rouge ; — par Jean Thirion, pour des terres à Rebroy ; — par Etienne Guignebert, pour des terres au Mergier, aux Croix-Blanches et aux Valets ; — par Gillet Thibault, pour des terres au Carreau, à Mézières, à Bondecul, au Val-Poirieux, des vignes au Clos-Jaugeart, au clos du Colombier, des terres au Champ-Rouge, à Rebrou, au Chemin-Chaussé ; — par Vincent Quantin, pour des terres aux Vignes-Caillau ; — par Messire Sébastien Quantin, curé d'Averdon, pour des terres à Villiers, au Verger-Vignier, aux Fargerets, à Fosse-Girard; — par Jean Johanneau, pour des terres aux Vignes-Caillau ; — par Robin Sourd et sa femme, pour des terres à Mezières et au Champ-Rouge; — par Gilet et François Caille, pour des terres à la Vallée-au-Comte, à Rebrou, à Mézieres; — par Guillaume Bourgouyn, pour des terres à Mézières, à Villiers, au Colombier; — par Mathurine Percillet pour des terres au Senellier ; — par Jeanne, veuve Chevalier, pour des terres à La Croix et au Senellier ; — par François Chereau, pour des terres au Senellier et à à Mezières; — par Jean Chevalier, pour des terres au Senellier, aux Vignes-Caillau et à La Croix ; — par la femme de Jean Vincent et plusieurs autres, pour des terres au Colombier, à Jaugeart, à La Fosse Chevallier, aux Croix, à Villiers, à La Pointe, aux Vignes-Caillau, à Rebrou, au Val-Poirieux; — par Messire François Bonnet, à cause de La Chapelle St-Jean dans l'église de St Sauveur de Blois, pour des terres à Mézières; — par Léonard et Thomas Pelletier, pour des terres au même lieu, à Botereau, au Val-Poirieux; — par Pierre Chevalier, pour des terres au Petit-Chemin ; — par Jean Johanneau, pour des terres au Val-Poirieux, et à La Vallée-au-Couturier ; — par les héritiers de Raoullet Du Boys, pour des terres aux Vignes-Caillau, au Senellier, à Villiers, à Mézières; — par Jean Begouin, pour des terres à La Fosse-Crotte, à Malpoigne, à Bondecul et autres lieux, et pour des vignes au Clos-du-Vau et au Colombier ; — par Messire Jean Thibault, prêtre, et ses frères, pour des terres aux Croix, à Bonpuits, à Mont-Dolin ; — par Louis de La Tour et Catherine de La Tour, sa nièce, pour des terres aux mêmes lieux et aux Ardillières ; — par Berthelot Pilleboue, pour des terres à Villiers ; — par la boîte des Trépassés d'Averdon, pour des terres à La Vallée-aux-Chevaux ; — par Marquet et Macé Thibault, pour des terres à Mézières et à Botereau ; — par Léonard Quenioux, pour des terres à La Couture et à Mézières ; — par Simon Choisnard, pour des terres à Villiers, des vignes au clos du Colombier et à Mézières ; — par Guillaume Pilleboue, pour des terres et vignes aux mêmes lieux ; — par Denis et Vincent Pilleboue, pour des terres à Rebrou ; — par Vincent et Michel Rousseau, pour des terres au Mergier-Bonnier, à Mézières et au Petit-Noyer ; — par Mathurin Lhomme, pour des terres à La Croix et à Rebrou ; — par Noelle, femme de Jean Baujart, pour des terres aux Croix-Blanches et à La Fosse-Chevalier ; — par Vincent et Michel Rousseau, pour une vigne au clos de Gribault ; — par Pierre Gilles pour des terres au Senellier ; — par Paquier Huet, pour des terres à Mézières; — par Mathurin Johanneau, pour des terres aux Vignes-Caillau et au Petit-Chemin ; — par la fabrique de Mulsans, pour des terres à Bonpuits ; — par la boîte des Trépassés dudit Mulsans, pour des terres à Mézières ; — par Mathurin Faucheux, pour des terres au Senellier ; — par Berthelin Gombault, pour des terres aux Vignes-Caillau ; — par Pierre Subleau, pour des terres à Mondolin (*alias* Mont-Dolin) ; — par Benoît Fontaine et Colin Durand, pour des terres au même lieu ; — par André Laurent, pour des terres à Bonpuits ; — par Pierre Lecomte, pour des terres à Villiers et des vignes à Bondecul ; — par la veuve Marand, pour des terres à Villiers ; — par Gillet Pilleboue et Philippe, sa sœur, pour des terres aux Vignes-Caillau ; — par Jean Begouin, pour des terres à Villiers ; — par Bastien Gilles, pour des terres au même lieu ; — par Mathurin Bordier, pour des terres à La Cave-des-Croix et à Rebrou ; — par Pierre Robert, pour des terres à Villiers ; — par Pierre Choisnard, pour des terres à La Vallée, à Rebrou, à Jaujart et autres lieux, et des vignes au clos du Colombier et à Mézières.

E. 232. — 1 plan, papier.

XVIIIe Siècle. — MONTEAU-LE-FROID (seigneurie de). — Plan visuel de la seigneurie de Monteau-le-Froid, paroisse de Membrolles, dressé par Bourgogne, géomètre-arpenteur.

E. 233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1568. — MOTHE (seigneurie de La), près Mer — Aveu et dénombrement rendu à Catherine Escarpy, dame de La Mothe, par Lucas Duclot, vigneron, et sa femme, pour raison de la moitié de la seigneurie de La Mothe, paroisse de Mer, ladite moitié tenue à charge de foi et hommage, droits de quint et de requint et demi cheval de service.

E. 234. — 6 plans, papier.

1762. — NEUVILLE (seigneurie de). — Plans divers de la tenue des Souches contenant les bois des Fourneaux, des Biards, de La Coulée, du Parc, du Haut-Buisson, et les terres des Accrus et des Bruyères, le tout dépendant de la seigneurie de Neuville, appartenant aux religieux de Marmoutier.

E. 235. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1321. — NEUVY-EN-DUNOIS (seigneurie de). — Copie de la vente faite par Nicolas Guode de Chambles, chanoine de Saint-André de Châteaudun, à Guillaume Le Cirier, bourgeois du Mans, et à Jeanne, sa femme, d'une métairie se composant : de maisons et granges et de terres touchant à celles de Jean de Lamière, écuyer, sur le chemin conduisant de Neuvy à Sancheville, et limitées de part et d'autre par la terre de Monseigneur Guillaume, vidame de Chartres ; — de huit septrées de terre tenant à celles de Jean de Loisville, écuyer ; — de huit autres septrées tenant aux mêmes terres ; — de sept autres septrées sur le chemin de Neuvy à Chartres, touchant à la terre de Messire Hue de Beauvillier ; — de treize autres septrées de terre sur le chemin de Neuvy à Lesgandu ; — d'un vasseur nommé Guode de Bourneville et de tout ce qu'il doit avoir de la succession de son père et de son frère ; — de tous droits de saisine, seigneurie et possession sur les biens vendus, ladite vente faite moyennant 300 livres tournois payées comptant.

E. 236. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1539-1574. — OUCHETTE (seigneurie d'), paroisse de Boisseau. — Aveu et dénombrement rendu : par noble homme François de Foville, seigneur de Villechauve, à demoiselle Claude de Saulle, dame d'Ouchette, pour un buisson, des bois et des terres dépendant de la seigneurie d'Ouchette ; — par le même seigneur à demoiselle Françoise de Salmet, veuve de noble homme Messire Adrien de Saint-Amand et dame d'Ouchette, pour le lieu seigneurial de Villechauve.

E. 237. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1377-1531. — PERRINE (seigneurie de La), paroisse de Selommes. — Bail à rente foncière, par Etienne Bourcier et Marguerite, sa femme, à Étienne Gaillard et Catherine, sa femme, moyennant 14 sous tournois par an, d'une maison à Villetrun tenue de Jehan de Beauvoir. — Vente par noble homme Pierre d'Arquène, chevalier, seigneur du Breuil et des Crénaux, fils de feu messire Pierre d'Arquène, aussi chevalier, et de dame Jeanne de Couliettes, à Michel Le Teillier dit Fleury et à sa femme, de tous ses droits sur les héritages tenus par Jeanne La Belle et de terres sises dans les lieuxdits La Bouche, La Salmonnière, La Croix-Boissée, Villargeron, ladite vente faite moyennant 13 livres tournois. — Sentence du bailli de Vendômois condamnant Guillot Grin à payer chaque année à noble homme Monseigneur Maître Jean Thizart, trésorier des Écossais de la garde du Roi, secrétaire de Mesdames de France et seigneur de La Perrine, un droit de bléage de huit boisseaux de blé, et huit deniers tournois de cens pour trois minées de terre a Carsereau.

E. 238. (Liasse.) — 109 pièces, parchemin, [illegible]

1638-1789. — [illegible] dette et seigneurie du). — Baux [illegible] de La Maison-Rouge, paroisse du [illegible] — Titres de propriété des métairies des Bordes-Meslin, de La Mencherie, de La Villeneuve. — Constitution de rente au profit de M. de Parceval de Briou. — Baux à ferme des métairies : des [illegible], paroisse de Marée ; — de La Maison-[illegible], paroisse de Saint-Léonard ; — de La [illegible], paroisse [illegible] ; — de maisons et jardins [illegible] ; — des métairies de [illegible] et d'[illegible], paroisse [illegible] ; — du moulin de Briou et ses dépendances ; — de plusieurs maisons à Briou ; — de [illegible]

vendeur, paroisse du Plessis-l'Échelle ; — de celle des Ousches, paroisse de Josnes. — Titres d'une rente sur la tuilerie de Brion. — Plans du clos de vigne appelé Les Prateaux, appartenant à Mme de La Brosse, dame de Brion.

E. 239. — 1 plan, parchemin.

1652. — Pontijou (terrage de). — Plan du terrage de Pontijou, appartenant à M. l'abbé de Marmoutier, dressé en 1652 par Pierre Vollant, maître arpenteur à Blois.

E. 240. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1784-1789. — Ruan (seigneurie de). — Bail : de la métairie du Bas-Cormon, paroisse de Ruan, par Pierre Begenne, mandataire de Pierre Bernier, fermier-général de la seigneurie de Ruan, à Charles Gilotteau, moyennant vingt-six septiers de blé méteil et divers menus suffrages, et en outre, à charge de voiturer et répandre de la marne sur les terres dudit domaine ; — du bordage du Buisson par le même Bernier à Anne Herbelin, veuve Cossard, à raison de 180 livres par an et de menus suffrages ; — de la métairie de La Quarentinerie, par le même à Louis Bertran, moyennant 300 livres par année ; — de la métairie de La Touche, par le même à Marie Chappe, moyennant 150 livres et de menus suffrages.

E. 241. — 1 plan.

1690. — Saint-Aignan (duché-pairie de). — Carte particulière du duché-pairie de Saint-Aignan, présentée à Mademoiselle de Beauvilliers, par Lommars, géomètre, le 31 janvier 1690.

E. 242. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1398-1790. — Saint-Germain (seigneurie de). — Déclarations informes rendues à la seigneurie de Saint-Germain pour des terres à Roulleneuve, au Marchais-de-Roseneuve, au clos de La Griserie, au Coudrier, et pour les fiefs de La Brosse, Rouvray et Saint-Germain. — Mémoire de la taxe des dépens occasionnés par la saisie féodale de la terre de La Brosse, à la requête du procureur de la baronnie du siége archiépiscopal de Tours, confisquée sur Messire Claude Berruyer, seigneur de Saint-Germain, Rouvray et La Brosse, et pièces à l'appui dudit mémoire. — Vente par sire Michel Cuilly, maître ouvrier en draps de soie, à sire maître Jacques Gourdin, aussi maître ouvrier en draps de soie, d'une maison à Tours. — Lettres patentes de Charles VI, roi de France, relatives à l'hommage qui lui était dû pour « une pièce d'eau, séant en la rivière d'Yonne, ou finaige de Mailly-le-Chastel. » — Diplôme de docteur décerné par l'Université de Bourges à François Durand, diacre.

E. 243. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1678-1679. — Salle (seigneurie de La). — Copie : de la vente faite entre particuliers, de trois boisselées de pré, à la corde et mesure de Vendôme, situées dans la dépendance de la seigneurie de La Salle ; — de la ratification de ladite vente par les femmes des vendeurs.

E. 244. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1571-1789. — Seillac (terre et seigneurie de). — Quittance donnée par noble dame Yolande de Prunelay, femme de noble homme Messire Charles de Royers, et noble et discret maître Jean de Royers, prêtre, à Messire Jacques de Prunelay, d'une somme de 1,375 écus sol, 368 écus pistollet, 3,000 testons, quelques douzains et quinzains, formant ensemble la somme de 5,000 livres à laquelle ladite dame avait composé avec lesdits seigneurs pour ce qui leur était échu pour leur partage à Saint-Germain. — Sentence de Pierre Boesnier, maître particulier de la maîtrise des Eaux et Forêts de Blois, qui condamne un marchand à payer à Mme Adélaïde de Belle-Isle, veuve de messire Jules-Antoine-Emmanuel comte de Prunelay, dame de Seillac, une somme de 1,515 livres sur le prix d'un marché passé entre lui et ladite dame.

E. 245. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1581. — Sergenterie (seigneurie de La). — Vente par noble homme Jean d'Angier, écuyer, seigneur de La Touche, à demoiselle Louise Juslon, du lieu, fief et seigneurie de La Sergenterie, comprenant ledit fief 44 septrées de terre arable, à la corde et mesure de Vendôme.

E. 246. — 1 plan.

1652. — Sermaize (terrage de). — Plan du terrage de Sermaize, appartenant à M. l'abbé de Marmoutier, dressé en 1652 par Pierre Vollant, géomètre-arpenteur, à Blois.

E. 247. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1344-1755.—TREHET (seigneurie de).—Vente par Jeanne de La Roussière, dame de Fresne, à Maître Jean Bouju, chanoine du Mans, de la métairie de La Tiercerie. — Bail à cens, moyennant 25 livres 4 deniers par an, par Jean, Guillemet et Macé de Souvré, écuyers, au même Bouju, d'une rente de 12 septiers et 1 mine d'avoine et de 2 septiers de seigle, mesure de Chartres. — Bail à rente, par Jean Bouju, chanoine du Mans, seigneur de Trehet, à un particulier, moyennant 6 septiers de froment, 12 deniers, 30 boisseaux d'avoine et deux poules, des métairies de La Sourderie, paroisse de Villedieu, et de La Tiercerie, paroisse de Pins. — Jugement du bailliage de Montoire qui condamne : plusieurs particuliers à payer à Messire Charles de Pontavice, seigneur de Trehet, une rente en blé assise sur la terre de La Coudraye ; — qui condamne plusieurs autres particuliers à payer au même seigneur diverses rentes foncières assises sur les terres de Vaugodin, Les Besnardières, La Tiercerie, La Sourderie, L'Écorcherie. — Tenue de La Coudraye, paroisse de Trehet. — Mémoires et titres relatifs à la tenue de La Coudraye, depuis 1456 jusqu'à 1668. — Tenues de La Tiercerie et de La Sourderie. — Baillettes desdites tenues par Jean Bouju, doyen du Mans, à un particulier. — Procès-verbal de la montrée desdites tenues. — Saisie et bail judiciaire desdites tenues, faute de paiement de rentes, ledit bail adjugé au prix de 120 livres par an. — Procès-verbal d'arpentage de la métairie de La Tiercerie.

E. 248. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1538-1628. — TROUSSERIE (seigneurie de La). — Procuration donnée par noble homme Jacques de Faubert, écuyer, seigneur de Brésoles, à l'effet de faire, en son nom, la déclaration de la terre de La Trousserie. — Vente, moyennant 5 sous de service annuel, par Jean Roger à Michel Roger, son frère, de deux cordes de bois sises près Le Plessis et dépendant de la seigneurie de La Trousserie.

E. 249. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1518-1677. — VIEVY-LE-RAYÉ (seigneurie de). — Vente par noble homme Pierre de Montigny, écuyer, seigneur de Villeprover, et demoiselle Aimée de Mincourt, sa femme, à noble homme Jean Beauxoncles, écuyer, seigneur de Sigogne, paroisse de St-Léonard, à raison de 60 livres tournois, de trois septrées de terre sises au terroir du [illegible] — Bail à cens et rente par Messire François [illegible], seigneur de [illegible], [illegible] et Viévy, à Jean [illegible] et à sa femme de [illegible] de terre [illegible] de Clou-de-Bœuf, dans la seigneurie de Vievy. — Quittance par [illegible], receveur de consignations de la cour de Parlement, à Messire Alexis de Beauxoncles chevalier, seigneur de Courbouzon, à Messire Charles-Marcel de Beauxoncles et à Messire [illegible] de [illegible] 30,700 [illegible] de Beauxoncles, de la seigneurie de Trizay.

E. 250. (Registre.) — [illegible]

1634-1699. — Registre censier de la seigneurie de Viévy, fait sous le nom de Messire Jacques de Beauxoncles, chevalier, seigneur de Viévy, par Henri Avrain, notaire.

E. 251. (Registre.) — [illegible]

XVIIIe Siècle. — [illegible] des cens et rentes dus à la seigneurie de Viévy ; — des baux à ferme ; — [illegible] ; — [illegible] titres à produire et formalités à remplir pour entrer à l'école royale militaire de La Flèche.

E. 252. (Registre.) — [illegible]

1528-1530. — VILLABRY (seigneurie de). — Registre terrier de la seigneurie de Villabry, commencé en 1528 par M. Jean Prévot, conseiller du Roi, seigneur de St-Cyr-du-Gault, St-Germain, Villabry. — État descriptif de la seigneurie de Villabry comprenant : le lieu et manoir de Villabry, paroisse de St-Cyr-du-Gault ; — les métairies de La Villardière, de La Forgetterie, de Hupemeau, du Petit-Vignon, du Petit-Villabry, des Places ; — le lieu non hébergé de [illegible] ; — les lieux de [illegible] — la métairie de La [illegible]

E. 253. [illegible]

XVIIIe Siècle. — [illegible] Villabry appartenant à [illegible] Vendôme, [illegible] La [illegible] Feillet et autres.

E. 254. — 1 plan, papier.

1750. — VILLEBOUT (fief de). — Plan géométrique de La Grande-Jubaudière, La Petite-Jubaudière, Éguilly, fief de Villebout, Villepeau, appartenant à messire Jean-Baptiste Charault, écuyer, gendarme de la garde du Roi, seigneur de Fosse, Malitourne et autres lieux.

E. 255. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1614-1617. — VILLEBRESME (fief et censif de). — Vente : par Madeleine de Boufflers, veuve de Pierre Rellyer, à Jean de Rauhart, écuyer, seigneur de Bouillonville et de L'Écuelle, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et à dame Léonor Le Hucher, sa femme, de quatre censifs appelés les censifs de Villebresme, paroisse de Villebarou, moyennant 330 livres tournois ; — par dame Rose de Boufflers, veuve de Léonard Pastourel, à dame Léonor Le Hucher, veuve de Messire Jean de Robart (*alias* Rauhart), en son vivant seigneur de Bouillonville, des quatre censifs de Villebresme dessusdits.

E. 256. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1634-1773. — VILLEDIEU (fief de). — Déclaration faite à la seigneurie de Villedieu par Anne Duguet, pour une maison et des terres à Langonnière, des vignes à La Mastrasière et des terres à La Coustière. — Bail à ferme, pour neuf ans, à Jean Breteau, par René Le Moine, sieur de La Guicharderie, au nom et comme procureur de haut et puissant seigneur Messire Louis-Joseph marquis de Querhoënt, seigneur de Villedieu, du moulin de Grousteau et autres lieux.

E. 257. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1532. — VILLEFLANZY (seigneurie de). — Lettres patentes de François Ier, roi de France, donnant commission au bailli de Blois à l'effet de passer des reconnaissances avec Mathurin Le Hucher et Catherine de Nantonville, sa femme, au sujet des dépendances de la seigneurie de Villeflanzy, paroisse de Villebarou.

E. 258. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1550. — VILLEMAILLE (terre et seigneurie de). — Papier terrier et cartulaire de la terre, fief et seigneurie de Villemaille, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault, dépendant du chapitre métropolitain de Tours et consistant en maisons, jardins, courtils, prés, vignes, terres labourables et non labourables, bois de haute futaye, bois taillis, garennes, buissons, comprenant les lieux et appartenances de Villemaille, les Hayes, Cadiot, la Noue et autres lieux. — Fois et hommages rendus à la seigneurie de Villemaille pour raison des lieux appelés La Guignardière, Livonnière, La Souhairie, Le Chaboceau, Le Vivier, La Jusseaumerie, La Charmoie, Brossilleau, La Hadourie, Le Chêne, Les Souches, La Chèze, La Mignardière, Les Friches.

E. 259. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1619. — Terre et seigneurie de Villemaille. — Papier déclaratif des cens, rentes, dîmes et terrages de ladite seigneurie. — Tenue de La Petite-Neveurie ; censitaires : messire Léonard Pelletier, Alexandre Yvon, Yves Pelletier, Pierre Samain, Pierre Coustier, Jacques Faineau, André Rivery, Marie Saigeot, M. de La Ribillière, Martin Morisseau. — Terre de La Hadourie ; censitaires : maître Jean Denis, sieur de La Hérauderie, Jean Gadeau, Jacques Deffuble, Guillaume Pion, Pidoire Huet, Léonard Boutard, messire Jacques Prévôt, conseiller du Roi, Toussaint Bureau, Macé Bourrée, Jacques Bourguille, Simonne Herbault, Messire Fernand Pelletier, Denis Fariau, Jehan Georget. — Tenue de La Rousserie ; censitaires : Macé Bourrée, Jules Guettier, Jacques Fesneau. — Terrage de Villemaille ; censitaires : Marie Saigeot, Catherine Rabot, Sébastien Guillonneau, Thomas Bordier, honorable homme Hélie Gerbault, sieur du Bourrot, Simonne Gaullier, Jacques Bordeau, Jacques Gaullier, le sieur de La Ribillière. — Tenue de La Chaise ; censitaires : Simonne Gaullier, Jacques Bordeau, Jacques Gaullier, Christophe Chaillou, Martin Aubin. — Tenue de La Huchaumerie (*alias* La Juchaumerie et La Jusseaumerie) ; censitaires : Marie Saigeot, Catherine Rabot, Sébastien Guillonneau, Thomas Bordier, M. de Bourret. — Tenue de Chabosseau ; censitaires : veuve Cadiot, Mathurin Fournereau, Jehan Gadeau. — Tenue du Petit-Vivier ; censitaires : René Moreau, Mathurin Fournereau, Jacques Laiddé. — Tenue du Grand-Vivier ; censitaires : René Moreau, Jean Launay. — Tenue du Clos-Bureau ; censitaires : René Moreau, Mathurin Fournereau, Jean Laimery, Jean Bernier.

E. 260. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1779. — Terre et seigneurie de Villemaille. — Plan et dénombrement : des fermes du Haut-Villemaille, contenant 128 arpents 6 boisselées 3 chainées, et du Bas-Villemaille autrefois appelée La Noue, contenant 215 arpents 7 boisselées 2 chainées ; titres probatifs de la propriété de 1289 à 1713 ; — des domaines de La

Guignardière et de Livonnière tenus à foi et hommage de la seigneurie de Villemaille par M. Pierre Gaullier, écuyer, secrétaire du Roi ; titres probatifs de la mouvance de 1526 à 1784 ; — du domaine de La Grande-Neveurie tenu à foi et hommage par le même ; titres probatifs de la mouvance de 1645 à 1784 ; — du domaine du Pré-du-Domaine tenu en roture par Maître Marin Desbrosses, notaire à Lancé, à raison de 2 deniers cens ; titres probatifs de la propriété de 1572 à 1780 ; — du domaine de La Huchaunerie, vulgairement appelé Cadiot, tenu en roture par Louis Huguet à raison du 25e des fruits et de 4 sous de cens ; titres probatifs de la propriété de 1503 à 1780 ; — des domaines de La Chaise et Bouteroue, tenus en roture par Jean, Pierre, Catherine et Jeanne Ferrand, Mathurin et Marie Huguet, Marie Chereau, veuve Marganne, Jean Mortier, Jean Cochon, Jean Buisson ; titres probatifs du devoir de 1572 à 1780 ; — du domaine du Clos-Bureau, autrement appelé Le Foussier, tenu en roture par Marguerite Chereau, Mathurin, Marie et Louis Huguet, François Moreau ; titres probatifs de la propriété de 1572 à 1780 ; — du domaine du Petit-Vivier tenu en roture par Jean et Gervaise Guignard ; titres probatifs du devoir de 1572 à 1782 ; — du domaine du Grand-Vivier tenu en roture par Mathurin et Marie Huguet et Pierre Berger ; titres probatifs de la propriété de 1572 à 1779 ; — du domaine de Chabosseau tenu en roture par Léonard Trillard, Pierre, Jean et Gervaise Guignard ; titres probatifs de la mouvance de 1572 à 1779 ; — du domaine de La Hadourie tenu en roture par Françoise Rochereau, Mathurin, Marie et Louis Huguet, René Pourré, Louis Denis, François et Jeanne Butard, Pierre Gaullier, René Petit ; titres probatifs de la mouvance de 1547 à 1782 ; — du domaine de La Roussairie tenu en roture par Pierre Gaullier, Louis Huguet, Pierre Brethon, François Bluteau, René Petit, René Pourré ; titres probatifs de la mouvance de 1572 à 1781 ; — du domaine de La Petite-Neveurie tenu en roture par René Petit, Pierre Gaullier, Louis Huguet, Pierre Brethon et Pierre Forêt ; titres probatifs de la mouvance de 1503 à 1781 ; — du domaine de La Grosse-Haye tenu en roture par Marguerite Chereau, Mathurin et Marie Huguet, René Marin Desbrosses ; titres probatifs de la mouvance de 1572 à 1780.

E. 261. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 2 sceaux.

1249-1786. — Seigneurie de Villemaille. — Réception de M. Chauvereau, chanoine, en qualité d'homme vivant et mourant des fiefs de Villemaille, des Arpents, du Grand-Bucher et du Petit-Bucher. — Baux : à ferme par le chapitre métropolitain de Tours à divers particuliers, des domaines du Haut-Villemaille, du Bas-Villemaille et de La Hadourie ; — à rente, de la métairie de La Noue, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Mainlevée donnée au chapitre métropolitain par le bailli de Tours, d'une saisie faite dans l'étendue du fief de Villemaille, faute de paiement du droit de ban et arrière-ban dont le chapitre est reconnu exempt. — Fief de Fontenay, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Transaction entre le chapitre métropolitain de Tours et Foulques de Saint-Michel, Grand-Maître de l'ordre du Temple en Aquitaine, au sujet de la métairie de Galardon, aussi appelée La Coudraye, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault (1249). — Don fait au même chapitre par Guy de Montléon, fils aîné de Guy de Montléon, chevalier, et ses frères, de 50 livres dont ce chapitre leur était encore redevable sur la somme de 1,000 livres moyennant laquelle il avait acheté d'eux divers héritages sis au territoire de Villemaille. — Aveux et dénombrements rendus au chapitre de Tours : par divers particuliers pour le fief de La Guignardière, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault (1549-1711) ; — par André Quéfier, fils et principal héritier de noble homme André Quéfier, en son vivant seigneur de La Rebillière (*alias* La Ribillière), pour raison du lieu de La Neuverie (*alias* La Neveurie). — Prestation de foi et hommage au même chapitre par Jules Quéfier, écuyer, sieur de L'Arbillière (*alias* La Rebillière et La Ribillière), pour raison dudit lieu. — « Memoyre des exès faiz par les « officiers de Chasteauregnault aux subgez de l'église « de Tours, tant à Fontenays que Villedomey. » — Accord entre le chapitre de Tours et la comtesse de Dunois et de Tancarville, règlant l'exercice de la justice dans la seigneurie de Villemaille et portant, entre autres choses, qu'audit lieu de Villemaille lesdits demandeurs n'ont aucun droit de justice basse ou moyenne, « à tout « le moins haulte et moyenne justice, mais appartient « ladite justice haulte et moyenne à ladite dame à cause « de sadite terre et seigneurie de Chasteauregnault. » — Sentence de la chambre des requêtes du Palais qui maintient le chapitre de Tours dans la possession du droit d'épaves dans toute l'étendue des fiefs de Fontenay et de Villemaille. — Papier censif et déclaratif des cens, rentes, dimes et terrages dus au chapitre de Tours à cause de sa terre de Villemaille. — Inventaires des titres relatifs à la possession et à la jouissance de ladite terre.

E. 262. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1600. — VILLEMORT (seigneurie de). — Requête adressée à Monseigneur Henri de Bourbon, comte de Montpensier, par Jacques d'Illiers, chevalier, seigneur de Chantemesle, à l'effet d'obtenir souffrance de foi et hommage en faveur de Charles d'Illiers, âgé de six ans et demi seulement et héritier de la seigneurie de Villemort ; concession de ladite souffrance.

E. 263. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, parchemin.

1482. — Seigneurie de Villemort. — Registre terrier de ladite seigneurie comprenant : le château et la place forte de Villemort et ses dépendances, avec offices de bailli, lieutenant, prévôt et greffier, droits de péage sur toutes les marchandises passant et repassant par ledit Villemort, et droits de poids et mesures, ladite seigneurie comprise dans les limites suivantes : « C'est « assavoir que ladicte justice et terre dudit Villemor « se comprand et jouxte tout le long de la rivière de « la Vosne qui descend au molin de Chaplun, depuis « ung pré nommé Pré-Valet, descendant dudict pré au « villaige de Vosne, et dudict villaige en descendant jus- « ques à la planche de Ribbe, et de ladicte planche de « Ribbe en venant parmy le grant chemin par lequel « l'on va de ladicte planche à Bellefont et de Bellefont « au carroir Papessault près du village des Granges, « lequel carroir Papessault deppart ladicte terre de « Villemor et la terre de Faugerolles et baronnie de « Chasteau-Raoulx. Et emplus contient ladicte terre « depuis ledict carroir entrant contre sur le long du « chemin par lequel l'on va dudict carroir au villaige « de Barroux jusqu'à ung petit estang qui est de Roche- « folle et deppart les bois dudict Villemor et boys de « Bèse, et en allant dudict estang le long du chemin « public en venant contre le villaige de Baroux jusques « à ung pré appellé le pré Myard, et dudict pré en allant « contre sur le long du ruisseau de Jarrye jusques à « l'orme de Frémeult, et dudit orme en tournant contre « ladicte rivière le long du ruisseau jusques au pré « Valet et rivière de la Vosne qui est fin des limites de « ladicte terre. » — État des cens et rentes dus à la seigneurie de Villemort pour des héritages sis dans les cantons appelés Villemort. Les Querelles, Crozon, Le Coudray, Château-Martin, Pontaron, Boubarault, La Villaudière, Limanges, les Monteaux, Chaplun, La Presle La Betoulle et autres.

E. 264. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — Terre et seigneurie de Villemort. — État de cens et rentes dus à la seigneurie de Villemort, suivant le terrier de 1604 et le décret de 1723. — Lieux compris dans la censive : Villemort, Les Giraults, L'Aleu, Le Plessioux, La Betoulle, Roche, Bouberault, Les Mousseaux, La Saujetterie, Le Petit-Jubet, Le Bouchet, La Nicauderie, Le Marjais, Étreché, Les Darchis, L'Autier, Ville, L'Aubord, La Villaudière, Le Champ-Florentin, Les Avenats, Les Mouches, Le Coudray, Les Pilorgets, Les Coutauds, La Claire, Les Granges, Rougère, La Terrée, Les Querelles, Chassignol, La Gilletrée, Le Bost, Le Pouderon, Barroux, Sarjay, Les Jarries.

E. 265. Liasse. — 1 pièce, parchemin.

1649. — VILLESAVIN (seigneurie de). — Procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 1649 dans l'église de Tour-en-Sologne, par les fabriciens de ladite paroisse, à l'effet de nommer un homme vivant et mourant pour un cens de 17 sous 6 deniers dû par la fabrique dudit Tour au seigneur de Villesavin et assis sur 7 boisselées de terre et 1 quartier de vigne dans ladite paroisse de Tour.

E. 266. Liasse. — 1 pièce, papier.

1759. — VILLIERS (fief de). — Vente par Étienne Coupechou à François Bigot, vigneron, moyennant 24 livres reçues comptant, de trois boisselées de terre situées au lieu dit La Billette, paroisse de St-Julien-de-Chédon, et faisant partie du fief de Villiers.

TITRES DE FAMILLE.

E. 267. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1642-1643. — ADAM. — Vente, par André Tessier, vigneron, à Charles Adam, contrôleur au grenier à sel de Montrichard, de 8 boisselées de terre dans la paroisse de Chissay. — Reconnaissance donnée par Claude Marcellet, vigneron, à Claude Tessier, veuve de Charles Adam, contrôleur au gre-

nier à sel de Montrichard, d'une rente de 6 livres assise sur diverses pièces de terre situées dans les paroisses de Chissay et de Montrichard.

E. 268. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1601. — AGRON (d'). — Reconnaissance de cens donnée à noble homme Florand d'Agron, écuyer, seigneur de la Bruère, par André Saultereau, prêtre, curé de Brévainville, pour des héritages sis dans la paroisse dudit Brévainville.

E. 269. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1694-1770. — ALÈS DE CORBET (d'). — Bail à ferme : par Messire Pierre d'Alès, chevalier, seigneur de Corbet, Richeville et autres lieux, à Denis Deniaux, laboureur, de la métairie de Corbet, paroisse de Membrolles ; — par Louise d'Alès, dame de la Sigognolle, à Jean Basseton, de ladite terre de La Sigognolle ; — par Alexandre d'Alès et Jeanne de Musset, sa femme, en leur nom et au nom de Marie de Musset et des sieur et dame de Villecour, leurs frère et sœurs, d'une maison à Châteaudun. — Constitution par Messire Zacharie Lemercier et Éléonor Carolle, sa femme, au profit de Jeanne Besnard, veuve d'Etienne Rangeard de Feuillard, seigneur de Villiers et autres lieux, d'une rente de 225 livres, de 4000 livres au principal. — Papier censif de la seigneurie de Corbet.

E. 270. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1483-1493. — ALLIGNY (d'), seigneur du Liot. — Vente, moyennant 328 livres, par Husson Guidon à noble homme Jean d'Alligny, écuyer, seigneur du Liot, de la métairie de la Halbaudière, paroisse de L'Hopital. — Bail : à cens par Jean d'Alligny à Étienne Morant, moyennant 3 deniers de cens et deux sous tournois, d'un pré sis au-dessous de la chaussée de l'étang du Liot ; — à cens et rente, moyennant 1 denier de cens et 1 chapon de rente, par Jean d'Alligny à André Archambaut, d'un demi quartier de vigne sur le chemin d'Etrechy à Langon. — Échange entre Jean d'Alligny et un particulier, de terres sises au terroir de La Halbaudière, sur le chemin de Menneton à Romorantin. — Transaction entre Jean d'Alligny, d'une part, et Jean Barbellion, prêtre, et autres, enfants et héritiers de Jean Barbellion, d'autre part, par laquelle ces derniers vendent audit d'Alligny tous les héritages à eux échus de la succession de leur père dans les paroisse et justice de Romorantin, moyennant 30 sous tournois et leur propre affranchissement : — Quittance de [illegible]. — [illegible] d'héritages entre ledit d'Alligny et divers particuliers.

E. 271. [illegible]

1661. — ALLONVILLE [illegible]. — [illegible] Messire Charles d'Allonville, écuyer, sieur des Turets et de La Beurtrie, demoiselle Jeanne Le Lievre, sa femme, et Louis d'Allonville leur fils, d'une part, et honorable homme Antoine Bigot, sieur des Vergereaux, garde du corps de son Altesse Monseigneur le duc de Longueville, et dame Marie Seguin, reconnaissent que sur la somme de 2,000 livres tournois qu'ils ont prise à constitution de Messire Nicolas de Thiville, chevalier, seigneur de Bapaulme, ils ont reçu, savoir : lesdits sieur d'Allonville, sa femme et le sieur de la Barre, leur fils, la somme de 1,000 livres, et lesdits sieur et dame Bigot, pareille somme.

E. 272. (Liasse.) — 1 [illegible]

1719. — AQUEST (d'). — Constitution par Etienne d'Aquest, sieur de Beauvoir, au profit de Charles André Renouard, sieur de Montaigu, d'une rente annuelle de 40 livres, au principal de 1,000 livres.

E. 273. [illegible]

1517-1533. — ARGOUGES [illegible]. — [illegible] par dame Charlotte d'Argouges, veuve de Philippe Du Moulin et dame du Liot : de Perette, veuve de Macé Maurice, de deux quartiers de pré dans la prairie d'Etrechy (aujourd'hui Les Trechis) ; — d'Etiennette, femme d'André Maurice, d'un [illegible] ; — de Martin [illegible] sur le chemin de Villefranche à Langon ; — de Jeanne, femme de Jean [illegible] l'étang du Liot ; — [illegible] maison sise à Godet, paroisse de Menneton-sur-Cher. — Bail à moitié, pour [illegible] ans, par Charlotte d'Argouges à Jean et Claude Liminet, des métairies de La Fleuriere et de La Burinière nouvellement bâties. — Acquisition, par Charlotte d'Argouges : moyennant 200 livres tournois, du lieu [illegible] ; — moyennant [illegible] paroisse de L'Hopital [illegible]. — [illegible]

stitution par Antoine Grossier, au profit de Charlotte d'Argouges, d'une rente foncière d'un septier de seigle, mesure de Graçay.—Acquisition par ladite d'Argouges : de plusieurs pièces de terre dans les paroisses de Villeherviers, Villefranche, St-Julien-sur-Cher ; — d'une maison au village des Galliers, paroisse de Chabris (Indre).

E. 274. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1685. — AUBROIS. — Sentence du bailli de Vendôme qui condamne Michel Aubrois, marchand, à payer à Nicolas Chéreau, ci-devant procureur fabricien de l'église paroissiale de La Madeleine de Vendôme, divers arrérages de rentes.

E. 275. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1520-XVIIIe Siècle. — BELLAY (Du). — Lettres de compulsoire accordées par François Ier à Jean Du Bellay, seigneur de La Flotte, à l'occasion d'un procès pendant entre lui et Baudoin de Champagne, chevalier, au sujet des seigneuries de Lopellande et des Croisettes. — Ordonnance qui enjoint à maître Jacques Tuhureau de faire exécuter un arrêt du Parlement qui maintient Jean Du Bellay dans la posession des pêcheries de La Flotte. — Fragments du censier de ladite seigneurie.

E. 276. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1470-1545. — BESCHÈRE (de La). — Aveu et dénombrement rendu à très-haut et très-puissant seigneur François de Bourbon, comte de Vendôme, Saint-Paul, Ligny, seigneur de Savigny-sur-Braye, par Jean de La Beschère, seigneur de La Fertière, Le Breuil et Fretay, pour raison de sa terre de La Fertière relevant de la seigneurie de Savigny-sur-Braye. — Acquisition, par Jacques de La Beschère, écuyer, seigneur de La Fertière, Landes et Fretay, d'un pré dans la paroisse de Savigny.

E. 277. (Liasse). — 1 piece, parchemin.

1586. — BOISVILLIERS (de). — Aveu et dénombrement rendu à haut et puissant seigneur Messire Bellin Le Loup, écuyer, seigneur de Mennetou-sur-Cher et autres lieux, par Messire Jean de Boisvilliers, seigneur de L'Aubraye.

E. 278 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1544-1788. — BONVOUST (de). — Vente par Jean de Bonvoust à Pierre de Bonvoust, son fils, de divers héritages. — Partage sous seing privé, de la succession de Marie-Françoise de Bonvoust, morte religieuse à la Ferté-Bernard, entre Claude-Louis de Bouvoust, chevalier, Jacques de Bonvoust, son frère, aussi chevalier, et Élisabeth de Bonvoust, leur sœur. — Billet de 1200 livres consenti par le chevalier A. M. de Musset au profit du chevalier de Bonvoust. — Bail, par Maître François-Benoist, notaire à Villiers, à Messire Jacques de Bonvoust, d'une maison à Vendôme ; quittances du loyer de ladite maison. — Billet de 2,000 liv. consenti au profit de Madame de Bonvoust par Marie-Anne-Erneste Cuperly de Jany, veuve de Messire Henri de Boisguyon, avec promesse de passer contrat à la première requisition. — État des droits de Messieurs et de Mesdemoiselles de Bonvoust dans la succession de Mesdemoiselles leurs tantes.

E. 279. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1740. — BOUILLOT. — Vente, moyennant 12 livres de principal achat, 3 livres de vin de marché et 30 messes de *Requiem*, par René Racine à Maître Paul-Nicolas Bouillot, curé de Thézée, de 4 boisselées de terre au lieu dit Les Mazelles, paroisse de Thézée, lesdites terres grevées de cens et rentes envers la seigneurie du Gué-Péan.

E. 280. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1535-1543. — BOURDEAU. — Traité entre Pierre Raymon, apothicaire en Vienne-lès-Blois, d'une part, et Étienne Bourdeau et Étiennette Raymon, sa femme, et Jeanne Raymon, femme de Jean Monnier, d'autre part, par lequel lesdits Pierre et Jeanne Raymon prélèvent sur la succession de leurs père et mère une somme de 24 liv. tournois, en considération de ce que les époux Bourdeau avaient reçu plus qu'eux en mariage.

E. 281. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — BRACHET. — Contrat de mariage entre Barthélémy Brachet, charpentier à Menars, fils de Charles Brachet et de Renée Clapisson, et Élisabeth Bourdonneau, fille de Silvain Bourdonneau, marchand de bois, et de Françoise Seguin.

E. 282. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1673-1771. — Broissin, seigneur de La Quanterie. — Contrat de mariage de Joseph Broissin, sieur des Granges, demeurant à Trôo fils de noble homme Mathurin Broissin, sieur de La Quanterie, avec demoiselle Madeleine Bongendre, veuve de Jacques Dadineau, sieur de La Ferrière. — Reconnaissance d'une dette de 60 livres par Joseph Broissin, sieur des Granges, au profit des sieurs Godefroy, d'Orléans. — Jugement du bailli de Vendôme qui condamne Joseph Broissin à faire à Claude Baudron une promesse de 60 livres 11 sols. — Sentence du même bailli qui condamne Jean Broissin à payer à Michel Rousseau, curé de Brévainville, une rente de 100 sous. — Mandat d'exécution d'un jugement condamnant Joseph Broissin à payer à Christophe Payard une somme de 10 livres.

E. 283. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1691. — Cardier. — Donation entre vifs, entre Maître Barthelemi Cardier, notaire à Menars-la-Ville (anj. Mer), et Marguerite, sa femme, de la jouissance et usufruit de tous leurs biens propres patrimoniaux actuels et de ceux qui pourront leur échoir dans la suite, par succession ou autrement, pour en jouir le dernier survivant, conformément aux coutumes des lieux, édits et ordonnances du Roi.

E. 284. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1275. — Champs (Des). — Vente, moyennant 30 livres, par Michel Des Champs, bourgeois de Blois, et Rase, sa femme, à Aline, veuve de Jean de La Croix, en son vivant aussi bourgeois dudit Blois, de dix arpents de terre au Gué-du-Saule, dans la censive de Macé de Fons.

E. 285. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1547. — Chaussetier. — Aveu et dénombrement rendu au Roi par Pierre Chaussetier, licencié ès lois, « homme roturier et payant la taille, » pour la métairie de La Garnerie, tenue par lui en arrière-fief de Jacques Champion, vassal lui même du duc de Vendôme, à cause de sa châtellenie de Saint-Calais.

[illegible]

1732-1750. — [illegible] nant soixante livres, par François Chéreau marchand, et Marguerite Guenette, sa femme, à Pierre Darde, marchand gantier, et à Marguerite, sa femme, d'une maison sise à Vendôme, place de l'Abbaye. — Saisie et retrait de ladite maison par les époux Chéreau sur les époux Darde, faute de payement de ladite rente.

[illegible]

1643-1682. — Chesnay. — [illegible] Louis, François et Marie Chesnay, cette dernière femme de René Oudineau, marchand drapier à Vendôme, chargeant François Chesnay de liquider, tant en son nom qu'en celui de ses frère et sœur, la succession de leur père. — Inventaire dressé après le décès de Jean Chesnay, des meubles provenant de sa succession.

[illegible]

1664. — Chesnon. — [illegible] Jacques Chesnon, orfèvre à Blois, et Marguerite Turmeau, fille de feu Simon Turmeau, vivant sieur des Grandes-Maisons. — Ont signé en la minute : Chesnon, Marguerite Turmeau, Jeanne Bontemps, Chesnon, J. Leclerc, Catherine Chesnon, Marie Boys, Rousset, J. Chesnon, Marie Villamoine, Marie Garnier, Paul Testard, J. Morin, Dufour, Anne Bontemps, Marie Bontemps, Jeanne Bontemps, Suzanne Bontemps, Bellay, Roberthon, Delorme, Delloutrière, Baignoux, Maupas, J. Boully, Delagarde, Louise Legendre, Anne Bellay, Marie Bazin, Catherine Dufour, Françoise Bellay, Marie Papin, Abigaïl Lecoq, M. Testard, Anne Cousset, Marie Fiette, Festeau, A. Gribellin, P. Ledoux, Festeau, Judith Festeau, Dufour, Festeau, Marie Soret, Denise Laurent, Papin, Madeleine Turmeau, Marie Turmeau, Michel Turmeau, Jacques Leclerc, Fidèle Turmeau, Marie Gribellin, Marguerite Gribellin, Catherine Noziaux, Abraham Gribellin, Isaac Gribellin, Marguerite Leclerc et les notaires rédacteurs.

[illegible]

1555. — [illegible]

du bailli de Blois rendue au profit de demoiselle Françoise de Germain, veuve de René de La Coudraye, contre les religieux de Fontaines-les-Blanches (Indre-et-Loire) au sujet d'une rente en blé à eux due par ladite demoiselle de Germain et dont ils demandaient le paiement à la mesure d'Herbault et non à celle de Blois.

E. 290. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1572-1603. — COURCILLON (de), seigneur de Bréviande. — Sentence de la justice de Bréviande qui condamne les détenteurs des métairies des Hautes et Basses Landes à payer à Messire Jehan de Courcillon et à dame Jacquine de Sainctray, sa femme, une rente de 3 muids de blé et 3 pourceaux. — Abandon par Robert Pelvys et sa femme, en faveur d'Anne de Courcillon, veuve de Messire Agésilaüs Du Plessis, dame de Bréviande, de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la métairie de Mortfontaine.

E. 291. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1757-1791. — COURTARVEL (de), seigneur de Lierville. — Désistement en faveur de Messire Jean-Louis, Marquis de Courtarvel, par François Imbault et sa femme, du bail de la ferme de La Petite-Folletière, paroisse de Binas. — Baux à ferme par haute et puissante dame Marie-Anne de Frodoai, veuve de Messire Jean-Louis de Courtarvel, à divers particuliers, de la métairie de Romainville. — Constitution par Messire Jean-René de Courtarvel, seigneur de Rocheux et autres lieux, et dame Marie-Anne de Vernaison, sa femme, d'une rente de 30 livres, au profit de Madeleine de Vernaison, veuve de René Vigreau. — Bail à ferme : par Messire Louis de Courtarvel, seigneur de Lierville, à Jean-Baptiste Durand, d'une maison et ses dépendances à Autainville ; — par Mme la marquise de Courtarvel à Simon Coulot, de la métairie de Bassehuigne, paroisse de Tripleville ; — par la même à François Leroy, de la métairie de St-Calais, paroisse de Romilly-sur-Aigne (Eure-et-Loir). — Constitution par Joseph-Abraham Le Jeune et Jeanne Véronique Mercier, sa femme, au profit de Marc-Alexandre Le Jeune, régisseur du château de Lierville, oncle desdits constituants, d'une rente foncière de 150 livres.

E. 292. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1783-1792. — Famille de Courtarvel. — Registre de comptabilité de Mme la marquise de Courtarvel. — Recettes : du 18 novembre 1783 au 20 novembre de l'année suivante, 18,615 liv. ; — du 20 novembre 1784 au 19 octobre de l'année suivante, 12,145 liv. ; — du 19 octobre 1785 au 31 octobre de l'année suivante, 12,281 liv. ; du 31 octobre 1786 aux 24 octobre de l'année suivante, 22, 692 liv. ; — du 24 octobre 1787 au 1er novembre de l'année suivante, 17,622 liv.

E. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1665-1776. — COURTIN, seigneur de Clénord. — Inventaires des meubles, titres et papiers du château de Clénord en 1665, 1724, 1728 et 1745. — Inventaire estimatif des domaines relevant de la seigneurie de Clénord, comprenant : Le domaine de Clénord proprement dit ; — la closerie du Sollier ; — les métairie, moulin et étang de Pezay ; — la métairie du Millery ; — les closeries du Chiteau et du Peu ; — la métairie du Lac et celle du Grand-Beauvais, paroisse de Pontlevoy. — Devis, par Pierre Crignon de Bonvallet, entrepreneur des ouvrages du Roi, à Blois, des réparations à faire aux bâtiments du château de Clénord et dépendances. — Extrait de l'acte du partage de la succession de Messire Louis Courtin, écuyer, sieur de Clénord et autres lieux, entre dame Marie Boutault, sa veuve, d'une part, et Jules-Marin Courtin, Jean-Marin Courtin et Françoise-Charlotte Courtin, ses enfants, d'autre part. — Transport par Messire François Courtin, chevalier, seigneur de Nanteuil, La Morandière et autres lieux, à Louis Courtin, fils mineur de Jacques-Louis Courtin, seigneur de Clénord, Pezay, Bauveais et autres lieux, de tous les droits mobiliers et immobiliers que ledit seigneur de Nanteuil pouvait avoir en sa qualité de seul et unique héritier de Bonne Courtin, sa sœur, décédée veuve de Messire Claude de Guenette, à la condition que ledit sieur de Clénord sera tenu, tant au nom dudit Louis Courtin, son fils, qu'en son propre et privé nom, de payer toutes les dettes mobilières et immobilières dont ledit seigneur de Nanteuil pourrait se trouver chargé en sa qualité d'unique héritier de ladite Courtin, sa sœur. — Partage de la succession de Messire Jacques-Louis Courtin, vivant seigneur de Clénord et autres lieux, entre Messire Charles-Antoine-Paul Menjot, chevalier, vicomte de Groustel, comme ayant la garde noble des enfants mineurs de lui et de Marie Louise-Suzanne Courtin, sa femme d'une part, et Messire Jean-Marin Courtin, seigneur de La Morandière, La Grange-Rouge, Audun et autres lieux, d'autre part.

E. 294. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1528-1786. — Famille Courtin. — Titres de propriété. — Bail à ferme par demoiselle Marguerite Lecomte, veuve de Messire Jean Courtin, vivant écuyer, seigneur de La Beurerie, à Jean Bernard, meunier du moulin de Pezay, paroisse de Mont ; autres baux du même moulin. — Bail à ferme : par Messire Jacques-Louis Courtin, seigneur de Clénord et autres lieux, à Michel Mollu, de la métairie dudit Pezay ; — par noble homme Claude Mallier, conseiller du Roi, à Maître Jean Gendrier, notaire royal, du censif de Ste-Croix, paroisse de Mont, — Transaction entre François Nivette, infirmier de l'abbaye St-Laumer de Blois, et noble homme Mathurin Gobillon, docteur en médecine, au sujet du clos du Millery sur lequel ledit Nivette prétendait avoir droit de dîme à cause de sadite infirmerie. — Bail à ferme par Jacques-Louis Courtin, seigneur de Clénord, à Claude Crochet, de la métairie du Millery ; autres baux de la même métairie. — Baux à ferme des métairies de La Basse-Cour et de La Grande-Maison, à Clénord. — Vente, par Messire Jean de La Saussaye, seigneur de La Raboie, maître d'hôtel du Roi, à Messire Jacques Courtin, seigneur de Nanteuil, d'une rente de 37 liv., autrefois constituée par feu Messire Jean de Regnard, seigneur de Rilly. — Constitutions et remboursements de rentes. — Pièces de procédure. — Aveu et dénombrement rendu par Messire Claude-Georges Courtin, fils et héritier de feu Messire Jacques-Louis Courtin, à Illustrissime et Révérendissime seigneur Monseigneur Louis-Georges de Phelippeaux, seigneur d'Herbault, Bracieux, Neuvy, Bauzy, L'Isle, patriarche archevêque de Bourges, chancelier du roi et commandeur de ses ordres.

E. 295. — 1 pièce, parchemin.

1706. — Coutel. — Sentence de la chambre des comptes de Blois qui condamne Jean Barret à payer à dame Marie Petiteau, veuve de Messire Antoine Coutel et dame de Monteaux, une somme de 75 livres pour 5 années du droit de chasse dans les paroisses de Mesland, Monteaux, Chouzy, Chambon et Orchaise.

E. 296. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1452. — Cravant (de), seigneur de Bauché. — Arrentement par noble homme Jean de Cravant, seigneur de Bauché et de Mergerant, à Primus Chandelier, marchand, demeurant à [illegible], [illegible] 6 den. par an, d'une place de [illegible] bours de Romorantin, appelée le Célier aux Turmeaux. »

E. 297. [illegible]

1672. — Crosneau. — [illegible] liv. par an, par René Charlot, maître ès-arts en l'Université d'Angers, [illegible] Pierre Crosneau, avocat au Parlement, conseiller et maître des requêtes [illegible] de la Reine, [illegible] métairie de La Fontaine, paroisse de Savigny-sur-Braye.

E. 298. [illegible]

1594-1640. — Cugnac (de), seigneur de Dampierre. — Vente [illegible] Loup, à Messire François de Cugnac, seigneur de Dampierre, Huisseau, Nesles, tuteur de demoiselle Gabrielle Du Ryau de Popillon, moyennant 31,000 écus, de la terre et seigneurie de Mennetou-sur-Cher, avec ses droits de justice haute, moyenne et basse sur la ville de Mennetou et les paroisses circonvoisines. — Titres de rentes sur des héritages assis dans la paroisse de Châtres. — Arrentement : par Anne Le Loup, veuve de François de Cugnac et dame de Mennetou, à Noël Menou, notaire à Châtres, de deux pièces de terre audit Châtres ; — par la même à divers particuliers, d'héritages sis dans la paroisse de Thénioux.

E. 299. [illegible]

1770-1774. — Daville, [illegible] en Gâtinais. — Lettres missives [illegible] Daville, seigneur de Maisse, à Dom Dubuisson, procureur-cellerier de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, et à Dom Mottet, [illegible] [illegible] de l'impression d'un [illegible] le [illegible] 1774 [illegible] — d'un nouvel [illegible] — de la [illegible] à laquelle le [illegible] — de la [illegible] — de la [illegible] dames de France [illegible]

E. 300. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1678-1774. — DEBAUGÉ. — Contrat de mariage de Pierre Debaugé (*alias* Baugé), fils de Nicolas Baugé (*alias* Debaugé), marchand gantier, à Vendôme, et de Françoise Chenaie. — Bail à loyer par Marie Ozé, veuve de Nicolas Debaugé, à Nicolas Courtin, d'une maison et d'un jardin à Vendôme. — Arrentement par la même, à Michel Jouanneau, de terres aux clos du Groy et de Servois, paroisse de Naveil. — État des meubles et effets mobiliers de Nicolas Debaugé, maître gantier, au jour de son départ pour une autre ville, l'ouvrage lui manquant à Vendôme. — Acte devant notaire, par lequel Marie Ozé, veuve de Nicolas Debaugé, déclare que ses filles, Anne et Françoise, ont seules pourvu à ses besoins pendant huit ans, et exprime la volonté qu'elles prélèvent après son décès et avant tout partage, sur ses meubles et effets mobiliers, une somme de 450 livres. — Bail à ferme par Louis Vérité, teinturier, à Saint-Calais, à René Brizion, de deux quartiers de vigne au clos de Cocagne, paroisse de Villerable.

E. 301. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1651-1765. — DEHARGNE. — Vente par Pierre Dehargne, marchand à Blois, à Michel Georget, d'un corps de logis sis au faubourg St-Michel, à Vendôme. — Reconnaissance donnée à Pierre Dehargne, héritier de Robert Dehargne, prêtre, par Pierre Bouvalet et sa femme, d'une somme de 170 livres pour l'amortissement d'une rente de 10 sous.

E. 302. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1514-1537. — DELATOUR. — Bail emphithéotique par Louis Delatour, marchand à Blois, à Jean Hasle et à Guillaume Habert, d'un jardin sis à Blois, quartier du Haut-Bourg St-Jean. — Arrentement à perpétuité par Constantin Delatour, marchand à Paris, fils de Louis Delatour, marchand à Blois, à Jean Dumagne, boulanger du Roi, demeurant en Vienne, moyennant 60 sous tournois de rente, d'une maison et ses dépendances au Haut-bourg-St-Jean.

E. 303. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1692. — DENIAU. — Signification d'un jugement rendu par le bailli de Dunois en faveur d'Anne Deniau, veuve de Noël Renou, contre messire Trigalleau de Monsigny, au sujet d'une somme d'argent que ledit Trigalleau refusait de payer à ladite dame.

E. 304. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1619-1758. — DESMÉ DE LA CHESNAYE. — Acquisition, moyennant 800 livres, par Réné Barré, sieur du Chesne, de la justice de Ruan et de la métairie du Petit-Chesne. — Arpentage de la seigneurie du Chesne. — Déclaration censuelle par Louis Le Vasseur de Cougnées, chevalier, seigneur de Font-à-Merville et de Bois-Pezard, d'héritages tenus par lui dans la terre des Hayes, à cause de Catherine de La Goupillière, sa femme. — Autre déclaration par Thérèse de Launay, séparée, quant aux biens, de Messire Étienne de Villefort, marquis d'Haussy, son mari. — Vente de la terre de Chauvigny, moyennant 100,000 livres de principal et 2,000 livres de vin de marché, par Thérèse de Launay de Pincheret, sous gouvernante des Enfants de France, dame de Chauvigny, veuve de Messire Étienne-Joseph d'Hisarns, chevalier, marquis d'Haussy et de Villefort. — Assignation donnée au sieur Vinxot, marchand de bois, à la requête de Messire Anne Desmé de La Chesnaye, au sujet du bois taillis de la Galepinière appartenant audit seigneur et que le dit Vinxot avait fait couper. — Lettres, mémoires, productions de titres relativement à ce procès. — Sentence du bailli de la Châtellenie de La Chapelle-Vicomtesse qui condamne ledit Vinxot à rembourser au seigneur de La Chesnaye le prix du bois coupé et à payer en outre au même seigneur 19 sous six deniers pour tous dommages et intérêts.

E. 305. (Liasse. — 1 pièce, parchemin.

1682. — DRUILLON. — Constitution par Michel Dugné et sa femme, et Antoinette Guillois, veuve de Guillaume Dugné, au profit de Pierre Druillon, sieur de La Sistière et de La Morigonnière, d'une rente annuelle et perpétuelle de 22 livres 4 sous 5 deniers, sur deux maisons sises à Blois, l'une rue de Beauvais et l'autre au Bourgneuf, et sur une closerie à Villerbon.

E. 306. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 1 sceau

1570-1784. — DURFORT DE LORGES. — Bail à ferme : par Messire Bernard Prévôt, conseiller du Roi, seigneur de Villabry, à Jean Robert, laboureur, des métairies, terres, étangs, dîmes, garennes composant la seigneurie de Villabry ; — par le même seigneur, che-

valier, conseiller du Roi ; second président au Parlement, seigneur de Villabry et Villemoy, à Jean Rouault, des terres de Villabry, paroisse de St-Cyr-Samblecy, en Sologne, et de Rocheferrière, paroisse de Charsonville, en Beauce : — par Jacques Prévôt, seigneur de St-Germain, en son nom et comme procureur de Louis de Moulins, écuyer, seigneur de Rochefort, gentilhomme servant la Reine, tuteur et curateur de la personne et des biens de Messire Adrian Vaillant, fils de Messire Jean Vaillant, à Jean Rouault, marchand, des terres et seigneuries de Villabry et Rocheferrière dessus dites ; — par Monseigneur Paul de Beauvilliers, duc de St-Aignan, à Simphorien Cordon, laboureur, de la terre du Grand-Villabry. — Inventaires des meubles provenant de la succession de Messire Joseph Enemont Tournus de Simiane, prêtre, curé de St-Sulpice de la Ferté St-Aignan. — Bail à rente par noble homme Messire Jean Moreau, sieur de Roquemore, et dame Catherine Raguin, sa femme, à Pierre Lignier, moyennant 60 livres par an, de la moitié de la métairie de St-Cyr-Samblecy. — Vente, moyennant 30 livres tournois, par Messire Jacques Longuet, seigneur de L'Ecluse, à François Midon, écuyer de cuisine de la maison du Roi, de 7 planches de terre sur le chemin de St-Cyr à La Ferté. — Baux à ferme par les seigneurs de La Ferté St Aignan à divers particuliers, de la métairie de Hupemeau (*Olias* Hucmeau, et Hucmot), paroisse de St Cyr-Samblecy. — Seigneurie de Bréviande. — Titres d'une rentre de 36 mines et un boisseau de seigle et 9 livres d'argent assise sur des héritages dépendant de la seigneurie de Bréviande réunie à celle de La Ferté-St-Aignan. — Sentence du bailli de la Ferté qui condamne M. le duc de Beauvilliers, seigneur dudit lieu de La Ferté, à se départir de la possession et jouissance des deux tiers ou la moitié de la métairie de La Petite-Motte de Bonneville. — Transaction à la suite de laquelle ledit seigneur conserve la jouissance de ladite métairie. — Baux par M. le duc de Beauvilliers à divers particuliers, des étangs de Bréviande. — Bail à ferme, par haute et puissante dame Anne de Beauvilliers, veuve de haut et puissant seigneur Messire Pierre Forget, vivant chevalier, seigneur du Fresne, et à cause d'elle baron de La Ferté, de la métairie des Places et dépendances. — Baux de la métairie des Basse-Mortes-Fontaines, paroisse de St-Cyr.

E. 307. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1507-1792. — Famille Durfort de Lorges. — Foi et hommage rendu à noble et puissant seigneur Mery de Beauvilliers, seigneur de La Ferté-Hubert, Thoury, Vaux, Lussay, Le Bouchet [illegible] (*alias* Le [illegible]-Toutteville), Fallier, par Mery Beaufils, fils de Jean Beaufils en son vivant écuyer, seigneur de Villepion, pour des vignes par lui tenues dudit seigneur dans la paroisse de Nouan-le-Fuzellier et mouvant de la Châtellenie de Thoury en Sologne ; — à noble et puissante demoiselle Louise de Tonnerre, dame de La Ferté-Hubert, Thoury, Vaux, Le Bouchet, Lussay, Le Cheray, Le Lude, Tracy et Ville-Fallier, au nom et comme ayant la garde des enfants d'elle et de feu noble et puissant seigneur Messire Mery de Beauvilliers, par noble homme Jean de Rivaude, écuyer, fils de feu noble homme Olivier de Rivaude, en son vivant seigneur de La Foucaudière, paroisse de Salbris, « à cause et pour « raison de la moictié par indivis des terraiges et « coustumes de Rimardoy assis en la paroisse de Nohan-le Fuzellier, qui de présent vallent bien deux « muys de blé seigle, mesure de Tremblevy, pour la « portion dudict de Rivaulde, ensemble de la moictié « d'une petite censifve assise sur les lieux de Rimardoy, « qui vault bien par chacun an en tout quatre solz « parisis, quatre oyes et neuf cheps de poulailles « renduz à Tremblevy le dimanche après Saint-Viâtre. » — Baux à ferme par les seigneurs de La Ferté-Hubert à divers particuliers : du four banal dudit lieu ; — des prés de Vienne, de La Mothe-aux-Chats, de Forville. — Titres de propriété des locatures appelées La Cormerie, Le Foudreau et Rotté. — Bail à ferme : de l'étang de La Longue-[illegible] ; — de la [illegible] de La Ronce ; — du pré de [illegible].

E. 308. (Liasse.) — [illegible] pièces, [illegible] ; [illegible] pièces, papier.

1567-1755. — Famille Durfort de Lorges. — Terre de La Ferté-St-Aignan, antérieurement appelée La Ferté-Hubert. — Baux par les officiers de la terre de La Ferté St-Aignan, aux [illegible] de Gaunay, Les Petits-Rondis, Rienné, Geloux et autres, du droit de [illegible] dans le [illegible] de ladite terre. — Ajudication par les mêmes officiers, du même droit et en outre de celui de Glandee dans le Bois de [illegible] et dans le [illegible]. — [illegible] de la Table de Marbre du Palais à Paris, [illegible] au profit de M. le duc de Beauvilliers, [illegible] de La Ferté-St-Aignan, contre [illegible], par [illegible] il est fait défense à [illegible] de faire [illegible] de ses [illegible] dans les bois de la Ferté St-Aignan, [illegible]

l'âge de quatre ans. — Procès-verbal de la descente faite le 2 Août 1637 par le lieutenant des Eaux et Forêts de la terre et seigneurie de La Ferté-St-Aignan, dans les bois de la dite seigneurie, en présence de la veuve du sieur Maugeais, en son vivant receveur du domaine de La Ferté. — Exécutoire de dépens obtenu au siége de la Table de Marbre, à Paris, par Monseigneur Paul-Hippolite de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, contre Maître Jacques Lherminier, prêtre, chanoine théologal de l'Église cathédrale du Mans, Jacques Gonthier, Mathieu Coiffé et Jean Coiffé, marchands de Bois à Beaugency. — Offices divers de la terre, seigneurie et justice de La Ferté St Aignan. — Bail par la justice de La Ferté : à Mathurin Maugeais, pour 4 ans, à raison de 27 livres tournois par an, de l'office de notaire à Montrieux ; — à François Morin, pour 3 ans, à raison de 65 livres tournois par an, à Etienne Le Maire, pour 3 ans, à raison de 60 livres tournois par an, et au même Étienne Le Maire, pour 3 ans, à raison de 80 livres tournois par an, de l'office de notaire de la terre et seigneurie de La Ferté ; — à Barthélémy Pajon, pour 3 ans, à raison de 40 livres 5 deniers tournois par an, du greffe de la justice de La Ferté ; — à Guillaume Binet, pour 3 ans à raison de 40 livres tournois par an, du même greffe ; — à Liphar d'Outreville, pour 5 ans, à raison de 12 livres par an, de l'une des sergenteries de la seigneurie et justice de La Ferté ; — à Robert Dugoin, pour 3 ans, à raison de 9 livres tournois par an, de l'office de Prévôt de ladite seigneurie et justice. — Baux judiciaires par les officiers de la justice dudit lieu, de la boucherie de La Ferté. — Tarif des droits de péage imposés sur les diverses marchandises entrant dans la seigneurie de La Ferté. ; — baux judiciaires des dits droits de péage.

E. [illegible]9. Liasse. — [illegible] pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1356-1787. — Famille Durfort de Lorges. — Titres de la métairie de Branloup, paroisse de St-Cyr-Semblecy. — Vente par Geoffroy Lancelin, écuyer, et Agnès, sa femme, à noble homme Mons. Jehan de St-Briçon, chevalier, seigneur de la Ferté-Hubert, de deux métairies qu'ils avaient « au lieu appellé Le Branlo, en la dicte paroisse de Sainct-Cire. » — Échanges entre M. Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, de terres et bois au lieu dit Les Pillaudières. — Procès entre le prieur de la Ferté-St-Aignan (antérieurement appelée La Ferté-Hubert) et des marchands de bois qui avaient fait couper des chênes dépendant de la metairie de Branloup, d'une part ; et M. Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, possesseur des dits chênes, d'autre part. — Sentence : de la maîtrise des Eaux et Forêts de La Ferté qui condamne les défendeurs à payer au dit seigneur demandeur une indemnité de 4 livres par pied d'arbre, plus 200 livres de dommages et intérêts, et le charge en outre des dépens de l'instance ; — du siège de la Table de marbre, à Paris, confirmative de la précédente. — Baux de la métaire de Branloup. — Vente à réméré, moyennant 4,057 livres, par haut et puissant Messire René de Beauvilliers, comte de St-Aignan, seigneur de La Ferté-Hubert, Le Chère, La Salle-lès-Clery, Binas, Villefallier et autres lieux, à noble homme Adam de Baillon, écuyer, seigneur de Valances, des lieux et métairies du haut et du bas Villerondier, paroisse de Villeny, tenus à foi et hommage, savoir : le Haut-Villerondier du seigneur de Rhuys, à cause de sa seigneurie de La Bretesche, et le Bas-Villerondier du comte de St-Aignan à cause de sa terre de La Ferté-Hubert ; — la métairie de La Gervault, près Bonneville, du même seigneur de Rhuys ; — la métairie de Mazeaux, du seigneur de Ligny-le-Ribault ; — les étangs des Binoches et du Temple, paroisse St-Cyr-Semblecy, du comte de St-Aignan à cause de sa seigneurie de la Ferté-Hubert. — Sentence qui condamne M. Jacques de Grenolach, seigneur de Rhuys, à payer une somme de 100 livres pour deux années des arrérages d'une rente constituée par lui au profit d'un nommé Gaudron, marchand de bois, duquel il avait acheté la closerie de La Bénardière. — Baux de la locature de La Guillebardière. — Titres de propriété des métairies du Jonchet, des Places, du Terrage et du Brano, toutes situées dans la paroisse de St-Cyr-Semblecy. — Baux de la locature du Chenillier.

E. 310. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1403-1784. — Famille Durfort de Lorges. — Seigneurie de Bréviande. — Vente à noble homme Jean de Thillières, seigneur de Bréviande : par Pierre Rabier, de Beaugency, « de la quarte partie d'une mestaierie appellée Le Bignon, assise en la paroisse de Saint-Cire-Sembléci ; » — par Denis Grosmoulin et sa femme, des trois autres quarts de la même métairie. — Bail à rente, moyennant un muid de seigle et un porc par an, par noble homme Jacques de Sainctray, écuyer, de la métairie du Bignon, aussi appelée La Raberie (1469). — Vente : par Robin et Jean Hue, frères, à noble homme Jean de Thillières, écuyer, seigneur de Bréviande, des métairies du Bignon et du Morillon ; —

à Michel de Meulles, marchand à Blois, par Messire René de Beauvilliers, seigneur de La Ferté-Saint Aignan, d'un tiers de la métairie du Grand-Bignon; — par Tristan de Gratemenil, écuyer, seigneur de Vaugouin, paroisse de Dhuizon, et Blanche de Jandoine, sa femme, à Maître Jacques Le Hucher, d'un autre tiers de la même métairie. — Baux à ferme de la métairie du Grand-Bignon. — Partage entre André Porcher, et Jean Dalençon, de la locature du Petit Bignon. — Vente de ladite locature : par Jean Dalençon et André Porcher, à Barthelemi Jargonnet; — par ledit Jargonnet à Mme la baronne de La Ferté Saint-Aignan. — Titres de diverses rentes dues au seigneur de Bréviande par les détenteurs des métairies du Bignon, des Bordes et des Landes.

E. 311. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1547-1792. — Famille Durfort de Lorges. — Métairie de Villerondier. — Vente à réméré, par Messire René de Beauvilliers à Pierre Deigne, pour le prix et somme de 3,000 livres, de la métairie du Bas-Villerondier et des greffes des bailliage et prévôté du comté de Saint-Aignan. — Bail de la métairie du Bas-Villerondier par Pierre Deigne à Jacques Michault, moyennant 4 muids 3 septiers de seigle, mesure de La Ferté-Hubert, 6 chapons, 2 porcs de la valeur de 30 sous chacun, et 100 gerbes de paille. — Prolongation pour 6 ans, accordée par Pierre Deigne à Messire René de Beauvilliers, du réméré de la métairie du Bas-Villerondier et des greffes des bailliage et prévôté du comté de St-Aignan. — Autre prolongation, pour 6 ans, du même réméré. — Retrait par Messire Claude de Beauvilliers sur Pierre Deigne, apothicaire et valet de chambre du Roi, et Catherine Charlemagne, sa femme, des métairie et greffes dessus dits. — Vente à réméré, moyennant 4,000 livres, par Messire Claude de Beauvilliers à Pierre Drouillin, des greffes des baillage et prévôté du comté de Saint-Aignan et de la métairie du Bas-Villerondier. — Desistement de ladite vente en faveur du comte de Saint-Aignan par la veuve dudit Drouillin, moyennant 4,000 livres et tous frais et loyaux couts. — Baux des métairies du Haut-Villerondier et du Bas-Villerondier de 1601 à 1792.

E. 312. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1554. — Duthier, seigneur de Beauregard et de Menars. — Vente de la terre du Terreux, paroisse de Cour-sur-Loire, et de la moitié d'une dîme à Mézières, paroisse d'Averdon, faite moyennant 2,000 livres, par noble homme Messire Jehan Dellesso, seigneur de L'Arceau, conseiller du Roi en sa chambre des comptes, comme procureur spécial de Messire François de L'Hopital, conseiller du Roi, ce dernier agissant comme tuteur légitime de Jeanne et Gabrielle de L'Hopital, filles de lui et de feue Françoise de La Saussaye, sa femme, à Messire Jehan Duthier, chevalier, seigneur de Beauregard, Menars et autres lieux, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances.

[illegible]

1657. — Escoubleau de Sourdis [illegible] — Aveu et dénombrement rendu par Frère Bruno de Vallées, prieur titulaire des prieurés de Savigny-sur-Braye et Cormenon, à haut et puissant seigneur Monseigneur Messire Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, baron de Mondoubleau, gouverneur et lieutenant-général pour le roi, des ville et duché d'Orléans, pays Chartrain, Blésois, Dunois et Vendômois, ville et château d'Amboise, pour raison du fief et censif du prieuré de Cormenon relevant de la baronnie de Mondoubleau.

[illegible]

1658-1660. — Esnault. — Vente par André Rousselet et Jean Vaudebert à Messire René Esnault, prêtre, demeurant à Lunay, d'une maison sise à Callais, près le bourg de Lunay. — Ratification de ladite vente par Marguerite Rousselet, et quittances du prix de la dite vente.

[illegible]

1640. — Espinne (de l'). — Vente [illegible] reau par Michel, Guillaume, François et Louis de l'Espinne, de [illegible] Michel, à Vendôme.

[illegible]

1517-1720. — Etampes (d'). — [illegible] par Messire Jean d'Etampes, baron de La Ferté-[illegible], seigneur de [illegible], à [illegible]

et métairie des Brosses, sis dans la paroisse de Châtres (1517) ; — par Étienne Bezard et autres, à Messire Jacques d'Étampes, seigneur du Liot, de bâtiments et héritages dépendant du Petit-Liot (1571) ; — par Jean Georges dit Nicot, au même, d'une pièce de pré au lieu dit Les Châteaux, paroisse de Langon ; — par noble et religieuse personne François de Mauvoisin, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et commandeur de Villefranche-sur-Cher, à Messire Jacques d'Étampes, chevalier, seigneur de Valençay, d'une pièce de pré au carroir de La Verdonnaise (1573) ; — par des particuliers au seigneur du Liot, de 5 rabats de pré au lieu appelé en Renoux, paroisse de Langon. — Bail à ferme : pour cinq ans, à raison de 3,000 livres par an, par Jeanne Bernard, veuve de Messire Jacques d'Étampes, à Guilbert Sagot, du lieu, terre et seigneurie du Liot (1582) ; — par Messire Jean d'Étampes, pour neuf ans, de la même seigneurie (1586) ; — par le même, pour neuf ans, des moulins du pont de Villefranche.

E. 317. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1492. — Fontenoys. — Bail à rente par Jean et Guillemin de Meulles, bouchers à Blois, à Macé Fontenoys, foulon de draps, demeurant aussi à Blois, d'un demi quartier de terre « assis dedans le cloux du pont Chastre, joignant d'une part, devers le vent d'abas, au Gué-des-Paulx, et d'autre part, devers le vent d'amont, aux prés des dits bailleurs, ung foussé entre deulx, » et « devers le vent de soulerre, à la rivière de Cousson, et d'autre au chemin à aller de la porte des Champs à Court. »

E. 318. (Liasse.) — 1 piece, parchemin.

1687. — Forêt (de La). — Aveu et dénombrement rendu par Claude Chavigny, marchand boucher à Courtalain, à noble demoiselle Louise de La Forêt, veuve de Guy d'Orval, en son vivant écuyer, seigneur d'Omblainville, pour raison du quart du lieu et métairie des Ridrets, paroisses de Lanneray et Saint-Pellerin.

E. 319. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1670. — Froissant. — Reconnaissance par Jean Froissant, laboureur, et sa femme, à François Besson, de Tours, du prêt qu'il leur avait fait d'une somme de 15 livres tournois et en outre de 9 septiers 5 boisseaux de méteil, 15 boisseaux de froment et 7 boisseaux d'orge, le tout à la mesure de Vendôme.

E. 320. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1576. — Fromentières (de). — Aveu et dénombrement rendu par noble homme Jean Aulde, valet de chambre du Roi, à noble et puissant René de Fromentières, seigneur de Meslay et de Montigny pour une moitié, et à Messire René Du Bellay, pour raison de la métairie de de La Renoullière, paroisse de La Fontenelle.

E. 321. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1679. — Fuzelier (Le). — Bail à moitié des fruits, fait pour neuf ans, par Messire René le Fuzelier, chevalier, seigneur de Bréviande, Cormeray, Le Cochet et autres lieux, à Siméon, charpentier, de la métairie des Basses-Mortes Fontaines, paroisse de Saint-Cyr.

E. 322. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1624-1713. — Gallois (de). — Transaction : entre demoiselle Françoise de Gallois, veuve du seigneur des Châtelliers, et Laurent Dhuisseau, prêtre, docteur en droit canon, chambrier de l'abbaye de Marmoutier, au sujet d'un procès pendant entre eux tant au bailliage de Vendôme que devant la cour de Parlement ; — entre Jean de Gallois, écuyer, seigneur du Petit-Bois, et Marguerite Gaudin, sa femme, d'une part, et Messire Renault Gaudin, écuyer, seigneur de La Chenardière, d'autre part, par laquelle les dits de Gallois et sa femme renoncent au bénéfice de la garantie des sommes à eux promises par leur contrat de mariage. — Sentence du bailliage de Vendôme, qui ordonne l'exécution d'un bail passé entre Agnès Guimont, femme de Pierre de Gallois, écuyer, seigneur du Petit-Bois, et la veuve Guinguand.

E. 323. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1538. — Garnier. — Bail à rente perpétuelle faite aux Garnier, de deux journaux et demi de vigne, sis au lieu dit Les Coudrayes, touchant à l'héritage de Courmemin, sur le chemin de La Dadinière au bois de Lande.

E. 324. (Liasse. — 1 pièce, papier

1753. — Gasselin de Bompart. — Bail à ferme par Siméon Gasselin de Bompart, brigadier de la Maréchaussée de Vendôme, à César François, pour trois, six ou neuf ans, du four de la rue Potterie, à Vendôme.

E. 325. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1644. — Gaudichon. — Transport par Pierre Barde et sa femme, à Charles Gaudichon, marchand à Vendôme, d'une pièce de terre tenue à cens du couvent de l'Oratoire de Vendôme.

E. 326. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1762. — Gaudin de La Monge. — Signification d'une sentence du bailliage de Blois qui ordonne de contraindre par toutes voies Pierre de Phélines, écuyer, sieur de La Touche, et Anne de Phélines, sa sœur, à payer à Renault Nicolas et à François Gaudin, une somme de 144 liv. 6 den. dont ils lui étaient redevables.

E. 327. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1594. — Gerberon. — Acquisition par Jacques Gerberon, de Jeanne Jouet, du lieu, domaine et fief de Vaulx, dans la paroisse de Saint-Martin de Sargé.

E. 328. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1564-1570. — Geuffrion. — Reconnaissance donnée par Robert Danget, foulon de draps, à Blois, à Philippe Geuffrion, marchand, demeurant aussi à Blois, et à Marie Dupuy, sa femme, d'une rente de 25 livres tournois assise sur le moulin fouleret du Gué-des-Paulx, sis dans la prairie de Saint-Gervais, paroisse de Vienne-lès-Blois. — Hypothèque de ladite rente sur ledit moulin.

E. 329. Liasse. — 2 pièces, parchemin.

1674-1732. — Gigon. — Jugement du bailli de Vendôme qui ordonne le dépôt entre les mains d'un tiers, d'une somme de 400 livres qui était l'objet d'une constestation entre Toussaint Tignon et Jean Gigon, son gendre. — Bail des dîmes de [illegible] fait par Jean Gigon, curé dudit lieu, à Louis Cozel, serrurier.

E. [illegible]. [illegible] — [illegible]

1699. — Gillet. — [illegible] par le bureau de l'Élection de Vendôme à Germain Gillet, d'une somme de 16 livres par lui due au Trésor, pour deux septrées de terre tenues en fief, dans la paroisse de Selommes.

E. [illegible] — [illegible]

1525-1627. — Girois. — [illegible] noble homme Jean Girois, seigneur des Clays et de La Popelinière, et demoiselle Opportune de Cordon, sa femme, donnent à noble homme Olivier Hamelet, seigneur de La Roche-Mayet et de La Trousserie, deux arpents et demi dans les dépendances de La Popelinière, et reçoivent en retour des dits époux Hamelet, une même étendue de terrain dans les dépendances de La Burasse (1525). — Aveu et dénombrement rendu : par plusieurs particuliers à Messire Antoine Girois, seigneur de La Roche-Mayet et de La Trousserie, pour des héritages mouvant de La Trousserie (1607) ; — par Mathurin Jeuslin au même seigneur, pour des terres sises dans la paroisse de Sargé ; — par divers particuliers à Messire Gilles Girois, seigneur de La Trousserie, pour des héritages, tenus dudit lieu (1627).

E. [illegible] — [illegible]

1544-1672. — Goislard. — Vente : [illegible] et Simon Bézard à Jean Goislard, marchand de draps, d'un quartier de [illegible] ; — par Laurent Sallé, cordonnier, à noble homme Pierre Goislard, sieur de Repussey, anciennement fourrier de la Reine, de terres au Cormier-Teroz (1550) ; — par Antoine Besnard à Jean Goislard, marchand à Chicheray, de diverses [illegible] — [illegible] Papineau, veuve [illegible], à Jean et Pierre [illegible], d'une boisselee de terre à la fontaine Sainte-Ouzille, a Pezou ; [illegible] — par [illegible] à Pierre [illegible], d'une [illegible] boisselée de terre à P[illegible] signée de Marie de B[illegible]. — par Jean [illegible] à Michel [illegible], pou[illegible]

ticien, de trois quartiers de vigne, à Pezou, relevant du fief de Mont-Henry (1613). — Émancipation d'Isaac Beaugendre, fils d'Isaac Beaugendre, seigneur de La Thi[illegible]lière, et de Marguerite Goislard (1672).

E. 333. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1564. — GRIFFON (du). — Vente à Champart, par Jean Vouzy, écuyer, seigneur de La Bourrotière, demeurant à La Blastière, près Mennetou-sur-Cher, à noble homme Pierre du Griffon, seigneur de La Noue, varlet de la chambre du Roi, de 12 arpents de pré au lieu appelé le Grand-Pré, paroisse de Langon.

E. 334. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1710-1782. — GROUGNARD. — Vente par Pierre Jaudray et sa femme, à Pierre Grougnard, chirurgien du Roi, d'une rente foncière de 21 livres, assise sur la métairie de La Bietterie, paroisse de Chemery. — Reconnaissance par Pierre Charron et autres, au profit de Marthe Simonnet veuve en secondes noces de Pierre Grougnard, maitre chirurgien, d'une rente de 3 livres 16 sous. — Partage par présuccession par Marthe Simonnet, entre les enfans dudit défunt son mari et d'elle, de tous ses biens meubles et immeubles.

E. 335. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1597-1618. — GROUSTEAU. — Vente : par Denis Champion et Anne Brisson, sa femme, à François Grousteau, marchand, d'un corps de logis avec cour et jardin au lieu dit Les Granges, le tout provenant de la succession de Jean Brisson, leur beau-père et père ; — par Marguerite Grousteau, veuve de Jean Mabry, à Louis Duthier, marchand à Blois, moyennant 105 livres, d'un demi arpent de terre rue du Charbonnier, paroisse St-Honoré, à Blois ; — par Gilles Grousteau à Michel Marchais, d'une pièce de terre, en partie en vigne, sise près le clos de Morvilliers, paroisse St-Honoré de Blois. — Bail à rente par François Grousteau à Jean Fardoil, à raison de 7 liv. 10 sous par an, d'une maison sise aux Hautes-Granges près Blois.

E. 336. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1672. — GUIMET DE BEAULIEU. — Sentence du siége Présidial de Blois qui condamne Judith Fouscher, veuve d'Isaïe Guymet, sieur de Beaulieu, à rembourser à Étienne Hosmer, une rente de 400 livres.

E. 337. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIe Siècle. — HAGUENIER. — Copie de l'acte du partage fait entre Nicolas Rousseau, à cause de Anne Haguenier, sa femme, Jean Segras, à cause de Françoise Haguenier, sa femme, et Marin Haguenier, des biens meubles et immeubles de la succession de René Haguenier, leur père, en son vivant demeurant à La Roche, paroisse de Savigny-sur-Braye.

E. 338. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1534. — HAMELET. — Aveu et dénombrement rendu à noble homme Olivier Hamelet, seigneur de La Roche Mayet et de La Trousserie, pour raison de son dit fief et seigneurie de La Trousserie.

E. 339. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1567-1571. — HARLAY (de). — Échange entre nobles hommes Philipe et Jean Du Puy, frères, d'une part, et Messire Christophe de Harlay, chevalier, seigneur de Beaumont et Germiny, conseiller du Roi, d'autre part, par lequel lesdits Du Puy cèdent audit sieur de Harlay, la terre et seigneurie du Liot, et reçoivent en contre-échange une rente de 2,500 livres tournois due par Monseigneur le Prince de Condé (1567). — Bail, à raison de 1.250 livres tournois par an, par Messire Christophe de Harlay à Jean de Varnois, de la terre et seigneurie du Liot et ses dépendances. — Acte par lequel Messire Jacques d'Étampes, seigneur de Valençay, abandonne à Messire Christophe de Harlay la terre et seigneurie de La Brosse et reçoit en échange la terre et seigneurie du Liot : copies de ces divers titres.

E. 340. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1449. — HAY. — Bail à rente, à raison de 15 sous tournois par an, par Gervaise et Agnès Hay à un nommé Rousseau et à sa femme, d'une maison avec cour et jardin, sise en Bourgneuf, à Vendôme.

E. 341. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1620-1623. — HAYES (Des). — Aveu et dénombrement rendu à Messire Louis Des Hayes, écuyer, seigneur d'Ouzouer-le-Doyen et d'Assée : par Messire

André Gaultereau, prêtre, curé de Brevainville, pour une pièce de terre appelée La Grande-Vigne, sise au terroir de Brévainville ; — par le même au même, pour une autre pièce de terre sise à Harbouville-La-Bretache.

E. 342. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1505-1506. — HORLUS (de). — Vente : par Macé Bourdier à noble homme Jean de Horlus, écuyer, receveur de La Maisonfort, d'un chézal au lieu appelé Charniers, paroisse de Douçay ; — par Humbauld Gaudion et sa femme au même seigneur, d'une pièce de terre au Charmier, autrement dit Cocheron.

E. 343. (Registre.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1541-1690. — HOUDAN (de). — Extrait : des registres de la paroisse de Vernou contenant l'acte de baptême de Jean de Houdan, fils de Louis de Houdan, sieur des Landes, et de demoiselle Elisabeth d'Argy, sa femme (1629) ; — des registres de la paroisse de Crucheray, contenant l'acte de Baptême de Jean de Houdan, fils de Houdan, écuyer, sieur du Mortier et de demoiselle Françoise de Juslon, sa femme ; parrain et marraine, Jacques de Houdan, écuyer, fils du sieur du Mortier, et demoiselle Marie Mahy (1678). — Inventaire de titres prouvant la noblesse de la famille de Houdan : procès-verbal d'audition de témoins en la chambre des Aides, à Paris, sur la noblesse de Pierre de Houdan (1541) ; — acte en parchemin, portant représentation de titres aux commissaires du Roi sur le fait de la noblesse, en Touraine, pour la décharge des tailles, et passé entre Pierre Fillon et Marie de Houdan, sa femme, et Antoine de Houdan, chanoine de St-Jean du Plessis-lès-Tours, fils aîné de Pierre de Houdan, et de demoiselle Claude de Mongirault (1634) ; — contrat de mariage entre Martin de Houdan, écuyer, sieur des Landes, et demoiselle Claude de Mondoucet (1586) ; — contrat de mariage entre Louis de Houdan, fils de Martin de Houdan, et demoiselle Elisabeth d'Argy, fille de Christophe d'Argy et de demoiselle Gabrielle de Malon (1619) ; — contrat de mariage entre Henri de Houdan, écuyer, fils de feu Louis de Houdan et d'Elisabeth d'Argy, et demoiselle Marie de Saint André, fille de feu Henri de Saint-André et de Marie de Juglars (1652) ; — contrat de mariage entre Louis de Houdan et demoiselle Marie Cosnier (1558) ; — contrat de mariage entre Henri de Houdan, fils d'Henri de Houdan et de Marie de St-André, et demoiselle Philippe Mercier de Vesoul, fille de feu André Mercier, sieur de Vesoul, et de [illegible] Guiot Jural (1690) ; — contrat de mariage entre Messire Jean de Houdan, fils [illegible] de Louis de Houdan et d'Elisabeth d'Argy, et demoiselle Françoise de Juslon, fille aînée de feu Jean de Juslon et de Marie Olivier (1661).

E. 344. [illegible]

1629-1781. Titres de la famille de [illegible]. — Contrat de mariage entre Messire Jean de Houdan et demoiselle Françoise Debaugé (1754). — Partage entre Nicolas, François, Antoine, Anne et Françoise Debaugé, de la succession de Nicolas Debaugé, leur père. — Transaction entre Messire Jean de Houdan, chevalier, seigneur du Mortier, héritier de Françoise de Houdan, fille et héritière de Jacques de Houdan, écuyer, d'une part, et demoiselle Marguerite-Rénée Vié, fille de maître Jacques Vié, en son vivant notaire, d'autre, ladite Vié prenant fait et cause pour son fermier, au sujet du refus que faisait ce dernier de se dessaisir de la jouissance d'une pièce de terre faisant partie de la succession de Jacques de Houdan. — Quittance donnée par la supérieure des Véroniques de Blois, chanoinesses régulières de l'ordre de St-Augustin, à M. Debaugé, d'une pension viagère que Mme Debaugé était obligée de payer annuellement à Marie Debaugé, sa fille, religieuse dans ladite communauté. — État des terres que M. de Houdan possède dans le fief de Broup Lessé, paroisse de Nourray, appartenant à Messire Jacques de Gallois, chevalier, seigneur de Bezay. — État fait par M. de Houdan, des titres envoyés par lui à M. d'Hozier de Sériguy, pour l'admission de son fils à l'école militaire (1770). — Lettre signée du maréchal de Villars, adressée à M. de Houdan.

E. 345. [illegible]

[illegible]-[illegible]. — Famille de Houdan. — [illegible] procès entre Messire Jean de Houdan [illegible] Bertherеau, sa femme, [illegible] sommes à eux dues par la succession de Denis Drouin, d'une part, et [illegible] Gallard, [illegible] Drouin, fils de Denis Drouin [illegible] de La [illegible] de C[illegible], et [illegible] M[illegible] [illegible] qualité de [illegible] dudit Drouin, d'autre part. — [illegible]

[illegible], bailli de Mondoubleau, qui adjuge auxdits époux de Houdan, une somme de 170 livres pour deux années de douaire.

E. [illegible] (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1713-1783. — Famille de Houdan. — Vente : par Jeanne de Rabard, veuve de Messire Jacques de Houdan, à Jacques Vié, notaire, d'une pièce de pâture appelée La Vieille-Noue (1713) ; — par dame Françoise Debaugé, veuve de Jean-Baptiste de Houdan, à François Mathias, charpentier, d'une maison à Vendôme. — Adjudication, au profit de Françoise Debaugé, du lieu seigneurial de Montabé, près St-Calais, et d'une maison sise dans la même ville.

E. 347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1706-1789. — Famille de Houdan. — Baux et titres de rentes.— Bail : à rente, par Françoise Debaugé, fille majeure, à Claude Jouanneau, vigneron, d'une maison dépendant du fief de La Tour de Varenne, appartenant à M. de Rochambeau, gouverneur de Vendôme (1747); — à ferme, par la même, alors femme de Messire Jean de Houdan, à Jean Moreau, vigneron, de toutes les terres qu'elle pouvait avoir dans les paroisses de Naveil et de Villerable ; — à ferme, par la même, alors veuve de Messire Jean de Houdan, à Jean-Baptiste Fouchard, de 13 boisselées de terre à Nourray (1772) ; — à rente, à dame Françoise Debaugé, par Louis Vérité, marchand à Saint-Calais, de plusieurs pièces de vigne et de terre labourable.

E. 348. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1697. — HOUEL. — Reconnaissance donnée par des particuliers à maître Honoré Hoirel, procureur fiscal du bailliage de Menars, d'une somme de 24 livres qu'il leur avait prêtée, et promesse de la leur rembourser à sa volonté, sous peine de dépens, dommages et intérêts.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1686-1742. — HOUZAY. — Vente par Denis Roussineau, laboureur, à Jacques Houzay et à Marie Richard, sa femme, de la moitié d'une petite noue, à Naveil. — Bail à ferme par Marie Houzay, veuve de Nicolas Debaugé, vivant maître gantier à Vendôme, à Anne Biguier, d'une grange à La Lézonnière, paroisse de Naveil.

E. 350. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1372-1473. — JAY (Le). — Vente : par Jeanne Fouchier à Huet Le Jay, écuyer, d'un pré joignant à L'Espinière-au-Jay, sans autre désignation ; — par Vincent Benoit dit Beaux-Hôtes, laboureur, à noble homme Jean Le Jay, écuyer, seigneur du Liot, d'une pièce de pré contenant environ trois arpents, sise au dessous des vignes du Nobéras ; — Bail à rente : par Jean Le Jay, seigneur du Liot, à Pierre Pré, de cinq quartiers de désert au clos des Duettes ; — par le même seigneur à Jeanne, femme de Michel Blanchard, de six boisselées d'ouche, au village d'Étrechy (auj. Les Tréchis), paroisse de Langon.

E. 351. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — JOUSSELIN. — Contrat de mariage entre Jean Jousselin, marchand quincailler à Blois, fils de Jean-Baptiste Jousselin et de Françoise Fleury, d'une part ; et Marie Romaine Maudonnet, fille mineure de feu Étienne Maudonnet, en son vivant marchand à Orléans, et d'Anne Robillard, d'autre part

E. 352. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1545-1755. — LAC (Du). — Bail à ferme : par Marie de Musset, veuve de Messire François de Salmon, vivant chevalier, seigneur de La Fertière, à Jean Percheron, laboureur, de la métairie de La Borde, paroisse de Savigny-sur-Braye ; — par Messire Louis Du Lac de Mauméchin, chevalier, seigneur des Pâtis, La Roche, La Fertière et autres lieux, à René Doron, laboureur, de la même métairie (1729) ; — par Messire Georges-Louis de Mauméchin, chevalier, seigneur vicomte Du Lac, Rochegrimon, Vaudour, Mongreffier, Champrond, La Basse-Roncherie et autres lieux, à Gabriel Baron, chaussumier, de la chaussumerie de La Roche. — Vente par Messire Pierre Marin de Montmarin, à Jacques Du Lac de Mauméchin, du fief de La Basse-Roncherie. — Baux des métairies de La Basse-Roche, La Fertière, Champrond, La Préjoulière et La Villaine. — Transport par Michel Cruchet à M. de La Charmoie, bourgeois de Saint-Calais, de la métairie de La Jeudonnnière. — Vente : par Pierre Chéreau à

Messire Jacques de La Beschère, seigneur de La Fertière, d'une pièce de pré à La Chapine, paroisse de Savigny sur-Braye (1545) ; — par Guillemin Aubert au même seigneur, de deux quartiers de pré près de la fontaine de la Chappinière. — Baux de la métairie de La Fertière. — Expédition de l'inventaire après décès des meubles, effets mobiliers et papiers de Mlle Louise Damiot de Josne.

E. 353. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1753-1776. — LAAGE (de). — Prestation de foi et hommage par Messire Alexandre de Laage, chevalier, seigneur chatelain de Charré, Écoman, La Haye, Malterre, Beauvais, Secheré, Brévainville, Assée, Saunay, Rouvray-le-Noble et autres lieux, à Illustrissime et Révérendissime Joseph Chapelle de Jumilhac, archevêque d'Arles, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, pour raison des dîmes, terrages et censive de la paroisse de Brévainville. — Déclarations de cens et rentes faites par les curés dudit Brévainville à Messire Alexandre marquis de Laage.

E. 354. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1771. — LAMBERT. — Bail à ferme : par Jacques-François Lambert, écuyer, maître des Eaux et Forêts du duché d'Orléans, à deux particuliers, de vignes sises au Clos des Sablons, paroisse de Jargeau ; — par le même qualifié Jacques-François Lambert de Cambray, écuyer, à un particulier, d'un arpent de vigne, au clos de la Cailletière.

E. 355. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1525-1767. — LAMONTAGNE DE BARBANÇON. — Vente par Colin Porcher, paroissien de Vallières, à Jean Dupuy, poissonnier du Roi, demeurant en Vienne-lès-Blois, de la moitié d'une maison sise dans la paroisse de Vallières (1525). — Contrat de mariage entre Messire Anne Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, et demoiselle Claude de Gallois. — Accord entre Françoise Daniel, veuve de Philippe-Anne Hurault, d'une part, et Messire Florimond Hurault, son fils, au sujet de la succession dudit feu Philippe-Anne Hurault reconnue insuffisante pour couvrir les frais des funérailles. — Contrat de mariage entre Florimond Hurault, fils de défunts Philippe-Anne Hurault et Françoise Daniel d'une part, et dame Anne-Catherine Pissonet de Bellefond veuve en premières noces de Messire Antoine de Beauchêne, sieur de La Gendronnière, d'autre part. — Transport : par Messire Florimond Hurault et dame Claude-Catherine Pissonnet, sa femme, seigneur et dame de La Gendronnière, à François Petit, conseiller du Roi, échevin perpétuel de la ville de Blois, d'une rente annuelle de 400 livres rachetable au capital de 8,000 livres ; — par Claude-Catherine Pissonnet à Messire Florimond Hurault, d'un capital de 7,735 livres produisant 486 livres de rente, appartenant à ladite dame tant de son chef propre que comme étant aux droits de demoiselle Marie-Anne Pissonnet, sa sœur, religieuse [illegible]. — Accord entre Jean-Mathieu, Augustin, Jeanne, Thérèse, Léonard et Pierre de Lamontagne de Barbançon, au sujet de la succession de Messire Vincent de Lamontagne, leur père, et de dame Marie-Anne de Ségur, leur mère (1737). — Cession, par Messire Michel Belot, chevalier, seigneur de Pezay et autres lieux, à demoiselle Marie Hurault, d'une rente annuelle de 75 livres constituée autrefois par dame Claude-Catherine Pissonnet de Bellefond. — Contrat de mariage entre Messire Léonard de Lamontagne de Barbançon, chevalier, et demoiselle Marie-Catherine Hurault, fille de défunt Messire Florimond Hurault et de demoiselle Claude-Catherine Pissonnet de Bellefond, ledit contrat passé en présence : de Messire Charles Marchand de Verrière, écuyer, et de dame Catherine Boucher, sa femme, témoins du côté du futur époux ; — de ladite dame veuve Hurault, mère de la future épouse ; — de Messire David-Nicolas Hurault, de demoiselle Jeanne de La Boissière, sa femme, de Messire André-Guillaume et de demoiselle Catherine Hurault, leurs enfants ; — de demoiselle Hurault de Saint Denis, cousine issue de germain ; — de dame Marguerite Butel, veuve du sieur d'Arville cousin germain du côté maternel ; de Messire de Maussion, seigneur de Candé, et de la dame de Candé, sa femme ; — de Messire Louis de Moulins, chevalier, marquis de [illegible], seigneur de [illegible], [illegible] et autres lieux, et de dame [illegible], sa femme ; — de la dame de [illegible] ; — de Messire [illegible], écuyer, seigneur de La [illegible] ; — de Messire Bruno [illegible] de [illegible], seigneur de [illegible] ; — de Messire [illegible], chevalier, de demoiselle Marguerite [illegible], sa femme, et de demoiselle Marie-Anne de [illegible] ; — de Messire [illegible], [illegible], et de demoiselle Catherine [illegible], sa [illegible] ; — de Messire François [illegible] ; — de Messire

Jean-François de La Saussaye, écuyer, et de dame Marie-Anne Maréchau de Corbeil, sa femme ; de Messire Charles Louet, premier président au siége présidial de Blois 1742). — Cession par M. de Maussion, seigneur de Candé, à Messire Léonard de Lamontagne de Barbançon, de l'étang de Roujou, paroisse de Valaire. — Bail judiciare du lieu noble et seigneurial des Bastardes, saisi réellement à la requête de Françoise Legrand, veuve de maître Abraham Picquet, sur Messire Louis de Lamontagne de Barbançon, seigneur de Champ-le-Roi. — Constitution par des particulies, au profit de Jacques de Bastard, écuyer, sieur de Boussay, d'une rente de 35 livres, rachetable au capital de 700 livres.

E. 356. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1745. — LASNIER. — Contrat de mariage de Michel Lasnier, laboureur, fils de défunt Michel Lasnier et de Marie Germain, d'une part, et Marie Marteau, fille de défunt Antoine Marteau et de Marguerite Besnard, d'autre part.

E. 357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1730. — LAURENT DE CHESNEMOREAU. — Compte de succession et de tutelle des héritiers mineurs de défunt maître Pierre-Christophe Laurent de Chesnemoreau et de dame Élisabeth Daigne, sa femme.

E. 358. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1776-1777. — LAURENT-DIEU. — Arrêt du conseil d'Etat, signé de Lamognon, qui infirme les sentences rendues par les officiers de la police de Blois entre les religieuses de la Visitation et le sieur Laurent-Dieu, paveur, qui avait fait 37 toises de pavé devant ladite communauté sans ordre desdites dames religieuses ni des officiers des ponts et chaussées. — Autre arrêt du conseil qui ordonne la communication audit Laurent-Dieu de la requête du procureur du Roi au bureau des finances d'Orléans, à fin d'exécution de l'ordonnance dudit bureau condamnant ledit Laurent-Dieu à 200 livres d'amende. — Ordonnance du Roi pour l'exécution de celle dudit bureau.

E. 359. (Liasse). — 17 pièces, papier.

XVIIe Siècle. — LAUZIÈRES DE THÉMINES. — Généalogie de Monseigneur Alexandre-Amédée Lauzières de Thémines, depuis Anglerian de Lauzières, qui testa en 1414. — Arbres généalogiques des diverses branches de cette famille.

E. 360. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1771-1775. — LAVOISIER. — Contrat de mariage d'Antoine-Laurent Lavoisier, fils de Jean-Antoine Lavoisier et d'Émilie Punetis, décédée, d'une part ; et Marie-Anne Pierrette Paulze, fille mineure de Jacques Paulze et de feue Catherine-Claudine Thoynet. — Expédition de l'acte d'inhumation de Jean-Antoine Lavoisier, ladite inhumation faite au Bourget, en présence de Laurent Lavoisier, de l'Académie des Sciences, fils du défunt.

E. 361. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1663-1701. — LEBLEND. — Vente par Gabriel Leblend, maître tonnelier à Nouan-sur-Loire, et Léonore Péan, sa femme, à noble homme Martin Dimpré, officier de la reine-mère, et à dame Anne de Villepellé, sa femme, d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 7 sous 3 deniers, assise sur tous les biens meubles et immeubles dudit vendeur.

E. 362. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1783-1784. — LEMAIGNAN. — Arrêt du conseil du Roi rendu à la requête du fermier général et régisseur des biens des religionnaires fugitifs, qui prescrit un nouveau bail judiciare d'une maison confisquée au préjudice de la veuve Fleury, fugitive du royaume pour cause de religion. — Etat descriptif de ladite maison et procès verbal d'évaluation des dépenses à faire pour sa réparation. — Adjudication de ladite maison au sieur Lemaignan. — Requête d'Etienne Poilerat, charpentier, à M. Rossard de Chatenoy, subdélégué à Châteaudun, à l'effet d'obtenir la vérification et la reception des travaux par lui faits à ladite maison. — Ordonnance du subdélégué prescrivant ladite vérification et nommant un expert à cet effet.

E. 363. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1653. — LEVASSOR. — Sentence du prévôt d'Orléans qui ordonne la vente par adjudication des héritages provenant de la succession de Claude Joubert, veuve d Olivier Fallon, ladite sentence rendue à la requête de François Levassor et de Françoise Levassor, veuve de Mathurin Jullien, sieur des Brodières, ces derniers héritiers de défunt Claude Levassor, hériter lui même de ladite Claude Joubert.

E. 364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1700. — LONGAVESNE. — Contitution par Philippe Fontaine, procureur au siége présidial et bailliage de Blois, au profit de Mathurin Longavesne, prêtre sacristain de la paroisse Saint-Solenne en l'Eglise cathédrale de Saint-Louis de Blois, d'une rente de 120 livres 4 sous, assise et assignée sur un jardin sis à Blois, au Haut-Bourg-St-Jean, et sur la charge de Procureur audit siége présidial.

E. 365. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1588-1664. — LORIEUX. — Reconnaissance : au profit d'André Gentil, marchand à Blois, par Charles Garnier, aussi marchand à Blois, d'une rente de 110 sous tournois assise sur la maison qu'il possède et habite rue de la Vieille-Chaussetterie ; — au profit du même par Jacques Debournigale, de la rente dessus dite ; — par Jean Lorieux et Marie Garnier, sa femme, et Pierre Lorieux, leur fils, au profit de noble homme Jean Boutault, élu en l'élection de Blois, de la rente dessus dite ; — Françoise (ci-dessus Marie) Garnier, veuve de Jean Lorieux, au profit du même Boutault, de la rente dessus dite.

E. 366. (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1487-1493. — LOUAN. — Cession à titre d'échange, par honorable homme et sage maître Bertrand Louan, à noble homme Michel de Villebresme, d'une rente foncière annuelle de 60 sous tournois à lui due sur une maison sise rue du Bas Quartier, et appartenant à Louis Bexhebien, contre un jardin clos de murailles, sis rue du Bas-Bourg-St-Jean, audit Blois. — Don fait à la Marelle de l'Eglise de Saint Solenne par Catherine, veuve de Michel de Villebresme, en son vivant Maître d'hôtel de Monseigneur le duc de Bourbon, de la rente de 60 sous dessus dite, le dit don fait en présence de Pierre de Malles, Simonet Guischart, Jean de Lestang et Jean Boivin le jeune, fabriciens de ladite église, à charge pour ladite église de faire faire chaque année l'anniversaire de ladite dame, et le lendemain, de faire célébrer une messe à diacre et à sous-diacre pour le repos de son âme et de celles de ses parents et amis défunts.

E. [illegible] (Liasse.) — 1 pièce, [illegible].

1788. — LOUET. — Bail à ferme, par [illegible] Lonis Louet, écuyer, conseiller du roi, président au bailliage de Blois, des métairies du Préau et de Chêne-Gaillard, paroisse d'Oisly.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1604-1659. — LOUVIERS (de). — [illegible] censuelles rendues à haute et puissante dame Françoise Le Jeune, veuve de Messire Louis de Louviers, vivant chevalier, seigneur de Saint-Mery, pour raison de divers héritages relevant du fief de Connival et sis dans la paroisse de Sargé (1604-1624). — [illegible] rations censuelles fournies par des particuliers à Monseigneur Messire Gilbert de Louviers, chevalier, seigneur de Saint-Méry, pour des héritages relevant du fief de Connival (1659).

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1369. — LUBIN. — Vente par Jacquet Guy et Marion, sa femme, bourgeois de Blois, demeurant audit Blois, paroisse Saint-Honoré, à Jehan Lubin, aussi demeurant à Blois, d'une maison [illegible] de Blois, devant la [illegible] Ville-bresme, assise icelle meson vendue, jouste la meson Johanne La Bertine, d'une part, et la meson Jehan Tourtier, d'autre part.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1501-1740. — MAILLÉ (de). — [illegible]

pour raison d'héritages tenus de la seigneurie de Villeromain. — Bail par Messire Louis de Maillé, seigneur des Bordes-Meslin, Thireau et autres lieux, à Léonard Bourgeois, de la métairie de Thireau. — Mandat d'exécution d'un jugement qui condamne Jean Guillet à payer une somme 88 livres 10 sous 3 deniers, aux créanciers de Messire Donatien de Maillé, marquis de Caraman.

E. 371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1498-1502. — MALESSET (de). — Bail à rente par noble homme Messire de Malesset, chevalier, seigneur de Chastellus, Douçay et Sigonneau, à Robin Clerc, paroissien du Puy Notre-Dame en Anjou, de deux pièces de terre sises au terroir de Sigonneau, paroisse, terre, justice et seigneurie de Douçay, et d'une autre pièce de terre en buisson, paroisse de Douçay. — Vente par le même Gilles de Malesset, à Jean Martin, paroissien de Douçay, d'une pièce de terre, paroisse dudit Douçay.

E. 372. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1622-1655. — MARCHAIS. — Vente par Papion Viart, écuyer, sieur de Villemusard, au nom et comme se faisant fort de Messire Claude Mallier, seigneur de Hourray, à honorable homme Michel Marchais, chef de pinterie de la Reine mère, de deux pièces de terre au lieu appelé les Pavés de Naugleterre, près Blois. — Accord par lequel Jean Marchais, débiteur envers Michel Marchais, son neveu, d'une somme de 594 livres d'argent, s'engage à abandonner audit Marchais, son neveu, la jouissance de deux pièces de terre sises au clos des Buissons, près Saint-Solenne, à Blois. — Saisie réelle, à la poursuite de Jacques et Martin Bourreau, marchands à Tours, sur Michel Marchais, marchand à Blois, et Thomasse Breton, sa femme, d'héritages sis dans les paroisses de Champigny, Rhodon et Conan.

E. 373. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1685-1724. — MARCHANT. — Journal de recettes tenu par un nommé Marchant, dont les prénoms ni la profession ne sont indiqués, lesdites recettes consistant principalement en honoraires pour expéditions d'actes notariés.

E. 374. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1727. — MARCHANT. — Brevet de Louis duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, qui accorde à Pierre Marchant, praticien, l'office de sergent royal priseur vendeur de biens au bailliage et siége présidial d'Orléans, exploitant par tout le royaume, lequel office tenait et exerçait précédemment Pierre Marchant, père dudit impétrant.

E. 375. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1615-1779. — MARIN DE MONTMARIN. — Déclaration rendue : par Jean Souchay, conseiller du Roi au siége et élection de Montoire, à Messire Marin de Souzay, chevalier, seigneur de La Roche, pour raison de la métairie de La Gânerie, paroisse de Saint-Martin de Sargé; — par Pasquier Guaschet à Messire Marin de Baunay, pour des héritages relevant du fief de La Mérotterie (*alias* Mérottière) ; — par Marguerite Morin, veuve de Pierre Druet, et Marin Crosnier, à Messire René de Baussay, pour des terres relevant du même fief (1626). — Sentence de la justice de Connivard qui condamne à un an de bannissement Pasquier Fesneau, reconnu coupable d'assassinat commis sur la personne de Pierre Barilleau. — Bail à perpétuité par Jean Le Gallas, écuyer, époux de demoiselle Renée Olivier, à Pierre Treptin de Beaumont, moyennant 90 livres de rente, du bordage du Moulin, paroisse de Grez (Sarthe). — Titres d'une rente foncière sur une maison sise rue Potterie, à Vendôme. — Sentence : du baillage de Blois qui condamne demoiselle Marie Viau à fournir à Messire Pierre François Marin de Montmarin une attestation en forme du remboursement d'une somme de 3,000 livres à elle fait par ce dernier ; — du bailliage de Vendôme qui condamne un nommé Crosnier à aller faire moudre son grain au moulin de Crouteau, appartenant à M. de Montmarin. — Titres et baux : du lieu des Clais, paroisse de St-Martin de Sargé ; — de la métairie de La Mérottière, même paroisse ; — du moulin à eau de Crouteau, même paroisse ; — de la métairie de La Binaize (*alias* Binaye), même paroisse ; des lieux appelés Les Grandes Touches et Les Petites-Touches, même paroisse.

E. 376. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

1620-1747. — Titres de la famille Marin de Montmarin. — Fief de Connival, paroisse de Sargé. — Déclaration par Etienne Moreau à Jehan de Fleury chevalier des ordres du Roi, pour des héritages dépendant du fief de Connivert (auj. Connival.) — Autres déclations à Messire Pierre-François Marin de Montmarin, pour raison de son fief de Connival, par : Jean et Julien

Barilleau ; — Mathieu Belot ; — Barbe Braux ; — Michel Molière ; — Marin L'Anon ; — René Cherbonnier ; — Pierre Drouet ; — Germain Halegrin ; — Marin Emonnet ; — Pierre Marin ; — Marie Chouteau ; — Jean Latron et autres ; — la fabrique de St-Martin de Sargé ; — la veuve Ambroise Guigoiseau ; — Jean Bodineau ; — Simon Moussu, sieur de La Huraudière ; — Marie Grosin ; — Louis-Philippe, sieur du Pont ; — Renée Lange, veuve Vaydie ; — Louis Megret ; — Pasquier Renail ; — René Trochu. — Sentence de la justice de Sargé qui condamne François de Ponsridelle, curé de St-Cyr de Sargé, à fournir à Messire Pierre-François Marin de Montmarin, la déclaration des héritages par lui tenus à cens dans l'étendue du fief de Connival.

E. 377. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1660-1672. — Titres de la famille Marin de Montmarin. — Déclarations censuelles rendues à Messire Pierre Marin de Montmarin, par Pierre Aubert et autres, pour des terres tenues du fief de Connival. — Saisie réelle, sur Pierre Marin de Montmarin, seigneur de La Trousserie, Connival et autres lieux, du fief, terre et seigneurie de Connival, de la métairie de La Veillée, et des moulins à blé et à draps de Crouteau (1660). — Déclarations censuelles rendues à Messire Pierre Marin de Montmarin, seigneur de Connival, par : Pierre Renvoisé ; — Pierre Besnard ; — Marin Latron et autres ; — Simon Moussu, sieur de La Huraudière ; — Jean Leroy, au nom de la fabrique de l'église paroissiale de Savigny-sur-Braye ; — Charles Dhuisseau ; — Messire Benoît de Marescot, chevalier, seigneur de Challay, Les Crenaux, Vaux et autres lieux, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.

E. 378. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1653-1700. — Titres de la famille Marin de Montmarin. — Terre et seigneurie de La Trousserie. — Déclarations censuelles rendues à Messire Denis Marin, seigneur de La Trousserie, pour des héritages tenus dudit lieu, par : Jean Hugues, curé de St-Martin de Sargé ; — Jean Maguia, curé de St-Cyr dudit Sargé ; — la veuve Michel Hervet ; — René de Broc ; — Gaspard de Broc ; — Laurent de Regnard, chevalier, seigneur de Courtamblay (1671) ; — Antoine Delorme, sargetier ; — la fabrique paroissiale de St-Martin de Sargé ; — la fabrique paroissiale de Marolles (Sarthe) ; — Pierre Baron, sieur de Dimanche, officier de la bouche du Roi. — Vente, par Pierre Moussu, avocat, à noble homme Pierre Baron, potager de la bouche du Roi, et à noble femme [illegible] du lieu et métairie du Pavillon, près Sargé.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1647-1749. — MARTIGNÉ (de). — Terre de L'Aubrière (alias Laubrière), paroisse de Souday. — Acquisition de ladite terre par noble homme Honoré de Martigné, chevalier, seigneur dudit lieu de Martigné et de Villenoble. — Prise de possession de ladite terre. — Titres d'une rente foncière de 11 livres due à la seigneurie de Villenoble à cause du lieu de L'Aubrière.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1695-1702. — MATHONNET. — Billets à ordre et promesses de payement souscrits par divers particuliers au profit de François Mathonnet, marchand à Selles-en-Berri (auj. Selles-sur-Cher). — Sentence : des juge et consuls établis par le Roi en Touraine, qui condamne Massé Naslin à payer à François Mathonnet une somme de 136 livres 10 sous 10 deniers par lui due à ce dernier pour fourniture de marchandises ; — du bailli de la duché-pairie de St-Aignan, maire perpétuel de ladite ville, qui condamne Michel de La Varanne, cabaretier à Chatillon-sur-Cher, à payer à François Mathonnet une somme de 17 livres, pour marchandises à lui fournies par ce dernier.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1649. — MANCHET. — Testament de [illegible] Manchet, veuve de Pierre Sarciault, en son vivant valet de fourrière du Roi, par lequel elle élit sa sépulture dans l'église de Mur, fonde son anniversaire dans ladite église, règle l'ordre de ses funérailles et [illegible] des trépassés dudit Mur, une rente 30 livres, à charge d'une messe basse chaque année le jour de l'Assomption, et d'un *Libera* sur sa fosse, après ladite messe basse ; — à la fabrique dudit Mur, une somme de [illegible] livres pour la réfection du grand autel ; — à l'Hôtel-Dieu de Romorantin, une somme de [illegible] livres tournois ; — [illegible] de Romorantin, pareille somme ; — à ses filleuls et filleules, diverses sommes d'argent.

E. 382. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1480. — MAUDUIT. — Vente, par Robin et Perrot Janneau, père et fils, à Jean et Mathurin Mauduit, frères, fils d'Étienne Mauduit, de la moitié de la métairie de La Fillounière et d'une maison nouvellement construite sise audit lieu, avec trois boisselées de terre en dépendant, ladite vente consentie moyennant 130 liv. tournois payées comptant.

E. 383. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1389. — MEISE (de La). — Abandon par présuccession, fait par Thomas de La Meise et Jeanne, sa femme, à Jeanne de La Meise, leur fille, femme de Robin Daridan, de tous les héritages à eux échus de la succession de Guillemette, fille de feu Philippot Hervetin.

E. 384. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1757. — MENUET. — Reconnaissance par Jean Voisin, cordonnier à Menars-la-ville (auj. Mer), au profit de Jacques Menuet, procureur au bailliage du marquisat dudit Menars, et de ses sœurs, d'une rente de 12 liv. 10 s., au principal de 250 liv.

E. 385. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1706-1777. — MESNARD DE CHOUZY. — Cession par le Roi aux sieur et dame Francini de Grand-Maison, de toute la partie de la terre de Villepreux située en dehors du grand parc de Versailles, en échange de terres labourables, prés et bois enclavés dans ledit grand parc. — Déclaration faite au Roi par le sieur Nardot, écuyer, pour raison de la terre de Villepreux par lui acquise de Messire Thomas-François-Honoré de Francini, comte de Villepreux. — Cession au Roi par Messire Didier-François-René Mesnard, chevalier, seigneur de Chouzy, de la terre de Villepreux dessus dite, en échange de 28 arpents 60 perches de bois taillis dans la forêt de Blois, de 58 arpents 60 perches de futaye dans la même forêt, et de 149 arpents 96 perches de taillis dans le clos de Vau-Jagot, faisant aussi partie de ladite forêt, les dits bois grevés de diverses charges spécifiées dans le contrat.

E. 386. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1409. — MONDOUCET (de). — Retrait lignager par Philippot Tiercelin, demeurant en la paroisse de Gy, comté du Maine, d'une rente annuelle et perpétuelle de 7 liv. tournois, autrefois vendue par Jean Bonneau et Marguerite Sicard, sa femme, à Simon de Mondoucet, écuyer, et à Colombe, sa femme, ladite rente assise sur deux gâgneries appelées l'une Lorrière et l'autre Cornillon, paroisse de Savigny, récemment vendues par lesdits Bonneau et Marguerite Sicard, sa femme, franches et exemptes de ladite rente.

E. 387. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — MORASSIN. — Plan de la métairie et de l'emplacement de l'ancien château d'Autry et d'une partie de leur territoire, contenant 19 arpens et demi, situés sur les paroisses de Briou et Talcy.

E. 388. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1789-1792. — Famille Morassin. — Registre de comptabilité du sieur Aubry, régisseur des domaines du sieur Pierre Morassin, seigneur d'Autry.

E. 389. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1653. — MORILLON. — Vente par Jacques Couraud à Robert Morillon, marchand mégissier à Vendôme, et à Marie Courtin, sa femme, d'une pièce de vigne sise dans la paroisse de Thoré, dans la censive du fief des Crénaux.

E. 390. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1518. — MORIN. — Constitution par Jean Morin, marchand à Montoire, d'un procureur général et spécial à l'effet de le représenter devant toutes cours et juridictions, et particulièrement de donner quittance en son nom aux religieuses du prieuré de Moussy, ordre de Cîteaux, pour tous les droits, part et portion que ledit Morin peut avoir à revendiquer comme acquéreur de la métairie de Marmeray.

E. 391. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1494. — MORVILLIERS (de). — Bail à rente par noble homme Jean de Morvilliers, seigneur de Concriers et du Heaume, à François Charretier, laboureur, de huit arpents de terre « assis ou terrouer de Harrart, en la « paroisse d'Aulnay, tenant d'un cousté à Vincent Pas- « toreau, d'autre cousté aux terres de Jacques Doulcet « de Bloys, à cause de sa mestairie de Coppegorge, d'un « bout au chemin qui maine de Villesablon à Coppe- « gorge, d'autre bout à Monseigneur le duc d'Orléans et « conte de Bloys, » chargés les dits huit arpents de vigne, envers Monseigneur le duc d'Orléans, de huit sous tournois payables à Mer le lendemain de la Saint-Jean, foire de Blois.

E. 392. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1668. — MOSNY. — Quitance par noble homme Jean Mosny, lieutenant-général du bailliage et comté de Dunois, tant en son nom que comme se faisant fort de Jean Baptiste Michau, bachelier en Sorbonne, à demoiselle Louise d'Agron, veuve de Jean de Bernardon, vivant écuyer, sieur de Bouville, et à Pierre de Bernardon, aussi écuyer, ladite demoiselle d'Agron et ledit de Bernardon, héritiers de Jean Pellerin par le moyen de demoiselle Anne de Paris, sa femme, et en cette qualité redevables d'une somme de mille livres envers lesdits Mosny et Michau, créanciers et partant cohéritiers desdits d'Agron et de Bouville en la succession dudit Pellerin.

E. 393. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1711-1793. — MUSSET (de). — Bail : par dame Marie-Renée de Colas, veuve de Messire René Foulon, conseiller du Roi, fondée de procuration de Jacques-René Foulon, aussi conseiller du Roi, de la métairie de Beaulieu ; — par Suzanne-Angelique Du Tillet, femme non commune en biens de Messire Louis-François de Musset, seignenr de La Bonne-Aventure et autres lieux, à Nicolas Bellamy, de la métairie de La Grande-Ronce ; — par la même, veuve dudit de Musset, des prés appelés les prés de Vendôme, à Ternay (1779).

E. 394. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin.

1523-1619. — NANTONVILLE (de). — Déclaration censuelle fournie par Guyot Boisgasnier, laboureur, à honorable femme Jacquette Le Tonnelier, veuve de noble homme Michel de Nantonville, en son vivant seigneur du Bouchet et du Buisson, paroisse de Saint-Jean-de-Froidmantel, pour raison d'une noue confrontant d'un côté aux prés de Monseigneur de Dunois, de l'autre au chemin de Saint Jean-de-Froidmantel a Moulin-Neuf, et des deux bouts aux prés de la métairie de La Grande-Borde (1523) ; — par Jacques Pousset à Michel de Nantonville, licencié ès-lois, seigneur du Buisson, pour des héritages sis au territoire de Nantonville (1535) ; — par plusieurs particuliers domiciliés dans la paroisse de Romilly-sur-Aigre, au même seigneur, pour raison d'héritage sis dans la seigneurie du Buisson ; — par religieuse personne Frère Augustin Ourry, prieur claustral de l'abbaye de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, pour raison de trois arpens de pré dans la prairie située « entre Molineux et Le Buisson » (1564) ; — par plusieurs particuliers à Renée et Françoise de Nantonville, filles et héritières en partie de Michel de Nantonville, pour raison d'héritages relevant de la terre du Buisson.

E. [illegible] (Registre.) — [illegible]

1501-1502. — Famille de Nantonville. — Papier censif de la terre et seigneurie du Buisson, paroisse de Saint-Jean-de-Froidmantel. — Censitaires : Jacquet Villette, texier en toile ; — Jean Moine ; — Colas Moine, couturier ; — Opportun Boisgasnier, marchand ; — Colas Grillet, tonnelier ; — Pasquier Gouin, boucher ; — Jean Corbeau, homme de bras ; — Pierre Sausset, laboureur ; — Radégonde, veuve de Roulet Habert ; — Jean Soubrillard, marchand ; — Jeanne Pinchault, veuve de Joseph Seguin ; — Joseph Chevé, texier en draps ; — Michel Hervé, homme de bras ; — Pierre Bottereau ; — Pierre Sauxay ; — Philippot-Grillet : — Claude Gouin ; — Thomas Cochereau ; — Jean [illegible] ; — [illegible] Morry ; — Jean Chevé dit Mordechault ; — Robert Angevin ; — Gabriel Monteau ; — Julian Baudoux ; — Pasquier Sausset ; — [illegible] ; — [illegible] ; — Jean Boisgasnier ; — [illegible] ; — [illegible] Cochereau ; — Jean Boucher, laboureur ; — Jacques Bertin ; — Colas [illegible] ; — Jean [illegible] ; — Michelle, veuve de Marquet Cormellier ; — Michau Dessire ; — Jean [illegible] ; — Marquet Pépin.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1615-1627. — [illegible] — Vente à [illegible], par Jean de La Fosse, écuyer, de la métairie des [illegible], autrement appelée [illegible] — [illegible]

François et Mathurin Neil, au sujet du partage de la succession d'André Neil, leur frère. — Partage de ladite succession. — Procès-verbal d'estimation des biens provenant de la succession de François Neil et de Jeanne Loriot, sa femme, pour le partage desdits biens entre André Neil, Jacques Froment à cause de Jeanne Neil, sa femme, et François Neil. — Acte de partage desdits biens.

E. 397. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1471. — NÈRE (de La), seigneur de Malemuce. — Bail à rente annuelle et perpétuelle, devant le bailli de La Ferté-Hubert (alias la Ferté-Saint-Cyr et la Ferté-Saint-Aignan), par noble homme Jehan de La Nère, écuyer, seigneur de Malemuce en la paroisse de Crouy, à Étienne Béguin, vigneron, demeurant en la paroisse de Nouan sur-Loire, d'une pièce de terre sise dans ladite paroisse, au lieu appelé le clos Saint-Ladre, sur le ruisseau « qui chet en la Baste. »

E. 398. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1735. — NEVEU (de). — Lettres patentes de Louis XV portant émancipation de François et Esther de Neveu. — Opposition formée par César de Trémault au scellé apposé aux effets de François de Neveu dont ledit de Trémault était héritier à cause d'Angélique Guyonneau, sa femme. — Réponse donnée par François et Esther de Neveu, devant le bailli de Montmirail. — Assignation donnée audit de Trémault, à la requête desdits de Neveu, d'avoir à comparaître devant le bailli de Montmirail à l'effet de dire les causes de son opposition.

E. 399. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1740-1741. — Famille de Neveu, seigneur du Plessis-Dorin. — Procès entre Messire François de Neveu, écuyer, seigneur du Plessis-Dorin, demandeur par Maître François de Luvigny, son procureur, d'une part, et Messire Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, duc de Sully, ledit de Neveu agissant comme créancier de Messire Louis Georges, comte de Moy, et en cette qualité requérant le payement à son profit de deux rentes, l'une de 650 livres, au capital de 10,000 livres, l'autre de 37 liv. 10 s., au capital de 1,500 livres, toutes les deux assises et assignées par ledit comte de Moy sur les terres de Jermaise, Bailleux et le Pin par lui vendues au duc de Sully. — Assignations et requêtes. — Sentence du Prévôt de la ville, prévôté et vicomté de Paris, en faveur du demandeur.

E. 400. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1607. — NOU (du). — Reconnaissance par Philippe du Nou et Jean Villeneuve, au profit du seigneur de Boisgarnier, d'une rente foncière de 15 sous et deux poules, assise sur une bergerie et une minée de terre, le tout situé au val de Boisgarnier.

E. 401. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1652. — NOURRY. — Partage entre Pierre Nourry, Martin Nourry et Julien Rouillard, à cause de Marie Nourry, sa femme, des biens provenant de la succession de Pierre Nourry et de Louise Choisneau, leurs père et mère, beau-père et belle-mère, lesdits biens consistant principalement en un corps de logis en la vallée de Villeporcher, et en plusieurs pièces de terre, vignes et bois.

E. 402. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1633. — OLLIVIER. — Partage entre noble homme Henri Ollivier, conseiller aux grands jours de Vendômois, avocat du Roi en l'Élection et grenier à sel de Vendôme, François Ollivier, receveur du taillon en ladite élection, et Marie Ollivier, femme de noble homme Jacques Férand, des biens provenant de la succession de feu noble homme Martin Ollivier, en son vivant conseiller aux grands jours de Vendômois et avocat du Roi en l'Election et grenier à sel de Vendôme, et de Marie Méliant, sa femme, leurs père et mère.

E. 403. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1592-1792. — ORLÉANS DE RÈRE (d'). — Reconnaissances : au profit de puissant seigneur Louis d'Orléans de Rère, écuyer, seigneur de Rère, Aubefonds, Arpeau, Le Plessis et Charray, par Mathurin Pillon, d'une rente foncière assise sur trois septrées de terre au lieu appelé Longuevoie, paroisse de Langon ; — au profit du même seigneur, par divers particuliers, d'autres rentes assises sur des maisons et des terres situées dans les paroisses de Langon et de Châtres. — Requête

adressée aux administrateurs du district de Vendôme par Jean-Jacques de Loynes d'Autroche et Adelaïde-Marie d'Orléans, à l'effet d'obtenir le remboursement des dîmes, rentes et censives de la paroisse de Brévainville à eux appartenant comme propriétaires de la Châtellenie de Charray pour l'avoir acquise en 1783 d'Alexandre de Laage étant aux droits d'Anne Courtin, sa mère, fille d'Alexandre-Germain Courtin, fils de Jacques Courtin du Moncel qui avait lui-même acquis ces dîmes, censives et terrages en 1667, de M. Bernardon, sieur de Bouville.

E. 404. (Liasse. — 1 pièce, papier.

1738. — ORLÉANS DE VILLECHAUVE (d'). — Lettre autographe de M. d'Orléans de Villechauve à un homme d'affaires, relativement à une contestation survenue entre les fermiers de sa terre du Riou et les gens de La Gaucherie, au sujet d'un passage usurpé par ces derniers et de dégâts causés par leurs bestiaux.

E. 405. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1334. — OUDIN. — Déclaration par laquelle Oudin de Dieppe et Marguerite, sa femme, reconnaissent devoir à Noël Le Soupier, clerc, la somme de 5 sous 4 deniers de rente pour raison de huit sous de ferme que Martin Moreau et Simon Cochereau devaient à feu Colin d'Orchaise et à Jeanne, sa femme, ladite rente assise et assignée « sur une meson que lesdits Audin (*alias* Oudin) et sa femme, ont assise en Engleterre, darrère le marchié de Bloys. »

E. 406. (Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1687-1719. — PAJON. — Décharge donnée par l'Intendant de la généralité d'Orléans aux sieurs Arnoul, Hamel et François Michau, archers de la maréchaussée dudit Orléans, de Claude et Henri Pajon, fils de feu Monsieur Pajon, en son vivant ministre de la religion prétendue réformée, qui avaient été confiés à leur garde. — Déclaration par laquelle frère Robert, prieur de l'abbaye de Pontlevoy, certifie que le sieur Charriau, archer de la maréchaussée, a remis entre ses mains, le 23 juin 1687, le petit Henri Pajon, fils de feu M. Pajon, en son vivant ministre de la religion prétendue réformée, pour être élevé et instruit dans son monastère. — Autre déclaration semblable du Supérieur de l'Oratoire de Vendôme au sujet de Claude Pajon, frère du précédent, remis entre ses mains, le 24 juin 1687, par M. Amaury, archer de la maréchaussée de Blois. — Testament de dame [illegible] Pajon, veuve d'Isaac Boesnier, en son vivant marchand à Blois, ladite testatrice demeurant à Chitenay, chez le sieur Henri Boesnier, son fils, curé dudit Chitenay, par lequel elle fonde à perpétuité, dans l'église dudit lieu, « un salut tous les premiers dimanches du mois de chacune année, avec les prières ordinaires et à la fin la bénédiction du St-Sacrement et un *Libera* ensuite, pour le repos de son âme et de celle dudit deffunt sieur Boesnier, son mari, à l'effet de laisser des marques de sa catholicité et de sa parfaite réunion à l'Église catholique, apostolique et romaine, pour laquelle fondation il sera payé et dellivré, entre les mains des Marguilliers, une somme de 350 livres. » — Reconnaissance donnée par Pierre Pajon, sieur de Chambaudière, marchand à Blois, aux chanoines de Saint-Louis, antérieurement de Saint-Sauveur, d'une rente foncière de 6 liv., assignée sur une maison sise dans la rue qui va du Change au vieux pont.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1638-1701. — PAPIN. — Contrat de mariage de Paul Viet, orfèvre à Blois, et de Marie Papin, fille de noble homme Jacques Papin, receveur général du domaine du comté de Blois, ledit contrat passé en présence : de Pierre Viet, marchand à Blois, frère du futur ; de Samuel Viet, orfèvre à Vendôme, cousin germain ; de Madeleine Dubois, veuve de Christophe Rougemont, tante ; d'Étienne Baignoulx et de Marie Rougemont, sa femme, cousine germaine maternelle ; de Jeanne Tesnier, veuve de Pierre Viet ; de Jacques Le Maire, marchand en Vienne-lès-Blois, et de Marguerite Rougemont, sa femme, cousine germaine de Jean Maréchal, marchand à Blois, et de Anne Boisinard, sa femme, cousine remuée de germain ; de Pierre Delaunay, marchand à Blois, cousin remué de germain ; de noble homme Jacques de Bernouville, avocat au Parlement, demeurant à Blois, et de demoiselle [illegible] d'Anne Leboulz, témoins du côté du futur époux ; — et des sieur et dame Papin, père et mère de la future ; de noble homme Denis Papin, son frère ; de noble homme Pierre [illegible], et de dame [illegible] Papin, sa femme, [illegible] ; de noble homme Henri Papin, sieur de La [illegible], et de dame Marie [illegible], sa femme ; de noble homme [illegible] Bellay, [illegible] et valet de chambre du

Roi, demeurant à Blois, et de dame Marie Papin, sa femme, cousine germaine ; de Théodore Girard, maître horloger à Blois, cousin germain, et de Judith Delaunay, sa femme; de Paul Girard, marchand drapier à Blois, cousin germain; d'Anne Girard, veuve en secondes noces de Moïse Alaix, cousine germaine; de noble homme Charles Du Four, sieur de Montillet, oncle, et d'Anne Gribelin, sa femme ; de noble homme Jacques Élizant, sieur de La Courbe, avocat au Parlement, et de dame Anne Du Four, sa femme, tante ; de maître Paul Testard le jeune, et de Catherine Du Four, sa femme ; de maître Pierre Du Four, procureur au siége Présidial de Blois, cousin, et de dame Esther Guérin, sa femme ; de noble homme Florimond de Maucourd, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Blois, et de dame Catherine Picaud, sa femme ; — de maître Jehan Mahy, greffier des Eaux et Forêts du comté de Blois, et de dame Marie Picault, sa femme, cousins ; de Madeleine Lasseron, veuve de noble homme Claude Raoul, vivant receveur général du domaine du comté, cousine ; de Nicolas Vignier, écuyer, sieur de La Mothe ; de demoiselle Roberte Moigne, veuve de noble homme Jérôme Belon ; de Marie de Barneau, veuve de noble homme Jean Albanel ; de dame Catherine Brethin, veuve de Mesme Pauvert ; d'Isaac Delorme, marchand à Blois ; témoins de la future épouse, tous appelés à assister au traité de mariage. — Vente par Isaac Papin à Philippe Fontaine, d'une maison sise au Haut-Bourg-Saint-Jean, donnant sur la rue qui va du Petit-Reménier à la grange Saint-Jean. — Autre vente de ladite maison par Elisabeth Fontaine, mère de Philippe Fontaine dessus nommé, à Mathurin Longavène, vicaire de l'église cathédrale de Saint-Louis.

E. 408. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1586. — PELLETEREAU. — Assignation donnée à la requête de dame Marie Guischard à Maître Gatian Pelletereau, notaire, et à sa femme, d'avoir à comparaître devant le prévôt de Blois ou son lieutenant au palais royal dudit Blois, pour se voir condamner à donner à ladite Guischard déclaration et hypothèque d'une rente de six septiers de blé froment qu'elle a le droit de prélever annuellement à la Toussaint sur plusieurs pièces de terre assises dans la paroisse de Mulsans et dont les défendeurs sont détenteurs.

E. 409. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1581-1691. — PELLOCQUIN. — Vente par Claude Rousseau, licencié ès-lois, et Marie Pellocquin, sa femme, sous le bon plaisir des abbé et religieux de Notre-Dame de Bourgmoyen de Blois, à Maître François Leber, greffier de l'élection d'Amboise, d'une maison sise audit Blois, rue du Haut-Quartier, paroisse St-Honoré, vulgairement appelée l'Aigle-d'argent, grevée envers le roi de deux écus d'or par an de droit de fêtage, et d'autres charges envers l'abbaye de Bourgmoyen et le prieuré de St-Honoré, ladite vente consentie moyennant 816 écus d'or sol et deux tiers de principal achat, et 33 écus d'or sol et un tiers de vin de marché. — Sentence du lieutenant-général du bailliage et siége présidial de la ville et gouvernement d'Orléans, entre Jacques de Troyes, seigneur de Montizeaux, fils et héritier de dame Élisabeth Dagué (*alias* Daguier), veuve en secondes noces de Pierre Viart, écuyer, sieur de La Sablonnière, demandeur, d'une part ; et noble homme Gabriel Rotté et demoiselle Catherine Lafoy, sa femme, et noble homme Jacques Pellocquin, conseiller au bailliage de Blois, et ses frères et sœurs, héritiers de Jacques Pellocquin, docteur en médecine, défendeurs d'autre part, au sujet d'une rente de 1,000 livres au capital, autrefois constituée par François Pellocquin, procureur au siége présidial de Blois, et Anne Férand, sa femme, au profit de maître François Lefoy, procureur au même siége, et de deux maisons sises à Blois rue du Marché, provenant de la succession vacante dudit François Pellocquin.

E. 410. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1638. — PILLIÈRES (de). — Vente par demoiselle Marie de Louddes, femme de Louis de Pillières, écuyer, sieur de La Brosse-Boutilly, à Jacques Bersil, marchand, et à Françoise Guillon, sa femme, d'un logis et de cinq jardins contigus, le tout sis au lieu dit Les Hayes, ladite vente consentie moyennant la somme de 800 livres tournois, et à charge, en outre, par l'acquéreur de payer à demoiselle Denise de Houllant, fille de ladite demoiselle venderesse, une pistole d'or d'Espagne de la valeur de dix livres.

E. 411. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1789. — PIVART DE CHASTULLÉ. — Assignation donnée à la requête de Messire François-Marie Pivart, comte de Chastullé, à Jacques Mâchefert, Philippe Mâchefert et Jacques Rahard, d'avoir à comparaître devant le bailli de Saint Lubin, comme héritiers de Jacques Mâchefert, fermier de Chastullé, pour entendre déclarer

exécutoire à leur charge le bail passé par leur père et beau père. — Ordonnance du bailli de Saint-Lubin qui renvoie la cause à une prochaine audience.

E. 412. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1497. — PONT (Du). — Bail à rente, par nobles hommes Étienne et Guillaume Du Pont, écuyers, à Joachim Roulleau, cardeur peigneur à Villefranche-sur-Cher, moyennant douze sous et une poule par an, de quatre boisselées de terre au lieu appelé Beauchêne, paroisse de Villefranche.

E. 413. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1638. — PRÉAUX (de). — Déclaration censuelle rendue par Jean Souchay, conseiller du Roi, à Mme Charlotte de Préaux, veuve de Messire René de Rencé, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de La Bastrie, La Merottière, La Bissaye, Le Fief-de-Basille et autres lieux, pour raison de la métairie de La Gânerie, paroisse de Sargé.

E. 414. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1452-1560. — PUY (Du). — Vente par Jehan Tué, fils de Guillaume Tué, à noble homme Messire Jehan Du Puy, chevalier, seigneur du Coudray, de tous ses droits sur « ung hostel situé et assis en la Basse-Court de la ville de Remorentin qui jadis fut à feu Guillaume Tué, père dudit vendeur, joignant d'un long à la maison Olivier Brachet, et d'un autre long à la rue à aller de la grosse tour dudit lieu de Remorentin au chastel d'icelluy lieu, » ladite vente consentie moyennant 110 sous d'or neufs. — Contrat par lequel Messire Louis Du Puy, chevalier, seigneur du Coudray, abandonne à Jean Valanciennes, bourgeois de Romorantin, tout ce qu'il peut avoir à la queue de l'étang de La Brosse, paroisse de Lassay, et reçoit en échange une rente de 10 sous tournois sur une maison sise en la Basse-Court de Romorantin (1460). — Bail à rente : moyennant 7 liv. 10 sous par an, par Louis Du Puy, seigneur du Coudray, à Jehanin Larchevêque, de cinq arpents de pré en deux pièces appelés les prés Monin, assis aux Espars, paroisse de Boursin-lès-Graçay (1470) ; — moyennant 20 sous par an, par Louis Du Puy, seigneur du Coudray, à Jean Annet, texier, « d'une chambre ou selier de maison en la maison appellée la maison des Morvilliers et du Coudray à R[illegible] (14[illegible]) ; — par Messire Jean Du Puy, seigneur du Coudray et de Belle-Faye, à Pierre Bourdat, de divers héritages dans la paroisse de Lanthenay (1512). — Bail à [illegible] pour 19 ans, par Messire Vincent Du Puy, seigneur du Liot, à André [illegible], de la métairie de La [illegible], paroisse de Langon (153[illegible]) ; — pour 19 ans par le même seigneur à Silvain Pezou et autres, d'un moulin sur le Cher, paroisse de Saint-Julien (1540) ; — pour 29 ans, par le même seigneur au même particulier, du même moulin (1548). — Vente : par Messire Christophe Le Loup, seigneur de Mennetou, à Messire Vincent Du Puy, seigneur du Liot, moyennant 150 écus d'or sol et à charge de foi et hommage, des bruyères de La Gaucherie ; — par Messire Vincent Du Puy, seigneur du Liot, à un particulier, d'une monée de terre à La Gaucherie, sur le chemin de Romorantin à Vierzon. — Bail à rente par Messire Vincent Du Puy, seigneur du Liot, à Jean Simon, de dix septrées de terre labourable, sur le chemin de Langon aux Tourneaux (1560).

E. 415. (Liasse.) — [illegible]

1651-1674. — RACINE. — Constitution par [illegible] Massot, veuve de Martin Racine, au profit de Jacques de La Boulaye, d'une rente foncière de 3 livres sur une maison sise dans la paroisse de Chemery. — Jugement par défaut rendu en Parlement en faveur de J. Charon, contre Michel Racine, écuyer, seigneur de Forgirard.

E. 416. (Liasse.) — [illegible]

1525-1535. — RAYMON. — Transport par Mar[illegible] David, veuve de Nicolas Raymon, en son vivant marchand à Blois, du consentement de Pierre David et de sa femme, ses père et mère, à Pierre Raymon, à Jean Meusnier, à Pierre Mercadier et à Étiennette Raymon, fille mineure, représentée par [illegible], sa mère, de tout le droit de douaire que ladite Marion pouvait avoir sur les biens dudit feu Nicolas Raymon, son mari, le dit transport consenti par elle moyennant la somme de 20 livres tournois. — Transaction entre Pierre Raymon, apothicaire en Vienne-lès-Blois, Étienne Bordeau et Étiennette Raymon, sa femme, et Jeanne [illegible], femme de Jean Meusnier, au sujet de la succession de leurs père et mère.

E. 417. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1455. — REFUGE (de). — Copie faite en 1729 d'un aveu et dénombrement rendu en 1455 à très-haut et puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans, comte de Blois, par dame Jeanne de Faverois, veuve de feu Messire Jean de Refuge, en son vivant docteur en lois, ledit aveu rendu pour raison de la terre, fief et seigneurie du Villert, paroisse de La Chapelle-Saint-Martin.

E. 418. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1754. — RÉMÉON (de). — Bail à ferme par Messire Claude de Réméon, seigneur de Mocquet, Chappedasne et autres lieux, demeurant de présent en sa terre dudit Chappedasne, paroisse de Saint-Firmin, à Jean Bodin, boulanger, et à Marie Baudouin, sa femme, du grand four appelé le Four-le-Comte, sis paroisse Saint-Martin, à Vendôme. — Nouveau bail du même four, après résiliement, fait par le même de Réméon à Pierre Buffereau et à Françoise David, sa femme.

E. 419. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1666-1681. — RÉMON DE FARCEAUX. — Exploit à la requête de la Cour des monnaies de Paris, contre Messire François Rémon, chevalier, seigneur de Farceaux, accusé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie. — Arrêt de ladite cour qui condamne Jacques de Becdelièvre, Henri, François et Georges de Becdelièvre, ses enfants, à payer audit de Rémon 10,000 livres, à titre de dommages et intérêts, pour avoir porté contre lui une fausse accusation. — Arrêt du Parlement portant défense à toute personne autre que le sieur de Farceaux, sa femme et son fils, de prendre place dans le chœur de l'église de Farceaux, sous peine de 500 livres d'amende, et interdisant au sieur de Becdelièvre de porter des armes à feu dans l'église, sous les peines édictées par les ordonnances du Roi.

E. 420. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1719-1749. — RENOUARD. — Constitution par Etienne d'Aquest, sieur de Beauvoir, demeurant à Chartres, au profit de Charles-André Renouard, écuyer, sieur de Montaigu, demeurant pareillement à Chartres, d'une rente de 40 livres, de 1,000 livres au capital. — Déclaration par laquelle M. Renouard de Saint-Loup reconnaît avoir reçu de M. d'Alais du Corbet (*alias* de Corbet), pour le compte de M. et de Mlle de Montaigu, la somme de 1,000 livres portée au contrat ci-dessus, par suite duquel remboursement la rente se trouve amortie.

E. 421. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1544. — REUILLY (de). — Extrait des registres du greffe du bailliage de Blois, du mercredi onzième jour de mars 1544, contenant la déclaration de ce que noble homme Léonard de Reuilly, seigneur châtelain de Montigny, et noble homme Louis de Tiville, seigneur de La Rochevert, ont fait à la requête de Monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guise, tuteur de Monseigneur Claude d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, son petit-fils.

E. 422. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin.

1575-1584. — ROBERTET. — Vente : par la veuve Cottereau, demeurant présentement au logis de noble homme Pierre Hardy, contrôleur de la maison du Roi, à noble dame Anne Briçonnet, veuve de Messire Étienne Robertet, en son vivant chevalier, seigneur d'Alluye, Bury et autres lieux, de trois pièces de vigne sises à Blois, paroisse Saint-Honoré ; — par Nicolas Vernier, charron, et ses enfants, à la même dame, qualifiée veuve de Messire Claude Robertet, d'autres vignes sises au terroir appelé le Vau-la-Reine, même paroisse.

E. 423. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1539. — ROBINET. — Reconnaissance par Michel Robinet, foulon en draps, demeurant à Blois, au profit de Jean Annillon, marchand boucher, demeurant aussi à Blois, d'une rente de 25 sous tournois, assise sur le moulin fouleret du Gué-des-Paulx, sur le Cosson, paroisse de Vienne-lès-Blois.

E. 424. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1655. — ROGER. — Sentence du bailli de Lorges en faveur de noble homme Étienne Roger, officier de la connétablie de France, contre Jacques Menon.

E. 425. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

XVIIe Siècle. — Romé (de). — Analyses et extraits des pièces produites pour prouver la noblesse et la légitimité de Louis de Romé, écuyer, de ses père et mère, aïeux et aïeules, bisaïeux et bisaïeules, tant paternels que maternels, et autres ascendants, suivant les règles et statuts de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

E. 426. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 1 sceau.

1638-1719. — Famille de Romé. — Inventaire des titres et papiers remis à M. Morin, avocat généalogiste à Rouen. — Arbre généalogique de la famille de Romé. — Extrait baptistaire de Louis de Romé, fils de Messire Jean-Jacques de Romé, écuyer, seigneur de Vernouillet, La Fontaine et autres lieux, et de dame Françoise Dupré, sa femme, ledit extrait revêtu de l'apostille, de la signature et du sceau de Monseigneur Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres. — Sentence du Châtelet de Paris, en date du 13 décembre 1653, qui confère à dame Françoise Desprez (*alias* Dupré), veuve de Messire Jean-Jacques de Romé, la garde noble des enfants mineurs dudit de Romé et d'elle, savoir : de noble Louis de Romé, chevalier, capitaine de la meute et équipages de chasse pour le chevreuil, âgé de 15 ans; — de Jean-Jacques de Romé-La-Fontaine, âgé de 13 ans; — d'Émery de Romé-Bonneval, âgé de 7 ans; — de Charles de Romé-de-Brissolles, âgé de 3 ans; — de demoiselle Suzanne de Romé-Marsinval, âgée de 12 ans; — de demoiselle N. de Romé, âgée de 6 ans. — Requête présentée au prévôt de Vernouillet par Messire Louis de Romé, chevalier, seigneur dudit Vernouillet et autres lieux, par Messire Jean-Jacques de Romé, aussi chevalier, et par demoiselle Marie-Catherine de Romé, tous enfants de Messire Jean-Jacques de Romé et de dame Françoise Desprez, sa femme, par laquelle ils exposent que ladite Desprez, leur mère, qui a convolé en secondes noces avec Messire Robert Martin Le Pelletier, chevalier, seigneur de St-Martin, étant dangereusement malade, il est de leur intérêt de faire saisir et mettre sous la main du Roi les biens leur appartenant qui sont restés entre les mains de ladite dame (1657). — Sentence du Châtelet de Paris portant homologation d'une requête présentée audit siège par Messire Louis de Romé, chevalier, fils de Messire Jean-Jacques de Romé et de dame Françoise Desprez, en qualité de tuteur de ses frères et sœurs mineurs (1667). — Sentence arbitrale entre Messire Louis de Romé, chevalier, agissant tant en son nom qu'en celui de dame Françoise Bretel, sa femme, fille et héritière de Messire Louis Bretel, chevalier, et de dame Marie-Madeleine Le Doyen, d'une part; et Messire Raoul d'Auber de Vertot, fils de Messire François d'Auber, chevalier, seigneur de Vertot, et de dame Marie-Madeleine Le Doyen, d'autre part, au sujet du partage à faire de la succession de ladite Le Doyen, leur mère commune (1667). — Cession faite à Messire Louis de Romé, chevalier, seigneur de Vernouillet, président à mortier au parlement de Normandie, par Nicolas de Romé, écuyer, seigneur du Tot, vicomte de Montivillier, Marie-Anne de Romé, Louise Bretel, veuve de François de Romé, vivant seigneur de Ricarville, Marie-Anne de Romé l'aînée, des droits qu'ils avaient sur la succession de Jean-Jacques de Romé et de Françoise Desprez, sa femme (1698). — Sentence du bailliage de Longueville portant homologation de ladite cession (1703). — Inventaire après décès, des meubles et immeubles de Messire Louis de Romé, ledit inventaire dressé à la requête de Louis-André de Romé, seigneur de Farceaux, de Louis-Pierre de Romé, marquis de Vernouillet, de Louis-Henri de Romé, grand archidiacre de Lizieux, fils du défunt, et de noble dame Françoise Bretel, sa veuve (1714). — Contrat de mariage de Messire Louis-Pierre de Romé, marquis de Vernouillet, fils de feu Messire Louis de Romé et de demoiselle Françoise Bretel de Grimonville, avec demoiselle Marie-Anne-Charlotte de Salaberry, fille de Messire Charles de Salaberry, Président en la Chambre des comptes, et de demoiselle Anne-Françoise D'Arbon de Bellou, ledit contrat passé en présence de Monseigneur Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, de Monseigneur le duc de Tresmes, des marquis et marquise de Brancas, du comte de Pontchartrain, du président de Novion, de Louis-André de Romé, de Louis-Henri de Romé, [illegible] Préau, de Messire [illegible], et de plusieurs autres parents et amis des parties (1719).

E. 427. [illegible]

1730-1770. — Famille de Romé. — [illegible] des titres produits par noble homme Albert Marie de Romé, à l'effet de prouver [illegible] noblesse de sa ligne [illegible], pour être reçu [illegible] valiers de justice de l'ordre de Malte [illegible] langue et grand prieuré de France, [illegible]

décret de ladite vénérable langue rendu en 1740, ledit mémorial contenant la substance des actes suivants : contrat de mariage entre Don Juan d'Irumberri fils aîné de Don Petro d'Irrumberry et de Graciosa de La Carra (*alias* Laccarra) d'une part, et Léonore de San-Per, d'autre part (1467); — autre contrat de mariage entre Don Juan d'Irumberri, fils aîné de Don Juan d'Irumberri, seigneur d'Irumberri et de Salaberri, dans la terre de Cissa, d'une part, et Dona Clara de Laramendi, fille aînée de Don Fernando, seigneur de Laramendi, dans la terre d'Ostabarre, d'autre part (1501) ; — arrêt de la chancellerie donné à Marbau en Béarn, qui décharge Don Juan, seigneur d'Irumberri et de Salaberri, de sa cote-part des sommes accordées au roi de Navarre par les trois états du pays, pour les années 1526 à 1530 inclusivement (1533); — contrat de mariage de Don Juan d'Irumberri, fils aîné de Don Juan d'Irumberri, d'une part, et de Dona Isabelle de Laxaga, fille de Don Bernard de Laxaga, d'autre part (1525) ; — testament d'Illustrissima Sinora Dona Anna de Arbide de Laccara, dame du château d'Irumberri (1595) ; — brevet de capitaine de trois cents hommes de pied Français, donné à Pierre d'Irumberri en remplacement du baron d'Anglure (1562) ; — contrat de mariage de Don Petro d'Irumberri, fils de Don Juan d'Irumberri et de Salaberri, d'une part, avec Anne d'Arbide de La Carra, fille majeure de Don Antonio d'Arbide, seigneur de La Carra et d'Arbide, d'autre part (1550) ; — contrat du second mariage de Don Juan d'Irumberri, d'une part, avec Catherine de Garat, fille de Don Simon de Garat, seigneur de Garat et de Harrieta, dans la terre de Cissa, d'autre part (1582); — testament de noble femme Catherine de Garat dessusdite (1592) ; — expédition du testament de noble Don Juan d'Irumberri et de Salaberri, *senor major de Dias*, en faveur de Gracieuse-Marguerite de Salaberri, sa fille, issue de son second mariage ; — épitaphe de Messire Pierre-Simon de Salaberri, écuyer, époux de Jacqueline de Laloy, décédé le 15 août 1637 ; — attestation des syndic et secrétaire des États de Navarre, portant que les seigneurs de Salaberri ont de tout temps siégé auxdits États, ayant toujours été réputés nobles ; — plusieurs lettres de convocation auxdits États, adressées aux seigneurs de Salaberri (1662-1685) ; — contrat de mariage de Charles-Simon de Salaberri, fils de Pierre de Salaberri et de feue Jacqueline de Laloy, d'une part, avec Marie-Poncette Morel, fille de Messire Claude Morel, chevalier, seigneur de Boitiroux, d'autre part (1656) ; — lettres de Charles-Ferdinand, duc de Mantoue, portant continuation au profit de Charles, Vincent et Claude de Salaberri, fils de Charles-Simon de Salaberri, d'une rente viagère de 400 livres (1692) ; — lettres de convocation des seigneurs de Salaberri aux États de Navarre (1692-1704) ; — certificat de noblesse délivré à Charles de Salaberri par les États de Navarre (1691) ; — provision de l'office de président en la chambre des comptes, accordée au même de Salaberri (1710) ; — contrat de mariage du même de Salaberri avec demoiselle Marie d'Arbon de Bellou (1691) ; — extrait baptistaire d'Anne-Charlotte de Salaberri, fille desdessusdits de Salaberri et d'Arbon de Bellou (1702) ; — contrat de mariage de Messire Louis-Pierre de Romé, chevalier, marquis de Romé, avec demoiselle Anne-Charlotte de Salaberri (1719) ; — arbre généalogique représentant les huit quartiers tant paternels que maternels du présenté ; — extrait baptistaire du présenté (1730) ; — bref de pape Clément XII portant dispense d'âge en faveur dudit présenté (1730); — quittance de 333 pistoles 1/3 payées à religieux homme Frère Joseph de Laval-Montmorency, bailli grand-croix de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de Louviers, ladite somme payée par le présenté pour son droit de passage en minorité à l'effet d'être reçu au rang des chevaliers de Justice du Grand-Prieuré de France (1732). — Procès-verbaux de visite et d'estimation des biens fonds composant le marquisat de Romé et de Vernouillet. — Partage entre Messire André-Charles-Louis de Romé, chevalier, lieutenant-colonel du régiment de La Rochefoucaud, et Michel Lemosnier, curateur de Messire Albert-Marie de Romé, son frère, aussi chevalier et capitaine au régiment de La Rochefoucaud, des biens provenant de la succession de Messire Louis-Pierre de Romé, père des susnommés. — Inventaire des biens composant la succession de dame Anne-Charlotte de Salaberri, veuve de haut et puissant seigneur Louis-Pierre de Romé (1770).

E. 128. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1645-1792. — Famille de Romé. — Copie du testament de M. le Président de Grémonville en faveur de ses enfants (1645). — Acte par lequel M. de Gerseuil renonce à la communauté entre Monsieur le Marquis de Vernouillet et demoiselle Thiroux de Gerseuil, sa première femme (1749). — Partage de rentes sur les aides et gabelles, entre Messieurs de Vernouillet, de Romé et Gueroult de Villers. — Contrat de mariage de Messire Albert-Marie de Romé, fils de Messire Louis-Pierre de Romé et de dame Anne-Charlotte de Salaberri, d'une part, avec demoiselle Marie-Nicole Dionis des Carrières, fille mineure de Messire Augustin-Pierre

Dionis des Carrières chevalier, et de dame Marie de Visigny, d'autre part. — Production par dame Henriette-Marie-Aimée Berthelot, veuve de Messire André-Charles-Louis de Romé, du testament dudit feu de Romé, son mari. — Liquidation de la succession dudit de Romé. — Commission de lieutenant des maréchaux de France au département de St-Germain-en-Laye, Mantes, Meulan, Magny et Écouis, donnée au sieur Albert-Marie de Romé (1760). — Provision de l'office de lieutenant des maréchaux de France au Châtelet de Paris, au profit dudit de Romé (1771). — Permission donnée par le comte Clairon d'Haussonville, grand-louvetier de France, au marquis de Romé, de chasser les loups jusques à trois lieues à la ronde du château de Fossé, en Blésois (1787). — Permission de chasser à cor et à cris dans la forêt de Blois et les autres bois du domaine qui avoisinent la forêt, accordée au même de Romé par Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre. — Commission d'inspecteur général de la capitainerie royale de St-Germain-en-Laye, accordée a Albert-Marie de Romé, marquis de Vernouillet (1759).

E. 429. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1501-1762. — Famille de Romé. — Acquisition par Noël Huppenoire, de trois boisselées de terre labourable sises au terroir de Granlay, paroisse de La Bosse. — Autres acquisitions par divers particuliers, de plusieurs pièces de terre tenues soit en fief, soit à cens. — Donation entre vifs faite par Messire Paul de Sainte-Marie et dame Marguerite de Romé, sa femme, à noble homme Messire Louis-Pierre de Romé, chevalier, seigneur de Vernouillet, neveu de ladite dame de Ste-Marie, d'une somme de seize mille livres due auxdits époux de Ste-Marie sur la terre de Vernouillet.

E. 430. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

XVIe siècle-1757. — Famille de Romé. — Aveu et dénombrement rendu à noble homme Jehan de Rossart, écuyer, par Adrien Durat, aussi écuyer, seigneur de Granlay, pour raison de onze arpens de terre sis à La Noue-Gervaise et au terroir de Beauharnme (1572). — Foi et hommage rendu : à Messire Isaac de Candal, écuyer, sieur de Fontenaille, Le Haulme, et La Perrine, par Louis Frédureau, sieur de Granlay, pour des terres situées au Plessis-St-Martin. — par Pierre Touschin, marchand à Blois, à Messire Jehan de Rivauldes, seigneur de Villegomblain ; — par Touschin de La Lusière au même de Rivauldes [illegible] héritages acquis de François de La [illegible], [illegible] de Seu et de Mavery. — [illegible] pour des terres sises dans la [illegible] Meslin, dépendant de [illegible]. — [illegible] Jacques Frédureau, de terres sises au terroir de Beauvilliers — [illegible] noble homme Jacques de Basdelard, écuyer, seigneur de Villemarchais, pour raison de la seigneurie du Chesnay, paroisse de St-Jean d'Oucques, en Dunois (1612). — Souffrance de foi et hommage accordée par demoiselle Marie de Musset, [illegible] de La Courtoisie, à noble homme Jean de La Saussaye, seigneur de La Rabois, comme procureur spécial de demoiselle Renée d'Aimise, veuve de Jacques de Basdelard, en son vivant écuyer, sieur de Villemarchais et du Chesnay, comme ayant la garde noble des enfants dudit de Basdelart et d'elle (1616). — Déclaration censuelle faite à dame Jeanne de Villebresme, par Messire Jehan de Refuge, docteur ès-lois, pour des héritages relevant de l'hébergement de La Courtoisie, paroisse de Saint-Léonard. — Dispense accordée à Michel Baudry par Messire François de Salmon et demoiselle Marie de Musset, sa femme, de l'obligation où il était de se transporter au lieu et seigneurie de La Courtoisie pour leur rendre les foi et hommage qu'il leur devait à cause de la métairie du Chesnay acquise par lui de demoiselle Anne de La Saussaye, fille et héritière de Jean de La Saussaye. — Aveu et dénombrement rendu à dame Henriette Ferron, veuve de Messire René de Marvillier, en son vivant chevalier, seigneur de Sigougne, par Michel Baudry, à cause de la dime de la métairie du Chesnay.

E. 431. [illegible]

1681-1778. — Famille de Romé. — [illegible] par Messire Louis de [illegible], seigneur de Vernouillet, Marinval et [illegible], et dame [illegible] Bretel, sa femme, au profit de noble homme [illegible] Joisel, seigneur de Mosny et Jully, avocat au parlement, d'une rente de [illegible] livres, [illegible] au capital de 18 000 livres (1681). — Vente [illegible] à Messire Louis de Romé, seigneur de Vernouillet, par François Gueroult, sieur de La [illegible], [illegible] de Romé, sa femme, par [illegible] de Romé, [illegible], sieur de [illegible], et [illegible] de Romé, par [illegible] Paysan, écuyer, [illegible] La [illegible], et [illegible] Romé sa femme, des biens provenant de la succession de Messire Charles de Romé, en son vivant [illegible].

seigneur de Beaulieu, leur frère et beau-frère (1681). — Transport par Messire François Pierre d'Arbon de Belon, à M. et Mme Besnier de l'usufruit d'une maison dite Le Petit Bazincourt (1726). — Actes de constitution de diverses rentes. — Quittances d'arrérages de rentes. — Transaction entre haut et puissant Messire Albert-Marie de Romé, seigneur de La Chapelle et autres lieux, et Mme Marie-Anne de Romé, abbesse de Notre-Dame de Protection de Valognes, au diocèse de Coutances, au sujet d'une somme d'argent appartenant à cette dernière. — Bail à vie par haut et puissant seigneur Claude Gédéon Denis Dun etz, comte de Ronay, chevalier, seigneur d'Eve et autres lieux, à haut et puissant Albert-Marie de Romé, du château d'Ève, près Dammartin, avec ses appartenances et dépendances, moins quelques réserves (1777). — Traité entre les seigneurs dessus dits au sujet du droit de chasse sur les terres dépendant du château d'Ève.

E. 432. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1630-1748. — Famille de Romé. — Transaction passée entre Messire Louis de Romé, d'une part, et Messire Paul de Sainte-Marie et dame Marguerite de Romé, sa femme, d'autre part, au sujet de la succession de Messire Jean-Jacques de Romé, chevalier, et de dame Marie Desprez, sa femme, leurs père et mère (1684). — Quittances d'arrérages de rentes. — Copies du testament de Messire Louis Pierre de Romé, portant, entre autres legs, celui d'une rente de 300 livres, fait à « Mademoiselle Butler, fille de grande condition, d'Irlande » en reconnaissance des soins donnés par elle à la dame marquise de Romé, femme dudit testateur, et aux enfants dudit testateur depuis la mort de la dame de Romé, leur mère.

E. [illegible]. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1656-1779. — Famille de Romé. — Titres de propriété d'une maison appelée Le Nouveau-Monde, située au Petit-Andely et vendue à Messire Louis-André de Romé, président à mortier du parlement de Normandie. — Requête présentée au Roi par Louis-Georges Hue, écuyer, vicomte et lieutenant général de Gavray, dans laquelle il expose qu'il est depuis longtemps en butte aux insultes et outrages du sieur Jean Gauthier, garde du corps de Sa Majesté, lequel a dernièrement tenté de l'assassiner en tirant sur lui deux coups de pistolet ; ledit Hue supplie Sadite Majesté qu'il lui plaise l'autoriser à faire arrêter et emprisonner ledit Gauthier, s'il vient à remettre le pied en Basse-Normandie. — Lettre de M. de Romé à M. de Pontchartrain, au sujet d'une sentence de la vicomté de Gavray portant condamnations à mort, aux galères et au bannissement, contre laquelle sentence les condamnés articulaient plusieurs causes de nullité dont la principale était que la sentence avait été rendue à neuf heures du soir, contrairement à l'ordonnance de 1670. — Réponse de M. de Pontchartrain qui dit que l'ordonnance invoquée n'est pas applicable au cas dont il s'agit.

E. 434. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier.

1589-1774. — Famille de Romé. — État estimatif des pertes éprouvées par le sieur de Romé par suite du pillage, fait le 17 juin 1585 dans son hôtel de La Fontaine, lorsque « ceulx du parlement prétendu de Rouen et du conseil de rébellion se transportèrent en sa maison... pour le prendre prisonnier et saisirent tous ses meubles dont on n'avait encore rien détourné ny caché, à cause que la damoiselle sa femme étoit en couche et qu'ilz furent surpris en ladite maison, desquels meubles ilz mirent par inventaire ce qu'ilz voullurent, emportans le meilleur, ce qui est aisé à juger par aucunes (sic) des articles dudit inventaire cy représenté. » — Inventaire des titres produits devant Monseigneur Barin, chevalier, marquis de la Galissonnière, commissaire du Roi en Normandie, par Messire Nicolas de Romé, écuyer, seigneur de Fresquienne, conseiller au parlement de Rouen, tant pour lui que pour Louis et Charles de Romé, ses frères, à l'effet de justifier de leur noblesse et qualité d'écuyers, lesdits titres datés des années 1567 à 1668. — État des meubles vendus par M. le Marquis de Romé à M. Rensenne, marchand tapissier à Paris. — Quittances de gages et autres. — Promesse de vente par Mme la présidente de Fresquiennes à M. le marquis de Vernouillet, de l'office et charge de président au parlement, vacants par la mort du président de Fresquiennes, à la charge par ledit de Vernouillet d'en obtenir les lettres de provision à ce requises. — Comptes rendus au Marquis et à la Marquise de Vernouillet par M. Bertrand, avocat au parlement.

E. 435. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 3 sceaux.

XVIIIe Siècle. — Famille de Romé. — Correspondance privée. — Lettres de M. Gueroult de Villers à M. de Romé, relatives aux affaires personnelles de ce dernier (1745-1764). — Lettres de M. Bertin à M. de

Romé, approuvant l'intention dans laquelle était ce dernier, de créer un établissement de haras dans une de ses fermes (1707). — Lettre donnant avis à M. de Romé, de la prochaine visite de M. Du Plessis, inspecteur des haras de la généralité de Paris (1767). — Lettre de M. Pinel de La Masure à M. de Romé, brigadier des armées du Roi, relativement à une généalogie de sa famille récemment dressée par un avocat de Rouen et d'après laquelle ledit de Romé descendrait d'Isabelle de Romé, mère de la Pucelle d'Orléans (1771). — Pièces littéraires. — Compliment de la troupe de Vosay, dialogue en prose. Personnages : Mòlé, Bellecourt, Mme de Saligny, Préville, Mlle d'Angeville, Bourel, Paulin et Lucie. — La partie de campagne ou les 24 heures mises à profit, vaudeville en deux actes (fragments). Personnages : le Marquis de Beaubois, M. Clerval, le baron du Jord.., le chevalier de Beaubois, jeune officier, M. Neuvil, Mme Billein, Mme du Jord...., Vve Boulinguier, Mlle Angelique, fille du baron, Mme Trial, Adeline, jeune pensionnaire orpheline, mise au couvent à titre de compagne d'Adeline, et sa femme de chambre, Mlle Adeline, M. du Plessis, père d'Adeline, vieil officier estropié et miné au service, M. Sirain (?), M. Croque-Notes, bailli de Beaubois, M. Des Rosiers, M. Champagne, maître d'hôtel, M. ***; M. Trial, La Feuille, La Boissée, piqueux, La Vitesse, La Trace, valets de chiens. La pièce finit par un divertissement de paysans et garde-chasse ou piqueux, qui dansent ensemble et chantent des couplets.

E. 436. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1709-1787. — Famille de Romé. — Mémoire du Marquis de Romé sur sa vie depuis son entrée au service jusqu'au moment où il a eu le malheur d'être réformé. — Projet de transaction tendant à concilier les différends survenus entre MM. de Ronay et de Romé, relativement à la jouissance de la terre d'Ève. — Projet de mémoire sur la colonisation de l'île de Lampadouse, située sur les côtes d'Afrique. — Plusieurs projets de mémoires sur la réforme et la réorganisation des troupes de pied et de cheval. — Projet tendant à l'établissement d'une taxe sur les voitures de poste. — Projet de réorganisation de la milice bourgeoise de Blois. — Projet de réorganisation de l'armée. — Mémoire à M. le duc de Choiseul, tendant à la levée d'un nouveau régiment de dragons. — Lettres de M. le président de Ronay à M. le Marquis de Romé.

[illegible]

1561-1783. — [illegible] — [illegible] mariage de Nicolas Alleaume, écuyer, seigneur de Prunelay, d'une part, avec demoiselle Anne Collas, fille de noble homme Philippe Collas, écuyer, « naguere » seigneur de Versailles, et de demoiselle Madeleine Boilève, d'autre part (1561). — Inventaire des meubles provenant de la succession de Louis Alleaume (alias Aleaume), en son vivant seigneur de Verneuil, lesdits meubles étant à partager entre Gilles Alléaume, en son propre nom, et maître René Dolu, seigneur d'Yvoy, comme tuteur de Marie et Madeleine Dolu, filles de lui et de feue Marie Alleaume, sa femme (1596). — Arrêt du conseil d'État du Roi, relatif à la vente faite à François de Beauharnais par la veuve et les héritiers de Gilles Alléaume, de l'office de prévôt de la ville d'Orléans, portant ledit arrêt que « de l'advis du conseil, Sa Majesté, voulant s'ayder en l'urgente necessité de ses affaires, des deniers provenans de la composition desdits offices, a ordonne et ordonne que, nonobstant tous lesdits brevets, lettres et arrêts, et sans y avoir esgard pour le présent, les dix mil escus pour lesquels il a esté accordé avec ledit de Beauharnais, seront par luy mis au trésor de l'espargne » (1597). — Retrocession faite par noble homme René Dolu, sieur d'Yvoy, comme ayant la garde de ses enfants, et Jacques de Romé, comme procureur de Marguerite Alleaume, sa femme, à Antoinette Camus, veuve de Gilles Alleaume, sieur de Verneuil, de deux cents écus de rente (1598). — Actes de partage. — [illegible] — [illegible] mage faite à Charles Musset, fils de Charles Musset, seigneur de La [illegible] Marie, Anne, Esther et Françoise de Badelas, filles de feu Jacques de Badelas, pour raison de la métairie du [illegible]

E. 438. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1673. — Famille de Romé. — Grosse d'une sentence arbitrale entre Messire Louis de Romé, chevalier, seigneur de Vernouillet en partie, Jean Jacques de Romé, aussi seigneur de Vernouillet en partie, Charles de Romé, sieur de Bazincourt, Catherine de Romé, femme de Messire Louis de Romé, sieur de Frequiesnes (*alias* Fresquiennes), Marguerite de Romé, femme de Philippe de Vion, chevalier, seigneur de Pressy, tous frères et sœurs, au sujet du partage des successions de Messire Jean-Jacques de Romé et de demoiselle Françoise Desprez, leurs père et mère.

E. 439. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1679-1688. — Famille de Romé. — Partage noble fait et clos le 21 septembre 1688, par M. Lescalopier, conseiller au Parlement de Paris, commissaire à ce député en conséquence des sentences des requêtes du palais du 27 octobre 1679 et arrêts du parlement des 25 mai 1680, 25 mars et 5 septembre 1688, entre Messire Louis de Romé, seigneur de Vernouillet, La Fontaine et autre lieux, fils aîné et principal héritier de Jean-Jacques de Romé, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Françoise Desprez, sa femme, Jean-Jacques de Romé, seigneur de Vernouillet en partie, Charles de Romé, seigneur de Bazincourt, Marie-Catherine de Romé, femme de Messire Louis de Romé, seigneur de Frequesne, Marguerite de Romé, femme de Messire Charles-Philippe de Vion, chevalier, seigneur de Precy (*alia* Pressy), des biens des successions de leurs père et mère, grand-père et grand-mère. — Principaux objets mobiliers portés audit inventaire: ustensiles de cuisine ; — plusieurs glaces montées en bois sculpté et doré ; — un bureau en palissandre plaqué, avec mains, bandes et masques en cuivre ; — un canapé avec ses fauteuils et chaises, le tout garni en velours couleur feuille morte ;— une toilette ; —six chaises en tapisserie à l'aiguille ; — une table de marbre montée sur pied en bois sculpté et doré ; — une tapisserie en cuir doré (cuir de Cordoue) ; — un miroir dans un cadre de bois sculpté et doré ; — deux bergères, garnies en velours fond blanc à bouquets ; — deux chaises *à la Reine,* couvertes en damas vert à bouquets brochés ; — un canapé et ses fauteuils en bois de noyer sculpté ;—une bibliothèque en marqueterie à deux portières garnies de baguettes de laiton ; — deux bras de cheminée à enfants, en bronze doré ; — gravures représentant les batailles d'Alexandre ; — un corps de bibliothèque contenant environ 1,060 volumes, estimés 1,200 livres; — plusieurs tapisseries d'Auvergne et de Flandre ; — quatre portraits de guerriers ; — plusieurs portraits de rois et princes ; — un fusil à deux canons posés l'un sur l'autre, avec ses deux batteries en argent, estimé 64 livres ; — une peinture sur cuivre, représentant une femme pénitente ; — une montre de Dutertre, horloger à Paris ; — un Christ en ivoire sur croix de bois des Indes, monté sur fond de velours noir, le tout encadré en bois doré ; — plusieurs thermomètres et baromètres sur planches de palissandre et consoles de bois doré ; — une commode en palissandre ; — une autre commode en bois d'amarante, avec boutons et entrées de serrures en bronze doré, et le dessus en marbre de Sept-Fontaines ; — une pendule de Paris dans sa boîte en écaille ornée de cuivres ; — plusieurs urnes et pots à tabac, en porcelaines de diverses sortes ; — deux tableaux peints sur bois, dans le genre de Téniers, représentant, le premier un savetier, le second une fileuse ; — deux autres tableaux peints l'un sur bois, l'autre sur cuivre, représentant des paysages avec animaux ; — deux autres tableaux peints sur cuivre, dans le genre de Téniers, représentant des noces de village ; — deux autres tableaux, peints sur bois, représentant, le premier un port de mer, le second un paysage ; — un autre tableau, peint sur toile dans le goût d'Italie, représentant la Sainte-Vierge, Sainte-Élisabeth, l'enfant Jésus et Saint-Jean-Baptiste, ledit tableau estimé 320 livres; — une pendule à répétition, faite par D. Pillon, horloger à Paris, avec sa boîte en marqueterie, estimée aussi 320 livres ; — un canapé et six fauteuils en bois de noyer, garnis en tapisseries des Gobelins ; — un jeu de dames et un jeu de *Tric-Trac* ;— un assortiment d'argenterie, tant en vaiselle que flambeaux et autres objets, estimé 12,492 livres ; — plusieurs lits à bois tournés, garnis de satin, damas de Caux, velours et autres étoffes ; ne sont pas compris dans le présent inventaire les chevaux, carosses et effets d'habillement de Mme la marquise de Vernouillet, qui, aux termes de son contrat de mariage, lui appartiennent en propre et ne donnent droit à aucune répétition de la part des héritiers du marquis de Vernouillet, son mari.

E. 440. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1747. — Famille de Romé. — Inventaire des effets mobiliers et titres provenant de la succession de feu Louis-Pierre de Romé, marquis de Romé, Vernouillet,

Bazincourt, Le Rouillard, Brézolles, Marsinval, chevalier de St-Louis et lieutenant des maréchaux de France, ledit inventaire dressé après le décès dudit de Romé, à la requête de Messire Louis-Charles Vincent de Salaberri, abbé commendataire de l'abbaye de Coulomb, et de dame Charlotte de Salaberri, veuve de Louis-Pierre, marquis de Romé Vernouillet, agissant au nom et comme tutrice d'Albert-Marie de Romé, son fils.

E. 441. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1682-1771. — Famille de Romé. — Registre de gabelles (sans indication du grenier à sel auquel se réfère le registre). — Copies de lettres missives et instructions adressées par M. de Romé, comme lieutenant des maréchaux de France, à : M. Janelle, prévôt général ; — M. Racourt, brigadier de maréchaussée ; — M. de Bruchères, prévôt général de l'Ile de-France ; — au maréchal de Noailles ; — au maréchal de Boislincourt ; — à divers autres officiers supérieurs et subalternes de la maréchaussée.

E. 442. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1779-1781. — Rostaing (Péan de). — Institution d'un procureur général et spécial par Messire Jean-Michel-Huguet Péan, chevalier, seigneur du comté de Rostaing, Bury, Onzain, Meuves et autres lieux, chevalier de St-Louis, et par dame Angélique de Méloize du Visme, sa femme, de lui autorisée pour l'effet des présentes (1779). — Autre institution de procureur par ladite dame de Méloize (1780). — Procuration donnée par Messire Jean-Michel-Huguet Péan de Rostaing à dame Angélique de Méloize, sa femme, à l'effet par elle de régler et administrer tous leurs intérêts et biens communs (1781).

E. 443. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1509-1558. — Roté. — Vente : par Louis Barre, demeurant à Paris, à Macé Rote, demeurant à Blois, de cinq quartiers de pré dans la prairie de Meuves ; — par Jacques Robin le jeune, au même Macé Rote, d'un arpent de pré ou environ, sis à Onzain, au lieu de La Pointe ; — par Denis Berthier, vigneron, au même Rote, de deux quartiers de pré au lieu dit le Pâtis-Aux-Bœufs ; — par Silvain Bouchère, au même Rote, d'un demi-quartier de pré dans la paroisse de Chouzy ; — par Jehan Bouchère à Macé Roté et à [illegible], sa femme, d'un autre demi-quartier de pré dans la prairie de Chouzy, au lieu dit [illegible] ; — par Robin [illegible], demeurant à Onzain, au même Macé Rote, d'un quartier de pré dans la prairie [illegible]. — Vente et bail à rente par [illegible], laboureur, demeurant à [illegible], paroisse d'Onzain, à noble homme Michel Roté, seigneur de Maray et de La Pointe [illegible] et aumônier de Monseigneur le grand-aumônier de France, d'un demi-arpent de pré dans la prairie d'Onzain. — Vente par [illegible], à Onzain, à noble homme Michel Roté, seigneur de Maray, clerc sommelier de la chapelle du Roi, d'une pièce de terre audit lieu de Maray.

E. 444. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1667. — Royer de Lesvy (ou Lesvy). — Reconnaissance de cens et rente par Étienne Falry, charron, demeurant au Faubourg-de-Bretagne, près La Ferté-St-Aignan, paroisse de St-Cyr-Semblecy, au profit de haut et puissant seigneur Messire Royer de Lesvy, chevalier, marquis de Pouligny, pour raison d'un jardin sis au-dessus de la chaussée de l'étang de La Chapelle, paroisse de St-Cyr.

E. 445. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1703. — Rozier (du). — Reconnaissance par demoiselle Catherine Voulge, veuve d'Étienne Du Rozier, en son vivant sieur du Reger, à Pierre Dau, écuyer, seigneur de Bellefons, d'une somme de 583 livres, pour le rachat et amortissement d'une rente [illegible] de [illegible] livres 3 sous 6 deniers.

E. 446. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1479. — Saintrays (de). — Bail à rente par [illegible] Pierre de Saintrays, écuyer, seigneur de [illegible], à des particuliers, des lieux et métairies appelés Le Saiex et La [illegible], avec leurs appartenances et dépendances, moyennant une rente annuelle en argent et en nature.

E. 447. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1634-1788. — SALMON (de), seigneur de Courtamblay. — Procès entre Messire René François de Salmon, chevalier, marquis de Courtamblay, et un particulier, au sujet d'une vente de bois ; — pièces produites dans le procès ; — Sentence de la maîtrise des Eaux et forêts de Vendômois en faveur du seigneur de Courtamblay. — Requête de M. de Courtamblay et mémoire tendant à prouver qu'il est injustement porté sur le rôle des tailles de la paroisse de St-Rimay ; consultation à ce sujet. — Baux à ferme par M. de Courtamblay. — Déclaration censuelle rendue : par Messire Pierre Marin, seigneur de La Trousserie, à Messire Urbain de Salmon, seigneur du Châtelier, Vaudour, Estange, La Roussière et autres lieux, à cause du moulin à draps de Crousteau, sur la rivière de Braye (1670) ; — par Jean Legras à Monseigneur Léonard de Salmon, pour des héritages situés à Savigny-sur-Braye (1634). — Contrats de constitution de rentes.

E. 448. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1574. — SAUGÉ. — Partage des biens provenant des successions de Martin Saugé et de Jeanne Berruyer, sa femme, entre leurs enfants, lesdits biens consistant principalement en une maison avec cour et jardin, en prés, pâtis et terres labourables.

E. 449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1516. — SAULAYE (de La.) — Vente à Nicolas de La Saulaye, écuyer, par Denise Lasnier, veuve de Jacques Gaubert, d'un quartier et demi de pré ou environ assis à La Bussière et grevé de « ung denier et maille » de cens envers le seigneur de La Maisonfort.

E. 450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1787-1789. — SAUMERY (de). — Constitution par Louis-Georges de La Carre de Johanne, marquis de Saumery, brigadier des armées du Roi, grand-bailly de Blois, capitaine et gouverneur de Chambord, en faveur de R. P. Réné-Gilles Gallard, religieux Cordelier, d'une pension viagère de cent livres, en reconnaissance des soins donnés par lui à Monsieur le Marquis de Saumery, gouverneur de Chambord, oncle du donateur, à la charge par ledit religieux de dire chaque année une messe basse pour le repos de l'âme dudit défunt marquis de Saumery. — Bail à ferme par Claude Barthelemi Dufai, bourgeois de Blois, comme tuteur onéraire de Messire Louis Marie de Johanne de La Carre de Saumery, à Jacques Legué, laboureur, de la métairie de L'Ormetrou, paroisse de Maslives. — Autre bail par le même Dufai, tuteur onéraire du même Louis-Marie de Johanne, marquis de Saumery, fils mineur de Louis-Georges de Johanne de La Carre, chevalier, marquis de Saumery, Piffons et autres lieux, et de haute et puissante dame Henriette Françoise de Menou, sa douairière, à Etienne Petit, marchand boucher à Meung, des iles de Nouan et de Pezereau, situées en la rivière de Loire.

E. 451. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1634. — SAUSSAYE (de La). — Constitution par demoiselle Jeanne de La Saussaye, dame de Villetroche et du Bois-Guillot, d'un procureur général et spécial auquel elle donne pouvoir de faire en son nom plusieurs règlements de comptes, la minute de ladite constitution signée de main originale : Jeanne de La Saussaye.

E. 452. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1497-1781. — SENNECTERRE (de). — Titres de propriété. — Bail à rente par Jean de La Chaize et Catherine, sa femme, à André Benoît et Jean Gallette, d'une métairie sise au village de La Boulaye, paroisse de Langon. — Ventes entre particuliers, de divers héritages. — Constitutions de rentes. — Vente par Jean Gaudron, négociant à Blois, à René Proust, écuyer, fourrier des logis de Son Altesse Royale Monseigneur le comte d'Artois, d'une rente foncière de 50 livres. — Baux à ferme.

E. 453. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1455-1666. — Famille de Sennecterre. — Titres de propriété. — Partage entre Bertrand Bardin et sa femme, d'une part, et Guillaume Chatin et sa femme,

d'autre part, d'une place sise devant le château de Graçay. — Vente par Perrette, femme d'Étienne de Ruilly, à Jean Tanneau, d'un chézal assis au-dessous de l'église de Douçay (1459). — Vente : par Marquet Jolin a Messire Gabriel de La Châtre, seigneur de La Maisonfort, d'un quartier de pré sis à La Bussière (1501), — par Nicolas Leblay et sa femme au même seigneur, de la métairie de L'Orme-Charrier. — Acquisition : par Messire Gabriel de La Châtre, de la métairie de Cuchon, paroisse de Douçay (1539) ; — par Messire Joachim de La Châtre, chevalier, de prés sis à La Bussière (1542) ; — par Messire Henri de La Châtre, de vignes sises au clos de Sigonneau (1608). — Procès-verbal d'adjudication des terres de Nançay, Mennetou, Sigonneau, Jars et Boucart, provenant de la succession de Messire Louis, marquis de La Châtre, comte de Nançay, Jars, Mennetou et autres lieux (1666).

E. 454. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1521-1557. — Famille de Sennecterre. — Seigneurie de Mennetou-sur-Cher. — Constitution par des particuliers au profit de Messire Robert Le Loup, seigneur de Mennetou-sur-Cher et l'un des cent gentilshommes du Roi, de rentes annuelles et perpétuelles, afin d'être par ledit seigneur « receuz en la franchise et bourgeoisie de Meneto, pour d'icelle joyr et user tout ainsi que font et peuevent faire les autres francs bourgeois et bourgeoises dudit Meneto. » (1533). — Vidimus d'une procuration donnée par Messire Robert Le Loup, à Jean de Bazoges, à l'effet de le représenter généralement et spécialement devant toutes cours et juridictions. — Reconnaissance au profit du même seigneur, d'une rente assignée sur des vignes sises à Langon. — Cession et transport par Jean Gilbert, boulanger à Mennetou, à Messire Christophe Le Loup, d'une pièce de vigne sise audit Mennetou (1557).

E. 455. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1530-1791. — Famille de Sennecterre. — Baux à rente par Messire Henri de Sennecterre, duc de La Ferté-Sennecterre, pair et maréchal de France. — Reconnaissance au profit du seigneur de Mennetou, par Demoiselle Anne-Françoise de Menou, d'une rente annuelle d'un chapon. — Autre reconnaissance au profit de Messire Philippe-Louis-Thibault, marquis de Sennecterre, par Messire François, marquis de Rochefort, seigneur de La Brosse et du Petit-Nancay, de diverses rentes pour raison d'héritages sis dans la paroisse de Thénioux (Cher). — Autre reconnaissance de rente par des particuliers, au profit de Dame Marie-Gabrielle-Angélique de La Motte-Houdancourt, duchesse de Sennecterre, veuve de Messire Henri en son vivant duc de Sennecterre (1712). — Arrentement par le seigneur de Mennetou, de terres et vignes sises dans la paroisse de Thénioux. — Bail a ferme de la terre de Menneton a raison de [illegible] livres par an [illegible]. — Reconnaissance au profit de Mme la marquise de Boudeville, dame de Mennetou, de rentes sur des héritages assis dans la paroisse de Thénioux. — Baux de la locature des Préjeux, paroisse de Langon (1676-1782). — Baux de la métairie de La Touche, même paroisse. — Baux des lieux et métairies de La Fleurière et de La Halbaudière et de la locature de St-Julien.

E. 456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1492. — SERME. — Sentence de Simon Musset, lieutenant général du bailli de Blois, qui condamne Pierre Bauldet à continuer le payement au profit de Jean Serme, d'une rente foncière de 4 livres assignée sur une maison « assise en ceste ville de Blois, en la rue de Lespaerie. »

E. 457. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1558-1559. — SOUEFVE. — Vente : par Jean Michelin à Philippe Souefve (*alias* Soefve), d'une maison et de sept boisselées de terre y attenant, le tout sis à Saint-Amand ; — par le même au même, de dix autres boisselées de terres tenues du seigneur de Saint-Amand, à charge de six gerbes l'une, quand le cas y échoit.

E. 458. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1702. — SOULLET. — [illegible] passée entre Messire [illegible] fils de [illegible], écuyer, et de [illegible], son épouse, d'une part, et [illegible] aussi écuyer, et [illegible] stipulant au nom de [illegible] Montardy, d'autre part.

E. 459. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1575. — SYMON. — Vente par Jehan Symon, praticien demeurant à Blois, à Jean Ombredasne, marchand meunier, demeurant à la Neuzaille, paroisse de Saint-Christophe de Suèvres, d'une rente foncière de 12 livres 10 sous tournois, assignée sur le lieu de l'Isle-Blanche, paroisse Saint-Christophe dudit Suèvres.

E. 460. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1654. — TERGAS (de). — Déclaration faite au procureur fiscal de la seigneurie de Chateaurenault par demoiselle Marie de Tergas, veuve de Messire Jean Lefebvre, chevalier, seigneur de Cérizay, pour raison des deux tiers du fief et seigneurie de Chassay.

E. 461. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1535. — THÉLIGNY (de). — Vente par Louis de Théligny à Benoît Gautral, de la terre de Vierteville, sise paroisse d'Autainville et relevant du duc de Longueville à cause de sa terre et seigneurie de Marchenoir.

E. 462. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1415. — THIERCELIN. — Foi et hommage rendu à Philipot Thiercelin, seigneur des Mesengères, par Jean Sautereau, pour raison de sa métairie de Cornillon et de ses dépendances.

E. 463. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1531. — THIERCELIN. — Vente par Heliot Thiercelin, marchand boucher à Onzain, à honnête femme Perrette Mesureur, veuve de feu Macé Habert, bourgeoise de Blois, d'une pièce de pré près du moulin d'Onzain.

E. 464. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1607-1630. — THIREAU. — Vente par Jacques Rouault, marchand à Blois, et Marie Cougnescivière, sa femme, à René Thireau, aussi marchand à Blois, d'une maison sise au Bourg-Neuf dudit Blois, en face du monastère de Ste-Véronique. — Constitution d'une rente sur ladite maison. — Transports de ladite rente.

E. 465. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1678-1761. — THIVILLE (de). — Reconnaissance par un particulier au profit de Jean de Terrat, chevalier, seigneur de Chantôme, d'une rente assignée sur des héritages dépendant de la seigneurie d'Ouzouer-le-Marché. — Titre nouvel d'une rente foncière due à Messire Jacques de Thiville, chevalier, seigneur d'Ouzouer-le-Marché.

E. 466. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — TRAMBLAY. — Partage entre Jacques Guérin de Boullancourt, conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles du châtelet d'Orléans, et Marie Tramblay, sa femme, Jean Tramblay, marchand à Blois, et Marguerite Tramblay, leur sœur, des biens meubles et immeubles de la succession du sieur Tramblay, leur père et beau-père.

E. 467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1558. — TRÉMEAU. — Transaction et accord entre honnête homme Yvon Trémeau, seigneur de Villemensy (aujourd'hui Villemanzy), paroisse de Saint-Denis-sur-Loire, d'une part, et d'autre part Jean Archereau et Sébastien Douze, vignerons, demeurant à Séris, au sujet des lieu, terre et métairie de Guignas.

E. 468. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1626-1627. — VAILLANT. — Sentence de la Prévôté d'Orléans qui condamne Françoise Brisson, veuve de François Rou, à restituer à Antoine-Abraham Vaillant, trois minées de terre de la possession trentennaire desquelles elle n'avait pu justifier.

E. 469. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — VERTHAMONT (de), seigneur de La Ville-aux-Clercs. — Inventaire après décès, des meubles, effets mobiliers et papiers dépendant de la succession de Maître Antoine Bigot, fait à la requête de Messire François de Verthamont, comte de Villemenon, seigneur de La Chastelerie, La Ville aux-Clercs et autres lieux.

E. 470. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1706. — VIGNON. — Sentence du bailli de Vendôme qui condamne le sieur Fariau, laboureur, à payer à Claude Girard, veuve de Toussaint Vignon, une rente en blé, poulets et chapons, à la décharge de Françoise Joubert.

E. 471. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1522. — VILLEPROVER (de). — Acte passé devant la cour de La Roche-d'Iray (?), par lequel noble et puissant François de Villeprover, baron de Trèves, constitue ses procureurs et « certains messagiers » ses « bien aymés et féaulx Maistre Jehan de Montècle (?), bachelier ès loix, Maistres Jullien Loup, licencié ès loix, Estienne Bonnyn et François Briollay. »

E. 472. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1445-1532. — VILLIERS (de). — Aveu et dénombrement rendu au seigneur de Mesangères (*alias* Mesengères), par Denise, veuve de Gillet Parfait, à cause du fief et métairie de Cornillon tenu par elle dudit seigneur à foi et hommage et un cheval de service quand le cas y échoit et advient par le droit et coutume du pays (1545). — Déclaration devant la Cour de Montereau, par laquelle noble homme Guillaume de Villiers reconnaît que Marc Cochon, mari de Manon, héritière de feue Denise « La Parfaite », son oncle, et Jean Dutertre, demeurant à « Chateaulerault », héritier de Jean Sautereau, son oncle, lui ont fait les fois et hommages qu'ils lui devaient pour raison de la « mestaierie appellée Cornyllon, séant en la paroisse de Saint Martin de Sergé » et relevant du fief et seigneurie de La Trousserie (1448). — Fois et hommages énoncés dans la déclaration ci-dessus. — Foi et hommage rendu par Louis Cochon à Messire Jehan de Villiers, écuyer, seigneur de La Trousserie, pour raison de la moitié du fief de Corcillon (1493). — Autre foi et hommage rendu par le même au même, pour raison du même fief tenu par ledit Cochon dudit seigneur à foi et hommage simple et un demi-cheval de service (1498). — Aveux et dénombrements rendus à demoiselle Jehanne de Villiers, dame de La Trousserie, pour des héritages relevant de sadite seigneurie de La Trousserie.

E. 473. (Registre.) — In-f[illegible], [illegible] feuillets, papier.

1481-1515. — Famille de Villiers. — Titres de propriété. — Registre des plaids de la seigneurie de La Trousserie. — Foi et hommage rendu : par Etienne Morin à demoiselle Jehanne de Villiers, dame de Courtanvault et de la Trousserie, pour raison du bordage du Plessis ; — par Jacques Crosneau à la même demoiselle, pour raison de la moitié du lieu de Cosnillon (*alias* Cornillon) et ses appartenances ; — par Louis Tochon à la même demoiselle, pour l'autre moitié du même lieu ; — par demoiselle Catherine Des Loges à la même, pour raison du lieu du Plessis ; — par Michel Le Jeune, écuyer, seigneur de Monthault, pour raison de la métairie de Lussault. — Exhibition par demoiselle Françoise de Tochon, de l'acte par lequel demoiselle A... de Gastines, sa mère, veuve de Jean Tochon, en son vivant écuyer, a donné à ladite Françoise Tochon les biens provenant de la succession de Jean de Gastines, son frère germain (1496). — Amendes et remembrances des assises de La Trousserie, tenues en 1500 devant Jean Rogier le jeune. — Exhibition de contrat par Jean et Macé Garnier et Guillaume Prevost. — Réception de la procuration du maître de la maladrerie de Saint-Calais. — Exhibition de contrat : par Mathurin Lubineau ; — par Maurice et Gervais Rogier ; — par Guillemin-Monchâtre. — Reconnaissance par Jacques Crosneau au profit de Mlle de La Trousserie, d'un devoir d'un demi-cheval de service. — Amendes et remembrances du fief de La Rondière, tenues à La Trousserie en 1501. — Amendes et remembrances de la terre de La Trousserie, tenues audit [illegible], en 15[illegible]. — Exhibition de contrats par Jeanne Darlille, à l'effet de [illegible] la possession de la borde du Plessis, paroisse de Saint-Martin de Sargé. — Reconnaissance par [illegible] Quentin Roger, maître et administrateur de la maladrerie de Saint-Calais, au profit du seigneur de La Trousserie, d'une rente de quatre deniers tournois assignée sur des

prés situés entre ceux de La Trousserie et ceux de La Mauratière. — Exhibition de contrats par Jean Grandin, à l'effet de justifier de la possession d'un demi arpent de pré sur la rivière de Braye. — Exhibition de contrats par Jean Derbille *alias* Darbille). — Amendes et remembrances de La Basse-Roncherie (*alias* Rancherie). — Production : par Georges Pelle, du contrat d'acquisition d'un quartier de vigne ; — par Olivier Belot, du contrat d'acquisition d'une rente ; — par Jean Crosnier l'aîné, Jean Prenant, Aignan Moreau et Jean Crosnier le jeune, de l'acte d'acquisition d'une maison à La Galloye ; — par Olivier Belot de l'acte d'acquisition d'un quartier de terre. — Amendes et remembrances de la terre de La Trousserie tenues en 1511. — Production par noble homme Alexandre Avril, de l'acte de la vente par lui consentie au profit de noble Alix-André Avril, écuyer, d'un pré sur la rivière de Braye ; — par Jean Buralleau, de l'acte de la vente à lui consentie par Jean Texier, d'une pièce de vigne au clos de Vau-Gillet, paroisse de Savigny-sur-Braye. — Constitution et substitution de procureur. — Amendes et remembrances du fief de La Basse-Roncherie tenues en 1511. — Production : par Jean Leroy, maréchal, d'un contrat de vente à lui consenti par Jacques Texier ; — par Jean Prenant et Jean Crosnier de La Galloye, du contrat d'acquisition de biens meubles et immeubles à eux consenti par Guillaume Buend, au nom et comme procureur de sa mère ; — par Jean Crosnier de La Galloye, de la vente à lui consentie par Etienne Gaillart et sa femme, de tous les droits qu'ils pourraient avoir sur l'aître de La Galloye ; — par René Cartier et sa femme, du contrat d'acquisition d'une pièce de bois et buissons. — Foi et hommage simple rendus par Simon Derbille au seigneur de La Trousserie, pour une pièce de pré. — Production de contrats par Macé Crosneau, Robert Dhuisseau et Jean Crosnier. — Quittance d'arrérages de rentes payés au seigneur de La Trousserie par noble homme René de Crassay. — Exhibition de contiats d'acquisition par divers particuliers.

E. 474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1777. — Villiers (de). — Vente faite par demoiselle Marguerite Petit du Château à Messire François Rangeard de Villiers, écuyer, ancien conseiller au conseil supérieur de Blois, et à dame Catherine-Thérèse Mahy, son épouse, d'une maison appelée La Maillardière et de 13 arpents de vigne en dépendant, le tout sis paroisse d'Onzain ; ledit acte de vente suivi de trois quittances de la demoiselle Petit du Château.

E. 475. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1711-1738. — Vimeur de Rochambeau (de). — Remboursement par demoiselle Louise d'Alès, fille majeure de Messire Jacques d'Alès, en son vivant chevalier, seigneur de Corbet, et de demoiselle Louise de Patay, sa femme, d'une somme de 3,000 livres pour le rachat d'une rente de 150 livres autrefois constituée par les sieur et dame d'Alès au profit de demoiselle Jeanne Charlemagne, veuve de sire André Picault, vivant écuyer. — Bail à loyer par Messire Joseph-Charles de Vimeur, marquis de Rochambeau, grand-bailli de Vendômois, à Nicolas Chevereau, de la rivière de Rochambeau depuis les moulins de Varennes jusqu'à ceux de Chantraine.

E. 476. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1747. — Visigny (de). — Inventaire à la requête de Claude de Visigny, écuyer, et de Messire Pierre Dionis des Carrieres, son gendre, des meubles et papiers de la succession de demoiselle Barbe-Rose Denoix, en son vivant femme dudit de Visigny.

E. 477. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1592. — Vivier (Du). — Fragment du procès-verbal de la saisie faite par Massicot, sergent royal, des biens meubles propres d'Esther Du Vivier, veuve de Jean Clément, pour couvrir une obligation de 15 écus sol consentie par ledit Clément.

E. 478. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1464-1470. — Voutenay (de). — Bail à rente : par Monseigneur Glaude (sic) de Voutenay, écuyer, seigneur de Mennetou-sur-Cher, à Jacques Macquaire, prieur de Thener (?), d'un demi arpent de bois au clos de La Rambaudière ; — par noble et puissant Monseigneur Claude de Vaudenay (*alias* Voutenay), à Guillaume Amygon et aux siens, d'une pièce de bois contenant cinq arpents, touchant « au grant ruau qui vient du Briou descendre en la rivière du Cher. »

NOTAIRES ET TABELLIONS.

E. 479. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1705-1706. — BLANCHARD (François), notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente : par Jacques Bertrand, laboureur, à Charles Forest, aussi laboureur, d'une pièce de pré au lieu dit La Mottronnerie, paroisse de Rouilly ; — par Marie Delarue, veuve, à Nicolas Mallet, de maisons et terres en culture. — Bail à moitié de tous grains, par noble homme Louis Fournier, écuyer, fourrier des logis de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, demeurant à Montoire, à Pierre Aubin, laboureur, du lieu et métairie de La Mangerie, paroisses de Lisle et de Saint-Firmin-des-Prés. Ont signé en la minute : Fournier et Blanchard, notaire.

E. 480. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1707. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire principal de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme par Gilles Simonneau, sieur de Boisvinet, tant en son nom qu'à cause de dame Anne Grimaudet, sa femme, héritière sous bénéfice d'inventaire de Jacques Grimaudet, vivant sieur des Loges, et de dame Anne Dehargne, sa femme, à François Blué, laboureur, de la métairie de La Pierre, paroisses de Danzé et de La Ville-aux-Clercs. Ont signé en la minute : Simonneau, Grimaudet et Blanchard, notaire. — Procès-verbal de réception des travaux de réparation faits au presbytère de la paroisse du Rouillis. Ont signé en la minute : Maître Denis Richaudeau, curé de ladite paroisse, Charles Grimaudet, syndic, Pierre Dupuy, Gilles Simonneau, R. Rivière, Noël Gauthier, Grimaudet, Marie Bellanger, Marie Soreau, Anne de L'Epinay et Noël Thiphaine. — Inventaire des meubles, titres et papiers de succession et communauté de Claude Brosse, en son vivant fermier de la métairie de Belle-Vallée, paroisse de Saint-Firmin, et de Marie Gauthier, sa femme. — Inventaire des meubles et papiers de la succession de Françoise Chevallier, veuve de Gilles Fortin. — Vente par Nicolas Gravereau, laboureur, à Louis Rivière, notaire de la cour de Vendôme, résidant à Azé, d'une pièce de terre sise audit Azé. — Constitution par François Dugué, laboureur, et Madeleine Vallery, sa femme, au profit de dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Malescot, chevalier, seigneur de Glicheray et autres lieux, d'une rente de quinze livres sur la métairie du Party-Aulart, paroisse de Fréteval.

E. 481. (Liasse.) — [illegible]

1708. — Suite des minutes de François [illegible], notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à [illegible] neuf ans, par [illegible] Pierre [illegible], l'un des échevins [illegible] de la Ville de Vendôme, à Pierre [illegible]dault, laboureur, de la métairie de La [illegible], paroisse de Saint-Firmin. — [illegible] — [illegible] entre particuliers.

E. 482. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1709. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à [illegible] des fruits, par Jacques Houzay, marchand, demeurant au Soucy, à Antoine Martellière, de la métairie dudit lieu du Soucy, avec toutes ses dépendances. — Partage des biens et héritages de la succession de Claude Brosse et de Marie Gauthier, sa femme. — Bail à moitié des profits, par Jacques Beaujouan, laboureur, demeurant au Plaisir, paroisse du Rouillis, à Pierre Cornillau, vigneron, de vingt-quatre brebis, à la charge par ledit preneur de « nourrir, loger, héberger et faire conduire lesdites brebis aux champs » et en prendre soin en toutes manières. — Contrat de mariage entre Charles Chevereau, laboureur, à Mornas, paroisse de Danzé, d'une part ; et Jeanne Martellière demeurant à La Grandinière, paroisse de Danzé, d'autre part. — Vente par demoiselle Marie Berruyer, veuve de Michel Lebreton, tant en son nom qu'à celui de Marie-Marguerite et Michel Lebreton, ses enfants mineurs, à dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de M[illegible], [illegible] demi de [illegible] paroisse de [illegible]. Ont signé en la minute : Marie Berruyer, F. Guerry, Jean Pouzeau et les notaires. — Contrat de mariage entre [illegible], laboureur [illegible], et Jeanne [illegible], demeurant à [illegible], paroisse dudit [illegible]. — Bail à moitié de tous grains, par [illegible], sieur de [illegible] et autres lieux, à Jacques [illegible], laboureur, de toutes les terres [illegible] les métairies du Désert et de La [illegible], et de prés pour le moulin de Villep[illegible]. Ont signé en la minute : [illegible] La Ferrière et les notaires.

E. 483. (Liasse.) — [illegible]

1710. — Suite des minutes de François [illegible], notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par [illegible]

Broussin, sieur de La Tribaudière, paroisse de Droué, à Madeleine Broussin, veuve de Jean Gallard, d'une pièce de pré sise paroisse de Pezou. — Vente par Maître Louis Joubert, notaire de la châtellenie de Lisle, et Marie Talbot, sa femme, à dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Malescot, d'une rente de cent sous, assignée sur un corps de logis sis à Busloup. Ont signé en la minute : F. Guerry, Joubert, Jean Poyrier et le notaire. — Testament de Messire Jean Porault, curé de Renay, par lequel il élit sa sépulture dans le cimetière de sa paroisse, près de la croix, et lègue : à l'église dudit lieu, une somme de 87 livres à lui due par un paroissien, laquelle somme sera affectée à l'achat des ornements les plus nécessaires ; — à Julien Buttard, pour récompenser les soins qu'il lui a donnés pendant ses maladies, une mère vache, actuellement dans sa maison. Ont signé en la minute : Birault, A. Cahouet, M. Girard et le notaire. — Procès-verbal de la visite et estimation par les fabriciens de Renay, des travaux de réparation à faire au presbytère dudit lieu.

E. 484. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1711. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Marie Esnaux, veuve de Maître Michel Communeau, demeurant au bourg du Rouillis, à François Cheramy, demeurant à La Pasquerie, paroisse dudit Rouillis, d'un clos de terre sis à La Grande-Pointe, dite paroisse. — Vente : par Charles Brière et sa femme, à Jacques Descours, de terres et vignes dans la paroisse de Lignières ; — par François Dugué et Madeleine Vallery, sa femme, à noble homme Pierre Noyer, lieutenant général des eaux et forêts du comté de Dunois, du lieu et métairie du Parti-au-Lard, paroisse de Saint-Victor de Fréteval. Ont signé en la minute : Dugué, F. Guerry, Noyer, Petit et Blanchard, notaire.

E. 485. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1712 — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente : par François Martineau, laboureur, à Jacques Bordier, aussi laboureur, de trois boisselées de terre au terroir de Chanteloup ; — par René Dubour, vigneron, à Charles Rocquer, laboureur, d'une maison à La Chapelle-Enchérie ; — par l'entremise de François Blanchard, des meubles provenant de la succession de François Blué. — Testament de Louise Landelle, présentement à Renay, veuve de Claude Godillon, en son vivant notaire à Vendôme, par lequel elle élit sa sépulture dans le cimetière de la paroisse de Renay, près de celles des parents de son mari, déclare qu'elle veut et entend que ses dettes soient intégralement payées, fonde des messes, lègue à la paroisse la moitié des seize boisselées de terre qu'elle possède près Le Parc-Chevallier, et dispose que ses meubles seront vendus pour payer les services ordonnés par sondit testament. Ont signé en la minute : Poussin, curé de Renay, et le notaire.

E. 486. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1713. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Requête adressée par François Blanchard, fermier général de la châtellenie de Renay, au bailli de ladite châtellenie, tendant à ce qu'il plaise audit bailli le commettre à l'exercice du greffe notarial de ladite châtellenie, en attendant qu'il ait trouvé une personne capable pour l'affermer et en faire l'exercice. — Contrat de mariage entre Jean Chevereau, fils de feu Jean Chevereau et de Marie Housset, d'une part ; et Anne Rottier, fille de feu Jean Rottier et de Madeleine Chevereau, d'autre part. — Constitution par Louis Le Bœuf, boucher à Villebarou, au profit de dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Marrescot (lisez Malescot), d'une rente foncière de 15 livres. Ont signé en la minute : Louis Le Bœuf, F. Guerry, Jean Rougeau et les notaires. — Assemblée des habitants de la paroisse de Lisle, pour aviser à l'exécution des réparations les plus urgentes qui sont à faire à l'église dudit lieu, principalement en ce qui est de la chapelle du chœur qui menace ruine. Les habitants opinent que le sieur Guionneau, prieur-curé de Lisle, comme gros décimateur de la paroisse, doit être chargé des réparations et entretien du chœur. — Vente par Louis-Alexandre Bougeastre, chirurgien à Verdes, à Jacques Duru, marchand, d'une maison sise au bourg d'Oucques. Ont signé en la minute : Louis-Alexandre Bougeastre et Jacques Duru.

E. 487. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1714. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Quittance donnée par Catherine Launay, fille majeure et jouissant de ses droits, à Martin Gager, homme de peine à Chicheray, d'une somme de 52 livres lui revenant de la succession de Jean et Martin Launay, ses frères. — Constitution par noble homme François Léons, conseiller du Roi, ci-devant prévôt des Maréchaux de France, et demoiselle Marie Chauffourneau, sa femme, au profit de dame Françoise Guerry,

d'une rente foncière de 15 livres. Ont signé en la minute : Léons, M. Chauffourneau, F. Guerry et les notaires. — Constitution d'une rente par Jean Fleury, homme de peine, et Jacquine Doré, sa femme, au profit de dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Marrescot (*alias* de Malescot), vivant seigneur d'Ellin, Chicheray et autres lieux. — Bail à ferme par Maître Auguste Cahouet, notaire royal et receveur de la terre et seigneurie de Chanteloup, à Pierre Grias, laboureur, de la métairie dudit Chanteloup.

E. 488. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1715. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Nicolas Chereau, marchand, et Marie-Madeleine Broissin, sa femme, à dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Marescot (*alias* Marrescot, Malescot et Malesco) d'une rente annuelle de dix livres. — Cession et transport par Marie Launay, veuve de Jean Caillaut, à Didier Petit, bourgeois, demeurant au château de Renay, de tous les droits qu'elle pouvait prétendre en l'action criminelle intentée devant le siége de la seigneurie de Renay contre René Housset, laboureur, au sujet du meurtre commis sur la personne d'Anne Vaulnaier, fille de feu André Vaulnaier et d'elle.

E. 489. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1716. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Christophe Laboureau, sieur de La Corbinière, et demoiselle Marie-Joseph Lefebvre, sa femme, à Denis Proust, marchand à Vendôme, de 22 boisselées de terre au lieu dit La Fosse-au-Loup, plus 65 autres boisselées en divers lieux. Ont signé en la minute : Denis Proust, C. Laboureau, M. J. Lefebvre et les notaires. — Ventes d'héritages entre particuliers.

E. 490. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1717. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession de Mathieu Desfretilles, maçon à Champlain, paroisse de Renay, et de Marie Binet et Louise Chemineau, ses première et seconde femmes. — Reconnaissance par Marie Roy, veuve de Nicolas Aubert, au profit de Jean Rougeau, laboureur, d'une rente de 115 livres. — Vente par Louis Le Bœuf, marchand, demeurant à Villebarou, près Blois, à dame Françoise Guerry, d'une rente de 20 livres. — Bail à ferme par noble homme Léonard Hart, sieur de [illegible], officier de feue Madame la Dauphine, à Jean Guinebault, laboureur, demeurant aux [illegible], paroisse de [illegible], de la métairie de La Gaucherie, sise au dessus du château de Lignières. — Constitution d'une rente de 10 livres par René Rousseau, marchand, au profit de Révérendes dames Françoise de [illegible], supérieure, Anne de [illegible] de Bapaulme, assistante, Gabrielle Grelain, conseillère, Agnès Du Plessis de Saint-Hilaire, conseillère, Elisabeth Roger, conseillère, Françoise Menant, députée du Chapitre de la Congrégation de Notre-Dame de [illegible].

E. 491. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1718. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Michel Doucet, boulanger et pâtissier à Vendôme, à Jacques Guignard, laboureur, d'un quartier de vigne au clos de Grattechien, paroisse d'Areines. — Inventaire des meubles de la succession de Denis Landier, laboureur, et de Madeleine Doré, sa femme. — Bail à moitié de tous fruits « tant naturels qu'industriaux, » pour trois, six ou neuf ans, par Messire Claude-Antoine de Rénusson, seigneur des Petites et Grandes Roches et de Lépau, à Mathurin Bloy, de la métairie de Lépau, paroisse de Lisle. Ont signé en la minute : De Rénusson, Beaujouan, Jean Beaudouin et le notaire. — Vente par noble homme Maurice Berruyer, seigneur de Chanteloup, à Didier [illegible] et à Marie [illegible], sa femme, d'un corps de logis sis à Vendôme.

E. 492. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1719. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — [illegible] par Messire Claude-Antoine de Rénusson, sieur de Lépau, et Mathurin Bloy, laboureur, du bail de la métairie de Lépau, précédemment intervenu entre eux. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession d'Adam [illegible] et d'Anne [illegible], sa femme ; partage [illegible] entre les héritiers [illegible]. — [illegible] De La [illegible], [illegible] Le [illegible], et [illegible], marchand [illegible] à Vendôme. — Bail à moitié de tous fruits, pour six ou neuf ans, par noble homme [illegible] de La [illegible] à [illegible], de la métairie de [illegible]. — Inventaire et vente des meubles, effets mobiliers, titres et papiers [illegible], de la succession de

Denis Richaudeau, en son vivant prêtre curé du Rouillis. Ont signé en la minute : Jehan Rivière, Grimaudet, Simonneau et Blanchard, notaire. — Enquête faite à la requête des religieuses bénédictines du Calvaire de Vendôme, au sujet de dégats commis dans les bois de leur communauté. — Bail à ferme à moitié : pour six ou neuf ans, par Louis Menard, docteur en médecine, médecin ordinaire de l'Hôtel Dieu de Vendôme, à René Jouanneau, laboureur, de la métairie de La Rondelière, paroisse de Lisle ; — par Maître Pierre Docque, vicaire de Danzé, à Pierre Gauthier, laboureur, de la métairie du Bois-aux-Moines, paroisse dudit Danzé. — Ont signé en la minute : P. Docque, Grenette, curé de Denzé — et le notaire.

E. 193. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1720. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la communauté de feu Vincent Cousin et Marguerite Guignon, sa femme, et de celle de ladite Guignon, décédée, et de Pierre Landault, son second mari. Ont signé en la minute : Henri Deneveu, Nicolas de Brossard, écuyer, Ganne et le notaire. — Bail à ferme par Messire Élie De La Ferrière, écuyer, seigneur de La Boulaye, à Marin Guillonneau, laboureur, de la métairie des Grandes-Vallées, paroisse du Temple. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la communauté entre Antoine Martellière, laboureur, et Suzanne Gon, sa femme, à présent sa veuve. — Quittance par Marguerite Regnier, veuve d'Étienne Piger, à Messire Claude de Réméon, seigneur de « Chapdasne », paroisse de Saint-Firmin-des-Prés, d'une somme de 94 livres, dont 90 livres payées en neuf billets de la banque royale. Ont signé en la minute : De Réméon de Moquet, Charles Grimaudet, Jean Baudouin et le notaire.

E. 194. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1721. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente : par François Lemoyne, laboureur, à Jacques Baujouan, de terres en culture et en friche ; — par Louise Lecœur, veuve de Julien Fisdieu (?), domicilié à L'Escotière, paroisse de Busloup, à Noël Leguay, laboureur, de plusieurs pièces de terre dont quelques-unes sont contiguës à celles de M. de Massard, sur le chemin de Gros-Chêne à La Ville-aux-Clercs, et relèvent de la commanderie dudit Gros-Chêne.

E. 195. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1722. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme par Gilles-César Alliphonce, bourgeois de Vendôme, au nom de demoiselle Marie-Anne Goislard, fille et héritière de feu Maitre Jean Goislard, vivant sieur de Lépau et bailli de la châtellenie de Lisle, à Joudry Rousier, des lieux et bordages de La Pierre et des Forges-Buffet, paroisse de La Ville-aux-Clercs. — Vente : par Françoise Bealeu, veuve en premières noces de Michel Binet, à Louis Fisseau, de tout ce qui pouvait lui revenir des biens acquis par ledit Binet et elle pendant leur communauté ; — par René Pardessus, serrurier à Onzain, à Gilles Bellier, laboureur à Chapedasne, paroisse de St-Firmin, de plusieurs pièces de terre labourable et de vignes. — Bail à ferme : par Michel Guignard, curé de La Ville-aux-Clercs, à Jean-Baptiste Lemoyne, curé du Rouillis, de deux vaches, à la charge par ledit preneur de les faire champayer et de les préserver de tous dangers, fors le cas de mort naturelle ; — par le même au même, aux mêmes charges et conditions, de deux autres vaches.

E. 196. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1723. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Julien Bois, maréchal à La Douardière, paroisse de Danzé, à François Renoier, maréchal au Rouillis, de deux boisselées de terre près le village de La Mézézerie. — Testament de François Bleue, laboureur, demeurant au Haut-Soucy, paroisse du Rouillis, par lequel il fonde des messes et donne ses biens meubles et effets mobiliers, tant vifs que morts, et tous ses acquêts, à Madeleine Poirier, sa femme.

E. 197. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1724. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Partage entre Jean Roger, vigneron, et Marin Roger, aussi vigneron, des biens immeubles de la succession de Catherine Bonnart. — Sentence du bailli de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, confirmant l'inventaire fait par Maître Blanchard, des meubles de la succession de Jacques Servant, ladite sentence rendue « en la chambre de nostre Greffier, attendu que le Pallais menace ruisne. » — Quittance par Anne Pillon, veuve de Jean Rougeou, à Martin Gager, d'une somme de 52 livres, en remboursement d'une rente de 52

sous, autrefois constituée par ledit Gager au profit dudit Rougeon. — Bail à moitié, pour trois, six ou neuf ans, par noble homme Nicolas de Brossard, écuyer, sieur de La Grisellière, demeurant à Belle-Assise, paroisse de Pezou, à Jean Housset et à Geneviève Dugué, sa femme, de la métairie dudit lieu de Belle-Assise. — Testament de Joseph Bazouille, pêcheur à Lisle. — Bail à ferme, par Maître Mathurin Guenette, Greffier du baillage de Vendôme, à Claude Gille, laboureur, de la métairie de La Guignardière.

E. 498. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1725. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Inventaire des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession et communauté de défunt Paul-Louis Lattron, et de Jeanne Pillon, à présent femme de René Collin. — Bail à ferme par Charles Grimaudet, sieur du Bisson, au nom et comme curateur de Jean Simonneau, sieur de Boisvinet, et de demoiselle Marie-Anne Simonneau, enfants mineurs de feu Gilles Simonneau et de Marie-Anne Grimaudet, à Jean Gauthier, laboureur, du lieu et terre appelé La Métairie, au bourg et paroisse du Rouillis. — Vente par François Roger, tailleur d'habits, à Anne Gon, veuve de Noël Euphaine, d'une maison avec dix boisselées de terre en dépendant, le tout sis à Bahard, paroisse du Rouillis.

E. 499. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1726. — Suite des minutes de François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle. — Contrat de mariage entre François Galloyer, marchand, fils de feu Élie Galloyer et de Marie Ruet, sa femme, demeurant au Temple, d'une part ; et demoiselle Catherine Renée Marganne, fille de Maître Julien Marganne et de feue dame Anne Sonnet, demeurant au Rouillis, en la maison de Maître Julien Marganne, son frère, curé dudit lieu, d'autre part. Ont signé en la minute : François Galloyer, Catherine Marganne, Marganne, Ourry, curé de la Ville-aux-Clercs, Guenette, curé de Danzé, Marganne, J. Marganne, curé du Rouillis, Madeleine Marganne, Toussaint Marganne, Paul Marganne et Blanchard, notaire. — Bail à ferme, par demoiselle Geneviève Vié, veuve de Louis Fournier, en son vivant officier de Monseigneur le duc d'Orléans, à François Cochepain, laboureur, de la métairie de Morins, paroisse de Danzé. — Contrat de mariage entre Blaise Bouillard, demeurant à Danzé, fils de Jean Bouillard et de Renée Barré, d'une part ; et Louise Jenet, fille d'Ive Jenet et de feue Marie Crosnier, d'autre part.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1727. — [illegible], notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme, pour six ou neuf ans, par Maître François Pilon, curé de Romilly, au nom de Maître André Andras, procureur en parlement, à [illegible] du Grand-Marchais, paroisse de Romilly. — Contrat de mariage entre Pierre Chevallier, laboureur, veuf de Jeanne Ouzilleau, d'une part, et [illegible], fille de feu Jacques [illegible], et de [illegible], d'autre part.

E. [illegible] (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — [illegible], notaire de la châtellenie de Lisle. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession et communauté d'Etienne Joubert, laboureur, et de feue Marguerite Debeine, sa femme. Ont signé en la minute : Etienne Joubert, Claude Debeine, Mansion et Blanchard, notaires.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1700. — Communeau (Michel), notaire de la cour de Lisle, [illegible] des fruits, pour six ou neuf ans, à Jean Pierre, demeurant au Grand-Marchais, paroisse de Romilly, de la métairie de La Grande-Vauverille (aujourd'hui Vaverie), paroisse de Danzé. — Bail à ferme pour six ans, par René d'Aussouin, écuyer, seigneur des Bellezeveries, demeurant audit lieu des Bellezeveries, [illegible] — Vente par Pierre [illegible], à Paris, à Joseph [illegible] et à demoiselle Catherine Ollivier, sa femme, d'une boisselée de terre en friche. — Bail à moitié fruits, pour trois, six ou neuf ans, par [illegible] chène.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1701. — [illegible]

rant aux Brosses, paroisse de Romilly, de trente-deux boisselées de terre, sur le chemin de Romilly à La Ville-aux-Clercs. — Bail à ferme par Jean Chaillou, maréchal, demeurant au bourg du Temple, à un nommé Chevallier, laboureur, demeurant à La Tremblaye, paroisse de Romilly, du lieu et bordage de La Basse-Métairie, paroisse dudit Romilly. — Bail à moitié fruits, pour six ou neuf ans, par Julien Floreau, marchand, demeurant aux Brosses, à Antoine Dady, laboureur, du lieu et métairie des Brosses. — Contrat de mariage entre Jacques Girard, laboureur, demeurant aux Trois-Fontaines, paroisse de Beauchêne, d'une part ; et Françoise Fourmy, demeurant paroisse de Romilly, d'autre part. — Testament de Pierre Binard, bourgeois de Paris, étant de présent à Romilly, par lequel il institue ses légataires Marie-Marguerite Morice, femme de Jean Colsy, bourgeois de Paris, et Laurent Morice, son frère. — Autre testament cassant le précédant et confirmant un premier testament fait à Paris.

E. 504. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1702. — Suite des minutes de Michel Communeau, notaire à Lisle. — Bail à rente par Pierre Fleuriau à un particulier, du lieu de Mornas, paroisse de Danzé, qu'il tenait lui-même à rente de Messire Gabriel de B...essat, écuyer, seigneur de La-Chapelle-de-Ligny. — Vente par Simon et Louis Fisseau, laboureurs, à Eustache Trécul, aussi laboureur, d'une boisselée de terre sur le chemin de Romilly à Danzé.

E. 505. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1703. — Suite des minutes de Michel Communeau, notaire à Lisle. — Réparation d'honneur faite par Jacques Guerrier, bordager, demeurant à Romilly, et Marie Drouet, sa femme, à Pierre Gaudelas, qu'ils avaient accusé publiquement d'avoir commis un vol à leur préjudice. — Bail à ferme par Barthélemy Germond, receveur de l'abbaye de Saint-Avit-lez-Chateaudun, au nom de Mme Catherine d'Illiers, abbesse de ladite abbaye, dame spirituelle, temporelle et fondatrice de la paroisse de Romilly, à Julien Regnault, laboureur, du lieu seigneurial, domaine et dépendances de Romilly.

E. 506. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1704. — Suite des minutes de Michel Communeau, notaire à la cour de Lisle. — Vente par Pierre Gauthier, maître charpentier à Paris, de dix septrées de terre dans la paroisse d'Azé. — Règlement de compte, devant Michel Communeau, notaire, entre Michelle Deniau, veuve de Nicolas Basset, et Nicolas Basset, son fils, demeurant à la Potterie, paroisse de Romilly, au sujet de la jouissance des héritages appartenant à ladite Deniau tant de son propre que par acquisition, pour l'entretien et la réparation desquels ledit Basset avait fait des déboursés.

E. 507. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1705. — Suite des minutes de Michel Communeau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme, pour six ou neuf ans, par Barthelemy Germond, au nom et comme procureur de haute et puissante dame Madame Catherine d'Illiers, abbesse de Saint-Avit, d'un petit bordage appartenant à la dite dame et sis au bourg de Romilly et environs.

E. 508. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1638. — Darde (Jacques), notaire de la châtellenie de Lisle, résidant à Saint-Firmin-des-Prés. — Vente : par Alexandre Percheron, demeurant à La Rouillonnière, paroisse de Lunay, tant en son nom qu'à celui de Jeanne Crosnier, sa femme, à Jehan Regnier, de divers héritages ; — par Jehan Pelletier, demeurant à Réveillon, paroisse de Saint-Firmin, à Mathieu Petit, de deux boisselées de terre labourable ; — par Jeanne Guiot, demeurant à Mussay, paroisse de Saint-Firmin, à Jacques Firmin, sieur de La Forée, d'un demi-quartier de vigne sis au clos des Coutiz, paroisse de La Madeleine de Vendôme. — Procès-verbal des visite et expertise du moulin de Monsay (aujourd'hui Moncé), paroisse de Saint-Firmin, par noble homme Maître René Jourdain, conseiller du Roi, seigneur dudit lieu de Moncé. — Bail à ferme, pour trois ou six ans, par Sébastien Housset à Jean Esnault, marchand, de prés et terres dans la paroisse de La Chapelle-Enchérie. — Ventes et baux à ferme d'héritages entre particuliers. — Bail à ferme par « honneste homme » Pierre Taffu, demeurant à Vendôme, à Jean Rottier (*alias* Rothier), laboureur au village de Haie-de-Champs, paroisse de Saint-Firmin, de plusieurs héritages près ledit lieu.

E. 509. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1639. — Suite des minutes de Jacques Darde, notaire de la châtellenie de Lisle, résidant à Saint-Firmin. —

Inventaire des immeubles composant la métairie de La Challotière, sise au village de Haie-de-Champs, ledit inventaire fait à la requête de Charles Le Tellier, sieur de Paradis, au nom et comme ayant les droits de dame Judith Festeau, veuve en dernières noces de Maître René Rivet, conseiller du Roi, président aux grands-jours de Vendômois. — Traité et marché entre Jehan de La Fontan, écuyer, et J. Darde, vigneron, demeurant à Haie-de-Champs, au sujet de divers droits de pâturage. Ont signé en la minute : de La Fontan, J. Darde et Darde, notaire.— Bail à moitié fruits, pour trois ans, par Jean Esnault, marchand, à Pierre J.... demeurant à Haie-de-Champs, de la métairie de La Mouline. Ont signé en la minute : Esnault, Guillon et Darde notaire. — Bail à rente foncière et perpétuelle par noble homme René Jourdain, seigneur de Moncé, conseiller du Roi, président en l'Election de Vendôme, à Pierre Regnier, demeurant à Moncé, d'une maison et jardin sis audit lieu. Ont signé en la minute : J. Regnier et Darde, notaire. — Bail à ferme par Macé Rottier, tailleur d'habits, demeurant à Chêne-Carré, paroisse de Pezou, à René Clavet, meunier du moulin de Moncé, d'une maison avec four et terres labourables, le tout à Haie-de-Champ. — Sommation donnée par noble homme René Jourdain, seigneur de Moncé, au meunier du moulin dudit lieu, d'avoir à remplir sans retard les conditions de son bail ou à vider ledit moulin. — Vente par Jehan Vignette, notaire arpenteur à Vendôme, et Marie Rivière, sa femme, à Guillaume Gauthier, vigneron, d'une boisselée de pré au lieu dit Le Pré-Saint-Jean, entre le hameau de Fortunas et le bourg de Lisle. Ont signé en la minute : Vignette et Darde, notaire. — Vente par Charles Le Tellier, sieur de Paradis, et dame Françoise Doulcin, sa femme, demeurant ensemble au village de La Grapperie, paroisse de Saint-Firmin, et dame Marie Thévard, veuve de noble homme Octave Boura, à Jehan de La Fontan, écuyer, et à demoiselle Fidèle Cottin, sa femme, demeurant au village de Haie-de-Champs, d'une rente foncière de 16 livres 30 sous quatre deniers, assignée sur la métairie de La Grapperie. Ont signé en la minute : Le Tellier, Françoise Doulcin, de La Fontan, Fidèle Cottin et Darde, notaire.

E. 510. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1636-1651. — Suite des minutes de Jacques Darde, notaire en la châtellenie de Lisle. — Bail à loyer, pour trois ans, moyennant 3 livres 10 sous et une livre de beurre par an, par François Laisné, vicaire de la paroisse de Saint-Firmin, à Barthélemy Gauthier, charpentier en moulins, d'une vache âgée de trois ans, [illegible] s'engage à garder ou faire garder et [illegible], et à préserver contre tous dangers et périls de mort accidentelle. — Vente par Jean Merret, [illegible], demeurant à Haie-de-Champs, et Madeleine [illegible], sa femme, à Jean Regnier et à Marie Darde, sa femme, de quatre boisselées de terre en culture.

E. 511. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1651. — [illegible] des minutes de Jacques Darde, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à loyer d'une [illegible], entre particuliers. — Bail à ferme par Marie [illegible], demeurant à [illegible], paroisse de Pezou, à Léonard Hanriau, de deux boisselées de terre au hameau de « Fortunays » aujourd'hui Fortunas. — Vente, par Jeanne Ouzilleau, veuve Martin, de huit boisselées de terre. — Echanges d'héritages entre Antoine Taffu et Marin Guitton, vigneron. — Vente par Jean Rottier, laboureur, demeurant à La Harsonnière (aujourd'hui La Hersonnière), paroisse de Busloup, à Pierre Taffu, marchand à Vendôme, de plusieurs boisselées de terre en culture. Ont signé en la minute : Taffu, Regnier et les notaires. — Résiliation de bail entre dame Geneviève Cadot et le sieur Moreau, fermier de la métairie de Teillé, appartenant à ladite dame. — Plainte adressée au bailli de Lisle ou à son lieutenant par noble homme Jehan Barranger, à [illegible] par des brebis et des oies dans deux pièces de blé faisant partie de sa métairie du Soucy, et sises sur le chemin de La Ville-aux-Clercs à Vendôme.

E. 512. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1651. — Suite des minutes de Jacques Darde, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par René, Mathurin et Noel Gautereau à Gilles Gauthier, de la part et portion qui pourrait revenir à chacun d'eux dans la succession future de leur père. — Cession par Jean [illegible], demeurant, à Antoine [illegible], [illegible] de Vendôme, de la moitié d'une vache dont ledit [illegible] avait déjà l'autre moitié. — Vente de divers héritages par Jean [illegible] à Gauthier Darde. — Requête adressée par [illegible] au bailli de Lisle ou à son lieutenant, [illegible] pour [illegible], de laquelle [illegible]. — [illegible] à noble homme Messire Pierre Barranger, écuyer, seigneur de Haie-de-Champs, paroisse de Saint-Firmin, de terres et jardins au lieu dit La Challotière, alias La Chall-

lotrie et La Cailloterie. — Vente : par René Richard, charron à La Ville-aux-Clercs, à noble homme Paul Barranger, écuyer, et à demoiselle Madeleine Sallé, sa femme, de six boisselées et demie de terre labourable ; — par le même Richard à M. de La Fontan, écuyer, de trois boisselées de terre labourable. Ont signé en la minute : de La Fontan, Jehan de Ramsay, *alias* Ramesay, et Darde, notaire. — Bail à ferme par noble homme Charles Le Tellier, écuyer, sieur de Paradis, à noble homme Etienne Des Landes, président aux Grands-Jours de Vendômois, d'une pièce de pré assise sur la rivière du Loir. Ont signé en la minute : Le Tellier, Des Landes. De La Fontan et Darde, notaire.

E. 513. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1652. — Suite des minutes de Jacques Darde, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail d'une vache fait par Marie Malepert à Macé Aubry, maréchal à Vendôme. — Testament du même Macé Aubry, par lequel il règle le cérémonial et le lieu de sa sépulture, fonde des messes et dispose de ses biens. Ont signé en la minute : M. Aubry, Louis Maréchal et Darde, notaire. — Désistement par Jean Hay (?) fabricien de la paroisse de Lisle, entre les mains de Jean Goislard, écuyer, sieur de Lespau (aujourd'hui Lépau), paroisse de Lisle, de l'action judiciaire intentée par lui contre M. Pierre Godineau, prieur-curé de Lisle, devant la cour des maréchaux de France, au siége de la Table de marbre, à Paris. — Vente de la métairie de Rahard, appartenant à M. Jacques Viart, avocat au parlement et sise paroisse d'Espéreuse. — Vente par Perrine Richard, veuve Boucher, à M. de La Fontan, écuyer, et à demoiselle Fidèle Cottin, sa femme, d'un demi-quartier de pré dans la paroisse de Busloup, et quittance par noble homme Pierre d'Ajon, écuyer, d'une somme de 55 livres tournois faisant le parfait remboursement d'une rente à lui due sur l'immeuble vendu. Ont signé en la minute : Pierre d'Ajon et les notaires. — Bail à moitié des grains et fruits, pour douze ans, par Jehan de Ramsay, *alias* Ramesay, écuyer, sieur de La Boulletière, demeurant au Dessert (aujourd'hui Le Désert), paroisse de Lisle, à Gilles Gauthier, laboureur, demeurant à Montplaisir, de ladite métairie du Désert. Ont signé en la minute : « La Boulletière » et Darde, notaire. — Bail par Nicolas Cuvier, serger à Vendôme, à Macé Aubry, de terres sises à Haie-de-Champs. — Bail à loyer par noble homme Pierre de Ferrand, écuyer, sieur de Teillay (aujourd'hui Teillé), paroisse d'Espéreuse, à Thomas Hogu, d'une maison avec jardin y attenant, le tout sis dans ladite paroisse d'Espéreuse. Ont signé en la minute : « Ferrand » et Darde, notaire. — Bail à loyer d'une vache, fait par honorable homme D. de Lerpinière, à Jean Servent, charpentier à Haie-de-Champs. Ont signé en la minute : « Delerpinière » et Darde, notaire. — Bail à ferme par dame Elisabeth Goislard, femme de noble homme Pierre Bouru, officier du Roi, demeurant à Chicheray, à dame Marguerite H... veuve de noble homme P. Goislard, en son vivant receveur des tailles, de deux quartiers de pré à Pezou. — Assemblée des manans et habitans de la paroisse de Saint-Firmin-des-Prés, à l'effet d'élire un procureur fabricien, en remplacement de Gabriel Rivière.

E. 514. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1713. — Deniau (René), notaire de la cour de Lisle, résidant à Pezou. — Assemblée des manans et habitans de la paroisse de Pezou à l'effet de donner pouvoir au collecteur de l'année prochaine, de laisser à son fils Adam Baudouin, le moulin de Fontaines qui dépend de la paroisse de Pezou. — Bail à ferme par Catherine Foreau, veuve de Claude Baudron, demeurant à La Secrétainnerie, paroisse de Pezou, à Julien Huet, laboureur, d'un petit bordage sis au village du Nid-de-Pie, paroisse de La Ville-aux-Clercs. Ont signé en la minute : veuve Baudron et le notaire.

E. 515. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1714. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Jacques Duru, laboureur, et sa femme, à dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Marrescot (*alias* Malescot), d'une rente de cent sous assignée sur un corps de logis au fief des Hayes, paroisse de Busloup. — Constitution : par Marie Roi, au profit de dame Françoise Guerry, d'une rente de cent sous, sur un corps de logis et divers autres héritages ; — par Pierre Goudeau, laboureur, au profit de la même dame, d'une rente de 7 livres 10 sous, sur des terres sises dans les paroisses de Busloup et Pezou ; — par plusieurs particuliers au profit de la même dame, de rentes foncières assises sur des héritages dans les paroisses de St-Lubin-des-Prés, Lignières, Renay, Busloup, Saint-Hilaire-La-Gravelle. — Contrat de mariage entre René Motte, homme veuf, demeurant à Chicheray, paroisse de Pezou, d'une part ; et Anne Hallouin, fille de Pierre Hallouin et de Marie Dugué, de la paroisse de Conan, d'autre part.

E. 516. (Liasse.) — 2[illegible] pièces, papier.

1715. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Constitution par Madeleine Hanriau, veuve de Gilles Roberdeau, au profit de dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Malescot, d'une rente de 6 livres, assise et assignée sur un corps de logis et des terres, le tout sis paroisse de Pezou. — Bail à rente par Denis Lelièvre, laboureur, demeurant à Malabry, paroisse de La Ville-aux-Cleres, au profit de la même dame, de la métairie de Malabry dessusdite. — Constitution par Pierre Sedilleau, laboureur, au profit de la même dame, d'une rente de 20 livres, assignée sur un corps de logis et des terres à Chicheray, paroisse de Pezou. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession de Michel Roger, décédé aux Ruelles, paroisse de Lignières, et de Jeanne Bourgeois, sa femme, père et mère de Madeleine, Anne et Michel Roger. — Bail à moitié : par la demoiselle Becquereau, demeurant à Pezou, à Jean Roger, laboureur, de 150 boisselées de terre en plusieurs pièces ; — par Léonard Huet, sieur de Berthault, officier, demeurant à Vendôme, à Marie Gâgnebien, veuve Legoût, des métaries des Ruelles et du Houx, paroisse de Lignières. — Constitution par Julien Bois, marchand, et Marie Blanchard, sa femme, demeurant à La Douardière, paroisse de Danzé, à dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Malescot, d'une rente de 80 livres, de 1,600 livres au capital, assignée sur des bordages situés dans les paroisses de Danzé et de Busloup, et sur les métairies de Mornas, de La Douardière et de La Haie-Bergerie. — Ventes entre particuliers.

E. 517. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1716. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Contrat de mariage entre Jacques Goudeau, marchand, fils de Jacques Goudeau et d'Anne Gouin, d'une part ; et Jeanne Rivière, fille de Louis Rivière et de Louise Blanchard, demeurant à Pont-l'Asne, paroisse de Busloup, d'autre part. — Vente par Calais Charron, laboureur, et Jeanne Minier, sa femme, à Jacques Bordier et à Christophe Gabilleau, aussi laboureurs, demeurant à Chêne-Carré, paroisse de Pezou, de jardins et clos situés dans les paroisses de Pezou et de Saint-Firmin. — Constitution : par Pierre Gueral, au profit de dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Marescot (*alias* Malescot), d'une rente de 6 livres ; — par Nicolas Vallery, laboureur, au profit de la même, d'une rente de 10 livres 4 sous, assignée sur [illegible] ; — par Jacques D[illegible], laboureur, au profit de la même dame, d'une rente de 5 livres, sur [illegible] Busloup et ailleurs ; — par [illegible] Housset, et François Fouquet, laboureur, au profit de la même dame, d'une rente de 7 livres [illegible], sur une maison avec dépendances, paroisse de [illegible] ; — par François Feillée, laboureur, au profit de la même dame, d'une rente de 15 livres sur un corps de logis et des terres, paroisse de [illegible]. — Contrat de mariage entre Jacques Gallois, laboureur, fils de Jacques Gallois et de Marie Barnet, demeurant paroisse Saint-Lubin-des-Prés, d'une part ; et Marie [illegible], d'autre part ; — entre Pierre Lecourt, laboureur, demeurant paroisse de Lignières, d'une part, et Jeanne Havet, d'autre part. — Constitutions de rentes au profit de la dame Guerry. — Constitution : par François Rousseau, chirurgien, et Marguerite-Louise Ragot, sa femme, au profit de ladite dame Guerry, d'une rente de 12 livres 10 sous. — Bail à ferme par honorable homme Benjamin Jérôme Drouin, seigneur de Vareilles, et dame Louise Blanchet, sa femme, à François Congrenet, laboureur, de terres, prés et bois taillis, paroisses de Pezou et de Busloup. Ont signé en la minute : « B. J. Drouyn de Vareille », Jean Bourgouin et Deniau, notaire. — Constitution par Jean Huard, notaire de la baronnie de Busloup, et Renée Housset, sa femme, au profit de dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Malescot, d'une rente de 50 livres assignée sur une closerie et des vignes sises paroisse de Naveil, et sur des maisons et jardins sis dans la paroisse de La Ville-aux-Cleres.

E. 518. (Liasse.) — 2[illegible] pièces, papier.

1717. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par François [illegible], laboureur, à M. [illegible], demeurant [illegible], paroisse de Busloup, [illegible] deux [illegible] [illegible]. — Vente par Maître François Blanchard, [illegible], et [illegible], sa femme, à [illegible], laboureur, [illegible], paroisse de Pezou, et de [illegible]. — Transaction entre Jeanne [illegible], [illegible] Petit, [illegible] de la terre de [illegible], paroisse Saint-[illegible], d'une part ; et Jeanne Petit, [illegible] Petit, de son [illegible] Rous, [illegible]

et tutrice des enfants mineurs dudit défunt Pierre Neil, son mari, et d'elle, et de demoiselle Marguerite Housset, sa première femme, d'autre part, à l'effet de régler les droits successifs de ladite Petit, veuve Neil, tant de son chef que comme tutrice de ses enfants, dans les successions desdits Neil et Housset, quant au mobilier seulement. — Contrats de constitution de rentes par divers particuliers au profit de la dame Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Malescot. — Bail à moitié, par Maître François Blanchard, notaire de la châtellenie de Lisle, à Jean Guilbert, laboureur, du lieu du Boulay, paroisse de Danzé.

E. 519. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1719. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Michel Ratier, vigneron, à Messire René Rousseau, demeurant au bourg de Pezou, d'une pièce de terre au village de Mont-Henri, paroisse dudit Pezou. — Prise de possession par César de Giraudeau, écuyer, seigneur du Tertre, paroisse de Busloup, des lieux appelés Le... ent, La Maison-du-Puy et La Chaillotière, par lui acquis de M. Paul de La Touche, écuyer, conseiller en la chambre des comptes de Blois, en signe de laquelle prise de possession ledit de Giraudeau à ouvert et fermé les portes des maisons, rompu à coups de sabre les haies servant de clôture aux pièces de terre, et pris en chacune desdites pièces de terre des pierres et cailloux. — Bail à loyer, à moitié des produits, par dame Catherine Baudron, veuve de Maître Jean Couturier, sieur de La Treisse, à Jean Housset, maréchal de forge, du nombre de 52 bêtes à laine, tant brebis que moutons et agneaux. Ont signé en la minute : « la veuve de La Troine, » et Deniau, notaire.

E. 520. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1720. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme, par Pierre Marchant, greffier au présidial de Blois, comme procureur de Messire Tanneguy Guerry, écuyer, sieur de La Chesnaye et de Chicheray, conseiller à la Cour des comptes de Blois, à Louis Jourdeu, marchand, à Chicheray, du lieu seigneurial et terre dudit Chicheray. Ont signé en la minute : Marchant, Arnoul, curé de Pezou, Parrain et Deniau, notaires. — Contrat de mariage entre Louis Jourdeu, fils de Louis Jourdeu et de Marguerite Bourjon, d'une part ; et Marguerite Motte, fille de Nicolas Motte, d'autre part. — Vente par Jean Gouffier à Pierre Prud'homme, garde de la forêt de Fréteval, demeurant au Bois-Blanc, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, d'une pièce de vigne au terroir de Fontaine. — Ventes entre paysans.

E. 521. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1721. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle.—Vente par Hyacinthe Cormier, demeurant à Fontaine, paroisse de Pezou, à Marin Glandar, demeurant au Gravier, paroisse de Sargé, d'un corps de logis situé dans la paroisse du Temple. — Inventaire des meubles et objets mobiliers tant morts que vifs, provenant de la communauté d'entre feu Pierre Goudeau et Marie Dugué, à présent femme de Jean Brimbœuf. — Bail à moitié des produits, par Jeanne Tendron, veuve de Guillaume Communeau, comme gardienne de François Communeau, son fils, à Urbain Gabeau, de vingt-cinq bêtes à laine, tant brebis que moutons et agneaux.

E. 522. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1722. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme pour six ou neuf ans, par Maître Claude Baudron, demeurant à Pezou, se faisant fort pour ses cohéritiers, à Pierre Buisson, laboureur, d'un bordage sis au village du Nid-de-Pie, paroisse de La Ville-aux-Clercs. — Procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 avril par les manans et habitans de la paroisse de Pezou, en présence de Maître André Arnoul, curé dudit lieu, à l'effet d'élire un procureur fabricien de ladite paroisse, pour gérer les revenus de la fabrique pendant un an, à commencer du jour de l'Annonciation. — Bail à rente, du consentement des fabriciens et curé de Pezou, par le procureur de la fabrique dudit lieu, à Jean Rougeau, laboureur, d'une demi boisselée de terre en jardin, au Petit-Chicheray. — Autre bail fait dans les mêmes conditions par la fabrique dudit Pezou à Étienne Blanchard, pour sept boisselées de terre labourable, paroisse de Busloup. — Vente par Françoise Petit, veuve de Laurent Baudouin, et Jacques et N... Petit, ses frères, à Messire de Gaspard de Massard, écuyer, seigneur des Mussets, d'une maison avec quelques servitudes et terres, à La Séraudière, paroisse de Busloup. — Procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 septembre par les manans, habitans et fabriciens de la paroisse de Pezou, pour délibérer sur la demande des droits de franc-fief et d'amortissement, faite à la fabrique de ladite paroisse pour raison du testament de Marguerite Lefebvre, en son vivant femme de Jean Rougeau ; à la suite de laquelle délibération, les-

dits manans, habitans et fabriciens renoncent au bénéfice dudit testament. — Autre procès-verbal d'une assemblée tenue le 1er novembre par les mêmes, à l'effet de délibérer sur une demande de droits de franc-fief et d'amortissement faite à ladite paroisse pour raison de la fondation dans l'église de Pezou, par feue dame Françoise Guerry, veuve de Messire Emmanuel de Malescot, d'une chapellenie dont le chapelain devait servir de vicaire. — Vente par François Blanchard, notaire et fermier de la châtellenie de Lisle, et Charlotte Martellière, sa femme, à Messire Nicolas de Brossard, écuyer, sieur de La Gresellière, demeurant à Belle-Assise, paroisse de Busloup, et à dame Marie de Frémont, sa femme, de deux boisselées de terre, paroisse de Pezou.

E. 523. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1723. — Suite des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril par les fabriciens, les manans et habitans de la paroisse de Saint-Pierre de Pezou, à l'effet d'élire un procureur fabricien de ladite église pour la présente année. — Titre nouvel donné par Michel Hallay, laboureur, et Anne Blanchard, sa femme, demeurant ensemble au village des Haies, paroisse de Pezou, à demoiselle Jeanne Becquereau, d'une rente foncière de 3 livres 10 sous, pour 11 boisselées de terre labourable, paroisse de Busloup. — Bail à ferme par Messire Claude de Renusson, écuyer, à Jacques Leroy, « texier en toille », d'un corps de logis situé au bourg de Lisle. — Vente par Nicolas Communeau, garçon majeur, à Louis Rivière, marchand, et à Louise Blanchard, sa femme, d'une boisselée de terre, paroisse de Busloup. — Partage entre Paul Latron, Barthélemy Latron, son frère, Marie et Jeanne Latron, leurs sœurs, des biens de la succession de Simon Latron et Marie Breton, leurs père et mère. — Vente par Marie Soubrillard, veuve de Jean Prudhomme, à Pierre Morisset, d'une boisselée et demie de vigne sise à Mont-Henri, paroisse de Pezou, chargée d'un de cens par boisselée envers la seigneurie de La Boratière. — Ventes, arrentements et échanges entre laboureurs.

E. 524. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1724-1726. — Suite et fin des minutes de René Deniau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Compte-rendu par Entrope Ruau, laboureur, demeurant paroisse de Pezou, comme tuteur et curateur créé par justice, de la personne et des biens de Jean Ruau, de la gestion par lui faite des deniers dudit Jean Ruau, par lequel compte [illegible] Entrope Ruau se trouve [illegible] la somme de 2[illegible] livres. — Vente par [illegible] et [illegible], sa femme, à [illegible], d'une [illegible] de [illegible] et d'une part [illegible] de terre [illegible], d'un cens envers [illegible] de La [illegible] de [illegible]. — Transaction passée entre Etienne Blanchard, demeurant paroisse de La Ville-aux-Clercs, et Pierre Dorsemaine, demeurant paroisse de Pezou, [illegible] procès pendant entre eux devant le bailli de la châtellenie de Lisle. — Vente par Louis Darde, laboureur, et Catherine Rivière, sa femme, à Adam Baudouin, meunier au moulin de Fortunas, paroisse de Pezou, d'une rente de 11 livres sur la métairie des Grands-Champs, paroisse de La Ville-aux-Clercs. — Baux à ferme entre paysans.

E. [illegible]. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1717. — [illegible], notaire [illegible] de la châtellenie de Lisle. — Partage des biens de la succession de Claude Le Conte et de Marie Le Conte, sa sœur, entre leurs héritiers. — Requête adressée par les habitants de la paroisse du Rouillis à MM. les subdélégué, présidents, conseillers de l'Election de Vendôme, à l'effet qu'il leur plaise permettre auxdits habitants de se présenter à Monseigneur l'Intendant de la généralité d'Orléans, pour obtenir d'être [illegible] convenable de les décharger. — Vente par Barth[illegible] [illegible]bert, Louis Gauthier et Marguerite Guilbert, sa femme, à François [illegible], [illegible] de terre labourable, situées dans la paroisse de Lisle. — Inventaire dressé à la requête de Jean Dorsemainne, soldat de milice en la compagnie de Graphard, régiment de Blois, des meubles et effets mobiliers restés de la succession de Jean Dorsemainne et de sa communauté avec Catherine Moret, sa veuve. — [illegible] Messire Pierre de Bernardon de Bouville, écuyer, [illegible] du Grand [illegible] et autres lieux, et [illegible] Le Coutteux, sa femme, à [illegible] [illegible] de bâtiment avec jardins y attenants, [illegible] au bourg du Rouillis. — Vente des [illegible], effets mobiliers, [illegible] et fourrages d'[illegible] de la succession [illegible] decedé de Jean Dorsemainne et de sa communauté avec Catherine Moret, sa femme.

E. 526. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1718. — Suite des minutes d'Antoine [illegible], notaire de la châtellenie de Lisle. — [illegible] par Messire

Casset, veuve de Simon Brosse, tant à la communauté de biens qui a existé entre elle et son mari, qu'aux dispositions testamentaires faites par ce dernier à son profit. — Vente publique des objets composant la succession de Jeanne Brosse, en son vivant fille sourde et muette, issue de Pierre Brosse et de Françoise Meusnier, sa femme. — Inventaire de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de Pierre Courbeville, vigneron à Lisle, et Charlotte Avenelle, sa femme. — Vente publique desdits meubles et objets mobiliers.

E. 527. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1749. — Suite des minutes d'Antoine Ferrand, notaire de la châtellenie de Lisle. — Inventaire des meubles et effets mobiliers des successions d'Antoine Guillier et de Marie Chaussé, sa femme. — Vente publique desdits meubles. — Procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juillet par les manants et habitants de la paroisse du Rouillis, à la diligence de Messire Julien Marganne, curé dudit lieu, à l'effet de nommer un procureur fabricien de ladite paroisse, pour gérer les deniers de l'église et en rendre compte à la fin de l'année.

E. 528. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1750-1751. — Suite des minutes d'Antoine Ferrand, notaire de la châtellenie de Lisle. — Inventaire des objets mobiliers de la succession de Pierre Roberdeau, vigneron. — Vente publique desdits objets. — Vente par Pierre Blanchelande, homme de peine, à Louis Fleuriau et à Suzanne Blanchelande, sa femme, de la part et portion qui peut lui appartenir dans la succession de feu Michel Blanchelande, frère germain desdits Blanchelande. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession de Pierre Gaillard, vivant laboureur et fermier de la terre de La Roche, appartenant à Messire René de Chabot.

E. 529. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1752. — Suite des minutes d'Antoine Ferrand, notaire de la châtellenie de Lisle. — Ventes entre laboureurs. — Inventaire des meubles et objets mobiliers de la succession de Jean Doré, laboureur, fermier des sieurs Buscheron et Boisvinet. — Procès-verbal de l'assemblée tenue par les curé, manants et habitants de la paroisse du Rouillis, dans l'église dudit lieu, à l'effet d'élire un d'entre eux pour remplir les fonctions de procureur fabricien de ladite église, en remplacement de Mathurin Renoul, dont le mandat triennal est expiré ; sur quoi, après en avoir délibéré, lesdits curé, manants et habitants, ont porté leur choix sur Jacques Navereau, laboureur.

E. 530. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1753. — Suite des minutes d'Antoine Ferrand, notaire de la châtellenie de Lisle. — Compte rendu par Mathurin Renoul, journalier, ci-devant procureur fabricien en charge et recette de l'église paroissiale du Rouillis, pour les années 1750, 1751 et 1752, pendant lesquelles il a exercé lesdites fonctions. Montant de la recette : 164 livres ; montant des dépenses : 135 livres 17 sous. Ledit compte est suivi d'une délibération donnant décharge au comptable, après payement par lui fait de la somme dont il se trouvait reliquataire envers la fabrique. — Inventaire et description sommaire des meubles et effets mobiliers tant morts que vifs, papiers et enseignements, dettes actives et passives, dépendant de la succession de Messire Nicolas de Brossard, écuyer, sieur de Griselière (*alias* la Grisolière), décédé le 9 juillet 1753, et de celle de dame Marguerite-Élisabeth Bouthillon, son épouse, décédée le 6 mars 1752 ; du mariage desquels sieur et dame sont issus Marie-Marguerite de Brossard, âgée de 3 ans, et Denis-Charles de Brossard, âgé de 16 mois, auxquels mineurs a été donné pour tuteur Messire Charles de Brossard, écuyer, seigneur de La Griselière, leur oncle paternel, et pour curateur aux causes, Messire Paul d'Ajon, chevalier, seigneur de Haie-de-Champs, leur cousin maternel. — Vente publique des objets mobiliers détaillés audit inventaire.

E. 531. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1747-1752. — Répertoire des minutes de Maître Antoine Ferrand, notaire principal de la châtellenie de Lisle, commencé le 16 avril 1747, coté et paraphé de page en page par première et dernière, par François Le Conte, avocat au parlement, bailli juge ordinaire civil, criminel et de police de l'abbaye royale de la Trinité de Vendôme et de la châtellenie de Lisle, membre en dépendant.

E. 532. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1657. — Foreau (Thomas), notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Maître René et Charles Cornet, le premier, notaire en Vendômois, et le second, chirurgien à Villeromain, à noble homme Denis Cornet, officier de

Son Altesse Royale, demeurant à Paris, de 2 boisselées 1/4 de vigne, sises à La Godinière. Ont signé en la minute : Cornet, Cornet, J. Basset et Foreau, notaire. — Partage entre Pierre Royer et René Barboteau, des biens de la succession de Macé Famelière (?) leur beau-frère.

E. 533. (Liasse. — 15 pièces, papier.

1658. — Suite des minutes de Thomas Foreau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal de la visite et estimation des vignes de la terre et seigneurie de La Baratterie, faite à la requête de Louis Lebœuf, fermier dudit lieu. — Bail à moitié des grains, par Pierre Bouvard, vigneron, demeurant à Lisle, à Gabriel Cornillon, marchand demeurant au même lieu, d'une pièce de terre au lieu dit Le Vignau, paroisse de Saint-Firmin. — Vente par Jacques Lucquet, vigneron, à Maître Jean Bosset, notaire sergent de la châtellenie de Lisle, et à Renée Bellanger, sa femme, d'une boisselée de vigne dans la paroisse de Pezou. — Bail à ferme, par noble homme Léonard Huet, officier du roi, à Nicolas Joubert et Jacques Marturcau, de dix septrées de terre à Busloup.

E. 534. Liasse. — 7 pièces, papier.

1659. — Suite des minutes de Thomas Foreau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Partage entre Louis et Calais Charron, laboureurs, des biens de la succession de Jacques Charron, leur frère mineur. — Bail à ferme par Léonard Huet, officier du Roi, à Jean Boucher, laboureur, de deux boisselées de terre. — Vente par Denis Dagué (?) laboureur, à noble homme Léonard Huet, officier du Roi, d'une septrée de terre. — Bail à ferme par Marie Cornet, femme de noble homme Léonard Huet, à Jacques Marturcau, d'une mère-vache, moyennant 3 livres par an.

E. 535. Liasse. — 19 pièces, papier.

1660. — Suite des minutes de Thomas Foreau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme par noble homme Léonard Huet, officier du Roi, à Jean Beaujouan, marchand, de six boisselées de terre ou environ, acquises de défunt noble homme René Cornet, en son vivant officier de Son Altesse Royale. Ont signé en la minute : Huet, Beaujouan et Foreau, notaire. — Autres baux à ferme par le même Huet à divers laboureurs.

E. [illegible] Liasse. — [illegible] pièces, papier.

1661. — Suite des minutes de Thomas Foreau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procuration donnée par noble homme Maitre Adrien Hersant, bailli de La Ville-aux-Clercs et des seigneuries de [illegible], [illegible], [illegible]-Loup, les Grandes et Petites-Champinelles et autres, à M......., à l'effet de résigner au nom dudit constituant son état et office de bailli, suppliant Son Altesse de vouloir bien recevoir audit état et office [illegible] .... Ont signé en la minute : A. Hersant et Foreau, notaire. — Bail à ferme de trois vaches, par Marie Cornet, femme de noble homme Léonard Huet, aux charges et conditions ordinaires.

E. 537. Liasse. — [illegible] pièces, papier.

1662. — Suite des minutes de Thomas Foreau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Sentence du bailli de la châtellenie de Lisle qui condamne Louis Lebœuf, fermier général, à payer à Michel Rousseau, [illegible] forge à Pezou, une somme de 30 livres pour fournitures à lui faites par ledit Rousseau. — Bail à ferme par noble homme Léonard Huet, à Jean Boucher, marchand à Vendôme, de six quartiers de pré, paroisse de Pezou. — Échange d'héritages entre Marie [illegible], veuve de [illegible] Rousseau, tutrice naturelle des enfants dudit Rousseau et d'elle, demeurant à Pont-l'Asne, d'une part ; et René Rousseau, demeurant à Pezou, d'autre part. — Ventes, échanges, baux à ferme, entre laboureurs et artisans, d'héritages sis dans la paroisse de Pezou et environs.

E. [illegible] Liasse. — [illegible] pièces, papier.

1663. — Suite des minutes de Thomas Foreau, notaire de la châtellenie de Lisle. — [illegible] par Jean Boucher, marchand charbonnier à Lestard, paroisse de La Ville-aux-Cleres, au profit de noble homme Leonard Huet, d'une somme de [illegible] livres [illegible] sous. — [illegible] le dimanche 15 [illegible] par les [illegible] de la paroisse de Pezou, [illegible] Maitre Gilles Lebreton, curé dudit lieu, présent, et honnêtes personnes [illegible] Rousseau, [illegible].

E. 539. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1664. — Suite des minutes de Thomas Foreau, notaire de la châtellenie de Lisle. — Partage entre Maître Calais Dugué, notaire de la cour de Vendôme résidant à Pezou, et Marie Lancelot, sa femme, d'une part ; et Jean Lancelot, marchand, d'autre part, des biens de la succession de feu Maître Toussaint Lancelot, en son vivant curé de Pezou. — Bail à ferme par Jean Roullin, marchand à Lunay, à Jean Housset, de 26 boisselées de terre, sises paroisse de Pezou.

E. 540. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1704. — GRIMAUDET (Jacques), notaire de la cour de Lisle, résidant à La Ville-aux-Clercs. — Vente, par honorable homme Jacques de Sardigue, bourgeois, comme ayant charge et pouvoir de dame Marie-Renée de Gouttier, prieure du prieuré de Beaulieu, dans la paroisse d'Azé, à Isaac Lubineau, laboureur, de la coupe de tous les bois dudit prieuré. — Bail à moitié fruits, par Maître Jean Goislard, conseiller aux Grands-Jours de Vendômois, bailli de la châtellenie de Lisle, pour neuf ans, d'un clos de terre appelé Les Gratellières, paroisse de Lisle. — Vente des meubles provenant de la succession de Jean Darde, demeurant, en son vivant, à Saint-Firmin-des-Prés. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession de Léonard Haguenier, en son vivant homme de peine, demeurant au bourg de Romilly.

E. 541. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1635. — JOLY (Jehan), notaire à Lisle. — Bail à rente, pour cinquante années consécutives, par Monseigneur Messire Michel Sublet, cardinal-abbé de la Trinité de Vendôme, à Charles Laurent, marchand audit Vendôme, du four à ban de la châtellenie de Lisle, avec les terres qui en dépendent, et le droit de « bannir et contraindre » tous les habitans de la châtellenie à venir « fournaier leur pain audict four. »

E. 542. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1698-1710. — JOUBERT (Louis), notaire de la châtellenie de Lisle, résidant à Busloup. — Bail à moitié du blé seulement, par demoiselle Marie Dupuy, veuve de Messire Cesar de Guiraud, vivant écuyer, seigneur de La Noue, demeurant au Tertre-Foreau, paroisse de Busloup, à Pierre Gauthier, laboureur, demeurant à Pont-l'Ane, et à Madeleine Blanchet, sa fiancée, du lieu et métairie du Tertre-Foreau, consistant en corps de logis, étables, colombier, prés et terres labourables. — Constitution par François Pigier, au profit de dame Catherine Foreau, veuve du sieur Claude Baudron, d'une rente foncière de six livres.

E. 543. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1728-1731. — MALET (Jacques), notaire de la châtellenie de Lisle, résidant à Vendôme. — Vente par Messire Élie de La Ferrière, écuyer, seigneur de La Boulaye, à Pierre Tiphaine, demeurant à Rahard, d'une pièce de bois située à La Fosse-du-Prêche. — Inventaire des meubles, effets mobiliers, papiers et enseignements de feu René Charbonnier, entrepreneur, à Romilly. — Second inventaire et vente desdits objets. — Vente par Mathurin Pardessus, jardinier, et Anne Chéroute, sa femme, à Nicolas Vallery, de plusieurs pièces de terre. — Acte du consentement et plein pouvoir donné par les principaux habitants de la paroisse de Busloup, aux collecteurs des tailles, de porter au rôle le nommé Grossin, meunier du moulin dudit Busloup. — Inventaire des meubles de la succession de Jean Rondeau et de Marie Huré, sa femme, en leur vivant demeurant paroisse de Saint-Ouen. — Vente des meubles de René Housset, en son vivant maréchal à Lisle, et de feue Jeanne Dutertre, sa première femme. — Inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession de Michel Lorilier, en son vivant laboureur, demeurant au château de Roux, paroisse de Romilly. — Vente desdits meubles.

E. 544. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1732-1736. — Suite des minutes de Jacques Malet, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Jean Loiseau, laboureur, à Maître Charles Mansion, notaire, demeurant à Moncé, paroisse de Saint-Firmin, et à Madeleine Mallepert, sa femme, de plusieurs pièces de terre, sises paroisse dudit Saint-Firmin. — Inventaire des meubles et effets mobiliers tant morts que vifs, titres, papiers et enseignements demeurés de la succession de Messire Élie de La Ferrière, vivant écuyer, seigneur de La Boulaye, ledit inventaire fait à la requête de demoiselle Jeanne de La Ferrière, sœur du défunt. — Vente des meubles de ladite succession.

E. 515. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1737-1738. — Suite des minutes de Jacques Malet, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Thomas Raimbault et sa femme, à Gabriel Froger, vigneron, de plusieurs pièces de terre et vigne sises dans la paroisse de Pezou. — Vente par Maître Paul Edde, chirurgien, et demoiselle Anne Houzay, sa femme, à Martin Gaullier, demeurant à Vendôme, du lieu et métairie du Souci, avec ses appartenances et dépendances. — Inventaire des meubles et effets mobiliers demeurés de la succession de Pierre Chevallier et Jeanne Ouzilleau, sa femme.

E. 516. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1721-1727. — MAUMURT (René), notaire de la châtellenie de Lisle, résidant paroisse de Saint-Firmin-des-Prés. — Bail à ferme par Messire Claude-Antoine de Rénusson, seigneur de Lépau, à Jean Housset, laboureur, et à Geneviève Dugué, sa femme, de la métairie de Lépau, paroisse de Lépau. — Reconnaissance par Jean Housset et Geneviève Dugué, sa femme, demeurant à la métairie de La Basse-Cour de Lépau, au profit de Messire Claude-Antoine de Rénusson, seigneur dudit lieu de Lépau, d'une somme de 319 livres à eux fournie par ledit seigneur à titre d'avance.

E. 517. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1716-1738. — MANSION (Charles), notaire de la châtellenie de Lisle, résidant à Saint-Firmin-des-Prés. — Bail à ferme pour six ans, par François Blanchard, fermier général de la terre et seigneurie de Renay, à Antoine Fournier, laboureur, de la métairie de « Champelin » (auj. Champlain), paroisse de Renay. — Contrat de mariage entre Messire Claude-François de Bonvoust, chevalier, seigneur de Ray et autres lieux, fils de feu Messire Claude de Bonvoust et de demoiselle Barbe de Fontenay, demeurant paroisse Saint-Jean de Mortagne, d'une part; et demoiselle Françoise de Giraudeau, fille de Messire César de Giraudeau, chevalier, seigneur de Champs et autres lieux, et de dame Marie des Challards, demeurant à Champs, paroisse de Saint-Firmin, d'autre part. Ont signé en la minute : de Bonvoust, Françoise de Giraudeau, C. de Giraudeau, Marie de Giraudeau, « M. Deschalard », de Crémainville de Champs, P. N. de Crémainville, Geneviève Lefebvre de Crémainville et autres témoins appelés (1728).

E. 518. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1733. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par [illegible] Grandin, veuve d'Antoine Mazon, demeurant à La Hougerie, paroisse de La Chapelle-[illegible], à Pierre Courtheville, [illegible] immobilière de feu Pierre Grandin. — Ventes entre laboureurs. — Testament de Jacques Gabilleau, journalier. — Bail à rente par [illegible] et dame Marie de Challard (alias Des Challards et Des Challard) à Pierre Brillard, laboureur, de neuf boisselées de vigne au grand clos de Haie-de-Champs. — Titre nouvel donné par François Lelarge, perruquier à Vendôme, et autres, à Jeulin Ségané, d'une rente sur divers héritages. — Bail à ferme : par Messieurs Louis et Hyacinthe Bourdilleau à Pierre Crosnier, laboureur, de la métairie de La Ballonnerie, au village de Haie-de-Champs; — par Messire Henri-Paul de Bongars, écuyer, seigneur de Tourville, et demoiselle Elisabeth de Briau, sa femme, à Mathieu Prévôt, homme de peine, de la métairie de Touche-Belle, paroisse de Saint-Ouen. Ont signé en la minute : H. de Bongars, Elisabeth de Briau et C. Mansion, notaire. — Obligation consentie par Jean Vivet, laboureur, au profit de demoiselle Marie Allard, d'une somme de 142 livres. — Partage des biens de la succession de René [illegible] femme. — Bail à ferme par MM. Louis et Hyacinthe Bourdilleau, fils de feu Louis Bourdilleau, vivant greffier au grenier à sel de Vendôme, à Jeanne Serpin, veuve de Joseph Basouille, de tous les biens leur appartenant dans la paroisse de Lisle. — Procès-verbal de l'assemblée tenue par les manants et habitants [illegible] des-Prés, à la requête de Messire Pierre Lambert, prieur-curé dudit lieu, à l'effet de délibérer sur un échange d'immeubles proposé par Maître Philippe-François de [illegible] paroisse. — Vente par Jean Pillon, huissier de la cour de Lisle, et [illegible]

E. 549. (Liasse.) — [illegible]2 pièces, papier.

1734. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par dame Marie de Frémont, veuve de Messire Nicolas de Brossard, en son vivant écuyer, sieur de La Griselière, à Messire Paul-Louis d'Ajon, écuyer, seigneur de Haie-de-Champs, et à dame Elisabeth de Chalard, sa femme, de toutes les parts et portions que ladite dame de Frémont pouvait prétendre, à cause de ses enfants, dans la succession de Messire Henri de Neveu, en son vivant écuyer. Ont signé en la minute : Marie de Frémont, d'Ajon Haie-de-Champs, E. des Chalards, Chabot et Mansion, notaires. — Bail à moitié par Demoiselle Françoise de Rénusson, fille de Messire Claude-Antoine de Rénusson, à Marin Pillon, laboureur, de la métairie de Lépau, paroisse de Lisle. — Vente par Charlotte Martellière, veuve de François Blanchard, vivant notaire à Lisle, et ses enfants, à Gilles Dugué, laboureur, de plusieurs pièces de pré dans la paroisse de Busloup. — Constitution d'arbitres par Messire César de Giraudeau, écuyer, seigneur de Saint-Germain et autres lieux, et Messire Paul-Louis d'Ajon, aussi écuyer, seigneur de Haie-de-Champs et autres lieux, à l'effet de régler et juger une contestation survenue entre eux, au sujet de la possession d'un jardin. — Sentence arbitrale rendue par MM. Claude Goudé de Beaurepaire et Jean-René Gauthier, avocats, arbitres choisis par les parties. — Titre nouvel d'une rente de 5 liv. 19 sous, fourni par Barthelemi Latron, vigneron, à Messire Paul-Louis d'Ajon, seigneur de Haie-de-Champs. — Vente par Pierre Roberdeau, vigneron, à Messire Jean-François de La Porte, écuyer, seigneur de Meslay, agissant par Messire Philippe-François de Bonnevis, son receveur, de terres labourables sises paroisse dudit Meslay. — Bail à rente par Messire Abel Brunyer, écuyer, seigneur de Chicheray et autres lieux, à René Logeas, laboureur, de vingt-cinq boisselées de terre, dans les paroisses de Pezou et de Lisle. — Bail à ferme par Messire Pierre Fouquet, curé de Meslay, à Jacques Fournier, maître chirurgien à Vendôme, de 11 quartiers 3 boisselées de pré, en cinq pièces, le tout sis paroisse de Meslay. — Bail à ferme par les curé, manans et habitans de la paroisse de Meslay, des terres appartenant à la fabrique dudit lieu. — Quittance d'amortissement donnée par Messire André Arnoul, curé de Pezou, à Guillaume Raguin, laboureur, pour des terres acquises par ce dernier dans la mouvance de la cure.

E. 550. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1735. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme par Messire Abel Brunyer, seigneur de Chicheray et autres lieux, à Anne Serpain, veuve de Joseph Basonville, d'un quartier de pré sur le Loir. Ont signé en la minute : « Brunyer de Chicheray, » Léonard Huet, « Anne Serpein » et le notaire. — Contrat de mariage entre Pierre Brosse, laboureur et Elisabeth Belier. — Constitution par Messire César de Giraudeau, seigneur de Belle-Assise, et dame Marie Deschalard (*alias* de Challard), sa femme, Messire Claude de Bonvoust, chevalier, seigneur de Ray, et demoiselle Henriette de Giraudeau, sa femme, au profit de demoiselle Jeanne Becquereau, d'une rente de 75 livres. Ont signé en la minute : C. de Giraudeau, Marie Deschallard, de Bonvoust, Françoise de Giraudeau, H. de Giraudeau, Becquereau et le notaire. — Bail à ferme par Anne Gou, veuve de Noël Thiphaine, demeurant à Rahard, paroisse du Rouillis, à Denis Thiphaine, son fils, du bordage de Rahard. — Bail à ferme, par Jean-Louis Ménard, docteur en médecine, à Pierre et Etienne Chevallier, de 12 septrées 6 boisselées de terre en divers lieux. Ont signé : Ménard, D. M. et Mansion, notaire.

E. 551. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1736. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle.— Délibération par laquelle les manans et habitans autorisent les collecteurs des tailles à taxer un particulier qui avait demandé son dégrèvement, et consentent à supporter ladite taxe dans le cas où ce particulier, après les poursuites faites, serait reconnu être dans l'impossibilité de la payer. — Arpentage fait à la réquisition de Messire René de Chabot, chevalier, seigneur de Moncé, par Charles Mansion, notaire royal et arpenteur juré du bailliage de Vendôme, des terres labourables composant la métairie de La Basse-Cour, audit Moncé. — Arpentage fait à la réquisition de Messire Paul-Louis d'Ajon, seigneur de Haie-de-Champs, de toutes les terres labourables composant la métairie du Colombier, audit lieu de Haie-de-Champs. — Vente par Messire Pierre-Colas de Crémainville, seigneur des Mussets et autres lieux, à quatre particuliers, de la coupe de 32 arpents de bois taillis. — Acte de prise de possession par Messire Claude-François de Bonvoust, chevalier, seigneur de Ray, et dame Françoise de Giraudeau, sa femme, des biens par eux acquis de Messire René Baudron, curé de Beauvilliers. — Vente d'héritages par Françoise Deniau, veuve Leguay, auxdits sieur et dame de Bonvoust. — Bail à ferme par ledit sieur de Bonvoust à un particulier, des terres labourables du lieu du Tertre-Fourreau. — Sommation respectueuse faite par demoiselle Françoise-Jeanne de Rénusson, fille majeure, à Maître Antoine de Rénusson,

son père, de consentir à son mariage avec Maître André Godineau, sieur de Villemarchais « qui est un parti sortable pour elle, » sur quoi ledit sieur de Rénusson, voyant entrer sadite fille par la croisée basse de la chambre où elle couche (attendu qu'il avait fermé toutes les portes) lui a seulement dit : « tu est une joly fille » ; et à l'instant s'est renfermé dans sa chambre et n'a voulu donner aucune réponse (2 juin). — Bail à ferme par Maître Joseph-André Godineau, sieur de Villemarchais, avocat au bailliage de Vendôme, et demoiselle Françoise de Rénusson, sa femme, à Madeleine Plessis, veuve Chereau, d'une maison sise au bourg de Lisle (19 juin).

E. 552. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1737. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente d'héritages portant transaction entre Maître Joseph-André Godineau, avocat au parlement, et demoiselle Françoise de Rénusson, sa femme, fille et unique héritière de feue dame Françoise Goislard, d'une part ; et Pierre Loiseau, journalier, demeurant à Lisle, d'autre part. — Bail à rente foncière par Jean-Louis Ménard, docteur en médecine, et demoiselle Françoise-Angélique Ménard, sa sœur, tous les deux majeurs et usants de leurs droits, d'une part ; à René Logeas, vigneron, de six boisselées de terre labourable, paroisse de Lisle. Ont signé en la minute : Jean Louis Ménard, D. M., Françoise Angélique Ménard. — Vente d'héritages par Pierre Courbeville, vigneron, à Joseph Ferrand, marchand, demeurant au Haut-Souey, paroisse du Rouillis. — Procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 février par les curé, manans et habitans de la paroisse de Lisle, à l'effet d'élire des fabriciens pour administrer les biens de l'église dudit lieu, conformément à l'ordonnance du bailli de la châtellenie dudit Lisle en date du 10 janvier précédent. — Échange d'héritages entre Maître Louis Ménard, docteur en médecine, et demoiselle Françoise-Angélique Ménard, sa sœur, d'une part ; et dame Marie de Frémont, veuve de Messire Nicolas de Brossard, seigneur de La Griselière, d'autre part. Ont signé en la minute : Marie de Frémond, Ménard, Françoise-Angélique Ménard. — Bail par adjudication, des prés appartenant à la fabrique de Lisle. — Bail à ferme par Paul Marganne, marchand à Vendôme, à René Thiphaine, laboureur, des métairies du Haut-Rahard et du Bas-Rahard, paroisse du Rouillis. — Contrat de mariage entre François Mousallier, tailleur d'habits, et Suzanne Mullangne.

E. 553. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1738. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Jean Beaujoan, [illegible] à La Ville-aux-[illegible], à [illegible] Darde, laboureur, demeurant au Plaisir, paroisse du Rouillis, de 22 [illegible] de [illegible], [illegible] clos de [illegible], paroisse de [illegible] Villeromain [illegible] et [illegible] de l'Aubépine de la T[illegible] et [illegible] de la châtellenie de Lisle. — [illegible] par [illegible], bourgeois de Tours, à M[illegible] [illegible], avocat au Parlement, d'une somme de 1,600 livres pour le rachat et extinction d'une rente de 17 livres [illegible] faisant partie de celle de 80 livres due audit Charles Godineau et à sa mère, suivant contrat de constitution autrefois consenti au profit de feu Claude Godineau, élu en l'élection de Vendôme, [illegible] Claude-Antoine de Rénusson et feue Françoise Goislard, sa femme. — Constitution par Jean-Louis Ménard, docteur et médecine, et François-Angélique Ménard, sa sœur, demeurant ensemble à la Rondelière, paroisse de Lisle, d'une rente viagère de 55 livres au profit de Marie-Madeleine Edde, en reconnaissance des services qu'elle leur a rendus depuis environ dix-huit ans, dans leur maison, en qualité de gouvernante, tant pour le gouvernement de leur santé que pour la conservation de leurs biens. — Bail à moitié par Charles Grimaudet, bourgeois, à Louis Gautier, de la métairie du Rouillis. — Estimation des bestiaux composant la monture de la métairie de La Charmoise, paroisse d'Azé, appartenant à dame Anne Allard, veuve de Louis-René Le Large de La Guibardière, vivant conseiller du Roi, élu en l'élection de Vendôme. — Vente par Pierre Cousin, et Michel Cousin, son frère, demeurant à Talcy, en Beauce, à la veuve d'Adam Baudouin, fermière des [illegible], de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la succession de leurs père et mère. — [illegible] de Chabot, [illegible], seigneur de M[illegible], [illegible] Soulland, [illegible]. — [illegible] Bonvoust, seigneur de Ray.

E. 554. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1739. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Échange d'héritages entre Jean-Louis Ménard, médecin, et demoiselle Françoise-Angélique Ménard, sa sœur, d'une part ; et [illegible] Chevalier, vigneron, demeurant à La V[illegible], paroisse de [illegible], d'autre part. — Vente entre particuliers, d'héritages situés [illegible] de Saint-[illegible]. — Bail à ferme, par Messire René de [illegible], chevalier, seigneur de M[illegible], La R[illegible] et autres lieux, à Louis [illegible], [illegible], paroisse de Saint-[illegible]. — Bail par [illegible], veuve de Samuel [illegible], [illegible]

à Étienne Morin, vigneron, d'un clos de terre à La Corne-[illegible], paroisse de Saint-Firmin. — Bail à rente foncière, par Maître Joseph-André Godineau, avocat au Parlement, et dame Françoise-Jeanne de Renusson, sa femme, à Louis L[illegible], vigneron, d'un corps de bâtiment avec des terres, le tout relevant de l'abbaye de Vendôme. — Bail à ferme par Messire Paul-Louis d'Ajon, seigneur de Haie-de-Champs, à Antoine Martellière, laboureur, de la métairie du Colombier, audit village de Haie-de-Champs. — Baux à ferme par Messire René de Chabot, chevalier, seigneur de Moncé. — Acquisitions d'héritages par le même. — Bail à ferme, pour 9 ans, par demoiselle Jeanne de Besnard d'Arville, fille majeure, à Jean Gauthier, laboureur, du lieu et métairie de La Haie-Archard (aujourd'hui La Haie-aux-Chats), paroisse de Lisle. Ont signé en la minute : Jeanne de Besnard d'Arville, Louis Née et Mansion, notaire; — par Messire Nicolas Ollivier, prêtre, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Georges de Vendôme, à Barthélemy Neveu, laboureur, de la métairie de La Grappée, paroisse de Lisle. — Obligation de 193 livres consentie par Sébastien Saullard au profit de Messire René de Chabot, seigneur de Moncé. — Règlement de compte entre Messire Pierre-Nicolas de Crémainville, écuyer, seigneur des Mussets, et Louis Charron, laboureur.—Bail à moitié, par Messire Pierre-Martin de Giraudeau, écuyer, seigneur de La Noue, demeurant en son logis de Chapedasne, paroisse de Saint-Firmin, à Jacques Pigier, vigneron, de la métairie dudit Chapedasne. — Titre nouvel fourni par Maître François Lenoir, officier de S. A. Monseigneur le duc d'Orléans, à la fabrique de l'église de Lisle, pour raison d'une rente de 4 boisseaux de blé assignée sur 15 boisselées de terre, sises dans la paroisse de Lisle.

E. 555. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1740. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire, de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal de la visite faite à la requête de Maître Jacques Mallet, notaire royal à Vendôme, de la métairie de La Grimaudière, à l'effet de constater l'état des lieux et les réparations qui y sont à faire. — Acquisition de terres sises près du Moulin de Moncé, par Messire René de Chabot, seigneur dudit Moncé. — Obligation consentie par Gilles Talbot à Messire René de Chabot, écuyer, d'une somme de 75 livres par lui prêtée audit Talbot pour lui faciliter le payement des tailles et autres subsides. — Titre nouvel donné par Pierre Brosse le jeune, à la fabrique de Lisle, pour raison d'une rente de 6 livres. — Inventaire de meubles. — Contrat d'apprentissage entre Jean Guyrier, garçon majeur, et Pierre Dumant, charron, aux termes duquel ledit Dumant s'engage à apprendre l'état de charron audit Guyrier, qui promet en échange de payer audit maître une somme de 24 livres. — Procès-verbal de plantation de bornes entre les terres de M. Gireaudeau et celles de M. d'Ajon. — Bail par Messire Paul-Louis d'Ajon, seigneur de Haie-de-Champs, à Jacques Cullardier, laboureur, de la métairie de La Simonière, paroisse de Saint-Avit, au Perche. — Baux et acquêts par M. de Chabot, seigneur de Moncé.

E. 556 (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1741. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle.—Bail à ferme : par Joseph Ferrand, fermier général de la châtellenie de Lisle, à Pierre Bourguignon, journalier, de deux quartiers de pré à la fontaine Sainte Ouzille, paroisse de Pezou ; —par le même à François Matté, laboureur, de terres labourables et en friche, sises dans la même paroisse. — Devis estimatif, par Nicolas Hérode, entrepreneur de bâtiments à Vendôme, et François Jumeau, tailleur de pierre, des travaux de réparation qui sont à faire au presbytère du prieuré-cure de Lisle. — Bail à ferme par demoiselles Anne et Marguerite Lelarge de La Guibardière, filles émancipées par lettre du prince, sous l'autorité de Maître Ollivier, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, à Charles Pilon, laboureur, du lieu et métairie de La Haie-Bergerie, paroisse de Danzé. Ont signé en la minute : Anne Le Large La Guibardière, Marguerite Le Large La Guibardière, Olivier, prêtre, et Mansion, notaire. — Inventaire de la succession de Marin Pilon et Renée Landier, sa femme. — Bail à ferme : par Louis Ménard, docteur en médecine, à François Gasselin, maréchal de forge, de terres labourables et prés sis dans la paroisse de Lisle ; — par Messire « Louis Flinne », écuyer, seigneur de Villiersfaux, garde du Roi, à Jacques Butart, laboureur, de la métairie de La Sabotterie, audit lieu de Villiersfaux. Ont signé en la minute : « Delphine de Villiersfaux » et le notaire ; — par dame Marie de Frémond, veuve de Messire Nicolas de Brossard, seigneur de La Griselière, à Jacques Laubry, laboureur, du lieu et métairie de La Griselière, paroisse de Saint-Avit au Perche. — Bail à rente foncière, par Maître André-Joseph Godineau, avocat au Parlement, et dame Françoise de Rénusson, sa femme, à Jean-Louis Ménard, docteur en médecine, d'un clos de terre à La Maugrattée, près La Rondelière, paroisse de Lisle. — Acquisition d'héritages par M. de Chabot, seigneur de Moncé. — Bail à rente viagère à Maître André Godineau de Villemarchais et à dame Françoise de Rénusson, sa femme, par Louis Ménard, docteur en médecine, d'une partie de ses biens immeubles. — Inventaire des biens, dettes actives et passives de la succession commune

de Louis Benoît, en son vivant meunier au moulin de Moncé, et de Marie Gallas, sa femme. — Bail à ferme par Messire Louis Joubert, écuyer, seigneur de Villemerest, Villeporcher et autres lieux, à René Tendereau, de la métairie de Villemerest, paroisse de Faye. Ont signé en la minute; Joubert de Villemerest, R. Dupont, François Pilon et le notaire. — Procès-verbal de prisée et estimation du moulin de Moncé, à la sortie de Louis Benoît, fermier dudit moulin.

E. 557. (Liasse. — 39 pièces, papier.)

1742. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Contrat de mariage entre Étienne Joubert, garçon majeur usant de ses droits, demeurant à Belle-Vallée, paroisse de Saint-Firmin, d'une part; et Marguerite Debeine, fille mineure de feu Claude Debeine et de Marie Aubert, d'autre part. — Bail à rente viagère par Jean-Louis Ménard, docteur en médecine, et demoiselle Françoise-Angélique Ménard, sa sœur, à dame Marie de Frémond, veuve de Messire Nicolas de Brossard, dame de La Griselière, de trois boisselées de terre en labour et en taillis, relevant de M. de Giraudeau à cause de sa seigneurie de Belle-Assise et La Hardonnière. — Résiliation par demoiselles Anne et Marguerite Le Large de La Guibardière, du bail de la métairie de La Haie-Bergerie par elle consenti au sieur Pilon, l'année précédente. — Bail à ferme par Messire Henri de Bongars, chevalier, seigneur de La Touche, à Thomas Ponslain, du bordage de La Borde, paroisse Saint-Avit, au Perche. — Bail, moyennant 340 livres par an, par Michel Huet, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, prieur-curé de Lisle, à Léonard Haguenier, laboureur, des dîmes de son dit prieuré-cure. — Partage entre Françoise Vignon, veuve de Jean Communeau, et ses enfants, des meubles de la succession de sondit mari. — Contrat de mariage entre Pierre Noyau, veuf, et Catherine Roger, fille de Pierre Roger et de Madeleine Malmert. — Inventaire des meubles de la succession de Geneviève Blué, veuve de Pierre Brosse.

E. 558. (Liasse. — 27 pièces, papier.)

1743. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Résiliation par Messire Abel Brunier, écuyer, seigneur de Chicheray, du bail de ses rivières, depuis le gué de Lisle jusqu'à Baigneaux, par lui consenti à Léonard Huet, pêcheur. — Bail à ferme par Messire Philippe Nourry, curé de Saint Bienheuré de Vendôme, à Jacques Fardiveau, notaire, de 18 boisselées de terre en une pièce, [illegible] — Transaction entre Maître [illegible] de Laval, [illegible] de l'ordre [illegible] de Prémontré, [illegible] de Saint-Firmin, d'une part; et Marie Esnault, fille majeure. Ont signé en la minute: Fr. F. de Laval, p.-c. de Saint-Firmin-des-Prés, de [illegible], M. Guenmeau et le notaire. — Partage des biens de la succession de [illegible] — Bail à ferme [illegible] lière, veuve de Maître François Blanchard, vivant notaire de la châtellenie de Lisle, à Jacques Pontoire, d'une petite maison au bourg de Lisle. — Bail [illegible] de Frémond, veuve de Messire [illegible], à Étienne Jouanneau, laboureur, de la métairie de La Barbouère, paroisse de Pezou. — Résiliation dudit bail. — Bail à rente par Maître Joseph-Anne [illegible] Françoise de Rémusson, sa femme, à René [illegible] d'une pièce de vigne sise paroisse de Lisle. — Reconnaissance par Étienne Joubert, fermier à Moncé, à Messire René de Chabot, seigneur dudit lieu, d'une avance de 433 livres à lui faite par ledit seigneur, tant en argent qu'en bestiaux.

E. [illegible] (Liasse. — [illegible] pièces, papier.)

1744. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme par [illegible] Paul-Louis d'Ajon, écuyer, seigneur de Haie-de-Champs, à Jean Daguet, laboureur, demeurant à La Blanchardière, d'une maison avec ses dépendances (sans désignation de lieu). — Bail à ferme par M. Godineau de Villemarchais, avocat au Parlement, à Pierre [illegible] et à Catherine [illegible], sa femme, du bordage de Bois-[illegible], paroisse de [illegible] — Bail à rente viagère par Jean-Louis Ménard, docteur médecin, et sa sœur, à [illegible] d'un corps de logis assis sur le bras de rivière du Pont-Parrin, à Vendôme. — Bail à ferme par Messire [illegible] Chabot, écuyer, à François [illegible], du moulin [illegible] — Procès-verbal [illegible] du moulin de Moncé.

E. [illegible] (Liasse. — [illegible] pièces, papier.)

1745. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal [illegible] à la requête de dame Marguerite [illegible], veuve de Jean [illegible] Paris. — [illegible] seigneur de M[illegible] et [illegible] Anne [illegible]

ne, bail de la métairie de Moncé, passé antérieurement entre feu de Chabot et Adam Gauthier. — Ventes et règlements de comptes entre particuliers par suite du décès dudit Adam Gauthier. — Compte rendu par devant Charles Mansion, notaire, par Catherine Cousin, veuve d'Antoine Gauthier, demeurant à l'Essart, paroisse de La Ville-aux-Clercs, au nom et comme commune en biens avec ledit feu Gauthier, son mari, en son vivant tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Charles Housset et de Madeleine Beaujouan, sa femme, à Jacques Navereau, laboureur, subrogé tuteur desdits enfants mineurs. — Bail à ferme : par Messire René de Chabot à Etienne Joubert, laboureur, de la métairie de Moncé ; — par Hyacinthe Bourdilleau, procureur au siége et bailliage royal de Vendôme, à Jacques Bourguignon, de bâtiments, cour et jardins appelés La Balonnerie, sis au village de Haie-de-Champs. — Résiliation de bail entre Maître Michel Huet, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, prieur-curé de Lisle, et le sieur Le Besneux, marchand audit Lisle. — Procès-verbal de l'Assemblée tenue le 12 décembre 1745, par les manans et habitans de la paroisse de Lisle, à l'effet de soumettre à la taille un nommé Pierre-Jacques Baudoin, qui était venu se retirer dans la paroisse de Lisle après avoir été chassé de la paroisse de Pezou.

E. 561. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1746. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal de prisée du moulin de Fortunas. — Bail : par Maître Hyacinthe Bourdilleau à Léonard Haguenier, d'une maison avec ses dépendances, paroisse de Lisle ; — d'une vache par Messire César de Giraudeau à Louis Girard, vigneron. — Contrat de mariage : entre Étienne Joubert, métayer, veuf en premières noces de Marguerite Debeine, demeurant à Moncé, d'une part ; et Anne Dejours, fille majeure, demeurant à Courtiras, en qualité de domestique, d'autre part ; — entre Sébastien Tiphaine, journalier, demeurant à Lépau, paroisse de Saint-Firmin-des-Prés, d'une part ; et Anne Billard, veuve en premières noces de Jean-Baptiste Guilpain, demeurant au même lieu, d'autre part. — Vente par demoiselle Françoise-Angélique Ménard, demeurant à La Rondelière, à Jacques Beaussier, chirurgien à Vendôme, de deux quartiers de pré en une pièce, paroisse d'Areines. — Bail de vaches. — Bail de prés, par Maître Michel Huet, prieur-curé de Lisle. — Inventaire des meubles et effets mobiliers provenant de la succession de demoiselle Françoise-Angélique Ménard. — Vente desdits meubles et effets mobiliers, moyennant la somme de 450 livres. — Inventaire des titres et papiers, et notamment des billets provenant de la succession de ladite demoiselle Ménard, dressé à la requête de François Chartier, marchand à Vendôme, de Messire Philippe de Mailly, chevalier, seigneur de La Perrine, au nom et comme mari de dame Marie Delorme, et aussi comme se faisant fort pour Messire Camille de Villemur, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Champmeslé, et d'Anne Boivin de Hardancour, sa femme, lesdites de Mailly et de Villemur héritières présomptives en ligne maternelle, de ladite demoiselle Ménard. — Bail par demoiselle Marie Allard à François Tendron, de la métairie de La Touche, paroisse de Saint-Firmin.

E. 562. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1747. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal : de visite des bâtiments provenant de la succession vacante de Charles Grimaudet, bourgeois, demeurant au Rouillis ; — des réparations à faire aux bâtiments appartenant à Pasquier et Marie Haye, enfants mineurs de Jacques Haye et de Marie Beaujouan sa femme, tous les deux décédés. — Révocation par Joseph Ferand, marchand et fermier de la châtellenie de Lisle, et dame Marie Lorieux, sa femme, d'une procuration par eux donnée à Maître Michel-Charles Mallet, notaire royal à Vendôme, pour se rendre, en leur nom, caution de Maître Claude Courtin, commissaire aux saisies et receveur des consignations du bailliage de Vendôme. — Ratification devant notaire, d'une obligation informe consentie par Etienne Joubert, laboureur, demeurant à Moncé, et Anne Dejours, sa femme, au profit de Messire René de Chabot, seigneur dudit Moncé. — Partage en ligne directe de la succession de Toussaint Haguenier, laboureur. — Contrat d'apprentissage entre François Monsalier, tailleur d'habits à Haie-de-Champs, et Pasquier Haye, garçon mineur.

E. 563. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1748. — Suite des minutes de Charles Mansion notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail d'une vache par Antoine Ferand, notaire de la châtellenie de Lisle, demeurant au Soucy, paroisse du Rouillis, à Jacques Chédé, laboureur. — Échange d'héritages entre Étienne Chevallier, vigneron, et René Chevallier, aussi vigneron. — Partage des biens de la succession de Geneviève Blué, veuve à son décès de Pierre Brosse. — Bail à ferme : pour 6 ou 9 ans, par Maître Nicolas Ollivier, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, à Barthélémi Navereau, laboureur, et à Marie Pilon, sa femme, de la

métairie et closerie de La Grappée, paroisse de Lisle ; — par René Hogu, directeur des carrosses de la ville de Vendôme, au même Navereau, de la métairie de La Grappée. — Prise de possession de ladite métairie de La Grappée par le même Hogu, directeur des carrosses de la ville de Vendôme. — Bail à ferme, par César Martellière, marchand, à François Drebilly, laboureur, et à Jeanne Dorsemainne, sa femme, de la métairie de La Grandinerie, sise au bourg de Danzé.

E. 564. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1249. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Transaction entre les religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, d'une part ; et César Martellière, marchand, demeurant à La Saunerie, paroisse de Danzé, d'autre part, pour mettre fin à un procès intenté par lesdits religieux audit Martellière, pour des fruits enlevés et des arbres coupés par ce dernier sur le terrain desdits religieux, et aussi pour une huche à poisson placée par le même Martellière dans la rivière de Danzé, que lesdits religieux disaient leur appartenir. — Bail : par Messire René de Chabot, seigneur de Moncé, à François Hogu, du moulin à blé dudit Moncé ; — par demoiselle Marguerite Chevoye, veuve de Nicolas Fontaine, à Mathieu Le Jeune, laboureur, du lieu et métairie de La Melotterie, paroisse de Saint-Firmin. — Procès-verbal de visite et estimation : du moulin de Moncé, paroisse de Saint-Firmin ; — du moulin de La Mouline, même paroisse.

E. 565. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1250. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Quittance par Messire Claude de Réméon, seigneur de Mocquet, Chapedasne et autres lieux, à Jean Minier, vigneron. — Désistement par les notables propriétaires et habitants de la paroisse de Lisle, de l'opposition par eux mise à la démolition de la charpente du chœur et de la nef de l'église dudit lieu, avant qu'il eût été procédé à l'estimation des réparations à faire à ladite église par suite du défaut d'entretien, et devant, par cette raison, être mises à la charge du gros décimateur de la paroisse. — Testament de Léonard M[illegible], journalier. — Bail à ferme, par Messire Claude-François de Bonvoust, seigneur de Ray, à Amand Verdi[illegible], laboureur, de la métairie du Tertre Foureau, paroisse de Busloup.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1251. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme par dame Élisabeth de C[illegible], épouse non commune en biens de Messire Paul-Louis d'Ajon, seigneur de Haie-de-Champs, à Michel B[illegible], laboureur, de la métairie de La [illegible], paroisse de Saint-[illegible], au Perche. — Contrat d'apprentissage entre Martin M[illegible] [illegible] Aubert, charron, demeurant au bourg de Lisle. — Bail à ferme par Maître Jean-François Lenoyer, conseiller du Roi, élu en l'élection de Vendôme, à Pierre [illegible], garçon meunier, d'un bordage sis au bourg de Lisle. — Adjudication, moyennant [illegible] livres [illegible] près de la fabrique de Lisle. — Vente d'héritages par des particuliers, à demoiselle Marie-Jeanne Huet, fille majeure, demeurant avec Maître Michel Huet, prieur-curé de Lisle. — Inventaire général des effets mobiliers restés de la succession de Messire César de Giraudeau, vivant écuyer, seigneur de Belle-Assise, La Hardouinière et Le Bois-Saint-Germain, et de sa communauté avec dame Marie de Challard, à présent sa veuve, ledit inventaire fait à la requête : de ladite Marie de Challard, veuve ; — de Messire Claude-François de Bonvoust, chevalier, comme ayant la garde des enfants de lui et de feue demoiselle Marie-Françoise de Giraudeau, sa femme ; — de Messire Nicolas de Boisguyon, écuyer, à cause de demoiselle Marie-Henriette de Giraudeau, présentement sa femme. Ont signé en la minute : M. des Challard, Boisguion, Bonvoust et le notaire.

E. [illegible]. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1252. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal de visite des moulins de [illegible]. — Bail à ferme par Maître Michel Huet, prieur de Lisle, à Michel [illegible] [illegible]

nier, et Madeleine Pigner, veuve. — Adjudication moyennant 82 livres 5 sous, de la tonture des prés de l'église de Lisle. — Procès-verbal d'estimation du moulin de Moncé, montant à 271 livres 11 sous 8 deniers.

E. 568. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1753. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Contrat de mariage entre Messire Nicolas de Boisguyon, écuyer, sieur de Lespinay, fils de feu Messire Louis de Boisguyon, aussi écuyer, et de feue dame Henriette de Galotte, veuf lui-même en premières noces de feue demoiselle Madeleine de Chauderu(?), d'une part ; et demoiselle Marie-Henriette de Giraudeau, fille majeure de feu Messire César de Giraudeau, et de dame Marie de Chalard, sa femme. — Ont signé en la minute : Marie de Giraudeau, Boisguyon de Lépinay, de Giraudeau, de Chalard, La Noue, M. de Chalard-Giraudeau, Bonvoust, Brunyer, de Loubes de Givès, de Brossard, Marguerite de Givès de Chauchepot, de Renty, de Renty de Vindrinville, Giraudeau de Commargon, le chevalier de Pré de Commargon, Boisguyon de Chauchepot, le chevalier de Boisguyon, Chabot, le chevalier de Nantouillet, de Mathieu-Lanoue, Pierre de Graffard, Bongard et autres. — Bail à ferme, pour 3, 6 ou 9 ans, des biens de l'église du Rouillis, à raison de 7 livres 10 sous par an. — Adjudication de la tonture des prés de l'église de Lisle, moyennant 127 livres. — Bail à ferme par demoiselle Jeanne-Charlotte-Bellanger, demeurant à Blois, à la veuve Roberdeau, d'une pièce de terre labourable, à La Corne-de-Lisle. — Procès-verbal de visite des bâtiments et terres des Grimaudières, à l'effet de dresser l'état des réparations locatives à y faire par Joseph Ferand, fermier sortant.

E. 569. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1754. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Procès-verbal de visite des moulins de Fortunas. — Bail à ferme : par maître Michel Huet, prieur-curé de Lisle, à Léonard Haguenier, d'une maison avec ses dépendances, sise au bourg de Lisle ; par Messire René de Chabot, à Barthélémi Navereau, de la métairie de La Grappée ; — par le même, à Jean Gaillard, de la métairie de La Roche. — Prise de possession par Messire René de Chabot, de la métairie du Désert, à lui abandonnée par les héritiers de demoiselle Marie de La Ferrière. — Bail, par Messire René de Chabot, des métairies de Champs et La Chaillotière.

E. 570. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1755. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Reconnaissance portant obligation consentie par Jean Gaillard, au profit de Messire René de Chabot. — Procès-verbal de l'arpentage de la métairie du Désert, fait à la requête de Messire René de Chabot, devenu propriétaire dudit lieu par l'abandon qui lui en a été fait par les héritiers de demoiselle Marie de La Ferrière, fille de Messire Élie de La Ferrière et de dame Charlotte de Ramesay. — Contrat de mariage entre Messire François-Frédéric de Mégret, écuyer, sieur de Belligny, fils de Messire Claude-Charles de Mégret, aussi écuyer et seigneur de Belligny, capitaine d'infanterie, et de dame Catherine-Françoise de Commargon, aujourd'hui sa veuve, d'une part ; et demoiselle Marie-Jeanne Huet, fille de Maître Jacques Huet, sieur de La Pichardière, et de défunte dame Marie de La Grue, d'autre part. Ont signé en la minute : F. F. de Mégret de Belligny, M. J. Huet, Françoise de Commargon de Mégret de Belligny, Charles-Louis de Mégret de Belligny, Le. de Mégret de Belligny, L. de Mégret de Belligny, F. C. M. Huet, prieur-curé de Lisle, d'Ajon Haie-de-Champs, Boisguyon, de Chabot et autres. — Bail à ferme, moyennant 30 livres par an, par le prieur de Lisle, à Jean Gallois, de 5 quartiers de pré en une pièce. — Adjudication, au prix de 65 livres, de la tonture des prés de l'église de Lisle. — Assemblée générale des manans et habitans de la paroisse du Rouillis, à l'effet d'élire de nouveaux fabriciens de ladite paroisse.

E. 571. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1756. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente des meubles de la succession de Pierre Roberdeau, en son vivant maréchal de forge à Haie-de-Champs. — Compte rendu au prieur curé de Lisle par René-François Gasselin, maréchal de forge à Lisle, de la gestion par lui faite, en qualité de procureur fabricien de la paroisse de Lisle, pendant les années 1740, 1741, 1742, des biens et revenus de ladite paroisse. — Adjudication, moyennant 136 livres 12 sous, de la tonture des prés de la fabrique de Lisle.

E. 572. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1757. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Échange d'héritages

entre François Gasselin, maréchal de forge, et Gabriel Froger, vigneron. — Inventaire des titres, papiers et linges de l'église de Lisle. — Bail par Maître Philippe Hubert, notaire royal à Vendôme, à Jean Lambron, laboureur, de la métairie de La Chaillotière, paroisse d'Azé. — Bail à ferme, par dame Marie de Frémont, veuve de Messire Nicolas de Brossard, écuyer, seigneur de La Gr[illegible], à Pierre Chevallier, laboureur, de la métairie de Belle-Assise, paroisse de Pezou. — Adjudication, moyennant 125 livres, de la tonture des prés de la fabrique de Lisle. — Vente par Maître Marin-François Mousset, curé de Busloup, à Marin Maillet, laboureur, de six boisselées de vigne au clos de Haie-de-Champs.

E. 573. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1758. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Assemblée générale tenue le 1er mai 1758, par les manans et habitans de la paroisse de Lisle, à l'effet d'élire des fabriciens de ladite église. — Adjudication, moyennant 135 livres, de la tonture des prés de la fabrique de Lisle. — Bail à ferme, par Maître Joseph-André Godineau, sieur de Villemarchais, avocat au parlement, à Jean Fourrier, laboureur, de la métairie de Lépau, paroisse de Lisle.

E. 574. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1759. — Suite des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle. — Inventaire général des biens de la succession de Jacques Aubert, en son vivant charron au bourg de Lisle. — Échange entre Maître Joseph-André Godineau, avocat au parlement, seigneur de Villemarchais, et dame Françoise-Jeanne de Rénusson, sa femme, d'une part ; et Jean Breteau et sa femme, d'autre part, ledit échange portant constitution d'une rente de 100 livres par ledit sieur de Villemarchais au profit dudit Breteau. — Adjudication, moyennant 129 livres, de la tonture des prés de la fabrique de Lisle.

E. 575. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1760. — Procès-verbal de l'inventaire fait par le [illegible] de la châtellenie de Lisle, des minutes de Charles Mansion, notaire de la châtellenie de Lisle, décédé, ledit inventaire fait à la requête de Madeleine Malepert, sa veuve, et de Charles Mansion, notaire à Villiers, son fils.

E. 576. (Liasse.) — [illegible] pièce, papier.

1780. — M[illegible] Charles [illegible] de Lisle [illegible] de l'inventaire [illegible] Geneviève-Scholastique Mansion, [illegible] dit Charles Mansion, décédé.

E. 577. (Liasse.) — [illegible]

1673. — M[illegible] Jacques [illegible] à Lisle. — Bail pour six ans, par les abbé et couvent de la Trinité de Vendôme, à François Ch[illegible] gneur le duc de Longueville, de la métairie de La Grande-Pouste, paroisse de Busloup. — Autre bail, par les mêmes religieux, pour neuf années consécutives, à Charles Martellière, couvreur à Danzé, d'une métairie sise à la fontaine de Jaulnay et dépendant du prieuré de Danzé, membre de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. — Autre bail par les mêmes à Étienne Brosse, d'une pièce de pré à La Chapelle-Saint-Denis, paroisse de La Madeleine. Ont signé en la minute : Dom Pierre Danet, Dom François Puissant, Dom Du Laurens, Dom Claude Dubarreu, Dom Louis Baudy, Dom Charles D[illegible], Dom [illegible], Dom [illegible]villon et Dom Robin Doulcet.—Autre bail : par les [illegible] religieux à [illegible], pour six années consécutives, de la métairie du Buisson, paroisse de [illegible] — [illegible] les mêmes à Mathurin Piltay, pour une durée de six ans, du moulin à blé du Pont-Parrain, avec ses dépendances et le droit de contraindre les manans et habitans de la seigneurie à y venir moudre leur blé.

E. 578. (Liasse.) — [illegible]

1678. — Suite des minutes de Jacques M[illegible], notaire à Lisle. — Bail pour [illegible] [illegible]

moyennant 180 livres en argent et une certaine quantité de blé et de vin, à curer à vieux fonds et vieilles rives, toutes les terrières qui se trouvent dans le vivier desdits religieux. — Bail pour six ans, par les mêmes religieux à André Gauthier, vigneron, de toutes les dîmes et terrages qu'ils ont droit de lever sur la paroisse de Saint-Firmin. Ont signé en la minute : Dom François Douay, prieur, Dom Louis Baudy, Dom Etienne Dodun, Dom Joachim de La Faye, Dom Gatien Mauchot, Dom Jean Ribon, Dom François Boullefroy, Dom Th. Delpierre, Dom Guillaume Bretagne, Dom François Brun, Dom Jean Andraud, Dom Gilles Chouard, Dom Charles Berliet, Dom Charles Boullido, Dom François Sabin, Dom Etienne Sevin, A. Gauthier et les notaires. — Bail à ferme, pour sept ans, du fief du Grand-Mortier. Ont signé en la minute : Dom Douay, prieur, Dom de l'Espine, sous-prieur, Dom de La Faye et Dom Boullefroy.

E. 579. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1694. — Parrain (Michel), notaire à Lisle. — Bail par les religieux de l'abbaye de La Trinité de Vendôme à Jean Lenoir, des dîmes, terrages et autres droits de l'abbaye sur la paroisse de Saint-Firmin. Ont signé en la minute : Dom Augustin Collet, prieur, Dom Charles Vigreux, sous-prieur, Dom René Bardet, Dom Célestin Chotart, Dom Charles Fillastre, Dom Jean Raffelin, J. Lenoir et les notaires. — Bail à ferme par les mêmes religieux à Pierre Vallery, laboureur, de la métairie des Ragots, paroisse de Danzé. Ont signé en la minute les mêmes que ci-dessus, plus Dom Jacques Blesson, Dom François Thomas, Dom Claudius Duguet, Dom Bénigne de Requeleyne et Dom Hugues Lanthenas. — Vente par le ministère de Michel Parrain, notaire, des meubles et effets mobiliers provenant de la succession de maître René Janvier, en son vivant curé de Gombergean. — Inventaire des meubles, effets mobiliers, titres et papiers provenant de la succession de Jean Huet, fermier de la métairie de Pezou, appartenant à l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

E. 580. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1697. — Suite des minutes de Michel Parrain, notaire à Lisle. — Bail pour six ans, par les religieux de la Trinité de Vendôme, à raison de 420 livres par an, à Pierre Sautereau, laboureur, de la métairie de Boisseau, avec toutes ses appartenances et dépendances. Ont signé en la minute : Dom Augustin Collet, prieur, Dom Philippe Jahan, sous-prieur, Dom René Bardet, Dom Mathieu Mazillier, Dom Charles Fillastre, Dom Louis Gauthier, Dom Jacques Blesson, Dom Charles Fillastre, Dom Hugues Lanthenas, Dom Claude Marchereau, Dom Gabriel Bourges, Dom Pierre Girault, Louis Sautereau et les notaires. — Bail à ferme, par les mêmes religieux à Samuel Gigon, pour une durée de six ans, de la terre et métairie de La Paradisière, paroisse de Savigny-sur-Braye. — Testament de Frère Jean Louis d'Aligre, par lequel, étant sur le point de faire profession dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme, il donne et lègue : à demoiselle Geneviève d'Aligre, sa tante, une rente viagère de cinquante livres ; — aux religieux de la Trinité, une somme de quatre cents livres une fois payée ; — à M. Daridan, docteur en Sorbonne, demeurant à Paris, la somme qui sera nécessaire pour l'indemniser de neuf mois de pension à lui dus par ledit novice. — Bail pour six ans, par les religieux de La Trinité, à Pierre Boucher, demeurant à Vaupereux, paroisse de Villeromain, du moulin dit Le Moulin-Neuf, paroisse de Coulommiers. — Testament de Frère Jean-Auguste Huart, par lequel, étant sur le point de faire sa profession religieuse dans l'abbaye de La Trinité de Vendôme, il donne à la dite abbaye une somme de quatre cents livres une fois payée, à prendre sur la succession de ses père et mère et sur celle de feu Maître Isidore Huart, son oncle, en son vivant Référendaire en cour de Rome.

E. 581. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1698. — Suite des minutes de Michel Parrain, notaire à Lisle. — Bail à rente par les religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme à Louis Pinot, du moulin de Danzé, avec toutes ses appartenances et dépendances et le droit de contraindre tous les sujets de la seigneurie du prieuré de Danzé à venir moudre audit moulin. — Bail à ferme par les mêmes religieux à Jacques Martin, marchand, et à Michelle Jeuffray, sa femme, du moulin de Baulmé, paroisse de Saint-Bienheuré de Vendôme. Ont signé en la minute : Dom Augustin Collet, prieur, Dom Jacques Duverger, Dom Louis Gauthier, Dom Antoine Magnin, Dom Charles Fillastre, Dom Guillaume Caillon, Dom Mathieu Mazillier, Dom Antoine Bornot, Dom André-Bernard Pécault, Dom Hugues Lanthenas et les notaires.

E. 582. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1699. — Suite des minutes de Michel Parrain, notaire à Lisle. —Bail à ferme pour six ans par les religieux de la Trinité de Vendôme à Nicolas Louvet, du moulin de Baulmé, avec ses dépendances. Ont signé en la minute : Dom Augus-

tin Collet, prieur, Dom Jacques Duverger, sous-prieur, Dom Louis Gauthier, célérier, plusieurs autres religieux et les novices François Dardanne, Félix Hodin et Louis Bonnet. — Bail à ferme par les mêmes religieux à Claude Baudron, de la métairie de La Segretainnerie, paroisse de Pezou. — Autre bail à ferme, par les religieux de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, à François Dejourne, du moulin de Verteuil (?), sis sur la rivière de Houzée, paroisse de Villeromain. Ont signé en la minute : Dom Didier Brillon, célérier de Saint-Laumer, et les notaires rédacteurs. — Vente par les religieux de la Trinité de Vendôme, à Maître Jean Gauthier, avocat audit Vendôme, de la métairie des Barillaux, paroisse de Coulommiers. — Constitution par les mêmes religieux, au profit de noble homme François Ollivier, officier de Mademoiselle, et de demoiselle Marie Bourguineau, sa femme, d'une rente de 240 livres. Ont signé en la minute : Dom Mathieu Gilbert, prieur, Dom René Bardet, Dom Louis Baudy, Dom Hugues Lanthenas, Dom Zacharie Boucquin, Dom Benoit de Crosot, Dom Célestin Chotart, Dom François Boullefroy, Ollivier et les notaires rédacteurs. — Traité entre les religieux de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, comparant par Dom Pierre Duclos, célérier de leur abbaye, leur procureur, d'une part ; et les manans et les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas de Fréteval, comparant par maître Claude Pardessus, curé dudit Fréteval, et maître Louis Ragot, procureur fiscal de la ville et baronnie dudit Fréteval, leurs procureurs, d'autre part, à l'effet de prévenir un procès que lesdits manans et habitans voulaient intenter à Élizée Morisset, meunier, au sujet de la jouissance de la métairie de La Sourderie, acquise par lui des religieux de Saint-Benoît-sur-Loire. — Ont signé en la minute : Duclos, Pardessus, Ragot et les notaires.

E. 583. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1700. — Suite des minutes de Michel Parrain, notaire à Lisle. — Bail à loyer par les religieux de la Trinité de Vendôme, à Pierre Gorron, maître orfèvre audit Vendôme, de deux boutiques situées sous la porte voûtée de l'abbaye. Ont signé en la minute : Dom Jean-Baptiste-Pierre Guyon, prieur, Dom André-Étienne Gueudeville, Dom Mathieu Mazellier, Dom Hugues Lanthenas, P. Gorron et les notaires. — Bail à ferme par les mêmes religieux à Jacques Sevain, de la métairie de La Gouffaudière autrement appelée Les Bordes. Ont signé en la minute les mêmes que ci-dessus, plus Dom Gilles Hanriau, Dom Dominique Fournier, Dom Jean-Henri Le Tellier, Dom François de Gyvès, Dom Jean Berthier. — Bail à ferme par les mêmes religieux à Mathurin B[illegible], du droit de dîme à eux appartenant sur le fief et métairie de Villepéan.

E. [illegible] (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1701. — Suite des minutes de Michel Parrain, notaire à Lisle. — Bail à ferme, pour neuf ans, par les religieux de la Trinité de Vendôme à Pierre Buffereau, meunier, des deux moulins du Pont-Parrain, dans la ville de Vendôme, avec leurs appartenances et dépendances et le droit de contraindre les étagers et sujets de l'abbaye à y venir faire moudre leur grain. — Bail à ferme, pour neuf ans, par les mêmes religieux, à François Raffond, demeurant à La Tricherie, paroisse de Baigneaux, de la métairie de Boisseau. Ont signé en la minute Dom Jean-Baptiste Guyon, prieur, Dom Gueudeville, Dom Fillastre, Dom Fournier, Dom de Gyvès, Dom Barthelemi [illegible], Dom Le Tellier, Dom Gorron, Dom François Robillard, Dom Gilles Hanriau, Dom Marchereau et les notaires. — Transaction entre Dom Jacques Tournier, prieur de Saint-Lubin, et les religieux de la Trinité de Vendôme, relativement aux bois et vignes de Cocagnes. Ont signé en la minute les mêmes que ci-dessus, plus Dom Claude Léauté, Dom Antoine Léauté, Dom Paul Brusselet et Dom Louis Avril. — Bail à ferme par les religieux de la Trinité à Sébastien Bordier, laboureur, de la métairie du Grand-Mortier. Ont signé en la minute les mêmes que ci-dessus, plus Dom Jean Monnier et Dom Laurent Lemaire. — Bail à ferme, pour six ans, par les mêmes religieux à Jean Debure, du revenu temporel du prieuré de Houssay. Ont signé en la minute les mêmes que ci-dessus, plus Dom Gaubert, et Dom Claude Dumarais.

E. [illegible] (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1702. — Suite des minutes de Michel Parrain, notaire à Lisle. — Bail à ferme par les religieux de la Trinité de Vendôme à Nicolas Quantin, laboureur, de la maison manable, des granges, [illegible], bergerie, terres et prés de la métairie de La B[illegible], paroisse de Naveil. — Autre bail par les mêmes religieux à Pierre Lenoir, des terrages et autres droits seigneuriaux que l'abbaye de la Trinité a le droit de prendre et lever sur la paroisse de Saint-[illegible]. Ont signé en la minute les mêmes religieux que l'année précédente. — Autre bail à ferme, pour neuf ans, par les mêmes religieux à Simon Baillon, du lieu et métairie de La C[illegible], paroisse de Coulommiers. — Autre bail à ferme par les mêmes religieux à Jean B[illegible], laboureur, de la métairie de [illegible], paroisse de [illegible]. Ont

signé en la minute : Dom Guyon, prieur, Dom Bornot, sous-prieur, Dom Fournier, Dom Marchereau, Dom Frassire, Dom Mathieu Mazellier, Dom Arnoult, Dom Hamirau, Dom Brusselet, Dom Jogues. — Bail à ferme par les mêmes religieux à Annet Malepert, de la métairie de Villemardan, paroisse de Crucheray. — Cession par Dom Nicolas Saulnier, au nom et comme procureur de Dom Raffelin, prieur de Savigny-sur-Braye et de Cormenon, à demoiselle Louise Peschard, dame des Rouaudières, y demeurant, fille majeure et usant de ses droits, de tous les droits de chasse et de garenne pouvant appartenir audit Raffelin dans sa paroisse de Cormenon. Ont signé en la minute : Dom Nicolas Saulnier et Peschard des Rouaudières.

E. 586. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1619. — VALLERY (Firmin), notaire de la châtellenie de Lisle. — Bail à ferme, pour neuf ans, par Pierre Pezier, fermier des lieux, terres et seigneuries de Chicheray et de La « Molline » (aujourd'hui Mouline), paroisse de Saint-Firmin-des-Prés, à Jean Béraut, du « mollin de La Molline, se consistant en la maison dudit mollin, roue, roues tournantes et moullantes, chaussée, avec un grand corps de logis » accompagné de cour et jardins.

E. 587. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1620. — Suite des minutes de Firmin Vallery, notaire de la châtellenie de Lisle. — Partage entre Jean, Mathieu et Charles Vigier, Jacques Carde, à cause de Michelle Vigier, sa femme, et Catherine Vigier, tous enfants de défunt Archillain (?) Vigier et de défunte Jeanne Cochery, des biens de la succession de leurs père et mère. — Vente par Pierre Motheray (?), texier en toile à Cloyes, et Catherine Clavet, sa femme, à Mathurin Chotard, vigneron, demeurant à Moncé, paroisse de Saint-Firmin, d'une chambre de maison doublée de planches, sise audit lieu de Moncé.

E. 588. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1621. — Suite des minutes de Firmin Vallery, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Mathurin Chotard, vigneron à Moncé, à noble homme René Jourdain, conseiller du Roi et président en l'élection de Vendôme, et à demoiselle Claude de Tremeau, sa femme, de vignes près de Moncé. — Vente d'héritages par Pasquier Caldray et Michelle Vigier, sa femme, à Charles Vigier, leur beau-frère et frère. — Autres actes relatifs à la famille Vigier. — Acte de prise de possession par noble homme Florent (?) Delorme, officier du Roi, seigneur de La Roche-St-Firmin, de la maison manable, cours, jardins et terres composant ledit lieu de La Roche.

E. 589. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1626-1630. — Suite des minutes de Firmin Vallery, notaire de la châtellenie de Lisle. — Echange d'héritages entre noble homme Pierre de Frémont, écuyer, et Mathieu Megret, vigneron, tous les deux demeurant à Belle-Assise, paroisse de Pezou. — Vente par Pasquier et Jean Rothier, demeurant à Haie-de-Champs, paroisse de Saint-Firmin, à noble homme René Jourdain, conseiller du Roi, et à demoiselle Claude de Tremeaulx (*alias* Tremeau), sa femme, de deux pièces de bois dans les bois dits de Saint-Germain. — Testament de Jean Brethon, vigneron, demeurant à Haie-de-Champs, par lequel il élit sa sépulture dans l'église de Saint-Firmin, et y fonde des messes et des prières. — Transactions entre noble homme René Jourdain et divers particuliers.

E. 590. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1631. — Suite et fin des minutes de Firmin Vallery, notaire de la châtellenie de Lisle. — Vente par Jean Darde, vigneron, demeurant à Haie-de-Champs, paroisse de Saint-Firmin, à Georges Guitton, aussi vigneron, d'une boisselée de vigne au clos de Champs. — Bail à loyer d'une vache. — Ventes : par Macé Rottier, texier en draps, demeurant à Haie-de-Champs, à Pierre Taffu, demeurant à Vendôme, d'héritages sis audit lieu de Haie-de-Champs ; — par Pierre Fortin, demeurant à Haie-de-Champs, à Charles Ballon, marchand à Vendôme, de deux boisselées de terre au lieu appelé Les Groix, au-dessus du village de Haie-de-Champs. — Vente par Marin Deniau et Anne Guillon, sa femme, Nicolas Deniau et Madeleine Guillon, sa femme, Marin Chauffourneau et J. Guillon sa femme, à noble homme René Jourdain, d'une rente de dix septiers de blé.

E. 591. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1521-1626.—BERNARD, notaire à Limeray, bailliage d'Amboise. — Minutes relatives à des biens situés dans les les fiefs du prieuré de Mesland (Loir-et-Cher). — Vente par

Michel Bigot, marchand à Limeray (Indre-et-Loire), et Antoinette Haubois, sa femme, à Pierre et Léonard Bigot, laboureur, demeurant paroisse de Fleuray, d'une pièce de bois taillis au lieu dit La Boucherie, paroisse de Mesland. — Fragment d'un registre de minutes contenant des actes des années 1521 et 1622. — Échange entre Martin Maurissault et sa femme, marchands à Mesves, et Jacques Fay, aussi marchand à Limeray, d'une pièce de vigne, au clos des Cormiers, paroisse de Cangey, pour d'autres vignes sises au lieu dit les Terres-Noires, paroisse de Monteaux, touchant aux vignes de Mademoiselle de La Cour.

E. 592. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1622-1689. — Bigot, notaire à Fleuray. — Table alphabétique : des noms des acquéreurs contenus aux minutes des actes passés devant Bigot, notaire à Fleuray, du 18 avril 1622 au 14 décembre 1689, à l'occasion d'héritages situés dans l'étendue des fiefs de Mesland et du Gasteau, son annexe ; — des terroirs où sont situés les héritages contenus aux minutes des dits actes.

E. 593. (Liasse). — 1. pièces, papier.

1622-1650. — Minutes de Bigot, notaire à Fleuray, relatives à des biens situés dans les fiefs de Mesland et du Gasteau. — Vente : par Gilles Touchard, vigneron à Cangey (Indre-et-Loire), à Jean Bigot, demeurant à Fleuray, de trois boisselées de terres sises paroisse de Mesland ; — par Georges Rigoreau et Simone Voisin, sa femme, à Léonard Bigot, d'un quartier de terre labourable, sis au Gros-Buisson, paroisse de Mesland, touchant au terrage de Messieurs de Marmoutier ; — par Ambroise Dabert, tailleur d'habits à Blois, à Louis Marrier, d'une partie de maison à Vauroullet, paroisse de Mesland ; — par Françoise Fournereau, veuve de Zacharie Lemoine, demeurant au Mousseau, paroisse de Mesland, à Gervaise Bourguin, notaire et greffier à Dame-Marie, et à Léonard Chereau, fermier de la seigneurie dudit lieu de Dame-Marie, d'une maison manable, sise au bourg du Mousseau ; — par Mathurin Dabert, sergent de la seigneurie de Mesland, à Claude de La Corne, d'un quartier d'héritage à La Fosse-Noire ; — par Étienne Cohere, marchand à Fleuray, à Macé Guillepin, de deux boisselées de terre sise paroisse de Mesland, sur le chemin du village de Fontaines-les-Blanches.

E. 594. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1651-1660. — Suite des minutes de Bigot, notaire à Fleuray. — Vente par François Brunet, laboureur, à Guillaume Bigot, sergent royal à Fleuray, d'une pièce de [illegible] paroisse de Monteaux ; — par [illegible], à René Gagougne, marchand à Dame-Marie-[illegible], de 9 boisselées de terre ; — par [illegible], à la métairie du Prateau, paroisse de [illegible], à Mathurin Vigerendeau, de terres [illegible] de la seigneurie des Brûlonnières et sises dans la paroisse de Fleuray ; — par [illegible], demeurant à La [illegible]chausserie, paroisse de Mesland, à [illegible], demeurant à Dame-Marie, de [illegible] quartiers de [illegible], paroisse de Monteaux, tenus à cens de la seigneurie de Mesland : — par Gillard Touchard, à Guillaume Bigot, sergent de la seigneurie de Mesland, d'un quartier de bois taillis et d'un quartier de terre labourable tenus à cens de Messieurs de Marmoutier à cause de leur fief et seigneurie dudit Mesland ; — par Mathurin Arnoul à Jean Racicot, d'un quartier de terre labourable, sis à La Ferrière, paroisse de Mesland, tenu de Messieurs de Marmoutier à raison de la douzième gerbe [illegible] — par [illegible] Brunet, veuve Lehoux, à Nicolas Bellineau, de trois boisselées de terre sises à La Rupinière, tenues à cens de la seigneurie de Fleuray, et de deux autres boisselées de terre, sises aux Pâtis, tenus à terrage de Messieurs de Marmoutier à cause de leur seigneurie de Mesland.

E. [illegible]

1661-1665. — [illegible] notaire à Fleuray. — Vente par [illegible], à maître Jean Bouchet, sergent royal, à Limeray (Indre-et-Loire), d'une maison sise au village de La Guignardière, paroisse de Fleuray, et de plusieurs pièces de terre, ladite maison tenue à cens du seigneur de La Brûlonnière [illegible] de Messieurs de Marmoutier ; — par [illegible], marchand à Amboise, à Mathurin Gacougne, demeurant paroisse de Dame-Marie, de six boisselées de terre au Poirier-Pointu, paroisse de Fleuray, sur le chemin du Plesssis-en-Cornuau à Fontaines-les-Blanches [illegible] le devoir [illegible] chapons de cens ; — par [illegible] à [illegible] paroisse de Mesland, de quatre boisselées de terre au lieu dit La Ferrière, tenues de Marmoutier [illegible] douzième gerbe.

[illegible]

1666-16[illegible] — [illegible]

Onzain, à François Michou, d'un quartier de terre sis à La Gaugnardière, relevant de la seigneurie de Fleuray, et de trois autres boisselées relevant du terrage de Mesland; — par Mathurin Retif, vigneron, à Macé Rétif, aussi vigneron, son cousin, de la moitié d'une maison sise à La Michollerie, et d'autres héritages en dépendant; — par Paquier Boucher, à Jean Aveniat, d'une grange sise à La Tranchandière, paroisse de Monteaux; — par François Carré, cordonnier à La Vallée, paroisse de Monteaux, à Paquier Bouchère, d'une chambre de maison sise aux Bournais, même paroisse; — par Julien Clopejau, demeurant à La Goupillerie, paroisse de Fleuray, à Jean Langlois, demeurant à Vauroulet, paroisse de Mesland, de plusieurs pièces de terre sises paroisse de Mesland et tenus à terrage de Messieurs de Marmoutier. — Bail à rente par Léonard Chereau, marchand à Dame-Marie, à Claude Vincendeau, laboureur, d'une maison sise au Mousseau, paroisse de Mesland, avec ses appartenances et dépendances.

E. 597. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1669-1671. — Suite des minutes de Bigot, notaire à Fleuray. — Vente par Jacques Bouchère, à Mathurin Retif, de deux boisselées de terre, paroisse de Monteaux, et relevant de l'abbaye de Marmoutier à titre de terrage; — par Julienne Rigoreau à Jean Rigoreau, son neveu, d'une maison à La Janverie, paroisse de Monteaux; — par Pierre Hemart à François Michou, d'une pièce de terre tenue à terrage de l'abbaye de Marmoutier; — par Mathurin Retif à Guillaume Dutertre, d'une moitié de maison à La Michollerie, paroisse de Monteaux; — par François Bérault, meunier à Mesland, à Grégoire Bérault, son père, d'une pièce de vigne, paroisse de Monteaux; — par Julien Clopejau à Jean Langlois, de huit boisselées de terre à La Fosse-Poulain.

E. 598. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1672-1677. — Suite des minutes de Bigot, notaire à Fleuray. — Vente : par Bertrand Pineau, demeurant au moulin de Gièvres, à Pierre Janvier, de terres à La Tranchandière; — par Jean Langlois à Augustin Guerrier, d'une vigne sise aux Rimbardières, paroisse de Mesland; — par Joseph Brunet à Marie Brunet, veuve Fouchault, de deux pièces de vigne, l'une à La Michollerie, l'autre aux Vauchattons, même paroisse; — par Jean Lefert, demeurant aux Bournais, paroisse de Monteaux, à Jean Marier, fermier à Piégu, même paroisse, de deux boisselées de terre sises à La Noue-du-Saule, paroisse de Mesland, et tenues à terrage de l'abbaye de Marmoutier; — par Marie Lemoine, demeurant à La Boucherie, paroisse de Mesland, à Sylvain Gousseau, d'une chambre et d'une grange audit lieu; — par Julien Guillot à Pierre Guillot, son frère, de bâtiments au Bas-Pavon, paroisse de Fleuray; — par François Maugueret à Jean Marier, de quatre boisselées de terre sises aux Eguillères, paroisse de Mesland, tenues à terrage de l'abbaye de Marmoutier; — par le même, demeurant à La Goupillière, paroisse de Fleuray, à Jeanne Lecornu, veuve de Louis Marier, d'une pièce de terre sise au Bois-de-Lée, paroisse de Cangey.

E. 599. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1678-1689. — Suite des minutes de Bigot, notaire à Fleuray. — Vente : par Claude Bérault, demeurant au Bois-Saint-Lomer, paroisse de Monteaux, à Claude Adam, de la même paroisse, d'un quartier de terrre sis aux Peseaux, paroisse de Mesland, tenu à terrage de l'abbaye de Marmoutier; — par François Maugueret à Michel Hastevillain, d'une pièce de terre sise au Bahutteau, paroisse de Mesland, tenu à terrage de Marmoutier; — par Mathurin Gaudron, voiturier par eau, demeurant à L'Epinay, paroisse de Cangey (Indre-et-Loire), à René Malalon, cordonnier à Château-Renault, d'une pièce de vigne, sise au Vivier, paroisse de Monteaux. — Echange entre Claude Bérault, demeurant paroisse d'Onzain, et Marguerite Bérault, veuve de Pierre Philippon, demeurant paroisse de Morand, aux termes duquel ledit Bérault donne à ladite Bérault une chambre sise au village du Bois-Saint-Lomer, avec toutes les terres qui en dépendent, et reçoit en retour sept boisselées de terre labourable sises au lieu de La Motte, paroisse de Mesland, et tenues à terrage de l'abbaye de Marmoutier. — Vente : par Julien Maugueret, demeurant à La Folie, paroisse de Cangey (Indre-et-Loire), à Pierre Lorier, demeurant à La Bretonnière, paroisse de Mesland, d'une pièce de vigne au clos de Lancé, paroisse de Mesland; — par Denis Maugueret à Jean Retif, de trois boisselées de terre à La Carasmerie, paroisse de Monteaux; — par Jean Aveniat à Jean Guilpin, laboureur, demeurant à la métairie du Tillon, paroisse de Mesland, de quatre boisselées de terre au lieu dit Les Fondrières; — par Jean Bouchère à Jean Chapelain, de trois boisselées de terre à La Carasmerie; — par Pierre et Blaise Guignon à Macé Retif, d'une chambre assise au lieu de La Mailletterie, paroisse de Mesland, et de terres aux Noues-du-Saule (*alias* La Noue-du-Saule).

E. 600. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1618. — CASTILLE (Jacques), notaire royal à Mesland. — Vente : par Anthoine Legnoy à maître Gabriel Ferrand, procureur au siége présidial de Blois, d'un arpent de vigne à La Croix, paroisse de Mesland ; — par Perrine Moye, veuve de Jehan Pothier, demeurant à Monteaux, à Mathieu Reguyier, demeurant « aux Epinetz », de quatre boisselées de terre assises au lieu de La Motte et tenues à terrage de l'abbaye de Marmoutier ; — par Olivier Gravilloy (?), demeurant à Monteaux, à Paquier Pinsonneau, sabotier au même lieu, de deux boisselées de terre labourables sises à Long-Réage, tenues à terrage de l'abbaye de Marmoutier ; — par demoiselle Marie Gallois, femme de noble Jehan Courtin, sieur de Nanteuil, demeurant à Blois, à Anthoine Bracquier, laboureur, d'un quartier de vigne à La Fosse-Blanche, paroisse de Mesland. — Déclaration des maisons et héritages que Etienne Guesdon, charron à Mesland, tient et avoue tenir de Messieurs de Marmoutier, à raison de quatre deniers par arpent, payables au bourg de Mesland.

E. 601. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1569-1582. — COURTECHAUSSE, notaire à Mesland. — Extrait vidimé de l'acte passé devant Courtechausse, notaire, le 4 février 1571, entre Jean Rebousion, laboureur à Mesland, d'une part ; et Mathurin Guyet, demeurant au Plessis-de-Meuves, paroisse d'Onzain, d'autre part, par lequel acte ledit Rebousion a vendu audit Guyet une septrée de terre, paroisse de Mesland. — Extrait de la minute d'un contrat par lequel Bertrand Bourillon a cédé à Pierre Lussault quinze boisselées de terre en échange d'autres héritages.

E. 602. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1619. — LEGUAY (Etienne), notaire sous les sceaux royaux de Blois, à Mesland. — Vente par Marin Deniau, marchand et maître d'hôtel à Mesland, à maître Gabriel Ferrand, procureur au siége présidial de Blois, d'une pièce de pré et pâtis, paroisse de Mesland. — Bail à ferme par demoiselle Marie Gallois à François Lemoine, des jardins de la métairie de La Bergerie, paroisse de Mesland. Ont signé en la minute : Marie Gallois et les notaires. — Ratification par demoiselle L. de Rigny, veuve de Robert de Passac, écuyer, et Robert de Passac, aussi écuyer, sieur de La Grange, de la constitution par César de Passac, au profit de Daniel M[illegible], [illegible] d'une rente de 37 livres 10 sols [illegible]. Ont signé [illegible] « L. de Rigné, » Robert de P[illegible] et les notaires. — Vente par Gabriel Duval, marchand à St-Cyr-du-Gault, d'une maison sise à Mesland.

E. 603. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1620. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par Pierre D[illegible] et Ph. Dusoul, marchand à Tours, de la métairie de La Bar[illegible]rollerie, paroisse de Mesland. — Assemblée des administrateurs de la boîte des trépassés de Mesland, approuvant un échange fait entre le procureur de ladite boîte et un particulier. — Vente par Pierre Blanchet, vigneron, à Jehan Guesdon de La Roche-Chauveau, d'une pièce de vigne sise paroisse de Mesland, touchant de solaire au ruisseau de Charamay. — Bail à ferme par demoiselle Marie Gallois, femme de Jean Courtin, écuyer, sieur de Nanteuil, à Pierre Regnier, laboureur, du lieu et métairie du Charmeteau, paroisse de Mesland. — Bail à ferme par Pierre Delaboissière, marchand à Tours, se faisant fort pour Jean Dusoul, aussi marchand, à Math. Regnier, laboureur, des herbages d'un étang dépendant du Grand-Vauliard.

E. 604. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1620. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Contrat de mariage entre Grégoire Bérault, demeurant à La Mailletterie, paroisse de Cangey, d'une part, et Perrine Pineau, fille de Vincent Pineau, meunier, demeurant au moulin de Panelles, paroisse de Monteaux, d'autre part. — Compromis [illegible] entre Louis Du Pont, écuyer, seigneur de La Porcherie, et Pasquier Brunet, marchand à La [illegible] chaussette, au sujet de plusieurs [illegible] entre eux. Ont signé en la minute : L. Du Pont et les notaires. — Vente par François Blanchet, laboureur, demeurant au Vivier, paroisse de Mesland, à Jehan [illegible] et à Pierre Delaboissière, marchands à Tours, [illegible] de terre en plusieurs pièces. Ont signé [illegible] et Delaboissière. — Inventaire [illegible] à la succession de Michel Courçon, fait à la requête de N. Chevallier, sa veuve, et de Thomas Courçon, [illegible] enfants [illegible] Michel Courçon et [illegible]. — Bail à ferme par Jean Pr[illegible], [illegible] d'Onzain, demeurant au Plessis-de-Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux, à Gabriel [illegible].

tenant au bourg de Mesland, d'une chambre de maison sise audit bourg et d'un jardin y attenant. Ont signé en la minute : J. Prevost, G. Hatin, Debret et le notaire. — Inventaire des biens meubles de la succession de Martine Mestais, veuve de Michel Leter. — Devis de la besongne qu'il fault faire pour Monsieur le lieutenant Du Chemin en ses lieux de La Vallée et la Michaulerye, parroisse de Montheault. — Contrat de mariage entre Louis Renier, tisserand à Mesland, et Mathurine Guyonneau, veuve de Jean Bigot.

E. 605. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1620. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Vente par Jacques Castille, notaire royal à Mesland, et Catherine Guetherotte, sa femme, à François Blanchet, laboureur, d'une pièce de terre et vigne, paroisse de Mesland, touchant à Messire Vincent Bernardeau. — Procès-verbal de visite par Étienne Leguay, notaire à Mesland, des travaux de réparation exécutés au lieu de La Grivelière par Jehan Dabert, charpentier, pour le compte de M. le bailli de Blois. — Réparation d'honneur faite par Léon Dabert, vigneron, à Bertrand Pineau, meunier au moulin de Panelles, ladite réparation acceptée par l'offensé moyennant 48 livres de dommages et intérêts. — Devis des travaux de charpenterie et couverture qui sont à faire à une closerie sise en la paroisse de Mesland et appartenant à Monsieur le Receveur Du Chemin. — Vente par Messire François Martin, prêtre, curé de Mesland, à Étienne Guesdon, charron, et à S. Chevallier, sa femme, d'une maison à deux étages, sise au bourg de Mesland et accompagnée de cour et jardin.—Bail à ferme par le même aux mêmes, de trois arpents de terre. — Vente par demoiselle Marie Gallois, femme de noble homme Jehan Courtin, écuyer, sieur de Nanteuil, demeurant à Blois, paroisse St-Solenne, à Simon Lemoine, demeurant à La Briderie, paroisse de Monteaux, d'un arpent de vigne, paroisse de Mesland.— Ont signé en la minute : Marie Gallois, Guesdon et le notaire. Au bas est une quittance de la main de Louis Courtin, conseiller magistrat au siége présidial de Blois.

E. 606. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1622. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Contrat d'échange d'héritages entre Jehan de Vert, écuyer, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi, d'une part ; et Laurent Pastoureau et Jean Voisin, tant en leurs noms que comme curateurs des enfants mineurs de Belloire Pastoureau et de Mathurine Hadou. Ont signé en la minute : de Vert et les notaires. — Cession de fruits et revenus par demoiselle Jehanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, vivant seigneur de Villetroche et du Boisguillot, à Claude Moine, homme de peine. Ont signé en la minute, « Janne de La Saussaye », de La Tour et les notaires. — Bail à ferme par Messire François Martin, prêtre, curé de Mesland, d'un arpent de pré appartenant à la cure dudit lieu et sis dans la prairie de Monteaux. — Testament de Messire Hilaire Marie, curé de St-Jean-Baptiste de Fleuray, par lequel il élit sa sépulture en ladite église, fixe le cérémonial de ses funérailles où seront invités tous les curés des paroisses circonvoisines, ordonne que le jour de son enterrement, il sera dit en ladite église neuf ou dix grandes messes, institue un service de bout de l'an en l'église abbatiale de Fontaines-les-Blanches, prescrit des distributions de pain aux pauvres, donne et lègue à l'église de Fleuray et à la boîte des Trépassés, des terres, vignes et rentes en nature, et dispose de ses autres biens en faveur de son petit-neveu, fils de Gilles Marie. Ont signé en la minute : H. Marie, Guy Martin et les notaires. — Inventaire des biens meubles de la succession de Belloire Pastoureau et de Mathurine Hadou. — Procès-verbal de vente desdits meubles.

E. 607. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1622. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Vente par François Martin, curé de Mesland, à Michel Bordeau, vigneron, de 5 boisselées de terre, tenues à cens de l'abbaye de Marmoutier. — Offre de foi et hommage faite au seigneur de L'Héraudière par demoiselle Jehanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, écuyer, sieur de Villetroche et du Boisguillot, laquelle, tant en son nom que comme ayant le bail des enfants dudit défunt et d'elle, s'est transportée au lieu seigneurial de L'Héraudière, devant la principale porte dudit lieu, où étant, elle aurait appelé le seigneur dudit lieu, qui était absent. — Bail à moitié de tous fruits, par noble homme Auguste Beluche, sieur de de la Bourellerie et du Buisson, demeurant à Amboise, à Mathurin Bigot, laboureur, du lieu et métairie du Buisson, paroisse de Mesland. — Procuration donnée par Charlotte Delarche, veuve de Jehan Crousteau, vivant sergent royal, à Charlotte Foucher, veuve de N. Bardillet, vivant procureur fiscal de la seigneurie de Bury, à l'effet de vendre divers immeubles. — Vente desdits immeubles par Charlotte Foucher, en vertu de la procuration ci-dessus. — Fragment de minute où il est fait mention de demoiselle Marie de Rochebouet, veuve

de Pierre de La Saussaye, vivant écuyer, sieur de Vaulx, et de Jehan de La Saussaye, aussi écuyer, la minute signée de Marie de Rochebouet.

E. 608. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1623. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Quittance par demoiselle Marie Gallois, femme de Jean Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, à honnête femme Marie Croquet, femme séparée de biens de Pierre Jehan… — Réglement de compte entre Gabriel Ferrand, procureur au siége présidial de Blois, et Charles Charbonneau. — Vente : par Vincent Bernardeau, prêtre, vicaire de Mesland, à Josué Chouan, marchand, de deux boisselées de terre près La Clopellière, paroisse dudit Mesland ; — par Josué Chouan à Vincent Bernardeau, d'une maison sise audit Mesland. — Donation entre vifs, entre Jean Dabert et Martine, sa femme. — Bail à ferme : par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, en son vivant écuyer, sieur de Villetroche et du Boisguillot, à Noël Guesdon, du lieu et métairie du Plessis, paroisse de Fleuray ; — par Jehan Guesdon, comme procureur de la boîte des Trépassés de Mesland, à Florentin Dutertre et Daniel Marchereau, de terres labourables, bois taillis, buissons, pâturages, appartenant à ladite boîte.

E. 609. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1623. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Exhibition par demoiselle L. de Rigny, veuve de Messire Robert de Passac, en son vivant écuyer, seigneur du Chêne, d'un contrat de mariage passé par devant Sagretier, notaire à Beaugency, entre César de Passac, écuyer, sieur des Marais, fils de défunt Robert de Passac et de ladite demoiselle L. de Rigny, d'une part ; et demoiselle Marie de Perelles, fille de Jacques de Perelles, écuyer, et de demoiselle Marie Guitoreau, et Barthelemi de Rigny, écuyer sieur de La Guérinière, au nom et comme procureur spécial de ladite L. de Rigny pour passer le dit contrat. — Ajournement du partage des biens de la succession de demoiselle Anne Forget, veuve de Jacques de Rigny, vivant écuyer, sieur de La Guérinière, entre Jacques de Passac, écuyer, sieur des Marais, et Jacques de Rigny, aussi écuyer, sieur de La Guérinière, héritiers en partie de ladite demoiselle Forget, pour l'exécution d'un concordat passé entre ladite demoiselle et Jacques de Fenoulet, écuyer, sieur de L'A[illegible]. Ont signé en la minute : César de Passac, L. de Rigny [illegible] et le notaire. — Fixation de jour pour le partage desdits biens. Ont signé en la minute : César de Passac, [illegible] et le notaire. — Vente par Jaques Bigot, marchand, à César de Passac, écuyer, sieur des Marais, demeurant au lieu seigneurial de La Héraudière, paroisse de Santhenay, de dix boisselées de terre [illegible]. — Marché entre Pierre Le Groys, avocat au Parlement et au conseil du Roi, prieur de Mesland, et Gabriel Pastoureau, charpentier, au sujet des réparations à faire aux bâtiments du prieuré.

E. 610. [illegible] — [illegible], papier.

1624. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Vente par Jehan Colesse, marchand, à noble homme Auguste Beluche, maréchal des logis de la Reine mère du Roi notre sire, de quatre boisselées de terre, paroisse de Mesland. — Procuration générale et spéciale donnée par Germain Viel, praticien à Monteaux, à Guillaume Viel, son frère, demeurant à Argentan, en Normandie, à l'effet de le représenter devant toutes cours et juridictions, tant en demandant qu'en défendant.—Echange d'héritages entre Gabriel Rocheron, procureur fiscal de la seigneurie de Mesland, d'une part, et Jehan Chauvin, d'autre part. — Vente par demoiselle Marie Gallois, femme de Jehan Courtin, écuyer, sieur de Nanteuil, à Vincent Bernardeau, prêtre, vicaire de Mesland, d'une pièce de vigne sise audit Mesland ; quittance donnée audit acquéreur par ledit Courtin, d'une somme de 66 livres sur le prix de vente. — Echange d'héritages entre noble homme Nicolas Du Chemin, sieur de Villefrison, d'une part ; et Martin Guesdon, laboureur, d'autre part. — Ratification par Pierre-Annibal de Valenciennes, sieur du Portail, et demoiselle Françoise Convers, sa femme, d'un bail consenti par maître Hélie Convers, conseiller aumônier du Roi, doyen de l'église Saint-Gratien de Tours. Ont signé en la minute : « de Vallentienes » et Françoise Convers.

E. 611. [illegible]

1624. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Bail [illegible] par Noël [illegible], [illegible], se portant fort de Jacques de Rigny, écuyer, sieur de La Guérinière, à Jehan [illegible], [illegible]

arpents de pré dans la prairie de Monteaux et de deux arpents aux Basses Rivières. — Prise de possession du prieuré de Mesland par noble Daniel Forget, clerc du diocèse de Tours, nommé prieur commendataire du dit prieuré en vertu de la résignation faite à son profit par maître Pierre Legros, clerc du diocèse d'Autun ; en signe de laquelle prise de possession ledit prieur est entré dans l'église et en est sorti, y a pris de l'eau bénite, fait l'aspersion, a prié devant le crucifix, a touché et baisé l'autel, s'est assis sur le siège réservé au prieur, le tout au son des cloches. Ont signé en la minute: D. Forget, F. Martin, curé de Mesland, (Annibal) de Valentiennes, sieur du Portal, Gabriel Rocheron, procureur fiscal de la seigneurie de Mesland et plusieurs autres. — Testament de Messire François Martin, curé de Mesland, par lequel il élit sa sépulture en l'église dudit lieu où il demande à être enseveli en chasuble, fonde des messes et dispose de ses biens.—Déclaration d'appel par noble homme Jean Bernard, fourrier ordinaire de la maison du Roi. — Révocation par Messire François Martin, curé de Mesland, la résignation qu'il avait faite de sa cure, en faveur de Messire Pierre Gauthier. — Vente d'un quartier de vigne par Guillaume Bigot, notaire à Fleury (Indre-et-Loire), à Jehan de Lesbahy, écuyer. — Quittance par maître Georges Savarre (*alias* Savare), sieur du Plessis, à maître J. Savarre, conseiller au Parlement, d'une somme de 700 livres tournois qui lui revenait sur la vente de sa part du lieu et terre de La Roche-Bourgouin (?). Ont signé en la minute : G. Savarre et J. Savarre. — Bail à moitié par noble homme Nicolas Du Chemin, de la métairie de La « Courtechausserie-des-Bois », paroisse de Mesland.

E. 612. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1625. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Inventaire des biens meubles de la succession de Michel Bordeau, à la requête de Françoise Mettais, sa veuve, comme ayant la garde de Michel, Michelle et Jehanne Bordeau, enfants dudit défunt et d'elle. — Vente : par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, vivant écuyer, seigneur de Villetroche et du Boisguillot, tant en son nom que comme ayant la garde des enfants dudit défunt et d'elle, à Denis Gouget, marchand, demeurant au Pont-d'Onchest, paroisse d'Onzain, de trois arpents de terre sis à La Vauvardière, paroisse dudit Onzain ; — par Messire François Martin, curé de Mesland, à Messire Marin Roze, vicaire d'Onzain, d'une rente de 6 livres 5 sous sur un corps de logis sis à Mesland. — Bail à ferme par noble homme Jehan Morin, sieur de Lorière, demeurant à Blois, à Jehan Bracquier, laboureur, de la métairie du Mortier, paroisse de Mesland. — Procuration donnée par Marie Sebille à Germain Viel, praticien, son mari, à l'effet de régler en leur nom commun, des affaires de succession. Ont signé en la minute : Viel, Marie Sebille et les notaires.

E. 613. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1625. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Réparation d'honneur faite par Thomas Courcoul, vigneron, à noble homme Nicolas Du Chemin, seigneur de Villefrison, contre lequel il avait proféré « plusieurs injures atroces contre son honneur et bonne renommée ».—Testament de Renée Duret, veuve d'Etienne Mainse, vivant procureur fiscal de la seigneurie d'Onzain, par lequel elle élit sa sépulture en l'église de Santhenay, donne 4 boisselées de terre labourable à la boîte des Trépassés de ladite église, et dispose de ses autres biens en faveur d'Antoinette, Marie, Gabrielle, Catherine et Florentine Liger. — Règlement de dommages et intérêts entre noble homme Nicolas Du Chemin, seigneur de Villefrison, et Mathurin Barchet, son vigneron. — Bail à ferme par noble homme Claude de Voisines, écuyer, seigneur de Beauregard, paroisse de « Mais en Sollongne » (aujourd'hui Mehers), du lieu et métairie du Bois-Huard, paroisse d'Onzain. Ont signé en la minute : « de Voisinnes » et les notaires. — Vente par Mathurin Bigot, laboureur à Mesland, à noble homme Augustin Beluche, maréchal des logis de la Reine mère, capitaine du château d'Amboise, y demeurant, de sept arpents de terre enclavés dans la métairie du Buisson, appartenant audit acheteur.

E. 614 (Liasse. — 46 pièces, papier.

1626. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme de la métairie de La Roche. par demoiselle Jeanne de La Saussaye, se portant forte pour Jules Savare, écuyer, conseiller au Parlement, et aussi pour Michel Venard, aussi écuyer, seigneur de Caunichart (?). Ont signé en la minute : Jeanne de La Saussaye, De La Loue et De La Loue. — Cession par dame Anne Reddon, demeurant à Tours, à honorable homme Pierre Delaboissière, marchand, bourgeois de ladite ville de Tours, et à dame Rachel Reddon, sa femme, d'une créance de 1,200 livres sur Guillaume Aubry, conseiller au Présidial de Tours, et sur Guillebert des Roches, écuyer, sieur de Genetail, conseiller et secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi. Ont signé en la minute : Anne Reddon, P. Delaboissière, Rachel Reddon, Bernardeau

et les notaires. — Bail de vignes par noble homme Nicolas Du Chemin, seigneur de Villefrison. — Marché entre noble homme Jehan Bernard, fourrier ordinaire de la maison du Roi, demeurant à La Mossuère, paroisse d'Onzain, et Jacques Richer, charpentier, au sujet de travaux à faire à la grange dudit lieu de La Mossuère.

E. 615. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1627. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Marché entre noble homme Auguste Beluche, maréchal des logis de la Reine mère, et Mathurin Thierry, marchand à Amboise, d'une part ; et Nicolas Beignon, d'autre, au sujet d'une fourniture de pierres et de bois. Ont signé en la minute : A. Beluche, M. Thierry, F. Martin et les notaires. — Approbation et ratification par Catherine Vernon, femme de Jacques Fariau, notaire à Onzain, d'une retrocession de maisons et héritages à lui faite par honorable homme Florentin Peschard, devant Bernard, notaire royal à Limeray. Ont signé en la minute : Catherine Vernon, Fariau, Bellanger et Leguay, notaire. — Vente par dame Anne Reddon, demeurant aux Lardonnières, paroisse de Mesland, à noble homme Jehan Morin, sieur de Laurière, demeurant à Blois, des lieux et métairies de La Barellerie et LesGibaudières. Ont signé en la minute : Anne Reddon, Morin, F. Martin et les notaires.

E. 616. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1627. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Cession par Jacques Fariau, notaire du bailliage d'Onzain, à Etienne Bureau, du bail du logis et métairie de St-Georges, paroisse d'Onzain. — Bail à ferme par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, vivant écuyer, de la métairie du Plessis, paroisse de Fleuray (Indre-et-Loire). — Vente par noble homme Nicolas Du Chemin, seigneur de Villefrison, à Noël Thiercelin, marchand à Monteaux, d'une rente de 7 sous 6 deniers.

E. 617. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1628. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Vente par André Gaillard à demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, de dix septrées de blé pendant par les racines, près de la métairie de La Touche, paroisse d'Husseau en Vendômois. — Bail à ferme à moitié de tous grains et fruits, par noble homme Auguste Beluche, de métairies, paroisse de Mesland. — Vente par [illegible] Auguste Beluche, de terres près [illegible] de Mesland. — [illegible] de Mesland, au répartement des tailles, pour obvier à un procès à l'encontre [illegible] la levée de [illegible]

E. 618. [illegible]

1629. — Suite des [illegible] royal à Mesland. — Etat [illegible] Anne Beluche, en payement d'une somme que lui devait la succession de Jean Rondain. — Etat du bétail que M. de La Beuverie a en ses deux métairies de La Boucherie et du Bisson, paroisse de Mesland. — Vente par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, à François Guiot, marchand à Limeray (Indre-et-Loire), de deux pièces de bois sises au Boisguillot, paroisse de Mesland. — Exhibition par demoiselle Marie de Perelles, femme de messire César de Passac, écuyer, seigneur des Marais et de La Haute-Métairie, demeurant audit lieu de La Haute-Métairie, du contrat de la vente faite par ledit de Passac, son mari, à messire Georges Du Genest, écuyer, seigneur des Choiseaux, demeurant à La Mothe de Vienne, paroisse de Vienne, des deux cinquièmes de la métairie des Marais indivise entre lui et le seigneur de Villechauve. Ont signé en la minute : César de Passac, Marie de Perelles, « Georges deu Ginait » et les notaires.

E. 619. (Liasse.) — [illegible]

1630. — Suite des [illegible] royal à Mesland. — Vente par Jeanne et Jacques Bigot à messire Henri de Passac, écuyer, sieur du Chêne, d'une pièce de pré à [illegible] — Bail de vignes, par noble homme Auguste Beluche, écuyer, maréchal des logis de la Reine [illegible] par le même, de [illegible] de Mesland. — Assemblée [illegible] tants de la paroisse de Mesland, [illegible] règlement des tailles de ladite paroisse.

[illegible]

1630. — [illegible]

au Bois-Huard, et Michel Bracquier, laboureur, au sujet de la jouissance de la métairie dudit lieu du Bois-Huard. — Sommation faite à la requête de noble homme Jacques Du Brun, écuyer, seigneur des Brosses et des Poirrières, à Guyon, laboureur, de cultiver les terres du lieu des Poirrières, comme il y est tenu par le bail de la métairie de Chassigny, paroisse de Mesland, à lui consenti par ledit écuyer. Ont signé en la minute : Du Brun et Leguay. — Procuration donnée par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, à maître Gabriel Ferrand, procureur au siège présidial de Blois, à l'effet de la représenter devant ledit siège.

E. 621. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1631. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Promesse faite par des particuliers devant le bailli de Blois, de payer, à l'acquit de Jacques Fariau et de Catherine Vernon, sa femme, à noble homme Pierre Arnault « premier vallet de garde-robbe de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté » et à demoiselle Du Mesnil, sa femme, une somme d'argent en déduction de celle que lesdits Fariau et sa femme devaient auxdits sieur et dame Arnault. — Compromis arbitral entre noble homme Jacques Du Brun, écuyer, sieur des Brosses, gentilhomme de la vénerie du Roi, demeurant aux Poirrières, paroisse de Mesland, et honorable homme Ph. Baillet, sieur de Lobinière. — Bail à ferme : par messire François Martin, curé de Mesland, à demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, de plusieurs pièces de pré dans la prairie de Monteaux ; — par Jehan du Perray, chevalier, se portant fort pour messire Jules Savare, conseiller au Parlement, à Jean Leriche, marchand à Mesland, du lieu, terre et seigneurie des Rochettes, paroisse de Santhenay ; — par noble homme Georges Savare, seigneur du Plessis, prieur commendataire du prieuré de Saint-Guillaume du Tertre-lès-Châteaudun, à Girard Dupont, marchand audit Châteaudun, de tout le revenu temporel de son dit prieuré, moyennant le prix de 450 livres ; — par Jean de La Loue, écuyer, sieur de Nuteau et de Meuves en partie, au nom et comme ayant la garde noble du fils de lui et de demoiselle Jeanne de Lestang, sa femme, à Jeanne Poitou, de la métairie de Villetroche, paroisse de Maves.

E. 622. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1632. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par noble homme Jehan d'Argy, écuyer, sieur de La Cour-de-Meuves, paroisse d'Onzain, à Simon Lussault, laboureur, demeurant à La Bouratière, paroisse de Monteaux, de la métairie du Plessis-de-Meuves, paroisse d'Onzain. Ont signé en la minute : J. d'Argy, de La Loue et les notaires. — Transaction entre haut et puissant seigneur messire François de La Rochefoucauld, pair de France, prince de Marcillac, d'une part ; et noble homme messire François de Saujeu, conseiller du Roi, comme procureur de haut et puissant seigneur messire Just-Henri de Tournon, comte de Roussillon, sénéchal d'Auvergne, son père, d'autre part, et encore comme héritier pur et simple de dame Madeleine de La Rochefoucauld, sa mère, au sujet d'un contrat par lequel ledit défunt de Tournon, comme père et légitime administrateur dudit seigneur de Tournon et de ses autres enfants issus de son mariage avec ladite de La Rochefoucauld, avait cédé audit seigneur duc de La Rochefoucauld une rente de 5,000 livres, à prendre sur les terres et seigneuries échues à ladite dame Madeleine de La Rochefoucauld, sa mère, par les décès de messires François, comte de La Rochefoucauld, aïeul des parties, Henri, Josué et Benjamin de La Rochefoucauld, oncles, et Jean de La Rochefoucauld, abbé de Marmoutier, à l'entrée en jouissance de laquelle rente se serait opposé messire François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roncy, comme fils de défunte dame Claude de Gontault de Biron, au profit de laquelle ledit de Tournon avait antérieurement constitué, sur les mêmes héritages, une rente de 3,750 livres. Ont signé en la minute : F. de La Rochefoucauld, Devauzeu (?), Marmande, Debret et Leguay, notaire.—Reconnaissance par Vincent Petit et Jeanne Pereau, sa femme, au profit de messire Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, d'une somme de 123 livres.

E. 623. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1632. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par noble homme Jehan Morin, sieur de Laurière, demeurant à Blois, à Michel Bracquier, laboureur, de la métairie du Mortier, paroisse de Mesland. Ont signé en la minute : Morin, Du Brun et le notaire. — Procuration donnée par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, à Mathurin Savare, son fils, écuyer, sieur du Boisguillot, à l'effet de régler des comptes avec Achille Herbelain, écuyer, sieur de Champigny et autres lieux, conseiller à la chambre des comptes de Blois. — Bail à ferme par Daniel Forget, au nom de demoiselle Marguerite Forget, sa mère, à demoiselle Jeanne de La Saussaye, de plusieurs pièces de pré sur La Cisse. Ont signé en la minute : D. Forget, Jeanne de La

Saussaye, Bernardeau et le notaire. — Vente par Jean de La Loue, écuyer, à des particuliers, de tous les bois de rotte faits et à faire dans les bois de la seigneurie d'Onzain, à raison de 60 sous par rotte. Ont signé en la minute : de La Loue, Savare et le notaire. — Procès-verbal du transport fait par Leguay, notaire, à la requête de Frère Florimond Savare, profès en l'abbaye de Marmoutier, en une pièce de terre, en avoine, assise à La Bourellerie, près La Clopellière, paroisse de Mesland, appartenant à la dite abbaye, en laquelle il y avait quatre hommes qui coupaient la dite avoine, sur l'ordre de Vincent Bernardeau, prêtre à Mesland, qui prétendait la dite pièce de terre lui appartenir, dont acte par ledit Leguay, à la requête dudit Frère Savare. Ont signé en la minute : F. F. Savare et le notaire. — Règlement de comptes entre noble homme Jehan Morin, sieur de La Noue, et la veuve de son fermier du Mortier. — Assemblée générale des manants et habitants de la paroisse de Mesland, à l'effet de nommer des collecteurs des tailles.

E. 621. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1633. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Contrat de mariage entre André Primault, sergent royal à Mesland, et Martine Bongendre. — Testament de messire Vincent Bernardeau, prêtre, chapelain du prieuré de Mesland, par lequel il élit sa sépulture en l'église de Mesland, devant le crucifix, fait un legs à la boîte des Trépassés et distribue le reste de ses biens entre ses parents. — Accord entre Noël Cailler, agissant au nom de noble homme Henri de Passac, écuyer, d'une part ; et Gabrielle Courtechausse, veuve de Pierre Delaunay, d'autre part, au sujet de l'administration des biens provenant de la succession de messire Robert de Passac, écuyer, seigneur de La Grange. — Reconnaissance par Pierre Pelletereau et Jean Leriche, au profit de Charles Bertenot et Noël Raguin, demeurant au Grand-Pressigny, en Touraine, d'une somme de 227 livres tournois, prix de 120 brebis à eux vendues par ces derniers. — Requête adressée au bailli de Blois par noble homme Théophile Pineau, au nom du sieur Bonneau, fermier des aydes de l'élection de Blois, contre Marin Deniau. — Assemblée générale des manants et habitants de Mesland, à l'effet de choisir des mandataires pour les représenter en justice. — Estimation des tournants et moulants des moulins de Mesland, à la requête de maître Daniel Forget, prieur dudit Mesland.

E. 622. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1634. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Partage d'héritages entre particuliers. — Marché passé entre [illegible] quant aux biens de Nicolas Debret, son mari, d'une part, et J. Duchêne, charpentier, au sujet des réparations à faire à une maison [illegible] — Vente par Jean [illegible] taillis. — Inventaire fait au lieu et métairie du Mousseau, par Etienne Leguay, notaire, des meubles et immeubles provenant de [illegible] Michelle B[illegible] de Florentin, Éloy, Florentine et Jeanne Lespervier, tous enfants des défunts, cette dernière femme de Cathelin Butart. — Vente par messire Jacques Du Brun, écuyer, seigneur des Grandes-Brosses, demeurant aux Poirières, paroisse de Mesland, à un particulier, d'une pièce de terre au lieu dit La Petite-Vallée. — Traité entre Gabriel Dutertre et Claude Pelletereau, femme de Nicolas Debret, au sujet de la jouissance de la métairie de La Châtellerie que ledit Dutertre tenait à ferme du dit Debret. — Transaction amiable entre Jean Leriche, marchand à Mesland, et Pierre Pelletereau, marchand à Monteaux, pour mettre fin à un procès pendant entre eux devant le bailli de Blois. — Procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 novembre 1634 dans l'église de Mesland, par les manants et habitants de ladite paroisse, à l'effet de nommer des répartiteurs des tailles. — Acte donné par Marie Dorléans, veuve de Martin Moreau, de sa renonciation à la communauté de biens avec son mari. — Testament de ladite Dorléans, où elle règle le cérémonial de son service et enterrement, et fixe les aumônes qui seront faites à cette occasion.

E. [illegible] — [illegible]

1635. — Suite [illegible] royal à Mesland. — [illegible] me Henri de Passac, écuyer, seigneur du Chêne, paroisse de « Salebris, païs de Blesoys », et Jean Duchêne, charpentier. — [illegible] de Mesland, tant en maçonnerie que charpenterie, couverture et vitrage. — Assemblée générale des [illegible] habitants de Mesland, tenue le dimanche 13 juin, à l'effet de nommer [illegible] — [illegible]

E. 627. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1635. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Fragment du testament de Pâquière Rousier, par lequel elle règle le cérémonial de sa sépulture et les aumônes qui seront faites à cette occasion, et fonde des messes dans l'église de Mesland. — Prestation de foi et hommage par noble homme Jacques Du Brun, écuyer, gentilhomme de la vénerie du Roi, à Gilbert de Molines (?), écuyer, seigneur de La Pichernière, pour une pièce de terre mouvant dudit lieu. — Vente par messire Louis Chardel, chapelain du prieuré de Mesland, à Michel Chardel, sieur de La Harlière, d'une maison avec jardins et terres labourables, le tout au village du Buisson, paroisse de La Lande. — Assemblée des manants et habitants de la paroisse de Mesland, à l'effet de nommer des commissaires pour fixer l'assiette des tailles. — Bail à ferme par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, se portant fort pour Jules Savare, son fils, seigneur « des Brilonnières », conseiller au parlement de Paris, et Jean de La Loue, écuyer, comme ayant la garde noble des enfants de lui et de demoiselle Jeanne d'Eslan, sa femme, à Gervais Leblain, laboureur, de la métairie de La Roche-Bourgogne, paroisse de Cruchersay. Ont signé : Jeanne de La Saussaye, M. Savare, de La Loue, D. Forget et le notaire.

E. 628. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1640. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Bail à rente d'héritages par messire François Martin, curé de Mesland, à honorables hommes Jehan Dusoul et Pierre Delaboissière, marchands à Tours. — Donation entre vifs entre Martin Thuillain, meunier au moulin du Pont-d'Oncheste, paroisse de Mesland, et Claude Pillerault, sa femme. — Transaction entre messire Guillaume Baron, chapelain du prieuré de Mesland, et maître Jean Le Riche, notaire au dit lieu, pour mettre fin à un procès criminel intenté par ledit Baron contre ledit Le Riche, en réparation de propos injurieux proférés par ce dernier. Ont signé : Guill. Baron, Le Riche, F. Martin, D. Forget, M. Savare, de Bonvoust. — Vente de tonture de prés, par Louis et Pierre Angelesme, sieurs de La Brisardière, paroisse de Santhenay. — Marché entre lesdits Angelesme et Jean Duchesne, charpentier, au sujet des réparations à faire au lieu de La Brisardière. — Bail à ferme par noble homme François Rotté, fourrier des logis de Monsieur, frère du Roi, demeurant à La Raimbardière, paroisse d'Onzain, de plusieurs héritages. A signé : « François Rotté. » — Prêt d'une somme de 300 livres par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, à noble homme Jacques de Chesneau, écuyer, sieur de La Godière (*alias* La Gaudière), et à demoiselle Madeleine de Bellère, sa femme. Ont signé : Jacques de Chesneau, M. de Bellère, Du Brun et Jeanne de La Saussaye. — Quittance de ladite somme de 300 livres par ladite de La Saussaye auxdits de Chesneau et de Bellère. — Vente par Paul Gerberon, sieur de La Bourrellerie, à François Guérin, de deux arpents de vigne au clos de La Croix, paroisse de Mesland.

E. 629. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1640. — Suite des minutes d'Étienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Promesse par Math. Lussault, se faisant fort pour Réné Lussault, son frère, de payer une somme due par ce dernier à M. d'Argy, seigneur de La Cour-de-Meuves. Ont signé : d'Argy et de La Loue. — Procuration donnée par demoiselle Marie de Guillaubé, veuve de Louis de Voutenay, écuyer, sieur des Chasteliers, à demoiselle Jacquette de Ragueneau, femme d'Honoré de Voutenay, sieur des Chasteliers, à l'effet de régler tous comptes avec Madame la comtesse d'Argy (?). Ont signé : M. de Guillaubé, de La Goutte et le notaire. — Cession sous garantie, par demoiselle Marie de Guillaubé à Honoré de Voutenay et à demoiselle Jacquette de Ragueneau, sa femme, d'une créance de 120 livres sur dame Charlotte de Molin, femme de messire Antoine de La Grange, sieur et comte d'Argy (?). — Reconnaissance donnée par des particuliers, à Antoine de Hernault, écuyer, sieur de La Caillerie, paroisse de Santhenay, d'une somme de 312 livres, reste de 600 livres à lui dues à cause de demoiselle Claude de Fenouillet, sa femme. Ont signé : Anthoine de Hernault et les notaires. — Compte final entre maître Daniel Forget, prieur de Mesland, et le meunier du moulin dudit lieu.

E. 630. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1640. — Suite des minutes d'Etienne Leguay, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme, par messire Daniel Forget, prieur de Mesland, à Mathurin Alliot, meunier, du moulin de Mesland et ses dépendances. — Compte final entre noble homme François Rotté, sieur de La Raimbardière, fourrier des logis de Monseigneur frère du

Roi, et Jacques Gombault, au sujet de la métairie de La Raimbardière. — Bail à moitié des fruits, par messire Henri de Passac, seigneur du Chêne et autres lieux, paroisse de « Sallebriz, païs de Sollogne », à Jacques Chauveau, de la métairie de La Ferrière, paroisse de Fleuray (Indre-et-Loire). Ont signé : H. de Passac, Du Brun et les notaires. — Procuration générale et spéciale donnée par demoiselle Claude de Feinoullet (*alias* Fenoullet et Fenouillet) à Antoine de Hernault, son mari, à l'effet de recevoir une somme de 600 livres à elle échue de la succession de demoiselle Anne Forget. Ont signé : Anthoine de Hernault, « Claude de Fenouillet » et autres. — Consentement donné par Henri de Passac à ce que Antoine de Hernault et sa femme reçoivent la somme de 600 livres dessus dite. — Bail à loyer d'un troupeau de brebis par noble homme Jehan Morin, sieur de Lorière. — Procuration donnée par Honoré de Voutenay, écuyer, sieur du Chastelier (*alias* Les Chasteliers), paroisse de Saint-Florentin d'Amboise, à demoiselle Jacquette de Ragueneau, sa femme, à l'effet de compter avec M. Barbe, trésorier-payeur du régiment des Gardes, des deniers qu'il peut avoir reçus du sieur Touchot, par la charge que ladite demoiselle leur en avait donnée, pour la lieutenance qu'elle avait ci-devant vendue audit Touchot. A signé : « Honoré de Voutenay ». — Convention faite entre Jacques Du Breuil, écuyer, seigneur des Brosses, et Henri de Passac, seigneur du Chêne, par laquelle ledit des Brosses s'engage à procéder contre Vincent de Lebeine (?), seigneur de Bellenoue, pour raison de la succession de François de Lebeine, écuyer. Ont signé : H. de Passac, Du Brun et le notaire. — Cession et transport à Henri de Passac, seigneur du Chêne, par Jacques Du Brun, écuyer, seigneur des Brosses, de tous les droits, noms, raisons et actions que ce dernier pouvait prétendre « tant contre Vincent Lesbay, escuyer, comme héritierdefeu Frédéricq Lesbay, vivant escuyer, sieur de Saint-Laurant, son père, et de deffuncte Anne Lesbay, sa tante..., que contre dame Anne Letourneur, dame de Changars (?), à cause et pour raison de ce qui luy peult appartenir en la succession de feu Françoys Lesbay, vivant escuyer, sieur de Soingny, oncle paternel de feue demoiselle Philippe de Lesbay, vivante femme dudit sieur des Brosses, de la succession de laquelle il a les droictz. » Ont signé : H. de Passac, Du Brun et les notaires. — Convention faite entre Honoré de Voutenay, écuyer, sieur du Chastelier, et demoiselle Jacquette de Ragueneau, sa femme, d'une part ; et demoiselle Marie Guillaubé, veuve de Louis de Voutenay, vivant écuyer, sieur du Chastelier, au sujet de la jouissance de la terre dudit lieu. Ont signé : « Honoré de Voutenay, J. Ragueneau, M. de Guillaubé, de La Goutte et Leguay. »

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1620-1651. — [illegible], notaire royal à Mesland. — [illegible] et de terroirs contenus aux minutes des contrats passés par devant [illegible], notaire à Mesland, depuis le 21 septembre 1620 jusqu'au 13 [illegible] 16[illegible], [illegible] situés dans les fiefs du prieuré de Mesland et du Gasteau, son annexe. — Ratification par demoiselle Marie Gallois, femme de Jehan Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, de la vente faite par son mari à Jean Guesdon, d'une pièce de terre aux Vallées, paroisse de Mesland. — Échange d'héritages entre messire Vincent Bernardeau, prêtre, vicaire de Mesland, et Annibal-Pierre de Vallentiennes, seigneur du Portail. — Vente par René Guillebert à Jean Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, de terres au lieu dit Le Poirrier-au-Rond. — Acquisition d'une pièce de terre au lieu dit La Cave, paroisse de Mesland, par demoiselle Marie de Vallentiennes. — Vente : par maître Pierre Pelletereau, notaire à Monteaux, à François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, de deux boisselées de terre près La Michollerie, paroisse de Monteaux ; — par Pierre Guilbert, vigneron, à Henri de Passac, sieur du Chêne, paroisse de Salbris, en Sologne, de [illegible] de Grosbois, paroisse de Mesland.

E. 632. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1640. — [illegible], notaire royal à Mesland. — Vente par messire [illegible], prêtre, [illegible] de Mesland, à messire Daniel Forget, prieur dudit Mesland, conseiller et aumônier ordinaire de Monseigneur, frère unique du Roi, des fruits et revenus de plusieurs pièces de terre et vigne appartenant à la cure de Mesland et à la boîte des Trépassés de l'église dudit lieu. — Transaction, moyennant 38 livres, entre messire François Martin, curé de Mesland, et Jean Bracquier, pour couper court à un procès criminel intenté par ledit curé audit Bracquier, [illegible]. — Bail [illegible], moyennant la moitié du croît, par Jean Guesdon, marchand à Mesland, [illegible] Thomas [illegible] à Mesland. — [illegible] par les habitants de Mesland, de Jean [illegible] et de Pierre [illegible] livres, sur [illegible] de la paroisse de Mesland, pour la présente année.

E. 633. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1641. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Renonciation par dame Jeanne Retault, veuve d'Etienne Lesnay, en son vivant notaire royal à Mesland, à la communauté en biens avec son mari. — Vente par Toussaint Chomont, marchand à Blois, à Marin Noury, marchand à Mesland, de deux arpents de terre sis à La Haye-Bellin. — Assemblée des notables habitants de la paroisse de Mesland, pour fixer l'assiette du rôle des subsistances. — Cession et transport par Etienne Cohere, marchand à Mesland, à Henri de Passac, écuyer, sieur du Chêne, paroisse de Salbris, par l'intermédiaire d'Henri de Passac, écuyer, sieur d'Archambault, son fils, qui accepte, d'une créance de 29 livres sur Jacques Lucas, huissier royal à Blois. — Bail à moitié des fruits, par Jean Guesdon comme ayant charge de Simon Courtin, sieur de Villeruche, à Pierre Guignon, du lieu et métairie de « Chermesseau » (auj. Charmeteau), paroisse de Mesland. — Vente : par Toussaint Noulin, demeurant à Huisseau en Vendômois, à demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, de la moitié des récoltes de la métairie de La Touche, paroisse d'Huisseau ; — par Vincent Rétif à Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, de la moitié des blés de la métairie dudit lieu.

E. 634. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1642. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à moitié des fruits : par Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, conseiller et procureur du Roi et de Monseigneur au comté et bailliage de Blois, à Jean Baudouin, laboureur, de la métairie de [illegible], paroisse de Mesland ; — par le même à Pierre Baignon, de la métairie de « Chermesseau » (auj. Charmeteau), même paroisse ; — par le même à Jean Guesdon, laboureur, de la métairie de La Bergerie, même paroisse. — Bail à ferme par messire Daniel Forget, conseiller et aumônier de Monseigneur, frère unique du Roi, prieur de St-Laurent de Blois et de Notre-Dame de Mesland, à Charles Guillebert, boucher à Onzain, d'un étal à boucherie et du droit de vendre de la viande dans toute l'étendue de la paroisse de Mesland. — Maintien de Sulpice Lefort sur le rôle des tailles de la paroisse de Mesland, par les notables habitants de cette paroisse, et nomination d'un procureur à l'effet de poursuivre ledit Lefort en recouvrement de la taxe imposée sur lui. — Bail à moitié des fruits, par François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, à François Poislon, de la métairie de « Louchequeneaux » (auj. Lusqueneau), paroisse de Mesland.

E. 635. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1642. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Claude Lecœur le jeune, vigneron, à maître Thomas Orillard, conseiller du Roi et son procureur au bailliage et siége royal d'Amboise, d'une pièce de terre à La Haye-Bellin, paroisse de Mesland. — Reddition de comptes par les procureurs et marguilliers de la grande boîte de l'Église de Mesland. — Vente : par Jean Guesdon et sa femme à messire Daniel Forget, conseiller et aumônier de Monseigneur, frère unique du Roi, prieur de Mesland, d'un quartier de pré au clos du Moulin, paroisse dudit Mesland ; — par Henri de Passac, sieur du Chêne et de Grosbois, à Etienne Cohere, marchand à Onzain, d'un corps de logis sis à Larçay (Indre-et-Loire). — Déclaration faite par Mathurin Châtelet à messire François Martin, curé de Mesland, par laquelle il lui fait connaître qu'en raison des révélations obtenues à la suite de la publication en chaire d'une quérimonie déposée par lui entre les mains dudit curé, il n'entend plus faire fulminer ladite quérimonie que pour quelques-uns des faits contenus en icelle. — Traité entre messire François Martin, curé de Mesland, et messire Julien Lévêque, prêtre, desservant le prieuré dudit Mesland, par lequel ce dernier s'oblige, sous certaines conditions, à servir de vicaire audit curé. — Vente par Jean Beausse, maréchal de forge à Meuves, à demoiselle Marie de Vallentiennes, demeurant à Monteaux, de deux quartiers de pré sis au Mottais, paroisse de Monteaux. — Bail à moitié des fruits, par messire François Martin, curé de Mesland, à Thomas Chappu, vigneron, de 8 boisselées de terre, près Le Vivier, paroisse dudit Mesland.

E. 636. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1643. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Assemblée des manants et habitants de la paroisse de Mesland, à l'effet de nommer quatre répartiteurs des tailles. — Bail à ferme : par Mathurin Alliot, vigneron, à messire Julien Lévêque, prêtre, chapelain desservant le prieuré de Mesland, de deux arpents de vigne sis à La Croix ; — par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Nicolas Troppin, vigneron, demeurant aux Vallées, paroisse de Mesland, de sa closerie dudit lieu des

Vallée. — Vente par Michel Guilbert et Jeanne Guilpin, sa femme, demeurant à Meuves, à maître Marin Noury, notaire royal à Mesland, de deux boisselées et demi de terre au lieu dit Revironne, paroisse de Mesland.

E. 637. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1643. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Louis Raymond, Marin Blanchet, Etienne Primault et Jean Soussiau, à Pierre Delaboissière, marchand à Tours, représenté par Pierre Delaboissière, marchand apothicaire, d'une petite grange près la fontaine de Mesland. — Bail par Sulpice Lefort, marchand, à Julien Tessier, homme de peine, du lieu de La Châtellerie, paroisse de Mesland. — Cession : par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Thomas Orillard, d'un demi arpent de terre sis à Mesland, en échange de 9 boisselées de terre sises aux lieuxdits La Bondonnière et La Claie-Fromentin, paroisse dudit Mesland ; — par ledit de Bonvoust, au profit de François Guérin, vigneron, d'une rente perpétuelle de 105 sous, au capital de 93 livres. — Vente par Louis Raymond et Anne Guérin, sa femme, au même de Bonvoust, de terres, bois et friches, en plusieurs pièces, sis aux lieuxdits La Croix, La Haye-Bellin, La Ragouillère, L'Oisillon et La Blondellerie.

E. 638. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1644. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail par Daniel Forget, conseiller et aumônier de Monseigneur le duc d'Orléans et comte de Blois, sieur prieur de Mesland et de Monteaux, à Pierre Prevost, meunier, du moulin de Mesland. — Vente par Marin Noury, notaire, à Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, d'un arpent de terre en quatre pièces, aux lieux appelés La Haye-Bellin, La Bergerie et Le Péray, paroisse de Mesland. — Sommation par Laurent Bry, écuyer, sieur des Roches, conseiller du Roi aux comté, bailliage et siége présidial de Blois, y demeurant, à Etienne Guignard, fermier de la métairie du Mortier, d'avoir à déloger de de ladite métairie, attendu que lui, Guignard, n'ayant aucuns harnais pour labourer les terres, pourrait les laisser en friche. — Bail à moitié par Laurent Bry, sieur des Roches, à François Lemoine, du lieu et métairie du Mortier. — Bail à titre de rente annuelle et perpétuelle par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Pierre Monnière, tonnelier à Mesland, d'un corps de logis avec cour et jardin, sis audit Mesland, moyennant 3 livres 18 sous. — Compte de grains et menus suffrages entre Laurent Bry, sieur des [illegible] [illegible] La Borde[illegible] [illegible] — Bail à titre de rente foncière, annuelle et perpétuelle, par Thomas Orillard à Pierre Monnière, [illegible] sise proche le bourg de Mesland, moyennant [illegible] sols et quatre poulets. — [illegible] vigneron à Mesland, et à [illegible] d'une petite grange sise près le bourg de Mesland, moyennant trente-six sols et deux poulets. — Vente : par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Mathurin Châtelet, marchand à Mesland, et à [illegible] d'une grande grange sise au bourg de Mesland ; — par Jean Guesdon, Mathurin Châtelet et Noël Caillault, à Jacques Hemery, garde des garennes et menus plaisirs du Roi et de Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Ecures, paroisse d'Onzain, d'un quartier de terre à Asnières, dite paroisse.

E. 639. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1644. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à moitié par messire François Martin, prêtre, curé de Mesland, à Etienne Guignard, de 24 boisselées de terre aux Clouseaux, dite paroisse, et à Pierre Monnière, tonnelier, de 3 boisselées et demie de terre aux Patouilles, même paroisse. — Foi et hommage rendu par noble homme Pierre Leconte, sieur de La Trétaudière, tant pour lui que pour Elisabeth Leconte, sa sœur, à cause des lieu, terre et seigneurie de La Trétaudière, à Jacques Quettier, écuyer, sieur des Tonneaux (?), Léon de La Loue, [illegible] Savare, sieur du Boisguillot, tuteur et curateur de demoiselle Jeanne de La Loue, tous seigneurs de Meuves. — Assemblée des habitants de Mesland, devant la principale porte d'entrée de l'église, nommant quatre d'entre eux en qualité de collecteurs des tailles de la paroisse de Mesland, pour la présente année.

E. [illegible]

1645. — [illegible] royal à Mesland. — [illegible]

Neuilly-le-Lierre (Indre-et-Loire), fils de défunts Bertrand Primault et Anne Aubry, d'une part; et Jeanne Primault, fille de honnête personne Pierre Primault et de Martine Peltereau, d'autre part; — entre Claude Rigault, laboureur, de la paroisse de Monteaux, fils de défunts Claude Rigault et de Marie Primault, d'une part; et Marie Bezault, fille d'honnête personne Grégoire Bizault, et de Jeanne Guignon, demeurant même paroisse, d'autre part. — Cession, moyennant 560 livres, par Françoise Lonetière, veuve de maître Pierre Peltereau, vivant notaire royal au bailliage de Blois, tant en son propre nom que comme ayant la garde des enfants du dit défunt et d'elle, demeurant à Cangey, à maître Jean Mauguin, praticien à Monteaux, de l'état et office de notaire royal héréditaire au comté et bailliage de Blois, en la collocation de Monteaux.

E. 641. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1645. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Comparution de noble homme Charles Boutet, naguère conseiller du Roi et son avocat au siége présidial de Tours, au nom et comme tuteur-curateur des enfants mineurs de défunts Louis Boireau, écuyer, sieur de La Resterie, Chastre et Cangey, et de demoiselle Charlotte Boutet, son épouse, devant la principale porte et entrée du château de Rostaing, paroisse d'Onzain, où étant, en tout devoir de vassal, audit nom, a demandé à haute et intelligible voix si Monseigneur dudit Rostaing était audit château ou autre pour lui qui ait charge de recevoir ses vasseaux à foi et hommage, déclarant ledit sieur Boutet audit nom, être venu exprès pour faire et porter à audit seigneur les foi et hommage et serment de fidélité, tels qu'ils lui sont dus par ses vassaux, suivant a coutume du bailliage de Blois, et ce à cause du fief et seigneurie de La Cave-de-Vallée appartenant auxdits mineurs. — Marché entre Louis de Fenouilllet, écuyer, sieur de La Rable (*alias* L'Arable), paroisse de St-Cyr-du-Gault, et Jacques Fontenelle, couvreur à Monteaux. — Bail par le mandataire de Mathurin Dusoul, marchand à Tours, à Denis Dutertre, du lieu et métairie de La Barellerie, paroisse de Mesland. — Vente : par honnête homme Nicolas Primault, notaire royal à Monteaux, à Silvain Girault et Jacques Louet, laboureur à St-Julien-de-Chedon, de bâtiments et jardin sis au village du Peu, dite paroisse ; — par Noel Caillault, maréchal de forge à Mesland, à Pierre Forget, conseiller du Roi, grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, et à Daniel Forget, conseiller et aumônier de Monseigneur le duc d'Orléans, de cinq quartiers de vigne assis au Perray, paroisse de Monteaux.

E. 642. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1646. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Cession par Réné Guillepin, vigneron à Mesland, à Marc Guillepin, laboureur audit lieu, du droit de lever et recevoir sa quatrième partie de la somme de 1846 livres, montant des tailles dues par les manants et habitants de la paroisse de Mesland, pour l'année 1645, à la charge par Réné Guillepin de payer à Marc Guillepin la somme de 60 livres. — Echange entre Thomas Orillard et Mathurin Chatelet, marchand à Mesland, d'héritages sis dite paroisse. — Vente : par Noël Caillault, maréchal de forge, et Jacquette Rondin, sa femme, à Barthélemy de Vigny, écuyer, sieur de La Guérinière, maître d'hôtel du Roi, et à Marie Du Bois, sa femme, de deux quartiers de pré sis proche Vauliard, paroisse d'Onzain ; — par Louis Mangeant, sabotier à Mesland, et Hélène Jouanneau, sa femme, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 4 boisselées de terre, proche La « Beausserie, » (auj. La Beaucerie), paroisse de Mesland ; — au même, par Etienne Guillebert, vigneron à Mesland, et Catherine Bracquier, sa femme, de 16 boisselées de terre à Vigneau, paroisse de Mesland ; — au même par Claude Lecœur le jeune et Jeanne Beaune, sa femme, de la paroisse de Monteaux, de 45 boisselées de terre à La Haie-Bellin, paroisse de Mesland. — Titre nouvel par Pasquier Leconte, Gabriel Leconte, vignerons à Cangey et Veuves, Mathurin Arnoult, laboureur à Cangey, Mathurin Comaille, marchand, voiturier par eau, paroisse de Mosne, et Pierre Leconte, vigneron à Mesland, au profit de messire Daniel Forget, conseiller et aumônier de Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Lesbat, paroisse de Monteaux, et de messire Pierre Forget, chevalier, conseiller du Roi et grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, demeurant à Paris, en l'Ile-Neuve, paroisse de St-Louis, au nom et comme héritier des biens de demoiselle Marguerite Forget, leur mère, de 75 sous de rente d'une part, et de 4 livres 13 sous, d'autre part.

E. 643. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1646. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Thomas Orillard à Vincent Retif, laboureur à Mesland, de bâtiments, cour, jardin et deux boisselées de terre à La Clopellière, dite paroisse. — Visite par Frère Jacques Duhoux, procureur des Pères Jacobins de Blois, au lieu du Petit-Vivier, paroisse de Mesland, pour y voir et vérifier les réparations qui y

sont nécessaires. — Procès-verbal à la requête de Noel Caillault, marchand hôtelier à Mesland, comme fermier du droit d'aide et huitième, contre maître Marin Noury, notaire audit Mesland, pour avoir, à son préjudice, logé chez lui plusieurs personnes avec leurs chevaux et charrettes, et pendant ce temps avoir fourni pour elles et leurs chevaux, pain, vin, viande, foin et avoine. — Vente par Pierre Blanchet, vigneron à Mesland, et Anne Guignard, sa femme, à Thomas Orillard, de trois quarts de quartier de vigne au Perray, paroisse de Mesland. — Décharge par plusieurs habitants de la paroisse de Mesland, réunis à cet objet, de la taxe imposée par le rôle des tailles de ladite paroisse, sur la veuve de Florentin Peschard, et report de ladite taxe sur les commissaires répartiteurs. — Bail à moitié par noble homme Urbain Dubois, officier de Monseigneur le duc d'Orléans, comte de Blois, demeurant à Onzain, à Pierre Maugueret, de la métairie de La Courte-Chausserie, sise paroisse de Mesland.

E. 644. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1647. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, à François Poislon, laboureur, de la métairie de La « Beausserie », (auj. la Beaucerie) paroisse de Mesland. — Acte donné par les procureurs et marguilliers de la grande boîte de l'église de Mesland et de la boîte des trépassés, en présence de plusieurs autres personnes formant la plus grande et saine partie des habitants de la dite paroisse, à messire François Martin, prêtre, curé de Mesland, de la réception de tous les comptes que celui-ci a entre les mains, depuis qu'il est curé de Mesland jusqu'à ce jour, concernant ladite grande boîte et celle des trépassés. — Vente par Noël Caillault et Jacquette Rondin, sa femme, à vénérable et discrète personne messire Julien Lévêque, prêtre, vicaire desservant le prieuré de Mesland, d'un corps de logis avec jardin, sis au bourg de Mesland. — Résiliation du bail de la métairie de « Louches-Gueneaux », (auj. Lusqueneau), paroisse de Mesland, entre François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, y demeurant, paroisse de Monteaux, et Simon Naudet, son fermier.

E. 645. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1647. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à moitié par Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, à Jean Beaudouin, laboureur, de la métairie de La Touche, paroisse de Mesland, et à François Poislon, du lieu [illegible] La Beaucerie (auj. La Beaucerie), [illegible]. — Bail à [illegible] par Jacques Courtin, écuyer, [illegible] et procureur du Roi [illegible] de [illegible] comte de Blois, au comté et bailliage de Blois, y demeurant, à Jean Beaudouin, [illegible] sise paroisse de [illegible]. — [illegible] de ladite métairie entre les susnommés. — Vente par Pierre Guilbert et Catherine Bracquier, sa femme, demeurant à Vaubouillé, paroisse de Mesland, à Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, de bâtiments, jardin, terres labourables, prés, friches, taillis et pâtureaux, paroisse de Mesland. — Vente par Étienne Rondin, serviteur domestique du sieur de La Miottière, à Mathurin Dabert, sergent de la justice de Mesland, d'un corps de logis avec cour et jardin, sis à La Pâquerie, paroisse de Mesland.

E. 646. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1648. — Suite des minutes de Jean [illegible], notaire royal à Mesland. — Vente : par Thomas Orillard, tant pour lui que comme se portant fort de Barbe Rocheron, sa femme, à Pierre Prevost, meunier à Mesland, et Margueritte Guesdon, sa femme, de deux arpents et deux quartiers de vigne sis au lieu dit Les Planches, paroisse de Mesland ; — par Pierre Primault, [illegible] Monteaux, et [illegible] Peltereau, sa femme, à Nicolas Primault, notaire royal audit Monteaux, d'un arpent de vigne, paroisse de Mesland ; — par honnête homme Pierre Nouveau, marchand hôtelier, demeurant au Haut-Chantier, paroisse de Limeray, et Jeanne Boutault, sa femme, à maître Jean Nouveau, notaire du bailliage de [illegible], demeurant à Veuves, d'une maison avec cour et jardin, sise audit Veuves. — Bail à moitié, par [illegible], sieur de Nutteau et du Portail, paroisse de Monteaux, à François Bonneau, de douze boisselées de terre à Villeroi, paroisse de Mesland.

E. 647. [illegible]

1648. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — [illegible] Primault, marchand à Monteaux, [illegible] [illegible]

paroisse pour l'année 1648. — Bail à moitié par noble homme François Rot, sieur de La Raimbardière, paroisse d'Onzain, fourrier des logis de Monseigneur le duc d'Orléans, comte de Blois, à François Foucault, de la métairie de La Raimbardière. — Procès-verbal entre les susnommés, des grains existant dans ladite métairie. — Bail à moitié, par François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, demeurant à Blois, à Gilles Castille, demeurant à Mesland, d'un corps de logis à L'Ouche-Gueneau, (auj. Lusqueneau) dite paroisse. — Certificat par François Poislon et Marie Foucault, sa femme, et Pierre Guérin, paroissiens de Mesland, constatant que défunt Gilles Nivoche, serviteur du sieur Poislon, avait communié en l'église de Mesland, et fait son jubilé au mois de septembre dernier, et qu'il était catholique. — Vente par Pierre Blanchet et Anne Gugnard, sa femme, de Mesland, à maître Marin Noury, notaire, de quatre boisselées de terre au Petit-Bournay, proche le bourg de Mesland.

E. 648. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1649. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à moitié des fruits par vénérable et discrète personne messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, à Pierre Monnière, tonnelier au dit Mesland, de deux arpents de terre à La Bondonnière, et 3 boisselées de terre aux Patouilles, dite paroisse de Mesland. — Procès-verbal, à la requête de messire Jacques Drouault, des réparations à faire aux bâtiments du presbytère de Mesland. — Cession, par Guillemine Martin, veuve de défunt Guillaume Ruault, demeurant à Mesland, et Louis Ruault, son fils, tessier en toiles, demeurant en la paroisse de Mollinet, pays de Normandie, à François Poislon, au nom et comme ayant la garde des enfants de lui et de défunte Guillemine Ruault, sa femme, de tous les droits successifs mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de défunt messire François Martin, vivant curé de Mesland, leur frère et oncle. — Bail : par François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, à Gilles Mereau, laboureur à Mesland, de douze arpents de terre à Lusqueneau ; — par messire Jacques Drouault à Louis Mangeant, sabotier à Mesland, de quatre boisselées de jardin au lieu dit La Cave, et à Jean Guesdon, de tous les prés dépendant de la cure de Mesland, sis dans la prairie de Monteaux. — Pouvoir général et spécial par messire Julien Lévêque, prêtre, chapelain, desservant le prieuré de Mesland, à Pierre Chon, marchand de bétail en la paroisse de Buoys (?), pays de Normandie, à l'effet de faire toutes ses affaires dans ladite paroisse.

E. 649. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1649. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Déclaration par Pierre Proust, meunier au bourg de Mesland, en présence des habitants de la dite paroisse, rassemblés devant la principale porte de l'église, qu'il n'entend répondre que pour son quart des tailles de la paroisse de Mesland, ne voulant pas être solidaire avec les trois autres collecteurs, qu'il considère comme n'étant pas solvables. — Hypothèque par Louis Marié, laboureur à Mesland, Jean Mangeant, laboureur à Veuves, et François Carré, cordonnier à Monteaux, au profit de François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, comme héritier d'Emmanuel Moreau, sieur de Panelles, son père, vivant conseiller magistrat au siége présidial de Blois, sur cinq quartiers de vigne, sis au lieu appelé La Petite-Noue, paroisse de Monteaux, pour sûreté d'une rente de vingt sous. — Cession par Marin Pineau, meunier au moulin de Grevasseau, paroisse de Monteaux, à Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nuteau et du Portail, y demeurant, de plusieurs créances pour venir en déduction de ce qu'il lui doit. — Marché entre Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, conseiller du Roi et de Monseigneur le Duc d'Orléans, lieutenant, juge magistrat criminel au bailliage et gouvernement de Blois, et Jacques Lecoffre, jardinier, pour la confection d'une allée dans le bois de La Bénasserie, près La Touche. — Transaction entre messire Jacques Drouault, curé de Mesland, d'une part, et Pierre Delaboissière, marchand apothicaire, et Mathurin Dusoul, aussi marchand, demeurant à Tours, d'autre part, au sujet d'un procès pendant entre eux devant le bailli de Blois. — Bail à ferme par Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, à Pierre Guillebert et Catherine Bracquier, sa femme, du lieu de Vaubouillé, sis paroisse de Mesland. — Bail à moitié par le même, à Nicolas Trappin, vigneron aux Vallées, paroisse de Mesland, de toutes les terres qu'il possède au dit lieu des Vallées.

E. 650. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1650. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente : par André Raymond, vigneron à Mesland, Mathieu Laubin, Mathieu et Simon Aubiné, Vincent Lemoine et Gilles Maugueret, tous de Monteaux, à Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, de deux arpents de bois taillis aux Clouseaux, paroisse de Mesland ; — par Denise Guillet, veuve de François Blanchet, demeurant au bourg de Mesland, et Mathieu Alliot, vigneron,

demeurant à La Croix, dite paroisse, et Marie Blanchet, sa femme, dont il se fait fort, au même, de quatre boisselées de terre assises à La Haie-Belin, dite paroisse de Mesland. — Opposition par honnête homme Pierre Primault, marchand à Monteaux, au mariage de Nicolas Primault, son fils, avec Judith-Marie Bailly, signifiée le même jour à messire François Rondeau, prêtre, curé de Monteaux. — Bail à ferme par noble homme Thomas Orillard, à Pasquier Hastevillain, laboureur, paroisse de Mesland, de deux arpents de pré sis au Fresne, dans la prairie de Monteaux. — Vente par Mathurin Arnoult, vigneron à Monteaux, et Etiennette Ragadin, veuve de François Mauguin, demeurant même paroisse, à noble homme messire Thomas Orillard, de trois quarts de boisselée de pré à La Vallée, paroisse de Mesland. — Offres de foi et hommage par Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nuteau, du Portail et du Pressoir-Beauvillier, demeurant audit lieu du Portail, paroisse de Monteaux, aux religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Fontaines-les-Blanches, à cause dudit lieu du Pressoir-Beauvillier et du moulin de Grévasseau et dépendances, appartenant audit écuyer à cause de demoiselle M. de Vallentiennes, sa femme, à quoi faire se sont présentés frère Gilles Denoigent, bachelier en théologie, prieur de Fontaines-les-Blanches, frère Etienne Marie et frère Jacques Champion, religieux de ladite abbaye, lesquels ont dit et déclaré n'avoir aucun pouvoir pour recevoir les vassaux à foi et hommage. — Offres de foi et hommage par le même, à cause desdits lieux du Pressoir-Beauvillier et du moulin de Grévasseau, au seigneur du fief et lieu seigneurial du Pressoir, paroisse de Monteaux, à quoi faire ne s'est présentée aucune personne ayant charge pour recevoir les vassaux à foi et hommage.

E. 651. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1650. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Opposition par Pierre Primault, au mariage de Nicolas Primault, son fils, avec Judith-Marie Bailly, entre les mains de messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland. — Opposition au même mariage signifiée à messire François Rondeau, prêtre, curé de Monteaux. — Bail à ferme, par Louis Scot, écuyer, sieur de Savigny et de Meuves, demeurant à Coulanges, à Pierre Proust, meunier à Monteaux, du moulin de Meuves. — Vente par Pierre Guillebert, vigneron à Mesland, à Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, de douze boisselées de terre labourable à La Taille de Piégu, paroisse de Mesland, et de neuf autres boisselées de terre à La Saulaye, même paroisse. — Cession par noble homme Jean Morin, sieur de Laurière, demeurant à Blois, à [illegible] Morin, sieur de La Thomassière, son fils, demeurant en la même ville, de 70 sous et un poulet [illegible] de rente foncière dus par Pierre Guillebert, demeurant au bourg de Mesland.

E. 652. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1651. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Déclaration d'hypothèque par Louis Marié, laboureur, paroisse de Mesland, Jean Mangeant, laboureur à Veuves, et François Carré, cordonnier à Blois, au profit de Jean Moreau, écuyer, sieur de La Blanchonnerie, capitaine pour le Roi au régiment de Lorient, et aide des camps et armées du Roi, demeurant à Blois, comme héritier d'Emmanuel Moreau, vivant écuyer, sieur de Panelles et conseiller magistrat au siége présidial de Blois, sur cinq quartiers de vigne sis au lieu dit La Petite-Noue, paroisse de Monteaux, pour sûreté de vingt sous de rente foncière. — Vente : par Léonard Chaudron et Denis Brunet, de la paroisse de Monteaux, en leurs noms et comme se portant fort de Mathurine Lussault et Martine Lussault, leurs femmes, à noble homme Mathurin Orillard, sieur des Bordes, maître de la poste d'Amboise, y demeurant, d'un arpent de terre à La Bosellerie, paroisse de Cangey (Indre-et-Loire) ; — par noble homme Jean Nicault, valet de chambre de Son Altesse Royale, demeurant à Blois, paroisse de Saint-Solenne, à Bertrand Pineau, meunier au moulin de Panelles, de deux quartiers de vigne à La Bridaudière, paroisse de Monteaux. — Pouvoir par Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, à Jean Guesdon, à l'effet de borner avec le prieur de Mesland. — Echange entre Henri de Passac, écuyer, sieur du Chêne et de Grosbois, demeurant à Salbris, et les marguilliers de la grande boite et de la boite des trépassés de Mesland, d'héritages sis dans ladite paroisse. — Bail : par noble homme Louis Bugy, sieur du Troussay, demeurant à Blois, à Pierre Primault, marchand, de 13 arpents de pré, dans la prairie de Monteaux et de Veuves, et de 13 arpents [illegible] boisselées de terre, paroisses de Monteaux et de Mesland ; — par le même, comme ayant charge de Pierre Drouault, sieur de La Fosse, à André Primault, sergent royal à Monteaux, de plusieurs pièces de pré dans la paroisse dudit Monteaux.

E. 653. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1651. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Assemblée des habitants de la paroisse

de Mesland, autorisant les collecteurs des tailles à porter aux rôles desdites tailles les fermiers de La Beaussonnière et de La Tonnelière. — Assemblée des habitants de la paroisse de Fleuré (Indre-et-Loire), autorisant les collecteurs des tailles à porter au rôle le nommé Réné Gascogne. — Vente par noble homme Mathurin Orillard, sieur des Grandes et petites Bordes, demeurant à Amboise, à Jean Le Blois, notaire en la justice de Chaumont-sur-Loire, demeurant à Onzain, d'une pièce de vigne, sise dite paroisse ; — par Aignan Morin, sieur de La Thomassière, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne, à Jean Guesdon et Michel et Pierre Guérin, de la coupe de neuf arpents de bois taillis à La Coudraye, paroisse de Chambon ; — par Pierre Primault, marchand à Monteaux, à noble homme Jean Micault, valet de chambre de Son Altesse Royale, d'une maison et de deux pièces de terre à La Vallée-de-Monteaux. — Bail à moitié par noble homme Paul Gerberon, fourrier ordinaire des logis du Roi, demeurant à Amboise, paroisse Saint-Florentin, à Vincent Rondin, de la métairie de La Bourellerie, paroisse de Mesland.

E. 654. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1652. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par noble homme Jean Micault, valet de chambre de Son Altesse Royale, demeurant à Blois, à Bertrand Pineau, meunier à Panelles, paroisse de Monteaux, d'un quartier de vigne aux Bridaudières, dite paroisse. — Prorogation du bail de la métairie de Laspreneau, par François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, demeurant à Blois, au profit de Gilles Mereau. — Assemblée de famille à la requête du procureur fiscal de la justice de Mesland, pour nommer un tuteur et curateur à Louise Beausse, fille mineure. — Cession par Jean Duchesne, charpentier et couvreur à Grosbois, paroisse de Mesland, à messire François Rondeau, prêtre, curé dudit Mesland, de 54 sous 3 deniers de rente à lui dus par Mathurin Lebout, vigneron à Fleuray. — Déclaration faite à l'issue de la grande messe de Mesland par Thomas Chapu et Claude Raymond, marguilliers de la grande boite de l'église dudit lieu, qu'il a été volé dans ladite église par des gens de guerre étant alors à Onzain, trois nappes neuves, trois aubes, un cierge, trois quarterons de chandelle et la somme de 8 livres 14 sous. — Vente par Anne Châtelet, veuve du défunt Pierre Monnière, demeurant au bourg de Mesland, comme mère tutrice et ayant la garde naturelle de ses enfants mineurs, à Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, de huit boisselées de terre sises aux Noues d'Orchaise, paroisse de Mesland. — Devis des réparations de maçonnerie à faire aux murs de clôture du cimetière de Mesland.

E. 655. (Liasse.) 11 pièces, papier.

1652. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Testament de demoiselle Anne de Bequignon, dame de Chassigny, demeurant au Poirier, paroisse de Mesland, contenant, entre autres dispositions, des legs au profit des cures de Fleuray (Indre-et-Loire) et Mesland. — Bail par honnête homme Jean Micault, valet de chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, à Pierre Primault, marchand à Monteaux, d'un cellier sis à La Vallée, dite paroisse. — Donation à titre sacerdotal, par Jacques Pineau, vigneron, et Marie Thibault, sa femme, demeurant au bourg d'Onzain, à messire Mathurin Thibault, clerc tonsuré, demeurant à Blois, d'immeubles sis paroisse d'Onzain. — Vente par les procureurs et marguilliers de la boîte des trépassés de Mesland, à Pierre Guérin, vigneron à Mesland, et Gabriel Dutertre, vigneron à Monteaux, d'une maison avec jardin, au bourg de Mesland, moyennant une rente foncière annuelle de 40 sous. — Bail à ferme par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, écuyer, sieur de Villetroche et du Boisguillot, à Jules Barbary, tonnelier à Molineuf, paroisse de Saint-Secondin-des-Vignes, d'un corps de logis sis au lieu dit La Fontaine, près Molineuf. — Dénonciation et déclaration faites au curé de Mesland, par Louis Mangeant, sabotier au dit lieu, que pendant les vêpres plusieurs personnes qu'il dénomme jouaient à la boule.

E. 656. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1653. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Compte général entre demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, vivant écuyer, sieur de Villetroche et du Boisguillot, et Jules Savare, aussi écuyer, sieur des Bordes, du prix de l'acquisition des lieu et closerie de Bois-Joyeux, sis à Molineuf, paroisse de Saint-Secondin-des-Vignes. — Bail de meubles par René Deniau, écuyer, sieur de La Graffinière, gentilhomme servant du Roi et secrétaire ordinaire de la chambre de Sa Majesté, à Gabriel Pinsonneau, demeurant paroisse de Mesland. — Assemblée des habitants devant la principale porte de l'église de Mesland, à l'effet de nommer les collecteurs des tailles de ladite paroisse pour l'année présente. — Quittance par Henri de Passac, écuyer, sieur

du Chêne et de Grosbois, demeurant à Blois, paroisse Saint-Martin, à messire Thomas Orillard, de la somme de 300 livres, capital d'une rente foncière de 15 livres.

E. 657. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1653. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Reconnaissance par Anne de Bequignon, dame de Vallières et de Chassigny, demeurant au Poirier, paroisse de Mesland, et dame veuve Lemoine, tant en son nom que comme mère et tutrice de Pierre, Jeanne, Marie, Catherine et Gilles Lemoine, ses enfants mineurs, d'une rente foncière de sept septiers de blé, deux tiers froment, à deux deniers près de l'élite, et l'autre tiers seigle, mesure de Blois, envers Robert Barbier, écuyer, conseiller du Roi, trésorier provincial du timbre, en l'Ile de France, et noble homme..... Rousseau, sieur de Villejouin, affectée et hypothéquée sur divers héritages sis paroisse de Mesland. — Vente par René Deniau, sieur de La Graffinière, comme se portant fort de messire Georges Savare, sieur du Plessis, protonotaire du Saint-Siége apostolique, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, à Mathurin Gascougne, marchand au bourg de Dame-Marie-du-Bois, de bâtiments et terres sis au lieu du Plessis. — Donation par messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, à Guillemine Drouault, sa sœur, veuve de Michel Brunet, demeurant à La Chapelle-au-Riboult, pays du Maine, de la moitié d'un corps de logis à Launay, paroisse de Grossay (?) — Concession par Daniel Forget, conseiller et aumônier ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans, prévôt de Saint-Laurent-du-Mothey, prieur et curé primitif de Notre-Dame-de-Fontaine-Mesland, à Henri de Passac, sieur du Chêne et de Grosbois, du droit de sépulture et siége, pour lui, sa femme, ses hoirs et ayant cause, dans la chapelle de Saint-Sébastien, et d'y faire apposer les armes de sa maison, pour en jouir à perpétuité, à la charge de payer une rente foncière de 3 livres, hypothéquée sur la métairie de Grosbois, et de rembourser 150 livres à l'église. — Ratification de cette concession par les marguilliers de l'église de Mesland et les habitants de la dite paroisse, convoqués à ce sujet par messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, après publication faite au prône de la messe paroissiale. — Vente par Julien Lecœur, demeurant paroisse de Jussay-en-Beauce, et Marguerite Alexandre, sa femme, à messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, d'un clos de pré sis près La Bretonnerie, paroisse de Grossay, pays du Maine, et de trois planches de jardin au Champ-du-Four, proche le dit lieu de La Bretonnerie.

E. [illegible]

1654. — [illegible] royal à Mesland. — [illegible] sieur du Chêne et de Grosbois, et Mathurin Foucher, [illegible] Saint-Sébastien [illegible] Gabriel Pinsonneau, laboureur, et Denise Lecœur, sa femme, demeurant paroisse de Mesland, à René Deniau, écuyer, sieur de La Graffinière, et à demoiselle Marie Savare, sa femme, de [illegible] terre. — Pouvoir par messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, [illegible] au-Riboult, pays du Maine. — Bail à ferme par Louis Bugy, sieur du Troussay, demeurant à Blois, à Pierre Primault, marchand à Monteaux, de 13 arpents un quartier de pré, dans la prairie de Monteaux, et de 14 arpents 3 boisselées de terre, paroisses de Monteaux et Mesland. — Déclaration des héritages appartenant à noble homme Urbain Dubois, officier de bouche de Monseigneur le duc d'Orléans, comte de Blois, demeurant au bourg d'Onzain, qu'il tient à pur cens du fief, terre et seigneurie de La Commanderie du Temple, d'Amboise, au lieu de La Courte-chaussée-des-Bois, [illegible] Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, fils aîné de défunt Florimond Savare, vivant écuyer, sieur du Boisguillot, et de demoiselle Jeanne de La Saussaye, tant pour lui que pour Jules Savare, son frère, écuyer, sieur des Bordes, à messire Guillaume des Landes, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses finances, trésorier de ses parties casuelles, seigneur du lieu, terre et seigneurie de La Héraudière, paroisse de Santhenay, pour [illegible]

E. [illegible]

1654. — [illegible]

à Henri de Passac, écuyer, sieur du Chêne et de La Garde, demeurant au Chêne, paroisse de Salbris, du lieu et métairie de La Maison-Rouge, moyennant 2,100 livres payées comptant en louis d'or et d'argent. — Quittance par Henri de Passac, sieur du Chêne et de La Garde, à ladite veuve d'Henri de Passac, susnommée, de 600 livres qui lui étaient dues par son défunt mari. — Bail à moitié par Catherine Lecomte, veuve d'Henri de Passac, sieur du Chêne et de Grosbois, à Simon Poirier, laboureur à Fleuray, du lieu et métairie de Grosbois. — Bail à moitié par noble homme François Rotté, sieur de La Raimbardière, y demeurant, paroisse d'Onzain, fourrier des logis de Monseigneur le duc d'Orléans, comte de Blois, à François Foucault, laboureur, demeurant paroisse d'Onzain, dudit lieu et métairie de La Raimbardière.

E. 660. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1655. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Partage entre Martine Peltereau, veuve de Pierre Primault, vivant marchand à Monteaux d'une part; et Nicolas Primault, notaire royal à Monteaux, Pierre-André Primault, Gatien Beaussier, à cause de Marguerite Primault, sa femme, Bertrand Pineau, à cause de Jeanne Primault, sa femme, François Carré, à cause de Martine Primault, sa femme, Etienne Primault, maître André Primault, sergent royal à Monteaux, au nom et comme curateur de bonne volonté de Françoise et François Primault, tous enfants et héritiers dudit défunt Pierre Primault, d'autre part, des biens et héritages dépendant tant de la communauté des époux Primault-Peltereau, que de la succession dudit Pierre Primault. — Inventaire à la requête de Henri de Passac, écuyer, sieur du Chêne et de La Garde, demeurant au lieu du Chêne, paroisse de Salbris, au nom et comme tuteur et curateur d'Antoine de Passac, fils mineur de défunts Henri de Passac, vivant écuyer, sieur du Chêne et de Grosbois, et de demoiselle Catherine Lecomte, et en présence de Louis de La Chapelle, écuyer, sieur de Ruilly, et de demoiselle Catherine de Passac, sa femme, fille de défunt Robert de Passac, vivant écuyer, sieur du Thou, et de la dite demoiselle Catherine Lecomte, et de Claude Maréchal, écuyer, sieur du Breton, demeurant paroisse d'Orbigny, pays de Berry, au nom et comme tuteur et curateur de demoiselle Anne de Passac, fille mineure de défunt François de Passac, écuyer, sieur du Thou, et de défunte demoiselle Anne Pasquier, sa femme.

E. 661. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1655. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à moitié par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière : à Louis Mavier, de la métairie de La Beurerie, sise paroisse de Santhenay; — à François Poislon, du lieu de La Beausserie, paroisse de Mesland. — Vente : par Jean Guesdon, cordonnier à La Pitancerie, paroisse de Mesland, à messire Thomas Orillard, de cinq quartiers de vigne assis au Perray, dite paroisse, moyennant 100 livres de principal et 100 sous de vin de marché ; — par Noël Caillault et Jacquette Rondin, sa femme, dont il promet la ratification, à Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, de 14 boisselées de terre aux Noues-d'Orchaise, paroisse de Mesland, moyennant 60 livres.

E. 662. (Liasse.) 45 pièces, papier.

1656. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Quittance par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, à Noël Caillault, de 80 livres avec déclaration d'origine de deniers et subrogation au profit d'Etienne Rondin, bailleur de fonds. — Bail à ferme par messire Thomas Orillard à Louis Chaluau, laboureur au bourg de Mesland, de plusieurs pièces de pré situées paroisses de Monteaux et Mesland. — Vente par Mathurin Dabert, notaire royal à Mesland, et Françoise Bellanger, sa femme, à Pierre Guérin, vigneron au Poirier, dite paroisse, d'un quartier de friche et vigne.

E. 663. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1656. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Obligation de 80 livres par Jacquette Blanchet, veuve de Jean Duchêne, demeurant à Grosbois, paroisse de Mesland, à maître André Primault, procureur fiscal de la seigneurie de Mesland. — Bail à moitié, par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à François Foucault, du lieu de La Beausserie, paroisse de Mesland. — Estimation du bétail de la dite métairie. — Bail à ferme par noble homme Urbain Dubois, officier de bouche de Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Onzain, à Pasquier Hastevillain le jeune, laboureur à La Courtechausserie, paroisse de Mesland, de maisons et héritages sis à La Mailleterie, dite paroisse, vendus par

acte passé devant ledit Jean Leriche le 30 juillet dernier. — Vente par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, à Jean Dutertre, fagoteur à La Croix, paroisse de Mesland, de cinq quarts de quartier de vigne, sis à La Haye-Bellin, dite paroisse, moyennant 20 sous de rente foncière. — Bail à moitié par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, à Bernard Roy, laboureur à La Clopellière, paroisse de Mesland, et Jeanne Primault, sa femme, de la métairie de La Clopellière. — Vente par noble homme Thomas Orillard, à Etienne Lecoffre, laboureur à Vauliart, paroisse d'Onzain, d'un quartier de bois taillis sis à La Fromagetterie, et de deux arpents de terre à La Clopellière, paroisse d'Onzain, moyennant 25 sous et deux poulets de rente foncière.

E. 664. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1657. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente : par maître André Primault, procureur fiscal de la seigneurie de Mesland, à Jacques Cornu, vigneron à Asnières, paroisse d'Onzain, de terres labourables sises dans la paroisse d'Onzain ; — par maître Mathieu Dabert, notaire royal à Mesland, Françoise Bellanger, sa femme, et Françoise Dabert, femme séparée de biens de Jacques Alexandre, demeurant à Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux, à Gabriel Pinsonneau, demeurant à Mesland, de deux pièces d'héritage sises aux Bouillères, dite paroisse. — Bail à moitié par messire Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour et de La « Dabayne », demeurant au lieu seigneurial du Boisguillot, à Jeanne Rousseau, veuve de Paul Philippon, demeurant à La Vauvardière, paroisse d'Onzain, de la métairie de La Vauvardière. — Pouvoir par honnête femme Charlotte Pavart, veuve de défunt honorable homme Léonard Moreau, vivant fermier général à Onzain, tant en son nom que comme se portant fort de ses enfants, héritiers d'icelui défunt leur père, à honorable homme Pierre Moreau, marchand à Onzain, à l'effet de se transporter à Paris, en l'hôtel de haut et puissant seigneur messire Charles, marquis et comte de Rostaing, chevalier des ordres du Roi, seigneur d'Onzain, pour régler le compte de la jouissance des revenus de la seigneurie d'Onzain.

E. 665. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1657. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par maître Mathieu Dabert, notaire royal à Mesland, et Françoise Bellanger, sa femme, à Louis Marié, laboureur à La B[illegible], paroisse de [illegible]thenay, de huit pièces d'héritage [illegible] à La Bre[illegible] et à La Cour, paroisse de Mesland. — Bail à [illegible] par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Jean Lambert, vigneron aux Vallées, paroisse de Mesland, [illegible] des Vallées ; — par honnête femme [illegible], marchand demeurant à Tours, à Jean Thierry, [illegible] à Mesland, de la [illegible] arpents de vigne sis au lieu des Chapellines, paroisse de Mesland. — Bail à moitié par le même à [illegible], laboureur à Mesland, de la métairie de La [illegible], dite paroisse. — Vente par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à André Guiot, marchand à Veuves, et à Claude Lecœur, marchand à Monteaux, de la coupe d'un bois taillis sis derrière la grange de La Touche.

E. 666. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1658. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Résiliation entre noble homme Urbain Dubois, officier de bouche de Son Altesse Royale, demeurant à Onzain, et Pasquier Hastevillain le jeune, du bail de la métairie de La Courtechausserie. — Vente par Pierre Aubry, vigneron à La Gigottière, paroisse d'Onzain, et Marie Bezault, sa femme, à Louis Marié, laboureur à Mesland, de bâtiments, cour, jardin et quatre arpents de terre sis au dit lieu de La Gigottière. — Autorisation par la plus grande et saine partie des habitants de Mesland, réunie devant la principale porte d'entrée de l'église, à messire Jacques Drouault, leur curé, à l'effet de faire avec les Pères Jacobins de Blois l'échange de 8 boisselées de terre au Vivier, contre pareille quantité de terre sise au Grand-Réage, paroisse de Mesland. — Vente par Jeanne Deniau, veuve de Jean Marionneau, demeurant au bourg de Mesland, à messire Thomas Orillard, de deux boisselées de terre, assises sur Les Bois, paroisse de Mesland.

E. 667. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1658. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — [illegible] devant M. [illegible], notaire et garde-note du Roi, au comté et bailliage de Blois, par les vénérables [illegible] des Frères Prêcheurs [illegible] de la ville de Blois, savoir : [illegible], prieur, Antoine Mallet, [illegible], [illegible], Pierre [illegible], Nicolas [illegible], Jacques [illegible], [illegible], M[illegible] [illegible], Nicolas [illegible], Thomas M[illegible], [illegible].

tous prêtres, religieux profès faisant et représentant la plus grande et saine partie des religieux du couvent, à Jacques Lehoux, l'un d'eux, à l'effet de passer échange avec le curé, les marguilliers et paroissiens en nombre suffisant de la paroisse de Mesland, d'héritages dépendant de leur closerie de Meuves. — Contrat de mariage de Pierre Ferrant, tessier en toile, demeurant à Chouzy, fils de Claude Ferrant et de défunte Louisè de La Fontaine d'une part ; et Françoise de La Tour, fille de défunt Dominique de La Tour, vivant commissaire des guerres, et de défunte Denise Porcher, dame de Prouvilier (?), demeurant à Morand, veuve de Jean Brethier, d'autre part. — Retrait par noble homme Mathurin Orillard, sieur des Bordes et Petites-Bordes, demeurant à Amboise, paroisse St-Florentin, sur Gabriel Chassier, de la paroisse de Mesland, du consentement de Françoise Hameau, veuve de Marin Noury, vivant notaire à Mesland, d'un arpent et demi de terre sis à La Clopellière, paroisse de Mesland. — Bail à ferme par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Françoise Hameau, veuve Marin Noury, de 15 boisselées de terre à La Clopellière. — Offres réelles à deniers découverts, par François Deschamps, marchand cabaretier à Monteaux, à Léon de La Loue, sieur de Nuteau, demeurant au même lieu. — Reconnaissance par honorable homme Pierre Joly, maître chirurgien demeurant à Onzain, à messire Henri Du Plessis, chevalier, seigneur de Savonnières, et demoiselle Anne de Prévillon, son épouse, de 100 sous de rente annuelle et perpétuelle, affectée et hypothéquée sur des bâtiments sis à Onzain, proche l'église. — Vente par noble homme François Rotté, sieur de La Raimbardière, y demeurant, paroisse d'Onzain, fourrier ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans, à Claude Lecœur, demeurant à La Perruche, paroisse de Monteaux, d'une petite futaie assise au lieu appelé La Proustière, paroisse d'Onzain.

E. 668. (Liasse.) — 6[illegible] pièces, papier.

1659. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Plusieurs nominations par les habitants réunis de la paroisse de Mesland, de collecteurs des tailles de ladite paroisse. — Vente par maître Mathurin Dabert, notaire royal à Mesland, à Louis Marié, laboureur à Santhenay, de 3 boisselées de terre à Pissoison, paroisse de Mesland. — Marchés d'ouvrage, entre Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, et Jean Collesse, charpentier à Amboise, pour sa maison de La Touche, et Jean Gilles, maçon à Amboise, pour diverses constructions et réparations audit lieu. — Transaction entre noble homme Verdun Thiercellet, dit Bonneau, potager du Roi, demeurant à Onzain, et Michel Philippon, laboureur à Seillac, sur un procès pendant entre eux devant le bailli d'Onzain, pour sommes dues. — Délibération des principaux habitants de la paroisse de Mesland réunis, d'accord avec messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, et Thomas Février, prêtre, chapelain dudit lieu, sur l'invitation du grand-vicaire de Chartres, sur la nécessité d'acheter une bannière et un dais pour porter le Saint-Sacrement, et une petite boîte d'argent pour porter le Saint-Viatique aux malades. — Déclaration à la requête de messire Daniel Forget, conseiller et aumônier ordinaire du Roi et de Son Altesse Royale, et prieur du prieuré de Notre-Dame de Fontaine-Mesland, demeurant à Lesbat, maison seigneuriale de Monteaux, par le curé et les principaux habitans des paroisses de Mesland et Monteaux, de laquelle il résulte que « le censif de Hubedé, appartenant ci-devant au sieur Jehan « d'Argy, écuyer, sieur de La Cour, et maintenant au « sieur marquis de Rostaing, par l'acquisition qu'il a faite « de la maison et seigneurie de ladite Cour par décret fait « au siège de la justice de Chaulmont, est située en toute « sa tenue, dans la paroisse de Mesland, au lieu appelé les « Vallées de Mesland, et environné de toutes parts des « terrages appartenant au sieur abbé de Marmoutier et « prieur du dit Mesland, des censifs du dit sieur prieur, « et de celui des Hayes-du-Roi et des domaines de la « métairie de La Morandière, dépendant dudit prieuré de « Mesland ; que ledit censif de Hubedé est éloigné de plus « d'un demi quart de lieue du censif de La Cour de Meuves ; « que ledit sieur prieur de Mesland est curé primitif de « la paroisse du dit Mesland, et qu'en cette qualité, il loue « de temps immémorial toutes les dixmes de blés et de « vins qui se recueillent dans toute l'étendue de ladite « paroisse, même sur ledit censif de Hubedé y enclos. » — Vente par Pierre Regnault, demeurant à La Grivellière, paroisse de Monteaux, et Marguerite Guignon, sa femme, à Urbain Dubois, officier de bouche de Son Altesse Royale, de 6 boisselées de terre à L'Arable, pareille quantité sur Les Bois et 3 boisselées à La Raberie, paroisse de Mesland. — Cession par messire Esme de Taillevis, chevalier, seigneur de Chaufour, demeurant « à Juppeau » (aujourd'hui Jupeaux), paroisse de Saint-Cyr-du-Gault, en Touraine, à messire d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour d'Argy, « d'Allebaine » et autres lieux, demeurant à Blois, de 590 livres à prendre sur les héritages de défunt messire Honoré de Voutenay, vivant seigneur du Chatellier.

E. 669. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1659. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à moitié par noble homme Urbain

Dubois, officier de bouche de Son Altesse Royale, demeurant à Onzain, à Pierre Regnault, laboureur à La Grivellière, paroisse de Monteaux, de 15 boisselées de terre en trois pièces, sises à L'Arable, sur Les Bois et à La Raberie, paroisse de Mesland. — Vente : par honnête homme Jacques Thibierge, marchand à Veuves, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 4 boisselées de terre proche La Beaussserie, paroisse de Mesland ; — par Noël Grousteau, tonnelier à Blois, tant pour lui que comme se portant fort de Françoise Fariau, sa femme, à messire Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour d'Argy, d'Albaine et autres lieux, d'un quartier de pré aux Pâtis de Meuves. — Inventaire à la requête de Louis Lelarge, écuyer, maréchal des logis du Roi, demeurant à Amboise, comme se disant avoir charge de Nicolle Bellert, femme de Jean Besnier. — Bail par noble homme Abraham Bauquaire, officier de Son Altesse Royale, demeurant à Ecures, paroisse d'Onzain, à François Pottier, laboureur à Loray, paroisse de Santhenay, de la métairie de La Pasquerie, sise paroisse de Mesland. — Vente par Jean Bernard, écuyer, sieur de La Mossuère, paroisse d'Onzain, à Julien Thimon, charbonnier, de la coupe de trois arpents de bois taillis appelés Le Bois-Olive, dite paroisse.—Bail par Louis Scot, écuyer, sieur de Savigny, demeurant à Meuves, à Victor Guillepin, de la métairie de Chassigny, paroisse de Mesland. — Vente par Jean Guesdon, cordonnier, tant pour lui que comme se portant fort de Noëlle Lehoux, sa femme, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, ce accepté par Marguerite Courtin, sa femme, d'un demi-arpent de terre à L'Arable, et de pareille quantité de terre au Poirier-à-Dieu, paroisse de Mesland. — Bail à ferme des dites deux pièces de terre par les sieur et dame de La Miottière à Jean Guesdon, susnommé.

E. 670. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1660. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Jean Guesdon, cordonnier, et Noëlle Lehoux, sa femme, demeurant à Mesland, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 16 boisselées de terre en quatre pièces, sises aux Sablons, à La Briborière, à La Motte et à La Chermaille, paroisse de Mesland. — Résiliation entre Mathurin Dabert, notaire royal, garde-note héréditaire à Mesland, et Françoise Hameau, veuve de Marin Noury, vivant notaire royal au dit Mesland, du bail de l'office de notaire colloqué au dit Mesland, reçu par maître Gatineau, notaire à Blois, le 2 juin 1654, et bail du même office par la veuve Noury à Nicolas Allard, praticien à Meuves, pour 9 années, moyennant huit livres par an, pour les trois premières années, et [illegible] livres pour chacune des six dernières années. — Bail à [illegible] par noble homme Abraham Bauquaire, officier de Son Altesse Royale, demeurant à Ecures, paroisse d'Onzain, à Vincent Bondin, de la métairie de La [illegible], paroisse de Mesland. — Vente faite : par vénérable et discrète personne messire Julien Lévêque, prêtre chapelain de la seigneurie de La Guérinière, paroisse de Dame-Marie-du-Bois, à Pierre Brunet, cordonnier à Mesland, de bâtiments sis au bourg de Mesland, moyennant une rente foncière, de 10 livres ; — par [illegible] Chassier, demeurant au bourg de Mesland, tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants, à honnête homme Mathieu Dusoul, marchand à Tours, et acceptée pour lui par Marie Houssaye, veuve de Jean Thibaudeau, sa belle-mère, des deux tiers de bâtiments, jardin et terre sis aux lieux de La Fontaine et de La Croppe, près Mesland, moyennant une rente foncière de 6 livres 13 sols 8 deniers. — Quittance par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à M. de La Hillière, demeurant ville d'Orléans, de 240 livres à valoir sur plus forte somme. — Bail : par Mathurin Foin, marchand à Onzain, à Nicolas Rigaureau, de la métairie de La Daudinière (*alias* La Dodinière), paroisse de Mesland ; — par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Claude Vauthiéry et à Florentine Guesdon, sa femme, de la métairie de La Bergerie, paroisse de Mesland.

E. 671. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1669. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à maître Jean Fournier, notaire royal au Mans, y demeurant, paroisse du Grand-St-Pierre, et à Marguerite Tantost, son épouse, d'une maison sise au dit Mans, grande rue, paroisse de St-Pierre. — Procès-verbal dressé à la requête du dit Julien de Bonvoust, pour constater que les travaux de construction faits à La Touche par Jean Gilles, [illegible] — [illegible] femme, demeurant à Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux, [illegible] La Touche. — [illegible] Gilles [illegible] — Vente par Jean [illegible] à Julien de Bonvoust, [illegible] deux tiers d'un [illegible] d'Onzain, moyennant [illegible] livres [illegible]

quittance par ledit René Brunet à Marguerite Courtin, veuve du dit Julien de Bonvoust, de 30 livres pour sa moitié dans ledit prix de vente. — Bail à moitié par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à la veuve de Silvain Gousseau et à Étienne Gousseau, son fils, demeurant paroisse de Fleuray, de la métairie de La Beausserie, paroisse de Mesland. — Vente par Antoine de Passac, écuyer, sieur de Grosbois, y demeurant, paroisse de Mesland, à Claude Lecœur, marchand à Monteaux, de la coupe de deux pièces de bois taillis sises audit lieu de Grosbois.

E. 672. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1661. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente : par Joachim de La Roue, bourgeois d'Amboise, à Claude Lecœur, marchand à Monteaux, de la coupe de trois pièces de bois taillis sises proche La Bourellerie, paroisse de Mesland; — par Pierre Touzé, laboureur, et Martine Lebeau, sa femme, Louis Bordeau, vigneron, et Jeanne Bezault, sa femme, demeurant au Grand-Vauliart, paroisse d'Onzain, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, d'un demi-arpent de noue, assis aux Noues de La Chastellerie, paroisse d'Onzain. — Offres réelles par Urbain Dubois, officier de bouche de défunte Son Altesse Royale, à Claude Lecœur, de 196 livres 14 sous tournois, pour dépens taxés auxquels il a été condamné par sentence du siége présidial de Blois, et de 12 livres pour la jouissance d'un quartier de pré proche La Beaussonnerie. — Pouvoir par René Leroux, marchand à Andange (?), pays du Maine, à vénérable personne messire Michel Moche, prêtre, vicaire, demeurant à Monteaux. — Vente par noble homme messire Thomas Orillard à Pierre Guérin, vigneron à Mesland, d'un quartier de vigne sis au Perray, dite paroisse de Mesland, moyennant 3 livres 12 sous de rente foncière. — Bail à ferme par Jean Bernard, écuyer, sieur de La Mossuère, y demeurant, paroisse d'Onzain, à François Lemoine, de la métairie de La Pinardière, dite paroisse.

E. 673. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1661. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Résiliation entre Antoine de Passac, écuyer, sieur de Grosbois, y demeurant, paroisse de Mesland, et Martine Bigot, veuve de Simon Poirier, du bail de la métairie de Grosbois. — Renonciation par Jeanne Guesdon, âgée de 18 ans environ, veuve de défunt Pierre Blondeau, meunier à Monteaux, à la communauté de biens qui a existé entre elle et son dit défunt mari. — Bail par Antoine de Passac, sieur de Grosbois, à Jean Bonneau, des lieu et métairie de Grosbois. — Déclaration des héritages appartenant à Michel Hastevillain, laboureur à La Maleterie (*alias* La Mailletterie), paroisse de Mesland, qu'il tient à droit de pur cens, sans autre charge, des fiefs, terres et seigneuries dépendant de la commanderie du Temple d'Amboise, au lieu de La Courtechausserie-des-Bois, paroisse de Mesland, à raison de quatre deniers par arpent. — Vente par les marguilliers de la grande boîte de Mesland, de l'avis de messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, de Thomas Février, vicaire audit lieu, et des principaux habitants de la paroisse, à Silvain Faye, de bâtiments, jardins et prés, sis à Mesland, moyennant 10 livres 15 sous de rente foncière. — Bail à ferme par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, à Thomas Chereau et Jeanne Guesdon, sa femme, de maisons et héritages, avec droit de champayer pour deux vaches, trois veaux et un âne, autour des héritages et pâtureaux dépendant des métairies de Beauregard et de La Bretonnerie, sises paroisses de Mesland et Santhenay. — Bail à moitié par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Pierre Isambert, vigneron à Mesland, de 2 arpents de terre à La Briborière, dite paroisse. — Vente par honnête femme Claudine Rousseau, veuve de défunt Louis Chastelet, et Pierre Thibierge, marchand, et Perrine Chastelet, sa femme, à honnête homme Jean Nouveau, sergent de la justice de Chaumont, demeurant à Veuves, de deux boisselées de terre, appelées Le Clos-Rousseau, paroisse de Veuves. — Résiliation entre Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, au nom et comme se portant fort de demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, vivant écuyer, sieur de Nutteau, d'une part; et Mathurin Blondeau, meunier à Montreuil, d'autre part, du bail du moulin de Grevasseau. — Vente à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière : par Pierre Touzé, laboureur à Vauliart, paroisse d'Onzain, et Martine Lebeau, sa femme, d'un demi-arpent de bois taillis sis à La Cailletière, paroisse d'Onzain ; — par Louis Bordeau, vigneron à Vauliart, et Jeanne Bezault, sa femme, d'un quartier de bois taillis à La Vallée-de-L'Ormeau, paroisse d'Onzain;— par Jacques Bezault, vigneron au dit lieu de Vauliart, et Jeanne Chauvin, sa femme, de 14 boisselées de terre en deux pièces, sises au Reau-Collin et au Petit-Étang, paroisse d'Onzain. — Vente : par Mathurine Primault, veuve de Martin Trioreau, demeurant à Mesland, tant en son nom que comme tutrice des enfants issus d'elle et de son dit défunt mari, à demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, vivant écuyer, sieur de Nutteau, de trois boisselées de terre à La Groussellerie, paroisse de Mesland ; — par Jeanne Blanchet, fille majeure, demeurant à Mesland,

à messire Jacques Drouault, prêtre, curé du dit lieu, de deux boisselées de terre au lieu appelé La Coberde, paroisse de Mesland.

E. 674. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1662. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente : par Vincent Dabert, vigneron, et Marguerite Renodin, sa femme, dont il se fait fort, Étienne Bremet, aussi vigneron, et Marguerite Dabert, sa femme, dont il se porte fort, à demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, sieur de Nutteau, de 6 boisselées de terre au Bret, paroisse de Monteaux ; — par Pierre Brunet, cordonnier, et Catherine Pineau, sa femme, dont il se fait fort, à Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, absent, ce accepté pour lui par Marguerite Carré, sa femme, de trois quarts de quartier de bois taillis, à La Ragouillère, paroisse de Mesland. — Transaction sur saisie, suivie de vente, entre messire Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour-d'Argy, d'Albaines et autres lieux, et Philippe Lemoine. — Vente : par Jacques Moire, vigneron à Villiersfins, paroisse de Saint-Honoré de Blois, et Silvine Langlois, sa femme, dont il se fait fort, à François de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, demeurant à Monteaux, d'une boisselée et demie de terre à La Chaussonnerie, dite paroisse ; — par Jacques Moreau, vigneron à Villiers, paroisse d'Onzain, et Guillemine-Marguerite Proust, sa femme, à messire Louis Pinon, prêtre, prieur-curé de Seillac, d'un quartier de vigne à Chailles, dite paroisse ; — par Étienne Hadou et Marie Pâtureau, sa femme, demeurant au Grand-Vauliart, paroisse d'Onzain, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 11 boisselées de terre en deux pièces, sises à La Nonette, dite paroisse. — Pouvoir par Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, et Marguerite Carré, sa femme, à l'effet de toucher les sommes en principal et arrérages provenant de la succession de Georges Savare, sieur du Plessis, chanoine prébendier de l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, dont ils sont légataires, suivant son testament reçu par maître André Desert, notaire à Blois, le 16 juin 1659. — Vente : par Pierre Chambart, vigneron à Mesland, et Catherine Gugnard, sa femme, à Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, d'un demi-quartier de bois taillis aux Bouillières, paroisse de Mesland ; — par Mathurin Lasneau et Jeanne Ragot, sa femme, demeurant paroisse de Monteaux, à Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, sieur de Nutteau, de 3 arpents de terre à La Raberie, paroisse de Mesland ; — par Michel Cornu, vigneron à La Grivellière, paroisse de Mesland, et Marguerite Bonnert, sa femme, à la [illegible] à La Raberie, et de 2 [illegible] dite paroisse ; — par [illegible] Bouault, tant en son nom que [illegible] enfants issus d'elle et de [illegible] de deux boisselées de terre à La Fosse-des-Bois, paroisse de Mesland ; — par Michel Brunet, vigneron à Monteaux, et Jeanne Lefèvre, sa femme, dont il se fait fort, à messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, de trois quarts de quartier de vigne au Ruau-Barbaine, dite paroisse. — Bail : par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Michel Dutertre, de la métairie de La Beausserie, située paroisse de Mesland ; — par demoiselle Marie Guérin, veuve de noble homme Louis Bugy, vivant sieur du Troussay, demeurant à Blois, [illegible] 4 arpents et demi de pré, paroisse de Monteaux. — Vente : par Florentin Gouger, vigneron à Monteaux, à Martin Bigot, maître chirurgien à Fleuray, d'un quartier de terre au Carroir-Rouge, [illegible] — par [illegible] Hastevillain, laboureur à Mesland, et Cécile Guignon, sa femme, dont il se fait fort, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 4 boisselées de terre au Marchais-Rouleux, près Chermaille, dite poroisse ; — par Jacques Menu, marchand à Ecures, paroisse d'Onzain, et Louise Chastelet, sa femme, dont il se fait fort, au dit Julien de Bonvoust, d'un demi-arpent de pré, à La Pierre-Prairie, paroisse de Veuves ; — par Pierre Morissault, marchand à La Vallée, paroisse de Monteaux, et Madeleine Belin, sa femme, dont il se fait fort, à messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, de deux arpents de terre au Revironne, dite paroisse ; — par Mathurin Chastelet, marchand à Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux par années alternatives, au dit Julien de Bonvoust, d'un demi-quartier de pré au Buisson-au-Bouers, prairie et paroisse de Monteaux, et de pareille quantité de pré au Grand-Clos, prairie de Veuves ; — par Claude Vauthiery, laboureur à La Bergerie, [illegible] Guesdon, sa femme, au dit Julien de Bonvoust, de 2 arpents et demi [illegible] Vallée, un demi-arpent de terre au Revironne, un demi-arpent de terre au dit lieu, et un demi-quartier de bois taillis à La Haye-B[illegible] — par Michel Dabert, [illegible] sa femme, dont il se fait fort, à Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, [illegible] par [illegible] de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, [illegible] 3 boisselées de terre [illegible] — par [illegible] [illegible]

liart, dite paroisse ; — par Jacques Bezault, vigneron, demeurant au dit lieu de Vauliart, et Jeanne Chauvin, sa femme, au dit Julien de Bonvoust, d'un demi-arpent de bois taillis à La Gigottière, paroisse d'Onzain : — par Etienne Hadou, demeurant au Grand-Vauliart, dite paroisse, et Marie Pâtureau, sa femme, au dit Julien de Bonvoust, d'un quart de quartier de pré sis au Bordèle, même paroisse d'Onzain ; — par Pierre Touzé, demeurant au Grand-Vauliart, et Martine Lebeau, sa femme, dont il se fait fort, au dit Julien de Bonvoust, d'une boisselée de terre au Beau-Fromage, paroisse d'Onzain ; — par Jacques Menu et Louise Chastelet, sa femme, au dit Julien de Bonvoust, d'un demi-quartier de pré à La Fosse-du-Grand-Clos, paroisse de Veuves ; — par Pierre Thibierge, vigneron à Onzain, et Mathurine Gousseau, sa femme, dont il se fait fort, à Mathieu Dusoul, bourgeois de Tours, d'un petit morceau de jardin à La Croppe, paroisse de Mesland.

E. 675. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1662. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Pierre Chapu, marchand tonnelier à Monteaux, serviteur de messire Daniel Forget, à messire Jacques Coutel, chevalier, seigneur d'Argilly, maréchal de bataille des armées du Roi, demeurant au lieu seigneurial de Lesbat, paroisse de Monteaux, de trois pièces de terre sises à La Motte, aux Manières-Poulains et à La Chastelerie, paroisse de Mesland. — Bail : par honnête homme Mathurin Foin, marchand à Onzain, à Louis Marié, de la métairie de La Dodinière, sise paroisse de Mesland ; — par dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, tant comme commune en biens que comme ayant la garde noble des enfants issus d'elle et son dit défunt mari, à Denis Brunet, de la métairie de La Beausserie, paroisse de Mesland. — Bail de meubles et de bestiaux, par François Moreau, éuyer, sieur de Panelles, à Louis Chasluau, laboureur à Mesland. — Bail à moitié par noble homme Abraham Bauquaire, officier de défunt Monseigneur le Duc d'Orléans, à Jean Langlois le jeune, de la métairie de La Pasquerie, paroisse de Mesland. — Acte de louage par dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, avec Léonarde Couturier, veuve de Mathieu Dessay, et Julienne Dessay, sa fille, pour demeurer avec elle à La Touche.

E. 676. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1663. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Marché entre Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour-d'Argy, d'Albaines et autres lieux, et Simon Foucher, demeurant au Plessis-de-Meuves, paroisse d'Onzain, pour les façons à donner chaque année aux vignes blanches assises aux Terres-Noires, et à une pièce de gros noir, appartenant au dit sieur d'Argy. — Bail, par Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Michel Bureau, du lieu de Charmeteau, sis paroisse de Mesland. — Vente à la dite dame de Bonvoust : par Pierre Jousselin, vigneron au Grand-Vauliart, paroisse d'Onzain, d'un quartier de pré près Vauliart, et d'un demi-quartier de pré au Bordèle, dite paroisse ; — par Pierre Touzé, laboureur à Vauliart, et Martine Lebeau, sa femme, d'un quartier de pré et noue, proche Vauliart ; — par Jacques Bezault, vigneron à La Rebousserie, paroisse d'Onzain, et Jeanne Chauvin, sa femme, de deux planches de jardin à Vauliart. — Renonciation par honnête homme Jacques Leguay, marchand à Monteaux, à la communauté de biens qui a existé entre lui et Jeanne Meunier, sa défunte femme.

E. 677. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1663. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente, par Jacques Leguay, maître chirurgien à Monteaux, et Martine Brunet, sa femme, dont il se fait fort, à Nicolas Chapu, marchand meunier, demeurant au moulin de Mesland, de trois quarts de quartier de vigne, aux Genêtières, dite paroisse. — Bail, à moitié d'accroît, de deux vaches et une taure, par noble homme François Moreau, écuyer, sieur de Panelles, à Louis Chasluau, de Mesland. — Bail à ferme par demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, sieur de Nutteau, tant en son nom que comme ayant la garde noble de ses enfants, à messire Michel Moche, prêtre, vicaire à Monteaux, d'un corps de logis avec jardin, sis près l'église dudit Monteaux ; — par messire Jules Savare, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur des Brillonnières, prieur du prieuré de Saint-Thomas d'Amboise, demeurant à Paris, au Cloître-Notre-Dame, paroisse de Saint-Jean-le-Rond, à Gilles Billaut et Symphorienne de La Chaise, sa femme, dont il promet la ratification, demeurant à Amboise, paroisse Saint-Denis, du revenu temporel du prieuré de Saint-Thomas d'Amboise, consistant en maisons, prés, dîmes, cens, rentes, lods et ventes. — Vente par Pierre Touzé à dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, de terres à Fambure, aux Perrières et à La Courte-Pierre, paroisse d'Onzain. — Bail par la dite dame de Bonvoust à Jean Bracquier, laboureur à Callonne, paroisse d'Onzain, du lieu et métairie de La Beausserie, sis paroisse de Mes-

land. — Transaction entre messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, au nom et comme ayant été tuteur de René et Michel Pottier, enfants mineurs de défunt Louis Pottier et de Guillemine Drouault, d'une part; et les dits René et Michel Pottier, marchands à La Chapelle-au-Riboust, pays du Maine, d'autre part; d'où il résulte que le curé Drouault se trouvant reliquataire envers ses pupilles d'une somme de 900 livres, qu'il ne pouvait leur payer, leur consentit un bail pour 9 années, à raison de 100 livres par chaque année, de la métairie de La Ménagerie, située paroisse de La Chapelle-au-Riboust, avec tous les héritages appartenant au dit curé, dans la paroisse de Graçay et ailleurs où il pourrait en avoir.

E. 678. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1664. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente, par Gabriel Pinsonneau, fagoteur à Mesland, et Denise Lecœur, sa femme, dont il se fait fort, à Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, et demoiselle Marguerite Carré, sa femme, de trois morceaux de bois taillis, assis aux Gavaudes, paroisse de Mesland. — Mariage entre Jean Neveu, maréchal de forge, fils de défunts Charles Neveu et Anne Gerbier, d'une part; et Françoise Noury, fille de défunts Marin Noury, vivant notaire royal à Mesland, et Françoise Hameau, d'autre part. — Copie du partage des héritages dépendant de la succession de Jean Bernard, vivant écuyer, sieur de La Mossuère, et de demoiselle Anne de Connervil, sa femme, entre Jean Bernard, écuyer, sieur de La Mossuère, demoiselle Marie Bernard et demoiselle Marguerite Bernard, frère et sœurs, héritiers des dits défunts leurs père et mère, ayant pour arbitres et amiables compositeurs, messire Louis d'Argy, seigneur de La Cour, et messire Pierre Bernard, écuyer, sieur de Beaulieu, duquel partage ce dernier s'est chargé de porter l'original chez maître Delespine, notaire à Blois. — Vente par Marie Pâtureau, veuve de Sulpice Lefort, à Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de quatre morceaux de pré sis au dessous du Herisson et au Marais, paroisse de Mesland. — Partage en sept lots des héritages dépendant des successions de Pierre Primault et de Martine Peltereau, sa femme. — Vente par noble homme Abraham Bauquaire, officier de défunte Son Altesse Royale, à Claude Lecœur, marchand à Monteaux, d'une pièce de terre, friche, bruyères et bois taillis, de 11 boisselées, sise à La Bourdonnière, paroisse de Mesland. — Bail par Jean Marguin, marchand à Monteaux, comme fermier du prieuré de Mesland, à plusieurs, des dîmes des vignes sises aux lieux appelés le clos des Bouillères, Le Verzeau, Les Gavaudes, Les Ragouillières, le clos du Mousseau, le clos du [illegible], le clos de La Haie-Belle, le [illegible] de La Croix, le clos du Perray, Les [illegible], Le [illegible], le clos des Berthelottes, Les Chappelines, Les Plantes, Les Vallées et Les Ferrières, le tout dépendant dudit prieuré.

E. 679. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1664. — Suite des minutes de Jean L[illegible], notaire royal à Mesland. — Vente par François Theurault, notaire royal à Loches, à Bertrand Bénist, vigneron à Mesland, de deux arpents de vigne aux Plantes, moyennant 117 livres. — Bail par Marie Houssaye, veuve de défunt Jean Thibaudeau, mandataire de Mathieu Dusoul, à Pierre Pottier, de la métairie de La Borderie, sise paroisse de Mesland. — Reconnaissance par Gaspard de Villeneuve, fils de défunt messire Gaspard de Villeneuve, seigneur baron des Arts, chevalier des ordres du Roi, que demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, sieur de Nutteau, sa cousine germaine, a toujours contribué, tant elle que ses prédécesseurs, aux frais du procès commun qu'il a, au Parlement de Grenoble, contre messire Antoine de Villeneuve, seigneur et marquis de Trantz et des Arts (?), concernant le partage des biens de la succession du dit défunt Gaspard de Villeneuve. Ont signé : Gaspard de Villeneuve, M. de Vallentiennes, Nicolas Scarron, écuyer, sieur de Rosnay, Vau et La Vallière, Antoine de Passac, écuyer, sieur de Grosbois, témoins, et le notaire. — Ratification du partage des [illegible] des successions de Jean Bernard, sieur de La Mossuère, et de Anne de Connervil, sa femme, par Jean Bernard, écuyer, sieur de La Mossuère, demeurant à La Pinardière, demoiselle Marguerite Bernard, demeurant à La Mossuère, et honnête homme Louis Râteau, sieur de Lorsaudière, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Montorgueuil, paroisse Saint-Eustache, tant en son nom qu'au nom de demoiselle Marie Bernard, sa femme. — Bail [illegible] homme Joachim de La [illegible], [illegible] à Martin Rapicault, du lieu de La Bourellerie, paroisse de Mesland. — Vente par Laurent Bry, sieur des Roches, conseiller au siège présidial de Blois, et Laurent Bry, son fils, demeurant à Blois, à [illegible] Caillault, maréchal de forge, demeurant à Monteaux, de la coupe d'une [illegible], paroisse de Mesland. — Bail à [illegible] veuve de René [illegible] à Blois, à [illegible], de la métairie de [illegible], paroisse de [illegible]. — Vente par [illegible] veuve de Pierre Pottier, [illegible] à [illegible] de La Loue, [illegible] sieur de Nu[illegible]

teau, de bâtiments, cour et jardins sis à Saint-Ouen-du-Bois ; — par Marie Bezault, veuve de Claude Regnault, demeurant paroisse de Mesland, à demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, sieur de Nutteau, de neuf pièces de terre, pré et bois taillis, sis aux lieux appelés La Raberie, La Herse, La Chaussonnerie, Le Petit-Pré de la Grande-Fosse, La Motte, et près l'église de Monteaux, paroisse de Mesland ; — par Gabriel Pinsonneau, fagoteur à La Gallière, paroisse de Mesland, et Denise Lecœur, sa femme, à Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, de 13 boisselées de terre aux Bouillières, et un quartier de bois taillis au dit lieu, paroisse de Mesland ; — par Julien Guesdon, marchand à Blois, et Marie Tremont, sa femme, à dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de neuf pièces de terre sises aux lieux appelés Le Revironne, Maupas, La Pierre, Le Hérisson, Les Plantes, Le Perray, Biou, Le Poirier-Rond, Le Grand-Réage-des-Nonettes ; — par Jean Pâtureau, vigneron, et Noël Chastelet, vigneron, demeurant à Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux, par années alternatives, à Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, de 3 arpents 6 boisselées de terre aux Nonettes, paroisse de Mesland.

E. 680. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1665. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail par messire Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour-d'Argy, d'Albaine et autres lieux, demeurant à Blois, à Laurent Pellemoine, laboureur à Santhenay, de la métairie du Souillon, paroisse du dit Santhenay. — Vente par Louis Chaluau, laboureur à Mesland, et Françoise Pâtureau, sa femme, dont il se fait fort, à demoiselle Marguerite Bernard, dame en partie de La Moussuère (La Mossuère), y demeurant, paroisse d'Onzain, de 4 boisselées de terre à Rodeux, et de 4 boisselées de terre au bas de La Bonne, dite paroisse. — Bail à moitié fruits, par la dite demoiselle Marguerite Bernard à François Lemoine, de la métairie de La Mossuère. — Règlement du compte des fermages de la métairie de La Bourellerie, entre Joachim de La Roue, demeurant ville d'Amboise, et Jeanne Bruneau, veuve de François Poislon, fermière de la dite métairie. — Vente : par Pierre Jousselin, laboureur au Grand-Vauliart, paroisse d'Onzain, et Jeanne Hardy, sa femme, à dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 7 quartiers d'héritages en bois taillis, pré et noue, assis près La Chastellerie, paroisse d'Onzain ; — par maître Nicolas Primault, notaire royal à Monteaux, et Marie-Judith Bailly, sa femme, à dame Anne Forget, veuve de Thomas d'Écoman, sieur d'Astry, conseiller et maître d'hôtel du Roi, à Jacques Coutel, écuyer, sieur d'Argilly, et à Antoine Coutel, écuyer, sieur des Ruez, héritiers de défunt messire Daniel Forget, conseiller de défunte Son Altesse Royale, du tiers d'un arpent de pré assis à La Petite-Rivière, paroisse de Monteaux, un demi-quartier de pré, proche le dit lieu, un quartier et un quart de pré à La Ruelle, dite paroisse, 5 boisselées de terre à Jennoux, et pareille quantité de terre à La Galette, dite paroisse, 4 boisselées de terre à Boulleux, paroisse de Mesland, 4 boisselées de terre à La Regnaudière, dite paroisse, 2 boisselées et demie de terre à La Tranchandière et 3 boisselées à Piégu, paroisse de Monteaux ; — par Marie Lemoine, veuve d'Etienne Arnoult, demeurant à Monteaux, à messire François Rondeau, prêtre, curé du dit Monteaux, d'un quartier de vigne au Ruau-Barbine, paroisse de Mesland. — Opposition par Jacques Coutel, sieur d'Argilly, pour et au nom de monsieur Jean Lefèvre, demeurant à Paris, et pour les raisons qu'il déduira en temps et lieu, à la prise de possession du prieuré de Fontaine-Mesland, par dom Jacques Douseur, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit. — État et visite de lieux sur la métairie de La Bourottière, sise paroisse de Monteaux, à la requête de Jean Marguin, marchand à Monteaux, se disant avoir charge de dame Anne Forget, veuve de Thomas d'Ecoman, sieur d'Astry, et comme fondé de procuration de messire Antoine Coutel, écuyer, sieur des Ruez, seigneur de Monteaux, Saugeon, La Bourottière et autres lieux, demeurant à Lesbat.

E. 681. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1665. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Transaction entre Jean Marguin, au nom et comme fondé de pouvoir de Anne Forget, veuve de Thomas d'Écoman, sieur d'Astry, et d'Antoine Coutel, sieur des Ruez, d'une part; et Pierre Morissault, marchand à Monteaux, et Marie-Judith Bailly, veuve de Nicolas Primault, vivant notaire royal à Monteaux, d'autre part, pour raison de dommages et intérêts que la dame d'Astry et le sieur des Ruez prétendent contre ces derniers comme fermiers du lieu de La Bourottière. — Marché entre les marguilliers de la boîte des trépassés de l'église de Mesland, de l'avis de messire Jacques Drouault, curé de Mesland, et des principaux habitants de la dite paroisse, et Marc Blanchet, couvreur au dit Mesland, pour réparations de couverture à l'église, moyennant 95 livres. — Bail à ferme

par Jean Marguin, fondé de pouvoir de dame Anne Forget, veuve de Thomas d'Écoman, sieur d'Astry, et d'Antoine Coutel, sieur des Ruez, à Jean Foin, du droit de boucherie de la paroisse de Monteaux. — Titre nouvel par Pierre Brunet, vigneron, et Jeanne Moreau, sa femme, demeurant à Meuves, à maître Louis Rondin, avocat au parlement, demeurant à Blois, héritier de dame Jeanne Rocheron, veuve de maître Jean Rondin, procureur au siége présidial de Blois, héritière de maître Gabriel Rocheron, son père, de 6 livres 5 sous de rente annuelle et perpétuelle. — Mémoire écrit de la main de messire Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour d'Argy, d'Albaine et autres lieux, de ce que lui doit Philippe Lemoine, fermier de La Vauvardière, suivi du compte final et général pardevant Jean Leriche. — Bail à moitié par Louis Scot, écuyer, sieur de Savigny et de Meuves, demeurant à Coulanges, à Georges Morisseau demeurant à Mesland, de la métairie de Chassigny. — Testament de Jeanne Lefort, femme de François Deschamps, marchand à Monteaux, par lequel elle fait don : à l'église de Monteaux de deux nappes de toile de lin, et d'une aube aussi en toile ; — à la dite église et à la boîte des trépassés, de deux quartiers de vigne assis au Rossignol, paroisse de Monteaux ; — à ladite boîte des trépassés, de 2 boisselées de terre sises à Boulleux, paroisse de Mesland. — Annulation entre Léon et François de La Loue, sieurs de Nutteau, demeurant au Portail, paroisse de Monteaux, et demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, sieur de Nutteau, leur mère, de l'acte de donation que celle-ci leur avait fait devant Gaillard, notaire royal à Amboise, le 2 janvier 1662. — Quittance par Michel Poirier, marchand mercier à Monteaux, et Jacquette Levallois, sa femme, à Antoine de Passac, écuyer, sieur de Grosbois, d'une somme de 150 livres que ce dernier lui reconnut devoir dans son contrat de mariage, pour services domestiques. — Transport au lieu du Thillou, paroisse de Mesland, dépendant de la seigneurie de Lesbat, à la requête de Jean Marguin, fondé de pouvoir desdits Anne Forget, veuve de Thomas d'Écoman, sieur d'Astry, et Antoine Coutel, sieur des Ruez et en partie de Monteaux, Saugeon et autres lieux, pour reconnaître les chênes qui ont été abattus sur ledit lieu. — Vente par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, à Claude Lecœur, demeurant à La Perruche, paroisse de Monteaux, et Nicolas Chapu, meunier à Mesland, de la coupe d'un taillis dans les bois du Boisguillot.

E. 682. (Liasse.) — 85 pièces, papier

1666. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Marguerite Bernard, demeurant à La Mossuère, paroisse d'Onzain, à Jacques [illegible], maître chirurgien, et François Deschamps, marchand à Monteaux, de la coupe d'une pièce de bois taillis à La Regnardière, près La Mossuère. — Bail à ferme par Louis Rondin, avocat au parlement, demeurant à Blois, comme se portant fort de maître Thomas Orillard, étudiant, à Nicolas Chapu, de tous les héritages consistant en bâtiments, vignes, terres, prés, pâtis, [illegible], que ledit Orillard possède dans les paroisses de Mesland, Monteaux et Cangey. — Résiliation du bail du lieu de La Chaussemarie entre Jacques Quêtier, écuyer, sieur de Lorbillière et de Thomineaux, demeurant paroisse de St-Cyr-du-Gault, et Geoffroy Mangeant, laboureur à Veuves, et Marie Meignant, sa femme, avant veuve de Jacques Thibierge. — Echange entre demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, sieur de Nutteau, Léon et François de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau et du Pressoir-Beauvillier, ses enfants, et Pierre Lapinte, vigneron à Monteaux, d'un quartier de terre à La Petite-Gaudrière, dite paroisse, contre une boisselée et demie de terre labourable au Marchais-Long, paroisse de Mesland. — Vente par Vincent Ronflard, laboureur à Onzain, à Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 8 boisselées de terre à Beau-Fromage et aux Saulayes, paroisse d'Onzain. — Bail à moitié par François de Leldo, écuyer, sieur de Seillac, y demeurant, à Jacques Chaluau, du lieu et métairie de La Cour, et de la métairie de La Grande-Maison. — Bail à ferme : par messire Jacques Coutel, chevalier, seigneur d'Argilly, demeurant à Paris, étant au lieu seigneurial de Lesbat, à Mathurin Foin, d'un arpent et demi de noue, terre et pâtureau, à La Callamerie, paroisse de Monteaux ; — par le même à Gatien Beaussier, charron à Monteaux, d'un corps de logis et jardin à La Vallée, dite paroisse. — Procès-verbal, à la requête de Jacques Coutel, seigneur d'Argilly, d'Antoine Coutel, écuyer, sieur des Ruez, de messire Louis Du Raynier, sieur marquis de Droué, à cause de dame Marguerite Coutel, son épouse, présomptifs héritiers de [illegible], noble et discrète personne René Coutel, vivant [illegible] titulaire et possesseur du prieuré de Fontaine-Mesland, des réparations à faire aux lieux ci-après, dépendant dudit prieuré, savoir : le prieuré de Fontaine-Mesland ; — la métairie de La [illegible] ; — le moulin de Mesland ; — la métairie de La [illegible] ; — le moulin de [illegible], et le moulin de Cisse.

E. 683. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1666. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Testament de [illegible]

La Grand-Maison, demeurant au bourg d'Onzain, fils et héritier de noble homme Urbain Dubois, vivant officier de défunte Son Altesse Royale, et de dame Louise Besnard, contenant entre autres dispositions, le legs au profit de la chapelle de l'église d'Onzain, de la somme de 27 livres de rente constituée, rachetable à 340 livres, à lui due par Nicolas Cohesse, vigneron à La Muletterie. — Echange entre Jacques Coutel, écuyer, seigneur d'Argilly, et maître Jean Marguin, procureur fiscal de la seigneurie de Monteaux, d'un quartier de pré à L'Orme, paroisse dudit Monteaux, contre un quartier de pré à Vallette, paroisse de Cangey. — Vente et cession par le même, à Louis Marie, de la pêche de la métairie de Piégu, et des cens, profits de lods et ventes, dépens et amendes qui peuvent et pourront être dûs pour raison des acquisitions qui seront faites chacun an et de différentes sommes dues au dit cédant. — Sommation par noble homme Laurent Bry, sieur de La Thomassière et de Laurière, à François Dutertre, à l'effet de ramasser tous les blés du lieu du Mortier. — Bail : par messire Antoine Coutel, écuyer, sieur des Ruez-Fouinais et de Monteaux pour moitié, avec dame Anne Forget, veuve de messire Thomas d'Ecoman, seigneur d'Astry, et maître Jean Le Bascle, fondé de pouvoir de la dite dame, à maître Claude Brullé, praticien, demeurant à Chaumont-sur-Loire, de l'office de notaire royal leur appartenant en collocation du bourg de Monteaux, pendant trois années, à raison de 24 livres par an ; — par Antoine Coutel, sieur des Ruez-Fouinais et en partie de Monteaux, et maître Jean Lebâcle fondé de pouvoir de la dite dame Anne Forget, veuve de Thomas d'Ecoman, seigneur d'Astry, à Michel Hubert, laboureur à Limeray, de 7 quartiers de pré en trois pièces, sises à La Grande-Rivière de Cisse et à La Petite-Rivière ; — par messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, à Nicolas Chapu, de tous les prés dépendant de la cure du dit Mesland. — Cession par Léon Denis, laboureur à Mesland, de la vendange et des fruits de deux arpents de vigne sis à La Bouillière, autrement Les Sablons, à demoiselle Madeleine Dallonille, veuve de Jean Moreau, vivant écuyer, sieur de La Blanchonnière, capitaine, pour éviter les frais de saisie que celle-ci, tant à son nom que comme ayant la garde noble des enfants du dit défunt et d'elle, avait l'intention de faire de ladite vendange. — Sommation par Antoine Coutel, sieur de Ruez, à Jean Foin, boucher à Onzain, d'aller tuer et débiter de la viande à Monteaux, comme fermier de la boucherie du dit lieu, sous peine de résiliation du bail existant. — Procès-verbal des réparations à faire au lieu de La Dodinière (*alias* La Daudinière), paroisse de Mesland, à la requête de Charlotte Briant, femme d'Abraham Bocquier, (*alias* Bauquaire), officier de défunte Son Altesse Royale. — Bail à moitié par Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à François Julien, laboureur à Meuves, de la métairie de La Beaussière. — Vente par Pierre Durand et Marie Maugueret, sa femme, demeurant à Santhenay, à Antoine Coutel, sieur des Ruez, de 4 boisselées de terre à La Gallette et à La Callamerie, paroisses de Monteaux et Mesland. — Bail : par demoiselle Marie Guérin, veuve de noble homme Louis Bugy, vivant conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Blois et sieur de Troussay, à Mathurin Faux, vigneron à La Michellerie, paroisse de Mesland, de 3 arpents 2 boisselées de terre à Bahutteau, paroisse de Mesland ; — par Antoine Coutel, écuyer, sieur des Ruez-Fouinais, Beauregard, seigneur en partie de Monteaux, Saugeon, La Bourottière et autres lieux, demeurant à Lesbat, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Anne Forget, veuve de messire Thomas d'Écoman, seigneur d'Astry, demeurant à Paris, à Jean Marguin, procureur fiscal de la seigeurie de Monteaux, de la métairie de La Bourottière. — Titre nouvel par Gabriel Lecomte, vigneron à La Chaumine, paroisse de Veuves, et Mathieu Lecomte, vigneron, paroisse de Cangey, à Antoine Coutel, sieur des Ruez, et à Anne Forget, veuve de Thomas d'Ecoman, seigneur d'Astry, comme héritiers de demoiselle Marguerite Forget, leur mère, de deux rentes, l'une de 75 sous et l'autre de 4 livres 13 sous 9 deniers. — Bail par les dits des Ruez et veuve Thomas d'Ecoman, à Philippe Yvonneau et Jacques Leger, marchands meuniers à Chambon, du droit d'aller quérir du blé pour moudre ou mener moudre ou bon leur semblera, lequel droit appartient aux bailleurs, comme seigneurs de la prévôté de La Basse-Beauce, dépendant de la seigneurie de Monteaux.

E. 681. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1667. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Inventaire des meubles dépendant de la succession de défunt messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Meland, à la requête de messire François Rondeau, prêtre, curé de Monteaux, son exécuteur testamentaire. — Vente par Grégoire Bezault, vigneron, demeurant à Monteaux, à Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, d'une étable, cour et jardin, terres et vignes sis au Bois-St-Laumer, à Brethe, à La Fosse-Bourgeois, à La Courtechausserie, à La Motte, paroisse de Mesland, au clos des Corneilles, au clos de La Cave, au haut de Grevasseau, et au clos du Rosssignol, paroisse de Monteaux. — Echange entre dame Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, vivant écuyer, sieur de Nutteau, et Gabriel Dutertre,

comme marguillier de la boîte de l'église de Mesland et fondé de pouvoir des habitants de ladite paroisse, d'une boisselée de terre à Villeroi, paroisse de Mesland, contre pareille quantité de terre au même lieu. — Donation par Jacques Pineau, vigneron à Onzain, et Marie Thibault, sa femme, à Jacques Pineau, leur fils, d'une rente annuelle de 50 livres, à titre clérical, et pour en jouir et user dès qu'il aura été promu aux ordres sacrés, durant sa vie, ou jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ecclésiastique de même revenu ou plus grand, sans qu'il puisse vendre ni engager ladite rente sans le gré et vouloir de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Chartres, ou de messieurs les Grands-Vicaires. — Déclaration d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous parisis, par Antoine Coutel, écuyer, sieur des Ruez-Fouinais, Beauregard, seigneur en patrie de Monteaux, Saugeon et autres lieux, demeurant au lieu seigneurial de Lesbat, sur une haute maison ancienne et seigneuriale, appelée La Motte-des-Ruez, droits de censif, justice, appartenances et dépendances, qu'il tient de haut et puissant seigneur le seigneur de Bellegarde, duc et pair de France, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé.—Vente par Marguerite Regnier, veuve de Pierre Guignon, demeurant à Veuves, et Blaise Guignon, demeurant à Noisay, paroisse de Monteaux, à Jean Marguin, procureur fiscal à Monteaux, de 2 arpents de vigne au Chesnais, un demi-arpent de vigne à Grevasseau, et 3 boisselées de terre à Brethe, paroisse de Monteaux. — Transaction entre Thomas Février, prêtre, chapelain desservant le prieuré de Mesland, et François Guérin, vigneron audit lieu, pour raison de l'information que le sieur Février aurait fait contre le sieur Guérin et Pierre Chapu par devant le lieutenant général criminel au bailliage et siège présidial de Blois, pour les blasphèmes et jurements de nom de Dieu, que ledit sieur Février aurait entendu dire en sa présence et dans sa maison ; sur laquelle information serait intervenu un décret d'ajournement personnel contre les sieurs Guérin et Chapu. — Déclaration par vénérable et discrète personne messire Urbain Fouget, prêtre, prieur de Santhenay, qu'il tient à droit de cens, à raison de quatre deniers par arpent, 3 quartiers de pré en deux pièces, assis au Mottais, paroisse et prairie de Monteaux, mouvant de la seigneurie de Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux. — Reconnaissance par Marie Lehoux, veuve d'Étienne Guérin, demeurant paroisse de Mesland, à maître François Theurault, notaire royal à Loches, y demeurant, comme héritier, à cause de sa femme, de défunt messire Thomas Orillard, d'une rente constituée de 60 sous. — Déclaration par messire Louis Fontenelle, prêtre, curé de Mesland, qu'il tient à droit de cens, à raison de 4 deniers par arpent, les [illegible] après, savoir : 2 arpents de pré [illegible] L'Arpent Long, en trois pièces, et [illegible] de vigne, mouvant de la seigneurie de Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux. — Vente par [illegible] Pierre Moreau, marchand à Onzain, et Claude Cotereau, sa femme, dont il se fait fort, à dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, d'un arpent six boisselées de terre en deux pièces [illegible], paroisse d'Onzain ; — par François Lemoine, vigneron, demeurant paroisse de Mesland, et Étiennette Chandron, sa femme, dont il se fait fort, à Antoine de Passac, écuyer, sieur de Grosbois, y demeurant, [illegible] ; — par Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, de 9 boisselées de terre à La Jourdinière, paroisse de Mesland. — Compte entre Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, d'une part, et François Jenillard, laboureur, et Jeanne Primault, sa femme, d'autre part, des fermages dûs de la métairie de La Clopellière, dans lequel est intervenue Marguerite Bernard, dame en partie de La Mossuère, pour cautionner les époux Jenillard envers le sieur de Boisguillot, de la somme de 110 livres, garantie sur les chevaux et harnais desdits époux Jenillard qui sont actuellement à La Mossuère. — Quittance par demoiselle Marguerite Carré, femme de Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, à Louis Rasteau, bourgeois de Paris, par les mains de messire Michel Martin, prêtre, curé de Seillac, en l'acquit de demoiselle Marguerite Bernard, de la somme de 110 livres ci-dessus cautionnée, avec subrogation contre les époux Jenillard. — Bail à moitié par dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à Jacques Fouchault, laboureur à Santhenay, des lieux et métairies de La Touche et de La Beausserie.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1667. — Suite des minutes de Jean [illegible], notaire royal à Mesland. — Estimation [illegible] moulin de [illegible], paroisse de [illegible], appartenant à messire Antoine Coutel, sieur des Ruez-Fouinais et autres lieux, seigneur en patrie de Monteaux, Saugeon et autres lieux, demeurant à Lesbat, et [illegible], veuve de Thomas [illegible], seigneur d'[illegible]. — Vente par Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, à [illegible] [illegible], d'un quartier de vigne [illegible], dite paroisse. — Déclaration par [illegible] messire Michel [illegible], abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de [illegible], y demeurant, que ledit [illegible] tient à droit de cens, à raison de 4 deniers par arpent, [illegible]

[illegible] seigneurie de Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux, 9 quartiers de pré assis au lieu appelé La Poule, paroisse de Monteaux. — Bail à ferme : par René Du Perray, sieur des Bouch....., gentilhomme de la maison du roi, demeurant à Vendôme, paroisse de Saint-Martin, à Jean Breton, demeurant à Cangey, de 5 quartiers de pré sis à Charron, et pareille quantité de pré sise au Marais, dite paroisse de Cangey ; — par Antoine Coutel, sieur des Ruez, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de Anne Forget, veuve de Thomas d'Écoman, seigneur d'Astry, à Bertrand Pineau, du moulin de Panelles, paroisse de Mesland ; — par Jean Brillard, sieur de L'Arbresec, demeurant à Blois, paroisse Saint-Nicolas, à Nicolas Moreau, du lieu de La Gigottière. — Visite de lieux, sur la métairie de La Pasquerie, appartenant à Abraham Bauquaire, officier de défunt Monseigneur le duc d'Orléans. — Bail par le même à Pierre Mauguceret, de ladite métairie de La Pasquerie, paroisse de Mesland. — Procès-verbal des réparations à faire à la métairie de La Chastellerie, paroisse de Mesland, dépendant du prieuré de Chouzy. — Bail : par François de La Loue, écuyer, sieur de Beauvilliers, demeurant paroisse de Monteaux, tant en son nom que comme se portant fort de Jacques Quetier, écuyer, sieur de Lerbillière, et Louis Scot, écuyer, sieur de Savigny, tous seigneurs de la seigneurie de Meuves, à Mathurin Foin et Jacques Patureau, du droit de boucherie dudit lieu et seigneurie de Meuves ; — par Esme de Taillevis, chevalier, seigneur de Chaufour, demeurant à La Blotinière, paroisse de Lunay en Vendômois, à Marguery Beutard, laboureur à Veuves, et à Louis Guillebert, marchand à Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux par année alternative, de quatre arpents de pré sis au Mottais, paroisse de Monteaux. — Echange entre messire Antoine Coutel, sieur des Ruez, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de dame Anne Forget, veuve de Thomas d'Ecoman, seigneur d'Astry, et François Michou, vigneron à Fleuray, tant pour lui que comme se portant fort de Noëlle Dutertre, sa femme, d'un demi-arpent de terre au carroir de Fleuray, et d'un quartier de terre audit lieu, contre deux arpents de terre à Villeroi, paroisse de Mesland. — Vente par Marguerite Regnier, veuve de Pierre Guignon, vivant marchand à Monteaux, Pierre Guignon, laboureur à Veuves, et Jeanne Lepervier, sa femme, dont il se fait fort, Blaise Guignon, marchand à Noisay, et Michelle Boyer, sa femme, dont il se fait fort, Zacharie Bellanger, maréchal de forge, et Marie Guignon, sa femme, à messire Antoine Coutel, sieur des Ruez-Fouinais, seigneur en partie de Monteaux, Saugeon et autres lieux, demeurant à Lesbat, de dix pièces d'héritages sises au Marais, au Haut-Bois, à Chermaille, au Tremblais, à La Maison-Rouge, à La Guillaumerie, au Marchais-aux-Prêtres, à La Motte, à La Fosse-Bourgeois et au Buisson-de-La-Croix, paroisses de Monteaux et Mesland.

E. 686. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1668. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par François de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, Le Pressoir et Beauvilliers, se faisant fort pour Antoine de Passac, écuyer, sieur de Grosbois, à Claude Lecœur, marchand à Monteaux, et à Nicolas Chapu, d'une coupe de haute futaye assise audit lieu de Grosbois, paroisse de Mesland. Ont signé : F. de La Loue, Chapus, Anthoine de Passac. — Procès-verbal des réparations à faire au presbytère de Mesland, et inventaire des meubles délaissés par messire Jacques Drouault, en son vivant curé du dit lieu. — Contrat de mariage entre Jehan-François Guillon, écuyer, seigneur de Valbray, fils de Jehan Guillon, en son vivant aussi écuyer et seigneur de Valbray, et de défunte dame Marie Gourry, d'une part ; et dame Bonne de Bonvoust, veuve de Jean d'Eschervière (?), vivant écuyer, seigneur de Champagne, demeurant en la ville de Fresnes, d'autre part, de l'avis et consentement de leurs parents, savoir, du côté de la future épouse, de dame Marguerite Courtin, sa mère, de Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de La Miottière, et de Jehan Marin de Bonvoust, écuyer. Ont signé en la minute : Guillon de Valbray, B. de Bonvoust, M. Courtin, J. Bonvoust, J. M. Bonvoust, M. Savare. — Vente par des particuliers à L. de La Loue, écuyer, de plusieurs pièces de terre et vigne. — Cession et transport par noble homme Louis Cohier, garde du corps de défunte Son Altesse Royale, demeurant à Santhenay, héritier à cause de Charlotte Moreau, sa femme, de défunt Léonard Moreau, vivant fermier général d'Onzain, et ayant les droits de Charlotte Pavart, veuve du dit Moreau, à Jehan Marguin, procureur fiscal, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur la succession de Claude Janty (?). — Bail à ferme par dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, de la métairie du Charmeteau, paroisse de Mesland. — Estimation des « tournance, virance et moullance » du moulin de Gièvres, paroisse de Monteaux.

E. 687. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1668. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Assemblée générale des habitants de la paroisse de Monteaux, à l'effet de nommer des commissaires pour l'assiette de la taille. — Vente par messire

Antoine Coutel, écuyer, seigneur des « Ruez » et en partie de Monteaux, demeurant au lieu seigneurial de Lesbat, paroisse dudit Monteaux, par procuration de dame Anne Forget, à Guillaume Dutertre, de 13 boisselées de terre, paroisse de Monteaux. — Bail à ferme par demoiselle Marie Guérin, veuve de noble homme Louis Bugy, en son vivant seigneur du Housset et contrôleur aux greniers à sel de Blois et Mer, de deux pièces de pré à Monteaux. — État fourni par Noël Cornu, vigneron, des vignes tenues par lui dans les censives de Chaumont, Meuves et La Cour-d'Argy. — Bail à ferme d'immeubles par Antoine Coutel, seigneur des « Ruez ». — Inventaire par Leriche, notaire à Mesland, des titres et papiers de la boîte des trépassés de la paroisse de Monteaux.

E. 688 (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1668. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Inventaire des titres et papiers de la boîte du Saint-Sacrement de l'église de Monteaux. — Adjudication au rabais, à la requête de maître Guillaume Bailac, secrétaire ordinaire de la Reine mère défunte, comme ayant charge de maître Bernard-Vincent-Louis Nolet, prieur commendataire du prieuré de Mesland, des réparations à faire aux bâtiments du dit prieuré. Ont signé : Nolet, Vallin de Serignan. — Devis des dites réparations. — Assemblée des habitants de la paroisse de Monteaux, pour présider à la vérification du rôle des tailles. — Bail à loyer d'un taureau, par Abraham Bocquier, officier de défunte Son Altesse Royale. — Bail à ferme de pâturages par Jacques Quetier, écuyer, sieur de L'Erbillière et en partie de Meuves. Ont signé : J. Quetier, Ocher et le notaire.

E. 689. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1669. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par messire Antoine Coutel, écuyer, seigneur des Ruez et autres lieux, fondé de procuration de dame Anne Forget, veuve de « messire Thomas d'Escommans », vivant seigneur d'Astry, à Léon Gouger, d'une maison avec ses dépendances, au lieu dit Le Moulin-à-Vent. — Vente par des particuliers à demoiselle Marie de Vallentiennes, veuve de messire Léon de La Loue, seigneur de Nutteau, demeurant ladite dame au Pressoir-Beauvillier, paroisse de Monteaux, d'un quartier d'ouche à Mesland. — Saisie des blés du lieu et métairie de La Pâquerie, à la poursuite de noble homme Abraham Bocquier, officier de défunte Son Altesse Royale, agissant au nom et comme curateur de [illegible]. — Vente par [illegible], seigneur de La Touche, à des particuliers, [illegible] futaye, sis à La Touche. — [illegible] par dame Marie Du Chemin, veuve de [illegible] François Moreau, vivant sieur de Panelles, de la métairie de « L'Ouche-Queneaux », aujourd'hui Lusqueneau.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1669. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Devis de [illegible] métairie de Callaix, appartenant à M. de Passac. — Assemblée des habitants de la paroisse de Veuves au sujet de l'inscription d'un habitant au rôle de la taille. — Devis des réparations qui sont à faire au prieuré de Mesland. — Marché passé entre noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de La Jussienne, et Mathurin Boullet, charpentier et couvreur, demeurant au Grand-Vauliart, paroisse d'Onzain, pour la démolition et reconstruction d'une grange. Ont signé : Rasteau, M. Bonneau et les notaires. — Vente par noble homme Thomas Orillard, conseiller et procureur du Roi et de Son Altesse Royale au bailliage et siége royal d'Amboise, à Étienne Guérin, de deux arpents de vigne, paroisse de Mesland. Ont signé : Orillard, Langlois, Primault et Leriche, notaire. — Vente par Antoine de Passac, seigneur de Grosbois, demeurant au Chêne, paroisse de Salbris, à Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, de cinq mères vaches avec leurs suites. Ont signé : de Passac, L. de La Loue. — Bail à ferme : par Antoine Coutel, seigneur des « Ruez », à François Regnault, du droit de boucherie en la paroisse de [illegible] apporter de la viande au dit Monteaux une fois par semaine au moins, et en quantité suffisante pour les habitants, et de ne pas souffrir que d'autres bouchers y viennent apporter et débiter de la viande, de quelque nature qu'elle soit ; — par le même, à [illegible], du droit de pêche dans le ruisseau de la dite paroisse. — Assemblée des habitants de Monteaux [illegible] tailles.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1669. — [illegible]

[illegible] de M[illegible], conseiller du Roi et juge magistrat audit siége, héritier de maître Michel Belot, en son vivant aussi conseiller du Roi et juge magistrat audit siége, qui était légataire universel de Michel Ribier, son oncle, à l'effet de contraindre les débiteurs dudit Ribier à payer les dettes dépendant de sa succession. — Bail à moitié des grains, par Mathurin Savare, gentilhomme servant du Roi, chef de son gobelet, de la métairie de La Clopelière, paroisse de Mesland. — Requête adressée par Pierre de Labaye (*alias* Lesbahy et Lesbay), sieur de Bourgneuf, au bailli de Blois, tendant à obtenir la grosse d'un contrat de vente fait par Jacques de Labaye, son bisaïeul, à l'effet de prouver sa filiation. A signé : « Pierre de Lesbay. » — Bail à ferme par messire Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour-d'Argy et autres lieux, à André Lehoux, laboureur, de la métairie de La Vauvardière, paroisse d'Onzain.

E. 692. (Liasse.) — 16 feuillets, papier.

1670. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Cession et transport par Michel Bonneau, maître chirurgien à Onzain, Claude Delafont, marchand à Blois, se faisant fort de Marie Bonneau, sa femme, lesdits Bonneau et Delafont se portant forts de Léon Bonneau, potager du commun du Roi, Gabriel Bonneau, cirier à Amboise, et Jeanne Bonneau, veuve de Michel Pilorget, demeurant à Onzain, d'une part ; à noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière, bourgeois de Paris, y demeurant, d'autre part, d'une créance de 500 livres sur André Lehoux. Ont signé : Michel Bonneau, Delafont, Rasteau et les notaires. — Règlement de compte entre dame Marie Du Chemin, veuve de noble homme François Moreau, vivant sieur de Panelles, demeurant à Blois, et Françoise Pastoureau. A signé : « Marie Du Chemin. » — Vente : par noble homme Joachim de La Roue, bourgeois d'Amboise, tant en son nom que comme se portant fort de dame Marie Beluche, veuve de Joachim de La Roue, sa mère, demeurant à Amboise, à Pierre Maugueret et Jean Bonneau, marchands à Mesland, de la coupe de trois pièces de bois taillis sises à La Bourellerie, paroisse de Mesland. A signé : M. Beluche ; — par dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, en son vivant écuyer, conseiller et lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Blois, à Simon Guyot, marchand à Veuves, de 9 boisselées de terre en trois pièces, paroisse de Veuves. — Renonciation par Louis Castille, huissier et sergent royal à Blois, tant en son nom que comme ayant la garde de Marie et Marguerite Castille, ses filles mineures, à la succession de Gilles Castille et Jeanne Guesdon, vivant ses père et mère. — Vente par Louis Thibierge, cordonnier à Meuves, et Marie Roze, sa femme, à Jean Bernard, écuyer, demeurant à Paris, d'un quartier de bois taillis au lieu dit Le Bois-Clair, près l'étang de Lesbat, paroisse d'Onzain. Ont signé : Bernard, Thibierge et le notaire. — Bail à ferme par dame Bernard, femme de noble homme messire Louis Rasteau, conseiller du Roi, sieur de Lorsaudière, demeurant à Paris, autorisée de son dit mari pour l'effet des présentes, à Jean Bezault, vigneron à La Rebousserie, paroisse d'Onzain, d'un corps de logis sis à L'Abbaye, paroisse d'Onzain.

E. 693. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1670. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Sommation : par dame Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, vivant écuyer, sieur de Nutteau, à Jean Marquin, procureur fiscal, d'avoir à lui rendre un cheval qu'il lui avait pris, et acte de ladite sommation dressé par Leriche, notaire royal. A signé : M. de Vallentiennes ; — par Jean Leriche, notaire, à la requête de François de La Loue, écuyer, sieur de Beauvilliers, demeurant au Portail, paroisse de Mesland, à Perrine Regnault, agissant sous l'autorité de Pierre Regnault, son père, d'avoir à déclarer si elle entend ajourner une procédure faite contre lui, en vertu d'une provision rendue contre lui au profit de ladite Regnault, contre laquelle il a obtenu un arrêt par défaut. — Bail à ferme : par messire Louis Fontenelle, curé de Mesland, à Jacques Crosnier, tisserand, d'un corps de logis avec jardin et 6 boisselées de terre, le tout sis à Villiers, paroisse d'Onzain ; — par messire Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour-d'Argy, d'Abaine et autres lieux, demeurant à Blois, à Laurent Pellemoine, de la métairie de Souillon, paroisse de Santhenay ; — par maître Jean Nouveau, notaire royal à Monteaux, à Pierre Bonneau, voiturier par eau, demeurant à Veuves, d'un logis, avec cour et jardin, dans lequel jardin sont plantés des pruniers, pommiers, amandiers et autres arbres fruitiers et non fruitiers. — Assemblée des manants et habitants de Monteaux, pour nommer des répartiteurs et collecteurs des tailles. — Ratification par Marie Carré, femme de Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, d'un contrat passé à Poitiers. — Bail à ferme par messire Louis d'Argy dessus nommé, à André Lehoux, du lieu et métairie de La Vauvardière, paroisse d'Onzain.

E. 694. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1671. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Procès-verbal des réparations qui

sont à faire à la métairie de La Bezaudière, appartenant à messire Jehan Bernard, écuyer, seigneur de La Mossuère et de La Picardière. — Offre de foi et hommage, au seigneur de Chaumont-sur-Loire, par Jacques Pillorget, procureur fiscal du comté de Rostaing, au nom de haute et puissante dame Anne-Marie Durre d'Aiguebonne, veuve de haut et puissant seigneur messire François de Rostaing, vivant écuyer, comte de Rostaing, Bury et Onzain, premier chambellan de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Paris, en présence de Jean Leriche, notaire royal à Mesland, lequel Pillorget, en vertu de la procuration à lui donnée par ladite dame, s'est transporté devant la principale porte et entrée du château du dit Chaumont, où étant, en tout droit et devoir de vassal, suivant la coutume du bailliage de Blois, tête nue, sans ceinture, épée ni éperons, après avoir heurté par trois fois à la dite porte et demandé à haute voix si le seigneur du dit Chaumont était en son château, ou autre pour lui ayant plein pouvoir pour recevoir ses vassaux, disant être venu exprès pour la dame comtesse de Bury et d'Onzain et à cause de son indisposition et maladie, comme il est porté par sa procuration, pour faire et porter au dit seigneur de Chaumont les foi et hommage et serment de fidélité que ladite dame lui doit pour raison des fiefs et terres de la cour et seigneurie de Meuves, des Épinets, du fief des Bergeresses, annexé à la seigneurie et comté d'Onzain ; à quoi est apparu Jacques Crochet, procureur fiscal de ladite seigneurie de Chaumont, lequel pour le seigneur absent a dit qu'il n'y a que trois cas où le vassal peut rendre la foi à son seigneur, par procureur, savoir s'il est vieux, valétudinaire ou absent pour chose publique, pour quoi la dite comtesse de Bury ne peut être dispensée de la rendre en personne, la maladie évoquée par la procuration n'étant attestée par aucun médecin ni chirurgien. — Offre de foi et hommage par dame Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, vivant seigneur du Pressoir-Beauvillier, vulgairement appelé Le Portail, paroisse de Monteaux, au seigneur du Pressoir, pour raison dudit lieu du Pressoir-Beauvillier, du Pressoir et du moulin de Grouasseau (*alias* Grévasseau), du lieu du Pressoir tenu à hommage simple et profit de rachat quand le cas échoit. — Déclaration par Jean Leriche, notaire à Mesland, que le 2 juin 1671, à la requête et prière de dame Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, vivant seigneur de Nutteau, il s'est transporté avec ladite dame, en présence de témoins, au cimetière de l'église, au pied de la croix dudit cimentière, lieu où l'on fait ordinairement la recette des censifs tant de La Basse-Beauce que de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, appartenant lesdits censifs à Antoine Coutel et à dame Anne Forget, veuve de Thomas d'Ecoman, vivant sieur d'Astry, héritier de Pierre et Daniel Forget, [illegible] lesdits cens et profits de fief auxdits seigneurs, et pour y satisfaire, et que la dite dame et le sieur de Nutteau, son fils, ont attendu tout le jour lesdits seigneurs desdits censifs, dont ont requis ledit notaire leur donner acte. — Vente par Michelle Mestais, veuve de Claude Besnard, vivant sieur du Bouchet, à Jean Moreau, vigneron, de la part et portion qu'elle pouvait prétendre dans la succession de Michel Mestais et sa femme, ses père et mère.

E. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1671. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Devis des réparations qui sont à faire aux murailles du cimetière de l'église de Mesland. — Vente par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, gentilhomme servant du Roi, à Renée Hameau, veuve de Jean Rousseau, d'un lit avec sa garniture. — Bail à ferme par noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière, bourgeois de Paris, à Jacques Moreau, vigneron, demeurant à L'Abbaye, paroisse d'Onzain, d'un corps de logis avec étables et bestiaux. — Location par Louis Scot, chevalier, seigneur de Meuves en partie, de Savigny et autres lieux, de Michel Louhan, vigneron, en qualité de domestique, pour demeurer en son logis seigneurial de Meuves, entretenir son jardin et garder ses bois. — Extrait des contrats d'acquêts que Jean Leriche a entre les mains. — Offre de foi et hommage faite au seigneur de Chaumont par haute et puissante dame Marie Durre d'Aiguebonne, veuve de messire François de Rostaing, comtesse de Bury, d'Onzain et autres terres, laquelle s'est transportée, en personne, audit château de Chaumont pour [illegible] par Jacques Pillorget, procureur fiscal de la terre et seigneurie d'Onzain, laquelle réitération de foi ladite dame [illegible] Bergeresses, suivant que ladite dame a reconnu y être tenue tant par l'échange de ladite terre d'Onzain et ses [illegible] de Vibraye, tant en son nom que comme fondée de pro- [illegible]

— Transaction entre dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, et François Lemoine, fermier, demeurant à La Mossuère, paroisse d'Onzain.

E. 696. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1672. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par Elisabeth Poislon, veuve de Gabriel Castille, à noble homme François Orillard, avocat au Parlement et au siége présidial de Blois, des fruits et vendange qui sont à cueillir en une vigne sise au Perray, paroisse de Mesland. — Devis des réparations qui sont à faire à l'église de Mesland, tant au clocher qu'à la galerie et au chevet. — Transactions entre noble Urbain Dubois, officier de défunte Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Blois, et Pierre Maugueret, laboureur, au sujet des épines qui sont dans les prés de La Beaussonnerie. — Bail à ferme : par dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, vivant écuyer, sieur de La Miottière, à François Dutertre, d'un morceau de noue sis à La Châtellerie, paroisse d'Onzain ; — par dame Marguerite de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, à Louis Darde le jeune, du moulin de Grevasseau. — Contrat de mariage entre Charles Pasquier, maître chirurgien à Truyes (Indre-et-Loire), et Marguerite Chereau, demeurant à Mesland. Ont signé en la minute : M. Courtin, De Bonvoust, M. Carré, Vacheron et autres. — Vente : par Gilles Lemoine à Antoine de Passac, seigneur de Grosbois, de 8 boisselées de terre à La Janverie, paroisse de Mesland ; — par Pierre Chambard, vigneron, au même de Passac, d'un pré clos de haies vives et d'un quartier de terre en bruyères et buissons. — Transactions passées entre Louis Baignon, laboureur, et Jehan Bernard, écuyer, seigneur de La Mossuère, La Grandière, La Petite-Picardière, demeurant en la maison du Pin, paroisse d'Onzain, au sujet d'une somme d'argent due audit Baignon par ledit de La Mossuère.

E. 697. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1672. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par maître François Orillard, avocat au parlement et au présidial de Blois, à Jean Neveu, maréchal de forge à Mesland, d'un quartier de pré enclos de haies, sis près le dit Mesland. — Contrat de mariage entre Pierre Guérin, veuf, demeurant paroisse d'Onzain, et Marie Lussault, veuve en premières noces de Michel Bureau. — Sommation par dom Honoré Argault, receveur de l'abbaye de Marmoutier, à Marie Guilpin, demeurant à La Pitancerie, paroisse de Mesland, d'avoir à lui payer la somme de 24 livres pour quatre années de fermage. — Transaction entre Antoine de Passac, écuyer, sieur de Grosbois, au nom et comme curateur de François de Passac, son neveu, et aussi comme se portant fort de Claude Savenet, son domestique, d'une part ; et Pierre Boucher et Madeleine Dutertre, sa femme, au sujet d'une information ordonnée à la requête dudit de Passac et dudit Savenet contre lesdits Boucher et Dutertre, à l'occasion de violences et voies de fait commises sur la personne dudit Savenet, par laquelle les demandeurs se désistent de leur plainte moyennant 50 livres de dommages et intérêts. Ont signé : Antoine de Passac, M. Savare, L. de La Loue. — Procuration générale et spéciale donnée par Mathurin Savare, seigneur de Boisguillot, à demoiselle Marguerite Carré, sa femme. — Bail : à moitié de tous grains par dame Marie de Vallentiennes à Nicolas Chapus, de toutes les terres appartenant à ladite bailleresse ; — à ferme par noble homme François Orillard, avocat au parlement et au présidial de Blois, à Gabriel Castille, vigneron, d'une chambre de maison avec les servitudes et terres en dépendant. — Cession et transport par François de La Loue, écuyer, sieur de Beauvillier, à Louis Scot, écuyer, sieur de Meuves, d'une créance de 200 livres sur le sieur Denis Delarue, marchand boucher à Orléans. Ont signé : de La Loue et Louis Scot.

E. 698. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1672. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Marché entre Léon de La Loue, tant en son nom que comme se portant fort de dame Marie de Vallentiennes, sa mère, d'une part ; et François Chesneau, homme de peine, d'autre part, pour le curage de la « scisse et rivière » qui est entre le moulin de Grevasseau et celui de Gièvres, à prendre au gué de La Planche et à aller jusqu'à La Chaussée, à charge d'enlever par ledit Chesneau tous « les bourbes, sable, et gravouers qui sont dans icelle jusques à terre ferme », à raison de quarante sous par toise. — Bail à ferme : par Louis Scot, écuyer, seigneur de Savigny, à Pierre Aimard, laboureur, de la métairie de Chassigny, paroisse de Mesland ; — par noble homme Urbain Dubois, officier de défunte S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, de la métairie de La Beaussonnerie. — Règlement de comptes entre noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière, bourgeois de Paris, et son fermier de La Mossuère. — Vente par messire François-Paul de Taillevis, seigneur de Jupeaux,

paroisse de Saint-Cyr-du-Gault, à dame Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, d'un quartier de pré sis près Le Petit-Herbault. Ont signé en la minute : « F. Paul de Taillevis », L. de La Loue, Bigot et Leriche, notaires.

E. 699. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1673. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente : par Pierre Maugueret et autres à noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière, bourgeois de Paris, de terres en jardin, vigne et autres cultures. — Transaction amiable entre Jean Marguin, procureur fiscal de Monteaux, et Michel Guirault, demeurant aux Gigottières, paroisse de Santhenay, pour mettre fin à un procès intenté par ledit Marguin, audit Guirault, devant le bailli de Blois, à l'occasion d'une somme d'argent. — Bail à ferme par Mathurin Savare, sieur du Boisguillot, à Pierre Beutard, homme de peine, d'une maison avec ses dépendances en servitudes et terre. — Cession par messire Thomas Février, prêtre, chapelain desservant le prieuré de Mesland, à Pierre Bonnet, garde des bois de la seigneurie dudit Mesland, d'une créance de 64 livres 5 sous sur René Dehottereau, marchand boucher à Amboise. — Marché passé : entre Louis Rasteau, bourgeois de Paris, y demeurant, paroisses de Saint-Gilles et Saint-Loup, d'une part ; et Auguste Guerier, charpentier couvreur à Mesland, au sujet de la construction d'un colombier ; — entre le même et un maçon, pour le même sujet. — Marché passé entre Pierre Bonnet, garde des bois de la seigneurie de Mesland, au nom et comme ayant charge de messire Bernard-Vincent-Louis Nollet, bachelier en lois, prieur commendataire du prieuré de Mesland, d'une part ; et André Fontenelle, couvreur, demeurant à Monteaux, d'autre part, au sujet des réparations à faire au lieu de La Morandière. — Quittance donnée par Abraham Roger et Jeanne Leguay, sa femme, Louis Neveu, marchand, et Louise Neveu, sa femme, à dame Marie Beluche, veuve de Joachim « de La Roux », de la somme de 120 livres, pour jouissance des lieu et métairie de La Petite-Bourellerie, autrement Le Buisson.

E. 700. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1674. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Offre de foi et hommage faite en présence de Jean Leriche, notaire royal, par maître Claude Demoray, procureur fiscal de la seigneurie d'Onzain, au nom et comme procureur de haute et puissante dame Marie Durre d'Aiguebonne, veuve de messire François de Rostaing, vivant chevalier, à messire François de Rostaing, chevalier, seigneur de [illegible]. Ont signé en la minute : François de Rostaing, Anne Marie Durre d'Aiguebonne, Demoray, P. Leriche et Leriche. — Acte donné par Jean Leriche à messire [illegible], prêtre, curé de Monteaux, de l'opposition faite par haute et puissante dame Marie Durre d'Aiguebonne, comtesse de Rostaing, à la publication du bail à ferme de la métairie des Épinets, paroisse de Veuves, appartenant à ladite dame, ledit bail poursuivi à la requête de François Dutertre, commissaire établi au régime et gouvernement de ladite métairie, sous la saisie féodale qui en a été faite à la requête du seigneur de Chaumont-sur-Loire. — Déclaration d'appel par dame Marie Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, d'un jugement rendu contre elle, au profit du sieur Coutel, écuyer, par le siége présidial de Blois. — Bail à ferme par Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière, à Thomas Pelletais, d'un corps de maison avec dépendances, le tout sis à L'Abbaye, paroisse de Monteaux. — Vente par maître Julien Bardin, sergent royal au siége du Bas-Vendômois, résidant à Montoire, à maître Jean Adam, sergent à Châteaurenault, de l'office de sergent royal au siége du Bas-Vendômois. Ont signé : J. Bardin, J. Adam, Bigot et Leriche, notaires. — Bail à ferme par Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, se faisant et portant fort de dame Marguerite Sirac (?), veuve de Louis Scot, vivant écuyer, seigneur de [illegible], à [illegible], vigneron, de la métairie de Chassigny, paroisse de Mesland. — Bail à ferme par dame Marie Beluche, veuve de noble homme Joachim de La Roue, demeurant à Amboise, à Louis Baignon, laboureur, de la métairie de La Bourellerie.

E. 701. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1675. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Contrat de mariage entre Étienne Guérin, tailleur d'habits, et Michelle Pain, veuve de Louis Savenet. — Vente par [illegible], seigneur de Grosbois, [illegible] sur la terre dudit Grosbois. Ont signé : [illegible]. — Contrat de mariage entre messire Léon de La Loue, chevalier, seigneur de Nutteau, [illegible] en partie, fils de défunt messire Léon de La Loue et de dame Marie de Vallentiennes, d'une part ; et demoiselle [illegible] Jeanne Du Pex, fille de défunt noble homme Pierre Du Pex et de demoiselle Jeanne Le Roux, d'autre part. Ont signé en la minute dudit contrat : Léon de La Loue, [illegible] Jeanne Du Pex, M. de Vallentiennes, M. [illegible]

teau, Lecoux-Villéras, M. F. de Brisacier, de Brisacier, de Brisacier, M. Huart, F. Paul de Taillevis, Antoine de Passac, François de Passac, Bornier, Henri Baneux et le notaire. — Excuses présentées à Léon de La Loue par François Chesneau, qui l'avait frappé sans raison, pendant que Marie Joignet, sa belle-sœur, le tenait par les cheveux. Ledit Chesneau expose que « le 14ᵉ août dernier, sur le « soir, après soleil couché, il entendit crier, comme il « venait de son travail, Marguerite....., sa femme et « Marie Joignet, sœur de sadite femme, proche de la « maison dudit Chesneau, où il courust à eux avec ung « baston qu'il prist, où il trouva que ladite Joignet tenoit « François de La Loue, écuyer, sieur de Beauvilliers, par « les cheveux, et sa femme qui étoit proche elle, où ledit « Chesneau, sans s'enquérir, inconsidérément et abbor- « dant, il donna des coups de baston audit sieur de « Beauvilliers, sur ung de ses bras, dont ledit sieur de « Beauvilliers quitta et s'en alla chez lui devers Mes- « land (?), où ledit Chesneau, après l'action qu'il avoit « faite, demande à sa femme et à sa belle-sœur pourquoy « elle s'estoict écriée, veu qu'il estoict venu à leur cry. « La dite femme Chesneau luy dist que c'estoict sur « quelques parolles qui inconsidéroient sa femme que « sa sœur auroict dict audict sieur de Beauvilliers, ce « qui l'obligea de bailler quelques souflets à ladite « femme et sa sœur. Et après que ledict Chesneau a « sceu comment la chose s'estoict passée, il a recongnu « et recongnoist qu'il a eu tort de frapper ledit sieur « de Beauvilliers, pour qui il travaille à ammasser ses « bleds, et ayant appris depuis peult de jours que ledit « sieur de Beauvilliers vouloit faire informer, il a prié « dame Marye de Vallentiennes, mère dudit sieur de « Beauvilliers..... de luy pardonner et à sa femme et à « sa belle-sœur..... et qu'elle souffre qu'il parachève « d'amasser ses bleds et les battre. » — Ont signé : M. de Vallentiennes, M. Savare. — Transaction entre dame Marie de Vallentiennes, veuve de Léon de La Loue, vivant écuyer, sieur de Nutteau, d'une part ; et Léon de La Loue, aussi écuyer, son fils aîné, sieur de Nutteau, et François de La Loue, aussi écuyer, sieur de Beauvilliers, son autre fils, d'autre part, au sujet du partage de divers immeubles, et notamment des moulins de Grevasseau et de Chambon. Ont signé : L. de La Loue, de La Loue, F. « Paule de Taillevis », Louis Scot, M. de Vallentiennes. — Vente : par Jacques Collesse, marchand à Blois, rue des Viollettes, à François Dutertre, vigneron à Vauliart, paroisse d'Onzain, d'un corps de logis et de pièces de terre audit Vauliart ; — par François de La Loue, sieur de Beauvilliers, à Marie de Vallentiennes, sa mère, de douze boisselées de terre, paroisse de Mesland ; — par Jacques Collesse, marchand à Blois, à dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, vivant écuyer, sieur de La Miottière, de 6 boisselées de terre labourable sises au lieu dit Les Terres-Noires, et d'un quartier de bois taillis sis à La Vallée-de-L'Ormeau.

E. 702. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1676. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Cession d'une créance par François de La Loue, écuyer, sieur de Beauvillier. — Vente par Jean Guyot, meunier à Menves, à François de La Loue, sieur de Beauvillier, de 2 arpents de terre sis à La Roche, paroisse de Mesland. — Déclaration par laquelle Pierre Guérin, laboureur au Charmeteau, paroisse de Mesland, et Marie Lussault, sa femme, reconnaissent que tous les bestiaux qui sont entre leurs mains appartiennent à dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, vivant écuyer, lieutenant criminel à Blois. — Testament de Charlotte Guilbert, veuve de François Bonneau, par lequel elle élit pour exécuteurs testamentaires, Gabriel Dutertre, noble homme François Orillard, avocat au parlement, maître Nicolas Apou, licencié en lois, demeurant à Blois, André Morier, vigneron, et Jean Guilbert, clerc. Ont signé : J. Guillebert, Orillard, Apou, Morier et le notaire. — Rétrocession et transport par dame Marguerite Courtin à Blaise Moreau, domestique de M. de Sainte-F..., d'une créance de 78 livres que ledit Moreau avait antérieurement cédée à ladite dame, ladite somme à prendre sur la succession de défunt Jacques Taffu, sieur de La Villette, débiteur de ladite somme. — Bail à ferme : par Jean-Marie de Bonvoust, écuyer, sieur de Villeruche, tant en son nom que comme se portant fort de dame Marguerite Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, à Pierre Chapu, marchand à Mesland, de 3 arpents de pré au lieu dit La Poule-Prairie. Ont signé : De Villeruche, Chapu et le notaire ; — par Louis d'Argy, chevalier, seigneur de La Cour-d'Argy, à Jean Lhomme, laboureur, demeurant paroisse d'Onzain, de la métairie de La Vauvardière, paroisse de Mesland.

E. 703. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1677. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Inventaire à la requête de messire Léon de La Loue, chevalier, seigneur de Nutteau, Le Portail et autres lieux, au nom et comme tuteur curateur de Constant Scot, écuyer, seigneur de Coulanges, des enfants mineurs de messire Constant Scot, chevalier, seigneur de

Coulanges, et de dame Antoinette de Lesme, sa femme, des contrats, titres, papiers et enseignements appartenant auxdits mineurs, lesquels papiers ont été mis entre les mains du sieur de La Loue par messire Louis Scot, chevalier, seigneur de Meuves, demeurant présentement paroisse de Santhenay. — Principaux titres analysés audit inventaire : copie des assises tenues à la seigneurie de La Seguinière, le 18 juin 1592, signée de Lesme et autres. — Contrat d'acquêt : par M. de La Platterie de Berthelon, écuyer, de 5 sous de rente (1601) ; — par Jehan de Housseau, écuyer, sieur de Mareil (1577) ; — par René de Lesme, écuyer, sieur de La Bussière (1592) ; — par Jehan de Housseau, dessus nommé (1598). — Transport par les sieur et demoiselle de La Touche-Gallou, à M. de La Platterie (1627). — Acquêt par Jehan de Housseau (1 7[illegible]). — Reprise par puissance de fief, exercée par Jean de Bonvoust (1626). — Aveu rendu par M. de Tournebœuf (1574). — Acquêt par Jacques Cartier de Guillaume de La Lande (1578). — Acquisition de la terre du Pommier-Rouge (1592). — Déclaration faite par Pierre de Lesme, sieur de La Platterie, à messire François d'Ecoman, signée P. de Lesme (1630). — Reconnaissance par la demoiselle de Seillac au profit de la dame de Coulanges (1657). — Mémoire des rentes dues à la maison de La Platterie (1679). — Règlement de comptes entre les religieux de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, représentés par dom Mathieu Delamare, sous-prieur, et dom Michel Carré, célérier, d'une part ; et Louise Chapu, veuve de Louis Beugnon, en son vivant fermier de la métairie de Gié, appartenant à ladite abbaye, d'autre part. Ont signé : F. Delamare, Carré, Chapu et autres. — Cession et transport par messire Léon de La Loue, chevalier, seigneur de Nutteau, Lespinay, Le Portail et autres lieux, à messire Antoine de Passac, aussi chevalier, seigneur de Grosbois, de plusieurs créances sur divers particuliers. — Bail : à moitié par dame Marie Beluche, veuve de noble homme Joachim de La Roue, demeurant à Amboise, de la métairie de La Bourellerie, paroisse de Mesland ; — à ferme par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, des métairies de La Petite-Paquerie, Beauregard et La « Berthellerie », paroisses de Mesland et Santhenay. — Reconnaissance par Jean Rocheron, marchand à Seillac, au profit de noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière, de plusieurs sommes par lui dues à ce dernier.

E. 701. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1628. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente : par Marguerite M[illegible], veuve de Jacques Pilorget, vivant procureur fiscal de la seigneurie d'Onzain, [illegible] enfants [illegible] marchand [illegible] Onzain [illegible] Catherine [illegible] à noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière et de La Mousserie, d'une pièce de [illegible] ; — par dame Marie Courtin, veuve de Julien de Bonvoust, à [illegible] cours de la métairie de La Barellerie, paroisse de Mesland. — Bail à ferme par les marguilliers de Mesland, de plusieurs héritages appartenant à l'église dudit lieu. — Acte par Jacques Belot, sieur de Moulins, lieutenant général des bailliage et gouvernement de Blois, de la production faite devant lui, à la requête de noble homme Jacques de Flandre, président en l'élection de Blois, et de François Grimaudet, avocat au Parlement, par Jean Leriche, notaire royal, de l'obligation consentie par Mathurin Savare, écuyer, et dame Marie Carré, sa femme, à Honoré Jemarie, écuyer, sieur de La Forêt, chef du gobelet du Roi, pour une somme de 18,500 livres. — Offre de prestation de foi et hommage par dame Élisabeth Lecomte, veuve de noble homme Antoine Becquereau, tant en son nom qu'en celui des enfants de Pierre Lecomte, au seigneur de Meuves, pour raison du lieu, fief, terre et seigneurie de La Trétaudière et ses appartenances ; à quoi est apparu messire Louis Scot, chevalier, seigneur dudit Meuves en partie, tant pour lui que pour messire Jacques Questier, chevalier, seigneur de Larbillière, et messires Léon et François de La Loue, seigneurs de Nutteau et de Meuves, et a offert donner par ladite dame un aveu et dénombrement en forme, dudit lieu de La Trétaudière, déclarant ne pouvoir recevoir au préalable les foi et hommage et serment de fidélité de ladite dame.

E. 702. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1629. — Suite des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland. — Vente par noble homme Urbain Dubois, officier de [illegible], à noble homme Louis Rasteau, sieur de Lorsaudière et de La « Mousserie », d'un demi-arpent de [illegible] — Bail [illegible] d'Arzy, seigneur de La [illegible] lieux ; — à ferme, par [illegible] curé de Mesland, de 2 arpents de [illegible] ; — à moitié, par dame Marie Beluche, veuve de noble homme Joachim de La Roue, [illegible] de La Bourellerie, paroisse de Mesland. — Vente par [illegible] Bonvoust, écuyer, seigneur de [illegible]

sieur de La Touche, lieutenant de vaisseau, à Pierre Mauguéret, laboureur, de la coupe d'un bois taillis sis à La Touche, et d'un autre bois taillis sis à La Châtellerie. Ont signé : de Bonvoust-Villeroche, de Passac, Mauguéret et le notaire. — Transaction amiable, moyennant 20 livres tournois de dommages et intérêts, entre Louis Guyet, agent des affaires de messire Antoine de Rigny, seigneur de La Guérinière (Indre-et-Loire), et Jacques Blanchecotte, laboureur, pour mettre fin à l'instance criminelle intentée devant la justice de Mesland, à la requête dudit Guyet, contre ledit Blanchecotte, à l'occasion de blessures et autres mauvais traitements soufferts par ledit Guyet de la part de Blanchecotte.

E. 706. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1643-1656. — Suite et fin des minutes de Jean Leriche, notaire royal à Mesland — Vente par Toussaint Chouan, marchand, demeurant au Foix, paroisse de Saint-Nicolas de Blois, tant en son nom que comme se portant fort de Louise Bonert, sa femme, à messire Thomas Orillard, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial d'Amboise, acceptant tant pour lui que pour Barbe Rocheron, sa femme, de : bâtiments, cour et jardin, de la contenance de 2 arpents, à La Clopellière ; 2 boisselées de terre au dit lieu ; 2 boisselées près ledit lieu ; 2 arpents de terre à La Berthelotte; 4 boisselées de terre près La Clopellière; 1 arpent de terre à Villeroi ; 2 arpents de terre près La Clopellière, le tout paroisse de Mesland ; 2 arpents de terre à Vaulart, paroisse d'Onzain, un quartier de bois taillis à La Croix, et un quartier et demi de vigne au Perray, paroisse de Mesland ; — par Mathurin Chastellet, marchand à Mesland, et Léonarde Rondin, sa femme, à Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, de 14 boisselées de terre aux noues d'Orchaise, et 13 boisselées aussi de terre, aux Nonettes, paroisse ds Mesland ; — par noble homme Mathurin Orillard, sieur des Bordes, maître de la poste d'Amboise, y demeurant, à maître Marin Noury, notaire royal à Mesland, de 15 boisselées de terre près La Poulinière et La Clopellière, paroisse de Mesland. — Déclaration par messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, que la cure de ladite paroisse de Mesland tient à droit de cens, à raison de 4 deniers par arpent, de la seigneurie de Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux, par année alternative, les héritages ci-après dénommés, savoir : un arpent de pré au Mottais, paroisse de Monteaux, appelé l'Arpent-Carré ; — un arpent de pré audit lieu, appelé l'Arpent-Long ; — un demi-arpent de pré audit lieu ; — un demi-arpent de pré audit lieu, et trois quarts de quartier de vigne assis à Lorbrung.

E. 707. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1640-1642. — Noury (Marin), notaire royal à Mesland. — Avis donné : par M. Douseau, receveur de Monseigneur le cardinal duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, que conformément aux publications faites au prône de la messe paroissiale, dans les églises de Dame-Marie-du-Bois, Morand, Monteaux, Mesland, Fleuré et Onzain, et signées des curés desdites paroisses, il a commis maître Marin Noury, notaire à Mesland, pour recevoir cette année (1640), les cens, rentes, oublies et avenages dus à la grande grange de Mesland, dépendant de la greneterie de Blois, à cause de l'abbaye de Marmoutier ; — par maître Marin Noury, que suivant les pouvoirs à lui conférés par MM. les receveurs généraux de Monseigneur le cardinal de Richelieu, abbé et général administrateur des abbaye et ordre de Cluny, abbayes de La Chaise-Dieu et de Marmoutier, il a mission de recevoir cette année (1641) les déclarations des cens, rentes et autres droits dûs à la seigneurie de Mesland, dépendant de l'abbaye de Marmoutier. — Vente par Abraham Bouillon, vigneron, demeurant à La Vauvardière, paroisse d'Onzain, à Pierre Delaboissière, marchand à Tours, du quart d'une grange et étable, le tout sis près de la fontaine de Mesland. — Bail à ferme par Jean Leriche, notaire à Mesland, agissant en qualité de fermier général du lieu et métairie de La Pitancerie, paroisse de Mesland, à Michel Guérin, demeurant audit lieu, des dîmes et prémisses qu'il a droit de lever annuellement sur les propriétaires de la paroisse dudit Mesland. — Déclaration des héritages que Léonard Chauldron, vigneron à La Boyderie, paroisse de Monteaux, tient à cens de Monseigneur Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, grand-maître et surintendant général de la navigation et du commerce de France, abbé de Marmoutier, et pour cette cause seigneur de Mesland. — Bail par honorable homme Jean Dusoul, marchand à Tours, à Thomas Moreau, vigneron, de la noue appelée La Rue-Galoppin, paroisse de Mesland.

E. 708. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1642. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Vente par Mathurin Savare, écuyer, seigneur du Boisguillot, paroisse de Mesland, demeurant à Blois, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Jean Le Long, en son vivant écuyer, seigneur de Nutteau, et de Jeanne de Lestang, sa femme, à noble homme Urbain Dubois, officier de la bouche de Monsei-

gneur, frère unique du Roi, demeurant à Onzain, de la coupe de 5 arpents de bois taillis sis au lieu dit La Gaudrière, paroisse de Monteaux. — Bail à ferme par « noble, vénérable et discrette personne » Georges Savare, seigneur du Plessis, prieur de Saint-Gilles-du-Tertre près Châteaudun, demeurant à Poitiers, à honnête homme Mathias Mothereau, marchand à Châteaudun, de tout le revenu temporel de son dit prieuré de Saint-Gilles. — Vente par Marin Deniau, à Jean Leriche, notaire à Mesland, de deux arpents de terre en friche, sis aux Berthelottes, et de deux boisselées de vigne sises à La Haye-Bellin, paroisse de Mesland. — Assemblée des manants et habitants de la paroisse de Mesland, dans laquelle est approuvée l'inscription d'un particulier sur le rôle des subsistances de l'année 1641. — Procès-verbal de visite et devis des réparations qui sont à faire au logis seigneurial de Meuves, le tout fait à la requête de Mathurin Savare, seigneur du Boisguillot, comme tuteur des enfants mineurs de La Loue. — Prisée et estimation des tournants, moulants et virants des moulins de Meuves, paroisse de Mesland, appartenant auxdits mineurs de La Loue. — Bail à ferme par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, en son vivant écuyer, seigneur de Villetroche, chef du gobelet du Roi, à maître Louis Maintier, sergent royal, du lieu et métairie de La Ragonnière, paroisse de Chemillé (Indre-et-Loire.) — Commission de garde donnée par demoiselle Marie Savare, fille jouissant de ses droits, demeurant à Blois, à Alexandre Duchêne, sergetier, demeurant à Chemillé. — Bail à ferme par messire François Martin, prêtre, curé de Mesland, à Pierre Guignon, meunier à Monteaux, de 4 arpents de pré dépendant de l'église dudit Monteaux.

E. 709. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1643. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par messire François Martin, curé de Mesland, à Claude Lecœur le jeune, demeurant paroisse de Monteaux, d'un quart de quartier de vigne sis aux Bouillères, paroisse de Mesland, chargé chacun an d'une messe basse. — Vente : par Abraham Bouillon, vigneron, demeurant à La Vauvardière, paroisse d'Onzain, à Noël Caillault, maréchal de forge à Mesland, de trois boisselées de terre au climat dit Les Pitouilles, paroisse dudit Mesland ; — par Jean Mangueret, tailleur d'habits à Cangey, à demoiselle Marie de Vallentiennes, d'un quartier de pré ; — par Jean d'Argy, seigneur de La Cour, paroisses d'Onzain et de Monteaux, y demeurant, et Gilles Ronflard, laboureur, demeurant au Plessis, à Mathurin Savare, écuyer, seigneur du Boisguillot, chef du gobelet du Roi, [illegible] de 14 arpents de [illegible] métairie de La Barre, paroisse de Seillac, et de 12 arpents de terre [illegible] La Rivaudière, paroisse d'Onzain. — Résiliation entre demoiselle Gabrielle d'Argy, fille majeure et usant de ses droits, demeurant à La Cour-de-Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux, et les époux Ronflard [illegible] la métairie du Plessis, paroisse dudit Onzain. — Procès-verbal de l'assemblée tenue par les habitants de Mesland à l'effet d'arrêter le rôle de répartition des tailles. — Bail de vaches par Georges Savare, demeurant à Poitiers. — Vente : par Jean Leriche, notaire royal à Mesland, à Pierre Chambard, vigneron, d'une maison et ses dépendances, le tout sis à Grosbois, paroisse de Mesland ; — par Martin Morissault, sergent de la justice de Chaumont-sur-Loire, Pierre Belin, meunier à Veuves, et Pierre Morissault, peintre à Vendôme, tant en leurs noms que comme se portant forts de François Morissault, fils dudit Martin Morissault, de Huguette Morissault, femme dudit Belin, et de Jeanne Collin, femme de Pierre Morissault dessusdit, à messire Pierre Boucher, prêtre, curé de Monteaux, d'un demi-arpent d'héritage sis audit Monteaux, près l'église dudit lieu ; — par Jean Leriche, notaire, à Gabriel Pinsonneau, vigneron, d'une pièce de vigne sise aux Gasnaudes, paroisse de Mesland ; — par le même à Georges Savare, écuyer, seigneur du Boisguillot, d'un demi-arpent de terre sis à La Viollerie, même paroisse.

E. 710. [illegible]

1643. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — [illegible] Marie Savare, fille majeure et usant de ses droits, demeurant à Blois, à Simon Pelemoyne, son domestique, à l'effet de contraindre le nommé Henriette, fermier du moulin de La Graffinière, paroisse de Chemillé, en Touraine, à payer le fermage dudit moulin. — Vente par Gabriel Dutertre, [illegible] deux arpents de terre, sis au lieu dit Les Gats, paroisse de Mesland. — [illegible] rault, tailleur d'habits, demeurant aussi à Blois, pour le [illegible]

[illegible]. — Bail de bestiaux par noble homme François Boul[illegible], sieur de La [illegible], fourrier des logis de Monseigneur le Duc d'Orléans, à Zacharie Lemoine, demeurant au Mo[illegible], paroisse de Mesland. — Bail à ferme par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, tant en son propre et privé nom que comme ayant la garde noble des enfants dudit défunt et d'elle, à Toussaint Chauldron et Pierre Bureau, de la métairie du Boisguillot, paroisse de Mesland. — Vente par messire Julien Lévêque, prêtre, vicaire de Mesland, de la vendange à cueillir en une pièce de vigne dépendant de la boîte des Trépassés dudit Mesland.

E. 711. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1644. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Sommation faite à la requête d'honorable homme Jean Dusoul, marchand à Tours, à Jean Hadou, afin de partage des croîts d'une vache à lui donnée à moitié par ledit Dusoul. — Retrait lignager exercé par Adrien Prevost, marchand orfèvre à Blois, sur Claude Lecœur le jeune, demeurant paroisse de Monteaux, moyennant 11 livres, d'héritages sis au lieu dit La Marottière, paroisse de Monteaux. — Bail par messire François Martin, curé de Mesland, à maître Jean Leriche, notaire audit lieu, de tout le revenu temporel de ladite cure, sauf la maison presbytérale, le jardin y attenant et un quartier de vigne sis à Grevasseau. — Reconnaissance par Jean Archambault, vigneron à La Pinsonnière, paroisse d'Onzain, au profit de noble homme Verdun Thiercelet, officier de la maison du Roi, demeurant à Onzain, d'une vache tenue de ce dernier à titre de moitié du croît. — Vente par François Guérin à Mathurin Savare, écuyer, d'un quartier de terre sis à La Haye-Belin, paroisse de Mesland. — Reconnaissance par François Isambert, laboureur à La Vauvardière, paroisse d'Onzain, au profit de dame Gabrielle Jallet, veuve de Louis Lecomte, d'une mère vache tenue d'elle à moitié du croît. — Vente par Jean et René Rondeau à Mathurin Savare, écuyer, seigneur du Boisguillot, de deux pièces de terre faisant ensemble 5 boisselées, sises au Perray et à La Haye-Belin. — Transaction entre Georges Savare, seigneur du Plessis, prieur du prieuré de Saint-Gilles-du-Tertre, près Châteaudun, et Mathias Mothereau, demeurant audit Châteaudun, par laquelle celui-ci s'engage à payer annuellement une rente d'un muid de blé, à l'abbé de Notre-Dame du Petit-Citeaux. — Vente par André Maurice, homme de peine à Mesland, à Georges Savare, seigneur du Plessis, d'un corps de bâtiments et de 18 boisselées de terre, le tout sis au Plessis-Maugueret, paroisse de Fleuray (Indre-et-Loire). — Procuration générale et spéciale donnée par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, demeurant à Blois, paroisse Saint-Martin, à maître Gabriel Ferrand, procureur au siége présidial du dit Blois. — Bail à ferme par Noël Caillault, maréchal de forge à Mesland, fermier général du droit de vendre vin en détail dans la paroisse dudit Mesland, à maître Jean Leriche, notaire audit lieu, dudit droit de vendre vin en détail pendant cinq ans.

E. 712. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1647-1651. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Vente : par François Poillon, laboureur à Mesland, à Mathurin Fault, demeurant paroisse de Monteaux, de quatre boisselées de terre au lieu dit La Noue-du-Saule, paroisse de Mesland ; — par Jean Leriche, notaire à Mesland, à Jean Duchêne, charpentier, de 8 boisselées de terre au Ruanche, paroisse de Mesland ; — par Jacques Chambard, demeurant à La Pâquerie, paroisse de Mesland, à Claude Lecœur, demeurant à Monteaux, d'héritages sis à La Pâquerie et chargés d'un cens envers le seigneur de La Bourdaisière, à cause de son fief de Santhenay. — Déclaration d'une vache tenue à charge de moitié du croît, par Jean Lehoust de noble homme René Deniau, seigneur de La Graffinière, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne.

E. 713. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1645. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme : par noble homme René Deniau, seigneur de La Graffinière, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, à Simon Pelemoine, son domestique, des terre et métairies de La Graffinière, La Basse-Cour, Bel-Air et La Rousselière, du moulin de Moulineau, du bordage de La Deniserie et de la métairie de La Ragonnière, paroisse de Chemillé (Indre-et-Loire), moyennant 260 livres ; ledit bail suivi d'une transaction amiable intervenue le lendemain entre les parties, aux termes de laquelle le prix de ferme, ayant été reconnu trop modique, est élevé à 400 livres ; — par honorable homme Pierre Delaboissière, marchand à Tours, paroisse Saint-Saturnin, à Jean Soussiau, vigneron, de deux arpents de vigne au clos des Lardonnières, paroisse de Mesland. — Bail à moitié des fruits par dame Anne Beluche, femme de noble homme Paul Gerberon, fourrier

ordinaire des logis du Roi, demeurant à Amboise, fondée de pouvoir de son dit mari, à François Rigoreau, laboureur, et Jeanne Bachelier, sa femme, de la métairie de La Bourellière, paroisse de Mesland. — Bail à façon par Jean Dusoul, marchand à Tours, à Jean Thierry, vigneron à Mesland, de vignes sises au clos des Chapelaines ; prorogation du dit bail par Anne Thibaudeau, femme de Mathurin Dusoul, fils et héritier du précédent.

E. 711 (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1646. — Suite des minute de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Assemblée générale des manants et habitants de la paroisse de Monteaux, à l'effet de nommer un procureur syndic pour poursuivre une instance devant le siége présidial de Blois. — Testament mutuel entre Jean Hadou, vigneron, et Jacquette Alliot, sa femme, demeurant l'un et l'autre à L'Abbaye, paroisse d'Onzain. — Vente par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, et noble homme René Deniau, seigneur de La Graffinière, comme ayant charge de messire Jules Savare, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, doyen des conseillers de la cour de Parlement, à Paris, à René Joignet, marchand, demeurant en l'enclos de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, de la coupe de 17 arpents 27 chaînées de bois taillis. — Assemblée générale des manants et habitants de la paroisse de Monteaux, à l'effet de nommer un procureur syndic pour poursuivre leur défense dans un procès à eux intenté devant le bailli de Blois. — Bail à moitié de tous grains par François Moreau, sieur de Panelles, demeurant à Tours, à Simon Naudet, demeurant paroisse d'Autrèche (Indre-et-Loire), de la métairie de Lusqueneau, paroisse de Mesland. — Acceptation par les habitants de la paroisse de Mesland, du rôle des tailles dressé par les collecteurs, en présence de Touchebout faisant les fonctions de greffier de l'Election de Blois. — Bail à moitié de tous grains, par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, comme ayant la garde noble des enfants dudit défunt et d'elle, de la métairie du Boisguillot.

E. 712. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1647. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Vente par Henri de Pass[illegible], écuyer, seigneur du Chêne, y demeurant, paroisse de [illegible]-en-Sologne, comme créancier de Mathurin [illegible], à [illegible] Dutertre, vigneron à Grosbois, paroisse de Mesland, d'une chambre avec cour et jardin, le tout sis [illegible] Grosbois. — [illegible] Mathieu Dusoul, [illegible] à Tours, [illegible] Charles Gaudry, [illegible] Madeleine Dusoul, [illegible] nières, maître apothicaire à Tours, se disant avoir charge de [illegible] Dusoul, [illegible] du Gaudry, [illegible] Jean Dusoul et d'Elisabeth Dusoul, leur sœur, en son vivant femme Roger. — [illegible] au logis seigneurial du Boisguillot et à la métairie de Cornillon, [illegible] — Offre réelle par Gabriel Dutertre l'aîné, à cause de Martine Bracquier, sa femme, à noble homme Jean, Dufour, docteur en droit, professeur de rhétorique en l'Université de Paris, demeurant à Onzain, du quart des sommes à lui dues par le dit Dutertre, tant en capital qu'intérêts. — Quittance par Henri de Passac, écuyer, seigneur du Chêne, comme héritier de Robert de Passac, en son vivant aussi écuyer, seigneur de La Grange, à Pierre et Marguery Beustard, laboureurs à Veuves, et à Claude Lefert, demeurant à Onzain, [illegible] au nom et comme héritier de Pasquière Beustard, leur sœur. — Assemblée tenue par les manants et habitants de la paroisse de Mesland, sous la galerie de l'église dudit lieu, à l'effet de nommer des répartiteurs et collecteurs des tailles et autres deniers à imposer sur ladite paroisse. — Procès-verbal [illegible] à la requête du sieur [illegible] la compagnie du sieur Dimanche, contre Etienne Guesdon. — Foi et hommage rendu par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, écuyer, seigneur de Villetroche et du Boisguillot, et Mathurin Savare, écuyer, seigneur dudit Boisguillot, son fils, « ladite demoiselle de « La Saussaye [illegible] « du Boisguillot, comme fils aîné dudit sieur de Villetroche [illegible] « pour lui que pour Jules Savare, écuyer, sieur des « [illegible] [illegible]

seigneur de Champigny. — Procès-verbal de prisée et estimation du moulin de Meuves, paroisse d'Onzain, appartenant aux enfants mineurs de Jean de La Loue, écuyer, seigneur de Nutteau et de Meuves, et de demoiselle Jeanne de Lestang, sa femme.

E. 7[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1648. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Vente par Pierre Trihoreau, vigneron à La Grivellière, paroisse de Monteaux, à Léon de La Loue, écuyer, seigneur de Nutteau et du Portail, y demeurant, dite paroisse, d'une pièce de pré près la grande fosse, et un demi-quartier de bois taillis à La Vallée-Ferme, paroisse de Mesland. — Contrat par lequel demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, cède à Pierre Moriet, marchand à Saunay (Indre-et-Loire), un corps de bâtiments et ses dépendances, sis audit lieu, en échange d'un autre bâtiment avec cour et jardin, sis au bas du village de Meuves, paroisse d'Onzain. — Reconnaissance, par Philippe Fontenelle, veuve d'André Bellanger, au profit de messire Louis Fontenelle, prêtre, vicaire du curé de Vienne-lès-Blois, d'une vache tenue de lui à titre de moitié du croît. — Procès-verbal des réparations qui sont à faire en la terre et seigneurie de Meuves, dressé à la requête de Jean Loiseau, fermier, contre demoiselle Jeanne de La Loue, fille mineure de défunt Jean de La Loue, seigneur de Nutteau et de Meuves, et de défunte Jeanne de Lestang, sous le bail et garde de Mathurin Savare, seigneur du Boisguillot. — Saisie réelle à la requête de François Lemarier, procureur au Parlement, par François Moreau, huissier royal à Amboise, des domaines et héritages appartenant à noble homme François Moreau, seigneur de Panelles. — Bail à ferme, par dame Mathurine Jallet, veuve de Jean Rocheron, demeurant à Onzain, à Gilles Ronflard, de la métairie de La Beraudière, paroisse du dit Onzain. — Testament de messire François Martin, curé de Mesland. — Quittance par Charles Damiray, marchand à Villedieu en Vendômois, comme étant aux droits de la dame de Chanvallon, à demoiselle Anne de Bequignon, demeurant à Chassigny, paroisse de Mesland. — Prisée faite à la requête de messire Daniel Forget, aumônier de Monseigneur le duc d'Orléans et prieur de Mesland, et de Pierre Prévôt, meunier audit lieu, du moulin dépendant dudit prieuré.

E. 71[illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1649. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — [illegible] par Antoine de Hernault, écuyer, seigneur de La Caillère, demeurant à La Roche, paroisse des Pins (Sarthe), tant en son nom que comme se portant fort de demoiselle Claude de Fenoillet, (*alias* Fenouillet et Fenouillete), sa femme, à Henri de Passac, écuyer, sieur du Chêne, paroisse de Salbris, y demeurant, d'une somme de 600 livres à prendre sur un tiers de la métairie de Grosbois, paroisse de Mesland. Ont signé en la minute : « Anthoine de Hernault » et H. de Passac. — Consentement donné par les marguilliers de Mesland à ce que le mur se trouvant devant la porte du presbytère dudit lieu soit reculé de neuf pieds dans le cimetière, pour agrandir la cour dudit presbytère. — Bail à moitié des fruits, par messire Jacques Drouault, prêtre, curé de Mesland, à Jean Rondin, de 12 boisselées de terre près Beauregard, dépendant de sa cure. — Procès-verbal de l'état des lieux composant la métairie des Vauboullières, paroisse de Mesland, appartenant à Mathurin Savare, écuyer, seigneur du Boisguillot. — Partage entre honorable homme Abraham Bauquaire, officier ordinaire de la maison de Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Ecures, paroisse d'Onzain, à cause de Charlotte Briant, sa femme, d'une part ; et honorable homme Mathurin Foin, boucher à Onzain, à cause de Mathurine Briant, sa femme, d'autre part, de maisons et héritages provenant de la succession de Mathurine Crognet, veuve de Pierre Briant. — Vente de chevaux, à la suite de saisie, par Nicolas Racicot, demeurant à Grosbois, paroisse d'Onzain, à Mathurin Orillard, chevaucheur de l'écurie du Roi, sieur des Bordes, demeurant à Amboise, paroisse de Saint-Florentin.—Bail à moitié des fruits par Mathurin Savare, écuyer, à Mathurine Duchêne, veuve d'Etienne Primault, demeurant à La Barellerie, de la métairie de La Clopellière, paroisse de Mesland. — Bail à charge de sa nourriture, par Judith Baillif, demeurant à La Vallée, paroisse de Monteaux, à Nicolas Primault, notaire au Petit-Herbault, même paroisse.

E. 718. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1650. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Offre d'hommage par Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau, le Portail et le Pressoir-Beauvillier, demeurant audit dernier lieu, paroisse de Monteaux, au seigneur du fief et seigneurie du Pressoir-aux-Moines, pour raison des lieux et appartenances du Pressoir-Beauvillier et du moulin de Grevasseau appartenant audit de La Loue du chef de demoiselle Marie de Vallentiennes, sa femme ; lequel de La Loue, s'est transporté audit lieu du Pressoir-aux-Moines, tête nue, sans épée ni éperons, et là, ayant appelé le seigneur dudit lieu, et nul ne s'étant présenté, a fait clouer la copie dudit hommage contre « ung vieux

pinacle dudict lieu du Pressouer-aux-Moines, » en présence de Constant Scot, écuyer, sieur de Coulanges, y demeurant, et de Louis Scot, aussi écuyer, sieur de Savigny, demeurant au lieu seigneurial de Meuves. — Signification dudit acte d'offre de foi et hommage, faite en la maison seigneuriale de Lesbat, domicile de messire Pierre Forget, chevalier, seigneur de Monteaux, conseiller du Roi en ses conseils et de Son Altesse Royale, grand-maître des eaux et forêts de France au département d'Orléans et autres provinces, et de messire Daniel Forget, conseiller et aumônier de sa dite Altesse Royale, prévôt de Saint-Laurent-de-Mothey et prieur de Mesland, seigneurs en commun du fief et censif du Pressoir-aux-Moines.

E. 719. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1650. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Bail à ferme par noble homme Thomas Orillard, à Charles Guillebert, marchand à Mesland, de plusieurs pièces de pré sises dans la paroisse de Monteaux. — Marché passé entre honorable homme Pierre Delaboissière, marchand apothicaire, demeurant à Tours, à Jean Thierry, vigneron, au sujet des diverses façons à donner aux vignes dépendant de la closerie des « Chapeleines » (*alias* Les Chapelaines), paroisse de Mesland. — Donation entre vifs par Pierre Peltereau, marchand, demeurant à La Vallée, paroisse de Monteaux, à Marie Pastoureau, femme de Sulpice Lefort, Gabriel Pastoureau et Gabrielle Debret, ses neveux et nièces, de tous ses biens meubles et immeubles, acquêts et conquêts, présents et à venir, sans exception ni réserve.

E. 720. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1651. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Procès-verbal de l'état des lieux composant deux closeries sises à Molineuf, paroisse de Saint-Secondin-des-Vignes, dressé à la requête de Jules Savare, écuyer, sieur des Bordes, capitaine au régiment de Normandie. — Marché à forfait, moyennant 20 livres, entre Pierre Delaboissière, apothicaire à Tours, et Simon Moreau, marchand, pour la guérison d'un ulcère que ce dernier avait à la jambe. — Constitution par Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, vivant écuyer, sieur de Villetroche et du Boisguillot, et Jules Savare, sieur des Bordes, au profit de René Denau, sieur de La Graffinière, paroisse de Chemillé (Indre-et-Loire), d'une rente foncière et perpétuelle de 100 livres, assignée sur la closerie de Boisjoyeux, sise à Molineuf, paroisse de Saint-Secondin, et sur les lieux de La [illegible] et des Bordes, sis en Vendômois, paroisses d'H[illegible] et de M[illegible]. — Obligation consentie par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, et [illegible], au profit de Léon de La [illegible], écuyer, [illegible] au Portail, chez son père, paroisse de Monteaux, pour une somme de 4,260 livres [illegible]. — Règlement de compte entre messire Georges Savare, sieur du Plessis, prieur de Saint-Gilles-du-Tertre, près Châteaudun, et Mathieu Mothereau, demeurant audit Châteaudun, et bail du temporel dudit prieuré par ledit Savare audit Mothereau.

E. 721. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1651. — Suite des minutes de Marin Noury, notaire royal à Mesland. — Devis des réparations [illegible] au logis de la closerie de Boisjoyeux, paroisse de Saint-Secondin-des-Vignes, appartenant à Jules Savare, sieur des Bordes. — Bail à ferme par Marie Houssaye, veuve de Jean Thibaudeau, demeurant à Tours, au nom et comme ayant charge de Mathieu Dusoul, à Pierre Guérin, paroissien de Mesland, de la métairie de La Barellerie, paroisse dudit Mesland. — Marché passé entre demoiselle Jacqueline Menard, femme de Gabriel de La Haye, écuyer, sieur de « Charuau » (auj. Charot), paroisse de Neuville (Indre-et-Loire), et Jean Boucher, vigneron, au sujet des façons à donner aux vignes dépendant de la closerie des [illegible]nais, paroisse de Monteaux. — Ratification par demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, d'un contrat passé devant Gatineau, notaire à Blois, le [illegible] avril 1646, contenant vente, cession et transport à noble homme François Ledevin, sieur des Bruyères, demeurant en la paroisse de Louestault (Indre-et-Loire), de la succession mobilière et immobilière de défunt Isaïe Gautier, en son vivant sieur de La Baleine, capitaine du faubourg de Saint-Pierre-des-Corps, en la ville de Tours. — [illegible] et pension entre noble, sage, révérende et illustre personne Georges Savare, sieur du Plessis, et demoiselle Jeanne de La Saussaye, veuve de Florimond Savare, en son vivant écuyer, seigneur de Villetroche et du Boisguillot.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1691-1695. — [illegible], notaire à Saint-Hilaire-la-Gravelle et [illegible]. — Vente par Jean [illegible], demeurant aux V[illegible], paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, à Charles de Mes[illegible], écuyer, sieur de La [illegible], [illegible]

[illegible] aux Trois Marches, paroisse de Fontaine-Raoul, de la moitié d'une maison avec cour et jardin, sise au lieu de La Charmoterie, appelée La Haye, dite paroisse, et de la moitié de 1° une mine de terre ; 2° 17 à 18 boisseaux de terre ; 3° 18 boisseaux ou environ de terre ; 4° 3 boisseaux de pré, sis audit lieu. — Bail par messire Antoine Pichot, sieur du Breuil, prêtre desservant de la chapelle de Saint-Georges de Rougemont, y demeurant, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel, comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Desmé, chevalier, seigneur de La Chesnaye, Rougemont et autres lieux, à Pierre Moreau, laboureur, et Jeanne Boiré, sa femme, dont il se fait fort, du lieu, terre et métairie de La Pisserie, autrement appelé La Melinière, sis au bourg de Brévainville ; — par ledit seigneur de La Chesnaye, Rougemont et autres lieux, gouverneur des ville et fort de Meuslan, grand écuyer tranchant du Roi, cornette blanche de France, demeurant à Versailles, à Jacques Motte, demeurant au Plessis-Hamelin, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, et Marguerite Guée, sa femme, du lieu et métairie de La Blanchetrie, sis paroisse de Saint-Jean-Froidmentel, dépendant de la seigneurie de Rougemont ; — par le même à Madeleine Villemont, veuve de Jean Hogron, demeurant à Boisgasnier, paroisse de Montigny, du lieu et métairie de Boisgasnier ; — par le même à Guillaume Le Roux, l'un des gardes de la forêt de Fréteval, demeurant à La Buzelerie, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, du lieu et terre de La Grande-Fosse, sis dite paroisse. — Visite de lieux sur la métairie de La Blanchetrie, ci-dessus énoncée, en présence de Jean Launay, fermier, à la requête de Simon Lebrun, valet de chambre du seigneur de La Chesnaye.

E. 723. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1696. — Suite des minutes de Jacques Bois, notaire de Saint-Hilaire-la-Gravelle et Rougemont. — Compte de la gestion de Jean Dubois et Alexandre Blutteau, marguilliers et fabriciens de l'église et fabrique de Saint-Hilaire-la-Gravelle, à Jean de La Varanne qui les remplace dans les dites fonctions, et aux sieur curé, paroissiens et habitants de ladite paroisse, des biens et revenus de ladite église pendant les années 1690 et 1691. — Vente par François Bequignon, sieur des Brethonnières, y demeurant, paroisse de Morée, à Jean Roger, meunier à Villeprovaire (auj. Villeprovert), dite paroisse, de 6 boisseaux de terre aux Brethonnières. — Bail à ferme par Antoine Pichot, sieur du Breuil, comme fondé de pouvoir du seigneur de La Chesnaye, à Daniel Dubois, laboureur à Assez (auj. Assée), paroisse de Brévainville, et Catherine Mauger, sa femme, du lieu et métairie de La Pisserie, autrement appelé La Melinière, dite paroisse. — Vente : par honnête femme Anne Mauclair, épouse séparée de biens de Louis Berthelot, sergent à Cloyes, à Jacques Guibert, laboureur à Claire-Fontaine, paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, de 24 boisselées de terre, au terroir de Rougeterre, dite paroisse ; — par honnête personne Antoine Dubois, marchand drapier, demeurant à La Bourdaisière, paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, et Élisabeth Poullion, sa femme, à Pierre Neil, laboureur à L'Ormoye, (auj. L'Ormois) paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, de 50 à 52 boisseaux de terre en plusieurs pièces, au terroir de Fontaine-sous-Pezou, paroisse de Pezou. — Nomination par messire Michel Rousseau, prêtre, curé de Brévainville, y demeurant, et plusieurs manants et habitants de ladite paroisse, de Jacques Boursier, laboureur à Arbouville-la-Bretêche (auj. Herbouville-la-Bretâche), dite paroisse de Brévainville, en remplacement de Pierre Mottereau decédé, comme homme vivant et mourant, pour faire et porter au seigneur de Rougemont leur foi et hommage, et serment de fidélité, à cause de la seigneurie de Rougemont, pour raison de 2 septiers et mine de terre, au terroir des Moissons, paroisse de Brévainville, appartenant à l'église et fabrique dudit lieu.

E. 724. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1696. — Suite des minutes de Jacques Bois, notaire à Saint-Hilaire-la-Gravelle et Rougemont. — Nomination par les manants et habitants de la paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, convoqués par messire Rolland Rinoal, prêtre, curé de ladite paroisse, de deux fabriciens. — Bail à ferme par Antoine Pichot, sieur du Breuil, comme fondé de pouvoir du seigneur de La Chesnaye, à Pierre Neil, laboureur, du lieu et métairie de L'Ormoye (auj. L'Ormois), sis paroisse de Saint-Lubin-des-Prés. — Partage anticipé par Michelle Guiot, veuve de Michel Rousseau, demeurant à Vendôme, de ses biens immeubles et de ceux dépendant de la succession de son dit défunt mari, en trois lots, entre ses enfants, qui sont Michel Rousseau, prêtre, curé de Brévainville, messire François Rousseau, clerc tonsuré du diocèse de Chartres, demeurant à Vendôme, et Jeanne Fleury, fille de défunt Jean Fleury et Jeanne Rousseau, moyennant une rente viagère et alimentaire de 120 livres. — Déclaration par les propriétaires de bâtiments, terres et héritages sis paroisse de Saint-Jean, dans la tenue du lieu du Petit-Pepin, qu'ils sont tenus et redevables envers le seigneur de La Chesnaye, de 4 sous 9 deniers de cens et 23 sous 9 deniers et 2 chapons de rente foncière. — Déclaration : que la tenue de Pierre

Porcher, sise paroisse de Saint-Jean-Froidmentel, consistant en bâtiments, jardins, noues, terres et héritages, de la contenance de 18 septiers, est redevable envers ledit seigneur de La Chesnaye de 3 deniers de cens par chaque septier, et de 25 sous 6 deniers et deux chapons estimés à 20 sous de rente foncière ; — que la tenue de Pierre Chéré, consistant en maisons, bâtiments, jardins, terres, et héritages, sis dite paroisse de Saint-Jean, est redevable envers ledit seigneur de La Chesnaye, de 3 sous 6 deniers et deux chapons de cens et rente. — Bail à ferme par messire Antoine Pichot, sieur du Breuil, comme fondé de pouvoir du seigneur de La Chesnaye, à Simon Bureau, pêcheur à Fréteval, de la pêche de la rivière de L'Ormois, appartenant audit seigneur. — Compte presenté par Jean de La Varanne, ci-devant fabricien, avec défunt Jacques Ficquet, de l'église et fabrique de Saint-Hilaire-La-Gravelle, aux curé, paroissiens et habitans de ladite paroisse, de la gestion et régie des biens et revenus de ladite église pendant les années 1692 et 1693. — Bail par maître Pierre Petit, notaire de la châtellenie de Montigny, demeurant à La Picquettière, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel, à Gilles Retou, laboureur aux Quatre-Vents, dite paroisse, et Marguerite Dixmier, sa femme, de la métairie de La Picquettière. — Transaction entre François Léons, ci-devant conseiller du Roi et prévôt de Vendôme, demeurant à Romilly-au-Perche, comme ayant charge de demoiselle Marie Chaufourneau, sa femme, et le seigneur de La Chesnaye, au nom et comme tuteur honoraire de demoiselle Marguerite Grimaudet, fille mineure de défunt Antoine Grimaudet, vivant écuyer, sieur des Vergereaux, et de demoiselle Renée Bigot, au sujet d'une somme de 800 livres dont le sieur Louis Chaufourneau aurait fait le transport à la dame Léons, sa fille, sur la succession de Honoré Grimaudet, écuyer, sieur de Villet. — Bail à ferme par le seigneur de La Chesnaye, Rougemont et autres lieux, à Jean Gandon, laboureur au bourg de Saint-Jean, et Marie Darde, sa femme, du moulin à blé de Vernouillet, dépendant de la seigneurie de Rougemont. — Réception par le seigneur de La Chesnaye, à foi et hommage, du R. P. Jacques Cadot, prêtre, prieur de l'abbaye de La Madelaine de Châteaudun, comme fondé de pouvoir de R. P. Joseph Julien, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, procureur du prieuré de Sainte-Barbe, y demeurant, diocèse de Lizieux, nommé homme vivant et mourant, pour raison des héritages ci-après, par les chanoines réguliers, prieur et chapitre de l'abbaye de La Madelaine de Châteaudun, par acte passé devant maître Savigny, notaire à Châteaudun, le 28 Juin 1667, à cause de 2 arpents de pré ou environ, sis en la paroisse de Saint-Jean-Froidmentel et dépendant de leur prieuré claustral. — Bail à ferme par le même, à Léonard Guyot, laboureur, du lieu et métairie de La Buzellière, paroisse de Saint-[illegible]. — [illegible] hommage par ledit seigneur de La [illegible]. [illegible] Boisgâsnier, L'Ormois, le Buisson et autres lieux, sauf son droit et l'autrui, de maître André Prouteau, avocat au parlement et [illegible] de [illegible] Altesse [illegible] la duchesse douarière d'Orléans, demeurant à Châteaudun, tant en son nom que [illegible] de [illegible] à cause de divers héritages sis paroisses de Cloyes et Brévainville, et notamment du lieu et métairie du Bray, appartenant à la dame Prouteau comme fille et héritière de demoiselle Anne Provandier, veuve de feu noble homme Jacques Drouin, vivant sieur d'Albret. — Mariage entre René Malherbe, marchand au Bois-de-L'Aumône, paroisse de Fontaine-Raoul, et demoiselle Françoise de Mesland, fille de défunt Hélion de Mesland, écuyer, sieur de La Cuissardière, et de demoiselle Marguerite de Grattemesnil. — Déclaration de cens et rentes [illegible] La Chesnaye, par Jean [illegible] à cause de Marie Juchet, sa femme, comme détenteur et propriétaire de terres et héritages dépendant des tenues de Pierre Porcher, Pierre Chevé, des Besnardières, de La Blanchetière et de La Mulettière, paroisses de Saint-Jean et Fontaine-Raoul. — Vente par maître Louis Guenois, procureur au siége présidial de Blois, tant pour lui que comme se portant fort de Marie Chandonnet, sa femme, à Alexandre Blutteau, garde de la forêt de Fréteval, demeurant à La Hulandrie, paroisse de Saint-Hilaire-La-Gravelle, du lieu et bordage des Hayes, avec ses appartenances et dépendances, sis dite paroisse.

E. 725. [illegible]

1697. — Suite des minutes de [illegible] Saint-Hilaire-la-Gravelle et Rougemont. — Déclaration de cens et rentes au profit du seigneur de La Chesnaye et Rougemont, par les propriétaires [illegible] tière, consistant en 28 arpents de terre, bois taillis, buissons et bruyères sis paroisses de Villebout et Fontaine-Raoul. — [illegible] par les propriétaires [illegible] contenant 8 arpents d'héritages, parmi lesquels 4 arpents appartenaient à Nicolas Toustier, écuyer, sieur de Bellande, [illegible]

naye, Rougemont et autres lieux, par les propriétaires d'héritages sis à La Charlotterie, paroisse de Saint-Jean. — Bail à moitié par messire Jean Broustin, prêtre, curé de Saint-Lubin-des-Prés, à Jacques Blastier, laboureur, du lieu et métairie de La Maubaillère, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés. — Déclaration de cens et rentes au profit du seigneur de La Chesnaye, Rougemont et autres lieux, par les propriétaires de la tenue de La Beaucheterie, consistant en bâtiments et héritages sis paroisse de Saint-Jean. — Comptes de Denis Montaru et Jacques Joubert, marguilliers et fabriciens de l'église et fabrique de Saint-Hilaire-la-Gravelle, aux curé, fabriciens, paroissiens et habitants de ladite paroisse, de la régie et gestion des biens et revenus de ladite église pendant les années 1694 et 1695. — Vente par Pierre Lory, tessier en toile, et Jeanne Morais, sa femme, demeurant à Morée, à la maison de charité de Morée, ce accepté par sœur Françoise Luce, d'une planche de jardin de 2 boisseaux, sise à Morée, rue des Prés. — Foi et hommage et serment de fidélité rendus en la manière accoutumée, par messire Pierre Chauveau, prêtre, chapelain au château de Rocheux, paroisse de Fréteval, comme fondé de pouvoir de messire Marc-Hyacinthe de Rosmadec, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Redon, en Bretagne, chef d'escadre des vaisseaux du Roi, commandant actuellement, en ce qui concerne la marine, au Port-Louis, seigneur de Rocheux et autres lieux, demeurant à Paris, hôtel de Hollande, au seigneur de La Chesnaye, Rougemont et autres lieux, à cause de son château et lieu seigneurial de Rougemont, pour raison de 3 septrées et mine de terre, près le Temple de Fréteval, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, faisant partie de la terre de Morville. — Échange entre le seigneur de La Chesnaye et Julien Tafforeau, laboureur à La Haye, paroisse de Morée, de plusieurs pièces de pré, paroisses de Morée et de Saint-Claude-Froidmentel, contre un corps de logis et jardin sis à Rougement. — Foi et hommage par Jean Duru, clerc, demeurant à Morée, homme vivant et mourant nommé par les habitants et paroissiens de Morée, par acte passé devant maître Duru, notaire à Morée, le 28 avril 1697, au seigneur de La Chesnaye, Rougemont et autres lieux, à cause de son château et lieu seigneurial de Rougemont, pour raison d'un quartier de pré sis aux prairies du Mesnil, paroisse de Morée, appartenant à La Chapelle du Rosaire de Morée. — Bail par messire Antoine Pichot, sieur du Breuil, comme fondé de pouvoir du seigneur de La Chesnaye, Rougemont et autres lieux, au nom et comme tuteur honoraire de demoiselle Marguerite Grimaudet, fille mineure de défunt Honoré Grimaudet, à René Sirard, le jeune, laboureur à La Chalottière, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel, et Madeleine Leclair, sa femme, du lieu et métairie des Vergereaux, appartenant à la demoiselle Grimaudet. — Vente par Jean Coursimault, homme de peine, demeurant au Bois-Normand, paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, à messire Jean Broustin, prêtre, demeurant à La Maubaillère, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, d'une maison avec jardin sis au Plessis-Hamelin, et 2 boisselées de terre au terroir de La Herse, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés.

E. 726. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1698. — Suite des minutes de Jacques Bois, notaire à Saint-Hilaire-la-Gravelle et Rougemont. — Bail à moitié : par messire Jean Broustin, prêtre, demeurant à Lignières, à Thomas Roux, laboureur, du lieu et métairie de La Maubaillère, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés ; — par le même à Etienne Monbailly, laboureur à La Maçonnerie, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, de 12 septiers environ de terre sur les hauts de La Maçonnerie, et 8 boisselées aussi de terre dépendant de La Maubaillère, même paroisse. — Convocation des habitants de la paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, sous le chapiteau de l'église, issue de la grande messe, pour élire deux marguilliers et fabriciens ; et sur le refus des dits habitants réunis de procéder à cette nomination, s'est présenté messire Rolland Rinoal, prêtre, curé de Saint-Hilaire, lequel a nommé pour premier marguillier et fabricien le sieur Lestrillard, et pour second marguillier et fabricien le sieur Pierre Tiercelin, sur le refus fait par les habitants de procéder à ladite nomination.

E. 727. (Liasse.) — 57 pièces, papier

1698. — Suite des minutes de Jacques Bois, notaire à Saint-Hilaire-la-Gravelle et Rougemont. — Foi et hommage rendu en la manière accoutumée : par Anne Chevillé, veuve de Louis Bertault, demeurant à Bonneval, au seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux, à cause de son fief et lieu seigneurial de Boisgasnier, pour raison de 9 boisseaux de terre sis au terroir de La Fosse-de-Fourche, paroisse d'Autheuil ; — par Julien Michau-Dalnondière, demeurant à Cloyes, comme mari d'Elisabeth Pionnier, au même seigneur, à cause de son fief de Boisgasnier, pour raison de 8 pièces d'héritages sises à La Fosse-au-Chanvre, au terroir des Réages-Torts et à La Fosse-de-Fourche ; — par Pierre Charpentier, demeurant paroisse de Saint-Georges de

Cloyes, se disant avoir charge de Louise Gravelle, veuve de Pierre Charpentier, sa mère, au même seigneur, à cause de son fief de Boisgasnier, pour raison d'un minot de terre au terroir du Chêne-Emondé, paroisse d'Autheuil ; — par Michel Lecointre, laboureur à Feuillet, dite paroisse, au même seigneur, à cause de son fief de Boisgasnier, pour raison d'un minot de terre à Sausseux, dite paroisse d'Autheuil ; — par Jean Retou, demeurant audit lieu de Feuillet, au même seigneur, à cause de son fief de Boisgasnier, pour raison de 3 minots de terre au terroir de La Grande-Croix, paroisse d'Autheuil ; — par Pierre Rigault, laboureur à Assée, paroisse de Brévainville, à cause de Jeanne Roger, sa femme, Laurent Fleury, à cause d'Anne Roger, sa femme, et autres héritiers de Jeanne Maurice, au même seigneur, à cause de son château et lieu seigneurial de Rougemont, pour raison de 20 boisseaux de terre au terroir des Moisons, paroisse de Brévainville ; — par Nicolas Villemont, laboureur à Nouzay, paroisse de Thiville, comme mari de Marie Fougeroux, au même seigneur, à cause de son château et lieu seigneurial de Rougemont, pour raison d'une mine de terre à La Piquetière, paroisse de Brévainville ; — par Lubin Guiot, laboureur à Bapaulme, paroisse de Thiville, au même seigneur, à cause de son château de Rougemont, pour raison d'une mine de terre, au lieu de La Piquetière ; — par François Parant, laboureur à La Ferté-Villeneuil (Eure-et-Loir), comme mari de Jeanne Perche, avant veuve de Pierre Rousseau, au même seigneur, à cause de son fief de Boisgasnier, pour raison de 3 mines de terre à La Fosse-de-Chanvre, paroisse d'Autheuil ; — par Louis Louis Trigneau, laboureur à La Touche, paroisse de Romilly, au même seigneur, à cause de son château de Rougemont, pour raison de 6 boisseaux de terre à La Piquetière, paroisse de Brévainville ; — par messire Guillaume Lesage, prêtre, prieur de Villebout, y demeurant, au nom et comme fondé de pouvoir de messire Jacques Bailleul, chevalier, seigneur dudit lieu de Bailleul, et de dame Marie de La Roue, son épouse, demeurant à Bellegarde, paroisse de Tourouvre, par acte de maître Choiseau, notaire audit Tourouvre, châtellenie de Mortagne, le 27 juillet 1695, au même seigneur, à cause de son château de Rougemont, pour raison de 7 pièces d'héritage sises derrière Herbouville, au terroir de Richebourg, à La Piquetière et aux Moisons, paroisse de Brévainville. — Déclaration de cens et rentes au profit dudit seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux : par Lubin Guiot, laboureur à Bapaulme, paroisse de Thiville (Eure-et-Loir), comme propriétaire de pièces d'héritage sises aux Buissons et aux Basses-Pinquetières, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel ; — par [illegible], Hemelin, paroisse de Saint-Laurent [illegible], de Françoise Martin, fille de défunt François Martin et d'Étienne [illegible], pour plusieurs pièces [illegible] sises au Buisson, [illegible], paroisse dudit Saint-Jean ; — par [illegible], eaux et forêts du comte de Dunois et du Buisson de Saint-Claude, tant en son nom [illegible] Charles Darde, son frère consanguin, et Jean Gandon, meunier au moulin de Vernouillet, à cause de Marie Darde, sa femme, pour une pièce de terre au terroir de L'Encloze, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel ; — par Julien Levêque, laboureur à Claire-Fontaine, paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, pour plusieurs pièces d'héritage sises aux terroirs de L'Encloze et des Basses-Pinquetières, dite paroisse de Saint-Jean ; — par les propriétaires des héritages [illegible] des Vallées et Basses-Vallées, paroisse de Saint-Jean ; — par Pierre Guiot, laboureur au Ruisseau, paroisse de Saint-Jean, pour 9 boisseaux de terre aux hautes et basses Pinquetières, même paroisse ; — par Jean Fauconnet, charron à Froide-Terre, paroisse de Thiville, au nom et comme tuteur des enfants de Samuel Fauconnet et de Marie Godefroy, pour des bâtiments et terres sis au bourg d'Autheuil, au lieu appelé La Duguerrie ; — par Jacques Pimbert, laboureur à La Maudiquère, Marguerite Mauger, veuve de Jacques Chéré, Pierre Bureau l'aîné, demeurant à Rougeterre, Alexandre Blutteau, garde, demeurant aux Hayes, et autres, pour les héritages composant la tenue de La Grignière, au terroir de Rougeterre, paroisse de Saint-Hilaire ; — par Jean Grégoire, l'un des fabriciens de l'Église d'Autheuil, pour trois pièces de terre au terroir de La Noue, paroisse d'Autheuil ; — par Antoine Faveray, laboureur à Autheuil, pour un corps de logis au bourg d'Autheuil, 6 boisseaux de terre au-dessous de La Noue, 14 boisseaux à La Croix, et [illegible] paroisse d'Autheuil. — Foi et hommage rendu, en la manière accoutumée, au seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux, à cause de son château de Rougemont : — par Jacques [illegible] Jallans, tant pour lui que [illegible] Jeanne [illegible], [illegible] de Jacques [illegible] service du Roi, et de défunte [illegible] [illegible], laboureur à [illegible], à cause de Marie [illegible], sa femme, [illegible] Anne [illegible], fille de [illegible] Brethean, et André Masson, [illegible] Brevate, paroisse de Saint-[illegible] père et [illegible] [illegible] lui et de Jeanne [illegible], sa défunte femme, [illegible]

d'héritages sis à Ninonville, paroisse de Saint-Valerien de Châteaudun ; — et à cause de son fief et lieu seigneurial de Boisgasnier, par Louis Hubert, curé d'Autheuil, pour raison de bâtiments, clos de vigne, un boisseau de terre sis au bourg d'Autheuil, et 6 septiers de terre au Poirier-au-Loup, dite paroisse d'Autheuil, dépendant de la cure dudit lieu ; — par Jean Grégoire, laboureur à La Bourdinière, paroisse d'Autheuil, marguillier de l'église et de la fabrique d'Autheuil, homme vivant et mourant de ladite fabrique, pour raison d'héritages appartenant à ladite fabrique, sis au Chêne-Émondé, aux Trouesnes, au Buisson, au Poirier-au-Loup, à Beaumarchais, près La Fosse-au-Chanvre, au dessus de La Fosse-au-Chanvre, et La Petite-Groix, paroisse d'Autheuil; — par Antoine Faveray, laboureur à Autheuil, pour raison d'un septier de terre à La Fosse-au-Chanvre, dite paroisse. — Déclaration de cens et rente audit seigneur, par Louis Hubert, curé d'Autheuil, pour un septier 3 boisseaux de terre à La Ducquière, paroisse d'Autheuil, dépendant de la cure. — Prestation de foi et hommage et serment de fidélité audit seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux, en la personne de messire Antoine Pichot, sieur du Breuil, prêtre, chapelain de Rougemont, y demeurant, son fondé de procuration, par : Anne Laurencin, veuve d'André de La Forge, demeurant à Châteaudun, à cause du fief et lieu seigneurial de Boisgasnier, pour raison d'héritages au terroir de Courte-Epée, à La Fosse-au-Chanvre, à La Petite-Groix, à La Fosse-Bigot et aux Épinettes, paroisse d'Autheuil ; — Jeanne Bongars, veuve de François Jaupitre, demeurant à Orléans, à cause de la terre de Rougemont, pour raison de 5 minots de terre au terroir des Quatre-Septiers, près le village de Ninonville, paroisse de Saint-Valerien de Châteaudun ; — les héritiers de Charles Germont, à cause du fief de Boisgasnier, pour raison d'héritages au terroir des Trouynes, autrement Les Épinettes, paroisse d'Autheuil ; — Pierre Cartier, contrôleur de la maison de feu monsieur le prince de Condé, demeurant à Châteaudun, tant pour lui que pour Marie Cartier, sa sœur, à cause du lieu seigneurial de Rougemont, pour raison d'héritages au terroir de La Rabelière, près le village de Ninonville ; — Jean Fauconnet, charron à Froide-Terre, paroisse de Thiville, au nom et comme tuteur de Jean, Françoise, Anne, Elisabeth, Judith et Louise Fauconnet, enfants mineurs de défunts François Fauconnet et Marie Godefroy, sa femme, à cause du fief et seigneurie de Boisgasnier, pour 16 pièces d'héritages sises au bourg d'Autheuil, à La Fosse-Plate, à Courte-Epée, à L'Aubier, aux Coudres, au Buisson, au Poirier-au-Loup, à La Fosse-à-Chanvre, à Sausseux, à Fosse-Barrière, proche Les Quatre-Vents, à Beaumarchais, à La Petite-Grouage, à La Grouage ; — Jacques Brissard, charron à Autheuil, à cause dudit fief et lieu seigneurial de Boisgasnier, pour raison de terres aux terroirs du Poirier-aux-Crapeaux, de La Grouage, des Coudres, et près le bourg d'Autheuil, paroisse dudit Autheuil ; — Georges Lecomte, charpentier à Cloyes, au nom et comme père et gardien de Georges, François, Marie, Anne, Catherine et Geneviève Lecomte, issus de lui et de Marie Compoint, sa femme défunte, héritiers de Jacques Lecomte, leur oncle, à cause dudit fief et lieu seigneurial de Boisgasnier, pour raison de 6 septiers de terre, paroisse d'Autheuil, à La Grande-Groix, aux Épinettes et au Chêne-Emondé ; — Réception par le seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux, en personne, des foi, hommage et serment de fidélité, sauf son droit et l'autrui, de Jacques Bourcier, laboureur à Herbouville-La-Bretache, paroisse de Brévainville, homme vivant et mourant nommé par les habitants de Brévainville, pour raison de deux pièces de terre sises aux Moisons, dite paroisse, dépendant de la fabrique de Brévainville, et mouvant de la terre de Rougemont. — Pouvoir devant le notaire garde-note du Roi en la ville du Hâvre-de-Grâce, par Mathurin Mangot, de Romainville, lieutenant au régiment de Picardie, en garnison en la citadelle de ladite ville du Hâvre, à l'effet de faire aveu des terres lui appartenant dans la mouvance du seigneur de La Chesnaye, à cause de sa seigneurie de Boisgasnier. — Bail par messire Antoine Pichot, sieur du Breuil, fondé de pouvoir du seigneur de La Chesnaye, à Guillaume Papineau, laboureur au Plessis-Hamelin, et à Etienne Maubailly, laboureur à La Maçonnerie, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, du lieu de La Thiellerie sis en ladite paroisse. — Vente par Louis Gorteau, notaire en La Châtellenie de Montigny, à Jean Gorteau, officier de Son Altesse Royale Monsieur, demeurant à Cloyes, de 3 minots de terre à La Fosse-de-Fourche, paroisse d'Autheuil, et un minot de terre et noue en deux pièces, à La Vallée-des-Noues-des-Fosses, paroisse de Villebout. — Bail par Loup Deferron, capitaine au régiment d'infanterie de Loumagne-Jonsac, demeurant à Châteaudun, à Guillaume Chêne, de La Bourdoisière, paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, d'une métairie sise dans le bourg de Villebout.

E. 728. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1699. — Suite des minutes de Jacques Bois, notaire à Saint-Hilaire-la-Gravelle et Rougemont. — Vente par Louis de Maillé, écuyer, sieur de Thireau et de Moisy, demeurant à Ricordan, paroisse de Moheru, en Normandie, à messire Alexandre Pinevoise, prêtre, curé de Moisy,

de son droit de répétition contre le prieur de Morée, pour 6 ou 7 années d'arrérages, de 35 livres de rente que le sieur prieur de Morée ou ses procureurs ont exigés et reçus du sieur de Maillé, comme prétendant y avoir droit à cause du lieu de Thireau. — Déclaration de cens et rentes au profit du seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux, à cause de sa censive et seigneurie de Rougemont : par Alexandre David, laboureur à Viévy, au nom et comme gardien de Gabriel Guiot, fils de feu Gabriel Guiot et de Nicolle Sautereau, à présent sa femme, sur 5 pièces de terre sises à La Moinerie et aux Hautes et Basses Pinquetières, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel ; — par Adrien Gervais, tailleur d'habits à Châteaudun, tant en son nom, à cause de Françoise Jouy, sa femme, que comme fondé de pouvoir de Mathieu et Françoise Jouy, demeurant à Paris, pour des bâtiments, cour, jardin et clos, sis au bas de Boisgasnier, pour une mine de terre dans la varenne de Boisgasnier, paroisse de Montigny, et 7 pièces de terre sises aux terroirs des Masnières et des Groix, paroisse d'Autheuil ; — par Catherine Gingant, veuve de maître René Roche, demeurant à Cloyes, pour deux corps de bâtiments, cour, jardins et terres, sis au bas de Boisgasnier, paroisse de Montigny, et 12 pièces d'héritages sis audit lieu de Boisgasnier, aux Raffaults des Vignes de Boisgasnier, au val de Boisgasnier, aux Masnières et aux Groix, dite paroisse; — par Marie Marquiseau, veuve de Jacques Juchet, demeurant à Cloyes, paroisse de Saint-Lubin, pour une mine de terre aux Masnières, paroisse de Cloyes, 2 septiers de terre au Grand-Bouville, paroisse d'Autheuil, et trois mines de terre au terroir des Masnières, dite paroisse ; — par Jacques Juchet, procureur à Cloyes, à cause de Louise Imbault, sa femme, pour 2 septiers de terre aux Masnières, proche La Jaminerie, paroisse d'Autheuil, et 18 boisseaux de terre au bas de Boisgasnier, paroisse de Montigny ; — par René Roche, notaire à Cloyes, comme tuteur de Marie-Anne Jouet, fille mineure de défunts Jacques Jouet et Marie Pionnier, pour 3 septiers de terre sis en La Cour de Boisgasnier, paroisse de Montigny ; — par Denis Hultot, vigneron à Bréviande, paroisse de Saint-Georges de Cloyes, pour 3 pièces de terre sises au terroir des Masnières et des Marchais, paroisse d'Autheuil, et un minot de terre à Boisgasnier, paroisse de Montigny ; — par François Rotrou, marchand à Cloyes, à cause d'Élisabeth Flasté, sa femme, pour 2 pièces de terre sises à La Jaminerie et au haut de Boisgasnier, paroisse de Saint-Georges de Cloyes ; — par Jean et Mathurin Allot, frères, demeurant à Cloyes, pour un quartier de vigne et friche, sis au Raffault de Boisgasnier, paroisse de Montigny ; — par René et Jacques Lucas, vignerons à Cloyes, pour 3 muids de terre faisant partie de la tenue des Groix, et une mine de terre à La B[illegible], paroisse d'Autheuil ; — par Pierre Charpentier, laboureur à Bréviande, paroisse de Saint-Georges de Cloyes, [illegible] de Louise Gravelle, veuve de Pierre Charpentier, sa mère, pour 5 septiers de terre faisant partie de la tenue des Groix, paroisse d'Autheuil, et 19 pièces d'héritages sises en différents climats, paroisses d'Autheuil, de Saint-Georges de Cloyes et de Montigny; — par Marin Caillard, marchand à Cloyes, comme se portant fort de messire Mathurin Fredureau, officier au grenier à sel de Montoire, y demeurant, comme gardien des enfants mineurs de défunt Toussaint Michau et de Marie Gillet, à présent sa femme, pour 9 pièces d'héritages au terroir des Groix, paroisse d'Autheuil, pour plusieurs bâtiments avec cours, jardin et terre y attenant, situés au bas de Boisgasnier, paroisse de Montigny, et pour 10 pièces d'héritages sises dans la varenne dudit Boisgasnier, au haut de Boisgasnier et au terroir des Vignes, paroisse dudit Montigny ; — par Michel Landier, marchand à Cloyes, pour 2 septiers de terre près Boisgasnier, paroisse de Montigny ; — par Jean Roy, tourneur à Cloyes, comme mari d'Elisabeth Cottin, pour une portion indivise dans une maison avec jardin et terres, à La Bourdinière, paroisse d'Autheuil ; — par Pierre Divray, demeurant à Boisgasnier, pour portion indivise dans une maison avec jardin et terres, à La Bourdinière, paroisse d'Autheuil, et 8 pièces de terre sises audit lieu de La Bourdinière, au bout du terroir de Champlancy et aux Marchais, paroisse d'Autheuil ; — par Anne Chevillet, veuve de Louis Berthault, demeurant à Bonneval, pour deux pièces de terre sises au dessus de Boisgasnier, paroisse d'Autheuil ; — par Alex[illegible]ceval, lieutenant de la baronnie de Marchenoir, y demeurant, pour 2 corps de bâtiments avec cour, jardin et terres y attenant, sis au val de Boisgasnier, paroisse d'Autheuil, pour 4 morceaux de terre et vignes au même lieu, et quatre septiers de terre assis au lieu des Groix, dite paroisse d'Autheuil, faisant partie de la tenue des Groix. — Bail à moitié par messire Antoine Pichot, sieur du Breuil, fondé de pouvoir du seigneur de La Chesnaye, à [illegible] et Marie [illegible], sa femme, [illegible] et [illegible] de [illegible], paroisse de Saint-Jean-Froidmentel. — Vente par Louis Guenois, procureur au bailliage et siège présidial de Blois, y demeurant, [illegible] que comme fondé de pouvoir de Marie [illegible], sa femme, à Alexandre [illegible], [illegible], demeurant aux Hayes, paroisse de Saint-Hilaire, de tous les bois taillis, buissons et pâtures, [illegible] lieu des Hayes et [illegible], de la contenance de 24 à 25 arpents. — [illegible]

portés en la manière accoutumée au seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux, à cause de son fief et seigneurie de Boisgasnier, par Adrien Gervais, tailleur d'habits à Châteaudun, comme mari de Françoise Jouy, et comme fondé de pouvoir de Mathieu et Françoise Jouy, demeurant à Paris, pour raison de 3 mines de terre au Chêne Émondé, paroisse d'Autheuil. — Bail à ferme par le mandataire susnommé du seigneur de La Chesnaye, à Pierre Fournier, meunier, et Marguerite Bourcier, sa femme, du moulin appelé Le Vieux-Moulin, paroisse de Saint-Claude-Froidmentel.

E. 729. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1699-1719. — Suite des minutes de Jacques Bois, notaire à Saint-Hilaire-la-Gravelle et Rougemont. — Déclaration de cens et rentes, au seigneur de La Chesnaye, Rougemont, Boisgasnier et autres lieux, à cause de sa censive et seigneurie de Rougemont, par Charles Jarry, laboureur au Buisson, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel, pour : 1° deux arpents de vigne au clos du Jard, vignoble de Rougemont ; — 2° un quartier de vigne au même lieu ; — 3° un-demi quartier de vigne au clos des Vergereaux ; — 4° 5 boisseaux de terre, au terroir de Vimoy, le tout dite paroisse de Saint-Jean ; — au même seigneur, à cause de sa censive et seigneurie du Buisson, par : ledit Charles Jarry, tant en son nom que comme père et gardien des enfants mineurs de lui et de Madeleine Ledoux, sa femme, pour 14 pièces d'héritages en bâtiments, terres et vignes, à La Varenne, au bas des Gats-Bercy et aux Hauts-Gats-Bercy, le tout paroisse de Saint-Jean ; — par Nicolas Seguin, demeurant à Bouche-d'Aigre, paroisse de Romilly, comme mari de Marguerite Cochereau, pour : 1° 4 boisseaux et demi de terre en deux pièces, au-dessus des vignes des Gats-Bercy ; 2° un demi-quartier de vigne au clos des Gats-Bercy, dite paroisse de Saint-Jean ; — par Pierre Gouasbault, laboureur à Chanteloup, dite paroisse de Saint-Jean, pour 23 articles d'héritages consistant en bâtiments, terre et vigne, sis aux Gats-Bercy, au Pommier-Verdin, au dessus des vignes des Gats-Berçy, dans La Varenne, aux Hauts-Gats-Bercy, au tertre des Gats-Bercy et au clos du Muid-de-Montainville, le tout dite paroisse de Saint-Jean ; — par Pierre Juffrault, demeurant aux Gats, paroisse de Saint-Jean, pour un corps de bâtiments, cour et jardin sis aux Gats-Bercy, dite paroisse ; — par Georges Chevallier, demeurant au bourg de Saint-Jean-Froidmentel, pour une maison, cour, jardin et terre y attenant, sis au bourg de Saint-Jean, et deux morceaux de vigne sis au lieu des Gats-Bercy, dite paroisse ; — par Jacques Perche, vigneron aux Bordeaux, dite paroisse de Saint-Jean, pour quatre pièces de vigne sises aux Gats-Bercy, dite paroisse ; — par Louis Boisgasnier, laboureur aux Bordeaux, pour un quartier de vigne aux Gats-Bercy ; — par Pierre Lucas, vigneron aux Gats-Bercy, pour un quartier de vigne audit lieu ; — par François Grillet, laboureur à La Hérauderie, paroisse dudit Saint-Jean, comme père et gardien de Georges Grillet, fils de lui et de feue Marie Brice, son épouse, pour deux pièces de vigne sises aux Gats-Bercy, dite paroisse ; — par Jacques Grillet, vigneron aux Bordeaux, dite paroisse, pour un demi-quartier de vigne aux Gats-Bercy, et une demi-maillée de vigne au même lieu ; — Par Noëlle Boucher, veuve de Pierre Fougeroux, demeurant paroisse de Saint-Jean, pour un demi-quartier et une maillée de vigne, sis aux Gats-Bercy ; — par Marie Gaudry, veuve de Denis Poirier, demeurant aux Bordeaux, pour un demi-quartier de vigne aux Gats-Bercy, paroisse de Saint-Jean ; — au profit du même seigneur, à cause de son château et lieu seigneurial de Rougemont, par Pierre Gouasbault, déjà nommé, pour : 1° un arpent de pré dans la prairie de Saint-Jean ; 2° une mine de terre aux Pinquetières ; 3° une mine de terre au Hereau, dite paroisse de Saint-Jean ; — par le même, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunts Abraham Bertier et Jeanne Cheré, pour un tiers de quartier de pré, dans la prairie de Saint-Jean, au lieu appelé La Longue-Ligne ; — par le même audit nom, à cause de la censive et seigneurie du Buisson, pour : 1° une maison, grange, cour, jardin et vigne, contenant 7 boisseaux, au lieu des Gats-Bercy ; 2° 3 quartiers de terre, aux Jardins ; 3° un quartier de pré dans la prairie de Saint-Jean, dite paroisse de Saint-Jean ; — par André Brault, laboureur à La Corbonnière, paroisse de Morée, Pierre Dubois, laboureur à La Bosse, même paroisse, et beaucoup d'autres propriétaires et détenteurs de la tenue du Petit-Vernouillet, composée de 16 arpents de terre, mesure de Fréteval, en trois pièces, la première de 8 arpents et demi, tant en masures que bâtiments, cours, jardins, pâtis, noues, terres, bois taillis et buissonnages, sis audit terroir du Petit-Vernouillet ; la seconde de 6 arpents de terre et noue, au lieu appelé le Grand-Noyer, et les Noues des Marais, et la troisième d'un arpent et demi de pré au lieu appelé le Buisson-Graslé, le tout dite paroisse de Saint-Claude ; — par Denis Limoge, laboureur à Bouche-d'Aigre, paroisse de Romilly-sur-Aigre, à cause de Marie Crogaigne, sa femme, Jean Crogaigne, mineur émancipé, André Brault, laboureur à La Corbonnière, paroisse de Morée, et beaucoup d'autres propriétaires et détenteurs de : 1° 6 septiers et mine de terre sis au lieu de La Tirelle, terroir du Petit-

Vernouillet ; 2° 10 septiers et mine de terre au terroir de Vernouillet, au lieu appelé Fosse-Lorme ; 3° 14 boisseaux sis même terroir, au lieu appelé La Croix ; 4° 7 septiers de terre sis même terroir, aux lieux appelés Le Mûrier et L'Aunette ; 5° 10 septiers sis même terroir, aux lieux appelés Grosse-Borne et Les Pâtis ; 6° 3 boisseaux de terre sis même terroir, au lieu appelé Le Petit-Champ, anciennement Le Puits-du-Bray ; 7° et 10 boisseaux de terre sis même terroir, au lieu appelé Lespinay, le tout paroisse de Saint-Claude. — Foi et hommage et serment de fidélité rendus en la manière accoutumée audit seigneur de La Chesnaye, Rougemont, L'Ormois, Boisgasnier, Le Buisson, Rouge-Terre et autres lieux : par messire Louis de Saumery, écuyer, sieur de Villeray, demeurant à Gevrainville, paroisse de Villampuy, à cause de sa seigneurie de Rougemont, pour raison de : 1° une mine de terre au terroir de Grevainville ; 2° un minot de terre au même terroir, au lieu appelé Le Réage-Creux ; 3° un boisseau de terre audit Réage ; 4° un minot de terre au même lieu, le tout paroisse de Villampuy, provenant de la succession de Jeanne Tavayon, sa mère ; — par Pierre Gouin, marchand à Orléans, à cause de ladite seigneurie de Rougemont, pour raison d'une mine de terre sise au fief de Boursay, terroir de Grevainville, paroisse de Villampuy ; par Pierre Gouasbault, laboureur à Chanteloup, paroisse de Saint-Jean, à cause du fief et seigneurie du Buisson, pour raison de 5 mines de terre, proche le lieu seigneurial du Buisson, dite paroisse ; — par messire Henry-Valentin Huart, sieur de Beaulieu, bailli de La Châtellenie de Beauchêne et de la justice, lieu et seigneurie des Bois, demeurant au bourg de La Ville-aux-Clercs, au nom et comme fondé de pouvoir de Claude Forcadel, écuyer, sieur de Vildieu, commis à l'exercice des offices de commissaire receveur et contrôleur des deniers provenant des saisies réelles du parlement, châtelet de Paris et autres justices établies au régime et gouvernement de la seigneurie de La Beneterie et Les Thurets, sise paroisse de Saint-Jean-Froidmentel, saisie sur Jean-Edouard de Baudry, à la requête de demoiselle Judith de Fontaines, veuve de Thimothée Lehayer, sieur de Bréval, à cause de la seigneurie de Rougemont, pour raison des fiefs et métairies desdits lieux de La Beneterie et Les Thurets, circonstances et dépendances, le tout paroisse de Saint-Jean-Froidmentel ; — par Jean Gorteau, officier de Son Altesse Royale Monsieur, à cause dudit lieu seigneurial de Rougemont, pour raison de 4 septiers de terre au terroir de La Fosse-de-Fourche, paroisse d'Autheuil. — Bail par Louis Lehayer, écuyer, sieur de Bréval, demeurant à Arras, paroisse de Charbonnière, comme ayant charge et pouvoir de demoiselle Elisabeth-Françoise Lehayer, fille majeure, demeurant à [illegible], à Pierre Dixmier, laboureur à La Beneterie, paroisse de Saint-Jean, du lieu et métairie de La Beneterie. — Vente par Pierre Thiercelin, l'un des fabriciens de Saint-Hilaire-la-Gravelle, autorisé par les habitants, par acte passé devant maître Bois, le 13 septembre 16[illegible]. [illegible] foncière, à Pierre Bureau le jeune, demeurant au Bois-Normand, de bâtiments, cour, jardin, petit clos devant, le tout contenant 6 boisseaux, sis à La Coquelifaudière, paroisse de Saint-Hilaire, et un clos de 6 boisseaux de terre au même lieu, dépendant de l'église de ladite paroisse. — Vente par autorité de justice, à la requête de Claude de Pheline, écuyer, sieur de La Dorinière, demeurant à Romainville, [illegible] tuteur des enfants mineurs de défunt Henri-Adrien de Josne, écuyer, sieur de Morainville, de blés saisis sur le fermier de la métairie de La Haudrière, appartenant auxdits mineurs, par les collecteurs des tailles de la paroisse de Cloyes, pour l'année 1718, pour le prix en être touché par le sieur de La Dorinière, et par lui distribué aux créanciers privilégiés dudit fermier.

E. 73[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

1721-1723. — MASSON (Nicolas), notaire de la baronnie de Fréteval, colloqué à Rougemont et Saint-Hilaire-la-Gravelle, demeurant audit Rougemont. — Assemblée des manants et habitants de la paroisse de Saint-Hilaire-la-Gravelle, devant la principale porte de l'église, lesquels, sur la représentation à eux faite que le sieur Jean Gendron, l'un des habitants de ladite paroisse, nommé d'office collecteur des tailles, était un homme de néant et sans aucuns biens, et que s'il restait collecteur, il consommerait les deniers qu'il pourrait recevoir, l'ont révoqué de ses fonctions, et ont nommé en ses lieu et place Jean Brossier. — Assemblée des manants et habitants de la même paroisse devant la principale porte de l'église, lesquels mis en demeure par messire Jean de La Haye, [illegible] Saint-Jean-Froidmentel, exécuteur testamentaire dudit sieur [illegible]

de Saint-Hilaire, à Pierre Prudhomme, garde de la forêt de Fréteval, demeurant au Bois-Blanc, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, d'un quartier de vigne au haut de Fontaine, paroisse de Pezou, au terroir du Caillou-Blanc. — Bail par le seigneur de La Chesnaye, à Jeanne Petit, veuve de Pierre Neil, de la métairie de L'Ormois, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés. — Vente par Jean Delavaranne, laboureur, et Louise Caillault, sa femme, demeurant au Bois-Normand, paroisse de Saint-Hilaire, à Pierre Gasnier, marchand, demeurant aux Hayes, dite paroisse, d'un quartier de vigne au vignoble de Rougemont, au clos de Jard, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel. — Ratification par messire Nicolas Dumont, écuyer, sieur de La Blancharderie, y demeurant, paroisse de Fontaine-Raoul, au nom et comme mari de Marie-Jeanne de Bernardon, ici présente, et de lui séparée de biens, Guillaume Cochereau, marchand à La Haye, et demoiselle Marie Bigot, son épouse, avant veuve de messire Simon de Bernardon, écuyer, sieur de Lorrière, en leurs noms et comme se portant fort de demoiselle Marie-Jeanne de Bernadon, fille du défunt sieur de Bernardon et de Marie Bigot, et Jean Pillon, laboureur, demeurant à La Drujonnière, paroisse de Saint-Claude-Froidmentel, du contrat de constitution d'une rente de 40 livres au denier 25, rachetable à 1,000 livres, au profit du seigneur de La Chesnaye, devant Simon-François Langlois et Jean-François Jourdain, notaires au Châtelet de Paris, le 7 février 1720, par maître François Levavasseur, procureur en la prévosté de l'Hôtel, demeurant à Paris, fondé de pouvoirs des susnommés, et hypothèque d'une métairie sise dans le bourg de Sanderville, proche Chartres, appartenant au défunt Simon de Bernardon et aux demoiselles de Bernardon. — Vente par Gilles Tenoisy, laboureur à La Bourdoisière, paroisse de Saint-Hilaire, à Pierre Gasnier, marchand aux Hayes, dite paroisse, de 6 pièces de terre et pré, sises à la fontaine de La Bourdoisière, au Grand-Jonchet, dans les noues de La Chauvillière, à La Templière, dans les champs de La Chauvillière. — Partage de rentes entre les enfants et petits-enfants de Bernardon ci-dessus dénommés, comme héritiers de Marie-Jeanne Duplessis, leur mère et aïeule. — Vente par Simon Mauger, demeurant à La Truiarde, paroisse de Fontaine-Raoul, et Charlotte Serreau, sa femme, à Pierre Gasnier, marchand aux Hayes, paroisse de Saint-Hilaire, de 20 boisselées de terre en 3 pièces, au terroir du Pressoir, à La Gentillerie et au clos Marjonc, paroisse de Saint-Hilaire. — Bail par le seigneur de La Chesnaye, à Jean Luquet, laboureur à Villée, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés, et Catherine Richard, sa femme, du lieu de La Thierrie, au village de La Busellerie (*alias* La Buzellière), paroisse de Saint-Lubin-des-Prés. — Vente par Jean Robert, vigneron aux Fouquets, paroisse de Saint-Jean, et Anne Chavigny, sa femme, à demoiselle Claude Fromont, veuve de Jean Renou, demeurant à Cloyes, pour et au nom de Marie-Renou, sa fille, d'un arpent de terre au terroir des Lupeaux, paroisse de Romilly-sur-Aigre. — Bail par le seigneur de La Chesnaye, à Michel Lubineau, meûnier, et Marguerite Guiot, sa femme, du moulin à moudre blé appelé le Vieux-Moulin, assis sur la rivière du Loir. — Vente par Jean de Bernardon, écuyer, sieur de Laurière, (*alias* Lorrière) y demeurant, paroisse de Saint-Claude, à Nicolas Lecomte, laboureur aux Hayes, dite paroisse, d'un boisseau de terre sis paroisse de Saint-Claude. Ont, les sieurs de Bernardon et Leconte, déclaré ne savoir signer. — Adjudication à la requête du procureur fiscal de la justice et seigneurie de Rougemont et de L'Ormois, en conséquence des ordres de haut et puissant seigneur le seigneur de La Chesnaye, de 40 arpents de bois taillis, savoir : 20 arpents dans le carreau appelé les bois de Bellandes, et 20 arpents dans les bois de L'Ormois ; les 20 arpents de L'Ormois ont été adjugés à Pierre Roche, marchand à Châteaudun, moyennant 187 livres ; aucun acquéreur ne s'est présenté pour les 20 arpents de Bellandes.

E. 731. Liasse. — 17 pièces, papier.

1724-1726. — Suite des minutes de Nicolas Masson, notaire de la baronnie de Fréteval, colloqué à Rougemont et Saint-Hilaire-la-Gravelle, demeurant audit Rougemont. — Vente par Madeleine Hulault, fille majeure et usant de ses droits, en présence et avec l'autorisation de Jean Hulault, son père, demeurant au Chêne, paroisse de Saint-Hilaire, à Jean Gouffier, journalier à La Chauvillière, même paroisse, et Marguerite Clevet, sa femme, dont il promet la ratification, d'une maillée et demie de pré en deux pièces sises au Haut-Gourt, paroisse de Saint-Hilaire, et d'une mine de terre au terroir du Guet, dite paroisse. — Bail à ferme par le seigneur de La Chesnaye : à Pierre Neil, laboureur, et Françoise Garnier, sa femme, du lieu et métairie de L'Ormois, paroisse de Saint-Lubin-des-Prés ; — à François Touchard, laboureur, demeurant à Saint-Aubin, paroisse de La Chapelle-du-Noyer, et Marie Merlin, sa femme, du lieu et métairie de Vimoy. — Bail par maître Mathieu Courtin, procureur fiscal de la baronnie de Fréteval, y demeurant, et bailli de la terre et seigneurie de Rougemont, comme fondé de pouvoir du seigneur de La Chesnaye : à André Jupin, laboureur, demeurant à Benainville, paroisse de Charray, (Eure-et-Loir), et Élisabeth Pontonnier, sa femme, du lieu et métairie de La Pisserie, bourg et paroisse de Brévain-

ville ; — à Julien Levêque, laboureur, et Madeleine Congnesivière, sa femme, du lieu et métairie du Buisson, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel ; — à Jacques Perdreau, laboureur, et Françoise Boviastre, sa femme, du lieu et métairie de Boisgasnier, paroisse de Montigny ; — à Jacques Ouzilleau, meûnier, et Renée Leconte, sa femme, du moulin à blé de Vernouillet, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel ; — à Paul Godefroy, marchand cabaretier, demeurant en la ville de Fréteval, de la rivière de L'Ormois, appartenant au seigneur de Rougemont, à cause de la seigneurie de L'Ormois. — Bail par messire André Auger, prêtre, curé de Saint-Lubin de la ville de Cloyes, à Jacques Goron, laboureur, demeurant au Carrefour, dite paroisse, et Catherine Mauger, sa femme, de la métairie de Monpipeau, paroisse d'Ouzouer-le-Doyen. — Nomination par les manants et habitants de la paroisse de Saint-Hilaire, réunis « sous le chapiteau » de l'église, de deux fabriciens.

E. 732. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1685-1722. — TOUCHERON (Isaac), notaire en la cour de Renay et Chêne Carré. — Foi et hommage, aveu et dénombrement par Pierre Regnard, marchand, demeurant à Bricsard, paroisse de Renay, au nom et comme tuteur d'Anne Regnard, sa fille, âgée de 20 ans, à dame Catherine Le Fuselier, dame de Cormeray et autres lieux, épouse de messire Louis marquis de Maillé, seigneur de Rougeou et autres lieux, demeurant à Cormeray, paroisse de Chitenay, à cause de son fief de Villegrimont, paroisses de Champigny et Rhodon, en Beauce, pour raison de 82 boisselées d'héritages en onze pièces, sises à Villegrimont, aux lieuxdits : Le Petit-Chemin, La Grande-Ruelle, Le Haut-de-la-Ruelle, Vignevier, Les Epines-Noires et La Fosse-Longue. — Nomination, par messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, et les manants et habitants de ladite paroisse, de Mathias Desfretille comme fabricien et syndic de la paroisse de Renay. — Bail par messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, à Guillaume Raguin et Charles Gautier, laboureurs au bourg de Renay, de 7 septrées de terre dépendant de la cure, situées dans la paroisse de Renay. — Vente par Marguerite Coudry, veuve de Jean Richard, demeurant à Bricsard, paroisse de Renay, à Pierre Pasquier, demeurant à Lorges, de 4 boisselées de terre à Bricsard, en présence de maître Pierre Juffrand, sergent et garde de la seigneurie de Renay, et de messire Jacques de Laiglehoust, chevalier, seigneur de Goinville, demeurant ordinairement au château de Grandmaison, paroisse de Chitenay, lesquels témoins ont signé avec le notaire. — Bail par messire M[illegible], curé de Renay, à Antoine Fournier, laboureur à Champlain, de toutes les dîmes grosses et menues que ledit sieur curé a le droit de percevoir sur ledit Fournier, moyennant 55 livres par an. — Compte par Jean Pillon, laboureur à Champlain, paroisse de Renay, comme procureur fabricien de l'église dudit Renay, [illegible] années 1716, 1717, 1718, [illegible] 12 [illegible] 171[illegible]. — Vente par Pierre Mallasinay, demeurant au bourg de La Chapelle-Enchérie, et Marie Gabilliau, sa femme, à Julien Buttard, journalier à Renay, d'une maison, cour, jardin et terre, sis à Renay. — Nomination par le curé et les paroissiens de la paroisse de Renay, assemblés à l'issue de la messe paroissiale, de Pierre Pasquier comme fabricien et syndic de l'église dudit Renay. — Vente par Didier Petit, bourgeois, demeurant à Morée, et Marie Roger, sa femme, à Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay, Chêne-Carré et autres lieux, demeurant à Paris, rue Saint-Louis, d'une masure, petit jardin derrière, sis à Renay, moyennant 35 livres.

E. 733. (Liasse.) — [illegible]

1723-1726. — [illegible] ron, notaire en la cour de Renay et Chêne-Carré. — Vente : par Pierre Mauricet, demeurant à Baigneux, paroisse de Lignières, et Madeleine Huet, sa femme, à messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, [illegible] de vigne au clos de La Haye ; — par Marie Piau, veuve de Pierre Chartier, demeurant à La Touche-Gonthier, paroisse de Lignières, à Charles R[illegible], paroisse de Saint-Jean, de 4 boisselées de terre sises au lieu appelé Oucques, dite paroisse. — Bail : par le sieur Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Chêne-Carré, Renay et autres lieux, à Gilles Loiseau et Mathurine Beaujouan, sa femme, du lieu et métairie de La Sallerie, paroisse de R[illegible] ; — à [illegible], laboureur à Champlain, et M[illegible], sa femme, du lieu et métairie de La Haye, sis paroisse de Renay ; — à Guillaume R[illegible], laboureur à Renay, et Marie [illegible], sa femme, du lieu et métairie de Champlain, appelé La Grande Métairie, [illegible] Métairie de Champlain, [illegible] paroisse de Renay ; — à [illegible] ; — à [illegible]

ment de [illegible] offerts et rendus par maître Philippe Baudron, lieutenant général de la baronnie de Fréteval et bailliage de Morée, bailli de Chicheray, demeurant à Fréteval, au nom et comme fondé et porteur de la procuration de maître Louis Garnier le jeune, procureur au bailliage et siége présidial de Blois, y demeurant, paroisse Saint-Honoré, passée devant maître Vallon, notaire à Blois, et son collègue, le 15 juillet 1726, lequel sieur Garnier est aussi fondé de la procuration de maître Jean-Joseph Bochard, procureur postulant en la ville de Lille, en Flandre, curateur judiciairement commis et nommé à la succession vacante de Tanneguy Guerry, écuyer, sieur de La Chesnaye, vivant prévôt général de la maréchaussée de Flandre, propriétaire de la terre, fief, seigneurie et justice de Chicheray, paroisse de Pezou, par acte expédié en la juridiction dudit lieu, énoncé en ladite procuration, passée devant les sieurs mayeur et échevins de la ville de Lille, en Flandre, le 1er juin 1726, à messire Jean-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur châtelain de Chêne-Carré, demeurant au château de Renay, à cause de la châtellenie dudit Chêne-Carré, dépendant et relevant du comté de Blois, pour raison de la terre, fief, seigneurie et justice de Chicheray, ses circonstances et dépendances, dont ledit sieur Guerry de La Chesnaye était propriétaire, et dont la succession est aujourd'hui vacante et abandonnée aux créanciers d'icelui.

E. 734. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1726-1737. — Guyot (Léonard), notaire et tabellion de la seigneurie de Renay. — Bail à ferme par messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Chêne-Carré, Renay et autres lieux, demeurant ordinairement à Paris, rue et paroisse Saint-Louis, étant actuellement en son château de Renay : à Antoine Fournier, laboureur, demeurant à Champlain, paroisse de Renay, et Madeleine Pillon, sa femme, des terres et métairies du Grand et Petit Champlain ; — à Joachim Lubineau et Mathieu Petit, laboureurs à Chêne-Carré, paroisse de Pezou, de 6 quartiers de pré situés à Chamotu, paroisse de Pezou. — Résiliation de bail entre le seigneur de Renay et Guillaume Raguin, laboureur, demeurant à Renay, au nom et comme tuteur des enfants de défunts Jean Gabilleau et Madeleine Regnier, sa femme, suivie d'un bail au profit dudit Guillaume Raguin et de Marie Régnier, sa femme, de la terre et métairie de La Haye, sise au bourg de Renay. — Procès-verbal de visite des dépendances de la ferme de La Basse-Cour de Renay, affermée par le seigneur de Chêne-Carré, Renay et autres lieux, à François Coursimot, laboureur, à la requête de ce dernier et en présence de Claude Broust, procureur fiscal, comme ayant pouvoir dudit seigneur. — Vente par Pierre Dubois, demeurant à Chicheray, paroisse de Pezou, à René Gault, laboureur, demeurant à La Touche-Gaultier, paroisse de Lignières, d'une boisselée de terre plantée en vigne, en deux pièces situées, la première au clos des Grouëts, et la seconde au clos de Chêne-Carré. — Pouvoir par messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay, demeurant à Paris, rue du Jardinet, paroisse Saint-André-des-Arts, à dame Marie Bouteville, son épouse, à l'effet de gérer ses affaires. — Vente par Jean et André Froger, frères, demeurant, le premier à Chicheray, paroisse de Pezou, et le second à Rocheux, paroisse de Lignières, à Mathurin Petit, demeurant au bourg de Renay, d'une boisselée et demie de terre dans laquelle il y a une méchante grange, le tout situé au bourg de Renay. — Vente à rente foncière par François Motte, vigneron à Chicheray, paroisse de Pezou, à Pierre Bourguignon, vigneron au même lieu, de 2 boisselées de terre situées à Saint-Ozille, paroisse de Pezou, dans laquelle pièce il y a une « cave logeable comme maison », avec cour et jardin ;— par Charles Becquereau, homme de peine, demeurant au bourg de Renay, à René Rottier, laboureur à La Grefferie, paroisse de Pezou, de pièces d'héritages situées aux Binous, à L'Ante-du-Meurger, au-dessus des Caves, au-dessous de La Touche et proche ledit lieu ; — par René Rottier à Charles Becquereau, susnommés, de pièces d'héritages dans le réage des Fades, dans Les Lhuys, à La Croix, à La Couture et proche ledit lieu. — Nomination par messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, en présence et du consentement des manants et habitants de ladite paroisse, réunis à cet effet, de Pierre Pasquier comme procureur fabricien de la même paroisse. — Vente par Jean Mellier, demeurant à Chanteloup, paroisse de Renay, à messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, d'une boisselée de vigne située au terroir de La Haye-du-Vau. — Bail à rente foncière par messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Chêne-Carré, Renay et autres lieux, à Thomas Picardeau et Jeanne Bourgeois, sa femme, demeurant à Renay, de bâtiments, cour et jardins, le tout d'une contenance de 6 boisselées, situé au bourg de Renay. — Bail à moitié fruits par le même à Guillaume Raguin et Marie Regnier, sa femme, d'un troupeau de bêtes à laine composé de 67 têtes. — Échange entre Pierre de La Varanne, journalier, et Marguerite Dugué, sa femme, et Jacques Ruet, journalier, tous demeurant au Haut-Drourcelle, paroisse de Lignières, de 18 pieds de terre en carré étant en jardin, situés audit lieu de Drourcelle, contre une pièce de terre plantée en vigne,

d'une demi-boisselée, située dans le grand clos des Hayes de Lignières. — Bail à moitié fruits par le seigneur de Chêne-Carré, Renay et autres lieux, à Louis Bourgeois, laboureur, demeurant à Champlain, paroisse de Renay, et Françoise Hougazeau, sa femme, d'un troupeau de bêtes à laine composé de 78 têtes. — Bail à ferme par messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, comme fondé de pouvoir de Léonard Sergent, garde, demeurant à Dangeau, à Jean Pineau, journalier à Renay, de bâtiments, terres, vignes, jardin, bois, prés et pâtures, situés paroisse de Renay. — Vente : par Pierre Savonneau, cabaretier à Renay, à Pierre Morisset, laboureur à Rocheux, paroisse de Lignières, de 5 boisselées de terre au terroir de Rocheux, proche Le Poirier de La Mortenielle, paroisse de Lignières, appartenant en propre à Marie Brierre, femme du vendeur, présente au contrat ; — par Pierre Morisset à Pierre Savonneau, susnommés, de : 1° 4 boisselées de terre au terroir du Parc-Chevalier ; — 2° une boisselée de terre au Pinçonas, paroisse de Renay ; — par Louis Jourdan, laboureur à Chanteloup, paroisse de Renay, Pierre Roger, laboureur à La Houghaise, paroisse de La Chapelle-Enchérie, et Marie Jourdan, sa femme, à René Gandouin, vigneron, demeurant paroisse de Montigny, de 13 boisselées de terre en cinq pièces, situés aux Chaintres, à La Billeterie, près le chemin de Montigny, à La Grande-Pierre et aux Blés-Blancs ; plus deux jardins au village du Fourny et 3 boisselées de bois situés aux Minées, proche La Garanne du Fourny. — Procès-verbal dressé à l'issue de la messe paroissiale de Renay, en présence des manants et habitants de ladite paroisse et de messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, des pertes que grand nombre des habitants de ladite paroisse ont eues à souffrir, dans le courant de l'année 1729, sur leurs bestiaux et récoltes, après lesquelles déclarations lesdits habitants manifestent l'espérance que Monseigneur l'Intendant voudra bien avoir égard à la triste situation dans laquelle ils se trouvent, étant hors d'état de subsister. — Nomination d'un sonneur par les habitants de la paroisse de Renay, convoqués à cet effet par messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay, messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay, et Pierre Pasquier, procureur fabricien. — Vente par Jacques Becquereau et Marie Huet, sa femme, demeurant au bourg de Renay, à Nicolas Vallery, marchand, demeurant à Chicheray, paroisse de Pezou, de : 4 boisselées de terre situées aux Grouëts de La Touche ; — 4 boisselées de terre aux Ruaux, terroir de La Thibaudière ; — 4 boisselées de terre audit lieu ; — 2 boisselées de terre aux Plantes ; — une demi-boisselée de terre au bas du clos d'abas de La Thibaudière ; — une demi-boisselée de vigne au Clos Mottu, terroir de Chicheray ; — 2 boisselées de terre [illegible] ; — [illegible] de boisselée de terre [illegible] Chicheray, et trois quarts de boisselée [illegible] Chêne-Carré. — Nomination de Guillaume [illegible] procureur fabricien de la paroisse de Renay, par les principaux habitants de ladite paroisse, [illegible] l'issue de la messe paroissiale, par messire Michel Juignet, prêtre, curé de Renay. — Vente par [illegible], laboureur à Rocheux, paroisse de Lignières, tant [illegible] que comme se portant fort de Marie [illegible], sa femme, dont il promet la ratification, à Michel Rousseau, vigneron, demeurant à La Thibaudière, paroisse de Pezou, de 2 boisselées de terre plantées en vigne, situées au clos de La Callerie, paroisse de Renay ; — par Julien Ozant, laboureur à Chanteloup, paroisse de Renay, et Madelaine Godillon, sa femme, à Pierre Savonneau, cabaretier à Renay, tant pour lui que pour Marie Brierre, sa femme, de deux pièces de terre situées au lieu appelé Pinçonas et au Sancerise, terroir de Renay, près Le Parc-Chevalier, paroisse de Renay. — Procès-verbal dressé à la requête de dame Marie Bouteville, épouse de messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay, et en présence des principaux manants et habitants de la paroisse de Renay, et de messire Jean-Baptiste Juignet, prêtre, curé de ladite paroisse, convoqués à cet effet, pour constater les réparations, tant grosses que menues, qu'il y a présentement à faire aux bâtiments du presbytère de Renay. — Vente par Pierre Grandin, vigneron, demeurant à La Vallée-Bernage, paroisse de Pezou, à Nicolas Vallery, marchand à Chicheray, même paroisse, de : 1° [illegible] de terre à Chenevière, situées aux Vallées du Petit-Chicheray ; — 2° une boisselée [illegible] La Maisonnette ; 3° une demi-boisselée de pré aux Chercastrés, le tout paroisse de Pezou. — Vente par messire Pierre H[illegible], prêtre, [illegible] demeurant, à Pierre H[illegible], demeurant au même lieu, de : 1° [illegible] dans le bourg de F[illegible] ; — 2° trois quarts de vigne [illegible] ; — 3° [illegible] quart de quartier de vigne [illegible] ; — 4° et un quartier de vigne [illegible] de M[illegible]. — Bail à ferme par dame Marie Bouteville, épouse [illegible] de messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Chêne-Carré, Renay et autres lieux, à [illegible] [illegible] tants [illegible] Renay. — Procès-verbal [illegible] la paroisse de Renay, [illegible] [illegible]

vieur, demeurant tous à Vendôme, experts nommés, à la requête de Lambert Marganne, prêtre, curé de Renay, y demeurant.

E. 736. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1732-1737. — Rousseau (François), notaire en la justice, terre et seigneurie de Renay, demeurant à Pezou. — Inventaire à la requête d'Elizée Juignet, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Saint-Georges, pays du Maine, tuteur institué par justice des biens de demoiselle Marie Juignet, fille et héritière de défunts messire Jean-Baptiste Juignet, à son décès, prêtre, curé de la paroisse de Renay, et de demoiselle Marie Titon, en son vivant sa femme. — Bail à moitié par messire Lambert Marganne, prêtre, curé de Renay, à Guillaume Raguin et Jacques Fournier, laboureurs, de 23 septiers de terre situés paroisse de Renay. — Nomination du syndic de Chêne-Carré, par les principaux habitants de Chêne-Carré et Chicheray, paroisse de Pezou, réunis à la porte de l'église de ladite paroisse, d'après les ordres de monseigneur l'Intendant. — Nomination par les principaux habitants de Chêne-Carré et Chicheray, réunis à la réquisition de Nicolas Vallery, comme collecteur de Chêne-Carré, paroisse de Pezou, et en exécution des ordres de monseigneur l'Intendant, de collecteurs pour établir les tailles proportionnelles de Chicheray. — Vente : par Gilles Lucquet, laboureur à Houghaise, paroisse de La Chapelle-Enchérie, à Jean Petit, laboureur à Chicheray, de 7 boisselées de terre en plusieurs pièces de réages, situées à La Haute-Rive, à La Haye-du-Vau, à La Fosse-Cordier et à Malantras, paroisse de Pezou ; — par Jean Petit à Gilles Lucquet, susnommé, de 6 boisselées de terre, en nature de noues, situées au bourg de Renay ; — par maître Louis Rivière, notaire de la baronnie de Busloup, y demeurant, à Jean Fuzellier, laboureur à Groschêne, paroisse de Busloup, de bâtiments, cour, jardin et terres au village de Groschêne ; — par Denis Branslard, marchand, demeurant en la paroisse de Lignières, fils de Pierre Branslard et de Perrine Girard, décédé, à Catherine Branslard, veuve de Jean Housset, demeurant à Chicheray, du tiers de bâtiments, cours, jardin et prés, situés au village de Rocheux, paroisse de Lignières. — Bail par madame Marie de Bouteville, épouse fondée de pouvoirs de messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur et dame de Renay, Champlain, Chanteloup, Chêne-Carré, et autres lieux : à Nicolas Duperray, laboureur, du lieu et métairie de Chanteloup, situé paroisse de Renay ; — à Jean Pellay, laboureur aux Ruaux, paroisse de Lignières, et Marie Guiot, sa femme, du lieu et métairie de La Sallerie, situé paroisse de Renay. — Bail à ferme : par maître Jean-Louis Menard, docteur en médecine, et demoiselle Françoise-Angélique Menard, sa sœur, fille majeure, demeurant paroisse de Lisle, en Vendômois, à Olivier Vendour, vigneron, et Marie Saunier, sa femme, demeurant à Saint-André, paroisse de Villiers, de bâtiments, terres et prés situés dans les paroisses de Saint-Firmin-des-Prés, Pezou et Lisle ; — par dame Marie de Bouteville, épouse de messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, à Jacques Crespin, laboureur à Bricsard, paroisse de Renay, de la métairie de La Bigotterie, située au village de Champlain, paroisse de Renay ; — par la même, à Madeleine Jarry, veuve de François Couamet, et à Jean Couamet, son fils, de la métairie de la basse-cour du château de Renay ; — à Guillaume Raguin, laboureur, demeurant à Renay, des terres et métairies du Grand et Petit-Champlain. — Vente par Jean Morisset, laboureur aux Noues, paroisse de Lignières, à Nicolas Chapiseau, laboureur à La Thibaudière, paroisse de Pezou, et à Marie Loiseau, sa femme, de bâtiments, jardins, terres et vigne, situés à La Thibaudière, à La Taille-du-Payron, à La Sallerie et autres lieux, paroisses de Pezou et Renay. — Reconnaissance de possession, par Louis Bourgeois, laboureur à Champlain, paroisse de Renay, et François Moreau, d'héritages situés au village de Champlain, chargés d'une rente de 4 livres 14 sols, au profit de dame Catherine Baudron, veuve de défunt messire Jean-Baptiste Couturier, écuyer, sieur de La Troisne, en son vivant garde de la porte du Roi, et de maître François Lecomte, avocat au parlement, bailli de l'abbaye cardinale de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, des châtellenies de Lisle, Fontaine et autres lieux, présent et acceptant, tant pour lui que pour la dame veuve Couturier et pour demoiselle Catherine Couturier, fille de ladite dame. — Bail par messire Geoffroy Petit de Saint-Lienne : à Guillaume Raguin, de la métairie de La Haye, paroisse de Renay ; — à Antoine et Jacques Fournier, des terres et métairies du Grand et du Petit Champlain. — Vente par Jean Dugué, laboureur, demeurant paroisse de Busloup, et Marie Couasmet, sa femme, à Jacques Housset, laboureur à Lessart, paroisse de La Ville-aux-Clercs, et Marie Vallery, sa femme, de 12 boisselées de terre, au terroir du Perche, au lieu appelé La Grosse-Borne, paroisse de La Ville-aux-Clercs. — Déclaration par : Antoine Fournier, fermier de la grande métairie de Champlain ; — Jacques Fournier, fermier de La Bigotterie ; — Guillaume Raguin, fermier de la métairie de La Haye ; — Gilles Loiseau, fermier de La Sallerie ; — Nicolas Duperray, fermier de Chanteloup ; — Jacques Crespin, fermier de La Bigotterie ; —

et Jean Pellay, fermier de La Sallerie, que non-seulement messire Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay et autres lieux, leur a remis le revenu de leurs fermes cette année dernière 1735, pour raison de la grêle et « vimaire» arrivé le 16 juillet 1735, mais encore leur a fait des avances considérables pour les aider à ensemencer et à vivre pendant l'année, jusqu'à la récolte prochaine. — Bail par messire César de Giraudeau, chevalier, seigneur des fiefs, domaines et terres de La Hardonnière, Belle-Assise et Saint-Germain, et dame Marie d'Eschallard, son épouse, demeurant en leur terre de Champs, paroisse de Saint-Firmin-des-Prés, à Jean-Louis Menard, docteur en médecine de la faculté de Reims, et demoiselle Françoise-Angélique Menard, sa sœur, demeurant en leur terre de La Rondellière, paroisse de Lisle, d'héritages situés devant la grande porte de la métairie de La Rondellière. — Vente par Martin Gager, laboureur à Chicheray, et Madeleine Lucquet, sa femme, à Jean Buisson, laboureur, demeurant aux Hayes-de-Lignières, paroisse de Lignières, de 2 boisselées de terre situées au-dessus du village de La Tasse, et une demi-boisselée de jardin située aux Hayes-de-Lignières, dite paroisse. — Bail par Pierre Neil, fermier général de la terre et seigneurie de La Segretennerie de Pezou, y demeurant, à messire Jacques-René Vâlet, prêtre, curé de Lignières, des grosses et menues dîmes de la paroisse de Lignières, dépendant de ladite seigneurie. — Nomination, à l'issue des vêpres, en l'église paroissiale de Saint-Gilles de Renay, de François Becquereau, comme fabricien de la paroisse de Renay. — Obligations au profit de messire Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay : par Nicolas Duperray, fermier de Chanteloup, de 142 livres pour prêt ; — par Jean Pellay, fermier de La Sallerie, de 100 livres pour prêt ; — par Antoine et Jacques Fournier, fermiers des métairies du Grand et du Petit Champlain, de 500 livres, aussi pour prêt. — Partage en six lots entre : Louis Jourdan, demeurant à Saint-Lubin-des-Prés, Marie Jourdan, veuve de Pierre Roger, demeurant à Maugué, paroisse de La Chapelle-Enchérie, Jean Jourdan, demeurant à Saint-Lubin-des-Prés, François Jourdan, Anne Jourdan, domestiques en ladite paroisse, et Jeanne Jourdan, demeurant paroisse de Pezou, enfants de défunts Louis Jourdan et Marie Bourgeois, d'héritages dépendant de la succession de ces derniers et de celle de Jacques Lucquet, fils de défunts Jean Lucquet et Anne Martineau. — Vente par Michel Gauthier, vigneron, demeurant au village de Chappedasne, paroisse de Saint-Firmin-des-Prés, et Marie Borde, sa femme, à messire Claude de Reméon de Mocquet, écuyer, seigneur de Chappedasne et en partie des paroisses de Saint-Firmin et Lisle, demeurant audit lieu de Chappedasne, paroisse de Saint-Firmin, de 3 [illegible] de terre en friche, situées à Bonhomme[illegible], paroisse de Saint-[illegible]. — Bail : par messire Jacques-[illegible] Riet d'Orvalle, seigneur de Maugué et autres lieux, demeurant ville de Blois, paroisse Saint-Honoré, fondé de pouvoir de demoiselle Marguerite-Christophlette-Riet d'Orvalle, demeurant à Chabris, en Berry, à Denis Bretheau, laboureur, demeurant à La Bosse, et Marie Tessier, sa femme, de la petite métairie de Maugué, située paroisse de La Chapelle-Enchérie ; — par le [illegible] à Pierre Bury et Renée Couturier, sa femme, demeurant paroisse de Saint-Laurent-des-Bois, de la grande métairie de Maugué, située paroisse de La Chapelle-Enchérie.

E. [illegible]

1738-1742. [illegible] — Vente par Marie Rottier, veuve de Noël Martin, en son vivant laboureur aux Hayes, paroisse de Lignières, à Pierre Savonneau, marchand, et Marie Brière, sa femme, de 18 boisselées de terre aux environs de Chanteloup, paroisse de Renay. — Bail par François Bergeron, huissier et garde de la justice, fief et terre de Renay, y demeurant, à François Martin, journalier à Morée, de bâtiments, cour et jardin. — Vente par Gilles Dumans, vigneron, et Madelaine Diot, sa femme, demeurant au Haut-de-Maurier, paroisse de Naveil, à Pierre Savonneau et Marie Brière, sa femme, de pièces d'héritages situées à La Haute-Pige, proche Le Poirier, terroir de Chanteloup, au même terroir, proche le village de Chanteloup, au lieu appelé le Petit-Marchais, aux Terres-Noires, aux Longs-Reages dudit Chanteloup, proche les Terres-Noires, au lieu [illegible]. — Bail par messire Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay, [illegible], à Gilles Breton et Renée Roberdeau, sa femme, de la terre et métairie de [illegible]. — Vente [illegible] Loiseau, journalier, et Elisabeth Housset, sa femme, demeurant [illegible] [illegible]

La Bosse, à Pierre Bordier et Marguerite Sanglier, sa femme, demeurant à Champlain, de pièces d'héritages situées à Champlain, au fond de La Pige, à La Valliette, au Chêne-Creux, à La Vigne, au Charme et à Chêne-Carré, paroisse de Renay ; — par les mêmes auxdits époux Bordier-Sanglier, de pièces d'héritage près le bourg de La Chapelle-Enchérie et entre La Houghaise et La Chapelle-Enchérie. — Bail à cens et rente par le seigneur de Renay, Chêne-Carré et autres lieux, à Nicolas Vallery le jeune, laboureur, demeurant au village de Chicheray, paroisse de Pezou, du lieu et métairie de La Sallerie, situé paroisse de Renay, moyennant 10 sous de cens, 80 boisseaux de bon blé, 4 chapons et 4 poulets de rente foncière ; — à Jacques Fournier et Renée Martin, sa femme, demeurant à Champlain, paroisse de Renay, du lieu et métairie de La Bigotterie, situé au village de Champlain, moyennant 10 sous de cens et 120 boisseaux de bon blé, 4 chapons et 4 poulets de rente foncière. — Nomination par messire Lambert Marganne, prêtre, curé de Renay, et les habitants de ladite paroisse, de Jacques Crespin comme procureur fabricien de l'église et fabrique de Renay. — Bail par Monsieur de Saint-Lienne, seigneur de Renay, Chêne-Carré, Chanteloup et autres lieux, à Jacques Fournier et Renée Martin, sa femme, des terres et métairies du Grand et du Petit-Champlain. — Vente : par Mathieu Petit, laboureur, demeurant à Savatteau, paroisse de Saint-Firmin, à Pierre Savonneau et Marie Brière, sa femme, de 9 boisselées de terre situées près Le Parc-Chevalier, paroisse de Renay ; — par les époux Savonneau audit Mathieu Petit, de 6 boisselées de terre situées aux Terres-Noires de Chanteloup, paroisse de Renay. — Compte que rend Jean Guierche, comme fabricien de Renay, pendant les années 1737, 1738 et 1739. — Vente : par Michel Gaultier, laboureur, demeurant à Chappedasne, paroisse de Saint-Firmin, à Catherine Lucquet, veuve de Jean Gagnebien, demeurant à Chêne-Carré, paroisse de Pezou, de 2 boisselées et demie de pré situées près le pré de La Boite, autrement L'Arpent, paroisse de Saint-Firmin ; — par Pierre Bourguignon et Marie Minier, sa femme, demeurant à La Tasse, paroisse de Lignières, à René Couasmet, laboureur à Chêne-Carré, de : une boisselée de terre en jardin à Chêne-Carré, appelé La Gironnerie, trois quarts de boisselée de vigne à La Rocherie, et une boisselée de terre dans le clos de Chappedasne, appelé La Beguinne, le tout paroisse de Saint-Firmin ; — par Pierre Bourguignon et Catherine Housset, sa femme, demeurant aux Caves, paroisse de Pezou, à Jean Fleury, vigneron à Volimbert, paroisse de Busloup, de trois pièces de vigne situées dans le clos de Monhenry, dans les clos de Pezou et à La Croizille, paroisse de Pezou. — Compte que rend François Becquereau, marchand à La Chauvinière, paroisse de La Chapelle-Enchérie, comme fabricien de ladite paroisse, pendant les années 1733, 1734, 1735. — Bail par Monsieur de Saint-Lienne, seigneur de Renay, Chêne-Carré et autres lieux, à Jean Petit et Anne Pillon, sa femme, des terre et métairie de La Haye, paroisse de Renay. — Vente par Jean Housset, laboureur à Champlain, à André Badaire, journalier à Briesard, de 3 boisselées de terre situées à La Couture, paroisse de La Chapelle-Enchérie.

E. 737. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1742-1743. — PARDESSUS (Simon), notaire à Renay. — Nomination par Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay, châtellenie de Chêne-Carré et autres lieux, de Simon Pardessus, comme notaire et greffier desdites Chatellenie de Chêne-Carré et haute-justice de Renay, en remplacement de Henri Chaillou, révoqué. Donné au château de Renay, le 14 novembre 1742. Signé : Petit de Saint-Lienne. — Vente : par Gilles Tallebot, et Madeleine Roberdeau, sa femme, à Joachim Lubineau et Marie Goudeau, sa femme, d'une boisselée de vigne, située au clos de Grouay, paroisse de Pezou ; — par Jean Rousseau, demeurant à Renay, à Jean Petit et Anne Pillon, sa femme, de 6 boisselées de terre, situées aux Terres-Noires de La Haye-du-Vau, paroisse de Renay ; — par Jean Fleury, demeurant à Volimbert, paroisse de Busloup, à Pierre Bourguignon et Catheriue Housset, sa femme, demeurant aux Caves, paroisse de Pezou, de pièces d'héritages situées au clos d'abas de La Thibaudière, et dans le clos d'ahaut, paroisse, de Pezou ; — par Jean Dutertre, laboureur, demeurant à La Chapelle-Enchérie, à Thomas Oury, demeurant paroisse de Sainte-Gemme, de pièces d'héritages situées au réage des Fades, terroir de La Pige-de-Champlain, à La Mouée-du-Diviseau, à La Brosse, au Fondoît, aux Asry et au réage du Noyer, terroir de La Chauvinière, le tout paroisse de La Chapelle-Enchérie ; — par Jacques Pourmarin, demeurant à Renay, à Pierre Javour, domestique à La Grapperie, paroisse de Saint-Firmin, de pièces d'héritages situées aux Vallées des clos de Chappedasne, à La Maisonnette, aux Rottes, dans le clos de Chappedasne, au clos Berthelot, à L'Ouche, à Saint-Vrin, au Pré-aux-Couards et au Verger, le tout paroisse de Saint-Firmin ; — par Jean Rousseau, laboureur au bourg de Renay, à Jean Petit et Anne Pillon, sa femme, de 7 boisselées de terre, aux Terres-Noires de Chanteloup, et 2 boisselées de terre au Parc-Chevalier.

E. 738. (Liasse.) — 57 pièces, papier [illegible]

1700-1703. — Chédé, notaire à La Ferté-Saint-Aignan (1). — Bail par messire Henri Albout, sieur de Lommare, demeurant à Saint-Aignan, intendant de monseigneur le duc de Beauvillier, à Jean Rouillard, maître-couvreur, demeurant ville de La Ferté-Saint-Aignan, de l'entretien et des réparations concernant son état, de tous les bâtiments du château de La Ferté-Saint-Aignan, basse-cour, métairies et locature en dépendant, moyennant 90 livres par an. — Vente par le même audit nom, à Jacques Bousillard, marchand meunier, demeurant en la paroisse de Saint-Cyr-Semblecy, Simphorien Cordon, fermier du Grand-Villabry, dite paroisse, et Jacques Charpentier, fermier de Malmusse, paroisse de Crouy, de la coupe d'une pièce de bois taillis et futaie, appelée Le Boille, paroisse de Saint-Cyr-Semblecy, contenant 10 arpents, 52 perches, moyennant 700 livres. — Bail à ferme, par le même audit nom : à Noël Viau, de la métairie des Places, paroisse dudit Saint-Cyr ; — à Pierre Naudin, du moulin de Crouy et ses dépendances ; — à Silvain Jamet, l'aîné, marchand, demeurant au faubourg de Bretagne, paroisse de Saint-Cyr, de deux étangs, dépendant des lieux de La Frèlonnière et de La Ronce, paroisse de Dhuison, appelés l'étang des Landes et l'étang des Paux ; — à Nicolas Pommier, des lieu et métairie de La Frèlonnière, paroisse de Crouy ; — à Anne Prou, veuve de Nicolas Moreau, et à François Jouanneau, son gendre, de la métairie du Cormier, située paroisse de Crouy ; — à Laurent Larticle et Marie Raymond, sa femme, de la métairie de La Cheminée-Blanche, située sur la paroisse de Crouy. — Bail par messire Edme-François Nicolay, demeurant à Saint-Aignan en Berry, intendant de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, grand d'Espagne, seigneur baron de La Ferté-Saint-Aignan : à Jacques Delestre, homme de travail, demeurant paroisse de Neung-sur-Beuvron, de la locature de La Ronce, située sur la paroisse de Dhuison ; — à Jacques Cottier, d'une locature assise au village de Rotte, paroisse de Dhuison ; — à François Jamet, d'une pièce de pré contenant 5 journaux, appelée Le Petit-Pilon, située devant le château, moyennant 50 livres de ferme. — État, devis et mémoire d'un bâtiment à faire construire sur la place du marché de La Ferté, [illegible] de la veuve Manceau, pour [illegible] — suivi du traité entre [illegible] au nom et comme intendant de [illegible] Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, seigneur baron de La Ferté-Saint-Aignan, et Jacques Richard, charpentier, demeurant dans cette ville. — Bail par messire Edme-François Nicolay, au nom et comme intendant de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, comte de Buz[illegible], premier gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, chef du Conseil royal des Finances, ministre d'État, premier gentilhomme de la Chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne, maître de sa garde-robe, ci-devant son gouverneur, gouverneur de Monseigneur le duc de Berry, surintendant de sa maison, et premier gentilhomme de sa Chambre, grand d'Espagne, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, du Hâvre-de-Grâce et pays en dépendant, seigneur baron de La Ferté-Saint-Aignan, ci-devant gouverneur du Roi-Catholique, maître de sa garde-robe, et premier gentilhomme de sa Chambre : à Pierre Chauffour, et Étiennette Naudin, sa femme, de la métairie du Haut-Villerondier, située [illegible] ; — à Toussaint Dhuisme et à sa femme, de la métairie du Bas-Villerondier, aussi paroisse de Villeny ; — à Symphorien Cordon, de la métairie du Grand-Villabry, située sur la paroisse de Saint-Cyr-Semblecy ; — à Symphorien Cordon et Marin Duffier, [illegible] paroisse dudit Saint-Cyr, tant pour lui que pour Jean Duffier, son fils, et Pierre Michou, son gendre, de 16 étangs dépendant du domaine de La Ferté, appelés : Le Grand-Étang-de-la-Ferté, Les Binoches, La Longue-Chaussée, La Platine, La Chapelle, Le Pinçon, Le Soudan, Le Grand-Villabry, Malmusse, Les Nazeaux, Le Bois-aux-Gués, Le Su, Villechenet, Villiers, l'étang Roch et les deux tiers de l'étang du Temple, plus du petit étang Hue, assis au-dessus de [illegible] de Ville[illegible] Saint-Cyr et [illegible]. — à [illegible] — à Jacques [illegible] — à [illegible] dant de la baronnie de La Ferté-Saint-Aignan. — à Jacques [illegible] de [illegible] Saint-Cyr. — à Louis [illegible] — à Marin [illegible]

(1) Les minutes des notaires de La Ferté-Saint-Aignan, analysées ici, ont été retrouvées après l'impression de l'inventaire de celles de la châtellenie de Mesland, et n'occupent pas, pour ce motif, la place que leur assigne l'ordre alphabétique des châtellenies.

Mazereux, située en la même paroisse ; — à Françoise Billeau, veuve d'Aignan Le Prêtre, de la métairie du Grand-Beignon, située en la même paroisse ; — à Jacques Bouzillard et Jeanne Boullard, sa femme, du moulin banal de La Ferté-Saint-Aignan. — Vente par ledit messire Edme-François Nicolay audit nom : à Symphorien Cordon, et Étienne Gervais, le jeune, de la coupe de 23 arpents de bois taillis situés proche Le Grand-Villabry, moyennant 1,000 livres ; — aux mêmes, de la coupe de 300 arpents de bois taillis, appelés Les Bois-aux-Gués, au lieu appelé le Parc du Grand-Villabry, moyennant 1,500 livres ; — à Toussaint Dhuisme et Pierre Chauflour, de la coupe de deux pièces de bois taillis, de la contenance de huit arpents, appelées La Fontaine, proche Villerondier, et La Boullette-de-Villerondier, moyennant 330 livres.

E. 739. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1704-1710. — Suite des minutes de Chedé, notaire à La Ferté-Saint-Aignan. — Bail par messire Edme-François Nicolay, intendant du très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, à Liphard Doutreville, l'aîné, l'un des sergents du bailliage de La Ferté, y demeurant, d'une des charges et offices d'huissier et sergent au bailliage et au siége des eaux et forêts de ladite Ferté et en la mairie de Crouy et autres siéges et justices y joints et annexés, moyennant 12 livres de fermage annuel ; — à Jacques de La Salle, l'un des huissiers et sergents au bailliage de ladite Ferté, y demeurant, de l'une des charges et offices d'huissier et sergent au bailliage et aux siéges des eaux et forêts de La Ferté et en la mairie de Crouy et autres siéges et justices y joints et annexés, moyennant 12 livres de fermage annuel. — Vente par maître Henri Albout, sieur de Lommare, intendant de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan : à Silvain et Pierre Jamet, de la coupe d'une pièce de bois taillis proche et devant la métairie des Places, paroisse de Saint-Cyr, contenant 8 arpents, moyennant 200 livres ; — à Jacques Charpentier et François Charpentier, et François Jouanneau, de la coupe d'une pièce de bois taillis appelée Les Boulas du Beignon, proche la métairie du Grand-Beignon, paroisse de Saint-Cyr, contenant 6 arpents, moyennant 230 livres ; — à Étienne Gervais, le jeune, de la coupe de 3 arpents de bois taillis et haute futaie, appelés Les Longières de Crouy, entre la métairie de La Ragonnière et le bourg de Crouy, moyennant 175 livres ; — à Silvain, Pierre et François Jamet frères, de la coupe d'une pièce de bois-taillis appelée La Boulette du Branlon, contenant 8 arpents et demi, moyennant 750 livres ; — à François et Jacques Charpentier, et François Jouanneau, de la coupe de La Garenne de Bréviande, paroisse de Saint-Cyr, moyennant 110 livres. — Bail par maître Edme-François Nicolay, intendant de monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan : à Louis Duffier, laboureur, et Silvine Vezaine, sa femme, de la métairie du Branlon, située sur la paroisse de Saint-Cyr-Semblecy ; — à Jacques Girard et Marie Jamet, sa femme, du moulin banal de La Ferté, situé sur la rivière du Cosson, paroisse de Saint-Cyr. — Vente par maître Henri Albout, sieur de Lommare, intendant de monseigneur le duc de Beauvillier, à Étienne Gervais, le jeune, de la coupe d'une pièce de bois taillis appelée La Taille des Cormiers, assise au-dessous du lieu de Darvoy, paroisse de Saint-Cyr, contenant 1 arpent 80 perches, moyennant 104 livres. — Bail : par maître Edme-François Nicolay, intendant de Monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, à Jacques Charpentier et Marie Frou, sa femme, de la métairie des Basses, située paroisse de Saint-Cyr ; — par François d'Estrez, écuyer, sieur de Marnay, au nom et comme intendant de Monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, à Anne Vanneau, veuve de Louis Deschamps, et à Jean Chapeau, son gendre, demeurant paroisse de Crouy, de la métairie de La Ragonnière, située dite paroisse ; — par Edme-François Nicolay, au nom susdit, à Liphard Doutreville, des charge et office d'huissier et sergent au bailliage et au siége des eaux et forêts de La Ferté, et en la mairie de Crouy et autres siéges et justices y joints et annexés ; — par François d'Estrez, écuyer, sieur de Marnay, au nom susdit, à honorable homme Jean Rouillard, maître couvreur et maçon, des réparations d'entretien concernant son état, à faire pendant 9 années aux bâtiments du château de La Ferté, basse-cour du château, métairies, moulins et locatures en dépendant, moyennant 160 livres par an ; — à François Richard et Marguerite Dubois, sa femme, du droit de boucherie et charcuterie dépendant du domaine de La Ferté et Saint-Cyr-Semblecy ; — à François Charpentier et Charlotte Roc, sa femme, de la métairie de Bréviande, située paroisse de Saint-Cyr ; — à Michel Fayot, tessier en toiles, demeurant en la paroisse de Dhuison, d'une locature située au village de Rotte, paroisse de Dhuison ; — à Charles Boutrou, laboureur, de la métairie de La Billardière, située en la paroisse de Crouy ; — à François Audinet, demeurant paroisse de Montrieux, de la métairie du Haut-Villerondier, située paroisse de Villeny ; — à Jacques Bouzillard, homme de peine, demeurant paroisse de Saint-Cyr, de la métairie de Malmusse, située en la paroisse de Crouy ; — à Jacques Charpentier, de la métairie du Bas-Villerondier, située en

la paroisse de Villeny ; — à Noël Viau, laboureur, de la métairie des Places, située en la paroisse de Saint-Cyr ; — à Gabriel Lebleu, meunier, du moulin de Crouy et ses dépendances, situé en la paroisse de Crouy ; — à Claude Gaullier, marchand à La Ferté-Saint-Aignan, de deux pièces de terre dépendant de la métairie de Malmusse, contenant 5 à 6 septrées, moyennant 18 livres de fermage ; — à François Richard, marchand boucher à La Ferté, et Marguerite Dubois, sa femme, du droit de boucherie et charcuterie dépendant du domaine de La Ferté et Saint-Cyr, moyennant 56 livres. — Échange entre François d'Estrez, écuyer, sieur de Marnay, au nom et comme intendant de Monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, d'une part ; et Jeanne Chesneau, veuve de Gentien Chesneau, et Jean Chesneau, demeurant dans le faubourg de Guyenne, à La Ferté-Saint-Aignan, paroisse de Saint-Cyr, tant pour eux que pour Henri Chesneau et Gentien Bidé, à cause de sa défunte femme, enfants de ladite veuve Chesneau, et frère et sœur de Jean Chesneau, d'autre part, du droit de pacage et champayage pendant neuf années, pour eux et les locataires des maisons qu'ils possèdent dans ledit faubourg de Guyenne, pour leurs chevaux et bêtes aumailles, dans la forêt dépendant du domaine de La Ferté, paroisse de Saint-Cyr, et dans les bois de Marne, assis dans la paroisse de Crouy, contre le même droit, pendant le même temps, pour les chevaux et bêtes aumailles de la métairie de Malmusse, sur toutes les terres labourables appartenant auxdits veuve et enfants Chesneau, aux environs du faubourg de Guyenne. — Bail par ledit François d'Estrez, sieur de Marnay, au nom de Monseigneur de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, à maître Jacques Debegues, greffier du bailliage et siége des eaux et forêts de La Ferté, y demeurant, des charge et office du greffe civil et criminel des bailliage, baronnie et châtellenie de La Ferté, de la métairie des eaux et forêts dudit lieu, ensemble celui de la mairie de Crouy, dépendant de la seigneurie de La Ferté, moyennant 60 livres de loyer ; — à François Moreau et Madeleine Payon, sa femme, demeurant à La Besnardière, paroisse de Crouy, de la métairie du Cormier, assise en ladite paroisse de Crouy ; — à Georges Naudin et Jeanne Godard, sa femme, du moulin banal dépendant du domaine de La Ferté, assis sur la rivière du Cosson.

E. 740. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1710-1715. — Suite des minutes de Chedé, notaire à La Ferté-Saint-Aignan. — Bail par François d'Estrez, écuyer, sieur de Marnay, au nom et comme intendant de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan : à [illegible], laboureur, et Marie [illegible], sa femme, de la métairie de La Billardière, située paroisse de Crouy ; — à [illegible] Chesneau, tessier en toile, et [illegible], sa femme, demeurant à La [illegible], paroisse de Crouy, de la métairie de La [illegible], située paroisse de [illegible] ; — à Jean Chesneau et [illegible], sa femme, de la métairie de La Frélonnière, située paroisse de Crouy. — Vente par François d'Estrez, sieur de Marnay, audit nom : à Étienne [illegible], de la coupe d'une pièce de bois taillis appelée La Taille de L'Épine-Boutard, contenant 5 arpents 12 perches, [illegible] Huquemeau, paroisse de Saint-Cyr, moyennant 787 livres 10 sous ; — à François Jamet, de la coupe d'une pièce de bois taillis appelée La Grande-Garenne du Château, sur la paroisse de Saint-Cyr, contenant 13 arpents 46 perches, moyennant 700 livres ; — au même, de la coupe de la 33e vente de bois taillis dépendant du domaine de La Ferté, contenant 75 arpents, moyennant 500 livres. — Bail par le même : à Étienne Payon, laboureur, et Marie Barbereau, sa femme, de la métairie de Jarneau, située sur la paroisse de Saint-Cyr ; — à Jean Chapeau, de la métairie de La Ragonnière, située sur la paroisse de Crouy ; — à Louis Tournois, marchand boucher à Saint-Laurent-des-Eaux, du droit de boucherie et charcuterie de La Ferté-Saint-Aignan, résilié avec François Richard ; — à Laurent Miance, demeurant à Darvoy, paroisse de Saint-Cyr, du four banal de La Ferté. — Vente par ledit François d'Estrez, sieur de Marnay, [illegible] Monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, à François Jamet : de la coupe de la 38e vente de la forêt de La Ferté, appelée La Vente d'Huquemeau, contenant 75 arpents 80 perches ; — de la 45e vente de ladite forêt, appelée La Pointe d'Huquemeau, contenant 7 arpents [illegible] perches ; — de quatre pièces de bois taillis et [illegible], appelées Le Buisson de Humellier et La Chemin[illegible], contenant 13 arpents 70 perches, [illegible] 1,225 livres ; — à Jean D[illegible], de la coupe de la 32e [illegible] de La Ferté, contenant 76 arpents 10 perches, [illegible] de taillis et buissons appelées La Taille-Justice et Les Petites-Malaisses, contenant [illegible] arpents 80 perches, moyennant 750 livres. — Bail par le même : à [illegible] Langlois et Marie [illegible], sa femme, de la métairie de Huquemeau [illegible], paroisse de Saint-Cyr ; — à [illegible] Jamet et [illegible], sa femme, de la [illegible] Grand-Villebe[illegible], située en la paroisse de Saint-Cyr ; — à Louis [illegible] et Marie [illegible], sa femme, de la métairie du [illegible], située en ladite paroisse ; — à [illegible] et François Jamet, de 19 [illegible]

La Ferté, sur les paroisses de Saint-Cyr, Crouy, Dhuison et Villeny, appelés : Le Grand-Étang de La Ferté, l'étang des Bouches, l'étang de La Longue-Chaussée, de La Platine, de La Chapelle, du Pinçon, de Villiers, de Soudan, du Grand-Villabry, de Malmusse, des Mazeaux, des Bois-aux-Gués, du Su, de Villechenet, L'Étang-Roch, L'Etang-Huet, les deux étangs de Villerondier, avec les deux tiers de l'étang du Temple, plus l'étang des Paux et l'étang des Landes, moyennant 810 livres de fermage ; — à Jean Duffier et Pierre Michou, de la métairie des Mazeaux, située en la paroisse de Saint-Cyr. — Vente par Christophe d'Estrez, écuyer, sieur de Marnay, au nom et comme intendant de Monseigneur Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, à François Jamet, de la coupe de bois taillis de La Retaille de La Ferté. — Vente par Claude Chedé, lieutenant du bailliage de La Ferté-Saint-Aignan, au nom et comme fondé de pouvoir de monseigneur de Beauvillier, duc de Saint-Aignan : à Louis Thibault, de la coupe d'une pièce de bois taillis près la métairie du Branlon, contenant 2 arpents 30 perches, moyennant 160 livres ; — à François Jamet, de la coupe d'une pièce de bois taillis, appelée La Mesure, paroisse de Crouy, contenant 29 arpents, moyennant 550 livres. — Reconnaissance par François Jamet, tant en son nom qu'au nom de défunt Pierre Jamet, son père, de l'empoissonnement des étangs qu'ils ont affermés de Monseigneur le duc de Saint-Aignan, par le bail sus-énoncé. — Vente par Claude Chedé, au nom de mondit seigneur le duc de Saint-Aignan, à Jacques Charpentier, de la coupe d'une pièce de bois taillis de 5 arpents, près la métairie des Basses, moyennant 240 livres ; — à François Jamet, de la coupe d'une pièce de buissons et bois taillis, appelée La Taille-Tomasse, paroisse de Saint-Cyr, contenant 8 arpents 75 perches, moyennant 210 livres. — Bail par le même, à Louis Beigné, voiturier par terre, de la métairie du Grand-Beignon, paroisse de Saint-Cyr.

E. 741. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1723-1725. — Corbeau (Louis), notaire à Mesland (1). — Minutes des actes reçus par lui. — Bail : par dom Regnault Moigno, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, demeurant en l'abbaye royale de Marmoutier-lès-Tours, comme fondé de procuration de S. A. S. monseigneur Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, abbé commendataire de ladite abbaye, à Louis Denault, vigneron, demeurant en la paroisse d'Orchaise, des dîmes de vins que ledit seigneur abbé a le droit de prendre et percevoir, à cause de sadite abbaye, sur les héritages en vignes de la paroisse d'Orchaise ; — par dame Marguerite Deloynes, veuve du sieur Claude Landale Gatelière, sieur du Boisguillot, demeurant à Blois, paroisse Saint-Honoré, à Etienne Gilbert, vigneron, et Catherine Ruelle, sa femme, demeurant au Mousseau, paroisse de Mesland, de la métairie de La Petite-Pâquerie, située dite paroisse — par maître Martin-François Petit, arpenteur du Roi, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne, au nom et comme procureur-substitué de dom François Noël, religieux et procureur de l'abbaye royale de Marmoutier-lès-Tours, ledit dom Noël fondé de procuration de S. A. S. monseigneur Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, abbé commendataire dudit Marmoutier, à Jean Lafuye, l'aîné, et Jean Lafuye, le jeune, marchands, demeurant à Onzain, de 14 arpents de pré appelés Les Grandanges, situés entre les deux Cisses, paroisse de Veuves, moyennant 30 livres de fermage par arpent. — Vente par Jacques Neveu, maréchal de forge, demeurant à Mesland, à messire Claude Crochet, prêtre, curé de Saint-Nicolas de Chaumont, et à demoiselle Marie Crochet, sa nièce, de prés et noue situés au Fresne et à L'Orme, paroisse de Monteaux, et dans la vallée de Grosbois, paroisse de Mesland, moyennant 50 livres de rente foncière. — Pouvoir par Olivier Le Sanquer, praticien, demeurant au bourg de Mesland, fermier judiciaire de la haute justice de Monteaux, prévôté de Basse-Beauce, et autres biens saisis réellement sur le sieur Coutel, à la requête des religieux de Marmoutier, aux sieurs Nicolas Delamotte, Jacques Letourneur et Georges Senaille, demeurant à Tours, paroisse de Sainte-Radégonde, à l'effet d'affermer tous les héritages mentionnés audit bail judiciaire. — Dépôt par maître Nicolas Delamotte, agent de l'abbaye royale de Marmoutier-lès-Tours, d'un procès-verbal d'adjudication, en date au commencement du samedi 8 novembre 1586, délivré par le secrétaire du clergé du diocèse de Chartres le 1er juin 1703, du moulin de Gièvres, situé sur la paroisse de Monteaux, par les commissaires subdélégués au diocèse de Chartres, au profit de messire Claude de Montdoucet, chevalier, seigneur de Monteaux, moyennant 44 écus, deux tiers d'écu d'or de rente foncière payable chaque année au prévôt du prieuré de Fontaine-Mesland et à ses successeurs, et en outre moyennant la somme de 250 écus, à laquelle ledit prieur a été taxé pour sa quote-part et portion des cinquante mille écus de rente accordés au roi en la présente année par Messieurs

(1) Les minutes de ce notaire ont été retrouvées après l'impression de l'inventaire de celle de la châtellenie de Mesland, et n'ont pu, pour ce motif, être analysées au rang que leur assigne l'ordre alphabétique.

du clergé de France, par la permission de notre Saint-Père le Pape, du bien temporel des églises du royaume, pour subvenir aux affaires de Sa Majesté. — Bail par maître Martin-Francois Petit, arpenteur du Roi, demeurant à Blois, fondé de pouvoir de dom François Noël, religieux et procureur de l'abbaye royale de Marmoutier, fondé lui-même de pouvoir de S. A. S. monseigneur Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, abbé commendataire dudit Marmoutier, à Jean-Baptiste Pineau, l'aîné, sergent et garde de la seigneurie de L'Aleu, y demeurant, paroisse de Chouzy, de 3 arpents de pré appelés les Prés-aux-Gués, situés dite paroisse de Chouzy, moyennant 60 livres de fermage. — Reconnaissance par messire Mathurin Meunier, prêtre, curé de Mesland, et par les principaux habitants de ladite paroisse de Mesland, réunis à cet effet au banc de la marelle de l'église, constatant que messire Claude Crochet, ci-devant curé de Mesland et actuellement curé de Chaumont-sur-Loire, a fait toutes les réparations nécessaires au presbytère dudit Mesland. — Bail par maître Nicolas Delamotte, agent et fondé de pouvoir des vénérables religieux, prieur et couvent de l'abbaye royale de Marmoutier-lès-Tours, à Pierre Hubert, laboureur, demeurant paroisse de Marolle, de 40 arpents de terre en 8 pièces, situés en ladite paroisse, moyennant 200 livres de fermage. — Vente : par Nicolas Chappu, procureur fabricien de la grande boîte de Mesland, et autres composant la plus saine partie des habitants de ladite paroisse de Mesland, à Jean Lhomme, laboureur, demeurant à La Vauvardière, paroisse d'Onzain, de deux quartiers de friche et buisson en deux pièces, situés à la Vigne-Longue et au Buisson de La Châtellerie, paroisse d'Onzain ; — par Jacques Guion, sergent de la justice de Monteaux, et Catherine Moreau, sa femme, demeurant dite paroisse, à Germain Cousin, marchand, demeurant au village de Meuves, paroisses d'Onzain et Monteaux par année alternative, de deux quartiers de vigne en deux pièces, situées au Martigny et au Plessis, paroisses d'Onzain et Monteaux.

E. 712. (Registre). — In-folio, 87 feuillets, papier.

1594-1637. — Percheron, notaire à Ternay. — Protocole des minutes des actes reçus par lui. — Vente par Nicolas Scantault, comme procureur de François de la Vallée et autres, à M. Du Plessis, seigneur des Hayes, de moitié d'un corps de logis et autres héritages assis à Huche-Pie. — Assemblée des habitants de la paroisse de Ternay, pour les affaires de la communauté. — Acte par lequel messire Charles Du Plessis, seigneur de Ternay, tient quitte Jean Guinchay, fermier de la métairie de La Rue. — Procuration par M. Du Plessis, [illegible] de Ternay, pour gérer ses affaires. — Assemblée des habitants de Ternay et des Hayes [illegible]. — Bail à ferme par Jean L'H[illegible] M[illegible], de [illegible] nommé La R[illegible], à Ternay. — P[illegible] par M[illegible] d'Aubery, pour [illegible]. — Transaction entre Maurice de La Haye et Vincent Leconte, au sujet d'une rente en grain. — Obligation par Jacques Bougreau, au profit de M. Du Plessis, seigneur des Hayes. — Transaction entre messire Pierre Goret, curé de Ternay, accusateur, et Jean Gasne et Nicolas Ledoux, accusés. — Procuration par M. Charles Du Plessis, seigneur des Hayes, à Marc Badére, son receveur, pour gérer ses affaires. — Obligation par messire Goret, curé de Ternay, de 3 écus sol au profit de Florent Desvaux. — Bail à ferme par dame [illegible] d'une grange au bourg des Hayes. — Acte par lequel messire Georges Leclerc, prêtre, s'est obligé envers Jean Esnault, procureur fabricien des Hayes, à dire une messe les dimanches et fêtes, pour les paroissiens, moyennant 6 écus sol. — Bail à ferme par dame Jaqueline Du Bellay à Michel Genet, de deux septrées de terre sise aux tailles de Ternay. — Vente : par le seigneur de La Conillière à René Tardif, d'une boisselée et trois quarts de terre au lieu et censif de La Conillière ; — par Nicole Leconte à dame Jaqueline Du B[illegible] terre, au lieu de La Motte, paroisse des Hayes, tenues de La Roche-Perdreau ; — par Jean Bataille à la même, dame de La Chenollière et de Fains, d'une maison et dépendances, situées au lieu de La Cointerie, paroisse de Ternay, et 3 boisselées de pré, près Croix-Val, des appartenances de La Roussière ; — par Jean [illegible] Fins, de sept cordes de vigne, à la closerie de La Hucherie, et deux cordes à L'Aitre-du-Parc, tenues du fief des Hayes. — Traité entre maître Pierre Goret, curé de Ternay, et la veuve Faur, pour la perception et levée des dîmes de ladite paroisse. — Echange entre Jacques Lambron et Georges de La Noue, d'une demi-boisselée de jardin située à La Juinière, contre une pièce de vigne au lieudit L'Olivier. — Accord fait entre les habitants de Ternay et ceux d'Artins, au sujet de la taille. — [illegible] pour Guillaume de Ligneul. — Estimation de bestiaux pour mettre au lieu de La Puellerie, entre Jean de Pezeault et Jean L[illegible]. — Vente par [illegible] à dame Jaqueline Du Bellay, d'un corps de logis, jardin, terre [illegible] Ternay, [illegible] 8 boisselées, [illegible] des Hayes. — Procuration par dame M[illegible] pour [illegible] affaires. — Vente par [illegible] line Du Bellay, dame de La Chenollière et de Fains,

[illegible] quartier de pré situé aux Prés-d'Avines, paroisse de Savigny. — Transaction entre Julien de La Noue et Martin Allain. — Vente : par Charles Girault à Olivier de Lavome, d'un corps de logis et dépendances, au lieu des Gittans, paroisse de Ternay ; — par André Mauduit à dame Jacqueline Du Bellay, d'un quartier de pré, au Gué-des-Couches, paroisse de Saint-Martin. — Deux lots de partage de la succession de Jacques Du Bellin et de Jacquine Bellet. — Ratification par Jacqueline Delaune, de la vente faite par Charles Girault, son mari, à Olivier de Lavome. — Vente : par André Domette à dame Jacqueline Du Bellay, d'un quartier de pré, au lieu du Gué-Pelletin ; — par Claude de Gennes à Jean Plantin, de 7 boisselées de terre au lieu des Sablières, paroisse de Montoire. — Transaction entre Claude de Gennes, René Martin et Jean Guérin, sur procès au sujet de la coupe d'un bois. Vente par dame Jacqueline Du Bellay à Catherine Hallouin, d'un quart de quartier de vigne au [illegible] La Gohard. — Procès-verbal de visite et estimation de La Commanderie d'Artins, entre Florent Bar et Adam David. — Bail à moitié, par dame Jacqueline Du Bellay à Louis Pinaudier, du lieu et appartenances de La Coudraye ; — à Michel Lambron, du lieu et appartenances de La Touche-Gaugain. — Vente par Laurent Orceau à Jean de Pugeault, de 3 boisselées de terre à l'Aître-Bodin. — Procuration par Claude Lemaître, avocat, pour poursuivre ses affaires. — Vente : par Claude de Gennes à Jean de Pugeault, de 3 quartiers de pré, au lieu de Pineau, censive de Croix-Val ; — par Perrine Baron, dame d'Elle, à Pierre Proust, de ses droits dans les successions de ses père et mère. — Sommation par dame Madeleine de Chourses aux Mauduits, de lui payer 101 livres 4 sous. — Vente par Denis Lorré, à Claude de Gennes, de la tierce partie d'une pièce de terre, à La Marguerie, paroisse de Montrouveau, censive de Croix-Val. — Procuration par dame Jacqueline Du Bellay à Gilles de Dampierre, son fils, pour recevoir pour elle ce qui était en consignation. — Vente par Guillaume Pineau à Louis Pineau, prêtre, de la moitié d'une maison et jardin sis au lieu de La Briotière. — Transport par Frère Jean Brossier, religieux de Saint-Georges, à François Loyau, de tous les droits qu'il prétendait sur un monitoire. — Procuration par dame Marie de Vallières, pour régir ses affaires. — Vente par François de Préteseille à Jacques Gallois, d'une boisselée de terre sise à Ternay, au lieu du Petit-Buisson. — Bail à ferme : par Denis Ferré à demoiselle Anne de Boyer, des lieux et appartenances de La Pierre, paroisse des Hayes ; — par Monsieur Gilles de Dampierre à Jean-Baptiste Percheron, du moulin de La Motte, à Ternay. — par Pierre Goret, curé de Ternay, à Denis Duhoulx, des dîmes de blé et autres grains de ladite paroisse ; — par dame Jacqueline Du Bellay à Raoul Lasne, du lieu de La Commanderie. — Signification par dame Marie de Vallières à Mathieu Pageau, de l'appel par elle interjeté d'une sentence des requêtes du Palais. — Opposition par Jacques de Boyer, à la publication, à Ternay, d'un monitoire obtenu par Martin David. — Vente par René du Bellin à Jacques Renou, d'un petit jardin à L'Aître-Chesneau, paroisse des Hayes. — Bail à ferme ; par maître Pierre Goret, curé de Ternay, à Denis Duhoulx, de toutes les dîmes de ladite paroisse ; — par le même audit Denis Duhoulx, des dîmes de la cure de Ternay. — Acte de foi et hommage par M. de Dampierre à M. Gilbert de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, pour raison de la métairie des Hayes. — Vente par Merlin Dubois à dame Jacqueline Du Bellay, dame de La Chenellière, de 8 boisselées de terre au lieu de Nassé, paroisse de Saint-Martin, mouvant de l'abbaye de Saint-Georges. — Révélation de Jacques de Boyer, sur un monitoire obtenu par Jacques Garrault. — Bail à rente, par Denis Ferré, sieur de La Conillière : à André Norras, d'un arpent de terre au lieu et en la censive de La Conillière ; — à Jeanne Souriau, d'un arpent de terre sis au dit lieu de La Conillière ; — à Richard et François Duvigneau, de 16 boisselées de terre, assises audit lieu de La Conillière. — Testament de messire Garlion, prêtre, chapelain de la chapelle de Ternay. — Vente par Jean d'Albin à Pierre Coste, de plusieurs héritages situés au lieu de Richebas, paroisse de Ternay, mouvant d'Artins. — Assemblée des habitants des Hayes à l'effet d'examiner les comptes de Denis Grandjean, fabricien dudit lieu. — Procès-verbal, à la requête de Gavardin, abbé commendataire de l'abbaye de L'Etoile, paroisse d'Artins, de plusieurs biens situés à La Roche-Perdreau. — Obligation de 18 livres, par Gatien Cuvier, prêtre à Ternay, à René Gousset, son serviteur, pour gages et services. — Acte concernant un monitoire obtenu à la requête de Paul Perrault et Etienne Gaillard, qui avaient été violentés et menacés. — Bail à ferme, par René Castenet à Julien de La Noue, de plusieurs héritages sis à Villedieu. — Bail à loyer, par maître Martin Guereau, prêtre, à Jacques Julien, de tout ce qui appartient au dit bailleur ; — par Jean de Lestang à Thomas de Lestang, son père, de 3 boisselées de terre situées à Langis. — Assemblée des habitants des Hayes, pour régler les taxes et cotes des tailles de cette paroisse. — Inventaire des ornements de l'église des Hayes, pour être remis à Léonard Besnier. — Procuration par Jacques de Boyer à Jean Michel, pour ses affaires. — Vente : par Jean Franchet à Jean de Pugeault, d'une maison et autres héritages, en la paroisse des Hayes ; — par Robert Barbereau à

Jean de Sault, de 6 boisselées de terre, à La Meselierie, paroisse des Hayes, et plusieurs autres héritages mouvant de La Roche-Perdreau. — Bail à moitié, par Julien de Belde à Jean Guyerche, du lieu appelé Les Pommeraies. — Vente par Denis Lorré à dame Jacqueline Du Bellay, de trois quarts de quartiers de pré, au Gué-Pilletan, tenus de la seigneurie de Croix-Val. — Bail, par dame Jacqueline Du Bellay à Gilles Gauteron, du moulin de Launay. — Vente par messire Ambroise Chartier, curé de Monteaux, à Jean Bougreau, de la tierce partie de deux chambres au bourg de Ternay. — Bail à loyer, par Louis de La Rue à Guyon Pecquet, d'une maison et jardin au bourg de Ternay. — Procuration donnée par Michel d'Aubery, pour poursuivre ses affaires. — Vente par Etienne Guillot à Michel d'Aubery, d'une boisselée de terre, au lieu de La Longue-Haye, à Ternay. — Acte d'offre de 12 livres par dame Jacqueline Du Bellay, pour le retrait de partie des héritages acquis par Sébastien Geladay. — Vente par Pierre Irel, curé de Ternay, à René Champion, d'une grange au lieudit La Claye, paroisse de Ternay, et de 12 boisselées de terre, tenues de La Roche-Turpin. — Prise de possession de la chapelle de La Chenotière, par J. Testard. — Vente par Pierre de L'Etang à Pierre Porcheron, d'un corps de logis et autres héritages au bourg de Ternay. — Bail : par dame Madeleine de Housset à Michel La[illegible], d'une métairie au lieu des Hayes; — par Pierre de L'Etang à Pierre Cheron, d'une maison, étable et jardin, près le moulin de Ternay. — Compte fait entre le seigneur de Boisfreslon et Etienne Guillot, son receveur. — Contrat de mariage entre Thomas de L'Etang et Renée Poulain. — Six quittances, tant originales que collationnées, données par le receveur de monsieur de La Curée, au sieur Belami, pour arrérages de rentes, tant en argent que chapons, dans l'une desquelles, il en fait mention d'une foire qui se tenait à Artins. — Procuration par Madeleine de Boyer, pour suivre ses affaires. — Procès-verbal de montrée entre Charles Du Plessis, seigneur de Ternay, et dame Jacqueline Du Bellay, dame de Fins. — Bail à moitié par messire Louis Chartier, prêtre, curé de Ternay, à Jacques Lemaître, d'une maison au lieu de Launai. — Assemblée des habitants de Ternay, pour l'élection des collecteurs, en l'année 1612. — Bail à ferme par Adam David à René Blanchard, du moulin de La Commanderie, sis à Artins. — Offres réelles faites à Drouin Leconte, fermier général du Bas-Vendômois, par Etienne Marcisseau, de 65 livres, pour les lods et ventes d'une acquisition par lui faite. — Transaction : entre M. Marguerel Pageau, sieur de La Fontaine, et Jean Lucas, sur un procès ; — entre Etienne Balade, exécuteur du testament de Jean Balade, curé de Montha-don, et les [illegible] testament : — entre les habitants de Ternay et Louis Chartier, curé dudit lieu, au sujet des réparations du presbytère. — Procès-verbal de [illegible] de Launay, entre Madame Du Bellay et Gilles Gautier, fermier dudit moulin. — Bail [illegible] par Nicolas de La Haye, fermier de Croix-Val, à Jean Bataille, d'un moulin près la croix de Croix-Val. — [illegible] de la Chenolière, fait à Jean Gadot par Louis du Hirex. — Inventaire des ornements trouvés en l'église paroissiale des Hayes, remis ès-mains de Jacques Du Breuil, procureur fabricien. — Vente par Maurice Mullet à Jean De Sault, de 2 arpents de terre sis aux Ventes de Gâtines, relevant de Gâtines. — Foi et hommage par [illegible] à Monsieur de Thieuge, seigneur de Boisfreslon, pour un quartier et demi de pré relevant dudit Boisfreslon. — Procès-verbal de visite et estimation des logis et bâtiments de Croix-Val, à la requête de Nicolas de La Haye, ci-devant fermier dudit lieu. — Plainte par Pierre Chaffetier, curé des Hayes, contre Jacques de Duel, fabricien de ladite paroisse, pour ne lui avoir pas présenté les ornements le lundi de Pâques. — Inventaire des ornements de l'église des Hayes, pour être remis à Pierre [illegible], fabricien [illegible]. — Marché entre maître Gédéon de Chourses, seigneur de Boisfreslon, et Georges Delaune, charpentier, pour réparer les logis dudit Boisfreslon. — Vente par Marin Breton et Pierre Frédureau, à Louis Chartier, curé de Ternay, d'une maison sise au bourg de Ternay. — Transport par Jacques de Boyer à Jean de Boyer, de ses droits sur le lieu de La Ribouldière. — Procuration par Jean de Boyer à Jacques de Boyer, pour gérer ses affaires. — Transaction sur procès entre Jean de Boyer et la veuve Lemoine. — Vente par Julien de La Noue à René Chandoné, d'une boisselée et un quart de terre au Clos-Hardouin, tenue des Hayes. — Sentence arbitrale par le curé de Ternay, entre René Frédureau et René Saulnier. — Cession par Jacques de Boyer et sa [illegible] droits sur le lieu de La [illegible]. — Vente par Pierre Garel, prêtre, à Louis Chartier, curé de Ternay, de [illegible] paroisse de Ternay, [illegible] des Hayes ; — par Olivier de La Noue à [illegible], de 3 boisselées [illegible] paroisse Saint-Martin, [illegible] ; — par [illegible] à Louis Chartier, curé de Ternay, [illegible] au bourg de Ternay, [illegible]. — Sommation par Charles [illegible] de Croix-Val, à Jean [illegible] le lieu des [illegible]. — [illegible] Jean Testard, [illegible] de la chapelle de La Chenotière, [illegible]

… données à bail. — Procès-verbal de la remise des clefs de la métairie de Croix-Val, à Michel Lasne, métayer d'icelle, à la requête du prieur de Croix-Val. — Transaction entre Jean Boulay et Pierre de La Noue, au sujet de la gestion des biens de Marie Rouillaud, femme de La Noue. — Vente par Adrien Des Brosses à René Pilletan, d'une cave sise en la vallée de Vandeipes, paroisse d'Artins, d'une maison au lieu de La Fosse-Guinette, et de cinq cordes de terre au lieu des Quenouilles, même paroisse. — Acte par lequel M. Gédéon de Thiville, seigneur des moulins de Boisfreslon, a loué Martin Robin, sa femme et deux de ses enfants, pour faire aller le moulin du Petit-Boisfreslon et conduire la métairie dudit lieu. — Résiliation entre le seigneur de Boisfreslon et Julien Guilloneau, du bail des métairies de Ternay et du Petit-Boisfreslon. — Vente : par Georges de La Noue à René Chandoné, de 7 cordes de vigne au Clos-Magister, et 2 cordes de jardin au lieu de La Jonnerie, paroisse de Ternay ; — par Catherine Laillier, veuve de René Percheron, notaire, à François et Jean Percheron, des minutes de son défunt mari.— Bail par Julien de Badde, seigneur de Roquentuf, à Julien Cahu, de la métairie de Richeborde. — Bail, en 1652, par Frère Lucas, religieux de l'abbaye de L'Étoile, à René Duplex, du fief et seigneurie de L'Étoile.

E. 713. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1504-1509. — Sicler (Denis), notaire apostolique et impérial et procureur en cour d'église, à Blois. — Bail à ferme par Mathurin Fournier, prêtre, prieur de Chambord, à Jacques Grevaisie, de la chapelle dudit Chambord. — Constitution de procureurs : par Philippe de Pressainville, curé de Saint-Pierre-de-Reuillon, diocèse de Chartres, à l'effet de résigner sa dite cure entre les mains de Monseigneur Georges d'Amboise, légat du Saint-Siége ; — par Pierre de Burges, licencié en droits canon et civil, à l'effet d'accepter et prendre possession, en son nom, des bénéfices qui lui seront conférés. — Investiture : de l'église paroissiale de Notre-Dame de Mulsans, donnée à Frère Jean Boutet, prêtre, prieur-curé de Saint-Solenne de Blois, en vertu de lettres apostoliques à lui conférées par messire Georges d'Amboise, légat du Saint-Siége ; — de la chapellenie fondée en l'église de Notre-Dame d'Orléans, sous le titre de Notre-Dame-la-Blanche, donnée à Jean Botteau, clerc, en vertu de la résignation à son profit de ladite chapellenie, par Guy Roger, prêtre, chapelain titulaire. — Procuration donnée : par vénérable maître Louis Hurault, clerc du diocèse de Chartres, à noble homme Denis Hurault, seigneur de Saint-Denis-sur-Loire, son frère, et autres, à l'effet d'accepter, pour lui et en son nom, les bénéfices qui lui seront conférés ; — par Jean Delaunay, prêtre, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame de « Villastre », diocèse de Chartres, à Guillaume Habert et autres, à l'effet de résigner en son nom ladite église entre les mains de Monseigneur l'évêque de Chartres ; — par le même aux mêmes, pour accepter en son nom les bénéfices qui lui seront accordés et en prendre possession ; — par honnête jeune homme Raoul Dumaye, clerc du diocèse de Louviers, à Benoît Gaubert et autres, pour accepter en son nom les bénéfices qu'il obtiendra ; — par noble demoiselle Isabelle de Barrantin, dame dudit lieu de Barrantin et veuve de haut et puissant Bernard de Navailles, comme ayant les bail et garde des enfants dudit défunt et d'elle, à nobles hommes Janot de Garay et Jean Morel, prêtres, collectivement et à chacun d'eux, à l'effet de régir et administrer ses biens et ceux de ses enfants ; — par Roger Biseau, chanoine prébendé de l'église cathédrale de Soissons, à Arthur Daunay et à Pierre de Rueil, « *de Ruello* », chanoine de la même église, à l'effet de le représenter et remplacer tant au chœur et au chapitre que partout ailleurs où besoin sera, le jour de la fête de la Purification de Notre-Dame. — Prise de possession d'une pension de 107 livres tournois sur la cure de Chemillé en Touraine, en présence de Mathurin Duret, curé dudit lieu, par Guillebert Bunel, curé de Blevy, au diocèse de Chartres, et pensionnaire de l'église de Chemillé, en vertu de lettres apostoliques du pape Jules II. — Transaction sur procès, devant le sénéchal de Poitou, entre Frère Jean Anchon, religieux Augustin, et Frère Pierre Châtelain, prieur claustral de l'abbaye de Bourgueil, diocèse d'Angers, au sujet du prieuré de Boisseau (Vendée), diocèse de Maillesais. — Procuration donnée par Olivier Duchâtel, protonotaire apostolique, curé de l'église paroissiale de « Plœuc », diocèse de Saint-Brieuc, auj. Pleuc-à-Deuc (Morbihan), à Mathurin, évêque de Dol, afin de résigner en son nom, entre les mains du Pape, en faveur de Pierre de La Haye, *alias* Du Buisson, clerc du diocèse de Tournay, l'église paroissiale de Pleuc. — Résignation, par maître Jean Dubois, prêtre, prieur de Saint-Nicolas-de-Feuillet, diocèse de Chartres, de sondit prieuré, entre les mains de Jean Du Temple, réfecturier de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, aux lieu et place de l'abbé dudit monastère. — Procuration donnée par Pierre Vaudey de La Haye, *alias* Du Buisson, à Frère de La Rue, chanoine de Saint-Brieuc, et autres, à l'effet de prendre possession pour lui de l'église paroissiale de Pleuc, résignée en sa faveur par Olivier Duchâtel. — Provision de l'église paroissiale de Cellé, en faveur de Jean Du Temple, vicaire d'Adrien, abbé de Saint-Laumer de Blois. — Résignation par Jean Viart, curé titulaire, au profit de Jacques de Las-

say, de l'église de Saint-Gervais-des-Prés, près Blois. — Bail à ferme des fruits et émoluments de l'église de Notre-Dame d'Abloville, diocèse de Séez, fait par Arnoul de Viviers, au nom de Christophe de Viviers, son fils, curé de ladite église, à Marin Morel, prêtre du même diocèse. — Procuration donnée : par Jean Le Sueur, abbé de Saint-Vincent, près Laon, à Jean de Morvilliers, à Michel Beudet et à Claude Chevalier, à l'effet de résigner en son nom ladite abbaye, au profit de François de Fréchaincourt, désigné pour lui succéder par Renier, évêque de Laon ; — par Denis Prieur, chanoine prébendé de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, maître de chapelle du Roi, curé nommé de l'église paroissiale de Saint-Georges de La Haye, en Touraine, à l'official de Tours, à l'effet de prendre possession pour lui de ladite église ; — par René Bizeau, prêtre, chapelain et chantre ordinaire de la chapelle du Roi, chanoine de Soissons, à Jean Launay et autres, à l'effet de prendre possession pour lui, de tous les bénéfices ecclésiastiques qui pourront lui être conférés ; — par Étienne Fleury à Jean Sainctray, pour accepter en son nom des bénéfices ecclésiastiques et en prendre possession. — Bail à ferme par Pierre Meslier, prêtre, prieur-curé de Cheverny, à Noël Millet, aussi prêtre du diocèse d'Orléans, de tous les fruits et émolumens de son prieuré-cure. — Investiture de l'église paroissiale de Fages (commune de Thenay, Loir-et-Cher), membre dépendant de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, donnée à Pierre Avenel, prêtre, par Jean Du Temple, réfecturier de ladite abbaye et vicaire général de l'abbé. — Requête adressée au chapitre de Saint-Sauveur de Blois par René Girard, clerc, procureur de Jean Du Boys, à l'effet d'être mis en possession de la chapellenie établie en ladite église sous le titre de Notre-Dame « *de Capite* », dont ledit Du Boys a été récemment pourvu par lettres apostoliques. — Constitution de procureurs par Jean Drouin, prêtre, maître ès-arts, étudiant aux écoles de Paris, à l'effet d'accepter pour lui des bénéfices ecclésiastiques et d'en prendre possession. — Procuration donnée : par François de Refuge, chanoine et sous-doyen de Saint-Sauveur de Blois, à Pierre de Refuge, archiprêtre de Troyes, et autres, à l'effet de prendre possession pour lui du prieuré de Saint-Sulpice de Pierrefitte, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Auxerre, à lui conféré par lettres apostoliques émanant de messire Georges d'Amboise, légat du Saint-Siége ; — par Pierre Dars, abbé nommé de Saint-Florent de Saumur, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Angers, à maître Pierre Boutemye et autres, à l'effet de payer en son nom les droits de chancellerie dus à la chambre apostolique pour l'expédition de ses lettres de provision. — Bail à ferme par Jean Dufou à Mathurin Gobillon et Jean Lebourier, prêtres, d'une maison sise à Blois, près les degrés Saint-Solenne. — Procuration donnée : par Pierre Bo[illegible], [illegible] Chartres, à Jacques Chesneau et autres, à l'effet de [illegible] possession en son nom de l'église paroissiale de Taley, résignée à son profit par Jean de L[illegible], curé [illegible] ; — par maître François de Réfuge, aumônier du Roi, chanoine de la sainte chapelle du Palais, à Paris, à Didier Barrou et autres, à l'effet de prendre possession pour lui, de l'église des Landelles, diocèse de Chartres ; — par vénérable Etienne Guillot, chantre de la chapelle du Roi et chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur, à François de Refuge, prêtre, aumônier du Roi, chanoine prébendé et sous-doyen dudit Saint-Sauveur, à l'effet de le remplacer temporairement au chapitre. — Acceptation et prise de possession de bénéfices dans l'église de Saint-Sauveur, par Geoffroy Jacquet, orfèvre à Blois, fondé de procuration à cet effet par maître Paul Jacquet, licencié ès-lois, étudiant en l'université d'Orléans. — Requête adressée aux chanoines de Saint-Sauveur, par Mathieu Rousaye, chapelain de ladite église et procureur de vénérable maître Christophe de Viviers, maître ès-arts, syndic des écoles de Paris, et de maître Simon Lecourbe, licencié ès-lois, syndic des écoles d'Orléans, à l'effet d'être mis en possession de bénéfices institués dans les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Laumer de Blois. — Procuration donnée par Guillaume d'Albigeois, clerc, curé nommé de l'église paroissiale de Saint-Aigulfe de Provins, diocèse de Sens, à François de Refuge, prêtre, aumônier du Roi, à Luc Marchand et autres, à l'effet de prendre possession de ladite église en son nom, et de l'administrer en ses lieu et place, tant au spirituel qu'au temporel. — Investiture d'un bénéfice institué dans l'église de Saint-Sauveur de Blois, donnée à Louis Hurault, maître ès-arts, syndic des écoles de Paris, représenté par Jean Berry, son procureur à cet effet. — Procuration donnée par vénérable frère Jacques Gaudillon, prêtre, prieur du prieuré des Planches, membre dépendant du prieuré de Saint-Pierre-en-Val, diocèse de Chartres, à Noël M[illegible], [illegible] intestateur du diocèse de S[illegible], et [illegible], à l'effet de transiger en son [illegible] avec [illegible], au sujet des droits que ce dernier prétendait avoir sur le prieuré des Planches. — [illegible] par François de Refuge à Guillaume [illegible] et autres, à l'effet de prendre possession en son nom de l'église [illegible] Saint-Paterne d'Orléans et de la [illegible] de Saint-M[illegible] instituée en ladite église. — Prise de possession par Jean Du Temple, [illegible] de Saint-Laumer, de l'église paroissiale de Saint-A[illegible], [illegible] diocèse du Mans, résignée à son profit par [illegible], curé titulaire. — Actes [illegible] pendant l'année 1507.

[illegible] le jour de Pâques, 12e du mois d'avril, indiction IX, l'an III du pontificat de Jules II. — Procuration donnée : par François de Refuge à noble homme Jean de Villebresme, seigneur de Boissay (ou Brissay), à Luc Marchand et autres, à l'effet de prendre possession pour lui, de l'église paroissiale de Saint-Martin d'Argenton, diocèse de Sens ; — par Mathurin Adon, prêtre du diocèse de Chartres, à Louis Hurault, Michel Tatorin et autres, à l'effet de prendre possession en son nom de tous les bénéfices ecclésiastiques qui lui seront conférés ; — par vénérable et illustre père François de Tournon, précepteur de Saint-Antoine de Montbrison, ordre de Saint-Augustin de Lyon, prieur commendataire du prieuré de Langogne, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Mende, à Gaspard de Tournon, évêque de Valence, et à Théodore de Saint-Ch..... abbé de Saint-Antoine de Viennois, à l'effet de régir et gouverner ses bénéfices, ledit acte passé au château de Blois, en présence de noble homme Gabriel de La Tourette et autres ; — par noble homme Jacques Hurault, seigneur de Cour-sur-Loire, trésorier général de France, à Dominique (?) Ribolin, à l'effet de poursuivre sur maître Pierre de Saint-André, juge mage de Carcassonne, Barthélemy Dampillon, seigneur de Sauveterre, Jean de Montredon, seigneur du même lieu, viguier de Narbonne, Raymond Roch, seigneur de Fos, et Guillaume de Saint-André, bourgeois de Carcassonne, le recouvrement d'une somme de 2,217 livres 10 sous tournois, montant des sommes déboursées par lui pour le compte de Révérend Père en Dieu Pierre Dampillon, évêque de Carcassonne, pour cause d'une transaction et de divers procès mus et encore pendants, au sujet des droits épiscopaux dudit évêque ; — par honorable et scientifique personne Florimond Robertet, conseiller du Roi et trésorier de France, à Nicolas Delbène, marchand Florentin, à l'effet de casser un marché fait avec les sieurs Carafes, de Naples ; — par vénérable maître Sulpice de Jarnay (ou Jarvay), prêtre, conseiller et médecin du Roi, chanoine prébendé de Saint-(en blanc) de Gatine, diocèse de Bourges, à maîtres Benoît Morin, Jean Delabarre et autres, à l'effet d'accepter pour lui tous bénéfices ecclésiastiques. — Prise de possession par Jean Du Temple, vicaire général de l'abbé de Saint-Laumer de Blois, de l'église paroissiale de Notre-Dame de Cellé devenue vacante par la résignation faite au profit dudit Du Temple par maître Mathurin Aubert, curé titulaire. — Procuration donnée par Pierre Raoul, prêtre, de l'ordre de Saint-Augustin, à Jean Decain et autres, à l'effet de résigner pour lui, entre les mains du pape ou de son légat, la chapelle de Sainte-Anne, instituée en l'église paroissiale de Jalles, au diocèse d'Angers ; — par le même, nommé curé de La Chapelle-Vendômoise, diocèse de Chartres, à maître Etienne Hutin et autres, à l'effet de présenter aux doyen et chanoines de l'église cathédrale de Chartres, un ou plusieurs chapelains pour desservir sa dite église paroissiale ; — par Guillaume d'Albigeois, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Aigulfe de Provins, diocèse de Sens, à Jean de Refuge, abbé de Celles, à Charles de Refuge et autres, à l'effet de desservir pour lui ladite église. — Prise à ferme par noble homme Raoul Hurault, trésorier de la Reine, de Jean Maillart, prieur de Cheverny, des biens dudit prieuré. — Contrat de louage entre Etienne Cochart de Blois, âgé de quinze ans, et Jean Cartier, relieur de livres à Paris, ledit contrat fait pour trois ans, pendant lequel temps ledit Cochart sera tenu de se livrer consciencieusement à tous les travaux qui concernent l'art et métier de la reliure. — Procuration donnée par frère Renaud Perrault, prieur de la léproserie de Saint-Lazare de Blois, à maître Jean Perrault, son frère, conseiller et avocat au siége présidial de Blois, à l'effet de le représenter devant ledit siége. — Pouvoirs de vicaire général conférés par Adrien de Framezelles, abbé de Saint-Laumer, à Denis Bezard, prêtre, licencié ès-lois, à l'effet de disposer en son nom des bénéfices de ladite abbaye. — Procuration donnée par Gabriel Posteau, curé nommé de l'église paroissiale de Candé, au diocèse de Chartres, à Jean Potin et autres, à l'effet de le représenter en justice. — Prise de possession par maître Isembert de La Viéville, clerc, protonotaire apostolique, de la chapellenie de Sainte-Barbe, instituée en l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois. — Bail à ferme à Jean Bellian, prêtre, demeurant à Cheverny, par Jean Taillard, prieur dudit Cheverny, des revenus et émoluments du prieuré dudit lieu. — Cession et transport par Avia, femme de Jehan Du Fou, *alias* de Cléry, de Blois, du consentement de son mari et de Catherine, femme de Jean Berdacier, aussi de Blois, à Frère Pierre Briant, prêtre, prieur de Saint-Gervais-des-Prés, de tous leurs droits sur un manoir sis au Vivier, au bout des prés dudit Saint-Gervais, et dépendant de la chapellenie de Sainte-Barbe, au château de Blois. — Bail à ferme par Berthelot Lasne à Girard Brisson et Simon Guyon, de Blois, d'une maison sise audit Blois, Bas-Bourg-Saint-Jean. — Procuration donnée : par noble homme Salmon de Bombelles, chevalier, premier médecin du Roi, à noble homme M. de Rouzotes, à Christophe Mazole et autres, à l'effet d'administrer ses biens ; — par Louis Hiault, curé de Saint-Christophe de Suèvres, à l'effet de résigner sa cure ; — par maître Denis Prieur, prêtre, chanoine de Saint-Sauveur, maître de la chapelle du Roi et curé de l'église paroissiale de Saint-Georges de La Haye, diocèse de Tours, à l'effet de prêter foi et hommage pour lui à di-

vers seigneurs. — Présentation par Adrien de Framezelles, abbé de Samer, diocèse de Thérouenne, d'un candidat pour l'église de « Bazhinghen ». — Procuration donnée par Jean Becquet, prêtre du diocèse de Louviers, à Jean Thierry et autres, à l'effet d'accepter pour lui des bénéfices. — Collation faite par Jean Du Temple, réfecturier de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois et vicaire général de l'abbé, à Gilles Jamet, prêtre, prévôt de ladite abbaye, du prieuré de Froidmentel, diocèse de Chartres, devenu vacant par la mort d'André Chameron, prieur titulaire. — Procuration donnée par Mathurin Gallet, prêtre, à Pierre Du Buisson, *alias* de La Haye, curé de Chouzy, à l'effet d'accepter pour lui des bénéfices. — Bail à ferme : par Pierre de Rougemont, de Vendôme, comme tuteur de Charles, fils unique et héritier de Charles Du Four, de Blois, à Jean Chevalier, demeurant aux Granges, près ledit Blois, de trois quartiers de vigne sis audit lieu des Granges, au climat appelé Le Grépeau ; — par Pierre Raoul, prêtre, prieur du prieuré conventuel et léproserie de Saint-Lazare de Blois, à Jean Esciau, de la paroisse de Mulsans, d'un arpent de terre sis à Villejambon, paroisse dudit Mulsans. — Procuration donnée : par Pierre de Villebresme, recteur de l'église paroissiale de Saint-Dyé-sur-Loire, à l'effet de résigner sadite cure entre les mains du Légat du Saint-Siége ou de son délégué ; — par Claude Chevalier, clerc, prieur de Vendeuil, diocèse de Noyon, à l'effet de résigner son prieuré ; — par Claude Chevalier *(Miles)*, prieur commendataire de Sarçay, ordre de Saint-Benoît, diocèse du Mans, et curé nommé de l'église paroissiale de Saint-Dyé, à l'effet de prendre possession pour lui desdits bénéfices. — Transaction entre Jean Dunoyer, du Bourg-Neuf, près Blois, et Piété, sa femme depuis environ quatre ans, au sujet des droits dotaux de cette dernière. — Bail à ferme, moyennant la moitié des fruits, par Pierre Poulevé, de Villebarou, à Denis Grousteau et Mathurin Breteau, de trois arpents de vigne, paroisses de Villebarou et Marolles. — Présentation par François de Refuge, sous-doyen de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, et prieur commendataire de Pierrefont, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Soissons, à Messieurs les vicaires généraux dudit Soissons, le siége étant vacant, des lettres lui conférant l'église paroissiale de Notre-Dame « de Héroncourt ». — Prise à louage, pour un an, par Mathurin Legagneux, prêtre, demeurant à Blois, de maître Jean Martel, avocat royal audit Blois, d'une maison sise en ladite ville, en la rue appelée La Grande-Rue, ladite location faite de moitié avec maître Nicolas Le Maréchal, chantre de la chapelle du Roi. — Présentation par Jean Viart, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, de la personne d'Augustin Rousaye, clerc, pour être chapelain de la chapelle de Notre-Dame de [illegible] l'église Saint-Sauveur et [illegible] Hervé Jollivet. — Procuration [illegible] cet, doyen de l'église [illegible] de Chartres, à Pierre Raoul, à l'effet [illegible] trer ses biens. — Institution de procureurs par Charles Le Maître, curé de Chabris, diocèse de Bourges. — Bail à ferme : par Jean de La Touche, clerc, demeurant à Blois, à Jean Lemoine et [illegible] Blois, rue « de [illegible] » ; — par [illegible], prieur-curé de Françay, à Bertrand Chenu, prêtre du diocèse de Chartres, des revenus de son prieuré. — Vente par Guillaume Lecomte, demeurant au quartier du Foix, ville de Blois, à Colas Richard « *alias Brullefer* », d'une pièce de vigne sise « en rue Bourreau », au clos « d'Entre-deux-Voyes ». — Transaction à la suite d'un procès, entre le recteur de l'église paroissiale de Chabris et René Couchet, prêtre, devant maître Denis Sicler, notaire, en sa maison sise à Blois, près des degrés de La Croix, en présence de Denis Hurault, seigneur de Saint-Denis-sur-Loire. — Résignation d'un bénéfice par Gilles de Barville, procureur de maître Gilles Thibault, prieur commendataire de Saint-Médard de Maisse (Seine-et-Oise), membre dépendant de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois. — Procuration générale donnée par noble homme René de Cossé, écuyer, conseiller, chancelier et premier pannetier du Roi, seigneur baron de Maignant et de Brissac, à noble homme Joachim de Beauvolier, écuyer, seigneur de Raye, seul et pour le tout, à l'effet de se transporter près du Sérénissime et Catholique roi de Sicile et de Naples, et d'obtenir de lui et d'autres seigneurs les hommages par eux dus pour des baronnies mouvant de la couronne de France, ladite procuration donnée en présence de François d'Ambloy, écuyer, et de maître [illegible] du Roi, témoins à ce requis et appelés. — Requête adressée à Etienne, évêque de Paris, se trouvant alors dans l'église de Saint-Solenne de Blois, par Michel Gravenson, frère et procureur de l'hôpipal des Pauvres-Aveugles, fondé à Paris par saint Louis, roi de France, à l'effet d'obtenir qu'il lui plaise de faire participer aux grâces et indulgences accordées à son [illegible] tous les maîtres et serviteurs [illegible] personnes en dépendant à quelque titre que ce soit, ce qui est refusé par ledit évêque. — Bail [illegible] Guibert, chapelain de Sainte-Catherine [illegible] Blois, à Michel [illegible] jardin sis à La [illegible] près ledit Blois, [illegible] côté à la maison de [illegible] qui va à [illegible] Pierre Rousseau, [illegible]

de Pigelée. — Exposé de cause et requête au chapitre de Saint-Laumer, par Jean d'Autri, prieur de Courseraud, au diocèse de Séez, au sujet d'un litige survenu entre lui et Thomas de Bohieres, recteur de l'église paroissiale dudit Courseraud. — Bail à ferme par Isabelle, veuve de Barthélemi Delaroche, à Jeanne, veuve de Jean de Berry, d'une pièce de vigne à Pigelée. — Institution de procureurs par Antoine Chabanes, protonotaire apostolique et chanoine de Bayeux. — Bail à loyer par Jean Viart, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, à François Le Vigoureux, chanoine de la même église, d'une maison sise audit Blois, derrière l'église de Saint-Solenne, dans la rue par laquelle on monte de l'image Saint-Michel à la porte « de Clouseau », autrement appelée le Paradis. — Institution de procureurs par Alain Mornan, clerc, chantre de la chapelle de la Reine, à l'effet d'accepter pour lui des bénéfices. — Investiture de l'église paroissiale de Saint-Gervais et Saint-Protais-des-Prés, donnée à Jean Bœuf, prêtre, en présence de maître Guillaume Habert, prêtre, chantre de Saint-Sauveur de Blois et vicaire général de l'abbé de Pontlevoy. — Institution de procureurs par Révérend Père en Dieu Jacques Hurault, évêque d'Autun.—Traité entre Révérend Père en Dieu Claude de Tonnerre, évêque de Séez, et Pierre Druillon, grennetier de Bourges, au sujet de l'expédition des lettres en vertu desquelles il avait été pourvu de l'évêché de Poitiers (3 décembre 1507). — Prise de possession par Étienne Héteau, de Blois, fondé de procuration de Jacques de Lassy, curé d'Aunay, et de Jean Boult, curé de Saint-Gervais-des-Prés, desdites églises d'Aunay et de Saint-Gervais, à eux conférées par lettres de Christophe, évêque d'Orléans, abbé de Saint-Pierre-en-Val et de Pontlevoy. — Institution de procureurs par Boniface de Blancinis, clerc du diocèse de Milan. — Bail à ferme : à Gervais Pelloquin, marchand à Blois, par Louis et Raymond Coureux, d'une maison sise audit Blois, dans la ruelle « des Plèges », sur la rue qui va au pont ; — à Richard Le Coureux, marchand corroyeur à Blois, par les abbé et religieux de Bourgmoyen, d'une maison située près La Vieille-Porte (auj., par erreur, rue de *La Vieille-Poste)*, donnant d'un bout sur la rue qui va du Change au pont, et d'autre bout sur la rue qui va audit pont. — Procuration donnée par Révérend Père en Dieu Claude de Tonnerre, évêque de Séez, récemment promu à l'évêché de Poitiers : à Pierre de Sacierges, évêque de Louviers, et à Louis Chambon, sous-doyen de Poitiers, à l'effet de prendre possession, en son nom, de l'évêché dudit Poitiers ; — à Robert de La Corbière, docteur en théologie, et Guillaume Dubarquet, garde du scel de la cour de Séez, à l'effet d'aller porter et présenter aux prieur et chapitre dudit Séez les lettres apostoliques attestant que c'est sur la demande des doyen et chapitre de l'église cathédrale de Poitiers, qu'il a été promu à l'évêché de cette ville ; — à Louis Chambon, sous-doyen et chanoine de Poitiers, et à Pierre Potier, chanoine prébendé de la Sainte-Chapelle Royale de Notre-Dame de Cléry, à l'effet de le remplacer, en son absence, dans l'administration spirituelle et temporelle de son diocèse de Poitiers. — Exhibition, dans le monastère de Notre-Dame de Celles-en-Berry, diocèse de Bourges (auj. Selles-sur-Cher, département de Loir-et-Cher), par Jean Allaye, prêtre, prieur commendataire du prieuré-cure de Chémery, diocèse d'Orléans, dépendant de l'abbaye de Celles, des lettres apostoliques portant provision, à son profit, dudit prieuré-cure. — Présentation desdites lettres à Christophe de Brilhac, évêque d'Orléans. — Bail : à loyer, par Jean Milleteau, orfèvre à Blois, à Guillaume des Lègnes, (?) de Saint-Julien, diocèse de Bourges, d'une chambre haute sise dans sa maison ; — à ferme, par les religieux de l'abbaye de Saint-Laumer, à la veuve d'Étienne Tardieu (?), des Granges, près Blois, d'une maison sise sur le bord de L'Arrou, aux Basses-Granges. — Composition amiable entre les Frères Jacques Gaudillon et Jacques Foulques, au sujet du prieuré du Breuil-Saint-Laumer. — Bail à ferme, moyennant 70 livres tournois par an, par Pierre Raoul, curé de La Chapelle-Vendômoise, à Michel Thibaut, prêtre, des revenus et émoluments de sadite cure. — Exhibition par Guillaume Davau, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Lubin de Perrigny, en Vendômois, des lettres le pourvoyant de ladite cure. — Institution de procureurs par François de Moulins, du diocèse de Poitiers, à l'effet d'accepter pour lui des bénéfices et d'en prendre possession. — Bail à ferme par Richard Chambon, prévôt de l'abbaye de Saint-Laumer, à Simon Le Page, de Vallières-en-Beauce, d'une métairie dépendant du prieuré de Vallières. — Indication du jour de Pâques, 23 avril 1508, comme étant le premier jour de l'année. — Revendication par Jean Dausserre et Colas Roncier, marchands bouchers à Blois, en nom de procureurs de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste établie en l'église collégiale de Saint-Jacques dudit Blois, contre l'abbaye de Marmoutier, de deux maisons contiguës, sises à Blois, entre la rue du Poids (auj. rue du Poids-du-Roi) et une ruelle allant à la maison de Regnaud des Montils.— Contrat de mariage entre Bernard Cadron et Françoise Echart. — Exhibition par Pierre Gien, des lettres apostoliques lui conférant l'église paroissiale de Villefrancœur. — Bail à ferme par Philippe Gallart, chapelain de la Chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Saint-Sauveur, à Philippe Bordier, laboureur à Villejoint, des biens dépendant de ladite chapellenie. — Bail à loyer, par Jean Bordier, cordonnier à Blois, à noble homme Jean-Victor

Gaudin, argentier de la Reine, d'une chambre haute dans la maison qu'habite ledit Bordier, sise à la Croix de Blois. — Bail : par Jean Mordelet, prieur de Saint-Martin de Prunay, à Jean Taron, prêtre du diocèse de Chartres, des fruits et émoluments de sondit prieuré ; — par Mathieu Habert, bourgeois de Blois, à Mathurine Filesoye et Perrine Rousselle, marchandes publiques à Blois, d'une maison avec jardin, sise dans la rue Tupinière. — Institution de procureurs par Guillaume d'Availloles, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Chassaigne, diocèse (et ville) de Poitiers. — Bail à ferme par Raymond, sacristain de Bourgmoyen, à Mathieu Dubourg, orfèvre à Blois, de la dîme de Noirieux et de Montlivault. — Institution de procureurs : par Jean de Bessé, chantre et chapelain ordinaire de la Reine ; — par Morin Chachoyn, curé d'Ouchamps, diocèse de Chartres. — Vidimus, par l'abbé de Bourgmoyen, de lettres apostoliques de Révérend Père en Dieu Monseigneur Georges d'Amboise, légat du Saint-Siége, relatives à la collation des bénéfices.

Communes et Municipalités.

E. 714. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1212-1777. — Blois (ville de). — Charte de Thibaut VI, comte de Blois et de Clermont, confirmative de celle acordée par le comte Louis, son père, par laquelle les habitants de Blois et de la banlieue de Blois sont exemptés de la taille due au comte, exigeant seulement de ceux qui possèdent plusieurs maisons, cinq sous de cens par maison autre que celle qu'ils habitent. — Traité entre Jean de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, et le chapitre de Saint-Martin de Tours, au sujet des Brosses vulgairement les Brosses de Saint-Martin, près Crouy. Par ce traité, le chapitre renonce à toute propriété sur lesdites Brosses, moyennant une rente annuelle de 50 livres tournois assise et assignée sur le droit de festage de la ville et château de Blois (1264). — Copies anciennes dudit traité. — Mandement par Louis, fils du Roi de France, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois et de Beaumont, à ses receveurs de Blois et de Chateaurenault, d'avoir à payer ensemble 65 livres aux chanoines de Saint-Martin de Tours, pour l'année commencée à Noël 1397 dernier passé. — Titres d'une rente de 2 livres due par la fabrique de Saint-Nicolas de Blois aux maire et échevins de cette ville. — Reconnaissance par Jacques Franer, « marchant horlogeur », à cause de Jacquette Dujardin, sa femme, et Guillaume Dudant (?), sergent royal, tant en son nom, à cause de Jacquette Tou[illegible], sa [illegible], [illegible] Maupas, que comme ayant la [illegible] dudit Maupas, au profit des échevins, manants et habitants de la ville de Blois, d'une rente de 6 [illegible] « la moictyé de l'arrest estant [illegible] dictz debtenteurs, assise sus la rue du Quartier, à l'endroict de la maison et hostellage de l'Image Notre-Dame, qui est sur la rue Neufve » (1579). — Reconnaissance : de la même rente par Charles Maupas, barbier et chirurgien à Blois, Jacques Enguerrant, horloger, Esther Fraudé, veuve d'Abraham Vautier, aussi horloger, et Guillemine Maupas, femme d'Abraham Delagarde, horloger du Roi, tous demeurant à Blois (16[illegible]). — [illegible] rente par Alexis Moëtte, libraire imprimeur, comme ayant la garde des enfants mineurs de Jean Meusnier, vivant maître en l'art de peinture, et de Marguerite Coudray, alors sa femme, à présent sa veuve, et femme dudit Moëtte (1693). — Extrait du testament de Philippe Renier, de Blois, reçu le lundi après *Misericordia Domini*, l'an 1399, par Bertrand de Coulanges, notaire de la cour de Blois, par lequel ledit testateur donne au pont de Blois et à la chapelle de la bienheureuse Vierge Marie construite sur ledit pont, une maison sise aux Granges-lèz-Blois, achetée par ledit testateur et sa femme, de Jean Quenouille et Jean Vinet. — Adjudication du bail à rente de ladite maison, moyennant 20 sous tournois par an, par le ministère de Denis Musset, licencié en lois, lieutenant général, devant Guillaume Hallope, notaire au siége de Blois, et en présence de : Guillaume Poisson, procureur au bailliage, Frère Guillaume Rouvyn, religieux de Bourgmoyen, Jean Paussage et Guillaume Maréchal, élus en cette année « au gouvernement des besongnes, négoces et affaires communes de ladite ville », Denis Dupont, licencié en lois, avocat, Guillaume Charlemagne, Louis Duletz, Claude Dufour, Mory des Montilz, Jean Papin, Pierre Armenoust et autres, tous habitants de Blois (1526). — Titres de ladite rente, de 1558 à 1693.

E. 7[illegible]. (Liasse.) — [illegible]

152[illegible]-1770. — Ville de Blois. — [illegible] — Reconnaissance par [illegible], à Blois, d'une rente de 4 livres [illegible] l'oulerie, « près la vieille porte du Bas-Bourg [illegible] les Blois » (153[illegible]). — [illegible] Jehan de la S[illegible] d'un bout sur [illegible] de la [illegible], et d'autre bout, par le derrière, sur les murs de la ville de Blois » ([illegible]). — Sentence de Jacques [illegible] de Blois [illegible]

[illegible] les maire et échevins de Blois à donner à dame Roze de Bouion, veuve de Jehan de La Saussaye, titre nouvel d'une rente de 45 sous tournois et deux poules, assignée sur une pièce de terre et pré assise au dessous du « Pont Chastre », paroisse de Saint-Gervais-lès-Blois (1554). — Contrat par lequel les échevins et habitants cèdent à noble homme Claude Maillard et à dame Rose de La Saussaye, sa femme, une pièce d'héritage sise au-dessus du *Sanitas*, consistant « tant en vigne, friche, rochiers que foussez, appelée les Perrières de la ville de Blois », et reçoivent en échange : 1° 45 sous tournois et deux poules de rente que ledit Maillard, à cause de ladite dame Rose de La Saussaye, sa femme, a droit de prendre sur deux arpents de pré sis au-dessous du « Pont Chastre », paroisse de « Saint-Gervaise », appartenant à ladite ville de Blois ; — 2° 4 livres tournois de rente sur une maison, rue Foulerie, près la porte du Bas-Bourg, appartenant à Jean Corqueau, architecte (1575). — Vente : par Pierre Mauray dit Vigeron, marchand à Blois, Lucas Mauray, son frère, et Marguerite Mauray, femme de Jean Cloutier, leur sœur, à Perrette Cottereau, veuve de Guillaume Phelippeaux, en son vivant marchand à Blois, et à Raymond Phelippeaux, grennetier du grenier à sel, son fils, de 40 sous tournois de rente, sur deux corps de maison donnant par devant sur la rue qui va de la porte Clouzeaux au vieux marché (1525). — Bail à loyer par les échevins de la ville de Blois à Benoît Phelippeaux, grenetier du grenier à sel, d'un appentis, comme il se poursuit et comporte, près le boulevard de la porte Clouseaux (1558). — Cession par les échevins de Blois, à noble homme Jehan Blanchet, contrôleur ordinaire des guerres, au département d'Orléans, au nom et comme se faisant et portant fort de messire Raimond Phelippeaux, seigneur de La Trillière et d'Herbault, conseiller du Roi et trésorier de ses épargnes, d'une place vague, hors de la ville de Blois, près le boulevard de la porte Clouseau, touchant aux écuries dudit sieur Phelippeaux, en échange d'une rente foncière de 30 sous tournois faisant partie de celle de 50 sous que ledit sieur Phelippeaux a le droit de prendre sur chacun ou sur une maison sise aux Foix-lès-Blois, « en laquelle souloit y avoir ung jeu de paulme, faisant le coing de la ruelle par laquelle on va de la rue Pavée à la maison de l'enseigne de l'Estoille » (1603). — Hypothèque donnée aux échevins et habitants de Blois par les Frères Prêcheurs de ladite ville, sur leur maison sise rue Saint-Lubin, ayant appartenu originairement à Simon Caillau, prêtre, chanoine de « Saint-Sauveur du Chastel de Blois », pour l'agrandissement de laquelle lesdits échevins et habitants avaient autorisé ledit Caillau à s'emparer d'une place leur appartenant, et à s'aider des murailles de la ville, pour l'élargissement de son bâtiment, « à la charge toutefois de le démollir quand il seroit besoing pour la tuiction et deffence d'icelle ville, et de monter par la vifz d'icelle maison, sur les dictes murailles, en la guette estant sur le portal de ladicte porte du Foix », et moyennant une rente de 50 sous tournois constituée sur ladite maison au profit de la ville (1529). — Titres d'une rente de 6 livres due à la ville de Blois pour concession d'une petite place ou a été bâtie une maison, près la porte Chartraine. — Rente sur une maison et des héritages sis au pont Saint-Michel, paroisse de Vienne. — Vente devant Nicolas Puzelat, notaire royal à Blois, par Florentine Bordeau, veuve de Jean Bezault, à Etienne Bordeau, marchand à Blois, d'une maison en ruine, près la porte Chartraine, chargée d'une rente de 7 livres tournois envers la ville de Blois. Signé : Puzelat (1563).

E. 746. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1264-1784. — Ville de Blois. — Remise faite à la ville de Blois par Marie, duchesse d'Orléans, de « cent solz tournois de rente à prendre à toujoursmais sur la recepte du demaine (*sic*) de la conté de Blois, pour et à l'encontre de certaine place par eux baillée pour construire et édiffier la boucherie qui est en ladite ville, » laquelle rente leur avait déjà été remise antérieurement « pour la réparation et soustenement du pont de ladite ville » (1470). — Désistement par noble homme Jehan Cosson, conseiller en la Chambre des Comptes de Bretagne, demeurant à Blois, de l'action en retrait lignager intentée par lui à honorable homme Jacques Blondeau, marchand boucher, à l'occasion de la boucherie du Bourgneuf, acquise par ledit Blondeau de demoiselle Anne Cosson, sœur du demandeur et femme de François de Buttement, écuyer, sieur de Souches (1582). — Quittance par Jeanne Bellou, veuve de noble homme Jacques Machefert, d'une somme de 25 écus d'or sol par elle reçue des religieuses Véroniques de Blois, pour raison d'une rente sur la boucherie du Bourgneuf. — Bail à rente foncière à Jean et Pierre Glatigny et Pierre Bernard, par François Gaudillon, licencié ès-lois, Michel Boudet, sieur de « Rocquons », Simon Boudet et Etienne Poulin, élus de la ville de Blois, par le conseil de Denis Musset, licencié en lois, d'Etienne Morvillier, aussi licencié en lois, de Robert Bastart, écuyer, garde de la prévôté dudit Blois, de Guillaume Allart, Jacques Leroux et Etienne Boutery, tous habitans de ladite ville, d'une maison assise « au boullevart de porte Chartrayne, devers Chambourdin » (1504). — Autres baux à rente de la même maison. — Bail à rente par les échevins de Blois, d'une place de 4 toises de long sur 9 pieds de large, sise vers les fossés de la ville, près la porte Char-

traine (1526). — Titres de rentes sur des héritages sis dans la paroisse de Chailles. — Titres de rentes sur : un terrain sis au Sanitas; — une ruelle sise au bas du château, appartenant à Michel Pelletier, graveur à Blois ; — une maison sise en Vienne, rue Croix-Boissée ; — une maison sise rue Neuve ; — trois maisons sises en Bourgneuf ; — une maison appelée Le Pavillon, sise rue du Port-Vieux (1508-1752). — Copie collationnée de la transaction passée entre Jean de Châtillon, comte de Blois, et les doyen et chapitre de Saint-Martin-de-Tours, au sujet des Brosses appelées Les Brosses-Saint-Martin, près Grouy (1264). — Titres d'une rente due à la ville de Blois par les religieuses de la Visitation, sur une maison sise rue Croix-Boissée.

E. 717. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1535-1791. — Ville de Blois. — Sentences qui condamnent le chapitre de Saint-Sauveur de Blois à faire réparer le clocher de son église et l'horloge qui y est établie. — Acquisition par la municipalité de Blois, d'une maison sise au Pied-du-Quartier, faisant partie du Marché-Neuf (1791). — Titres : d'une maison sise à Blois, rue du Remenier; — d'une autre maison sise sur le boulevard de la porte Chartraine ; — de plusieurs pièces de pré dans la prairie de Saint-Gervais ; — d'une maison sise à Blois, près l'Hôtel de Ville (servant aujourd'hui de corps de garde). — Bail, au nom de la ville de Blois, par François de Lafon, chevalier, seigneur de La Duye, ancien capitaine de cavalerie, Marcou Bouriau, conseiller de l'élection, Bernard Heritte de La Martinière, seigneur de Villars, tous échevins de la ville de Blois, y demeurant, à Claude Michelet, du bas de l'une de deux tours de la porte Chartraine, du côté d'aval. — Arrêt du conseil du Roi qui réduit à 6,000 livres par an, la somme des tailles, taillons et autres charges imposées sur les habitans de la ville de Blois (1635). — Lettres patentes du Roi fixant la somme à payer à Sa Majesté par la ville de Blois, à titre de subvention, pour l'année 1729. — Éclaircissement historique sur l'origine et la manière de percevoir la subvention due au Roi par la ville de Blois. — Autorisation accordée par les maire et échevins de la ville de Blois, aux Cordeliers de la même ville, de faire rouvrir deux petites portes dans la muraille de la ville, près le porche de leur église, entre les prisons et le fossé, pour entrer en ladite église, du côté de la porte Chartraine (1671). — Diverses lettres patentes d'Henri IV, roi de France, relatives à l'octroi fait au maire et aux échevins de Blois, de douze deniers sur chaque minot de sel provenant des greniers de Selles, Romorantin, Cheverny et autres. — Plan de diverses pièces de terre et pré appartenant à la ville de Blois.

Corporations d'Arts et Métiers.

E. 718. (Liasse.) — [illegible]

1686-1788. — [illegible] menuisiers, ébénistes, [illegible] de la ville de Blois. — Extrait [illegible] du bailliage de Blois contenant sentence confirmée par arrêt du Parlement, rendue en faveur des jurés tonneliers, contre les marchands commissionnaires en vins du bailliage de Blois (1686). — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui, en ordonnant l'exécution de ceux du Parlement, maintient les maîtres menuisiers, charpentiers et autres, dans le droit de faire estimer les ouvrages exécutés par eux, leurs compagnons et ouvriers, par leurs syndics, adjoints et députés, avec défense aux jurés-experts de les y troubler (1780). — Ordonnance de police concernant les compagnons menuisiers, ébénistes, tourneurs et layetiers de Paris (5 août 1780). — Mémoire signifié pour la communauté des maîtres tonneliers de Blois, intimés, contre les sieurs Bréchemain, Coullange, Cousin, Petit, Boucherat, Rangeard de La Germonière, Guignace et Gaudron, commissionnaires en vins, audit Blois, appelants. — Procès-verbal de la visite faite le 19 septembre 1752 chez les commissionnaires susnommés, par Charles-François Héritte, sieur des Rochères, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Blois, à l'effet de dresser état des poinçons fabriqués par eux, contrairement aux privilèges de la corporation des tonneliers (1752). — Avis des échevins de Blois concluant à ce que les commissionnaires en vins qui sont en même temps maitres tonneliers, soient tenus d'opter pour l'une de ces professions, à l'exclusion de l'autre. — Proposition faite le 10 décembre 1788 à la corporation des maitres menuisiers, tonneliers, boisseliers, tourneurs, ébénistes, layetiers et sabotiers, assemblés extraordinairement, [illegible] corporation, de demander à la municipalité la tenue d'une assemblée [illegible]

général pour l'élection des députés du tiers-état. — Rôle de répartition de la somme de 261 livres, formant l'excédant de dépenses du compte de Pierre Delanoue, syndic.

E. 749. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1774-1790. — Pièces de procédure d'une action intentée devant Messieurs du Parlement, en la grande chambre, par les syndics et adjoints de la communauté des maîtres tonneliers, contre le sieur Roullet, courtier, commissionnaire en vins de ladite ville de Blois, pour avoir, contrairement aux lois et règlements, fabriqué, fait fabriquer ou vendu directement ou indirectement, une grande quantité de poinçons et tonneaux neufs, sans s'être préalablement fait recevoir maître dans la communauté des tonneliers. — Pièces de procédure d'une action intentée devant Monsieur le lieutenant général de la police de la ville, faubourg et banlieue de Blois, par les syndic et adjoint de la communauté des maîtres menuisiers et autres ouvriers en bois de ladite ville de Blois, contre René Clément, maître charpentier, demeurant à Blois, pour avoir trouvé dans son domicile différents outils de leur état, qu'ils ont fait saisir, comme étant des outils contraires aux réglements et statuts de leur communauté.—Demande en payement, par Claude Lestrade, cordonnier à Blois, et Rose Danger, sa femme, à Gaspard Massion, maître menuisier et l'un des membres de l'ancienne communauté des menuisiers de la ville de Blois, de plusieurs années d'arrérages d'une rente de 15 livres, au principal de 300 livres, due par l'ancienne communauté des menuisiers supprimée par le Roi, en vertu de son édit du mois d'avril 1777. — Comptes rendus par François Penon et Joseph Briais, syndics de la communauté des maîtres menuisiers et autres ouvriers en bois de la ville, faubourg et banlieue de Blois, par devant les officiers de la municipalité.

E. 750. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1782-1783. — Corporation des maîtres charrons, carrossiers, selliers, bourreliers de la ville de Blois. — Avertissement donné devant le lieutenant général de police de la ville de Blois, par les syndic et maîtres de la communauté des charrons, carrossiers, selliers et bourreliers, prenant fait et cause pour Morin et Roger, leurs confrères, contre la communauté des maréchaux ferrants et grossiers, serrurriers, éperonniers, ferrailleurs et cloutiers de la même ville, demanderesse. — Statuts, ordonnances, arrêts, sentences et règlements concernant la communauté des maîtres charrons carrossiers de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, imprimés par ordre de MM. les jurés en charge de ladite communauté, à Paris, de l'imprimerie de Valleyre, l'aîné, imprimeur de la communauté, rue de Vieille-Bouclerie, à l'Arbre de Jessé.

E. 751. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1787. — Corporation des cordonniers de la ville de Blois. — Procuration donnée : par les syndic et adjoint de la communauté des cordonniers de Blois, à maître Ferrand fils, procureur au bailliage et siége présidial, à l'effet d'assigner le sieur Guillon, cordonnier, demeurant « rue Champs-des-Oiseaux » à Blois, à comparaître devant le lieutenant général de police de ladite ville, pour y recevoir la défense de faire travailler chez lui dudit état de cordonnerie, comme il l'a fait précédemment, contrairement aux priviléges de la communauté ; — par les mêmes au même, à l'effet d'assigner la veuve de Bazalliac, pour la même cause. — Autres pièces relatives auxdits procès.

E. 752. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1781-1790. — Corporation des aubergistes, cafetiers, limonadiers de la ville de Blois. — Dénonciation faite au lieutenant général de police, par les syndic et adjoints de la corporation, de plusieurs individus qui tiennent auberge sans être maîtres agrégés de la communauté. — Etat des recettes et dépenses de la communauté pendant les années 1787 et 1788. — Tableau de la communauté des maîtres aubergistes, cafetiers, limonadiers de la ville et banlieue de Blois, suivant l'ordre de leur réception (1778-1788), avec l'indication des noms et enseignes de leurs établissements respectifs. — Nominations des syndics et adjoints et des députés de la communauté, pour les années 1788 et 1790.

E. 753. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets, papier

1787-1789. — Corporation des aubergistes, cafetiers, limonadiers de la ville de Blois. — Registre des délibérations de la communauté. — Sommation à divers d'avoir à payer ce qu'ils doivent à la communauté. — Défense faite à Lemoine, traiteur, de tenir pension et chambre garnie. — Commission donnée aux syndic et adjoints de la communauté, à l'effet de faire visite chez tous les agrégés aubergistes de la ville de Blois, et de dénoncer à la communauté ceux chez lesquels ils auront trouvé de la volaille ou du gibier, contrairement aux droits de la maîtrise. —Assemblée générale de la communauté à l'effet de nommer un député pour la représenter à l'assemblée du tiers-état qui doit se tenir le 9 mars prochain à l'Hôtel-de-Ville, pour rédiger le cahier, et nommer un député pour

porter ledit cahier en l'assemblée qui doit être tenue par M. le Lieutenant général, et nomination de Jean-Baptiste Sauvageau, à l'effet de représenter la corporation à l'Hôtel-de-Ville et de concourir tant à la rédaction du cahier des doléances, plaintes et remontrances, qu'à l'élection du député qui sera chargé de présenter ledit cahier à l'assemblée qui sera tenue par M. le Lieutenant général (26 février 1789).

E. 754. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1782-1788. — Corporation des maîtres maçons, plâtriers, plombiers, couvreurs, tailleurs de pierres de la ville de Blois. — Inhibition et défense faite à Thomas Chauveau, maître maçon à Blois, cour du château, paroisse Saint-Sauveur, de prendre des ouvriers pour travailler à la journée, à la semaine ou autrement, qu'ils ne soient munis d'un certificat d'embauchement signé du syndic ou de l'adjoint de la communauté. — Procès entre la communauté et divers, au sujet de travaux entrepris par ces derniers, contrairement aux droits et priviléges de la communauté. — Moyens de défense fournis devant le lieutenant général de police, par Saturnin Delhomme, syndic de la communauté des maîtres maçons, tailleurs de pierres et tous autres constructeurs en pierre, plâtre ou ciment, contre Jacques Guillon, menuisier, demandeur. — Déclaration du Roi, concernant les communautés d'arts et métiers, dans les villes dont l'état est annexé à l'édit d'avril 1777. — Lettres patentes du Roi, portant homologation des nouveaux statuts des maçons.

E. 755. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 183 pièces, papier.

1706-1788. — Corporation des maîtres chirurgiens, barbiers, étuvistes et baigneurs de la ville de Blois. — Nomination de maître Mathieu-Léon Hadou, chirurgien à Blois, en qualité de lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté de la ville de Blois, en remplacement du sieur Delestre, récemment décédé. — Edit du Roi portant établissement du droit de contrôle sur les perruques, dans l'étendue du royaume (janvier 1706). — Extrait des statuts, priviléges et ordonnances royales accordés par les rois à leur premier barbier et chirurgien. — Cession par Pierre Morin, Jacques Regnier l'aîné, Philippe Dehaullon et Michel Egresset, barbiers étuvistes à Blois, à Jacques Regnier le jeune et à Christine de La Chapelle, sa femme, d'une place de barbier étuviste, dans la ville dudit Blois. — Procès entre la communauté des chirurgiens, baigneurs, barbiers et étuvistes de la ville de Blois, et : Jean Œilleaux Desormeaux, maître barbier ; — Laurent [illegible], [illegible] ; — [illegible] Morin et Jean-Pierre [illegible], [illegible] ; — Honoré-Raimond [illegible], se disant [illegible]. — Procès-verbal par Chevalier, lieutenant de la communauté des perruquiers, [illegible] par les sieurs Berruer, Ménager et Millet, membres de la communauté, qu'il avait menacés de les déférer à la justice comme ayant deux apprentis [illegible], [illegible] aux statuts de la corporation. — [illegible] du Conseil [illegible] en interprétation de l'arrêt du même Conseil [illegible] de 4 décembre 1737, concernant la vente des offices municipaux, suivi de l'exécutoire de François de Baussan, chevalier, intendant de la généralité d'Orléans (19 avril 1738).

E. 756. [illegible]

1700-1788. — Corporation des maîtres chirurgiens, barbiers, baigneurs, étuvistes, perruquiers de la ville de Blois. — Réception de Jacques Regnier le jeune, en l'une des six places de barbier étuviste de la ville de Blois. — Vente par René Garreau, barbier étuviste à Blois, et Catherine Devillière, sa femme, à la communauté des barbiers étuvistes dudit Blois, de l'une des six places héréditaires de barbier étuviste créées en ladite ville par édit du Roi. — Provision de maître barbier, perruquier, baigneur, à la résidence de Saint-Dyé-sur-Loire, donnée par la communauté de Blois à Mathurin Le Bouc, dit Bellefontaine, avec pouvoir de tenir boutique ouverte et enseigne avec bassin blanc et cette inscription : « Barbier, baigneur, étuviste et perruquier. Scéant on fait le poil. » — Procès entre la communauté et divers, à l'occasion de contraventions aux priviléges à elle conférés par les édits, statuts et ordonnances.

E. 757. (Registre.) — [illegible]

1720-1776. — Registre des [illegible] actes administratifs de la communauté des perruquiers des ville, faubourgs et banlieue de Blois. — Procès-verbal de l'Assemblée tenue le 10 mars 17[illegible] [illegible] un mandataire pour [illegible] représenter la communauté dans un procès pendant à Paris. — [illegible] s'il arrive que deux [illegible] perruquiers de la ville de Blois tombent à la [illegible] la communauté [illegible] 200 livres, sur lesquelles on leur donnera [illegible] de leur départ, [illegible] — [illegible] [illegible] les communautés du royaume [illegible] avril 17[illegible] ; — Assemblée tenue le 13 novembre 17[illegible] [illegible]

nouveau bail avec les RR. PP. Jacobins de Blois, pour la location de la chambre des séances de la corporation et pour le service spirituel de la confrérie. — La communauté décide que le 24 janvier 1757, il sera célébré un service pour remercier Dieu de la guérison du Roi, frappé d'un coup de poignard le 5 du même mois veille de la fête des Rois. — Création d'un bureau pour le placement des garçons perruquiers (3 octobre 1757.) — Lettres patentes du Roi en faveur des perruquiers du royaume, données à Versailles le 12 décembre 1772.

E. 758. (Registre.) — 127 feuillets, papier.

1740-1775. — Registre des délibérations de la communauté des perruquiers de la ville de Blois. — Vote des émoluments de l'inspecteur contrôleur des corporations des perruquiers du royaume. — Traité entre la communauté et les PP. Jacobins de Blois, aux termes duquel ces derniers s'obligent à faire tous les ans un service, le jour de la Saint-Louis, fête patronale de ladite communauté, et un service pour les confrères défunts, le lendemain ; plus, à fournir auxdits confrères une chambre pour tenir leurs assemblées, le tout moyennant douze livres par an. — Délibérations relatives à une créance de 500 livres sur Mademoiselle de Richemont. — Cession de ladite créance, avec d'autres valeurs, à l'effet de parfaire la somme de cent pistoles due par la communauté à la dame Ferry et au sieur Jambu. — Pouvoir donné au procureur de la communauté, de signifier à deux confrères leur exclusion pour deux ans, pour avoir insulté publiquement les officiers de la communauté. — Vente par la communauté, moyennant 400 livres, au sieur Menage, d'une place de barbier, perruquier et étuviste, à Blois, à la charge, aussitôt son tour venu, de faire deux pains bénis, au beurre, de chacun trois boisseaux, qui seront présentés le jour de la Saint-Louis par son épouse, s'il est marié, ou, en cas contraire, par une dame ou demoiselle de l'état, qui devra avoir un cierge pesant un quarteron.

E. 759. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1776-1785. — Registre courant de la communauté des perruquiers, barbiers, chirurgiens, baigneurs et étuvistes de la ville de Blois. — Statut portant que toutes les fois qu'un confrère viendra à mourir, on lui fera mettre le drap mortuaire, que les quatre plus anciens porteront les cornes dudit drap, que les six plus anciens, après ces quatre, suivront le convoi, en portant un cierge, et que huit jours après le décès, il sera célébré, aux frais de la communauté, un service pour le repos de l'âme du défunt (11 Mai 1778). — Procès-verbal de rébellion dressé contre les sieurs Chevallier l'aîné et le jeune. — Autorisation de poursuivre lesdits Chevallier, devant le siége de Blois.

E. 760. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1776-1786. — Livre du coffre de la communauté des perruquiers, chirurgiens, barbiers, baigneurs et étuvistes de la ville de Blois. (Ce registre n'est qu'un double du précédent, augmenté de plusieurs délibérations relatives à l'administration financière de la communauté, et d'un certain nombre de réceptions de maîtres.)

E. 761. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1786-1791. — Registre des actes de la communauté des maîtres perruquiers, barbiers, baigneurs et étuvistes de la ville de Blois. — Lettres de Jean-Baptiste-Antoine Andouillé, premier chirurgien du Roi, chef et garde des chartes, statuts et priviléges de la chirurgie du royaume, président de l'Académie royale de chirurgie, associé libre de l'Académie des sciences, nomment Jean-Baptiste Chevallier, perruquier, à l'office de son lieutenant en la communauté des perruquiers de Blois, en remplacement du sieur Mesenge, démissionnaire. — Commission donnée par la communauté à ses lieutenant, doyen, prévôt et syndics, à l'effet de présenter à Messieurs les officiers du régiment de Royal-Comtois, une requête tendant à ce qu'il soit interdit aux soldats perruquiers dudit régiment de travailler de leur état chez les bourgeois et particuliers de la ville de Blois, et même à la caserne, si ce n'est pour les officiers et soldats dudit régiment (11 décembre 1788). — Nomination de Monsieur Briou, syndic, à l'effet de représenter la communauté à l'assemblée qui doit se tenir à l'Hôtel-de-Ville de Blois, le 9 mars 1789, pour rédiger les cahiers qui doivent être portés aux Etats généraux et nommer les députés qui devront présenter lesdits cahiers. — Délibération portant que la communauté n'enverra pas d'adresse à l'Assemblée Nationale, mais qu'elle restera tranquille, attendant la décision de l'Assemblée sur son sort.

TABLE DES FONDS.

TITRES FÉODAUX.

FAMILLES.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

COMMUNES ET MUNICIPALITÉS.

CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS.

Blois. — Imprimerie P. DUFRESNE, rue Pierre-de-Blois, 14.

Département de Loir-et-Cher.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E (1).

ARRONDISSEMENT DE BLOIS. — CANTONS DE BLOIS

GG. 1 (Registre.) — In-8°, 78 feuillets, papier

1577-1592. — CELLETTES (commune de). — Registre des baptêmes. — Baptême de la cloche de Cellettes (15 septembre 1577). — Baptême de : Gilles, fils de Michel de L'Orme et de Louise La Loue ; — Jehan, fils de Pierre Bernier ; — Gabrielle, fille de Dominique Belert et de Jeanne Pinard, nommée par honorable homme Pierre Maher, madame de La Cocherie et madame de Loridayne ; — Gentian, fils de Thomas Rangeard et de Jacquette Lhomme ; — Germaine, fille de Noel Houdinet ; — Florimonde, fille de Pierre Lefebvre, nommée par Charles de Fréville, fils de défunt Jehan de Fréville, et Marie Besnard, femme de Jean Gautry ; — Catherine, fille de Robert Dubois et de Marie Mollet, nommée par Gabriel de Loridayne, Catherine Mollet et Michelle Fournier ; — Jeanne, fille d'Antoine de La Garde et de Rachel Dallier, nommée par Chrétien d'Angennes, Marie Rossignol et Marie de Loridayne ; — Florimonde, fille de Jean Texier, a signé l'acte : M. de Mont[illegible] ; — Marie, fille de René Bourillon, nommée par Jacques de Loridayne, Marie de Loridayne et Jacquette Gallier ; — Dominique, fils de Laurent Pinard, nommé par Dominique [illegible], [illegible] de La Faille et Marguerite Hardouin ; — Antoine, fils de Pierre Farcy et de Judith Forget, nommé par Antoine de La Saussaye, Pierre Forget et Etiennette Brisson ; — Gabrielle, fille de Michel Michelin, nommée par Loys Bernier, Marie de Loridayne et Renée Lecierge ; — Jacquette, fille de Thomas Rangeard et de Jacquette Lhomme, nommée par Jacques Bouillaye, [illegible] et [illegible] Borgesse ; — Charles, fils de [illegible] et de Florimonde de Montdoucet, nommé par Charles d'Angennes, fils [illegible] du seigneur [illegible] (19 mai 1587) ; — Jeanne, fille de Jean [illegible], nommée par Gentien Lamy, madame de Brousse et Perrette Taborelle ; — Jeanne, fille de noble homme Pierre Du Courray et de Geneviève, sa femme, nommée par René Truchon, chevalier, [illegible] en la comté de Blois, Jeanne, fille de Philippe d'A[illegible], chevalier du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur du Fargis, et Perrine Dupuy (19 septembre 1588).

(1) Ce Supplément est composé des Inventaires-sommaires des Archives [illegible] antérieures à 1790 [illegible] tance pour faire l'objet d'une publication spéciale.

— Catherine, fille de Jean Tessier et de Robine Gallois, nommée par Pierre Du Caurroy alias Du Cauroy, archer des gardes du corps du Roi, Renée Bernier et Michelle Chesneau (20 avril 1589); — Dominique, fils de Dominique Lalu et de Catherine Pinard, nommé par Claude de Bongars.

(G. 3.) Registre. — In-folio, 214 feuillets, papier.

1592-1616. — Commune de Cellettes. — Obituaire de la paroisse. — S'ensuivent les processions qui doibvent être faites par chacun an en Cellettes, soit hors la paroisse, soit en dedans. — Inventaire des ornements et biens meubles de la paroisse, de « Monsieur Sainct Mundry de Cellettes », en 1597. — Autre inventaire de 1599. — Etat des biens de la boîte de Notre-Dame, en 1601. — Mémoire de toutes les messes dues par la fabrique, dressé par messire Bourgeois, bachelier, licencié et maître ès-arts, curé de Cellettes. — Registre des baptêmes, commencé par Martin Breton, prêtre, curé de Cellettes, le 1er janvier 1593. — Baptême de Michel, fils de Guillaume de La Noue, nommé par Florimond de Montdoulcet; — François, fils de Sulpice Arnoult, nommé par noble homme Samuel Bourdineau, conseiller du Roi au bailliage de Blois, et dame Françoise de Loridayne (1594); — Anne, fille de Pierre Fournier, nommée par Anne Berault et Louise de Lespayne; — André, fils d'Étienne Bourreau, nommé par noble homme André Boyvau, secrétaire de la chambre du Roi, et Jeanne Boyvau, fille d'Etienne Boyvau, archer de la garde du corps du Roi; — Jacques, fils de Nicolas Charlot, sieur de Sérigny, nommé par noble homme Jean Pepin, procureur du Roi, Jacques Guerry et demoiselle Madeleine de Vernaisson (1595); — Florimonde, fille de Nicolas Charlot, nommée par noble homme Jacques Droulin et les demoiselles de La Cocherie et de La Bretache (1598); — Florimonde, fille de Nicolas Charlot, sieur de Sérigny, et de Florimonde de Montdoulcet, nommée par Pierre Du Caurroy, écuyer, archer de la garde, et Suzanne Charlot de Sérigny (1599); — Florimond, fils de Florimond de La Chesnaye et de dame Sara Du Bec, nommé par Michel Laurendeau et Louise de La Chesnaye; — Antoine, fils de Jean Deplaix, nommé par noble homme Antoine de Fourneaux et demoiselle Marguerite de Fourneaux, femme de noble homme René Simon; — Renée, fille de Jacques de La Barre, nommée par Thomas Donfroy, écuyer, sieur de La Tremblaye, Marie Melonie et Louise Dodin (1602); — Florimond, fils de René Simon, écuyer, sieur du Boisselas, et de Marguerite de Fourneaux, sa femme, nommé par Florimond de Moulins, Charles Simon, écuyer, sieur de Chevenelles, et demoiselle Jehanne de Prunelay (1602); — Jean, fils de René Simon, nommé par Antoine de Fourneaux, écuyer, sieur de Beauregard, Charles de Fréville, écuyer, sieur de Bousseuil, et demoiselle Catherine Rossignol (1603); — Florimonde, fille de Simon Leloup, nommée par Edme Michel, Florimonde de Montdoulcet, dame de « Bouceul », et Jeanne Du Caurroy, femme de Claude Du Breuil, varlet ordinaire de la chambre du Roi (1604); — Catherine, fille de René Simon, écuyer, sieur du Boisselas et de La Varanne, et de Marguerite des Fourneaux (alias de Fourneaux), nommée par Jehan Le Fuzelier, écuyer, sieur de Candé (?), commissaire général des guerres, en Bretagne, Marie de Rochebouët, veuve de Pierre de La Saussaye, écuyer, sieur des Vaux, conseiller ordinaire des guerres, et Marguerite Chartier, femme de Charles Simon, écuyer, sieur de Chevenelles (1604); — Noël, fils de Claude Du Brun, écuyer, sieur de La Thomassière, varlet de chambre du Roi, et de demoiselle Jeanne Du Caurroy, nommé par Noël Du Ravet (?), écuyer, Louis Du Buisson, lieutenant des chasses du Roi, et demoiselle Florimonde de Montdoulcet (1605); — Michel, fils de Claude H......, nommé par Jacques de La Nionnère, écuyer, sieur de Conon, Michel Filleul, écuyer, sieur de Lancôme, et Anne Gendre, femme de Michel Laurendeau; — Léonor, fille Jehan Gacoin, écuyer, sieur de La Perrière, et de Marie Du Buisson, nommée par Claude Du Brun, écuyer, et Léonor Pégorier; — Marin, fils de noble homme Denis Buisson et de Madeleine Lasserre, nommé par noble René Simon, honorable Marin Duchemin et dame Marguerite Marcault, femme de noble Pierre Maher, écuyer de cuisine chez le Roi; — Renée, fille de René Simon et de Marguerite de Fourneaux, nommée par Adrien Chartier, écuyer, sieur de L'Ardoise, conseiller du Roi et prévôt principal des connétables et maréchaux de France aux comté de Blois et duché de Vendôme, demoiselle Jeanne de La Saussaye et demoiselle Marguerite Lasne; — Claude, fils d'Étienne Auger, nommé par Claude, fils de Pierre Rossignol, écuyer, sieur du Vivier et de Bournigale, conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres (1606); — Jeanne, fille de Claude Du Brun et de Jeanne Du Caurroy, nommée par Du Brun, sieur de La Thomassière, demoiselle Anne Langlois, fille du seigneur de Beauregard, et Madeleine Du Brun; — Marie, fille de Jacques Boullay, nommée par Michel Laurendeau, demoiselle Marie Grondeau, dame d'Aulnières, et Marguerite Leroy (1607); — Marguerite, fille de Louis Du Buisson et de Léonor Pégorier, nommée par Charles de Gousseville, écuyer, sieur dudit lieu, et dame Marguerite Gaillard, comtesse de Cheurny (sic),

d'Esclimont, Bretocour, Gallardon et autres lieux (1607) ; — Madeleine, fille de Jacques Bourreau, nommée par noble Charles Des Mars, sieur des Roberdières, dame Madeleine Le Roy et Françoise Follette ; — Angélique, fille de Claude Du Brun et de demoiselle Jeanne du Caurroy, nommée François Chardon, écuyer, sieur de La Bretache, et demoiselle Angélique Alexandrie, femme de Pierre Rossignol, écuyer, sieur du Vivier, conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres ; — Jean, fils de Jean Lamy, nommé par noble homme Antoine de Fourneaux, écuyer, sieur de Beauregard et de La Brunelière, et par Gilles et Louise Lamy (1608) ; — Jeanne Cordier, nommée par Michel Gillet, Jeanne Gaignard et Perrine Des Mars ; — Claude Regretier, nommé par noble homme Claude Du Brun, écuyer, sieur de La Thomassière ; — un fils appartenant à Charles Vernouillet et à Claude Millet, sa femme, nommé par noble François de Lorice (*alias* Lorisse), potager de la maison du Roi, Sébastien Millet et demoiselle Catherine de Bretton, de la paroisse de Fougères ; — Angélique Du Buisson, fille de Louis Du Buisson, lieutenant des chasses du Roi au comté de Blois, et de demoiselle Léonor Pégorier, sa femme (1609) ; — une fille de Pierre Bruneau et de Claudine Bourreau, nommée par noble Olivier François ; — une fille de Gilles Lamy, nommée par nobles demoiselles Anne Langlois et Florimonde Charlot, et par Jean Lamy ; — Jacquette, fille de Noel Le Reasle et de Jacquette Michelin, nommée par Mathurin Le Reasle, Marguerite Desouches et Gentienne Melot ; — Catherine, fille de Louis Rousseau, nommée par Charles Pichart, Catherine Martin et Claude Pelvys ; — Pierre Roy, nommé par Pierre Rossignol, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, Charles de Fréville, aussi écuyer, et L. Des Mars, femme de noble homme Guillaume Remoy (1609) ; — Louis, fils de Louis Du Buisson, seigneur de La Grande-Maison de Clénor, et de Léonor Pégorier, nommé par François Chardon, écuyer, sieur de La Bretache, et Anne de Langlois (1610) ; — Florimonde, fille de Gaston Thibault, nommée par Florimonde de Montdoubleau (1611) ; — René, fils de Louis Du Buisson, écuyer, seigneur de Clénor, et de Léonor Pégorier, nommé par René Simon, écuyer, seigneur du Boisselas, et demoiselle Anne Boussay ; — — François, fils de noble homme Claude Du Brun, valet de chambre ordinaire du Roi, et de Jeanne Du Caurroy. — Jean, fils de Jean Boutlay, nommé par Louis Du Buisson et Marie de Mazilles (1613) ; — Léonor Mallet, nommée par demoiselle Léonor Du Buisson, fille de noble homme Adrien Du Buisson (1614) ; — Jacques Lamiet (Lamy), nommé par Jacques de Thomas, écuyer, seigneur des Barres ; — Huguet Vignal, nommé par noble homme Jacques Droulin, valet de chambre du Roi, et demoiselle Françoise Mallet, femme de Jacques de La [illegible], écuyer, [illegible] — [illegible], nommée par noble homme [illegible], conseiller du Roi en l'élection de Blois, et [illegible], femme de Gabriel de Loridayne, aussi conseiller du Roi en l'élection de Blois (1614) ; — [illegible], nommé par [illegible], écuyer, [illegible] ordinaire de la grande fauconnerie du Roi, et Marie Froissart, qui ont signé ; — Christophe, fils de Claude Du Brun et de Jeanne Du Caurroy, nommé par noble homme Claude Simonnot, écuyer, et Marguerite de Fourneaux, femme de René Simon, écuyer, sieur de La [illegible] (1615) ; — Claude Pot[illegible], nommé par Claude [illegible] et [illegible] Le Gourlier, fille de Fabien Le Gourlier ; — Marie Mollet, nommée par noble homme Hercule d'Estoré et demoiselle Florimonde Charlot (1617) ; — Louis Lamy, nommé par Michel Tardiveau et Louise Courtin, fille de Denis Courtin, vivant contrôleur des bâtiments du comté de Blois ; — Geneviève de Storé (*alias* d'Estoré), fille d'Hercule de Storé et de Jeanne Du Caurroy, sa femme, nommée par vénérable Christophe Simonnot et demoiselle Lucrèce de Faville (*alias* Fauville), qui ont signé (1618) ; — Paul de Villehardy, fils d'Hercule de Villehardy, écuyer, et de demoiselle Du Caurroy, nommé par Jacques de La Nionnière, écuyer, et dame [illegible], qui ont signé (1619) ; — [illegible], nommé par [illegible] Viart, écuyer, maître des eaux et forêts du comté de Blois, et demoiselle Marie Viart ; — Pierre Bruneau, nommé par Fabien Coitte et demoiselle Angélique de Préville, qui a signé (1623) ; — [illegible], nommé par [illegible] La Saussaye, écuyer, seigneur de Vaux, et Marie Blanchet ; — Gabriel, fils de noble homme Robert Baudry, seigneur de La Gaillardière, et de Marguerite de Loridayne, sa femme, nommé par noble homme Scipion de Loridayne et demoiselle Angélique de [illegible] (16[illegible]) ; — [illegible] Mère, nommée par noble homme Paul Tuffani, secrétaire de la chambre du Roi, [illegible] (16[illegible]) ; — Gabriel M[illegible], nommé par [illegible], et demoiselle [illegible] (16[illegible]) ; — [illegible]

[illegible]

« la peste et épydemye, envoyé par personnes notables du pays d'Ytalie à Angers, approuvé et practiqué audit lieu et en aultres plusseurs lieux. — Cette revélation cy-dessus [illegible] fut envoyée en Saragosse (Sarragosse), laquelle chouse est approuvée. Car si tost que serons dictes les troys messes, nulles personnes ne mouront de ceste maladye nommée épydemye. En après, elle vint en ville de Thoulouze, ladicte maladye dicte épydémye, et regnoit par grand espace de temps, et furent « dictes troys messes, et les processions faictes en grande « dévotion. Ce fust après cessa la pestilance qui estoit « audit lieu, comme chouse approuvée. Car en Ytalie y « avoit deux monastères de l'ordre Saincte Élizabeth et Zacharie, esquelx monastères y avoit grande nombre « de religieuses ; mais en peu de temps moururent, fors « une d'icelles, qui vivoit sainctement ; et quand elle vist « ceste grande pestillance, qui régnoit si cruelle en ce « païs-là, elle se mist en oraison et prye Dieu dévotement et Notre-Dame qu'il leur pleust luy révéler pour quelle « cause ceste pestilance et dure sentance regnoit sur les Chrestiens. La benoiste Vierge Marye, au moïen de la « saincte oraison que la religieuse avoit faicte à son cher « filz et à elle, luy apparut visiblement et dist..... » Suivent les prières prescrites pour éviter le fléau, et qui consistent en trois messes dites pendant trois lundis consécutifs, au point du jour. L'office est du matin de Noël, (messe *Lux fulgebit*), avec mémoire des saints Sébastien, Adrien, Roch et Athanase. Pendant lesdites messes, les fidèles, « hommes et femmes et petitz enfants, » auront en leurs mains « chandelles de cire ardentes. » — Commissions ou avis à donner en chaire, relativement au service du Roi et affaires temporelles.

[illegible] (Registre.) — In-12, 32 feuillets, papier.

1628-1639. — Commune de Cellettes. — Baptêmes. — Baptême de Claude et Isabelle Forget, enfants de Charles Forget, garde ordinaire de la forêt de Russy, nommés par André Grosbois, notaire royal, Gabrielle de La Chaise, femme de Claude Rossignol, écuyer, sieur du Cormier, Martin Du Sausse et Françoise Lemaître ; — Jean, fils de François Boucheret, nommé par noble homme Jean Cétignon, conducteur de la Reine mère, et dame Catherine Grosbois ; — Madeleine, fille de Claude Hameau et de Jeanne Forget ; — Claude, fils de Pierre de La Borde et de Claude Du Sausse ; — Anne, fille de Jacques Bellot, nommée par Jacques Le Fuzelier, écuyer, sieur de Cormeré, et demoiselle Jacqueline d'Anguy ; — Florimond, fils de Jacques Bernard, nommé par Florimond Simon, écuyer, sieur de La Varanne, homme d'armes de la compagnie de Monseigneur, frère du Roi ; — Paul, fils de Charles Forget, nommé par Pierre Bernard, maréchal des logis de la maison du Roi, et demoiselle Elisabeth Ardier ; — Marie, fille de René Grosbois, fourrier de Monseigneur, nommée par François Laurendeau et Marie Mariau, femme de Andier; — Claude, fils de Robert Collin, nommé par Claude de Fourneaux, écuyer, sieur du Fay, et demoiselle Renée Simon ; — Louis, fils de Louis Forget, nommé par Henri Ardier, abbé de Saint-André, et dame Louise Olier, femme de messire Paul Ardier ; — Pierre, fils de Michel Boutisseau, nommé par noble homme Pierre Viart et demoiselle Marie de La Nionnère ; — Jacquette, fille de Jacques Moreau, nommée par Alexandre Hérodot, sieur des Grandes-Maisons, et dame Françoise de Loridayne, fille de noble homme Florimond de Loridayne, conseiller en l'élection de Blois ; — Florimond, fils de Maran Daussy et d'Etiennette Boulais, nommé par Florimond Simon, écuyer, et Marie Guillon ; — François, fils de Jean Guignard, nommé par noble homme Noël Lehoulx, conseiller du Roi et son receveur au grenier à sel de Cheverny, et dame Catherine Cohier ; — Pierre, fils de Pierre Couette, nommé par Pierre Bernard, écuyer, sieur de Beaulieu, maréchal des logis du Roi, et demoiselle Catherine Grosbois, femme de Florimond Simon ; — Suzanne, fille de Nicolas Bonin, nommée par noble homme Jacques Blanchet, contrôleur ordinaire des guerres, et dame Suzanne Phelippeaux, femme de messire Paul Ardier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de Beauregard ; — Claude, fille d'Etienne Rangeard, nommée par noble homme César Bourguignon, jardinier du Roi en son château de Blois, et demoiselle Claude Grivoise ; — Marie, fille de Denis Thuille, nommée par messire Charles Forget, garde des eaux et forêts du comté de Blois, et Marie de Mahé, femme de Pierre Tessier ; — Paul, fils de Charles Forget, garde des forêts, nommé par noble homme Jacques Blanchet, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Blois, et Françoise Poulin, fille de Jacques Poulin, avocat au présidial ; — Jacques Rouhault, nommé par noble homme Jacques de La Nionnère et dame Étiennette de Mazilles, veuve de noble homme Étienne Pinon ; — Angélique Lamy, nommée par Jean Picault et Angélique de Maucourt ; — Pierre Bruneau, nommé par messire Jean Blanchet, prieur de Saint-Solenne de Blois, et demoiselle Françoise Deloynes, fille de noble homme Pierre Deloynes, contrôleur de la maison du comte de Soissons ; — Marguerite Tessier, nommée par Pierre Bruneau et Marguerite Bernard, fille de noble homme Pierre Bernard, seigneur

de Beaulieu, maréchal des logis du Roi ; — Antoinette, fille de Pierre Bernard dessusdit, et de dame Marie Baudry, sa femme, nommée par messire Paul Ardier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de Beauregard, et demoiselle Antoinette Ducreux, femme d'Antoine Cohade, écuyer, commissaire des guerres et des camps de Sa Majesté ; — Isabelle, fille de Charles Forget, garde ordinaire de la forêt de Russy, nommée par René Grosbois, fourrier des logis de Monseigneur, frère unique du Roi, et dame Marie Baudry, femme de Pierre Bernard ; — Suzanne, fille de Pierre Bernard, dessusdit, et de dame Marie Baudry, nommée par messire Salomon Phelippeaux, conseiller d'État du Roi, et dame Suzanne Phelippeaux ; — Jacques, fils de Charles Forget, nommé par Jacques Simon, écuyer, seigneur du Boisselas, capitaine de la compagnie des chevau-légers de France, et demoiselle Claude Grivoise ; — Claude, fils de Claude Amiot, nommé par Claude Rossignol, écuyer, sieur du Vivier, et dame Anne Cohier, femme de Noël Leboux, receveur au grenier à sel de Cheverny ; — René, fils de Noël Tessier, nommé par honorable homme René de Merinville et demoiselle Louise Le Bossu.

GG. 4. — (Registre.) In-4°, 75 feuillets, papier.

1639-1649. — Commune de Cellettes. — Registre des baptêmes. — Baptême de : Anne, fille de messire Paul Ardier, seigneur de Beauregard et de Vineuil, et de dame Louise Olier, sa femme, nommée par messire Jean Blanchet, prêtre, prieur-curé de Saint-Solenne de Blois, et dame Marie Tuffani, veuve de messire Nicolas de Croisille, vivant seigneur de Moulins, près Charsonville, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé ; — Guillaume Humery, nommé par Guillaume Chancel, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts du comté de Blois, et dame Louise Le Bossu, femme de Claude de La Nionnère, écuyer, seigneur de Conon ; — René Colin, nommé par messire René Le Fuzelier, écuyer, seigneur de Cormère, et demoiselle Catherine Grosbois ; — Madeleine, fille de Henri Panis, nommée par messire Paul Tuffani, écuyer, sieur de Bignon, et Louise Olier, dame de Beauregard ; — Scipion, fils d'Antoine Roulleau, nommé par Pierre Viart, écuyer, sieur de Villemusard, et dame Françoise Moiré, veuve de Jacques de La Nionnère, en son vivant écuyer, seigneur de Conon ; — Pierre, fils d'André Bernard, nommé par Pierre Bernard, maréchal des logis du Roi, et Elisabeth Martin ; — Claude, fils de Pierre Bruneau, nommé par Claude Rossignol, écuyer, sieur du Vivier et de Bou[illegible] gale, et demoiselle Marie, fille de messire P[illegible] A[illegible], sieur de Beauregard et de Vineuil ; — [illegible], fils de Louis Maurice, nommé par Claude de La Nionnère, [illegible], sieur de Conon, et demoiselle Elisabeth [illegible], femme de Jacques Simon, sieur du Boisselas ; — Louise, fille de Barthélemi Benoist, nommée par messire Paul Ardier, seigneur de Beauregard, Vineuil et Le Goulet, et dame Elisabeth Blondeau, femme de messire Jean de Phelippeaux, conseiller du Roi ; — Louise, fille de Louis Puniet, nommée par Pierre Viart, écuyer, sieur de La Sablonnière, et demoiselle Louise Le Bossu, femme de Claude de La Nionnère ; — Jean, fils de [illegible], nommé par Jean de Roberval, sieur de [illegible], et [illegible]chon ; — Antoine, fils de Jean Conault, nommé par Antoine Bigot, conseiller du Roi et auditeur en sa chambre des comptes à Paris, et demoiselle Marie Ardier, fille de messire Paul Ardier ; — Guillaume, fils de Raphaël Lejard, nommé par Guillaume de Vernezon (*alias* Vernaison), exempt des gardes du corps de Son Altesse Royale, et Guillemette Charon, femme de Michel Baudry, procureur du Roi à Blois.

GG. 5. (Registre.) — [illegible]

1649-1669. — Commune de Cellettes. — Registre des baptêmes. — Baptême de : Jacques Louis, [illegible] Le Rasle, nommé par noble homme Jacques Blanchet, conseiller du Roi, et dame Louise Olier, femme de messire Paul Ardier, chevalier, conseiller du Roi, président en la chambre des comptes de Paris ; — Jacques, fils de Jacques Bernard, nommé par Jacques [illegible], sieur de La Chesnaye, et demoiselle Marie Ardier, fille de messire Paul Ardier ; — Raymond, fils de Louis [illegible], nommé par Raymond Blanchet, écuyer, conseiller du Roi, maitre des eaux et forêts du comté de Blois, et dame Louise Olier, susnommée ; — Pierre, fils de Pierre Bertin, nommé par Florimond [illegible], et dame Marie Baudry, veuve de [illegible] Pierre Bernard, en son vivant maréchal des logis du Roi ; — [illegible], fils de Mathurin Barillet, nommé par Charles Roger, écuyer, sieur de [illegible], et demoiselle [illegible] ; — Claude, fils de [illegible], nommé par Claude de La Nionnère, fils de Claude de La Nionnère, écuyer, sieur de Conon, et de demoiselle Louise Le Bossu, sa femme, et demoiselle [illegible] de La Nionnère, [illegible] du parrain ; — Marie, fille de Jacques Sa[illegible], nommée par [illegible] de La Saussaye, [illegible], et Marie [illegible], fille de [illegible] ; — [illegible]

Lubin Fouquet, nommé par Nicolas de Belletons, fils de N. de Belletons, écuyer, sieur de La Dorie, et de demoiselle Louise Baudry ; — Florimond, fils de Jacques Moreau, nommé par Florimond Moisy et demoiselle Françoise Drouillon, fille de Louis Drouillon, sieur de La Bondonnière ; — Anne, fille de Jean Breton, nommée par Pierre Guillais, garde des chasses de S. A. R., et Françoise Simonnet, femme de Pierre P[illegible], écuyer, sieur de Lavandières, maître d'hôtel ordinaire du Roi ; — Marie-Louise, fille de messire Pierre Bernard, chevalier, seigneur de Beaulieu et maître d'hôtel du Roi, et de dame Françoise-Charlotte de Barbançon, sa femme, nommée par messire Louis de Barbançon, chevalier, seigneur de Champ-le-Roy, et dame Marie Deplessy ; — François, fils de Vincent Gandouin, nommé par messire René Ribou, prêtre, vicaire de Cellettes, et demoiselle Marie de Barbançon ; — Anne-Marie, fille de Pierre Berdier, nommée par François de Beauclerc, sieur du Gelombier, lieutenant des gardes du corps de S. A. R., et demoiselle Anne Hardouin ; — Claude, fils de Jean de La Forest, nommé par Martin Delaboulaye, notaire royal à Cellettes, et Anne Jouanneau ; — Louis, fils de Louis Le Roux, nommé par Michel Rangeard, sous-diacre, et demoiselle Marie-Marguerite Gigault ; — Gaspard, fils de messire Pierre Bernard, chevalier, seigneur de Beaulieu, et de dame Charlotte de Barbançon, nommé par Pierre-Gaspard de Fieubet, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, comte de l'Ile-Jourdain, Rivière, Verdun, baron de Launac, seigneur de Mervila, Castanet, Cendray et autres lieux, et dame Louise Olier, femme de messire Paul Ardier, vicomte de Beauregard, seigneur de Vineuil, Vaugelas, Conon et autres lieux ; — Charles, fils de Charles Forget, nommé par Nicolas Champion, écuyer, sieur de Villesavin, et demoiselle Françoise Picault, fille d'Henri Picault, écuyer, sieur de Rochecorbon ; — Julienne, fille de Charles Gautry, nommé par Jacques de La Grange et demoiselle P[illegible] ; — Samuel, fils de Louis Milleau, nommé par Samuel Cruchon, écuyer, sieur des Grandes-Maisons, et dame Charlotte de Barbançon, femme de Pierre Bernard, chevalier, seigneur de Beaulieu ; — Jean, fils de Louis Desroziers, nommé par Louis Mireau, garde ordinaire de la forêt de Blois, et Madeleine de La Martinière, femme de Martin Delaboulaye, notaire royal à Cellettes.

Jean, fils de Noël Petit, nommé par Jean Lefranc, écuyer, conseiller du Roi, trésorier-payeur de la gendarmerie et commissaire ordinaire de l'artillerie, et Marie Daussy, femme de Paul Bruneau, garde ordinaire des chasses du Roi ; — Paul, fils de Louis Benoît, nommé par messire Paul Ardier, chevalier, et dame Marie Ardier, femme de messire Gaspard de Fieubet, chevalier, seigneur de Cendray ; — Michel-Balthazar, fils de Claude Bourreau, nommé par Michel Grimaudet, sieur de Motheux, et demoiselle Marie de Barbançon, fille de défunt René de Barbançon, chevalier, seigneur de Champ-le-Roy, et de dame Françoise de Villebresme ; — Alexandre, fils de Jean Arnoult, nommé par Dieudonné-Louis de Marolles, écuyer, seigneur dudit lieu, et dame Agnès Simart ; — Louis, fils de Louis Bernard et d'Étiennette de Ressy, nommé par Jean Chancelle, garde extraordinaire des eaux et forêts du comté de Blois, et dame Catherine Grosbois la jeune ; — Jeanne, fille de François Desroziers, nommée par Jean Simart, fils de feu Jean Simart, procureur au siége présidial de Blois, et Madeleine Blanchet, femme de François Daussy, procureur au même siége ; — Jacques-François, fils de maître Jacques Drouillon, conseiller du Roi au bailliage de Blois, et de demoiselle Antoinette Bernard, sa femme, nommé par François de Taix, écuyer, et demoiselle Marguerite Baudry ; — Catherine, fille de Jacques Leddet, nommée par Adrien Thirion, licencié en lois, et demoiselle Marie Pellvys, femme de Paul Herry, conseiller du Roi et receveur des tailles en l'élection de Blois.

GG. 6 à 7. (Registres.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1639-1668. — Commune de Cellettes. — Mariages et sépultures. — Mariage : entre Michel Sales et Marguerite Bernard, en présence de Jacques Blanchet, conseiller du Roi, de dame Louise Olier, femme de messire Paul Ardier, chevalier, seigneur de Beauregard, Cellettes, Vineuil, et d'autres témoins. Ont signé : Louise Olier, Blanchet, Marie Ardier, Louise Ardier, F. Bourguignon, P. Mariau, Coupeau (15 février 1650) ; — entre Julien Besnard et Anne Dubois ; — entre Alexandre Dalmenèches et Marguerite Joulin ; — entre Honorat Grosbois et Denise de Courcelle (28 juillet 1664) ; — entre Sébastien Lenoir et Jeanne Auger. — Inhumation, dans l'église de Cellettes : de messire Louis Rangeard, prêtre, curé dudit lieu (2 août 1639) ; — de François de Rondepierre, âgé de 4 ans, fils de Claude de Rondepierre, secrétaire de la chambre du Roi, et de Françoise Vernon (18 septembre 1641) ; — de Jacques de La Nionnère, âgé de 5 mois, fils de Claude de La Nionnère, écuyer, sieur de Conon, et de demoiselle Louise Le Bossu, sa femme (10 juillet 1644) ; — de messire Jacques Pavillon, âgé de 27 ans (4 juillet 1645) ; — de Laurent Laurendeau, garde des chasses de S. A. R., âgé de 39 ans (26 février 1646) ; — de messire Louis Rangeard, prêtre, curé de Cellettes, âgé de 40 ans

(24 octobre 1648) ; — de messire Julien Guillier, prêtre habitué, desservant le prieuré de Saint-Eutrope de Montrieux (27 août 1666).

GG. 8 à 12. (Registres.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

1669-1694. — Commune de Cellettes. — Registres des baptêmes. — Baptême de : Antoinette, fille de maître Jacques Drouillon, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Blois, et de demoiselle Antoinette Bernard nommée par Mathurin Baudry, fils de maître Michel Baudry, conseiller du Roi et son procureur au bailliage de Blois, et de demoiselle Guillemette Charron, et demoiselle Marie-Charlotte Bernard, fille de Pierre Bernard, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de dame Charlotte de Barbançon (16 avril 1669) ; — Françoise-Marie, fille de Simon Dupuy, maître chirurgien à Cellettes, et de Geneviève Desbois, nommée par messire Pierre Bernard, chevalier, seigneur de Beaulieu, et dame Françoise de Chaumont, femme de Guillaume Chauvel, écuyer, seigneur de La Martinière ; — Paul, fils de Louis Bernard et d'Étiennette de Ressy, nommé par messire Claude Charpentier, prêtre, vicaire de Cellettes, et dame Marie Daussy, femme de Paul Bruneau, garde des chasses et plaisirs du Roi, au comté de Blois ; — Marguerite, fille de René Lamy, nommée par Pierre Péan, écuyer, sieur de Livaudière, et Marie Truchon ; — Paul, fils d'Étienne Lepâtre, nommé par Paul Bruneau, officier des chasses de Sa Majesté en son comté de Blois, et demoiselle Catherine Grosbois, veuve de Florimond Simon, écuyer, sieur de La Varanne ; — Pierre, fils de maître Jacques Drouillon, et de demoiselle Antoinette Bernard nommé, par messire Pierre Bernard, chevalier, seigneur de Beaulieu, et demoiselle Marie Bernard, sa sœur (11 septembre 1670). — Inhumation de Joseph Bernard, fils de Louis Bernard et d'Étiennette de Ressy. — Baptême de : Louise, fille de Louis Benoist et d'Elisabeth Henry, nommée par François Deloynes, fils de François Deloynes, maître de la garenne, et de Louise de Conard de Trémont, et demoiselle Marie Blanchet, fille de Jacques Blanchet, maître des comptes au comté de Blois, et de demoiselle Madeleine Deloynes ; — Anne, fille de Paul Bruneau et de Marie Daussy, nommée par Jean-Amédée Girard, entrepreneur des ouvrages du Roi, et dame Anne Laurendeau, femme de René Simart, docteur en médecine ; — Gaspard, fils de Barthélemy Clairet et de Marie Henry, nommé par messire Gaspard de Fieubet, vicomte de Beauregard-Le-Bel, seigneur de Cellettes, Vineuil, [illegible] conseiller d'État ordinaire et chancelier de la Reine, et dame Laure [illegible], veuve de messire Paul Ardier, vivant chevalier, vicomte de Beauregard-Le-Bel, conseiller du Roi en ses conseils et président en la Chambre des comptes de Paris [illegible] 1672 ; — Charles, fils de [illegible] et de Jeanne Maugé, nommé par Charles de Moulins, fils de [illegible] Charles de Moulins, chevalier, seigneur de La Ba[illegible], et de dame [illegible], et demoiselle [illegible], fille de messire Pierre Bernard, chevalier, seigneur de Beaulieu, et de dame Charlotte de Barbançon ; — Jeanne, fille de Simon Joulin et de Jeanne Thomas, nommée par Bernard Thomas et demoiselle [illegible], femme de Pierre-Jacques Ma[illegible] — Mariage de Jean Mesange et d'Étiennette Bouré, en pr[illegible] de messire Gaspard de Fieubet, chevalier, seigneur de Cendray, Ligny, Vineuil, vicomte de Beauregard, baron de Laonac (*alias* Launac), Mervila, Castanet, Rebigues et autres lieux, et de dame Marie Ardier, son épouse, de messire Ferdinand Olier, chevalier, seigneur de Nointel, Jean-Baptiste Pi[illegible], conseiller au parlement de Paris, et autres parents et amis des conjoints. — Baptême de [illegible], fille de Jean Ploquin, nommée par Jean Beaudoin et dame [illegible], qui ont signé en présence de M[illegible] Baudouin, seigneur de Bretigny, père du parrain. — Mariage de Jean Hallier et Marie Jallon, en présence de messire Gaspard de Fieubet, conseiller du Roi en ses conseils et chancelier de la Reine, et de Marie Ardier, son épouse, et autres parents et amis des conjoints ; — Jean Phelippeaux, fils de Guillaume Phelippeaux, de la paroisse de Saint-Sauveur de Blois, et Marguerite Forget, fille de Charles Forget et de Marie Pezot, en présence de messire Pierre Arnault, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, et autres parents et amis des époux (4 juillet 1679). — Baptême de Gaspard, fils de Jacques Jallon et de Jeanne Millet, nommé par [illegible] de [illegible] ralité d'Orléans, et dame Marie Ardier, femme de messire Gaspard de Fieubet, [illegible] — [illegible] Michel Ribou, prêtre, curé de C[illegible] [illegible] 7 décembre 167[illegible]

[illegible] (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier.

1680-1699. — Commune de Cellettes. — Baptêmes, mariages et inhumations. — Inhumation de Catherine Grosbois, veuve de messire Florimond Simon, écuyer, seigneur de La Varanne, âgée de 76 ans, dans la chapelle de Notre-Dame de Cellettes, près de l'autel, que la défunte a fait bâtir, moyennant la somme de 350 livres (19 mars 1685). Il est constaté que cette dame a légué à la boîte du Rosaire de l'église de Cellettes, un quartier de pré sis près le pont du Cosson, paroisse de Candé, à la charge de dire à perpétuité trois basses messes de *Requiem*, chaque année, la première, à pareil jour de son décès, la seconde, le lendemain de l'Assomption, et la troisième, le lendemain de la Nativité, suivant son testament passé devant maître Philippe Gaillard, notaire à Blois, le 29 juin 1683. — Baptême d'une fille trouvée exposée à la porte de François Salle, de la paroisse de Cellettes, nommée Marie par monsieur Alexandre Beaudouin, écuyer, seigneur de Berquigny (*alias* Bretigny), et dame Marie Herodot, sa femme, de la paroisse de Saint-Solenne de Blois ; — Mariage de Pierre Delaboullaye, fils de maître Martin Delaboullaye et de défunte Madeleine de La Martinière, et demoiselle Marie Bruneau, fille de maître Paul Bruneau et de Marie Daussy (22 octobre 1686). — Inhumation de Gillette Coupeau, femme de René Boisseau, décédée à l'âge de 22 ans, léguant à l'église de Cellettes 3 boisselées de vigne, par son testament passé devant maître de La Boullaye, en avril 1687 ; — Isaac Drouin, ci-devant de la religion prétendue réformée, et ayant fait abjuration, décédé à Bousseuil à l'âge de 64 ans, en son vivant seigneur de Bousseuil et Villechaumont (16 mars 1688). — Baptême de : Henri, fils de messire Jacques Du Vignaud, chevalier, seigneur des Vories, Villefort, etc., et de dame Marie-Anne Bottereau, demeurant à Annières, paroisse de Cellettes, nommé par maître Louis Courtin, écuyer, seigneur de Clénor, conseiller du Roi et président au bailliage et siége présidial de Blois, et demoiselle Madeleine Du Plessis de Savonnières ; — Théodore, fils des mêmes, nommé par messire Pierre Heurtault, prêtre, prieur de Cheverny, et Anne Duchêne, veuve de noble homme Michel Reneaulme, docteur en médecine à Blois. — Mariage de Gentien Joulin et de Claudine Benoist, de la paroisse de Saint-Solenne de Blois, en présence de Jacques Benoist, messire Jacques Bernard de Beaulieu, Gilles Le Roux et François Hurault, abbé de Saint-Denis. — Baptême de Théodore, fils de messire Jacques Du Vignaud, chevalier, seigneur des Vories et autres lieux, et de dame Marie-Anne Bottereau, nommé par monsieur Louis Mahy, seigneur des Bois-Martins, Pont-Chardon et autres lieux, conseiller du Roi, juge magistrat au bailliage et siége présidial de Blois, et demoiselle Marguerite Mauguin, de Saint-Solenne de Blois. — Inhumation de Marie Desnoyers, âgée de 30 ans, femme de monsieur René Droullin, procureur au siége présidial de Blois, en présence dudit sieur Droullin, de maître Michel Poirier, notaire à Chitenay, et de Daniel Sébille, sergent royal au bailliage de Cellettes ; — messire Michel Delaboullais, prêtre, curé de Cellettes en présence de messire Charles-Louis Desbois, curé de Vineuil, Christophe Marseul, prêtre, vicaire de Chitenay, Jean de Revolet, prêtre à Chitenay (12 septembre 1694). — Baptême de Claude, fille d'Étienne Boureau, nommée par maître Claude Guenette, conseiller, assesseur au bailliage et siége présidial de Blois, et demoiselle Bonne Courtin. — Mariage de Louis Lehay et Marguerite Delaboullaye, fille de défunts Martin Delaboullaye et Madeleine de La Martinière, en présence de Jacques, Jean et Marie Delaboullaye, frères et sœur de la future. — Baptême de Charlotte-Suzanne, fille de messire Jacques Du Vignaud, chevalier, seigneur des Vories, et de dame Marie-Anne Bottereau, nommée par messire Didier-François Menard, écuyer, sieur de l'Isle-Vert at autres lieux, président au présidial de Blois, et demoiselle Hélène-Suzanne Du Plessis (26 mars 1695) ; — François-Gaspard, fils des mêmes, nommé par messire Gaspard de Tacher, chevalier, seigneur de La Pagerie, et demoiselle Madeleine Rogier de La Motte (27 février 1696); — Mélanie-Elisabeth, fille des mêmes, nommée par messire Jacques Bernard, seigneur de Beaulieu, et madame Mélanie Pénigault (25 mars 1697) ; — deux garçons jumeaux, nés des mêmes, tous deux nommés Jacques, le premier, par maître René Penigault, conseiller du Roi au siége présidial de Blois, et demoiselle Marguerite Mauguin, de la paroisse de Saint-Honoré, de Blois, et le second, par François de Réméon, écuyer, sieur de Thorigny, et demoiselle Elisabeth Guichard, épouse de monsieur Charles Colheu, sieur de Longpré, officier du Roi (6 octobre 1698). — Mariage entre Jacques Drouin, écuyer, sieur de Vauleart, fils de défunt Jérôme Drouin, écuyer, sieur de Vauleart, et de dame Jeanne Dufour, et demoiselle Marie Dufour, fille de noble homme Henry Dufour, conseiller du Roi, lieutenant des eaux et forêts, demeurant à Blois, et de dame Suzanne Morin. — Baptême d'Étienne, fils d'Étienne Bourreau, demeurant à Clénor, nommé par Jean Courtin et demoiselle Marie Courtin, tous deux enfants de monsieur Courtin, président au présidial de Blois.

GG. 23. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1700-1719. — Commune de Cellettes. Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Jacques-Charles, fils de Jacques Drouin, écuyer, sieur de Vauléart, et de dame Marie Du Four, sa femme, nommé par messire Charles-Isaac Drouin, écuyer, sieur de La Borde, paroisse de Saint-Antoine, en Touraine, et Catherine Clairet, qui ne sait signer (14 septembre 1701) ; — Anne-Marie, fille de messire Emar de Chousy (? seigneur baron Du Four, et de dame Marie-Anne Bottereau, nommée par François-René Rogier, sieur de La Motte, conseiller au présidial de Blois, et demoiselle Marie-Madeleine de Rideau (*alias* Ridoult) (10 novembre 1701). — Mariage de Louis Rotté, marchand, fils de Louis Rotté, sieur de La Touche, et de dame Jeanne de La Grange, avec dame Catherine Jallon. — Inhumation de Marie-Anne, fille de Jacques Drouin, écuyer, sieur de Vauléart et autres lieux, et de dame Marie Du Four. — Baptême de : Jean Bonin, nommé par Jean Baudouin, sieur de Bretigny. — Inhumation : d'une fille âgée de deux ou trois jours, trouvée morte sur le chemin de Moulinneuf à Cellettes, avec une inscription portant qu'elle avait été baptisée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (1708) ; — de dame..... veuve de messire Alexandre Baudouin, sieur de Bretigny (10 novembre 1709) ; — dans l'église de Cellettes, du corps de « Jacques Baschaud, fils de François de Baschaud, sieur de L'Ebas, « conseiller du Roi au siége présidial de Blois, et de « dame Marie Barbou, épouse dudit sieur de L'Ebas. Ledit « Jacques de Baschaud est décédé environ quinze mois « après son baptême » (4 mars 1711) ; — dans l'église de Cellettes, du corps de Pierre Berru, sous-lieutenant au régiment de Navarre, compagnie de M. de Bretigny. — Baptême de Louise Baly, nommée par Claude Calles, sieur du Teillay, conseiller du Roi et commissaire de la marine, et dame Louise Blanchet, femme de messire Benjamin-Jérôme Drouin, écuyer, sieur de Vareilles et de Bousseuil (13 mars 1712) ; — Louis, fils de Louis Roger, avocat au Parlement et au présidial de Blois, et de demoiselle Catherine Dupont, sa femme, nommé par messire Claude Garnier, sieur de Vaulière, capitaine de la bourgeoisie de Blois, et demoiselle Marie Durand, femme de M. Pinard, bourgeois de Blois. — Mariage de maître Augustin Brisoult, notaire royal, avec dame Étiennette Jallon, veuve de Pierre Beaussier, en son vivant aussi notaire royal. — Baptême de : Suzanne, fille de René Taurier, nommée par messire Jacques Courtin, écuyer, seigneur de Clénor, Beauvais, Pezé et autres lieux, et dame Suzanne Masson, femme d'André de L'Orme, [illegible] ; — Anne, fille de messire Jean B[illegible], commandant [illegible] bataillon du régiment de Navarre, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Anne de Bulté, nommée par M. [illegible], officier du Roi, et dame Madeleine de Noroy, veuve de M. Bulté, aussi officier du Roi ; — Marie-Louise-Suzanne, fille de messire Jacques-Louis Courtin, écuyer, seigneur de Clénor, Pezé, B[illegible] et autres lieux, et de dame Suzanne de L'Orme, nommée par André de L'Orme, chef de fourrière du Roi, et [illegible], veuve de messire Louis Courtin, vivant écuyer, seigneur de Clénor, L'Épinière et autres lieux (20 mars 1719) ; — Augustin, fils de maître Augustin Brizoult, notaire royal, et d'Étiennette Jallon.

GG. 24. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1719-1740. — Commune de Cellettes. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Louis-Jean, fils de Jean Baudouin de Bretigny, commandant le 3e bataillon du régiment de Navarre, nommé par messire Louis de Maillé, prêtre, et dame Marie Laiglehoust de Goinville, qui ont signé (17 [illegible] 1720) ; — [illegible], fils de messire Jacques-Louis Courtin, écuyer, seigneur de Clénor, Pezé et autres lieux, et de dame Suzanne de L'Orme, nommé par messire Louis Rogier de La Motte et dame Bonne Courtin, veuve de M. Claude Guenette, conseiller du Roi, assesseur au présidial de Blois (12 avril 1720) ; — Jean Gaspard, fils de Jacques Daridan et de Françoise Laurenceau, nommé par messire Louis-Gaspard de Fieubet, chevalier, vicomte de Beauregard-le-Bel, conseiller au parlement de Paris, et dame Marie-Anne de Bulté, femme de Jean Beaudouin de Bretigny ; — Gaspard, fils de Jacques Jallon, nommé par messire Pierre de Fieubet, seigneur de Vineuil ; — Jeanne, fille de Jean Bécavin et de Marie Ardouin. — Mariage [illegible], notaire royal au Mans, veuf, avec demoiselle Marie Legros, en présence de Louis-Gaspard de Fieubet, [illegible] de Vineuil et autres [illegible] 1722). — [illegible] Armande [illegible], fille de M. Augustin Brisoult, notaire royal [illegible], nommée par [illegible] de Fieubet et Madeleine Beaussion, en présence de messire Adrien de La [illegible] et autres. — Marie-Anne [illegible], nommée par messire Bernard [illegible], fils de M. [illegible], conseiller au présidial de Blois. — Marie, fille de [illegible] Pineau et de Marie [illegible], nommée par M. [illegible], seigneur de [illegible], et dame Marie-Anne Bulté, femme de M. de Bretigny. — Marie [illegible]

fille de Jean M[illegible] et de M[illegible] Anger, nommée par messire [illegible] de Fieubet, chevalier, seigneur de Sassy, [illegible] et autres lieux, maître de camp de cavalerie, [illegible] de la garde du Roi, et dame Flo-rimonde de Troyes, veuve de messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, Villeluisant et autres lieux ([illegible] 1726). — Anne-Gaspard Masson, nommé par messire Louis-Gaspard de Fieubet et dame Anne Leclere de Lesseville, femme de messire Charles-Bertrand Leclere de Lesseville, chevalier, conseiller au Parlement, seigneur de Saint-Prix, Rubelle et autres lieux (1727). — [illegible], fils d'Augustin Brizoux (alias Bri-soult), notaire royal à Cellettes, et de Marie Picard, sa femme ; — Gabriel-Jacques, fils de messire Jacques-Louis Courtin, écuyer, seigneur de Clénor, et de dame Ga-brielle-Elisabeth Calles Du Teillay, sa femme, nommé par Guillaume Mahy de Cormeré, receveur général des do-maines et bois de Blois, et dame Marie Boutault, veuve de Louis Courtin, vivant écuyer, seigneur de Clénor, con-seiller au présidial de Blois, en présence de demoiselle Marie-Louise Calles Du Teillay, sœur de la mère de l'en-fant ([illegible] septembre 1729) ; — Élisabeth-Louise, fille de messire Jacques-Louis Courtin et de dame Gabrielle-Elisabeth Calles Du Teillay, nommée par Jean Courtin, écuyer, seigneur de Grange-Rouge, capitaine au régiment de royal-infanterie, et demoiselle Marie-Anne Renaud de Milly (30 janvier 1731). — Mariage de Robert, fils de Jean Hénault et de Marie Breton, avec Marie, fille de René Sanson et d'Etiennette Chavigny, en présence de Louis, fils de Louis Courtin, seigneur de Clénor, de demoiselle Marie-Anne Renaud de Milly, du P. Delamarre, prieur des Jacobins de Blois, et de plusieurs autres (1732). — Bap-tême de : Robert, fils de Robert Hénault et de Marie Sanson, nommé par Jacques Louis Courtin de Clénor et dame Anne Orillard, femme de Guillaume Druillon, con-seiller au présidial de Blois (1734). — « Vu dans le cours « de notre visite au Monti, ce 27 juin 1735. † Fr. de « Crussol, év. de Blois. » — Inhumation dans l'église de Cellettes, du corps de Gabriel Martin, receveur des Aydes, en présence de : Henri Boesnier, curé de Chitenay, André Bordier, curé de Saint-Gervais, Martin Drouin, curé de Vineuil, François Massault, vicaire de Chitenay, et du curé de Cellettes (12 mars 1737). Ondoiement d'un enfant de messire Jacques-Louis Courtin et de dame Gabrielle Calles Du Teillay (16 janvier 1738). — Sépulture dans l'église des Cordeliers de Blois, du corps de dame Marie-Paule Bou-tault, veuve de Louis Courtin, en présence de Jacques-Louis Courtin de Clénor, son fils, de François de Réméon, seigneur de Longuevaux, gendre de la défunte, de messire Boutault, son neveu, et « de messire Denis-Palatin Dio, comte de Montperoux, — la défunte étant âgée de près de 80 ans (30 avril 1738). — Supplément de baptême donné par Jean-Claude Calles Du Teillay, religieux de la congrégation de Saint-Maur, à Claude-Georges Courtin (ondoyé le 16 janvier précédent). L'enfant a été nommé par messire Georges Phelippeaux, chevalier, seigneur d'Herbault, et dame Geneviève Chauveau, femme d'André Audras, receveur des tailles (29 juillet 1738). — Mariage de messire Charles-Antoine Menjot, chevalier, vicomte de Groustel, seigneur de Champfleur, Couléon et autres lieux, fils de Louis-Paul Menjot et de Marie de Jonchères, de la ville d'Alençon, diocèse de Séez, et de demoiselle Marie-Louise-Suzanne, fille de messire Jacques-Louis Courtin, chevalier, seigneur de Clénor, et de feue dame Suzanne de L'Orme, de Saint-Solenne de Blois, d'autre part ; ledit mariage célébré « dans la chapelle domestique de Clénor, » le 11 octobre 1740. — Baptême de Charlotte Chedé, nom-mée par Louis Gaspard de Fieubet, seigneur de Beaure-gard, et demoiselle Charlotte, fille de Charles-Bertrand Leclerc de Lesseville, seigneur de Saint-Prix, Rubelle et autres lieux, conseiller au parlement de Paris.

(GG. 25. Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1741-1750. — Commune de Cellettes. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sépulture de : Augustin Bri-zoux, notaire royal à Cellettes, décédé à l'âge de 54 ans ; — dame Gabrielle-Élisabeth Calles Du Theillay, femme de messire Jacques-Louis Courtin, seigneur de Clénor, inhumée dans l'église de Cellettes, le 25 novembre 1743, en présence de messires Bordier, curé de Saint-Gervais, Menuet, curé de Mont, Drouin, curé de Vineuil, Leroy, curé de Seur, du prieur de Cour-Cheverny, des vicaires de Chitenay et de Vineuil, et de plusieurs autres. — Inhu-mation : dans l'église des Cordeliers de Blois, au lieu ordinaire de la sépulture de sa famille, du corps de messire Jacques-Louis Courtin, écuyer, seigneur de Clénor, Beau-vais, Pezé et autres lieux, décédé en sa maison dudit Clénor, le 1er mai 1745, à l'âge de soixante-deux ans ; — dans l'église de Cellettes, du corps de dame Marie de L'Écluse, âgée de cinquante ans, femme de Jean-Simon Daveau, receveur des Aydes ; — dans le cimetière, d'un inconnu décédé à Montrion, où il était allé pour y tra-vailler comme ouvrier vendangeur ; — dans l'église de Cel-lettes, d'Ange-Charles-Christophe, fils de messire François-Charles Héritte, lieutenant particulier au bailliage de Blois, décédé à l'âge de 14 ans, le 18 mars 1750.

GG. 26. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1751-1765. — Commune de Cellettes. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Jacques-Joseph, fils de Jacques Lorieux, maître chirurgien, et de Françoise Vergnault, nommé par messire Joseph Brunyer, écuyer, seigneur de Villesablon, et Louise François, veuve de Charles Roze, en son vivant employé dans les bâtiments du Roi, à Marly ; — Claude-Jeanne, fille de messire Joseph Brunyer, écuyer, seigneur de Villesablon, et de dame Anne Baudouin de Bretigny, nommée par Pierre Boité, écuyer, seigneur de Chambon, et dame Claude-Anne Brunyer de Saint-Maixent, lesdits parrain et marraine absents et représentés par André Lahaye et Marie Chevallier (25 décembre 1752). — Sépulture de Jean, fils de défunt François Carré, vivant président au grenier à sel de Blois, et de dame Marie-Anne Simart, décédé à l'âge de 9 ans. — Inhumation dans l'église de Cellettes : du corps de Thomas-Valentin Stapleton, américain, fils du sieur Thomas Stapleton et de dame Agnès-Louise-Elisabeth de Bocq, veuve de La Bellière, natif de la paroisse de Notre-Dame de Paix, île et côte de Saint-Dominique, décédé à l'âge de 17 ans, chez M. Ménager, maître d'écriture, chez lequel il était en pension, se trouvant alors dans la maison de campagne dudit sieur Ménager, paroisse de Cellettes (19 octobre 1762) ; — du corps de demoiselle Marguerite-Anne-Renée Brunyer, fille de messire Joseph Brunyer, en son vivant écuyer, seigneur de Villesablon, et de dame Anne Baudouin de Bretigny, décédée à l'âge de 14 ans, le 7 octobre 1763, en présence de messire Pierre de Graffard, son beau-père, de messire Léonard de Lamontagne, seigneur de La Gendronnière et de plusieurs autres. — Mariage de Silvain Laudiné et de Marie Phelippeaux, célébré en présence de : haute et puissante dame Catherine-Henriette de Fieubet, femme de haut et puissant seigneur Mathieu-Raoul, comte de Gaucourt, messire Nicolas-Gabriel-Silvain de Gaucourt, chevalier de l'ordre de Malte, capitaine de dragons, Pierre de Foissy, écuyer, receveur général des finances de la haute et basse Alsace, et de plusieurs autres témoins (1763).

GG. 27. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1765-1780. — Commune de Cellettes. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation : d'un homme « qui « travailloit, en qualité de scieur au long, dans la forêt de « Russi, et qui a eu le malheur d'y estre assasiné par un « [illegible] ; [illegible] 170[illegible] de [illegible] dans [illegible] au [illegible] — B[illegible] d'Au[illegible] nommée par messire Nicolas-Henri-Baltazar-Raoul de Gaucourt, [illegible] brigadier des armées du Roi, seigneur de Cellettes, Vineuil et autres lieux, et dame Gabrielle-Flore de Souvré, femme de Louis-Hector, marquis de Sailly (4 novembre 1768) ; — Jeanne-[illegible], nommée par [illegible] Lorieux et demoiselle Jeanne de Graffard d'Ornay ; — Jacques-Philippe, fils de Jean-François Brivaux de La Tour, maître peintre, et de Marie Jeanne (15 juillet 1770) ; — Charles, fils de messire Claude-Georges Courtin, chevalier, seigneur de Clénor, et de dame Antoinette-Gabrielle de Taillevis de Perrigny, nommé par messire Charles-Léon de Taillevis, chevalier, seigneur de Perrigny, lieutenant du Roi, îles et côtes de Saint-Dominique, et demoiselle Charlotte-Francine de Réméon de Longuevaux (11 avril 1771). — Mariage de très-haut et très-puissant seigneur messire Thomas d'Espinchal, chevalier, vicomte d'Espinchal, capitaine de dragons au régiment de la Reine, fils mineur de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis, comte d'Espinchal, de Saint-Marcellin et de Saint-Prix, au pays de Forez, chevalier de Saint-Louis, et de défunte très-haute et très-puissante dame Claude-Petronille-Henriette-Ursule de Chavagnac, de fait de la paroisse de Saint-Eustache de Paris, et de droit de celle de Saint-André de Marsiac (?), diocèse de Saint-Flour, d'une part ; et de très-haute et très-puissante demoiselle Louise-Gabrielle de Gaucourt, fille mineure de très-haut et très-puissant seigneur Mathias-Raoul de Gaucourt, chevalier, comte de Gaucourt, brigadier des armées du Roi, marquis de La Boesse, vicomte de B[illegible] très-puissante dame Catherine de Fieubet, de fait et de droit de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris, d'autre part, ledit [illegible] Beauregard, en présence de Louis, comte d'Espinchal, père de l'époux, [illegible] Herain, M[illegible]-R[illegible] de Fieubet, Charles, marquis de Gaucourt, Jea[illegible] de [illegible] — [illegible]

messire Thomas d'Espinchal, capitaine de dragons au régiment de la Reine, et de dame Louise-Gabrielle de [illegible] (20 juillet 1773). — Inhumation dans le chœur de l'église de Cellettes, du corps de messire Joseph [illegible], curé de cette paroisse, décédé le 10 mai 1774, dans sa [illegible] année. — Baptême de : Gabrielle-Antoinette, fille de Claude-Georges Courtin, chevalier, seigneur de Clénor, et de dame Antoinette-Madeleine-Gabrielle de Taillevis de Perrigny, nommée par Antoine-Charles de Taillevis de Perrigny, chanoine honoraire de Chartres, et demoiselle Madeleine-Jeanne Courtin de Clénor, au nom de demoiselle Gabrielle-Marguerite de Taillevis de Jupeaux de Perrigny, grande tante de l'enfant (10 août 1775). — Sépulture de messire Pierre de Graffard, écuyer, seigneur des Belonnières, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers royaux, époux de dame Anne Baudouin de Brétigny, veuve en premières noces de messire Joseph de Brunyer, écuyer, seigneur de Villesablon, ladite inhumation faite en présence de messire François de Graffard, curé de Fougères et doyen de Cheverny, frère du défunt, de messire François de Brunyer, chevalier de Saint-Louis, son cousin germain, de messire Michel-Georges-François Savard (*alias* Savare), chevalier, seigneur du Moulin, et d'autres personnes (5 mai 1779). — Inhumation de messire Paul-Ange Texier, écuyer, décédé à l'âge de 60 ans, le 11 mars 1780, la cérémonie faite en présence de messire Claude Texier, écuyer, conseiller du Roi et premier président au présidial de Blois, de messire Nicolas-César Texier, écuyer, ancien officier du régiment d'Harcourt-Dragons, de messire Augustin-Alexandre Texier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, de messire Charles-Hilaire-Solenne Texier, écuyer, ancien capitaine au régiment de La Marche-Prince, ses frères.

(G. [illegible].) Registre. — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1781-1792. — Commune de Cellettes. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Louis René, fils de messire Michel-Jacques-François Savare, écuyer, seigneur du Moulin, fondateur de l'église de Lassay, en Sologne, chevau-léger de la garde du Roi, et de dame Claude-Jeanne Brunyer, nommé par messire Louis-César de Fontenay, chevalier, seigneur de La Motte-Thibergeau, chevau-léger de la garde du Roi, cousin issu de germain de l'enfant, et demoiselle Marie-Renée Colheu de Longpré, aussi cousine de l'enfant (6 octobre 1781). — Sépulture de Catherine Pitou, fille de Pierre Pitou, maître d'école à Cellettes. — Le 25 juillet 1782, messire Dufay signe pour la première fois au registre, en qualité de curé de Cellettes; une note marginale qui indique qu'il avait pris possession de cette cure le 22 du même mois, audit an, en présence des marguilliers et des notables de la paroisse. — Inhumation, dans le cimetière de l'église de Cellettes, du corps de demoiselle Marie-Renée Colheu de Longpré, fille de défunt messire Charles Colheu de Longpré, en son vivant officier de Sa Majesté, directeur des jardins hauts du château royal de Blois, et de dame Marguerite-Charlotte de Graffard, décédée le 10 janvier 1783, à l'âge de 26 ans, et inhumée le lendemain, en présence de messire Charles-Marc-Antoine Colheu de Longpré, aussi directeur des jardins hauts du château de Blois, et de divers autres témoins. — « L'an mil cinq cent quatre-vingt-trois, Mon- « seigneur nous a donné pour vicaire M. Corneau, prêtre, « ce que j'ai signé. Dufay, curé. » – Inhumation du corps de Madeleine Derussy, femme d'Étienne Gerberon, marchand à Cellettes. — Baptême de Charles-Casimir, fils de messire Jacques-François de Savare, écuyer, seigneur du Moulin, de Lassay, de La Graffinière et autres lieux, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, et de dame Claude-Jeanne de Brunyer, nommé par messire Jacques Lambert, écuyer, seigneur de La Riffaudière, bel-oncle de l'enfant, et demoiselle Marie-Madeleine Boisguéret de La Vallière, de la paroisse de Saint Honoré de Blois (18 août 1783). — Inhumation de Pierre-Aubry Dastas, bourgeois, époux de dame Espérance Aubry, décédé le 3 mars 1784, à l'âge de 64 ans. Ont assisté à l'inhumation : François Lacaille, avocat au Parlement, Antoine Serreau, bailli de la baronnie de Cormeré, Michel-Jacques-François Savare, écuyer, seigneur du Moulin, demoiselles Henriette et Sophie Aubry Dastas, filles du défunt. — Baptême de Jacques Antoine, fils de Jacques Phelippeaux, fermier général de la terre et seigneurie de Beauregard. — Sépulture d'un enfant ondoyé par maître Pichery, chirurgien à Cour-Cheverny. — Baptême de Mélanie-Françoise, fille de Jean Bara, chef de cuisine de madame la comtesse de Gaucourt, nommée par messire Florimond-François Lamontagne de Barbançon et Angélique Jouanneau (1785). — Sépulture de dame Anne Baudouin de Bretigny, veuve en secondes noces de messire Pierre de Graffard, écuyer, seigneur des Belonnières, chevalier de Saint-Louis, décédée le 21 mai 1785, à l'âge de 66 ans, et inhumée le lendemain dans le cimetière de la paroisse, en présence de messire Michel-Jacques-François Savare, seigneur du Moulin, seigneur fondateur de l'église de Lassay, de Jacques-François Heritte de La Gautrie, écuyer, prévôt de la connétablie, des curés de Cellettes, de Seur et de Mont. — Baptême de : Louis, fils de Jacques Phelippeaux, fermier général de Beauregard, et de dame Marie-Thérèse Fillette, sa femme, nommé par Louis Trotignon de Montenay, son oncle, et

dame Marie Phelippeaux, femme de Silvain Laudiné, régisseur de la terre de Beauregard (1786). — Armand-Benjamin, fils de Michel-Jacques-François de Savare, écuyer, seigneur du Moulin, Lassay, La Graffinière et autres lieux, et de dame Jeanne de Bruyer, sa femme, nommé par messire Bernard-Gabriel Herry de Maupas, chevalier, ancien major de dragons, lieutenant pour le Roi, en la ville de Blois, chevalier de Saint-Louis, seigneur de La Hérodière, de La Fontaine, de La Boissière et du Moulin-Neuf, et dame Michelle-Victoire Texier, femme de messire Alexandre Dévoré, chevalier, seigneur des Vaux, ancien chevau-léger de la garde du Roi (13 février 1787). — Mariage de Georges-Henri Rogier, maître en chirurgie, et de Marie-Thérèse-Cécile Marchand, fille de défunt Alexandre Marchand, vivant notaire, et de Marie Laudiné. — Sépulture, dans le cimetière de Cellettes, du corps de messire Claude-Georges Courtin, chevalier, seigneur de Clénor, Le Vivier, Pezé et autres lieux, époux de dame Madeleine de Taillevis de Perrigny, décédé à l'âge de 49 ans, le 15 septembre 1787, et inhumé le 17 du même mois, en présence de messire Louis Courtin, son fils, Louis-Thimothée Mahy, écuyer, seigneur de Pont-Chardon, maître ordinaire en la chambre des comptes de Blois (supprimée et réunie à celle de Paris depuis 1774), Guillaume-François de Santau, écuyer, Michel-Jacques-François Savare, écuyer, seigneur du Moulin, Lassay et autres lieux, Augustin Mahy, écuyer, sieur d'Argy, et de messieurs Antoine Deloynes-Laperrière, bourgeois, Henri Gautron, ancien greffier de la chambre des comptes de Blois, Joseph Deshayes, curé de Chitenay, et autres ecclésiastiques. — Sépulture de monsieur Charles-François Héritte, époux de dame Catherine Simart, lieutenant particulier au présidial de Blois, décédé le 20 mars 1788, à l'âge de 91 ans, et inhumé le lendemain dans le cimetière de Cellettes. — Baptême de Victor, fils de Jacques Phelippeaux, fermier général de la terre de Beauregard, et de dame Marie-Thérèse Fillette, nommé par Pierre Lecour, oncle de l'enfant, et demoiselle Louise-Antoinette-Delphine Trotignon de Montenay, cousine germaine, qui ont signé (20 janvier 1789). — « L'an mil sept cent quatre-vingt « neuf, le dix septembre, en vertu de la commission à « nous donnée par M. de Pontevès, vicaire général de « Monseigneur l'Évêque de Blois, Nous, doyen rural du « prieuré de Cheverny, avons bénit la chapelle de Mon- « trion, sur notre paroisse. Ont assisté : M. Pierre Chi- « bault, vicaire de Chitenay, Jacques Laurent Beauvallet, « Antoine Bernard, Charles Rousseau, Noel Besnard, Jac- « ques Mereau. Ainsi signé, jour et an que dessus. Dalay, « curé et doyen rural. » — « L'an mil sept cent quatre- « vingt-onze, le vingt-deuxième jour de may, après avoir « reçu du procureur [illegible] de Blois « l'extrait du procès-verbal qui [illegible] « [illegible] « et après avoir reçu de Monseigneur l'Évêque de Blois « l'institution canonique, [illegible] de la cure de « Cellettes, en présence de la municipalité [illegible] « de ladite paroisse, dont acte. — Belin (Silvain-Pierre- « Nicaise), curé de Cellettes. » — Inhumation, dans le cimetière de Cellettes, du corps d'Armand-Benjamin Savare, fils de Michel-Jacques-François Savare et de dame Claude-Jeanne Bruyer, sa femme, [illegible] le 25 août 1791, à l'âge de 4 ans. — Mariage de [illegible] et Françoise Tesnier (1792). — Tables alphabétiques des baptêmes, mariages et sépultures des années 1791 et 1792.

[illegible]

1574-1628. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Le 6e jour du mois « de Febvrier 1575, fut, en la chappelle de la maison de « Villelouet, et ce par messire Panthaléon Nicart, reli- « gieux de Saint-Lazare et prieur de Saint-[illegible] « Chailles, baptizé Florimond, fils de noble Loys de Mo- « lins, chevalier, seigneur de Rochefort, gentilhomme « servant de la chambre du Roy, et de damoiselle Fran- « çoise Vaillant de Guellis, sa femme, duquel les parrins « noble homme Loys de Villebresme, [illegible] « de Fougères, et Jacques de Villebresme, seigneur de « La Mahondière et de La [illegible] « dame Jehanne de Halluy, l'une des dames [illegible] « de la Reine mère du Roy, veuve de Mons. d'Alluye, en « son vivant seigneur baron d'Alluye et de Bury, conseil- « ler du Roy, secrétaire d'Estat [illegible] » signé : « Jeanne de Halluy, de Villebresme, Jacques de « Villebresme, Nicart. » — Baptême de [illegible], nommée par Rose de La Saussaye, femme de Claude Mallard, [illegible] — [illegible] Galley, [illegible] [illegible] de Moulins, [illegible] de défunt Jacques de Moulins, [illegible] de Rochefort ; — Marie, fille de Louis de Moulins, écuyer, seigneur de [illegible] du Roi, et [illegible] [illegible] Moulins, [illegible] — Vivienne [illegible] [illegible]

et de Françoise Vaillant ou Guellis, seigneur et dame de Rochefort, nommé par Louis Hurault, écuyer, seigneur de [illegible], Claude de Villebresme et Louise de Moulins (octobre 1577); — N., fils de Michel Moreau, nommé par Jacques de Moulins, Jean Pouppée et Madeleine de Moulins; — Renée, fille de Toussaint Bernyer, nommée par Michel de L'Orme, valet de chambre du Roi, Madeleine de La Garde et madame Des Buissons; — René de L'Orme, fils de Michel de L'Orme, valet de chambre du Roi, et d'Espérance Bordier, nommé par M. de Jarente, maître d'hôtel du Roi, capitaine du château des Montils, Etienne Bordier, garde de la forêt de Russy, et demoiselle Madeleine de Moulins; — Florimond, fils de Mathurin Bordier et de Jeanne Maisy, nommé par Honoré de Barodin (*alias* [illegible]), Florimond de Moulins, fils de M. de Rochefort, et demoiselle Madeleine de Moulins; — Denis, fils de Denis Hodelain, nommé par Pierre Bordier, Jean Pouppée et demoiselle Louise Fiasque, femme de M. d'Artum (?), lieutenant des gardes de Monsieur, frère du Roi; — Françoise, fille de Jacques de La Bouille et de N... Mareschal, nommé par monsieur de Rochefort, demoiselle Madeleine de Moulins, sa sœur, et demoiselle Françoise de Moulins, fille dudit seigneur. — Inhumation, dans l'église de Chailles, du corps d'Espérance Bordier, femme de Michel de L'Orme, valet de chambre du Roi (14 septembre 1588). — « Le 5e jour d'avril 1589, trespassa frère « Panthaléon Nicart, luy vivant religieux et soulz prieur « Saint-Lazare, recteur-prieur de Chailles. Priez Dieu. » — Testament de Nicolas Mettais (31 octobre 1592); — Gillette Bordier, portant donation à la fabrique de Chailles (9 mai 1593). — Baptême de : Louis, fils de Louis de Nivert, nommé par noble homme Loys de Rochefort, Michel de L'Orme et Marie Dangenne (1588); — Madeleine, fille de Louis Aubert, nommée par honorable homme Louis de Nivert, Françoise de Moulins, fille de monsieur de Rochefort, et Jeanne Delagrange, femme de Jean Pouppée; — Anne, fille de Henri Serretz et de Louise Chartier, nommée par Louis de Nivert, demoiselle Louise de Villebresme et Anne Pouppée, femme de monseigneur de L'Orme; — Jacques, fils de Jean Delacroix et de Louise Mileau, nommé par frère Jacques Agogay, prieur de Chailles, Louis de Nivert et Françoise Champion; — François, fils de Michel de L'Orme et d'Anne Pouppée; — Anne, fille de Léonard Bertheau, nommée par Jacques Agogay, prieur, et demoiselles Renée et Anne de La Taverne, filles d'Henri de La Taverne; — Françoise, fille de René Boutault, nommée par François, Renée et Isabeau de Moulins, fils et filles du seigneur de Rochefort. — Mariage entre François [illegible] et Françoise Thuillier; — entre Jacques Tessier et Jeanne Thibaut. — Testament de : Martin Marié; — Mathurin Plécin; — Geneviève Leroy; — Macé Amiot. — Baptême de : Philippe, fils de Jean de Gacoing, écuyer, seigneur de La Perrière, et de Marie Du Bisson (1602); — Nicole, fille de Gilles Fouquet et de Marie Deronne; — Jeanne, fille de Jean Lodine, nommée par Louis Champion, seigneur de Villesablon, Jeanne Delagrange et Marie Jonquet; — François, fils de Michel de L'Orme, seigneur de La Morinière, et d'Anne Pouppée, nommée par Jean Baudron, avocat au siége de Blois (*in forro Blesensi*), noble homme Michel Picault et Marie Bugy, veuve de Valentin Belot, seigneur de La Bussière (1604); — Pierre de Flers, fils de Denis de Flers et d'Antonie Riverain (1604); — Sébastienne, fille de Jacques de Recy (*alias* Ressy); — *Jacoba*, fille du même; — Blaise, fils de René Deronne et de Mathurine Grillet, nommé par Blaise de Vernaison, écuyer, seigneur de Villetard, Louis de Nivert et Michelle Millet; — Mathurine, fille de Gilles Fouquet et de Marie Deronne; — Louis, fils de Michel Tardiveau, nommé par Jacques Baudry, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts, Louis Champion, seigneur de Villesablon, et dame Jeanne Royan; — Louis, fils de René Deronne, nommé par Louis de Moulins, seigneur de Villesur, Michel Guiet et Mathurine Millet; — Pierre, fils de Jacques de Recy; — Marguerite, fille de Michel L'Angevin, nommée par Florimond de Moulins, seigneur de Rochefort, et dame Françoise Vaillant de Gueslis (*alias* de Guellis), sa femme (1610); — Jacques, fils de Jacques de Recy et de Catherine Lodine; — Jean, fils de Jean Orchère, nommé par Jean Loiseau, prieur-curé de Chailles *(prior curatus Calliensis)*, et dame Jacqueline *(Jacoba)* de Montmorency, femme de Florimond de Moulins, seigneur de Rochefort et de Villelouet (1612). — Mariage de René Ganes, écuyer, seigneur de La Ganeraye, au diocèse de Tours, et de demoiselle Françoise de Moulins, fille de Louis de Moulins, écuyer, seigneur de Rochefort, en présence de Jacques de Villebresme, écuyer, seigneur de La Boissière, de François de Villebresme, aussi écuyer, seigneur de Fougères, et de plusieurs autres notables personnes (18 janvier 1614); — Baptême de : François de Moulins, fils de Florimond de Moulins, chevalier, seigneur de Rochefort et de Villelouet, et de défunte Jacqueline de Montmorency, nommé par haut et puissant seigneur messire François de Montmorency, seigneur de Charsonville, et demoiselle Anne Hurault, fille de haut et puissant seigneur messire Henri Hurault comte de Cheverny, seigneur de Bretaucourt et autres lieux (20 avril 1614); — Anne, fille de messire Florimond de Moulins et de dame Jacqueline de Montmorency, nommée par messire François de Villebresme, seigneur de Fougères, et haute et puissante dame Marie de Beaune, veuve de haut et

puissant seigneur Anne de Montmorency (21 octobre 1610) ; — Françoise de Moulins, fille de Florimond de Moulins et de Jacqueline de Montmorency, nommée par Louis de Moulins, seigneur de Villesur, et Françoise de Gueslis, sa grand'mère, alors veuve de Louis de Moulins, seigneur de Rochefort (29 décembre 1611) ; — Charlotte de Moulins, fille des mêmes, nommé par Jean de Regnard, écuyer, seigneur de Rilly, et dame Charlotte Du Val, femme du marquis de Thury (20 février 1613). — Inhumation de : François Seurin, prêtre, vicaire de Chailles, dans l'église dudit lieu (21 mai 1601) ; — Jacques de Moulins, écuyer, inhumé dans l'église de Chailles (3 octobre 1605) ; — Louis de Moulins, écuyer, seigneur de Rochefort et de Villelouet, inhumé dans l'église de Chailles (23 mars 1606). — Baptême de : Isabelle, fille de Jean Molner et de Marie Duquesnoy, nommée par Florimond de Moulins, seigneur de « Villouet », et demoiselle Jacquine d'Anguy, femme du sieur de ....., de la paroisse de Seur (1622) ; — Pierre, fils de Jean Boucher, nommé par noble homme Pierre Lasserre, commissaire de l'artillerie (1625). Décès et inhumation de messire Florimond de Moulins, chevalier, seigneur de Rochefort, trépassé en sa maison de « Villouet », le mardi 18 juillet 1623.

GG. 2 (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, papier.

1628-1671. — Commune de Chailles. — Inhumations. — « Le XIXe jour de juin 1629, décéda madame de « Villelouet, et fut inhumée le XXe jour dudit mois, en « l'église de Chailles, âgée de soixante [ans]. » — Inhumation de : Marie, fille de François de L'Orme et de Marguerite L'Angevin (1631) ; — Michel de L'Orme, sieur de La Morinière, âgé de 90 ans (1631) ; — Marguerite Angevin (*alias* L'Angevin), veuve de François de L'Orme, vivant garde de la forêt de Russy (1631). — Inhumations faites dans le cimetière de Fougères. — Inhumation de : Philippe d'Ardoise, fils de Philippe d'Ardoise et de Marie de L'Orme, âgé de 6 semaines (1633) ; — Michel de L'Orme, sieur de La Morinière (1636) ; — Marie, fille de François de L'Orme (1637) ; — Louise Moisy, femme de François de L'Orme (1639) ; — François de L'Orme, garde de la forêt de Russy (1640) ; — Elisabeth, fille de noble homme N... Guerry et de demoiselle N... Boursier, sa femme, décédée à l'âge de 3 mois (1641) ; — Louis de Moulins, seigneur de Rochefort et de Villelouet (9 novembre 164[illegible]) ; — honorable femme Anne Beaumays, veuve d'honorable homme Jacques Desfosses, bourgeois de Paris, et mère du prieur de céans, ladite inhumation faite par messire Jacques Regnault, docteur en théologie, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, aumônier et prédicateur du Roi (164[illegible]) ; — « Le [illegible] (1651) ; — [illegible] Pierre Jamet, écuyer, sieur d'Andun, demeurant à la [illegible] [illegible] de Chailles, depuis le 11 juin 1629. — Mariage : entre Étienne Vignaut et Françoise Guetterotte ; — entre Pierre Bordier et Jacquette Ribon ; — entre Guillaume Ginnebert et Gillette Bordier. — Baptême de : François, fils de Pierre Bordier, nommé par François de Moulins, seigneur de Rochefort et de Villelouet, et demoiselle Françoise de Saint-Quentin (1629) ; — [illegible] choux, nommé par François de L'Orme ; — Jacques, fils de François de L'Orme et de Marguerite Angevin (1629) ; — Marie de L'Orme, fille des précédents, nommée par Louis de Moulins, sieur de Villeseur (*alias* Villesur), et Marie de L'Orme (1630) ; — Anne, fille d'honorable homme François Perdriau et de Louise de Meulle ; — Jean, fils de Louis Boutault, nommé par messire Jean Breuillet, chevalier de l'ordre du Roi ; — Marie, fille de N... Ferrand, nommée par Guillaume de Vernesson, écuyer, et Marie Picault, fille de noble homme Charles Picault, bourgeois de Blois ; — Louis, fils de François Taverne et de Rose Pastourel, nommé par noble homme Louis Champion, écuyer, seigneur de Villesablon ; — Marie, fille de François de L'Orme et de Louise Moisy, nommée par François de Moulins, seigneur de Rochefort et de « Vilouest », et demoiselle [illegible] (1630) ; — [illegible], fille de François de L'Orme, nommée par Nicolas Carré, écuyer, sieur de Chambon et de La Pigeonnière, l'un des [illegible] ; — François, fils de François de Mont-d'Arnault et d'Espérance [illegible], nommé par François de Moulins, seigneur de Rochefort et de Villelouet, et Barbe de Flandres, femme [illegible] (1630) ; — [illegible] de Moulins, fils de messire François de Moulins, [illegible] seigneur de Rochefort et de Villelouet, et de Jeanne de Saint-Quintin, nommé par Louis de Moulins, [illegible] de Villesur, et [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] (1641). — « Le dimanche quatorziesme décembre 1642, a esté benite la grosse cloche de Challes, par [illegible], prestre. Le parrain a esté noble homme Nicolas Marchant, escuyer, sieur de Villesablon, conseiller du Roy et garde des seaux au presidial de Blois, et la marraine, damoyselle Elisabeth Boursier. » — Baptême de Gilles, fils de Mathurin Dardan et de Catherine Ordière, nommé par Gilles Mettais et noble fille Marie de Taix, fille de François de Taix, écuyer, sieur de Sonnay, et de demoiselle Marie de L'Orme ; — Louis, fils de Philippe Dardois, garde des chasses de Sa Majesté en la vicomté de Blois, et de dame Marie de L'Orme, nommé par Louis de Moulins, écuyer, seigneur de Villeseur, et demoiselle Martine Grozille (1643) ; — Guillaume Dardois, frère jumeau du précédent, nommé par noble homme Guillaume Chauvel, écuyer, sieur de Feings, maître des eaux et forêts au comté de Blois, et demoiselle Marie Guymont ; — Anne, fille de Jacques Brisson et d'Anne Mersenet, nommée par Pierre Deloynes, sieur de Parassy, et Gabrielle Moisy ; — Françoise, fille de Michel Angevin et de Jacqueline Garnier, nommée par noble homme Nicolas Marchand et demoiselle Françoise Filleul, veuve de noble homme Claude de Meulle, sieur de La Chambaudière (1646) ; — André, fils d'Ambroise Fortin, nommé par noble homme Jean-Paul Chiarelli, gentilhomme ordinaire de Monseigneur le comte de Cheverny, et Suzanne Bourguignon. Ont signé : Gio.-Paolo Chiarelli et Suzanne Bourguignon ; — François, fils de Louis Amiot et de Marie Berruer, nommé par messire François Deloynes, conseiller ordinaire de l'armée navale, et demoiselle Madeleine Boursier (1649) ; — Louis, fils de Jacques Jacquin, nommé par messire Guillaume, fils de messire Jacques de Villebresme, seigneur de Fougères, et demoiselle Madeleine Marchand, femme de noble homme François Sublet, sieur d'Hébécourt, garde des sceaux au présidial de Blois ; — François-Joseph Ribou, nommé par le même, seigneur d'Hébécourt et de Villesablon, et demoiselle Marie, fille de monsieur Menard, conseiller au présidial de Blois (1650) ; — René Fournier, nommé par René Pinon, prieur des Montils, chanoine régulier de Bourgmoyen de Blois, et demoiselle Marie Deloynes de Parassy (*alias* Parasis) ; — Charlotte Measle, nommée par Gaston d'Hazelac, écuyer, et dame Charlotte Desfosses ; — Catherine Paillard, nommée par messire Nicolas Carré, sieur de La Pigeonnière, et Catherine de Limetin, tous les deux de la paroisse de Saint-Honoré de Blois (1658) ; — Jacques, fils d'Étienne Jouan et de Charlotte Desfosses, nommé par messire Jean Desfosses, prieur de Chailles, et demoiselle Marguerite Guymont, femme de Nicolas Carré (1659) ; — Léonard-André, fils de François-Gaston de L'Orme et de Marguerite Godeau, nommé par honorable homme André Du Carla, de la paroisse Saint-Honoré de Blois, et dame Anne Gruet (?), de la paroisse de Saint-Saturnin-en-Vienne, ville de Blois (1659) ; — François, fils de Louis Guinebert et de Marguerite Ribou, nommé par François de Taix, seigneur de Sonnay, demeurant à Blois, paroisse de Saint-Solenne, et Anne Jouan (1659) ; — Jeanne, fille de Jean Guyet, nommée par Philippe Bernard de La Fuzellière et dame Charlotte Desfosses (1660) ; — Pierre, fils de Nicolas Masnier, nommé par Pierre de Moulins, écuyer, et demoiselle Françoise Carré (1660).

GG. 3. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1674-1703. — Commune de Chailles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Nicolas, fils de Nicolas de Rosne (*alias* de Roune ou Deronne), greffier au grenier à sel de Cheverny, nommé par messire Jean Desfosses, prieur-curé de Chailles, et dame Renée de L'Orme, veuve de Nicolas Cardinal, de la paroisse Saint-Honoré de Blois. — Certificat de la vérification du registre, par l'archidiacre de Blois, le 30 mai 1675. — Mariage de Nicolas Rangeart et de Madeleine Chotart. — Inhumation, dans le chœur de l'église de Chailles, du corps de messire Jean Desfosses, prieur-curé de ladite église, décédé à l'âge de 63 ans, après avoir exercé le ministère dans ladite paroisse pendant 32 ans, « avec l'approbation de tout le païs, » la cérémonie de l'enterrement faite par messire Michel Ribou, curé de Cellettes, en qualité d'ancien, suivant la coutume des lieux (20 décembre 1675). — Inhumation, par messire Fr. Louis Guymont, prieur-curé de Chailles, de Jeanne Langyer, femme de René Château (23 janvier 1676). — Baptême de : Jean, fils de Florent Berrué et de Marie Maugain, nommé par maître Cornereau, huissier à Bourges, et dame Catherine Moisy, de la paroisse de Cellettes ; — René-Louis, fils de François de Taix et de Jeanne de Forcha (?), nommé par Louis Guignard et demoiselle Marie de L'Orme (22 mai 1678) ; — Élisabeth, fille de Louis Amiot et de Madeleine Rouslin, nommée par Fr. Louis Guymont, prieur-curé de Chailles, et dame Élisabeth Boursier, veuve de M. de Sanois, demeurant à la Chesnaye (1678) ; — Charlotte, fille de Jacques Pothereau et de Charlotte Manier, nommée par Barthélemi Roche, sieur de Crassay, et demoiselle Marie Mercier, femme de Nicolas Carré, sieur de La Pigeonnière (1678) ; — Marie, fille de Michel Berthe, notaire royal à Blois, colloqué à Chailles, et de Françoise Jouslain, nommée par messire Pierre de Moulins, écuyer, seigneur de Rochefort, et dame Marie Mercier, femme de Nicolas Carré, seigneur de Chambon.

Ont signé : P. de Moulins-Rochefort et Marie Mercier (1678). — Inhumation : de Gentienne Audelan, femme de Jacques Poulevé ; — dans l'église de Chailles, du corps de Marie de L'Orme, en son vivant veuve de François de Taix, écuyer, sieur de L'Orme, décédée à l'âge de 72 ans environ (11 juin 1679). — Certificat de la vérification du registre par l'archidiacre de Blois, le 6 octobre 1679. — (Le dernier acte signé par Louis Guimont, prieur de Chailles, est du 10 octobre.) — Mariage de : Louis Michelet et Marie Tesnier, célébré en présence de messire Abel Brunyer, écuyer, seigneur de Villesablon, messire Abel Brunyer, son fils, aussi écuyer, Bernard de La Fuzellière et plusieurs autres témoins, par messire Pierre Moncorier, prieur-curé de Chailles (20 mai 1680) ; — Étienne Pothereau et Anne Courtois, en présence de Bernard de La Fuzellière, chanoine de Saint-Martin-de-Tours, Bouchard de la Pinhaudière, vicaire perpétuel de la même église, et plusieurs autres ; — Jean Rousseau et Étiennette Robin. A signé : P. de Moulins-Rochefort. — Baptême de : Ange Billoreau, nommé par noble homme Ange Guerry, écuyer, sieur d'Isy, et demoiselle Anne Apou, de la paroisse Saint-Solenne de Blois ; — Madeleine, fille de Florimond Baucher et de Jeanne Siboy, nommée par messire Abel Brunyer, écuyer, sieur de Villesablon, et demoiselle Madeleine Brunyer, tous les deux de Blois (1686) ; — Jacques, fils de Jacques Chereau, vigneron, nommé par Ange Guerry, écuyer, sieur d'Isy, et demoiselle Anne Berziau (1687) ; — Étienne Mettais, nommé par François Guerry de La Chesnaye ; — Cécile, fille de Michel Berthe, notaire à Chailles, et de Françoise Joullain (*alias* Jouslain), sa femme, nommée par messire Louis de Moulins, seigneur de Rochefort et de Villelouet, et demoiselle Madeleine de Berziau, demeurant aux Montils (1680) ; — le même jour, de Thérèse, sœur jumelle de de la précédente, nommée par René-François-Charles de Berziau, écuyer, et demoiselle Marie Roche. — Inhumation, dans l'église de Chailles, du corps de Nicolas Lemercier, garde ordinaire de la forêt de Russy. — Baptême de Jacquette Berrué, fait en l'église de Chailles par « C. Boisguéret, chanoine régulier (de « Bourgmoyen de Blois), faisant pour la maladie de mon- « sieur le prieur » (1691). — « Le 23 juin 1692, j'ay, « soussigné prebtre, chanoine régulier, prieur de l'abbaye « de Bourgmoyen de Blois, enterré, dans le chœur de « cette église de Saint-Martin de Chailles, le corps de « messire Claude Moncorier, aussi chanoine régulier, « prieur-curé de cette paroisse, sur les 4 heures du soir, « en présence des soubssignés et de la plus part des pa- « roissiens. De Boulainvilliers, Pinon, prieur des Montils, « Maillard, curé de Chambon », et plusieurs autres. — Baptême de : Marie-Anne Leroy, nommée par François, fils de François Cardinal, receveur des gages au présidial de Blois (1693) ; — Marguerite, [illegible] Michel Berthe, notaire à Chailles, et de Françoise [illegible], nommée par messire [illegible] Moulins et [illegible] Elisabeth de Berziau (1695) ; — Marie, fille de [illegible] Manier et de Jacquette Huret, [illegible] Jacques Leconte, seigneur de Beauvais, lieutenant au régiment de Nettancourt, et [illegible] Crassé (1700) ; — Marguerite, [illegible] messire Benjamin Brunyer, écuyer, sieur de Filène, et de dame Anne Brunyer, nommée par Louis Rogier, fils de messire François Rogier, écuyer, sieur de La Motte, maître des eaux et forêts du comté de Blois, et [illegible] Marguerite-Françoise Brunyer, fille de messire Abel Brunyer, écuyer, seigneur de La Vallée (20 mars 1702) ; — Louis, fils de messire Louis de Moulins, chevalier, seigneur comte de Rochefort, Villelouet et autres lieux, et de madame Madeleine de Clisson, nommé par Denis Daumas, « fille toupie », et Gabrielle Millet, veuve de Jacques Leger, vigneron (1er janvier 1703) ; — Claudine-Anne, fille de messire Benjamin Brunyer et de dame Anne Brunyer, sa femme, nommée par Pierre Cronier, qui a signé, et Michelle, veuve de Grégoire Roulet, qui a déclaré ne le savoir faire (17 février 1703).

GG. 4. (Registre.) — [illegible] papier.

1703-1712. — Commune de Chailles. — [illegible], mariages et sépultures. — Baptême de : Cécile Henriau, nommée par François Compain, agent d'affaires de la maison de Villelouet, et Cécile, fille de Michel Berthe, notaire royal et garde des chasses du Roi en la paroisse [illegible]. — Marie, fille de Louis de Moulins, chevalier, seigneur et comte de Rochefort et Villelouet, et de dame Madeleine-Charlotte de Clisson, sa femme, née le 12 février 1705, et tenue sur les fonts par [illegible] mard, en l'absence de [illegible] Moulins et de demoiselle Marie de Moulins de Villesur, parrain et marraine. — Le 24 février [illegible]. — Mariage : de François Compain et de Marie Miette, veuve de Michel [illegible], en présence de messire Louis de Moulins de Rochefort, [illegible] garde des [illegible] du Roi, et de plusieurs autres ; — de Julien [illegible] et [illegible], en présence de M. Ange Guerry, écuyer, [illegible] et de La Chesnaye, [illegible] l'intendance de Blois (1707). — Baptême de [illegible], nommé par Jean [illegible] — [illegible]

« Philippe de [illegible], pasteur de cette église, qu'il « a gouverné pendant seize ans, père des pauvres, muni « des sacrements de l'Église sainte, âgé de cinquante-sept « ans, et a esté inhumé dans le chœur, proche le balustre, « par le Révérend père Masson, prieur de Saint-Lazare, « chanoine régulier, en présence des soussignés : F. Mou- « ton, prieur des Montils, Auxome, curé de Candé, « F. Davau, religieux cordelier, A. Périer, vicaire des « Montils » (6 mai 1708). — Baptême de : Madeleine et Marguerite, filles jumelles de Guillaume Perceval, nommées, la première par Claude Bonninière, sieur des Dargouges, et demoiselle Madeleine de Moulins; la seconde par Michel Berthe et Marguerite Denis; — Emard-Isidore, fils de messire Louis de Moulins, chevalier, seigneur de Rochefort, et de dame Charlotte-Madeleine de Clisson, nommé par messire Emard de Chouppes, chevalier, et demoiselle Marie-Isidore de Moulins de La Haudumière, qui ont signé avec F. Leroy, prieur-curé de Chailles (29 janvier 1710). — Mariage de messire François de Graffard, écuyer, sieur des Blonnières, fils de défunt messire Jacques de Graffard, aussi écuyer, sieur de La Graffardière, et de défunte demoiselle Louise de Sainte-Fère, de la paroisse des Montils, avec demoiselle Madeleine Brunyer, fille de messire Abel Brunyer, écuyer, seigneur de Villesablon, et de défunte demoiselle Françoise Laugier, ledit mariage célébré en présence des parents et amis, savoir : « du côté « de l'époux, Jacques Graindorgue (*sic*), écuyer, sieur du « Clos, cy-devant lieutenant de dragons, son cousin, et du « côté de l'épouse, damoiselle Madeleine-Marguerite Bru- « nyer, sa tante, damoiselle Esther Brunyer, sa sœur, « damoiselle Geneviève Brunyer, sa sœur, et des amis, le « sieur de Beauvais, escuyer, sieur du Hautbourg, gou- « verneur d'Antibes, messire Louis de Moulins de Roche- « fort, le sieur Louis Lelong, contrôleur au grenier à sel », MM. Declèves, de Linville, de Damiette, F. Davau, religieux cordelier, et F. Leroy, prieur-curé de Chailles, qui tous ont signé (19 janvier 1712).

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1713-1722. — Commune de Chailles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Naissance et baptême de Françoise-Casimire, fille de messire Louis de Moulins, chevalier, seigneur de Villelouet, et de dame Madeleine-Charlotte de Clisson, nommée par messire David-Nicolas Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, et demoiselle Françoise Hurault de Saint-Denis, qui ont signé avec G. La Pigeonnière, La Pigeonnière, F. G. Hardouin, religieux, et autres (24 [illegible] 1713); le 4 [illegible] suivant, décès de l'enfant, inhumé dans l'église de Chailles. — Mariage de Mathurin Château et de Marie Bidar, en présence de messire Abel Brunyer, écuyer, seigneur de Villesablon, du sieur de La Forêt, capitaine au régiment de Nivernais, et de plusieurs autres. — Baptême de Anne Amiot, nommée par messire Benjamin Brunyer de Villesablon, et dame Anne Picault, femme de messire Jean de Renard, chevalier, seigneur de Rilly. — Inhumation : d'un passant décédé à Chailles, en présence de messire Jacques-Victor Guerry, archidiacre et chanoine théologal de l'église cathédrale de Blois (1er octobre 1717); — de Michel Berthe, vivant notaire royal à Chailles et garde des chasses du Roi (15 octobre 1717). — Baptême de : Michel Vavasseuil, nommé par Louis de Moulins, chevalier, et demoiselle Anne Brunyer de Villesablon ; — Jean-Joseph-Philippe, fils de Jean-Joseph Deschandeliers, écuyer, sieur de La Pigeonnière, premier capitaine au régiment du Maine, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne Gombault, nommé par Philippe Gombault, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Romorantin, et demoiselle Françoise Deschandelliers, qui ont signé avec les père et mère et messire Benjamin Brunyer de Villesablon (16 juin 1718); — Marguerite Château, nommée par Simon et Marguerite Cuper, de Blois ; — Geneviève Cochereau, nommée par Joseph Brunyer, écuyer, et demoiselle Geneviève Brunyer, qui ont signé; — Thomas-Michel, fils de Michel Berthe, notaire et procureur fiscal en la paroisse de Chailles, nommé par messire Thomas-Urbain Maussion, chevalier, seigneur de Candé, conseiller au grand conseil du Roi, grand-rapporteur de France, et demoiselle Madeleine-Charlotte-Marie de Moulins-Rochefort, qui ont signé (1721).

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 119 feuillets, papier.

1723-1732. — Commune de Chailles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Anne, fille de Michel Berthe, notaire royal, et d'Élisabeth Beauclerc, sa femme ; — Marie, fille de Claude Bidar, nommée par messire Marc-Isidore de Moulins, chevalier, et Marie-Jeanne Deschandelliers, laquelle a déclaré ne savoir signer. — « Ce jourd'huy, 7e jour du mois de septembre 1728, a « été inhumé, dans le cœur de cette église, messire Ho- « noré Le Roy, chanoine régulier de l'abbaye de Bourg- « moyen, prieur-curé de cette paroisse, âgé de 49 ans et « 9 mois, après avoir reçu les sacrements de l'Église, en « présence de nous, prieur de l'abbaye de Bourgmoyen, « procureur de ladite abbaye, prieur des Montis, Mes- « sieurs Le Roy, son frère et ses deux neveux, Marie, « prieur de Bourgmoyen. » Ont signé : De Monnevalle,

prieur des Montils, Du Buisson, procureur de Bourgmoyen, Leroy, Leroy, prêtre, H. Leroy, prestre, et Brunyer de Villesablon. — Baptême de : Claude Vavasseur, nommé par messire Claude de La Bonninière, seigneur des Dargouges, et demoiselle Anne Brunyer, qui ont signé avec messire Salomon, prieur de Chailles (depuis le 10 octobre 1728) ; — Joseph Clemenceau, nommé par Joseph Brunyer et Marie-Jeanne de La Pigeonnière, qui ont signé ; — Louise Ferandou, nommée par messire Louis de Moulins, chevalier, seigneur de Rochefort, Chailles et autres lieux, et dame Louise-Marie-Geneviève de Maridor (*alias* Malidor), femme de messire Louis de Moulins, écuyer, seigneur de Rochefort, lesquels ont signé ; — François-de-Paule Allais, nommé par François-de-Paule Salomon, prieur-curé de Chailles, et dame Anne de La Forêt, femme de messire Benjamin Brunyer, écuyer, seigneur de Villesablon (1730). — « Le 31 juillet 1731 a esté, par moy soussigné, inhumée dans cette église dame Louise-Marie-« Élisabeth Maridor, munie des sacrements de pénitence, « âgée d'environ vingt-cinq ans, espouse de haut et puis-« sant seigneur messire Louis Du Moulin (*sic*), chevalier, « seigneur de Villouet, Chailles et autres lieux, en pré-« sence de Benjamin Brusnier, escuyer, seigneur de Vil-« lesablon, de son fils, du sieur de La Graffardière. » — Baptême de Catherine Laudinay, nommé par Gentien Rangeard de La Boissière. — « Ce jourd'huy jeudy 17 avril « 1733, a esté par moy, soussigné, inhumée dans le chœur « de l'église, dame Renée de La Forest, espouse de mon-« sieur Brunier, escuyer, seigneur de Villesablon, âgée « de 60 ans ou environ, munie des sacrements de péni-« tence, viatique, extrême-onction, en présence du sieur « Brunier de Villesablon, son fils, de monsieur de La Graf-« fardière, escuyer, son neveu, de M. le prieur des « Montils, de M. Destianges, procureur de Saint-Lazare, « de M. Guerry, escuyer, seigneur de La Chesnais, et « autres. »

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1733-1742. — Commune de Chailles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes et mariages faits en l'église de Chailles par messire P. Suzor, bachelier de Sorbonne, en l'absence de messire Salomon, prieur. — Baptême de Suzanne-Louise-Agnès, fille de Louis de Moulins, marquis de Rochefort, et de dame Marie-Agnès de Foyal, nommée par Louis de Moulins, chevalier, seigneur de Rochefort, Sully, Brizay, le Petit-Parrigny et autres lieux, et dame Suzanne de Moulins, dame de La Pagottière, demeurant à Mirebeau. — « Ce jourd'huy, « 18 juin 1739, a esté par moy [illegible] « Charles, né du même jour du [illegible] « sire Louis Du Moulin (*sic*), [illegible] « Rochefort, seigneur de [illegible] « Marie-Agnès de Foyalle, ses père et mère, [illegible] « Jacques Audry, domestique, [illegible] « Jacques-Charles Michel de [illegible] « de Sorbonne et [illegible] « Marie Fouquet, gouvernante, pour et place de dame « Élisabeth de Foyalle de Gueffourneau, dame de L'Her-« pinière, près Orléans, en présence de messire Louis « Du Moulin (*sic*), seigneur de Rochefort, son père, de « Joseph Brusnier, escuyer, sieur de Villesablon, de « messire Destianges, chanoine régulier, procureur de « Saint-Lazare, qui ont signé. » — « Le [illegible] sep-« tembre 1739, en présence [illegible] « au pied de la croix du cimetière de cette paroisse, le « corps de haut et puissant seigneur messire Louis de « Moulin, chevalier, comte de Rochefort, seigneur de « Chailles, Villouet et autres lieux, âgé de soixante et « neuf ans, après avoir receu les sacrements de l'Église, « et après avoir demendé, selon ses dernières volontés, « d'estre inhumé dans le cimetière [illegible] » — Inhumation de dame Louise de La Forêt, âgée de 77 ans, tante de M. Joseph Brunyer, écuyer, sieur de Villesablon, en présence de monsieur de Graffard, écuyer, de M. Mahy, chanoine de la cathédrale, et de plusieurs autres (30 novembre 1740). — « Le 16 [illegible] 1742, [illegible] « moy soussigné, baptisé Louis-Pierre, né du même jour, « du légitime mariage de messire Louis de [illegible] « Rochefort, chevalier, seigneur de laditte terre, Chailles, « Villouet et autres lieux, et de dame Marie-Agnèz de « Foyalle, son épouse, [illegible] « messire Pierre-François-Alexandre de Foyal de Domnery, « chevalier, seigneur de La [illegible] « Vergonnois et autres lieux ; la marraine, demoiselle « Louise-Marie-Élisabeth de Moulins-Rochefort, fille de « messire Louis de Moulins, chevalier, seigneur de Roche-« fort, Chailles et autres lieux, qui ont signé. »

GG. 8. [illegible]

1743-1752. — [illegible] mariages et sépultures. — [illegible]

Vincent, notaire de la justice de Villelouet. — Mariage de messire Jean-Remi Mahy du Breuil, écuyer, greffier en chef de la chambre des comptes de Blois, fils de messire François de Mahy, aussi écuyer, correcteur en ladite chambre, receveur des dîmes du diocèse de Blois, et de dame Anne Gay, d'une part; avec demoiselle Marie-Jeanne Deschandelliers, fille de feu messire Jean-Baptiste-Joseph Deschandelliers, vivant écuyer, capitaine au régiment du Maine, pensionnaire du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne de Combault, d'autre part, en présence de messire François Mahy, de dame Marie-Madeleine Mahy, veuve du sieur de Villeneuve, de dame Marie-Anne-Silvine Combault, veuve de François Lauvergat, de Marie-Madeleine Lauvergat, de Jean-Baptiste de Renard, sieur de Rilly, et de plusieurs autres, qui ont signé (28 juillet 1744). — Baptême de Agnès-Charlotte, fille de Louis de Moulins, marquis de Rochefort, et de Marie-Agnès de Domnery de Foyalle, nommée par Charles-Jacques de Foyalle de Domnery, prêtre, docteur en la Faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Toul, abbé de Mureau, vicaire général de l'évêque de Toul, et demoiselle Agnès Cailleteau de La Chasseloire. Ont signé : « L'abbé de Domnery, de Cailteau de La Chasseloye, Pyvart de Chastulé, de Monnevalle, prieur des Montils, Agnès Cailteau de Château-Thébault, Louise-Marie-Élisabeth de Moulins de Rochefort, Louis de Moulins de Rochefort, Salomon, prieur-curé de Chailles » (24 septembre 1744). — Inhumation, dans le chœur de l'église de Chailles, du corps de dame Marie-Élisabeth de Foyalle de Domnery, veuve de messire Jean de Geuffourneau, écuyer, seigneur de L'Herpinière, décédée au château de Villelouet, à l'âge de 80 ans, la cérémonie faite en présence de messire Louis de Moulins, seigneur de « Villeloy », et de dame Agnès de Foyalle, sa femme, de messire Léonard de Barbançon de La Montagne, seigneur de La Gendronnière, et de plusieurs autres, qui ont signé (3 août 1746). — Baptême de messire Scipion-Louis-Catherine, fils de messire Louis de Moulins et de dame Agnès de Foyalle, nommé par messire Louis Pyvart de Chastulé, chanoine de Blois, pour Monseigneur illustrissime et révérendissime Scipion-Jérôme Bégon, évêque comte de Toul, prince du Saint-Empire, et demoiselle Catherine Bégon, nièce dudit évêque. Ont signé : Bégon, Pyvart de Chastulé, Rochefort de La Chasseloire, de Château-Thébault, de Moulins de Rochefort, le marquis de Maupas et Lelarge, vicaire de Chailles (27 avril 1748). Suit la procuration donnée par l'évêque de Toul à Louis Pyvart de Chastulé, à l'effet de tenir sur les fonts l'enfant ci-dessus nommé. — Mariage, dans la chapelle du château de Villelouet, entre messire Pierre-Antoine-Marie, chevalier, seigneur marquis de Maupas, capitaine au régiment de la marine-infanterie, et haute et puissante demoiselle Agnès Cailteau de Chasseloire, en présence de nombreux témoins (14 mai 1748). — « Le six de juin 1748, a « été, dans cette église, avec les cérémonies ordinaires, « par moy, René Guillais, curé de Candé et doyen rural « de Cheverny, en présence de messire François Salomon, « chanoine régulier et prieur de cette paroisse, béniste la « grosse cloche à laquelle ont été donnez les noms de « Marie-Agnès, par haut et puissant seigneur messire « Pierre-Antoine-Marie-Agard, chevalier, seigneur mar- « quis de Maupas, Mauragé et Parassy, parein, et par « haute et puissante dame Marie-Agnès de Foyal de « Rochefort, dame de ce lieu et de ladite paroisse de « Chailles, mareine de ladite cloche; témoins : messire « Louis Pivard de Chastulé, chanoine de la cathédrale de « Blois, messire René de Maillé, chevalier, commandant « de bataillons dans le régiment de la Tour-du-Pont (*sic*), « messire Claude de Taillevis de Jupau, ancien capitaine « dans le régiment royal, messire Louis Duchesne, docteur « de Sorbone, conseiller clerc au présidial de Blois, cha- « noine de la cathédrale, messire Jacques-Noël de Bodi- « neau, chanoine en ladite cathédrale, messire Louis de « Moulins, marquis de Rochefort, seigneur de Villelouet, « Chailles, et de ladite paroisse, damoiselle Catherine « Bégon, dame Agnès Caillethau, marquise de Maupas, da- « moiselle Agnès-Élisabeth Caillethau de Chateauthébaut, « damoiselle Marie-Louise de Maillé, damoiselle Louise- « Marie-Élisabeth de Moulins de Rochefort, et messire Au- « gustin Le Large », et aussi en présence des fabriciens de la paroisse et de nombreux fidèles. — Inhumation de messire Scipion-Louis-Catherine de Moulins, âgé de six jours. — Inhumation : du sieur Nicolas, garde de « Monseigneur le Maréchal comte de Saxe, de Chambord » ; — d'un enfant de M. Gentien Bourdon, avocat à Blois. — Baptême de Marguerite-Anne-Renée, fille de messire Joseph Brunier et de dame Anne de Bretigny (12 janvier 1750). — Mariage de haut et puissant seigneur Gabriel-Honoré Ménard, marquis de Toucheprès, seigneur de Noyers et autres lieux, fils de feu haut et puissant René Ménard et de feue haute et puissante dame Marie-Aimée de Bellanger, de la paroisse de Saint-Médard de La Réotte, diocèse de Luçon, d'une part; et de demoiselle Louise-Marie-Élisabeth, fille mineure de haut et puissant messire Louis de Moulins, chevalier, marquis de Rochefort, et de haute et puissante dame Louise-Marie-Geneviève de Maridor, d'autre part, en présence de François de Graffard, écuyer, seigneur des Blonnières, de Charles-François-Louis de Rancougne, marquis d'Herbault, de messire François de Beauharnais, seigneur de La Ferté-Avrain, capitaine d'un vaisseau du Roi, de messire Louis de Chastulé, chanoine de la cathé-

drale de Blois, de messire Pierre-Claude de Taillevis, chevalier, seigneur de Plémont, de messire Léonard de La Montagne de Barbanson, seigneur de La Gendronnière, de dame Marie-Agnès de Foyal, marquise de Rochefort, belle-mère, de Louis-Charles de Moulins, de Marie-Françoise de Moulins, d'Agnès-Charlotte de Moulins de Brizée, frères et sœurs de l'épouse, de madame de Touchéprès, de Marie-Agnès-Michelle Françoise de Foyal, marquise d'Herbault, de Marie-Renée Labbé de Champagnette, veuve de Foyal, dame de La Sourdière, d'Agnès-Françoise-Charlotte-Louise de Foyal, de Marie-Balsamine de Champagnette de Foyal, d'André de Fouchier, de demoiselle Catherine Bégon et autres, qui ont signé (3 mai 1752).

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1753-1762. — Commune de Chailles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de noble homme Joseph Brunier, époux de dame Anne de Brétigny, décédé à l'âge de 40 ans environ. Ont assisté : le marquis de Rochefort, l'abbé de Villelouet, le sieur de Graffard, le sieur de Longpré, cousin du défunt, et messire Pierre de Graffard (14 avril 1753). — Mariage de messire Pierre de Graffard, chevalier, seigneur des Blonnières, capitaine d'infanterie, fils de François de Graffard, seigneur d'Ornay, et de feue Marie-Madeleine Brunier, avec dame Marie (lire Anne) de Brétigny, veuve de messire Joseph Brunier, en présence de messire François de Graffard, prêtre, curé de Fougères, frère de l'époux, qui a célébré le mariage, de messire François de Graffard, père de l'époux, de mademoiselle Renée de Graffard, sœur de l'époux, de messire Charles Colheu de Longpré, officier des jardins du Roi à Blois, de messire Louis de Moulins, marquis de Rochefort, et de son épouse, de messire Balthazar de La Fontaine, marquis de Solard, colonel d'infanterie, de messire Claude de Taillevis de Juppeaux, et de plusieurs autres (23 juillet 1754).

GG. 10. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de Chailles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sentence de l'officialité de Blois portant rétablissement d'un acte de baptême. — Inhumation du corps de messire Nicolas Villery, prêtre, prieur-curé de Chailles, en présence des curés de Candé, Monthou et Seur, du prieur de Valaire, du R.-P. François-Joseph, de Selles-en-Berri (7 avril 1765). — Le Fr. Paulinier, prieur-curé de Chailles, vers le 15 septembre 1765. — Sépulture de François, fils de François-[illegible] Tellier, conseiller du Roi, et de Marie [illegible], sa femme (1766). — Louis Barré, conseiller du Roi en sa grand'chambre du parlement de Paris, seigneur [illegible] de Villelouet, Chailles et autres lieux, décédé le 11 novembre 1766, à l'âge de 64 ans environ, et inhumé le lendemain dans le chœur de l'église de Chailles, en présence de messire Jacques Le Boulanger, chevalier, conseiller (ces deux mots sont raturés) du Roi en sa cour de parlement de Paris, gendre du défunt à cause de dame Angélique-Louise Barré, sa femme, de messire Louis Maussion de Candé, chevalier, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Candé et autres lieux, et de maître [illegible] Rapponbled, avocat au parlement, qui ont signé. — Mariage de haut et puissant messire Louis-Jean-Baptiste, fils de haut et puissant seigneur messire Gaston-Joseph de Lenfernat, chevalier, marquis de Villars, seigneur de Crotteaux, Tavers, Le Maunoir en Bourgogne, et autres lieux, et de haute et puissante dame Perrette-Marie Davigneau, demeurant ordinairement en leur château de Crotteaux, paroisse d'Huisseau, d'une part ; avec demoiselle Silvine-Elisabeth, fille mineure de messire Ange-René de Guerry, chevalier, seigneur [illegible] La Chesnaye et autres lieux, et de dame Silvine de Vanssay, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne, d'autre part, en présence des parents des époux, et en outre de Charles-Claude de Bénard, chevalier, seigneur baron de Sauveterre et de Saint-Loup, beau-frère à cause de dame Elisabeth-Madeleine de Guerry, sa femme, sœur de l'épouse, de demoiselle Elisabeth-Thérèse de Saint-Loup, de dame Marie-Anne Maréchault, femme de messire Jean-François de La Saussaye, chevalier, seigneur de La Raboye et autres lieux, de messire Guillaume-François de La Saussaye, chevalier, de Marie-Catherine-Elisabeth Chevalier, demoiselle, de maître Adrien Legroux, lieutenant au siége des eaux et forêts, de maître Joseph Amaury, notaire à Blois, qui tous ont signé (17 [illegible] 176[illegible]). — [illegible] dans la chapelle du château de La Chesnaye, de [illegible] François-Denis [illegible] de Guerry, [illegible] de Neuvy, paroisse de Maillet, diocèse du Mans, avec demoiselle [illegible] de Guerry, de la paroisse Saint-Solenne de Blois, en présence de [illegible] veuve de [illegible] de Henriette-Sophie [illegible] de Guerry, ses sœurs, de Jean-Nicolas [illegible], de messire Ange-René de Guerry, [illegible] La Chesnaye et autres lieux, [illegible] de Vanssay, sa [illegible] de Charles-Claude de [illegible] beau-frère, de [illegible].

aussi beau-frère. Ont en outre signé l'acte : Davigneau de Villiers, Girote de Neuvy, Renouard de La Thuilerie, Du Roy de Renaud, Renouard de Courcillon, de Sauveterre de Saint Loup, de Tiersbet comtesse de Gaucourt, de Nanteuil, de Villars, comte de Gaucourt, et Leclercq, prieur-curé de Chailles (15 août 1769).

GG. 11 et 12. (Registres.) — In-folio, 2?? feuillets, papier.

1773-1792. — Commune de Chailles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Déclaration du Roi, concernant les inhumations, donnée à Versailles le 10 mars 1776, enregistrée au bailliage et siége présidial de Blois le 21 juin de la même année, et portant que nul ne pourra être enterré dans les églises et même dans les chapelles publiques ou particulières, « à l'exception des archevêques, « évêques, curés, patrons des églises, hauts justiciers et « fondateurs des chapelles », lesquels ne jouiront de ladite exception, c'est à savoir : « les archevêques et évêques, « que dans les églises de leurs cathédrales, les curés dans « les églises de leurs paroisses, les patrons et hauts jus- « ticiers dans l'église dont ils sont patrons ou sur laquelle « la haute justice leur appartient. » — Baptême de Marie-Louise Veron, nommée par dame Marie-Françoise Moreau de Planey, femme de messire Jacques-Louis Le Boulanger, conseiller honoraire au parlement de Paris, président en la chambre des comptes, et ledit Le Boulanger, son mari. Ont signé : « Marie-Françoise Moreau de Planey, prési- « dente Le Boulanger, Armand-Louis Le Boulanger « d'Hacqueville, Eléonore-Louise Le Boulanger » (30 octobre 1777). — Sépulture de messire Louis-Antoine Leclercq, prieur-curé de Chailles, âgé d'environ 63 ans, la cérémonie faite par le curé de Monthou, doyen rural de Pontlevoy (10 octobre 1778). — Messire Boutault, ancien principal du Collége de Blois (voir le présent registre, à la date du 23 mai 1773), signe pour la première fois, en qualité de prieur-curé de Chailles, le 4 avril 1779. — Baptême de Louis-Valéran, fils de Michel-Jacques-François Savare, écuyer, seigneur du Moulin, fondateur de l'église de Lassay, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, et de dame Jeanne Brunier de Villesablon, nommé par messire Louis Guéret, écuyer, seigneur de Seur, La Motte et autres lieux, gouverneur du château royal de Beaugency, lieutenant particulier civil et criminel au présidial de Blois, et dame Marie Veronneau, veuve de Michel Savare, vivant écuyer, seigneur du Moulin (14 juin 1779). — Mariage de Vincent Bouzy et Madeleine Copichon, en présence de Jacques-Louis Le Boulanger et Françoise Moreau de Planey, seigneur et dame de Villelouet, Chailles et autres lieux, et de haut et puissant seigneur François-Marie, marquis de Duranty (27 novembre 1780). — Messire Baignoux signe pour la première fois, comme prieur-curé de Chailles, le 17 avril 1783. — Étienne Morcelet, sonneur et maître d'école de la paroisse de Chailles, en 1790, 1791 et 1792. — Mariage du sieur Antoine Blin, ancien professeur à l'école royale militaire de Pontlevoy, avec demoiselle Marie-Anne Pâris, demeurant à Blois (7 septembre 1791).

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-8º, 141 feuillets, papier.

1536-1661. — Chaussée-Saint-Victor (Commune de La). — Registres des baptêmes. — Baptême de Jean, fils de François de La Rivière. — « *Hucusque actum est tempore Dionisii Marchais, presbiteri, cum ecclesiæ Sancti Victoris deserviret. Quod autem sequitur, a tempore in quo Petrus Langloys et Johannes Rousseau, presbiteri, hujus ecclesiæ administrandæ provinciam susceperunt, anno Domini M.D.XXXVII, die III novembris.* » — Baptême de : Jeanne Duloiche, nommée par Jacques de La Motte, Guillemine et Mathurine, femmes d'Étienne et Gilles Grousteau ; — Jeanne, fille de Gauthier Langloys, nommée par messire Jean Rousseau, Pierrette, femme de Jean Dorion, et Jeanne, femme de Félix Grousteau ; — Léonarde, fille de Jacques Duloy (1542) ; — Jean, fils de Michel de La Croix ; — Mathurin, fils de Jean Duloy, nommé par Mathurin Vollant, Michel Daudin et Philippe, fille de défunt Jacques de La Motte (1546) ; — Jean, fils de Gentien Regnier, nommé par Jean de Bloys ; — Michelle, fille de Louis Jouanneau, nommée par Michel, fils de Mathurin Maréchal, et Marie, fille de François de La Rivière ; — N..., fille de Denis Daudin, nommée par Jean de La Boissière, prêtre (1547) ; — Pierre, fils de Michel de La Croix ; — Jean, fils de Denis Daudin, nommé par Jean Maillard et Claude de La Boissière (1549) ; — Jacquette, fille de Jean Jacquet, nommée par messire Hugues de Boisvert, Jacquette, femme de Jean Duloy, et Esther de Boisvert ; — Isaac, fils de Bétault Thomas, nommé par messire Hugues de Boisvert, chanoine de Saint-Sauveur de Blois et curé de Saint-Victor-lès-Blois (1551). — (Lacune de 1562 à 1591). — Baptême de : Alexandre Cerfeuillet, nommé par noble fils Alexandre Chereau, Duloy étant curé de La Chaussée (1594) ; — Simon, fils de Michel Cautereau, nommé par Simon Tiollé et François Baille, avocats au présidial de Blois ; — Georges, fils d'Isaac Toucheron, nommé par noble homme Georges Guéret ; — Achille, fils de Jacques Le Roux, nommé par maître Jean Garnier, conseiller du Roi au siége de la pré-

vôté de Blois, Achille Herbelin, avocat au bailliage, et Olive, fille de noble homme Jean Richer (1595) ; — François, fils de Jean Jacquet, nommé par Frère Jacques Agogay, prieur de Saint-Honoré de Blois, François Girault et dame Gaudebert, femme de François d'Escobisson (*alias* Descobichon) ; — Louis, fils de Pierre La Caille et de Jeanne Duloy, sa femme, nommé par Louis Fourreau, « mestre d'escole d'escriture, demeurant à Bloys » (1597) ; — Nicolas, fils de Denis Grousteau, nommé par Hippolyte Jouanneau, Nicolas Chauvel et Jeanne de Saramont ; — Marie Tiercelin, nommée par Louise de Lorydaine ; — Charles, fils de Jacques Le Roux, nommé par Jean de Lavernot, écuyer, Gilles Deluynes et demoiselle Marguerite Lasne (1607) ; — François, fils de Nicolas Louet, nommé par François Marchand, procureur au présidial de Blois, Simon, fils de Nicolas Chauvel, conseiller du Roi, prévôt dudit Blois, et Marie, fille de Pierre Garnier, aussi conseiller du Roi et lieutenant de la prévôté ; — Étienne Daudin, nommé par Jacques Grousteau, procureur du Roi en l'élection de Blois, et Marie de Loridayne, femme d'Étienne Hérodot, élu et conseiller du Roi en l'élection de Blois ; — Marguerite Dugroy, nommée par noble Michel Blanchet, élu, conseiller du Roi sur le fait de ses aides et tailles en l'élection de Blois, et madame Marguerite de Loridayne, femme de noble homme Robert Baudry, sieur de La Gaillardière (1612). — *Anno Domini 1613, octava die septembris, hora quarta post meridiem, fuit a me una campana que a susceptoribus infrascriptis nuncupata est Victor, Deo summo maximo, et ad laudem sui nominis consecrata atque benedicta in nostra ecclesia, presentibus magistro Francisco Traversin, presbitero, in eadem ecclesia vicario, et magistro Nicolao de Montagu, presbitero quoque, administrante in ecclesia, denique multis aliis parochianis astantibus. Hic sequuntur nomina eorum qui consecrationi et benedictioni affuerunt et eidem campane nomen imposuerunt. Primo, Jacobus Chicogneau, Franciscus Daniel, Jacobus Lucas, filius Jacobi Lucas, satellitis regalis, et hi patrini fuerunt. Matrine vero fuerunt Joanna de Gaudebert, uxor defuncti Francisci de Gobichon, Florimonda Chicogneau, vidua defuncti magistri Francisci Picard, atque Susanna Grivoise, conjux Jacobi Grousteau, Regis procuratoris in electione Blesarum, teste meo sigillo hic manu propria scripto.* — M. La Caille, *presbiter Rectorque.* — Baptême de François Jouanneau, nommé par Mathurin La Caille, curé de céans, François Jouanneau, chirurgien de la Reine, et Bastienne Jouanneau (1618) ; — Hercule, fils de Gilles Lefebvre, nommé par Mathurin La Caille, curé de céans, Hercule de Bédon, écuyer, seigneur de Menars, et Marie Durand ; — René, fils de Jean Jouanneau, nommé par Jean Richard et demoiselle Marguerite Deloynes, veuve de Pierre Lasne, vivant écuyer, sieur de Châtillon, trésorier de France en la généralité d'Orléans, [illegible] Grandes-Maisons, de Chateney, [illegible] (1619) ; — [illegible], fils d'Ambroise [illegible], nommé par [illegible] Le Roux, écuyer, sieur de Mannoy, et demoiselle Anne Herbelin (1631) ; — Raymond Moreau, nommé par Michel [illegible]ron, notaire à Blois, et demoiselle Madeleine Baussay, fille de feu noble homme Jacques Baussay, vivant avocat au Parlement, et de dame Michelle Picard (1638). — *[illegible] seu benedictio campane refusa a Joanne Le [illegible], in ecclesia Sancti Victoris, [illegible] fabrice [illegible], et elemosina seu charitate quorumdam piorum, [illegible] Amyot, Victorque Gaudineau, [illegible] coegerunt. — Nos Joannes [illegible], presbiter [illegible] in ecclesia Sancti Victoris, benedictionem et [illegible] tintinnabulum seu campanam pondere [illegible], nomine Victoris, donatam a patrino Jacobo B[illegible], nobili adolescente, atque matrina nobili domina Maria [illegible], conjuge nobilis viri Eustachii Grousteau, in electione Blesensi procuratoris regii, ad Dei omnipotentis gloriam et honorem et ecclesie splendorem ; hanc benedictionem atque lotionem, cum magno populi concursu asserimus esse factam, [illegible] magistro Francisco Picard, presbitero in ecclesia administrante, magistro Guillelmo Rebaillart, [illegible], domino Jacobo Grousteau, in electione Blesensi [illegible] regio et matrine socero, Mathurino De [illegible], [illegible] Oudin, Petro Bordier, procuratoribus fabrice, [illegible] Chabault, procuratore fabrice [illegible], Petro Bordier natu seniore, Jacoboque Bourgeon, procuratoribus Charitatis, denique [illegible], Stephano Bourgeon, Mathurino [illegible], Petro Thuriolet, Guillelmo Doudin, Michaele [illegible], Florimundo Rocher, Thoma Volant, Stephano Chenu, Joanne Grousteau, [illegible], quorum nomina [illegible] scripta [illegible] est die [illegible] XVI [illegible], quo supra, hora [illegible] sub sigillo nostro et [illegible]. — [illegible], presbiter [illegible].*

[illegible]

1569-1660. — [illegible] Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — [illegible] de [illegible], fille de Claude [illegible], nommée par [illegible] de [illegible], [illegible] de Blois, Philippe Herbelin et Marie [illegible] (1570) ; — [illegible]

rin Du Gros, nommé par maître François Picard et Gilles Bé..., et dame Françoise de Bourdeaux ; — Victeure Durand, nommée par Martin de La Motte, Victeure Audine et Jeanne Fédaux. — Marie, fille de Thomas Voullard, nommée par Jean Audine, officier du Roi ; — Guillaume, fils de Jean Duzneau, nommé par Guillaume de Piedfort, Mathurin Audine et Micheline Bellanger ; — Denis, fils de Pierre Regnier, nommé par Denis Regnier, Thomas Jouanneau et Jacqueline Phelippeaux ; — Louis, fils de Pierre Regnier, nommé par Jean Le Roux et Salomon Phelippeaux, chanoine de Saint-Sauveur de Blois. — Louise, fille de Nicolas Vollant, nommée par vénérable et discrète personne *Don Bernardino de Mendoza*, ambassadeur du roi d'Espagne, demoiselle Loyse de Villebresme et demoiselle Deborra de Guerchy, dame de Saint-Denis-sur-Loire (21 février 1589). — Liste des trépassés de la paroisse de Saint-Victor, de 1580 à 1628. — Mariage de Gentien de La Cour et Marie David (1607). — « 1627. *Die vigesima februarii, unda nostri Ligeris ita alta et profunda fuit, ut non potuerimus ad sacrum D. Victoris adeundum per octo dies.* » — « 1628. *Oppugnata est Rupella, arx et propugnaculum hæreticorum.* » — « *In festo Sancti Andreæ (1628), ita intumuerunt aquæ nostri fluvii Ligeris, ut fere in nostra ecclesia, circa majus altare, ho superaverunt pede, ad basum.* » — « *Benedictio sacelli heremitici fuit facta a D. Georgio Bauldry, officiali, die 24 aprilis, anno 1629.* » — Mariages faits en l'église de Saint-Victor, jusqu'à l'année 1657. — Registre des baptêmes faits en l'église de Saint-Victor, du 5 avril 1589 au 25 décembre 1605. — Baptême de : Denis, fils d'Étienne Renier, nommé par noble homme René Prévôt, Mathurin Duloy et Guillemine Grousteau ; — Jean, fils de Jacob Marchand, nommé par Jean Duloy, curé dudit lieu, noble homme François de La Grove, archer des chasses du Roi, et Matheline Massele ; — Florimond Rocher, nommé par Florimond Ribriou, religieux de l'Hôtel-Dieu de Blois (1591) ; — Jean, fils de Jean Regier (*sic*) et de demoiselle Florimonde Richard, demeurant à Blois, nommé par noble homme maître Gaillard, conseiller et avocat à Blois, Jean François, écuyer, et demoiselle Claude de Gellèmes (?), femme de noble homme Jacques de Chaulnes, conseiller du Roi, trésorier général de l'ordinaire de ses guerres ; — Jacques, fils de Thomas Vollant, nommé par Jacques Hurault, seigneur de Saint-Denis, Jacques François, sieur de La Chesnaye ; — Marguerite, fille de Pierre Daudin, nommé par Jacques François, écuyer, sieur de La Chesnaye, et demoiselle Marie, fille de feu noble Nicolas Du Laurens, vivant seigneur de Villeloil (1598) ; — Marie Jacquet, nommée par noble homme Salomon Morin, licencié ès-droits, avocat au présidial de Blois, sieur de La Touche, et Mathurine Fleumas ; — Gentien Bezault, nommé par Gentian May, religieux de l'Hôtel-Dieu de Blois ; — Florimonde Jouanneau, nommée par Florimonde, fille de feu François Picard, receveur des aides à Blois ; — Marguerite Grousteau, nommée par Marie, fille de Nicolas Chaulmet, prévôt de la prévôté de Blois (1601) ; — Mathurin Vollant, nommé par François Jouanneau et Elisabeth, fille de Denis de La Houssaye, procureur au présidial de Blois ; — Mathurin Jacquet, nommé par Samuel de Bordeaux, conseiller au bailliage de Blois ; — Denise Renier, nommée par Claude de La Villette, huissier sergent à cheval du Châtelet de Paris ; — Robert, fils d'Henri Périer, nommé par maître Robert Poullevé, capitaine des charrois du Roi, à Blois. — Registre des baptêmes faits en l'église de La Chaussée-Saint-Victor, par messires Gobillon, curé, Traversain, vicaire, Duloy et Lacaille, curés, d'avril 1606 à août 1614. — Baptême de : Marguerite, fille de Christophe Lefèvre, nommée par François, fils de Jacques François, écuyer, sieur de La Chesnaye, Marguerite Daguier, femme de M. Druillon, greffier au bailliage de Blois, et Rachel de L'Ouche, femme de M. Poullevé, capitaine des charrois du Roi ; — Florimonde Toucheron, nommée par Florimond Ribriou, prieur de l'Hôtel-Dieu de Blois, Jeanne Gaudebert et Madeleine Thierry ; — Jean Renier, nommé par Hector Bricougne, sommier du garde-manger de la bouche du Roi ; — Mathurin, fils de Moïse Picard, nommé par Gilles Le Court, sergent royal aux eaux et forêts du Roi ; — Gentien Renard, nommé par Étienne, fils de Gilles Poullevé, et Madeleine, fille de Nicolas Lasseron, notaire royal à Blois. — Sépultures de la paroisse de Saint-Victor, du 27 novembre 1628 au 22 avril 1660, et mariages du 4 octobre 1657 au 7 juillet 1659. — « En tête : *Hoc anno oppugnata Rupella, vulgo La Rochelle, in potestate regis Ludovici* 13[i] *constituta est.* » — Inhumation, dans le cimetière de La Chaussée-Saint-Victor, du corps de messire Jean Rousseau, chanoine de Saint-Jacques-lès-Blois, par messire Julien Bourgiteau, chanoine de la même église.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 213 feuillets, papier.

1589-1658. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Marie Tremeau, nommée par Michel Guignard, Louise de La Vallée et Marie Gallon ; — Jacques Vollant, nommé par François, écuyer, seigneur de La Chesnaye, et demoiselle Louise de Villebresme ; — Louis Loiseau, nommé par Louis Fontaine, Jean de Varanne et Marie de La Motte, « femme de monsieur de Fleuri » ; — Marie Oudin, nom-

mée par François Grousteau et Léonarde, fille de défunt Silvain de La Rue ; — Mathurin Vollant, nommé par François Jouanneau, Pierre Vollant et Isabelle, fille de M. Denis de La Houssaye, procureur au siége présidial de Blois ; — Élisabeth Rousseau, nommée par Mathurin La Caille, Mathurine Chabault et Isabelle, fille de Jean de La Saussaye, conseiller du Roi, demeurant à Blois ; — Marguerite Lefebvre, nommée par messire Jacques François, écuyer, seigneur de La Chesnaye, Marguerite Dagnier, femme de M. Drouillon, et Rachel Delouche, femme de M. Poullevé, capitaine des charrois du Roi ; — Suzanne Tiercelin, nommée par Pierre Grousteau et Suzanne Guéret, fille de David Guéret, procureur du Roi en l'élection de Blois ; — Jean Dugroy, nommé par Jean Pelluys, procureur au présidial de Blois, et dame Marie François, qui ont signé ; — Élisabeth Gille, nommée par François, fils de François Jacquin, procureur au présidial de Blois, Élisabeth Dubois, femme de René Daniel, avocat, et Marguerite, fille de Jacques Lucas ; — Étienne Lefebvre, nommé par messire Mathurin La Caille, prêtre, curé de La Chaussée, Anne Hurault, écuyer, seigneur de Saint-Denis, guidon de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la conduite de M. le comte de Cheverny, gouverneur des pays Blésois et Chartrain, et Renée Gobillon (1620) ; — Anne Tauvin, nommée par René Daniel, avocat au présidial de Blois *(advocato in parlamento Blesensi)*, et demoiselle Anne Herbelin, qui ont signé ; — Marie Pointé, nommée par Jacques Grousteau, procureur à Blois, et dame Françoise Boult, femme de noble Florimond de Lorydaine ; — Jean Halet, nommé par Guillaume de Vernesson et Jeanne Cottereau ; — Marie Pathault, nommée par Etienne Tauvin et demoiselle Marguerite, fille de messire Anne Hurault, écuyer, seigneur de Saint-Denis ; — Madeleine Lefebvre, nommée par noble homme Denis Hurault, seigneur de Villeluisant, *(Villæ lucentis domino)*, et Marie Boucher ; — Denis Daudin, nommé par Denis Daudin et Marie Pelluys, femme d'Eustache Grousteau, procureur du Roi ; — René Audin, nommé par noble René de Hogue et dame Claude Gallois, femme de défunt Anne Hurault (1644) ; — Michel Chenu, nommé par noble homme Michel Le Pelletier de Châteauroux et Claude Thomas ; — Catherine Renier, nommée par Jean Labat, maître d'hôtel du comte de Navailles, et Marie Boisson, baptisée par Jacques de La Tour, prêtre, aumônier du régiment de Navailles (1652) ; — Jean Roy, nommé par Eustache, fils de M. Grousteau, procureur en l'élection de Blois, et dame Françoise Butel ; — Balthazar Roché, nommé par messire Balthazar Phelipeaux, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Bourgmoyen de Blois, et demoiselle Madeleine de Loynes (*alias* Deloynes), femme de Jacques Blanchet, conseiller à la chambre des comptes de Blois.

GG. 10. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1659-1703. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Aujourd'hui, 16 janvier audit an 1661, le corps de [illegible] Jehanne Vollant, femme de Jacques Le Roux, a été « conduit à Saint-Victor dans une [illegible], à cause du débordement de la rivière, et enterré dans le cimetière ». — Répertoire des baptêmes faits en la paroisse de Saint-Victor, du 1er janvier 1668 au 4 janvier 1703. — Mariage d'Etienne Grousteau et de Marguerite Richard, en présence de Marie Lefebvre, femme de Michel Pointeau, chirurgien, de Marie Simart, femme de Jean Lefebvre, procureur au présidial de Blois, de Françoise, fille de défunt Jean Simart, vivant aussi procureur au présidial (1669). — Mariage, en l'église de La Chaussée-Saint-Victor, par M. de Goullioust, curé de Fossé, de Philippe de Carpentier, écuyer de feue Son Altesse Royale, sieur de Chaumont, de la paroisse de Saint-Sauveur, avec demoiselle Marguerite de Beaune, veuve de Pierre Gourdineau, sieur de Trugny (?), de la paroisse de Saint-Honoré de Blois, en présence de Pierre Renault, aumônier de S. A. R., chanoine de Saint-Sauveur, de Jacques Courtin, écuyer, sieur de Nanteuil, président au présidial de Blois, de demoiselle Marie Des Granges, veuve du sieur de Saint-Sulpice, et de François Le Vannier, vicaire de Saint-Victor. — Baptême de Louise Moreau, nommée par Michel Bégon, fils de Michel Bégon, écuyer, sieur de Villeroulon, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et demoiselle Louise de Sainte-Fère, fille de feu Philippe de Sainte-Fère, écuyer, sieur de La Rivière, qui ont signé.

GG. 11. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1673-1682. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes de : Claude Gobillon, nommé par noble homme François Coulange, marchand, et demoiselle Anne [illegible], femme de noble homme Lubin [illegible], qui ont signé ; — Jean Daudin, nommé par Eustache, fils de noble homme Eustache Grousteau, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Blois et Mer, et de demoiselle Marguerite Le Roux, et demoiselle Marie Drouillon, fille de feu noble homme François Drouillon et de dame demoiselle Louise Vigreux. Ont signé : Marie Drouillon de La Bonnedonnière, Eustache Grousteau et [illegible] ; — Jacques

Robert, nommé par honorable Jacques Brière et demoiselle Suzanne Du Pré, qui ont signé (1678) ; — Michel Regnier, nommé par Mathurin Baudry, écuyer, sieur de La Blanchardière, fils de Michel Baudry, écuyer, conseiller et ci-devant procureur du Roi à Blois, et demoiselle Marie Dubardon ; — Anne Chabault, nommée par Pierre Petit, citoyen à Blois, et demoiselle Anne, fille de noble homme Henri Anquetville, bourgeois de Blois, qui ont signé (1681). — Mariage de Pierre Hanot et Louise Leroux, en présence de Lubin Coulange des Sablons, de Charles Lescuyer, d'Eustache Grousteau et de plusieurs autres. — Baptême de Pierre Daudin, nommé par Eustache, fils d'Eustache Grousteau, conseiller du Roi, et demoiselle Charlotte-Angélique de Carpentier, fille de Philippe de Carpentier, écuyer, seigneur de Chaumont, écuyer de feue Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, qui ont signé (2 avril 1682).

GG. 12. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1683-1692. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Marie-Madeleine Terreau, nommée par Alexandre Richard, sieur de La Grande-Maison, écuyer, et demoiselle Marie de Frouville, qui ont signé. — Vérification du registre par Simon, archidiacre de Blois, le 1er octobre 1683. — Baptême de : Julien Mettais, nommé par Julien Martineau et demoiselle Louise Le Brethon, fille de noble homme Pierre Le Brethon, sieur de Bardy, qui ont signé (18 octobre 1685) ; — Charles Leroux, nommé par Antoine, fils de feu maître Michel Quenouille, vivant procureur au siége présidial de Blois ; — Louise Grousteau, nommée par Pierre Malescot, fils de maître Guillaume Malescot, notaire et tabellion royal, greffier en chef de l'élection de Blois, et demoiselle Louise, fille de Nicolas Sandrier, écuyer, sieur de Rivière, l'un des exempts de la maréchaussée et connétablie de France (8 avril 1686). — « L'an 1686, le 8e jour de novembre, très-vertueuse « fille damoiselle Marguerite Prévost a, en la commu- « nion de notre mère Sainte Église, rendu l'âme à Dieu, « après avoir reçeu les sacrements et avoir toujours vescu « en la perfection chrétienne, et le mesme jour son corps « a esté solennellement inhumé dans la chapelle de Nostre- « Dame de La Chaussée-Saint-Victor, en laquelle elle a « fondé à perpétuité la première messe, tous les dimanches « de l'année, avant laquelle messe se chante l'hymne « *Veni Creator*, aussi fondé par ladite défunte. Mouß, « [curé]. » — Inhumation, dans la chapelle de N.-D. de La Chaussée-Saint-Victor, du corps de Michel-Charles, fils de noble homme Michel-Charles Du Pont, sieur de L'Armandière, conseiller du Roi, contrôleur en la maréchaussée de Blois. — Vérification du registre, par l'archidiacre de Blois, le 18 octobre 1688. — Baptême de Jean-Jacques Collineau, nommé par messire Jean-François de La Saussaye, chevalier, « seigneur d'Arabois » (lire : La Raboie), président en la chambre des comptes de Blois, et dame Marie-Florimonde de Troyes de Montizeaux, femme de messire Jacques-Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, Villeluisant et autres lieux, qui ont signé (30 août 1689).

GG. 13. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1693-1702. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : François Bourgeon, nommé par Jacques, fils d'Eustache Grousteau, cy-devant conseiller du Roi au grenier à sel de Blois et chambre de Mer, et demoiselle Louise, fille de Jean-François Meslan, seigneur de Buretin et autres lieux ; — Gabriel Meslier, nommé par messire Gabriel Soudry, chapelain en l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, et demoiselle Marguerite Bigot (1696); — Joseph, fils de Joseph Léonard, maître chirurgien à Blois, et de Madeleine Moreau, nommé par Pierre Vincent, aussi chirurgien à Blois, et Françoise Donnemaison (1701) ; — Louis-François Pucet, nommé par Louis de Miremont, marchand à Blois (1701). — Actes relatifs aux familles dont les noms suivent : Couillard, Grousteau, Daudin, Alexandre, Leroux, Richard, Loyson, Jacquet, Pothée, Reigner, Oudin, Tiercelin, Mettais, Duquiau, Breton, Canion, Lemaire, Gobillon, Chenu, Samedy, Cousin, Oullier, Cochard, Regnard, Jouanneau, Guinebert, Toucheron, Roy, Chabault, Meslier, Chantereau, Robert, Leroy, Herpin, Terreau, Ourry, Gobin, Bordier, Martin, Moreau, Pichon, Court, Rochette, Rouillard, Collineau, Massuau, Benoît, Blondeau, Martineau, Pequillot, Dorion, Bourgeon, Joly, Meunier, Fromion, Picault, Prieur.

GG. 14. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1703-1722. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême d'Étienne, fils d'Étienne Picardeau et d'Anne Massuau, nommé par Jacques Grousteau, sieur de Beaujour, qui a déclaré ne savoir signer, et Anne Letiglon, dite de Goinville, qui a signé. — Inhumation, dans l'église de Saint-Victor, du corps de demoiselle Marie-Françoise Petit, âgée d'environ quatre ans, fille de M. Claude Petit, sieur du Motteux, conseiller du Roi, maître des comptes à Blois, et

de dame Marie Vié (2 mars 1708). — Baptême de : Anne Toucheron, nommée par Simon Cochet et demoiselle Françoise Toucheron. Ont signé : Proux (?), ingénieur, Cochet, garde-meuble de la reine de Pologne, Françoise Toucheron (1715) ; — Joseph Guesnaud, nommé par Joseph Petit de La Roche et demoiselle Élisabeth Vié, qui ont signé. — Actes relatifs aux familles dont les noms suivent : Davau, Reigner, Fonteneau, Grousteau, Gaillot, Chabault, Leroux, Oudin, Jacquet, Tiercelin, Samedy, Duquiau, Pezier, Gobillon, Alexandre, Mettais, Pucet, Chenu, Cottereau, Laurent, Bordier, Daudin, Lebeau, Breton, Gobin, Joly, Bouquillot, Couillard, Gaudin, Leblanc, Volant, Picard, Besnard, Lambert, Lacaille, Daviau, Vernouillet, Perrin, Bordeau, Rochette, Meslier, Bourgeon, Michel, Leloup, Poulain, Lucas, Guesnaud, Pothée, Jussuaume, Brizou, Michou, Savaron, Hémery, Moreau, Thomas, Barbary, Gandon, Lefèvre, Bavier, Chantereau et autres.

GG. 15. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

1723-1742. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation : dans la Chapelle de La Chaussée, du corps de messire François Vifargent, prêtre, vicaire de cette paroisse, décédé à l'âge de 32 ans, le 25 juin 1725 ; — dans le cimetière, du corps de dame Marie Daudin, femme de Jérôme Lemaire, bourgeois de Paris. — Baptême de : Marie-Anne Bourgeon, nommée par Pierre-Paul Boësnier et Anne Chartrain, de Blois ; — Ange Chenu, nommé par Ange-René Guerry, chevalier, chevalier, seigneur de La Chesnaye, Marcoy et autres lieux, et demoiselle Silvine de Vanssay, fille de feu messire Jules-Marin de Vanssay, chevalier, seigneur de Rocheuse, et de dame Elisabeth Bergeron de La Goupillière (1736). — Mariage de Léonard Guilly, lieutenant en l'élection de Blois, fils de défunt François Guilly, vivant procureur au présidial dudit Blois, et de dame Madeleine Ginotteau, de la paroisse Saint-Honoré, avec demoiselle Marguerite, fille de François Habert, premier et principal commis-greffier au bailliage (1737). — Baptême de Geneviève Chabault, nommée par François Des Combes et Catherine Des Bruères. — Actes relatifs aux familles dont les noms suivent : Alexandre, Toucheron, Fromont, Martin, Grousteau, Gobillon, Galliot, Joly, Daudin, Reigner, Pezier, Belot, Lefèvre, David, Jouanneau, Richard, Perrin, Dorion, Masseau, Habert, Leroux, Pothée, Marquenet, Oudin, Couillard, Hémery, Martin, Bouin, Guérin, Haguenier, Duquiau, Bordier, Fardoil, Fouché, Meslier, Savaron, Fontaine, Gandon, Collineau, Samedy, Rouleau, Foucher, Prévôt, Roger, Bouquillot, Robert, Tiercelin, Vernouillet, Lefort, Cousin, Olivier, Pasquier et autres.

GG. 16. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1743-1752. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Philibert Chabault, nommé par Philibert L[illegible] et demoiselle Marie Roger. — Inhumation de : François, fils de Jacques Pajon, bourgeois de Blois, y demeurant, paroisse Saint-Honoré, et de Catherine Laroche, sa femme (13 décembre 1744) ; — Louis Mestivier, huissier au siége présidial de Blois (1752). — Actes relatifs aux familles dont les noms suivent : Grousteau, Martin, Perrin, Mettais, Leroux, Pézier, Toucheron, David, Bordier, Chantereau, Alexandre, Lefèvre, Daudin, Reigner, Couillard, Chenu, Meslier, Tiercelin, Bouquillot, Masseau, Oudin, Picardeau, Regnard, Lebeau, Pothée, Galliot, Cousin, Gaudin, Guesnault, Brisset, Foucher, Guinebert, Hervé, Michou, Joly, Vesnier, Marchand, Haguenier, David, Belot, Perrot et autres.

GG. 17. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1753-1762. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Julie, fille d'honorable homme Louis-Claude Petit du Motteux, seigneur de La Gabottière, auditeur en la chambre des comptes de Blois, et d'Angélique Neilz de La Fosse, nommée par messire Michel Chabault, curé d'Orchaise, et demoiselle Angélique Petit du Motteux, qui ont signé (1er mai 1753) ; — Louis-Alexandre, fils de Louis-Claude Petit du Motteux et d'Angélique Neilz, nommé par Claude-Louis Petit du Motteux et demoiselle Marie Petit du Motteux, frère et sœur (2 juin 1754). — Inhumation de messire Michel Chabault, curé de La Chaussée, décédé la veille, à l'âge de 70 ans environ, après avoir été curé de La Chaussée pendant 44 ans, ladite inhumation faite dans le chœur de la chapelle de Notre-Dame, en présence des curés de Saint-Denis-sur-Loire, Cour-sur-Loire, Menars-le-Château, Villerbon, Avaray, de messire Michel Chabault, son neveu et son successeur, et de plusieurs autres parents et amis du défunt (3 septembre 1755). — Baptême de Marie-Madeleine Daudin, nommée par le sieur Léonard Guilly et demoiselle Marie-Madeleine Delestre, qui ont signé. — Inhumation, dans l'église de Saint-Victor, du corps de Louis-Alexandre Petit du Motteux, décédé à l'âge de 6 ans et 4 mois (18 octobre 1760). — Marie-[illegible], morte le même jour à l'âge d'environ sept ans, fille de Louis-Claude Petit du Motteux, écuyer, et de dame Angélique Neilz de La Fosse. — Actes concernant les familles énumérées dans l'analyse des registres précédents.

GG. 18. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation, dans l'église de La Chaussée, du corps de demoiselle Angélique, fille de messire Louis-Claude Petit du Motteux, écuyer, conseiller du Roi, auditeur honoraire en la chambre des comptes de Blois, et de dame Angélique Neilz de La Fosse, décédée à l'âge de 27 ans 4 mois. Ont signé : Chabault, curé, Henri Chabault, Ange Chenu, maître d'école (23 mars 1767). — Baptême de Nicolas, fils de Nicolas de Briennes et d'Anne Gérard, nommé par Jacques Gaudichau de Lestre, maître chirurgien à Blois, et dame Françoise Devaux, qui ont signé. — Inhumation, dans la chapelle de La Chaussée : du corps de dame Marie Devaux de Chantegaillard, veuve de Pierre Crignon de Bonvallet, décédée à l'âge de 55 ans, en présence de François Habert, procureur au bailliage de Blois, Jacques Gaudichau de Lestre, lieutenant du premier chirurgien du Roi audit Blois, Léon Hadou, maître chirurgien, Georges-Gabriel Bonvalet-Ditely, Petit du Motteux et autres, qui ont signé (17 octobre 1770) ; — du corps de dame Françoise Devaux de Chantegaillard, femme de François Habert, procureur au bailliage de Blois, en présence de Jacques Gaudichau, Charles-François Habert, François-Nicolas Payard-Boutinière, greffier au bailliage, Petit du Motteux fils, et autres (21 octobre 1770). — Actes concernant les familles Grousteau, Haguenier, Pezier, Legros, Couillard, Oudin, Gauthier, Picard, Jacquet, Chenu, Tiercelin, Raveneau, Galliot, Picardeau, Bouquillot (*alias* Bouquillau), Bouffin, Robert, Jouanneau, Léton, Chantereau, Mestivier, Fesneau, Daudin, Leroux, Dorion, Mettais (*alias* Mettée), Duthiau (*alias* Duquiau), Langeois, Marquenet, Martin, Regnier, Breton, Charron, Milteau, Masseau, Chabault, Trinquart, Augeard, Toucheron, Brégeon, Foucher, Huet, Bourdonneau, Cointault, Briault, Thibault, Chalopin, Alexandre, Perrin, Amiot, Cousin, Benoît, Gobillon, Lecour, Resneau, Fontaine, Collignon, Oury, Blandin, Blondeau, Boulé, David, Layauté, Lebeau, Guesnault, Trebuchet, Lesourd, Branchu et autres.

GG. 19. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de la Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation, dans l'église de La Chaussée : du corps de messire Louis-Claude Petit, écuyer, sieur du Motteux, en son vivant conseiller du Roi, auditeur honoraire en la chambre des comptes de Blois, époux de dame Angélique Neilz de La Fosse, âgé de 67 ans, en présence de Louis Petit du Motteux, son fils, François-Simon Neilz de La Fosse, conseiller du Roi, chevalier de Saint-Louis, son beau-frère, Claude-Silvain Le Blanc, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée, son neveu, François Petit-La-Rodière, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire et doyen en sa chambre des comptes, François Petit-Fontenelle, écuyer, conseiller du Roi en l'élection de Blois, Charles-Louis Petit-Malardière, tous trois cousins germains, qui ont signé (25 janvier 1774) ; — du corps de Jacques Gaudichau de Lestre, lieutenant du premier chirurgien du Roi, à Blois, âgé de 58 ans, en présence des sieurs Auguste-François-Xavier, François-René Gaudichau, ses enfants, Mathieu-Léon Hadou, maître en chirurgie, son gendre, à cause de Cécile-Madeleine-Marie Gaudichau, sa femme, et de plusieurs autres témoins. — Inhumation, dans le cimetière de La Chaussée, de Jacques-Henri, fils de Jacques Boësnier de Clairvaux et d'Anne-Marie-Céleste Gouin, âgé de six jours (1780). — Actes concernant les familles énumérées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Chanteloire, Resneau, Milteau, Samedy, Rochereau, Fauconnet, Guilloteau, Laigle, Détriché, Doisy, Lance, Brouillon, Hadou, Chabuneau, Caillon, Habert, Rouleau, Lemaire, Chenetier, Adam, Joly, Legros, Manois, Pinon, Mangon, Le Tellier, Bisseau, Girault, Lucas, Girardeau et autres.

GG. 20. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation, dans le cimetière de Saint-Victor, du corps de dame Marie-Gabrielle-Julie de Réméon de Thorigny, âgée de 38 ans environ, en présence de Claude-Louis Petit du Motteux, son époux, Christophe de Réméon de Thorigny, son frère, Jérôme Drouin de Vareille, François-Paul de La Saussaye, et de plusieurs autres parents et amis (21 janvier 1791). — Actes concernant les familles énumérées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Dufoin, Labbé, Matagon, Vernouillet, Papineau, Gilles, La Caille, Dugault, Larmeau, Lamotte, Besnard, Cresche, Camus, Gandon, Royer, Porcher, Fonteneau, Derveux, Girardeau, Chabain, Rioux, Charron, Dagonneau, Pellé, Berru, Fausset, Vesnier, Poupart, Grillé, Chapelain et autres.

GG. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

XVe Siècle-1792. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Titres relatifs aux possessions de l'ancienne Charité de la paroisse de Saint-Victor. — « S'ensuict

« la déclaration ample de tous les héritaiges appartenans « à la Charité de Monsieur Saint-Victeur, tant en vignes « que terres laborables et préz et maroys à faire chenevyères », lesdits héritages consistant en : 5 minées de terre à La Millière, au terroir de « Villeroingneux », un quartier de terre assis à La Rue-Julienne, et un septier de terre au Champ-Gombault, aussi terroir de Villerogneux ; — plusieurs pièces de terre aux lieuxdits Jarday, « Ville-Mansy », La Fosse-de-L'Orme, La Fosse-à-la-Dame, Le Haut-du-Ban, Vesnière, Le Fossé-Morin, La Fosse-Bert, Ronceray, Le Poirrier, Le Mardeau, Bout-de-Ville, Villeromart, L'Orme-Germain et autres. — Comptes des recettes et dépenses de la Charité de la paroisse de Saint-Victor, rendus par les procureurs de ladite Charité aux curés de la paroisse, de 1675 à 1792. (Parmi les dépenses ordinaires de la Charité de la paroisse, figure, depuis 1675, un crédit de 10 livres alloué au maître d'école, à la charge par lui d'instruire gratuitement les enfants pauvres de la paroisse).

GG. 22-23. (2 Registres.) — 1/2 in-1°, 228 feuillets, papier

1571-1626. — Commune de La Chaussée-Saint-Victor. — Registres de la fabrique. — Registre contenant les noms de ceux qui ont payé leurs « droictures » pour les années 1561 à 1574. — Registre des recettes et dépenses de la fabrique, de 1611 à 1626. — Payé : pour la contretable du grand autel, 210 livres (1611) ; — à M. l'official et à son greffier, lors de leur visite à l'église, 17 livres 6 deniers ; — pour une messe fondée par l'ambassadeur d'Espagne (probablement *Don Bernardino de Mendoce*, qui figure comme parrain dans un acte de baptême relaté ci-dessus, le 21 février 1589), laquelle messe se dit le jour de Saint-Victor, pour deux années, dix sous tournois ; — « pour le vin de marché, le jour que Guillaume Poyrier auroit pris à fondre la cloche », 38 sous tournois ; — plus, pour le salaire de ceux qui ont descendu ladite cloche, 30 sous ; — plus, pour avoir fait mener ladite cloche au Poids-du-Roi, où ledit Poiryer avait son fourneau, et l'avoir ramenée après la refonte, 4 livres 1 sou ; — pour avoir monté ladite cloche, 7 livres 1 sou ; — audit Poiryer, fondeur, pour avoir fondu ladite cloche, conformément au contrat passé par devant Bernard, notaire, le 3 août 1613, 30 livres ; — au même, pour avoir fourni 200 livres de métal, 115 livres ; — au prédicateur qui a prêché les deux fêtes de Saint-Victor, 24 sous 6 deniers ; — au sieur Vazet, sieur de Montigny, commis à la recette des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts, 14 livres pour les héritages possédés par la fabrique, sujets auxdits droits ; — aux maçons qui ont carrelé l'église pendant les deux dernières années, 51 sous ; — pour une main de papier, 2 sous ; — à M. Nicolas, pour avoir fait un moule à pain enchanté, 40 sous ; — pour avoir fait tailler et bénir deux tables d'autel, 8 sous (1621-1622) ; — à l'imprimeur, pour avoir imprimé les « pardons », 100 sous ; — au prédicateur qui a prêché le jour de la Pentecôte, [illegible] sous 6 deniers ; — « pour avoir faict mettre des [illegible] en « acier, pour tenir les châsses sur les branquars, et pour « avoir faict accoustrer les soubastemens de la châsse de « Monsieur Sainct-Victor, et recoller plusieurs pièces des « petites châsses », pour le tout payé dix livres. — Registre des « droictures » de l'église de La Chaussée-Saint-Victor, de 1571 à 1597, contenant les noms des censitaires et le chiffre du cens payé par chacun d'eux.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier

1692-1731. — Fossé (commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation d'Anne Vallée, femme d'honorable homme Philippe Le Conte. — Baptême de : Pierre Parthenay, nommé par M. Jean-Baptiste Duhamel, agent d'affaires de Mademoiselle de Saint-Bohaire, et demoiselle Marie Aubert, de Blois (1702) ; — Anne, fille de François Thomas, garde des plaisirs du Roi, nommé par maître Nicolas Belot et dame Jeanne Rochebois, veuve de maître Jean Bailloux, en son vivant huissier au siége présidial de Blois ; — Isaac Toucheron, nommé par demoiselle Louise-Françoise Coyrin, veuve de M. Claude Texier, seigneur des Barres. — Inhumation, dans le cimetière de Fossé, du corps de messire Philippe Le Conte, prêtre, curé dudit lieu 19 septembre 1704). — Messire Fr. Pointeau, son successeur, signe en cette qualité dès le 22 septembre suivant. — Baptême de : Louis Chabault, nommé par messire Fr. Pointeau, curé de Fossé, et demoiselle Marie-Louise de Lescoux, qui ont signé (17 février 1706) ; — Marie Deschamps, nommée par messire Fr. Pointeau, curé dessusdit, et demoiselle Marie Heritte de Villiers (1707) ; — Angélique Coudriau, nommée par M. Fr. Ditely et demoiselle Angélique Le Cestre (1708). — Inhumation, dans le chœur de l'église de Fossé, du corps de [illegible] Marie-Louise de Lescoux, dame de Fossé et de [illegible], décédée à l'âge de 62 ans (7 juillet 1710). — Baptême de François Thomas, nommé par le sieur Duhamel, agent d'affaires de Mademoiselle de Saint-Bohaire, et demoiselle Elisabeth Juppin, femme du sieur Maréchal, garde des allées du Roi (1724). — Prise de possession de la cure de Fossé par messire N. Chéron, en remplacement de messire Fr. Pointeau (18 avril 1728). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : [illegible], Tretare, Caille, Lefebvre, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible]lier, Savaron, Guilbert, Parthenay, [illegible], [illegible], [illegible]

neau, Ordine, Grousteau, Colher, Berger, Pean, Gratte, Languedoc, Moreau, Arnould, Renouard, La Caille, Chaussat, Dupont, Bernier, Huet, Roulin, Deschamps, Dorion, Gasson, Bédaire, Suard, Lereux, Gauthier, Duguay, Daudré, Prévost, Chauveau, Houssard, Rahard, Pilleboue, Ouzilleau, Bardin, Montaubert, Chalumeau, Munière, Boissieu, Lebon, Aubert, Creton, Mireau, Dupuy, Vailusseau, Derome, Leroy, Blouin, Hidouin, Coudreau, Thibault, Noel, Henot, Cottereau, Dolard, Chevalier, Gohier, Laurent, Guignard, Rousseau, Chartrain, Mezangeau, Duchot, Bedeau, Gasny, Bonvalet, Rouillard, Delachartre, Gougé, Bertrand, Retoule, Marchal, Anjoran.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1731-1758. — Commune de Fossé. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Ordonnance du lieutenant particulier du bailliage et siége présidial de Blois, qui constate le baptême d'un enfant que le curé de Fossé avait oublié d'inscrire au registre. — Procès-verbal de l'élection de nouveaux fabriciens. — Baptême de Marie-Thérèse, fille de Denis Reigner, nommée par messire Charles Hérode, prêtre, curé d'Orchaise, et demoiselle Marie-Anne Plessis, de la paroisse de Saint-Sulpice, qui ont signé avec Chalmet, curé de Saint-Sauveur de Blois. — Mariage de Pierre Lemaire, garde des eaux et forêts du comté de Blois, avec Anne, fille de Jacques Maignan, vigneron. — Actes concernant les familles énumérées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Avril, Laigreau, Duval, Raricot, Marié, Terreau, Berthereau, Frou, Lardillard, Bardon, Chalmet, Lambert, Remy, Lesourd, Grias, Tiennedort, Cerfeuillet, Prieur, Jolly, Brisset, Hurault, Emery, Denis, Labbé, Bertheau, Guilly, Bicher, Porcheron, Desreux, Rahard, Boissière, Grattier, Joignet, Salmon, Mireau, Harault, Mercier, Gobin, Gannot, Guilbert, Blanchecotte, Lebouc, Guignebert, Bernage, Drouet, Gobin, Tanchou, Fermé, Prévôt, Tiercelin, Gardien, Lamy, Leroy, Gaullier, Foulliot, Poulx, Gratière, Dufoix, Martin, Maunière, Mordelet, Colas, Pasquet, Pilet, Tondereau, Brou, Suppligeau. Dorion, Fournier, Deslandes, Grillet, Bordier, Boilard, Machefer, Cartier, Bourdon, Bordeau, Legroux, Blanchet, Lépinay, Bricquet, Habert, Nollin, Faucheux, Gendron, Guéteau, Crochet, Guillot, Gasneau, Pardonneau, Caillère, Menars, Evrard, Montaubert, Jardé (*alias* Jarday), Cicogne, Monnereau et autres.

GG. 3. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1759-1772. — Commune de Fossé. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « L'an 1764, le 5 novembre, « après la publication des bans de futur mariage entre « messire Louis-Henri-François Colbert de Chabannois, « chevalier, sous-aide major dans le régiment des Gardes « françoises, fils majeur de messire François Colbert, « chevalier, marquis de Chabannois, et de dame Jeanne « Colbert de Croissy, damoiselle, ses père et mère, de la « paroisse de Saint-Eustache de Paris, d'une part ; et da« moiselle Marie-Anne Boillève d'Arbonne, fille mineure « de messire Louis-François Boillève d'Arbonne, écuyer, « thrésorier de France au bureau des finances de la géné« ralité d'Orléans, seigneur de Saint-Bohaire, Fossés et « autres lieux, et de dame Marie-Anne Canard, ses père et « mère, de la paroisse de Saint-Michel d'Orléans, et « actuellement en cette paroisse, d'autre part, faite une « fois seulement, *intra missarum solemnia*, tant en cette « église qu'en celles de Saint-Eustache de Paris et de « Saint-Michel d'Orléans, sans aucune opposition, comme « il paroît par le certificat du sieur de Villerouge, vicaire « de ladite paroisse de Saint-Eustache, en date du 21 octo« bre dernier, et par celui du sieur curé de Saint-Michel, « en date du 29 du même mois ; vu aussi les dispenses des « deux derniers bans accordées par Monseigneur l'arche« vêque de Paris, par Monseigneur l'évêque d'Orléans et « par Monseigneur l'évêque de Blois, toutes duement « controllées et insinuées, Nous, Charles-Gilbert de May « de Termont, évêque de Blois, soussignés, avons reçu « leur mutuel consentement de mariage en cette église, et « leur avons donné la bénédiction nuptiale, avec les céré« monies prescrites par la sainte Église, en présence du « sieur curé de Fossés, du sieur prieur de Saint-Bohaire, « du sieur curé de Marolles et du sieur de La Pagerie, « chanoine, témoins ; comme aussi en présence et du « consentement de messire François Colbert, marquis de « Chabanois, père de l'époux, de dame Jeanne Colbert de « Croissy, sa mère, de Messieurs Claude-Théophile et « Antoine-Alexandre Colbert, ses frères, de messire « Etienne-Edouard Colbert, abbé de Saint-Mesmin et « doyen de l'église d'Orléans, son cousin, de messire « Louis-François Boillève d'Arbonne, père de l'épouse, de « dame Marie-Anne Canard, sa mère, de M. Claude Du « Lac, son cousin paternel, de dame Louise-Françoise de « Radin, de dame Catherine Bégon de La Duye, et autres « parents et amis qui ont signé avec nous. — † C.-G., év. « de Blois, Colbert de Chabanois, le comte de Colbert, « Colbert Croissy de Chabanois, Boillève d'Arbonne de « Colbert, M. Deradin, Cl. Th. G. J. B. Colbert, comte de « Chabanois, M. A. Canard, Tascher de La Pagerie, Boil« lève d'Arbonne, A. A. M. G. marquis de Colbert, l'abbé de « Colbert, Jousselin, curé de... Châtillon, prêtre, Tanchou, « curé de Fossé. » — Inhumation, dans le chœur de l'église

de Fossé, du corps de messire François Tanchou, curé dudit lieu, décédé le 3 février, à l'âge de 52 ans (5 février 1765). — Mariage de François Boissé et Anne Thibierge. Ont signé : Beaumont de Saint-Denis, Hurault de Saint-Denis, Charlotte de Saint-Denis, Hurault de Villeluisant, Boillève d'Arbonne, Levastre, P. O. Grenier, curé de Fossé, et autres (1771). — Actes concernant les familles énumérées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Copeau, Marrelière, Tournois, Triboreau, Dessé, Tremeau, Bouju, Boutet, Chevaye, Pardessus, Pasnon, Bury, Duchesne, Guillon, Rossignol, Fouquet, Olivran, Jacquelin, Clément, Serray, Lardillier, Rivière, Roger.

GG. 4. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de Fossé. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Laurent Leroux, maître d'école à Fossé, le 16 juillet 1773. — Mariage de messire Corentin de Billoart de Kervasegan, chevalier, seigneur de La Monthelière, Bezardière, Courtaujon et autres lieux, ancien capitaine au corps royal de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis, veuf en secondes noces de dame Marie-Catherine Cadot, de la paroisse de Lunay, diocèse du Mans, d'une part ; avec demoiselle Françoise-Thérèse Du Lac de Milourdin, fille de feu messire Claude Du Lac, chevalier, seigneur de Montizambert, Milourdin et autres lieux, ancien enseigne de vaisseau du Roi, et de Madame Marie-Louise-Françoise de Radin, de la paroisse de Saint-Paterne d'Orléans, d'autre part ; en présence de la mère de l'épouse, de mesdemoiselles Marie-Louise-Françoise et Marie-Silvie Du Lac, ses sœurs, de messire Louis-François Boillève d'Arbonne, écuyer, trésorier honoraire de France, seigneur de Fossé, Saint-Bohaire et autres lieux, son cousin, et de dame Marie-Anne Canard, son épouse, de dame Élisabeth Toutun, veuve de messire Claude-François Boillève, en son vivant conseiller au présidial d'Orléans, de mademoiselle Suzanne de Vandebergue, de messire Charles-Léon de Taillevis, chevalier, seigneur de Perrigny, de dame Marie-Anne de La Tuste, son épouse, et de demoiselle Claude-Rose-Marie de Taillevis de Perrigny, leur fille, de messire Anne-Raoul-Marc Hurault, marquis de Saint-Denis, qui ont signé avec M. Ch. Gillet, L. A. B. de Kervasegan, prêtre, P. O. Grenier, curé de Fossé (20 décembre 1773). — Sépulture de : Simon Emery, procureur fiscal de la terre et justice de Saint-Bohaire (1776) ; — Marie-Anne-Marguerite, fille de feu Louis-Anne Le Maignen, en son vivant négociant à Marchenoir, et de demoiselle Marie-Marguerite-Françoise Chahuneau, femme en secondes noces de maître Louis Puzela, notaire royal à Fossé. — Moreau, curé de Fossé, signe en cette qualité le 7 mai 1776. — Changement du cimetière de Fossé en 1777. — Actes concernant les familles énumérées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Rothier, Jeuslain, Trétare, Richard, Landelle, Barbe, Roux, Rabotin, Mauvisé, Turne, Martineau, Bellier, Lebeau, Puzela, Gouin, Maugé, Robineau, Maugot, Hubert, [illegible], Jouzeau, Cendrier, Coudray, Quéniou, Godineau, Cordier, Brouillet, Oudine, Cordon, Lebaume, Boitard, Trouilleboue, Cornet, Poussin, Chandon, Venot, Bouzy, Girard, Faucheux, Mauboy, Brossier et autres.

GG. 5. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Fossé. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Charles-Albert Letessier, nommé par messire Charles-Albert de Mozé, chevalier de Pontgibault, capitaine des dragons du Roi, et dame Anne-Marie Le Gendre, épouse de messire de Salaberry, dame de cette paroisse, lesquels ont signé (1786) ; — Charles-Edme Noriet, nommé par messire Charles-Victoire-François de Salaberry, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président en sa chambre des comptes de Paris, seigneur de Pezay, Fossé, Saint-Bohaire et autres lieux, et dame Anne-Marie-Edme Le Gendre, comtesse de Dufort et de Cheverny, lesquels ont signé. — Actes concernant les familles énumérées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Cornet, Loiseleux, Perettte, Chevalier, Gabriel, Branchu, Ledoux, Guillon, Bréon, Megret, Bizieux, Mauboy, Orquiou, Renauld, Cointault, Ouzilleau, Granger, Chedé, Champion, Huron, Quéniou, Doublet, Philippe, Lubineau, Dezairs, Coudray, Vivant, Gault, Rigomer, Provendier, Fossereau, Chereau, Feuillâtre, Poitou, Hurtault, Tanviré et autres.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1579-1692. — Marolles (commune de), anciennement Marolles-les-Blanches. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sermon, par le curé de Marolles, en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, [illegible] de ce saint (23 juin 1671). — Anne, fille de Jean Bergevin, notaire royal à Saint-Bohaire, en 1625. — [illegible] de Jeanne Huet, nommée par [illegible], conseiller du Roi au siège présidial et bailliage de Blois, et demoiselle Anne, fille de [illegible], assesseur audit siège (2 août 1627). — [illegible], nommé par Jacques [illegible], [illegible] du château de Blois, et demoiselle [illegible]. — [illegible]

Dorion, nommé par noble homme Liphard Jahanneau, juge magistrat au siège présidial de Blois, et Florimonde de Bordeaux, femme de Jacques Piet, jardinier du jardin bas du château de Blois (1633) ; — Jacques Bordier, nommé par René Muselin et demoiselle Catherine de La Nionne, alias Nionaire ; — Mathurin Chereau, nommé par noble homme Étienne de Vernaison *alias* de Verneson, écuyer, seigneur de La Gabottière et autres lieux, et dame Marguerite Simard, qui ont signé (1654) ; — Jacques Lefebvre, nommé par messire Jacques de Fleurteau de Chantosme, et dame Marie d'Herbelin (1654) ; — Henri Sauvé, nommé par Etienne Rabineau, sergent royal et huissier, et Françoise Bellanger ; — Anne Perrin, nommée par M. Blanchet, seigneur de (Bonnevale), et haute et puissante dame Anne d'Herbelin (1649) ; — Georges Tretare, nommé par messire Pillot, curé de Marolles, et demoiselle Marie de Bonvoust (1664). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Lemarié, Drouet, Cormier, Marchais, Compain, Chereau, Leconte, Davau, Vollant, Savaron, Deparde, Chalopin, Thibault, Guillard, Blanchet, Tretare, Charron, Robert, Benoît, Marié, Pelletier, Languedou, Janvier, Becq, Morisset, Morier, Barbier, Blondeau, Creiche, Persillet, Bidon, Gaudin, Salmon, Bouchet, Choisnard, Bédaloue, Maudou, Mezange, Foucher, Briau, Bellier, Johanneau, Besson, Menard, Bernot, Trihoreau, Formion, Pillot, Barreau, Fobert, Bertheau, Catignon, Morin, Pinegaut, Couillard, Fichet, Grias, Bordier, Vernouillet, Brossier, Quenioux, Challumeau, Libault, Fesneau, Renouart, Pasquier, Rotart et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1693-1715. — Commune de Marolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Bénédiction de la grosse « cloche pesant milles livres. — Le 16me jour de juin 1695 « fut bénite par Nous, curé de Notre Dame de Marolles- « lès-Blanches, autrement lès-Blois, soussigné, notre grosse « cloche nommée Anne-Marie. Fust parrain haut et puis- « sant seigneur Charles de Lescoulx, chevallier, seigneur « de Saint-Bohaire, Connan, Villemallard et autres ses « lieux ; marraine, damoiselle Anne Belot, fille de deffunt « Jacques Belot, escuyer, seigneur de Moulins, Beauvais « et Pezay, conseiller du Roi, lieutenant-général des « bailliage et gouvernement de Blois, maire perpétuel de « laditte ville [de] Blois, et de dame Anne Laillier, et « laditte cloche nommée par lesdits seigneur et damoiselle « cy-dessus, nommée *(sic)* Anne-Marie, les jour et an que « dessus. De Lescoux, Anne Belot. » — Mariage de : Jean Le Vienge, chirurgien, avec Denise Jolly (1696) ; — Denis Jouanneau avec Marie Haslé. Ont signé : De Lescoux, M. de Bonvoust, de Lescoux et de Lescoux. — Inhumation de Jacques, fils de Jacques Labbé, droguiste à Blois (1699). — Baptême de Jacques Fesneau, nommé par Jacques Racelet, fils de Philippe-Brice Racelet, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de Blois, et de demoiselle Jeanne Baillou, et Marie Legras. — Mariage : de Bernard Cormier et Marie Forget, en présence de haut et puissant seigneur messire Charles de Lescoux, seigneur de Saint-Bohaire et autres lieux ; — d'Étienne Arnoul et de Marie Deschamps, en présence de messire Jean de Piennes, écuyer, qui a signé, avec M. de Piennes et autres (1706). — Inhumation : de Madeleine Racelet, fille de Philippe Racelet, lieutenant de la maréchaussée de Blois, et de Jeanne Baillou, décédée à l'âge de 12 ans (1710) ; — de Marie, fille de maître Michel Hureau, procureur au présidial de Blois, et de Marie Malherbe, sa femme, décédée à l'âge de huit jours (1713) ; — de Françoise, fille de Claude Dittely, marchand à Blois (1713) ; — dans l'église de Marolles, près de la chapelle de Saint-René, du corps de messire René Boyvin, ancien curé de cette paroisse, décédé à l'âge de 90 ans environ (10 novembre 1712), en présence de Louis Soudart, curé d'Averdon, François Pointeau, curé de Fossé, des curés de Villerbon et Villebarou, et de M. Darondeau, curé de Marolles. — Messire M. Darondeau, son successeur, signe en cette qualité dès le 5 janvier 1712. — Actes concernant les familles énumérées à la fin de l'article précédent et celles dont les noms suivent : Duhoux, Remay, Dupuy, Jolly, Drouard, Férand, Dupré, Bourgouin, Millon, Blanchard, Maugé, Bouzy, Jonquaire, Péan, Berger, Tabourt, Arnoul, Bouturier, Gault, Rousset, Pilleboue, Daudin, Solmeau, Jallon, Chauveau, Paillard, Rousseau, Richard, Chevau, Rossignol, Goussault, Badère, Gauvin, Nivet, Brillard (*alias* Brislard), Lombredasne, Chevallier, Pasnon, Lecourt, Hamelotteau, Caillonneau, Hubert, Desreaux, Siflet, Fouquet, Bougrel, Molotteau, Caille, Boury, Besneau (ou Resneau), Dudillet, Guinebert, Germain, Gallois, Corbin, Faucheux, Tabourdeau, Papineau, Sergent, Hahusseau, Beaujouan, Miollet, Levêque, Minière, Moreau, Mirault, Hardouin, Menage, Provost, Besnard, Rougé, Genty, Bertin, Porcheron, Goujart, Lombard, Paulmier, Houssard, Bellier, Giau (*alias* Giot), Pelé, Suppligeau, Verret, Gallou, Goubillon, Troussel (ou Trousset), Chahuneau, Robert, Gilles, Marquenet, Poitou, Valusseau, Flamand, Dolidon, Harpenteux, Marchand, Mignot, Chauvigny, Gaudry, Potereau, Hénault, Mormiche, Nivette (*alias* Nivet), Palgé, Collin, Bourgeois, Susanne, Rabier, Picardeau, Oudin, Pilot, Bougouin, Jouanneau, Buzard, Prévôt, Truet, Dorion, Regnier. — Guillaume Arnoul, maître d'école de la paroisse de Marolles en 1706 et années suivantes.

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1716-1742. — Commune de Marolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de Thomas Herpin, de la paroisse de Courtalain (Eure-et-Loir), avec Marguerite Chureau, en présence de Fr. Loger de Villiers, bailli, seul juge civil et criminel de police de la châtellenie de Courtalain et annexes, et des seigneurs d'Arroust, célébré par Michel Darondeau, curé de Marolles. — Prise de possession de l'église paroissiale de Marolles par E. Marchais, par résignation, à son profit, de messire Michel Darondeau (27 août 1724). — Certificat de visite de la paroisse de Marolles par Monseigneur de Crussol, évêque de Blois, le 3 mai 1735. — Actes concernant les familles Chalumeau, Remay, Pillet, Marchand, Merendel, Rouault, Touzay, Solmeau, Leroux, Levieuge, Bourgouin, Larpenteux, Picardeau, Dorion, Jolly, Persillet, Bouzy, Oullier, Cormier, Bellier, Dupuy, Robert, Rabouin, Sauvé, Partenay, Lefèvre, Gault, Hubert, Gandon, Jouanneau, Martin, Fesneau, Huet, Bourdonneau, Creiche, Hahusseau, Desreux, Demeulle, Baignoult, Daudin, Renoir, Arnoul, Desprez. — Guillaume Arnoul, maître d'école de la paroisse de Marolles, les 18 août 1717 et 13 juin 1727. — Actes concernant les familles Tretare, Burger, Pilot, Chocat, Hardouin, Gilles, Meusnier, Giot, Dupré, Garnier, Jousselin, Barbary, Hadou, Pasnon, Prévost, Cormier, Deschamps, Mirmont. — « Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime David Nicolas de Bertier, premier évesque de Blois, est mort le vingt d'aoust de l'année 1719, et le 22 du mesme mois a esté descendu dans la cave. — M. Darondeau, curé de Marolles. » — Actes concernant les familles Grousteau, Rousseau, Hemery, Feuillâtre, Lecoffre, Regnier, Duplès, Mouslée, Ferry, Bardon, Granger, Barreau, Gandon, Blanchard, Nivette, Suppligeau, Chaussart, Née, Anglenay et autres.

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1743-1752. — Commune de Marolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de messire Michel Belot, chevalier, seigneur de Pezay, paroisse de Marolles, y demeurant, fils majeur de feu messire Jacques Belot, vivant chevalier, seigneur de Pezay, Moulins et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général au présidial de Blois, et de feue dame Anne Lallier, d'une part ; avec dame Marguerite de Beauchêne, veuve de messire Guillaume Belot, vivant chevalier, seigneur de L'Alleu, La Motte, Moulins et autres lieux, demeurant à Blois, paroisse St-Solenne, d'autre part (8 mai 1743). — Plantation et bénédiction d'une croix de bois, par messire E. Marchais, curé de Marolles (27 mai 1747). — « La « nuit du 29 au 30 d'aoust 1745, à minuit moins un « quart, le tonnerre est tombé sur le cloché de cette « église, a couppé la peigne du coq, découvert presque « en entier le cloché jusqu'au bafroit, sans défaire la « latte, a coullé par le [illegible] « passé à costé de la lucarne, ensuite sur le cœur, est « venu passé par le haut du vitrau, est descendu au bas ; « une partie est passée au travers de la voutte du cœur « en deux endroits, est venu jusqu'au coin de l'autel, « ensuitte contre la chaire, ensuitte contre le vitrau, du « costé de Marmoutier, sans faire de mal au sonneur. « Une autre partie du tonnerre a passé sur une grange, « y a défait et cassé les tuiles jusqu'au bas, de la largeur « d'un pied, à peu près comme fait une toppe *(sic)*, quand « elle vat *(sic)* entre deux terres, sans défaire aucune « latte, ensuite est venu passer par une cave. Ladite « réparation s'est faite par les sieurs décimateurs, qui a « été finie le 17 novembre 1747. Elle a couté aux sieurs « décimateurs 200 livres, et à moi 14 livres. — Marchais, « curé de Marolles-les-Blanches. » — Inhumation : près de la grille du cimetière de Marolles, de messire Etienne Marchais, curé de cette paroisse (16 juillet 174[illegible]) ; — dans le chœur de l'église dudit lieu, de messire Louis-Jérôme Ligné, curé de Marolles, successeur de messire Etienne Marchais (15 octobre 1749). — Actes concernant les familles Pillot, Gandon, Derreux, Cormier, Jolly, Partenay, Gaullier, Remay, Bourgouin, Marchand, Pasnon, Creiche, Daudin, Renard, Plumard, Minière, Bourdonneau, Blanchet, Resneau, Nivette, Persillet, Chalopin, Gaut, Chahumeau, Dorion, Chapeau, Beaujouan, Crosnier, Lemaire, Quenton, [illegible], Barreau, Hubert, Tretarre, Rondain, Bouzy, Poirrier, Fouquet, Jouanneau, Boutet, Martineau, Blanchard, Caillonneau, Foirest, Proust, Saunier, Bretin, Lacroix, Vernouillet, Mirault, Tondereau, Collin, Dugay, Noël, Pusset, Duloy, Picardeau, Hesté, [illegible], Suard, Marié, Herpin, Lefèvre, Catignon, Pilleboue, Beaupain et autres.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1753-1762. — Commune de Marolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant les familles Creiche, Deniot, Persillet, Haslé, Bougouin, Pasnon, Grillet, Remay, Gandon, Marchand, [illegible]

gnon, Pilleboue, Forest, Dorion, Douzy, Minière, Chapeau, Berien, Desneux, Jacquet, Tretarre, Blanchet, Legras, Rabier, Deschamps, Genron, Morion, Brisson, Bouzy, Grillet, Cormier, Robert, Prevôt, Pilot, Jolly, Partenay, Jouanneau, Butard, Gouget, Beaujouan, Bisseau, Renouard, Nivet, Mahot, Barreau, Boucher, Chahuneau, Duplaquet, Leduc, Arnoust, Suart, Resneau, Guinebert, Daudin, Dupré, Deniau, Chalopin, Hubert, Vernouillet, Blanchard, Bourdonneau, Huet, Saget. — Enterrement de Jean Pasnon, vigneron, et du sieur Jean Baudet, chirurgien, morts tous les deux subitement, les 1 et 24 mai 1757. — Actes concernant les familles Grou, Château, Chalumeau, Gaultier, Blondeau, Rouleau, Mesnage, Bosseray, Broc. — Baptême de Jacques Herpin, nommé par messire Paul Boësnier de Lorme, maître des eaux et forêts de l'élection de Blois, et dame Marie Boësnier, veuve de messire Jacques Masson. — Actes concernant les femilles Belier, Martineau, Oudine, Chabot, Reuilly, Estré, Leroux, Chereau, Mesange, Colin, Lefas, Caillonneau, Verret, Sauvé et autres.

GG. 6. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de Marolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant les familles Lefas, Creiche, Bouzy, Dorion, Robert, Jouanneau, Minière, Legras, Faucheux, Blanchet, Remay, Catignon, Estré, Lahaye, Renouart, Marchais, Beaujouan, Pasnon, Grillet, Cormier, Blondeau, Bertin, Gouget, Chalumeau, Persillet, Quenioux, Daudin. — « [L'an mil sept cens] « soixante et quatre, le cinquième [jour de ma]rs, a été « par nous soussigné, bénite la petite cloche de cette église. « Le parrain a été messire Jacques de Joanne de La Carre, « marquis de Saumery, gouverneur de Chambort, cheva- « lier non profès de l'ordre de Malte, représenté par « Monsieur Antoine Gentil, bailly du marquisat pairie de « Menars, la marraine haute et puissante dame madame « Jeanne-Antoinette Poisson, duchesse marquise de Pom- « padour et de Menars, l'une des dames du palais de la « Reine, dame de St-Ouen et autres *(sic)*, représentée par « demoiselle Marie-Anne Gentil, en présence des sieurs « curés de Fossé, la Chapelle-Vendomoise et prieur de « St-Bohaire. » — Actes concernant les familles Herpin, Rabier, Caillonneau, Trétarre, Poirier, Péron, Bourgouin, Lecour, Cochereau, Derreux. — Baptême d'Alexandre Charles, fils de Jacques Herpin, laboureur, nommé par messire Alexandre Masson, chevalier, seigneur de Pezay, et demoiselle Charlotte Brisconnier, qui ont signé (1764). — Actes concernant les familles Blanchard, Forest, Péan, Lègnereau, Gault, Régnier et autres. — Baptême de la grosse cloche de l'église de Marolles. Le parrain a été messire Abel-François Poisson, marquis de Marigny et du marquisat pairie de Menars, commandeur des ordres de Sa Majesté, représenté par Monsieur Antoine Gentil, bailli de Menars; et la marraine dame Catherine-Henriette de Fieubet, représentée par Marie-Anne Gentil, en vertu de procurations passées devant Dutertre et son collègue, notaires au Châtelet de Paris (8 mai 1765). — Actes concernant les familles Colin, Richon, Daviau, Fouquet, Lefèvre, Oudine, Chahuneau, Baglan, Suppligeau, Leblond, Arnoult, Quenioux, Partenay, Leroux, Verret, Pou, Thibault, Pilot, Prévôt, Gault, Nivet, Boulangeau, Rabereau, Doizy, Gandon, Mary, Lemerle, Fariau, Daviau, Renouard, Chapeau, Maran, Joly, Durand, Crosnier, Mesange, Berlier, Legroux et autres.

GG. 7. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de Marolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant les familles Creiche, Forest, Legras, Persillet, Jouanneau, Chahuneau, Robert, Tretarre, Lefas, Remay, Blanchard, Colin, Pilleboue, Dugaud, Dorion, Derreux, Parthenay, Joly, Doisy, Gaillard, Fariau, Minière, Berthelot, Catignon, Leroux, Deniau, Roubalay, Bossé, Gougé, Chapeau et Pasnon. — Inhumation de Joseph Chereau, chirurgien de la paroisse de Marolles, décédé le 18 décembre 1774, âgé de 49 ans. — Actes concernant les familles Nivet, Duvivier, Daudin, Jouseau, Ménage, Blondeau, Moury, Légnereau, Renouard, Tremeau, Marchand, Tanviré, Lelong. — Inhumation de haut et puissant seigneur messire Alexandre-Frédéric-Jacques de Masson, marquis de Pezay, mestre de camp de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, inspecteur général des milices-gardes-côtes de France, mort au château de Pezay le 6 décembre 1777, âgé de 36 ans, en présence de : haut et puissant seigneur Dominique Joseph, marquis de Cassini, noble « Siennois, » maréchal des camps et armées du roi, seigneur d'Ambel, les Blaches et autres lieux, son beau-frère; — Paul Boësnier de Lorme, seigneur du Gué-la-Guette, son oncle; — Pierre-Paul Boësnier, écuyer, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts du comté de Blois; — Jacques Boësnier de Clerveaux, Adrien Le Groux, ancien lieutenant des eaux et forêts du comté de Blois. — Baptême de Charles René, fils de Jean-Charles Robin, maître pépiniériste de la pépinière royale de Pezay. — Actes concernant les familles Cormier, Gougé, Guibou, Grillet, Verret, Jobin et autres.

GG. 8. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Marolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant les familles Gillet, Aubert, Cormier, Bourdonneau, Trepereau, Boucher, Lègnereau. Martineau, Forest, Fariau, Marchais, Creiche, Pasnon, Evrard, Papineau, Chahuneau, Renouard, Remay, Grillet, Lemay, Lefas, Guibert, Doisy, Catignon, Desreux, Berthelot, Caillonneau, Adam, Mariette, Tremeau, Péan, Joly, Dorion, Deschamps, Machefer, Dugaud, Partenay, Nivet, Legras, Moreau, Revaux, Jouanneau, Marchand, Pilleboue, Persillet, Blanchard, Menars, Lebaube, Norquet, Beaujouan, Jobin, Chapeau, Sagé, Roubalé, Guibou, Delachartre. — Inhumation du corps de dame Anne Rimbault, veuve de sieur François Paris, vivant huissier, de la paroisse St-Solenne de Blois. — Actes concernant les familles Saint-Paul, Chereau, Crosnier, Berthelot, Regnier, Robin, Jousseau, Blondeau, Gobillon, Picardeau, Gaud, Châteignier, Chaumet, Geux. — Baptême de demoiselle Jeanne-Rose, fille de messire Jacques-Pierre Hachin, écuyer, conseiller au Conseil supérieur du Port-au-Prince, et de dame Rosalie-Philippine Peilhou, sa femme, accouchée au château de Pezay. Le parrain a été messire Pierre-Jean-Baptiste Paris, conseiller du Roi au présidial d'Orléans, représenté par messire Charles-Marie Yrrumberri de Salaberri, fils, et la marraine dame Marie-Rose Jogues de Martinville, femme de messire Michel de Chabanon, représentée par haute et puissante dame Anne-Marie Legendre, présidente de Salaberri, dame de Pezay, St-Bohaire et autres lieux, qui ont signé avec Aubert, curé de Marolles (15 décembre 1786). — Actes concernant les familles Guilbert, Lambert, Gillier, Herpin, Poitou, Ivon, Minière, Corbat, Pétard, Plet, Gauthier, Cahier, Buisson, Dehargnes, Adoubie, Blesou, Plessis, Evras (*Alias* Evrard), Cruchon, Fourmy, Longat, Poillièvre, Veret, Legroux, Oudin, Hersant et autres.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1635-1667. — MONTLIVAULT (Commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Nicolas Maulny, nommé par messire Nicolas, fils de messire Jacques Lemaire, écuyer, seigneur de Montlivault, et demoiselle Marguerite Brossier, fille de feu noble homme Hilaire Brossier et de dame Guillemette Charron. — Bénédiction de la grosse cloche de l'église paroissiale de Montlivault, nommée par messire Jacques Lemaire, seigneur de Montlivault, noble homme Guillaume Brossier et [illegible] Marie Bégon, femme de noble homme Jacques [illegible], « comme il est plus amplement porté en l'inscription faite « sur ladite cloche ». — Baptême de : Jean [illegible], nommé par Guillaume Fromet et Marguerite Brossier, fille de feu Hilaire Brossier, vivant maître de la poste de Montlivault ; — Nicolas, fils de Dié Regnier, nommé par Madeleine, fille de Jean Belebat, cocher de la Reine mère du Roi ; — Jean, fils d'honorable homme Nicolas Pichon, nommé par noble homme Michel Durand, lieutenant criminel en l'élection de Blois ; — Marguerite, fille de François Barbier et de Marguerite Fouquet, nommée par Marguerite Brossier, fille de feu Hilaire Brossier, l'un des six-vingt chevaucheurs des postes de France, demeurant à la poste de Montlivault ; — Madeleine Fromet, nommée par Jean Catignon, officier de la Reine mère, et Madeleine Vidron ; — Marie, fille de Jean Thenot, nommée par A. Durand et demoiselle Marie Lemaire, fille de Monsieur de Montlivault, écuyer, secrétaire du Roi (1690) ; — Claude Renier, nommé par noble homme Claude Bosc, sieur du Bois, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, et Marie Durand, qui ont signé ; — Françoise Belin, nommée par François Lemaire, écuyer, sieur de Villeroumard, greffier des commissions extraordinaires, et demoiselle Marie Lemaire, sa sœur, qui ont signé ; — Hilaire Thibault, nommé par Claude Bosc, contrôleur ordinaire des guerres, et Marguerite, fille de noble homme Jacques Chartier, aussi contrôleur ordinaire des guerres, qui ont signé (1641) ; — Louis Amiot, nommé par messire Louis Cothereau, curé de Montlivault, et Marie Durand, fille de Monsieur Durand, maître de poste à Montlivault. — Bénédiction de la grosse cloche de l'église paroissiale de Montlivault, nommée par noble homme Jean Lemaire, écuyer, seigneur de Montlivault, noble homme François Gallon, seigneur de La Chapelle, et demoiselle Marguerite de Huet, femme du seigneur de La Chapelle, qui ont signé (20 octobre 1652). — Baptême de : Joseph, fils de Pierre Guillon, nommé par [illegible] (*alias* Druillon), sieur de La [illegible] Guillon, femme de Claude Gendrier, marchand ; — N...., fils de Florimond Chabault, nommé par Jehan Charron, conseiller du Roi, contrôleur [illegible] des guerres, en Picardie, et Marie [illegible]. — Jehan, fils de Jean Lemaire, écuyer, seigneur de Montlivault, et de Marie [illegible], nommé par Jacques de [illegible], écuyer, seigneur de [illegible], bailli et gouverneur de Blois, et dame Marie [illegible], femme de Monsieur [illegible], conseiller [illegible] des finances en la généralité de Paris, qui ont signé 27 se-

tembre 1654); — Pierre Blanchet, nommé par Jean Charron, conseiller du Roi, contrôleur général des guerres, et Marie Charron, femme de Monsieur de Saumery ; — Louise, fille de Jacques Bordier et Louise Lelièvre, nommée par Denis Bordier, fils de Jacques Bordier, officier de Son Altesse Royale, et Marie Pissonnet, fille de François Pissonnet, aussi officier de Son Altesse, qui ont signé ; — Madeleine Arault, nommée par François, fils de noble homme François Jarday, et Anne, fille d'honnête homme Jacques Noiret. — Bénédiction de la grosse cloche de Montlivault, nommée par messire Jean Charron, seigneur de Nozieux, et dame Marie-Charlotte Lefèvre, femme de messire Jean Lemaire, écuyer, seigneur de Montlivault et autres lieux, laquelle cloche a reçu le nom de Jean (29 octobre 1656). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Derouet, Dugay, Bernard, Nourry, Miot, Dupont, Guillon, Lepage, Charron, Rotté, Ridard, Galiot, Guibert, Bordier, Chabot, Denisot, Sepeau, Roy, Boulard, Gibert, Fouquet, Bouguion, Meusnier, Chabault, Fernouillet, Cognet, Belin, Chevallier, Leroux, Maulny, Dutron, Duval, Blanchet, Chassier, Lelièvre, Drouin, Jouanneau, Racault, Voisin, Mestivier, Rossard, Ledoyen, Guignard, Terreau, Laberthe, Pareau, Mariette, Lemeasle, Verdure, Aubert, Garnier, Alliot, David, Baudet, Ferrasson, Suppligeau, Villiers, Carré, Cazin, Moreau, Doussard, Morissard, Brisset et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1668-1692. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Jacques-Guillaume, fils de Jacques de Boullemert, écuyer, seigneur de Lars, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et siége présidial d'Alençon, et de dame Catherine Lefebvre, sa femme, nommé par messire Guillaume Charron, vicomte de Menars, et dame Catherine Charron, femme de messire Jacques de Johanne, seigneur de Saumery, Huisseau-sur-Cosson et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, grand-maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de France, qui ont signé (18 septembre 1668) ; — Denis Lepage, nommé par Denis Rossart, curé de Montlivault, et dame Charlotte-Marie Lefebvre, femme de messire Jehan Lemaire, écuyer, seigneur de Montlivault. — Testament de messire Nicolas Du Courtois, écuyer, seigneur de Rieux, ci-devant capitaine-lieutenant des chevau-légers du régiment de Duras, et depuis deux mois garde du corps de Sa Majesté, en la compagnie du comte de Lauzun, par lequel il élit sa sépulture en l'église de Montlivault, et lègue : au sieur Lamy, garde du corps, son sabre d'argent et ses deux pistolets ; — au comte de Lauzun, son cheval, s'il le trouve à son gré, « et le prie « d'estre persuadé qu'il a beaucoup de déplaisir de n'avoir « pas vescu plus longtems, pour lui tesmoigner le zèle et « l'affection qu'il avoit pour son service », et fait encore d'autres dispositions (14 octobre 1670). — Baptême de : Jean-François Terreau, nommé par François de Valençay de Montlivault et Catherine Gendrier ; — Jean-François, fils de Jean-François Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault, et de dame Charlotte Lefebvre, sa femme, nommé par François Lemaire, chevalier, seigneur de Villeromard, châtelain de Diziers, conseiller du Roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, capitaine des chasses du duché d'Orléans et comté de Beaugency, du côté de la Beauce, chevalier des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, et dame Marie de Mainferme, sa femme (20 mai 1676). — Bénédiction de la grosse cloche de l'église paroissiale de Montlivault, « nommée et dédiée sous le nom et à l'honneur de Saint « Pierre, patron de ladite église », par messire Jean Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault, et par demoiselle Anne-Marguerite, fille de noble homme François Mesnard, écuyer, sieur de La Potène (?), lieutenant particulier au bailliage de Blois, pour et au nom de demoiselle Marie-Marguerite, fille de messire Alexandre Bontemps, chevalier, conseiller du Roi, gouverneur et intendant des château et parc de Versailles, premier valet de chambre de S. M., secrétaire général des suisses et grisons (4 novembre 1680). — Baptême, sans les cérémonies de l'Eglise, de demoiselle Marie-Jeanne de Montlivault (4 octobre 1690). — Décès de messire Jean Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault, inhumé dans le chœur de l'église de Montlivault, le 31 décembre 1688. — Baptême de Jean-Baptiste-François, fils de Jean-Baptiste Lemaire, conseiller en la chambre des comptes de Paris, et de Marie Nau, nommé par noble homme Charles Pissonnet, sieur de Bellefonds, qui a signé, et demoiselle Marie-Jeanne-Lemaire, qui a déclaré ne le savoir faire (elle avait alors 6 ans). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Johannet, Bordier, Mariette, Racault, Poisemulle, Dumont, Lacaille, Belin, Brisset, Terreau, Chassier, Durand, Maulny, Fromet, Meunier, Gallon, Moreau, Charron, Mariette, Ferrasson, Lemerle, Rotté, Barbotteau, Fauchard, Drouet (*alias* Derouet), Roger, Amiot, Aubert, Galliot, Rentier, Bruneau, Guillon, Roulleux, Thuault, David, Guignard, Carré, Arrault, Sepeau, Chabault, Roux, Meignot, Gaudry, Crozillet, Daubigny, Bordier, Chabot, Fernouillet, Prousteau, Drouin, Voisin, Fayot.

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1693-1712. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de François Dumont, maître d'école à Montlivault, avec Louise Liedet, fille de Nicolas Liedet et de M. Lebrun (?), femme de chambre de mademoiselle de Genlis, demeurant à « Luxembourg », paroisse Saint-Sulpice (de Paris), en présence de Monsieur et Madame de Montlivault, de M. Coulomb et autres parents et amis (6 octobre 1704). — Baptême de Jean-François Amiot, nommé par messire Jean Patault, curé de la paroisse, et demoiselle Elisabeth-Madeleine de La Ferrière, fille de feu messire Yves de La Ferrière, chevalier, seigneur de La Gotterie (*alias* La Gautherie), et de dame Louise de La Boissière. — A la fin du registre des baptêmes de 1699, on lit le quatrain suivant, de la main de G. Lelièvre, chapelain habitué en l'église de Montlivault :

« Couard, tu crains de passer sur cette étroite planche
« Où Dieu même a passé, où tous les hommes vont ;
« Tu y vas en enfant que l'on tient par la manche,
« Et toujours vers le bord tu retournes le front. »

Mariage de monsieur maître François Court, conseiller d'honneur au bailliage et siége présidial de Blois, fils de François Court, aussi conseiller d'honneur au même siége, et de Françoise de Flandres, de la paroisse St-Solenne de Blois, d'une part ; avec demoiselle Anne Bordier, fille du sieur Marin Bordier, officier du Roi, et d'Anne Roy, de la paroisse de Montlivault, d'autre part ; en présence de demoiselle Marie Court, sœur de l'époux, du sieur Honoré Houel, ci-devant son curateur, de Nicolas de Saint-Michel, capitaine de bombardiers, de messire Guillaume-Jean de Vernaison, écuyer, seigneur des Forges, de dame Marie Nau, femme de monsieur de Montlivault, et des père et mère de l'épouse, qui ont signé (9 février 1705). — Baptême de : Françoise-Jeanne Amiot, nommée par Jean-François, fils de messire Jean Lemaire, seigneur de Montlivault, et demoiselle Françoise Le Clerc, demoiselle de madame de Montlivault ; — Catherine Miot, nommée par messire Jean Patault, docteur en théologie, curé de Montlivault, et dame Catherine Mahy, femme de monsieur Flament, avocat au Parlement. — Actes concernant les familles : Drouet (ou Derouet), Lelièvre, Mesnard, Maulny, Chassier, Meunier, Leroux, Guibert, Dumont, Charron, Carré, Gendrier, Mignot, Naslin, Barthélemy, Chabault, Villiers, Desmonts, Galliot, Rotté, Durand, David, Johannet, Audinet, Chocat, Ferrasson, Ridard, Moreau, Mariette, Daubigny, Ronce, Rautien, Fouchault, Naslin, Sepeaux, Lemerle, Crochet, Rousseau, Arrault, Passavant, [illegible], Jolly, Blanche, Terreau, [illegible], [illegible], [illegible], Boyer, Frenouillet, Huguet, Lacaille, Aubert, Dupont, Caillard, Ouet, Fayot, Barbier, Chouet, Carel et autres.

GG. 4. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1713-1730. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — En tête du registre des inhumations de l'année 1714, de la main de messire Pairas, vicaire : « Montlivault, *latine Mons validorum*. » — Baptême de Marie-Anne Derouet, nommée par messire Jacques Fariau, contrôleur des actes de notaires, à Saint-Dyé-sur-Loire, et demoiselle Marie-Anne Texier, femme de monsieur Bordier, officier du Roi, qui ont signé. — Inhumation de Jacques, fils du sieur Jacques Fariau, huissier royal à Saint-Dyé, et de dame Marie-Thérèse Blanche, sa femme (25 octobre 1715). — Mariage de Charles Chandriveau et Madeleine Leroux, en présence de messires Jean et Charles-Pierre Lemaire de Montlivault. — Mariage de Jean Massion, fils du jardinier de Menars, et Thérèse Amiot, en présence de dame Marie Nau, veuve de messire Jean Lemaire, écuyer, seigneur de Montlivault, et d'autres témoins. — « Le 14 juin 1725, en vertu de « l'ordonnance rendue à la [requeste (?)] de Monseigneur « l'évesque de Blois, en datte du 15 avril de la présente « année, les statues de Saint Blaise, de Saint Sébastien, « de Sainte Anne et de Saint-Roch, qui étoient en la cha- « pelle de Saint-Blaise, ont étés enterrés dans le coin du « cimetière, proche les murs du jardin du presbytère, « vis-à-vis la grange de la maison presbyteralle. — Gaul- « dray, curé de Montlivault. » — Mariage : de Nicolas, fils du sieur Pierre Robin, avec Louise-Gabrielle Soufflot de Montigny, fille de feu sieur Jean-Baptiste Soufflot de Montigny (1726) ; — de maître [illegible], avocat au Parlement, fils de feu maitre Veronneau, aussi avocat au Parlement, et de dame Anne Perrin, d'une part ; avec demoiselle Marie-Anne Texier, veuve de sieur Marin Bordier, officier du Roi, d'autre part, en présence de Claude Texier, lieutenant au bailliage et prévôté de Suèvres, du sieur Nicolas-Etienne Jorry, directeur des postes de la Cour de [illegible], et d'autres parents et amis (20 février 1730). — [illegible] de l'église paroissiale de Montlivault, pesant environ deux mille et [illegible] par messire Claude [illegible], au grenier à sel de Blois, tant en son nom que comme chargé de procuration de messire [illegible], conseiller d'État, procureur général de la Cour des Aydes, secrétaire de la [illegible] et cabinet du Roi, [illegible] et

garde des sceaux de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Jean-de-Jérusalem, et par dame Marie Nau, veuve de messire Jean Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault, vivant conseiller du Roi et maître des comptes en la chambre de Paris (13 juin 1730). — Actes concernant les familles : Guillon, Barthélemy, David, Mesnard, Fromet, Charrier, Descombles, Paulé, Badaire, Javary, Piochon, Durand, Leroux, Boyer, Mignot, Daubigny, Passavant, Rantien, Brunet, Villiers, Jousselain, Moreau, Menuet, Charron, Maulny, Roger, Chabault, Barbotteau, Bissineton, Racouët, Lamy, Labbé, Martin, Lelièvre, Dupont, Deschaumes, Pétré, Voisin, Meunier, Villiers, Foucault, Leguay, Huguet, Carré, Frenouillet, Péan, Maurissard, Ferrasson, Caillard, Dodu, Belin, Audinet, Galliot, Lecourt, Pinon, Marchand, Blanche, Huet, Courtois, Lemeasle, Desvaux, Racault, Brisemure, Besse, Gobert, Goureau, Brisset, Ruelle, Aubineau, Orgeon, Marcadé, Bellefort et autres.

GG. 5. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1731-1742. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation dans l'église de Montlivault, le long du mur, près de la porte de la sacristie, du corps de dame Marie Nau, veuve de messire Jean Lemaire, vivant chevalier, seigneur de Montlivault, morte à Paris, le 5 octobre, âgée d'environ 64 ans (7 octobre 1731). — Bénédiction de la grosse cloche de Montlivault, nommée Jean-Baptiste par messire Jean-Baptiste Lemaire, écuyer, seigneur de Montlivault, accompagné de messire Claude de Montlivault, chevalier, et par dame Marie Lemaire, absente, veuve de messire Edmond Thibert, conseiller du Roi, receveur général des consignations (11 décembre 1736). — Baptême de : Marie Drouet, nommée par le sieur Jean Hélie et demoiselle Marie Du Pizet, en présence de dame Marguerite de La Joue, qui tous les trois ont signé ; — Anne Marie, fille de messire Jean-François Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault, Saint-Dyé, Maslives et autres lieux, et de dame Marie-Anne Presle, nommée par messire François Gilbert de La Combe, prêtre, licencié en droit de la Faculté de Paris, et demoiselle Anne-Angélique Lemaire de Montlivault, âgée de 3 ans 3 mois, en présence de messire Charles-Pierre Lemaire, chevalier de Montlivault (16 novembre 1742).— Actes concernant les familles dont les noms suivent : Miot, Fromet, Ferrasson, Maulny, Rose, Guilbert, Moreau, Hanot, Lelièvre, Barbotteau, Frenouillet, Pétré, Mesnard, Arrault, Duneau, Rantien, Daubigny, Audinet, Durand, Hélie, Passavant, Chabault, Blanche, Moreau, Goureau, Galliot, Guillon, Carré, Marcadé, Johannet, David, Voisin, Racault, Meunier, Teneau, Villiers, Derouet, Guimont, Guibert, Charron, Dupont, Lacaille, Besineton, Lemeale, Brisset, Leroux, Branchu, Garnier, Villegier, Carrel, Péan, Bellefort, Lisot, Caillard, Malterre, Chiquet, Brunet et autres.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1743-1751. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de demoiselle Adélaïde-Angélique-Charlotte, fille de messire Jean-François Lemaire, seigneur de Montlivault, Saint-Dyé, Maslives et autres lieux, et d'honorable dame Marie-Anne Presle, ondoyée le 3 août dernier, le lendemain de sa naissance, nommée par messire Jacques Des Martrais, écuyer, conseiller du Roi, et honorable dame Angélique Presle, veuve du sieur de Ponctis de La Tour, écuyer, secrétaire du Roi, lesdits parrain et marraine absents et représentés par messire Charles-Pierre Lemaire de Montlivault et demoiselle Marie-Anne-Angélique de Montlivault (28 octobre 1744). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Audebert, Menard, Audinet, Ferrasson, Villiers, Rantien, Fromet, Moreau, Daubigny, Guignard, Terreau, Drouet, Bonnet, David, Bourdin, Groux, Lemeasle, Arrault, Chabault, Barthélemy, Garnier, Amiot, Frenouillet, Racault, Blanche, Roger, Huguet, Dupont, Maulny, Trottereau, Durand, Guimont, Chassier, Passavant, Carré, Brisset, Foucault, Pétré, Hénault, Tretarre, Péan, Laberthe, Lelièvre, Charron, Lacaille, Lefèvre, Barbotteau, Habert, Métivier, Ferrandou, Villegier, Meunier, Mignot, Clergeon, Foucard, Fouquet, Rotté, Moulnier, Devaux, Planchon, Guerinet, Désormeaux et autres.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1753-1762. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Les pardons que « gâgnent les confrères de Notre-Dame de Montserrat », placard imprimé, in-folio, avec gravure sur bois. — Inhumation, dans le chœur de l'église de Montlivault, du corps de messire Philippe Chiquet, vivant curé de cette paroisse, décédé de la veille (30 janvier 1753). — Mariage entre messire Cécile-Eléonor Guyon, chevalier de Diziers, lieutenant des vaisseaux du Roi au département de Brest, et aide-major de ses armées navales, fils de messire Armand-Jacques Guyon, chevalier, châtelain de Diziers, seigneur

dudit lieu, de La Brûlée, Courbouzon, Herbilly et autres lieux, et de dame Marie Rogres de Lusignan de Champignelles, sa femme, seigneur et dame de Saint-Martin-de-Suèvres, d'une part ; et demoiselle Marie-Anne-Angélique, fille mineure de messire Jean-François Lemaire, chevalier, seigneur de Saint-Dyé, Maslives et autres lieux, et de dame Marie-Anne Presle, d'autre part; en présence du père de l'époux, de messire Jacques-Madeleine Guyon de Diziers, marquis de Guercheville, capitaine au régiment d'Apchon-Dragons, son frère, de demoiselle Adélaïde-Lucie Guyon, demoiselle de Diziers, sa sœur, des père et mère de l'épouse, de demoiselle Adélaïde-Angélique-Charlotte de Montlivault, sa sœur, de messire Pierre-Charles Lemaire de Montlivault, chevalier, son oncle, de messire Hélie de La Fons, chevalier, seigneur de Lus, conseiller du Roi, juge au bailliage d'Orléans, de messire Jacques de Johanne de La Carre, chevalier, seigneur marquis de Saumery, gouverneur du château royal de Chambord, de messire Louis-Georges de Johanne de La Carre, seigneur de Piffonds et de Cussy, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Piedmont-Cavalerie, gouverneur et grand bailli de Blois, gouverneur en survivance du château royal de Chambord, et de dame Henriette-Françoise de Menou, sa femme, de demoiselle Madeleine de Bodin de Vaux, dame de Chantecailles et de Vaux, de maître François Fourré, avocat au Parlement, procureur du Roi au siége de la police, juge au bailliage et siége présidial de Blois, et juge des prévôtés de Saint-Dyé et Montlivault, de maître Louis-Charles Thibault, notaire royal à Saint-Dyé, prévôt de Muides et de Thoury, représentant dame Marie Rogres de Lusignan de Champignelles, femme dudit Armand-Jacques Guyon de Diziers, qui tous ont signé (14 février 1760). — Ondoiement, au château de Montlivault, d'un fils né de la veille, du légitime mariage de messire Cécile-Eléonor Guyon et de demoiselle Adélaïde-Angélique Lemaire (17 décembre 1761), et baptême du même enfant, nommé par messire Armand-Jacques Guyon, chevalier, châtelain de Diziers, aïeul de l'enfant, représenté par messire Alexandre-Charles de Nollant, baron de Chanday, près Laigle, en Normandie, lieutenant au régiment de Picardie, et dame Marie-Anne-Angélique de Lantilly, veuve de messire Pierre Presle, secrétaire du Roi, représentée par demoiselle Adélaïde-Angélique-Charlotte Lemaire de Montlivault, tante de l'enfant (10 février 1762). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Tretarre, Guérinet, Mignot, Drouet, Chabault, Charron, Dupont, Barthelemy, Meunier, Barbotteau, Fesneux, Guibert, Amiot, Fromet, Fouquet, Desfrais, Priolot, Moreau, Mauny, David, Chevalier, Paulé, Daubigny, Audinet, Carré, Hélie, Menard, Boyer, Pareau, Morissard, Voisin, Menuet, Passavant, Mireau, Balier, Guilbert, Racouët, Robert, Benoît, Barillet, Arrault, Perrin, Garnier, Pétré, Saulé, Ferrasson, [illegible], [illegible], Roger, Villiers, Galliot, Hallier, Foucault, Audebert, Colin, Busson, Lalemaut, Lamy, Guindeux, Boucher, Marcadé, Blanche, Goureau, Roulet, Michelet, Voisin, Guignard, Belin, Laberthe, Rantien, Lemeasle, Johannet, Brunet, Rouzé, Lelièvre et autres.

GG. 8. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation dans le chœur de l'église de Montlivault, du corps de messire Jean-François Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault, âgé de 69 ans, en présence de messire Cécile-Eléonor Guyon, chevalier, seigneur de Diziers, son gendre, de monsieur de Saumery, du marquis de Guercheville et de plusieurs autres (7 avril 1763). — Baptême de demoiselle Charlotte-Marie, fille de messire Cécile-Eléonor Guyon de Dizier, et de demoiselle Marie-Anne-Angélique Lemaire de Montlivault, nommée par messire Pierre-Charles Lemaire, chevalier de Montlivault, et demoiselle Adélaïde-Lucie de Diziers (13 février 1764). — Supplément de baptême donné à Eléonor-Jacques-François-de-Sales, fils de messire Cécile-Eléonor Guyon de Diziers, né le 19 octobre de la présente année (1765), l'enfant nommé par messire Jacques-Madeleine Guyon de Diziers, marquis de Guercheville, et dame Marie-Jeanne Lemaire de Montlivault, veuve de messire Jacques Des Martrais, secrétaire du Roi, demeurant actuellement au monastère de Port-Royal, à Paris, représentée par dame Marie-Anne Presle, veuve de messire Jean-François Lemaire de Montlivault (4 novembre 1765). — Mariage de messire Claude-Louis-Victor de Vigny, capitaine exempt des cent Suisses de la garde du Roi, fils majeur de messire Claude-Henri de Vigny, chevalier, seigneur du Tronchet, Chalo-St-Mard en partie, Emetville et autres lieux, et de défunte dame Louise-Françoise Marcadé, demeurant au château de Chalo-St-Mard, diocèse de Chartres, d'une part, et demoiselle Adélaïde-Angélique-Charlotte, fille mineure de feu messire Jean-François Lemaire de Montlivault et de dame Marie-Anne Presle, d'autre part, en présence : de messire Chrétien de St-Pol, chevalier, seigneur de La Roche, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, beau-frère de l'époux, à cause de dame Françoise-Victoire de Vigny, sa femme, d'André-Charles de Vigny, [illegible] au régiment des Gardes Françaises, chevalier de St-Louis, et de Pierre-Joseph de Vigny, enseigne de vaisseau, frères de l'époux; de dame Marie-Anne Presle, mère de l'épouse, de messire Cécile-Eléonor Guyon de Diziers, son beau-

frère, à cause de dame Marie-Anne-Angélique Lemaire de Montlivault, sa femme ; de demoiselle Adélaïde-Lucie Guyon de Diziers ; de maître François Fourré, conseiller procureur du Roi en la police de Blois, curateur à l'émancipation de ladite épouse, et d'autres témoins qui ont signé (29 décembre 1766). — « En cette année 1768, le bled a « valu 150 livres le muid de Blois ; le pain de 12 livres, « 30 sols. — Les vignes ont rapporté tout au plus cinq « quarts à l'arpent. Le vin n'avait pas de bonnes qualités « et presqu'égal à celui de l'année précédente. Les pre- « miers vins vendus ont valu jusqu'à 135 livres, beaucoup « 120 livres, et le plus bas prix a été 104 livres. — En « cette année 1769, les ornemens neufs ont été achetés et « faits à Orléans. Ils ont été portés la première fois le jour « de Pâques. Les chapes, la chasuble et les tuniques, avec « le parement d'autel, ont coûté 695 livres, par le sieur Le « Secq, marchand d'ornemens. — En ladite année 1769, « les autels ont été peints en huile et dorés ; il en a coûté « 104 livres. Les marguilliers étaient Pierre Carré, Jean « Daubigny et Claude Mignot. — Les vers, la gelée et la « gresle ont ravagé les vignes en cette année. A peine aura- « t-on récolté trois quarts à l'arpent. Il a été vendu du vin « depuis 100 livres jusqu'à 110 livres ; il n'avait pas de « qualité. » — Baptême de Casimir-Marie-Victor Guyon, fils de messire Cécile-Eléonor Guyon de Diziers et de dame Marie-Anne-Angélique Lemaire de Montlivault, né le 10 août précédent, et nommé par messire Claude-Louis-Victor de Vigny, seigneur du Tronchet, et dame Marie-Anne Presle, veuve de messire Jean-François Lemaire (1er décembre 1770). — Ondoiement d'un fils de messire Cécile-Eléonor Guyon, comte de Diziers, et de dame Marie-Anne-Angélique Lemaire de Montlivault (25 janvier 1772). — Sépulture de l'enfant, dans le chœur de l'église, le 7 septembre 1772. — « L'armoire qui sert de crédence a été faite et posée « cette année 1772. La custode qui sert à exposer le St- « Sacrement, faite de deux anges qui soutiennent une cou- « ronne, le tout de bois, a été redorée en cette année 1772, « par le sieur Gilbert Blanchet, vicaire de cette paroisse. » — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Chabault, Carret, Babaut, Mignot, Foucault, Arrault, Audebert, Paulé, Guibert, Desfray, Amiot, Derouet, Passavant, Johannet, Guerinet, David, Bigot, Charron, Migneau, Blanche, Bourdin, Duclos, Pétré, Belin, Blanchard, Quentin, Laronce, Moreau, Tretarre, Drouin, Péan, Mauny, Rotté, Michelet, Baudelaire, Fromet, Benoît, Voisin, Barillet, Raguesne, Daubigny, Menard, Barbotteau, Richard, Binet, Barthélemy, Lemeasle, Roger, Brémault, Vimais, Lelièvre, Roulet, Lignaut, Filliaux, Rivout, Amiot, Huguet, Frenouillet, Gendrier, Perrin, Cailleteau, Fouquet, Villiers, Audinet, Rantien, Dupont, Pellevrault, Giret et autres.

GG. 9. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Aujourdhuy dixiesme « jour de may de la présente année 1774, le Roy Louis « quinze mourut à Versailles, à trois heures après midy, « âgé de soixante et quatre ans trois mois moins cinq « jours. Comme il était mort de la petite vérole, son corps « fut porté à St-Denis le 12 dudit mois, sans cérémonie, « suivant l'usage pratiqué pour les princes qui meurent « de cette maladie. L'évêque de Senlis, son premier au- « mônier, accompagna le convoy. Sa Majesté avoit reçu le « Saint-Viatique, le 6 dudit mois, par les mains du cardi- « nal Anthoine de La Rochaimont *(sic.)*, archevêque de « Rhains *(sic.)* et grand aumônier de France. Le 9, le « sacrement d'extrême-onction luy fut administré par « l'évêque de Senlis, son premier aumônier. Ce monarque « se sentit attaqué à Trianon, de la maladie à laquelle il « a succombé, dès le 27 du mois précédent. Les qualités « de son âme le firent surnommer LOUIS-LE-BIEN- « AIMÉ. Son règne a duré cinquante neuf ans, et très « célèbre par bien des événements. » (Notes de messire Pierre-Simon Lalemant, curé de Montlivault). — « L'hor- « loge de cette paroisse a été démontée et raccommodée « de toutes réparations, à Blois, par le sieur Houdin, « maître horloger de ladite ville, et rétablie dans la tour « la veille de l'Ascension de la présente année 1776. Il en « a couté 100 livres. — Item la croix de fer qui est « actuellement sur le pied d'estal, dans le chemin qui vient « depuis l'Orme jusqu'au grand chemin de St-Dié à Blois, « qu'on appeloit la *Croix cassée*, a été faite et érigée le « samedi 6e juillet 1776. Elle a été peinte en verd, et les « ornemens en jaune d'Orpin. — Item, la croix de fer qui « est actuellement au lieu appelé la *Croix-Naslin*, a été « faite et érigée le 13e dudit mois de juillet, dite année « 1776 ; elle a été peinte en noir, et les ornemens en jaune « d'Orpin. — Ces deux croix ont été érigées à l'occasion « du jubilé de l'année sainte, accordé par N. S. P. le Pape « Pie VI. » (Notes de messire Pierre-Simon Lalemant, curé de Montlivault). — Inhumation, dans le cimetière de Montlivault, du corps de dame Marie Rogres de Lusignan de Champignelles, veuve de messire Armand-Jacques Guyon de Diziers, décédée à l'age de 74 ans environ (10 septembre 1778). — Notes de Pierre-Simon Lalemant, curé de Montlivault, relatives à l'acquisition d'une croix processionnelle, en 1779. — Sépulture : de messire Pierre-Simon Lalemant, curé de Montlivault, maître trésorier en l'université de Paris, inhumé dans le cimetière (25 novembre

1780) ; — de dame Marie-Anne-Angélique Lemaire de Montlivault, veuve de messire Cécile-Eléonor Guyon de Diziers, décédée à l'âge de 42 ans (14 septembre 1781). — Circulaire-prospectus de Masson, imprimeur-libraire à Blois, faisant connaître à ses clients l'augmentation survenue sur le papier, et suivie d'une liste des principaux journaux et ouvrages que l'on peut se procurer chez lui (1781). — Actes concernant les familles Villiers, Drouin, Moreau, Blanche, Carré, Foucault, Pétré, Sauvage, Amiot, Soupireau, Tretarre, Guilbert, Frenouillet, Péan, Daubigny, Roger, Chabault, Johannet, Mignot, Fromet, Oudinet, Voisin, Belin, Chapelin, Richard, Pelé, Passavant Rosé, David, Arrault, Menard, Mauny, Lemeale, Charlet, Helie, Nicolas, Chamuzeau, Jolly, Baudelaire, Lignault, Desanglois, Moreau, Perrin, Huguet, Racault, Nigobert, Duclou, Lelièvre, Charron, Garnier, Guérinet, Barbotteau, Beaujouan, Furet, Jordanne, Gallois, Guillon, Badaire, Arnoul, Dupont, Meunier, Ferrasson, Fauveau, Blanchard, Marseau, Pothin, Rentien, Poulin, Paulé, Chafarou, Brunet, Rotté, Habert, Bourgiteau et autres.

GG. 10. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Montlivault. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Jacques-Pierre-Marie, fils de messire Jacques-Marie-Cécile Guyon de Montlivault, et de dame Catherine-Rosalie Rangeard de La Charmoise, sa femme, nommé par messire Pierre Rangeard de La Charmoise, ancien capitaine au régiment Royal, et dame Marie-Anne Presle, veuve de messire Jean-François Lemaire de Montlivault (26 mai 1876) ; — Caroline-Marie-Madeleine, fille de messire Pierre-Christophe Potrelot de Grillon, seigneur du Plessis-Montécot, et de dame Marie-Charlotte Guyon de Montlivault, sa femme, nommé par messire Jacques-Madeleine Guyon, marquis de Guercheville, et dame Marie-Anne Presle, veuve de messire Jean-François Lemaire de Montlivault (31 août 1787) ; — Elisa-Marie-Madeleine, fille de messire Jacques-Marie-Cécile Guyon de Montlivault, et de dame Catherine-Rosalie Rangeard de La Charmoise, nommée par messire Jacques-Madeleine Guyon, marquis de Guercheville, et dame Marie-Barbe (10 mars 1788). — Sépulture de dame Marie-Anne Presle, veuve de messire Jean-François Lemaire de Montlivault, décédée à l'âge de 85 ans 6 mois (5 novembre 1788). — « La grande rigueur du froid, les neiges et le verglas « n'ayant pas permis, dans le mois de décembre et jus- « qu'au 15 janvier 1789, d'aller à Blois pour prendre les « registres de 1789, j'ai employé les actes suivants sur le présent registre ; mais on les trouvera reportés sur celui « de 1789, lorsqu'il me sera parvenu. — Fromet, curé de « Montlivault. » — Actes concernant les familles Deronet, Soupireau, Mauny, Guillemin Chabault, Fromet, Arrault, Mignot, Villiers, Guignard, Johannet, Marceau, Foucault, Ferrasson, Guerinet, Menard, Fouquet, Moreau, Garnier, Barillet, Daubigny, Dupont, Carré, Guilbert, Furet, Pothée, Lelièvre, Racault, Meusnier, Barthelemy, Chaperon, Bigot, Belin, Bourdin, Pelé, Passavant, Carré, Perrault, Huguet, Rotté, Habert, Pétré, Audebert, Benoît, Brisset, Tesnier, Charron, Leméale, Desanglois, Guillon, Perrin, Bordier, Brunet, Baudelaire, Lhôtellier, Massion, Lambert, Paulé, Barbotteau, Menuet, David, Bimbenet, Rentien, Voisin, Boulard, Leroux, Bidon, Chevalier, Roger, Blaise, Tretarre, Michelet, Goupy, Frenouillet, Poulleau, Deffray, Dutemple, Poitres, Chapelain, Fessard et autres.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1647-1682. — SAINT-BOHAIRE. Commune de [illegible]. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de noble homme François Godaire, concierge du château de Montfraut, avec honorable fille Anne, fille de noble homme Charles Oudin, garde des plaisirs de S. A. R., et de dame Anne Bergevin (18 février 1653). — Inhumation de Marie, fille de messire Charles de Lescoies *(sic)*, seigneur de Saint-Bohaire, et de dame Marguerite de Croisillier (1649) ; — dans l'église de Saint-Bohaire, de messire [illegible] de Regnard, prêtre, vivant prieur-curé dudit lieu (14 novembre 1656) ; — dans l'église dudit lieu, du corps de messire Charles de « Lescoies », seigneur de Saint-Bohaire et de Conan, natif de Picardie et de noble [illegible]. — « Ses « dernières paroles estoient : *[illegible]*, *Domine*, *[illegible]* « *dare*. Et apres, d'un cœur joyeux, [illegible] les « pleurs des assistans, dit : *In manus tuas*, *Domine*, *com-* « *mendo spiritum meum*. » — « Il estoit agé de [illegible] ans « — P. Merlot, prieur-curé » (27 mars 1659). — Actes concernant les familles Robillard, Berquin, Fleurand, Rolland, Dauvergne, Coulhenault, Rousseau, [illegible], [illegible]lence, Moutit, Mesnage, Bretheau, [illegible], [illegible], Munère, Flondière, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Guillemin, Menard, Gaudion, Arnoul, Bourdonneau, Laignereau, Beauclerc, Huet, [illegible], Guillon, [illegible], [illegible]froy, Dossay, Rossignol, [illegible], [illegible], [illegible], Maulny, Marin, Maudard, [illegible], [illegible], [illegible], Lhomme, Maudoar, Mestais, Ratard, [illegible], [illegible], Picault, Barrault, Malvaut, Cormier, Mauchien, Chameau, Goullet, Fleury, Renault, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible]met, Courtin, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible]dère, Bara, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible]

[illegible], Chesneau, [illegible], [illegible], Sergent, Jolly, Desnaves, [illegible], [illegible], Blanchet, Brissault, Pardessus, Langellier, [illegible], [illegible], [illegible], Lamy, Nouvellon, Oury, [illegible], Lebrun, Renard, [illegible], Tardiveau, Cormier, [illegible] et autres.

[illegible] (Registres.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1682-1710. — Commune de Saint-Bohaire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de Jacques [illegible] avec Madeleine Brisson, en présence de noble homme [illegible], gentilhomme de feue Madame la duchesse d'Orléans. — Baptême de : Joseph Maigret, nommé par Joseph, gentilhomme de la Maison Malaiberte, et demoiselle Léonor de [illegible] de Donnery (1683) ; — Mathieu Péan, nommé par noble gentilhomme Claude Le Roux, sieur de La Héronnière, et Charlotte Mullot ; — Paul de Lescoux, fils de monsieur de Lescoux, seigneur de Saint-Bohaire, et de madame de Bonvoust, sa femme, « baptisé en la maison seigneurialle, pressé de maladie, » (1er [illegible] 1688) ; — Henri Mercier, nommé par messire Alexand-Henri Pingot, chevalier, seigneur de Pontcher, et demoiselle Louise de Lescoux (1693) ; — Charlotte Bredon, nommée par messire Charles-Paul de Lescoux, seigneur de Saint-Bohaire, et dame Marie-Marguerite de Bonvoust, dame de Jupille (?), Moulins et autres lieux (1696) ; — Charles Lemaire, nommé par Charles de Lescoux et Elisabeth-Marie de Foyal, qui ont signé (1697). — Acte de notoriété pour tenir lieu de l'acte de baptême de Charles-Paul de Lescoux, fils de Charles-Paul de Lescoux, chevalier, et de dame Madeleine de Bonvoust (1698). — Baptême de : Abraham-André de Lescoux, agé de 15 ans, fils de messire Charles-Paul de Lescoux et de dame Marie de Bonvoust, sa femme, ondoyé à l'âge de deux mois par messire Simon de Magny, archidiacre de Blois, dans la chapelle du château de La Sourdière ; — Nicolas, fils de messire Nicolas Boutault de Russy et de dame Marie Rémoneau, sa femme, nommé par messire Nicolas Boutault, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, et demoiselle Marguerite Coyrin, femme de maître Honoré Houel (1702). — Actes concernant les familles Lerègle, Toulignon, Langellier, Cohier, Drouet, Leroux, Badaire, Péan, Loyau, Girard, Feuillet, Regnard, Bruneau, Hadou, Denis, Mercier, Chereau, Villereau, Houssard, Gallas, Pardessus, Berger, Mordellet, Paindorge, Bredon, Minière, Tartare, Ferry, Vaillant, Crouzé, Goron, Blanchard, Neau, Barrat, Mandoult, Chereau, Bouguereau, Fousseau, Drouet, Brissault, Humery, Burry, Torion, Louet, Vallereau, Joingnet, Rétif, Foucault, Jouanneau, Menard, Montaubert, Gibierge, Picault, Mirault, Riboult, Marchais, Beausseron, Girard, Huet, Commond, Goujon, Gallas, Jarday, Vaillant, Godeau, Forget, Prévost, Bordier, Legroust, Savaron, Hue, Chevalier, Tousette, Caillonneau, Brun, Malard, Joullain, Faget, Amiot, Toussay, Malard, Maran, Fournier, Requille, Gilbert, Suard, Laurentiau, Chaudrun, Dugué, Pelé, Blanche, Toupenelle, Besnard, Jourdan, Tigé, Renouard, Habert, Alain, Creusé, Machefer, Rouget, Mesanget, Renier, Thibault, Gauthier, Bonneau, Fesneau, Leroy, Joubert, Caumont, Lourseau, Remay, Fouquet, Huaume et autres.

GG. 7 à 9. (Registres.) — in-4°, 90 feuillets, papier.

1720-1740. — Commune de Saint-Bohaire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage entre maître Jean Gaultier, notaire royal à La Chapelle-Vendômoise, et demoiselle Marie, fille de défunt maître Daniel Guilly, vivant procureur au présidial de Blois (1720). — Inhumation : de François Mercier, huissier royal et procureur fiscal de la seigneurerie de Saint-Bohaire (1722) ; — de dame Marie de Bonvoust, veuve de messire Charles de Lescoux, seigneur de Saint-Bohaire, en présence de messire Charles-Paul de Lescoux, son fils (11 octobre 1723). — Baptême de : Nicolas-Louis, fils de Louis Gaultier, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Bohaire, et de Marie Guilly, nommé par messire Nicolas Hurault, seigneur de Saint-Denis, et dame Louise de Croisilles, femme de messire Charles-Paul de Lescoux (1727) ; — Georges-Louis, fils de Jean *(sic)* Gaultier, procureur fiscal, et de Marie Guilly, nommé par messire Georges Phelippeaux, seigneur d'Herbault, et demoiselle Louise de Querouartz, qui ont signé (juillet 1728). — Mariage, en l'église de Saint-Bohaire, de messire Georges Phelippeaux, chevalier, seigneur d'Herbault, Bracieux, Neuvy et autres lieux, fils de messire Antoine-François Phelippeaux, chevalier, seigneur desdits lieux, conseiller du Roi, intendant général de marine et des armées navales de S. M., d'une part ; avec demoiselle Marie-Louise de Querouartz, fille de messire Paul-François-Xavier de Querouartz, seigneur dudit lieu, d'autre part, en présence de haut et puissant messire Charles-Paul de Lescoux et de dame Louise de Croisilles, sa femme, de messire Pierre de Brillarde, chevalier, de messire René-Alexis de Carcadeau, lieutenant général des armées du Roi, et de plusieurs autres témoins qui ont signé (1er février 1729). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Allain, Dorion, Aubert, Robert, Pardessus, Bredon, Baron, Arnoult, Jarday, Hardouin, Chaussart, Bruneau, Jolly, Landas, Lestrade, Gorron, Machefer, Cotte-

reau, Bourillon, Dumant, Langelier, Drouet, Gauvain, Moreau, Marchal, Mercier, Guérin, Babillaud, Pellé, Renard, Anjoran, Dupuis, Buché, Hasté, Delaire, Badaire, Rousseau, Guimonet, Loison, Leroy, Mordelet, Chenu, Courjault, Daridan, Fleuré, Gallié, Beausseron, Barral, Suard, Debeine, Jourdain, Montaubert, Bodin, Duguet, Baudouin, Suppligeau, Herboussin, Piault, Persillet, Meunier, Blanchard, Renard, Tiercelin, Lidoreau, Caumont, Barbier, Barrière, Perrotin, Gandon, Pastureau, Chevalier, Bourgogne, Thierry, Guilbert, Hennequin, Picault, Haye, Touchard, Colesse, Dudillet, Butard, Rahard, Fesneau, Housseau, Guillochet, Thibaut, Cochereau, Sergent, Gougier, Marmion, Mavré, Rétif, Rifflet, Godeau, Chabault et autres.

GG. 10 à 33. (Cahiers.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1741-1764. — Commune de Saint-Bohaire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation : dans le chœur de l'église de Saint-Bohaire, du corps de messire Charles Pignon, vivant prieur-curé de cette paroisse, en présence de messire Antoine Du Buisson, procureur de Bourgmoyen, officiant, de messires de Chaline, chanoine de l'église cathédrale de Blois, Le Brun, Bouchard et Foucheulx, chanoines réguliers de Bourgmoyen (10 septembre 1741) ; — dans l'église dudit lieu, du corps de monsieur Jacques Faineau, bourgeois de ce bourg, mort subitement (12 janvier 1749) ; — dans l'église dudit lieu, du corps de monsieur Jean Gauthier, notaire royal et procureur fiscal de la paroisse (1er mai 1749). — Bénédiction solennelle d'une croix élevée au lieu dit le Bisson-Celleret, paroisse de Saint-Bohaire (9 mai 1751). — Actes concernant les familles Noël, Suard, Maréchal, Laberthe, Legros, Bourgogne, Boucher, Chauveau, Chaussard, Paris, Suppligeau, Fromont, Dudillet, Huet, Burry, Perrotin, Arnoult, Duval, Rondin, Langelier, Maingault, Jarday, Simon, Larose, Bernage, Racicault, Mercier, Vion, Jary, Pardessus, Penillot, Bourillon, Chartrain *alias* Delachartre, Guilly, Pecqué, Rousseau, Couturier, Bordier, Debure, Lestrade, Joubert, Maridé, Joly, Parthenay, Dupuy, Thiercelin, Derouet, Bara, Roture, Thibaut, Debonne, Darde, Berthier, Bourdonneau, Badaire, Mauré, Jouannet, Fournier, Chabeau, Roger, Bray, Cordier, Bruchet, Grugier, Marmion, Landas, Machefer, Semeure, Coulmeau, Chalmet, Mordelet, Gauron, Prevost, Quantin, Guilmeau, Arnaud, Bourguille, Montaubert, Beausseron, Mireau, Robin, Tartare, Venier, Bataillon, Cornu, Lecomte, Lallier, Lebeau, Bardon, Bourguignon, Pillette, Bastille, Picot, Chaillou, Coudriau, Dorion, Baudouin, Gluneau, Château, Blanchard, Persille, Sergent, Graveau, [illegible], Blanchard, Crosnier, Leroy, Prévôt, Laujorand, Rahard, Debain, Courtin, Goufaut, Calderet, Brée, Boulomer, Gallier, Houssiau, Chattier, Normand, Buchot, Vallereau, Boullon, Pillot, Dugué, Bigot, Coudriou, Adam, Jourdan, Chabault, [illegible], Pilleu, [illegible], Marchand, Feuillard, Auriau, Girardin, Lépinay, Montaru, Bisson, Dauliot, Trouillebout, Pardessus, Parthenay, Persillot, Pillette, Picardeau, Preteseille, Péan, Pichon, Pillot, Pillon, Perette, Pitrois, Rassicault *alias* Racicot, Robin, Roger, Robert, Rahard, Romilly, Suard, Semeure, Suppligeau, Soulmeau, Salmon, Tiercelin, Thibault, Tondereau, Trouilbout, Tillier, Vion, Venangeon, Vieuge et autres.

GG. [illegible] 34. [illegible]

1765-1795. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — Rélation par messire Joseph Châtillon, natif de Romorantin, chanoine régulier de l'ordre de St-Augustin, [illegible] de Bourgachard en Normandie, diocèse de Rouen, prieur-curé de Saint-Bohaire, des réparations faites par lui et de ses propres deniers, aux bâtiments du prieuré et [illegible]tions des vignes depuis 1746. « Le tout, dit-il, [illegible] plus de mille écus, depuis que je suis dans le bénéfice » (1766). — Inhumation [illegible] dans l'église de Saint-Bohaire, du corps dudit messire Joseph de Châtillon, prieur-curé de la paroisse, décédé à l'âge de 56 ans, par Jean Martin, curé de [illegible], en présence de messieurs les curés de Villebaron, Fossé, Saint-Lubin-en-Vergonnois, [illegible], Jacques Besnecon, prêtre, chanoine [illegible] de Bourgmoyen de Blois, et de messieurs les vicaires de Villebaron, [illegible]. — [illegible] 11 [illegible] d'Antoine Briard, fils de Pierre-Paul Briard, maître d'école de Saint-Bohaire. — [illegible]
« Gilbert de May de Termont, par la [illegible]
« et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Blois,
« nous avons [illegible]
« [illegible], prêtre chanoine régulier de la congrégation
« de France, pour desservir [illegible] de
« Saint-Bohaire de notre diocèse, y prêcher, [illegible]
« administrer tous les sacrements, [illegible]
« avons attribué [illegible]
« de 300 livres [illegible]
« et casuel de ladite église [illegible]

« habitans de ladite paroisse de Saint-Bohaire, de connaître « ledit sieur Thuillier en ladite qualité. Donné à Blois, le « 1er décembre 1774, par Monseigneur F.-Charles Gilbert, « évêque de Blois, signé Pointeau. » — Inhumation : de messire Louis-François Boillève d'Arbonne, écuyer, conseiller du roi, trésorier honoraire au bureau des finances d'Orléans, seigneur de Saint-Bohaire, Fossé, Villeneuve et autres lieux, décédé à l'âge de 78 ans. Les témoins étaient : messire Charles-François Boillève, chevalier de St-Louis, ancien major à Brest, frère du défunt, messire Corantin Billouard de Kervasegand, chevalier de St-Louis, cousin du défunt, les sieurs Timothée Orillard, avocat en parlement, bailli des justices de Fossé et de St-Bohaire, et Louis Puzela, notaire audit Fossé ; — du sieur Simon Hémery, procureur fiscal ès-justices de St-Bohaire et Fossé, décédé subitement âgé de 76 ans (1776). — « Le « 10 mai 1781, sur les quatre heures du soir, monsieur « Lefèvre, notaire apostolique m'a mis en possession du « prieuré et de la cure de St-Bohaire. Signé Gilbert Blan« chet, prêtre-curé de St-Bohaire. » — Le 3 août (1783), pendant la célébration de fête patronale sur les deux heures et demie, durant les vêpres, la foudre venant du sud, précédée d'une grêle abondante, a enlevé en entier la charpente et la couverture de l'église ; une partie a été jetée dans la cour du Prieuré, l'autre partie est tombée par elle-même, mais soutenue par la charpente de la voûte, elle a préservé au moins un cent d'habitans ; un seul a été tué par la chute des ruines, c'est Pierre Binetin ; trente-six à quarante ont été blessés, dont six grièvement ; la maison faisant partie du prieuré, actuellement occupée par le maître d'école a eu ses deux toits enfoncés par la chute d'une partie de l'église ; quantité de maisons ont été découvertes en tout ou en partie. Le lendemain a eu lieu, dans le cimetière de la paroisse, l'inhumation dudit Pierre Binetin. — Actes concernant les familles Arnoult, Ardouin, Auriau ou Ouriou, Anjoran, Anjoubeau, Alleaume, Asselin, Bernage, Badaire, Blanchard, Bisson, Bordier, Bruneau, Boblat, Brilleau, Baleau, Bosseray, Boileau, Briard, Berthier, Belot, Bourdonneau, Buisson, Bourillon, Barboteau, Bordeau, Belton, Bouzy, Brion, Barbarby, Boyer, Boucher, Charon, Cottereau, Courtin, Cormier, Cahier, Chédé, Colignon, Chaussard, Chereau, Chaillon, Clément, Chandon, Cordon, Coudriau, Cordier, Chenu, Chevalier, Cousin, Dauliot, Dupuy, Debenne, Desreux, Danton, Darde, Drouet, Dudilieu, Duval, Dessaix, Dronne, Drulle, David, Dubié, Derouin, Deschamps, Déjour, Evrard ou Evras, Fleury, Fromont, Faucheux, Foucault, Fariau, Grugier, Gallier, Girardin, Gouin, Gallois, Germond, Guillemeau, Guignard, Guilly, Gaultier, Gaudineau, Gaud, Garnier, Houssard, Hubert, Javoy, Jarday, Joubert, Joly, Jousset, Jouanneau, Johanet, Lestrade, Lallier, Lepinay, Lambron, Lemaire, Leroy, Langelier, Leloup, Lebeau, Leroux, Lefebvre, Legendre, Laberte, Lefat, Mordelet, Mercier, Machefer, Meridé, Montaru, Marlet, Marmion, Marquenay, Maréchal, Mirault, Mortier, Maugé, Moreau, Monereau, Nonchai, Noël, Nivoche, Papineau, Pilon, Pillot, Perrotin, Pitrois, Pardessus, Pieron, Pânon, Quentin, Rahard, Racicot, Regnard, Robert, Roger, Remé, Rouault, Richard, Robineau, Richaudeau, Rouillard, Ribault, Regnier, Sergent, Soulmeau, Suppligeau, Sevin, Sénéchal, Savaron, Tigé, Trouilbout, Tillier, Tiercelin, Thibault, Vernouillet, Vaujoy et autres.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1597-1615. — SAINT-CLAUDE (commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Gilles Laurans, nommé par maître Th. Bourdais, procureur au présidial de Blois (18 août 1597) ; — Anne Blanche, nommée par noble homme François de Johanne et Agathe Marchand (1602) ; — Guillaume Renier, nommé par messire Guillaume Le Mareschal, curé de Saint-Claude, honnête homme Gentian Blanche, receveur des deniers du Roi, et Jeanne Le Mareschal, femme d'Etienne Dubois ; — Pierre Mauny, né à Montlivault, ledit baptême fait à Saint-Claude, « à cause de la maladie contagieuse qui est à présent en la parroisse dudit Montlivault » (5 juin 1606) ; — Guillaume Charron, nommé par honorable homme Jean Charron et noble demoiselle Marie Malier (1610) ; — Claude Belin, nommée par Antoine Gendrier et noble fille Catherine de Meulles. — Bénédiction d'une cloche nommée Elisabeth par Etienne Crochet, écuyer, sieur des Dominières, conseiller du Roi, lieutenant ancien de Nosseigneurs les connétable et maréchaux de France au comté de Blois et duché de Vendômois, et dame Elizabeth Robin, veuve de noble homme Barthélémi de Berthault, en son vivant conseiller du Roi et président en l'élection de Bourges, qui ont signé (19 avril 1613). — Actes concernant les familles Bourgeon, Jamet, Leroux, Hubeau, Jouanneau, Haijon, Gilles, Mignot, Bordier, Drouet, Gendrier, Duqueau, Delaboissière, Racault, Derouet, Fromet, Delavigne, Massion, Lepage, Blanche, Rotté, Adouby (*alias* Douby), Amiot, Morieux, Bourgeteau, Lambert, Rousle, Belin, Galliot, Duval, Bareiller, Volant, Thureau, Mariette, Bourré, Chereau, Robert, Court, Moussart, Chalumeau, Chouart, Pasquier, Guillon, Brunet, Thomas, Heillaut, Tevau, Thibaut, Brisset, Sebille, Hanot, Joly, Lucas, Chasselou, Billouard, Garnier, Arnoul, Durand, Dubois, Brossard, Chabot, Passavant, Habert, Lelièvre, Jane, Drouin, Aubert et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

1616-1642. — Commune de Saint-Claude. — Baptêmes et mariages. — Bénédiction de la grosse cloche de Saint-Claude, nommée par messire Arnault de Johanne, sieur de Saumery, et dame Elizabeth Robin, veuve de monsieur Berthault, conseiller du Roi, président en l'élection de Bourges (avril 1621). — Baptême de : Guillaume Lemaire, nommé par dame Anne Hurault de Saint-Denis et dame Claude Laîné, femme de monsieur Guesnon (1618); — Marguerite, fille de noble homme Nicolas Humblot et d'Etienne Mariette, nommée par haute et puissante dame Marguerite Gaillard, femme de haut et puissant messire Henri Hurault, comte de Cheverny, et Henri Hurault, fils desdits seigneur et dame (1619); — Nicolas Mariette, nommé par Nicolas Humblot, avocat au parlement de Paris, et Jeanne Belin (1619); — Jean Robert, nommé par Nicolas Humblot, licencié en droits, lieutenant au bailliage de Cheverny; — François Umblot (*alias* Humblot), fils de noble homme Nicolas Umblot, avocat au parlement et lieutenant au bailliage de la comté de Cour-Cheverny, et de noble Françoise-Etiennette Mariette, nommée par François de Johanne de Saumery et demoiselle Anne Hurault, fille de messire Henri Hurault, comte de Cheverny (1620); — Gentien Thibaut, nommé par Gentien Blanche et Marguerite Lavernot, veuve de Jacques Valet, vivant receveur des Aydes en l'élection de Blois (1621); — Nicolas, fils de Nicolas Umblot et d'Etiennette Mariette, nommé par Denis Grosil, écuyer, seigneur de Villemarceau, prévôt des connétable et maréchaux de France au comté de Blois, et demoiselle Marie Coulombeau, femme d'Etienne Crochet, sieur des Dominières, lieutenant dudit prévôt (1621). — Bénédiction de la petite cloche de Saint-Claude. Les parrains sont Sanson de Johanne, écuyer, sieur de Saint-Claude, et noble homme Nicolas Umblot, avocat au parlement; la marraine, demoiselle Charlotte Martin, femme de François de Johanne, écuyer, sieur de Saumery (21 janvier 1621). — Baptême de : Claude-Anne, fille de Nicolas Umblot et d'Etiennette Mariette; — Louise Robert, nommée par Louis de Moulins, seigneur de Villelouet, et Marguerite, fille de Nicolas Umblot (1635); — François Bourgeteau, nommé par « François Barbin, « marchant torneur, et toute autre « marchandize, suivant son art, demourant sur lez pontz « de Bloys, en la parroisse de monsieur St Martin », et Etiennette Heillant (1635); — Pierre Gendrier, nommé par messire Denis Labbé, vicaire de Saint-Christophe de Suèvres, et dame Marguerite Dubois, fille de noble homme Jacques Dubois, conseiller en l'élection de Blois. — Bénédiction d'une cloche nommée Jacques par Jacques Charron, commissaire des guerres, et dame Marthe Gros[illegible], femme de noble homme Nicolas Boursier, greffier en chef au présidial de Blois, en la présence dudit Boursier, de Silvain Champion, écuyer, seigneur de Villesablon, commissaire ordinaire des guerres, de Liephard Sacquin, de demoiselle Isabelle Boursier et d'autres témoins (1636); — Catherine Thibaut, nommée par Gabriel Dupuy, sieur de L'Espinay, et Catherine, fille de noble homme Louis Garnier, contrôleur du domaine du comté de Blois, et de Marie Charlemagne (1636); — Marie Hanot, nommée par Jacques de Johanne, seigneur de Saumery, et Marie, fille de Jacques Charron, maître des eaux et forêts du comté de Blois; — Anne Martin, nommée par monsieur Maucourt, premier commis au greffe du présidial de Blois, et Anne Boursier, femme de Silvain Champion, sieur de Villesablon. — Bénédiction de la grosse cloche de Saint-Claude, nommée Marie par messire Nicolas Philipeaux, prêtre, en l'absence de messire Julien Philipeaux, son frère, et Marie de Visgenere [illegible], femme de messire Michel Le Ragonais, chevalier, seigneur de La Herpinière, représentée par Marie Umblot et Marie Gendrier (18 janvier 1640). — Baptême de : Philippe Lemeunier, nommé par Philippe Bernier et Henriette de Meulles, qui ont signé; — Pierre Renier, nommé par Marie Homblot (*alias* Humblot et Umblot), fille de Nicolas Umblot, avocat au parlement. — Actes concernant les familles Sébille, Ducuot, Lambert, Gendrier, Racouet, Thibaut, Bellanger, Jouanneau, Chalumeau, Belin, Bernier, Chalmet, Mariette, Le Rat, Gillaude, Billon, Ferrand, Mignot, Blanche, Bilorier, Massion, Derouet, Bourgeteau, Amiot, Lepage, Heillaut, Renard, Maubouet, Lamy, Durand, Masson, Delaboissière, Chouard, Hubeau, Drouin, Bourdin, Galliot, Penault, Jane, Rotté, Bernier, Roy, Nouel (*alias* Noël), Bourgeon, Vacher, Hanot, Leroux, Fainot, Racault, Lecourt, Péan, Fromet, Mignot, Laurent, Chasseloup, Miot, Robert, Brossard, Boutet, Godineau, Lelièvre, Guillon, Chereau, Mordelet, Brunet, Cornilleau, Simon, Lemareschal, Bouleau, Belleton, [illegible], [illegible], [illegible], Saulé, Volant, Bourgon, Habert, Lamarre et autres.

GG. 3. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1643-1665. — Commune de Saint-Claude. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes de deux filles jumelles de Nicolas Umblot et d'Etiennette Mariette (10 novembre 1643). — Baptême de : Catherine, fille

d'Étienne Courtin, chirurgien, nommée par Nicolas Le Vassor et demoiselle Marguerite Colombeau. — Jacques Gendrier, nommé par messire Jacques Courtin et demoiselle Marie, fille de messire Jacques Charron ; — Charlotte Hervé, nommée par Pierre Arnould, écuyer, sieur de La Marchère, et demoiselle Marie-Françoise de Brisacier ; — Jean, fils de noble homme François Bertin, sieur du Vignau, et de Marguerite Moreau, nommé par Louis Droulin, sieur de La Bardonnière, et dame Marguerite Boucher ; — Pierre Grosset, nommé par Pierre Guéry, écuyer, sieur d'Ey, et dame A. de Lanoy, femme de Pierre Blanchet, écuyer, prévôt des maréchaux au comté de Blésois et du duché de Vendômois. — Mariage entre messire Prosper de Fenelle, écuyer, sieur de Sanays (?), et demoiselle Elisabeth Bourgeois (18 novembre 1655). — Baptême de Jacques Ratier, nommé par messire Jean Charron, contrôleur général en Picardie, et noble dame Catherine Charron, femme de monsieur de Saumery (1656) ; — Françoise Brunet, nommée par noble homme Armand Souard, apothicaire ordinaire de monseigneur le duc d'Orléans, et demoiselle Françoise Bon d'Aselot (la signature porte Bon De Haselot), première femme de chambre de madame la duchesse d'Orléans (8 janvier 1657) ; — Renée Gendrier, nommée par René Guélon, gentilhomme servant de madame la duchesse d'Orléans, et Marguerite Grousteau ; — Nicolas Billaut, nommé par Gentien Charron, ci-devant auditeur des comptes à Paris, et Claudine Racouet ; — Claude Gendrier, nommé par Armand Souard, apothicaire ordinaire, et demoiselle Marie Papelart, tous les deux de la paroisse de Saint-Sauveur de Blois, qui ont signé ; — Jacques Gendrier, nommé par Jacques Mangot, écuyer, sieur des Mottes, demeurant à Blois, paroisse de Saint-Nicolas, et honnête dame Catherine Bois, de la paroisse de Saint-Honoré dudit Blois. — Actes concernant les familles Drouin, Gendrier, Rotté, Terreau, Chalumeau, Court, Racault, Galliot, Guillon, Nay, Bourgiteau, Meignot, Belin, Guignebert, Racouet, Chabault, Saulé, Amiot, Duqueau, Morioux, Chereau, Bourillon, Noison, Hanot, Robert, Fromet, Thibault, Galliot, Cornilleau, Conot, Billouard, Duval, Minier, Mauguin, Jouanneau, Mariette, Besnard, Palé, Boissière, Péan, Challou, Blanche, Bauchard, Massion, Barbary, Lucas, Blancvillain, Heillaut, Lamy, Court, Helie, Lepage, Regnier, Nalin, Brisset, Dorion, Coudoré, Aubert, Menuet, Delisle, Brûlé, Gallois, Robin, Garneau, Delamare, Danion, Colineau, Desbroies, Durand, Vacher, Bruyère, David, Hubert, Landier, Bellet, Hubeau, Sébille, Leroux, Renard, Coutant, Labat et autres.

GG. 4. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1666-1674. — Commune de Saint-Claude. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : Marie, fille de maître François Courtin, chirurgien, et de Marie Delafosse ; — Jean Robert, nommé par Jean Thomas et demoiselle Marie Boursier ; — Pierre, fils de Pierre Drouin et d'Étiennette Leroy, nommé par honorable homme Pierre Lefort, receveur des Aydes en l'élection de Blois, et dame Anne Fortier, femme de Nicolas Bobin, receveur au grenier à sel de Blois (1666). — Mariage de honorable homme Léger Hémery, fils feu noble homme Jacques Hémery, vivant garde des plaisirs du Roi, et de dame Marie Guyet, d'une part ; avec dame Catherine Gendrier, d'autre part, en présence de noble homme Barnabé Hémery, chirurgien du Roi, de Pierre Sébille, notaire royal à Saint-Dyé, de noble homme Jacques Gaigneron, docteur en médecine, et de plusieurs autres témoins (1669). — Actes concernant les familles Bouré, Conot, Vacher, Racouet, Thereau, Monrissart, Sébille, Levesque, Gendrier, Heillant, Landry, Belin, Guignard, Brunet, Lambert, Drouin, Richer, Jouineau, Thibaut, Chalumeau, Allix, Moreau, Porcher, Guillon, Péan, Gâtelier, Mignot, Amiot, Hanot, Billort, Court, Lahaye, Laberthe, Saulé, Blanche, Fromet, Coudoré, Regnard, Dubois, Chereau, Bauchard, Delaboissière, Farou, Delamare, Hubeau, Rotier, Bourgiteau, Clemenceau, Villain, Renier, Loyseau, Labé, Demont, Chabot, Leroux, Rangeard, Racault, Blottier, Bersoz, Blancvillain, Chollé, Gallois, Habert, Duqueau, Dolet, Duval, Bellanger, Jouanneau, Brûlé, Mariette, Cornilleau, Lepage, Pareau, Rotté, Billon, Chartrain, Voisin, Simonnet, Massion, Martin, Brossard, David, Goussault, Billault, Boucher, Granger, Aliphonse, Barbier, Leblanc, Billorier, Delisle, Duvan, Guinard, Seurin, Dubin, Depezé, Massion, Elie et autres.

GG. 5. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1675-1683. — Commune de Saint-Claude. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Madeleine Jouanneau, nommée par Robert Basille, garde de la prévôté du Roi, et Madeleine Péan. — Inhumation de messire Julien Brunet, prêtre, vicaire de Saint-Claude. — Baptême de Claude, fils de Léger Hémery, nommé par noble homme Claude, fils de François de Beauchêne, conseiller du Roi, juge au présidial de Blois, et demoiselle Catherine, fille de noble homme Michel Bégon, commis-

saire général de la marine, tous les deux de la paroisse de Saint-Sauveur de Blois (1682). — Décès de Marie-Anne de Flandres, âgée de deux mois, fille de noble homme Guillaume de Flandres, président en l'élection de Blois, enterrée dans l'église, le 1er juillet 1876. — Actes concernant les familles Racouet, Robert, Hanot, Amiot, Galliot, Belin, Fromet, Brûlé, Delaboissière, Rotté, Terreau, Tarchère, Durand, Hémery, Guignard, Gendrier, Mignot, Chalumeau, Drouin, Aliphonse, Racault, Saulé, Coudoré, Thibaut, Hélie, Porcher, Seurin, Sebille, Chereau, Guillon, Heillaut, Lamare, Dubois, Martin, Blottiere, Berson, Bourgiteau, Charron, Pillot, Depezé, Lambert, Chartrain, Billault, Chereau Laberthe, Gallois, Balu, Blancvillain, Hureau, Bourrillon, Danjou, Rangeard, Blanche, Bordier, Dollet, Brenier, Garnier, Patault, Gonnet, Boucher, Mariette, Besnard, Renard, Massion, Bauchard, Farou, Fossé, Richard, Vaillant, Brillot, Barbier et autres.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1684-1692. — Commune de Saint-Claude. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Pierre Amiot, nommé par maître Jacques Racouet et demoiselle Suzanne Bellanger; — de Louise Emery (*alias* Hémery), nommée par messire Jean-Jacques, fils de monseigneur Jean-Jacques Charron, chevalier, marquis de Menars, baron de Conflans, seigneur de Neuville, Saint-Claude, Nozieux et autres lieux, et demoiselle Louise, fille de messire Jacques de Saumery, maître des camps et armées du Roi, gouverneur de Chambort, qui ont signé (1687), — de Joseph, fils de Charles Mahy, chirurgien et notaire royal à Saint-Claude, nommé par maître Joseph Blouin et demoiselle Marguerite, fille de Charles Barbier, chirurgien à Menars; — de Suzanne Racouet, nommée par messire Alexis Allax de Martimont et Suzanne Bellanger; — de Pierre Habert, nommé par messire Jean Pathault, curé de Montlivault, et dame Charlotte Humblot, femme de maître Jacques Thirion, conseiller du Roi, président en l'élection de Blois (1689). — « Le 13e feuvrier 1691, l'horologe de « cette église a esté placée dans le clocher, messire Louis « Couronneau estant curé, Claude Gendrier, Michel Vacher « et Jean Robert marguilliers ; ils demendent à ceux qui « liront le présent acte, pour récompense de ce qu'elle « leur a cousté, et pour les soins qu'ils ont pris à l'esta» blir, un *requiescat in pace.* » — Actes concernant les familles Drouin, Roy, Dumont, Brunet, Belin, Caren, Sebille, Delaboissiere, Bezard, Havelot, Dumnoes, Boyer, Martin, Blanche, Turbert, Fromet, Bordier, Bourré, Duval, Gallois, Bauchart, Fortier, Laberthe, Amiot, Racouet, Me[illegible]

[illegible] Racault, Chalumeau, Porcher, Gaillon, Lelong, Hanot, Besnard, Sicard, Lambert, Morissart, Brûlé, Moriou, Jouanneau, Court, Delisle, Emery, Chouard, Remy, Richereau, Dubois, Saulé, Mariette, Chabot, Hélie, Habert, Ducquean, Chereau, Guimbert, Restault, Baugé, Heillaut, Mignot, Durant, Barbary, Carré, Moreau, Thibault, Gillard, Mezière, Gillet, Renard, Loyseau, Garnier, Leroy, Court, Leblanc, Lepage, Péan, Lirot, David, Champion, Desmoires, Aliphonse, Rangeard, Terreau et autres

GG. 7. (Registre.) — [illegible]

1693-1713. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : d'Etienne Amiot, nommé par Charles Mahy, chirurgien, et Barbe Berson ; — de Jacques Terreau, nommé par Jacques Thibaut, notaire royal à Saint-Dyé, et Anne Leroy ; — de Jeanne, fille de Charles Mahy, chirurgien et notaire royal à Saint-Claude, et Marie Barbier. — Inhumation de Charles Mahy, vivant chirurgien et notaire royal (14 mai 1695). — Baptême de : Elizabeth, fille de Claude Belin, chirurgien et notaire à Saint-Claude (26 avril 1698) ; — Catherine Hanot, nommée par Simon Dumoulin (*alias* Desmoulins), maître chirurgien, et Catherine Hémery ; — Thérèse Rothé, nommée par François Lucas de Montrieux, capitaine au régiment de Maillé, et demoiselle Thérèse de Laferriere (1707); — Jean Racault, nommé par Gilles-César Mahy de Villebouzon. — Inhumation, près de la grande porte de l'église, du corps de messire Louis Couronneau, prêtre, bachelier en théologie, vivant curé de Saint-Claude, décédé de la veille (6 janvier 1708). — Actes concernant les familles Chabault, Dumont, Duqueau, Racouet, Gendrier, Moriou, Blanevillain, Guillon, Fossé, Amiot, Hanot, Heillaut, Chartrain, Boyer, Fromet, Terreau, Vaillant, Rotté, Porcher, Racaut, Bordier, Aliphonse, Page, Belin, Habert, Barbary, Pinon, Barré, Fremet, [illegible] Mariette, Hélie, Billault, Robert, Guinebert, Duvau, Che[illegible] Farou, Remy, Meignot, Gallois, Saulé, Bourgiteau, Mignot, [illegible] reau, Hureau, Brossard, Lehay, Roy, Faucheux, Audouin, [illegible]

Louis, Simonnet, Gounay, Demange, Angelier, Leblanc, Belanger, Billonier, Carré, Guérin, Renard, Franchet, Egretly, Chouard et autres.

GG. 4 et 5. (Registres.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1713-1732. — Commune de Saint-Caude. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de Claude, fils de messire Denis Palatin de Diot, comte de Monpéroux, seigneur de Montmort, lieutenant-colonel du régiment de Royal-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne Dufour, son épouse (10 juin 1718). — Mariage de Alexandre Lamotte-le-Hardy, fils de feu Jean de Lamotte, vivant seigneur en partie de Muides, et de Marie Callis, de la paroisse de Nouan, diocèse d'Orléans, avec demoiselle Catherine Hémery, fille du sieur Léger Hémery et de Catherine Gendrier, de cette paroisse (5 mars 1720). — Le 21 decembre 1720, messire Jean Lambert a commencé ses fonctions de vicaire. — Baptême de Catherine, fille de François Buisson, chirurgien au bourg de Saint-Claude, et de Colombe Roubier, nommée par Alexandre de Lamotte-le-Hardy, écuyer, enseigne de vaisseau pour Sa Majesté, et Catherine Buisson. — Inhumation de Nicolas, fils de messire Guillaume Guérin, écuyer, seigneur de Beaumont, La Planche et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et capitaine en pied au régiment de Ponthieu, et de dame Marie-Madelaine Gueret, son épouse. — Mariage de Barthélémy Du Gouin, chirurgien, vœuf, avec demoiselle Louise-Catherine, fille de feu Léger Hémery, vivant officier du roi, et de Catherine Gendrier, en présence du sieur Alexandre de Lamotte-le-Hardy, écuyer, et d'autres parents et amis (7 juillet 1722). — Baptême de Barthélémy, fils de Barthélémy Du Gouin, chirurgien, et dame Louise-Catherine Hémery, nommé par Pierre Gaigneron, chirurgien à Suèvres, et dame Catherine Hémery, épouse du sieur Alexandre de Lamotte-le-Hardy, écuyer, sieur de Lamotte. — Inhumation de messire Barthélémy Gangnot, prêtre, chapelain de Nozieux, âgé de 80 ans (12 novembre 1725). — Baptême de Michel, fils de Michel Duvau et de Marguerite Fromet, nommé par Etienne Bourguignon et Anne-Hélène Herbelin de Marisy. — Inhumations : d'un fils, né du mariage de Louis Guéret, écuyer, conseiller procureur du roi de la capitainerie royale des chasses du comté de Blois, seigneur de Seur, Lamotte et autres lieux, et de dame Françoise Bégon (25 mai 1725) ; — de Pierre Benoist, fils de messire Louis Lézard Texier, conseiller du roi, président du bailliage et siège présidial de Blois, et de dame Elisabeth Jogues ; — de Pierre Delaboissière, dit Baron, époux de Marguerite Cornillau (5 février 1728) ; — de Louis-François, fils de messire Louis-François Butel, conseiller du roi, maître des comptes en la chambre de Blois et garde-marteau des eaux et forêts du comté de Blois, et de dame Marie-Françoise de La Saussaye (15 septembre 1728) ; — de François-Augustin, fils de messire Guillaume de Beaumont, écuyer, capitaine au régiment de Ponthieu, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Madelaine Guéret, son épouse, de la paroisse de Saint-Solenne de Blois (7 août 1729) ; — de messire Simon Mangot, entrepreneur, âgé de 74 ans, en son vivant époux de Madelaine Legroux. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Aubert, Amiot, Aliphonse, Brunet, Belin, Bordier, Besnard, Boyer, Blouin, Bauchard, Bourgiteau, Boissier, Blancvilain, Bouré, Brayer, Blanche, Baudot, Bellanger, Bisson, Brochard, Berthe, Buisson, Brossard, Bourdonneau, Babault, Bigot, Bruneau, Chabault, Cour, Chalumeau, Charon, Courtin, Chapelain, Coulange, Cornillau, Corneille, Champion, Courtault, Courtinat, Charrier, Crousteau, Chouart, Cognet, Duvau, Dubois, Drouin, David, Duqueau, Delaboissière, Desouches, Durand, Depezay, Dubin, Delanoue, Dallon, Dusausse, Degreffy, Delamarre, Dumont, Duclou, Duranton, Demeulle, Debet, Dubourg, Farou, Fromet, Fossé, Fleury, Faucheux, Ferrasson, Feuillâtre, Fillion, Gendrier, Guillon, Guillemot, Gonnay, Galliot, Goujon, Guignebert, Guibert, Guignard, Gallois, Guillot, Gillot, Gourdin, Giraut, Godard, Gitton, Gangneux, Glenard, Hanot, Habert, Hubeau, Heillault, Huron, Herbert, Jouanneau, Labbé, Laberthe, Lambert, Liénard, Leroy, Leroux, Lelièvre, Lamy, Lecomte, Lemaire, Lemâle, Lepage, Lerat, Ledoux, Levert, Lemerle, Massion, Maurisseau, Mariette, Morioux, Martin, Mignot, Monpu, Meuland, Moreau, Mormiche, Maurienne, Maulny, Morin, Maubois, Ocillat, Pichon, Porcher, Péan, Paulé, Pareau, Papineau, Racault, Racouët, Remy, Rotté, Rancher, Robert, Rangeard, Rabouin, Rentien, Richer, Robineau, Ribriou, Renard, Roulleau, Sébille, Saulé, Terreau, Thibault, Tessier, Tretare, Thomas, Turbert, Voisin, Villain, Yvonnet.

GG. 6 à 11. (Registres.) — In-folio, 926 feuillets, papier.

1732-1792. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Claude. — Baptêmes de : Louis, fils de Pierre Derouin et de Marie Pelé, nommé par le sieur Louis Gestin, maître d'hôtel de M. le marquis de Menars, et demoiselle Marie-Jeanne Desbois, dame suivante de madame la marquise de Menars (1732) ; — de Nicolas, fils de

Pierre Gendrier et Anne Ranchard, sa femme, nommé par maître Nicolas Decarpenterie, notaire royal à Paris, et Jeanne Jeppé, femme du sieur Lambert, receveur de M. le marquis de Menars (1733). — « Le vingtième jour « de décembre 1734, le sieur Simon Mangot, curé de cette « paroisse, a été inhumé dans la paroisse de Saint Ho- « noré de Blois, âgé de 43 ans. » — Prise de possession de la cure de Saint-Claude, par M. François Lamy, prêtre du diocèse de Nantes, suivant acte de maître Louis Lambert, notaire apostolique à Blois (5 janvier 1735). — Baptême de Louis Deniau, fils de Louis Deniau, tonnelier, et Geneviève Farineau, de Moret (21 octobre 1736). — Inhumations de : François Thiballier, écuyer, sieur d'Esnonvilles, ancien chanoine de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, décédé hier dans cette paroisse, chez Pierre Belin, dans la maison de M. de Restein (23 octobre 1736) ; — de François, fils de noble homme François Bachod de L'Ebat fils, conseiller au présidial de Blois, et de dame Marie-Anne-Françoise de La Borde son épouse, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne, (1737) ; — de François, fils de François Pissonnet de Bellefonds, conseiller du Roi, garde marteau de la maîtrise des eaux et forêts du parc de Chambord, et de demoiselle Jeanne Haguenier, son épouse, demeurant audit Chambord (1738) ; — d'Honoré fils d'Honoré Boutault, écuyer, sieur de Russy, et de dame Marie-Anne-Louise-Charle de Leret, son épouse, demeurant à Blois (1740). — Mariage de Joseph Corriol, chirurgien, fils de feu Pierre Corriol et d'Elisabeth Chatoul, sa veuve, originaire du lieu de Courbon, diocèse de Digne, avec Françoise Buisson, fille de feu François Buisson, chirurgien, et de Colombe Roudier (1742). — Inhumations : du sieur Alexandre de La Motte-Le-Hardy, ancien lieutenant d'infanterie, époux de Catherine Hémery, âgé de plus de 80 ans (1746) ; — de Renée, fille de Louis-Claude Petit du Moteux, auditeur en la chambre des comptes de Blois, et d'Angelique Neilz de La Fosse, demeurant à Blois, (1748) ; — de Gilles-François-René, fils de Charles Mouzay, sieur du Bourg, auditeur en la chambre des comptes de Blois, et de dame Marguerite Gilbard (1751) ; — de Jeanne-Victoire, fille du sieur François Mahy du Breuil, conseiller au présidial de Blois, et de dame Marie-Marguerite Benoist de La Grandière, demeurant à Blois (1752). — Baptême de Nicolas, fils de Nicolas Métivier, maître chirurgien, et de dame Marie-Elisabeth Demée, sa femme, nommé par Simon Belin, garde des plaisirs du roi de la capitainerie royale de Chambord, et Marie-Anne Ruelle, femme de Jean-Louis Demée, maître rubannier à Blois (1753). — Inhumations de Catherine Hémery, veuve du sieur Alexandre de La Motte-Le-Hardy, décédée à Aubergeon (1755) ; — de Françoise, fille de Claude-Charles Bezard, maître d'école de Saint-Claude (1758). — Bénédiction d'une croix [illegible] à l'entrée du bourg (19 juillet 1761). — Mariage de François Tassin, notaire, fils de feus Sébastien Tassin et Marie Gaultier, de la paroisse de Menars, avec Catherine Menard, fille de maître Louis Menard, [illegible] et Anne Gaillon, sa femme, de la paroisse de Saint-Claude (1761). — Baptême de Michel, fils de maître François Tassin, notaire, nommé par messire Jacques [illegible], prêtre, [illegible] champs, et dame Jeanne Regnier, épouse du sieur Charles Turpin, conseiller du roi en l'élection de Blois (1763). — Prise de possession de la cure de Saint-Claude, par messire Jean-François Daudin, suivant acte de maître Guénois, notaire apostolique à Blois (14 janvier 176[illegible]). — Inhumations : de Marguerite-Alexis Léonardon, très-digne et respectable sœur de charité, qui a eu soin des pauvres de cette paroisse pendant 40 ans (27 juin 1766) ; — d'Ambroise-Nicolas Coste, fils de Gentien Coste, maître d'école à Saint-Claude (28 août 1771) ; — de messire Jean-François Daudin-Bellair, curé de Saint-Claude âgé de 45 ans, en présence de François-René Ledou, avocat au parlement conseiller du roi en l'élection de Blois, cousin germain du défunt, et autres personnes (17 novembre 1778) ; — de Jean-Baptiste Malmer, maître d'école de Saint-Claude (8 janvier 1785) ; — de Marie Huet, épouse de Claude Habert, maître d'école (1788). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Mariette, Duvau, Robert, Renard, Belin, Gendrier, Lerat, Hanet, Gourdin, Rangeard, Leroux, Picardeau, Bourgeteau, Fromet, Chouart, Papineau, Blanche, Remy, Racault, Lambert, Drouin, Delaboissière, Porcher, Terreau, Amiot, Pichon, Galliot, Farou, Gallois, Guignard, Thibault, Lamy, Morioux, Blancvilain, Chalumeau, Besnard, Ribrou, Fleury, Duquieau, Heillault, Guignebert, Maulny, Guillon, Hubeau, Champion, Mignot ou Meignot, Bouvillon, Fossé, Moreau, Courtin, Desouches, Cour, Dallon, Habert, Labbé, Sebille, Cognet, Martin, Bourgeon, Vaillant, Blouin, Aliphonse, Damalon, [illegible] Liénard, Fermond, Guibert, Cornillau, Chabault, Racouët, Dubois, Riolet, [illegible] Lefevre, Rotté, [illegible] Tretare, Brossard, [illegible] Cheron, Bonnefoy, [illegible] Boissière, [illegible] Orthion, [illegible] chard, [illegible] Dapan, [illegible] Husson, [illegible] Ange, [illegible]

[illegible], Guillaume, [illegible], Noullain, Pasquier, Petinay, Barbe, [illegible], Leblanc, Barbier, Blanchet, Pilleboue, [illegible], Raquet, Lamarre, Manguin, Trotereau, Jouanneau, Morin, Menard, Dumay, Blanchard, Daveu, Brisset, Petit, Laire, Chardon, Beaujouan, Brioux, Calault, Audebert, Belton, Rabault, Valère, Manguin, Vallée, Malmer, Baudet, Renault, Pinon, Baillet, Joulin, Rousseau, Dangé, Toutnoir, Chardon, Dumont, Darn, Fouillou, Rouflard, Meunier, Lizot et autres.

(GG. 1. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1540-1562. — SAINT-DENIS-SUR-LOIRE. Commune de. — Baptêmes et mariages. — Baptême de : Léonarde, fille de Pierre des Loges (1542) ; — Denise Trihoreau, nommée par noble homme Denis Hurault et demoiselle Louise Hurault, sa sœur (1546) ; — Louise, fille de noble homme Jacques Hurault et de noble demoiselle Marie, sa femme, nommée par noble homme Denis Hurault, noble demoiselle Louise Boutet et Jacquette, veuve de Robert Saussaye (12 décembre 1546) ; — Jacques Robillard, nommé par noble homme Jacques Hurault, et demoiselle Louise Hurault, sa sœur (1547) ; — Simon Thibault, nommé par Simon de Fréville (1547) ; — Claude Thomas, nommé par Jean Lambert, Julien Gendrier et noble dame Marie, femme de Jacques Hurault, écuyer (1547) ; — Denis, fils de noble homme Denis Hurault, nommé par nobles hommes François de Moulins et Jacques Hurault, et noble dame Marie de Beaulne (19 avril 1552) ; — Élisabeth Pillot, nommée par Joseph Guyton, Elizabeth, fille de noble homme Jacques Hurault, et Denise, femme d'Étienne Gilles (1553) ; — Jacques Chouart, nommé par Jacques, fils de noble homme Jacques Hurault (1554) ; — Marie, fille de Blaise Mynault, nommée par Jacqueline, fille de noble homme Jacques Hurault (1555) ; — Philippe, fille de noble homme Jacques Hurault, seigneur temporel de Saint-Denis, et de noble dame Marie Hurault, sa femme, nommée par vénérable homme maître Philippe Hurault, conseiller du Roi, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, noble dame Marguerite de Pontcher et Françoise Du Puy, dame temporelle de Villelouet (20 février 1555) ; — Espérance, fille de noble Jacques Hurault, nommée par Jacques Hurault, son frère, Jacqueline et Jehanne Hurault, ses sœurs (13 juin 1557) ; — Elizabeth, fille de Jacques Hurault, seigneur de Saint-Denis, et de Marie Hurault, sa femme, nommée par Jacques, Jacqueline et Jehanne Hurault, ses frère et sœurs (26 septembre 1558) ; — Espérance, fille de Jacques Hurault et de Marie Hurault, sa femme, nommée par Louis, Jacqueline et Jehanne Hurault, ses frère et sœurs (28 mars 1561). — Baptême, suivant le rit catholique, de Jeanne, fille de Macé Oury et de Madeleine Lahaye, déjà baptisée « d'ung huguenot » (1er octobre 1561). — « *Registrum nominum eorum qui matrimonii sacramentum contraxerunt in parrochia Domini Dyonisii supra Ligerim, in anno Domini, etc...* », de l'année 1540 à l'année 1544. — « *Die vigesima prima mensis junii, nobilis vir Franciscus Du Ru, accepit in uxorem nobilem domicellam Ludovicam Hurault, ex parrochia sancti Solemnis Blesensis* (1547). — Actes concernant les familles Dinocheau, Texier, Barreau, Cormier, Bordier, Chouard, Lacaille, Papinaud, Vuyer, Vallusseau, Chevreau, Labbé, Grousteau, Couldret, Fleurance, Noë, Caillard, Allain, Toucheron, Hersant, Subleau, Joasneau, Pathault, Rangeart, Galliot, Leroux, Savaron, Chauveau, Robillard, Musnier, Pillon, Serclier, Billouard, Chereau, Coullard, Veron, Brenet, Blondeau, Jodereau, Breton, Chabault, Pingnet, Cottereau, Cormery, Toucheron, Langest, Belin, Chasselou, Dorion, Gilles, Guillot, Chambly, Pillot, Goutheron, Mesnage, Drouet, Daudin, Caillon, Tourterye, Racault, Ducqueau, Barré, Chancellée, Turpin, Solemeau, Quenioust, Chenu, Levrault, Boutier, Pinard, Cornu, Bourdonneau, Massuau, Lemaire, Grou, Belot, Toutnoir, Robert, Rozeau, Rondin, Georget, Duval, Hanot, Gorron, Boullier, Janvier, Pretevin, Marchet, Callon, Queneau, Grasteau, Cointault, Dubois, Marcheau, Sarrazin, Rousseau, Leverd, Mulot, Lebreton, Bourgon, Guillebert, Poirier, Papineau, Cohier, Vincent, Cusson, Cointault, Fouchier, Haste, Georget, Pillault, Babault, Berger, Delorme, Hallot, Moyse, Poitevin, Beauhard, Pray, Goussault, Breteau, Vernouillet, Penezault, Lelièvre, Hocquet, Ruelle, Hallegrin, Baudry, Favart, Collas, Lecarme, Raveau, Ripault, Pilleboue et autres.

(GG. 2. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1562-1585. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes. — « Registre des baptesmes faictz en l'église « de Sainct Denis sur Loyre, soubz la charge de messire « Gentian Guygnard, prebtre, curé de ladicte église ; et « est à commancer en l'an M. soixante et deux, le vingt « et septiesme jour de mars, avant Pasques. Et est à « notter que ce présent registre a esté commancé à mettre « en ceste forme le quinziesme jour de janvier l'an mil « cinq cens quatre vingtz, à la diligence dudict curé qui « a recouvert ce qu'il a peu desdits baptesmes faictz, « parce que par les troubles et guerres civilles de ceste « France, grande partie estoient perduz pour raison du

« bruslement de l'église dudict Sainct Denis et sacquage-
« ment qui fut faict aux seconds troubles mil cinq cens « soixante et huict, à Pasques, que la paix fut faicte ; « ladicte église un moys au paradvant, et le prebtre qui « estoit devant le logis seigneurial furent bruslés, la « ville de Bloys prise par composition, aient esté assié-« gée par lesdicts Hugnotz à la Sainct Vincent et en leur « obéissance mise le jour sainct Agathe. Et ainsy y a plu-« sieurs baptesmes perdus. » — « *Nota* : les minuttes de « baptesmes faictz depuis le vingt quatriesme jour d'aoust « jusques en janvier, ont été perdus pour une peur et « fuitte faicte à raison des Huguenotz » (janvier 1566). — « 1568. — Pappier baptistère pour l'église de Sainct « Denis sur Loyre, fait par M. Gentian Guignard, curé « en ladicte église. Et faut notter que le papier qui com-« mença l'an mil cinq cens soixante et quatre, et qui finit « l'an mil cinq cens soixante huict, le mois de janvier « que l'on comptoit par esdictz du Roy le commencement « de l'an au premier jour dudict moys, est perdu par les « troubles. » — Baptême : de Gilles Savaron, nommé par demoiselle Jeanne, fille de noble homme Jacques Hurault, écuyer, seigneur de Saint-Denis et de Villeluisant (1570) ; — d'Isabelle Hersant, nommée par Gentian Thomas, notaire, demoiselle Isabelle, fille de défunt Jacques Hurault, écuyer, seigneur de Saint-Denis, et Michelle Gaillard (janvier 1571) ; — de Marie, fille de Pierre Guesnon, notaire, et de Charlotte Papin, sa femme, nommée par René Guiton, Marie, fille d'Antoine Papin, et Gentienne Savaron (octobre 1571); — de Jacques Rothier, nommé par noble homme Jacques Hurault, seigneur de Saint-Denis, Gentian Thomas, notaire royal, et demoiselle Marie, veuve de noble homme Jacques Hurault, écuyer, vivant seigneur dudit Saint-Denis (1572) ; — de Jacques Marguereau, nommé par Martin Treveau, Charles Leroy et demoiselle Marie Hurault (1575) ; — d'Urbain Groisteau, nommé par vénérable Urbain Belhomme, prieur de Saint-Laumer de Blois, Gentian Guignard, curé de Saint-Denis, et Claude Savoye, femme de Jehan Testard (1576) ; — d'Elizabeth Coillard, nommée par demoiselle Elizabeth Hurault ; — de Raoul Toucheron, nommé par noble Raoul, fils de défunt Jacques Hurault, Etienne Bosseray et demoiselle Marie Hurault ; — de Jean Noel, nommé par noble homme Jean Lecomte, valet de chambre de monseigneur le Duc et clerc du guet de ses gardes ; — de Jean Lasalle, nommé par Raymond Barbe, prieur de Bourgmoyen ; — de Denise Gilles, nommée par Jacques, fils de noble homme Denis Viart ; — de Jacques Valluceau, nommé par André Massuau, François Valluceau et demoiselle Elizabeth, fille de noble homme Louis Martin, contrôleur des guerres, demeurant à Blois (1578) ; — de Louis Groisteau, nommé par noble demoiselle Elizabeth Hurault, veuve de noble homme Philippe Le Comte, écuyer, seigneur d'Auberville (1578) ; — de Jacques [illegible], nommé par Jacques Hurault, écuyer, gentilhomme servant de monseigneur le duc d'Anjou, de Berry et de Touraine, et noble homme Jean Perchot, sommelier du roi de Navarre ; — de [illegible] Groisteau, nommé par [illegible] de la Bezoche et demoiselle Elizabeth Hurault, veuve de Philippe Le Comte, seigneur d'Auberville et de Burcy (1579) ; — de Jacques Langes, nommé par Claude, fils d'honorable homme Jean Lebeau, médecin à Blois, seigneur du Bouchet, et demoiselle Elizabeth Hurault (1580) ; — de Jacques Ballon, nommé par noble homme Michel Ribier, conseiller du Roi et lieutenant particulier au bailliage de Blois, Gentian Thomas, aussi conseiller, notaire et secrétaire du Roi, et demoiselle Marie [illegible], femme de noble homme Pierre Gallois, sieur de Bezay (1581) ; — d'Anne Meunier, nommée par honnête homme Paul Chevallier, sieur de Champeaux (1582) ; — de Debora Bordier, nommée par Jacques Hurault, seigneur de Saint-Denis, François Du Chatel, seigneur de Guibert près Bonneval, et demoiselle Elizabeth Hurault (1582) ; — de Jean Savaron, nommé par noble homme Jean de Rameru, trésorier de compagnie de gens d'armes (1583) ; — de Marguerite Pinguet, nommée par noble homme Jean de Rameru, et demoiselle Léonor, fille d'honorable homme Jean Lebeau, médecin du Roi, sieur du Bouchet, et honnête femme Jeanne de Vouge, femme de maître Anthoine Boude, apothicaire à Blois (1583) ; — de Gentienne Chouart, nommée par Nicolas Picart, sieur du Ru, huissier de chambre de Monseigneur, Lucresse de Chaumont, femme de maître Pierre Alleron, et Geneviève Thomas (1585). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Hersant, Pinguet, Lelièvre, Barreau, Périer, Rothier, Bordier, Grousteau, Duval, Racault, Breneau, Delacour, Cornu, Cointault, Pichon, Patault, Toutnoir, Vollant, Johanneau, Bourgeois, Regnier, Labbé, Guyton, [illegible], Thibaut, Leverd, Monscicault, Jacquet, Huet, Gaillonet, Chenuau, [illegible], Jandereau, Drouet, [illegible], Chouard, Robert, Belin, Trémeau, Ernu, Picard, Hanot, [illegible].

Roedin, Poirier, Bourgeois, Chalet, Travailler, Vincent, Ragons, Prest, Rougement, Ballon, Foucher, Pontrau, Pottier, Pampelin, Clement, Fortier, Prehu, Triboreau, Papineau, Bigot, Cottereau, Sobelle et autres.

GG. 3. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1611-1627. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes. — Baptême : de Georges Prest, nommé par demoiselle Marie Chauvel, femme de messire Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis (1612) ; — de Diane, fille d'Anne Hurault et de Marie Chauvel, nommée par Jacques Hurault, seigneur de Vibraye, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et demoiselle Diane, fille de noble homme Galeran Gaillard (19 mai 1613) ; — d'Elizabeth Sublean, nommée par noble homme François Pinard, seigneur du Ru, et demoiselle Marie Hurault ; — de Jacques Pillot, nommé par noble homme Regnier Croullé et demoiselle Marie Chauvel, femme de Monsieur de Saint-Denis (1615) ; — de Nicolas, fils d'Anne Hurault, écuyer, sieur de Saint-Denis, et de dame Marie Chauvel, nommé par Nicolas Chauvel, sieur de La Martinière, et demoiselle Marie Hurault (9 juin 1615) ; — de Marie Fouquet, nommée par noble homme Jacques de Tergas, conseiller au présidial de Blois, et demoiselle Marie Hurault ; — de Barthélémi Robert, nommé par noble homme Barthélémi, fils de noble homme Barthélémi Du Pré, sieur de Chastulé, trésorier et payeur de la gendarmerie ; — de Marie, fille d'Anne Hurault et de Marie Chauvel, nommée par noble homme Jacques de Tergas, et demoiselle Marie Guillaubé, femme de Nicolas Chauvel, maître des requêtes de Madame, sœur du Roi (12 janvier 1617) ; — de Julien Rothier, nommé par frère Robert Dolet, religieux profès de l'abbaye de Sainte-Catherine de Paris, et dame Françoise de Rameru, femme de noble homme Mathurin de Bayne, hérault d'armes du Roi ; — de Catherine, fille de messire Anne Hurault et de dame Marie Chauvel, nommée par Charles de Moulins, écuyer, sieur de La Haudumière, et demoiselle Marie, fille de Nicolas Chauvel et de Marie Guillaubé (mars 1617) ; — de Claude Savaron, nommé par Claude Chouard, curé de Saint-Denis, et demoiselle Claude Gallois, fille de N... Gallois, écuyer, sieur de La Borde, conseiller et trésorier du Roi en la ville de Riom, et de demoiselle Marie de Nambu ; — de Françoise Meunier, nommée par Jean, fils de Roland de Brisacier, écuyer, trésorier général de France, à Bourges, et de dame Françoise Du Laurent (1618) ; — de Marguerite Marchand, nommée par Pierre Godelais, maréchal des logis des gardes du corps de la Reine mère du Roi, et Catherine, fille de noble homme Mathurin de Bennes *alias* de Bayne), hérault d'armes du Roi (1620) ; — de Marguerite Bergeron, nommée par Pierre Lenoir, praticien à Blois, et Marguerite, fille de noble homme François Baille, avocat du Roi au présidial dudit Blois ; — de Denis, fils de noble et puissant Anne Hurault et de demoiselle Marie Chauvel, nommé par très-révérend père en Dieu, messire Léonor d'Etampes de Valençay, évêque de Chartres, et demoiselle Anne, fille de messire Henri Hurault, comte de Cheverny, l'enfant né le 3 décembre 1621 ; — de Florimond Hurault, fils des précédents, nommé par messire Florimond de Moulins, seigneur de Rochefort, Villelouet et autres lieux, et demoiselle Marie Hurault, dame de La Boissière (26 septembre 1622) ; — de Louis Hurault, frère du précédent, baptisé le 14 janvier 1624, jour de Sainte-Néomaye, et nommé par noble homme maître Simon Chauvel, conseiller au présidial de Blois, et demoiselle Suzanne de Meulles, femme du sieur La Martinière, tous les deux de Blois ; — d'Elizabeth Hurault, sœur du précédent, nommée par noble François de Johanne, seigneur de Saumery, et haute et puissante dame Elizabeth d'Escoubleau (17 mars 1625) ; — de Michel Picardeau, nommé par noble homme Jean de Beynes (*alias* de Bayne et de Bennes), sieur de La Gardette, et demoiselle Anne Gallois ; — de Anne, fille de messire Anne Hurault et de demoiselle Marie Chauvel, nommée par messire François Musset, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Pray, et demoiselle Claude de Lorme, femme de messire César de Moulins, écuyer, seigneur de Villard (4 avril 1626) ; — de Marin Breton, nommé par Marin Courgemont, frère du curé de Saint-Denis, et demoiselle Marguerite, fille de messire Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis. — Actes concernant les familles Joyeux, Langest, Breton, Savaron, Allain, Vallusseau, Picard, Thibaut, Bordier, Racault, Ouzan, Devineau, Bourgeois, Court, Rondin, Bretin, Mallemert, Gilles, Daudin, Coignet, Voisin, Chouart, Poitevin, Toutnoir, Fouquet, Turchan, Jolly, Jouanneau, Trémeau, Massuau, Lacaille, Poulvé, Robert, Ronce, Chauveau, Charnier, Musnier, Pillot, Bezault, Bouzy, Prest, Collinet, Belin, Richaud, Bernier, Garnier, Brisson, Barreau, Marquereau, Tirault, Grousteau, Duval, Couillard, Fesneau, Alliot, Bouquillot, Martellière, Suppligeau, Gobin, Gobillon, Faron et autres.

GG. 4. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1628-1650. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes. — Baptême : de Michel Gratière, nommé

par demoiselle Marguerite Hurault ; — de Jacques Michel, nommé par messire Denis Hurault, écuyer (1629) ; — de Gabriel Gilles, nommé par Denis Hurault et demoiselle Marguerite, fille de noble homme Jean de Lamé, conseiller du Roi, juge au présidial de Blois ; — de Madeleine, fille de messire Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis, et de demoiselle Marie Chauvel, nommée par François de Sublet, écuyer, et demoiselle Madeleine de Meulles, femme de monsieur de la Pigeonnière (25 juillet 1629) ; — de Marguerite Trémeau, nommée par Léonard Marchand et Marie, fille d'honorable homme Jean Pelluis, procureur à Blois ; — de Jean, fils de messire Anne Hurault et de dame Marie Chauvel, né le 23 février 1631, nommé par Jacques Toucheron et Michelle Robert (26 février 1631) ; — d'Anne Bergeron, nommée par noble Josias de Gogay (la signature porte Goguet) et demoiselle Marie Chauvel ; — de Michel Gratier, nommé par Jacques de Lorme, avocat à Blois, et demoiselle Catherine Hurault ; — de Daniel Guillot, nommé par honorable homme Louis Taffu et de demoiselle Madeleine de Lamé (1633) ; — de Marie, fille de noble René de Vimeur, écuyer, seigneur de Rochambeau, et de demoiselle Marguerite Hurault, nommé par haut et puissant Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis, et dame Claude Filleul, femme de messire René de Vimeur, chevalier, seigneur de Rochambeau (3 décembre 1633) ; — de Anne, fils de haut et puissant Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis, et de demoiselle Marie Chauvel, nommé par noble messire François de La Chaise, chevalier, seigneur de Seur, et demoiselle Anne Daguier, femme de Guillaume Chauvel, écuyer, seigneur de Feings (21 août 1534) ; — de Jacquette, fille de messire Anne Hurault et de dame Claude Gallois, sa femme, nommée par Jacques Rondin et Catherine Lemaire (13 décembre 1637) ; — d'Anne, fille de Claude Musnier, nommée par messire Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis, et demoiselle Anne de Brisacier, veuve de Claude de Ryollé, vivant seigneur de La Mahoudière et des Ormeaux (mai 1642). — Bénédiction de la cloche de Saint-Denis, nommée par messire Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis, et demoiselle Marie Hurault, femme de monsieur de Bécourt, qui ont signé (3 novembre 1642). — Baptême : de Simon Gruau, nommé par maître Henri Mauguin, conseiller et élu en l'élection de Blois, et demoiselle Catherine de Vernaison, qui ont signé ; — de Pierre Chartrain, nommé par noble homme Mathurin Picard, conseiller du Roi au présidial de Blois, et dame Anne Du Plessis, femme de messire Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis ; — de Florimonde-Elisabeth, fille de messire Florimond Hurault, chevalier, et de demoiselle Anne Du Plessis, nommée par maître Guillaume Ribier, seigneur de Grosteaux, conseiller du Roi, et dame Elisabeth Hurault, femme de haut et puissant François de Clermont, marquis de Monglat, comte de Provins (?), maître de la garde-robe du Roi, gouverneur et bailli des villes de Blois et d'Orléans ([illegible] avril 1646). — de Jean Chouard, nommé par Jean Pluys et Françoise de Brisacier ; — de René-Anne, fils de messire Florimond Hurault et de dame Anne Du Plessis, nommé par messire René de Vimeur, seigneur de Rochambeau, et demoiselle Marie Daguier, dame du Plessis-Savonnières (26 juillet 1647) ; — de Charlotte Malerbaut, nommée par Jean Auger, notaire de Saint-Denis et Menars ; — de Marguerite Chouard, nommée par Denis Chouard et Marguerite Galou, femme de Jean Pluys, procureur à Blois ; — de Claude Bosseray, nommée par Pierre Daudin et demoiselle Jaquette Hurault, qui a déclaré ne savoir signer (1650). — Actes concernant les familles Loyseau, Savaron, Chenu, Véron, Rothier, Jouanneau, Gilles, Robert, Tiger, Picarbeau, Ballon, Petit, Gobillon, Breton, Chouart, Bergeron, Rousseau, Barreau, Lacaille, Samedi, Grouay, Oury, Oudin, Mareschal, Neveu, Leroux, Bretin, Thomas, Gitton, Daudin, Roy, Prest, Moïse, Deniau, Pinguet, Alain, Duval, Joly, Rainaud, Grattier, Musnier, Langest, Chamot, Pilot, Vincent, Viray, Blot, Travaillé, Cochereau, Couillard, Subleau, Poulvé, Fesneau, Cohier, Bigot, Toucheron, Poulain, Quantin, Massuau, Lecomte, Coudret, Bordier, Limosin, Robardeau, Hâlé, Poirrier, Ménage, Catignon, Belin, Chrétien, Pray, David, Guillot, Mathurin, Blanchard, Gauthier, Haudebille, Devault, Cormier, Toutnoir, Mirault, Cousin, Preux, Gauvin, Savetier, Garreau, Bouzy, Lecourt, Maillard, Gatineau, Borreau, Suppligeau, Trihoreau, Menant, Gresleau, Périer, Bouquillau, Bernier, Regnier, Lenoir, Charon, Rocher, Barle, Beaujouan, Barreau, Caillard, Servin, Peltier, Duquiau, Pinpin, Thevaut, Trémeau, Sarrazin, Poitou, Hersand, Jouan, Chereau, Martellière, Héry, Yvon, Chauveau, Levert, Guillobé, Cosson, Picard, Catignon, Counol, Pilleboue, Besault, Terreau, Langes, Baudrille, Grias, Rouault, Renault, Marchais, Biron, Luneau, Pothée, Fortin, Misiard, Pérotin, Vignolle, Barré, Marquerean, Vallusseau et autres.

GG. 3. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier.

1629-1663. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Mariages et sépultures. — Sépulture de demoiselle Madeleine-Thérèse Hurault, âgée de 12 jours, fille de haut et puissant messire Florimond Hurault et de dame Elisabeth de [illegible], sa femme (24 [illegible] 16[illegible]). — de demoiselle Elisabeth, fille de messire Florimond Hurault

et de dame Anne Du Plessis, sa femme (11 mai 1670). — Mariages entre les familles dont les noms suivent : Quantin, Noël, Caillard, Chouard, Guillory, Daudin, Marchais, Prest, Lacaille, Bordier, Lecourt, Bouzy, Roy, Ballon, Seyvin, Tonneur, Savaron, Bouquillau, Chabault, Robert de au, Jourdain, Picard, Jouanneau, Belin, Renier, Bourgeois, Cousin, Thibault, Masson, Leroux, Guillemeau, Pouvre, Bosseray, Levert, Pillot, Trihoreau, Pinpin, Joly, Gatineau, Pelter, Ondine, Barbary, Grousteau, Blanchard, Travaillé, Fouquet, Savard, Duval, Rousseau, Besault, Senecly, Bidault, Guillot, Tiger, Vallusseau, Voisin, Bergeron, Lebbe, Chantereau, Rondin, Sarrazin, Breton, Rainaud, Musnier, Fesneau, Chartrain, Langest, Cormier, David, Breton et autres. — Sépultures faites en l'église de Saint-Denis, du 16 juillet 1650 au lundi 12 septembre 1667.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1651-1662. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Registre des baptêmes. — Baptême de : Germain Halé, nommé par Germain Goguery, sieur de La Bouillie ; — Françoise Prest, nommée par messire François Sublet, chevalier, seigneur de La Gendronnière, et demoiselle Élisabeth de La Livre, femme de monsieur de Saint-Denis ; — Élisabeth-Marie, fille de messire Florimond Hurault et de dame Elisabeth de La Livre, nommée par messire René Grimauldet, écuyer, lieutenant général des bailliage et gouvernement de Blois, et dame Marie Hurault, femme de messire François Sublet, chevalier, seigneur de Bécour et La Gendronnière (8 mai 1653) ; — Florimond, fils de messire Florimond Hurault, seigneur de St-Denis, et de dame Élisabeth de La Livre, né le 17 mai, et nommé par messire Guillaume Chauvel, écuyer, seigneur de Feings, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts du comté de Blois, et demoiselle Catherine de La Livre, femme de monsieur de Bournas (?) (13 septembre 1653) ; — Jacques-Florimond, fils de messire Florimond Hurault et de dame Élisabeth de La Livre, âgé de trois jours, et nommé par messire Jacques de Johanne de La Carre, chevalier, seigneur de Saumery, conseiller du Roi, maître de camp du régiment d'infanterie de S. A. R., gouverneur et bailli de Blois, et dame Éléonor de Bodin, femme de Simon Chauvel, écuyer, seigneur de La Pigeonnière, conseiller du Roi et de monseigneur le duc d'Orléans, premier président au présidial de Blois (7 juillet 1654) ; — Marguerite Yvon, nommée par François Gombault, sieur des Marais, et Marie Du Puy. — « Le tabernacle où repose le Très-Saint « Sacrement, en l'église de Saint-Denis-sur-Loyre, a esté « posé sur le grand autel de la dite église par le sculpteur, « qui est nommé Bonnet, demeurant à Bloys, qui l'a fait, « la vigile de la feste de Pentecoste, et bénist par moy, « curé d'icelle, le jour de ladite feste, présence de tous « les paroissiens, avant la procession, l'hymne *Veni Creator* « ayant été chanté, et ce suivant la permission qui m'avoit « esté envoyée de Monseigneur de Chartres. Fait le trente « may 1655. — Drouet, curé de St-Denis-sur-Loyre. » — Baptême de : François, fils de messire Florimond Hurault et de dame Élisabeth de La Livre, né le 27 juin, et nommé par messire François de La Chaise, chevalier, seigneur de Seur, et dame Madeleine Grimauldet, femme du sieur Du Bouchet (4 juillet 1655) ; — Jacques Tévaut, nommé par Pierre Blanchet, fils de monsieur de Bonvalet, prévôt des maréchaux de Blois, et dame Marie Declin, fille de monsieur Declin, conseiller et lieutenant assesseur au présidial de Blois ; — Philippe-Florimond, fils de messire Florimond Hurault, chevalier, et de dame Élisabeth de La Livre, né le 29 septembre 1656, et nommé par messire Philippe de Cugnac, chanoine de Notre-Dame de Chartres, archidiacre de Blois, et demoiselle Marguerite de Chaulnes (1er octobre 1656) ; — Élisabeth, fille de messire Florimond Hurault et de dame Elisabeth de La Livre, née le 27 mai 1657, et nommée par messire René, fils de messire René de Vimeur, seigneur de Rochambeau, et demoiselle Élisabeth, fille de messire Pierre Monnepveu, écuyer (28 octobre 1657) ; — de Marie-Anne, fille de messire Florimond Hurault et de dame Élisabeth de La Livre, nommée par messire Nicolas-Florimond de Chaulmont, écuyer, capitaine au régiment du Plessis-Praslin, et dame Anne Daguier, femme de messire Guillaume Chauvel, écuyer, sieur de Feings, conseiller du Roi et maître des eaux et forêts du comté de Blois (15 janvier 1659) ; — Toussaint Rothier, nommé par demoiselle Anne Druillon, dame de Villemanzy ; — François-Anne, fils de messire Florimond Hurault et de dame Élisabeth de La Livre, nommé par haut et puissant seigneur François de Rostaing, comte de Rostaing, Bury et Onzain, et dame Anne Durre d'Aiguebonne, comtesse de Bury, qui ont signé (7 juin 1661) ; — Paul Toucheron, nommé par noble homme Paul Herry, commis à la recepte des tailles de l'élection de Blois, et demoiselle Marguerite, fille de noble homme Renier Aymard, conseiller et élu en l'élection de Blois. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Suppligeau, Jouanneau, Chouard, Ballon, Savaron, Langeais, Robert, Bourdonneau, Vallusseau, Picard, Haslé, Breton, Musnier, Chartrain, Pilleboue, Daudin, Gendrier, Joly, Leroux, Morin, Regnier, Lacaille, Gilles, Levert, Hubeau, Quentin, Rondin, Bernier, Bordier, Périn, Marquereau, Pilot, Plocquin, Pinier, Descloux zeaux, Besault, Belin, Marchais, Langest, Barreau, Charron,

Devineau, Pinpin, Maillard, Blanchard, Péan, Jouan, Vincent, Huet, Rothier, Fesneau, Poulvé, Boutét, Duval, Catignon, Persillet, Ruelle, Perrotin, Collinet, Bérault, Pothée, Yvon, Prest, Blot, Chereau, Savaron, Ansoine, Menand, Massuau, Mesnage, Limosin, Chenu, Gresleau, Breteau, Roy, Tigeay, Millet, Comille, Gobillon, David, Gendrier, Ory, Trihoreau, Mercier, Cousin, Court, Pânon, Rousseau, Peltier, Chabault et autres.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1663-1675. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes et inhumations. — Baptême : de Madeleine-Thérèse, fille de messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, Villeluisant et autres lieux, et de dame Elizabeth de La Livre, nommée par Jacques et Marthe (?) Hurault, ses frère et sœur (février 1663) ; — d'Anne-Elizabeth Tourneson, nommée par demoiselle Elizabeth Florimonde, fille de haut et puissant messire Florimond Hurault et de défunte dame Anne Dagnier de Savonnières (1665) ; — de Pierre Duval, nommé par Louis, fils de défunt noble homme Claude Mahy, sieur des Boismartins, et demoiselle Luce, fille de feu noble homme Guillaume de Vernaison, écuyer, sieur de La Garbottière (1666) ; — de Gabrielle, fille de L. Daudin, officier de madame la duchesse d'Orléans, nommée par noble homme Paul Herry, commis à la recette des tailles, et demoiselle Marie Peluys ; — de René Regnier, nommé par René de Gogué, écuyer, sieur de Saint-Georges, et demoiselle Marie-Elizabeth, fille de messire Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis ; — de Jacques Bordier, nommé par messire Jacques Hurault, capitaine de cinquante hommes d'armes, et Marie, fille de Laurent Daudin, officier de madame la duchesse d'Orléans ; — de Pierre, Adrien et Marguerite, tous les trois enfants de Jean Perrotin et Marguerite Cosson (15 mars 1671) ; — de Madeleine et Anne, filles de Mathurin Renier et Denise Gilles (7 et 8 avril 1671) ; — de Toussaint et Gentien, fils de Gentien Rousseau et d'Anne Alain (8 avril 1671). — Actes concernant les familles Fenicle, Lacaille, Daudin, Pilleboue, Chouart, Court, Langest, Jouanneau, Menant, Fesneau, Chabault, David, Bordier, Marquereau, Joly, Gauthier, Prest, Duval, Moreau, Quentin, Bourdonneau, Breton, Oury, Bé, Cosson, Gilles, Roy, Chenu, Lecomte, Rothier, Gauvin, Bouzy, Leroux, Castignon, Habert, Paulmier, Rouault, Perrin, Grias, Coreau, Thibault, Marchais, Belot, Bouquillot, Ballon, Chereau, Renier, Suppligeau, Malard, Neveu, Gresleau, Leroy, Pinpin, Michou, Renard, Boudemont, Gibert, Toucheron, Nicodeau, Trepereau, Lambert, Crépin, Blanchard, [illegible], Pillet, [illegible], Granier, Trihoreau, Maillard, Rousseau, Rouballé, Marchereau, Haslé, Gallou, Bernier, Samedy, Tremeau, Chartrain, Poitou, Roubardeau, Bourgoin, [illegible], Chéron, Vincent, Duqueau, Ombredasne, Dalançon, Toutnoir, Besnard, Hanot, Picardeau, Vernouillet, Roché, Moreau, Guesnault, Vallière, Bruslard, Thevot et autres.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1676-1682. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sépulture d'une pauvre femme trouvée morte dans le village, au dessus du Mée. On a fait, pour la rappeler à la vie, tout ce que la charité pouvait inspirer. Après l'avoir apportée à Massé, on l'a enveloppée de linges chauds, on lui a appliqué la pelle rouge sous la plante des pieds. Le chirurgien lui a ouvert la veine du bras, pour s'assurer qu'il n'y avait plus de trace de vie. Cependant, après l'avoir ensevelie, on l'a encore conservée trente heures avant de l'enterrer (28 décembre 1676). — Actes concernant les familles Rotier, Langeay (*alias* Langest), Breton, Bordier, Trihoreau, Michel, Dupuy, Jouanneau, Catignon, Lambert, Yvon, Compère, Marquereau, Deschamps, Duval, Lacaille, Gilles, Beau, Cohier, Tigé, Norillet, Lorieux, Nicodeau, Grias, Chenu, Leroux, Billon, Roy, Guérineau, Guesneau, Gobillon, Trepereau, Héron, Prest, Habert, Chouard, Perrotin, Cosson, Robardeau, Duqueau, Thévot, Dalençon, Grousteau, Pillot, Court, Joly, Suppligeau, Thibault, Badère, Savaron, Lepetit, Chereau, Bizard, Poulvé, Blanchard, Rothier, Halley, Quentin, Robert, Chabault, Deschaux, Bouzy, Legroux, Hersant, Vincent, Blondeau, Rondin, Métivier, Bourel, Renard, Carouget, Tommereau, Bosseray, Barreau, Fesneau, Poitou, Maugeard, Daudin, Picardeau, Branchu, Charron, Daviau, Cottereau, Pilleboue, Mauger, Marion, Rousseau, Bourdonneau, Delard, Bernier, Rouillard, Perrin et autres.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1683-1693. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes : de Marguerite Perrotin, nommée par Dominique [illegible] et demoiselle Marguerite [illegible] ; — de Marguerite [illegible], nommée par messire Jacques [illegible], curé de Saint-Denis, et demoiselle Marguerite, fille de noble homme Philippe de Carpentier, écuyer, sieur de La [illegible] ; — de Marie Daudin, nommée par Nicolas [illegible]

Blois, et dame Marie Noel, femme d'Olivier Auger, huissier royal à Menars ; — de Jacques Lacaille, nommé par messire Jacques Juchereau, curé de Saint-Denis, et demoiselle Madeleine, fille de Laurent Daudin, officier de madame la duchesse douairière d'Orléans (1685) ; — de Denis Bresson, nommé par messire Florimond, fils de messire Florimond Hurault, grand-maître, surintendant des eaux et forêts de France dans le département de Touraine et autres provinces, seigneur de Saint-Denis, et Marguerite Charron (1687). — « Cejourd'huy, quatriesme « de may (1687), est mort messire Florimond Hurault, « chevalier, seigneur de Saint-Denis et de Villeluisant et « autres lieues (*sic*), conseiller du Roy en ses conseils, « grand-maître enquesteur et général réformateur des « eaux et forests de France, après avoir reçeu le Saint-« Viatique et communié deux autres fois dans la suite de « sa maladie, avec une dévotion et un zèle singuliers, et « donné à toute sa parroisse des marques et un exemple « d'une piété profonde, et receu aussi le Saint Sacrement « de l'Extrême-Onction, estant encore dans un parfait et « entier jugement, que Dieu luy conserva pendant un « temps considérable que dura sa maladie, et jusques aux « approches de la mort, avant laquelle il demanda un « nombre très-grand de prières et de sacrifices (près de « trois milles) pour le repos de son âme, que madame sa « femme et messieurs ses enfants ont fait exécuté avec « autant de fidélité et de piété qu'il les avoit demandées, « et le lendemain fut inhumé dans la sépulture et soubs « le mosolée de ses illustres et nobles ancestres, par « mois, messire Jacques Juchereau, prestre, docteur en « théologie, curé de Saint-Denis, assisté de messire Jacques « Moïse, prestre, curé de Saint-Victor, Bertrand Lambert, « prestre, curé de Menars, Jean Fesneau, prestre, curé « de Villerbon, Louis Couronneau, prestre, curé de Saint-« Claude, Jean Pathault, curé de Montlivault, Benoist Le « Tan, chapelain de la chapelle de Nozieux, Pierre Marion, « prieur-curé de Villarceau, Louis Maillard, prestre habi-« tué en la paroisse Saint-Solenne de Blois, Jacques Viet, « directeur du monastère de la Visitation de Nostre-Dame « de Blois, Claude Marchant, René Arnoult, prestre, « vicaire de Saint-Denis, et plusieurs autres prestres et « bénéficiers soussignez. » — Baptême : de Gentian Breton, nommé par Gentian, fils de Gentian Daudin, bourgeois de Menars, et demoiselle Madeleine Lefebvre, femme de noble homme Claude Dufay, maître de poste à Blois. — Ondoiement d'un enfant mâle, présenté, en l'absence de monsieur de Saint-Denis, par monsieur Pierre de Troyes, écuyer, seigneur de Montizeau, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et dame Anthoinette Chauvel, sa femme, ledit enfant fils de messire Jacques-Florimond Hurault, chevalier, et de dame Florimonde de Troyes, sa femme (24 juillet 1689). — Mariage de messire Charles de Besnard, chevalier, seigneur d'Arville, baron de Sauveterre et Saint-Loup-sur-Cher, avec demoiselle Charlotte-Angélique de Carpentier, en présence de messire Philippe de Carpentier, écuyer, sieur de Chaumont, père de l'épouse, de demoiselles Marguerite et Madeleine de Carpentier, ses sœurs, de dame Marguerite de Loynes, femme de Claude Landel, sieur du Bois-Guillot, et d'autres témoins, qui ont signé (21 juin 1690). — Ondoiement d'un enfant mâle, fils de messire Jacques-Florimond Hurault, capitaine de dragons, et de dame Florimonde de Troyes, ledit enfant né du même jour et présenté par dame Anthoinette-Marie Chauvel, femme de Pierre de Troyes, écuyer (20 octobre 1690). — Baptême : de Marie-Charlotte, fille de messire Charles de Besnard, écuyer, et de demoiselle Charlotte-Angélique de Carpentier, accouchée chez messire Philippe de Carpentier, écuyer, seigneur de Chaumont (5 juillet 1691) ; — de Françoise-Florimonde, fille de messire Jacques-Florimond Hurault, et de dame Marie de Troyes, sa femme, nommée par messire François Hurault, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, et demoiselle Françoise, fille de messire Pierre de Troyes, écuyer, seigneur de Montizeau (21 septembre 1691) ; — de Charles, fils de messire Charles de Besnard, chevalier, baron d'Arville et autres lieux, et de dame Angélique de Carpentier, nommé par messire François de Besnard, prêtre, docteur en théologie et curé de Soësmes, diocèse de Bourges, et demoiselle Marie de Carpentier, tante de l'enfant (4 octobre 1692); — de Marie-Florimonde, fille de messire Jacques-Florimond Hurault et de dame Marie-Florimonde de Troyes, nommée par messire Pierre de Troyes, écuyer, seigneur de Montizeau, et dame Françoise Daniel, veuve de messire Philippe-Anne Hurault (3 janvier 1694). — Actes concernant les familles Jouanneau, Joly, Suppligeau, Patou, Roy, Lecomte, Maillard, Chatenier, Perrin, Belin, Pothée, Longet, Trépereau, Heron, Duval, Renier, Pinguet, Bouriteau (*alias* Bourgiteau), Poulvé, Hâlé, Lacaille, Langest, Marchand, Prest, Vernouillet, Breton, Guérineau, Daudin, Marion, Blanchard, Cosson, Blanchet, Lange, Pillot, Vallière, Rothier, Charron, Grousteau, Barreau, Gilles, Gresleau, Housset, Hersant, Godelard, Fesneau, Roy, Creiche, Bourdonneau, Guesneau, Lévesque, Thevot, Levert, Bordier, Chereau, Cottereau, Pilleboue, Duval, Buisson, Mahy, Picard, Blanchard, Hachereau, Renaut, Marquereau, Allard, Talbert, Bergeron, Cousin, Ogy, Rousseau, Vollant, Leroux, Chouard, Bougeon, Marchal, Toucheron, Grattesat, Bret, Poitou, Tigé, Carousel, Rouillard, Puisé, Bouzy, Rondain, Sergent, Paumier, Yvon, Daviau, Égron, Dollard, Péan, Thibault Hahuisseau, Dupuy, Brisset,

Pimpin, Court, Richard, Boissière, Foucault, Collineau, Labbé, Chenu, Marquenet, Pinon, Catignon, Chabault, Saunier, Houry, Couteau, Savaron, Farou, Grias, Coudray, Vincent, Neveu et autres.

GG. 10. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1694-1703. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Bernard Némond, nommé par messire Jacques Juchereau, curé de Saint-Denis, et dame Charlotte-Angélique de Carpentier, femme de messire Charles de Besnard, chevalier, seigneur baron d'Arville. — Mariage de messire Claude de Taillevis, chevalier, seigneur de Jupeaux, de la paroisse de Saint-Cyr-du-Gault, diocèse de Tours, d'une part; avec demoiselle Marguerite de Carpentier, fille de messire Philippe de Carpentier, écuyer, seigneur de Chaumont, écuyer de Son Altesse Royale, et de défunte demoiselle Jacquette Hurault, d'autre part, en présence de messire Philippe de Carpentier, père de l'épouse, de dame Charlotte-Angélique de Carpentier, sœur de l'épouse, de demoiselle Madeleine de Carpentier, aussi sa sœur, de messire François Hurault, de messire Jean Nicolas, chevalier, de messire Pierre de Troyes, écuyer, sieur de Montizeau, et de dame Marie de Troyes, veuve de monsieur de Saint-Denis (avril 1695). — Baptême d'Hercules-Charlemagne, fils de messire Charles de Besnard, chevalier, seigneur d'Arville et de Sauveterre, et de dame Charlotte-Angélique de Carpentier, nommé par messire Hercules-Charlemagne de Seigneuret, chanoine de la cathédrale de Chartres, seigneur de La Borde de Candé, et demoiselle Blanche de Meung de La Ferté (décembre 1695). — Inhumation, dans l'église de Saint-Denis : du corps de dame Charlotte-Angélique de Carpentier, femme de messire Charles de Besnard d'Arville (22 décembre 1695) ; — de demoiselle Marie-Florimonde Hurault, âgée de 26 mois, fille de messire Jacques Hurault et de dame Marie de Troyes (2 mars 1696) ; — de messire Philippe de Carpentier, seigneur de Chaumont et de La Borde, âgé de 67 ans, en présence de messieurs d'Arville, de Jupeaux, de La Borde de Candé et de plusieurs autres de ses amis (2 mars 1696) ; — de demoiselle Madeleine de Carpentier, âgée d'environ 25 ans (10 septembre 1696). — Second acte de baptême d'Hercules-Charlemagne de Besnard, en date du 29 avril 1696, ne différant de l'acte précédent qu'en ce que l'enfant nommé Hercules-Charlemagne est qualifié « fille » de ses père et mère, et que la marraine est demoiselle Madeleine de Carpentier. — Baptême : de Jean Chabault, nommé par monsieur Paul, fils de monsieur Paul Héry, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection de Blois, et demoiselle Marie, fille de monsieur François Coulange, officier commissionnaire (15 avril 1697) ; — de Philippe Rondin, nommé par Jérôme Lemaire, de Paris, et demoiselle Françoise, fille de messire Jacques-Florimond Hurault ; — de Philippe Savaron, nommé par messire Philippe Hurault, chevalier, capitaine des vaisseaux du Roi, et demoiselle Marie-Florimonde de Troyes, veuve de messire Jacques Hurault (1699) ; — de Marie-Thérèse, fille de Florimond Daudin, marchand de vins, nommée par monsieur Pierre Marchand, greffier au présidial de Blois, et dame Marie-Florimonde de Troyes, veuve de messire Jacques-Florimond Hurault, (25 juillet 1701). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Daudin, Louvet, Marchais, Joly, Poulevé, Breton, Leroy, Vincent, Leroux, Boucher, Perrotin, Lacaille, Hersant, Héron, Pilleboue, Cottereau, Godefroy, Chouard, Rose, Triboreau, Regnier, Cosson, Thevot, Bordier, Ballon, Lenoir, Levert, Gilles, Barreau, Fesneau, Jouanneau, Picardeau, Beaujouan, Langest, Paulmier, Blanchard, Thibault, Yvon, Carouget, Blanchet, Rothier, Cormier, Hachereau, Massion, Poitou, Lemaire, Duval, Toucheron, Rouillard, Bosseray, Trémeau, Lestrade, Lespinay, Pommier (*alias* Paulmier), Mosseau, Brisset, Rouault, Chenu, Catignon, Gouin, Bouquillot, Terreau, Berteau Joussé, Perrin, Deschamps, Marchand, Court, Maillard, Charron, Neveu, Lefèvre, Chapu, Nobilleau, Marion, Faucheux, Grias, Volant, Lahaye, Lamotte, Martellier, Gradça, (*sic*), Bret, Daviau, Gayet, Hanot, Blot, Pimpin, Duqueneau, Leblanc, Denis, Chouet, Garé, Moine, Pucet, Lafeuille, Labbé, Buchot, Gresleau, Chantereau, Desouches, Creiche, Chereau, Fontaine, Barnabé, David, Monchâtre, Boy, Vermouillet, Paucheneux, Oudelan, Péan, Huguet et autres.

GG. 11. (Registres.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1704-[illegible]. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes, mariages, et sépultures. — Baptême : de Denis Roux, nommé par demoiselle Madeleine [illegible], femme de monsieur Auger, procureur du marquisat de Menars ; — de Nicolas Charron, nommé par messire David Nicolas Hurault et demoiselle Françoise [illegible] ; — de François Daudin, nommé par monsieur François, fils de monsieur Marchand, greffier au présidial de Blois, et demoiselle Elisabeth Lerasle. — Inhumation d'une fille issue du légitime mariage de messire Charles de Besnard, baron de Sauveterre, avec demoiselle Marguerite de Réméon (18 juillet 17[illegible]1). — Actes concernant les familles, dont les noms suivent : [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Bordier, Fesneau, Pilot, [illegible], Gilles, Savaron, Foucault, Belot, Hanot, Prest, Breton, Lecourt, Massiau,

Vernouillet, Perrotin, Lacaille, Robichon, Perrin, Oury, Rosier, Beauchet, Renard, Henri, Rondin, Bouquillot, Leroy, Chereau, Baugé, Chemin, Jouanneau, Chabault, Thibault, Lerou, Regnier, Rouault, Daudin, Château, Blanchard, Catignon, Gauvin, Laboulais, Augier, Jolly, Bourdonneau, Margereau, Toucheron, Rothier, Jouanneau, Fontaineau, Barnabé, Vernouillet, Tigé, Gresleau, Moreau, Gratesac, Motte, Duval, Charron, Debet, Chenu, Pillebouc, Picardeau, Marion, Martray, Jouette, Langest, Lambert, Vallière, Beaujouan, Cosson, Mauny, Bouzy, Lefèvre, Chafou, Grias, Roy, Tremeau, Thiercelin, Cantin, Chauveau, Poitou, Colette, Daviau, Chouard, David, Thiboreau, Duqueau, Maillard, Thévot, Nicolas, Biron, Suppligeau, Oudine, Boucher, Blouin, Lafeuille, Drot, Bodin, Chartier, Berthault, Grousteau, Lecomte, Marchand, Caroujet, Paulmier, Bourgouin, Perrotin, Brisset, Barreau, Jacquet, Michou, Pimpin, Lahaye, Bourgeon, Boulay, Cousin, Renault, Guérin, Pothée, Cousteau, Bagault, Lemaire, Guillon, Bosseray, Rabier, Maugé, Texier, Bezault, Hersant, Thomas, Labbé, Chalon, Dhyver, Surreau, Pingault, Dugault, Martin, Gitton, Girardeau, Bourgeois, Trancard, Allaire, Vincent, Levée et autres.

GG. 12. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1723-1732. — Commune de Saint-Denis-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Marie Leroux, nommée par messire David-Nicolas Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, et demoiselle Marie-Catherine de Troyes de Montizeau. — Ondoiement d'un enfant mâle de messire David-Nicolas Hurault et de dame Marie-Anne-Jeanne de La Bonninière de Beaumont, sa femme, en présence de Guillaume de La Bonninière, grand-père de l'enfant, de J. de Clère de Beaumont, de M. Labbé de Champagnette et d'autres témoins (14 février 1725). — Inhumation de messire Jacques Juchereau, curé de Saint-Denis (16 avril 1726). — Cérémonies du baptême d'Anne-Raoul Hurault, ondoyé le 14 février 1725, par permission de monseigneur l'évêque de Blois, ledit enfant nommé Anne-Raoul-Marc, par messire Marc-Pierre de Voyer-Paumy, comte de Veuil-Argenson, conseiller d'État, chancelier de l'ordre de Saint-Louis, et dame Jeanne-Margueritte-Renée de Simon de Clère, femme de messire Claude-Guillaume de La Bonninière, seigneur de Beaumont, La Ronce, les Châtelliers et autres lieux, en présence des père et mère de l'enfant et de plusieurs autres parents et amis (30 avril 1726). — Ondoiement : d'une fille de messire David-Nicolas Hurault et de dame Marie-Anne-Jeanne de La Bonninière de Beaumont, sa femme, présentée par demoiselle Françoise-Florimonde Hurault de Saint-Denis, tante de l'enfant (17 décembre 1727) ; — d'un fils des mêmes, présenté par monseigneur Couratin et messire David-Nicolas Hurault, père de l'enfant (26 mai 1728). — Baptême : de Françoise-Jeanne-Philippe, fille de David-Nicolas Hurault et de Marie-Anne-Jeanne de La Bonninière, née le 12 décembre 1726, ondoyée le lendemain, et nommée par messire Philippe-Florimond Hurault de Villeluisant, et demoiselle François-Florimonde Hurault, tante paternelle de l'enfant ; ont assisté avec les parrain et marraine, père et mère de l'enfant : De Collereik, André Pellereschi, capitaine au régiment Bereschini, cavaliers-housards préposés à la garde du roi Stanislas de Pologne (14 septembre 1728) ; — de Jeanne-Charlotte-Nicole-Sophie, fille de David-Nicolas Hurault et de Marie-Anne-Jeanne de La Bonninière, née du jour et nommée par Guillaume Bossier, chirurgien du Roi à Vendôme, représentant Jean-Claude de La Bonninière, oncle maternel de l'enfant, et demoiselle Geneviève-Charlotte de Cléry (27 octobre 1730). — Actes concernant les familles mentionnées à la fin des articles précédents.

GG. 13. (Registre.) — In-folio, 713 feuillets, papier.

1733-1792. — Baptêmes, mariages et sépulture de la paroisse de Saint-Denis. — Inhumation de Louise, fille de Louis-Adrien Mahy de Bois-Martins, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, procureur général en la Chambre de Blois et de dame Louise Colas de Brouville. — Baptêmes : de Marguerite, fille de Germain-Berthault, greffier et notaire du bailliage de Saint-Denis, et de Marie-Anne Trinité, nommée par Didier Trinité de Blois, et Marguerite Château, veuve d'André Bois (1723) ; — de Germain, fils desdits Germain Berthault et Marie-Anne Trinité, nommé par maître Pierre Amaury, procureur au bailliage du marquisat-pairie de Menars, et Marguerite Germetin, épouse de Michel Gousselin, seigneur de La Borde-Macé (1736). — Inhumations de : Michel-Gousselin, garde à cheval des chasses dans la capitainerie royale de Blois, décédé à La Borde-Macé, en présence de Jean Gousselin, marchand à Orléans (1739) ; — messire Alexandre-Guillaume-Blanche, curé de Saint-Denis, âgé de 54 ans, en présence de messieurs les curés de Saint-Victor, Villerbon, Menars-le-Château, Montlivault, Chambon, du chapelain de Menars et d'autres (1741). — « A l'issue des vêpres, nous curé soussigné, sommes allé processionnellement avec le clergé et « le peuple au village des Mées, pour y bénir sollennellement une croix de bois appuyée le long d'un orme, sis « audit village, sur le chemin de Saint-Denis à Menars, « laquelle bénédiction a été faite au son des cloches et « avec toutes les cérémonies prescrites par la sainte Église.

« Signé : Coullon, curé de Saint-Denis (21 juillet 1748) ». — Inhumation en l'église, au haut de l'aile gauche, du corps de dame Madeleine de Graffard, épouse de M. Michel-Sébastien d'Annicourt, officier, né habitant au cap François, île et côte de Saint-Domingue, demeurant au lieu et seigneurie de La Borde-Macé, en présence de messire François de Graffard, prêtre, curé de Fougères, de messire Pierre de Graffard des Blonnières, capitaine au bataillon d'Orléans, ses frères, et de M. Charles-Colheu de Longpré, officier du Roi dans ses hauts jardins du château royal de Blois, son beau-frère, lesquels ont signé (24 septembre 1750). — Baptêmes de : François-Mathurin, fils de Michel Sebastien d'Annicourt, officier au cap François, et de dame Marie-Anne-Madeleine Héritte de La Martinière, nommé par messire Coullon, curé de la paroisse, et dame Marguerite-Charlotte de Graffard, épouse du sieur Charles Colheu de Longpré (1756) ; — Joseph, fils des susnommés, nommé par messire Joseph de Guidi, chevalier, et Marie-Angélique Boudan (1756 ; — Louis-Charles-Geneviève, fils de messire Anne-Raoul-Marc Hurault de Saint-Denis, chevalier, seigneur de Villeluisant et La Roue, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine-Marie-Madeleine Marchant de Verrières, nommé par messire Louis O'Sulivan, chevalier-baronet, mestre de camp de cavalerie, et demoiselle Charlotte-Geneviève de Cléry (1761);— Marie-Charlotte-Élisabeth, fille des mêmes, nommée par messire Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, ministre d'État, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, représenté par messire François-Marie-Stanislas de Tascher de La Pagerie, prêtre-chanoine de l'église de Blois, et dame Charlotte Hugue de Semonville, comtesse d'Estrades (1763). — Inhumation de Louis-Charles-Geneviève Hurault de Saint-Denis, âgé d'environ deux ans (1763). — Baptême de Louise-Agathe, fille de messire Hurault de Saint-Denis et de dame Catherine-Marie-Madelaine Marchant de Verrières, nommée par Charles-Jean Marchant, écuyer, et demoiselle Louise-Renée Hurault de Saint-Denis de Villeluisant (23 mai 1765). — Inhumation, dans le caveau des seigneurs de Saint-Denis, du corps de dame Catherine-Marie-Madeleine Marchant de Verrières, en son vivant épouse de messire Anne-Raoul-Marc Hurault de Saint-Denis (18 juin 1765). — Baptême de Thérèse-Anne, fille de François Sausset, garde de M. de Saint-Denis et de Madelaine-Françoise Julien, nommée par messire Anne-Charles-Philippe-Toussaint Hurault de Saint-Denis et demoiselle Thérése Hurault de Saint-Denis (1765). — Inhumation de damoiselle Françoise-Jeanne-Philippe Hurault de Saint-Denis, fille de messire David-Nicolas Hurault de Saint-Denis et de dame, Anne-Jeanne de La Bonninière de Beaumont, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne (176[illegible]). — « Le 11 novembre 1766, par nous, licencié ès droits canoniques et civils, doyen rural de Suèvres, curé de Saint-Denis, soussigné, a été conduit en l'église conventuelle des RR. PP. minîmes de Blois et déposé ès mains du R. P. Aubry, supérieur de la maison, le corps de messire Pierre Rogier de Sablinière, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment royal-infanterie et pensionnaire de Sa Majesté, âgé d'environ 84 ans, décédé le neuf du courant, au château de La Borde-Macé ; le corps dudit sieur Pierre Rogier a été inhumé en l'église desdits RR. PP. Minimes et en la sépulture de ses ancêtres, en présence de ses parents et amis ». — Baptême de Louise-Thérèse, fille de François Diet, laboureur de M. de Saint-Denis, nommée par messire André-Philippe-Martin, chevalier Hurault de Saint-Denis, et demoiselle Louise-Renée de Villeluisant de Saint-Denis, lesquels ont signé (1768). — Inhumation de dame Élisabeth Péan, épouse du feu sieur Florimond Daudin, commissionnaire, demeurant à Saint-Denis, en présence de messire Jean-François Daudin, curé de Saint-Claude de Diray, de messire Pierre-François Leddet, son neveu, de messire Gabriel-François Bouron, lieutenant criminel, demeurant à Blois, et d'autres qui ont signé, (1770). — Mariage : de haut et puissant seigneur, messire Antoine-Etienne-François, comte de Clinchamp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de la paroisse de Saint-Marceau-Letellier et autres lieux, faisant ordinairement sa résidence au château de Saint-Marceau, diocèse du Mans, fils de feu messire Gabriel-Grégoire, comte de Clinchamp, et de défunte dame Marie-Françoise-Jeanne de La Roche-Hercule, avec demoiselle Madeleine-Thérèse Hurault de Saint-Denis, fille mineure du haut et puissant seigneur messire Anne-Raoul-Marc Hurault, marquis de Saint Denis, et de défunte dame Catherine-Marie-Madeleine Marchant de Verrières, en présence de messire Anne-Raoul-Marc Hurault, marquis de Saint-Denis, son père, de messire David-Nicolas Hurault de Saint-Denis, son aïeul paternel, de dame Marie-Anne-Jeanne de La Bonninière de Beaumont, son aïeule paternelle, de dame Catherine Boucher, veuve de messire Louis-Charles Marchant de Verrières, son aïeul maternel, de demoiselle Louise-Renée Hurault de Villeluisant sa sœur, de messires Anne-Philippe-Charles-Toussaint Hurault de Saint-Denis et André-Philippe-Martin Hurault de Saint-Denis, ses deux frères, de demoiselle Louise-Charlotte Hurault, sa sœur, de demoiselle Charlotte de Cléry, sa cousine, et d'autres parents et amis qui ont signé (3 octobre 1771) ; — de maître Pierre-Louis Legrand, procureur au

conseil supérieur de Blois, fils majeur de feu Pierre Legrand et de défunte Marie Madelaine Hervieux, avec demoiselle Madeleine-Anne Robert, fille mineure de maître Charles Robert, procureur au bailliage de Blois, et de Anne-Jeanne-Madeleine Ferchaud (21 avril 1775). — Inhumation de messire David-Nicolas Hurault de Saint-Denis, chevalier, seigneur-châtelain et haut justicier de cette paroisse, décédé en sa maison à Blois, paroisse Saint-Solenne (6 octobre 1775). — « Bénédiction d'une croix de fer mise au cimetière de cette église, en place d'une croix de pierre ruinée de vétusté » (9 janvier 1781.) — Baptême de Baptiste-Antoine, fils de Denis Lepâtre, maître d'école et sonneur à Saint-Denis ; 8 juin 1783, jour de Pentecôte, bénédiction d'une croix de bois peinte en couleur rouge, érigée au carroir de Pissevin, à l'entrée du bourg de Saint-Denis. — Mariage de messire Louis-Etienne-Ambroise Le Boucher, marquis, seigneur de Fondettes et autres lieux en Touraine, officier au régiment de Boulonnois-infanterie, fils majeur de feu messire Louis, marquis Le Boucher, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre militaire ds Saint-Louis, seigneur de Fondettes, Martigny, etc., et de dame Catherine Méhée de l'Estang, sa veuve, avec demoiselle Louise-Agathe Hurault de Saint-Denis, fille de messire Anne-Raoul-Marc Hurault, marquis de Saint-Denis-sur-Loire, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, et de feue dame Catherine-Marie-Madelaine Marchant de Verrières, en présence : du côté de l'époux, de la susdite dame Catherine Méhée de l'Etang, sa mère, de damoiselle Louise-Marie-Jeanne-Perpétue Le Boucher, sa tante, de messire Pierre-Michel-Grégoire Le Teyssier de Colange, ancien gendarme, de messire François-Mathurin Réméon de Longuevaux, chevalier, capitaine au régiment Boulonnois-infanterie, et du côté de l'épouse : de de messire Anne-Raoul-Marc Hurault, marquis de Saint-Denis, son père, de messire Charles-Philippe Hurault, son frère, capitaine au régiment dauphin-cavalerie, de messire Guillaume Mahy du Coudray, écuyer, de Jean-Léon de Leyridon, avocat honoraire du conseil du Roi, et de Jean-François-Joseph Godfroy (22 novembre 1784). — Baptême de Denis, fils de Denis Lepâtre, maître d'école (1790). — L'an 1791, le 18 février, le corps de messire Mathurin-François Coullon, curé de cette paroisse, doyen rural du doyenné de Suèvres et bachelier en droit civil et canon de l'université d'Orléans, décédé d'hier à l'heure de minuit et demi, par le crime de trois assassins, à l'âge d'environ 78 ans, après avoir gouverné cette paroisse avec la plus grande édification, l'espace d'environ 43 ans, emportant les regrets de tous ses paroissiens, qui connaissoient ses talents, ses lumières et ses vertus, a été inhumé en présence de messieurs les curés des environs et une foule de paroissiens notables. — Actes concernant les familles Gilles, Trioreau, Leroux, Guillois, Cheron, Savaron, Poulvé, Jouanneau, Cour ou-Lecour. Fesnau, Catignon Mulard, Daudin, Pillot, Marion, Moreau, Marquereau, Rouault, Chabault, Brisset, Cosson, Oury, Chereau, Lacaille, Charon, Duval, Grias, Blanchard, Regnier, Michel, Martin, Bourdonneau, Toucheron, Pilleboue, Lefebve, Thibault, Rondin, Després, Breton, Crosnier, Joly, Hersant, Daviau, Metivier, Lemaire, Picardeau, Bouthet, Vernouillet, Vallière, Suppligeau, Grillet, Gauvin, Robert, Perron, Maugé, Metais, Dufresne, Bourgeois, Guillon, Berthelot, Cousin, Barbier, Maillard, Pineau, Tiercelin, Bouquillot, Lahaye, Chenu, Lecomte, Perrin, Labbé, Rothier, Legras, Thevault, Racault, Ombredâne, Richard, Poitou, Lafeuille, Rossignol, Langeais, Masseau, Pimpin, Gresleau, Tesson, Gruau, Charpentier, Bordeau, Bourg, Blanchet, Brossier, Pezier, Crèche, Lambert, Jullien, Grouteau, Sausset, Couppeau, Chauveau, Oudine, Guéviart, Dugault, Belot, Mothe, Réau, Bernier, Moireau, Fariau, Oudin, Chouart, Gentil, Goyer, Fossé, Blandin, Decaine, Lanthelan, Dufeu, Lasne, Gendron, Diet, Belin, Chapelain, Sergent, Thomas, Grousteau, Alard, Bertin, Florimont, Darde, Rocher, Cador, Hiver.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1577-1618. — Saint-Gervais (Commune de). — Registre des baptêmes. — Baptême de la cloche de céans. Les marraines ont été demoiselles Marie d'Angennes, fille de Monsieur de Fargy, seigneur de Beauregard, et Marie Rossignol, et le parrain, Raymond de Carroles, lieutenant des chasses du comté de Blois, demeurant à Cellettes, en l'absence de Monsieur de Fargy (mardi 27 mars 1594). — Baptême : de Marguerite de Geoffre Chottart, nommée par Gilles Chevallier et Madeleine Bergeron ; — de Pierre Breteau, nommé par Monsieur de La Garde ; — de Jacquette Dousset, nommée par demoiselle Marguerite Legourlier, femme de maître Vincent Guignard, conseiller du Roi, président à Blois, et Catherine Vacelin ; — de Marguerite, fille de Jacques Mauguin, garde ordinaire des bois du comté de Blois, et de Jeanne Veinard, sa femme, nommée par noble homme Jean Pepin, avocat du Roi au siège présidial de Blois, demoiselle Marguerite Des Brosses, femme de noble homme Laurent Guignard, conseiller du Roi, président en l'élection de Blois, et demoiselle Marguerite de Nantonville, femme de noble homme Jacques Viart, maître des eaux et forêts de cette ville de Blois et maître des chasses desdites forêts, lesquels par-

rain et marraines ont signé (11 avril 1602 ; — de Marie Bonnet, nommée par Protais Dufaix et demoiselles Marguerite, fille de noble homme Jacques Le Comte, et Marie Allain, fille de noble homme Michel Allain, capitaine et garde-clefs de la ville de Mantes ; — d'Elisabeth Dardoy, nommée par François de Johanne, fils du seigneur de Saumery, et demoiselles Marguerite Le Comte et Gabrielle Loridaine ; — de Jean Bérard, nommé par Jean Gauvin, fils de noble homme Silvain Gauvin, conseiller du Roi, sieur du Gouillet et de Vineuil, et demoiselle Madeleine de Launay, femme de noble homme Nicolas Chaudron, sieur de Monthault. — Testament de Marguerite Saint, femme de Lucas Nay, en faveur de la boîte des Trépassés de Saint-Gervais. — Baptême : de Geneviève Dardoy, nommée par noble homme Jacques Viart, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts du comté de Blois, et dame Cyprienne Rousseau, femme de noble homme Arnault de Johanne, écuyer, seigneur de Saumery, qui ont signé ; — de Jacques Michelin, nommé par François Bonny, marchand à Blois, et demoiselle Françoise Bégon, femme de noble homme Jacques Le Comte, conseiller du Roi et sieur de L'Aubépin. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Simon, Bourgeois, Rigault, Mangot, Serpin, Leroy, Carreau, Saint, Cadion, Moreau, Etienne, Poirier, Masson, Gaucher, Choisnard, Dufoix, Lecoy, Richaudeau, Garnier, Fouquet, Dalençon, Mousnier, Badaire, Langlois, Michelin, Picard, Jouanneau, Hérisson, Coulidore, Herbelin, Doreau, Vasselot, Thuault, Gauthier, Morin, Bonnet, Gainier, Mocquet, Lemoine, Quatrevoyes, Soupireau, Berthaut, Orchère, Provost, Chrétien, Potereau, David, Filliastre, Fournier, Dabourneau, Mignot, Cormier, Richard, Bourgeteau, Merange, Chicoyneau, Hubert, Girardeau, Perard, Bezard, Douin, Hubeau, Renard, Livrouin, Lederet, Hédouin, Marie, Gastebois, Gendrier, Gertin, Piedru, Pinault, Tinot, Drouard, Texier, Cadeau, Guignebert, Lepage, Boucquin, Tesnier, Esnault, Palegeai, Grias, Archambault, Mercier, Charron, Bellanger, Durand, Prévost, Tarchet, Lambert, Guilbert et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1618-1670. — Commune de Saint-Gervais. — Baptême : de Gervaisette Guillard, nommée par Liéphard Sacquin, maître chirurgien à Blois, et Gabrielle, fille de Jean Dardois, garde des chasses du comté de Blois ; — de Jeanne Guyard, nommée par Jean Dalençon et demoiselle Bonne Courtin, fille de noble homme Jean Courtin, procureur du Roi ; — de Julien Leroux, nommé par Julien de Bonvoust, sieur de La Miottière, et Françoise Huard ; — de François, fils de Gentien Amiot, garde des chasses du Roi en la forêt de Blois, et de Gabrielle Dardois, sa femme, nommé par noble homme Jacques de Johanne, sieur de Saumery, et demoiselle Françoise Courtin, qui ont signé (10 février 16[illegible]) ; — de Pierre Bourgeois, nommé par noble homme Jean [illegible] et dame Marguerite Chauvel, fille de feu noble homme François Chauvel, conseiller du Roi et maître [illegible] en la chambre des comptes de Blois ; — de Marie, fille de Jean Tardiveau, garde de la forêt de Russy, nommée par Louis Baudry, fils de messire Jacques Baudry, trésorier de Saint-Sauveur de Blois et lieutenant des eaux et forêts à Blois, et dame Françoise Lehoux, femme d'Etienne Pingault, grenetier au grenier à sel de Cheverny, qui ont signé ; — de la petite cloche de Saint-Gervais, nommée Marguerite par messire Paul Hardier, seigneur de Beauregard, Cellettes, Vineuil, conseiller du Roi, président en la chambre des comptes de Paris, et demoiselle Marguerite Lecomte, veuve de Jean Courtin, écuyer, sieur de La Beuvrie, conseiller et procureur du Roi au présidial de Blois (3 décembre 1645) ; — de Madeleine Dubois, nommée par Guillaume de Vernaison, écuyer, exempt des gardes de S. A. R., et Madeleine Courtois, qui ont signé (1646) ; — de François Deslandes, nommé par très-noble homme François de Rostaing, écuyer, *comes Buriensis, vulgo, de Bury*, et demoiselle Elisabeth Hurault de Cheverny, qui ont signé ; — de Pierre Delestang, nommé par V. et D. P. messire Pierre Ducherne, chapelain et maître de musique à Saint-Sauveur de Blois, et demoiselle Catherine Garnier (1er juillet 1659) ; — de Bénigne Rossignol, nommé par messire Bénigne Loyseau et demoiselle Marguerite de La Croix, qui ont signé ; — de Jacques Hubeau, nommé par Gabriel Fontaine, prêtre prébendé en l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, et dame Anne Boulanger, fille de Maurice Boulanger, exempt de la maréchaussée de Blois ; — de Madeleine Thuault, nommée par René, fils de René Grimauldet, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant général au siège présidial de Blois, et Catherine Libereau. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : David, Dufaix, Gauthier, Garnier, Girard, [illegible], Bellanger, Ribour, [illegible], Soupireau, [illegible], Guignebert, Bourgeois, Filliâtre, [illegible], Langlois, Bourriteau, Breton, [illegible], Michelin, Poirier, [illegible], Doreau, Venat, Simon, [illegible], Gastebois, Sibille, Fouquet, Dugroy, Mignot, [illegible], Masson, Rougeard, Chrétien, [illegible], Gryas, [illegible], Michelin, Baillier, Chartrain, Dubois, [illegible], Bisson, Richer, Ivonnet, [illegible], Paindorge, [illegible], Petit, Prevel, Desprez, Lepage, Mesange, Quentin, Du-

Gronay, Gadiommeau, Douet, Idoun, Hardillier, Palgeau, Pinon, Gendrier, Esnault, Guertin, Breteau, Gaillard, Blanche, Hertault, Boullier. Leblanc, Galas, Proust, Deboutté, Morin, Perault, Guignebert, Bonnet, Lamé, Gaulois, Vigoreau, Nailleteau, Guinard, Retif, Féodon, Garault, Fauchard, Raugeard, Videau, Richer et autres.

GG. 3 Registre. — In-folio, 68 feuillets, papier.

1618-1669. — Commune de Saint-Gervais. — Mariages et sepultures. — Notes sur la succession des curés. — René Aubry, prêtre du diocèse de Chartres, licencié en droits, a pris possession de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais-lez-Blois, le 5 novembre 1624, pourvu en qualité de gradué sur l'abbaye de Notre-Dame-de-Pont-Levoy, par la mort de feu messire Louis Garnier, curé dudit lieu, décédé le 26 octobre 1624. — Messire Mathurin Thuaudus, prêtre du diocèse du Mans, a pris possession de la cure de Saint-Gervais, le 19 juin 1643. — M. Vincent Dolidon, prêtre, a pris possession de la cure de Saint-Gervais, devenue vacante par la mort de messire Michel Grousteau, décédé le 15 septembre 1652. — Messire Louis Dolidon, neveu du précédent, a pris possession, en janvier 1670, de la cure de Saint-Gervais, vacante par la mort de son oncle. — Messire François Piau, prêtre habitué depuis 5 ans à l'Hôtel-Dieu de Blois, a pris possession de la cure de Saint-Gervais, vacante par suite de la résignation faite à son profit par messire Louis Frotté, curé, prieur de Saint-Solenne de Blois. — Mariages. — Familles Bretheau, Gauchet, Guillon, Marie, Boré, Bedeau, Bargiteau, Bourdin, Mignot, Ribriou, Tessier, Reboussin, Thuault, Guillard, Thibault. — Mariage de Louis Durozier, marchand à Cellettes, avec Elisabeth, fille de maître Jean Tardiveau, garde ordinaire des eaux et forêts 2 décembre 1651). — Décès. — Familles Richaudeau, Feuillâtre, Mezeau, Bourgiteau, Gastebois, Guignard, Ribriou, Ballery, Montescot, Tessier, Mauguin, Coudoré, Thibault, Michelin, Dalençon, Chicoyneau, Breteau, Drouard, Vasselin et autres. — Décès de noble homme Louis Desert, sieur de La Grange, inhumé en l'église de Saint-Gervais (26 décembre 1626). — Note du curé, à la fin des actes de décès de l'année 1631 : « Nous n'avons « pas remarquer tous les noms des dessudits, ni les jours « qu'ils sont morts, à cause que nous étions détenu de « longue maladie, et aussi que nous ne pouvions pas pres- « que nous recognoistre, tout le mal estait grand et conta- « gieux partout en ladite paroisse, duquel il a plut à Dieu « nous préserver. »

GG. 4 Registre. — Petit in-4°, 12 feuillets, papier.

1671-1693. — Commune de Saint-Gervais. — Baptêmes. — Baptême : de Jacques Rossignol, nommé par messire Jacques Hurault, clerc, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, et Marie Loiseau ; — de Pierre Ribriou, nommé par maître Jacques Druillon, conseiller du Roi au siège de Blois, et demoiselle Marie Bernard ; — de Madeleine Pasquier, nommée par maître Nicolas Richer, clerc, demoiselle Marie-Madeleine, fille de Jacques Druillon, conseiller du Roi, et demoiselle Marie Detetz, de la paroisse Saint-Solenne de Blois ; — de Marie Drouard, baptisée par V. et D. P. messire Antoine Lecomte, nommé à l'évêché de Grasse, abbé de Lions en Picardie, conseiller et aumônier du Roi, seigneur de L'Aubépin, et nommée par messire Louis Le Comte, seigneur des Landes, lieutenant au régiment de Piémont, et demoiselle Bonne Courtin, qui ont signé ; — de Marie-Françoise Amiot, nommée par Ange Guerry, écuyer, et demoiselle Marie Goguery, qui ont signé ; — de Marie, fille de Jacques Pérard, renardier en la capitainerie des chasses du comté de Blois, nommée par noble homme Nicolas de Guérin, écuyer, sieur de Beaumontet et autres lieux, et Marie Guillon. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Guillon, Lebeau, Soupireau, Chrétien, Boucquin, Hubeau, Gallois, Guignebert, Bertheau, Richaudeau, David, Regnard, Dalençon, Ivonnet, Mauclerc, Richer, Drouard, Coudoré, Colas, Mauguin, Court, Amiot, Maillet, Bertheau, Billard, Deboutté, Orchaise, Masson, Thuault, Meneret, Ribriou, Gallas, Hidouin, Fénil, Fontaine, Guertin, Simon, Crespon, Levesque, Foulioust, Rossignol, David, Arnould, Michelin, Jumeau, Bernard, Drosne, Martine, Girard, Venangeon, Rotté, Pottereau, Mirault, Charton, Richard, Leroy, Hodelan, Chavigny, Habert, Benoît, Gobin, Chouard, Chiron, Jolly, Leblanc, Aurioust, Lamirault, Galas, Guignebert, Druillon, Galas, Rogier, Danjou, Hastevillain, Melleteau Pasquier, Morisset, Allery, Chambault, Blanvillain, Joulin et autres.

GG. 5. (Registre.) — Petit in-4°, 46 feuillets, papier.

1672-1692. — Commune de Saint-Gervais. — Actes de mariages et de décès concernant les familles énoncées dans l'article précédent.

GG. 6. (Cahiers.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1692-1699. — Commune de Saint-Gervais. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant les familles Meneret, Foulioust, Chouard, Pezard, Chavigny, Berthault, Chiron, Amiot, Jolly, Leblanc, Denis, Guertin, David, Jumeau, Bourgeon, Soupireau, Deniou, Leverd, Garnier, Aimard, Guilly, Pasquier, Dalençon, Arnoult, Simon, Mordelet, Rossignol, Mauguin, Hubeau, Puceau, Michelin, Lamy, Ribriou, Hodelan, Guérin, Cosson, Compaing, Lahaye, Jouannet, Rochefort, Idouin, Maillet, Ribriou, Gallois, Gobin, Maugeot, Leroux, Orchaise, Coudoré, Chauvinet, Juliard, Blondeaux, Cornilleau, Daridan et autres.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1700-1709. — Commune de Saint-Gervais. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage d'Antoine Meneret avec Marguerite Bretheau, auquel mariage a assisté maître René Gallard, maître de musique. — Baptême d'Élisabeth Ribriou, nommée par maître François Guilly, procureur au présidial de Blois, et demoiselle Françoise Thalbert, femme de Louis Amiot, garde des forêts du Roi. — Actes concernant les familles Guillon, Arnoul, Mireau, Jumeau, Feuillâtre Séguin, Simon, Gobin, Juliard, Chouard, Michelin, Jouannet, Hubeau, Hamard, Pinard, Maillet, Leroux, Rossignol, Guérin, Idouin, Pezard, Foulioux, Marquenet, Joly, Habert, Ivonnet, Hodelan, Huet, Prieur, Guertin, Ribouleau, Gaudet, Guilemâtre, Chauvinet, Fontaine, Drouard, Cornillot, Coudoré, Rangeard, Lebeau, Soupireau, Piau et autres.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1710-1723. — Commune de Saint-Gervais. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de François Mauguéret, nommé par François Guilly, procureur au présidial de Blois, et dame Louise Bruand, veuve de messire Louis Lecomte, en son vivant lieutenant-colonel du régiment de Piémont, ladite dame demeurant présentement à L'Aubépin (18 novembre 1709); — de Marie, fille de Jean Bonnet, garde des chasses de la capitainerie de Blois, nommée par Claude Jousseaume, procureur du Roi à ladite capitainerie, et demoiselle Anne Buisson, de Blois; — d'Élisabeth Guillon, nommée par Jean, fils de Jean Sereau, procureur au présidial de Blois, et demoiselle Françoise Guilly; — de Claude Plessis, nommé par Paul, fils de noble homme Paul Herry, secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, et demoiselle Madeleine, fille de messire François Bachod, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Blois. — Actes concernant généralement les familles dont les noms sont énumérés à la fin de l'article précédent.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1724-1730. — Commune de Saint-Gervais. — « L'an 1727, l'autel de Saint-Gervais, le sanctuaire et la « sacristie ont été batties de la libéralité de monsieur « Trottereau, prieur de ladite paroisse, official de Mon« seigneur l'Évêque de Blois, chanoine de Église cathé« drale de Saint-Sauveur de Blois. » — Baptêmes, mariages et sépultures concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 10. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1731-1740. — Commune de Saint-Gervais. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême d'André Rossignol, nommé par André Dubois, clerc, et dame Marie-Catherine Roch, femme de messire René Flambard, seigneur de Launay (1734). — Mariage de Jean Sebille avec Marie Amiot, auquel ont assisté dame Madeleine Gervaise, dame Elisabeth de Thiercelin de Saveuse (1734). Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 11. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1741-1792. — Commune de Saint-Gervais. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de Gratien Hanault et Marie Cottereau, auquel ont assisté Messieurs Mahy de Pleinvilliers, De Villémeste et du Clérancau, qui qui ont signé. — Inhumation de Georges Baron, garde des chasses de la capitainerie royale de Chambord. — Baptême de Louise, fille de François Le Monnet du Plessis et de dame Catherine Courel de Villeneuve, laquelle enfant a été presentée par Guillaume [illegible] et Marie [illegible], aux lieux et places de messire Louis [illegible] et de dame Louise Courel de Villeneuve, femme de [illegible]

[illegible], qui ont été choisis pour parrain et marraine, en présence de messire François Le Menant du Plessis, écuyer, seigneur de La Ricardaise (22 avril 1760). — Inhumation de Pierre Colas de Brouville, conseiller du Roi, ancien receveur des tailles, en présence de messire Louis-Thimothée Mahy de Pontchardon, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Blois, de messire Jacques-François Quéral, écuyer, maître honoraire en la chambre des comptes de Blois, de messire Louis Du Chesne, conseiller clerc au présidial de Blois et chanoine de la cathédrale, de messire François Mahy de L'Aubépin et de messire François Lepoire, conseiller du Roi ordinaire, qui ont signé (19 août 1761). — Mariage du sieur Pierre-Louis Le François, fils mineur de défunt Nicolas Le François, bourgeois de Paris, et de dame Marie-Louise Basset, veuve en secondes noces du sieur Le Boutteux, peintre, avec demoiselle Marie-Catherine Lair (14 septembre 1784). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Amiot, Roger, Baudet, Bouquin, Toucheron, Michelet, Lévesque, Idouin, Breton, Dufaix, Delahaye, Jumeau, Blancvillain, Rossignol, Guertin, Belin, Mauguin, Berthault, Chouard, Gendrier, Sebille, David, Hanot, Michelin, Nay, Richard, Thauvin, Bonnet, Rangeard, Foy, Bordier, Guillon, Lambert, Pilorget, Gaudin, Corneau, Guillebert, Soudée, Pinard, Mollet, Danjou, Duneau, Michelet, Guérin, Simon, Quentin, Fortin, Molard, Adam, Fouilloux, Gauthier, Menard, Chesneau, Girard, Arnoul, Couillard, Ribriou, Loqueneau, Portrait, Lacaille, Labbé, Carré, Colas, Foison, Montigny, Millet, Guérin, Gaspard, Baron, Remergeon, Chaussé, Tournier, Regnault, Juliard, Chesneau, Joyannet, Girard, Rousselet, Chauvigny, Chenard, Couturier, Doucet, Desert, Hardy, Cottereau, Liot, Guêpier, Desouches, Meret, Villette, Milteau, Brechemin, Hémard, Pâtureau, Senery, Moreau, Soupireau, Bourgeon, Chéroute, Plessis, Gluneau, Ragot, Derousiers, Rossignol, Pareau, Simon, Dupuy, Olivier, Dufour, Motté, Gourdon, Marié, Charlier, Bidault, Chardon, Courtas, Grias, Mestivier, Guérineau, Chesneau, Gauthier, Lafrère, Desrues, Bourmigal, Soulier, Gallois, Amiot, Leguay, Vallée, Courteau, Sabas, Bourbonnais, Beaussier, Chalmet, Creiche, Marteau, Péan, Pattereau, Couette, Gault, Pollet, Rousseau, Charrault, Mariau, Auger, Lécossais, Trouvé, Brossard, Berger, Dubreuil, Sagé, Durand, Aubinot, Belluot, Bauchard, Couteau, Brillaud, Doron, Besnarn, Crenier, Julien, Terreau, Gorrer, Billaut, Cordelet, Amiot, Gaurier, Fromet, Oudine, Henrion, Payé, Leroy, Taillepied, Dutertre, Lamarosse, Chaveau, Lauray, Silvain, Vignaud, Gluneau, Maillard, Gouet, Pothée, Terreau, Liémard, Perreau, Fondereau, Renou, Chavigny, Tourlet, Chennetier, Picardeau et autres.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1679-1699. — Saint-Lubin-en-Vergonnois (Commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation : de maître Jacques Fournier, notaire royal et procureur de la seigneurie de La Vrillière, demeurant à Champigny-sous-Orchaise (7 janvier 1679) ; — dans le chœur de l'église de Saint-Lubin, du corps de dame Eléonore-Marguerite de Paris, femme de messire Jacques-Alexandre de Foyal, morte le 2 juillet 1679. — Baptême de Jean Mireau, nommé par messire Pierre Du Plessis, chevalier, seigneur de Champigny (2 septembre 1680). — Mariage de François Huet et Marie Maria, en présence de messire Jacques-Alexandre de Foyal, chevalier, seigneur de Donnery, La Sourdière et autres lieux (5 février 1682). — Baptême : de François Dijer, nommé par Antoine-François de Foyal et demoiselle Elisabeth de Foyal (31 juillet 1682) ; — de Madeleine Leroux, nommée par messire François de Grimardès, curé de Saint-Lubin, et demoiselle Elizabeth de Foyal. — Mariage de Simon Bodin et Françoise Vénier, en présence de monsieur de Malherbe, sieur de Bours. — Baptême de Marie Gastineau, nommée par Jean de Donnery et Elisabeth de Foyal de Donnery, qui ont signé (15 février 1684). — Inhumation de messire François de Grimardès, ancien curé de Saint-Lubin (29 janvier 1685). — Mariage : de Sulpice Mesnage et Françoise Pardessus, en présence de demoiselles Louise et Elisabeth de Foyal, qui ont signé ; — de Pierre Brioin et Catherine Guignard, en présence de messire Jean de Donnery, clerc, et de demoiselles Louise et Elisabeth de Donnery (1788). — Inhumation de dame Marie de Grosil, veuve de messire Alexandre de Foyal, vivant seigneur de Donnery, Allonnes, La Sourdière, Saint-Lubin et autres lieux (6 mars 1690). — Baptême : d'Elizabeth Mireau, nommée par messire Pierre-Alexandre de Foyal, seigneur de Guigny, Saint-Lubin et autres lieux, et demoiselle Elisabeth-Marie de Foyal, qui ont signé (13 août 1690) ; — de Pierre Herpin, nommé par Pierre-Alexandre de Foyal et Catherine Roger (1692). — Mariage de Marin Briard et Françoise Chartier, en présence de messire Jacques-Alexandre de Foyal, chevalier, seigneur de Donnery, La Sourdière, Saint-Lubin et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général de la capitainerie royale des chasses du comté de Blois (1693). — Baptême : d'Elisabeth Leroy, nommée par messire Simon de Donnery, écuyer, et demoiselle Elisabeth de Foyal (169[illegible]) ; — de Guillaume Cordier, nommé par messire Guillaume de Beauharnais, écuyer, et demoiselle Marie-Elisabeth de Foyal. — Mariage de Pierre Gastineau et Marie-Françoise Goislard, en présence de messire

Jacques-Alexandre de Foyal, de Claude Jusseaume, procureur en la capitainerie des chasses de Blois, de Charles Roger, procureur au siége de Vendôme, et d'Alexandre Bellanger, notaire à Blois (4 août 1699). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Cordier, Fournier, Lemaire, Mallard, Bodin, Thiboust, Mauclerc, Johannet, Gavet, Fondanier, Godeau, Arnoult, Fourmont, Lambert, Feuillet, Cousin, Gibierge, Laurenceau, Fleurance, Cottereau, Fermé, Pardessus, Vallereau, Chevalier, Biard, Robert, Bury, Couturier, Roy, Alexandre, Leroux, Tiger, Mireau, Malvois, Catignon, Guilbert, Fichet, Cochereau, Hamelin, Raymond, Boucher, Richard, Guillard, Horeau, Chauveau, Chereau, Morin, Lejard, Venangeon, Frugelé, Minière, Saulé, Coudray, Anjorant, Touret, Pou, Crosnier, Défiat, Leroy, Bongars, Breton, Fouet, Cousineau, Maubry, Brilland, Rousseau, Labbé, Bordier, Gasseau, Fournier, Requille, Dessé, Rouget, Bec, Pertuis, Archambaud, Hardouin, Gardien, Roguet, Comond, Lesaud, Caille, Oudin, Coquet, Lehoux, Ouzilleau, Touzé, Caslin, Nivet, Croche, Foucher, Leclerc, Haquette, Blanchard, Tessier, Jarday, Bourdonneau, Genty, Debin, Godineau, Pointard, Loiseau, Lepou, Villemarais, Girard, Chappeau, Houssard, Bouchu, Memert, Mestivier, Gauthier, Maurice, Quénioust, Gasnier, Mosnet, Jousse, Daridan, Mesangeau, Alliot, Bastard, Leguay, Frileux, Brenet, Touchard, Malard, Petit, Guillaume, Surault, Charron, Gaudron, Chiquet, Blondeau, Fournereau, Le Règle, Bertheau, Michelin, Laguerre, Pillet, Poulain et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1700-1719. — Commune de Saint-Lubin en Vergonnois. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Naissance et ondoiement, dans la chapelle du château de La Sourdière, d'un enfant de messire Pierre-Alexandre de Foyal de Donnery, chevalier, seigneur de La Sourdière, gouverneur de la ville de Blois, et de dame Agnès Bégon, sa femme (1er juillet 1700). — Baptême du même enfant, nommé par messire François Bégon, grand-maître des eaux et forêts de France aux départements de Blois et Berry, et dame Marie-Françoise de La Grange, femme de haut et puissant seigneur messire Jean-Jacques Charron, chevalier, marquis de Menars (22 octobre 1700). — Baptême : de Charles-Jacques-Michel, fils de messire Pierre-Alexandre de Foyal, seigneur de Donnery et autres lieux, et de dame Agnès Bégon, nommé par messire Charles-Paul de Lescoux, chevalier, seigneur de Saint-Bohaire, et dame Marie-Elisabeth de Meulles, en présence de messire Jacques-Alexandre de Foyal, son grand-père, et du seigneur de Donnery, son père (13 [illegible] 1701) ; — de [illegible], fils de Mathurin [illegible], procureur de la [illegible] de La [illegible], nommé par François-Charles [illegible], conseiller du Roi au bailliage et siége présidial de Blois, et [illegible] Marguerite [illegible], qui ont signé ; — de Michel-[illegible], fils de messire Pierre-Alexandre de Foyal et de dame Agnès Bégon, nommé par messire Ange Guerry, chevalier, seigneur de La Guillonnière (?), conseiller [illegible] en la chambre des comptes de Blois, et dame Elisabeth de Beauharnais, femme de Michel Bégon, seigneur des Murblins (15 août 1703). — [illegible] Agnès de Foyal, fille de messire Pierre-Alexandre de Foyal de Donnery et de dame Agnès Bégon, nommée par messire Pierre Drouillon, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Blois, et dame Marguerite Bégon (29 octobre 1705) ; — de Marguerite [illegible], nommée par messire Abraham de Lescoux, chevalier, seigneur de Saint-Bohaire, capitaine de dragons au régiment d'Espinay, et dame Agnès Bégon, dame de La Sourdière (1707) ; — de demoiselle Agnès-Madeleine de Foyal, née le 28 janvier 1708, nommée par messire Jean-François de La Saussaye, chevalier, seigneur de La Noue, conseiller du Roi, président en la chambre des comptes de Blois, et dame Marie-Madeleine de Courson, femme de messire Ange Guerry (14 février 1708). — Mariage de messire Jean-Baptiste Geuffronneau, écuyer, seigneur de Serry (peut-être Seris) et La Herpinière, et demoiselle Elisabeth-Marie, fille de feu messire Alexandre de Foyal, en présence de messire Gabriel-Louis de Coursel, neveu de l'épouse du côté maternel, de messire Jacques-Alexandre de Foyal et de messire Simon de Foyal, ses frères, de messire Nicolas de Foyal, seigneur d'Alonne, de messire Pierre-Alexandre de Foyal, et de messire Jacques de Grosil, écuyer, sieur de Villemarceau, qui ont signé (28 août 1710). — Baptême : de Simon, fils de messire Pierre-Alexandre de Foyal et de dame Agnès Bégon, nommé par messire Simon de Foyal, chevalier, seigneur de Grosbois, et dame Jeanne-Elisabeth de Beauharnais, femme de messire Michel Bégon, chevalier, conseiller au parlement de Metz, intendant de justice, police et finances de la Nouvelle-France, qui ont signé (23 décembre 1711). — de [illegible], des mêmes, né le 23 avril 1713, nommé par messire Guillaume, fils de messire Drouillon, lieutenant général au bailliage de Blois, et demoiselle Françoise, fille de messire François d'Argy, seigneur de La Rivière. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : [illegible], [illegible], Boucher, Gibierge, Leroux, [illegible], [illegible], [illegible], Bodin, Marmion, Grias, Morin, Fournereau, Cottereau, Bertheau, Lemaire, Anjorant, [illegible], [illegible], Labbé, [illegible],

[illegible], [illegible], Gavet, [illegible], Brillant, Couturier, Gau-thier, Labbé, [illegible], [illegible], Raymond, Gaillard, Jousse, Fichet, Gaudeau, Cordier, Venangeou, Saulé, Rousseau, Soudry, Florance, Mesange, Gratin, Grillet, Minière, Aubin, Tondereau, Debain, Lenoir, Pi.let, Vallereau, Fleury, Feuillâtre, Chabillan, Gasnier, Auger, Four-[illegible], Rétif, Bastard, [illegible], [illegible], Crosnier, Daridan, [illegible], [illegible], [illegible], Ouzilleau, Bégue, Collinet, [illegible], [illegible], [illegible], Rossignol, Bourillon, Bordier, Laurier, Loyau, Mauguéret, Fermé, Maran, Lacaille, [illegible], [illegible], Richard, Louvier, Mireau, Jouanneau, Bury, Roze, Marquenet, Dumans, Chastenet, Bonvallet, Lambert, Caille, Rigoreau, Colas, Leclerc, Pilon, Ganot, Chevalier, Lefèvre, Amiot, Blanchecotte, Ardillier, Leroy, Blute, Bataillier, Renard, Oudet, Hasteau, Arnaud, Rabouin, Gardien, Delaunay, Lugay, Barbier, Lemaire, Michelin, Cochereau, Chotard, Chauveau, Lepreux, Martin, Mesnier, Court, Lesourd, Lesinge, Huet, Maria, [illegible], Galas, [illegible], [illegible], Lejard, Fougelé, Malnou, Leger, Comon, Helené, Jary, Daguin, Bosse, Gobillon, Legros et autres.

GG. [illegible]. (Registre.) — In-4°, 270 feuillets, papier.

1720-1764. — Commune de Saint-Lubin. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sépulture, sous la galerie, au milieu de la grande porte de l'église, du corps de messire François Bertheau, curé de Saint-Lubin (16 janvier 1727). — Baptême de demoiselle Marie-Agnès-Michelle, fille de messire Pierre-François-Alexandre de Foyal, chevalier, seigneur de La Sourdière, Saint-Lubin et autres lieux, et de dame Marie-Renée Labbé de Champagnette, nommée par messire François Pivart de Chastulé, chanoine prébendé de la cathédrale de Blois, conseiller au présidial, au nom et comme procureur de messire Michel Bégon, chevalier, seigneur de La Picardière, conseiller au Parlement de Metz, intendant de la marine au département de Normandie, et dame Marie-Michelle de Kermorvan (?), veuve de messire François Labbé de Champagnette, capitaine de vaisseau, colonel des troupes de la marine, chevalier de Saint-Louis, lesquels ont signé avec les père et mère de l'enfant (26 septembre 1720). — Inhumation dans le chœur de l'église de Saint-Lubin, du corps de messire Jacques Grousteau de Beaujour, en son vivant curé de cette paroisse (4 décembre 1731). — Prise de possession de la cure de Saint-Lubin, par messire Michel Tousson, prêtre du diocèse de Blois, l'acte de prise de possession reçu par Louis Lambert, notaire royal et apostolique à Blois (9 décembre 1731). — Baptême de Louise-Agnès-Charlotte, fille de messire Pierre-François-Alexandre de Foyal de Donnery, et de dame Marie-Renée Labbé de Champagnette, nommée par messire Charles-Jacques-Michel de Foyal de Donnery, docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire général de monseigneur l'évêque comte de Toul, grand-chantre de la cathédrale dudit lieu, représenté par messire Louis Pivart de Chastulé, chanoine de Blois, et dame .... de Charbonneau, femme de messire Henri de Meaulne, chevalier, seigneur de Laucheneil, représentée par demoiselle Marie-Agnès de Foyal, tante de l'enfant (23 décembre 1732). — Mariage de Nicolas Bouron et Claude Fargonnet, en présence de messire Pierre-François-Alexandre de Foyal, et de dame Marie-Renée Labbé de Champagnette, sa femme, de demoiselle Marie-Agnès de Foyal, de messire Michel Bégon, intendant de la marine, de dame Jeanne-Elisabeth de Beauharnais, femme dudit Michel Bégon, de messire Charles-Paul de Lescoux, seigneur de Saint-Bohaire, de dame Charlotte-Blanche Charmolue, femme de messire François Courtin, seigneur de Freschines, lieutenant des gardes françaises, et de messire Louis Pivart de Chastulé, chanoine, lesquels témoins ont signé (3 janvier 1733). — Baptême de Pierre Bouron, nommé par Anne-Raoul-Marc Hurault de Saint-Denis et demoiselle Marie-Agnès-Michelle de Foyal. — Inhumation : dans le chœur de l'église de Saint-Lubin, du corps de messire Louis-Michel Tousson, curé de cette paroisse, « dans laquelle il a rempli les fonctions pastorales avec « beaucoup de zèle, depuis 4 ans 8 mois » (30 août 1736) ; — dans le cimetière, au pied de la croix de l'Hôpital général, du corps de messire François Gaultier, doyen de la cathédrale de Blois (15 janvier 1754). — Bénédiction de la grosse cloche de l'église de Saint-Lubin, du côté de la Vierge. « L'an 1759, la petite cloche de notre église, qui « est devenue la grosse, parce qu'au pois de 64 livres « qu'elle pesoit avant la fonte, nous avons ajouté 100 li- « vres, et qu'avoit pour inscription : Saint-Lubin, S. A. « P. R. Adrian de Grosil, escuyer, seigneur de La Sour- « dière, noble homme Jean Blanchet, damoiselle Jeanne « Lenoir, Lubin Bert, Pierre Dugault, marguilliers, 1602, « a été fondue le 4 septembre 1759, par Bernard Lonjou, « maître fondeur à Blois, et a été bénite le 7 novembre « dite année, par messire Nicolas Bouvet de Brouville, « doyen et chanoine de la cathédrale..... Elle a été « nommée *Louise-Amélie-Cristine*, par monseigneur le « marquis de La Vrillière, seigneur de cette paroisse et « secrétaire d'Etat, lequel a donné 120 livres pour la « fonte, et *Amélie-Cristine*, par très-puissante dame « Amélie-Cristine de Platin, comtesse du Saint-Empire... « La susdite cloche a été cassée en 1771, dans une mor-

« talité qui a commencé le lundy des fêtes de Pâques et a « continué jusqu'aux fêtes de Dieu de la même année. « Drouard, curé actuel de ladite paroisse. » — Inhumation, dans le chœur de l'église de Saint-Lubin, du corps de messire Michel Tousson, curé de ladite paroisse (29 octobre 1763). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Guignard, Bodin, Mesnage, Labbé, Mireau, Besnard, Tondereau, Saulé, Jarday, Machefer, Malnou, Deschamps, Lambert, Couette, Gauthier, Jousse, Rabouin, Marmiou, G[illegible]quet, Guillet, Bastard, Pastoureau, Asselin, Bruneau, Soudry, Panchet, Bequet, Venangeon, Breton, Florence, Arnoult, Chereau, Solmeau, Fromenteau, Lemaire, Fermé, Deffiat, Rahard, Rigoreau, Mandard, Cordier, Gaudeau, Daridan, Cottereau, Legrand, Racouet, Coudray, Helené, Guerin, Poulain, Rocheverrier, Chevet, Delafoy, Duguet, Guillaume, Debenne, Dupuy, Blanchet, Roquillard, Noël, Maréchal, Chevalier, Rouget, Gault, Fichet, Gibierge, Renouard, Dubay, Maubay, Martin, Ferrand, Priolleau, Lacaille, Marquenet, Gallas, Foulloust, Chevreau, Bugnet, Monet, Pou, Thibierge, Chauveau, Minière, Hubert, Sergent, Demange, Pathault, Jouanneau, Barbereau, Legras, Brillaut, Rousseau, Touchard, Hadou, Chérier, Bosseray, Bouchaut, Thominean, Pilet, Chenetier, Couturier, Comon, Ribier, Laisné, Bury, Aubert, Lerègle, Ouzilleau, Ganot, Robillard, Faucheux, Pilon et autres.

GG. 4 à 28. (Cahiers.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1765-1792. — Commune de Saint-Lubin. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « L'an 1773, le 9 jan- « vier, le corps du sieur Nicolas Chereau, curé de Saint- « Lubin de Landes, depuis 52 ans, âgé de 78 ans, homme « encore plus respectable par son mérite que par son « grand âge, a été inhumé en la façon des religieux, c'est- « a-dire revêtu des habits de son état, dans le cimetière « de sa paroisse. » — Baptême de deux cloches, le 3 mai 1774. — Liste de curés de Saint-Lubin : « monsieur « Samuel Grouteau depuis 1583 jusqu'en 1601, et Michel « Grousteau, son neveu, depuis 1604 jusqu'en 1643, et « monsieur Gimardès depuis 1643 jusqu'en 1683, monsieur « Graffard depuis 1684 jusqu'en 1692, monsieur B[illegible] « depuis 1682, en octobre, jusqu'en 1719, et Louis-Michel « Tousson depuis 1719 jusqu'en 1726, et Michel Tousson « depuis 1726 jusqu'en... » — Sépulture de messire Félix Drouard, curé de Saint-Lubin depuis 21 ans (17 novembre 1784). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Coudray, Bellier, Anjoran, Frottereau, Florence, Gaudeau, Prioleau, Cordier, Boarreau, Debain, [illegible], Fermé, Boubon, Gorjon, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Cottereau, Boris, Moulin, [illegible], [illegible], Guillet, Rott[illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Debenne, Lubin, Lemaire, Augroux, Garapin, Hoché, Renier, Deschamps, Tondereau, Suppligeau, Tibierge, Touchard, Ballon, Monnereau, Badère, Briais, Tiger, Pardessus, Ouzilleau, Villegré, Gauthier, Soudry, Rousseau, Priolet, Chaudon, Pinaudier, Maubois, Rantieu, Règle, Poulain, Buzy, Lépine, Martin, Meslier, Sournast, Goyer, Asselin, Clergeon, Calu, Hardouin, Rossignol, Salmon, Bruère, Fromont, Perrotin, Cousin, Trouillebout, Raymond, Riboulleau, Chastrain, Bizeuil, Roulleau, Breton, Machefer, Tiercelin, Manceau, Datté, Bezaud, Leroux, Guerrier, Le Vieuge, Gourdin, Brou, Daumas, Vénard, Montaru, Robineau, Charron, Loiseleur, Pally, Alloyau, Blond, Pimpin, Davau, Nouveau, Brillou, Mesnage, Cottereau, Sauvé, Cherrier, Moyer, Couturier, Brouillet, Bizeau, Bouffery, Fondanier, Laignereau, Crespin, Vollant, Ourry, Beaufeu, Forêt, Fouchard, Rahard, Laberthe, Gaillard, Dolard, Boucher, Huet, Dutartre, Hervé, Daridan, Pelletier, Briais, Brizion, Partenay, Gouin, Maubouet, Chauvet, Barbe, Lemans, Crosnier, Gonnet, Maury, Janot, Cochon, Joly, Trouvé, Mariette, Desreux, Bagland, Rué, Bordier, Maudhuy, Courjou, Guinebault, Lebeau, Legoux, Labbé, Godineau, Dorion, Preteseille, Bezy, Pointal, Marchenoir, Bordeau, Martinet, Deniau, Legrand, Nivoche, Pérou, Chavigny, Trihoreau, Courson et autres.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1581-1730. — Saint-Sulpice [illegible]. — Baptêmes, mariages et sépultures. — [illegible] de Claude, fille d'Etienne Véret, écuyer, seigneur temporel de Saint-Sulpice, et de Jeanne Du Bois, nommée par Yves Pelletier, prêtre, curé de Saint-Sulpice, Jeanne Farineau et Silvine Moreau (lundi 10 janvier 158[illegible]); — de [illegible], fils de messire Antoine de Véret, écuyer, [illegible] François de [illegible], [illegible] écuyer, [illegible], et dame Claude [illegible] (10 [illegible] 158[illegible]); — de Marguerite, fille d'Antoine de Véret, [illegible] par Jacques [illegible], [illegible] du Roi, et Marguerite [illegible], [illegible] Roi, et [illegible] [illegible] (158[illegible]); — d'[illegible] Plaisant, [illegible] Antoine de Véret, [illegible] de la [illegible] et Marguerite [illegible]; — de Charles, fils d'Antoine de Véret, écuyer, [illegible] de Saint-Sulpice, et de [illegible], [illegible]

seigneur, messire Charles de Balzac, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur et son lieutenant général en la ville et bailliage d'Orléans, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Louis Groisil, écuyer, sieur du Plessis-[illegible], et dame Jeanne de [illegible], femme de Charles de Balzac (mercredi 9 octobre 1602) ; — de Charles Lefèvre, nommé par Jean Breton et demoiselle Jehanne Guerry, femme de noble homme Antoine de Veret (9 mars 1603) ; — de Catherine Gastineau, nommée par Laurent Dubu[illegible] et demoiselle Catherine Du Puy, fille de noble homme Gabriel Du Puy, en son vivant conseiller du Roi au présidial de Blois ; — d'Antoine Poitevin, nommé par Louis, noble homme Jean Lances et demoiselle Catherine Du Puy, laquelle lui a donné le nom de Catherine de Souvigny, fille de noble homme Guy de Souvigny ; — de Jacques Hardouin, nommé par noble homme Antoine de Véret, et Aimée (? de Moulins, femme de noble homme Jacques Des Gâts, secrétaire du Roi (23 novembre 1611) ; — de Mathurin Coudriau, nommé par Etienne Morand et demoiselle Marguerite de Véret, qui a signé ; — de Claude, fille de Louis de Morée, nommée par noble de Véret, écuyer, demoiselle Claude, fille de monsieur Des Gâts, et Barbe Le Clerc, qui ont signé ; — d'Anne Dœuvre, nommée par Barthelemi Sollomeau, demoiselle Charlotte Grosil, fille de noble homme Florimond Grosil, sieur de La Sourdière, et Anne de Lorme ; — de Florimond Robert, nommé par demoiselle Jeanne Guerry, veuve de noble homme Antoine de Véret, Louis de Mor.. et Florimond Fouchier ; — de Jean Chevallier, nommé par noble homme Jean de Véret, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice (18 avril 1618) ; — de François Nouel, nommé par François de Johanne, seigneur de Saumery, et demoiselle Marguerite de Beaune, femme de Jean de Véret, seigneur de Saint-Sulpice. — « Le vingt-troisiesme jour d'apvril l'an « 1636, fut baptizé Henri Blanche, fils d'Estienne Blanche « et de Françoise Picardeau, sa femme, et fut le parrain « messire Henry Groisy, escuier, sieur de Villemarceau, « et Isabel Bourcier, fille de maître Nicollas Bourcier, conseiller au présidial de Blois. » — Baptême : d'André Jouanneau, nommé par André Picardeau et demoiselle Louise Sacquin, veuve de Jean de Véret, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice (14 mars 1637) ; — de Henri Méreau, nommé par Henri de Groisil, écuyer, sieur de Villemarceau, et demoiselle Madeleine Lebucher, femme de Pierre Grosil, écuyer, seigneur de Saint-Lubin ; — de François Roze, nommé par François de Véret, fils de feu Jehan de Véret, vivant écuyer, seigneur de Saint-Sulpice, et demoiselle Elisabeth Daniel, fille de maître René (? Daniel, avocat au présidial de Blois (24 janvier 1642) ; — de Mathurin Fossereau, nommé par François Grosil, écuyer, seigneur de Villemarceau, et Françoise Butel, fille de Louis Butel, conseiller à la chambre des comptes de Blois ; — de Jacques Arnoul, nommé par Jacques Champion, sieur de Monchaulx, et demoiselle Françoise Guerry, fille de Pierre Guerry, écuyer, sieur de Bois-Gaullier ; — d'une fille de Charles de Véret et de demoiselle Marie de Granges, sa femme, l'enfant née le jeudi 15 juin 1656, fête du Saint-Sacrement, ondoyée le 23 juillet audit an et baptisée le 11 juillet 1657 ; — de Charles, fils de Charles de Véret, nommé par messire Florimond de Beaune, prêtre, curé de Fossé, et demoiselle Marguerite de Beaune, ses cousin et cousine mercredi 11 juillet 1657 ; — de Cécile, fille de Charles de Véret et de Marie de Granges, sa femme, nommée par Henri Hérisson, conseiller au présidial de Blois, et Marie de Morainne, veuve de Charles de Granges, en son vivant écuyer, conseiller du Roi, commissaire à la conduite et police du régiment des gardes françaises de Sa Majesté, qui ont signé (4 octobre 1658) ; — de Madeleine, fille de Charles de Véret, nommée par Louis Guerry, gentilhomme de la ville de Blois, et Marie Pelloquin, (26 juillet 1660) ; — de Louise-Marie, fille de Charles de Véret et de demoiselle Marie de Granges, sa femme, nommée par Louis Butel, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Blois, et demoiselle Louise Sacquin, veuve de Louis Butel, aussi conseiller du Roi et maître des comptes à Blois (3 novembre 1661) ; — de Pierre Maignan, nommé par Michel Butel, fils de défunt Louis Butel, et de demoiselle Marie de Granges, veuve de monsieur de Saint-Sulpice (21 octobre 1663) ; — de François Arnoul, nommé par François, fils de Michel Bégon, conseiller et secrétaire du Roi, et Françoise de Grosil, veuve de monsieur de Villemarceau (18 novembre 1663) ; — de Charles Puisay, nommé par Charles de Véret, fils de monsieur de Saint-Sulpice, et Marguerite Labbé, de Blois ; — d'Élisabeth Puisay, nommée par Charles de La Haudumière et Louise Véronneau, de Blois, qui ont signé ; — de Pierre Maignan, nommé par René Marchand et demoiselle Cécile de Véret ; — de Marie Arnoult, nommée par messire Scipion Bégon, prêtre, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, sous-doyen de Saint-Sauveur de Blois, et demoiselle Louise-Marie de Foyal de Donnery, qui ont signé (18 juin 1684). — Actes concernant les familles Feuillet, Jouannet, Laurent, Daudin, Coudriau, Robert, Ourry, Janvier, Silvain, Genty, Legeard, Menneau, Griet, Chevalier, Marie, Barbier, Montaubert, Pally, Dufoix, Gastineau, Chafin, Mesnage, André, Pesant, Gilles, Fessart, Girard, Tierce, Reboussin, Cohier, Solomeau, Fortière, Ficher, Ribriou, Pinet, Mandon, Jouanneau, Pinard, Coudray, Guillard, Fournier, Lecomte, Maude, Bodin, Pichon, Driau, Poitevin,

Fouquet, Hardouin, Duvau, Enjorand, Rousseau, Pichon, Peltier, Pou, Guemière, Jaillard, Thiberge, Haguenier, Alexandre, Legras, Bouju, Beau, Prunier, Couturier, Bredon, Renouard, Fesneau, Tigier, Péan, Pecquet, Bauce, Soudras, Gasnier, Boudin, Bonin, Verneuillet, Ouzilleau, Chevreau, Lucas, Hasté, Martin, Roze, Devineau, Jouy, Goujon, Petit, Gabillon, Maire, Renard, Chouard, Mancé, Trupetin, Fichet, Langlois, Poton, Rigouais, Greusteau, Pintier, Règle, Duclos, Picardeau, Dumont, Saveron, Parthenay et autres. — « Par un édit du Roy Louis quatorziesme, à présent régnant, qui a soutenu de grandes « et longues guerres contre toutes les puissances de « l'Europe, l'Espagne, en Catalogne et en Flandre; « l'Allemagne, sur le Rhin, le duc de Savoye, aidé des « Allemans et Huguenots exilés de France, sous le commandement du prince d'Orange, prince protestant de « la maison de Nassau, etc... — Un autre édit du 2 octobre 1691 a ordonné que toutes les églises et fabriques « prendront tous les ans deux registres sur papier timbré, « pour écrire les baptêmes, mariages et sépultures, et en « porter tous les ans copie au greffe établi pour ce sujet, « pour lesquels registres ladite église Saint-Sulpice a « payé, chaque année, quarante sols. » — Notes météorologiques, agricoles et économiques. — « L'année 1692 « a esté remarquable par le dérèglement des saisons. « L'hyver n'a commencé qu'à la fin de janvier par des « neiges extraordinaires et si abondantes qu'elles couvroient toute la terre de trois pieds de haut; elles vinrent « du vent d'amont. Le printemps et tout l'esté pluvieux « et froid; les vignes gelèrent à moitié dans le mois de « may; tous les fruits de la terre n'ont pu venir à maturité. « On n'a coupé les bleds qu'à la fin de juillet et au mois « d'août qui ont été fort froids; les raisins n'ont point « meury aux vignes, et le verjus a gelé entièrement, le « 10 et 11 octobre; on n'a vendangé qu'après cette gelée. « Dès le mois de juin, les vignes avoient toutes coulé, « par les pluyes froides et continuelles. Tous les vins « étant extraordinairement verds, la plupart se sont gâtés, « surtout ceux d'Anjou et de Sologne, et les rouges « n'ayant point de couleur. Les vins d'Auvernais ont été « vendus 40 escus, les gros noirs 30 livres, jusqu'à cent « livres, les meslier de Beausse 92 livres, et les blancs de « Sologne 75 livres, jusqu'à 1,100 livres la tonnature, « qui est de quarante-deux poinçons. Le bled a valu toute « l'année 24 escus le muid, l'aveine 10 escus, la vesse « 9 sols le boisseau. Les pois, cette année, n'ayant pu « meurir, ont été pleins de vers, dont ceux qui en ont « mangé sont morts; on a deffendu d'en manger. Les « fruits d'automne et d'hiver n'ont pu venir en leur « maturité, ils ont été cueillis tous verds. » — Note sur la création de l'évêché de Blois. — [illegible] 1716. — « L'année 1716 a été [illegible] « [illegible] « neuf est tombée, le tout par les glaces qui étoient « grandes et qui s'étoient entassées les unes sur les « [illegible] « ans. — Le 2e avril audit an, on a fait les funérailles de « la reine douairière de Pologne, Marie-Casimire de La « Grange, veuve de Jean Sobieschi, roy de Pologne, à huit « heures du soir, dans l'église de Saint-Sauveur de Blois. « Tout le clergé séculier assistoit auxdites funérailles, « avec les deux corps de réguliers, bénédictins et chanoines réguliers. M. le doyen qui *(sic)* en fit la cérémonie. « Elle est déposée dans une chapelle de ladite église où « elle demeurera jusqu'à ce que Messieurs les princes, ses « enfans, la fasse transporter en Pologne. Elle mourut le « 30 janvier, à 7 heures du soir. Monseigneur l'évêque « lui donna l'eau bénite le 6e février à 2 heures, où elle « fut posée dans une chambre de parade où étoient deux « [illegible] « et trois jours et trois nuits consécutifs, c'est-à-dire « qu'à 2, 7 heures du soir, à minuit et à tous les angelus « [illegible] « et de la cathédrale. Le vendredy 3e d'avril, on fit le « service solennel pour ladite reine, dans l'église de « [illegible] « le haut jusqu'au bas, avec beaucoup de luminaire, un « [illegible]

« [illegible] qu'on a fait. [illegible] si extraor-« dinaire. — L'année 1716 a été extraordinairement sèche. « Depuis le dégel, qui vint à la Purification, il n'a presque « pas tombé d'eau jusqu'à la mi-may qu'il en tomba un « peu, assez pour faire venir le bled, mais les foins sont « demeuré, il y en a eu très-peu. Depuis la mi-may il a « tombé quelque peu d'eau, jusqu'à la Saint Pierre, que « le tonnerre tomba ledit jour en plusieurs endroits. Depuis « ce temps il n'en est pas tombé qu'un peu le lendemain « de Saint-Jacques. On n'a pas laissé de cueillir du vin « dans ce pays, qui étoit assez bon, mais il n'y a pas eu « débit dudit vin, surtout du noir. Le blanc s'est vendu, « à Vineuil et à la Chaussée, 50 livres et 52 livres, et en « Beausse, 45 livres. Le bled a toujours été à fort bas « prix; à la fin de l'année il n'a valu que 36 livres le « muid de Blois. Il y a eu très-peu d'hiver à la fin de « cette année non plus qu'au commencement de la sui-« vante. — En 1717, l'année s'est bien préparée pour « tous les grains, à la réserve des vignes, qui ont jetté « peu de raisin. Le 13 avril vint une gelée qui les gela « en ce pays-ci. — Le 19 d'avril, on a cassé la tête à « deux soldats du régiment de Piémont qui est en garnison « à Blois. — Le 22 avril, le duc de Popolis a été marié, au « château de Blois, à mademoiselle de Boufflers. — On a « commencé, le mois de mai de ladite année 1717, à « travailler aux ponts de Blois. On doit le placer plus « haut que l'ancien, et en attendant qu'il soit fait, les « entrepreneurs se sont chargés du passage. Ils font un « pont de bois au même lieu où étoit celui de pierre. « La première pierre du pont a été posée le 27 juillet « dit an. — La chambre des comptes de Blois a obtenu « un arrêt contradictoire du conseil, en date du.... juil-« let 1717, qui leur donne la préséance au dessus du « présidial de ladite ville; ils ont commencé à jouir du « 15 aoust, à la procession solennelle, où ils marchèrent « seuls en corps, avec des laquets qui portoient derrière « la robe. Le présidial se présenta à la catédrale, mais « comme il ne trouva plus place dans le chœur, il s'en « retourna sur ses pas et n'assista point à la procession. « C'est M. Guéret, maitre des comptes, qui a gâgné le « procès. — Le dimanche 9e juillet 1730, Monseigneur « l'évêque de Blois, qui est Jean-François-Paul de Cau-« martin, a fait la cérémonie de la dédicace de l'église « cathédrale. La cérémonie a commencé à 4 heures du « matin jusqu'à neuf heures; la fête a duré huit jours, il « y a eu sept sermons par des curés du diocèse, qui se sont « bien acquités de leur ministère. » — Notes de Girard, curé de Saint-Sulpice, sur les travaux faits par lui au presbytère, à l'église et aux immeubles dépendant de la cure, depuis son entrée en fonctions, en 1687. — Notes de l'année 1691. — « J'ay fait renduire et blanchir dehors « et dedans, toute l'église, fait recouvrir et monter sur le « clocher et réparer le cocq. J'ay fait relever le grand « autel, qui était enfoncé dans la sacristie, de six pieds de « haut, murer l'arcade de la sacristie, fait bâtir les deux « corps des deux costés, relever tous les ordres d'archi-« tecture et blanchir en huille, fait faire le crucifix qui « est sur le haut de l'autel, fait faire le massif de l'autel « de pierre et les marches, hausser le sanctuaire, accrois-« tre le cœur et enfermer les chapelles de la balustrade « neuve que j'ay fait faire, fait bâtir à neuf les deux petits « autels, des démolitions du château de Bury, fait faire « les trois tableaux des trois autels. Le tableau de la « Vierge a été payé par les femmes et filles de la paroisse, « selon leur dévotion, le reste à mes dépens. Dans ce « tems, monsieur de Saint-Sulpice, commissaire général « de la marine à Brest et Rochefort, a fait poser la littre « de ses armes dedans et dehors l'église. Madame de « Saint-Sulpice, la mère, a donné, à mes prières et solli-« citations, l'ornement de velours vert. — Mémoire des « biens de la cure, et qui les ont affermés, et le tems de « leur bail, lorsque je suis entré en possession de laditte « cure. — L'an mil sept cens vingt-quatre ont été faites « les réparations de l'église, du clocher et de la galerie. » — Registre des sépultures faites en l'église de Saint-Sulpice, de 1636 à 1692. — Inhumation dans l'église de Saint-Sulpice, du corps de messire Jehan de Véret, écuyer, seigneur dudit lieu de Saint-Sulpice (19 novembre 1636); — dans le chœur de l'église, du corps de messire François Tournebeuf, vicaire-curé de la paroisse (26 août 1661); — de messire Charles de Véret, seigneur de Saint-Sulpice (8 novembre 1662. — Actes de sépulture concernant les familles dont les noms suivent : Laisné, Arnoul, Creiche, Dequoy, Coudray, Raymond, Montaubert, Regnier, Dufoix, Godeau, Debloys, Roger, Pardessus, Le Blond, Burette, Pointeau, Pillon, Fouquet, Evrard, Toussaint, Mireau, Sauvé, Dolard, Picardeau, Dorion, Millon, Leroux, Hubert, Crosnier, Chereau, Pelletier, Brillaud, Robineau, Duval, Venault, Gibierge, Bredon, Blanchet, Guillaubé, Clerambourg, Berthault, Lemaire, Bruneau, Bourdonneau, Martin, Girard, Pinet Soudras, Barrat, Corbin, Pichon, Deschamps, Garot, Legeard, Dupré, Begouin et autres. — Fragments de thèmes latins.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, papier.

1692-1764. — Commune de Saint-Sulpice. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Louis Mireau, nommé par messire Gilles Leroux, écuyer, sieur

du Rouillet, conseiller d'honneur ou présidial de Blois, et demoiselle Elisabeth-Marie de Foyal de Donnery, qui ont signé. — Inhumation : de messire François Girard, prêtre, curé de Saint-Sulpice (1er octobre 1693) ; — de messire François Janvier, curé de la paroisse de Saint Sulpice (26 septembre 1707. — Prise de possession de cette cure par M. N. Chéron, le 6 avril 1708. — Notes de ce curé, sur l'année 1709. — « Cette année 1709 a été très-remar-« quable par l'affliction que le Seigneur a envoyé sur la « terre. Le froid, qui n'a commencé que le jour des Rois, « a été si rude, pendant trois semaines, qu'on en a jamais « entendu parler d'un semblable. Tous les bleds ont été « gelés, on n'en a pas cuillis le quart de la semence, on a « été obligé de labourer les terres semées en bled, et d'y « semer de l'orge, qui a valu jusqu'à deux cent francs le « muid. Le bled a valu jusqu'à 240 et 260 livres le muid. « La misère a été si grande, depuis Pâque jusqu'à la « récolte, que la pluspart des hommes en sont morts. — « Les vignes ont gelé si bien, qu'il a fallu les abbattre « jusqu'au pied. On n'a point cuilli de vin, il a monté « jusqu'à 200 livres le tonneau. — Les arbres les plus « gros sont morts, et particulièrement les noyers et les « châtaigniers dont il n'est resté que les petits, car tous « les gros noyers sont tous morts. Pour augmenter la « perte, la Loire a débordé jusqu'à Saint-Gervais, qui a « fait un très-grand ravage, en 15 jours deux fois aussi « grande l'une que l'autre, toutes les levées rompus, les « ponts du côté d'Orléans abatus, et de plus elle a inondé « les prairies, dont le foin n'a rien valu cette année. — « Par ordre du Roy et du Parlement, on a fait des rôles « pour faire subsister les pauvres; chaque particulier a « été tenu de payer au sol la livre des deux tiers du « revenu de leur bien, ce qui s'est exécuté, non pas fort « exactement. Dans cette paroisse j'ai reçu 133 livres « 18 sols 9 deniers, pour distribuer aux pauvres. — Il « faut avouer que le Seigneur a béni les orges. On en a « cuilli une si grande quantité, qu'ils ont tenu place de « bled. L'orge, à la Pentecôte, ne valoit que quarante « livres le muid. » — Notes sur l'année 1710. — « Cette « année, la rivière de Loire a débordé, passé par dessus « les levées et fait de grands ravages. Le jour de la Saint-« Martin elle a été plus grande d'un pied, que les années « précédentes. — Les vins de gros noir ont été vendus, à « la sortie de vendange, 230 et 235 livres le tonneau. » — Notes sur l'année 1711. — « Le jeudi dixième decem-« bre 1711, il se leva vers les huit heures du matin un « vent si impétueux, qu'il causa de très-grands ravages, « les cheminées abatus, les maisons découvertes, les napes « de plomb emportés de dessus les églises, les vitraux « fracassés, les couvertures des églises endommagées, les « arbres rompus par la moitié, d'autres [illegible] « dans la forêt, de [illegible] « cela sont les effets du vent dont la [illegible] « deux heures ; il ne [illegible] « qu'il a causé a été [illegible] — — « Remarques sur l'année 1712. — [illegible] « Madame Marie [illegible] « est morte. Son mari, aussi dauphin, fils du feu dauphin « de France, est mort [illegible] « été portés à Saint-Denis [illegible] « funèbre, ce qui ne s'étoit jamais vu. On a fait des « services pour le repos de leurs âmes, par toute la « France. — Peu de temps après est aussi mort un petit « duc de Bertagne, âgé d'environ cinq ans, enfant de ces « deux défunts, qui a laissé le droit à la couronne de « France à son frère, qui n'étoit pour lors âgé que de « deux ans. — Le 2 avril, la [illegible] « paroisse a été fondue par le sieur Racault qui la manqua « parce que le métail n'étoit pas assés chaud. Mais elle « fut bien fondue après avoir chauffé le métail pendant « cinq heures et demie. Il y est entré dans la cloche, « dans les deux fontes, 64 livres de métail, à 20 sols la « livre. La dépense, pour fondre cette cloche, se monte « à 144 livres 10 sols. Le 22 may 1712, ladite cloche fut « bénie par moy, curé, assisté de Messieurs les curés de « Saint-Lubin, de Saint-Bethère et de Fossé, et monsieur « Lebert, vicaire, le jour de la Sainte-Trinité, après les « vespres. Le parrain a été Monseigneur Michel Bégon, « seigneur de cette paroisse et intendant du Canada, qui « partit peu de jours après pour se rendre en ce païs, « avec madame Elisabeth de Beauharnais, son épouse, « qui fut la marraine. M. et Mme de [illegible] « pagnèrent à cette cérémonie, avec M. [illegible] « Bégon. Après la cérémonie, [illegible] « toute la compagnie ; il m'en couta dix écus. Monseigneur « Bégon me donna pour [illegible] « et madame vingt livres, [illegible] « les pauvres, que je leur distribuay. Il donna dix livres « au fondeur et trente livres [illegible] « à sa santé. — [illegible] « chœur, fait [illegible] « poser dans [illegible] « J'ay donné [illegible] « relever les murs du [illegible] « agrandir la porte de [illegible] « [illegible] dans l'église. J'ay [illegible] « douze livres [illegible] — Notes sur l'année 1713. — « La paix a été signée à Utrecht [illegible] « Roy de France, la Reine d'Angleterre, le Roy de Por-« tugal, le Roy de Prusse, le Duc de Savoie [illegible]

« Elle a été publiée à Paris le 20, 21 et 22 de may, à Blois « le 1er juin, et le feu de joye après le *Te Deum*. — « Le 9 de may, Madame Begon, dame de cette paroisse, « est accouchée d'un garçon, en Canada. Ledit garçon est « mort. On a fait un feu de joie à Saint-Sulpice, en « réjouissance de cette naissance. — Il y a eu, cette « année, deux canonisations fort célèbres à Blois, celle « de saint Pie, cinquième du nom, pape, dans l'église des « PP. Jacobins. La cérémonie a commencé par une pro« cession générale de tout le clergé, où Monseigneur « l'évêque officia, et les autres jours, chaque corps du « clergé a fait la cérémonie. La même chose s'est faite « aux Capucins, à la canonisation de saint Félix de « Cantalice, frère capucin ; il y avoit aussi chapitre pro« vincial. — Le bled a été toute l'année fort cher ; l'hiver « 40 écus, à Pâques il a valu 60, à la fin de juillet « 64 écus, le seigle nouveau a valu 150 livres le muid. « La 1re et 2e semaine d'août, le bled a valu 80 écus le « muid. Les pluies qui ont causé cette augmentation, « parce qu'on n'a pu couper les bleds, et qu'il y en a eu « beaucoup de perdu sur les champs, aussi bien que sur « pied, ce qui a fait que le bled s'est maintenu jusqu'à la « fin de l'année sur le pied de 54, 52, 56 et 50 écus le « muid. — Le vin vieux a augmenté vers le mois de « juillet. Le gros noir a valu 80 livres le tonneau, le vin « blanc vieux, depuis 40 livres jusqu'a 50 livres ; les vins « blancs doux de Sologne ont été vendus 100 livres le « tonneau, les mesliers et le gros noir, 60 et 66 livres. » Remarques sur l'année 1714. — Remarques sur l'année 1715. — « Louis 14, Roy de France et de Navarre, est « mort le 1er septembre dudit an, peu regretté de tout « son royaume, à cause des sommes exorbitantes et des « impots si considérables qu'il a levé sur tous ses sujets. « On dit qu'il est mort endetté de 1,700,000,000 de livres, « Ses dettes étoient si considérables que le Régent n'a pu « ôter les impots que ledit Roy avoit promis d'ôter « trois mois après la paix, qui étoient la capitation et le « dixième du revenu de tous les biens. Il n'est pas permis « d'exprimer tous les vers, toutes les chansons et tous « les discours désobligeants qu'on a dit et faits contre sa « mémoire. Il a été, pendant sa vie, si absolu, qu'il a « passé par dessus toutes les loix pour faire sa volonté. « Les princes et la noblesse ont été opprimés, les parle« mens n'avoient plus de pouvoir ; il étoit obligé de rece« voir et d'enregistrer tous les édits, quels qu'ils fussent, « tant le Roy étoit puissant et absolu. Le clergé étoit « honteusement asservi à faire la volonté du Roy ; à peine « demandait-il quelque secours, qu'on lui en accordoit « plus qu'il n'en demandoit. Le clergé s'est endetté « horriblement ; tous les corps ne l'étoient pas moins. « Il n'y avoit que les partisans et les maltôtiers qui « fussent en paix, et qui vécussent en joie, aiant en « leur possession tout l'argent du royaume. Le Roy fut « porté à Saint-Denis le 10 ou 12 dudit mois, et l'oraison « funèbre s'est fait à Saint-Denis vers la fin du mois « d'octobre. » — Remarques sur l'année 1736. — « En « 1736, il y eut du vin assez abondamment, qui fut vendu « d'abord 40, 45 et 50 livres. Par rapport au noir, il « tomba dans la suite. Il y en eut à 30 livres, ce qui fit « qu'il en resta un bon nombre. Comme l'année 1735 fut « très-modique et très-verd, cela fit que celui de 30 livres « fut vendu 100 livres et plus, et quelque particuliers le « vendirent 120 livres...... Le mauvais vin noir de 1735 « fut vendu 100 livres. Les vins de 1736 se sont trouvé « assez bons et se sont vendus très-promptement. En un « mois de temps tout a été vendu, depuis 90 livres jus« qu'à 120 livres. » — Remarques sur l'année 1738. — « En cette année 1738, la misère a été très-grande. Le « pain étoit fort cher. Monseigneur l'Evêque a obtenu du « Roy une somme d'argent qui a été distribuée dans « toutes les paroisses pour soulager les pauvres. M. Cour« tarvel, vicaire général, a été le distributeur de ces au« mônes. Le 12 may 1738, il m'a fait toucher 40 livres, « et le 18 du même mois il me fit donner 30 livres, dont « j'ay donné mon reçu. En même tems j'avois reçu « 18 livres de M. l'abbé de Lavalière, chanoine de la « catédrale de Blois et propriétaire de Villemarseau. Cet « argent a été employer à acheter du bled à 10 et 11 livres « le septier, dont j'ay fait faire du pain qui a été dis« tribué, un septier par semaine, aux pauvres de la « paroisse, jusqu'à la récolte. Item, peu de tems après, « le Roy a fait distribuer des rits pour les pauvres. Mon« seigneur l'Evêque, par son ordonnance, en donnoit à ma « paroisse 82 livres, mais M. Lébat, le distributeur, à « peine m'en donna-t-il 60 livres, que j'ay fait aprêter « chez moi et distribué aux pauvres, deux fois la se« maine, jusqu'à la récolte. Pour fournir à la dépense qui « convenoit de faire pour aprêter le rit, Monseigneur « l'Evêque me fit donner 14 livres. Le tout s'est fait chez « moy, qui a donné beaucoup de peine à mes gens ; mais « nous avons eu la satisfaction que les pauvres ont été « soulagés, et tous fort contens. Le nombre des pauvres « était de 60 personnes, y compris les enfans. » — Remarques sur l'année 1740. — « Cette année 1740 a été « la plus contraire qu'on ait vu pour les biens de la terre. « Le froid et les pluies ont beaucoup gâtés les bleds ; on « craignoit qu'ils n'eussent touts péri. Mais ce que le « froid a épargné a été très-endommagé par la rouille. On « a cuilli très-peu de bled, et encore ne rendoit-il que « très-peu de chose, ce qui a occasionné une déclaration

« du Roy, du 26 octobre 1740, qui ordonnoit que toutes « les redevances seroient payées en argent, sur le prix « que les grains valoient au mois de janvier 1740. Elle « exemtoit de tous droits les bleds, grains, etc... Mais « comme ce règlement ne pouvoit être uniforme dans tout « le royaume, le Roy ordonnoit dans cette même décla- « ration, à ses Parlemens, de régler le payement de tous « les fermages, ce qu'ils ont fait par un arrêt du 14 dé- « cembre 1740. Cet arrêt est fort détaillé ; les uns sont « payés tout en nature, les autres tout en argent, d'autres « un quart, une moitié, les trois quarts ; mais ce qu'il y « a de plus remarquable, c'est que les décimateurs, croyant « être compris dans ce mot de redevance, de la déclaration « du Roy, refusoient de payer le gros des curés, qui ont « été contraints d'aviser monseigneur le Procureur général « du Parlement.... — On a cuilli très-peu de vin. Les « vignes ont gelé au mois de may, et au mois de sep- « tembre encore, avant que les raisins fussent mûrs, les « pluies du mois d'aoust les avoient retardés. Le vin a été « très-verd et peu de force. Les blancs ont eu du débit « avant d'être faits ; on les a vendu depuis 70 jusqu'à « 105 livres le tonneau. Cela n'a pas duré longtemps, et « ils sont retombés » — Le 15 mai 1752, J. Chéron a pris possession de la cure de Saint-Sulpice, en remplacement de Nicolas Chéron, son oncle. Il a été installé par Pierre Amaury, notaire royal et apostolique du diocèse de Blois. — Actes concernant les familles Grousteau, Robert, Barat, Breton, Raineau, Luneau, Gibié, Turpetin, Lemaire, Thomas, Maignan, Fournier, Couturier, Guignard, Arnoult, Mireau, Robineau, Bredon, Metivier, Fichet, Bodin, Fromont, Debenne, Jouanneau, Péan, Huguet, Bourdonneau, Chevalier, Govion, Ouzilleau, Masson, Allereau, Charron, Guérin, Fouquet, Haguenier, Chartier, Mesnage, Boucher, Girard, Bonneville, Lambert, Juliard, Loyson, Soudras, Lerègle, Renard, Fromion, Rousselet, Navereau, Cottereau, Maran, Creiche, Brochard, Ombredâne, Pimpin, Sassier, Goujon, Hureau, Malherbe, Gavet, Loyau, Richard, Lejard, Maigret, Guillon, Chauveau, Pezier, Foucher, Voisin, Cartier, Peuthomme, Piqueré, Huet, Leprince, Giraudeau, Moreau, Derouet, Biet, Genty, Foudiou, Biard, Morigon, Horteau, Deriot, Jouannet, Lacaille, Tellier, Jumet, Charpentier, Berger, Ganot, Daumas, Manguerel, Touchard, Coffrant, Tondereau, Guillemot, Prévôt, Rétif, Anton, Caille, Toucheron, Oudine, Prou, Mauclerc, Liger, Gilles, Boyer, Renier, Salmon, Catignon, Bruneau, Bury, Picardeau, Chahuneau, Hasté, Pinet, Laporte, Clément, Sentier, Fouchaud, Brochard, Verret, Grias, Hadou, Fermé, Auger, Desreux, Pecquet, Labbé et autres.

GG. 3. (Cahier.) — In-f[illegible] papier.

1765-1792. — Commune de Saint-Sulpice. — Baptêmes, mariages et sépultures. — [illegible] : Marie-Anne-Victoire, fille de M. Pierre L[illegible], procureur au Parlement de Paris, et de Madeleine-Anne Robert (30 août 1781) ; — de Pierre-T[illegible], fils de messire Jean Saincric, écuyer, et de dame Jeanne de Graffard d'Ozenay (12 août 1785). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Sage, Godineau, Tiger, Boucher, Fesneau, Thomas, Cottereau, Catignon, Mesnage, Cheron, Chassier, Maubouet, Arnoult, Bellier, Rouget, Moreau, Regnier, Guilleux, Voisin, Gendraud, Terrier, Belhomme, Lejard, Maigret, Jousse, Amiot, Gastineau, Trouillebout, Noulain, Demange, Caille, Pauvert, Grousteau, Rahard, Naudin, Davau, Alix, Bisson, Chevalier, Leroux, Maran, Porcheron, Martineau, Oudine, Pauchet, Marmion, Bouzy, Cordier, Fromont, Grevet, Blau, Breton, Baladé, Habert, Daudin, Rouget, Bruneau, Rossignol, Lassuye, Hardouin, Gendron, Bolaire, Forest, Flumas, Couty, Derouet, Chaussard, Bordier, Neilz, Tabareau, Rousseau, Drouin, Héron, Hutault, Reboussin, Provôt, Oury, Bourgoing, Gendrier, Deschamps, Richard, Bagland, Serreau, Leguay, Roger, Lemaire, Martin, Pasnon et autres.

GG. 1. (Registre.) — In-f[illegible], papier.

1564-1606. — Villefra[illegible] (Commune de). — Registre des baptêmes. — Baptême : de Catherine Lebreton, nommée par Denis Cottereau, Catherine Chartrain, femme d'honorable homme Hercules Le Noir, cordonnier du Roi (*Sutoris Regii*), et Jacquette, femme de Jean [illegible]neau (7 juin 1564) ; — de Pierre-Marie, nommé par Pierre Piet, fruitier du Roi ; — de Marguerite M[illegible], nommée par Blaise de Vernaison et demoiselle Marguerite, fille de monsieur le capitaine Du [illegible] ; — de [illegible] Lorène, nommée par noble homme [illegible] ; — de Renée Breton, nommée par Guillaume [illegible], seigneur de Launay ; — de Françoise [illegible], nommée par *Francesco [illegible]* ; — d'[illegible], nommé par Pierre Ma[illegible] et Marguerite, fille de [illegible] « et conseiller du Roy [illegible] » ; — d'Hippolyte Pally, nommé par noble homme Hippolyte [illegible], conseiller du Roi au présidial de Blois, François Garnier, licencié en droits, et dame Marie [illegible], femme de noble homme Paul Garnier, aussi conseiller du Roi au présidial et lieutenant en la prévôté de Blois ([illegible] 1601) ; — de Denis Lerou[illegible], nommé par Nicolas, fils de noble hom-

me Nicolas Chauvet, prévôt de Blois, Jacques, fils de noble homme Pierre de Chaumont, secrétaire de la chambre du Roi, et demoiselle Marguerite, fille de feu noble homme Antoine Aubert, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, qui ont signé — « Papier des droyctures de Villebarou, pour l'année 1573. » — Table des testaments contenus au présent registre. — « Droyctures pour l'année 1574 ». — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Robert, Toucheron, Laurent, Daudin, Barillet, Duval, Bouzy, Grousteau, Janvier, Rahard, Delalande, Chevreau, Bruteau, Marchais, Renier, Creiche, Vasseur, Jouanneau, Chahuneau, Chabault, Thomas, Bertheau, Randeau, Poulevé, Dupuy, Datin, Couturier, Moreau, Masson, Cothereau, Blondeau, Bidou, Subleau, Fremereau, Habert, Richard, Duport, Bourdon, Fournier, Haste, Boissière, Gobin, Renard, Soupireau, Frileux, Solemeau, Bordier, Fortière, Hardouin, Rousseau, Oudine, Menard, Brun, Brisset, Comte, Picard, Hally, Fouliau, Boucher, Dupeu, Debet, Perrier, Porcher, Flumas, Affilard, Nicolas, Roy, Thibault, Rétif, Driau, Hubelin, Breton, Pou, Dufoy, Cormier, Bourdonneau, Morin, Queniou, Barreau, Valusseau, Poupart, Drouet, Savaron, Trouvé, Duloy, Lemaire, Cohier, Blanchard, Hème, Thomereau, Laisné, Véron, Gauteron, Housset, Massuau, Jacquet et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1607-1631. — Commune de Villebarou. — Registre des Baptêmes. — Baptême : de Denis Vollant, nommé par Pierre de Chaumont, secrétaire de la chambre des comptes du Roi ; — de Thomas Oudinet, nommé par Jean Chabault et Marguerite Pottery, femme de Jacques Lucas, huissier au bailliage de Blois ; — d'Etienne Regnier, nommé par Etienne Robert ; l'acte est signé M. Reneaume ; — de Louis, fils de noble homme maître Jean Aubert, secrétaire de la chambre du Roi, sieur de La Porte-Dorée, et de demoiselle Anne Blanchard, sa femme, demeurant ordinairement à Orléans, l'enfant nommé par maître Nicolas Du Chemin, sieur de Villefrisson, receveur pour le Roi, des aides, tailles et taillions en l'élection de Gannat en Bourbonnais, et dame Jeanne Bégon, femme de noble homme Emmanuel Moreau, sieur de Panesles, conseiller et magistrat au siége présidial de Blois ; — d'Anne Pou, nommée par noble homme Jacques Baudry, conseiller du Roi et lieutenant aux eaux et forêts du comté de Blois, et dame Marie, fille de noble homme Jean Poirier, vivant contrôleur en la prévôté de Nantes (5 mars 1612) ; — de Pierre Noël, nommé par noble homme Pierre de La Boissière, médecin. — « *Pro fugunda sterilitate mulieris. Oratio, secreta, Postcom.* - - *Oratio pro impeditis (sic) a dæmone maliciis in matrimonio.* » — Bénédiction, par le curé de Villebarou, de la seconde cloche de cette église, nommée par monsieur Belot, conseiller du Roi et de monseigneur son frère, comte de Blois, demoiselle Madeleine de Meulles, fille de noble homme Pierre de Meulles, maître des comptes, et de Marthe Bénigne, et demoiselle Marie Bourdineau, fille de noble homme Samuel Bourdineau, conseiller du Roi et de monseigneur, qui ont signé (1er juin 1628). — Baptême : de Françoise Driau, nommée par honorable homme François de La Saugère, marchand imprimeur à Blois ; — d'Antoine Biseau, nommé par noble homme Antoine Baudron, conseiller du Roi, lieutenant au grenier à sel de Blois, et Marie Vignon, femme de Pierre Mariau, procureur au présidial ; — de Joseph Hubelin, nommé par messire Philippe Bourdonneau, chapelain de Saint-Sauveur de Blois, et madame Françoise de La Halle, femme de monsieur Jahanneau, avocat au présidial ; — de Mathurin Regnier, nommé par Pierre Messonnet et Marie de La Saugère, fille de François de La Saugère, imprimeur du Roi et de monseigneur, demeurant à Blois, paroisse Saint-Honoré ; — de Noël Oudine, nommé par Jacques Lucas, huissier à cheval, et demoiselle Claire, fille de Jacques de Chaumont, écuyer, sieur de La Boutinière ; — de Nicolas Pally, nommé par noble homme messire Gabriel Garnier, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, et demoiselle Catherine, fille de noble homme Guillaume de Vernaison, exempt des gardes du corps de S. A. R. ; — de Henri Driau, nommé par Henri, fils de noble homme Jean Hérisson, et demoiselle Madeleine, fille de noble homme Charles Rogier, écuyer, sieur de L'Epinière, et de demoiselle Madeleine Du Noyer ; — de Jean Joly, nommé par Jean Daudin, sieur de La Bissonnière, et Françoise, fille de noble homme Antoine de La Borde, officier de la défunte Reine mère ; — de Claire Blondeau, nommée par Jacques de Villiers-Pataault et demoiselle Claire, fille de défunt noble homme Jacques de Chaumont, qui ont signé (6 février 1630). — Actes concernant les familles mentionnées dans l'article précédent et celles dont les noms suivent : Sebille, Fesneau, Collineau, Verger, Pasquier, Provost, Mesnage, Rouault, Gobillon, Duloy, Bosseray, Ruelle, Grias, Couteau, Ouzillon, Foucher, Pottereau, Bellière, Crespin, Jumet, Thomas, Roy, Copin, Fousset, Hourdeau, Meusnier, Ferrand, Fossé, Thiercelin, Bezault, Barbier, Brilleau, Fouquet, Navereau, Tretare, Mesureux, Billard, Buron, Buisson, Bernard, Thomereau, Bodin, Fleury, Gendron, Duhoust, Pardessus, Gille, Oudinet, Gastineau, Nicolas et autres.

GG. 3. (Cahiers.) — In-4°, 627 feuillets, papier.

1614-1741. — Commune de Villebaron. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Marie Subleau, nommée par Jacques Gibourt, huissier au châtelet de Paris, et Marie Garnier ; — de Jacques Drouet, nommé par Jacques Dubois, procureur au présidial de Blois ; — de Catherine Gillet, nommée par Robert Hubert, huissier du commun du Roi ; — de Philippa Poirier, nommée par Gabrielle Parcau, femme de monsieur Martin, procureur à Blois ; — de Jeanne Daudin, nommée par mademoiselle Anne de Souvigny ; — de Marguerite Morand, nommée par Michel Lamay, fils de Jean Lamay, conseiller du Roy, et Madeleine Lamay, aussi fille de Jean Lamay. — Testament de messire Guillaume Gauthier, vicaire de Villebarou, fondant des messes dans ladite église. — Mariage de Jean Subleau avec Catherine Bourdonneau, en présence de monsieur François de Coisy, précepteur de M. le baron de Cyngé. — Baptême : d'Étienne Barbary, nommé par Martin, fils de maître Antoine Brissac, procureur au présidial de Blois, et dame Françoise Brissac, fille du même ; — de Marie Saint, nommée par Guillaume de Chaumont, écuyer, fils de noble homme Jacques de Chaumont, de la paroisse Saint-Honoré de Blois, et demoiselle Barbe de Flandres, qui ont signé (19 août 1656) ; — de Madeleine, fille de Jean Daudin, bourgeois de Blois, nommée par René de Gogué, écuyer, sieur de Saint-Georges, et Madeleine Renard ; — de Mathurin Haste, nommé par messire Pierre Du Cherne, chanoine de la Ferté-Imbault, maître de musique à Saint-Sauveur de Blois (30 septembre 1660) ; — de Louis, fils de messire Louis-Claude Petit du Motteux, sieur de La Garbotière, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la chambre des comptes de Blois, et de dame Angélique Neilz de La Fosse, nommé par maître Claude Vié, conseiller du Roi, officier au grenier à sel de Blois, et demoiselle Thérèse Neilz de La Fosse, qui ont signé (10 mai 1741). — Testaments reçus par le curé de Villebarou. — Mariage entre Jacques, fils d'Étienne Regnard, marchand, d'une part, et Anne, fille de François Davau, notaire royal à Blois, d'autre (11 août 1695). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Duloy, Blanchard, Porcher, Boucher, Housset, Greche, Garnier, Marchais, Fesneau, Daudin, David, Grousteau, Poulevé, Chabault, Guillard, Jouanneau, Brethon, Navereau, Chahuneau, Monet, Poirrier, Laurent, Compaing, Rahard, Bezault, Breteau, Trotaite, Daridan, Nourry, Robert, Bourdonneau, Bosseray, Regnier, Cottereau, Debet, Meusnier, Savaron, Gendron, Blondeau, Martin, Habert, Lenoir, Collineau, Chartrain, Yvon, Fouquet, Leroy, Lhomme, Moreau, Vernouillet, Ferrand, Pally, Couillard, Trouvé, Bouzy, Buron, Mariette, Solmeau, Subleau, Oudine, Fortier, Bordier, Mesnage, Baraud, Bernier, Ruby, Barbier, Racault, Gallot, Dufay, Ouzilleau, Gaudron, Lecomte, Maifre, Driau, Flumas, Thomas, Dupuy, Provost, Billard, Rousseau, Raveau, Thommereau, Gobillon, Dalençon, Roger, Guyon, Dasse, Martineau, Pasquier, Ombredasne, Marie, Pinpin, Boissière, Lemaire, Mery, Paillard, Porcheron, Pathault, Besnard, Cheron, Pécault, Adam, Maréchal, Grillet, Langeais, Bellier, Deschamps, Bisseau, Renouard, Trihoreau, Granger, Tanchau, Gandon, Mettais, Minier, Forest, Poulin, Pardessus, Dorion, Tarcher, Dugault, Delachartre, Chereau, Oudin, Desreux, Quantin, Menu, Lasne, Grias, Coudriot, Chevalier, Partenay, Butard, Suppligeau, Hardouin, Guignard, Berger, Thiercelin, Millesans, Lecestre, Persillet, Gouger, Pitard, Boutet, Dupré, Doreau, Legros, Chassier, Thouin, Fillonnière, Chartier, Barbary, Toucheron, Hubeau, Guerry, Arnoul, Papineau, Dumoulin, Catignon, Froissant, Alliot, Vincent, Souparani, Thibault, Hardillier, Barat, Genet, Mireau, Labbé, Regnard, Gonny, Semeux, Bourgereau, Cormier, Gagnebien, Lespinay, Pasnon, Gauvin, Bazy, Deniau, Turpin et autres.

GG. 4. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1700-1732. — Commune de Villebarou. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de messire Jean Regnard, curé de la paroisse de Villebarou, âgé de 60 ans (1er avril 1702). — François De Valdor, maître d'école et sonneur (5 décembre 1702). — Baptême de Marguerite Gastineau, nommée par messire Charles-Paul de Lescoux et demoiselle Louise de Lescoux, qui ont signé (28 novembre 170[illegible]). — [illegible] fille du sieur de La Roche-Macé et de dame Catherine Petit, de la paroisse Saint-[illegible] de Blois (12 [illegible] 1721). — Mariages de Michel [illegible] et [illegible] Duval, et de Paul Basson et Marie [illegible], [illegible] dame Jeanne Massoteau, femme du sieur Petit, graveur en titre à la monnaie de Tours (30 [illegible] 17[illegible]). — Actes concernant les familles Desreux, Daudin, [illegible], [illegible], [illegible], Oudinet, Duloy, Regnard, Chabault, Bourdonneau, Savaron, Mesnage, Jacquet, Martineau, Robert, [illegible], Guignard, Marie, Habert, Bellier, Pally, Pou, Bosseray, Tarcher, Quentin, [illegible], [illegible], [illegible], Marchais, Basille, Forest, [illegible], [illegible], [illegible], Oudine, [illegible], Billard, [illegible], Besnard, Boissière, Haste, Gobillon, [illegible], [illegible], [illegible], David, [illegible], Menu, Massoteau, Alliot, [illegible], [illegible], [illegible], Granger, Patault, Fesneau, Pasquier, Dufay, [illegible], Lecestre.

Poulevé, Oudin, Hautereau, Renouard, Vifargent, Leroux, Provost, Cochet, Grillet, Chereau, Bernier, Barbary, Froissant, Menu, Marquenet, Chassier, Toucheron, Penthomme, Minier, Sauvé, Semeux, Richard, Solmeau, Menant, Metivier, Chevallier, Gouget, Lefèvre, Persillet, Deniau, Beaudoux, Vernouillet, Texier, Ouvrard, Grias, Marechal, Deschamps, Chantereau, Thouin, Bire, Poussemotte, Giberge, Bigné, Compère, Thommereau, Housset, Suppligeau, Poulain, Hardouin, Grousteau, Beaujouan, Ligny, Doreau, Subleau, Blanchard, Serreau, Genest, Faucheux, Desmoulins, Chalopin, Aubert, Barreau, Age, Huet, Coignet, Chabot, Thibault, Bagnier, Soullard, Mestivier, Mesange, Chantereau, Adam, Fleury, Ourry, Thin, Millet, Guérin, Catignon, Baillou, Dorion, Pilleboue, Allard, Pipat, Chaillou, Gastineau, Badère, Deslauriers et autres.

GG. 5. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1733-1762. — Commune de Villebarou. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sépulture : de demoiselle Marie-Jeanne, fille de messire Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, conseiller du Roi et son avocat général en la chambre des comptes de Blois, et de défunte demoiselle Marie-Catherine de La Saussaye (29 janvier 1734) ; — de demoiselle Marie-Anne Butel, fille de monsieur Butel, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Blois, et de demoiselle Marie-Françoise de La Saussaye (7 août 1734). — Baptême : d'Angélique, fille du sieur Louis-Claude Petit du Motteux, seigneur de La Garbottière, paroisse de Villebarou, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la chambre des comptes de Blois, et de demoiselle Angélique Neilz de La Fosse, nommée par messire Claude-Louis Petit du Motteux, écuyer, conseiller du Roi, maître en la chambre des comptes de Blois, et demoiselle Madeleine Chartier, de la paroisse Saint-Honoré dudit Blois (26 novembre 1738) ; — de Françoise-Marie, fille de Louis-Claude Petit du Motteux, seigneur de La Garbottière, et de demoiselle Angélique Neilz de La Fosse, nommée par François-Siméon Neilz de La Fosse, lieutenant de la maréchaussée, conseiller au siège présidial de Blois, et demoiselle Françoise-Marie Petit du Motteux (12 avril 1740). — Mariage de maître Michel Simon, fils de feu maître René-Godefroy Thiercelin (?), en son vivant conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Sablé, et de dame Marie-Madeleine Moreau, d'une part, avec demoiselle Marie-Françoise, fille de maître Henri Guenois, procureur au bailliage et siége présidial de Blois, et de dame Marie Chaitonnet (1740). — Sépulture de Pierre-Joseph, fils de Charles Léonard Vallon, notaire à Blois, et de dame Marie-Anne Jalon (1744). — Mariage de Jacques-Pierre Hanoteau, maître d'école de la paroisse de Villebarou, en présence de Nicolas Fabel, maître d'école de la paroisse de Marolles (29 septembre 1741). — Baptême de la grosse cloche de Villebarou, nommée par messire Sébastien-Michel d'Anicourt et demoiselle Marie Marchais, en présence des marguillers en charge dont les noms se trouvent sur ladite cloche (28 novembre 1757). — Baptême : de Marie-André-Michel, fils de Sébastien-Michel d'Anicourt et de dame Anne-Madeleine Héritte, sa femme (1[er] décembre 1757) ; — de Jeanne-Bonne, fille du même et de dame Jeanne-Françoise Reydelet (12 mai 1760). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Chabault, Oudine, Patault, Prevôt, Blondeau, Habert, Creiche, Marie, Poulain, Mesnage, Deniau, Dufoix, Duval, Guignard, Brosseau, Persillet, Mettais, Oudin, Robert, Regnier, Bordier, Forest, Lemaire, Bourdonneau, Cottereau, David, Mesange, Deschamps, Gouger, Barreau, Aage, Billard, Laurent, Drouet, Marchais, Gandon, Chantereau, Pasquier, Martineau, Renouard, Fromion, Pou, Thibault, Bouzy, Tretarre, Thiercelin, Buisson, Jouanneau, Lasne, Granger, Desreux, Duloy, Boissière, Guillemeau, Tarché, Boileau, Cretté, Racault, Chouard, Comaille, Leroux, Lecomte, Hasté, Thommereau, Besnard, Chereau, Bellier, Tanchou, Fesneau, Fortier, Flumas, Ombredâne, Toucheron, Faucheux, Pécault, Hardouin, Crousteau, Lenoir, Suppligeau, Poulevé, Frasan, Savaron, Breteau, Soulas, Pally, Rotier, Gobin, Daudin, Legras, Chahuneau, Porcheron, Chottard, Leroy, Chalopin, Porcher, Collinet, Michelet, Housset, Audebert, Masseau, Huet, Massoteau, Gobillon, Rouballay, Hahusseau, Blanchet, Grias, Gouin, Levert, Duchêne, Joly, Metivier, Goussay, Adam, Jousselin, Pardessus, Jousselin, Hanoteau, Pilleboue, Guyot, Desouche, Bonnin, Charpentier, Lebeau, Martineau, Bernier, Menu, Mezy, Marquenet, Landas, Brillaud, Gauthier, Lafont, Minier, Lusseau, Gibierge, Pothée, Paillard, Dugault, Delachartre, Deniau, Soudry, Godineau, Langelier, Thomas, Brisset, Picard, Lebeau, Bréon, Catignon, Sergent, Marechal, Partenay, Lagrange, Fardoire et autres.

GG. 6. (Cahiers.) — In-folio, 433 feuillets, papier.

1763-1792. — Commune de Villebarou. — « L'an « 1767, le 9 septembre, la grosse cloche pesant environ « 1010 livres, a été bénite. M. Bourdon et M[me] Catherine « Des Bruères, son épouse, l'ont nommée Catherine-Louis-

« André-Barbe; y ont assisté M. Bourdon, subdélégué, « son frère, Mme Charles, son épouse, Mlle Des Bruères, « M. Bourdon fils, Mlles Julie et Victoire Bourdon, filles « du subdélégué, M. Taffu-Villoiseau, M. Brisset, avocat « et bourgeois de Blois, M. Danière, grammerien, le sieur « Grenier, curé de Fossé, M. Gauvin, vicaire, Jean-André « Brisset, étudiant en philosophie, un très-grand nombre « d'habitans, Jacques Poulin, maître d'école ; M. Depujol, « grand vicaire et nommé chanoine en a fait la bénédic- « tion, en présence d'André Brisset, curé, M. Jobier de « la Barre, receveur des droits des aydes, M. Alliot, « notaire, et autres, et M. Petit du Motteux, seigneur de « La Garbottière. » — Baptême de Jacques-Denis-François, fils de maître Claude Alliot et de dame Catherine Chanteloube (1771.) — Sépulture de Claude Alliot, notaire, mort à 33 ans (24 février 1772). — « Evénements « de l'année 1777. — Jubilé de l'année sainte finit le « 1er janvier. Monseigneur Alexandre de Lausières Thé- « mines arrive à Blois le 21 janvier et succède à monsei- « gneur de Termont, mort le 22 juillet. — Visite le 24 mai. « — Vignes gelées le 20 avril. — Mai pluvieux et froid ; « orage violent et grande pluie le 3 juillet, beau temps en « août. — Juillet, monseigneur le comte d'Artois et « monseigneur, frère du Roi, passent par Blois. » — 1783. — «.... extraordinaire en juin, juillet, août ; trem- « blement de terre ; Messine et la Calabre bouleversées ; « isle nouvelle naissante en Islande. Récolte de vins assez « bonne. Invention de la machine ou des balons aéros- « tatiques. Mortalité sur les enfants, ici. — Le 3 août, « l'église de Saint-Bohaire abbattue (la nef seulement) « par un ouragan. » — 1788. — « Assemblée des « notables. — Assemblées provinciales établies. — M. de « Brienne, ministre, renvoyé. — Ici, récolte de vin assès « bonne, le vin à 100 livres le tonneau. Le pain à 1 livre « 10 sous à Noël. — Peu de pluie depuis la Saint-Louis. « La gelée commence à la Sainte-Catherine. Cette année « finit par un mois de froid excessif, neige depuis le « 3 décembre jusqu'aux Rois, et il y en a eu sur la terre, « jusqu'au 20 janvier. Froid à 18 degrés au baromètre « *(sic.)* Tous les vins, hors ceux des caves, gelés. Terrible « froid le jour des Rois 1789. » — Actes concernant les familes Chalopin, Gandon, Leroy, Jouanneau, Pasquier, Pardessus, Maillard, Marchais, Poulin, Gouger, Patault, Creiche, Besnard, Granger, Bordier, Suppligeau, Chabault, Oudine, Deniau, Flumas, Thommereau, Menu, Dufay, Bourdonneau, Pally, Boissière, Duval, Lecomte, Bouzy, Persillet, Duloy, Leblanc, Fromion, Partenay, Marie, Robert, Amiot, Deschamps, Regnier, Marquenet, Prévost, Mettais, Larpenteur, Richard, Lemaire, Langelier, Chahuneau, Guignard, Lusseau, Pilleboue, Couturier, Boy, Adam, Bellier, Bréon, Catignon, Berthelot, Tarcher, Laurent, Hardouin, Masseau, [illegible], [illegible], [illegible], Malherbe, Richard, Mormion, Rotté, Garnier, Blondeau, Oudin, Lafond, Vernon, [illegible], [illegible], [illegible], Faucheux, Thibault, Oudine, Lagrange, Rangeard, Couraud, Leddet, Bellier, Ombredâne, Toucheron, Dejean, Gobereau, Guignard, Gault, Cormier, Dorion, Catignon, Chereau, Fesneau, Alliot, Thiercelin, Pou, Fortier, Roubalay, Aage, Leroux, Habert, Desreux, Barreau, Martineau, Rabier, Serin, Huet, Minière, Breton, Vincent, Pasdon, David, Tournois, Thibault, Vesser, Lepine, Bordier, Marry, Flumas, Gillet, Chatillon, Billard, Brisset, Millet, Lehoux, Roussel, Derouet, Habusseau, Thomas, Chollet, Grousteau, Langet, Couillard, Bourgeois, Guilleux, Boussel, Crosnier, Gastineau et autres.

GG. 1. (Registre.) — [illegible]

1594-1615. — VILLERBON [illegible]. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Pierre Jouanneau, nommé par maitre Bourdais, procureur au siége présidial de Blois et receveur des consignations ; — de Laurence, fille de Gaspard Faucheux, notaire à Villerbon, nommé par messire Jacques Jouanneau, recteur-curé dudit lieu (1596) ; — d'Aloïs, fils de Vincent Blanchard, nommé par noble homme Aloïs de Verneson, conseiller, secrétaire du Roi, maison couronne de France, qui a signé (1602). — Bénédiction de la petite cloche de Villerbon, fondue à Orléans, pesant 350 livres, au poids d'Orléans, et nommée Pierre par Nicolas Rétif et Michelle Jouanneau (12 juillet 1613). — Bénédiction : de la plus grosse cloche de céans, pesant 767 livres, à raison de 13 sols la livre, nommée Jacques, par Jacques Jouanneau et Marie Gobillon (28 juilllet 1613) ; — de la grosse cloche de céans, nommée Guillaume, pesant 775 livres (16 juin 1616). — Baptême : de Catherine Blanchard, nommée par Guillaume de Verneson, écuyer, sieur de [illegible], et Silvine Baillet (1621) ; — d'Anne Jouanneau, nommée par messire Pierre Doré, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et dame [illegible] (1624). — Bénédiction : de la grosse cloche de l'église de Villerbon, pesant 747 livres, au poids royal de Blois, nommée Pierre par noble homme Jacques Lecomte, secrétaire de la chambre et échevin de la ville de Blois, et demoiselle Marguerite Guillaubé, veuve de noble homme Nicolas Chauvel, vivant conseiller et [illegible] de madame la duchesse de Bar ([illegible] 1627) ; — de la petite cloche de la même église, [illegible] par Pierre Mestivier, huissier au Châtelet de Paris, et [illegible]

Gendry, veuve de Nicolas Guertin, en son vivant conseiller maître en la chambre des comptes de Blois même jour. — Peste, à la fin de l'année 1626 et au commencement de 1627. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Gaultier, Blanchard, Vollant, Gilles, Roux, Tournier, Bordier, Miziard, Dorion, Roy, Jouanneau, Seger, Robert, Couillard, Renard, Oury, Daudin, Lebeau, Breton, Suppligeau, Cormier, Morin, Marchand, Cohier, Grousteau, Blanchet, Fournier, Grattier, Cotti, Raveau, Chataignon, Chardin, Boisson, Roussinoux, Marcadé, Dubois, Duqueau, Chartrain, Simonneau, Faucheux, Chauveau, Marchais, Grias, Quantin, Barbotteau, Picardeau, Bourry, Collart, Gastineau, Chereau, Duhoux, Baillet, Chal-pin, Catignon, Pasquier, Mordelet, Ménard, Rottier, Savaron, Lacaille, Gitton, Thibault, Rougeoreille, Sohier, Guéret, Roussignol, Levert, Flumas, Pilleboue, Gobillon, Beaumont, Fesneau, Bourdonneau, Huet, Ferrand, Rétif, Fouquet, Noël, Menant, Leloup, Housset, Mirault, Bergeron, Trottereau, Maréchal, Pimpin, Jarday, Coudray, Boucher, Beaujouan, Bruneau, Garnier, Cousin, Devost, Lemaire, Sarrazin, Habert, Delarue, Morisset, Court, Breton, Langer, Delaboissière, Limosin, Brossier, Cottereau, Gagnebien, Vidé, Poitou, Billouard, Champion, Massuau, Masson, Ouzilleau, Sergent, Chauvet, Renier, Gamain, Turméau, Daviau, Bichon, Pelletier et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1634-1663. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Georges Faucheux, nommé par Georges Piau, l'un des Suisses des gardes de Monsieur, frère du Roi ; — de Catherine Mestivier, nommée par noble Simon Chauvel et demoiselle Catherine Hurault, qui ont signé ; — de Marie Jouanneau, nommée par noble homme Jacques Jourdin, fourrier de S. A. R., et Marie Martin, femme de Sébastien Jourdin, procureur au présidial de Blois. — Bénédiction de deux cloches de l'église de Villerbon, fondues par Simon André et Nicolas Bérault, maîtres fondeurs (15 décembre 1641). — Baptême : de Jacques Joly, nommé par monsieur de Saint-Georges écuyer, et Léonarde Oudin ; — de René Suppligeau, nommé par Pierre Blanchet, sieur de Bonneval, prévôt provincial au comté de Blois et duché de Vendômois, et demoiselle Catherine Hurault, femme de René de Gogué, écuyer, sieur de Saint-Georges (24 février 1644) ; — de Marie Jouanneau, nommée par Michel Bégon, sieur de La Bussière, conseiller du Roi, et Marie, fille de Jacques Charron, aussi conseiller du Roi et intendant des turcies et levées de France ; — de Marie Buisson, nommée par dame Marie Delaunay, femme de noble homme Michel Blanchet ; — de Catherine Gilles, nommé par maître Etienne Faucheux, notaire à Villerbon, et demoiselle Catherine Hurault, femme de monsieur de Gogué, qui ont signé ; — de René Jouanneau, nommé par monsieur René de Gogué, sieur de Saint-Georges, et Jacquette Gilles, femme d'Etienne Faucheux, notaire ; — de Claude Dorion, nommé par noble homme Mathurin Suard, conseiller du Roi et de S. A. R., juge-magistrat au présidial de Blois, et demoiselle Claude Besnard (1648) ; — de Pierre Jouanneau, nommé par Claude, fils de noble homme Jean Boutault, conseiller du Roi, et demoiselle Jeanne, fille de noble homme Pierre Bellefont ; — de Pierre Bigot, nommé par Messire Mathurin Habert, prêtre, curé de Villerbon, et demoiselle Françoise, fille de Jean Mahy, procureur du Roi au grenier à sel de Blois, qui ont signé. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Duqueau, Daudin, Johanneau, Suppligeau, Marchais, Menard, Leroux, Guignard, Ourry, Thibault, Couillard, Grias, Dorion, Faucheux, Chouard, Cousin, Fournier, Noël, Lenoir, Chartrain, Brossier, Gilles, Blanchard, Rotier, Bergeron, Brun, Chereau, Guilpin, Barreau, Robert, Fouquet, Lacaille, Baillet, Coudret, Gautier, Vasseur, Gobillon, Gatignon, Tiercelin, Fevrault, Rossignol, Levert, Poulain, Gileuse, Sergent, Bourdier, Musnier, Trihoreau, Cohier, Rétif, Thomas, Roze, Fesneau, Daviau, Rousseau, Chesneau, Breton, Pilleboue, Champion, Girard, Vollant, Maréchal, Ferrand, Sorineau, Palegeay, Dugault, Garnier, Grousteau, Hatte, Duhoux, Flumas, Gabilleau, Tommereau, Chamot, Villée, Soulmeau, Poulinier, Guignard, Morcelet, Mestivier, Lecourt, Forestier, Legrand, Chevrier, Beauvallet, Martin, Godefroy, Bourdonneau, Coudriau, Hert, Richard, Paindorge, Bouzy, Habert, Cottereau, Morin, Langer, Couzard, Lagrue, Hardouin, Gagnebien, Persillet, Joly, Conot, Lespinay, Poitou, Lasne, Ridard, Cheneveau, Rouballay, Ouzilleau, Pareau, Perotin, Guertin, Boucher, Chauvel, Lacroix, Pimpin, Dolard, Buisson, Chausselet, Gandon, Paquier, Brou, Delacroix, Foucher, Lafond, Salmon, Calot, Vallier, Roy, Mercier, Charon, Chevallier, Petault, Lucas, Lange, Feron, Savaron, Ville, Bourgouin, Regnier, Langlois, Dolly, Rondin, Haslé, Pelé, Mariau, Trihoreau, Lecomte, Ombredasne, Pelletier, Besnier, Piednoir, Legras, Richard et autres.

GG. 3. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1663-1707. — Commune de Villerbon. — Baptêmes. — Baptême : de Catherine, fille de Georges Faucheux, notaire à Villerbon, et de Lubine Bonard, nommée

par messire René de Gogué, écuyer, seigneur de Saint-Georges, et demoiselle Catherine de Lamiré (28 octobre 1666); — de René, fils du même et de Marie Fournier, nommé par messire René de Gogué, chevalier seigneur de Saint-Georges, et Marie Péan (25 décembre 1673); — de Louis, fils des mêmes, nommé par Louis Cousin et demoiselle Catherine Hurault, veuve de messire René de Gogué, écuyer, sieur de Saint-Georges, qui ont signé (14 novembre 1675); — d'Etienne Menard, nommé par Georges Faucheux, notaire, et demoiselle Catherine Hurault. — Notes de messire J. Fesneau, curé de Villerbon. — « Le 27ᵉ juillet 1680, jour de Saint-Pantaléon, entre « 9 et 10 heures du soir, il fist une horrible tempeste « avec grosse gresle qui acheva de battre les bleds qui « estoient encore sur pied; tous les menus grains et tou- « tes les vignes furent battus, un chacun pensa mourir « dans ses maisons. La gresle estoit grosse comme des « œufs de pigeon, et d'autres bien plus grosses, de toutes « sortes de figures. » — Renseignements sur les répara- tions et augmentations faites au presbytère de Villerbon et à l'église. « Pour ce qui regarde l'église, il y a de mes « jours la sacristie et les trois autels d'augmentation, « c'est-à-dire du depuis que je suis prestre, car j'ay esté « icy vicaire de M. Leroy douze ans, avant qu'il m'ait « résigné sa cure. Le dit sieur Leroy, en 1673, le 3ᵉ de « may, fit l'ouverture des fondemens de la sacristie, et « ce qui tenoit lieu de sacristie, avant cette augmentation, « estoit quatre pieds carrés, de toute l'étendue du cœur « qui étoit séparé du sanctuaire d'un mur de huit pieds, « contre lequel mur estoient appuyez les trois autels, les- « quels n'exédoient point celle dudit mur, à l'exception « du grand autel, qui l'excédoit d'un chapiteau de deux « pieds et demy; ladite sacristie (qui parroist à présent) « a cousté 1000 livres, sans plusieurs gratifications.

« Et ce grand corps d'autels, qui est d'une véritable « beauté, fut entrepris en 1680, à ce que je crois. D'abord « on fit le grand autel tel qu'il est, avec l'ymage de Saint- « Pierre seullement, et les deux autres autels aussy, à « l'exclusion des deux niches de Notre-Dame et de Saint- « Sébastien, les deux ymages qui y sont, avec celuy de « Saint-Paul, lesquels deux niches et trois ymages furent « faits en 1686, c'est-à-dire pendant mon règne, et le sur- « plus pendant celuy de M. Leroy, c'est-à-dire la sacristie « et le grand autel seullement.

« Le sculteur qui a fait cet ouvrage est un nomme Im- « bert, qui est le mesme qui a fait les autels des Jésuites « de Blois, un des habils hommes qui ait esté de son « temps; et comme il l'a finy du mien, lorsqu'il a esté « compté, il m'a assuré qu'il ne voudroit l'entreprendre « à moins de deux mil livres, quoiqu'il ne nous ait cousté « qu'environ douze cent livres..... [illegible] « c'est madame de Menars qui l'a donné, et monsieur le « curé de Saint-Jean-d'Ourques a donné pour le grand « autel la somme de 300 livres... — *Nota* que le 19 de « juillet dernier 1707, [illegible] « nante dans ce royaume, qui a eu des effets si facheux « que nous avons veux tomber tous morts plusieurs per- « sonnes coupant les bleds. J'en ay enterré trois, morts « de cette sorte. Les chevaux tomboient morts à la cha- « rette et à la charrue. Le coche de Paris à Orléans, c'est- « à-dire ceux qui étoient dans le coche, qui partirent ce « matin là d'Estampe, en compterent quatorse sur le « pavé jusqu'à Orléans. Il n'y a pas eu une paroisse « dans la Beauce dans laquelle il ne soit mort plusieurs « personnes sans pouvoir recevoir aucun secours. « Il ne s'est jamais veu une pareille alarme; du depuis « dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir « il n'étoit pas possible d'être hors la chambre. Le « l'endemain fut moins bruslant et le troisieme jour le « temps se rafraichit, et le landemain il est tombé une « pluye qui a rafraischi l'air et consolé tous les homes. « Tous les homes qui travailloient à la récolte des bleds « se sont trouvez malades, et il n'y a pas eu la sizième « partie qui n'ait abandonné l'ouvrage. Nous ne savons « point encore si ces chaleurs n'auront point d'autres « suites, car c'est le 25ᵉ du mesme mois que j'escris ceci. « — J. Fesneau, curé de Villerbon. — [illegible] « Thomas dernier, 20ᵉ de décembre, il s'est fait entendre « un tonnerre extraordinaire dans ces provinces. Il est « tombé deux foys à Blois et à [illegible] « effet, mais à Vendosme il a tué un cavalier marchant et « une autre personne dans l'église du chasteau dudit « Vendosme. Il est aussy tombé deux foys à Ourques, « le tout en mesme jour. — Le jour de St-Denis de « l'année 1707, il y a eu une [illegible] « qui l'a emporté en élévation et en dégast sur une arrivée « il y a environ 99 ans, [illegible] « ayant surpassé [illegible] « y a de plus [illegible] « trouvé dans son [illegible] « le dymanche, [illegible] « vertes d'eau, et les deux [illegible] « [illegible] « la rivière [illegible] « à vingt-cinq pieds de [illegible] « mon frère et le [illegible] « passé à [illegible] « vis de Menars, [illegible] « que deux à [illegible] « serres de la [illegible]

« levez ont esté emportez par une inondation qui remplis« soit toute l'estendue d'un costau à l'autre, de vingt à « à vingt-cinq pieds de haulteur. Les dégats ont esté si « terribles, que dans l'Orléanois particulièrement, les clos, « les murs, les bastiments ont esté renversez, les bestiaux « de toutes espèces noyez. Tous les grains, foins et autres « provisions dont les granges estoient pleines, ont esté « perdues, enlevez, pourris, quantité de personnes ont « esté surpris la nuit, et par ainsy noyez. Un curé dans cet « Orléanois, ayant couru à l'église, n'eut pas le temps de « monter dans le clocher avec le Saint-Sacrement. Toutes « les levées du long de la rivière de Loyre sont ruinées, et « présentement, par ordre du Roy, toutes les paroisses, « à deux lieues d'estandue de l'ung et de l'autre costé, sont « commandées tour à tour d'y travailler, sans exception, « pour le restablissement desdits lévées..... — La récolte « des vins, cette mesme année, a esté fort abondante, pas« sablement bons, mais peu propres à garder.... ». — Actes concernant les familles Daudin, Faucheux, Vollant, Chabault, Mestivier, Bourdonneau, Toucheron, Regnier, Gilles, Bisson, Barault, Leroux, Jouanneau, Lebrun, Limosin, Poulin, Peschard, Duhoux, Tretarre, Gandon, Persillet, Genty, Chereau, Court, Daviau, Hardillier, Fesneau, Pilleboue, Morin, Catignon, Gobillon, Vallier, Chartrain, Thibault, Blanchard, Suppligeau, Cousin, Levert, Aviseau, Beaujouan, Lefèvre, Turmeau, Chouard, Chameau, Lespinay, Cohier, Duqueau, Leroy, Lafond, Salmon, Grias, Bosseray, Bordier, Mordelet, Mouleau, Martineau, Sourdy, Marchais, Buisson, Baron, Rossignol, Dugault, Piednoir, Blanchet et autres.

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1683-1702. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Prise de possession de la cure de Villerbon par monsieur Fesneau, en remplacement de monsieur Leroy, démissionnaire (25 février 1685). — Baptême de Marie-Madelaine, fille de maître Georges Faucheux, notaire à Villerbon, nommée par demoiselle Madeleine de Carpentier, qui a signé. — « Ce vingt-uniesme jour de « de juillet 1685, le tableau de la transfiguration de nostre « seigneur a esté attaché à nostre grand autel, en présence « de madame de Neuville, espouse de Jean-Jacques Char« ron, marquis de Menars, intendant de la généralité de « Paris. » — Baptême : de Pierre Fesneau, nommé par Jacques Juchereau, curé de Saint-Denis-sur-Loire, et demoiselle Madeleine, fille de Philippe de Carpentier, écuyer de feue son Altesse Royale, qui ont signé ; — de Marie Robert, nommée par demoiselle Jeanne de Gogué. — Sépulture, dans l'église de Villerbon, du corps de demoiselle Catherine Hurault, veuve de messire René de Gogué, écuyer, seigneur de Saint-Georges, décédée à l'âge de 79 ans environ (1er septembre 1696). — Bénédiction de la cloche de la chapelle de Jarday, paroisse de Villerbon, nommée Mathurin par le sieur Jean Le Moine, receveur des péages du comté de Blois, et dame Marie Houry (28 août 1698). — Bénédiction de la petite cloche de l'église de Villerbon, nommée Marie-Louise par le sieur Louis Cousin, officier du Roi, et demoiselle Marie Péan, femme du sieur Chevalier, bailli du marquisat de Menars, lesquels ont signé. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Grillet, Trihoreau, Guignard, Chartrain, Thibault, Dorion, Fesneau, Lesourd, Retif, Gobillon, Cognet, Marand, Daudin, Lecomte, Boulay, Dugault, Mestivier, Meslier, Jouanneau, Subleau, Suppligeau, Lafond, Grias, Regnier, Houllier, Lespinay, Faucheux, Cohier, Bouchet, Joly, Poitou, Peltier, Chouard, Gilles, Rucher, Robert, Lot, Foucault, Morin, Bougouin, Martin, Cottereau, Bordier, Lemoine, Catignon, Vernouillet, Blanchard, Leroux, Petit, Lacaille, Marchais, Rose, Bosseray, Chereau, Bertrand, Cabaret, Chamot, Masseau, Gandon, Thomas, Roy, Fauchet, Chalumeau, Crocher, Daveau, Langest, Ourry, Chalopin, Beaujouan, Rouballay, Poulain, Garnier, Menard, Pothon, Bréon, Lenoir, Lapierre, Mercier, Duqueau, Pieduoir, Legras, Bourdonneau, Rotier, Couillard, Ombredasne, Langelier, Brossier, Peschard, Pimpin, Fouchault, Fortier, Fouquet, Richard, Fournier, Vacher, Rossignol, Lebon, Poulevé, Lebrun, Pepin, Gautier, Lambert, Duhoux, Martineau, Milon, Breton, Bertin, Persillet, Dupré, Chantosme, Charron, Toucheron, Chauvel, Vincent, Pilot, Picardeau, Ménage, Pasquier, Vion, Guénordeau, Oudin, Renoir, Cointault, Brissemeur, Raynard, Mordelet, Lefèvre, Courtin, Pothée, Misiard, Brisset, Pilboue, Baux, Sauvé, Leroy, Creiche, Ridard, David, Blanchet, Groux, Solé, Levert, Crosnier, Deschamps, Benoît, Guignard, Haslé, Daviau, Paumier, Tondereau, Giau, Bergeron, Cochard, Guesnier, Vasseur, Drouet, Joussard, Duval, Duloy, Chabault, Maréchal, Corbin, Lecourt et autres.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1703-1712. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant les familles Joly, Breton, Jouanneau, Hameau, Roy, Faucheux, Lacaille, Lafond, Joussard, Suppligeau, Charron, Daudin, Levert, Bertrand, Grias, Lecourt, Grousteau, Duhoux, Chamot, Dupuy, Dugault, Gilles, Blanchard, Vincent, Chabault, Poulain, Foucault, Vollant, Ahusseau, Blan-

chet, Catignon, Menard, Chartrain, Pilleboue, Thibault, Mestivier, Fesneau, Bosseray, Leroy, Chereau, Roger, Gobillon, Renier, Pasquier, Robert, Brisset, Blanchet, Fouquet, Bourdonneau, Mordelet, Martineau, Tremeau, Daviau, Duqueau, Vasseur, Maillard, Grillet, Chalopin, Nivette, Rossignol, Cousin, Guignard, Houry, Duval, Marchais, Retif, Lefèvre, Belin, Paulmier, Bruneau, Poulevé, Dorion, Giau, Dufoix, Marion, Toucheron, Fouasson, Cabaret, Barbier et autres. — Note de J. Le Roux, curé de Villerbon, faisant connaître que lorsqu'au de mai 17[illegible], il prit possession de cette cure, il ne trouva point, dans les archives de la paroisse, le registre des baptêmes, mariages et sépultures de 1709; qu'il le chercha au greffe, où il ne le trouva pas davantage.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1718-1725. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sépulture de messire Jean Fesneau, curé de la paroisse, inhumé dans l'église, derrière le banc du vicaire [illegible] mai 1724. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Joly, Faucheux, Poulin, Dugault, Bourré, Suppligeau, Renard, Chabault, Legras, Nivette, Grias, Fesneau, Grillet, Vassor, Rouget, Gilles, Thibault, Gobillon, Blanchet, Leroux, Marchais, Chalopin, Rossignol, Pilleboue, Daudin, Lafond, Menard, Marion, Hesté, Duval, Maillard, Blanchard, Dorion, Retif, Bruneau, Renier, Vincent, Johanneau, Picardeau, Garnier, Lesourd, Chereau, Duboux, Bergeron, Landas, Lambert, Chantôme, Lacaille, Marquereau, Robert, Achereau, Langeais, Pilon, Vollant, Duqueau, Barbier, Chartrain, Foucault, Roy, Butard, Bosseray, Mestivier, Catignon, Levert, Persillet, Gauthier, Dufoix, Fouasson, Paulmier, Dupay, Roubalay, Cousin, Chauveau, Lemaire, Girard, Labbé, Marchand, Gandon, Clément, Talbert, Béhal, Crochet, [illegible], Pothée, Savaron, Joubert, Bousquet, [illegible], [illegible], Perrotin, Brisset, Fontaine, Fouquet, Bagault, Creiche, Fermon, Lespinay, Tremeau, Blondeau, Raveau, Bregeon, Houdin, Guibert, Mesy, Milon, Poulve, [illegible], [illegible], Lafeuille, Fortier, Porcheron, Couillard, Hubusseau, Camus, Boury, Breton, Renault, Lepreux, [illegible], [illegible], Château et autres.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 1[illegible] feuillets, papier.

1726-1742. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Le 20 juin 17[illegible], la grosse cloche de cette église [a] été bénite par moi J. Leroux, « curé de cette paroisse, et a été nommée Jean-Marie par « messire Jean-Jacques-Honoré [illegible], [illegible] du Roy, « président [illegible] de Blois, et par dame Marie-[illegible] « [illegible] de La [illegible], épouse de messire Jean-Baptiste « Chevallier, écuyer, conseiller du Roy en ses conseils, « avocat général [illegible] de Blois, en « présence de messire N. Delaunois, vicaire de cette dite « paroisse, et de messire Jacques Guénois, curé de Mulsans, et de M. Claude Tessier, procureur du Roy au « grenier à sel de Blois, et des sieurs Pierre Fesneau père, « et [illegible], [illegible] et Louis [illegible] « [illegible] témoins [illegible]. » — Sépulture, dans le cimetière de Villerbon, du corps de Marie-Madeleine, fille de [illegible] et de [illegible] Marguerite [illegible] (18 janvier 1729). — Traité fait en assemblée générale, entre le curé et les paroissiens de Villerbon, au sujet des services religieux à faire pendant toute l'année, pour les bienfaiteurs de l'église, le dit traité mis par écrit par messire Charreau, curé de Talcy et doyen de Suèvres, dans le cours de sa visite, le 17 avril 1731. — [illegible] de Nicolas Blanchard, « ayant été le jour précédent dévoré à Jarday par une cruelle beste qui en a déjà dévoré plusieurs « autres dans la paroisse de Villebarou et autres circon- « voisines » (18 juillet 17[illegible]). — [illegible] de [illegible] Marie Cousin, femme de Guillaume Dumont, Bailli de Montlivault et [illegible] (21 octobre 17[illegible]). — [illegible] d'une consultation spirituelle, par Victor Lecour. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Regnier, La Caille, Brisset, Vincent, Blanchard, Fabry, Gautier, Foucault, Legroux, Catignon, Roy, Thibault, Grias, Daudin, Picardeau, Bosseray, Dorion, Tremeau, Cousin, Gandon, Couillard, Saunier, Jouanneau, Volland, Chalopin, Faucheux, Trincart, Robert, Marchais, Mordelet, Salmon, Blanchet, Dugault, Langeais, Gobillon, Bourdonneau, Chantôme, Colin, Daviau, Fisseau, Lecour, Garnault, Persillet, Pilleboue, Thibou, Sauvé, Jolly, Gilles, Jacquet, Gagnon, Gallois, Grillet, Chauveau, Yvonneau, Halard, Perotin, Lafond, Rivrais, Breton, Lespinay, Charron, [illegible]

[illegible], Landineau, Camus, [illegible], O[illegible], Mayé, [illegible] et autres.

GG. [illegible] (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1743-1762. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de la petite cloche de Villerbon, fondue à Blois, pesant 166 livres et nommée Marie-Anne par Messire Jean-Baptiste Chevallier, fils de messire Jean-Baptiste Chevallier, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, sieur de Nanteuil, avocat en la [illegible] de Blois, et demoiselle Marie-Anne Cousin, fille de François Cousin, marchand à Blois, en présence de leurs parents, du sieur Belot de Pezay, du [illegible] et d'autres témoins (6 octobre 1743). — Mariage de Victor Lecour, maître d'école, avec [illegible] Lecour (17 novembre 1750). — Sépulture : de Marie Johanneau, âgée d'environ huit ans, « dévorée par la beste » ([illegible] octobre 175[illegible]) ; — de dame Anne [illegible], veuve de [illegible], marchand à Blois. — Mariage : de Jean Duval, notaire à Villerbon, avec demoiselle Elisabeth, fille de Charles Fabry, chirurgien, et de dame Elisabeth Menard ; — de Charles Fabry, fils de Charles Fabry, chirurgien, avec Françoise Michelet (1756). — Bénédiction, par le curé de Saint-Denis-sur-Loire, de la croix du carroir des Noizeaux (5 avril 176[illegible]). — Sépulture : dans l'église de Villerbon, près des fonds baptismaux, du corps de messire Jean Le Roux, vivant curé de cette paroisse (23 février 17[illegible]) ; — dans le cimetière de la même paroisse, du corps d'Augustin, fils de maître N... Charles, notaire à Blois, et de dame N... Bergevin (15 août 1761). — Bénédiction de la croix du chemin de Mulsans. — Actes concernant généralement les familles énumérées dans l'article précédent et celles dont les noms suivent : Bouvard, Bezault, Papineau, Melot, Coignet, Villery, Chartrain, Doucet, Petit, Age, Puret, Chabin, Gouin, Dugué, Dubois, Imbault, Gourdin, Rabier, Caldray, Tereau, Marion, Louet, Tremeau, Daridan, Clouët, Mariau, Guillon, Patault, Henry, Gelbart, Martineau, Cosson, Michelet, Cousin, Remay, Hubert, Duru, Lemerle, Goussault, Bertrand, Dervault, Thierry, Chapon, Deschâteaux, Bury, Bret, Péan, Rouballay, Berthelin, Fortier, Fontaine, Thiercelin, Plessis, Bara, Besnard, Balon, Ombredâne, Boutet, Hardouin, Guibert, Adam, Bellanger, Desreux, Poitou, Fondroitier, Bastard, Vallière, Chalumeau, Trétarre, Chabilan, Marpaut, Goufaut, Puscé et autres.

GG. 9. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage entre Pierre Poupel, huissier royal, et Marguerite Bastard. — Sépulture de Jacques Gilles. « *Nota.* — La sépulture de Jacques Gilles « ne s'est faite à Jarday que parceque les chemins étoient « impraticables et que les pluies ne cessoient point » (14 juin 1768). — Mariage, en l'église de Sougé, en Bas-Vendomois, diocèse du Mans, de Jacques Petit, officier du Roi, pourvu de l'office de graveur en chef de la monnaie de Tours, âgé de 3[illegible] ans, fils de Martin Petit, en son vivant aussi graveur en chef de ladite monnaie de Tours, et de défunte Jeanne Massoteau, d'une part, avec demoiselle Marie-Quantine-Honorée Bourguille, âgée de 31 ans, fille de défunt Barthelemi-André Bourguille, avocat au Parlement et au présidial de Tours, et de dame Catherine-Françoise Lalier, d'autre ; en présence des sieurs François-Pierre Petit de Thoisy, avocat au Parlement, cousin de l'époux, de Louis-Armand Saullay, aussi avocat au Parlement, et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé à Sougé (18 octobre 1768). — Baptême de Louise, fille de René Cheddé, garde de Monsieur de Marigny, seigneur de Menars (177[illegible]). — « Au mois de May 179[illegible], le blé valloit « 300 et 400 livres le septié, le vin noir valloit 500 livres « le poinçon, le bœur 7 liv, la livre, les œufs quarante « sols la douzaine ; ainsi toutes autres marchandises au *prolata* (*sic*). » (Note de Martin, secrétaire de la municipalité de Villerbon). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 10. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures, — Mariage entre Leroy, laboureur et cabaretier, et Marie-Anne, fille de Victor Lecour, notaire du marquisat de Menars, sonneur et maître des petites écoles (26 juillet 1774). — Sépulture : de Victor Lecour, notaire (29 août 1774) ; — de messire Martin-Etienne Petit, curé de Villerbon, âgé de 53 ans (23 décembre 1777). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 11. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Villerbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Sépulture de messire Pierre-Denis Bourdeau, curé de cette paroisse. — Baptême de la petite cloche de Villerbon, nommée Pierre-Claude-Marguerite par monsieur Ditely, procureur au grenier à sel de Blois, et par dame Marguerite Bodin, veuve de maître Amaury, en son vivant notaire à Blois (19 octobre 1789). — Actes concernant généralement les

familles [illegible] dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Plaivain, Blessebois, Lespinay, P[illegible]rsillet, Barbier, Pasnon, Bourdon, Bruneau, Bouzy, Gendar, Chandon, Péan, Allard, Besnard, H[illegible]eau, Montigny, Salmon, Cadet, Farcain, Hénault, Rouzé, Tiercelin, Ga[illegible]nier, Blondeau, M[illegible]thier, Fontaine, Dutertre, Tonde[illegible], Maillet, Pecquet, Bourgeois, Doublet et autres.

GG. 12. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1606-1783. — Commune de Villerbon. — Charité de la paroisse. — Comptes rendus aux paroissiens par les procureurs de la charité, et contenant la recette et la dépense. En 1724-1725, les recettes s'élèvent à 141 livres 18 sous ; elles sont de 157 livres pour 17[illegible]5-17[illegible]6. Ces recettes proviennent de rentes foncières, de droits prélevés sur les mariages et de dons particuliers.

GG. 13. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1719-1787. — Commune de Villerbon. — Desserte de la chapelle annexe de Jarday. — Comptes rendus par le procureur de la confrérie du St-Sacrement et par celui de la confrérie de St-Sébastien, établies en ladite chapelle. — Comptes généraux de l'emploi des revenus de ladite chapelle, fournis au curé de Villerbon par le procureur des marguilliers d'icelle. — Consentement des habitants de la paroisse de Villerbon à ce qu'il soit établi quatre rangs de bancs de chaque côté du chœur de l'église.

GG. 1. Registre. — in-4°, 735 feuillets papier.

1526-1620. — VINEUIL (Commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Claude Fremet, nommé par Claude Moreau, officier du Roi (7 janvier 1583) ; — de Claude, fille de Gentien Bordier, nommée par messire Gentien Viart et dame Claude Morin, qui ont signé (1583) ; — de Jean Casin, nommé par noble dame Marie Gallois, femme de noble homme Jean Courtin (1583) ; — d'Elisabeth Leroy, nommée par noble homme Abel Duloy (signé Dulau), *pr[illegible]*, [illegible] de [illegible] Gendrier, nommée par Michel Ribier, officier du Roi, et par deux marraines, savoir Léonor Breton, dame de Vineuil, et Marguerite de Bienvenu, femme de messire Léonard Péan, qui ont signé (10 janvier 1584) ; — de Nicolas Bro[illegible]d, nommé par [illegible] de feu S. A. R. Monseigneur frère du Roi, et [illegible] Thomas, qui ont signé ; — de Jean [illegible], nommé par noble homme Gilbert de Carbonnières, honorable homme François B[illegible], [illegible] à Blois, et [illegible] Bourgeois, qui ont signé 21 [illegible] ; — de [illegible] Chevreau, nommé par Louis [illegible], [illegible] Mathieu [illegible], [illegible] et Anne Gaschet, qui ont signé ; — de Françoise Amiot, nommée par [illegible] Christophe de [illegible], et Robert Amiot, qui ont signé ; — d'Angélique Gendrier, nommée par Michel Lambert et demoiselle Marie [illegible] ; — de Jean [illegible], nommé par Pierre Bernard, prêtre, noble homme Barthélemy Dupré, [illegible] 2 décembre [illegible] ; — de Claude Aiglet, nommée par [illegible] de noble homme [illegible] ; — de [illegible] Amiot, nommé par demoiselle Marie Gallois, femme de Jean Courtin ; — de Jean [illegible], nommé par Jean de [illegible], seigneur de Neuville, Denis Gaillard et dame Marie Cadiers, qui ont signé ; — de [illegible], nommé par Jean Amiot, curé de Vineuil, et demoiselle Anne Bordier, dame dudit lieu. — Relevé général des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Vineuil, de 1532 à 1620. — Baptême : de Marguerite [illegible], nommée par [illegible] Champion, seigneur du Gailier-Monchault, et Marguerite Pivart ; — de Rose Amiot, nommée par N. Chalumeau et Rose de [illegible] 20 novembre [illegible] ; — de Marie [illegible]nard, nommée par messire Pierre Tergat, autrement de Chassac, et dame Marie de Badoux, femme de Pierre Doré, *quæstor Galliæ* ; — de Pierre Belin, nommé par Pierre Doré, *quæstor* [illegible], et [illegible] Viart, femme de Pierre de [illegible] ; — [illegible] Marie Hubert, nommée par [illegible] et Marie [illegible]moy, femme de noble homme François Beauchê[illegible] ; — de [illegible], nommé par [illegible] Florimonde Pepin (lire Papin), veuve d'Etienne Dufour, [illegible] ; — de [illegible] Papin, veuve d'[illegible] ; — de Marie [illegible] ; [illegible] ; — de [illegible] ; — de [illegible]

Amiot, nommée par Nicolas, fils de noble homme Silvain Gentils, et demoiselle Anne Lebordier, qui ont signé (2 avril 1614) ; — de Pierre Petit, nommé par Joseph Gombault, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi.

GG. 2. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1619-1632. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Marie Blancvillain, nommée par noble homme Noel Manguin, élu en l'élection de Blois, et demoiselle Anne Le Bordier ; — de Claude Quantin, nommée par noble homme Philippe de Heere, conseiller en la cour des aides, et demoiselle Marie, fille de noble homme Jean Daguier, président au présidial de Blois ; — de Jeanne Rangeard, nommée par Marguerite Lecomte, femme de Jean Courtin, procureur au siége présidial de Blois : — de Charles Blancvillain, nommé par Jean de Fautray, conseiller du Roi, commissaire des guerres, et Anne Le Bordier, dame du Goulet et de Vineuil ; — d'Henri Ribriou, nommé par Charles, fils de Jean de Lavernot et Anne, fille de Henry Hurault, comte de Cheverny (1616) ; — de Pierre Pécault, nommé par honorable homme René Daniel, avocat à Blois, et Marie Maussaint, femme de René Sacquin, procureur au bailliage ; — de Jean Becquet, nommé par Jean, fils de Michel Gitton, sieur du Verger ; — de Marie Pécault, nommée par François, fils de noble homme René Charbonnier, bailli de Celles-en-Berri, et Marie, fille de René Daniel, avocat à Blois ; — de Denis Legendre, nommé par François Johanne, sieur de Saumery, général des finances et capitaine des chasses au domaine de Blois, et Anne, fille de Jacques Baudry, lieutenant des eaux et forêts (1622) ; — de Charlotte Girard, nommée par demoiselle Charlotte Le Bordier ; — de Marc Labbé, nommé par demoiselle Jacqueline, fille de noble homme Martin de Montigny, secrétaire ordinaire de la Reine mère ; — de Marguerite Maubouet, nommée par Florimond, fils de Bernard de la Noue (1626) ; — de François Moreau, nommé par illustrissime et révérendissime messire François de [illegible], abbé de La Vernusse (au diocèse de Bourges) et prieur de Boulogne, et dame Catherine Lecomte (18 novembre 1627) ; — de Nicolas Guillon, nommé par Nicolas, fils de noble homme Leger Crouslé, et dame Marie, fille de feu noble Paul Garnier, conseiller au présidial de Blois. — Mariage de Jean Gitton, fils de feu noble homme Michel Gitton, sieur du Verger, avec demoiselle Françoise, fille de noble homme Jacob Neveu, sieur de La Folie, et de feue dame Françoise Remoy (29 octobre 1628). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 3. (Registre.) — In folio, 330 feuillets, papier.

1633-1648. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de René Ribriou, nommé par noble homme René de Lavernot, écuyer, sieur de Merinville (?), et dame Claude Rothier : — de Marie Guérin, nommée par Gilles de Préaux, gouverneur des ville et château de Vendôme, et demoiselle Marie Bardoulx, veuve de messire Doré, conseiller d'état du Roi (octobre 1633) ; — de Marguerite Morion, nommée par Charles de Berninville, conseiller à l'élection de Blois, et dame Marguerite Coyrin, femme de noble homme Charles Guiot, conseiller du Roi, juge au présidial de Blois ; — de Marie Gitton, nommée par messire Jean Amiot, curé de Vineuil, et demoiselle Marie Remoy, femme de noble homme François Beauchêne, sieur de Mauroy (?), chaussetier et valet de chambre du Roi (2 juillet 1634) ; — d'Ursule, fille de Guillaume Girard, procureur fiscal de la seigneurie de Vineuil et du Goulet, nommée par Jacques Blanchet, maître en la chambre des comptes de Blois, et demoiselle Madeleine Daguier (1635) ; — de Thérèse, fille de noble homme Florimond de Maucourt, élu en l'élection de Blois, nommée par François de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, et dame Marie de Girard ; — de Louis Gaillon, nommé par Louis Butel, maître des comptes à Blois, et Madeleine Maussaint ; — de Françoise, fille de noble homme Jean Gitton et de dame Françoise Neveu, nommée par Jacob Neveu et demoiselle Marie Poirier, femme de Jacques Grimaudet, sieur de La Resniere ; — de Pierre Billard, nommé par Marie, fille de Louis Baril, écuyer, sieur de La Curtinière (1630) ; — de Marguerite d'Orléans, fille de messire Jacques d'Orléans, chevalier, sieur du Plessis, de Rère et de La Mouchetière, et de dame Alexandrine Galland (ou Gallard), nommée par Pierre Dax (?), sieur de Ligneux, conseiller du Roi, et demoiselle Marguerite de Nantonville, qui ont signé (18 août 1630) ; — d'Anne Billaud, nommée par Jean Simard, procureur au présidial de Blois ; — de Jean Goussault, nommé par Barnabé Sarron, et demoiselle Jeanne, fille d'Antoine de La Saussaye, écuyer, sieur de La Motte ; — de Jacques Pelé, nommé par Jacques Courtin, procureur à Blois, et Catherine Guéret : — de Pierre Fleury, nommé par messire Pierre Anquetil ; — de Françoise Rotté, nommée par demoiselle Filleul, veuve Claude de Meulles, vivant trésorier général des finances de la généralité d'Orléans ; — de Jacques Gallois, nammé par Jacques de Rapi, écuyer, qui a signé (4 novembre 1637) ; — de Paul Girard, nommé par

Paul Tuffani, écuyer, sieur de Beignoux, et dame Louise Ollier, femme de messire Paul Ardier, conseiller du Roi, président en la chambre des comptes de Paris, qui ont signé (4 octobre 1638) ; — de Louis Gallas, nommé par messire Louis de Renard, seigneur de Rilly ; — de Louis Ribrion, nommé par Philippe Hurault de Cheverny et Marie Poupardin, femme de Monsieur de Beaumont ; — de Toussaint Terreau, nommé par Michel Bégon, conseiller du Roi, et demoiselle Catherine Bégon, femme de Jacques Charron, intendant des turcies et levées des rivières de France ; — de Catherine David, nommée par Nicolas, fils de Jacob Neveu, vivant chevalier du St-Sépulcre (1640) ; — de Nicolas Sebille, nommé par Marie de Tergat, femme de M. de Cerisay, gentilhomme servant du Roi ; — d'Isabelle Gonoust, nommée par Nicoles Neveu, sieur de La Folie, et demoiselle Madeleine Lecomte (mars 1646) ; — de Pâquier Rotté, nommé par noble homme Alexandre Hérodot, conseiller en l'élection de Blois, et demoiselle Judith Richer ; — de Madeleine Muloteau, nommée par René Taffu, contrôleur au grenier à sel de Blois, et Madeleine Roger, femme de Jacques Courtin, seigneur de Nanteuil (1652). — Inhumation : de messire Mathurin de La Haye ; — de Jean, fils de noble homme Jean P..., seigneur de Villemanzy. — Actes concernant généralement, les familles énoucées dans les articles précédents.

GG. 4. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1642-1705. — Commune de Vineuil. — Livre de la confrérie du Rosaire établie en l'église de Vineuil le 26 octobre 1642. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage : de maître Denis Gitton avec Anne, fille de Nicolas Alliot, notaire royal et procureur fiscal à Vineuil, en présence de Barthelemy Vernon, maître de la poste de Chouzy (1652) ; — de maître Simon Durand, procureur à Blois, avec demoiselle Renée-Thérèse Johannet (12 juin 1656) ; — de noble homme Lambert Citoys, chevaucheur de l'écurie du Roy, avec Françoise Robert ; — de noble homme François Renard, aide d'échansonnerie de la maison du Roi, l'un des chevau-legers, avec Marguerite, fille de Pierre Jobinet, vivant greffier de la justice d'Herbault et Bracieux. — Baptême : de Louis, fils de messire Jacques Courtin, sieur de Nanteuil, et de dame Madeleine Roger, sa femme, nommé par messire Louis Courtin, conseiller d'Etat, et demoiselle Marie Dunoyer, veuve de Charles Roger, vivant écuyer, sieur de L'Epinière, trésorier des gardes (27 septembre 1654) ; — de Françoise Guillois, nommée par messire François de Bellanger, chevalier de Malte, et demoiselle Marie, fille de messire Gilles de Préaux, chevalier, seigneur de L[illegible] (11 [illegible] 1654) ; — de Marie Bel[illegible], nommée par [illegible] Marie, fille de messire Gilles de Préaux, [illegible] ; — de [illegible] Gendrier, nommé par Claude Her[illegible] de Me[illegible], [illegible], sieur de Lancôme (1656) ; — de Charles Le [illegible], nommé par messire Charles de [illegible], [illegible] de [illegible]quet, et demoiselle Marguerite [illegible] ; — de Marie Hulault, nommée par Nicolas Boscheron, secrétaire des finances de S. A. R., qui a signé ; — de Jean [illegible], nommé par noble homme Jean de [illegible] ; — de Jean Amiot, nommé par noble homme Michel [illegible], écuyer, sieur du Motteux, et Madeleine Dubin, sa femme (1668). — J. Felibien, curé de Vineuil, le 10 octobre 1668. — Liste des membres de la confrérie [illegible] et de celle du Rosaire, jusqu'en 1705. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1669-1673. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes : de François Amiot, nommé par François, fils de François Vest, notaire à Vineuil ; — d'André Amiot, nommé par Jacques Guerry, écuyer, sieur d'Aï, conseiller du Roi, trésorier des gardes du corps de sa Majesté, et demoiselle Marie Pelluys, femme de noble homme Paul Herry, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Blois, qui ont signé (5 février 1670). — Actes concernant [illegible] les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 6. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1674-1693. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Jean V[illegible], nommé par noble homme Claude Boult, écuyer, sieur de Langeron, conseiller du Roi, prévôt provincial [illegible] table et maréchaux de France au comté de Blois [illegible] de Vendômois (1676) ; — de C[illegible], [illegible] par [illegible] Malbran, receveur de l'élection de Blois ; — de Jacques Lambert, nommé par maître Simon Durand, procureur au présidial de Blois, et demoiselle Marthe-Elisabeth G[illegible] de la R[illegible], qui ont signé (1684) ; — de Louis Frenet, nommé par N[illegible], fils de Nicolas B[illegible], conseiller au présidial de Blois, et par demoiselle Marie, fille de Jacques Courtin, président au même siège ; — de Madeleine [illegible], nommée par Claude [illegible], procureur à Blois ; — de Pierre et Marguerite [illegible]

[illegible] Pierre, fils de Pierre [illegible], prévôt provincial des [illegible] de Blois et bailli de Vendômois, et [illegible] Vineuil. — Inhumation de demoiselle [illegible], veuve de [illegible], décédée à [illegible], le 10 mars 1692, à l'âge de 72 ans, et inhumée le même jour.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1691-1712. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de sœur [illegible] d'H[illegible], âgée de 30 ans, [illegible] de la Charité de St-Lazare, qui a servi les pauvres de cette paroisse pendant deux ans, [illegible], décédée dans la maison des sœurs de la Charité [illegible] de Vineuil, le 6 novembre 1691. — Baptême : de Jacques [illegible], nommé par messire François-René de Réméon, écuyer, sieur de Thorigny, et dame Marguerite [illegible], veuve de François de [illegible], seigneur de Vaulières, gentilhomme de Monsieur, qui ont signé (1698). — Mariage de Claude Vié, conseiller au grenier à sel de Blois, fils de Claude Vié, vivant avocat au parlement, avec Claude, fille de feu Claude Paris et de Claude Castignon, de la paroisse de St-Pierre, diocèse d'Orléans, en présence d'Henri Mahy, cousin germain, de François Petit, conseiller en l'élection de Blois et de plusieurs autres parents et amis (4 août 1699). — Baptême : de Louis Lambert, nommé par Jacques Pivart, fils de Jacques Pivart de [illegible], maître des comptes ; — de Joseph [illegible], nommé par dame Françoise de la Noue-Besnard ; — de Madeleine Prou, nommée par Benjamin Brunier, écuyer, sieur du Fillaine, paroisse de Chailles ; — de Madeleine, fille de Pierre Amiot, huissier royal, nommée par Paul Herry, conseiller du Roi (1701) ; — de Louis Amiot, nommé par Louis-César Tessier, écuyer, sieur de Lussault, et demoiselle Marie Héritte. — Bénédiction de la grosse cloche de Vineuil, nommée par messire Jacques Félibien, chanoine et archidiacre de l'église de Chartres, ancien curé de la paroisse, et dame Elisabeth Bigot, femme de messire Jacques Bauchier, écuyer, seigneur de La Chesnaye, grand-maître des eaux et forêts des provinces d'Anjou et Tourraine, qui lui ont donné le nom d'Elisabeth, en présence de messire Antoine Gay, chanoine et official de St-Louis, messire Claude de Beaufort, prieur de St-Honoré de Blois et chanoine de St-Jacques, messire Louis Du Chemin, prieur d'[illegible], et de plusieurs autres (27 avril 1703). — Baptême : de Madeleine Leroy, nommée par Marie, fille de Louis Serlan, graveur à Blois (1703) ; — de Marie Billard, nommée par François-Charles Héritte et demoiselle Marie, fille de [illegible], [illegible] du Roi ; — de Marie, fille de Jacques Guillon, notaire royal, demeurant à Nanterre, nommée par Jean Raimond de Saintonge, écuyer, conseiller du Roi, grand voyer de France, et demoiselle Marie-Catherine [illegible], femme de messire François Coartin, chevalier, seigneur de Nanteuil, lieutenant-colonel du régiment de la Reine (12 janvier 1706) ; — de Marie Guertin, nommée par François Petit et demoiselle Marie de Lerminier, qui ont signé : — de Claude Goust, nommé par Louis Pivart, écuyer, seigneur du Guérinet, et demoiselle Marguerite Beauchêne. — « Ce 31 octobre (1710) a « été inhumé dans le cimetière, maître Jean Chaplain, « clerc tonsuré, décédé d'hier, dans notre sacristie, aagé « de soixante-six ans dix mois dont il a emploié environ « vingt-neuf ans à instruire les enfans de cette paroisse, « avoir soin de notre sacristie et à édiffier tout le public « par les beaux exemples de piété, de zèle et de désinté-« ressement qu'il a donnés jusqu'à la fin de sa vie. » — Actes concernant généralement les familles mentionnées dans les articles précédents.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, 490 feuillets, papier.

1713-1733. — Commune de Vineuil — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Marie Pezé, nommée pâr maître Claude-Louis, fils de Claude-Louis Petit du Motteux, maître des comptes à Blois, et demoiselle Marie-Anne fille de François Petit, élu à l'élection de Blois (9 décembre 1714) ; — de Philippe Guillon, nommé par messire Philippe Druillon, curé de Vineuil, et demoiselle Marie-Thérèse Chauvel, qui ont signé ; — de Marie Blot, nommée par Michel de Vauzé, sieur de Champ-Gaillard, Receveur des tabacs, à Blois, et demoiselle Marie Belinger, qui ont signé. — Mariage de messire Claude de La Haye, chevalier, chef du nom et des armes de La Haye de La rée, fils de messire Vincent de La Haye, chef du nom et des armes de La Haye de Larrée, et de dame Guillaume Le Bail, de la paroisse d'Asserac, diocèse de Nantes, d'une part ; avec demoiselle Anne-Marie Petit, fille de monsieur maître François Petit, conseiller du Roi, assesseur et premier élu en l'élection de Blois, et de dame Françoise Mahy, de la paroisse de St-Honoré de Blois, d'autre part, en présence : de messire Charles-François de la Fresnaye, cousin né de Germain de l'époux; de monsieur François Petit, conseiller du Roi et de Françoise Mahy, père et mère de l'épouse ; de François Petit, son frère ; de Claude-Louis Petit du Motteux, conseiller à la cour des comptes de Blois, oncle de l'épouse ; de Joseph

Petit de la Roche, cousin germain ; de Claude Vié, conseiller au grenier à sel de Blois, et de dame Claude Paris, sa femme ; de demoiselles Marie, Françoise, Marguerite et Henriette Petit, sœurs de l'épouse ; de demoiselle Elisabeth Vié et de François Vié, cousine et cousin ; de demoiselles Louise et Marguerite Grousteau ; de messire Jacques Grousteau de Beaujour, curé de St-Lubin-en-Vergonnois ; de maître Louis Augu, avocat au Parlement, et de dame Madeleine de Rouverolle, sa femme, et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé (5 août 1727). — Bénédiction de la cloche de Vineuil, nommée par messire Louis-Gaspard de Fieubet, chevalier, vicomte de Beauregard, conseiller au Parlement, seigneur de Vineuil, et dame Anne Leclerc de Lesseville, femme de messire Charles-Bertrand Leclerc de Lesseville, chevalier, seigneur de Rubelle et autres lieux, aussi conseiller au Parlement, qui ont signé (11 novembre 1727). — Baptême de Louis Fromet, nommé par messire Louis-François d'Albanel de Saveuse, chapelain de la chapelle de Ste-Barbe-en-Auge, à la cathédrale de Blois, et demoiselle Madeleine, fille de Louis-Jacquelin Du Prasteau, greffier des eaux et forêts (6 janvier 1736). — Actes concernant généralement les les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1737-1752. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Pierre Château, nommé par messire Cardin de Clamsy de la Haye et demoiselle Marguerite Petit, qui ont signé (1738) ; — de Claude Mathieu, nommé par Claude Maisiere de la Grande-Maison et dame Jeanne Marchais. — Inhumation : de monsieur Daniel Dubin, ancien lieutenant au régiment de Navarre, décédé le 23 février, à l'âge de 63 ans, en présence de messieurs Dubin des Roches et Dubin Souterain, ses frères (25 février 1741).—Baptême de Philippe Amiot, nommé par le sieur Pierre Gouté et demoiselle Gabrielle-Anne Guillory. — Inhumation : de Marie Daudin, « laquelle fut ensevelie sous les ruines d'une partie de la « levée (de la Loire) près la Boudlie, » (15 juillet 1744) ; — de Marie-Anne, fille du sieur Étienne Jacquot de la Gournerie et de dame Marie-Anne Lambert (1747). — Baptême de Henri-André Lepeintre, nommé par messire André Bordier, curé de St-Gervais, et dame Françoise-Henriette-Radégonde de Taillevis de La Maizière, veuve de messire Michel Baudry de La Blandinière, qui ont signé (1749). — Inhumation de dame Marie Fesneau, femme de Jacques Lecour, officier du Roi. — Mariage de Mathieu Ledru, notaire, greffier et [illegible] de Menars, avec demoiselle Marie [illegible], fille majeure de Jacques Lecour, officier du Roi, et de dame Marie Fesneau (1749). — Inhumation : de Jeanne [illegible], femme de Jacques Gaillon, notaire royal à Vineuil (1751) ; — de Jacques Lecour, officier du Roi dans [illegible] de Chambord (1751) ; — de Nicolas [illegible], [illegible] royal à Blois, greffier en chef au grenier à sel de la même ville, en présence de Louis [illegible], [illegible] de Blois, son frère, de François Fourré, avocat au Parlement, son neveu, à cause de sa femme (7 novembre 1751). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents,

GG. 10. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1753-1792. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Geneviève, fille de monsieur Jean-Baptiste Le Peintre et de dame Anne-Barbe Proust, sa femme, nommée par monsieur Joseph Guérin, auditeur en la chambre des comptes de Blois, et demoiselle Marie-Rose Le Peintre ; — de Pierre-Henri Foulioux, nommé par messire Pierre Richaudeau, vicaire de Vineuil, et dame Françoise Radégonde de Taillevis de La Maizière de La Blandinière (1753). — Inhumation de dame Françoise-Henriette-Radegonde de Taillevis de La Maizière, veuve de messire Michel Baudry, écuyer, seigneur de La Blandinière et autres lieux, décédée à l'âge de 67 ans. L'inhumation faite en présence de messire François-René de Taillevis, seigneur de La Maizière, de messire Alexandre-Jean-François de Taillevis, seigneur de La Périne, de messire Louis-Gratien de Taillevis, ses neveux, de messire Eustache Grousteau, écuyer, ancien capitaine au régiment de Bellefont-cavalerie, chevalier de l'ordre de St-Louis, et de messire Emmanuel de Vigeois, [illegible] de St-Louis et [illegible] de Blois, ses alliés, qui ont signé (17[illegible]). — Bénédiction par messire [illegible], chanoine et archidiacre de Blois, de la seconde cloche de l'église de Vineuil, du poids de 1750 livres, nommée Catherine-Henriette, par messire Paul-Armand de [illegible], seigneur de [illegible], et dame Catherine-Henriette de [illegible] (11 novembre 1757). [illegible] « cloche s'est trouvée [illegible], pourquoi « nous avons été obligés de la faire refondre et de la faire « réduire au poids de 1[illegible] livres. Après cette refonte, qui « fut faite le 3 août 1758, elle [illegible] et eut les « mêmes parrain et marraine qu'à la première bénédic- « tion. » — Mariage de Jean [illegible], avec Marie

Picard, en présence de dame Marguerite-Marie Adine, veuve de messire Louis-Gaston de Franquelot, comte d'Avaux, de messire Louis-Georges de La Carre de Saumery et de dame Françoise-Henriette de Menou, son épouse, de messire Pierre-Alexandre d'Alès, et de dame Marie-Anne Dazault de Fréavoir, son épouse, de demoiselle Marie-Françoise de Senterre, de l'abbé Hubert de Lenthilhac [illegible], vicaire général de Blois, et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé (13 février 1759). — Baptême de Catherine, fille du sieur Denis Bourguignon et de Marguerite Bolin de La Voute. — Mariage de Louis Leroy et Adrienne Charpentier, en présence de dame Marie-Marguerite Adine, de messire Louis-Georges de Johanne de La Carre de Saumery, de messire Louis-François-Joseph Adine, seigneur de Villesavin, et de dame Elisabeth de Rubelle, sa femme, de dame Marie-Thérèse de Perrot, veuve de m^re^ d'Alès, de demoiselle Marie-Françoise de Xainty (*alias* de Sainterive), de François-Joseph de Baudry, de messire Antoine Toussaint de St-Michel et autres, qui ont signé (17 octobre 1760). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 11. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de Vineuil. — Inhumation de messire Martin Drouin, curé de cette paroisse, décédé le 29 mars 1767, âgé de 70 ans environ ; Christophe Arnoul, maître d'école à Vineuil, mentionné comme témoin dans cet acte. — Mariage de Pierre Ledru, greffier du bailliage de Suèvres, avec Marie-Anne Lecour. — Inhumation de Catherine Linda, fille de la charité de la congrégation de St Vincent-de-Paul, décédée à l'âge de 35 ans, le 18 mars 1771. Ont assisté : Sœurs Françoise Simonet et Rosalie Cartel, de la même congrégation, et Christophe Arnoul, maître d'école

GG. 12. (Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage : d'Alexis Boutault avec Marguerite Peze, en présence de Jean Boutault, prêtre, principal du collége de Blois, qui a signé (21 février 1773) ; — du sieur René-César Donnay avec Marguerite-Catherine, fille de Denis Bourguignon, marchand, en présence de René, Pierre, Gaspard et Lazare Donnay, qui ont signé (24 août 1778). — Baptême : de Marie Rose-Angélique Méry, nommée par Louis-Pierre Marie, procureur, et demoiselle Marie Rose Le Peintre, qui ont signé ; — de Marie-Anne Labbé nommée, par François-Joseph Petit de La Rhodière, qui a signé, et demoiselle A. Duchesne, qui a déclaré ne le savoir faire. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 13. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Vineuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Copie d'une ordonnance épiscopale levant l'interdit mis sur le cimetière de Vineuil, contigu à l'église (11 juillet 1785). — Bénédiction du nouveau cimetière établi près le pont (1er décembre 1785).— Inhumation de messire Anne-Cajetan de Beaurepaire, chevalier de Malte, par bref du 13 février 1787, fils de messire Anne de Beaurepaire, vicomte dudit lieu de Beaurepaire, et de dame Marie-Jeanne Le Vayer, décédé à l'âge de 10 mois, la cérémonie faite en présence de Jean Luc, maître d'école et père nourricier, qui a signé (22 septembre 1787). — Baptême, en la closerie de La Vergotterie, de Marie-Joseph-Angélique, fille de maître Joseph d'Hauteville, avocat romain en Bourgogne, généralité de Dijon, et de Marie-Joseph d'Hauteville, nommé par Nicolas Poulevé et Marie-Anne-Angélique Lecour (10 avril 1788). — Baptême : de Louis, fils de Louis-François-Denis Aurioust, conseiller en l'élection de Blois, nommé par Simon Aurioust, contrôleur des bâtiments, et Marie Bourreau, femme de maître Fourré, avocat au présidial de Blois ; — de Cornélie, fille de messire Anne, vicomte de Beaurepaire, officier d'artillerie, et de dame Jeanne-Françoise Le Vayer, nommée par haut et puissant Anne-Charles-Frédéric de Beauclerc, chevalier non profès de l'ordre de Malte, représenté, et dame Anne-Cornélie-Françoise Goislard, veuve de messire Charles-Louis Aubin, chevalier, conseiller au Parlement, aussi représentée (16 septembre 1788). — Bénédiction d'une cloche pour la chapelle des Nouelles, paroisse de Vineuil (13 octobre 1788).

GG. 14 (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1775-1788. — Commune de Vineuil. — Assemblées paroissiales. — Actes relatifs à un procès entre le syndic et les habitants de Vineuil d'une part, et messire Gaudin, curé de ladite paroisse, d'autre, au sujet d'un échange fait par ce dernier, pour l'établissement d'un nouveau cimetière. — Bail du pré des Mottes, appartenant à la communauté de Vineuil. — Résiliation dudit bail. — Nouveau bail du même pré.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS. — CANTON DE BRACIEUX.

GG. 1. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1631-1665. — Bauzy (commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mémoire ou liste des membres de la confrérie de St-Hubert érigée en l'église de Saint-Baumer de Bauzy, pour l'année 1650. — Mémoire ou liste des membres de la confrérie de Notre-Dame. — Registre des membres de la confrérie du Rosaire, commencé le 17 juin 1640. — Mariage : de Pierre Duveau avec Etiennette Donzy, en présence de Nicolas Dupont écuyer, seigneur de Veilleinne, et de François de Nambu, seigneur de Courtozé et de La Chesnaye, qui ont signé (1648) ; — de François Dauphin avec Marie Bimbenet, en présence des parents des époux et de demoiselle Marguerite Taschereau ; — de noble homme André de Pommard, écuyer, seigneur de La Croulais, fils de Louis de Pommard, aussi écuyer et seigneur de La Croulais, et de demoiselle Anne de Regnier, d'une part, avec demoiselle Marie, fille de feu François Dupont, en son vivant écuyer, seigneur de « Vaiglaine, » et de demoiselle Marguerite Taschereau, d'autre, en présence des parents des parties et de messire Henri de Passac, qui ont signé (28 septembre 1654). — Baptême : de Jules Toraux, nommé par messire Laurent Guérin, chanoine de Ste-Croix d'Orléans, et demoiselle Madeleine Truchon, qui ont signé ; — de Samuel, fils de Nicolas Dupont, écuyer, et de demoiselle Madeleine Truchon, nommé par messire Samuel Truchon, écuyer, seigneur des Grandes-Maisons, et demoiselle Marie Dupont, femme d'André de Pommard, seigneur de La Croulais (4 juillet 1656) ; — de Madeleine Rousseau, nommée par Nicolas-Zacharie Dupont et demoiselle Madeleine Bauzy, qui ont signé ; — de René, fils de Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de « Veillaigne », et de demoiselle Madeleine Truchon, nommé par François Dupont, écuyer, seigneur de Courtais, et demoiselle Olive Truchon, femme de Gilles Le Maistre, écuyer, seigneur de La Massuère, gentilhomme servant de son Altesse Royale, qui ont signé (25 septembre 1659) ; — d'Elie, fils des mêmes, nommé par messire Zacharie Le Bordier et demoiselle Françoise Bauzy (30 septembre 1660) ; — de François, fils des mêmes, nommé par Nicolas Dupont et demoiselle Madeleine Bauzy, qui ont signé (10 septembre 1662) ; — de Marie-Madeleine, fille des mêmes, nommée par Gilles François Dupont, écuyer, oncle paternel, et demoiselle Marie Truchon, cousine germaine, qui ont signé (19 octobre 1663). — « Visa per nos episcopum aurelianensem, in cursu visitationis nostræ Rector numero notabit folia. Actum die nona Maii, anno domini. 1667. Signatum : P. du Cambout de Coislin, episcopus aurelianensis. » — Inhumation dans l'église de Bauzy, du corps de dame Marguerite T[illegible], femme de messire François de Nambu, capitaine du château de Blois, maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de La Chesnaye et Courtozé (11 novembre 1640). — Actes concernant les familles Rotté, Hervé, Habert, Lemoine, Boucher, Rouleux, Guilbert, Pichot, Sauvage, Langlois, Bourreau, Delanoue, Gilot, Baron, Chabelot, Boutillard, Denis, Prévost, Clément, Berry, Corbin, Blanchet, Liénard, Gautron, Leclerc, Macé, Berguet, Avisseau, Plouard, Jullien, Bezard et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1626-1652. — Commune de Bauzy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Michel, fils de Zacharie Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et de Marguerite Taschereau, nommé par Michel Taschereau, bourgeois de Tours, et demoiselle Andrée de Bernaulx ; — de Françoise Poullard, nommée par Zacharie Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et Françoise Poullard ; — de demoiselle Marie, fille de Zacharie Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et de demoiselle Marguerite Taschereau, nommée par Gilbert Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et Marie Taschereau ; — de Zacharie, fils de Zacharie Dupont, écuyer, sieur de « Villenne » et d'Argy, et de demoiselle Marguerite Taschereau, nommé par Christophe de Heere, sieur de Raidemont, baron du Coudray, Fourle-Pottier, écuyer de la grande écurie du Roi, et demoiselle Anne de La Bonne ; — de Pierre, fils de noble Zacharie Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et de demoiselle Marguerite Taschereau, nommé par noble Pierre Des Roches, écuyer, sieur de La Morinière, et Anne Duplessis ; — de Marguerite Langlonnais, nommée par demoiselle Marguerite Dupont ; — d'Anne, fille de Zacharie Dupont, écuyer, sieur de « Vaillaigne », et de demoiselle Marguerite Taschereau, nommée par noble homme Nicolas Dupont et demoiselle Anne de Malleyrac ; — de Marguerite [illegible], nommée par noble homme [illegible] de [illegible], et demoiselle Marguerite, fille du seigneur de Veillenne ; — de Barthélemy Bimbenet, nommé par [illegible], [illegible] en l'élection de [illegible], [illegible] de la justice de [illegible], et Catherine [illegible] ; — de Louise, fille de Zacharie Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et de Marguerite Taschereau, nommée par Henri de Maillé, baron de Bosnehard et Louise Le Grand, dame d'Azay ; — de N[illegible], fils de Jean [illegible], et de Marie Chantereau, nommé par [illegible], écuyer, seigneur d'Azay, et demoiselle Marie Dupont ; —

de Catherine, fille de noble homme Zacharie Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et de demoiselle Marguerite Taschereau, nommée par Gaspard du Lac, écuyer, sieur de C[illegible]n, et demoiselle Catherine de Rossignol ; — de Louis Dreux, nommé par honorable homme Louis Calle et Anne Piedru ; — de Anne Prévost, nommée par honorable personne Gaspard Prévost et demoiselle Marguerite Dupont ; — de François Bezard, nommé par Jean d'Etampes, chevalier, seigneur d'Autry, et demoiselle Marguerite Taschereau, dame de Veillenne ; — de Balthazar fils de Zacharie Dupont et de demoiselle Marguerite Taschereau, nommé par Balthazar Phelippeaux, conseiller du Roi en son conseil d'état, et Elisabeth Blondeau, femme de Jean Phelippeaux, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé ; — de Gilles-François, fils de Zacharie Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et de demoiselle Taschereau, nommé par François de Bernault, écuyer, sieur de La Ferrandinière, et demoiselle Charlotte Le Bordier, demoiselle de Mesflay ; — de Marie-Marguerite, fille de Zacharie Dupont, écuyer, seigneur de Veillenne, et de demoiselle Marguerite Taschereau, nommée par François Dupont, écuyer, et demoiselle Marie Dupont ; — de Marie Rousseau, nommée par Raymond Leddet, huissier de salle du Roi et commissaire ordinaire de l'artillerie, et demoiselle Marie Dupont ; — de Marie Dreux, nommée par Gilles-François Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et demoiselle Marie Dupont ; — de Nicolas-Zacharie, fils de Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de Veillenne, et de demoiselle Madeleine Truchon, nommé par messire François de Nambu, capitaine du château de Blois, maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de La « Courtauzé » et de La Chesnaye, et demoiselle Marguerite Taschereau, sa grand'mère ; — de Louis Prévost, nommé par maître Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de Veillenne, et demoiselle Louise Du Coudrier, dame du Pussy et de Rivaude.

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1665-1682. — Commune de Bauzy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de François Boursin, nommé par noble homme René Dupont et demoiselle Françoise Bugy ; — de Marie-Marguerite Avezard, nommée par Nicolas Poyade et noble fille Françoise Bugy ; — de Jeanne Corbière, nommée par noble homme Elie Dupont et honnête fille Marie Guénordeau ; — de René Havard, nommé par noble homme René Dupont et noble fille Madeleine Dupont ; — de Marie-Anne Pilée, nommée par noble homme Samuel Dupont et Marie Guénordeau ; — d'Antoine-François Gitton, nommé par messire Antoine-François Phélippeaux, seigneur de Bracieux, Neuvy, Bauzy et plusieurs autres lieux, et mademoiselle Marie-Madeleine de Veilleine (5 février 1673) ; — de Pierre Gitton, nommé par noble homme Samuel Dupont et noble demoiselle Marie-Madeleine Dupont ; — de Marguerite Gitton, nommée par noble homme René-Madeleine Dupont, et noble demoiselle Marguerite Archambault. — Dénombrement de ceux qui ont du bien dans la paroisse de Bauzy. — Dénombrement des pauvres de ladite paroisse, pour l'année 1709. — Mariage de messire François-de-Paule de Taillevis, chevalier, seigneur de Juppeaux et de Charles, fils de messire Esme de Taillevis, seigneur de Chaufour, et de défunte dame Gabrielle de Maslon, avec demoiselle Madeleine Bugy, fille de défunt messire Jean Bugy, chevalier, seigneur de La Brossière, et de défunte Françoise Truchon, célébré par messire Charles de Taillevis, sieur de La Louppe, prêtre, prieur-curé de Françay, diocèse de Chartres, en présence des parents et amis qui ont signé (4 mai 1668). — Rôle des confrères de la confrérie du Saint-Sacrement de Bauzy (1679). — Confrérie de Saint-Hubert (1679-1680). — Baptême de Noël, fils de maître Jean Vauché et de Marie Boulay, nommé par maître Pierre Le Rasle, marchand à Villeneuve, et demoiselle Madeleine, fille de noble Nicolas Dupont, sieur de « Vilaine. »

GG. 4. (Cahiers.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1690-1724. — Commune de Bauzy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême d'Antoine Potet, nommé par noble homme Jean-Antoine Bigot, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et demoiselle Marie-Madeleine Truchon des Grandes-Maisons, en présence de demoiselle Madeleine Dupont de Veillenne et de noble homme Michel Truchon, qui ont signé (novembre 1690). — Testament de Louise Pasty, veuve de Julien Morin, reçu par messire Rimbault, prêtre, curé de Bauzy (6 janvier 1692). — Mariage de Louis Vauché avec Marie Maréchal, en présence de vénérable et discrète personne messire Jean-Jacques Bigot, curé de Dhuizon, d'honnête personne Pierre Lanjon, notaire royal, de Jean Gautry et autres qui ont signé (1705.) — Baptême : de François, fils de René-Madeleine Dupont, écuyer, sieur de Veillenne, et de Françoise-Silvine Degontau de Villebourgeon, nommé par François Degontau, écuyer, sieur de Villebourgeon, gentilhomme servant ordinaire du Roi, et demoiselle Hélène Lemaître de La Massuère, qui ont signé (23 décembre 1706) ; — de François-René Gaudry, nommé par monsieur François-René Dupont et demoiselle Anne Devoyère ; — de Louise-Radegonde Fougereux, nommée

par messire François Conteau, seigneur d'Estry, et dame Françoise-Radegonde de Taillevis, femme de messire Elie Dupont, seigneur du Courtais qui ont signé (7 décembre 1710.) — Mariage d'Etienne Porcher avec Reine Defaye, en présence de messieurs les curés de Dhuizon, Fontaine et Mont, de maître Jean Bonin, de maître Pierre Langon, notaire à Bracieux, de Me Masson, chirurgien à Dhuizon et autres qui ont signé. — Baptême : de Michel-Pierre Thiron, nommé par messire Michel Truchon et madame Françoise-Henriette-Radegonde de Taillevis, épouse de messire Elie Dupont, seigneur du Courtais et autres lieux ; — de Marie Dinochau, nommée par haut et puissant seigneur messire Georges Phelipeaux, seigneur d'Herbault, et demoiselle Marie-Anne Phelipeaux, sa sœur, qui ont signé (9 août 1715). — Inhumation dans le cimetière de Bauzy : de messire Nicolas Defaye, curé de Bauzy, âgé de 67 ans, avec l'assistance des curés de Bracieux, Vernou, Fontaine, Courmemin, et de monsieur Mariau, prêtre, aumonier d'Herbault (29 septembre 1716) ; — de messire Antoine Chicoineau, prêtre, curé de Bauzy, âgé de 44 ans (2 mai 1724.)

GG. 5. (Cahiers.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1727-1764. — Commune de Bauzy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation, dans le chœur de l'église, au dessous de la lampe, de monsieur Eloy Couppeau, curé de Bauzy, âgé de 35 ans, en présence de messieurs les curés de Vernou, Courmemin et Bracieux, et du vicaire de Fontaine. La cérémonie a été faite par le curé de Neuvy (20 novembre 1730.) — Baptême de Georges Boileau, nommé par haut et puissant seigneur messire Georges Phelipeaux, chevalier, seigneur d'Herbault, Neuvy, Bauzy, Bracieux, Lille et autres lieux, lieutenant pour le Roi, en Orléanais, au département de Blois, et haute et puissante dame Marie-Anne-Louise de Quérouarts (29 mars 1732.)

GG. 6. (Cahiers.) — In-folio, 135 feuillets, papier,

1765-1792. — Commune de Bauzy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Marie-Adélaïde Dabin, nommée par haut et puissant seigneur messire Achille-Charles-Paul-Alexis-Anne de Kérouart, ancien capitaine commandant des dragons d'Orléans, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et noble dame Marie-Adélaïde de Sturms, comtesse de Phelipeaux et dame d'Herbault (11 janvier 1767). — Mariage de François Denis avec Adélaïde Farineau, en présence de leurs parents et de haut et puissant seigneur Jean-Frédéric de Phelipeaux, mestre de camp de cavalerie et gouverneur du château de Blois, qui a signé (28 octobre 1783).

GG. 1. (Registre.) — 1/2 in-4°, 76 feuillets, papier.

1605-1615. — Bracieux (Commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Raymond Manjau, nommé par Messire Jacob Phelipeaux, conseiller au Parlement, Jean Phelipeaux, secrétaire du Roi, et demoiselle Anne Phelipeaux, qui ont signé ; — de Claude Delanoue, nommé par Claude Maréchal, écuyer, sieur du Mesneuil et de La Folletière, et noble dame Marguerite de Burgensis, veuve de messire François de La Tour, en son vivant chevalier, seigneur de Saint-Fort, qui ont signé ; — de Claude Farineau, nommé par messire Arnault de Johanne, écuyer, seigneur de Saumery, général du comté de Blois, et noble dame Claude Gobelin, femme de messire Raymond Phelipeaux, chevalier, conseiller au Parlement, qui ont signé (18 août 1608) ; — de Louis Mariau, nommé par noble homme Louis Du Buisson, capitaine des chasses, et Anne Godard, femme de Jacques Farineau ; — d'une fille de Claude Mariau, nommée par maître Jacques Le Noyer et demoiselle Anne Phelypeaux ; — de Gilles Leddet, nommé par noble homme François de Sarrobert, maître d'hôtel du seigneur d'Herbault, et Claude, fille de noble homme Jean Blanchet, contrôleur ordinaire des guerres. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Jofernel, Guérinet, Laurent, Hallier, Boissay, Bouteroue, Roux, Rousseau, Levesque, Rameau, Grosbois, Supplice, Pasquier, Duffié, Vasseur, Farineau, Hordelalay, Legendre, Beaufils, Moreau, Leloup, Fourré, Boucquin, Vallet, Bourguigon, Droué, Rotté, Gigot, Ruelle, Bouffard, Roger, Boucher, Durocle, Poullard, Bourreau, Lottin, Jarry, Poitou, Gaillard, Trottereau, Gasnier, Jauneau et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1615-1645. — [illegible]

procureur fiscal de la terre d'Herbault (29 septembre 1620); — de Laurent Bertheaume, nommé par Laurent Bertheaume et Philiberte-Anne Pelluys, femme de Florimond de Beaulne, écuyer, seigneur de Goulhoust, demeurant à Blois ; — de Raymond Bertheaume, nommé par messire Jacques Phelipeaux, conseiller au parlement, abbé de Bourgmoyen, et dame Marie Le Féron, femme de messire Balthazar Phelipeaux, conseiller du Roi et trésorier de son épargne, qui ont signé ; — de Thomas Humery, nommé par maître Thomas Farineau, conseiller et élu en l'élection de Romorantin ; — de Zacharie Bertheaume, nommé par noble homme Zacharie Dupont, sieur de Veillenne, et demoiselle Marie Pelluys ; — de Jean-Léon, fils de maître Jean Farineau, notaire royal à Bracieux, et de Marie Pelluys, nommé par Léon Bouthillier, conseiller au Parlement de Paris, et dame Elisabeth Blondeau, femme de messire Jean Phelipeaux, écuyer, seigneur de Villesavin (1627);—de Louis, fils de Claude Humery, nommé par messire Louis de Buade, comte de Palluau, seigneur de Frontenac, et Jeanne Arragon; — de Claude, fils de Thomas Farineau, nommé par Louis de Buade, comte de Palluau, et dame Claude Gobelin, femme de noble seigneur messire Raymond Phelipeaux, chevalier, conseiller du Roi et secrétaire de ses commandements, seigneur d'Herbault et autres lieux (1628) ; — de Claude Farineau, nommé par messire François de Baigneaux, écuyer, sieur de Beaufort, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, ayant la conduite de la compagnie de chevau-légers de Monseigneur, frère unique du Roi, et demoiselle Marguerite Taschereau, femme de Zacharie Du Pont, écuyer, sieur de Veillenne ; — de Marie Farineau, nommée par noble homme Jean Boisguéret, receveur du domaine à Romorantin, et Jeanne Farineau ; — de Florimond, fils de Jean Grosbois, procureur royal, nommé par Florimond Simon, écuyer, sieur de La Varenne, et Claude Hazard ; — de Claude Bertheaume, nommé par noble homme Pierre Poulard, sieur de La Noue, et Ysabelle Pelluys ; — de Marie, fille de Thomas Farineau, conseiller élu pour le Roi en l'élection de Romorantin, et dame Ysabelle Blondeau, femme de noble seigneur Jehan Phelipeaux, seigneur de Villesavin, Plaisance et Argy ; — de Marie, fille de Claude Lemeignen et de Gabrielle Dupin ; — de Baptiste, fils de Pierre Poulard, sieur de La Noue, et d'honorable femme Marie Leddet, nommé par Jean Bouthillier, fils de messire Léon Bouthillier, seigneur de Chavigny, et dame Ysabelle Blondeau, qui ont signé.

GG. [illegible]. (Registre.) — In-8°, 81 feuillets, papier.

1615-1667. — Commune de Bracieux. — Registre des mariages. — Mariage : de Claude Bertheaume, procureur fiscal de la seigneurie d'Herbault, avec dame Marguerite Pelluys, de la paroisse de St-Sauveur de Blois (6 juin 1619) ; — de Jean Farineau, notaire royal à Bracieux, avec Marie Pelluys (25 octobre 1626) ; — de Thomas Farineau, élu en l'élection de Romorantin, avec Anne Poulard (3 novembre 1626) ; — de maître François Bouvier, sieur de Rombisson, avec Marguerite Bertheaume ; — de Louis de Guigne, chirurgien, fils de feu Claude de Guigne, notaire, et de son vivant procureur de la seigneurie de la ville de Belâbre, avec Marie Blanchard; — de René Haguenier avec Marguerite Farineau, en présence de Simon de Perdriau, écuyer, sieur de Verrière, et de Jacques de Perdriau, sieur de La Jardinière (1661). — Note de J. Maray, curé de Bracieux, à l'effet de justifier du titre de prieur commendataire du prieuré de Bracieux pris par lui dans les actes. — Actes concernant les familles Grosbois, Pivert, Coignard, Ledoux, Jusseaume, Plessis, Dardonnet, Pelé, Popineau, Chauchet, Arragon, Bonnet, Humery, Debray, Pasquet, Greget, Marchand, Rentien, Gouasneau, Rotté, Barthélémi, Marquis, Dormoy, Percheron, Mariau, Simon, Roger, Rocher, Moreau, Tuillier, Breton, Etienne, Lemeignen, Lardillay, Buron, Siméon, Gouache, Bezard, Leddet, Thibault, Burselin, Gaignaison, Mauger, Chantier, Landas, Becdacier, Blanchard, Bourreau, Simier, Boucquin, Delacour, Vauzelle, Berthelin, Boscher, Poitou, Bourg, Poignet, Drouet, Mesnault, Aubry, Jourdan, Isambart, Lévêque, Ansoin, Hordelalay, Lasne, Bellin, Gaucher, Chauvigny, Garnier, Condoré, Dufié, Hazard, Rousseau, Buisson, Godard, Lacroix, Bourdonneau, Raveau, Bodin, Lemoine, Jousselin, Marmion et autres.

GG. 4. (Registre.) — In-8°, 93 feuillets, papier.

1615-1670. — Commune de Bracieux. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — « Le jour « Saint-Thomas, sur la minuit suivant, est décedde messire « Nicolas Trembley (curé de Bracieux), qui fut frappé « proche la croix de Villesavin où il alloit dire la messe, « le vendredi des Quatre-Temps, de cinq coups de baston, « deux sur les jambes et trois sur la teste, par un nommé « Jean Jallet » (1655). — Décès de monsieur Rimbault, prêtre, chapelain d'Herbault et maître de l'école de Bracieux (7 juin 1669.) — Baptême de Louis Pilleboue, nommé par Louis Dequine, chirurgien, et dame Marie de Limetin, femme de monsieur Besault, lieutenant de la justice de Bracieux. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1645-1658. — Commune de Bracieux. — Baptêmes. — Baptême : de Simon Denis, nommé par noble homme Raymond Leddet, et honorable femme Marie Leddet, femme de noble homme Pierre Poulard ; — de Jacques, fils de Michel Soutif, notaire royal et procureur fiscal de la terre d'Herbault, nommé par noble homme Jacques Marchet, maître des comptes à Blois ; — de Françoise Soutif, fille du précédent, nommée par François de Phelypeaux, fils ainé de Monseigneur d'Herbault, et dame Catherine de Charron, femme de monsieur de Saumery (6 octobre 1650). — Actes concernant généralement les famillles énononcées dans les articles précédents.

GG. 6. (Registre.) — In-8°, 56 feuillets, papier.

XVIIe Siècle. — Commune de Bracieux. — Formulaire, cérémonial et registre de fabrique. — Prières du prône. — Discours de mariages. — Nomenclature des cas dont l'absolution est réservée à l'évêque. — « Le vray discours « merveilleux d'une lettre escrite en lettres d'or, trouvée « en un village nommé Maton, en Poitou, auprès de « Loudun : Je suis la voye et la vérité et la vie ; j'ai « beaucoup souffert pour vous. — Imprimé à Paris par « Jehan Boudin. » — Chants liturgiques notés. — Mémoire des messes et services qui sont à faire dans l'église de Bracieux. — Memoire des héritages qui sont et appartiennent au bénéfice de Bracieux, et consistent en pré, jardins, vignes et terres labourables. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. Ces actes sont bâtonnés, comme ayant été transcrits sur un autre registre. — Formule pour fulminer une quérimonie. — Inventaire de quelques titres.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1681-1713. — Commune de Bracieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage : de Louis Hogu, de la parroisse de Saint-Honoré de Blois, avec demoiselle Françoise Mazure, fille de Jean Mazure, procureur fiscal à Bracieux, en présence de messire René Godineau, prêtre habitué demeurant à l'Hôtel-Dieu de Blois, de Nicolas Hogu, sieur de La Saunerie, de François Hogu, conseiller du Roi, président en l'élection de Vendôme, et d'Armand Hogu, ses frères, de René [illegible], docteur en médecine de la Faculté de Rennes, de monsieur Dupont, sieur de Veillenne, et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé ; — de Louis Rentien avec Marguerite Leddet, fille de Simon Leddet, en son vivant procureur fiscal de la seigneurie de Villesavin. — Lettre originale de monsieur Phelypeaux au curé de Bracieux, relative à l'exercice du droit de pêche dans le ruisseau du Beuvron. — Mariage de Claude, fils de feu Claude Bertheaume, en son vivant lieutenant de justice à Bracieux, avec Marie Leroy. — Baptême de Michel, fils de Guillaume Menant, avocat au Parlement et lieutenant à la justice de Bracieux, nommé par noble homme Michel Truchon, écuyer, sieur des Grandes-Maisons, et demoiselle Marie-Madeleine Dupont de Veillenne, qui ont signé (1688). — Mariage de Michel Guénordeau avec Louise Mariau, en présence de Claude Boulo (?), écuyer, seigneur de Langeron, prévôt des Connetable et Maréchaux de France au comté de Blois et duché de Vendômois, et de plusieurs autres qui ont signé. — Baptême de François, fils de Guillaume Menant, avocat au Parlement, nommé par messire Antoine-François Phelipeaux, conseiller au Parlement, seigneur d'Herbault et autres lieux, et demoiselle Marie-Madeleine Dupont de Veillenne (1690). — Notes de messire Philippe Bourguignon, prêtre, curé de Bracieux, sur l'hiver de 1709. — Note sur l'année 1710. — « Cette année 1710 a été fort fâcheuse pour « les pauvres gens. On a cuilly très-peu de vin et qui « n'étoit pas très-excellent. A la sortie des vendanges il « s'est vendu, à Saint Dyé, 235 livres le tonneau, et en « Sologne il a valu jusqu'à 200 livres. Présentement, « c'est-à-dire à la fin de l'année, il ne se vend pas, mais « on espère qu'il sera cher, parce qu'il y en a peu partout. « On a cuilli beaucoup d'orge et passablement de bled, « mais il s'est maintenu cher jusqu'icy. Maintenant le « prix diminue, et l'élite, le meilleur froment, ne se vend « plus que douze sous le boisseau, mesure de Blois, et « le seigle, à cette mesure, huit à neuf sols, et l'orge « presque le même prix. On [illegible] « abondante qui réjouissoit déjà tout le monde par « avance, mais la veille de la moisson, il fit un vent si « horrible, pendant une nuit et un jour, que les bleds « qui n'étoient pas encore coupez furent tout égrenez, en « sorte qu'on les amassoit à pleines mains sur la terre. « Plusieurs furent [illegible] « aussytost, et il s'en est trouvez plus qu'il n'en falloit « pour les ensemencer, et [illegible]

« Cette année est encore remarquable par les [illegible] « imposts qu'on leve, par la taxe des [illegible] « paroisse, qui payent [illegible] six cent livres, et par

« l'établissement du dixième sur tous les biens, et
« même sur le trafic de ceux qui n'ont point de biens en
« fond. On les taxe à proportion du commerce qu'ils font.
« On ne peut s'imaginer combien ces imposts font crier.
« En effet, ceux qui ont du bien sont comme s'ils n'en
« avoient, et souvent ils payent plus de taille, de contri-
« butions, de capitation, de taxe, qu'ils n'ont de revenu.
« Mais les besoins de l'État le demandent ainsi. On veut
« faire un effort pour soutenir les frais de la guerre
« qu'on a depuis plusieurs années contre l'Empire, la
« Hollande et l'Angleterre, au sujet de l'Espagne dont les
« ennemis s'efforce (*sic*) de chasser le Roy qui est un
« fils de France et qui porte le nom de Philippe cinquième,
« pour y faire régner l'archiduc d'Autriche, qui est
« proclamé aussy Roy d'Espagne, et reconnu comme tel
« par l'Angleterre et la Hollande. Peu s'en a fallut, en
« effet, qu'il n'ait été obligé, cette année, de sortir du
« royaume d'Espagne, et le bruit a couru, même en
« France, qu'il en étoit sorty après avoir perdu la bataille
« de Sarragosse. L'archiduc s'étoit desjà emparé de
« Madrid et se croyoit le maître absolu du royaume; mais,
« par un coup de la Providence, sa victoire n'a fait
« que rendre sa perte plus promptc et plus considérable,
« car ayant été peu de temps après informé que
« Philippe cinq marchoit à la tête de son armée, com-
« mandée sous ses ordres par M. le duc de Vendôme,
« qu'on avoit esté obligé d'envoyer de France en
« Espagne pour soutenir le Roy, il n'a point trouvé
« d'autre party que celuy d'une fuite précipitée. Son
« arrière-garde, commandée par le général Stanhop, a
« d'abord été forcée à la main dans Brihuega, de se rendre
« prisonnière de guerre avec tous les officiers, et le
« lendemain, son armée entière, commandée par le
« général Starenberg, a esté absolument défaite. Il a
« perdu dans ces deux actions, près de 4,000 hommes
« tuez sur place, 9,000 prisonniers, tout le canon, tout
« le bagage, un grand nombre de drapeaux, de timbales
« et d'étendarts. Cette nouvelle a grandement resjouy la
« France, affligée depuis longtemps par les mauvais
« succès de ses armes. L'armée des alliez est presque
« aux portes de Paris. Il y a deux ans qu'elle prit Lisle
« en Flandre; cette année elle a pris Tournay et Aire;
« elle fait presque contribuer toute la Flandre et la
« Picardie. Milord Malbroug, qui la commande, se rend
« formidable partout où il passe, et nous n'avons point
« été en état de luy résister depuis la bataille d'Okstet et
« que nous perdismes par l'imprudence de M. de Tallard,
« alors mareschal de France et général de notre armée,
« qui fut luy aussi pris prisonnier et conduit à Londres,
« où il est encore à présent. Mais on espère cette année
« mettre sur pied une si puissante armée, que non seule-
« ment elle sera en estat de faire teste à celle des
« ennemis, mais mesme de la combattre. C'est pour y
« parvenir qu'on lève ces gros imposts dont j'ai parlé, qui
« font gémir toute la France. Dieu veuille que cette
« entreprise réussisse pour sa gloire et pour notre salut.
« *Amen.* » — Mémoire exact de tous les obits, messes, services, prières, processions fondés en l'église de Bracieux, de tout le temps passé à ce premier jour de l'an 1668. — Notes sur l'année 1713. — « La guerre
« continue toujours avec l'Empereur, qui achève
« d'accâbler les peuples par les imposts qu'on leur
« demande. On paye taille, capitation, ustancille,
« dixième, et une infinité d'autres sortes d'imposts. Nostre
« petite paroisse, non obstant la cherté de vivre et la
« misère du tems, en paye plus de quatre mille cinq cens
« livres. Tout le monde y est pauvre, et à moins que
« Dieu n'y mette la main, elle sera réduite à rien, car
« une bonne partie des habitans, qui dans un autre tems,
« vivoient assez commodément, parlent de déserter et
« de s'en aller ailleur chercher fortune. » — Réflexions sur l'assemblée des évêques de France, à la suite de la condamnation en cour de Rome, de l'ouvrage du P. Quesnel, de l'Oratoire. — « Voila quelques vers que l'on a
« faits à ce sujet et qui feront connaître dans quel sen-
« timent on étoit pour lors parmi les sçavants :

« *Ad vestros properate greges, vos gloria Cleri;*
« *Perpetuus vobis iste triomphus erit.*
« *Interea maneant spurii, lætentur in urbe,*
« *Opprobrium Cleri perniciesque gregis.*

« Les deux premiers s'adressent aux évêques qui n'ont
« pas voulu recevoir la bulle, et les deux autres à ceux qui
« l'ont reçue. On voit tous les jours de nouvelles pièces
« à cette occasion, qui divertissent les uns et qui attristent
« les autres. Voila quatre petits vers que l'on ne sera
« peut-être pas fâché de sçavoir dans la suite; c'est une
« espèce de requête que l'on présente au pape et qui
« regarde l'état présent des choses :

« Louis nous réduit à la mendicité
« Par le retranchement des rentes sur la ville;
« Ré de grâce, Clément, laisse nous l'Evangille
« Pour y puiser du moins l'esprit de pauvreté. »

Actes concernant les familles Pilleboue, Geneleau, Haguenier, Farineau, Guerinet, Lelong, Mariau, Androuin, Legendre, Guillon, Goujarel, Potin, Rion, Plessis, Lepage, Dumont, Huguet, Robert, Berthet, Aubineau, Jacquelain, Buron, Pastoureau, Denis, Mallogé, Landrouin, Lenoir, Menuet, Chedé, Boucquet, Dupoing, Chauchet, Moreau, Villeneuve, Delaplanche, Foy, Bailleul, Augendre, Arnoton, Tessier, Maunoir, Girault, Hanot, Bodin, Leroy, Labbé,

Carrouget, Couturier, Guérin, Hogu, Pasquier, Verger, Delabonne, Martin, Rouleau, Minsion, Guignard, Popineau, Caillart, Bourier, Gauguery, Desouches, Rousseau, Perrault, Bailly, Blanchard, Jolly, Mazure, Plantin, Mathieu, Bernard, Bardon, Marin, Masnier, Rouillard, Arault, Massot, Baudoit, Maugier, Roy, Gerbault, Petit, Duffié, Solairé, Bodard, Boucher, Michou, Auger, Breton, Legroux, Pareau, Jousse, Callet, Mahy, Sineller, Chotin, Lefay, Monier, Jouan, Blondet, Bourdoneau, Bouvier, Rémonneau, Chaudun, Carreau, Coignet, Bellot, Buron, Levêque, Vacher, Adam, Pelé, Tournois, Roger, Thoulouse, Fouquelain, Rantien, Ledet, Letort, Bigot, Desloges, Poitou, Trié, Simon, Callault, Bourguignon, Potier, Grias, Parrier, Dupin, Porché, Jacob, Rablet, Plouart, Millot, Beaufoux, Sulpice, Brossard, Coutelifault, Rouleau, Prouest, Bertheaume, Maupoint, Mesnager, Rossignol, Blay, Menant, Sourry, Duffeux, Peccault, Delaporte, Revizon, Bagoullard, Lemeignan, Fouet, Lefévre, Sollier, Daridan, Bergerault, Péan, Lerasle, Viau, Loiseau, Beauvais, Lemaire, Harbelot, Thomas, Chollet, Guénordeau, Jouanneau, Buffereau, Lancelot, Choppart, Le Buf, Fourré, Chaperon, Brossard, Cigogne, Masson, Chevalier, Defins, Couillon, Legros, Gervais, Aubry, Perrin, Laurendeau, Guillemin, Poupart, Rabier, Bourré, Guillebault, Lalun, Martineau, Phelippon, Naslin, Mercier, Oudoyé, Gendrier, Vallée, Moré, Catodeau, Gitton, Cartier, Lambert, Touchard, Naudin, Lavolé, Bertheau, Touga, Mariette, Mothier, Buisson, Lanjon, Ouville, Thuault, Grangé, Guilbert, Vaillant, Bonnin et autres.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1714-1749. — Commune de Bracieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. — En 1714, vers le mois de juillet, « une beste enragée, les uns disent que c'est un « loup cervier, et les autres prétendent que c'est une « louve du païs, se trouva la nuit à Toury en Sologne, « qui attaqua le valet de M. le curé qui gardoit son cheval « dans un pré. Elle lui mangea la moitié de la tête et une « jambe. Aux cris qu'il faisoit, les voisins accoururent au « nombre de huit ou neuf ; cette cruelle beste les blessa « tous dangereusement, sans pouvoir se défendre, quoi « qu'armez de fourches et autres instrumens. Le valet « mourut quelques jours après, enragé. Un autre, nommé « Callet, tailleur d'habits, enragea quelques jours après. « .... Cette beste, après le désordre qu'elle avoit fait « à Toury, se voyant poursuivie, suivit la rivière de Loire « jusqu'à Blois. Elle blessa quantité de personnes sur la « levée, entre autres un charpentier, le plus fort homme « qui fût à Blois. Il se défendit [illegible] et la jeta « même par terre d'un coup de [illegible] qu'il lui donna au « milieu du front, mais ce coup ne l'empêcha pas de lui « manger le visage ; et ce pauvre [illegible], qui [illegible] « qu'on le fist mourir dès ce [illegible], dans la [illegible] « qu'il avoit de faire du mal, enragea le jour de St-Barthelemy, comme [illegible] de Toury, et fut [illegible] le jour « de St-Louis. » — Réflexions sur la paix qui vient d'être conclue (décembre 1714). — « Il est venu cette année « (1714) à Blois la reyne de Pologne, pour y faire sa demeure. Après la mort de Sobieski, son mary, elle s'étoit « retirée à Rome, mais comme elle est Françoise, de la « maison d'Arquin (Arquien), et que d'ailleurs elle a de « grosses rentes sur l'Hôtel de ville de Paris, elle a demandé au Roy de les venir manger en France, ce que « Sa Majesté lui a accordé. Elle est présentement au « château de Blois, avec sa cour qui n'est pas fort nombreuse. » — 171[illegible]. — Réflexions [illegible] portées contre les maltôtiers. — « On a cuilly du bled en « abondance ; il a été à fort bon marché. Le vin a été à « bon prix et s'est fort bien vendu, non obstant la disette d'argent. Il s'est fait plusieurs banqueroutes ; les « plus riches marchands ont eu peine à s'en garantir. « L'hyver a été fort rude et l'été fort chaud. Les neiges « ont été longtems sur la terre. Les ponts de Blois ont « été emportés par la fureur des glaces, ce qui cause un « tort notable non seulement à la ville, mais à tout le « païs. On passe maintenant dans des batteaux : et comme « la rivière de Loire est fort rapide en cet endroit, on « courre beaucoup de risque en la passant. Quelques « personnes y sont déjà péries, ce qui fait qu'on ne la « passe qu'en tremblant. Le marché est fait pour en faire « un nouveau, qui doit être magnifique. On doit donner « aux entrepreneurs neuf cent trente mil livres, et l'adjudication a été faite au Conseil. Ceux qui le verront en « état de passer, ne sont pas encore morts. » — « Le « dimanche 20e du mois d'aoust 1719 mourut dans son « palais épiscopal, à l'âge de soixante et huit ans, [illegible] David-« Nicolas de Berthier, premier évêque de Blois. Ce prélat « étoit recommandable par sa grande douceur, et on peut « dire que c'étoit là son caractère particulier. On ne l'a « jamais vu faire de peine à personne, et s'il [illegible] quelquefois obligé de reprendre, il [illegible] « si agréable, qu'on auroit eu [illegible] « vais ce qu'il disoit. Il se [illegible] « s'il lui échappoit quelque [illegible] « les grandes dépenses qu'il a été obligé de faire pour la « construction de son palais, il ne laissoit pas de [illegible] « aumônes abondantes [illegible]. Il [illegible]

« de plusieurs ecclésiastiques qui sans cela n'auroient pas « eu le moyen de faire leur séminaire. Il entretenoit « dans sa maison et nourrissoit à sa table deux professeurs « de théologie pour les jeunes ecclésiastiques. — Aussi « a-t-il esté universellement regretté de tout le monde. » — Remarques de messire Jacques Bourguignon, curé de Bracieux, sur les billets de banque inventés par « un « nommé Lasse, Hollandois ou Anglois, pour tirer tout « l'argent du Royaume. Il a si bien réussi, continue le » narrateur, que le duc d'Orléans, à présent régent, a « tout l'argent. Les bourgeois, les marchands, la noblesse « ont été remboursés de toutes les rentes qu'ils avoient « sur l'Hôtel de ville ou ailleurs, par le moyen de ces « malheureux billets. » (Fin de l'année 1720). — Inhumation de messire Jacques Bourguignon, curé de Bracieux, auteur des notes et réflexions qui précèdent (29 décembre 1723). — Baptême de Marie Rouleau, nommée par messire Georges Phelypeaux, chevalier, seigneur d'Herbault, et demoiselle Marie-Anne Phelipeaux, qui ont signé (17 novembre 1724). — Bénédiction de la cloche de l'église de Bracieux, nommée Louise par Madame du Keroir (?), dame de la paroisse, et messire Georges Phelipeaux. « *Nota.* La « cloche pèze 465 livres; elle pezoit auparavant 391 livres. « Nous avons acheté 200 livres de métal qui a coûté 24 « sols la livre. La plus grande partie du métal acheté étoit « des pièces des cloches de Châteaudun en Beauce. » — Récit d'un vol commis en l'église de Bracieux, dans la nuit du 12 au 13 septembre 1735, et de l'institution d'une procession annuelle à faire dans l'octave de la Nativité de la Ste-Vierge, en réparation des sacriléges commis par les auteurs du crime. — Acquisition de nouveaux vases sacrés en remplacement de ceux qui avaient été dérobés dans la nuit du 12 au 13 septembre. — Baptême de Louis Roulleau, nommé par messire Georges-Louis Phelipeaux, abbé et seigneur d'Herbault, et dame Marie-Anne Jogue, femme de messire Antoine Masson, écuyer, seigneur de Vernou, qui ont signé. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans l'article précédent.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1750-1764. — Commune de Bracieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de maître Nicolas, fils mineur de feu maître François Bellenoue et de dame Marie Sausset, avec demoiselle Marie-Madeleine, fille mineure de maître François Rentien, notaire royal, et de dame Pissonet, de Bracieux. — Inhumation de Marie-Anne Rouleau, femme de maître Pierre Mariau, maître chirurgien, âgée de 35 ans. — Mariage : de Louis Porcher, de la paroisse de Saint-Dyé, avec demoiselle Marguerite, fille du sieur François Bourguignon, officier du Roi pour les chasses, et de feu Marguerite Bertheaulme ; — du sieur Michel Derouzières, marchand apothicaire et greffier du point d'honneur pour le haut et le bas Vendômois, avec demoiselle Madeleine Gosselin, de la paroisse de Bracieux. — Baptême d'Etienne François, fils du sieur Etienne-Leroy, marchand épicier, et de dame Marie-Etienne-Françoise Mariau, nommé par messire Mariau, curé de Bracieux, et dame Marie Thomas, veuve du sieur Rouleau. (19 septembre 1759).

GG. 10. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

1765-1789. — Commune de Bracieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Jean-Frédéric Leroy, nommé par messire Jean-Frédéric Phelipeaux, comte d'Herbault, et noble dame Marie Adélaïde Sturms, son épouse ; — de François-Frédéric Bimbenet, nommé par les mêmes. — Sépulture dans le cimetière de Bracieux du corps de messire Etienne-François Mariau, ancien curé de Bracieux, décédé d'hier au château d'Herbault, paroisse de Neuvy, âgé de 82 ans (31 janvier 1768). « Cette année « terrible est remarquable par des crues presque conti- « nuelles, surtout celle du mois de juillet, où pendant près « de trois semaines les eaux se répandirent avec si grande « abondance que les jardins, terres et prés furent « inondés dans cette paroisse ; et celle du 26 au 27 de no- « vembre fut encore plus considérable, elle surprit tout le « monde la nuit ; moi-même dans le presbitaire j'aurois « été noié au lict, si mes paroissiens ne m'eussent crié et « averti. Les eaux des deux rivières de la Bonheure et du « Beuvron se joignoient au bas des vignes de Candé et y « formoint une nappe d'eau de 40 à 50 toises de long dans « le bourg ; elles formoint un torrent dans la rue des pri- « sons. Elles minèrent mon cellier, emportèrent totale- « ment les haies de mon jardin et celles du meunier ; elles « sont encore revenues jusqu'à ma porte la veille de Saint- « Thomas, et elles n'ont cessé de croître et diminuer jus- « qu'après les Rois de l'année 1771.

« Cette même année fut détruit et supprimé le couvent « de Boulogne, situé à une petite lieue de ce bourg. C'é- « toient des religieux soit disant de l'ordre de St Etienne « de Grammont, de laquelle suppression je ne fus pas « faché, tant leur manière de vivre m'étoit insupportable. « Les dits religieux, au nombre de trois, furent pensionnés « de Mgr nottre évêque, et les biens du dit monastère « donnés au séminaire de Blois à perpétuité. Signé Mariau,

« curé de Bracieux, 1771. » — Inhumation dans le cimetière de Bracieux, du corps de messire Pierre-Étienne-François Mariau, curé de cette paroisse, décédé de la veille, à l'âge de 54 ans dix mois (20 mars 1780). — Bénédiction de la cloche de Bracieux, sous l'invocation de Sainte-Jeanne-Adélaïde, nommée d'ailleurs par messire haut et puissant seigneur J. Frédéric de Phelipeaux, et dame Marie-Adélaïde de Sturms, son épouse, seigneurs d'Herbault, Bracieux, Neuvy, Bauzy et autres lieux, ledit seigneur chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, mestre de camp des armées du Roi, lieutenant, pour le Roi, du pays Blésois. — Mariage de Claude Leroy, maître en chirurgie, avec demoiselle Françoise, fille du sieur Antoine Gautry, notaire et contrôleur des actes à Bracieux, et de dame Marie Lornet. — Inhumation dans le cimetière de l'église de Bracieux, du corps de messire Hilaire Bérué, prêtre, curé dudit Bracieux, décédé d'hier, à l'âge de 39 ans (9 novembre 1782).

GG. 11. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1790-1792. — Commune de Bracieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Haguenier, Auger, Avisseau, Bagnault, Bagoulard, Barbou, Bardon, Barré, Beauvais, Bayeux, Benardeau, Bernardeau, Berger, Bergeron, Berrué, Besnard, Bigot, Boisard, Bonneau, Boullié, Bourcin, Bourdain, Bourdonneau, Bourgouin, Boy, Branchu, Bredier, Brerré, Callault, Camus, Chambre, Charanton, Chauveau, Chesneau, Choteau, Clos, Cognet, Corriat, Courtois, Cras, Desfougères, Denis, Desclois, Descois, Desouche, Dhuisme, Dorléans, Dubois, Duclos, Dumay, Dumée, Gagnade, Gauttry, Gauttier, Gerbault, Girault, Gouard, Ciroult, Gousseau, Guibert, Guilbert, Hannault, Hérion, Hidouin, Huisbergé, Jabien, Jardereau, Jouanneau, Lachambre, Lacour, Lavollée, Lebreuf, Lebrun, Legendre, Lenoir, Lepage, Lepin, Lehédois, Leraslе, Lereide, Leroy, Limosin, Maisilard, Mallocné, Massicard, Maunoir, Mensilard, Mezireux, Michou, Monnoir, Morand, Morin, Ouvras, Peltier, Penigault, Perrin, Petit, Pilleboue, Place, Plantin, Pujot, Rayé, Recou, Renotton, Renhen, Repusseau, Richard, Ricou, Rodel, Rogier, Roger, Rouleau, Roullet, Saulé, Saulereau, Sentier, Soullé, [illegible], Trasbot, Vandelle, Vigier, Antegras, Baudu, Bernard, Lalun, Boizarre, Bodet, Arnoult, Blanchard, [illegible], Dumore, Guérineau, Bouré, Boutard, [illegible], [illegible], Moreau, Chéry, Ménaige, Dardan, Tillier, [illegible], Mariau, de Saint Loup, Blard, Delorme, [illegible], [illegible], Berthaulme, Thibonneau, Crespon, Beignet, Gerbaud, Germon, Ménage, Guillon, Grouteau, Guerin, [illegible], Lafarge, Gallas, Lecreux, Chevallier, Ploquin, Leroux, Joly, Letort, Molet, Gille, Bachet, Laveau, Fiacre, Plessis, Pothais, Aubois, Getra, Rangeard, Rilly, Riou, Badère, Tartarin, Thiébauit, Venault, Baudoin, Beaujouan, Porcher, Bénits, Benoist, Berlot, Bignon, Marie, Arnaud, Billy, Boëlot, Bouché, Bourcier, Bourguignon, Bimbenet, Boyé, Bretonneau, Carré, Cenis, Chouteau, Chanteau, Charron, Chedé, Chereau, Chotin, Clause, Cordier, Cosson, Courié, Couteau, Dupoux, Esnault, Farague, Fonteneau, Farineau, Fiday, Fougère, Fouquet, Gauché, Germain, Gillet, Louis, Giroit, Goussault, Gueriot, Joxan, Assegond, Lalièvе, Rousseau, Legros, Lhoumeau, Maby, Maillet, Manicard, Marse, Godefroy, Marin, Minguenault, Naudin, Olivié, Palgée, Piaugé, Poitou, Pommier, Poupat, Blin, Quequenelle, Quinti, Rigoreau, Riou, Ruoult, Souché, Turmeau et autres.

GG. 1. (Registre.) — [illegible]

1667-1680. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — [illegible] Tissereau, nommé par messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de St-Denis, et demoiselle Marie-Thérèse Pissonnet, fille de feu Charles Pissonnet, garde-marteau, et de dame Geneviève Charon. — Inhumation de demoiselle Marguerite-Catherine, fille de messire Jacques de Johanne de Saumery, chevalier, et de dame Catherine Charon (18 août 1668). — [illegible] sire Claude Le Roux, écuyer, sieur de La Héronnière, et de dame Marie Minier, sa femme, nommé par messire Alexandre de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal des camps et armées du Roi, premier gentilhomme de la chambre, et dame Catherine Charon, femme de messire Jacques de Johanne, [illegible] (1? octobre 1670). — [illegible] Bellefont, rachasseur des plaisirs du Roi en la capitainerie de Chambord, avec demoiselle Catherine Robelin, en présence de messire Jacques de Johanne, seigneur de Saumery, [illegible] Antoine de Maubruni, écuyer, sieur de La Fontaine, de Charles Pissonnet, [illegible]

[illegible], femme de noble homme Charles Pissonnet de Bellefont, garde-marteau de la forêt de Chambord ; — d'une fille de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de de Saumery, et de dame Catherine Charon, la cérémonie faite en présence de dame Marie [illegible], femme de messire Jean de La Saussaye, de demoiselle Catherine Robelin, femme de Guillaume Pissonnet de Bellefont, et de plusieurs autres témoins (27 novembre 167[illegible]) ; — de Louise, fille des mêmes, ondoyée le 2 avril 1670, par le curé de St-Eustache de Paris, et nommée par messire Henri-François de Vassé, chevalier, seigneur de Vassé, baron de La Roche-Mabile, lieutenant général des camps et armées du Roi, et dame Louise Ollier, veuve de messire Paul Ardier, chevalier, vicomte de Beauregard, seigneur de Vineuil, Conon et autres lieux, président en la chambre des comptes de Paris, qui ont signé (27 août 1673) ; — de Marie-Thérèse, fille de Guillaume Pissonnet, rachasseur des plaisirs du Roi, nommée par noble homme Jean Renard et demoiselle Marie Pissonnet ; — de François Lumeau, nommé par François Fontaine, garde général des eaux et forêts de France, et demoiselle Elisabeth Du Bocquet, femme de Jean de La Pierre, [illegible] garde général des eaux et forêts (167[illegible]) ; — d'Elisabeth, fille de Jean de La Pierre, garde général des eaux et forêts, et de dame Elisabeth Du Bocquet, sa femme, nommée par messire Louis de Fauville, écuyer, sieur dudit lieu de Fauville, en la paroisse de Dhuizon, et demoiselle Marie Du Bocquet, femme de Nicolas de Bernesay (?), écuyer, sieur de Mettray, paroisse de Chenusson, en Touraine, qui ont signé. — Inhumation de dame Elisabeth Du Bocquet, femme de noble homme Jean de La Pierre. — Baptême de Marie [illegible], nommée par messire Jean-Baptiste et demoiselle Marie de Johanne de Saumery, seigneurs dudit lieu, et dame Catherine Charon ; — de Catherine Mordelet, nommée par Jean Renard, sieur de Maugué, et demoiselle Catherine Robelin, femme de Guillaume Pissonnet de Bellefont. — Actes concernant les familles Delacroix, Rotté, Laplanche, Guyon, Joyau, Leroux, Gileteau, Besault, Boulier, Pezon, Ribriou, Brillault, Labbé, Courtin, Berthelin, Couturier, Baubé, Sicard, Gaudry, Normand, Guérinet, Johanneau, Michou, Vacher, Gibert, Desains, Rentien, Chameau, Petit, Serblault, Lepage, Adam, Gervaise, Gary, Tissereau, Malherbe, Besnard, Delagrange, Gaignaison, Gendrier, Guillemin, Champigny, Hordelalay, Héreau, Massille, Tournay, Grelier, Rivière, Châtelain, Bouvet, Donnemaison, Guillon, Breton, Quartier, Samson, Levert, Mahy, Taillandier, Chapelain, Herbelot, Hallier, Thomas, Beau, Marial, Mauger, Bret, Chesnet, Lange, Gallier, Texier, Gitton, Bruneau, Champthibault, Mettais, Coquet, Laurenceau, Montchevreul, Roger, Thibault, Ledoux, Chouard et autres.

GG. 2. (Registre.) — In 4°, [illegible]2 feuillets, papier.

1680-1699. — Commune de Chambord. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de Paul-Antoine des Godets, fils d'Antoine des Godets et de Madeleine [illegible], architecte et contrôleur des bâtiments du Roi à Chambord, de la paroisse de St Eustache de Paris. — Baptême de Louis, fils de noble homme Guillaume Pissonnet de Bellefont, rachasseur des plaisirs du Roi en la capitainerie de Chambord, nommé par le seigneur comte de Cheverny et Catherine Charon, femme de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, Huisseau et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, maréchal de ses camps et armées, grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département de l'Isle de France, et gouverneur pour le Roi, du château et parc de Chambord. — Mariage de Silvain Lobreau et de Marie Fouquet, veuve de Charles Regnier, vivant notaire de la paroisse de Croüy, en présence de noble homme Jean de la Pierre, garde des plaisirs du Roi, et d'autres témoins. — Baptême de Françoise, fille de messire Florimond Hurault, chevalier, seignear de St-Denis et de Villeluisant, conseiller du Roi en ses conseils, grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département de Touraine, Anjou, Le Maine, Poitou, Angoumois, Limousin, haute et basse Marche, Bourbonnais, Nivernais et Berri, et de dame Charlotte-Catherine Molcim de Rochebrune, son épouse, nommée par haut et puissant seigneur messire Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, comte de Montfort et Châteaufort, capitaine-lieutenant de la compagnie des deux cents chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, et dame Françoise d'Aubigny (*sic*), marquise de Maintenon, dame d'atours de madame la Dauphine, qui ont signé (3 octobre 1682) ; — de Marguerite, fille de Nicolas Guillemin, garde à cheval des plaisirs du Roi, nommée par Charles Pissonnet, sieur de Bellefont, conseiller du Roi, garde-marteau des forêts de Blois, et demoiselle Catherine Robelin, femme de noble Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefont, rachasseur des plaisirs du Roi et concierge du château de Chambord. — Mariage de noble homme Jacques Linant, valet de garde-robe de monseigneur le duc d'Orléans, fils de noble homme Jacques Linant, officier vétéran du Roi, et de demoiselle Marie Bourgogne, avec demoiselle Catherine Pissonnet, fille de noble homme Guillaume Pissonnet, rachasseur des plaisirs du Roi, et de demoiselle Claude Chartier (5 juillet 1683). — Baptême de Charlotte, fille de Jean-Baptiste Mocquot, entrepreneur

des bâtiments du Roi, nommée par messire François Poullard, prêtre à Chambord, et demoiselle Madeleine Gougeon, femme d'Antoine des Godets, contrôleur des bâtiments du Roi. — Mariage de messire Guillaume de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères, fils de défunt messire Jacques de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères, et de défunte dame Barbe de Flandres, avec demoiselle Marie-Denise-Françoise de Grenesie, fille de messire François de Grenesie, chevalier, seigneur du Plessis-L'Échelle, et de défunte Élisabeth de Biaul (17 avril 1684). — Baptême : de François, fils de messire François, comte de Maillé, et de dame Françoise de Châteaufort, de la paroisse de La Couture du Mans, nommé par messire François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, gouverneur, lieutenant-général des ville et citadelle du Hâvre-de-Grâce, Loches et leurs dépendances, et dame Catherine Charon, épouse de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, Huisseau, Maslives et autres lieux (23 septembre 1685) ; — de François Goussault, nommé par messire François Rousselot, écuyer, ingénieur ordinaire du Roi et capitaine au régiment des vaisseaux, et demoiselle Catherine Robelin, femme de Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefont ; — de Guillaume Du Broqua, nommé par Pierre Pissonnet, sieur de Bellefont, fils de Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefont, rachasseur des plaisirs du Roi, et demoiselle Élisabeth Lesleu, fille de noble homme Christophe Lesleu ; — de Louise, fille d'Antoine des Godets, architecte et contrôleur des bâtiments du Roi, et de demoiselle Madeleine Gougéon, nommée par messire Marcoul de Fourinier de Carles, chevalier, seigneur de Pradines, et demoiselle Louise de Johanne, fille de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, Huisseau, Maslives et autres lieux, et de dame Catherine Charon, son épouse ; — d'Antoine de Montelievreuil, nommé par Antoine des Godets, architecte et contrôleur des bâtiments du Roi, et demoiselle Diane de Groné, épouse d'Antoine Poitevin, entrepreneur des ouvrages du Roi ; — d'Alexandre Tissereau, nommé par messire Alexandre de Johanne de Saumery, capitaine de cavalerie, et demoiselle Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefont ; — de Marie, fille d'Antoine des Godets et de demoiselle Madeleine Gougeon, nommée par messire Charles Binetun, prêtre, curé de Chambord, et demoiselle Madeleine-Jeanne des Godets. — Inhumation de messire Charles Binetun, prêtre et premier curé de l'église paroissiale et royale de Chambord, au milieu du chœur de ladite église (18 janvier 1691). — Baptême : de Pierre, fils de Pierre Pissonnet, sieur de Bellefont, officier du Roi et rachasseur, nommé par [illegible] Pierre Pissonnet, sieur de Bellefont, officier du Roi à Chambord, et demoiselle Marguerite Goussault, nommé par noble homme [illegible], et demoiselle Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefont ; — de Claude, fils de Claude Solet, sieur de La Fortune, garde des [illegible] Chambord, nommé par Jacques Linant, officier du Roi [illegible] noble homme Jacques Linant, officier du Roi, et Louise Donnemaison, femme de Claude Solet, sieur de La Fortune, aussi officier du Roi ; — d'Élisabeth, fille de noble homme Pierre Pissonnet de Bellefont, concierge du château de Chambord, et de demoiselle Marguerite Goussault, nommée par Jean Renard, officier du Roi, et demoiselle Catherine Pissonnet de Bellefont, femme de Jacques Linant, officier du Roi. — Bénédiction du nouveau cimetière de Chambord, en présence de messire René Arnoux, curé de Maslives, de messire Julien Haudebourg, chapelain du Roi à Chambord, et d'un grand concours de peuple (5 août 1699). — Baptême de Catherine-Geneviève, fille de Pierre Pissonnet de Bellefont, et de demoiselle Geneviève Bourgeois, son épouse, nommée par haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, seigneur comte de Saumery, de Lorges et autres lieux, et madame de Saumery, sa mère ; — de Jean, fils de François Bellenoue, notaire et greffier de la prévôté royale de Chambord ; — de Marie-Madeleine, fille de messire Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, comte de Saumery, Lorges et [illegible] son épouse, nommée par monseigneur David-Nicolas de Berthier, conseiller du Roi et premier évêque de Blois, et madame Catherine Charon, épouse de haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne, seigneur de Saumery, [illegible]

G.G. [illegible] Registre. — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1700-1730. — Commune de Chambord. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Marie, fille de noble homme Pierre Pissonnet de Bellefont, concierge du château de Chambord, et de demoiselle Geneviève Bourgeois, sa femme, l'enfant nommé par haut et puissant seigneur Jean-Baptiste de Johanne, comte de Saumery, et dame Marie de Johanne de Saumery, femme de messire Louis de Clermont, chevalier, prince de Lynx, seigneur de Monglat, Cheverny et autres lieux, qui ont signé (24 octobre 1700); — de Jacques, fils de Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, et de dame Marie-Madeleine de Lizavide, sa femme, nommé par haut et puissant seigneur messire François Phelipeaux, chancelier de France, seigneur d'Herbault et autres lieux, et dame Marie de Johanne, femme de messire Louis de Clermont, chevalier, prince de Lynx (27 octobre 1700). — Mariage de Jean-Baptiste de Laval avec Louise Cendrier, en présence de Jean-Baptiste de Johanne, seigneur comte de Saumery, et de Marie-Madeleine dè Lizavide, sa femme, de madame Denise Houdart, mère de la comtesse de Saumery, et de plusieurs autres témoins. — Baptême : de César Pissonnet, nommé par César Hémery, seigneur de La Boissière, capitaine aide-major au régiment de Berri ; — de Jean-Nicolas, fils de Jean-Baptiste de Johanne, comte de Saumery, et de dame Marie-Madeleine de Lizavide, nommé par messire Jean-Nicolas Chauvel, écuyer, seigneur de Crotteaux, et dame Catherine Charon, femme de messire Jacques de Johanne, gouverneur du château de Chambord (20 mai 1705) ; — d'Élisabeth Madou, nommée par Jean-Baptiste de Laval, officier du Roi, et demoiselle Marie-Diane de Grené, qui ont signé. — Mariage de messire Hyppolite de Bonnafau, seigneur de Doublinville, avec demoiselle Marguerite Pissonnet de Bellefont, en présence de M. Simon Choppin, contrôleur des bâtiments du Roi, représentant dame Hélène Dorval, veuve de messire Philippe de Bonnafau, mère de l'époux, de Pierre Pissonnet, père de l'épouse, et de plusieurs autres témoins (21 janvier 1715). — Baptême d'Étienne Bourré, nommé par messire Étienne Bouquet, garde-meuble du Roi à Chambord, et demoiselle Marie-Thérèse de Bellefont, fille de messire de Bellefont, gentilhomme de la Reine (14 octobre 1725). — Note placée à la suite d'un acte daté du 26 octobre 1725 : « Madame Royale est décédée au château « de Saumery, et le corps inhumé dans l'église des Jésuites, « à Blois, où est son mausolé. — Le Roy de Pologne par« tit de Chambord le jour de la fête de Saint-Louis, « l'an 1735, pour aller en Pologne, et la Reine partit « l'année suivante et alla à Saint-Cire, prés Versailles, et « ensuite tous deux sont allés résider à Luneville en Lor« raine. » — Baptême : de Jean-Stanislas, fils de Jacques Finet, huissier de chambre de S. M. Stanislas premier, roi de Pologne, et de Marie-Barbe Pistor. Le parrain a été S. M. Stanislas premier, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, Russie, etc., et la marraine madame Marie-Françoise Potier de Tresmes, femme de haut et puissant seigneur Louis-Marie-Victoire, comte de Béthune, brigadier des armées du Roi et mestre de camp d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service de S. M., l'acte signé Stanislas et Marie-Françoise Potier de Tresmes de Béthune (29 décembre 1725) ; — de Louis-Stanislas, fils de Denis Cagniou, valet de pied de S. M. la Reine de Pologne, nommé par haut et puissant seigneur Louis-Marie-Victoire de Béthune, et S. M. Catherine Opalinsky, reine de Pologne, qui ont signé (9 février 1726). — Inhumation de Stanislas, fils de Sigismond Potocki, maître d'hôtel de S. A. R. mère du roi Stanislas, et de dame Anne-Catherine Martzen, en présence du père de l'enfant, d'Augustin Martzen, son oncle, du R. P. Agathange d'Orléans, capucin, et de messire Aignan Benoît, chapelain du Roi en l'église de Chambord. Ont signé : « *Syggsmundus Pautosky*, *Augustinus Martzen*, F Agathange Dorléans, prêtre capucin, » et autres (8 février 1726). — Baptême de Stanislas, fils de Claude Salet et de Marianne Cales, nommé par S. M. Stanislas premier, roi de Pologne, et Marguerite-Charlotte de Montlizun, femme de François de Johanne, seigneur marquis de Saumery, baron de Chamerolles, mestre de camp de régiment de cavalerie, gouverneur de Chambord et des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, et sous-gouverneur de monseigneur le Dauphin et du roi Louis XV. Ont signé : « Stanislas, roy, M. C. de Monlisun » (6 mars 1726). — Baptême : de Stanislas-Constantin, fils de Siméon Dolismiski (?) et de Madeleine Mairn, nommé par messire Stanislas-Constantin Meszek, maréchal de la cour du Roi de Pologne, et dame Sophie Moszeczinska, dame de la cour de la Reine, en présence de M. Léonor d'Andlau, gentilhomme du roi de Pologne, et de demoiselle Marie-Anne de Reyndel, qui ont signé (7 mai 1726);—d'Augustin, fils de Sigismond Potocki, maître d'hôtel du Roi de Pologne, et de Anne-Catherine Martzen, natif de Witlich, nommé par Augustin Martzen, secrétaire de monsieur le grand-maréchal, et Marie-Élisabeth, femme de chambre de Madame Royale (25 juillet 1726). — Inhumation de Anne-Catherine Martzen, femme de Sigismond Potocki, gentilhomme polonais, maître d'hôtel de S. A. R. mère du Roi (11 novembre 1726). — Baptême : de Stanislas-Constantin Dufossé, nommé par messire Stanislas-Constan-

tin de Meschat, grand-maréchal de la cour du roi de Pologne, et demoiselle Marie-Anne Beauvive, demoiselle d'honneur de S. A. R.; — de Marie-Siméone Goudon, nommée par messire Siméon Desmarest, intendant de la maison de la reine de Pologne, et dame Marie-Anne-Louise, comtesse de Linange, qui ont signé (19 novembre 1726); — d'Étienne-Nicolas Jorry, fils d'Étienne-Nicolas Jorry, maître du bureau des lettres, à Chambord, et de Claude Tassin, sa femme, nommé par S. M. la reine de Pologne, et haut et puissant seigneur messire Michel, comte de Tarlo, chevalier, commandeur des ordres du Roi Très-Chrétien, lieutenant-général de ses armées, qui ont signé (9 janvier 1727). — Mariage de Jean-Baptiste Suster, homme de chambre de Son Altesse Royale de Pologne, avec Marie-Élisabeth Martzen, femme de chambre de Sadite Altesse, en présence de messire Louis Malomon, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, du sieur Bouquet, garde-meuble du Roi, d'Augustin Martzen, frère de l'épouse, de Marie-Anne Martzen, sa sœur, et de Sigismond Potocki, son beau-frère, qui ont signé (4 février 1727). — Baptême, dans la chapelle royale du château de Chambord, de Charles-Stanislas, fils de feu haut et puissant seigneur messire Charles de Rochechouart, marquis de Monpipeau, en son vivant enseigne des gardes du corps du Roi Très-Chrétien, et de dame Louise-Michel Aubry, l'enfant nommé par S. M. le Roi Stanislas et dame Marguerite-Charlotte de Montlizun, femme de messire Jacques-François de Johanne, seigneur marquis de Saumery, gouverneur de Chambord, sous-gouverneur de monseigneur le dauphin et du roi Louis XV, la cérémonie faite par monsieur Alexandre de Johanne, évêque de Rieux (15 avril 1727). — Baptême : de Blandine Finet, nommée par S. M. la reine de Pologne et messire Stanislas-Constantin Meszek, maréchal de la cour ; — de Marie-Joseph, fils de Simon Solismiski et de Marie-Madeleine Mairu, nommé par François de Custine, chevalier de Wiltz, mestre de camp du régiment du roi de Pologne, et haute et puissante demoiselle Marie Jablonowska, palatine de Russie, qui ont signé (9 novembre 1727); — de Marie-Louise Solismiski, nommée par messire Adam, comte de Tarlo, et madame Marie-Anne Luys, comtesse de Linange-Vesterbourg ; — de Louis-Georges Salet, nommé par messire Louis-Georges de Saumery, marquis de Piffonds, et Marie Adine, dame de Villesavin, seigneur (sic) de Tour. — Inhumation de Philippe de Breuteville, officier du roi de Pologne, en présence de Claude Aubry, de monsieur de Fellenbry, gentilhomme de la chambre de la Reine, et de plusieurs autres témoins, qui ont signé (7 février 1728). — Baptême de Marie-Élisabeth Nay, nommée par Charles Liévain, maître d'hôtel du roi de Pologne, et Marie-Élisabeth Martzen, femme du sieur Suster. — Mariage de François Hurtevin, porte-armes du roi de Pologne, avec Marthe Laurent, en présence de messire Antoine Vininski, gentilhomme et grand-veneur de Sa Majesté, et de [illegible], officier des chasses à Chambord ([illegible] 1729). — Baptême de Stanislas Hurtevin, nommé par S. M. Stanislas, roi de Pologne, et dame Marguerite-Charlotte de Montlizun, femme du marquis de Saumery, qui ont signé (7 janvier 1730). — « L'an 1730, le 29e jour [illegible], « après la publication des bans du futur mariage entre « très-haut et très-puissant prince Anne-Charles-Frédéric « de la Tremoïlle, duc de Châtellerault, fils de très-haut « et très-puissant prince monseigneur Frédéric-Guillaume « de la Tremoïlle, prince de Talmond, comte de Taillebourg et de Benon, premier baron de Xaintonge et de « Tonnai-Boutonne, seigneur des terres et duché de Châtellerault, etc., lieutenant-général des armées du Roy et « gouverneur des ville et forteresse de Sarrelouis et pays « en dépendans, et de haute et puissante princesse Anne-« Élisabeth de Buillon, princesse de Talmond, ses père et « mère d'une part, de la paroisse de Saint-Merri de la ville « et diocèze de Paris, et Illustrissime et Eminentissime « damoiselle mademoiselle Marie Jablonouska, palatine de « Russie, fille de très-haut et très-excellent seigneur monseigneur Stanislas Jablonouski, palatin et général de « Russie, et de Illustrissime et Eminentissime dame « madame Jeanne-Marie de Béthune, ses père et mère, de « cette paroisse, d'autre part, ladite publication faite tant « en l'église paroissiale de Saint-Merri de Paris, pour une « dernière fois, dispense de monseigneur l'archevesque « de Paris de la publication des deux autres, [illegible] « permission de célébrer en cette parroisse le mariage, « qu'en l'église parroissiale de Saint-Louis de Chambort, « pour une première et dernière publication, monseigneur l'évesque de Blois ayant accordé dispense « des deux autres ; les fiançailles auparavant célébrées, « faites par monseigneur l'illustrissime et reverendissime « évesque de Blois, dans [illegible] « audit Chambort, le tout sans qu'il se soit trouvé aucun « empêchement ou opposition, [illegible] « certificats de [illegible] « signé, moy, curé de [illegible] « Saint-Louis de Chambort, [illegible] « en la chapelle du Roy, [illegible] « mutuel consentement [illegible] « bénédiction nuptiale [illegible] « la Sainte Église, en présence de [illegible] « Stanislas premier de Pologne, [illegible] « de ladite épouse, et la Reine de Pologne, [illegible] « côté dudit époux, [illegible] Talmond, ses

« père, haut et puissant seigneur messire Jacques de « Bullion, marquis de Fervaques, chevalier des ordres du « Roy, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté, « des provinces du Maine, Perche et comté de Laval, oncle « maternel, haut et puissant seigneur messire Gabriel de « Bullion, chevalier, comte d'Esclimont, colonel du régi- « ment de Provence, conseiller du Roy en tous ses con- « seils, prévost de la ville et vicomté de Paris, conserva- « teur des priviléges de l'Université, aussi oncle maternel; « du costé de [illegible], très-haut et très-puissant « seigneur messire Louis-Marie-Victoire, comte de Béthune, « brigadier des armées du Roy et mestre de camp d'un « régiment de cavalerie, oncle maternel, très-haut et très- « excellent seigneur Joseph-Alexandre, comte Jablonouski « Starosta de Bourg, cousin germain paternel, très-haut « et très-puissant seigneur monseigneur Paul-Hypolite, « duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des « ordres du Roy et brigadier de ses armées, cousin mater- « nel, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse et autres « amys communs. Anne-Charles-Frédéric de la Trémoïlle, « duc de Châtelleraült. Marie-Louyse Jablonouska. Sta- « nislas, roy. Catherine. G. de la Trémoille, prince de « Talmond. Fervaques. Bullion d'Esclimont. Jablonouski. « Béthune. P. H. de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan. « La comtesse de Rose, née comtesse de Grammont. » — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1731-1742. — Commune de Chambord. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de : N...., fille d'Antoine Ribaucourt, chef d'office de S. M. la reine de Pologne, nommée par S. M. le roi Stanislas premier et haute et puissante dame Marie-Louise, comtesse de Linange, première dame de la Reine, qui ont signé (17 mars 1731);— d'Anne Viard, nommée par les mêmes (24 mars 1731) ; — de Catherine, fille d'Ignace Hyeller, ordinaire de la musique du roi de Pologne, nommée par Jérôme Menu, ordinaire de ladite musique, et dame Catherine Renier, confidente de la Reine, représentée par demoiselle Agnès Lambert ; — de Louis, fils d'André Glaude, nommé par Louis Bertrand, maitre d'hôtel de la reine de Pologne, et demoiselle Marie-Anne Martzen, fille de chambre de S. M. — Mariage de Benoît Brévilliers, secrétaire de S. M. le roi de Pologne, fils majeur de Jean-Baptiste Brévilliers, sieur des Fontaines, et de dame Marie-Anne Renaud, avec demoiselle Marie-Anne Martzen, première femme de chambre de la Reine, fille mineure de feu Mathias Martzen de Vitlich et de dame Anne-Pauline Wilhelmine, en présence de monseigneur l'évêque de Blois, de Leurs Majestés le roi et la reine de Pologne, de messire Stanislas-Constantin de Merzek, maréchal de la cour, de messire André-François Buczinski, premier gentilhomme de S. M. le roi de Pologne, et de monsieur Augustin Martzen. — Baptême de Stanislas-Kotska, fille de Claude Sallet, nommée par S. M. le roi de Pologne et dame Madeleine-Charlotte-Emilie de Caumartin, veuve du marquis de La Cour de Balleroy, seigneur de Manneville, Garcelle, Angerville et autre lieux (18 novembre 1731) ; — de Claude Gileteau, nommée par Jean Pierdon, garde-meuble du Roi, et demoiselle Claude Tassin, femme du sieur Jorry, directeur des postes à Chambord, qui ont signé (5 janvier 1732) ; — de Stanislas-Louis Robert, ondoyé à la maison par Marie Richer, femme de feu Louis Besançon, hôtelier de l'hôtel Saint-Louis de Chambord, en présence de madame Dartois, femme du tailleur du Roi, ledit enfant nommé par messire Stanislas Miaskowski, gentilhomme de Sa Majesté la reine de Pologne, et demoiselle Marie-Louise Dahr, demoiselle de sadite Majesté, lesquels ont signé (23 janvier 1732) ; — de Claude Goudon, nommée par Maurice Pavot, domestique chez les pages de S. M. le roi de Pologne ; — d'Hélène, fille de Jacques Finet, ordinaire de la musique du roi de Pologne, nommée par Antoine Ribaucour, officier de la Reine, et Hélène Norée, femme du sieur Chot, timballier du Roi.—Mariage de Charles Piton, ordinaire de la musique du Roi, avec Marie-Jeanne Fillon Baudin, femme de chambre de la Reine. — Baptême : de Jean-Marie-Anne-Joseph Mayer, nommé par messire Anne-François-Hyacinthe Montginot, aumônier du roi de Pologne, et demoiselle Marie-Anne de Bauwyr, demoiselle d'honneur de la Reine, qui ont signé ; — de Stanislas-Jean-Népomucène, fils de Benoît Brévilliers, écuyer, secrétaire du roi Stanislas, sieur des Fontaines, et de Marie-Anne Martzen, première femme de chambre de la Reine, l'enfant nommé par Leurs Majestés le roi et la reine de Pologne, qui ont signé (22 novembre 1732) ; — de Marie Pavot, nommée par messire Théodore de Bellac, gentilhomme du roi de Pologne ; — de Catherine-Agnès, fille de Charles Piton, ordinaire de la musique du Roi, et de Jeanne Baudin, femme de chambre de la Reine, nommée par Leurs Majestés, qui ont signé (22 janvier 1733) ; — d'Alexandre Le Louin, nommé par S. M. la reine de Pologne et monseigneur François de Saumery, qui ont signé. — Inhumation de Marie-Anne Martzen, femme de Benoît de Brévilliers, écuyer, secrétaire du Roi, en présence dudit Brévilliers, des sieurs Charles Martzen et Suster, frère et beau-frère de la défunte, et de demoiselle Amarillis Martzen, sa sœur, femme du sieur Suster, valet de chambre du Roi, qui ont

signé (24 avril 1733). — Baptême de Jean-Baptiste, fils de François Richard, chef d'office du roi de Pologne, nommé par Jean-Baptiste de Lainousse (?), écuyer de Sa Majesté, capitaine de cavalerie au régiment de Roussillon, et dame Sophie Mouchinska (*sic*), gouvernante de la princesse royale de Pologne, reine de France, et dame d'honneur de la reine de Pologne (7 août 1733). — Inhumation d'Anne Larue, en présence de M. René Delorme, maître de la musique du roi de Pologne. — Baptême de Louise-Léopoldine Froger, nommée par messire Stanislas-Constantin Meszek, maréchal de la cour de Pologne, et madame Marie-Louise, comtesse de Linange, première dame d'honneur de la Reine ; — de Catherine-Thècle, fille de Charles Martin, valet de pied de la reine de Pologne, nommée par la reine de Pologne et haut et puissant messire René-Maur, sire de Froullay, comte de Tessé, marquis de Lavardin, grand d'Espagne, commandeur des ordres du Roi, lieutenant-général des armées de S. M. dans ses provinces du Maine, du Perche et le comté de Laval, premier et grand écuyer de la Reine, qui ont signé (23 septembre 1733). — Inhumation de Paul Haller, palfrenier du roi de Pologne, en présence du R. P. Charles Marie, capucin, aumônier de la cour de Pologne. — Baptême : de Louise Legrand, nommée par Jean-Baptiste Suster, valet de chambre du Roi, et Louise, fille du sieur Malherbe, contrôleur de S. M. — Mariage célébré en présence du sieur Colombet, maître d'hôtel du roi de Pologne, et d'Étienne Jorry, directeur du bureau des lettres de Chambord. — Baptême de François-Guillaume, fils de noble homme François Pissonnet de Bellefont, conseiller du Roi, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Chambord, rachasseur de la capitainerie dudit lieu, et de dame Jeanne Haguenier, nommé par messire André Haguenier, curé de Maslives, et dame Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefont, veuve de noble homme François Pissonnet de Bellefont, vivant écuyer, gentilhomme servant de la Reine (26 juillet 1734). — Mariage de Charles Jolly, homme d'affaires de M. de Saumery, avec Marie Barbant, en présence de monsieur le marquis de Saumery, de monsieur de Bellac, gentilhomme du roi de Pologne, de monsieur de la Versorie, commandant les gardes du corps de Sa Majesté, de monsieur Benoît, chapelain, et de plusieurs autres. — Baptême : de Claude, fils de messire François Pissonnet de Bellefont, conseiller du Roi, et de dame Jeanne Haguenier, nommé par messire Étienne César Humery de La Boissière, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Beaugency, et demoiselle Marie-Catherine, fille de messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de La Gendronnière, capitaine des vaisseaux du Roi, et de dame Catherine-Claude Pissonnet de Bellefont, qui ont signé (17 novembre 1734) ; — de Guillaume, fils des mêmes, nommé par messire [illegible], bachelier en Sorbonne, et demoiselle M. Delaunay du Candal, tous les deux de Blois ; — de [illegible] Thérèse, fille [illegible] Joseph, chevalier, marquis de Clermont-Tonnerre, et madame Marie-Thérèse [illegible] (12 avril 1740). — Actes concernant [illegible] les articles précédents.

GG. 5. (Registre.) — [illegible] papier.

1743-1752. — [illegible] — Mariage de [illegible] Laurent Billon, menuisier pour le Roi au château de Chambord, et Françoise Requille, en présence de monsieur Cousin, prêtre, de monsieur Chupin, contrôleur des bâtiments du Roi, de monsieur Philippe, curé de Montlivault, de Claude Ouasse, garde des plaisirs du Roi, et d'autres, qui ont signé. — Baptême : de Charles-Adelaïde, fille de François Pissonnet de Bellefont, garde-marteau de la forêt de Chambord. — Mariage de Claude Ouasse, garde à cheval des plaisirs du Roi, et de Marie Barbout, en présence d'Alexandre Derigary, officier des plaisirs du Roi, de Laurent Gondoin, entrepreneur des bâtiments du Roi, de Simon-Charles-Robert Morel, officier de monsieur le marquis de Saumery, et d'autres, qui ont signé. — Baptême de Marie-Françoise, fille de monsieur François Pissonnet de Bellefont, rachasseur de la capitainerie et garde-marteau de la forêt de Chambord, nommée par messire Jean de Bachoue, mestre de camp de dragons, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant général du château royal et parc de Chambord, et madame Marie-Françoise Duvergé, épouse dudit seigneur. — Mariage entre messire Jean de Gramont de Villemontès, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, aide-major de la citadelle de Metz, fils de défunts messire Frédéric-Maurice de Gramont de Villemontès, écuyer, et Jeanne de [illegible], de la paroisse de [illegible] de la citadelle de Metz, d'une part, et [illegible] rite de Beaufort, veuve de messire Pierre-Charles de Narbonne, écuyer, d'autre part, en présence de très-haute et très-puissante dame [illegible], épouse de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur le prince de [illegible], chevalier de l'ordre de Saint-Louis, [illegible] lieutenant des gardes, et [illegible] de Bellefont, rachasseur, qui ont signé [illegible] 1747. — Inhumation dans l'église de Chambord, de [illegible]

Lobinvile, bachelier en théologie de la maison de Sorbonne, prieur commendataire de Notre-Dame de Boulogne, et curé de Chambord, décédé de la veille, à l'âge de 70 ans, en présence des curés des paroisses voisines (8 novembre 1747); — de François-Antoine Chupin, contrôleur des bâtiments du Roi à Chambord. — Baptême : de Dié, fils de François Pissonnet de Bellefont, nommé par Dié Gendrier, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de La Rochelle, et Marie-Thérèse de Bellefont ; — de Jean, fils de François-Joseph Heilbron, brigadier à la troisième brigade du régiment de Saxe-volontaire, nommé par Jean Flack, brigadier à la même brigade ; — de Marie-Anne, fille Voeffgang Raff, musicien au régiment de Saxe-volontaire, nommée par Florianus Donner, musicien au même régiment, qui a signé. — Mariage : entre le nommé Marc, nègre originaire de la Martinique et houllan dans le régiment de Saxe-volontaire-cavalerie-légère, et Marie Gauvin, négresse originaire du Cap Français, du consentement de messire le baron Lefort, lieutenant-colonel commandant ledit régiment, et de messieurs Cholet, le comte d'Olonne, Treffa, Biarowski, capitaines du même régiment, qui ont signé (12 mai 1750) ; — entre Jean-Baptiste Mercure, nègre originaire du Cap Français, houllan dans le même régiment, et Marie Bricault, négresse, née au Cap Français, du consentement de messire le baron Lefort, lieutenant-colonel commandant ledit régiment, et de messieurs Cholet, le comte d'Olonne, Treffa, Biarowski, capitaines, et en leur présence (12 mai 1750) ; — entre Jean-François, nègre originaire de la Martinique, houllan dans le même régiment, et Marie-Madeleine, négresse, née au Cap Français, du consentement et en présence des mêmes officiers (12 mai 1750). — Baptême : de Marie-Dorothée, fille de Jean-Pierre Brille, chirurgien de la sixième brigade du régiment de Saxe ; — de François-Nicolas, fils de monsieur Nicolas Bellenoue, notaire et greffier de la prévôté royale de Chambord, nommé par François Rentien, notaire à Bracieux.

GG. 6. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1753-1762. — Commune de Chambord. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Jeanne-Elisabeth Pissonnet de Bellefont, nommée par monsieur Nicolas Gilbert, inspecteur de la capitainerie royale de Chambord, et demoiselle Louise-Joseph-Thérèse de Bellefont. — Inhumation de Jean-Alexandre Derigary, garde des bois et plaisirs du Roi, âgé de 53 ans. — Baptême de François, fils de Nicolas Bellenoue, notaire royal à Chambord, et de Marie-Madeleine Rentien. — Inhumation, dans le cimetière de Chambord, du corps de messire Pierre-Honoré Cousin, prêtre, curé de cette paroisse, âgé de 40 ans. — Baptême de Barthélemy, fils de Nicolas Bellenoue, notaire royal à la prévôté de Chambord, et de dame Marie-Madeleine Rentien, nommé par Barthélemy Bimbenet, procureur fiscal au bailliage de Tour, et demoiselle Madeleine Leroy. — Mariage : de Louis, fils de feu Georges Baron, vivant garde de la capitainerie royale de Chambord, avec Marie Gaultier, veuve de Jean-Etienne Kiche, vivant receveur des domaines du Roi ; — de Pierre-René Payade-Boutinière, ancien apothicaire en chef des Saxons, et sous-aide-major des armées, marchand apothicaire à Blois, avec demoiselle Louise, fille de feu Alexandre Derigary et de Catherine Harbelot, en présence de haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne de La Carre, marquis de Saumery, gouverneur de Chambord, de haut et puissant seigneur messire Michel de Colbert, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'autres parents et amis qui ont signé. — Inhumation de François Leroy, marchand, en présence de messire François Leroy, prêtre, et Etienne Leroy, ses enfants, Jean Guillon, Pierre-Etienne-François Mariau, curé de Bracieux, et autres. — Mariage de Louis Simonnot, receveur général des aides en l'élection de Vendôme, fils de feu Nicolas Simonnot et de défunte Marie de Lamoignon, avec Jeanne Pruneau. — Inhumation : d'Elisabeth, fille de Laurent Turmeau, procureur fiscal de la châtellenie d'Huisseau et greffier de Chambord ; — de François Quentin, ancien officier des chasses, en présence de François et Charles Quentin, ses fils, et de Marie-Madeleine Quentin, sa fille : — du sieur Laurent Turmeau, greffier de Chambord et bailli de Tour, en présence de Louis-Paul Turmeau, son fils, de Charles Coste de Champeron, prieur d'Huisseau, et de F. Serane, religieux de Grandmont ; — de dame Marie-Anne Forcelet, épouse du sieur Nicolas Gilbert, inspecteur de la capitainerie royale de Chambord, en présence de son dit mari, de demoiselle Anne-Charlotte Gilbert, sa fille, de messires Augé, prieur de Boulogne, Coste de Champeron, prieur d'Huisseau, et F. Serane, religieux de Boulogne.

GG. 7. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de Chambord. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Louis Livet, nommé par maître Louis-Paul Turmeau, notaire royal et procureur fiscal de Chambord, et dame Marie-

Madeleine Rentien, veuve Bellenoue. — Mariage de Louis Turmeau de la Morandière, notaire royal au comté de Blois, greffier en chef de la justice royale de Chambord, avec Marie-Madeleine Rentien, veuve de Nicolas Bellenoue, vivant notaire royal et greffier de Chambord (12 février 1765). — Baptême : de Marie-Philippine, fille d'Antoine Camark, suisse de la porte royale du château de Chambord, nommée par haut et puissant seigneur Jeanne-Philippe, chevalier de Bela, seigneur de Saint-Angras, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, et demoiselle Madeleine Thibault ; — d'Adelaïde, fille de Louis-Paul Turmeau de la Morandière, procureur fiscal de la châtellenie d'Huisseau, notaire royal et greffier en chef de la prévôté royale de Chambord. — Mariage de Jean-Baptiste Collet, architecte et contrôleur des bâtiments du Roi, avec demoiselle Marie-Catherine Le Bossu, de la paroisse de la Madeleine de Paris, la mère et le tuteur de l'épouse consentant audit mariage par monsieur Gentien Bourdon, subdélégué de monseigneur l'Intendant de la généralité d'Orléans, leur procureur à cet effet. — Inhumation de demoiselle Charlotte-Adélaïde, fille du sieur François Pissonnet de Bellefont, âgée de 24 ans. — Baptême de Frédéric, fils de Louis-Paul Turmeau, greffier en chef de la justice de Chambord, nommé par haut et puissant seigneur messire Jean-Frédéric Phelipeaux, chevalier seigneur comte d'Herbault, mestre de camp de cavalerie, et haute et puissante dame Marie-Adelaïde Sturms, sa femme. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 8. (Registre.) — in-folio, 92 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de Chambord. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Louis-Georges-François, fils de Jean Moreau, notaire royal à Chambord, et de dame Marie Lafosse, nommée par haut et puissant seigneur Louis-Georges de Johanne de la Carre, chevalier, seigneur marquis de Saumery et de Piffonds, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine des chasses et gouverneur de Chambord, grand-bailli de Blois, et demoiselle Marie-Louise-Renée-Jacqueline de La Carre, fille dudit seigneur. — Inhumation de dame Marie Collineau, veuve de messire Pierre Du Tens de Léry, écuyer, ancien mousquetaire, en présence de Pierre Du Tens de Léry, écuyer, capitaine au régiment de Blois-infanterie, de Joseph Fatler, lieutenant de cavalerie, qui ont signé ; — de maître Nicolas-Laurent Billon, conseiller du Roi, mort d'hier en odeur de sainteté, âgé de 72 ans (7 octobre 1777) ; — de messire Paul D[illegible], [illegible] des Puisards, ancien conseiller du Roi en ses conseils, son secrétaire, maison couronne de France et de ses finances, et contrôleur général de la grande chancellerie de France (4 octobre 1778). — Baptême de [illegible] Maran, nommé par Louis-Paul Turmeau, greffier en chef des justices royales de Chambord, et dame Marguerite-Nicole Burette de Rochefort, épouse de Pierre Du Tens de Léry.

GG. 9. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Chambord. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Marie-Philippe, fille de Jean Lucas, palfrenier des haras du Roi, nommé par Aimé Vallet, aussi palfrenier des haras du Roi, et Marie-Philippe Camarck, qui ont signé. — Mariage de Pierre-François Lemaire, peintre, fils de défunt Claude-François Lemaire, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, et de Marguerite-Françoise Goussard, avec Marie-Marguerite Georges, dite Laurent. — Inhumation d'Antoine-Marie Camarck, suisse de la porte royale du château de Chambord. — Baptême [illegible], fille de René-Honoré Marie, inspecteur des bâtiments du Roi, nommée par Jean Garde, ancien officier de grenadiers à cheval, inspecteur commissaire du haras royal de Chambord, et demoiselle Marie-Madeleine-Adélaïde Turmeau ; — de Madeleine-[illegible], fille de Pierre-[illegible] Blanchet, entrepreneur des bâtiments du Roi, et de Marie Billon, nommée par René-Honoré Marie, inspecteur des bâtiments du Roi, et dame Marie-Madeleine Rentien, épouse du sieur Louis-Paul Turmeau. — Mariage de Pierre-Louis Gaultry, notaire royal et contrôleur des actes, veuf de Marie-Madeleine Bambenet, avec demoiselle Marie-Madeleine-Adélaïde, fille de Louis-Paul Turmeau et de dame Marie-Madeleine Rentien. — Baptême de [illegible] — de [illegible] sieur Jean Garde, commissaire ins[illegible]

qui a signé. — Baptême de Marie, fille de Jean-Charles [illegible], cavalier de maréchaussée, et de Geneviève-Victoire [illegible], nommée par Robert Tarret, aussi cavalier de maréchaussée, et Marie Bary, épouse de Joseph [illegible], inspecteur des haras du Roi; — de Marie-Françoise-Louise-Adélaïde, fille de Jacques Bellenoue, bourgeois, et de dame Catherine [illegible], nommée par monsieur Louis-Paul Turmeau, colonel de la garde nationale de [illegible], et dame Marie-Anne-Françoise Bellenoue, épouse de monsieur François Bellenoue, ancien président au grenier à sel (12 décembre 1790.)

GG. 1. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1632-1673. — Crouy (Commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Claude Saulet, nommé par Etienne Lamirault, écuyer, sieur de Ruys, Le B[illegible] et Plessay, et Marie Lerasle, qui ont signé (15 mai 1649) ; — de François Fassot, nommé par César de Voisine, écuyer, et demoiselle Geneviève de Lamirault, femme de messire Charles de Beauxoncles (?), chevalier, seigneur de Courbouson (?) et d'Orchaise (?), qui ont signé (28 [illegible] 165[illegible]) ; — de Françoise, fille de noble [illegible] et de Françoise Callé, nommée par noble homme Jacques Poirier, sieur du Verger, et demoiselle Françoise Chaintron, en présence de Nicolas Dufour, écuyer, sieur des Boullais (1652) ; — de François Gallus, nommé par noble homme François de Bodin, écuyer, sieur de Boisrenard, qui a signé. — Inhumation : dans l'église de Crouy, du corps d'Emmanuel Lechat, [illegible] (1er janvier 1640) ; — de Philippe Duquartier, notaire à Crouy (1650). — Mariage : d'honorable homme Jacques Calles, avec Marie, fille de feu M. Touchin, garde des plaisirs du Roi, en présence d'Abel Calles, notaire à Nouan, de Michel Touchin, de madame de Boisrenard, de monsieur des Roches, de monsieur de [illegible] et de plusieurs autres (16 janvier 1663) ; — de Martin F[illegible], en présence de demoiselle Marie Duchon, femme de monsieur Lamirault (1663) ; — de René Martin et Marguerite Delallé, en présence de Claude Saulcet, lieutenant à Thoury, de Pierre Bazin, sieur de Boisgeorget, et de plusieurs autres (1663) ; — de Silvain Langlois avec Marguerite Boquillon, en présence de messire Jacques de Sity, écuyer, sieur des Marais, et de messire Jacques Hue, aussi écuyer, sieur de La Mothe (1665) ; — de noble homme Michel Touchin avec Silvine Tessier, en présence de Jean Renard, officier de feu le duc d'Orléans, et de noble homme Etienne Panyer, maître des eaux et forêts, à Romorantin (1665). — Baptême : de François Chappeau, nommé par Renaud Du Laureau, écuyer, sieur de La Bardellière, garde du corps de Sa Majesté, et haute et puissante dame Marie Bugy, femme de François de Bodin, chevalier, seigneur de Boisrenard et autres lieux (1657) ; — de Louis, fils de Claude Saulcet, lieutenant à Thoury, et d'Elizabeth Lerasle, nommé par messire René Le Fuzelier, chevalier, seigneur de Bréviande, et dame Marguerite Bugy, femme de messire François de Bodin, seigneur de Boisrenard, Les Vaulx et La Corbelière, qui ont signé (3 août 1657) ; — d'Elizabeth, fille de Claude Saulcet, notaire à Crouy ; — d'Etienne Pelletier, nommé par messire Etienne Lamirault, écuyer, seigneur de Ruys, Plessay, Le Bouschet, qui a signé (24 octobre 1660) ; — de Jacques, fils de Jacques Papin et de Louise Gallus, nommé par Nicolas Papin et Louis Delalande (23 août 1663) ; — de François Prou, nommé par François Garnier, sieur de Vaullier, et dame Madeleine Sarrebourse, fille de monsieur de Missy ; — de Pierre Haye, nommé par Pierre Vivier, sieur de Hautebrosse, receveur général de La Ferté-Saint-Aignan, et Madeleine Sarrebourse (1664) ; — de Marie, fille de Claude Mauger, receveur de la terre de Bréviande, nommée par Claude Saulcet, lieutenant de la justice de Thoury, et Silvine Tessier, veuve de Pierre Gallus, sieur des Roches (1664) ; — de Madeleine, fille du précédent, nommée par Silvain Leroy et Madeleine Hazon, femme de Bertrand Renéaulme (1666). — Inhumation : de Gentian Bouquenay, sieur de Rouchereux (1661) ; — d'Elizabeth Lerasle, femme de Claude Saulcet, lieutenant de la justice de Thoury et notaire à Crouy (1668). — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Coutou, Lobreau, Fassot, Gallus, Bazin, Pajon, Delaune, Michou, Renier, Rousseau, Lecomte, Bourré, Leprestre, Moreau, Jarry, Dupré, Mabilian, Roger, Cochon, Tissier, Pasquier, Liger, Robin, Arault, Grimault, Boulard, Chasseloup, Delallé, Lavollé, Meignart, Peschereau, Gallouin, Jallon, Picart, Mariau, Benoît, Gervais, Bidault, Champgibault, Besnard, Baudon, Evras, Papin, Leroy, Brunet, Battu, Roux, Chicoineau, Chesneau, Denis, Baratin, Bauchery, Goreau, Bourgain, Picheré, Macé, Thibault, Boulet, Petinay, Gousset, Marié, Grillet, Baguenault, Aubert, Trochu, Richer, Ligot, Mallard, Potier, Villain, Bérault, Crespin, Duru, Pousset, Avice, Garrier, Bousillard, Assier, Boisselas, Guy, Gond, Gaucher, Garrel, Lepage, Naudin, Chippon, Pepin, Hugot, Dardon, Bernier, Piot, Barbillon, Robillard, Avezard, Defeins, Thierry, Tarrière, Bouladon, Marchand, Bloin, Lecœur, Melot, Delarue, Foucault, Delinières, Perron et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1674-1702. — Commune de Crouy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de Jean Fassot avec Marie Richard, en présence de noble homme François de Bodin, écuyer, sieur de Boisrenard, et de Mathurin Le Roy, écuyer, sieur de La Rivière qui ont signé (19 juillet 1678). — Testament de Michel Touchain, demeurant à La Marinière, paroisse de Crouy, par lequel il donne à l'église de Crouy la somme de 9 livres de rente annuelle et perpétuelle, à la charge de célébrer à perpétuité dans ladite église, trois services tant pour lui que pour ses parents trépassés, et à la fabrique de ladite église, la somme de vingt sols de rente aussi à perpétuité. — Baptême d'Elizabeth, fille de maître Charles Régnier, nommée par maître Louis Saulcet, fils de feu maître Claude Saulcet, vivant notaire à Crouy, et dame Elisabeth Saulcet, sa sœur. — Testament : d'Anne Gibert, femme de Claude Mabileau, par lequel elle donne à la fabrique ou marelle de l'église de Crouy, une fois payée, la somme de cinq livres, pour être employée aux nécessités de ladite église ; — d'Etienne Bazin, laboureur au village de La Blondellerie, par lequel il donne à l'église et fabrique de Crouy un quartier de pré, situé sur la rivière du Cosson, au lieu appelé La Nonette, à la charge par les marguilliers, de lui faire chanter chaque année une grand'messe. — Baptême de Marie-Madeleine Lavolé, nommée par le sieur Claude de Lagrange, et dame Madeleine Du Moulin, femme du sieur Pierre Benoist, qui ont signé. — Inhumation d'Anne Pissonnet, femme de maître Arnoult Regnier, greffier du bailliage de La Ferté-Saint-Aignan. — Baptême d'Anne Macé, nommée par Antoine Lamirault, écuyer, sieur de Plissay, et demoiselle Françoise, fille de défunt Etienne Lamirault, écuyer, sieur de Plissay, Rhuys et autres lieux qui ont signé (24 novembre 1691) ; — de Monique Pasquier, nommée par Charles Rivière et demoiselle Anne, fille de feu Etienne Lamirault, écuyer, sieur de Rhuys et autres lieux ; — de Symphorien Pissonnet, nommé par messire Symphorien Pissonnet, prêtre, curé de Crouy, et demoiselle Marie Freret, veuve de maître Georges Lepriaire, procureur au parlement, qui ont signé (8 octobre 1699).

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1703-1722. — Commune de Crouy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de messire Symphorien Pissonnet, prêtre, curé de Crouy, dans l'église de ladite paroisse, devant l'autel de la Vierge (21 janvier 1706) ; — de maître Claude R[illegible], [illegible] de cette paroisse. — Baptême de Marie [illegible], nommée par M. André Blin, [illegible] Marie Saulcet ; — de Marie, fille de maître Laurent Naudin, notaire et syndic perpétuel de Crouy, nommée par maître Pierre Ren[illegible] Naudin. — [illegible]neau, nommé par messire Etienne Saulcet, conseiller du Roi, subdélégué en l'intendance d'Orléans, pour la ville et élection de Beaugency, et demoiselle Silvine Naudin ; — de Jean Fouquet, nommé par Jean Naudin, huissier, et demoiselle Marie Saulcet ; — de Pierre-François, fils de maître Claude R[illegible], nommé par maître François Bellenoue, procureur, et demoiselle Marie Saulcet. — Mariage de maître François Bellenoue, procureur à Huisseau et Chambord, fils de maître François Bellenoue, notaire royal et greffier à Chambord, et de dame Marguerite Torchon, avec demoiselle Marie, fille de maître Louis Saulcet, garde des plaisirs du Roi, et de dame Marie Bellenoue. — Bénédiction de la seconde cloche de Crouy, nommée par maître Laurent Naudin, notaire à Crouy, et dame Marie-Madeleine Langlois, épouse de maître Octave Locatelle, chirurgien à Saint-Laurent-des-Eaux (1er septembre 172[illegible]).

GG. 4. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1723-1742. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — [illegible] Bernard, veuf de Marguerite-Françoise Bellenoue, avec demoiselle Françoise, fille de feu maître Louis Saulcet, garde des plaisirs du Roi, et de dame Marie Bellenoue, en présence de leurs parents et amis qui ont signé. — Baptême de Marie, fille de Me Jean [illegible], et de dame Marie [illegible], nommée par maître Laurent Naudin, notaire, et dame Marie Bellenoue, qui ont signé. — [illegible] [illegible]

[illegible]

Berri — Inhumation dans le cimetière de l'église de Crouy, du corps de messire Noel Bourbon, prêtre, curé de cette paroisse, en présence de messires François-Louis Petit, curé de Nouan-sur-Loire, et Nicolas Benoist, curé de Dhuizon (2 novembre 1728); — de maître Laurent Naudin, notaire à Crouy, en présence de ses parents et amis qui ont signé (3 janvier 1729). — Mariage de Raymond Delasalle, avec mademoiselle Marguerite Pelé, en présence de messire Gilbert Berroyer, conseiller du Roi, doyen des docteurs régents de l'Université d'Orléans, de messire Montigny, chanoine de la cathédrale de Blois, de M. Naudin, de Jean-Philippe Villeneuve et autres qui ont signé (17 septembre 1731). — Inhumation dans l'église, proche la chapelle de la Sainte-Vierge, de madame Marie Bernard, épouse de M. Louis Saulcet, bourgeois, demeurant à La Cordellerie. — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Archambault, Aubry, Auger, Aubert, Arnault, Amiot, Bourdillon, Bigot, Boucher, Baranger, Bertier, Botteau, Boutier, Billard, Brunet, Brisson, Bourgouin, Bombard, Bailly, Bousillard, Buton, Bellamy, Beaujard, Beignet, Bouland, Beaudouin, Boisguillon, Bureau, Billeau, Bonté, Boullay, Bellicot, Barquet, Bauzy, Besnard, Boy, Brière, Boutet, Blanchard, Branchu, Brochet, Bizeau Bataille, Bourdonneau, Bonvallet, Beurrière, Barbault, Barot, Bergerault, Boucheron, Boutroux, Bucheron, Balagny, Berthelin, Belin, Berruer, Benier, Bouquin, Branchier, Bray, Chausibault, Cholet, Chasseloup, Collas, Charpentier, Champeau, Chapron, Chevrier, Calles, Chapeau, Chiquet, Chesneau, Coignet, Chapelain, Crossandeau, Clément, Chaussard, Courcelles, Château, Cambray, Cabourdin, Chatelain, Cordier, Carrois, Chaussé, Cordon, Charron, Delasalle, Delabarre, Deschamps, Duclos, Dampierre, Dauxerre, Drouet, Ducœur, Dormant, Dhuisme, Delagrauge, Duffié, Dion, Deperche, Desnoyers, Doutreville, Duval, Dubois, Duneau, Duthier, Dugué, de Saint-Loup, Darbois, Dieu, Fouquet, Foiry, Fay, Fortin, Fidé, Flasquier, Fouët, Freteau, Evras, Epié, Guérin, Griffon, Grimault, Gauthier, Girard, Golleau, Gervaise, Guillemain, Girault, Gouchault, Gentil, Garreau, Guillon, Giboire, Gillet, Garnier, Gaudry, Gaudard, Gordier, Genevas, Granger, Gitton, Gousseau, Hamelin, Huolé, [illegible], [illegible], Hery, Herault, Herpin, Huet, Huard, Hameau, Huguet, Jamet, Jouanneau, Jollivet, Joubert, Javeneau, Joly, Jupeau, Lefrou, Lemoine, Lebleu, Leconte, Laurent, Lepage, Lefrère, Levêque, Laplanche Lecour, Leroy, Lablée, Lambert, Leuret, Laidet, Ledru, Laval, Lef in, Laisné, Langlois, Lerasle, Lamin, Leloup, Michou, [illegible], Maby, Meunier, Malvault, Mariau, Maridé, Malard, Maupou, Moreau, Manderot, Martin, Moiriau, Michel, Massé, Maie, Miot, Naudin, Nay, Pepin, Plessis, Persy, Prevost, Petinay, Parigot, Plouard, Pigé, Poissonent, Piau, Petit, Penegault, Porcher, Pasquier, Perrier, Pereau, Papier, Paturel, Pelé, Ploquin, Prieur, Pineau, Pichon, Pallu, Proust, Rimbert, Rot, Régnier, Rivière, Rossy, Rigouin, Ragneau, Rouleau, Roullier, Rose, Rilly, Romanet, Rabier, Roulet, Rocar, Roucheux, Ragu, Rogny, Rigly, Rochereux, Rouleux, Siméon, Seigneur, Soret, Sauvage, Sibotier, Troispoux, Thomas, Tivierge, Tesnier, Tessier, Tricault, Tallon, Tasson, Tenot, Trepau, Gury, Oulier, Vanneau, Vesnier, Villedieu, Vaucher, Vissomblin, Viau et autres.

GG. 5. (Cahiers.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1743-1762. — Commune de Crouy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « En l'année 1744, le sieur Louis Sausset, de la Cordellerie, et dame Magdeleine « Le Rasle, son épouse, ont fait présent à l'église de « Croüy, de deux rideaux de cottonnade blanche et bleue, « pour couvrir l'autel de la Sainte-Vierge. » — « En « l'année ci-dessus, Dame... Leclerc, veuve du sieur de « La Gueulle, bourgeois de la paroisse de Saint-Marceau, « faux-bourg d'Orléans, a fait présent à l'église de Crouy, « d'une toilette en rond, garnie de dentelle, pour mettre « sur la table du dais ; en outre de plusieurs tours d'étole « et purificatoire. » — « Le dimanche 25 avril 1745, jour « de Quasimodo, Vincent Chaussé, gagier de cette pa- « roisse, huissier au bailliage de Suèvre et fermier de la « métairie du Bois-Georgé, a fait planter, à ses dépens, la « croix de La Ragonnière, sur laquelle nous avons fait la « bénédiction prescrite et marquée dans le rituel d'Or- « léans, signé Pain, curé. » — « Le mardi 25 mai, second « jour des rogations, le sieur Louis Sausset, bourgeois « de La Cordellerie, l'an que dessus, a fait planter à ses « dépens, une croix près de La petite Cordellerie, sur « laquelle nous avons fait la bénédiction prescrite et « marquée dans le rituel d'Orléans, signé Pain, curé. » — Bénédiction d'une croix, au lieu dit La Croix-Vanneau dans les terres du Mâne, plantée par les soins de maître Pierre Gitton, fermier de la métairie de La Callerie (29 mai 1746). — Procession solennelle à Thoury, pour implorer la miséricorde de Dieu, par l'intercession du bienheureux Saint Roch, à cause de la mortalité qui régnait dans la paroisse de Crouy, et a enlevé sept à huit personnes adultes, en moins d'un mois de temps (21 novembre 1746). — « Le lundi 28, et mardi 29 novembre 1746, à « cause de la maladie régnante sur les bestiaux, nous

« avons fait la bénédiction sur iceux, ainsi qu'il est mar- « qué dans le rituel d'Orléans, signé Pain, curé. » — Procession solennelle à Thoury, pour implorer la miséricorde de Dieu, par l'intercession de Saint-Roch, pour faire cesser le maladie et la mortalité,tant sur les hommes que sur les bestiaux (17 avril 1747). — « Le lundi 30 oc- « tobre 1747, après une neuvaine de prières pour obtenir « la cessation de la contagion sur les bêtes à cornes, nous « nous sommes transportés processionnellement à Thoury, « où nous avons celebré la sainte messe et fait offrande « d'un pain-béni et de six cierges pesant chacun un quar- « teron, le tout par la libéralité et dévotion des habitants « de Crouy, signé Pain, curé. » — « En l'année 1747, le « sieur Louis Sausset, de la Cordellerie, et dame Marie- « Françoise Jallon, son épouse, ont fait présent à l'église « de Crouy, d'une exposition pour le saint-sacrement, « laquelle est de Damas brun bordée d'une dantelle d'ar- « gent et de festons ou bouquets, signé Pain, curé. » — « Le dimanche 17 novembre 1748, le sieur Louis Saus- « set, de La Cordellerie, et dame Marie-Françoise Jallon, « son épouse, ont fait présent à l'église de Crouy, d'une « couverture de toile peinte, pour mettre sur le taber- « nacle du grand autel,signé Pain, curé. » — « Le mardi « 10 décembre, on a fait dans l'église de Crouy, une neu- « vaine de prières pour la contagion des bestiaux,lesquels « ont été bénis dans le cours de la neuvaine, à la fin de « laquelle on a fait une procession à Saint-Roch de Thou- « ry, signé Pain, curé. » — Le 27 juillet 1748, les habi- « tans de la paroisse de Crouy, assemblés, ont choisi « pour sonneur Louis Charron, au lieu et place de Jean « Hameau, etc., signé Pain, curé. » — Divers dons en argent et en nature par mademoiselle de Montrieux, madame Saulcet, et monsieur Ravion, subdélégué de Beaugency (1752). — « Le dimanche 7 Juillet 1754, le sieur Louis « Sausset de la Cordellerie et dame Marie-Françoise « Jallon, son épouse, ont fait présent à l'église de Crouy « d'une tenture de dais pour la procession du Saint- « Sacrement. » — M. Jean Raimond, curé de Saint-Marceau d'Orléans, a envoyé aux pauvres de Crouy la somme de 12 livres. — Madame Bellenoue, de la paroisse d'Huisseau,a fait présent à l'église de Crouy, d'une chappe de croix à fleurs, fond blanc rouge et jaune, garnie d'une frange or et argent et de son attache (11 novembre 1754). — Le mercredi 13 novembre 1754, Madame Saulcet, de La Cordellerie, a donné à l'église de Crouy une bourse pour l'extrême-onction, d'un gros de Tours brun. » — Le mercredi 20 novembre 1754, Mr Jean Raimond a envoyé aux pauvres de Crouy 48 livres, et Mr son neveu celle de 9 livres. — Bénédiction de la grosse cloche de Crouy, nommée Madelaine-Etienne par Etienne Chesneau, laboureur, et Madeleine Bouquin, femme de Pierre Descois (26 mai 1761). — Inhumation du corps de maître Thomas Pain, curé de Crouy, dans l'église, près l'autel de la Sainte-Vierge (24 août 1761).

GG. 6. (Registre.) — [illegible]

1763-1782. — Commune de Crouy. — [illegible], Mariages et Sépultures. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents, et celles dont les noms suivent : Allier, Arnoult, Brou, Boileau, Benoist, Belloin, Bardon, Boitereau, Bezard, Blanquet, Boulliot, Bouguignon, Brault, Bruneau, Brissot, Bordier, Bouton, Blondeau, Brun, Bourgeat, Cadou, Chevalier, Comaille, Chauveau, Cribié, Contant, Cordonnier, Chaperon, Catrais, Cellier, Chesny, Coudoré, Coché, Chauvelin, Dupuis, Delarue, Dassigny, Duru, Duval, Defins, Delphis, Debé, Desbois, Delisle, Delaulne, Foucault, Fromy, Fagot, Fleury, Fonbrun, Fosset, Furet, Grandin, Goussay, Guibert, Garré, Grossin, Herly, Hurbelin, Hurtault, Haslé, Hubert, Jumeau, Julien, Jouberon, Juppeau, Lamié, Lormeteau, Lelièrre, Lara, Lhomme, Lejai, Leduc, Leroux, Leprêtre, Lebonde, Langlois, Landerouin, Louzon, Longuerolle, Mansion, Malgeot, Minance, Milliot, Nardeux, Piednoir, Picard, Perogé, Poitevin, Poirier, Prieur, Parreau, Rentien, Riché, Ribriou, Rousseau, Regnault, Richard, Rouze, Roncellet, Robiliard, Sauvé, Sébille, Saugé, Simonneau, Salignac, Soutif, Sauvage, Fassot, Tillé, Vautreau, Vraiment, Vachet, Vallée, Varanne, Vinoir et autres.

GG. 7. (Registre.) — [illegible]

1783-1792. — [illegible] — [illegible] mariages et [illegible] — [illegible] les familles [illegible] dont les noms suivent : Avisseau, Bagault, Baucher, [illegible] Hardy, [illegible] Pontonnier, Philippe, Ponin, Rétif, Thiery, Thillaye, [illegible] et autres.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1609-1621. — FONTAINES-EN-SOLOGNE, commune de. — Registre des baptêmes. — Baptêmes : de Julien Gitton, nommé par messire Julien Lebert, curé de Fontaine, et noble femme Marguerite Bristeau, veuve de noble homme Christophe Dousseron (1610) ; — de Robert Letort, nommé par Claude Coupeau, clerc ; — de Pierre, fils de Claude Coupeau, notaire au siége de Cheverny et Fontaine, et de Marie Papon, nommé par Pierre Papon, demeurant à Vernou ; — de Christophe, fils de Mathurin Chippault, nommé par noble homme Christophe de Baignault, écuyer, sieur de Beaufort, qui a signé (1613) ; — de Claudine Vallette, nommée par Claude Bernier, écuyer, sieur de La Touche, Silvine Leloup et Anne Crochet ; — de François Chippault, nommé par François de Baignaulx, fils de monsieur de Beaufort, et demoiselle Charlotte Doutre (?), qui ont signé (1618) ; — d'Antoine Besnard, nommé par Antoine Marchand, conseiller au présidial de Blois, et dame Louise Gallée, femme d'Antoine Leroy, procureur au même siége. — Actes concernant les familles Farineau, Poirier, Ciret, Robereau, Delorme, Mauguin, Gallier, Dandillieux, Blondeau, Salomon, Cervelle, Bertier, Massot, Chauveau, Cadou, Rive, Lepin, Bourgeois, Mesvy, Bourdon, Lasnier, Bourreau, Carré, Roulleau, Robin, Marquet, Musnier, Pothier, Arnoult, Marchal, Valentin, Ferragu, Daubry, Lobereau, Pasnage, Billault, Hérion, Collin, Epinière, Maussaint, Rentien, Laurendeau et autres.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1631-1641. — Commune de Fontaine-en-Sologne. — Registre des baptêmes. — « *Ad posterorum memoriam*, « 1643. — L'an mil six cens quarente troys, le presbi« tère de Fontennes a esté achevé de bastir par moy, « curé dudit Fontennes soubsigné, et à mes seuls des« pens. COUPEAU. » — Baptême : de Louis, fils de Michel Gitton, sieur de Sérigny, et de demoiselle Angélique Lehardy, sa femme, nommé par honnête homme Louis Gitton, sieur des Fontaines, et demoiselle Elizabeth Hardier, qui ont signé (20 septembre 1631) ; — de Marie, fille d'honorable homme Charles Monnière, nommée par noble homme Pierre de Guéret, conseiller du Roi, commissaire des guerres, sieur de Verthois, et dame Rachel Boismartin, qui ont signé ; — d'Anne, fille de Julien Gitton, nommée par discret homme messire François Le Tort, et demoiselle Anne de Préville, qui ont signé ; — de Philippe Mariau, nommé par Philippe de Vernaison, écuyer, sieur de Villetard, qui a signé (1633) ; — de Marguerite, fille de noble homme messire Honorat de Gigost, écuyer, sieur de La Dorée et du Chastillon, gendarme de la compagnie du Roi, et de demoiselle Catherine de Rossignol, sa femme, l'enfant nommée par noble homme César de Barbanson, sieur de Corberande, et demoiselle Marguerite de Saint-Martin, qui ont signé (29 juin 1633) ; — d'Honorat Philippe, nommé par noble homme Honorat de Gigault, *alias* de Gigost), seigneur de La Dorée de Morlus et du Chatillon-Bellefont, qui a signé (1634) ; — d'Honorat Grosbois, nommé par le même ; — de Marie Guion, nommée par le même et demoiselle Claude de Gigault ; — de Catherine Pigelet, nommée par le même et demoiselle Catherine de Préville, qui ont signé (1636) ; — de Jacques, fils de noble homme Michel Gitton, sieur de Sérigny, garde de la porte de Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roi, et de demoiselle Angélique Lehardy, sa femme, ledit enfant né le 24 avril 1634 et baptisé le 19 octobre 1636 ; — de Charles, fils de Léonard Gitton et de Jeanne Grosbois, nommé par Charles de Gigault, fils de monsieur de La Dorée de Morlu, et Jacquette Chefdeville, femme de Jean Bricougne, officier du Roi (1637) ; — d'Anne Gitton, fille d'honnête homme Noel Gitton et de Marie Cherier, nommée par messire Sébastien Gitton, maître ès-arts, et Anne, fille de Noël Lehoux, receveur au grenier à sel de Cheverny ; — de Louis, fils de Charles Mosnier, avocat au siège présidial de Blois, nommé par Louis Gitton, sieur de La Fontaine, et Françoise Gitton, sa sœur (1638) ; — de Jean Corneau, nommé par Jean Corneau et demoiselle Claude de Gigault ; — de Marguerite, fille de noble homme Robert Le Maire et de dame Marguerite Guétrote, nommée par Pierre Remouneau, avocat au parlement et bailli de Cheverny, et dame Rachel Boismartin (15 août 1639) ; — de Marie, fille de Robert Le Maire, nommée par noble homme Michel Picault et Marie Rousseau, femme de M. de Sarrobert (15 août 1639) ; — de Michel Borey, fils de Silvain Borey et d'honnête femme Françoise Gitton, nommé par Michel Gitton, sieur de Serigny, et Marie Gitton ; — de Simonne, fille de Michel Gitton, sieur de Serigny, et d'Angélique Hardy (*alias* Le Hardy) nommée par Simon Coupeau et honnête femme Jeanne Le Noir (1640). — Actes concernant les familles Charuyau, Bernard, Mesnier, Jamain, Grosbois, Pezat, Carré, Gervaise, Viet, Plocquin, Nâlin, Auger, Massot, Seguin, Bertier,

Lafaron, Langlois, Hérion, Gigot, Bourreau, Laubereau, Mousseau, Laurendeau, Bourguignon, Boissellas, Couturier, Batailler, Mantuan, Moreau, Saint-Loup, Roullet, Herpeux, Lecomte, Bauchart, Piédalu, Perderion, Duflié, Gouin, Chauffour, Charlot, Macé, Hargault, Bordier, Dabin, Panaille, Coussé, Maridé, Chabert, Camus, Hanot, Trouillard, Pilleboue, Jalet, Bosseray, Leloup, Delorme, Blondeau, Chesneau, Barré, Rousset, Gaignaison, Pezot, Hazard, Hubon, Bailly et autres.

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1628-1653. — Commune de Fontaine-en-Sologne. — Lettres d'érection de la confrérie du Rosaire, données par R. P. Frère Jacques Germont, licencié en théologie et prieur des Franciscains de Blois (3 septembre 1628). — Listes des membres de la confrérie, parmi lesquelles on trouve demoiselles Anne, Catherine et Marie de Préville, demoiselle Madeleine Le Bailly. — Baptêmes de 1641 à 1653. — Baptême : de Nicolas de Gigault, fils de messire Honorat de Gigault, chevalier, et de demoiselle Louise de Bailly, nommé par messire Nicolas de Sigougnay, écuyer, seigneur de Ferté, et demoiselle Anne de Bailly, veuve de Louis de Fauville, vivant sieur des Caves (7 mai 1642) ; — de Marguerite, fille de Robert Le Maire, sieur de La Charmoye, et de dame Marguerite Guetterotte, sa femme, nommée par noble homme Etienne Brault, sieur de La Lambardière, et demoiselle Marguerite Guerry, fille de noble homme Jacques Guerry, trésorier des gardes du corps du Roi, qui ont signé ; — de René Bresleau, nommé par M[r] René Grosbois, sieur de La Sablonnière ; — de Marie, fille de noble homme Philippe de Vernaison, écuyer, sieur de Villetard, et de demoiselle Marie de Le [illegible] *(sic)*, baptisé étant en danger de mort ; — de Pierre, fils de noble homme Louis Gitton, sieur de La Fontaine, et de demoiselle Elizabeth Le Hardy, nommé par noble homme Pierre Viart, écuyer, sieur de La Sablonnière, et demoiselle Michelle de Gordemont (18 février 1643) ; — de Anne Bourreau, nommée par noble homme Pierre Gourbault, conseiller du Roi et élu en l'élection de Blois ; — de Jacques Bordier, nommé par noble homme François d'Isabeau, écuyer, sieur de La Herre, et honnête femme Jacquette Chefdeville, qui ont signé (1643) ; — de Madeleine, fille de Louis Gitton, sieur de La Fontaine, et d'Elizabeth Le Hardy, nommée par messire Michel Coupeau, curé de Fontaine, et demoiselle Madeleine de Bailly (1644) ; — de Michel, fils d'Honorat de Gigault, écuyer, sieur de La Dorée-Morlu, et de demoiselle Louise de Bailly, nommé par messire Michel Coupeau, prieur de Gy et curé de Fontaine, et Agnès [illegible], femme de Jacques Grosbois, notaire à Fontaine ; — de Pierre Bataille, nommé par Louis Gitton, sieur de La Fontaine, et Jeanne Grosbois, veuve de maître Léonard Gitton ; — de Salomon, fils d'honorable homme Etienne Gitton et de Françoise Richebois, nommé par messire Sébastien Gitton, curé de Neuvy ; — de Marie [illegible], nommée par noble homme Louis de Lavernot, écuyer, sieur de Villesavoir, lieutenant d'une compagnie d'infanterie de la marine ; — de Jacques Bordier, nommé par Urbain Maillet et demoiselle Catherine de Préville, femme de messire Charles Forestrau, chevalier, seigneur de Boisaudet (1646) ; — de Paul Berthier, nommé par maître Nicolas Aubertin, secrétaire de monsieur Madeleine, conseiller au parlement de Paris, présentement au lieu seigneurial de La Ravinière ; — d'Anne Forestrau, fille de messire Charles Forestrau, chevalier, et de demoiselle Catherine de Préville, nommée par François Du Pont, écuyer, sieur du Courtais, et demoiselle Anne de Préville, veuve de Claude de Malon, écuyer, sieur de Juppeau, qui ont signé (29 avril 1647) ; — de Madeleine Rouffart, nommée par François Gombault, sieur de Touchebrault, avocat au parlement ; — de Louis, fils de François de Lavernot, écuyer, sieur de Villesavoir, et de Jacquette Chefdeville, sa femme, nommée par François de Lavernot, écuyer, sieur de Brauillart, et dame Anne de Lavernot, femme de Jean Guyot, contrôleur de la maison du Roi (18 octobre 164[illegible]) ; — de Jeanne, fille d'honorable homme Simon Coupeau, nommée par noble homme [illegible], sieur de La [illegible]. — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Chantier, Herbelot, Huchereau, Le Redde, Boucher, Pouchereau, Vavasseur, Maray, Picquet, Guibert, Cartin, Leclère, Huré, Goujard, Ricard, Besnard, Seguin, Trouillard, [illegible], [illegible], [illegible] et autres. — Sur un feuille de garde : « Le jeudi 7 de mai 1642, mourut Ca« therine de [illegible], femme de messire Honorat de « Gigault, chevalier, seigneur de La Dorée et de Morlu. « Voir sa tombe dans le chœur de l'église de Fontaine, « sous le pupitre. »

GG. 4. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1654-1661. — Commune de Fontaine-en-Sologne. — Baptêmes du 2 janvier 1654 au [illegible] 1661 ; — mariages du 12 janvier 1654 au [illegible] 1661

— Baptême de Simon, fils d'honorable homme Simon Coupeau et de dame Marie Bezard, nommé par noble homme Salomon Brossard, chef de paneterie de S. A. R., et dame Jacquette Chefdeville, veuve de noble homme Louis de Lavernot, vivant sieur de Villesavoir, qui ont signé ; — de Jacquette, fille de noble homme Henri Affouard et de Silvine Villehardy, nommée par noble homme Etienne Carré, conseiller du Roi, élu en l'élection de Romorantin, et dame Jacquette Chefdeville, qui ont signé (1655) ; — de René, fils de maître René Grosbois, notaire à Fontaine ; — de Marie Savaron, nommée par Henri Affouard, marchand, et demoiselle Madeleine, fille de noble homme Louis Gitton, sieur de La Fontaine, qui ont signé ; — de Jacques Rivé, nommé par noble homme Claude Boutault, avocat au parlement, et demoiselle Marie de La Chesnaye, qui ont signé ; — de Claude Affouard, nommé par honorable homme Claude Baschod, sieur de Lesbat, et honnête fille Charlotte Gitton, qui ont signé. — Mariage : de René Grosbois, notaire à Fontaine, avec Marie Fellonneau (1656) ; — de maître Michel Dreullaye, lieutenant et notaire en la châtellenie de La Ferté-Nabert, fils de François Dreullaye, lieutenant et notaire au bailliage de Bonneville, et de Françoise Papin, de la paroisse d'Ivoy, avec Charlotte, fille de Léonard Gitton, en son vivant notaire à Fontaine (1661). — Actes concernant les familles Dousset, Guéret, Lehay, Pasquier, Vassay, Bauchard, Borde, Laurent, Naslin, Coupeau, Martineau, Rouault, Brethinon, Blondeau, Dupas, Jalet, Julien, Harault, Fontaine, Clément, Picquet, Lenain, Bourdine, Thierry, Corpin, Buffié, Delorme, Calle, Fillon, Perdereau, Dardillieux, Boucher, Bourguignon, Rousselin, Langlois, Auger, Tessier, Boulay, Beguin, Habert, Tabarin, Poulain, Gauthier, Chantier, Labbé, Torier, Rilly, Garnier, Coussay, Barbou, Chesneau, Camus, Minet, Ochereau, Marguy, Gasnier, Gaudin, Guillouin, Cadeau, Corbeau, Le Redde, Pelé, Cartier, Harpeux, Barbet, Parot, Prieur, Foreau et autres.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1656-1671. — Commune de Fontaine-en-Sologne. — Sépultures. — Inhumation : de Madeleine Gitton, fille de Louis Gitton, sieur de La Fontaine, et de feue demoiselle [illegible] Le Hardy (1656) ; — de Charles Gitton, fils de feu Léonard Gitton, vivant notaire, et de Jeanne Grosbois, décédé à l'âge de vingt-deux ans (1659) ; — de Marie Gitton, âgée de 63 ans (1662) ; — de Philippe Leschauché, veuve d'un nommé Charbonnier, en son vivant maître d'école (1664) ; — de Jeanne Grosbois, veuve de Salomon Gitton, vivant notaire de ce bourg (de Fontaine) « dict La Mothe-Gitton » ; — de Marie Charrier, veuve de Noël Gitton, en son vivant marchand au bourg de Fontaine. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1661-1676. — Commune de Fontaine-en-Sologne. Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Madeleine Martin, nommée par Noël Gitton et Madeleine, fille de maître Henri Affouard, sieur de Poilly, qui ont signé ; — de Anne Bigot, nommée par René Berthaulme, sieur de La Chavanière, et Anne Bruneau ; — de Simon Potet, nommé par noble homme François Renard, aide d'échansonnerie de la maison du Roi. — Liste des personnes confirmées dans l'église de Fontaine, le 9 mai 1667, par Monseigneur Du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans. — Baptême: de René Thomas, nommé par René Berthaume et Anne de Sabreuns (?) ; — d'Etienne, fils de Noël Gitton, marchand, et de Charlotte Gitton, sa femme, nommé par Etienne, fils d'Etienne Carré, conseiller du Roi (1673). — Mariage de noble homme Jean de Sasnières, écuyer, fils de feux François-Louis de Sasnières, et Léonarde de Breschard (?), de la paroisse de Neuvy-le-Barrois, diocèse de Nevers, avec Charlotte Gitton, veuve de Noël Gitton (19 août 1675). — Baptême de Jean Yvonnet, nommé par noble homme Jean de Sasnières, écuyer, seigneur de Combette, qui a signé. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Rivet, Guerniet, Savaron, Laurendeau, Girard, Plessis, Camus, Trotterceau, Guibert, Benoît, Rousselin, Haguenier, Jacquet, Delorme, Gachon, Guerin, Naslin, Cadou, Hordelalay, Moreau, Massot, Breton, Rousseau, Mestivier, Torier, Durand, Habert, Auger, Morel, Fonteneau, Marquet, Bordier, Boisselas, Chesnay, Cerneau, Lepin, Leclerc, Robinet, Perdriau, Dardilleux, Clément, Goubeau, Poigny, Besnard, Courtas, Pilleboue, Cibotier, Richard, Gaudin, Beaujour, Pelé, Chantier, Chaillou, Delouche, Aubin, Monnoyer, Hérion, Macé, Delaboissière, Branchu, Fillon, Arrault, Barançon, Renard, Potet, Ranger, Chantereau, Pesart, Debrinay, Robin, Diette, Legras, Bourreau, Pochereau, Michot, Petit, Lelièvre, Guillon, Pichot, Grosbois, Paunin, Barbou, Richer, Moreillon, Chabelat, Gouard, Roulleau, Delameule et autres.

GG. 7. (Registre.) In-4°, 260 feuillets, papier.

1676-1699. — Commune de Fontaines-en-Sologne. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Jean Coussay, nommé par noble homme Jean de Sasnières, écuyer, seigneur de Combette, et Denise Decourcelles, qui ont signé ; — de François Leloup, nommé par noble homme François Thiriou, sieur de Pontis, et Denise Decourcelles ; — d'Etienne Pichot, nommé par noble homme Etienne Carré et demoiselle Marguerite Delaboullaye ; — de Mathurin Corbin, nommé par Etienne Carré et demoiselle Marie Pinon, veuve de Mathurin Lehoux, vivant conseiller du Roi au grenier à sel de Cheverny ; — de François Naudin, nommé par François Thiriou, sieur des Augeries. — Liste des personnes confirmées en l'église de Fontaines, le 11 avril 1682. — Baptême : de François Gauthier, nommé par François Bourguignon, chirurgien, et dame Françoise Charlemagne ; — de Pierre Belot, nommé par Etienne Carré et dame Françoise Charlemagne ; — de Michel Rivé, nommé par le sieur Michel Dreuillaye et demoiselle Anne Charlemagne ; — de Anne, fille de Jacques Pertuis, nommée par noble homme Emard-Théodore Lecocq, écuyer, sieur de Germain, seigneur de Briou, et demoiselle Anne Levieux ; — d'Etienne-Louis, né du 16 mars 1698, du légitime mariage d'honorable homme Etienne Gitton, sieur du Plessis, avec demoiselle Eugénie-Françoise de Renard, l'enfant nommé par noble personne Louis-Honorat de Renard et honnête dame Marie Pihoret, en présence de demoiselle Charlotte Gitton, grand-mère, de noble homme Louis de Montenay, écuyer, sieur de Tauras, l'un des gardes de S. M., et de Michel Dreuillaye, sieur des Bordes, qui ont signé (18 mars 1698) ; — de Charles-François Gitton, fils des mêmes, nommé par Guillaume Malescot et demoiselle Charlotte Gitton (11 juillet 1699) ; — de Charles Garapin, nommé par Aimard-Théodore Lecocq, sieur de Germain, et demoiselle Marie Barbou. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 8. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1700-1704. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation dans le cimetière de l'église : de Jacques Girardin, curé de Fontaines, âgé de 39 ans ; — de messire Pierre Chautard, vicaire de Fontaines, âgé d'environ 28 ans. — Baptême : de René, fils de René Bertheaume, sieur de La Chavernière, et de Catherine Lefort, nommé par René Bertheaume, sieur de La Brosse ; — de Madeleine Goubert, nommée par messire Aimar Lecocq, chevalier, seigneur de Germain, de Briou et de La Ravinière, et demoiselle Marianne de Lavau ; — de Marie-Eugénie, fille d'honnête homme Etienne Gitton, sieur du Plessis, bourgeois de Blois, et de dame Eugénie de Renard de Rilly, nommée par Etienne-Louis Gitton et demoiselle Charlotte Gitton, veuve de noble homme Jean de Sasnières, écuyer, sieur de Combette, au lieu et place de dame Marguerite de Renard de Rilly, religieuse de La Guiche.

GG. 9. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1704-1711. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Pierre Bonsigne, nommé par maître Pierre Bellay, ancien officier de feue Mademoiselle d'Orléans, et demoiselle Marianne Bellay, sa fille ; — de Jacques-Etienne, fils de maître Etienne Gitton du Plessis, bourgeois de Blois, et dame Eugénie de Renard, nommé par maître Jacques Gillet, prêtre, curé de Fontaines, et dame Eugénie de Renard ; — de Jacques-Pierre Bossin, nommé par noble homme Jacques Le Goust, chevalier, seigneur de Laspois, demeurant à Paris, et dame Elisabeth Moreau, femme de Pierre Bellay, sieur de La Houssaye ; — d'Honoré, fils d'Etienne Gitton et de demoiselle Eugénie de Renard, nommé par Joseph de Lerette, écuyer, et Catherine-Françoise de Renard. — Inhumation dans le cimetière de l'église de Fontaines, auprès de la petite porte, du corps de feu messire Henri Sauray, vivant prêtre, bachelier de Sorbonne, curé de Fontaines, âgé de 32 ans.

GG. 10. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1711-1716. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême [illegible] nommé par messire Jean [illegible], conseiller [illegible] des Monnaies à Paris, et Marie-Anne [illegible]. — Mariage de maître François Savart, [illegible] à Yvoy, fils de maître François Savart, vivant [illegible] à Yvoy, avec demoiselle Catherine, fille de maître François Gaut[illegible] et d'Anne [illegible], en présence de maître [illegible] Le-[illegible] et demoiselle Anne Savart, [illegible] Charles [illegible] maître François [illegible] [illegible]

parents qui ont signé. — Baptême de Henri, fils de maître Honorat Beauvais, fermier de La Ravinière, nommé par François Savart, lieutenant et notaire à Yvoy, et dame Henriette-Françoise-Radegonde de Taillevis, femme de noble homme Elie Dupont, écuyer, sieur du Courtais ; — de Nicolas Leredde, nommé par Louis-Jacques Du Houpy, sieur de La Roche, et dame Elisabeth Moreau, veuve du sieur Pierre Bellay, officier de son Altesse Royale Mademoiselle. — Note : « Le mercredi 22 janvier 1716, est décédée, dans le château de Blois, la reine de Pologne. Le mercredi 5 Février même année, les ponts de Blois ont esté entièrement emportés par les glaces. »

GG. 14. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1716-1720. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Jacques-Nicolas Leredde, nommé par Louis-Jacques du Houpy de La Roche, et dame Elizabeth Moreau, veuve du sieur Pierre Bellay ; — de Claude, fils d'honorable homme Honorat Beauvais et d'Anne Gauthier, nommé par monsieur Claude Daumet, ancien écuyer, valet de chambre ordinaire de feu Monsieur le duc d'Orléans, seigneur de Brinon, et dame Anne Bertheaume. — Bénédiction de la grosse cloche de la paroisse de Notre-Dame de Fontaines, pesant 2,000 livres ou environ, par messire Jacques Desouches, prêtre curé dudit Fontaines, nommée Marie-Françoise par messire Jacques Carré, conseiller du roi, secrétaire et receveur au grenier à sel de Cheverny, et dame Françoise-Henriette-Radegonde de Taillevis, veuve de messire Elie Dupont, écuyer, seigneur du Courtais et autres lieux, qui ont signé (27 mai 1717). — Baptême de Pierre-François Guérin, nommé par messire Pierre Bernard, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel, et demoiselle Françoise Gallon de Beauregard, son épouse, qui ont signé. — Inhumation par monsieur Dauphin, prieur de Courmemin, dans l'église de Fontaines, du corps de François Du Houpy, fils du sieur de La Roche et de dame Marie-Anne Bellay, âgé de 18 mois. — Baptême de Louis, fils d'Honorat Beauvais, fermier général de la terre de La Ravinière, nommé par messire Louis Bertheaume, prêtre prieur de Seillac, et demoiselle Madelaine Lerasle.

GG. 15. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1720-1733. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Claude-Emard Desouches, nommé par le sieur Gitton du Plessis et Jeanne Guibert ; — de Anne Lepage, nommée par Jacques Gitton, sieur du Plessis et Marie Moreau, signé Jacobus du Plessis. — Inhumation, dans l'église de Fontaines, de noble dame Eugénie-Françoise de Renard, veuve du sieur Etienne Gitton du Plessis, en présence de noble homme Jean-Baptiste de Renard, chevalier, seigneur de Maray, et de noble homme Balthazar de Lerette, chevalier, seigneur de Poix, qui ont signé (13 octobre 1724). — Baptême d'Elisabeth Gillet, nommée par le sieur Jean Chesnay et honnête demoiselle Marie-Anne Elisabeth Du Houpy. — Inhumation dans l'église de Fontaines, du sieur Jean-Baptiste d'Elbeuf, seigneur du Gué-La-Guette, âgé de 72 ans (17 octobre 1727). — Bénédiction de la chapelle du Gué-La-Guette (19 novembre 1728). — Inhumation de messire Jacques Desouches, curé de Fontaines, âgé de 80 ans, à la petite porte de l'église, sépulture qu'il s'était choisie par humilité (3 janvier 1730).

GG. 16. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1733-1737. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépaltures. — Baptême de Marie-Anne Doyen, nommée par Louis Jolivet et Marie-Anne-Elisabeth Du Houpy de La Roche, qui ont signé. — Mariage de noble homme Pierre-Louis de Rodes de Longueville, écuyer, fils de messire Jean de Rodes, chevalier, seigneur de Longueville, et de défunte dame Marie-Agnès Cahu, de la paroisse de Romorantin, avec demoiselle Marie-Anne-Elisabeth Sausset, fille de défunts honorable homme Etienne Sausset, officier de feue Madame, fille de France, duchesse de Berry, et dame Françoise Carré, de la paroisse de St-Solenne de Blois, en présence de messire Jean de Rodes, chevalier, seigneur de Longueville, père de l'époux, de noble homme Valerien de Rodes, écuyer, seigneur de Montault, cousin germain, de noble homme Claude-François de Boisguerret, écuyer, seigneur de La Vallière, et demoiselle Marie de Boisgueret de La Vallière, cousin et cousine, de Pierre Hernault, écuyer, seigneur de Beaumont, ami, de monsieur Etienne Cheron, conseiller du Roi, lieutenant assesseur criminel et civil au bailliage et siége présidial de Blois, beau frère de l'épouse, de dame Marguerite Gittard, veuve de M. Jacques César Jabres de la Coussinière, aussi conseiller du Roi, lieutenant assesseur criminel et civil audit siége, et de demoiselle Marguerite-Elisabeth Gittard, amis de l'épouse, de maître Louis Lambert, notaire royal à Blois, qui ont signé (12 novembre 173[illegible]).

GG. 14. (Registre.) — In 4°, 37 feuillets, papier.

1737-1740. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de François Rigault avec demoiselle Marie-Anne-Elisabeth Du Houpy de La Roche, fille du sieur Jacques-Louis Du Houpy de La Roche et de dame Marie-Anne Bellay, en présence des parents et amis qui ont signé (5 février 1737). — Inhumation dans l'église de Fontaines, du Révérend père Bruno de Vendôme, prêtre capucin et gardien de Romorantin, âgé d'environ 55 ans, en présence du Révérend père Pacifique de Bourges (son nom de famille était Bodard). — Bénédiction de la grosse cloche de Fontaines, nommée Marie-Anne-Louise, par haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reinel, comte de Cheverny, seigneur de cette paroisse, et par haute et puissante dame Marie-Anne-Louise de Querouartz, épouse de messire Georges Phelipeaux d'Herbault, lieutenant du Roi en Orléanais, au département du Blésois, les susdits seigneur et dame absents (26 novembre 1738). — Note. « Les couvertures de la tour, des deux chapelles et de la nef ont été faites à neuf ; le carrelage de l'église refait en entier, le tout en la même année. La croix qui est sur la tour avec le coq ont aussi été faits à neuf. »

GG. 15. (Cahiers.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1740-1749. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation dans l'église de Fontaine, du corps du sieur Louis-Jacques Du Houpy de La Roche, bourgeois de St-Solenne de Blois, âgé de 47 ans (22 septembre 1740). — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Pasty, Boutron, Jardrain, Plessis, Guy, Robin, Corbeau, Rubain, Chaussard, Robert, Rentien, Daubry, Plotu, Garnault, Chesneau, Gibois, Portier, Feuillet, Pertuis, Guibert, Barbou, Desloge, Porson, Filion, Duveau, Prévost, Closereau, Pinault, Pichereau, Hanault, Lemoine, Charbonneau, Pellé, Gaschon, Lepine, Dazée, Meschin, Moreau, Herion, Pasquier, Foucher, Gautier, Goubault, Pichot, Guérin, Leroy, Beaudouin, Breton, Dubois, Rilly, Leloup, Piquet, Blanchard, Marquet, Jullien, Cazin, Hidouin, Thion, Courcelle, Desouches, Fouet, Ferrand, Louet, Cadou, Bezard, Boullard, Riverin, Diet, Lemasle, Arrault, Manille, Dalincourt, Girard, Paunin, Denis, Cellier, Chaumont, Besnard, Millet, Pean, Daveau, Marteau, Lornet, Prouteau, Rendumeau, Aubin, Fontaine, Pelletier, Dazard, Dufour, Crespin, Vathe, Fonteneau, Lafond, Lenoir, Blanchet, Jourdain, Babilleau, Bardon, Bonnard, Trefaux, Chaperon, Seguin, Veigner, Bohaire, Trosseau, Lubineau, Doyen, Ravineau, Robert, Chereau, Cholet, Fesan, Martin, Rousseau, Barbier, Clément, Chery, Calles, Huguet, Mousset, Nivelle, Delabarre, Morand, Garnier, Lerat, Beruier, Billon, Adam, Touchain, Leddet, Charlot, Tondereau, Follet, Rocher, Pinard, Daubry, Coussay, Boulais, Trotereau, Darmé, Beaugendre, Masson, Lancelot, Delorme, Habert, Brossier, Odion, Dessy, Regnault, Cofferand, Havart, Corbin, Poplain, Gitton, Richard, Chantier, Maulnoir, Vacher, Lucas, Ploquain, Beausoir, Souger, Chauvin, Chaplain, Bailly, Lecourt, Blot, Rablot, Chablot, Templier, Avisseau, Gervais, Mouzay, Couette, Legros, Baron, Simion, Dupuis, Delins, Soufflet[illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Pissereau, Naslin, Cherier, Chenu, Porcher, Racine, Thierry, Foix, Lemaire, Touchet, Daridan, Bigot, Huart, Cordelet, Vigneron, Germain, Fuzelier, Martinet, Renault, Gaveau, Jousselin, Cottelifaux, Greslé, Mauclerc, Michou, Chauchet, Barry, Hémery, Dubois, Brunet, Taventa, Dhuisme, Guillemin, Douet, Lepage, Martin, Danger, Pinne, Ledoux, Tourlet, Bodin, Samson, Coupechou, Baudet, Foucard, Poulin, Castalot, Bellouin, Marié, Lion, Bottin, Varlai, Affouart, Chesnay, Moireau, Giboureau, Legroux, Chanteloup, Hordelé, Serat, Naudin, Sauvage, Bellois, Boisselin, Vivier, Tinchant, Hivonnet, Plouart, Rivière, Lair, Hermelin, Vergnault, Pineau, Paquet, Lebrun, Petinay, Martin, Ballon, Daburon, Bimbenet, Gautry, Petré, Fourré, Leclair, Vion, Pillot, Limbert, Hémeray, Chauveau, Gié, Landerouin, Chaussard, Bardin, Cloutereau, Aubert, Delaunay, Douard, Bouquin, Bodeau, Mabilleau, Mahy, Langlois, Laubray et autres.

GG. 16. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1750-1764. — Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Gabriel-Joseph, fils de Gabriel Vergnault, maitre chirurgien, et dame Catherine-Marguerite [illegible]. — Bénédiction [illegible] cloche de Fontaines par [illegible] René [illegible], curé de ladite paroisse, nommée [illegible], en présence de messieurs les curés de [illegible], de [illegible], curé de Billy, et [illegible] de N. D. de [illegible], laquelle a été fondue par [illegible], de la ville de Montauban. — Inhumation de [illegible] René [illegible], prêtre, curé de Fontaines, [illegible] dans la chapelle du Rosaire de l'église paroissiale (10 [illegible] 17[illegible]). — de dame Marie-Anne [illegible], veuve de [illegible] d'Elbeut, écuyer, seigneur de [illegible], âgée de 72 ans, dans la même église (3 mars 17[illegible]).

GG. 17. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1765-1774.—Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « L'an mil sept cent soixante-« treize, je soussigné ai pris possession de la cure de « Fontaine, en vertu de la résignation faite en ma faveur « par maître Philippe Ferrand, dernier titulaire, paisible « possesseur, admise en cour de Rome et revêtue de « toutes les formalités, conformément aux lois, arrêts et « ordonnances du royaume, dont l'acte a été rédigé par « l'un des notaires apostoliques du diocèse d'Orléans « nommé Picqueret : signé : M Herault curé de Fontaine.» — Mariage de Pierre-Laurent Bourgeois, garçon majeur, fils de défunt maître Pierre-Laurent Bourgeois, en son vivant conseiller du Roi et son contrôleur au grenier à sel de Cheverny, et de dame Catherine Cleret, avec demoiselle Marguerite Bailly, fille mineure de défunt maître Jean Bailly et de dame Marie Guilbert, en présence d'un grand nombre de parents et amis qui ont signé. — Actes concernant généralement les familles dont les noms précèdent.

GG. 18. (Registre.) — in-folio, 82 feuillets, papier.

1775-1783.—Commune de Fontaines. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Anne-Françoise-Jeanne-Pauline, fille du sieur Claude-Adrien de Gauvillier, contrôleur ambulant, receveur général des domaines du Roi, et de demoiselle Anne Germon, ondoyée au château du Gué-La-Guette, à cause du péril de mort, nommée par haut et puissant seigneur Jean-Nicolas, comte de Dufort, seigneur de Fontaine, lieutenant général du Blésois, et demoiselle Françoise Boësnier, qui ont signé (30 juin 1779.) — Mariage de Paul-Jacques Fouquet, maître en chirurgie, avec demoiselle Anne, fille majeure du sieur Gabriel Vergnault, maître en chirurgie, et de dame Catherine Grougnard. — Actes concernant généralement les familles dont les noms précèdent.

GG. 19. (Registre.) In-folio, 80 feuillets, papier.

1784-1792.—Commune de Fontaines.— Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant généralement les familles dont les noms précèdent, et celles dont les noms suivent : Barré, Duval, Budault, Marquis, Carré, Castelnau, Lefèvre, Chaille, Jacquet, Ledy, Guenon, Blineau, Chenefou, Ricois, Musset, Proust, Callault, Maillet, Imbert, Bertin, Carron, Bisson, Christofle, Brinas, Couriou, Taillandier, Bouton, Morin, Limosin, Bourguignon, Recuser, Blondel, Gaudron, Guelier, Labry, Gouffault, Fouquet, Barreau, Saunier, Dorleaus, Bergereau, Cadoré, Delavigne, Picard, Bourdillon, Charbonnier, Léquité, Guillebert, Couratin, Beignet, Lunnier, Lhomme, Vannier, Mary, Adou, Lobriou, Chaufour, Chevallier, Bourbon, Cholet, Lespagnol, Duhou, Villardery, Lachapelle, Levêque, Vaillant, Lefeque, Firmin, Mollet, Bonnet, Robineau, Goupillon, Merigon, Menou, Bodard, Lesueur, Maussard, Bondeux, Lechesne, Lebeau, Nouveau, Rouchet, Boignon, Fidé, Boy, Lalun, Descluies, Juber, Vaslin, Cartier, Leplat, Mezard, Lucas, Monellet, Boutin, Jallet, Briand, Desaine, Godillon, Crosny, Regnier, Criblé, Lanbrun, Lambard, Binon et autres.

GG. 1. (Registre.) — In 4°, 105 feuillets, papier.

1622-1637. — Huisseau-sur-Cosson (Commune de). — Baptêmes. — Baptême : de Marguerite, fille de noble homme François de Sity, écuyer, lieutenant des gardes de Monseigneur le comte de Saint-Paul, et lieutenant des chasses du comté de Blois, et de Marguerite Le Gourlier, l'enfant nommée par messire François de Johanne, écuyer, général et capitaine de la comté de Blois, et Anne Le Chat, femme de monsieur Des Brosses, qui a signé ; — d'Isabelle, fille de Laurent Niau et de Marguerite Blanchet, nommée par noble homme Armand Rossignol, sieur de La Touche, et Isabelle, fille de noble homme Barthelemy Du Pré, secrétaire du Roi, trésorier général de ses finances en la généralité de Poitou ; — de Marguerite Morin, nommée par Armand de Johanne, écuyer, sieur de Saumery, et Marguerite Le Gourlier, femme de noble homme François de Sity ; — de Jacques, fils de noble homme François de Sity et de Marguerite Le Gourlier, nommé par messire Jacques de Béziade, seigneur d'Avaray, et demoiselle Charlotte Martin, femme de monsieur de Saumery (1623) ; — de Jacques Bourillon, nommé par frère Jacques Dufour, religieux de Bourgmoyen, et demoiselle Anne Mallier, fille de François Mallier, écuyer, sieur de Villeneuve et grand-maître des eaux et forêts de la généralité d'Orléans (1623) ; — de Jacques, fils de François de Johanne, seigneur de Saumery, et de Charlotte Martin, nommé par monsieur de Sauveterre, messire Jacques de Béziade, seigneur d'Avaray, et dame Marie Le Féron, femme de Baltazar Phelipeaux ; — de Françoise Poullet, nommée par noble homme Samson de Johanne, sieur des

Landes, qui a signé, et Françoise de La Lionère ; — de Pierre Court, nommé par Pierre Apou, procureur au Présidial de Blois, et dame Marie de Brienne, femme de noble homme Noël Brisset, chef de fruiterie de la maison de la reine mère (1624) ; — d'Anne Bézard, nommée par demoiselle Anne Daguier, femme de monsieur maître Guillaume Ribier, conseiller du Roi au siége présidial de Blois (1628) ; — de François Delachesnaye, nommé par messire François de Johanne et Marie Le Feron, femme de messire Baltazar Phelypeaux, seigneur d'Herbault (1630) ; — d'Armand Lecomte, nommé par Jean Maller, écuyer, sieur de Villeneuve et des Grandes-Brosses de Marigny, et demoiselle Marie de Johanne, fille de monsieur de Saumery ; — de Madeleine Dirrigari, nommée par Jean de Bodin, écuyer, sieur de Boisrenard, lieutenant d'une compagnie de gens de pied, et demoiselle Madeleine de Johanne, qui ont signé (1632) ; — de Gentienne, fille de noble homme Hélie Belin, nommée par noble homme Noël Brisset et demoiselle Gabrielle de Pretis, femme de Jean Mallier ; — de Gabrielle Sébille, nommée par René de Lavernot, écuyer, sieur de Meresville, et demoiselle Gabrielle de Pretis, qui ont signé (1633) ; — de Guillaume, fils de noble homme Pierre Pissonnet, garde du parc de Chambord, nommé par Guillaume Charron, conseiller du Roi, contrôleur général et provincial en Picardie, et demoiselle Léonor de Bodin de Boisrenard, femme de Jacques Viart, écuyer, sieur de La Noue, conseiller du Roi et de Monsieur son frère unique, et maître des eaux et forêts au comté de Blois (1635) ; — de Jacques, fils de René Delachesnaye, officier de la maison du Roi, et de dame Marie de Mazille, nommé par Jacques de Saumery et demoiselle Marie de Saumery, qui ont signé ; — de François, fils d'honorable homme Jean Tessalin, concierge du château de Chambord, nommé par monsieur de Boisrenard et demoiselle Marie de Johanne de Saumery (1636) ; — de Bonaventure Collet, nommé par messire Bonaventure Roulleau, sieur de Bazoches, prédicateur du Roi, conseiller et aumônier de Monseigneur, et demoiselle Anne, fille de François de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery et d'Huisseau, qui ont signé (1636). — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Fortin, Chaillou, Niau, Blanchet, Lepage, Deniau, Deblois, Gitteau, Nay, Bauchard, Dubeau, Roullin, Lecomte, Ménier, Lebouc, Pelletereau, Robert, Chereau, Hidouin, Bernard, Boullier, Dorion, Gastineau, Dubois, Besnard, Chantereau, Gobin, Sebeau, Cousturier, Gendrier, Charron, Dalarue, Rangeard, Brunet, Ouzan, Pigerdon, Jusseaume, Dazard, Roullon, Rivière, Leroy, Guillemin, Charbonnier, Amiot, Briault, Moreau, Labbé, Boislesve, Chauvet, Delaborde, Bonnier, Folletier, Sebille, Guiot, Clément, Tranchault, Chemineau, Gabilleau, Mordelet, Delacour, Richard, Dechambre, Verdier, Delaforge, Bordereau, Pécault, Rayer, Branchu, Vacher, Dusaulu, Leroux, Fourray, Delaplanche, Galliot, Pasquier, Douin, Thierry, Thibault, Viau, Gautier, Callant, Bourniqueau, Connon, Garneau, Barbier, Buisson, Drouet, Rangeard, Court, Menuet, Delanoue, Gervaise, Mauny, Valon, Chauvin, Collin, Boigin, Mignot, Ribriou, Durand, Rossignol, Chasseloup, Ménard, Dufié, Couette, Cochart, Thévenon, Delaloy, Petit, Yvet, Levrault, Nâlin, Combault, Marié, Rousseau, Pelé, Bonnier, Mauger, Daniel, Mazille, Chereau, Gibon, Billault, Hordelalay, Guesdon, Alard, Malécot, Guyon, Ferasson, Bricet, Lemarié, Achin, Motteau, Boulard, Samson, Massion, Raseau, Perron, Carpentier, Speau, Debrienne, Meunier, Hareau, Guibourg, Fesnault, Luret, Baudet, Poirrier, Guéreau, Boufard, Lubin, Daneau, Dussault, Chouard, Rotté, Orgeon, Gallois, Quentin, Mettais, Huet, Lambert, Parent, Jousselin, Cartier, Rouillon, Carlin, Roguet, Rifaut Malassené, Blanche, Duval et autres.

GG. 2. (Registre. — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1637-1651. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des baptêmes. — Baptême : de Jean Charron, nommé par messire François Blanchet, prieur commendataire de Semoy, et demoiselle Louise Deloynes, femme de noble homme Jacques Blanchet, conseiller du Roi et de Monseigneur, et maître ordinaire en la chambre des comptes (1638) ; — de Louis Calaut, nommé par noble homme François Ratouin et demoiselle Madeleine Du Bruny, qui ont signé (1638) ; — de Marie, fille de noble homme Etienne Belin, nommée par noble homme François Midon, écuyer de cuisine de la maison du Roi, et Marie Jarday, fille de noble homme Benjamin Jarday, officier du gobelet du Roi ; — de Pierre Lepage, nommé par Pierre Pissonnet, commissaire ordinaire de l'artillerie de France et garde ordinaire du parc de Chambord [illegible] ; — de Marie, fille de François Pissonnet et de Marie Benoît, nommée par dame Guillemette Charron ; — de François Menuet, nommé par maître [illegible], au présidial de Blois, et Elizabeth, fille de maître René Daniel, avocat au même siége ; — de Charles, [illegible] homme Pierre Pissonnet et de Renée Malherbe, nommé par François Pissonnet et Jeanne [illegible] ; — de Jean, fils de Charles Pissonnet et de Geneviève [illegible], nommé par noble Jacques Charron, conseiller du Roi, et demoiselle Marie Charron, sa fille ; — de Marie, [illegible] Pissonnet et de Renée [illegible], nommée par les mêmes

que ci-dessus (1643), — de Jean Leroux, nommé noble homme Jean Le Lièvre, écuyer, sieur de Lormoye et du Portail, et Guillemette Hélye ; — de Claude Viau, nommé par Claude, fils de Claude de La Lionnaire (*alias* Lionnère), écuyer, sieur de Conon, et Louise Le Bossu ; — de Jacques, fils de Charles Pissonnet et de Geneviève Charron, nommé par Pierre Pissonnet et demoiselle Guillemette Charron, femme de noble homme Michel Baudry, qui ont signé (1645) ; — de Marie, fille d'Eloi Martin, sieur des Brosses, écuyer général de S. A. R. en son parc de Chambord, et agent d'affaires de monsieur de Saumery ; — de Marguerite Deblois, nommée par noble homme Jacques Blanchet, conseiller du Roi, et Marguerite Coulombeau, femme de noble homme Jean de Châteauviel, seigneur de La Blanchardière, qui ont signé. — Baptême de la grosse cloche de l'église d'Huisseau, nommée par messire Jacques de Johanne de La Carre, seigneur de Saumery, écuyer de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, et capitaine au régiment de Piémont, et demoiselle Marie Charron, fille de monsieur Jacques Charron, conseiller du Roi en son conseil d'état, et intendant des turcies et levées de France (8 mai 1646). — Baptême : de Gilles Hubert nommé par Denis Gallard, écuyer, sieur de La Motte d'Huisseau, et Marie Hubert ; — de François Dupont, nommé par François Du Breuil, gardien du parc de Chambord, et Charlotte Pissonnet ; — de Guillaume, fils Charles Pissonnet, garde-marteau de la forêt de Boulogne, et de Geneviève Charron, nommé par maître Michel Baudry, procureur du Roi à Blois, et Marguerite Pissonnet, qui ont signé (1649) ; — de Jacques, fils de René de La Chesnaye, garde des plaisirs du Roi et de Son Altesse, nommé par messire Nicolas Grillet, prêtre, prieur-curé d'Huisseau, et Madeleine Deluynes (*alias* Desnoynes), femme de noble homme Jacques Blanchet, naguère maître en la chambre des comptes ; — de Jean-Jacques Pissonnet, fils de Charles Pissonnet, garde-marteau de la forêt de Boulogne, et de Geneviève Charron, nommé par Jean-Jacques Charron, écuyer, seigneur de Menars, fils de messire Jacques Charron, conseiller du Roi en ses conseils, intendant des turcies et levées de France, et dame Catherine Charron, femme de messire Jacques de Johanne de La Carre, seigneur de Saumery, gouverneur et bailli de Blois. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Rousseau, Huet, Rivière, Brillaut, Quartier, Brouste, Bigot, Jousselin, Drouet, Aubin, Guérin, Guiet, Lochon, Gouiard, Daviau, Girard, Masson, Gallet, Chardon, Gaudry, Rouget, Desloges, Tronchet, Habert, Lebled, Chevalier, Maubouart, Ragot, Garnier, Choron, Arnoton, Frion, Levret, Ferme, Maubois, Germain, Viateur, Hachin, Haslé, Mutin, Vallière, Mulotteau, Descours, Emery, Roguet, Sicard, Rabat, Chapelain, Micheaux, Pillereau, Duméný, Bizard, Claisier, Cazin, Leduc, Ruan, Genest, Perron, Peigné, Lejart, Grelot, Nozieux, Dorion, Humery, Nigault, Gobert, Gilles, Couteau, Lechat, Huberson, Méry et en général celles énoncées dans l'article précédent.

GG. 5. (Registre.) — in-4°, 40 feuillets, papier.

1651-1656. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des baptêmes. — Baptême : de Jacques-François, fils de messire Jacques de La Carre, chevalier, seigneur de Saumery, maréchal des camps et armées du Roi, mestre de camp du régiment d'infanterie de S. A. R., gouverneur et bailli de Blois, et de dame Catherine Charron, l'enfant nommé par messire Jacques Charron, conseiller du Roi, intendant des turcies et levées de France, et dame Marie de Johanne de La Carre, femme de messire Charles de Carles, chevalier, seigneur de Pradines, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R., qui ont signé (27 décembre 1651) ; — de Charles Donnemaison, nommé par messire Charles-Léon de Carles de Pradines, gentilhomme de la chambre de S. A. R., et dame Catherine Charron, femme de monsieur de Saumery, qui ont signé ; — de Marie, fille d'honorable homme Renaud Tessereau, garde de Chambord, nommé par honorable homme Guillaume Charron et honnête fille Charlotte Pissonnet ; — de Jacques Laurent, nommé par messire Jean-Jacques Charron, seigneur de Menars, et demoiselle Thérèse Charron, qui ont signé ; — de Catherine-Charlotte de Johanne, fille de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, et de dame Catherine Charron, nommée par messire Jean Charron, contrôleur général de Picardie, et demoiselle Anne Daguier, femme de monsieur Guillaume Ribier, qui ont signé (1653) ; — de Charlotte, fille de noble homme Paul Daneau, garde des chasses de S. A. R., et de Charlotte Pissonnet ; — de Claude, fille de Guillaume Pissonnet et de Claude Chartier, nommée par Pierre Guillais, garde du corps de S. A. R., et Charlotte Pissonnet, femme de Paul Daneau (1654) ; — de Guillaume, fils de messire Jacques de Johanne de la Carre, chevalier, seigneur de Saumery, et de dame Catherine Charron, nommé par messire Guillaume Charron, conseiller du Roi et trésorier général de ses guerres, et dame Bonne Courtin, femme de messire Louis Picart, marquis de Dampierre, conseiller du Roi et trésorier de ses parties casuelles (18 octobre 1654) ; — de François-Gaston, fils de noble homme Ambroise de Villepelé et de demoiselle Anne de Sity, sa femme, nommé par François de Vendôme, duc de Beaufort, pair de

France, chef et surintendant des marine et navigation, et haute et puissante princesse Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, qui ont signé (29 octobre 1654); — de Guillaume, fils de noble personne Guillaume Pissonnet et de Claude Chartier, sa femme, nommé par noble homme Guillaume Charron, seigneur de Villesablon, paroisse de Villexanton (*sic*), et noble femme Marguerite Pissonnet, femme de noble personne Louis Butel, maître des comptes en la chambre de Blois, qui ont signé ; — de François, fils de messire Jacques de Johanne de La Carre, chevalier, seigneur de Saumery, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur et bailli de Blois, l'enfant nommé par messire François de Beauvilliers, chevalier, comte de Saint-Aignan, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général en ses armées et premier gentilhomme de Sa Majesté, et dame Marie Viart, femme de monsieur « Le Ragois, seigneur de la Sancée », aussi conseiller du Roi en ses conseils et intendant des turcies et levées des rivières de Loire et Cher, qui ont signé (21 octobre 1655). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Vacher, Dorion, Taureau, Amiot, Gitteau, Pottier, Masson, Jarday, Lepage, Gobin, Delaboissière, Racault, Chasseloup, Héreau, Meusnier, Fenil, Lefier, Bourgouin, Richard, Pécaud, Hémeau, Pic, Guillon, Mandat, Charron, Blanchard, Marié, Château, Terreau, Richardeau, Leroux, Cartier, Gauthier, Livault, Baillet, Rentien, Lemaître, Berthomier, Desouches, Métayer, Bessard, Belin, Aubineau, Pasté, Torillon, Labbé, Barbier, Ouzan, Petit, Bernard, Viau, Jusseaume, Benoît, Dussauce, Guérneau, Gougeart, Gibier, Guesnard, Trottereau, Courtin, Cottereau, Danjou, Lemée, Mordelet, Robert, Brouste, Callaud, Bégault, Ducœur, Gilles, Huberson, Niau, Thomas, Dubois, Duclot, Rousseau, Guillemin, Chereau, Mazille, Brunet, Laplanche, Garneau, Dupont, Nâlin, Fortin, Lecomte, Drouet, Rangeard, Gallard, Deniau, Leleu, Galin, Aubignou, Bauchard, Cochard, Menuet, Moreau, Dubrau, Mesnier, Gervais, Beaufils, Méger, Bounitteau, Gendrier, Boullier, Galliot, Biard, Clessier, Deblois, Lenoir, Dubien, Cornilleau, Bizard, Hallé, Chauveau, Marquenot et autres.

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1649-1668. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Mariages et sépultures. — Mariage de Jean de la Saussaye, seigneur de La Rabois, conseiller, maître d'hôtel d..........., avec dame Marie Viart, veuve de défunt Jacques..............., vivant écuyer, sieur de Villiers, contrôleur (des finances de Son Altesse Royale et général des finances du comté de Blois, ledit de La Saussaye et ladite dame Viart assistés de madame de Meulles, veuve de Nicolas Chauvel, vivant écuyer, sieur de La Martinière, conseiller du Roi, trésorier des finances en la généralité de Bourges, de Pierre Viart, sieur de La Sablonnière, conseiller du Roi et de Son Altesse, général des finances du comté de Blois, de monsieur Jacques de Johanne de La Carre, seigneur de Saumery, et de plusieurs autres qui ont signé ou déclaré ne le savoir faire (4 juillet 1650). — Mariage : de noble homme Pierre Du Puy, sieur de Bourot, de la paroisse de Saint-Honoré de Blois, avec demoiselle Marguerite Coulombeau, veuve de Jean de [illegible]vieux, écuyer, sieur de La Blanchardière, en présence de Claude Leroux, écuyer, conseiller au grenier à sel de Blois, de noble homme Michel de Belot, conseiller au présidial, et de plusieurs autres, qui ont signé (27 avril 1651) ; — par messire François Butel, prieur de Saint-Etienne de Beaugency, de Louis Butel, maître des comptes en la chambre de Blois, avec demoiselle Marguerite Pissonnet, en présence de Pierre Butel, oncle, de Nicolas, François et Françoise Butel, frères et sœurs de l'époux, de Charles Pissonnet et Geneviève Charron, père et mère de l'épouse, de François Pissonnet, son frère, et de Guillaume Pissonnet, son neveu (7 octobre 1655) ; — de messire [illegible] de Lattier, chevalier, seigneur d'Armancé (?), lieutenant de la compagnie des gardes du corps de S. A. R., avec demoiselle Marie-Lucie Sabattier, en présence de messire René de Morvilliers, chapelain de Chambord, d'Étienne Poulet, écuyer, de François Pissonnet et de plusieurs autres (10 décembre 1659). — Sépultures faites, tant dans le cimetière que dans l'église d'Huisseau, du 8 novembre 1649 au 30 mai 1668. — Sépulture : de Jean de [illegible], écuyer, sieur de La Blanchardière (1650) ; — de Pierre Pissonnet, de Chambord ; — de [illegible] Brisset, femme de maître Noel Brisset, notaire à Huisseau ; — de messire François de Johanne de La Carre, écuyer, seigneur de Saumery, capitaine des chasses du comté de Blois, [illegible] devant le maître-autel de l'église d'Huisseau (24 octobre 1661) ; — de François Blanchet, âgé de 15 ans, fils de noble homme Jacques Blanchet, conseiller du Roi, et de de demoiselle Madeleine ..... — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Thierry, Nivoche, Habert, Herbelin, Josselin, Benoist, Buisson, [illegible], [illegible], Daras, Porcher, Barbery, Duvau, Delacroix, Leboue, Cochon, Lunier, Rossignol, Hémery, Chéramy, Hubert, Mesange, Delatreille, Lebiet, [illegible], [illegible], [illegible], Arnoteu, Trihoreau, Clément, [illegible], [illegible], [illegible]pillon, Guignard, Barbelot, Delacey, [illegible], [illegible], Chambault, Chardon, Lefreve, [illegible], [illegible], [illegible], Mariau, Ponceict, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible].

Orion, Mettais, Tureau, Audebert, Demazille, Lafontaine, Ferrier, Bergeron, Cazin, Beaujouan et autres.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1656-1668. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des baptêmes. — Baptême : d'Etienne fils de messire Jacques de La Carre, écuyer, seigneur de Saumery, et de dame Catherine Charron, nommé par messire François Phelipeaux, conseiller au Parlement, et dame L. de Chanèle (?), qui ont signé (30 novembre 1656) ; — de Renée Martel, nommée par Gilles Peigné, chirurgien à Saint-Dyé, et Charlotte Pissonnet, femme de Paul Daneau, garde des chasses de S. A. R.; — de Catherine, fille de noble homme Guillaume Pissonnet, garde du parc de Chambord, et de Claude Chartier, sa femme, nommée par Charles Pissonnet et Catherine Goussault ; — de Jacques Chaintron, nommé par noble homme Michel Prieur, sieur du Biou, chef de paneterie de la maison du Roi, et Françoise Charron (1658) ; — de François, fils de messire Jacques de La Carre, écuyer, seigneur de Saumery, gouverneur et bailli de Blois, et de dame Catherine Charron, nommé par messire Jacques-François de La Carre, son frère, et demoiselle Thècle Du Mouchet, qui ont déclaré ne savoir signer (29 août 1658) ; — de Pierre, fils de Claude Pissonnet et de Claude Chartier ; — de François, fils de messire Jacques de Johanne et de dame Catherine Charron, nommé par messire François de Johanne de La Carre, son grand-père, capitaine des château et parc de Chambord, et dame Thérèse Charron, femme de messire René Daros, marquis de La Pauplinière, qui ont signé (5 octobre 1659) ; — de Philippe, fils de noble homme Jacob Verger, chef d'échansonnerie, nommé par Monsieur, frère unique du Roi, et Sa Majesté la Reine mère. Signé : Anne et Philippe (10 juillet 1660) ; — de Baptiste, fils de Louis Sageot, écuyer, gentilhomme ordinaire de Son Altesse ; — de Marie, fille de messire Jacques de Johanne, seigneur de Saumery, et de dame Catherine Charron, sa femme, nommée par Jacques-François de Johanne qui a signé (13 octobre 1661) ; — de René, fils de Paul Daneau, garde des chasses, et de Charlotte Pissonnet ; — de Marie, fille de Pierre Pissonnet et de Marie Cerblault, nommée par Jean de Monchevreul, sieur de La Robinière, et Charlotte Pissonnet ; — de Charlotte, fille de Michel Prieur, sieur de Biou, et de Charlotte Gaillard, nommée par Paul Daneau, garde des chasses, et Marie Prieur, qui ont signé (1664) ; — de Guillaume, fils de Barthelemy de Donnemaison, nommé par Guillaume Pissonnet de Bellefont, sieur de la Gobinière, et dame Madeleine Bobin, de Blois (1665) ; — de Catherine, fille de messire Jacques de Johanne et de dame Catherine Charron, nommée par Pierre de Villiers, sieur de Villiers, fils de Jacques de Villiers, écuyer, sieur de Villiers, président en la chambre des comptes de Blois, et demoiselle Marie Bégon, fille de Michel Bégon, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, qui ont signé (23 septembre 1666) ; — de François Delafontaine, nommé par messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, et dame Catherine Charron, femme de messire Jacques de Johanne, seigneur de Saumery. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Véron, Laurilleau, Hallier, Gobin, Pigodon, Cousteau, Thibault, Hamet, Bounnisseau, Bégault, Duvert, Préclain, Isambert, Gon, Chochette, Rivière, Segretain, Courtin, Audin, Millet, Desmonts, Lenoir, Chaintron, Chastou, Aubignou, Lucas, Aubry, Mauclerc, Guyot, Gidon, Sicard, Delacour, Maubouet, Oury, Billault, Philibert, Bardon, Marion, Faget, Tassin, Baubé, Paindorge et autres.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1665-1668. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Mariages et sépultures. — Mariage de maître Gabriel Chevallier, receveur des Aides de la généralité d'Orléans, avec dame Marie Dorion, fille de maître Toussaint, garde du parc de Chambord (1665). — Actes concernant les familles Joly, Bauchard, Rousseau, Gendrier, Charron, Moreau, Labbé, Laplanche, Rotté, Rangeard, Lirot, Mettais, Dussauce, Pelé, Sebille, Hubelin, Lefrère, Bunet, Deblois, Delacroix, Pinon, Lepage, Dazard, Guillon et autres.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1668-1671. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de Thérèse, fille de Paul Daneau et de Charlotte Pissonnet. — Baptême : de Baptiste de Laval, nommé par noble homme Jean de Monchevreul, garde ordinaire du parc de Chambord, et Marie Tissereau ; — de Pierre, fils de Paul Daneau et de Charlotte Pissonnet, nommé par Jean de Mouchevreul et Charlotte Pissonnet ; — de Françoise de Laval, nommée par noble homme François Lorrieux, gentilhomme ordinaire de la grande venerie du Roi, et honnête femme Anne Dorion. — Mariage de noble homme Charles Sornet, garde des plaisirs du Roi, avec dame

Marguerite Lignier, veuve de noble homme Nicolas Olin, en son vivant officier du Roi. — Inhumation, dans l'église d'Huisseau, du corps de Catherine Pissonnet, agée de sept ans. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Trinquart, Venon, Quantin, Fouin, Fouquelain, Savereau, Adam, Bergeron, Ganast, Grillet, Genet, Ombredâne, Bigot, Gion, Pestre, Sorreau, Cochon, Margoust, Dorin, Pelletier, Chouard, Ribriou, Pangouy, Huet, Rocheron, Gougeon, Lemage, Brillault, Chedoye, Charlemagne, Armouville, Norry, Aliperon, Coulange, Fontaine, Pastier, Thibault, Plessis, Hubert, Mouchard, Cousin, Richer, Biard et autres.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1668-1671. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Jean de Laval, nommé par noble homme Jean de Monchevreul et Marie Tissereau ; — de Pierre, fils de noble homme Paul Daneau, garde des chasses, et de Charlotte Pissonnet, nommé par Jean de Monchevreul, garde ordinaire du parc de Chambord, et Charlotte Gaillard, qui ont signé. — Mariage de noble homme Charles Sornet, garde des plaisirs du Roi et du parc de Chambord, avec dame Marguerite Lignier (*alias* de Ligny), veuve de Nicolas Olin, vivant officier du Roi, de la paroisse de La Ferté-Saint-Aignan (3 février 1671). — Actes concernant les familles Malécot, Charron, Lepage, Bourgouin, Labbé, Callaux, Benist, Pécault, Rangeard, Deblois, Cordenier, Potier, Brouste, Arault, Porcher, Leroux, Dubois, Lainé, Leroy, Guillemin, Cazin, Daudin, Grillet, Lambert, Gitteau, Mauger, Genest, Thomas, Deniau, Chereau, Gille, Masson, Dusausse, Trinquart, Petit, Moreau, Demet, Boucquin, Bouritteau, Venon, Secretain, Rotté, Chauvin, Porcher, Tissier, David, Pangouy, Ombredâne, Laplanche, Gion, Dazard, Lefrère, Ribriou, Pestre, Leduc, Peltier, Mordelet, Clément, Lecomte, Margault, Meusnier, Terreau, Chaintron, Huet, Richardeau, Bauchard, Imbert, Duffou, Herreau, Mauny, Château, Bigot, Galliot, Rousseau, Menard, Dorion, Delaloy, Gentien, Hurbelin, Brunet, Dubois, Besnard et autres.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1671-1680. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des sépultures. — Sépulture : en l'église d'Huisseau, du corps de Michel Prieur, sieur de Biou, âgé de 50 ans ; — en la même église, du corps de demoiselle Marie, fille de feu messire Jacques Blanchet, écuyer, en son vivant maître en la chambre des comptes de B[illegible], et de demoiselle Madeleine Del[illegible] (1675) ; — en la même église, du corps de Louis, fils de Paul Daneau, garde des chasses du parc de Chambord, et de Charlotte Pissonnet ; — en la même église, du corps de demoiselle Marie, fille de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, et de dame Marie Charron, âgée d'environ deux ans (2 octobre 1676.) — Baptême de François Guillon, nommé par noble homme François Deluynes et demoiselle Louise Blanchet, qui ont signé. — Inhumation : dans l'église d'Huisseau, du corps de Pierre Cottard, huissier au présidial de Blois ; — en la même église, du corps de Marguerite, fille de Nicolas Olin, porte-coffre de Sa Majesté, et de Marguerite de Ligny. — Actes concernant les familles Sornet, Labbé, Cadiou, Poignard, Malécot, Deblois, Guéret, Rousseau, Petit, Guilbert, Guillon, Guesdon, Riffault, Colet, Gastineau, Mordelet, Robert, Masson, Pasquier, Guillaume, Belin, Delaval, Leprieur, Charron, Fortier, Paindorge, Gervais, Bochard, Galliot, Blancvillain, Hubert, Baillet, Martin, Gillot, Samson, Dazard, Vacher, Nion, Chouard, Marceau, Herbelin, Dussaulce, Gitton, Foucault, Naslin, Lecomte, Billon, Courtin, Porcher, Bisson, Ballier, Dubois, Depezé, Cottereau, Lepage, Ribriou, Bouillé, Thibault, Pellé, Rocheron, Vassor, Dufié, Grossin, Leroux, Huet, Danjou, Brunet, Poulain, Chabot, Poilerat, Guillemin, Cazin, Guyon, Meusnier, Potier, Chauvet, Doyen, Gendrier, Blanche et autres.

GG. 1[illegible] (Registre.) — In-[illegible], [illegible] feuillets, papier.

1671-1683. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des mariages. — Mariage de Jacques, fils d'honnête homme maître Jean Thibault, marchand à Saint-Dyé, avec Charlotte Daneau, fille de Paul Daneau, garde des chasses du parc de Chambord, et de dame Charlotte Pissonnet (1679) ; — de M[illegible], fils de Jacques De M[illegible]chet, bourgeois de Paris, et de Jeanne d'O, avec Antoinette de Villepelé, fille de [illegible] Villepelé, en son vivant chef du gobelet de la Reine mère, et d'Anne de Saty (19 [illegible] 168[illegible]). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 1[illegible]. (Registre.) — In-[illegible], [illegible] feuillets, papier.

1671-1685. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des baptêmes. — Baptême : de [illegible], fils de Paul Daneau et de Charlotte Pissonnet ; — de [illegible]

[illegible]e, fille de Charles Sornet, garde des menus plaisirs du Roi, et de Catherine Lignier (1674); — de Louis, fils de Paul Daneau, garde des chasses de Chambord, et de Charlotte Pissonnet; — de Françoise (2e du nom), fille de Charles Sornet, garde des plaisirs du Roi, et de Catherine Lignier, nommée par François Pissonnet et demoiselle Claude de Bellefont (1676); — de Claude Girard, nommée par maître Guillaume Pissonnet, rachasseur des plaisirs du Roi en la capitainerie de Chambord, et Françoise L[illegible]; — de Marie de Johanne, fille de haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, maréchal des camps et armées du Roi, grand-maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France, et de dame Marie Charron, sa femme, l'enfant nommée par messire Jean-Baptiste de Johanne et demoiselle Marie de Johanne de Saumery, qui ont signé (1er octobre 1676); — de Jean Dubois, nommé par honnête homme Jean Dubois, sieur du Verger; — de Marguerite, fille de Silvain Bourderiou, procureur fiscal d'Huisseau, et de Marguerite Bellenoue, l'enfant nommée par maître François Leroy, procureur du Roi à Chambord, bailli d'Huisseau, et dame Marie Mahy, fille de monsieur Léonard Adam, procureur au bailliage de Blois; — de Claude Leroy, nommée par messire Jean-Nicolas Chauvel, seigneur de Villiers, et demoiselle Claude Chauvel, qui ont signé; — de Louise, fille d'Abraham Ferrand, huissier de la prévôté de Chambord, et de Marie Transon, nommée par messire Louis Mitton, prieur du prieuré de Chambord, et demoiselle Louise de Johanne, fille de monsieur de Saumery; — de François Billot, nommé par François Rouillon, chirurgien, et demoiselle Du Chauffour, demoiselle de Mademoiselle de Saumery; — de Claude, fille de défunt maître Jean Pissonnet de Bellefont, receveur général de la connétablie de Bordeaux, et de défunte Marie de Launay, l'enfant nommée par messire Claude Bosc, conseiller du Roi en ses conseils, procureur général en la cour des Aides de Paris, et dame Catherine Charron, femme de haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine du château de Chambord, ladite baptisée pouvant avoir sept ans (22 août 1685); — d'Elizabeth, fille de Pierre Garnier, nommée par Jacques Thibault, inspecteur aux travaux du Roi, et demoiselle Marguerite Bigot. — Actes concernant généralement les familles énumérées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Carillon, Doyen, Guesnier, Migobert, Coignard, Chasles, Marquet, Amiot, Peigné, Archer, Richard, Malibot, Paboy, Martineau, Popineau, Mauboy, Quenioust, Palgé, Fouet, Grillaud, Samson, Imbert, Daudin, Jacquet, Joyau, Laborde, Marchais, Foucault, Billon, Sinet, Demet, Lorillon, Chalot, Poilrat, Laureuf, Leguay, Maunoir, Thomas, Gervaise, Goy, Evrard, Courtet, Lemperière, Chauvet, Billot, Beaufrère, Ferrand, Hasteau, Vignial, Couet, Barré, Leroy, Bassereau, Dufié, Pinard, Hallier, Crosnier, Henry, Fourré, Barthelemi, Rayon, Cendrier, Lebrun et autres.

GG. 12. (Registre.) — In-8°, 89 feuillets, papier.

1680-1692. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des sépultures. — Inhumation : dans l'église d'Huisseau, du corps de Marguerite de Ligny, âgée de 48 ans, femme de maître Charles Sornet dit Vivarlot, garde des chasses et des plaisirs du Roi (1682); — dans la même église, du corps de Françoise Hugo, sœur de la charité, décédée à l'âge de 40 ans (1684); — de Jean-Baptiste, fils de maître Raymond Blanchet et de demoiselle Marie Huet; — de Charlotte Pissonnet, veuve de Paul Daneau, vivant garde des plaisirs du Roi; — dans le cimetière de l'église d'Huisseau, du corps de Michel Papin, âgé de 13 ans, fils de feu Michel Papin et de Anne Tobie (27 novembre 1687); — de Robert Chaubert, maître d'école d'Huisseau, décédé à l'âge de 50 ans (6 mars 1688); — de Marie Labbé, femme de Joseph Légier, maître chirurgien (1691). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 13. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1684-1692. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des mariages. — Mariage : de Pierre Blanche avec Marie Daneau, fille de Paul Daneau et de dame Charlotte Pissonnet, en présence de monsieur Leforestier, chevalier, seigneur de Bompart, et de plusieurs autres (1684); — de maître Pierre Moreau, avocat au siége de la duché-pairie de St-Aignan et bailli de La Ferté, fils de maître Nicolas Moreau, avocat au Parlement, et de dame Marie Masson, avec demoiselle Catherine Olin (1687); — de messire François Le Clerc de Lesseville, fils de feu messire Pierre de Lesseville, chevalier, conseiller et avocat du Roi en la cour de parlement, et de feue dame Elizabeth de Moussy, avec demoiselle Claude Chauvel, fille de maître Nicolas Chauvel, écuyer, sieur de La Martinière, et de dame Suzanne Le Roux, en présence des pères et mères des époux, de messire Jacques de Navinaut, chevalier, seigneur des chatellenies de Saint-Maurice-Melleroy, de Fonteneuil et autres lieux, conseiller du Roi, maître d'hôtel ordinaire de la feue Reine mère, et de plusieurs

autres (5 octobre 1689) ; — de messire René de Barjot, chevalier, marquis de Moussy, fils de messire René de Barjot, chevalier, marquis de Moussy, et de dame Charlotte de Maillé, avec demoiselle Louise de Johanne de Saumery, fille de messire Jacques de Johanne de Saumery et de dame Catherine Charron. Ont signé à la fin de l'acte : René de Barjot de Moussy, Louise de Johanne de Saumery, Charlotte de Maillé, Jacques de Johanne de Saumery, C. Charron, L. de Clermont-Cheverny, M. de Saumery de Cheverny (12 juin 1691). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 14. (Registre. — In-4°, 4[illegible] feuillets, papier.

1685-1692. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Registre des baptêmes. — Baptême : de Marie Gendrier, nommée par maître Guillaume Fromet, garde du Roi, et demoiselle Marie, fille de Jean Bellenoue ; — de Jacques-Louis, fils de Charlemagne Cosson, nommé par messire Louis Mitton, prieur d'Huisseau, et haute et puissante dame Catherine Charron, femme de messire de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery ; — de Jeanne Labbé, nommée par maître François Rouillon, chirurgien, et demoiselle Elizabeth Du Clot, demoiselle de madame de Saumery ; — de Louise Asto (*alias* Hasteau), nommée par messire Louis Mitton, prieur d'Huisseau, et demoiselle Marie-Catherine Courtin ; — de Guillaume Lebrun, nommé par Guillaume Pissonnet de Bellefont, concierge du château de Chambord, et dame Catherine Charron, femme de monsieur de Saumery ; — d'Arnaud, fils de haut et puissant Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, et de dame Catherine Charron, ondoyé dans la nécessité, au mois de mars 1675, les cérémonies du baptême faites le 5 janvier 1691 ; le parrain a été messire Alexandre de Johanne de Saumery, chevalier, capitaine au régiment de Piémont, et la marraine demoiselle Louise de Johanne de Saumery. Ont signé : Arno *(sic.)* de Johanne de Saumery, A. de Johanne, de Saumery, L. de Saumery, C. Charron et Mitton, prieur. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 15. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1692-1699. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Jacques-François Bruneau, nommé par messire Louis Mitton, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la congrégation de France, prieur d'Huisseau, et dame Claude Chauvel de Lesseville, qui ont signé. — Mariage : de Pierre Mathieu avec demoiselle Marguerite Daneau, assistée de maître Paul Daneau, [illegible] de Chambord, son frère, et de demoiselle Marie Daneau, sa sœur (1694) ; — de Jacques Deniau, avec Catherine Mordelet, en présence de madame Chauvel de Lesseville et de mademoiselle Geneviève Butel, fille de monsieur Louis Butel, maître en la chambre des comptes de Blois, qui ont signé ; — de Pierre Pissonnet, sieur de Bellefont, rachasseur des plaisirs du Roi en la capitainerie de Chambord, avec Geneviève Bourgeois. Ont signé l'acte : Pissonnet de Bellefont, Geneviève Bourgeois, C. Charron, L. de Saumery, C. Pissonnet de Bellefont, de Saumery, Saumery de Chemerolles, M. Péan et autres. — Baptême de Marie Lejeune, nommée par messire Etienne Duchemin, prêtre, prieur d'Huisseau, et demoiselle Louise Butel, fille de Louis Butel, maître en la chambre des comptes de Blois, qui ont signé (1697). — Acte faisant mention de Mathieu Hautain, maître d'école d'Huisseau, le 29 juillet 1699. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 16. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1700-1710. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation : de dame Marie Daneau, veuve de Pierre Blanche, vivant notaire royal ; — de dame Françoise Sornet, veuve du sieur Callault, vivant garde de la forêt de Chambord, en présence du sieur Merreau, avocat, beau frère de la défunte ; — de demoiselle Marguerite de Lillevert, décédée à Nanteuil, la sépulture faite en présence de monsieur de Vansay, lieutenant criminel à Blois (1701). — Baptême : de François Duclos, nommé par François Courtin, seigneur de Nanteuil, et demoiselle Marie Courtin, qui ont signé ; — de Marguerite Rangeard, nommée par messire Etienne Duchemin, prêtre d'Huisseau, et [illegible] Marie Butel de Mons[illegible] (1702) ; — de [illegible], nommé par Pierre [illegible] et [illegible] Marguerite Pissonnet de [illegible] ; — de Marie-[illegible] Mathieu, nommée par messire [illegible], prêtre, et demoiselle Marie-[illegible], femme de [illegible] Chevrat ; — de Charles, fils de Joseph [illegible] (1703) ; — de [illegible], nommé par [illegible] Chevrat, marchand, et demoiselle [illegible], bourgeoise de Paris (1704) ; — [illegible].

nommé par messire Étienne Duchemin, prieur d'Huisseau, et noble dame Marie-Catherine Colins de Terremereu, femme de messire François Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, lieutenant-colonel du régiment de La Luzerne (1706). — Inhumation dans l'église d'Huisseau, près de la chapelle de Saumery, du corps de haute et puissante dame madame Catherine Charron, âgée de 76 ans, femme de haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne, seigneur de Saumery, en présence du vicaire d'Huisseau et de messire Michel Cosnet, chapelain de Saumery (18 août 1706). — Baptême de François Dufèle, nommé par Nicolas Préclin, garde des forêts du Roi, et demoiselle Marguerite Bobin, veuve de Gabriel Rigault, greffier de l'élection de Blois ; — de Françoise N... dont le père n'a pas voulu se faire connaître, nommée par Etienne Charanton, maître d'école, et Françoise Voisin, qui ont signé (1707) ; — de Gabrielle-Louise Soufflot de Montigny, nommée par messire Louis Mahy, conseiller du Roi, assesseur à la maison commune de Blois, et demoiselle Marie Labbé, qui ont signé ; — de Marie-Anne, fille de messire François Courtin, écuyer, sieur de Nanteuil, lieutenant-colonel au régiment de Saint-Evremond, et de dame Marie-Catherine Colins de Thermereu, nommée par messire Jean-Nicolas Chauvel, sieur de La Martinière, Croteaux, Villiers et autres lieux, lieutenant des gendarmes d'Orléans, et demoiselle Anne Drouin, femme de messire Abraham Caillard, écuyer, sieur d'Allières, qui ont signé (1708) ; — de Renée Dumont, nommée par messire Jean-Nicolas Chauvel et demoiselle Renée-Madeleine Lebel de Chavigny (la signature porte Chauvigny) ; — de Jeanne Lepage, nommée par le vicaire d'Huisseau et demoiselle Jeanne Rigault, femme de Jean-Baptiste Soufflot, sieur de Montigny (1708) ; — de Jean-Nicolas, fils de François Courtin, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de La Luzerne, sieur de Nanteuil, et de dame Marie-Catherine Colins, nommé Jean-Nicolas Chauvel et demoiselle Marie-Bonne Courtin de Nanteuil, représentée par demoiselle Anne d'Oigny (1710). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 17. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1711-1719. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage d'Hilaire Desouches avec Marie Gluneau, en présence du sieur Hautain, maître d'école d'Huisseau, d'Autoine Herbelot, greffier de la justice dudit lieu, et de dame Barbe Lefèvre. — Baptême : de Jean-Jacques-Ignace, fils de noble homme François Courtin, chevalier, seigneur de Nanteuil, et de dame Catherine Colins de Thermereu, nommé par messire Jean-Jacques Charron, marquis de Menars, président à mortier au Parlement de Paris, et haute et puissante dame Marguerite-Charlotte, femme de haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne, marquis de Saumery, gouverneur de Chambord, qui ont signé (6 novembre 1711) ; — de Pierre Deniau, nommé par Pierre Pissonnet de Bellefont et demoiselle Geneviève de Bellefont, représentée par demoiselle Marguerite de Bellefont, sa sœur ; — de Louis, fils de Jean Soufflot de Montigny et de demoiselle Jeanne Rigault, sa femme, nommé par Jean de Montigny, assisté de Jacques Callault, qui a répondu pour lui, et demoiselle Gabrielle de Montigny, assistée de Catherine Callault, qui a répondu pour elle ; ont signé : Jean de Montigny, Gabrielle de Montigny (2 mars 1715) ; — de Jacques, fils de François-Antoine Courtin, seigneur de Nanteuil, et de dame Catherine Colins de Thermereu, sa femme, nommé par messire Jacques Bernard, écuyer, sieur de Beaulieu, et dame Marie Boutault, femme de monsieur Courtin, président au présidial de Blois (25 février 1715). — Mariage de Michel Moreau avec Anne Peschard, en présence de dame Catherine Colins, femme de monsieur de Nanteuil, de dame Marguerite de Laigle-houst, femme de monsieur de Boisrenard, et de Jean-Nicolas Courtin, fils de monsieur de Nanteuil (8 juillet 1715). — Baptême : de Michel Moreau, nommé par messire Jean-Nicolas Chauvel de La Martinière et noble demoiselle Marie-Catherine Colins de Thermereu, femme de monsieur de Nanteuil ; — de Marie-Françoise, fille de messire François Courtin, seigneur de Nanteuil, et de dame Marie Colins, sa femme, nommée par Nicolas Courtin de Nanteuil et demoiselle Françoise Courtin, qui ont signé (2 août 1717) ; — de Madeleine-Louise-Bonne-Françoise, fille de François Courtin et de Marie Colins, sa femme, l'enfant nommée par messire Louis Courtin, chevalier, seigneur marquis de Dampierre, représenté par messire Jules-Marin Courtin, chevalier, seigneur d'Audun, et dame Madeleine-Françoise Colins, veuve de messire Dominique-Ferdinand, baron d Amenzagua (?), qui ont signé (24 septembre 1718). — Inhumation du corps de Madeleine Courtin, âgée de dix jours. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 18. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1719-1721. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation de

François, âgé de 16 mois, fils de monsieur Louis de Vareille et de dame Louise Blanchet, sa femme (1719). — Décès, le 15 janvier 1720, de dame Marie-Catherine Colins de Thermereu, âgée de 34 ans, femme de messire François Courtin, écuyer seigneur de Nanteuil et La Morandière, laquelle a été transportée et inhumée dans l'église des Cordeliers de Blois, lieu de sépulture de la famille de messieurs Courtin. — Cérémonies du baptême de Madeleine-Alexandrine, fille de messire François Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, et de dame Marie-Catherine Colins de Thermereu, l'enfant nommée par illustrissime prince de l'Eglise messire Alexandre de Johanne de Saumery, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque de Rieux, et demoiselle Marie de Bodin de Vaux, qui ont signé (26 décembre 1720). — Baptême de Mathurin Héliot, nommé par Mathurin Farou et demoiselle Gabrielle-Louise Soufflot de Montigny, qui ont signé. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Lepage, Amiot, Gallou, Bailly, Jusseaume, Foussat, Pelé, Chereau, Galliot, Mauny, Marchand, Martin, Maugain, Danjou, Huet, Mordelet, Rolland, Dussauce, Genty, Hallier, Terreau, Fassot, Menard, Clément, Bauchard, Desplins, Richard, Dusseuil, Beaujouan, Branchu, Gitton et autres.

GG. (Cahiers.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1721-1726. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Jacques, fils du sieur Simon Harbelot et de demoiselle Marie Cottard, sa femme, nommé par le sieur Jacques Tessier et demoiselle Marie-Anne Degoreau, qui ont signé; — de Louis Belin, nommé par Jean Soufflot de Montigny. — Mariage du sieur Louis-François Lemeignen, fils du sieur Louis Lemeignen et d'Anne Chevrier, de la paroisse de Romorantin, avec demoiselle Charlotte Dumont, fille du sieur Michel Dumont et de Charlotte Jallier, sa femme. — Baptême : de Marguerite Doyen, nommée par Louis Lallun et demoiselle Louise Soufflot de Montigny ; — de François, fils de François Bellenoue, officier de la capitainerie de Chambord, et de demoiselle Marie Sausset, sa femme, nommé par François Bellenoue, notaire à Huisseau, et dame Marguerite-Françoise Renard, qui ont signé (1726). — Mariage du sieur Nicolas Bobin de La Gobinière, avec demoiselle Soufflot de Montigny, ledit mariage fait à Montlivault (1726). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. [illegible]. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1726-1732. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Michel Racault, nommé par le sieur M[illegible] et demoiselle Marie-Anne Simart ; — de Marie-[illegible], fille du sieur Joseph Legier et de dame Françoise Delanoue (?), nommée par Gaspard Hardouin dit La Chapelle, homme de chambre de Son Altesse Royale [illegible] Roi de Pologne, et dame Marie Duclos, femme de Pierre Gade, garde des chasses de la capitainerie de Chambord. — Supplément de Baptême donné à deux enfants jumeaux mâles du sieur Nicolas Bobin de La Gobinière et de dame Louise Soufflot de Montigny, sa femme, le premier né nommé Nicolas par Pierre Bobin, son oncle, et demoiselle Marie-Anne Berge, le second nommé Jean par Jean Bobin et demoiselle Marie-Anne Soufflot de Montigny (1727). — Inhumation dans l'église d'Huisseau, de Jacques-François, âgé de trois ans, fils de Jacques Bellenoue, procureur de la chatellenie d'Huisseau, et de demoiselle Marie-Anne Berge, sa femme. — Baptême de Louise Gabrielle, fille de Nicolas Bobin de la Gobinière et de demoiselle Louise Soufflot de Montigny, nommée par Jean-Baptiste-Pierre Soufflot de Montigny, oncle de l'enfant, et dame Marie Tessier, femme de Marin Bordier (1728). — Inhumation, dans l'église d'Huisseau, du corps de messire Jean-Nicolas Chauvel, chevalier, seigneur de Crotteaux et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, âgé de 73 ans (18 août 1728.) — Inhumation, dans l'église d'Huisseau : du corps de demoiselle Marie-Anne Berge, femme du sieur Jacques Bellenoue, âgée de 33 ans ; — du corps de monsieur François Bellenoue, vivant notaire et procureur fiscal d'Huisseau et greffier de la prévôté des eaux et forêts de Chambord, âgé de 67 ans. — Inhumation, dans le chœur de l'église d'Huisseau, du corps de haut et puissant seigneur messire Jacques-François de Johanne, marquis de Saumery, comte de Chemerolles, seigneur de Piffonds, sous-gouverneur du Roi, gouverneur des Iles Sainte-Marguerite et du chateau royal de Chambord, lequel est [illegible] a été transporté dans l'église d'Huisseau [illegible] de ses pères « Il a reçu les sacrements [illegible] « édifié tous ceux qui en ont été les témoins, et surtout « la cour du Roy Stanislas, demeurant audit Chambord, « dont les officiers ont assisté à son enterrement » [illegible] février 1730. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. [illegible] (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1732-1736. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. Baptêmes, mariages et sépultures. — Actes concernant les familles Laplanche, Labbé, Petit, Galliot, Jacquet, Gillot, Deblois, Doyen, Jamot, Berrué, Lepage, Derouet, Mariot, Callaut, Loberereau, Guillemin, Fassot, Chereau, Texier, Bourgeteau, Mordelet, Hallier, Pernet, Buisson, Varlet, Genet, Fournet, Dubois, Demau, Cartier, Dazard, Niou, Marchand, Leroux, Delvaque, Arnoton, Sautereau, Dussaulce, Leroy, Ramon, Quantin, Bordier, Fourré, Durand, Mereau, Saulé, Blouin, Château, Cormier (maître d'école d'Huisseau, le 28 avril 1733), Peltier, Martin, Gervais, Launay, Hubert, Givet, Valusseau, Richard, Baubin, Simon, Lantineau, Perron, Becquet, Chalumeau, Couteau, Garreau, Lenoir, Métivier, Branchu, Nardeux, Gendrier, Orjon, Clément, Peschard, Buffereau, Bourgeois, Lislot, Amiot, Maugain, Ruel, Rotté, Terreau, Néron, Carré, Belanger, Chabot, Hémeri, Crossonneau, Bertier, Pelé, Berthelin, Rentien, Bellenoue, Ribriou, Genty, Girard, Baron, Boulier, Mesureux, Foucault, Gandard Laurent, Huet, Lagrange, Coutant, Fortin, Rose, Court, Bimbenet, Rouillon, Lavergne, Dusseuil, Rangeard, Moreau, Guillon, Mercier, Bourassin, Beaufrère, Thibaut, Mariette, Tenin, Guinard, Michou, Cuisinier, Duru, Dumont, Roch, Peigné, Lorange, Diard, Leguay, Riffault, Aubier, Royer, Maillard, Loquineau, Sebille, Tesson, Tobie, Bazin, Bobin, Maran, Pareau, Saget, Lafond, Leloup, Cornilleau, Duquiau, Blanc-villain, Bernard, Lainé, Jallier, Rolland, Bordier, Delaborde, Bourreau, Hureau, Beaujouan, Demoulins, Rogue, Pretelin, Fromet et autres.

GG. [illegible] (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1737-1750. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage du sieur Alexandre Derigari, avec Catherine Herbelot. — Inhumation du corps de Charles, fils de Jacques Tronson, bourgeois de Blois, et de dame Elisabeth Gentil, sa femme (1738). — Supplément de baptême donné, dans la chapelle de Crotteaux, à François-de-Paule, fils de messire Jean-François de La Saussaye, seigneur de La Rabois, et de dame Marie-Anne Maréchau de Corbeil, sa femme, le parrain étant Pierre Rambourg, chef du gobelet du Roi, et la marraine demoiselle Marie Chauvel de la Martinière, qui ont signé avec le père de l'enfant (19 octobre 1737). — Inhumation du corps de messire François Tuquoy, prieur d'Huisseau, chanoine de la congrégation de Sainte-Geneviève (25 avril 1741). — Mariage de François Laplanche avec Marie-Anne Soufflot, fille du sieur Jean Soufflot et de feue dame Jeanne Rigault (1742). — Inhumation, dans l'église d'Huisseau, du corps de Jacques Bellenoue, officier des chasses de la capitainerie de Chambord. — Mariage, dans la chapelle du château de Saumery, de messire Jean-Nicolas Courtin, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Périgord, fils de messire François Courtin, écuyer, et de feue dame Marie-Catherine Collins, avec demoiselle Jeanne de Burgeat, fille de messire Jérémie de Burgeat, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Talcy et autres lieux, et de dame Marie-Jeanne de Cromelin, en présence de Jean-Marin Courtin, cousin de l'époux, des marquis de Saumery et de Piffonds, de dame Marie-Jeanne de Cromelin, mère de l'épouse, d'André de Burgeat, son frère, et de Catherine de Burgeat, sa sœur, qui ont signé (7 février 1748). — Inhumation dans le chœur de l'église d'Huisseau, du corps de messire Louis-Georges de Johanne de La Carre, seigneur de Saumery, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel réformé à la suite du régiment de Champagne, grand-bailli et gouverneur de Blois, et lieutenant en la capitainerie de Chambord, décédé à Blois, paroisse Saint-Solenne, le 5 novembre 1742. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans l'article précédent et celles dont les noms suivent : Allard, Ricard, Ménager, Godard, Johannet, Olivier, Hénault, Chartrain, Guetté, Amaury, Couet, Aubineau, Ligier, Vincent, Bry, Chaumier, Bourdon, Jusseaume, Guyart, Berry, Paindorge, Defoix, Papillon, Moriou, Bezy, Gury, Nigoubert, Timonnier, Chaudron, Bigrier, Miot, Sauret, Brillon, Hordelalay, Mesmin, Roulé, Desouches, Gluneau, Simonneau, Foissy, Lecomte, Moriet, Rayon, Chollet, Meusnier, Javary, Darde, Avril, David, Duvau, Drouin, Hugue, Racault, Babelot, Genest, Duranton, Saussay, Lhuillier, Louet, Gallier, Lemaître, Auger, Laurenceau, Billault, Combessis, Dufay, Samson, Farineau, Villeneuve, Danjou, Larcher, Bergerat, Doignié, Varlet, Michelin, Villiers, Naudin, Chaintron, Petit, Bardon, Hubert, Petinay, Lalun, Billard, Trouvé, Raimbaux et autres.

GG. [illegible] (Cahiers.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

1751-1780. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation, dans le chœur de l'église d'Huisseau, du corps de dame Marie-Marguerite de La Loyère, veuve de messire Louis-Louis-Georges de Johanne de La Carre de Saumery, chevalier, marquis de Piffonds, gouverneur et grand bailli de

Blois, chevalier de Saint-Louis, veuve en premières noces de messire Louis-René Adine, écuyer, seigneur de Villesavin, Tour-en-Sologne, Mont et autres lieux, la sépulture faite en présence de messire Louis-François-Joseph Adine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Villesavin, fils de ladite dame, de messire Jacques de Johanne de La Carre, marquis de Saumery, gouverneur de Chambord, son beau-frère, et de quelques autres qui ont signé (31 mars 1754). — Mariage de François Bellenoue, fils de feu François Bellenoue, vivant notaire royal à Chambord et procureur fiscal de la justice dudit lieu, avec demoiselle Françoise Bellenoue de La Blanchardière, fille de feu Jacques Bellenoue, vivant officier de la capitainerie de Chambord, et de dame Françoise Jallon, les deux époux cousins germains d'un côté, et issus de germains de l'autre (1759). — Inhumation, dans l'église d'Huisseau, du corps de messire Guillaume Vainière, maître ès-arts, prieur de la paroisse, décédé à 70 ans (16 mars 1754). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Sautureau, Babeleau, Vildy, Calle, Brémon, Popa, Guilly, Duveau, Frolong, Bretpnnier, Dupuy, Belton, Guesnon, Lornet, Ruelle, Bitu, Maret, Dourneau, Chéramy, Péan, Breton, Jumeau, Dubois, Foury, Renotton, Vigeon, Sauteur, Guénant, Lenoir, Villain, Sagaud, Coupechoux, Gautry, Talbert, Guillaud, Laboullaye, Rousseau, Leroy, Defeins, Pasquier, Langevin, Gaultry, Dufour, Michelin et autres.

GG. 24. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1761-1764. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation : dans l'église d'Huisseau, du corps de messire de Johanne de La Carre de Piffonds de Saumery, enfant, fils de messire Louis-Georges de Johanne de La Carre de Piffonds de Saumery, et de dame Henriette-Françoise de Menou, sa femme, ayant leur domicile au château de Saumery, l'enfant neveu de messire Jacques de Johanne de La Carre de Saumery, gouverneur du château royal de Chambord (22 mars 1762) ; — dans la même église, du corps de dame Marie Saulé, veuve de maître François Bellenoue, en son vivant notaire royal à Huisseau. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 25. (Cahiers.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1765-1774. — Commune d'Huisseau-sur-Cosson. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Marie-Anne, fille de Nicolas Rouillon, chirurgien, et de Marie Porcher, nommée par Jean-Baptiste Caillard, vicaire de la paroisse, et dame Marie-Anne Surgis, femme de monsieur Jacques Ogier, seigneur de L'Orme. — Inhumation : dans l'église d'Huisseau, du corps de Louise-Gabrielle Soufflot de Montigny, veuve de Nicolas Bobin, vivant bourgeois d'Huisseau (1766) ; — [illegible] haut et puissant seigneur Jacques de La Carre, chevalier, seigneur marquis de Saumery, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, gouverneur de Chambord, en présence de haut et puissant seigneur messire [illegible] mery, marquis de Saumery, Piffonds et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, grand-bailli et gouverneur de la ville de Blois et gouverneur en survivance du château de Chambord, de messire Marie-Cécile-Éléonor Guyon de Diziers, seigneur de Montlivault, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau du Roi, aide-major de la marine, de messire Louis-Paul-Sébastien de Thiville de Seris, chevalier de Saint-Louis, de maître Jean-Baptiste Chevalier, avocat du Roi, de maître François Bachod de Lébat, conseiller au présidial de Blois, de monsieur Louis de l'Ecluse de l'Arche, lieutenant au même siége, de maître François Petit de la Rodière, maître des comptes, et de plusieurs autres (16 avril 1767) ; — dans l'aile de la même église, du corps de mademoiselle de l'Enfernat, fille de messire Jean-Joseph de l'Enfernat de Villars et de dame Catherine Guerry (10 mars 1768). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Chavary, Beyne, Miné, Cheveçon, Cochereau, Perreau, Michel, Bailly, Piedmont, Badaillac, Plaut, Ballier, Benist, Bidault, Lebreton, Michelet, Meslier, Dorion, Foussard, Guesnand, Coupeau, Jolly, Jumeleau, Rilly, Repusseau, Racquet, Méreau, Auger, Guibert, Delvaque, Cosson, Barbier, Cornu, Maubuy, Lagarde, Duranton, Bourgeon, Dussausse, Roze, Chaussé, Rouillon, Soret, Goupillou, Coûtant, Caumont, Roger, Maillard, Neils, Verrine, Chouard, Gogerant, [illegible] Delacroix, Cartier, Court, Chassin, Rondin, Roisy, Riffault, Imbert, [illegible] Montouré, [illegible] Poupelin, Cerfeuillet, Bécavin, Chappel, Chotard, Ivonneau et autres.

GG. 26. [illegible]

1775-1792. — [illegible]

... d'Husseau, du corps de messire Charles-Simon Cest de Champeson, prieur-curé dudit lieu, mort à l'âge de 6? ans (20 mai 1778); — dans le même cimetière, du corps de demoiselle Anne Fennelay (?), veuve en premières noces de haut et puissant seigneur M. Robin, chevalier, marquis d'Ahuny, et épouse en secondes noces de messire Jacques Gourlarde, écuyer, administrateur de la compagnie des Indes, la sépulture faite en présence de messire le chevalier François-de-Paule de La Saussaye, chevalier de Saint-Louis, de messire Joseph Guiton, marquis de l'Enfernat, de messire Jean-François de la Saussaye, officier au régiment de Bourbon-Infanterie, de messire Pierre-Jacques Scévole Des Noyers, garde-du-corps de Monsieur, et des curés des paroisses voisines, qui ont signé. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 1. (Registre. — In-4°, 46 feuillets, papier.

1679-1702. — Maslives (Commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Catherine Billon, nommée par Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefond, rachasseur des plaisirs du Roi à la capitainerie de Chambord, et dame Catherine Charron, femme de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, conseiller du Roi en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, gouverneur de Chambord ; — de Marie Clément, nommée par Gentien Clément, marchand, et Claude Chauvigny, femme de Claude Thésolin, sieur de La Lande, officier du Roi ; — de Clément Ledoux, nommé par Clément Maulny, fils du sieur Pierre Maulny, marchand à St-Dyé, et de demoiselle Anne Pelluys, fille de feu Louis Pelluys, seigneur de Gallery, commissaire extraordinaire des guerres. — Bénédiction de la cloche de St-Martin de Maslives, nommée Jean-Baptiste-Louise, par haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Johanne de Saumery, comte de Lorges, seigneur de Cormainville et autres lieux, guidon des gendarmes de la garde du Roi et lieutenant de Chambord, et demoiselle Louise de Johanne de Saumery, fille de messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, gouverneur de Chambord, en présence de dame Catherine Charron, femme du dit seigneur de Saumery, de dame Marie-Madelaine de Lissavide, femme du seigneur comte de Lorges, de messire Jean Pathault, docteur en théologie, prêtre, curé de Montlivault, et de Guillaume Pissonnet de Bellefond, concierge de Chambord (7 juin 1688). — Mariage : de Pierre Ledoux avec Marguerite Marquereau, en présence de leurs parents et amis et aussi de Guillaume Passavant, maître des petites écoles (21 juillet 1681) ; — de Jean Moreau avec Elisabeth Leroux, en présence de leurs parents et amis et aussi de Mre Guillaume Lelièvre, prêtre habitué de Montlivault, et de demoiselle Marie de Lavernot et autres, qui ont signé ; — de Guillaume Passavant, sonneur et maître des petites écoles de Maslives, avec Anne Lacaille. — Inhumation, dans le cimetière de Maslives, d'Ange de Laiglehoust, fille de noble homme Jacques de Laiglehoust, seigneur de Goinville, et de demoiselle Marie Lavernot. — Baptême : de Anne Bardon, nommée par Monsieur Mathurin Calles, maître des postes à St-Dyé, et demoiselle Marie-Anne de Lafoy, fille de feu monsieur François de Lafoy, ci-devant procureur du Roi à Chambord ; — de Claude, fille de François Pichery, maître chirurgien à Maslives, et de Marie Bezard, nommée par Jacques Thibault, notaire royal à St-Dyé, et dame Claude Nivoche, épouse du sieur Berthault, officier des plaisirs du Roi à Chambord ; — de Marie Hatteau, nommée par Guillaume Lafoy, fils de feu monsieur Guillaume de Lafoy, ci-devant procureur du Roi à Chambord, et Marie Terreau. — Inhumation, dans l'église de Maslives, de demoiselle Marie-Silvine de Laiglehoust, fille du sieur Jacques de Laiglehoust, chevalier, seigneur de Goinville et autres lieux, et dame Marie Lavernot. — Baptême : de Marie Villiers, nommée par vénérable et discrète personne en Dieu, messire Jacques Bellenoue, très-digne prêtre à Vernou, en Sologne ; — de Etienne Menard, nommé par Jacques de Laiglehoust, fils du sieur Jacques de Laiglehoust, seigneur de Goinville et autres lieux, et demoiselle Marguerite Lafoy, fille de feu le sieur de Lafoy, procureur du Roi à Chambord. — Inhumation, dans l'église de Maslives, près du milieu de la balustrade de la communion, au-dessous de la lampe, de messire Jacques de Johanne, fils de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Johanne de Saumery, comte de Lorges, seigneur de Cormainville et autres lieux, guidon des gendarmes de la garde du Roi et lieutenant de Chambord, et de haute et puissante dame Marie-Madelaine de Lissavide, en présence de messire Perdijon, prêtre, chapelain de l'église royale de Chambord, de monsieur Nicolas Guillemin, garde du parc ordinaire, et du sieur Jean Lisolle, chantre et sonneur.

GG. 2. (Registre. — In-4°, 140 feuillets, papier.

1703-1722. — Commune de Maslives. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Note de M. Meusnier, curé de Maslives : « Je suis venu de Chambord, ay com- « mencé d'être curé à Maslives, le 12 de fevrier, ay dit la

« grande messe le dimanche suivant en cette qualité, pré- « senté par monseigneur de Bloys. » (1704). — Baptême : de Anne Doussart, nommée par Clément, fils de Mre Clément Mosny, bourgeois de St-Dyé, et Anne, fille de Mre de Goinville et de dame Marie de Lavernot ; — de Nicolas-René Champion, nommé par Mre Nicolas Guillemin, garde ordinaire du parc de Chambord, et demoiselle Marie-Diane de Grené de Courcillet, de Chambord, qui ont signé ; — de Louis Grou, nommé par Louis, fils d'honorable et discrète personne Louis Laval, officier du Roi à Chambord, et Marthe Averat ; — de Madeleine-Françoise Billon, nommée par Claude, fils de Claude Salé, officier du Roi à Chambord. — Bénédiction de la cloche de l'église St-Martin de Maslives, nommée Marguerite-Charlotte par haut et puissant seigneur messire Michel-Jean-Baptiste Charron, marquis de Menars, colonel du régiment de Santerre, et haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Montlizun de Besmeau, épouse de haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne, marquis de Saumery, baron de Chemerolles, capitaine et gouverneur de Chambord et autres lieux, en présence de messire Jean Perdijon, prêtre prieur commendataire de Boulogne, curé de Chambord, et de messire Etienne Duchemin, prieur d'Huisseau, qui ont signé (16 novembre 1713).

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1728-1742. — Commune de Maslives. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Marie-Madeleine Amiot, nommée par Mre André Haguenier, curé de la paroisse de Maslives, et mademoiselle Marie-Thérèse de Bellefond. — Bénédiction de la cloche de l'église de St-Martin de Maslives, par monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Blois, Jean-François-Paul de Caumartin, second évêque, nommée Stanislas par Sa Majesté le Roi de Pologne et haute et puissante princesse Marie Jablonowska, palatine de Russie, en présence de messire Aignan Benoist, chapelain de Chambord, et messire André Haguenier, curé de Maslives (24 mai 1728). — Baptême : de Marie-Louise Leguay, nommée par le sieur Louis Bouquet, garde-meubles du Roi de France, et mademoiselle Marie-Anne Martzen, fille de chambre de Sa Majesté la reine de Pologne ; — de Thomas-Claude Amiot, nommé par M. Thomas Filleul, garde-meubles du Roi de France, et demoiselle Claude Tassin, femme du sieur Jorry. — Mariage du sieur Michel Miraval, garde du corps de Sa Majesté le Roi de Pologne, avec Marie Lambert, du consentement de M. de Villermois, capitaine commandant les gardes du corps de Sa Majesté le Roi de Pologne, en présence de plusieurs gardes du corps qui signé[illegible].

GG. 4. [illegible]

1743-1762. — Commune de Maslives. — Baptêmes, [illegible] et sépultures. — Baptême de Marie-Magdeleine Delins, nommée par [illegible] des chasses et des plaisirs du Roi, à Chambord, et Marie Billon. — Inhumation, dans l'église de Maslives, du corps de messire Pierre Fromet, prêtre curé de cette paroisse, en présence de messires Louis Moussard, curé de Muides, et autres qui ont signé (18 mars 1753). — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Amiot, Arnoult, Augeard, Bardon, Benoist, Billon, Barbotteau, Berthelin, Bidault, Bourgiteau, Boyer, Belin, Bordier, Bourillon, Beaufrère, Brossard, Boursière, Billy, Boucheret, Brisset, Boucher, Billaut, Benoist, Brillault, Berthelot, Breton, Blot, Château, Charon, Cholet, Chansibault, Condoré, Charpentier, Chaillant, Collin, Chottard, Chesneau, Dubois, Derouet, Defins, Dohn, Duhanot, Deniau, Desnoux, Dugrenier, Duneau, Effray, Fromet, Frolon, Fouchault, Fassault, Fariau, Fortin, Gendrier, Gervais, Gaudry, Groux, Gastellier, Guillon, Goussaut, Gouard, Gallot, Guibert, Girault, Guilly, Guerinet, Guenordeau, Girais, Guignard, Guiot, Gaudin, Guillonnet, Guillemain, Haillault, Hilé, [illegible], Jouanneau, Leguay, Laurent, Lambert, Ledoux, Lepaire, Levesque, Limosin, Laurenceau, Leroux, Leroy, Langeais, Loiseau, Menuet, Metivier, Mariette, Marion, Moreau, Miot, Mallet, Menard, Mignot, Maulny, Mefray, Meunier, Martin, Marry, Montchâtre, Millet, Morin, Matillet, Merdelet, Marinier, Néron, Pinon, Plonard, Papineau, Poirier, Pichon, Porcher, Pareau, Pétré, Pradhomme, Pinet, Peron, Passavant, Perrault, Quenet, Roulleau, Raoault, Rigory, Rose, Rentien, Ruelle, Rangeard, Rouillard, Remond, [illegible], Sebille, Sommereau, Tessier, Terreau, Titeux, Varanne, Venot, Villiers, Vallet, Vouleau, Voland, Vincent, Vallée, Urbelin et autres.

GG. 5. [illegible]

1763-1772. — [illegible] — Baptêmes, [illegible] et sépultures. — [illegible]

des plaisirs du Roi en la capitainerie royale de Chambord, avec Marguerite-Catherine Quinet. — Baptême : de Marie-Madelaine Quentin, nommée par Mre Jean-François Caron, maître en chirurgie à St-Dyé, et dame Marie-Madelaine Quentin, épouse de M. Jean Blanchard, garde des chasses à N[illegible]ux. — Inhumation dans l'église de Maslives, du corps de Louis Gourlet, ci-devant officier du prince de Francaville à Naples, décédé à la maison de campagne du sieur Antoine Gourlet, rachasseur de la capitainerie royale de Chambord, son frère. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents, et celles dont les noms suivent : Boquillon, Bourguignon, Boudet, Caron, Denis, Gerpin, Gangneux, Gilles, Gensilault, Giboureau, Gourlet, Menant, Marqué, Pelouard, Pezé, Quentin et autres.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1773-1782. — Commune de Maslives. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Charles-Louis-Henry Papineau, nommé par M. Charles Vallon, demeurant à Blois, et demoiselle Marie-Madeleine Lefebvre, de la paroisse de St-Paterne d'Orléans, en présence de Mre Charles-Henry-René Yvon, chirurgien à St-Dyé. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Besnard, [illegible], Chabault, Creiche, Durand, Diau, Dunot, Guillon dit Grandhomme, Gagnet, Genevas, Gérin, Juliard, Monteloy, Metais, Monboussin, Petit, Roté, Salignac, Trotereau et autres.

GG. 7. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Maslives. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Etat de ceux qui ont « contribué à la quête faite à Maslives pour les inondés « de l'année 1784 (suivent les noms) ; la quête monte en « tout à 46 livres 15 sols 3 deniers. M. Corneau, notre « desservant, s'en est chargé et il les remettra à M. le « receveur. Signé : Jacques Bidault, Louis Villiers, François « Leguay, Pierre Bardon, Jean Paveau et Corneau, prêtre. » — Inhumation, dans le cimetière de la paroisse, du corps de messire François Michelin, curé de Maslives, décédé à l'âge de 58 ans, en présence de MM. Huau, curé de Saint-Dyé, Brix, vicaire de St-Dyé, Charpentier, vicaire de St-Dyé, Charpentier, vicaire de Chambord, Lecomte, vicaire de St-Claude, Laigret, vicaire de Montlivault, François Menuet, syndic, Jacques Morin et autres qui ont signé (6 août 1783). — Mariage d'Eloi Johaneau, professeur d'humanités au collége de Blois, avec Thérèse Simonin, en présence de leurs parents et amis qui ont signé (25 juin 1792). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Beaujouan, Michelin, Jouffrenet, Morel, Hémery, Garnier, Fortin, Givé, Levert, Duchesne, Bucheron, Filion, Brunet, Duverger, Longat, Loiseau, Cottereau, Girard, Liferde et Perré.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1598-1607. — MONT (Commune de). — Registre des baptêmes. — Baptême : de Louise Cerfeuillet, nommée par Martin Maulny, demoiselle Jeanne Morin, femme du sieur de Nambu, et demoiselle Loïse Le Mareschal, qui ont signé ; — de Catherine, fille de Claude Godard, nommée par noble homme Nicolas Charlot, écuyer, sieur de Serigny, et par Marie et Marguerite Charlemagne ; — d'Etienne Drouin, nommée par Claude Le Mareschal, écuyer, sieur du Mesneuil, messire Louis Auger, vicaire, et Jeanne Bourreau ; — de Denis Laurendeau, nommé par maître Louis Aubert, avocat au présidial de Blois, Denis Dolard, secrétaire de la chambre du Roi, et Anne Dolard, qui ont signé (1599) ; — de Philippe Rouillon, nommé par Claude Le Mareschal, écuyer, sieur du Mesneuil, Philippe de Nambu, aussi écuyer, sieur de Courtozay et La Chesnaye, et Antoinette Prieur, femme de Charles de Mazilles, garde en la forêt de Boulogne (1600) ; — d'Anne Moulin, nommée par Jean Maulny, demoiselle Anne Le Mareschal et Rose Meusnier ; — de Marie, fille d'honnête homme Jacques de Mazilles, garde-marteau des forêts royales de Blois, et d'Antoinette Prieur, sa femme, nommée par noble homme Scipion Viart, maître des eaux et forêts du comté de Blois, demoiselle Marie Lallier et Marguerite Rousseau ; — de Françoise, fille de Lucet Chéry, nommée par Jacques Guéret, demoiselle Françoise de Nambu, qui a signé, et Claude Maurier ; — de Jean Salmon, nommé par Michel Filleul, écuyer, sieur de « Lencomme », noble homme Jacques Baudry, licencié en lois, avocat au présidial de Blois, et demoiselle Françoise de Baigneaulx, femme de Jacques Filleul, écuyer ; — de Marguerite, fille de Florimond de Baulne, écuyer, sieur de Goulioust, l'un des cent gentilshommes du Roi, et de demoiselle Marguerite Belliard, sa femme, nommée par Jean Allain, porteur de défunt Monsieur, frère du défunt Roi, demoiselle Jeanne Belliard, et Léonor Guyot, fille de monsieur Guyot, contrôleur de la maison de Sa Majesté

(4 septembre 1605 ; — de Charles, fils de Charles de Mazilles et d'Antoinette Prieur, nommé par Jean Raymonneau, garde, noble homme Timoléon Du Boys, archer des gardes de la porte du Roi, et Jeanne Prieur (1605) ; — de Marie, nommée par noble homme Jacques de la Nionnère, écuyer, sieur de Connon, et demoiselle Marie Rousseau, femme de noble homme Guillaume de Beauharnais, écuyer, sieur d'Outreville, conseiller du Roi et trésorier général de ses finances à Orléans (25 septembre 1606) ; — de René Masson, nommé par René Daniel, avocat, et Marie de Mazille, qui ont signé. — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Porcher, Guillon, Depezé, Bourreau, Plessis, Guibert, Durand, Trottereau, Guillon, Branchu, Foltier, Ardelet, Clément, Grenelle, Mariau, Ducrot, Barillet, Rousseau, Langer, Delacourt, Lambert, Meusnier, Ogier, Viau, Blouin, Mauny, Pinon, Cheveux, Berrué, Chollet, Breton, Ledoyen, Rouet, Leloup, Laurendeau, Naudin, Scapin, Drugeon, Perrotin, Tessier, Forget, Guillet, Gallier, Gaillard, Delaunay, Dabin, Lamy, Callaud, Auger, Pelletier, Guibert, Gendrier, Cerfeuillet, Richard, Charron, Bauger, Cuffeau, Bernard, Mareschal, Gillon, Ridou, Gruet, Raguenault, Coppeau, Labbé, Juillet, Bourdier, Videlet, Bezy, Patault, Chouard, Giton, Laloue, Arnoul, Riby, Garnier, Bellevallette, Roustelin, Leroux, Cornu, Peigné, Cordier, Dubois, Marié, Renaud, Périer, Davau, Billault, Brûlé, Lefort, Fermet, Thierry, Archambault, Chambault, Liéphard, Couturier, Rotté, Lornet, Beuil, Gaignaison, Dreuillard, Maugain, Lemperier, Moreau, Maridé, Desouches, Sauvage, Regnault, Demolle, Perronchel, Plessis, Buisson, Bellier, Chery, Groux, Chereau, Hédouin, Dominon, Bouneau, Barillet, Champigny, Billard, Roger, Veau, Guérin, Cornet, Dolivet, Sallault, Hardy, Gasnier, Couette, Jouhanneau, Jolly, Guillemin, Demoulins, Bider, Carré, Gauldry, Brunet, Bry, Varenne, Ourry, Juignault, Grelier, Barbarin, Bureau, Herpin, Godard, Loyson et autres.

GG 2 (Registre. — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1608-1620. — Commune de Mont. — Registre des baptêmes. — Baptême : de Jacques Martin, nommé par messire Michel Jourdan, curé de Mont, Jean Remonneau et demoiselle Renée de Moulins, qui ont signé ; — de Gabrielle, fille de Claude Le Mareschal, écuyer, seigneur du Mesneuil et de La Folletière, et de dame Françoise de Nambu, sa femme, nommée par Philippe de Nambu, seigneur de Courtozé, maître d'hôtel de la maison du Roi, et dame Gabrielle Prévost, dame de Saint-Jay, qui ont signé (1er mai 1610) ; — de Gabrielle Rottier, nommée par demoiselle Anne Le Mareschal ; — de Claude Labbé, nommé par Claude Le Mareschal, écuyer, seigneur du Mesneuil et de La Folletière, et demoiselle Marie [illegible], qui ont signé ; — de Marguerite D[illegible], nommée par demoiselle Marguerite Belliard (1611) ; — de [illegible], fils de Charles de Mazilles, garde ordinaire de la forêt de Boulogne, nommé par noble homme Nicolas Guérin, seigneur de Mézières, [illegible], à Blois, et demoiselle Marie de Largillière, qui ont signé ; — de Louis Bernier, nommé par Louis Arnoul et demoiselle Léonor Pégorier ; — de Claude, fils de Claude Le Mareschal, seigneur du Mesneuil et de La Folletière, et de dame Françoise de Nambu, nommé par Euverte Gallois, conseiller du Roi et trésorier général en la généralité de Riom, en Auvergne, et demoiselle Marguerite de Lestanc (?), qui ont signé (29 novembre 1612) ; — de Jacques Perrin, nommé par Jacques Filleul, écuyer, sieur de La Haye, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et demoiselle Marguerite Belliard, femme de Florimond de Beaune, escuyer, sieur de Goulioust, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi (1613) ; — de Jacques Remonneau, nommé par noble homme Jacques Baudry, conseiller du Roi, lieutenant aux eaux et forêts du comté de Blois, qui a signé ; — de Françoise, fille de Claude Le Mareschal, écuyer, sieur du Mesneuil et de La Fol[illegible], gentilhomme de la chambre du Roi, et de dame Françoise de Nambu, sa femme, nommée par messire Michel Jourdan, curé de Mont, et demoiselle Françoise de Nambu, qui ont signé (1614) ; — de Jacques Guerreau, nommé par Claude de Moraine, écuyer, seigneur de Maisonfort, conseiller du Roi, bailli de Nemours et de Ch[illegible], qui a signé ; — [illegible] de la grosse cloche de Mont, nommée par messire Henri Hurault, sieur d'Esclimont, lieutenant pour le Roi au pays Blésois et son gouverneur particulier en la ville de Blois, bailli et gouverneur de Chartres, par Claude Le Mareschal, écuyer, et par demoiselle Françoise, fille [illegible] de Nambu (22 décembre 1617). — Baptême : de Marguerite Moreau, nommée par noble homme Jacques Baudry, lieutenant aux eaux et forêts de Blois, et demoiselle Marguerite de Beaulne, fille de Florimond de Beaulne, écuyer (1618) ; — de Marie [illegible], nommée par [illegible] de Meuillault, [illegible], et noble dame Marie [illegible], qui ont signé (1618) ; — de Françoise, fille de Charles de Moulins, écuyer, seigneur de La Hardonnière, et de Françoise de Nambu, nommée par messire Florimond de Moulins, chevalier, seigneur de Villeb[illegible], sieur de [illegible], et dame Jeanne Moran, femme de noble homme Philippe de Nambu, écuyer, sieur de Courtozé, qui ont signé (1[illegible] 1619).

— de René, fils de noble homme Etienne Pinon, fruitier chez la Reine, et de dame Marie Mazilles, sa femme, nommé par maître René Daniel, avocat à Blois, et Marie Mazilles (1620) ; — de Philippe Chambault, nommé par Claude Le Mareschal, écuyer, sieur du Mesneuil et de La Folletière, et dame Françoise Morin, femme de Philippe de Nambu, écuyer, sieur de « Courtozay » ; — de Gentienne Cerfeuillet, nommée par maître Pierre Remonneau, avocat au Parlement, et demoiselle Anne de Champigny, qui ont signé. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents

GG. [illegible]. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1621-1626. — Commune de Mont. — Baptêmes. — Baptême : de Louis-Simon, nommé par noble homme François de Nambu et demoiselle Françoise de Nambu, fille de noble homme Philippe de Nambu ; — d'Etienne Fichard, nommé par Etienne Pinon, chef d'échansonnerie de la Reine mère, et Isabelle Godard, qui ont signé ; — de Marguerite Desouches, nommée par Charles de Moulins, écuyer, sieur de La Haudumière, et dame Barbe Valet, femme de noble homme Guillaume de Flandres, président des élus en l'élection de Blois ; — de Noël Clément, nommé par Jean Remonneau, sieur du Clouzeau, et Andrée Maridet ; — de Pierre Godard, nommé par noble homme Pierre Deniau, sieur de La Venoterie, qui a signé ; — de Philippe, fils de messire Charles de Moulins, écuyer, seigneur de La Haudumière, et de dame Françoise de Nambu, nommé par messire François de Nambu, seigneur de Courtozé, et demoiselle Marie Hurault, qui ont signé (1 mai 1622) ; — de François Motton, nommé par maître René Sacquin, procureur du présidial de Blois, et demoiselle Marguerite Le Mareschal, qui ont signé ; — de Georges Bernet, nommé par Hector Couteau, garde ordinaire de la forêt de Boulogne, et demoiselle Françoise Filleul, qui a signé, le parrain ayant déclaré ne le savoir faire ; — de Marie, fille de messire Charles de Moulins, seigneur de La Haudumière, et de dame Françoise de Nambu, nommé par Guillaume, écuyer, sieur des Bordes, et demoiselle Catherine de Vernesson, qui a signé (2 juin 1623) ; — de Marguerite, fille d'Etienne Pinon, chef d'échansonnerie de la Reine mère, nommée par Christophe Adine (?), avocat au Parlement, et Marie Maussainet femme de René Sacquin, procureur au présidial de Blois ; — de Philippe Gallier, nommé par messire François de Nambu, écuyer, seigneur de Courtozé, et demoiselle Anne Gallois, qui ont signé (1624) ; — de Charles Richard, nommé par noble homme Charles de Moulins et Marguerite Le Mareschal, qui ont signé ; — de René Daudin, nommé par noble homme Jacques Baudry, conseiller du Roi, lieutenant aux eaux et forêts du comté de Blois, et demoiselle Marie de Moulins, qui ont signé ; — d'Anne Jourdan, nommée par messire Michel Jourdan, prêtre, curé de Mont, et demoiselle Marguerite Le Mareschal du Mesneuil ; — de Marguerite Colaux, nommée par Jean Remonneau, sieur du Clouseau, et Marguerite Le Mareschal du Mesneuil ; — de Marguerite Desouches, nommée par messire François Nivette, infirmier de l'abbaye de St-Laumer, et Marguerite Gornot, dame de La Gaillardière. — Actes concernant les familles Gaignaison, Chollet, Genel, Maunoir, Guillet, Bourdier, Brunet, Meunier, Dorion, Auger, Depezé, Desouches, Delacourt, Lefebvre, Bouge, Gautry, André, Mariau, Pelé, Moreau, Richard, Arnould, Dabin, Grias, Gros, Cornu, Poullot, Herpin, Demoulin, Jouaust, Leroux, Guérineau, Huet, Leroy, Griffon, Plessis, Couesnard, Barbary, Charpentier, Bailly, Chauffour, Bourgnon, Chambault, Guillon, Belleval, Charron, Espieds, Roullon, Durand, Hubert, Gendrier, Besnard, Maulny, Rangeard, Trottereau, Legendre, Breton, Peigné, Pelletier, Cerfeuillet, Hubeau, Cormain, Lambert, Dubois, Maridé, Cochet, Chaillaud, Grousteau, Rocher, Egremont, Salmon, Carré, Gaillard, Dominou, Maugaín, Branchu et autres.

GG. 4. (Registre.) — In 4°, 73 feuillets, papier.

1630-1640. — Commune de Mont. — Baptêmes. — Baptême : de Guillaume, fils de Nicolas Chauvel, écuyer, conseiller du Roi, trésorier général de France en la généralité de Berri, et de dame Suzanne de Meulles, nommé par Guillaume Chauvel, écuyer, sieur de Feings, et demoiselle Françoise Huart, qui ont signé (1631). — Bénédiction de la grosse cloche de Mont, nommée Marguerite par messire François de Nambu, chevalier, seigneur de la prévôté de Courtozé et de La Chesnaye, maître des requêtes ordinaire du Roi, capitaine du château de Blois, Claude Le Mareschal, écuyer, sieur du Mesneuil et de La Folletière, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et dame Marguerite Le Mareschal, sa sœur, qui ont signé (8 janvier 1632). — Baptême : de Françoise Cordelet, nommée par messire Hercules de Maillé, chevalier, seigneur de La Guéritaude, et demoiselle Françoise Filleul, fille de feu Jacques Filleul, vivant sieur des Gâts, qui ont signé ; — de François Caillaut, nommé par messire François de Nambu, conseiller et maître d'hôtel du Roi, et Françoise de Moulins, qui ont signé ; — d'Isabelle, fille de Claude Huart, nommée par honnête homme Pierre

de Mazille et demoiselle Isabelle Peilnys, qui ont signé (1633) ; — de Marguerite, fille de noble homme monsieur maître Gilles Trémault, conseiller du Roi, lieutenant particulier au présidial de Blois, et de demoiselle Marguerite Aliphonse (?), nommée par Jean Lainé, assesseur, et Claude Trémault, qui ont signé (20 mars 1634) ; — de Louis, fils de Jacques de Mefet (?) et d'Isabelle de Moraine, nommé par Jacques de La Chesnaye, écuyer, sieur de Gouvallin, et demoiselle Eléonore de Moraine, qui ont signé ; — de Rolland Bedeau, nommé par Rolland Agette et demoiselle Marguerite de Moraine ; — de Marguerite Daulard, nommée par Laurent Bry, sieur des Roches, conseiller au présidial de Blois, et demoiselle Marguerite Truchon, femme de messire François de Nambu, qui ont signé (1636) ; — de Louis Garneau, nommé par Emmanuel Boullard, sieur de Varennes, et Marie de Mazille (1637) ; — de Claude Pinon, nommé par Claude de Moraine, écuyer, sieur dudit lieu et de Maisonfort, conseiller du Roi, bailli de Nemours et de Châteaulandon, qui a signé, et demoiselle Françoise de Beauvoir. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 5. (Registre.) — In-8°, 113 feuillets, papier.

1640-1656. — Commune de Mont. — Baptêmes. — Baptême : de Marie Chéry, nommée par dame Marguerite Truchon ; — de François Maridé, nommé par Jacques Guibert et demoiselle Françoise Massicot ; — de Philippe Chéry, nommé par messire François de Nambu et Françoise Guillon, qui ont signé ; — de Jacques, fils de Pierre Jouanneau, notaire royal à Mont, Huisseau et prévôté de Baines, nommé par Jacques de Montigny et dame Marie Pinon ; — de Louise-Catherine Branchu, nommée par demoiselle Catherine Hardouin (1647) ; — de André Demoulins, nommé par André de Bonvoust, écuyer, sieur de La Pâtrière, et demoiselle Françoise Filleul, veuve de Claude de Meulles, vivant écuyer, sieur de La Chambaudière ; — de Madeleine Grivet, nommée par maître René Mariau, procureur au présidial de Blois, et Anne Chevallier ; — de Marguerite Garnier, nommée par noble homme Claude Hardouin et demoiselle Catherine Hardouin (1648) ; — de Jacques Clément, nommé par honnête homme Mathurin Godier et demoiselle Jacquette de Flandres, qui ont signé ; — de Madeleine Collant, nommée par Étienne Pinon et demoiselle Raoult ; — de Marie Besnard, nommée par maître Charles Rémonneau, avocat au présidial de Blois, et demoiselle Marie, fille de madame Pinon ; — de Jean, fils de maître Pierre Jouanneau, notaire royal à Mont, et de Françoise Durand, nommé par maître Jean Mahy, commis au greffe des eaux et forêts de Blois, et demoiselle Marie de Moraine, qui ont signé ; — de Françoise Demoulins, nommée par Pierre Jouanneau, notaire, et demoiselle Renée de Meulles, fille de feu Claude de Meulles, vivant écuyer, sieur de La Chambaudière ; — de Marguerite Porcher, fille de Louis Porcher et de Marguerite Callaut, nommée par François Callaut et demoiselle Marguerite de Méolont (?) ; — de [illegible], nommé par messire François de Nambu, écuyer, capitaine du château de Blois, et demoiselle Marie Grimauldet, qui ont signé ; — de Marie Duteil, nommée par Claude-Hercules de Meulles, écuyer, seigneur de Lancôme, et honnête personne Jacquette Leddet ; — de Claude-Hercules Porcher, nommé par Claude-Hercules de Meulles et dame Anne Chevallier ; — de Jacques Besnard, nommé par le même et demoiselle Madeleine Rémonneau. — Actes concernant les familles Augeard, Bourreau, Jouhanneau, Guillet, Billard, Amiot, Laronce, Massonneau, Leroux, Mariau, Mesnier, Cormain, Branchu, Berry, Bernard, Desouches, Lournet, Bry, Gautry, Ramonneau, Laurenceau, Bresse, Perrin, Sauvage, Caillard, Barbary, Gaignaison, Viau, Guillon, Arnoul, Bordier, Levesque, Hommaige, Chétineau, Briou, Porcher, Demoulins, Pasquet, Genase, Chambault, Guibert, Maulny, Richard, Bellier, Rousseau, Bailly, Rouillon, Dubois, Idouin, Pothée, Palastre, Painaige, Bossu, Auger, Buisson, Naudin, Herpin, Tessier, Ladisme, Plessis, Lejeune, Pinson, Parrain, Cazin, Bardon, Pelé, Combault, Charron, Peigné, Benoit, Chauffour, Labbé, Hastevillain, Hestée, Fortin, Godard, Lambert, Dabin, Brethon, Foullon, Haye, Launay, Demouline, Cordelet, Thézier, Laporte, Cerfeuillet, Lecomte, Carré, Chaleau, Belot, Salmon, Tourné, Dussauce, Garneau, Pelletier, Sebille, Cornu, Maridé, Chesneau, Grosset, Pinon, Faucon, Renard, Hubeau, Rossignol, Poulet, Fouet, Coignac et autres.

GG. [illegible] (Registre.) — [illegible]

1657-1670. — [illegible] — [illegible] mariages. — Baptême : de [illegible], nommé par Noël [illegible] et dame [illegible], femme de Jean [illegible], chirurgien à Mont ; — de Marie Depezay, nommée par Louis Soulas, argentier de S. A R., et Marie Bailly ; — de [illegible] Charles [illegible] — [illegible] messire [illegible]

seiller du Roi et trésorier du marc d'or des ordres de S. M. et naî[illegible] du St-Esprit, et dame Marguerite Truchon, femme de messire François de Nambu, seigneur de La Chesnaye et de Courtozé, capitaine du château de Blois ; — d'Elisabeth, fille de maître Joseph Marchandon, chirurgien, nommée par noble homme Jean Huré, trésorier et payeur des gardes de S. A. R., et dame Elisabeth Fontaine, qui ont signé ; — de Louis Porcher, nommé par monsieur Pinon, écuyer de l'artillerie, et Isabelle d'Herbet ; — de Anne, fille de Jean Porcher, nommée par Claude-Hercules de Meulles, chevalier, seigneur de Lancôme, écuyer ordinaire du Roi, et dame Anne de Villiers, femme de monsieur Nicolas Chauvel de La Martinière, qui ont signé : — de Charles Guilleret, nommé par maître Mathurin Gadier, diacre, et demoiselle Marie de Moraine, qui ont signé 1659 ; — de Joseph Marchandon, nommé par Macé Guibert, garde de la forêt de Boulogne, et dame Louise de La Houssaye, qui ont signé ; — d'Etienne Maugain, nommé par Paul Robin, écuyer, sieur de Cicogne, et dame Elisabeth Robin, qui ont signé; — de Cécile Guilbert, nommée par Etienne Pinot et Marguerite de Méolon ; — de Jean-Baptiste Auger, nommée par honnête personne Jean Sageot et dame Anne Boutier, concierge du château de Blois ; — de Marie Gautier, nommée par Jacques, fils de monsieur Baudry, avocat du Roi, et dame Marie Peluys ; — de Mathieu Dubois, nommé par messire Mathieu Habert, prêtre, et demoiselle Madeleine Dunoyer, qui ont signé ; — de Jeanne Bry, nommée par messire Jean Bellière, prêtre, vicaire de Mont, et demoiselle Isabelle de Maucour (1668) ; — de Michel Bauger, nommée par maître François Jouanneau, notaire à Mont, et demoiselle Françoise Chevallier. — Actes concernant généralement les familles Baillif, Coupeau, Touchin, Tiger, Bourreau, Bouju, Moreau, Cougnard, Blouin, Dabou, Ourry, Rousselin, Barthélemy, Delagrange, Jourdan, Guérinot, Barrillet, Bouniquiau, Bonnet, Cheneveau, Champion, Bernier, Grias, Guerry, Rué, Liépbard, Hardi, Roger, Bodin, Chambault, Hilaire, Dutet, Trottereau, Dabert, Ferrand, Charmel, Bourgitteau, Courault, Berrué, Ducrocq, Renault, Secrétaire, Dardè, Dimanche, Charron, Touche, Billault, Preteseille, Gousard, Fournier, Bouin, Bert, Poirrier, Blin, Chereau, Nay, Bourguignon, Rangeard, Legroux, Chollet, Soreau, Leloup, Simon, Firmin, Leroy, Guyet, Gingand, Maugain, Constant, Dorsemaine, Nallier, Bordier, Chery, Plessis, Maridé, Porcher, Amiot, Rossignol, Huet, Moton, Gautry, Branchu, Bellier, Muloteau, Labbé, Toulouse, Hémery, Chartier, Crouin, Rougeux, Hubeau, Buisson, Naudin, Rotté, Callaud, Beignon, Picard, Laurendeau, Gendrier, Berthe, Rousseau, Nouel, Pelé, Girard et autres.

GG. 7. Registre. — In-4°, 92 feuillets, papier.

1670-1679. — Commune de Mont. — Baptêmes. — Baptême : de Gentien Garnaud, nommé par Gentien Guérin et demoiselle Françoise Simart; — de Louise Maulny, nommée par Jean Guibert et dame Marie Rémonneau, femme de maître Jouanneau, notaire royal à Mont ; — de Gentien Garnaud, nommé par Gentien Guérin et dame Madeleine Rémonneau, femme de maître Nicolas Lafoy, procureur à Blois ; — de Silvain Desouches, nommé par Jacques Desouches, clerc tonsuré, et dame Elisabeth Remonneau ; — de Jacques Dubois, nommé par maître Jacques Jouanneau, notaire à Mont, et Madeleine Buisson ; — de Anne Desouches, nommée par maître Michel Blanchetière, procureur au présidial de Blois, et dame Anne Rémonneau, qui ont signé ; — de Jean-Baptiste Chéry, nommé par Jean-Baptiste de Saint-Paul, qui a signé, et Martine Maridé ; — de Pierre, fils maître François Jouanneau et de dame Marie Rémonneau, sa femme ; — de Louis Tiger, nommé par maître Jacques Jouanneau, notaire à Mont, et dame Anne Daudin, qui ont signé ; — de Marie Gallier, nommée par maître Michel Blanchetière, procureur au présidial de Blois, et dame Marie Joubert, femme de Nicolas Bourreau, bourgeois dudit Blois (1674) ; — de Anne, fille de maître Jacques Jouanneau, notaire royal à Mont, et de dame Anne Daudiu, sa femme, nommé par messire Mathieu Habert, curé dudit Mont, et Anne Nalteau (1675) ; — de Françoise, fille de monsieur Claude Blanchard, huissier royal, et de Marie Loyson ; — de François Lornet, nommé par François Rossignol et demoiselle Elisabeth Dollard ; — de Jacques, fils de Jacques Jouanneau, notaire à Mont, et de dame Anne Daudin, sa femme, nommé par Michel Blanchetière, procureur au présidial de Blois, et dame Marie Lacomble, qui ont signé ; — d'Etienne, fils d'honorable homme Antoine Carrier, écuyer, sieur de Fontaines, et de demoiselle Anne Texier, les père et mère natifs de la ville de Falacbourg (*sic*) et de passage à Mont ; — de Pierre Amiot, nommé par Roger Maridé et dame Anne Cherelle, veuve de monsieur Dubin (1677) ; — de Claude Sourcy, nommé par Claude Remonneau et dame Elisabeth Remonneau ; — de Marie Bourreau, nommée par Gilles des Landes et dame Elisabeth Dollard ; — de Marguerite, fille de Jacques Jouanneau, notaire à Mont, et d'Anne Daudin, l'enfant nommée par maître Nicolas Gallet et dame Françoise de La Boissière, qui ont signé. — Actes concernant généralement les familles dénommées dans l'article précédent et celles dont les noms suivent : Viou,

Pinon, Avisseau, Delaunay, Evras, Thierry, Roger, Porcher, Auger, Boutteloup, Leroux, Hardy, Rilly, David, Chollet, Jallon, Vernouillet, Demoulins, Gros, Cornu, Mouchard, Casin, Godard, Bonneau, Herpin, Chambault, Sauvage, Tempier, Cormin, Dufié, Samson, Besson, Dominon, Haslé, Lasnier, Langlois, Pinet, Courtaud, Gruet, Fabien, Gaucher, Bruère, Richard, Huberson, Gallois, Pichon, Blouin, Perrin, Fenouillet, Billery et autres.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, feuillets, papier.

1680-1692. — Commune de Mont. — Baptêmes. — Baptême : de Françoise Bellin, nommée par François Viau, notaire royal à Vineuil, demeurant aux Noëlles, et dame Françoise Massion, fille de maître Pierre Massion, procureur fiscal de la seigneurie de Vineuil ; — de Pierre Hubeau, nommé par maître Thomas Maugain et dame Françoise Blanchetière, fille de monsieur Blanchetière, procureur à Blois ; — de Marguerite, fille de maître Jacques Jouanneau, notaire royal, et d'Anne Daudin, sa femme, nommée par monsieur Jacques Baudry, procureur du Roi, et demoiselle M. de Bellefonds, qui ont signé ; — de Marie Garnier, nommée par Michel Blanchetière, fils de monsieur Blanchetière, procureur à Blois ; — de Marin François, fils de maître François Desouches, marchand, et de Marie Deniau, l'enfant nommé par Marin Deniau, marchand à Montrichard, et dame Françoise Blanchetière, fille de Michel Blanchetière, procureur au présidial de Blois ; — de Catherine Clément, nommée par maître Jacques Jouanneau, notaire à Mont, et demoiselle Elisabeth Dollard, de la paroisse de St-Martin de Vendôme (1681) ; — de Jacques, fils de Jacques Jouanneau, notaire, nommé par maître Nicolas Quenoille, praticien à Blois, et demoiselle Françoise Blanchetière, qui ont signé ; — de Michel, fils de Michel Callault, nommé par maître François Fontaine et demoiselle Claude Rémonneau, veuve de noble homme René Garnier, vivant officier de la défunte reine ; — de Michel Branchu, nommé par messire François Piau, prêtre, vicaire de Villebarou, et demoiselle Guillemette Charron, fille de monsieur Charron, procureur du Roy au présidial de Blois (1684) ; — de Jean Richard, nommé par Jean Cormain et dame Françoise Dubin, de la paroisse St-Solenne de Blois ; — d'Antoine, fils de maître Antoine Pinevoise, notaire royal à Mont, et de dame Anne Daudin, nommé par messire Alexandre Pinevoise et dame Elisabeth Daulard (*alias* Dollard), qui ont signé ; — de Marie-Rose Dhuime, nommée par messire Jacques Desouches, prêtre, vicaire de Mont, et Marie Gallois, gouvernante des filles orphelines de madame de Maintenon (2 janvier 1687) ; — de Pierre Gi[illegible], nommé par messire Mathieu Habert, curé de Mont, et dame Marie Drouillon, femme de monsieur de la Blandinière. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents et celles dont les noms suivent : Lévêque, Cornu, Bertier, Berrué, Gallier, Billard, Rolland, Couteau, Dabin, Lubineau, Chambaut, Massot, Berton, Guérard, Guille, Billery, Godard, Moisy, Ledreux, Mariau, Gruet, Dupas, Chartier, Pellé, Torier, Dardillier, Pichon, Lemoine, Salvet, Ghollet, Bouvet, Douet, Desfourneaux, Ledoyen, Rivière, Legendre, Desmoulins, Rouillon, Petit, Bellier, Letort, Thenier, Oudinet, Amiot, Fortin, Boutisseau, Berthaut, Legros, Mettais, Léquippé, Boucheret, Dourdan, Groslé, Labbé, Marchand, Bailly, Fontenay, Bouju, Marié, Jourdan, Bondeau, Baguenault, Cottelifaux et autres.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1655-1692. — Commune de Mont. — Registre des sépultures. — Composition amiable entre le curé et Louis Callaud, sur un différend survenu entre eux, à l'occasion de l'exhaussement du mur du cimetière, devant la maison de ce dernier (7 septembre 1666). — Inhumation : de dame Françoise Guérinet, femme de monsieur Maugain ; — de Jeanne Mauny, morte à l'hôpital de La Chabardière ; — de Louis Thomas, [illegible] ; — en l'église, du corps de monsieur Bourreau, de Blois, mort dans sa closerie de La [illegible] ; — de maître Jacques Jouanneau, notaire royal à Mont, décédé le [illegible] ; — dans le chœur de l'église de Mont, de messire Jacques Porcher, vicaire dudit lieu, décédé le 5 décembre 1686. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 10. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1683-1692. — Commune de Mont. — Registre des mariages. — Mariage de maître Antoine Pinevoise, fils de feu maître Michel Pinevoise, vivant procureur à Vendôme, avec Anne Daudin, veuve de Jacques Jouanneau, notaire royal à Mont ; — de Martin Dupuis avec Marie Mauny, en présence de Claude Porcher, [illegible] et de plusieurs autres témoins. — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 11. (Cahiers.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1692-1697. — Commune de Mont. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Marie, fille de monsieur François Desouches, nommée par discrète personne Hercules de Seigneuret et demoiselle Marie Boutault-Courtin, qui ont signé ; — de Blaise Amiot, nommé par monsieur Simart le jeune, et demoiselle Françoise Blanchetière aussi la jeune. — Mariage de Jacques Debray avec demoiselle Catherine Colin, en présence de messire Jean-Nicolas de la Guillonnière, ancien gentilhomme de la fauconnerie de France, et de demoiselle Diane Colin, sa femme, qui ont signé avec les époux (12 janvier 1694). — Baptême : de Françoise-Marguerite Desouches nommée par messire François de la Croix, prêtre, chapelain royal à Blois, et demoiselle Marguerite de la Croix ; — de Jeanne-Marguerite Desouches, nommée par discrète personne René Gomot, écrivain principal de la marine, et demoiselle Jeanne Legay, qui ont signé (1697). — Actes concernant généralement les familles énoncées dans les articles précédents.

GG. 12. (Cahiers.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1699-1710. — Commune de Mont. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Marie Branchu, nommée par maître Etienne Mauguin, notaire à Mont, et demoiselle Catherine Colin ; — de François Bisson, nommé par Etienne Mauguin et demoiselle Marguerite Picault de Rochecorbon ; — de Florentin Giraud, nommé par Florent Cahu, praticien à Blois, et demoiselle Rose-Françoise Mesland ; — de Pierre Breton, nommé par Pierre Legay, receveur des décimes à Blois, et demoiselle Jeanne Legay ; — de Marie Desouches, nommée par messire François de la Croix, prêtre, chapelain royal en l'église cathédrale de St-Louis de Blois, et demoiselle Marie Le Noir ; — de Louis Guillet, nommé par maître Louis Hardouin, conseiller au présidial de Blois, et demoiselle Françoise Dubin ; — de Françoise Billard, nommée par messire Pierre Lallemant, prêtre, curé de Mont, et demoiselle Françoise Mauguin ; — de Thérèse, fille de maître Claude Thésolin et de dame Thérèse Lecestre, nommée par maître Louis Lecestre et demoiselle Madeleine Bourreau ; — de Jean Mauny, nommé par maître Antoine Pinevoise, huissier royal, et demoiselle Françoise Adam, qui ont signé. — Bénédiction par messire Etienne Duchemin, docteur en théologie, prieur d'Huisseau, de la cloche de l'église de Mont, nommée Jacques-Marie-Madeleine par haut et puissant seigneur messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine du château de Chambord, et haute et puissante dame Marie-Madeleine de Lissavide, femme de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, comte de Saumery, seigneur de Lorges et autres lieux, lieutenant du Roi au pays Blaisois, qui ont signé (7 août 1703). — Baptême de Vincent Besnard, nommé par Jacques de Villetroche et demoiselle Marie Baudry. — Mariage de Jacques Jallon, marchand, avec demoiselle Françoise, fille d'Etienne Mauguin, notaire royal à Mont, et de Françoise Gendrier (1708). — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Touchain, Porcher, Mariau, Besnard, Desouches, Gendrier, Rousseau, Clément, Grange, Lelaporte, Courtaud, Couraud, Masson, Gautry, Frassant, Huet, Sausset, Chevalier, Berrué, Bon, Amiot, Garneau, Lornet, Arnoul, Corbin, Bordier, Benoît, Maussot, Deblat, Debray, Jacquet, Cordelet, Guibert, Dubois, Bourreau, Beaugendre, Péan, Bry, Thierry, Belloir, Dhuisme, Durond, Fagneau, Grenaizon, Bouju, Bridillet, Savaron, Bernier, Chaudron, Sauvage, Couteau, Idouin, Lenoir, Vollant, Prévôt, Lecomte, Auger, Tréfour, Harpin, Perrin, Branchu, Poulet, Viot, Monmarché, Laurenceau, Berry, Thibaut, Brillier, Coupet, Billard, Noyer, Guillier, Liéphard, Lemoine, Jourdan, Rondeau, Boucher, Chartier, Taillebois, Cornu, Rilly, Boisseau, Plessis, Moreau, Ribou, Desnoyers, Hémery, Neil, Gaignaison, Barbari, Bonmarché, Demoulins, Grias, Lian, Godard, Salignac, Naudin, Louet, Chauveau, Avisseau, Bruère, Guérard, Leroux, Billery, Girard, Simon, Leger, Peigné, Depezay, Roubaud, Bailly, Labbé, Comarille, Carré, Lévêque, Crépon, Tiger, Dodin, Pocheveux, Blouin, Ansouëne, Richaudeau, Coudoré, Arnoton, Vacher et autres.

GG. 13. (Cahiers.) — In-4° et In-8°, 555 feuillets, papier.

1711-1732. — Commune de Mont. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Jean-Baptiste Trebuchet, nommé par Etienne Mauguin le jeune, notaire à Mont, et dame Marquise Jouesse ; — de Jeanne Cholet, nommée par le sieur Jacques Diard, de St-Germain de Dourdan, diocèse de Chartres, et demoiselle Jeanne Lallemant, de St-Nicolas de Blois ; — d'Etienne, fils d'Etienne Mauguin, notaire, et de dame Marguerite Rentien, nommé par sieur Louis Rentien et dame Madelaine Pashaut ; — de Françoise Garnier, nommée par sieur François Bourguignon, marchand à Bracieux, et demoiselle Marie-Anne

Bourguignon ; — de Jacques, fils d'Étienne Mauguin, notaire et greffier, et de Marguerite Rentien, nommé par Jacques Jallon, et demoiselle Catherine Moreau ; — Nomination de marguilliers par les habitants de la paroisse de Mont, savoir : Hilaire Desouches, tonnellier, pour la boîte de Notre-Dame, Guillaume Metivier, pour la boîte des trépassés, et Mathieu Buisson, pour la boîte de St-Sébastien (27 novembre 1718). — Baptême de François Besnard, nommé par Charles de Longpré, et demoiselle Françoise Trousselle, qui ont signé. — Assemblée des habitants notables de la paroisse pour la nomination de marguilliers ; ont été élus : Martin Bordier, pour la boîte de Notre-Dame, Mathurin Amiot, pour la boîte des trépassés, et Louis Garneau, pour la boîte de St-Sébastien (16 novembre 1721). — Baptême de Pierre, fils de Pierre Trebuchet dit Marsillac, chirurgien, et de dame Marguerite des Loviers, nommé par sieur Étienne Mauguin, notaire, et demoiselle Marguerite Cheneau ; — de Pierre Porcher, nommé par Pierre-Ange de la Borde, et demoiselle Françoise Trousselle, qui ont signé (1722) ; — de Rose Pichot, nommée par sieur Nicolas Bezard, et demoiselle Rose Lalemant, qui ont signé ; — de Étienne, fils d'Étienne Mauguin, notaire royal, et de dame Marie Legros, nommé par sieur Jacques Jallon, et dame Marie Auger, qui ont signé ; — de Marie, fille des mêmes, nommée par sieur Jullien Legros, et dame Françoise Mauguin, qui ont signé. — Mariage de Julien Brie, avec Anne Chéry, en présence de leurs parents et de François Gasse, maître des petites écoles (1727). — Baptême de Pierre, fils de maître Étienne Mauguin, notaire royal, et de dame Marie Legros, nommé par le sieur Pierre Lucas, chirurgien, et dame Marguerite Clérin. — Assemblée des notables habitants de la paroisse pour la nomination de marguilliers, à savoir : Claude Porcher, Jean Gendrier, l'aîné (23 novembre 1727). — Baptême d'Etienne-Pierre Besnard, nommé par monsieur Pierre Cartier, seigneur de Nozay, écuyer, garde de son A. R. monseigneur le duc d'Orléans, et dame Marguerite Mariette (26 mars 1728) ; — de Marie-Anne Boucher, nommée par sieur Louis Bergevin, et demoiselle Marie-Anne Dubourg ; — de Claude Gaultry, nommé par monsieur Claude Derigault, maréchal-des-logis dans la compagnie de Putonge du régiment du Roi de Pologne, et demoiselle Rose Calemont ; — de Marie-Marguerite, fille de maître Étienne Mauguin, notaire royal, et de dame Marie Legros, nommée par le sieur Pierre Lucas, et dame Marguerite Clérin ; — d'Étienne, fils des mêmes, nommé par Jullien Legros, et Françoise Jallon. — Inhumation de Jeanne-Marguerite Jamet, femme de Jean Courgibet, maître d'école (8 avril 1730). « Le 24 septembre 1730, Jeanne Minard, veuve de François Buisson, a été reçue pour exercer l'office de sage-femme et a fait serment entre nos mains, suivant la forme [illegible] par monseigneur l'évêque de Blois, signé : Lalemant, curé. » — Baptême d'Étienne, fils d'Étienne Mauguin, notaire royal, et de Marie Legros, nommé par le sieur Jacques Bellenoue, officier du Roi, et demoiselle Anne Chauvigny ; — de Marie-Anne Leconte, nommée par maître Pierre Renard, avocat au Parlement, et demoiselle Marie-Anne Desouches ; — de Bernard Cornu, nommé par messire Bernard Sallis, prêtre, vicaire de Mont, et dame Marianne Desouches ; — de Marie-Anne Dubois, nommée par le sieur Nicolas-François de Montigny, chapelain de la cathédrale de Blois, et dame Marie-Anne Butte, femme de M. Poire, garde-marteau de la ville de Blois.

GG. 11. [illegible] Cahier[illegible] — In-[illegible] et [illegible]

1737-1764. — Commune de Mont. — [illegible] riages et sépultures. — Baptême de Jacques Coutant, nommé par le sieur Antoine Gaultry, huissier royal à Mont. — Inhumation dans le chœur de l'église de Mont du corps de messire Pierre Lalemant, curé de cette paroisse, par messire Henri Boesnier, curé de Chitenay et doyen rural du doyenné de Cheverny, en présence de messires André Bordier, curé de St-Gervais, Martin Drouin, curé de Vineuil, et Joseph François, curé de Cellettes (8 mars 1738) ; — Inhumation de M. Pierre Lucas, maître chirurgien à Mont, originaire du diocèse de Bazas, en présence de maître Pierre Thomas, aussi chirurgien. — Baptême de Marie-Madelaine, fille de M. Nicolas Guillemastre, chirurgien de cette paroisse, nommée par François Lornet, et Marie Desouches, qui ont signé. — Mariage de Jacques Pacquelin, avec Madelaine Gaultry, en présence de Louis Cormier, maître d'école (8 janvier 1742). — Inhumation du corps de François Laisné, en présence de messire Laisné, prêtre, [illegible] de [illegible] Madelaine-Dieudonné Laisné, épouse de M. Claude Meunier, intendant de messire Clermont d'Amboise, seigneur de Cheverny. — [illegible] Guillemâtre, maître chirurgien, nommée par Jean Chesnay, et dame Marie Legros, épouse de maître Maugnin, notaire. — Inhumation du corps de Nicolas, âgé d'environ 15 ans, fils de Nicolas Guillemâtre, chirurgien, et de Marie Vergnault ; — du corps du sieur Étienne Mauguin, notaire royal, âgé d'environ 60 ans. — [illegible] ret, nommé par [illegible] Marie Lornet (174[illegible]) ; — de Marie-Anne Girard, [illegible] par messire René-[illegible] prêtre, vicaire de Mont, et Marie Desouches, [illegible] —

Inhumation du corps de Jeanne Desouches, veuve de feu Louis Desouches, en présence de Jacques-Pierre-Paul Hemoreau, maître d'école de Mont (29 octobre 1746). — Baptême de Marguerite Besnard, nommée par le sieur Charles Houdier, maître chirurgien, et demoiselle Marguerite Menuet ; — de Marie-Marguerite Girard, nommée par maître Gaspard Jallon, notaire royal, et demoiselle Marguerite Menuet ; — de François-Antoine, fils du sieur Antoine Gaultry, notaire et procureur à Mont, nommé par François Lornet, et demoiselle Jeanne Menuet ; — d'Etienne Amiot, nommé par le sieur Pierre Gaultry, chirurgien, et Marie-Jeanne Cornu ; — de Marie-Françoise Coutant, nommée par le sieur Nicolas Gilbert, inspecteur de la capitainerie royale de Chambord, et dame Françoise Jallon, épouse de Charles-Robert Morelle. — Bénédiction de la première cloche de Mont, nommée Marie-Marguerite, par messire Louis-François-Joseph Adine, chevalier de l'ordre royal militaire de St-Louis, seigneur de Villesavin, Tour, Mont et autres lieux, et dame Marie-Marguerite Adine, veuve de messire Guy-Louis-Gaston de Franquelot, comte d'Auxais, lesquels ont signé avec Menuet, curé, Mestivier, vicaire, Duranthon, docteur de la maison et société de Sorbonne (13 août 1754). — Inhumation : du corps du sieur Étienne Jallon, vivant maître chirurgien à Mont, en présence des sieurs Jacques et Gaspard Jallon, ses frères, et Charles Morel, son beau-frère ; — du corps du sieur François Lornet, marchand et syndic à Mont, en présence des sieurs Jean Lornet, François-Pierre et Louis Lornet, ses enfants, Antoine Gaultry, son gendre, Pierre Fromet, curé de Maslives, et autres parents ; — du corps du sieur Pierre Le Normant, bourgeois de la ville de Mer, décédé subitement en cette paroisse, en présence des sieurs Jacques Lorion, Etienne Mauguin, marchand, Claude Chartier, bourgeois, ses beaux-frères ; des sieurs Silvain Brisset, bourgeois, Etienne-Julien-Jacques Legros, Paul Legros, bourgeois, ses cousins germains ; des sieurs François Bellenoue, président au grenier à sel de Blois, et Jacques Bellenoue, garde-varenne des plaisirs du Roi, ses cousins issus de germains, et du sieur Gaspard-Melchior-Balthazar Jallon, notaire royal à Mont, son cousin germain, qui ont signé (24 décembre 1759).

GG. 15. (27 Cahiers.) — In-4°, 418 feuillets, papier.

1765-1792. — Commune de Mont. — Baptêmes, Mariages et Sépultures. — Inhumation de Louis, fils de maître Antoine Gaultry, procureur fiscal de cette paroisse, et de Marie Lornet. — Baptême : de Marie-Marguerite-Catherine Lornet, nommée par Charles Houdier, maître chirurgien à Mont, et dame Marie Lornet, femme de M. Gaultry, procureur fiscal ; — d'Etienne Berrué, nommé par Jean Lesmarie, maître chirurgien à Mont, et dame Marie Chahumeau, veuve Jallon. — Inhumation dans l'église de Mont, au bas du sanctuaire, du corps de messire Michel Menuet, très-digne curé de cette paroisse, fils de feu le sieur Michel Menuet, et de dame Anne Fausseret, en présence de ses parents, des sieurs curés de Cellettes, Chambord, Vineuil, Bracieux, St-Claude ; — de Jean Lornay, directeur des Ursulines de Blois, de Jean Boutault, prêtre, principal du collége de Blois, et des vicaires d'Huisseau, Vineuil et Menars-la-Ville (30 juin 1771) ; — Inhumation du corps de Jean-Baptiste Caillard, âgé de 64 ans, en présence de maître Jean Caillard, curé de Mont, son fils et autres qui ont signé. — Bénédiction de la grosse cloche, fondue au fourneau de La Thuilerie, nommée Louise-Georges-Marie-Antoinette par Toussaint Thierry, et Anne-Marie Tenart, représentant monsieur le marquis Johanne de La Carre de Saumery, gouverneur de Chambord, maréchal-de-camp, et damoiselle Marie-Antoinette Adine, dame de Mont, de La Ravinière, Villesavin, et autres lieux (18 octobre 1772). — Mariage de Nicolas Blanchard, avec Anne Mousset, en présence de ses parents et amis, et de M. Auguste-Charles Dubin, officier de la maison du Roi, qui a signé. — Inhumation du corps de Jacques Jallon, vivant bourgeois à Mont, en présence du sieur Gaspard Jallon, notaire, son frère ; François Bellenoue, président du grenier à sel, à Blois, Étienne-Gaspard Jallon, ses neveux ; René Amiot, procureur, et autres, qui ont signé (1773). — Inhumation dans le cimetière de Mont, du sieur Charles Houdier, chirurgien, décédé à l'âge de 60 ans. — Mariage de Antonin Blondeau, avec Françoise Millet, en présence de Jean Velu, maître d'école et autres (27 octobre 1777). — Mariage du sieur Claude Leroy, maître en chirurgie, avec demoiselle Marie-Françoise, fille du sieur Antoine Gaultry, notaire et contrôleur à Bracieux. — Inhumation du corps de messire Jean-Baptiste Caillard, curé de cette paroisse, décédé à l'âge de 47 ans (1er décembre 1780). — Mariage de René Rouillon, avec Madeleine Demoulins, en présence et du consentement de monsieur Lamothe, docteur en médecine, M. Desportes, ingénieur et autres, qui ont signé (1781) ; — du sieur Pierre Marchand, fils de feu maître Pierre Marchand, vivant notaire à Dhuizon, avec demoiselle Honorée Gaultry, fille mineure de maître Antoine Gaultry, procureur fiscal de cette paroisse. — Inhumation de messire Pierre-Calixte Delaunay, curé de cette paroisse, décédé à l'âge de 42 ans, en présence de ses parents et amis qui ont signé (30 juillet 1782). — Baptême de Mar-

guerite-Louise Marlet, nommée par maître Louis-Silvain Legendre, notaire royal, et demoiselle Suzanne-Marguerite Lenormand ; — de Jean-Martin, fils du sieur Alexandre Ruelle, astronome du Roi à l'Observatoire, nommé par maître Jean Ruelle, vicaire de cette paroisse, et Marie-Madelaine Tessier, veuve Ruelle. — Inhumation dans le cimetière, du corps de Jean Babé, en présence de Joseph Blanvillain, maître d'école ; — du corps de dame Madelaine Tessier, veuve du sieur Simon Ruelle, en présence du sieur Martin Ruelle, son fils, curé de Mont et autres, qui ont signé (7 juin 1792). — Baptême de Catherine Fétiulé, fille d'André Potée, maître d'école, nommée par Joseph-Guillaume Chapon, vicaire de Mont, et demoiselle Catherine Richard. — Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Arnoult, Amiot, Auger, Archer, Aubert, Armelin, Arnault, Arbout, Alexandre, Avart, Arrault, Augis, Avrisseau, Arnoton, Hahusseau, Bugier, Bignet, Boucheret, Bordier, Bonin, Bisson, Besnard, Bleau, Boursain, Buré, Barbou, Berrué, Bruère, Bardon, Boisseau, Bonju, Belouin, Bourgeois, Berthe, Bernard, Brunet, Bellier, Bruneau, Bourdon, Berthelin, Berry, Boissée, Brulé, Bezy, Breton, Bry, Bled, Barbary, Baugé, Bauffard, Bureau, Billet, Barreau, Billault, Beaujeu, Bailly, Brossard, Buisson, Boulé, Bauchard, Brillaut, Bernage, Boileau, Buzon, Branchu, Bazalot, Bellefort, Bizieux, Berge, Boilac, Blanchet, Brou, Bertault, Bonvin, Bonsigne, Boyer, Bourbon, Beauvalet, Blondeau, Beaufeu, Boucher, Bellanger, Benoist, Bonneau, Bougouin, Bonnet, Bolo, Baillif, Boussin, Buffier, Beauvais, Briou, Bohaire, Billard, Bouillié, Chesny, Coutant, Coyer, Cerfeuillet, Cormier, Cordelet, Chéry, Cotancin, Crochet, Charron, Courant, Chollet, Cottereau, Chouard, Callault, Cousin, Cornu, Chalumeau, Chocat, Colin, Coupeau, Cosson, Colas, Chaumeret, Crosnier, Chantier, Crouin, Cyr, Couvret, Chabault, Chevrier, Champigny, Charbonnier, Chedé, Coucault, Camus, Clément, Chaudron, Chartier, Chereau, Charnier, Chotin, Chintron, Duneau, Duverger, Dubois, Demoulins, Dorléans, Desroches, Drevault, Desprez, Damiau, Desouches, Debet, Deniau, Daudin, Depezay, Durand, Deschamps, Desenne, Desrue, Douai, Duranton, Desvignes, Daveau, Doucet, Dronne, Diard, David, Dabin, Dumont, Deffins, Delcroix, Dusausse, Denisau, Dessain, Drouault, Drevet, Dixme, Debout, Dupuy, Dupou, Dessert, Delomme, Denis, Dupont, Duseuil, Durie, Duffier, Dusault, Delphis, Daluzeau, Daridan, Danjou, Egret, Evras, Fesneau, Feuillard, Fournier, Fresse, Fracineau, Francillon, Fonteneau, Fidé, Ferandou, Fouquet, Filion, Fougère, Fromet, Favereau, Fourré, Four, Finet, Fonteneau, Gaultier, Galicher, Guibert, Garneau, Garnier, Gaultry, Girard, Gabriel, Guillon, Guérin, Grias, Granger, Guignard, Gauché, Germain, Gendrier, Gluneau, Gagneux, Gillot, Guibert, Geofroy, Guérard, Goujon, Guérinet, Guenaut, Gagné, Godin, Gallois, Garneron, Gentil, Guillot, Gaudron, Girault, Gouard, Getra, Gerbier, Heillault, Huleau, Hidouin, Habert, Hannoteau, Halé, Haneau, Herpin, Hainault, Hérault, Hervé, [illegible], Jourdan, Jacquemin, Jolly, Jallon, Jumeau, Jousse, Jasmin, Jourdain, Jacquelin, Jacquet, Jamin, Jarjois des Granges, Jouannet, Jusseaume, Lehay, Lhomme, Louet, Laisné, Ledet, Landerouin, Leroy, Letort, Launay, Lecomte, Lamothe, Lereide, Lesieur, Leduc, Lornet, Ledru, Lelu, Lelièvre, Lambert, Labbé, Laurent, Lelanday, Lelong, Lormeau, Leprince, Loquineau, Lacaille, Liger, Lemoine, Lemaître, Leymarie, Lepage, Lefat, Lecuyer, Lunier, Mariau, Mauguin, Massault, Moreau, Mauny, Michelin, Molet, Martineau, Mérillon, Mension, Mercier, Maurigon, Marcellier, Marchand, Martin, Mariette, Mouzay, Maulnoir, Meunier, Mairaux, Mardon, Maillard, Marais, Michelet, Menard, Mesnage, Martinière, Merland, Mallogé, Maubert, Michou, Millet, Musset, Mauger, Masigné, Marinier, Marlet, Mars, Macé, Mingeault, Mahy, Navarre, Nouveau, Nicole, Oury, Oudinet, Ouvré, Oudin, Porcher, Prinat, Parent, Plessis, Pichon, Pecault, Patin, Pacault, Pinault, Pichot, Petiau, Pinoger, Perichon, Picardeau, Pasquier, Poignac, Pilet, Pichard, Pitancier, Poussin, Prouteau, Pinon, Perreau, Piau, Piou, Péan, Pinard, Ponain, Pannier, Perouin, Pothée, Paindorge, Panais, Quillet, Quartier, Quette, Querouin, Rousseau, Riffault, Richard, Renoir, Repincé, Rouillon, Rilly, Rondeau, Rué, Rengeard, Rustaut, Roger, Rivon, Resneau, Rimbault, Robert, Rigoreau, Renoton, Ribriou, Rayé, Rioland, Regnier, Rigomert, Raimond, Resseré, Rochefort, Sauvage, Sausse, Savaron, Simon, Sire, Simonneau, Suet, Samson, Saget ou Segé, Suret, Saulnier, Souriot, Seguin, Sougé, Touchain, Thierry, Tenière, Tiger, Tillet, Tardeau, Terrier, Tessier, Thibault, Terreau, Taurin, Tourlet, Timonnier, Teignier, Thomas, Tripon, Tondereau, Tabereau, Tréfoux, Tremeau, Trouillet, Thibierge, Valon, Vacher, Viau, Vaigné ou Venier, Vinc[illegible], Vaillant, Valentin, Veaux, Vallée, Valain, Vigneron et autres.

GG. 1. [illegible]

1614-167[illegible]. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — [illegible] nommé par [illegible], et Anne D[illegible], [illegible]

sieur de Couleurs; de Charles Renier, nommé par Claude Bureau et Madeleine Richard, fille de Guillaume Richard, écuyer, sieur de Villiers; — de Jean Moreau, nommé par Jean Chantreau et Anne Dampmartin, fille d'Aignan Dampmartin, sieur de Malpallu; — de Marguerite Marial, nommée par honorable homme Charles de Moulins, écuyer, sieur de la Haute-Lumière, et Marguerite Legourlier, femme de François de Sity; — de Martin de Villa (nint?), nommé par Gabriel Richard, écuyer, sieur de la Bourdilière, et Claude de Villa (nint?); — d'Anne de Sity, nommée par noble homme Louis Butel, conseiller pour le Roi en son domaine de Blois, et Anne Pretier, épouse de M. le lieutenant du bailliage et siége présidial de Blois; — de François Drouet, nommé par Claude de Ranty, écuyer, sieur de Verl la Motte, et Marguerite Legourlier; — de Jacques Le Hardy, fils de Thimoléon le Hardy, sieur de la Motte-Hardy, et de Muides en partie, nommé par Jacques Viart, écuyer, sieur de la Noue, maître des eaux et forêts du comté de Blois, et damoiselle Isabelle le Hardy; — d'Anne Marial, fille de Claude Marial, sergent royal au bailliage de Blois, nommé par honorable homme Georges Prudhomme, notaire royal à Blois, et damoiselle Marguerite Legourlier; — de Jacques de Sity, fils de François de Sity, écuyer, sieur des Hauts-Marais, de Muides et d'Avaray, lieutenant-général des chasses de la forêt et parc de Chambord pour Monseigneur frère unique du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, nommé par Jacques de Besiade, écuyer, sieur d'Avaray et de Sauveterre, premier valet de garde-robe du Roi, huissier du cabinet de Sa Majesté, et par dame Élisabeth Blondeau, femme de Jean Philipeaux, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, maître de la Chambre des Comptes, à Paris, seigneur de Villesavin, — le dit Jacques de Sity, aîné de la maison du dit sieur François de Sity; — d'Anne Ledagre, fille de noble homme François Ledagre, chevaucheur des écuries du Roi et maître de la poste de Muides; — de Guillaume, fils de Jean Étheval, écuyer, sieur de Boismarteau; de Jacques, fils de Jacques de Sity, écuyer, sieur des Marais, et de damoiselle Anne Hüe de Courson, nommé par Jacques de Joanne, chevalier, seigneur de Saumery et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur et bailli de Blois, et par haute et puissantu dame Marie Ardier, femme de monsieur de Fieubet; — de François, fils de Jacques de Sity, nommé par Jacques Chartier et damoiselle Marguerite Barthélemy, femme de noble homme Nicolas Butet, sieur de la Place; d'Anne Duneau, nommée par Barthélemy Bonnemaison, officier de Son Altesse, garde des plaisirs du Roi en la Comté de Blois, et Marie Porcheron; — de François Chavigny, nommé par Charles Hüe de Courson, écuyer, sieur de Vieuxmaison, et Marguerite Bugy, dame de Boisrenard; — de Gaspard, fils de Jacques de Sity, nommé par haut et puissant seigneur Gaspard de Fieubet, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et chancelier de la Reine, et par haute et puissante dame Catherine de Suricourt, comtesse de Thoury; — de Charles le Hardy, nommé par Charles de Clermont, écuyer, comte de Thoury, seigneur de Muides, de Bertaugue et autres lieux, et dame Marguerite Bugy, veuve de feu François de Bodin, écuyer, sieur de Boisrenard, de la Corbillière et autres lieux.

Inhumation de Jean Deridan, sieur de l'Augerie, âgé de vingt-six ans environ, natif du diocèse de Poitiers, mort à Muides, en revenant de Hollande (5 février 1673); de Jacqueline Bouclier, veuve de feu noble homme Bertrand de Lamendié.

Mariage d'Ambroise de Tilpelle, officier de la Reine, et d'Anne de Sity; — de Pierre de Piégu, écuyer, sieur de Beaulieu, de la paroisse de Sainte-Colombe, pays de Berry, avec Charlotte Richard, fille de Guillaume Richard, sieur de Villiers.

Actes concernant généralement les familles dont les noms suivent : Adam, Arault, Archambault, Aubert, Baltazar, Barbide, Barbier, Bardon, Barillier, Basin, Baudillier, Baudoin, Belton, Benoist, Bérault, Besnard, Bernay, Berry, Berthelin, Berthelot, Bertran, Besnard, Bezieux, Biard, Billaud, Blessebois, Blotin, Blouin, Bodre, Boisseau, Bonnault, Bondy, Bosson, Bouard, Bouguin, Boullé, Bourdon, Bourgoin, Bourillon, Bouton, Brellon, Breton, Bretonnière, Brin, Brion, Brisson, Brossier, Buray, Burau, Buslin, Butard, Cabourg, Cadiou, Calles, Careau, Carré, Chabot, Chaillant, Chatot, Chantevalle, Chanut, Charbonnier, Chardan, Charnelle, Charneau, Charon, Charpentier, Chartier, Chartrain, Chasseloup, Chaufour, Chaussant, Chaussard, Chavigny, Chesnet, Clément, Closier, Cochery, Conet, Cosson, Cothereau, Couldray, Coulon, Courtet, Dabin, Dalet, Damas, Dardon, David, Defains, Delabonne, Delahalle, Delanoue, Delorge, Derigary, Després, Devilaine, Devilland, Dinochau, Dorion, Dreux, Drouet, Dubarat, Dubin, Dubruist, Dubrun, Dubrueil, Duneau, Durand, Duval, Dugrenier, Fernoillet, Feriv, Foubert, Foulard, Fouquet, Fournaise, Fremon, Gaillard, Gagneron, Gatinel, Gandon, Garnier, Gastineau, Gaucher, Gauldry, Gautier, Gentil, Gendrier, Gérard, Gervais, Girault, Gobet, Gobin, Gombault, Gourdin, Goussault, Grimaud, Guenordeau, Guérin, Guibert, Guibour, Guillard, Guillot, Guillou, Guinet, Guinochau, Guy, Harras, Hardilier, Haslouin, Hérisson, Héry, Hordalle, Housset, Huguet, Hulcain, Huret, Hubert, Hnmeau, Jacquet, Jacob, Jahanneau, Jallon, Jaye, Joly, Joubart,

Jouffre, Jourdan, Langlois, Laurens, Laureau, Lavandier, Leblanc, Lebleu, Lebœuf, Lebouc, Leconte, Lecourbe, Leclerc, Ledoux, Legrand, Lehardy, Leharpeux, Lemoine, Lenoir, Léonard, Lepage, Lepère, Leprince, Lerat, Leredde, Leroux, Limosin, Lobreau, Loiseau, Lorge, Lorillet, Lorillon, Lot, Louiset, Lubin, Machouin, Malibas, Malibattre, Mallogée, Manet, Maray, Marcade, Marchant, Maréchal, Maria, Marial, Marion, Mariot, Marpeux, Marron, Massicault, Maubrison, Maulny, Maupoux, Mauroux, Ménard, Menuet, Mettais, Michelet, Mingault, Minot, Moireau, Molland, Mondy, Monier, Monnoye, Morelle, Mordan, Moreau, Morillon, Mory, Naudin, Nay, Nayer, Néron, Panon, Papin, Papineau, Papinelle, Parat, Pasquier, Péan, Pellote, Pelluis, Penage, Petit, Philippon, Piau, Picault, Piedfort, Pichard, Pichon, Plosse, Poignant, Pothin, Poillemulle, Poillerat, Poirier, Polas, Potée, Pottier, Pottin, Porcheron, Pouan, Pousset, Prévôt, Prouteau, Prunelle, Quinet, Rabot, Racault, Rathault, Recordeau, Regnier, Renard, Renouard, Rentian, Ribrieux, Richard, Richer, Rigault, Riverolle, Rivière, Rocquet, Rotte, Roulleux, Rouillard, Rousseau, Saillant, Salide, Salière, Saulcet, Saulnier, Sebille, Séguier, Seigneur, Serin, Seurrot, Simon, Tacher, Taillandier, Taranne, Tassin, Taupin, Thibault, Thierry, Thuillier, Tibi, Tirot, Tissier, Titet, Tournois, Tremeau, Trotereau, Vachet, Valentin, Valleton, Varennes, Villiers, Yvonet.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1674-1712. — Commune de Muides. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Louise Gobet, nommée par Louis Touchin, sieur de la Grillonnière, et damoiselle Charlotte Frémon, qui ont signé (1674) ; — de Charles Després, nommé par noble homme Joseph Pelhuis, sieur des Hauts-Marais, et damoiselle Charlotte Frémon, qui ont signé (1675) ; — de Joseph Nay, nommé par Joseph Carré, sieur de Chambon, chef du gobelet du Roi, et damoiselle Menhouet (1678) : — de Pierre Marial, nommé par honorable homme Pierre Molland, officier de M. le maréchal de Créquy, et Claude Molland, femme d'honorable homme Léon Bonneau, officier de Sa Majesté, qui ont signé (1680) ; — de Jacques Marion, nommé par Jacques Charon, garde des plaisirs du Roi, et damoiselle Marie Pelhuys, fille de défunt honorable homme Louis Pelhuys, conseiller de son vivant au présidial de Blois, et commissaire extraordinaire des guerres, qui ont signé (1694) ; — d'Anne Pader, nommée par messire François-Henry de Clermont, fils de messire Louis de Clermont, marquis de Thoury, seigneur de Muides et autres lieux, et damoiselle Anne de Boisrenard, fille de messire L[illegible] de Boisrenard, seigneur de Boisrenard et autres lieux, qui ont signé (1700) ; — de Jacques Tr[illegible], nommé par le sieur Claude de la Foy de l'Étang, et Thérèse Clément (1704) ; — d'Étienne Charon, nommé par le sieur Étienne Leberche, curé de la paroisse, et damoiselle Marie Pelhuys [illegible] ; — de Jacques A[illegible], nommé par Jacques Linant, et Marie-Thérèse de Bellefonds, femme du sieur Alain-François de Bellefonds, écuyer, gentilhomme servant madame la Dauphine, qui ont signé (2 avril 171[illegible]). — Inhumation au pied de la croix du cimetière de Muides, de messire Jacques de la Rüe, curé de la paroisse (2 octobre 1688) ; — Inhumation de messire Claude Bernard, curé de la paroisse (2 janvier 1691).

Actes concernant généralement les familles dont les noms précèdent et celles dont les noms suivent : Amiot, Aviar, Brossard, Caillard, Cambray, Cornet, Crouteau, Delabarre, Delamain, Deschamps, Duclos, Dufresne, Fabien, Férand, Gallois, Gilbert, Gitton, Goilland, Habert, Herpin, Hulot, Hurtault, Lafous, Laudet, Levaurt, Linger, Lubineau, Mahy, Maillard, Malbran, Mariau, Mercier, Michou, Mordelet, Mousset, Nicot, Pareau, Peltier, Raconet, Robineau, Thésolin, Trochon, Urbelain, Urtost, Viau, Voisin.

GG. 3. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1713-1728. — Commune de Muides. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Louis A[illegible], nommé par Louis Tixier, conseiller du Roi, au bailliage et siége présidial de Blois, et dame Françoise Pelhuys, son épouse, qui ont signé (1714) ; — de [illegible], nommée par le sieur François de Bellefonds, lieutenant au régiment de Bourbon, et Marie-Thérèse de Bellefonds, sœur du parrain, qui ont signé (172[illegible]) ; — de François Clément, nommé par M. de Clermont, capitaine aux gardes, seigneur de cette paroisse, et M[lle] de Clermont, sa sœur, qui ont signé (1727). — Inhumation de Marie-Thérèse Sarrebourse, fille de M. Sarrebourse, [illegible] du Roi des Eaux et Forêts, en présence de M. son père et de M. Firmin-César H[illegible] de la B[illegible], qui ont signé (20 septembre 1727). — Actes concernant généralement les familles dont les noms précèdent et celles dont les noms suivent : A[illegible], B[illegible], Billy, B[illegible], [illegible]laud, Gallet, Jalet, L[illegible], L[illegible], L[illegible], L[illegible], P[illegible]

GG. 4. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1720-1742. — Commune de Muides. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de François-Silvain Foubert, nommé par Silvain Philiosa, de la cour de Pologne et Marie-Brigitte Plison, de la cour de Pologne (1730); — de Pierre Carré, nommé par Pierre Junkowiez, de Strasbourg, à la suite du roi de Pologne, qui a signé, et par Catherine Blin, de Blois.

« L'an 1733, le mardi de la Pentecôte, 26 may, com« mença une grande crue de la rivière de Loire, pareille « à celle que M. Leberche, ci-devant curé, a marqué « être arrivée en 1707, le 8e octobre, et qu'il a écrite au « mois d'octobre sur les registres de baptême, en 1707, « le 8e octobre, appellée la crue de Saint Denis. Cette « crue a fini le 4 juin, jour auquel on a commencé à « passer pour aller aisément à Mer. »

Mariage de Louis Garnier, procureur à Blois, et de Marie Labbe, veuve de feu Denis Quantin (1737). — Baptême de Marie ...., nommée par M. Alexandre Texier de Galery, étudiant à Muides, et Marie Humery de la Boissière de Boisgency, qui ont signé (1737); — de Michel-Alexandre, fils de M. Pissonnet de Bellefonds, concierge du château royal de Chambord, conseiller du Roi, garde-marteau de la Maîtrise des Eaux-et-Forêts du parc de Chambord, rachasseur des plaisirs du Roi, en la dite capitainerie, et de Mlle Jeanne Haguenier, son épouse, nommée par M. Alexandre-Augustin Texier de Gallery, et Mlle Marie Humery de la Boissière, qui ont signé (30 septembre 1738); — de Marie-Anne Chaillant, nommée par Jean Le Normand, homme d'affaires de M. de Clermont, et Anne Barbet, qui ont signé (1739); — de Louis Dubreuil, nommé par Louis Maulery des Brosses, et Marie Dubois, femme de M. Maulery.

Actes concernant généralement les familles dont les noms précèdent, et celles dont les noms suivent : Guignard, Lachant, Cellier.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1743-1762. — Commune de Muides. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de André-Claude César, fils de M. Claude Moreau, maître des postes à Nouan-sur-Loire, avec dame Louise Calles, fille de M. Henry Calles, homme d'affaires de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, et de dame Anne Galliot; — Baptême de Catherine Clément, nommée par M. François de Boisrenard, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Mailly, et madame Doyot de Chauloy, demeurant à Calleronne, qui ont signé : — de Paul, fils de André-Claude-César Moreau, procureur fiscal et intendant de M. le marquis de Clermont, et de dame Marie Amiot, nommé par le sieur Paul-François Gaudicheau Delestre, chirurgien-major du régiment de Condé, infanterie, et par damoiselle Marie-Anne Moreau, tante de l'enfant, qui ont signé.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1763-1782. — Commune de Muides. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « L'an 1771, le 20 juillet, a « été béniste la grosse cloche de cette paroisse, nommée « Marie-Armande, par messire Armand-Sébastien, comte « de Bruc, chef de la maison de Bruc, et dame Marie de « de Sassenage, son épouse, dame d'honneur de défuncte « Madame la Dauphine, en présence de dame Marie-« Armande de Baillehache, de dame Anne-Rosalie de « Bruc de Penhouët, de damoiselle Marie-Françoise de « Maillé, de messire Jean-François de Baillehache, de « messire Nicolas-Louis de Bougainville, conseiller-clerc « au parlement de Paris, la damoiselle de Penhouët, tous « soussignés. » — « L'an 1779, le 25 aoust, le corps de « messire Pierre-François de Rigault, marquis de Vau-« dreuil, chevallier de Saint-Louis, ancien gouverneur de « Montréal en Canada, âgé d'environ soixante et dix-sept « ans, veuf de défuncte Louise-Fleury de la Gorgendierre, « muni des sacrements d'extrême-onction, n'ayant pu « recevoir les autres, faute de connaissance, décédé d'hier « au château de Colliers de cette paroisse, a été par nous, « curé soussigné, inhumé au cimetière, en présence de « Françoise Charles a L'aveinne, veuve Daillebouyt, cou-« sine du côté de monsieur Daillebouyt, son mary, de « mademoiselle Madeleine Fieffé, de monsieur Cécile-« Éléonor Guyon de Béziers (?), seigneur de Montlivault, « de monsieur Gabriel Dumont, chevalier de Saint-Louis, « de François Baudin de Boisrenard, seigneur de Bois-« renard, de Louis-Joseph Thibault, notaire royal, de « Pierre Guérin, tous amis qui ont signé. »

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Muides. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de René Duchamps

avec Françoise Toursier, domestiques chez monsieur de Sceval, au château de Colliers, fait en présence de damoiselle Agathe de Sceval et de plusieurs autres personnes. — « L'an 1787, le 14 juillet, a été par nous, curé soussigné, « béniste une cloche, à laquelle a été imposé le nom de « Françoise par Jacques-Joseph Clément et Catherine-« Françoise Clément, laquelle cloche pèse 74 livres. » — « L'an 1787, le 7 aoust, ont été par nous, curé soussigné, « béniste deux cloches de cette paroisse, dont la première « a été nommée Louise, par messire André de Fougeroux, « seigneur de Sceval, chevalier de l'ordre royal et mili-« taire de Saint-Louis, brigadier des armées navales, et « très-haute et puissante dame Louise-Catherine de Cler-« mont-Tonnerre, comtesse d'Humbecque; la seconde a « été nommée Aimard-Agathe, par messire Aimard de « Clermont-Tonnerre, comte de Thoury, représenté par « le sieur Charles Thibault, bailly de cette paroisse, chargé « de procuration de très-haute et puissante dame Vic-« toire-Césarine d'Estourmel, comtesse de Clermont, « épouse de messire Charles-Louis-Nicolas, comte de « Clermont-Tonnerre de Thoury, et Agathe-Marie-Louise « de Sceval, damoiselle, en présence de ...., curé « de Saint-Dié, du sieur Watteaux, curé de Nouan-sur-« Loire, du sieur Amirault, vicaire de Saint-Dié, tous « soussignés. »

GG. 1 (Registre.) — In-8°, 206 feuillets, papier.

1614-1668. — NEUVY (commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. Baptême de Hubert, fils de Hubert Bourguignon « garde extraordinaire de la fores de Boullongne », et de Madeleine le Franc (1614); — de Louise, fille de Philbert Emmanuel de Vousy, escuier, seigneur de la Blastrière et la Bruière, et de dame Gabrielle de Franciers (1615); — de Antoine, fils des mêmes, nommé par Antoine d'Estampes, écuyer, seigneur de Meanat et « damoiselle Anne Dartault, femme de Eustache du Couldre, escuier, sieur de la Mote de Chaumont (1616); — de Christofle, fils de honnête homme Christofle Bessonnier, garde ordinaire dans la forêt de Boulongne et de Claude Parisot; — de Claude, fille de Noel Hazard et de Jeanne Bourrée, ses père et mère, demeurant au château d'Herbault, tenue sur les fonts par monsieur Phelipeaux, conseiller en la cour, abbé de Bourgmoyen et par dame Claude Geberin, femme de Raymond Phelipeaux, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, trésorier de son épargne, seigneur d'Herbault (1617); — d'Anne, fille de Claude Saumery et Marguerite Crisset, nommée par noble homme Bernard de R[illegible], écuyer, [illegible], et dame Anne Phelippeaux, comtesse de Palluau, qui ont signé (1632); — de Théodore, fils de noble [illegible] messire Jehan d'Estampes, chevalier, seigneur d'Autry, premier chevalier du régiment de Monseigneur le Prince et de dame Loyse le Grand, ses parrain et marraine étant Guillaume Riber, écuyer, seigneur de Haut-Brignoux, conseiller du Roi, président au siége présidial de [illegible], et dame Dorothée de [illegible] (1633); — de [illegible] Robert, fils de Robert Robert et Marguerite Coytaude, ayant pour parrain noble homme François le Bordier, sieur de Bonneville (1637); — de Marie, fille de Guillaume Bourguignon, garde des chasses au comté de Blois, et de Eustache Roulleux, nommée par noble homme Pierre Poulland, huissier de salle des chambellans du Roi, et honorable femme Françoise Cohier, femme de noble homme Arnoult Godaire, concierge du château de Montfrault (1638); — de Françoise, fille de Rémon Leddet, huissier de salle du Roi et commissaire de son artillerie, et de Marie Huet, nommée par messire Michel Coupeau, curé de Fontaines, et Françoise le Mère, femme de Jacques Huet, fermier de la Vrillière (1643); — Mariage de François Pothin avec Marguerite Bourguignon, fille de noble homme Guillaume Bourguignon, garde des plaisirs de Son Altesse Royale (1655); — Décès de messire Denis Labbé, curé de Neuvy, « lequel est inhumé dans le chœur de l'église proche la cloison de l'autel » (1662); — Baptême d'Hubert Bourguignon, fils de noble homme Dyé Bourguignon, garde du corps de S. A. R., et de Françoise Leans (1653); — de Marie, fille de noble homme Christophle Bessonnier, sieur de la Heronnière et de Marie Desouches, ses parrain et marraine étant Jacques Pissonnet, fils de noble homme Charles Pissonnet, sieur de Bellefont, garde-marteau de la forêt et parc de Chambord, et Marie Pissonnet, fille de noble homme François Pissonnet, garde du parc de Chambord (1654); — de M[illegible], fille de Jean Langlois, tissier en toiles, demeurant à la Crapaudière, paroisse de Neuvy et de Claude Fouet (1657); — de Baltasard, fils de Laurent des Ouchez et de Marie Prevost, nommé par Jacques [illegible], [illegible] secrétaire des finances de son Altesse Royale, et [illegible] le Febvre, femme d'Hugues Barbier, concierge et jardinier du château d'Herbault (1659).

GG. 2 (Registre.) — In-8°, [illegible] feuillets, papier.

1662-1692. — Commune de Neuvy. — Baptêmes, mariages, sépultures. — « Estat de ceux qui ont été confirmez le 8 jour de may 1667 par [illegible]

d'Orléans faisant sa visite en l'église de Neufvy-sur-Beuvron. » — Baptême de Pierre, fils de Françoise Danun, fille non mariée, servante de Louis Chansibault, laboureur, demeurant à Fonteinneville, en la paroisse de Neuvy, duquel elle a dit que le père était Jean Deschaux, domestique de M. de Saint-Denis (1671) ; — Inhumation de Ithier Chauvin, sonneur de l'église de Neuvy, qui s'était noyé la nuit précédente dans la rivière du Beuvron et qui avait reçu le Sacrement de l'Eucharistie deux jours auparavant pour satisfaire à son devoir pascal et gagner les indulgences du jubilé universel. — Inhumation d'Etienne Fouet, meunier du moulin du Pin, au milieu de la nef de l'église paroissiale (1674) ; — de Christophle Bessonnier, garde de la forêt de Boulogne, âgé de 61 ans, « qui n'a pu communier à cause d'une grande fluction » (1690).

GG. 3. (Registre.) — In-8°, 17[illegible] feuillets, papier.

1692-1712. — Commune de Neuvy. — Baptêmes, mariages, sépultures. — Baptême de François Rentin, fils de François Rentin, garde de la forêt de Boulogne (1696) ; — d'Antoine, fils d'Antoine Arboulle, maitre d'hôtel de M. d'Herbaut, et de Marie-Elisabeth de Vaucel (1606). — « Le quatriesme jour du mois de may mil sept cens onze a été par moy, prestre curé de cette paroisse soussigné, suivant la permission qui m'en a été accordée par monseigneur l'evesque d'Orléans en datte du 27 avril au dit an, benie la grosse cloche du poids de six cens livres et plus, et nommée Pierre. Ont été désignés et reconnus pour parain d'icelle messire Georges-Marie-Joseph Phelipeaux d'Herbault, fils de messire Antoine-François Phelipeaux d'Herbault, intendant general des armées navales de Sa Majesté ; pour maraine damoiselle Marie-Magdelene de Clermont, fille de messire Louis-Joseph de Clermont, chevalier, marquis de Thoury et Muides. »

GG. 4. (Registre.) — In-8°, [illegible]68 feuillets, papier.

1713-1734. — Commune de Neuvy. — Baptêmes, mariages, sépultures. — Décès de François Rentien, âgé de 60 ans, garde de la forêt de Boulogne. — Inhumation *dans la nef de l'église*, d'un enfant mâle, fils de Jean Vauché et de Geneviève Tournois (1717). — Baptême de Jeanne Bloin, fille de Denis Bloin, jardinier du château d'Herbaut, et de Marguerite Volant, nommée par messire Georges Phelypaux, chevalier, seigneur d'Herbaut, Neuvy, Bauzy, Bracieux et autres lieux, conseiller du Roi au Parlement de Paris, et par Jeanne Gallon, dame d'Herbaut (13 juillet 1722). — « L'an mil sept cens trente, le dix-neuvième jour de mars, a été par moy, prestre curé soussigné, bénite la seconde cloche, du poids de trois cens vingt-six livres, suivant la permission qui m'en a été accordée par Monseigneur l'Evesque d'Orléans, en datte du vingt-uniesme jour de febvrier dernier ; le parrain a été messire Georges Phelypeaux, chevalier, ... lieutenant pour le Roy de l'Orléanois au département de Blois ; la marraine madame Marie-Anne-Louise de Querovartz, son épouse, qui ont donné à la dite cloche le nom de Georges..... »

GG. 5. (Registre.) — In 8°, 176 feuillets, papier.

1735-1752. — Commune de Neuvy. — Baptêmes, mariages, sépultures. — Décès de messire Michel Truchon des Grans Maisons, âgé de près de 80 ans, ancien capitaine d'infanterie ; la surprise de la mort n'ayant pas permis de lui conférer aucun sacrement, son corps a été inhumé le lendemain dans la chapelle de Saint-Jacques (31 mars 1741). — « L'an mil sept cent quarante-quatre, le trentième jour du mois d'octobre, haut et puissant seigneur messire Georges Phelypeaux, chevalier, seigneur d'Herbaut ..... est décédé subitement en son château d'Herbaut, paroisse de Neuvy, âgé de quarante-sept ans ; son corps a été inhumé le surlendemain, jour de Toussaint, dans le cœur de cette église. »

GG. 6. — (1 Registre.) In-4°, 330 feuillets, papier.

1753-1792. — Commune de Neuvy. — Baptêmes, mariages, sépultures. — Mariage de Jean Perly et de Marie Rion. « Je prestre curé soussigné, ai, fiançailles faites d'hier reçu le consentement mutuel des dites parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale « avec les céré« monies prescrites par le Saint Concile de Trente.... » (1766) — Baptême de Jean Frédéric, fils de Pierre Landrouin, garde d'Herbault et de Madeleine Renoir de cette paroisse ; « le parain a esté messire Jean-Frédéric Phelypeaux, comte d'Herbaut, capitaine de cavalerie, regiment de Bourgogne ; la marraine dame Adélaïde, baronne des Juims son épouse, représentés par Mathurin Retil leur cuisinier et Marie Gareau, femme de chambre de madame la comtesse ; la représentante a signé avec nous ; le représentant a déclaré ne le sçavoir.. » (14 octobre 1767). — « L'an mil sept cent soixante et neuf, le vingt huit de

mars, le corps d'un vieux pauvre connu sous le nom du bon homme François, que nourrissoit et logeoit à Herbault par charité Monsieur le comte Phelypeaux depuis près de trois ans, qui se disoit de son vivant cardeur de laine de profession, originaire de Sainte Montaine diocèse de Bourges, et âgé d'environ quatre vingt ans, décédé d'hier, s'étant noyé dans les fossés du chateau par une chute involontaire a été inhumé par moy, curé soussigné, duement y autorisé par M. le bailly de Bracieux, d'après les formalités de justice ordinaires en pareil cas, dans le cimetière... » (1769). — « Aujourd'huy dix may (1772), à l'issue de la messe de paroisse, l'assemblée annoncée au prône et convoquée au son de la cloche, les marguilliers, sindics et habitants assemblés au presbytère pour y délibérer sur les moyens de payer les ouvrages de menuiserie faits par Laurent le Roy, menuisier à Bracieux et la peinture et dorure par le sieur Itéquiemme des deux gradins avec leurs civières faits en relief, et un plat de forme qui supporte le tabernacle, le tout peint et doré en or mat, lesquels ouvrages tombent à la charge de la fabrique et des habitants parce qu'ils ont été faits un an après le devis des reparations qui sont à la charge du Roy notre sire, quoique peints et dorés par le même peintre et dans le même temps depuis le quatre May jusqu'au neuf du même mois que ces ouvrages ont été achevés et parfaits et ensemble un pulpitre pour supporter le missel, un chacy pour le dais, un chandellier pascal, un autre chandellier pour les ténèbres, un porte chappe, lesquels ouvrages se montent à la somme de trente une livres dix sols, prix convenu avec le susdit menuisier, et à douze livres pour la peinture et dorure du plat de forme et des gradins, le tout à la connoissance et de l'accord des sieurs curé, marguilliers, sindics et habitans après une mure deliberation sont convenus entre eux de ce qui suit, sçavoir : — L'acte ci dessus est nul parce que l'assemblée ne s'est pas tenue au jour indiqué. — Baudouin, curé de Neuvy. — Les gradins du grand autel ont été faits de notre avis et par nos soins et posés le jeudy de l'octave de Pâque vingt-trois avril, mis en couleur et dorés par le sieur Itéquiemme, d'Orleans, aux frais en partie de la fabrique, du tems de l'administration de MM. Samson et de Laitre, et aux depens de nous et des habitans par une cotisation volontaire ; les rideaux et la verge polie ont été donnés par monsieur le comte de Phelippeaux et madame la comtesse, son épouse. — Aujourd'huy dimanche dix-sept may, l'assemblée annoncée au prône et convoquée au son de la cloche, les marguilliers, sindic et habitans assemblés à l'issue de la messe de paroisse en la sale de notre hotel et maison presbyterale, après une délibération faite entre eux sur les ouvrages de menuiserie commandés par nous curé soussigné à Laurent le Roy, menuisier à Bracieux.................. lesquelles sommes des susdits ouvrages se trouvent monter à soixante-neuf livres, il a été arrêté qu'il serait payé vingt-deux livres dix sols par messieurs les gagiers Samson et de Laitre aux frais de la fabrique, et que, pour payer l'autre partie qui est plus considérable, il seroit fait une cotisation par les habitans à raison de quarante sols par chaque laboureur et autres qui seroient trouvés en avoir le moyen, dont la collecte se fera par nous curé et Germain Filleau nommé par l'assemblée à cet effet. Et encore, il a été statué dans la dite assemblée qu'il n'y auroit aucune chaise dans l'église qu'avec la permission de messieurs les curé et marguilliers jusqu'à ce que toutes les places des bans fussent louées et payées, et que, dans le cas où cette permission fut accordée à quelques personnes de la paroisse, ce ne seroit qu'en attendant qu'il y eut place dans les bans, et à raison du prix de quinze sols dans la nef de l'église, vingt sols dans les chapelles et trente-six sols au dedans de la balustrade de la Sainte Vierge, à la charge de garder la place qui sera assignée, sans pouvoir la changer sans une permission obtenue des dits sieurs curé et gagiers. Fait en présence des habitans soussignés ; les autres ont déclaré ne le pas sçavoir. (Suivent cinq signatures). — Inhumation de Noel Chédé, garçon domestique au pavillon de Monfraut, qui s'était noyé la veille par accident dans l'étang de Mauperché (1774). — « Déclaration du Roi concernant les inhumations, donnée à Versailles le dix mars 1776, registrée en Parlement le vingt-un mai mil sept cent soixante-seize » (2 feuillets imprimés). — Mariage de Jean-Frederic Phelypeaux d'Herbault, maître de camp de cavalerie et chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, avec Marie-Adelaïde Sturms (7 août 1780). — Prospectus imprimé d'un libraire de Blois, relié à l'année 1781 avec cette note : « Le Roi ayant mis une augmentation sur le papier timbré et une autre de dix sols pour livre sur le droit des cartons et papiers ordinaires, je crois devoir vous prévenir que la [illegible] des [illegible] de Baptêmes, Sépultures, etc., est augmentée d'un sol, et le papier en raison de son augmentation... » — Mariage de Sébastien M[illegible], [illegible] au château de Montfraut, [illegible] (17[illegible]). — Inhumation dans le [illegible] de l'église [illegible] Frederic Phelypeaux d'H[illegible], [illegible] de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, [illegible] pour le Roy de la province [illegible], [illegible] et Vendomois, et [illegible] âgé de 47 ans et 4 mois, décédé le 2[illegible] 17[illegible] sur la paroisse de Saint-Vincent à Orléans. — [illegible] Claude Durand [illegible] dispense délivrée par l'évêque d'Orléans (1[illegible]). — [illegible]

des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Neuvy-sur-Beuvron, autrefois du diocèse d'Orléans, actuellement de celuy de Blois (1791). — Actes concernant les familles Parmeau, Dion, Deschamps, le Tort, Rentien, Deroy, Caulmont, Gitton, Avisseau, Lair, Buron, Meteau, Maby, Mort, Simeon, Samson, Boizard, Mouzé, Brunas, Maillet, Demau, Bouquin, Chaisneau, Auger, Doucet, Longueval, Robin, Fugère, Gastebois, Clément, Cheddé, Corbeaut, Baguenault, Tinchaut, Barbou, Girard, Lunier, Fassan, Bonnard, Leroy, Lalun, Dormant, Landrouin, Marié, Harpin, Bourbon, Piot, Boulard.

GG. 1. ([illegible] Cahiers.) — In-8°, 11[illegible] feuillets, papier (1).

1603-1707. — NOUAN-SUR-LOIRE (Commune de). — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Anne, fille d'André Hulquin et de Françoise Michelet, ayant pour parrain noble homme Louis de Bodin, écuyer, sieur de Bois-Regnard et pour marraine dame Anne Calles (27 juillet 1673). — Baptême de Pierre, fils d'honorable homme Claude Selommeau, officier de la reine, et de Marie d'Impré (1674). — Testament de Nicolas Hulquin « malade au lit, logé chés Jean Bernier, hoste à Nouan. » Il prescrit que, le jour de son trépas, une messe sera dite pour le repos de son âme avec un service complet dans la huitaine et une messe basse au bout de l'an ; son exécuteur sera son hôte, Jean Bernier (1694). — Baptême de Louise-Anne, fille de maître André Calles, maître de la poste de Nouan, et de Louise Thibaust (1699). — « Ce jourd'hui 3 septembre 1702 a été par moi F. Simon d'Orléans, cap. du couvent de Beaugenci, en l'absence et par l'ordre de monsieur le curé de Nouan-sur-Loire baptisée un enfant femelle née du mariage de Michel Allaire et de Catherine Calle ses père et mère ; son parrain Me Jean Tournois notaire roial au dit Nouan et sa marraine Marie-Anne Amelin et a été nommée Marie-Anne ; en foi de quoi, je requéri le parrain et la marraine de signer. » — Inhumation de Sebastien Fadin âgé d'environ 45 ans, mort de mort subite par l'effet d'une médecine (1703.)

GG. 2. ([illegible] Cahiers.) — In-8°, 80 feuillets, papier.

1707-1747. — Commune de Nouan. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de « messire Gaspart de Tacher, seigneur de la Pagerie, la Coudraye, Saint-Mandé et autres lieux, âgé de 44 ans, avec Anne-Marguerite de Bodin, âgée de 23 ans, fille de deffunt messire Louis de Bodin, seigneur de Bois-Regnard et de Marie-Magdeleine Mercier. » (9 mai 1712). — « Louis-Gaston, par la « grâce de Dieu et du Saint Siége apostolique evêque d'Or- « léans, veu par nous le present registre, ordonnons qu'à « l'avenir le sieur curé aura soin de mettre en touttes let- « tres les dates des actes, de marquer si les témoins ont « signé ou déclaré ne le sçavoir, le faire signer à tous les « actes les temoins encor vivans qui y étoient presens, « de signer luy même les enregistremens qu'il fera ayant « trouvé plusieurs actes tant de batêmes, sepultures que « de mariages par luy faits et qu'il n'a point signez après « les avoir ecritz et generalement de suivre pour les dits « actes les modèles qui sont à la fin du rituel du diocèse. « Donné au ban de la paroisse de Nouan sur Loire dans « le cours de nos visites le dimanche quatorzieme jour « d'octobre mil sept cens quatorze. » Signé L. G. evesque d'Orleans ; par monseigneur : Houzé. — Inhumation du corps d'un pauvre pèlerin âgé de quarente deux ans, nommé Jean Covenelle d'Enriche, diocèse de Paris (1717). — Liste des habitants de Nouan qui ont été confirmés à Crouy, le dimanche 6 juillet 1721, par l'évêque d'Orléans Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville : nomenclature de 73 noms. — Mariage de Nicolas Mathagon, fils de feu Henry Mathagon, secrétaire de la maison de ville de Beaugency, avec Marie-Madeleine Calles (1725.) — Inhumation de François Clairet décédé la nuit précédente, âgé d'environ deux mois ; « nota : le dit enfant a été tumultueuse- « ment et scandaleusement mis et enterré par ses propres « parents, sur quoy est intervenue sentance du Présidial « de Blois le quatre de juin condamnant Louis Clairet à « l'amande avec défence de recidiver, et laquelle sentence « a été publiée icy après la messe paroissiale par Clé- « ment, huissier » 1728). — Le samedi 21 janvier 1730 Jean Lemoine, vigneron, Mathurin Mothier, vigneron son gendre, Jacques Filet, tisserand, demeurant tous à Nouan, atteints et convaincus du meurtre de François Aubert, vigneron, ont été rompus vifs à Orléans en exécution de la sentence de M. le Prévôt général de la maréchaussée de l'Orleanois. — « Histoire de Nouan (1). — Nouan, petit bourg de France, sis sur les bords de la Loire n'a aujourd'huy rien de remarquable que d'estre sur la plus belle route du royaume et d'avoir une poste ; il y a haulte justice qui appartient à M. de Sainte Croix et un notariat

(1) Le premier cahier contient les années 16[illegible], 16[illegible], 16[illegible], 16[illegible], 1610 et 1611, puis une lacune qui ne se termine qu'en 1671.

1 Les notes copiées ici et plus bas ont d'autant plus d'intérêt que rien jusqu'à présent n'a été écrit sur le village de Nouan. Il est inutile de faire remarquer que ce travail a fort peu de valeur historique ; certains faits seuls peuvent être admis sans discussion ; on serait heureux cependant de trouver des recherches analogues sur chaque commune.

royal colloqué dans le lieu ; la justice depuis 60 ans n'est plus exercée ; il y a 113 feu dont la moitié sont dans le bourg ; on y compte cingt villages ou hameau, sçavoir le Cavereau, les Raberies, les Bernardières, les Renières, les Galeries ; il y a une douzaine de feux au Cavereau, autant aux Galeries, 3 aux Raberies, 4 aux Bernardières, autant aux Renières ; il y a 12 metayries, sçavoir : Prechateau, la basse cour du chateau de Bois Renard, le petit Bois Renard, l'Ecuelle, l'Arture, la Proustière, la Bardelière, la Pichonnière, Boisprien, l'Avari, le Rüe, le Monceau ; la paroisse se peuple tous les jours ; les loyés de maison sont chers parce que l'on manque de bastiment ; une seule chambre se loue 15 livres ; il y a deux locatures, la Poudanière et les Renières. — Antiquité de Nouan. — Ce que l'on peut raporter de cette paroisse n'est fondé que sur une tradition qui peut estre très fausse : ce bourg, dit-on, estoit jadis une ville ; on trouve encore des actes où il est mis : passé à Nouan-les-Villes ; la quantité prodigieuse de décombre de maison que l'on trouve dans les vignes qui sont le long de la rivière le prouve, un Hôtel-Dieu qui y estoit établi, la paroisse elle mesme qui estoit une Communauté, ensuilte un chapistre, un cimetière considerable qui estoit dans les vignes du duc de Saint-Aignan où l'on trouve encore des tombeaux de pierre, tout cela semble favoriser cette opinion. A cela je crois que l'on peut repondre que les actes passés à Nouan-les-Villes n'ont jamais subsisté ; que quand ils subsisteroient il faudroit en conclure qu'il y avoit donc deux villes à Nouan ce qui paroist absurde attendu qu'il n'en est question dans aucune histoire ; que la quantité des decombres de maison qu'il y a le long de l'eau n'est point etonnante, puisqu'il y a trois mille ans que les bords de la Loire sont habité ; que pendant ce temps on a batti et abattu, la rivière mangeant continuellement le coteau, le grand chemin a pu changer et le bourg aussy ; l'etablissement d'un hôtel Dieu ne prouve pas davantage : Dans le partage des biens ecclesiastiques qui fut fait vers le septiesme siècle, l'evesque ou ceux qui tenoient sa place eurent une part ; voilà l'origine des biens que MM. de Sainte Croix ont dans la paroisse ; la seconde fut adjugée aux fabriques pour l'entretien des eglises ; la troisième aux curés ; la quatrième aux pauvres ; la portion des pauvres fut nommée aumosne, charité, hôtel Dieu. Quand les revenus de l'aumosne estoient assez considerables, on batissoit des maisons où on logeoit les pauvres malades ; celle de l'Hôtel-Dieu de Nouan n'a pas eu d'autre principe que celui-là ; elle estoit dans le bourg ; dans le temps des Huguenosts, les biens en ont apparemment esté perdus ; la maison ne pouvant plus subsister sans revenus a esté vendue, elle sert aujourd'hui de sellier et pressoir à M. le duc de Saint-Aignan ; on voit encore à une fenêtre du haut qui est grilé, des croix que quelque [illegible] apparemment avoit faitte ; il est certain que autrefois elle a eu des revenus assés considerables ; [illegible] 1532 elle estoit presque ruinée puis qu'elle n'avoit plus d'autre charge que de [illegible] attaché et de donner un pain à chaque pauvre qui assisteroit à la messe le jour de Pasques ; les marguilliers de la paroisse estoient administrateurs. Le chapistre qui y estoit n'est point encore une preuve : qui ne sçait que MM. les moines se sont fouré partout où ils ont pu ; ils se sont introduit dans Nouan ; ils ont été secularisé, enfin destruit pour ceder leur eglise ; je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de chapistre : pour des moines, il y a encore quelques vestiges, la disposition de l'eglise qui est batie comme une eglise de communauté, le pilier où est le grand benitier où l'on voit encore une crosse dont le haut est tourné en dedans, ce qui est une marque d'un abbé ; la cave qui est proche la grande sacristie que l'on appelle la cave d'enfer qui estoit apparemment la sepulture des moines puisque l'on y trouve encore des testes de mort et des os ; le cimetière qui est dans les vignes du duc de Saint-Aignan estoit un grand cimetière comme il y en a dans les anciennes paroisses de campagne. L'origine de ces cimetières si vastes vient d'une superstition qui régnoit dans le neuvième siècle ; on croyoit que le corps d'un predestiné qui estoit dans la mesme fosse d'un damné ou d'un heretique en contractoit une espèce de souillure : en consequence, chacun vouloit avoir son tombeau à part ; voylà l'origine des cercueils de pierre ; la mode estant passée de brusler les corps et de mettre leurs cendres dans des urnes, on les conservoit dans ces cercueils de pierre. La pierre estant devenue trop rare ou trop chère, on s'est servi de tombes ; dans les endroits où on ne pouvoit pas trouver d'assez belles pierres, on massonoit de petit tombeaux pour chaque particulier ; il falloit nécessairement que les cimetières fussent [illegible] ces cimetières en Poitou ; on en a oté plus de six cent charretées de pierre, il en est peut être resté autant. « On conte qu'il y avoit autrefois des châteaux magnifiques [illegible] de la Cave-Maillé subsistoit encore, qu'elle contenoit plus [illegible]

l'Estoille un petit castelle où demeuroit monsieur le Loup. Le Monceau estoit aussi un petit chasteau qui a esté détruit, dont les pierres ont servi à bastir le petit bastiment qui est d'amont au château de Bois-Renard. »

GG. 3. (Registre.) — In-8°, 1[illegible] feuillets, papier.

1748-1761. — Commune de Nouan-sur-Loire. — Sépultures. — Inhumation de Joseph Rumkist « pauvre pèlerin, mort dans la métairie de Préchateau, âgé de cinquante-sept ans » inhumé dans le cimetière (1763).

GG. 4. (Registre.) — In-8°, [illegible] feuillets, papier.

1748-1764. — Commune de Nouan. — Baptêmes et mariages. — Note du sieur Masson, curé, sur les curés de Nouan ses prédécesseurs. — « Noms des curés de Nouan à ma connaissance : M. Rogier, en 1453. — M. Charier, en 1538. — M. Moreau, chanoine de Cléry, de Sainte-Croix, et official d'Orléans, fut curé de Nouan en même temps, en 1599. — M. Buisson, en 1604. — M. Pauloup, en 1620. — M. Cahery, en 1640. — M. Provin, en 1678. — M. Philippeau, en 1688. — M. Rousseau, en 1712. — M. Petit, en 1720. — M. Masuer, en 1748. — M. du Bourg, en 1750. — M. Masson, en 1761. — M. Masuer, curé, a quitté la cure pour celle de Saint-Perart ; il estoit desjà à moitiex fou ; il l'est devenu tout à fait 6 mois après ; il a été enfermé, la teste lui est revenue 10 ans après : il est chanoine de Jargeau. — M. Petit, son predecesseur est mort subitement le jour de Saint-Pierre, au second coup de la messe ; c'estoit un homme d'un vray mérite ; très sçavant, bachelier de Sorbonne ; son seul desfaut est d'avoir laissé perdre beaucoup de bien de la cure et de la fabrique, faute de vouloir se donner la peine d'entrer dans aucun détail. — M. du Bourg, qui a succédé à M Masuer, a quitté la cure pour entrer chanoine de Saint-Aignan d'Orléans; c'est un homme d'esprit, prechant bien, aussy aimable de caractère que mal fait de corps, mais aimant un peu trop les plaisirs : il est devenu fou en 1771. — M. Masson, qui lui a succédé, fera son caractère qui voudra ; il est natif de Saint-Paul d'Orléans en 1729, étudiant en cinquième à Orléans en 1736, à Bourges, en rhétorique en 1741, en philosophie au petit séminaire d'Orléans, estudiant en droit en 1748, au grand séminaire de Bourges en 1750, sous-diacre en 1751 ; à Tours, diacre en 1752, prestre au grand séminaire de Tours en 1753 ; chapelain de Saint-Maurice d'Angers, prieur de Sainte-Croix d'Angers en 1748 (*sic*), vicaire d'Antoigny-le-Tillac proche Chatelleraut en 1753, desservant de l'Hôtel-Dieu d'Orléans en 1755, curé de Nouan en 1761, chapelain de Saint-Aignan d'Orléans en 1764 ; maintenant, il attend une cure ou un canonicat à Orléans. — M. Cahery estoit un curé fort estimé de ses paroissiens ; il a résigné sa cure à M. Provin, son vicaire. — M. Provin, après avoir esté longtemps vicaire, se fit des affaires d'abord qu'il fut curé : il voulut matter quelques gentilshommes de la paroisse : il eut beaucoup de procez qu'il n'avoit pas l'esprit de soutenir : il laissa son benefice à M. Philippeau qui l'entendoit mieux que lui. — M. Philippeau, normand d'extraction, avec de grandes qualités avoit de grands deffauts ; né pour la chicane, il eut à la fois jusqu'à 5 procez de conséquence qu'il gagna tous; il plaida contre la paroisse Sainte-Croix ; M. de Bois-Renard ; M. Tournois, notaire; M. Calle, maistre de poste ; il eut le secret de rendre les curés decimateurs ; avec tout cela, comme il estoit toujours sou, même dit-on avant la messe, qu'il caressoit de trop près ses voisines, même au confessional, qu'il mit le feu au presbitère, il fut entrepris par le cardinal de Coislin, chassé comme un gueux, obligé de se refugier chez le boureau à Blois ; cependant, comme il avoit de l'esprit il eut le secret d'obtenir le prieuré de Tavers, et est mort grand chanoine de Blois. — M. Rousseau lui succéda; il avait tous les deffauts contraires de son predecesseur ; avare jusqu'à la lesine la plus outrée ; il avoit mille écus de rente de patrimoine; il vivoit sans domestique, faisant lui-même sa lessive, allant pied nud à Orléans de peur d'user ses souliers, ne buvant point de vin, toujours enfermé chez lui. Il fut interdit par M. Floureau ; il ne voulut pas se demettre, il resta dans la paroisse pendant trois ans avec un desservant et un vicaire ; les paroissiens estoient devenus si mauvais pour leur curé et leurs prestres que personne ne vouloit plus venir deservir la cure. Enfin le sieur Rousseau accepta un canonicat de Jargeau, et laissa sa cure à M. Petit, qui, avec tout son merite, eut bien de la peine à les réduire en 29 ans. »

GG. 5. (10 Cahiers, 1 par année.) — 100 feuillets, papier.

1765-1774. — Commune de Nouan. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Masson, curé. — Notes du curé sur la fabrique : « ..... La fabrique fournisssoit des cierges que l'on appeloit des trepassex, aux enterrements, moyennant 30 sols ; j'ay fourny moy mesme les cierges, et ay detruit cette coustume parce qu'elle me faisoit tort, la fabrique gardant ces cierges. — J'ay fait faire des bans dans presque toutte l'eglise n'y en ayant que 4 ou 5; cela

fait un bon fond de revenu. — La fabrique a environ 360 livres de rente : quand je suis venu, il estoit presque d'usage que les fabriciers rendoient des comptes comme ils vouloient ; j'ay entré moy-mesme dans le dernier detail des revenus et des depenses, et malgré Michel Goureau, premier gagier qui demandait 300 livres qu'il disoit avoir avancé, je l'ay contraint de raporter onze cens livres par sentence de prise de corps. — Les soneurs, sous pretexte d'huile pour graisser les cloches la mangent en salade ; le premier qu'il y aura, il faut qu'il fournisse l'huile lui-mesme. — Il faut veiller sur la chandelle ; il n'en faut que 2 livres par an et non point vingt, attendu que le jeudy saint tout le monde en fournit pour mettre dans le paradis. — On chantoit autrefois des saluts 4 fois par semaine en Avent ; M. Petit les a osté; on en chante encore aujourd'huy dans le Caresme ; on commence le lundy de la première semaine jusqu'au dimanche des Rameaux inclusivement 4 fois par semaine : ils ne sont pas payés : les ôtera qui voudra. On ne chante jamais matines, ny les petites heures ; nous avons cependant 4 chantres qui chantent à peu près comme moy, c'est-à-dire assez mal. — Les relevées se payent 3 s. 6 d. compris le cierge sans la messe qui est de 10 sols ; les evangiles 6 deniers ; l'antienne ou salut, 1 sol. — Il y a à commencer au jour de la Quasimodo six processions aux croix alternativement ; elles finissent le dimanche devant l'Ascension (1765) ». — Etat et description des fondations faites à la paroisse (1768). — Inhumation d'une femme qui a été tirée des flots de la Loire : « la ditte femme a esté reconnue par plusieurs soldats du regiment de Bouillon qui nous ont declaré qu'elle estoit tombée dans la rivière avec plusieurs autres lorsque le batteau qui portoit leurs equipages avoit enfoncé dans l'anse de la grève appelée la Grande Jeanne... — Le 22 fevrier il est peri proche le Cavereau un batteau portant 160 personnes (soldats) ; ils se sont tous sauvés sauf 18 qui ont disparu ; ils auroient tous peri si ils n'avoient pas esté au bord (1769). — Bénédiction de la grosse cloche de l'église, pesant 1005 livres, nommée Adélaïde par « haut et puissant seigneur messire Georges-Louis de la Carre, chevalier, marquis de Saumery, brigadier des armées du roi, gouverneur de Chambort, grand baillif et commandant pour le roy de la ville de Blois, et par dame Charlotte-Adélaïde de la Taille epouse de messire François de Bodin ecuyer, seigneur de Bois Renard..... » (21 août 1769). — Inhumation d'Adélaïde de la Taille, décédée subitement sans avoir pu recevoir aucun sacrement, à l'âge de vingt neuf ans environ (29 décembre 1772). — Inhumation de Marie Magdeleine la Blanche « tirée du dépôt de Saint-Charles d'Orleans par Simon Mulet chez qui elle est decedée hier subitement âgée d'environ huit ans et demi. » (1773).

[illegible] — [illegible] papier.

1775-1781 — [illegible] — Baptêmes, mariages et sepultures. — Picard, curé. — Inhumation d'un homme « pesché dans la Loire » par trois mariniers ; reconnu pour un marinier de la paroisse de Saint Donatien d'Orléans, qui s'est noyé le mardi premier du courant (10 octobre 1776). — Déclaration du Roi concernant les inhumations, donnée à Versailles le 10 mars 1776, registrée en Parlement le 21 mai 1776 [illegible] le cahier de 1777). — Inhumation d'un jeune homme inconnu trouvé noyé dans la Loire vis à vis de cette paroisse par des mariniers qui ont chargé des petites filles qui faisoient paître des vaches sur le bord de la Loire de m'en avertir et ont continué leur route sans attendre; transportés sur les lieux... nous avons examiné cet inconnu noyé qui nous a paru marinier par son habillement consistant en deux gillets ronds, l'un de toile, l'autre de tiretaine blonde garni de quelques boutons d'os blancs, deux culottes de toile, âgé d'environ seize à dix huit ans... » (8 novembre 1779). — Inhumation de Jacques Barbier, aubergiste, en presence de messire Michel Roger père, secrétaire-greffier du point d'honneur, [illegible] germain (1780).

[illegible]

1782-1789. — [illegible] — Baptêmes, mariages et sépultures. — Watteaux, curé. — Indication de travaux faits à l'église paroissiale « sous le règne de Louis seize et sous « le règne de Antoine-Alexis Watteaux, prestre du diocèse « d'Orléans » ; l'autel a été exécuté par le sieur Cassas, maitre plâtrier de Blois, le tabernacle, les gradins et l'exposition par le sieur Cazaubon, sculpteur de Blois ; le tableau de l'autel par le sieur Delatour « dont [illegible] la Chambre du Roi et de Caroline Huetteau ; nommé par [illegible]

de 14 livres à une vieille lampe. — Travaux de l'année 1784, et don par le curé de trois paires de chandeliers dorés à triangle et tige ronde et une croix dorée à triangle et tige plate ; de deux chappes tricolores, deux soutanes et surplis pour les chantres et trois petites soutanes et rochets pour les enfants de chœur. — En 1785, au mois de Juillet, reconstruction de l'aile de la Sainte-Vierge de l'église de Nouan par le sieur Renon, maçon à Nouan « les portes de la basse « aile, celle de la Sacristie, leurs ferements, ainsi que « les barreaux de fer des quatre premières croisées « ont été payés de mes propres deniers, de manière que, « tout calculé il m'en a coûté pour le rétablissement de « la basse aile prés de deux cent cinquante livres. C'est « un don que j'ai fait bien volontiers à la fabrique de la « ditte eglise. Le tableau de l'autel de la Sainte Vierge a « été donné par monsieur Trignard habitant de cette pa- « roisse .. » — Inhumation d'André Mopoin, homme ma- rié, marinier, tué par la chûte inopinée du mât du grand chaland (1786). — Indication de travaux faits à l'église paroissiale en 1788 : la basse-aile de l'église de Nouan a été carrelée, l'autel de la Sainte-Vierge, le confessional et les douze bancs neufs ont été faits et posés par le sieur Pierre Leroi, maître menuisier de Bracieux ; le cimetière a été nivelé aux frais du curé — Actes intéresssant géné- ralement les familles dont les noms suivent : Garnier, Pinon, Bernier, Guignard, Michelet, Maury, Pinault, Lormeteau, Lefort, Lebeau, Clochepin, Croissandeau, Jouy, Lemaire, Chaperon, Chavigny, Courtison, Seigneur, Poulain, Drouet, Durand, Robillard, Fournier, Charron, Huré, Ménard, Hulequin, Bonard, Jouan, Pasquier, Branchu, Chapeau, Aubert, Rousseau, Pillon, de la Barre, Vigreux, Umbredane, Guy, Olivier, Augé, Bourdin, Cochon, Lebleu, Pinchaux, Gillet, Picardeau, Mariau, Mahy, Foucault, Guilbert, Naudin, Moulard, Tournois, Moulin, Mezard, Rabier, Massoneau, Allaire, Raimbault, Cordon, d'Arbonville, Memangeon, Fouquet, Belletête, Grimault, Cambray, Hurtault, Cavaille, Lambourg, Pean, Louis, Generat, Godard, Visomblain, Bontemp, Bidet, Malicot, Surgeron, Luiset, Recoquillet, Jacquelin, Goureau, Moreau, Besi, Delarue, Dalençon, Nicodeau, Prost, Gibonneau, Doury, Calles, Gentien, Greliche, Gallerand.

GG. 1. (Cahiers.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1547-1598. — Saint-Dyé (commune de). — Baptêmes. — « Sequuntur nomina eorum qui sacramentum baptismi susceperunt » ; (les actes de baptême sont rédigés en latin jusqu'au 20 septembre 1583). — Baptême d'Anne, fille de Sébastien Guérin et Anne Fousset, présentée par messire Arnoton, trésorier et chanoine de Saint-Sauveur de Blois, et Simone du Mesnil, femme de maistre Arnoton, sommelier de la bouche du roi (mars 1584). — Baptême de Jacques, fils de François Richer et de Marie Hérisson, ayant pour marraine « damoyselle Claude de Rohard qui luy a donné le nom. » (1594). — Baptême de Marie, fille de Gentien Maçon et de Tiennette Chasseloup, ayant pour parrain Claude, fils de Gentien Ballayne, garde du parc de Chambord, et pour marraine Mathurine, fille de Guillaume Moulan et Marie, fille de Guillot Nay (11 juillet 1595). — Baptême de Geneviève Archambault, présentée par « honneste homme Mathurin Gastineau, sergent royal au bailliage de Blois » (31 juillet 1595). — Baptême de Jacques Bouton, ayant pour parrain noble homme Jacques de Lyon, écuyer, seigneur de Saint Dyé (1596). — Baptême de Marguerite, fille de « honorable homme maistre Gabriel Jehanneau, chevocheur ordinaire de l'escurye du Roy, tenant la poste de Saint-Dyé, et de Jehanne Delaunay ; et fut son parrain honorable homme Charles Pissonnet aussy chevocheur ordinaire de l'escurye du Roy, et ses mareines Margueritte Devaleau, femme de honorable homme Me Mathurin Micher, lieutenant de la justice de Suevre, et Magdaleine Delaunay, femme de honorable homme Me Jehan Bauldron, advocat au siège présidial de Bloys (22 septembre 1597).

GG. 2. (Cahier.) — In-8°. 90 feuillets, papier.

1609-1619. — Commune de Saint-Dyé. — « Ce sont les noms et surnoms des enfans qui ont receu la regeneration du Sainct-Sacrement de baptesme en l'eglise parrochialle de monseigneur Saint Dyé sur Loyre, estant curé messire René Regnard, prebstre, à commencer du 16e janvier l'an mil six cens neuf, 14e année qu'il est curé. » Baptême de Anne Seicher ayant pour parrain honorable homme Moyse Gaigneron, chirurgien (22 juillet 1610). — Baptême de Pierre, fils de maître Pierre Morillon, notaire royal à Saint--Dyé (25 août 1610). — Baptême de Mathurin Carneau ayant pour parrain honnête homme Marin Charlau, garde du parc de Chamborg (septembre 1610). — Baptême de Pierre Rousseau, présenté par honorable homme Denis de la Houssaye, procureur du siège présidial de Blois et par Marie, fille de Jacques le Loup, huissier et sergent à cheval au Châtelet de Paris (30 oc-

tobre 1610). — Baptême de Jacques Beloin, ayant pour parrain Pierre Morillon, notaire à Saint-Dyé et pour marraine damoiselle Elisabeth de Foville femme de Jacques de Lyon, écuyer, seigneur de Saint Dié (7 juin 1612). — Baptême de Jacques Laurens fils de Nicolas Laurens « de la paroisse de Tremeville à cinq lieues de Mes en Laurenne » (1612). — Baptême de Jeanne Nay, présentée par Pierre Morillon, prévôt de la prévôté de Saint Dié et notaire du dit lieu (1613). — Baptême de Jacques Tremeau ayant pour parrain noble homme Jehan Charron, contrôleur des guerres pour le Roi (15 mai (1613). — Baptême de Marguerite Gendrier, le parrain étant noble homme « François Mallier, conseiller du Roy en son Conseil privé, maître des eaux et forestz du duché d'Orléans, escuyer, sieur de Villeneufve, la marene Genevièfve Brossier femme de honneste homme Jacques Chartier, sergent royal du bailli age de Bloys » (14 janvier 1618).

GG. 3. (Cahiers.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1620-1650. — Commune de Saint-Dyé. — Baptêmes. — Baptême de Claude Godry ayant pour parrain « honneste homme Claude Morier, escuier, sieur du Bergeret, fourier ordinaire du logis du Roy » (10 mars 1621). — Baptême de Marie Pairau ayant pour parrain Pierre Grousteau fils d' « honorable homme Jacques Grousteau, procureur du Roy en l'élection de Bloys » (27 mai 1624). — Baptême de Silvin Boullier, présenté par honorable Silvin Bérault seigneur de Chaudroy (1625). — Baptême de Jacques Rousseau ayant pour parrain « honneste homme maître Jacques Chartier notaire royal » (1628). — Baptême de Guillaume Dugrenier, son parrain étant Daniel Syret, écuyer, seigneur des Touches, et sa marraine Marie Gastineau (1er juillet 1629). — Baptême de Raymond Hédouin, Raymond Ledet huissier de salle du Roi et Claude Coudoré étant ses parrain et marraine (1630). — Baptême d'Anne, fille de Jacques Memes et de Marguerite Landier : son parrain Guillaume Charron, contrôleur provincial au département de Touraine, et sa marraine Anne Gruais, de Notre-Dame des Aides lès Blois (27 juillet 1630). — Baptême de Claude fils de Gentien Jumeleau ; son parrain, Claude Morier, seigneur des Chesnelles, fourrier des logis du Roi ; la marraine, Marie Benoist, femme de Guillaume Charron, contrôleur des guerres des provinces de Touraine, Anjou et Mayenne (15 septembre 1630). — Baptême de Marie Carreau, presentée par Pierre Foucher, greffier du grenier à sel de Blois et par Marguerite Brossier (1630). — « L'année [illegible] et l'année « présente mil six cent trente [illegible] « calamiteuses que l'on n'y peut rien adjouster car il y « a eu une si grande cherté [illegible] « [illegible] vingt, « vingt quatre et jusques à trente livres ; ensuitte il y a « eu une telle peste qui a regné plus d'un an, de sorte « qu'il est décedddé, tant à cause de la disette et cherté « que de la peste presque la moitié du peuple ; outre ce, « on a tant levé de tailles et autres subsides que les pri- « sons ont esté pleines pour ce subject, le pauvre peuple « ne pouvant payer. Les gens de guerre ont été si cruelz « que ilz ont battu, pillé et emporté ce qui estoit resté de « la peste avec un si grand nombre d'officiers qui n'ont « servi qu'à piller, desrober sans donner aucun ordre « quelconque. » — Baptême de Marie Barriller, ayant pour parrain Jacques Goussault, courtier de vins et pour marraine Marie Gangneron, fille de maître Moïse Gangneron, maître chirurgien (1635). — Baptême de Renée Griffon, ayant pour parrain Jehan Thesollin, concierge de Chambord, qui n'a pas pu signer (15 septembre 1635). — Baptême de Renée Bodu ayant pour parrain François Bodu, maître d'école de la paroisse de Mer et pour marraine Renée Raimbault de Mer « la dicte Raimbault a déclaré [illegible] (1637). — [illegible] Geneviève, fille de Pierre Gandon et de Geneviève Charbonnier, présentée par Silvin Richer conseiller et élu pour le roi en l'élection de Blois, et Jeanne Hérisson (1er mars 1638). — Clément Menard, présenté par Clément Maulny « jardinier des jardins du Roy et de Monsieur au chasteau de Chambort » (1638). — [illegible] le jeune et par « Marie Chartier, fille de Jacques [illegible], « controlleur pour le Roy en la generallité d'Orléans, la « dicte Chartier, maraine, a déclaré ne sçavoir signer » (19 juin 1638). — [illegible] paroisse d'Huisseau et pour marraine Marie Charron, [illegible] la marraine honneste femme Marie Bernar[illegible]

seigneur de Sardmery, neantmoings ils n'ont pas assisté à la benediction pour les occupations à eulx subvenues. . . » Baptême de François, fils de Jehan Brunnet, garde de la poste de Saint-Dyé et de Marie Trousset, sa femme; son parrain, François de Jehanne, chevalier, seigneur de Saumery, capitaine des chasses du comté de Blois; sa marraine, demoiselle Anne Daguier, femme de Guillaume Charmet, écuyer, seigneur de Fenis, conseiller du roi et de son Altesse, maître des eaux et forêts du comté de Blois (21 mai 1645).

GG. 4. (Cahiers.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1650-1665. — Commune de Saint-Dyé. — Baptêmes. — « Anne, fille légitime de Annet Laurens, cordonnier, et de Catherine Chaussard, sa femme, ondoyée par la Bouladon, sage-femme ordinaire de ceste ville de Saint-Dyé a reçu après la mynuict le reste des ceremonies de l'eglise » (1650). — Baptême de Nicolas Beauhaire, fils de Louis Beauhaire, voiturier par eau demeurant à Orléans, paroisse Saint-Marceau au Portereau, nommé par honorable homme Nicolas le Fourier, dit le Comte, marchand tapissier demeurant à Paris « soubz la Tonnelerie ès Halles », paroisse Saint Eustache, et par Marie Hoüy, femme de François du Sueur, marchand tapissier aux dites Halles (1651). — Baptême de Marguerite, fille légitime d'Urbain des Champs, bourgeois et fermier de la prévôté et seigneurie de Saint-Dyé et de Marie Menart sa femme, nommée par noble homme Pierre Guillays, garde du corps de Son Altesse Royale, et par Marguerite Chartier (1652). — Baptême de Nicolas Lorrant nommé par Nicolas de la Croix, soldat de la maison de monsieur de Saumery (1655). — Baptême de Catherine, fille d'honnête homme Charles Mahy, huissier royal à Saint-Dyé et de Marguerite Pischery nommée par honnête personne Charles Pissonnet, garde-marteau aux forêts de Blois et honnête fille Catherine Breton (1659). — « L'an de grâce 1660, le 27e jour d'aoust, a esté apporté en l'église de ceans un enfant masle qui a esté nommé Jean par Urbain Pichon, son parein, et sa mareine Marie Parreau; lequel enfant est né hors mariage comme il m'a esté déclaré et annoncé : touttesfois la mère s'appelle Catherine Habert, et le nom du père nous a esté juesques icy incognu. — Baptême de Jean-Baptiste fils de maître Gilles Peigné chirurgien à Saint-Dyé et d'Anne de Lignières; nommé par Jean Terreau de la Tour, chef d'échansonnerie de la maison du roi et par Catherine Breton (1660).

GG. 5. (Cahiers.) — In-8°, 27 feuillets, papier.

1666-1668. — Commune de Saint-Dyé. — Baptêmes. — Baptême de Marguerite, fille de Jean Garnier, maréchal de forges à Saint-Dyé, et de Françoise Égret, ayant pour parrain honorable homme François Terreau et pour marraine Margnerite Pichery, femme de maître Charles Mahy, huissier royal à Sainr-Dyé (1666). — Baptême de Charles Berthelin, ayant pour parrain honorable personne Thomas Soreau, procureur fiscal de la châtellenie de Gros-Chêne, demeurant à Pezou, « païs Vendosmois », et pour marraine dame Françoise Leddet (18 septembre 1666). — « Le vingtiesme jour de Febvrier, l'an mil six cent soixante et sept, fut baptisé Michel, fils de Charles Charron et de Michelle Moreau, lequel Charron a décalré estre de son propre fait et generation comme estant sa servante, et lui ayant promis de l'espouser en face de nostre mère saincte Eglise, attendu que le contrat en a esté passé par devant Morillon, notaire à Saint-Dyé. . . . . » — Baptême de Geneviève Dinochau. « présentée par Guillaume Pissonnet, seigneur de Bellefons, controlleur general des fermes du Roy en Normandie, et par Marguerite Boutal (juin 1668).

GG. 6. (Registre.) — In-8°, 143 feuillets, papier.

1668-1676. — Commune de Saint-Dyé. — Baptêmes (1). — Baptême de Marguerite Gendrier, présentée par « noble homme Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefons, rechasseur des plaisirs du Roy » (1669). — Baptême de Marguerite Prousteau, présentée par « noble personne mestre Charle Pissonnet, sieur de Bellefond, garde-marteau des forest du compté de Blois. » (1772). — Baptême de Martin Bigot, ayant pour parrain honorable homme Jean Goussault, commissionnaire, et pour marraine dame Clémone Bergeron, femme d'honnête homme maître François Terreau (1676).

(1) Bien que ce Registre soit exclusivement consacré aux baptêmes, il contient cependant au fo 119, ro, trois actes de mariages datés du 1er juin 1671, du 8 août 1672 et du 23 août 1673. Une note du temps, écrite sur la couverte en parchemin, indique, en constatant le fait, que ces actes sont portés par renvoi ou registre des mariages; mais il n'existe plus actuellement de registre des mariages de cette époque à la commune de Saint-Dyé.

GG. 7. (Cahier.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1676-1678. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes. — Baptême de Catherine-Agnès, fille d'honorable homme Jean Goussault ; parrain, honorable homme Antoine Darnault ; marraine, Catherine Roblin, femme de noble homme Guillaume Pissonnet, de la paroisse de Chambord, rachasseur des plaisirs du Roi (13 septembre 1676). — Baptême de Françoise, fille de Jacques Laurent ; parrain, Ignace Leroux, écuyer, demeurant à Blois, paroisse St-Honoré ; marraine, Françoise Morillon, fille de feu honorable homme messire Simon Morillon, vivant notaire royal (20 octobre 1676). — Baptême de Martin de la Flotte, fils de Jean, et de Marie de la Salle, ses père et mère, « du païs de Boeme » (23 novembre 1676). — Baptême de Pierre, fils de Pierre Gaudry ; parrain, honorable homme messire Jean Goussault, commissionnaire en vins ; marraine, Marie Deschamps, femme d'honnête homme Pierre Morillon, huissier royal (7 mai 1677). — Baptême d'Anne, fille d'honorable homme François Terreau ; parrain, Pierre Detroyes, écuyer, gentilhomme ordinaire de Son Altesse Royale, seigneur de Montezeaux, marraine dame Anne Fortier, femme de noble homme Nicolas Bobin (25 mai 1677). — Baptême de Marie Formet, fille naturelle de Jacques Formet, de la paroisse de St-Claude, et de Catherine Blanche, veuve de Jacques Chavigny, de cette paroisse, laquelle a fait déclarer que ledit Formet était père naturel dudit enfant (27 juin 1677). — Baptême de Claude, fils de Claude Lefebvre ; parrain, noble homme Mathurin Calle, maître-chevaucheur de l'écurie du Roi en la poste de St-Dyé (14 août 1677). — Baptême de Charles, fils de Jacques Rifflay, hôtelier ; parrain, honorable homme Charles Pissonnet, écuyer, sieur de Bellefonds, garde-marteau du Roi ; marraine, Marie Durant, femme d'honorable homme Henry Mahy, receveur du grenier-à-sel de la ville de Tours (12 septembre 1677). — Baptême de Louis, fils de Louis Charlan ; parrain, noble homme messire François Guéret, conseiller et procureur en l'élection de Blois ; marraine, Françoise, fille de Pierre Sébille, notaire royal (9 septembre 1677). — Baptême d'Élisabeth, fille de Jean Goussault ; parrain, honorable homme messire Pierre de Lassus, fils de défunt honorable homme Pierre de Lassus, exempt des gardes de Son Altesse Royale ; marraine, Marguerite Gallard, femme d'honorable homme messire François Delafoy, procureur du Roi dans la prévôté de Chambord, et bailli d'Huisseau (26 octobre 1677). — Baptême de Jean, fils de Simon Morillon ; parrain, Jean Morillon, notaire royal à St-Dyé (4 janvier 1678). « Veu par nous, archidiacre de Blois, soussigné, au cours de notre visite, le seize octobre mil six cens soixante et dix-huit ; Signé : Bouthier. »

GG. 8. (Cahier.) — In-8°, [illegible] feuillets, papier.

1678-1680. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes. — Baptême de Marie, fille de [illegible]jouan ; parrain, messire Jacques Poirier, curé de St-Dyé ; marraine, Marie Archambault, femme d'honorable homme Pierre Maulny, marchand commissionnaire de vin (10 mars 1679). — Baptême de Catherine, fille d'honorable homme Claude de la Garde, maître-entrepreneur, demeurant au Foix, paroisse de St-Nicolas ; parrain, Jean Morillon, notaire et tabellion royal à St-Dyé (6 septembre 1679). « Veu par nous, archidiacre de Blois, soussigné, au cours de notre visite l'onzième d'octobre mil six cents soixante et dix-neuf. Signé : Bouthier. » — Baptême d'Honorée-Catherine, fille de Jean Charon ; parrain, maître François Pinard, chanoine prébendé de l'église collégiale de St-Sauveur de Blois (6 novembre 1679.) — Baptême de Nicolas, fils de François Maulboy ; parrain, Nicolas Varin, de la paroisse de St-Louis de Fontainebleau, architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi ; marraine, Marie-Thérèse de Pissonnet de Belfonds, de la paroisse St-Louis de Chambord (10 mars 1680). — Baptême de Jacques, fils d'Étienne Lesnay ; parrain, Jacques Bernard, maréchal des logis, sieur de Beaulieu, de la paroisse St-Solenne de Blois (29 octobre 1680).

GG. 9. (Cahier.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1678-1681. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages, sépultures. — Les feuillets de garde sont formés d'une sentence de l'official de Chartres en date du 22 septembre 1667, [illegible] de mariage [illegible] par le pape [illegible] et Marie Moreau, de la paroisse de St-Dyé, et les absolvant de l'accusation d'[illegible], à charge de [illegible] à genoux pendant quinze jours. — Inhumation dans l'église du corps de feu messire Guillaume [illegible], prêtre, curé de ce lieu, [illegible] 1678. — Inhumation dans l'église d'[illegible] maître [illegible] Maulny (5 décembre 1678). — Inhumation dans l'église d'honorable homme François Pissonnet, garde du parc de Chambord (2 juin 1679). — Inhumation dans l'église d'un nommé Étienne [illegible], de la ville de Tours, [illegible] à

l'hôtellerie de l'Écu, revenant de Paris (6 octobre 1679). — Inhumation dans le cimetière de Charles Breteau, cocher, décédé à la Salamandre, allant à Paris (12 novembre 1679). — Inhumation « d'un nommé Louis, dont je ne sçay pas son surnom, lequel estoit cuisinier de l'hostellerie de la Salamandre » (17 novembre 1679). — Inhumation dans l'église de Pierre Morillon, huissier royal (30 juin 1680). — Inhumation de Nicolas Pelle, « maître scieur de pierre au chasteau de Chambort » (8 octobre 1680). — Inhumation d' « un jeune homme de la suitte de Sa Majesté qui estoit venue à Chambort, lequel jeune homme a esté tué par un cheval » (16 octobre 1683). — Baptême de Jean, fils de Jean Thibault ; parrain, honnête homme François Guéret, procureur du Roi en l'élection de Blois ; marraine, Marie Lorrain, femme de Louis Pothée, bailli de Suèvres (30 janvier 1681). — Baptême de Denis, fils de Denis Bouvier ; parrain, Claude Tanevot, menuisier des bâtiments de Sa Majesté, de la paroisse de St-Sulpice (12 avril 1681). — Mariage d'honnête homme Mathurin Calles et de Louise Thibault (3 février 1682). — Baptême de Charles, fils de Michel Chaillant ; parrain, Charles Pissonnet, garde-marteau du Roi des forêts de Blois ; marraine, Catherine Garnier, veuve feu monsieur des Chandeliers, de la paroisse St-Honoré de Blois (8 mars 1682). — Baptême de Jean, fils de maître Jacques Vallet, huissier royal à St-Dyé ; parrain, maître Jean Morillon, notaire royal ; marraine, honnête femme Anne Defains, femme d'honnête homme Jean Thibault le jeune, marchand à St-Dyé (4 avril 1682). — Mariage de Pierre Gaudry avec Catherine Gallon, en présence de messire Guillaume Chantepie, prêtre, vicaire de St-Dyé, et de Jean Brossard, clerc de monsieur Morillon, notaire royal (6 avril 1682). — Baptême de Marguerite, fille de François Mauboy ; parrain, honnête homme Jacques Bizieux, chirurgien à St-Dyé (25 avril 1682). — Mariage de maître Nicolas Trousseau, procureur aux sièges royaux de Beaugency, fils de maître Nicolas Trousseau, huissier royal audit lieu, avec Jeanne Peigné, fille d'honorable homme Gilles Peigné, maître chirurgien à St-Dyé (8 juin 1682). « Vu par nous dans le cours de nos visites, le 25 octobre 1682. Signé : Symon, archidiacre de Blois. » — Baptême de Dyé, fils de Jacques Vallet, huissier royal ; parrain, noble homme Dyé Gendrier, coureur de vin de Madame la Dauphine (28 juin 1683). — Baptême d'Antoine, fils de Clément Beaujouain ; parrain, Antoine Desgodets, contrôleur des bâtiments du Roi, de présent à Chambord ; marraine, Catherine Roblin, femme d'honorable homme Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefonds, concierge du château royal de Chambord (22 août 1683). — Baptême de Madeleine, fille de Jean Goussault, marchand commissionnaire de vins ; parrain, noble homme Jean-Baptiste Marchais, « chef de gobelet de Madame la Dauphine » ; marraine, Madeleine Girault, tous de la paroisse St-Martin de Blois (9 janvier 1684).

GG. 10. (Cahiers.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1684-1692. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême : de Louise, fille d'honnête homme Pierre Dumonschel, chirurgien (5 mai 1684) ; de Madeleine, fille d'honnête homme Pierre Maulny ; parrain, honnête homme Jacques Vallet, huissier royal (15 novembre 1684). — Mariage de Jean Jallet, marchand à Onzain, avec Françoise Morillon, fille de Simon Morillon, huissier royal à Saint-Dyé (20 février 1685). — Mariage de Michel Sinet avec Marie Moinet, en présence de parents et amis, et de Jean Morillon, notaire royal à Saint-Dyé, et de Pierre Dinochau, son clerc (18 juin 1685). — « Veu par nous dans le cours de nos visites, le 24 septembre 1685 ; signé : Symon, archidiacre de Blois. » — Baptême d'Élisabeth, fille de François Mauboret, huissier royal au bailliage de Blois ; parrain, honorable homme Nicolas Carel, « architeque maistre maçon à Paris » (21 octobre 1685). — Baptême de Louis, fils de Clément Beaujouan ; parrain, Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefond (12 avril 1686). — Baptême de Marie, fille de François Binel ; parrain, Jacques-Marie Poirier, curé de Saint-Dyé ; marraine, Marie Marchais, femme d'honorable homme Jean Goussault, marchand, commissionnaire de vin (30 juin 1686). — Baptême de Pierre, fils de Pierre Dumonchel, maître chirurgien ; parrain, honorable homme Antoine des Goddets, contrôleur des bâtiments de Sa Majesté à Chambord ; marraine, Louise Terreau, femme d'honorable homme Jean Thibault l'aîné (6 juillet 1686). — Mariage de Jacques Carreau avec Marie Cairou, en présence de maître Pierre Maulny, de Jacques Charron, garde des plaisirs du Roi, etc. (9 juillet 1686). — Baptême de Charlotte, fille de Clément Beaujouan ; parrain, noble homme Charles Pissonnet, sieur de Bellefond, conseiller du Roi, gruyer, garde-marteau des forêts du comté de Blois, seigneur de la Motte de St-Dié ; marraine, Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefond, femme de Monsieur Pigiaut, écuyer, seigneur des Roches (6 août 1687). — Baptême de Thérèse, fille de Gentien Clément ; parrain, noble homme Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefond, rachasseur des plaisirs du Roi en la capitainerie royale de Chambord, y demeurant ; marraine, Marie Marchais, femme d'honorable homme Jean Goussault (28 août 1687). — Inhumation dans l'église,

de Simon Morillon, huissier royal (7 juin 1687). — Mariage de noble homme Pierre Pissonnet, sieur de Bellefond, fils de noble homme Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefond, rachasseur des plaisirs du Roi en la capitainerie royale de Chambord, et de défunte dame Claude Chartier, ses père et mère, avec Marguerite Goussault, fille de noble homme Jean Goussault, marchand à Saint-Dyé (9 septembre 1687). — Baptême de Jean-Baptiste, fils de Louis Huguet; parrain, Jean-Baptiste Pissonnet de Bellefond; marraine, Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefond (11 septembre 1687). — Baptême de Geneviève, fille de Florimond Giston, et de Geneviève Seigneur, « lequel enfant n'est pas légitime, èstant fils dudit Giston, selon que l'a déclaré ladite Seigneur, sa mère » (5 octobre 1687). — Mariage de Florimond Giston avec Geneviève Seigneur, « lequel Giston a recongneu que l'enfant provenu de ladite Seigneur, auparavant que estre mariez, estoit de son fait, ensi qu'il nous a déclaré » (29 octobre 1687). — Baptême de Marie-Anne, fille de François Maubois, huissier royal (21 décembre 1687). — Mariage de Denis Limosin avec Gabriel Ménard, en présence de Jean Brossard, maître d'école (7 mai 1688). — « Vu par nous dans le cours de nos visites, le 6 novembre 88; Symon, archidiacre de Blois. » — Baptême de Marguerite, fille de Catherine Bizet, « laquelle est accouchée en cette paroisse, dont nous ne congnoissons point le nom du père, sinon qu'elle nous a déclaré un nommé Foucaut, de la paroisse de Celom, son mary » (6 juin 1690). — « Veu par nous, archidiacre, dans le cours de nos visites, le 18 septembre 1690; signé : Symon, archidiacre de Blois. » — Baptême de Pierre-Louis, fils d'honorable homme Pierre Maulny, marchand à Saint-Dyé; parrain, « honorable homme Pierre Gaingneron, sieur de la Ploce, demeurant à Tours, et la marraine, damoiselle Marguerite Chartier, veuve deffunt honorable homme Louis Ploye, seigneur de Gallery, demeurante à Blois, paroisse de Saint-Solenne » (25 septembre 1690). — Baptême de Guillaume, fils de Pierre Dumonchel, maître chirurgien; parrain, honorable homme Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefond, concierge de Chambord; marraine, « Charlotte Aubert-Monchy, femme de noble [homme] Georges Toussaint, escuier, seigneur de la Grinognière, gentilhomme servant de la maison du Roi » (12 décembre 1690). — F[os] 58 v° : « aujourd'huy deuxiesme jour de septembre 1702, est comparu devant nous, curé soubsigné, Jacques Givais, âgé de soixante ans ou environ, lequel, pour éviter les censures de l'église, nous a déclaré qu'il avoit bonne congnoissance qu'il avoit entendu dire du nommé Silvin Valuceau le jeune, que l'on luy avoit dict que le nommé Hilaire Bily avoit eu le justaucorps, et le nommé Cadet Billault avoit eu la chemisette de Pierre G[illegible], à l'occasion de laquelle l'on a obtenu permission de quérimonie...; le dimanche troisiesme jour de septembre 1702 est comparu devant [nous], Thomas Foret, le jeune, âgé de trente ans ou environ, lequel nous a déclaré qu'il avoit bonne congnoissance que le soir que ledit Givais le jeune, dont question en la quérémonie, perdit son justaucorps, il avoit veu Hilaire Billy à la porte où estoit le justaucorps, et qu'il avoit intention de l'adresser et s'écrier, sans sa femme qui l'empescha, d'autant qu'il se ventoit qu'il y avoit un demi-louis d'or. » — F[os] 59-62 : état des habitants de St-Dyé, avec leur nom et le nombre de leurs enfants, sous deux rubriques : « porte de Blois », « porte de Chambord »; il résulte de cette liste que la population comprenait 468 hommes et femmes et 543 enfants, soit une population totale de 1010 habitants. — F° 62 : à recevoir la confirmation, 127 personnes [illegible]. — F° 63 : « [illegible] des cardes de vignes » : suivent 124 noms, repartis deux par deux; parmi eux nous notons : « François Gaveril, dict la Souris; le sieur Clément Delaporte, de Blois; le sieur de la Poste et la veuve Thibault; le sieur Chantepie, vicaire; madamoiselle Bellefond; le sieur Thibault, notaire; le sieur Morillon, notaire; madame [illegible]. » — F° 64 : « [illegible] Hilaire Potin a déclaré avoir quatre arpents ou environ de vignes en propres; Pierre Malas a déclaré avoir trois quartiers de vignes en propres. »

GG. 11. (Cahiers.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1692-1696. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation du corps « de deffunt René [illegible] en l'église de céans, qui décéda hier au soir en la paroisse de Bracieux, ayant esté transporté en cette ville par la permission de Monsieur Rongeard, curé dudit lieu » (5 août 1692). — Inhumation de Lubin Malais l'aîné, âgé d'environ soixante-dix-huit ans, « après lui avoir seulement administré la Sainte-Eucharistie et non l'Extrême-Onction, d'autant que les parents ne m'ont adverti, ayant esté eux-mêmes surpris par le sommeil et par sa mort arrivée à l'improviste, comme ils ont recognu par-devant maitre Morillon » (16 octobre 1692). — F° 9 : « le 8 janvier [illegible], Pierre Bedault est entré en la sacristie pour les [illegible] à raison de trente-sept livres...; aujourd'huy huitième jour de may 169[illegible], nous, curé et marguilliers, sommes convenus avec Jean Magon pour la sacristye, moyennant la somme de trente-sept livres par an payable de quartier en quartier par lesdits sieurs marguilliers, led. Magon s'obligeant de faire toutes les fonctions de ladite sacrystye.

et sonner en temps de l'orage et foudre, et préparer, la veille des grandes festes, les ornements nécessaires audit sieur curé avec encens et lumières. » — F° 23 : « révélations sur des monitoires : aujourd'huy, 10 juin 1701, est comparu devant nous, curé soubsigné, François Chartrain, vigneron, lequel, pour éviter les censures ecclésiastiques, nous a dit et déclaré qu'il avoit bonne congnoissance qu'il avoit entendu dire du nommé Pareau, dit Boutours, l'aîné, que c'estoit luy-mesme qui avait donné le premier coup au sieur de la Foy le jeune sur le chemin de Riboureau, et qu'il avoit aussy deschargé à bon compte à l'aisné de la Foy, l'ayant poursuivi, et qu'il avoit entendu dire quelques choses autres par bruist au subjet de l'épée du sieur de la Foy ; — Louis Beaujouan le jeune... nous a déclaré qu'il avoit veu le fils de Michel Grou, de Bois-Maçon, le jeune, garçon, aller, venir à la porte de Blois, avec un gros pieux sur son épaule en courant, estant comme animé ; — Jean Rabier..., lequel nous a déclaré qu'il avoit entendu dire de la veuve Breton, que son fils estoit de la compagnie des complices dénoncés en la quérimonie et qu'il s'estoit retiré en entendant frapper le coup, crier : miséricorde et la vie ; — Charlotte Daneau, femme du sieur Thibaut, notaire, a entendu dire de la veuve Buel : ils avoient bien à faire d'aller chercher mon frère chez Abraham Garnier, pour aller à une telle compagnie ; et l'on croit que c'est mon frère qui a l'épée dudit sieur de la Foy, mais ce n'est pas luy qui l'a prise ; — Jacques Dinocheau, vigneron, le dimanche au soir, estant couché en son lict, a entendu à sa porte comme la voix de Barthélemy et Charles Chavigny, Pierre Grou et Jacques Thibaut le jeune qui disoient : voilà l'épée que nous lui avons austée, et nous luy avons donné des coups de charnier, chargé son col, et l'autre disoit : nous avons fait là une méchante affaire ; — René Guillais, chirurgien, a entendu dire de propre bouche de Pareau, dit Boutours, en parlant à Denis Bardon le jeune en passant, lui auroit dict : est-ce à messieurs de la Foy à se mesler avec nous autres, sur ce que ledict Bardon luy auroit dict : tu es bien hardy de paroistre icy après avoir si maltraicté messieurs de la Foy ; — Estienne Clément, maître boucher, a entendu dire de la femme de Charles Chavigny, vigneron, en luy vendant de la viande chez luy : il est vray que ses enfants estoient présents à la baterye des sieurs de la Foy, et mesme quelques-uns de ses enfants estoient blessés ; et qu'elle s'estonnoit comment ils y comprenoient son plus jeune, le frisé, veu qu'il avoit relevé le blessé et remis en son chemin ; — Pierre Richard a entendu que le nommé Jacques Pareau, dit Boutours, estant interrogé par Bardon le jeune : te voilà icy, tu n'as pas peur ; — Pourquoi peur ? les bourgeois ne doivent pas se mesler avec le païsan ; — Jean Maçon l'aîné, et Jacques Maçon, son fils, vigneron, ont entendu dire de la propre bouche de Jacques Pareau, dit Boutours, qu'ils avoient esté deux garçons, sçavoir Pierre Grou et Charles Chavigny, par dans la grande rue de Saint-Dyé, pour veoir et épier si les messieurs de la Foy estoient partis dudit Saint-Dyé, afin de courir après eux pour les joindre, et qu'ils furent, après leur départ, jusqu'à la Croix de Riboureau pour les joindre, les appelant : la Foy ! hé ! la Foy, bouge, c'est moy qui m'appelle Thibaut, et qu'ils avoient cassé une épée et l'avoient rapportée ; — Pierre Maulny a entendu dire de la veuve Boutours que c'est Paul Benoist l'aisné qui aurait incité les partyes à se venger contre les messieurs de la Foy ; — la veuve Silvain Vallée, demeurant à Maslives, a vu six ou sept garçons, tenans un baton en main, lesquels disoient entre eux : est-ce que nous laisserons cela impuny ? Où sont-ils ? Ils sont chez le sieur Thibaut, notaire. » — Le 28 décembre 1697, François Bernard, demeurant à Saint-Dyé a déclaré qu'environ l'année 1687 « la fille de deffunt François Terreau avoit apporté un sac plein de meubles, comme vaisselles d'estain, chez luy ; » etc. « Estat des bans de mariage que nous avons publié aux prosnes de nos messes paroissiales [dans les années] 1695 et 1696. »

GG. 12. (3 cahiers.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1694-1696. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême d'Hilaire, fils d'Hilaire Pothin ; parrain, maître Jacques Thibault, notaire royal à Saint-Dyé (14 février 1694). — Baptême d'Adrien, fils de Pierre Bouton ; parrain, Adrien Daveluy, de la paroisse de St-Pierre de Mailly, diocèse d'Amiens ; marraine, Adrienne de Laleau, de la paroisse de St-Pierre de Merville en Flandre, diocèse de St-Omer (12 mars 1694). — Baptême de Marguerite, fille de Charles Chavigny ; parrain, maître François Petit, avocat en Parlement, de la paroisse de Saint-Solenne de Blois (13 avril 1694). — Inhumation dans l'église, de Louise Terreau, femme de Jean Thibault, hôte de l'Écu (3 juillet 1694). — Inhumation dans l'église, de Pierre Dumonchel, maître chirurgien (17 juillet 1694). — Inhumation dans l'église de dame Anne Colas, femme d'honnête homme Charles Joanneau, contrôleur général des vivres de l'armée de Sa Majesté en Flandre, demeurant à Orléans (17 août 1694). — Mariage de Clément Maulny, fils d'honorable homme Pierre Maulny, marchand, bourgeois de cette ville, avec Marie Thésolin, fille d'honnête homme

Claude Thésolin, maître chirurgien (24 août 1694). — Inhumation de Michel Gaous, du pays de la Marche, limousin (29 septembre 1694). — Inhumation dans l'église, d'honorable homme Gilles Peigné, maître chirurgien de cette ville (10 mars 1695). — Baptême de Jacques, fils de Pierre Biset ; parrain, Antoine d'Arnault ; marraine, Marie de la Foy, de la paroisse de St-Honoré de Blois (12 octobre 1695). — « Le sixiesme jour de décembre quatre-vingt quinze a esté béniste la grosse cloche par moy, curé soubsigné, et nommée Dié, par messire François Mesnard, escuyer, sieur de la Poterye, l'Illevert, conseiller du Roy, et lieutenant particulier de Blois, et par damoiselle Marguerite Chartier, veuve Monsieur Pluye, commissaire des guerres, demeurant à Blois ; » en marge : « depuis cassée ». — Inhumation de « noble homme Anne le Gouvello, escuyer, sieur Rosmeno, de la paroisse de Saint-Gilles-lès-Hannebond, évesché de Vannes, de la relligion catholique, apostolique, romaine, qui a esté trouvé mort, sur le bord de la rivière proche l'Estoille, de mort subite, comme il paroist par le certificat du sieur Lalande, maître chirurgien, en datte du neufviesme du présent mois et an ; ont signé les soubsignants qui nous ont asseuré estre du mesme pays ; » signé : « Jean de Roulleaux, Debains, la Vallée, J. de la Pierre (10 janvier 1696). » — Baptême d'Anne et Louise Reinne, filles jumelles de Claude Vasat et de Barbe Muret, bourgeois de la ville d'Épinal en Lorraine, « qui estoient en garnison (27 avril 1696). » — Inhumation de Robert Tassin, « hoste du Petit Chambort (14 décembre 1696). » — Inhumation « de noble homme Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefond, dans l'église de céans, qui fut conduit par le sieur curé de Chambort dans ce lieu, qui mourut hier au soir, après avoir receu les sacrements nécessaires dans la paroisse de Chambort, suivant le raport du sieur curé présent à l'inhumation (2 décembre 1696). » — Baptême de Thérèse, fille de Clément Beaujon ; parrain, Claude Chevaillier, de la paroisse de St-Louis de Chambord ; marraine, Marie Beaujon (1er janvier 1697).

GG. 13. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1697-1698. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages, sépultures. — Mariage de Jean Regnard, de la paroisse de St-Honoré de Blois, avec Élisabeth Goussault, fille de Jean Goussault, marchand à St-Dyé, en présence de François Picault, sieur de la Rimbertière, de Nicolas Boutault, écuyer, sieur de Russy, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, etc. (23 avril 1697). — Inhumation dans le cimetière d'Esther Gaveril, fille de feu Marc Gaveril, âgée de quinze ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de pénitence et extrême-onction, « décédée hier avec des sentiments de renoncer à sa religion calviniste et de croire avec soubmission tout ce que l'église catholique, apostolique et romaine, nous enseigne » (10 juin 1697). — Inhumation dans l'église de Marguerite Goussault, femme de Guillaume Pissonnet, concierge du château royal de Chambord (1er juillet 1697). — Baptême de François, fils de Jacques Thibault, notaire royal à St-Dyé ; parrain, messire Louis-Joseph de Clermont, de Toury ; marraine, Marie-Françoise de Clermont (10 juillet 1697). — Inhumation de Marcou Duneau, domestique de monsieur le marquis de Toury, « qui par malheur se noya dans la rivière de Loire proche l'église de Muides, et fut pesché en cette paroisse sur le bord de la dite rivière, à la Croix du Pont, et ce jour fut inhumé dans le cimetière de ce lieu, après avoir été informé que ledit Marcou a fait ses pasques cette année, suivant le certificat du sieur curé de Muides » (19 juillet 1697). — Baptême de Catherine Thérèse, fille de Pierre Dinochau ; parrain, Jacques Gabriel, conseiller du Roi, contrôleur général des bâtiments et jardins de Sa Majesté ; marraine, Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefonds (18 août 1697). — « Le dimanche quinzième jour de septembre 1697 a esté béniste par nous, curé soubsigné, la grosse cloche de l'église paroissiale de St-Dyé, nommée Dié-Nicolle par noble homme Joseph-Jacques Pelluys, conseiller du Roy, comme fondé de procuration de noble homme Louis Pelluys, conseiller du Roy, controlleur général et receveur des gabelles de la généralité de Tours, parain, et damoiselle Nicolle Bachellier, épouse dudit sieur Joseph-Jacques Pelluys, maraine, qui ont tous deux signé avec nous. » — Inhumation de Michel Guiot, âgé de dix-huit ans, fils de Thomas Guiot, « lequel se noya dans la rivière de Loire il y a environ dix-huit jours, et a esté pesché ce matin et conduit par moy à l'église pour estre inhumé » (25 novembre 1697).

GG. 14. (Cahier.) — In-8°, [illegible] feuillets, papier.

1698. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation « de Pierre [illegible], soldat du régiment de [illegible], de la Pierre, de la paroisse de Charou en Poitou » (14 janvier). — Baptême de Louis-François, fils de Clément Beaujouan ; parrain, messire Henry-François de Clermont, chevalier, fils de messire Louis-Joseph de Clermont, chevalier, marquis de Toury ; marraine, Louise Thibaut, fille de Jacques Thibaut, notaire à St-Dyé ([illegible]). —

Baptême de Jacques, fils de Jean Cadiou ; parrain, honorable homme Jacques Charron, garde des plaisirs de Sa Majesté, demeurant à Mardes ; marraine, Anne Maulny, fille d'honnête homme Pierre Maulny (6 octobre). — Baptême de Marguerite, fille d'honnête homme René Guillais, maître chirurgien à St-Dyé; parrain, honnête homme Mathurin Calles, maître de poste pour servir Sa Majesté à St-Dyé ; marraine, honnête femme dame Marguerite Guillais, femme de maître Pierre Maulny, marchand à St-Dyé (3 novembre).

GG. 15. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1699. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de « François-Alain Pissonnet de Bellefonds, écuyer, gendarme de la garde du Roi, fils de feu noble homme Jean-Baptiste Pissonnet et de Marie de Launay, demeurante en la paroisse de St-Martin de Blois, avec Thérèse Pissonnet de Bellefonds, fille de noble homme Guillaume Pissonnet de Bellefonds, vivant rachasseur des plaisirs du Roi, et de Catherine Roblin, avec dispense pour le troisième degré de consanguinité, » en présence de Louis Butel, garde-marteau des forêts de Blois, curateur de l'époux, Martin Delaunay, notaire à Blois, oncle de l'époux, etc. (7 janvier). — Baptême de Marie, fils de Jacques Augeard ; parrain, François Binel, « hoste du Signe » (16 août). — Inhumation d'un pauvre homme nommé René Pillebont, « qui estoit venu en vendange icy de la paroisse de St-Genou proche Romorantin, lequel est mort ce matin, après avoir reçu le Saint Sacrement de l'extrême-onction seulement, n'ayant pu le confesser » (22 septembre). — Baptême de Louise, fille de Pierre Roy ; parrain, Jean Brossard, maître d'école à St-Dyé ; marraine, honnête fille Louise Bernard (12 décembre).

GG. 16. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

1700-1712. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de Simon Morillon, huissier royal à St-Dyé, avec Agnès Robert (16 février 1700). — Baptême de Geneviève, fille de Jean Brossard, maître d'école demeurant à Saint-Dyé (10 juin 1700). — Baptême de Marie Ménart, ayant pour parrain maître Jacques Thibault, notaire royal à Saint-Dyé (24 juillet 1700). — Baptême de : Marguerite Gervais, dont le parrain est maître Etienne Tassin, maître menuisier à Saint-Dyé (6 août 1700) ; — Charles Bessolin, dont le parrain est « honneste et noble homme François-Alexandre de Jehanne de Saumery et marraine, Anne Bodin de Bois-Renard » (10 août 1700). — Inhumation dans l'église de Saint-Dyé par le curé de Montlivault, de Catherine, femme de feu Guillaume Pissonnet, « consierge du chasteau royal de Chambort en son vivant » (21 septembre 1700). — Baptême de Marie Moreau, dont le parrain est Jacques Dutemps, huissier royal à St-Dyé, et la marraine Agnès Robert, femme de maître Simon Morillon, huissier royal à St-Dyé (20 janvier 1701). — Baptême de Pierre, fils de René Guillois, maître chirurgien, dont le parrain est « honorable homme Pierre de Bellefond, rechasseur des plaisirs du Roy de Chambort » (8 septembre 1701). — Mariage de François Ferrant, procureur au siège de Blois, avec Louise Thésolin de la Lande, fille de feu Claude Thésolin, chirurgien à Saint-Dyé (7 janvier 1702). — Inhumation d'Anne Gervais, veuve Hilaire Thibault, « laquelle, au retour de la Beauce, mourut à la sortye du bateau de mort subite » (4 août 1702). — Inhumation dans l'église, de René Pingaut, fils de René Pingaut, « conseiller du Roy à St-Honoré de Blois, lequel est mort en nourice en cette ville, aagé de quelques jours » (15 octobre 1702). — Mariage de Jacques-François Bénard, écuyer, sieur de Beaulieu, fils de feu Pierre Bénard, écuyer, sieur de Beaulieu, « vivant mareschal des logis du Roy, » avec Marie Goussaut, fille de Jean Goussaut, marchand à Saint-Dyé (17 avril 1703). — Inhumation : de Pierre Ariot, « de la paroisse de Limeray en Touraine, aagé de quinze ou seize ans, lequel se noya par malheur dans les bateaux d'Anthoine Potin proche Beaugency, estant tombé en la rivière, et a esté pesché le même jour proche le port de Saint-Dyé en présence de plusieurs habitans bateliers qui l'ont recongnu à un chappelet trouvé dans ses poches suivant leur déclaration » (2 juillet 1703) ; de Fabien Demont, jardinier de Madame de Bellefond, « qui mourut hier au soir à trois heures après-midi de mort subite » (2 août 1703). — Inhumation dans l'église de Saint-Dyé du « corps de feue Charlotte Maulny, de Nouan, laquelle mourut et décéda à Saint-Christophle le jour d'hier et fut amenée par convoy et transportée audit Saint-Dyé par la permission dudit sieur curé de Saint-Christophle qui assista audit convoy et inhumation avec son clergé, et qui nous a assuré qu'elle avoit receu tous les sacrements nécessaires. » (10 juin 1704). — Inhumation « dans le chœur de l'église de Saint-Dyé... du corps de feu messire Jean Léobon, prêtre, religieux de l'ordre de St-Benoist, prieur du prieuré dudit Saint-Dyé..., ès présences du sieur Guillaume Chantepie, vicaire, et du sieur Collas, chappellain de Chambort. » (15 juillet 1704). — Inhumation dans l'église de Saint-Dyé de maître Jean Gaussart (8 août 1704). — Inhumation de Jean Masson,

âgé de soixante-dix ans, en présence de Jean Brossart et Alexandre Guénières, maîtres d'école (21 janvier 1705). — « Aujourd'huy, 20 avril 1705, j'ay, prêtre, curé de Saint-Dyé, soussigné, pris en ma présence le consentement nouveau en particulier de René Guillais, maistre chirurgien en cette ville, et de Marie-Thérèse Cousturier, suivant l'ordonnance de Monseigneur de Blois qui leur a octroyé dispense d'un empeschement canonique du troisième au quatrième degré de consanguinité, qui s'estoit trouvé entre eux et dont ils n'avoient eu aucune congnoissance, sinon que depuis six mois, et pour la validité dudit mariage, nous avons de nouveau en notre présence pris leur dit consentement. » — Baptême de François-Mathurin, fils de Mathurin Garnier, « le parrain fut maître François Guéret, écuyer, licentié ès loix, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des Contes à Blois, la maraine dame Marie-Louyse, fille de maître Pierre Mauny, marchand, syndic de Saint-Dyé. » (11 septembre 1705). — Inhumation : d'Antoine Baudry, fils d'Antoine Baudry, marchand salpêtrier de Saint-Dyé (18 décembre 1705); d'Angélique Gendrier, âgée d'environ deux ans, fille de Monsieur Gendrier, officier de feu Madame la Dauphine, et de Mademoiselle Catherine Dettely, ses père et mère, de cette paroisse (28 juin 1706). — Inhumation dans l'église, « du corps de feue dame Catherine de Bellefond, femme du sieur Linant, garde du parc de Chambort, laquelle mourut hier et dont le corps nous fut transporté dudit Chambort par Monsieur le prieur de Bolongne qui assista au convoy qui nous a asseuré qu'elle estoit morte en bonne chrestienne » (18 novembre 1706). — Inhumation de Jacques Dutemps, « huissier royal en ceste ville, qui mourut hier au soir d'une mort subitte » (7 décembre 1706). — Baptême de deux enfants jumeaux, nés de Florimond Gervais, vigneron, et Marie Galon (2 mars 1707). — Mariage de « messire Henry-François de Huraut, chevallier, seigneur de Veuil, fils de messire Henry Huraut, chevalier, seigneur dudit Veuil, et de feue dame Marie de Villebesmes, ses père et mère, de la paroisse Saint-Nicolas de Beaugency, » avec « damoiselle Angélique Goussaut, fille de Monsieur Jean Goussaut, bourgeois, et de dame Marie Marchais, ses père et mère, de cette paroisse. » (24 mai 1707). — Inhumation « d'Estienne Péchard, aagé d'environ quarante-cinq ans, de la paroisse de Saint-Benoist d'Orléans, qui mourut hier au soir de mort subite dans le bateau de Jacques Giraudon, maistre batelier de la paroisse de St-Paul d'Orléans, n'ayant eu le temps de recevoir aucun sacrement, cependant nous ont assuré qu'il avoit fait ses pasques derniers et avoit donné des marques d'un bon chrestien dans leur voyage de Nantes qu'ils ont fait de compagnie » (20 juillet 1707). — Baptême de deux frères jumeaux, fils de Noël Ginais et de Françoise Valusseau (17 janvier 1708). — Baptême de Françoise Baudry, née avec deux autres enfants, ses sœurs, du même accouchement, fille d'Antoine Baudry, marchand, et d'Anne Malbran (9 février 1708). — Baptême de Joseph, fils naturel de Marie Foucault, « et [illegible] » (2 avril 1708). — Baptême de Pierre-François, fils de Jacques Sébille, maître tonnelier, et de Marguerite Gaudry, « le parein François de Belfond, fils d'Alain-François de Belfond, écuyer, gentilhomme de Madame la duchesse de Bourgnogne et de Madame Marie-[illegible] de B[illegible], son épouse; la marcine Marie-Louise Mosni, fille du sieur Pierre Mosni, marchand de vins à Paris, et de Louise Riberolles, lesquelz ont déclaré ne sçavoir encore signer. » (17 mai 1708). — Baptême de deux enfants jumeaux de Pierre Cognet et de Marie Rue (2 avril 1709). — Inhumation dans l'église de « Charles Thé[illegible] de la L[illegible], maistre chirurgien et garde des chasses de Chambort, lequel mourut hier matin de mort subite. » (16 octobre 1709). — Inhumation du « corps de feu un pauvre homme mendiant, qui avoit l'esprit perdu et extravagué, qui fut trouvé mort dans la rue qui descend au pont de l'Estoille, proche la maison de Pierre Laurent, maître batelier, par Nicolas Maubois le jeune et François Dinochau, lesquels nous ont déclaré que l'on n'avoit trouvé aucune marque de chrestien, si n'est un agnus, dans ses habits » (27 janvier 1710). — Inhumation : de René Guillais, maître chirurgien (23 février 1710); de Françoise Fouquet, fille de Claude Fouquet, « laquelle fut trouvée noyée, et pêchée par Desperriers dans la rivière de Loire au-dessous de la broche de Moulinaut, d'autant qu'elle tomboit d'un mal caduq » (28 février 1710). — « Aujourd'huy, vingtième jour de juillet 1710, a esté bénite par nous, [illegible], soussigné, la petite cloche de la tour, avec les cérémonies ordonnées, a esté nommée Marguerite, par [illegible] homme Jean Goussaut, officier de Madame la duchesse de Bourgogne, le parrain, et par [illegible], femme de honorable homme Pierre Maulny, aussy officier du Roy, tous de cette paroisse. » — Baptême de Louis, fils de Jacques Clément, marchand, « le parrain Louis Gendrier des [illegible] [illegible] Baptême de Pierre, fils de [illegible] et syndic en cette ville, « le parein honnête personne Pierre Mauny, [illegible] sieur M[illegible]

rie royale de Chambort » (1er décembre 1710). — Baptême de Louis, fils illégitime de Marguerite Chavigny, « sa mère naturelle, qui est accouchée en cette paroisse, et dont nous congnoissons le nom du père » (1er septembre 1711). — Inhumation de François Chalançay, « de la compagnie de Monsieur de Mouy, du régiment de Condé, du pays de Bourgogne, proche Dijon, qui fut blessé mortellement par accident, qui mourut hier au soir, après avoir reçu seulement l'extrême-onction. » (19 novembre 1711). — Inhumation « de feu noble homme Jacques Linan, homme veuf, officier du Roy, et garde des plaisirs du parc de Chambort en son vivant, qui mourut hier matin, suivant le tesmoingnage de Monsieur Perdijon, curé de Chambort, après avoir reçu les sacrements nécessaires, a esté inhumé dans l'église dudit Saint-Dyé » (10 décembre 1711). — Baptême de Claude et Élisabeth Bouré, filles jumelles de Jacques Bouré (11 avril 1712). — Inhumation de « feu messire Guillaume Chantepie, prêtre, habitué en cette ville, lequel mourut hier au soir après avoir receu les sacrements de notre mère sainte Église » (30 avril 1712). — Inhumation de « feu Claude Pareau, dit Préquinquin, lequel étant allé se baigner dans la Loire, par un malheur irréparable, se noya, et fut emporté par la rapidité des eaux et submergé samedy dernier, et pesché aujourd'huy et porté dans le cimetière » (29 juin 1712). — Inhumation d'Antoine, fils d'Antoine Guillot, « lequel se noya par un malheureux accident, en jouant avec des enfants, âgé de dix ans ou environ » (21 juillet 1712). — Inhumation dans l'église de « Robert Célazarre, du pays de Lion, scieur de long de son métier, lequel mourut hier au soir après avoir receu les sacrements chez Antoine Valet à la Galère, et fait ses Pasques en son pays, comme nous ont asseuré Pierre Tévenon et Pierre Prachet, ses compatriotes et amis, dudit pays de Lionais » (22 octobre 1712). — « Je, soussigné, curé de St-Dié-sur-Loire, diocèse de Blois, certifie que Pierre, Jean et François les Métais, vignerons, de ladite paroisse, m'ont assuré que feu Pierre Métais, leur père, mary en secondes noces d'Andrée Foucault, n'a eu que des filles de ce deuxième mariage, et que le baptême du 13e jour de juin 1702 doit être celuy de Françoise Métais, leur sœur consanguine, quoyqu'il soit entièrement enregistré sous le nom de François au masculin; François Passavant, vigneron, parrain, et Françoise Thibault, marraine, à présent femme de Jean Bidault, tonnelier, m'ont assuré la même chose, disant qu'il n'ont point tenu d'autre Métais que cette fille sur les fonts de baptême. C'est ce que j'ai moy-même vérifié par la propre déclaration des susdites personnes, pour mettre en règle le baptême de ladite fille » (7 octobre 1727).

GG. 17. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1713-1722. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation dans l'église du corps « de messire Nicolas Poirier, prêtre, curé dudit Saint-Dié, muny des sacremens de pénitence et de l'extrême-onction, en présence de messire Mathurin Meusnier, curé de Maslives, du Révérend Père Berthélemy Hillaire Gout, prédicateur de la station de Saint-Dié, de messire Jean Lemaître, vicaire de Saint-Christophe et du sieur vicaire de Saint-Dié » (23 mars 1713). — Inhumation d' « un pauvre homme qui, travaillant à la levée de rivière, venant en ce lieu, est tombé, accablé de maladie et de faiblesse, à la Croix du Pont, y étant arrivé aux derniers soupirs de la vie, par présomption favorable, je lui ay donné l'absolution de ses péchez » (24 mars 1713). — Baptême d'Anne, fille d'Antoine Maisonneuve, maître chirurgien en cette ville (1er octobre 1713). — Inhumation « de dame Catherine Breton, veuve du sieur Louis Dettely, vivant officier du Roy, âgée environ de soixante-et-dix-sept ans » (21 mars 1714.) — Inhumation de Pierre Chrétien, « de la paroisse de Monssault proche Paris, âgé environ de vingt ans, domestique de Monsieur de Lobrières, conseiller au Parlement, étant tombé malade en passant par ce lieu, y est décédé, et a esté inhumé ledit jour » (18 avril 1714). — Inhumation dans l'église « de dame Charlotte Daneau, vivante épouze du sieur Jacques Thybault, notaire royal en cette ville, âgée environ de cinquante-neuf ans » (12 juin 1714). — Inhumation « d'une fille, âgée environ de douze ans, cherchant sa vie, de la paroisse de (*sic*), diocèse d'Orléans, qui est tombée icy malade et y est décédée » (1er juillet 1714). — Baptême de René Guérin, « fils de René Guérin du Mestier, commissionnaire en cette ville, et d'Anne Maulny, son épouze, ses père et mère, son parein est le sieur Dié Gendrier, officier de deffunte Madame la Dauphine, et la mareine dame Marguerite Guillais, épouze du sieur Maulny, officier du Roy » (24 juillet 1714). — Inhumation dans l'église « de Monsieur Sébille, officier au grenier-à-sel de Mer, et marguillier de cette église, âgé d'environ cinquante-cinq ans » (13 septembre 1714). — Baptême de Jacques, fils du sieur Fariau, syndic de cette ville, « son parein est messire Alexandre-Guillaume Blanche, prêtre, de Montlivault, la mareine damoiselle Marie-Anne Tessier, épouse du sieur Morin Bordier, officier du Roy » (29 septembre 1714). — Inhumation « de messire Jean Pathault, docteur en théologie, cy-devant curé de Montlivault, et ensuite

curé de Saint-Dié, où il est mort, étant âgé de soixante-et-douze ans,..... et a été inhumé dans le chœur de cette église..... comme il paroit par l'épitaphe qui est sur son tombeau. » (14 avril 1715). — Baptême de Thérèse Benoît, dont le parrain est « le sieur Louis-Joseph Thibault, controlleur en cette ville et greffier des justices de Muides et Montlivault » (18 avril 1716). — Baptême de Louise Lenoir, « fille de Jacques Lenoir, maître de dance, depuis peu demeurant dans cette paroisse....., le parein a été le sieur Jean-Jacques de Courselle, officier de monsieur le duc d'Orléans » (2 juin 1716). — Baptême de François Bénard ; « son parein est le sieur Claude Chevallier, officier du Roy, demeurant à Chambort, et la mareine dame Jeanne Morillon, veuve de maître Claude Demas, advocat en Parlement » (9 octobre 1716). — Baptême de Madeleine, fille de Jacques Bisieux, « écuier, chevaucheur ordinaire de Sa Majesté, maître des postes de cette ville, le parein a été le sieur Matthieu Gavril, prêtre, docteur en théologie, vicaire de cette paroisse » (18 octobre 1716). — Inhumation dans l'église, « de deffunct le sieur David d'Alba, vivant brigadier des armées du Roy, ancien colonel du régiment d'Auvergne, âgé d'environ soixante-et-deux ans. » (24 octobre 1716). — Inhumation « dans le chœur de cette église, de deffunt messire Pierre Fourmion, prêtre, curé de cette église, maître-ès-arts, aagé d'environ trente-et-un ans » (24 décembre 1716). — « L'an mil sept cens dix-sept, le dix-huitième jour de janvier, j'ay, prêtre, soussigné, pris possession de la cure de Saint-Dié, assisté de messire Jacques Gauldroy, curé de Montlivault, et j'ay été reçu par messire Mathieu Gavril, vicaire de ladite paroisse, en présence d'un grand nombre d'habitans, et entr'autres des sieurs Jean Goussault, Pierre Maulny et Pierre Métais, marguilliers, et l'acte de la dite prise de possession a été passé au banc de la marelle par le sieur Louis Lambert, notaire royal et apostolique demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne, rue des Grenouilles. » Signé : Maisière, curé de Saint-Dié. — Baptême de Marie Thibault, le parrain est Jacques Bizieux, officier du Roi, maître des postes, seigneur de Caladas (26 février 1717). — Inhumation de Louise Menant, femme d'Antoine de Maisonneuve, maître chirurgien, âgée d'environ quarante ans, en présence de Jean Gault, maître d'école, et autres (7 mai 1717). — Inhumation de Thomas Mindestre, âgé d'environ quinze ans, de la paroisse de Saint-Firmin de Beaugency, trouvé mort dans la rivière vis-à-vis l'église de Saint-Dié (12 juin 1717). — Inhumation de « Sylvain Focau, âgé de vingt-huit ans, qui fut trouvé hyer au bort de la rivière noyé » (16 août 1717). — Mariage de Louis-Joseph Thibault, fils de Jacques Thibault, notaire royal à Saint-Dié, avec Marie-Catherine Pothin, fille de feu Antoine Pothin, vivant officier du grenier à sel de Ménars-la-Ville (15 février 1718). — Inhumation dans le cimetière de François Maubois, huissier royal, âgé de soixante-huit ans (30 mars 1718). — Mariage de Dié Gendrier, contrôleur général de la ferme du tabac à Orléans, paroisse de Ste-Catherine, « fils du sieur Dié Gendrier, officier de feue Madame la Dauphine », avec Charlotte Thibault, fille de Jacques Thibault, notaire royal à Saint-Dié (17 octobre 1718). — Inhumation de Georges Chrétien, postillon de l'hôtellerie des Trois-Rois, âgé de vingt-sept ans, natif de la paroisse de St-Georges-sur-Cher, diocèse de Tours (10 juin 1719). — Inhumation dans l'église d'Élisabeth Lejars, « veuve Jâques Dutton, Anglois, âgée d'environ soixante-dix ans....., en présence de messire André Brossard, prêtre, sacristain de l'église cathédrale de Blois, son cousin-germain » (2 juillet 1719). — Inhumation de Henry dit Cygane, fossoyeur de la paroisse de Maslives, natif de la Basse-Normandie, a-t-on dit, âgé d'environ cinquante ans (« l'on ne sçait point son véritable surnom, une femme néanmoins qui l'a gouverné pendant sa maladie, croit qu'il se nomme Henry Sauteu ») (13 février 1720). — Inhumation de Marguerite Pichon, veuve du sieur Augustin Horlais de Prémont, âgée d'environ soixante-quatorze ans (25 octobre 1720). — Mariage de Louis Gendrier Bansière, « marchand commissionnaire, fils du sieur Dié Gendrier, officier de feue Madame la Dauphine, » avec Catherine Gendron, fille de feu Louis Gendron (7 janvier 1721). — Inhumation de Noël Boisseau, cuisinier de l'hôtellerie des Trois-Rois, natif de la paroisse de Genoille, diocèse d'Orléans, âgé de vingt-six ans, en présence de Nicolas Guillot, cuisinier de l'hôtellerie de l'Écu (16 février 1721). — Baptême de Louis, fils de Jacques Bizieux, maître des postes, dont le parrain est Jacques Vincent, fils de messire Louis de Vincent, écuyer, sieur de la Vilatte (24 mai 1721). — Inhumation dans l'église de Louis Touchin de la Grillonnière, commissaire des guerres, âgé de soixante-dix ans, en présence du sieur Gabriel Dubois, officier du Roi dans la capitainerie de Blois (2 juin 1721). — Inhumation dans l'église de Simon Morillon, huissier royal, âgé de quarante-neuf ans, en présence de Jean Morillon, notaire royal, son neveu, etc. (19 [illegible] 1721). — Inhumation dans l'église de Jean Goussault, « vivant officier, fourier de feue Madame la Dauphine, âgé de quatre-vingts ans » (22 octobre 1721). — Inhumation dans l'église du sieur « Pierre Pissonnet de Bellefonds, [illegible] et [illegible] du château royal de Chambord, mary en premières noces de dame Marguerite Goussault, et en secondes noces de dame [illegible] [illegible]

veuve, étant âgé d'environ soixante ans, en présence de Pierre Pissonnet, son fils, du sieur Hyppolite de Benafau, écuyer, seigneur de Doublainville, son gendre » (19 décembre 1721). — Inhumation de Catherine Guillays, troisième femme du sieur Gentien Clément, garde des chasses dans la capitainerie de Chambord, âgée de soixante-sept ans (9 janvier 1722). — Mariage de Marcou Clément, huissier audiencier au présidial de Blois, avec Jeanne Thomas, veuve Louis Villard, en présence de Catherine Blanchet, maîtresse d'école, etc. (27 janvier 1722). — Inhumation dans l'église du sieur « Jacques Duhart, hâteur du grand commun du Roy, mary de dame Marie Besnard, ledit défunt de la paroisse de Versailles, étant âgé de cinquante-quatre ans » (12 avril 1722). — Inhumation de Jeanne Broutin, « fille de père et mère inconnus, native des environs de Chartres, suivant la déclaration de Madame Druillon de la Bourdonnière, dont elle était servante, âgée en apparence de vingt-deux ans » (20 avril 1722). — Inhumation dans l'église du sieur Dié Gendrier, « mary de Catherine Ditely, officier de feue Madame la Dauphine, étant âgé d'environ soixante ans » (25 avril 1722). — Le 16 juin 1722, « j'ay, curé, soussigné, administré les sacrées cérémonies du baptême à Magdeleine, née le onzième jour du mois précédent du mariage de Jean Pelletier, postillon, et de Magdeleine Gourdeau, sa femme qui fut duement baptisée ledit jour en venant au monde pour cause de péril par la sage-femme ; » en marge : « le long délay de ce baptême a été causé par un procès où il y a eu sentence à l'officialité contre le père de cet enfant le 15 juin ; la sentence est dans les titres de la cure » (16 juin 1722). — Inhumation de « Philippe Kercôves, natif de la ville d'Ipres en Flandre, garcon boucher chez Gilles Limosin depuis plusieurs années, décédé de mort violente » (13 décembre 1722).

GG. 28. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1723-1732. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation dans l'église de Marie Chouart, veuve de Jean Leroy, vivant graveur à Paris (5 juin 1723). — Baptême de Denis, fils de Denis Bardon et de Marie Métais (en marge : « curé de cette paroisse en 1761 »). — Baptême de Thomas-Antoine, fils de Thomas Pothin, « son parein est le sieur Dié Gendrier, conseiller du Roy, lieutenant de ville à Beaugency » (25 février 1724). — Inhumation de Gentien Clément, garde des chasses de la capitainerie de Chambord, âgé d'environ soixante et dix-sept ans (1er mars 1724). — Baptême de Jacques, fils de Jacques Bourguignon, maître chirurgien, « le parrain Charles Liger, étudiant en chirurgie, paroisse de St-Honoré de Blois » (20 juillet 1724). — Baptême de Marie, fille de Jean Billault, « son parein est le sieur Joseph Le Roy, officier en la capitainerie de Chambort » (21 août 1724). — Inhumation de Madeleine, fille de Jean-Baptiste Chantereau, marchand, absent du Royaume, de la paroisse de Duison, diocèse d'Orléans, en présence d'André Furet, sacristain et maître d'école (20 septembre 1724). — Inhumation dans l'église, de Jean Morillon, notaire royal, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans (2 avril 1725). — Mariage de Jean-Paul Bourel, soldat du régiment de Bourbon, surnommé Languedoc, de la paroisse de St-Honoré de Blois, avec Marie Givais, fille de feu Gentien Givais, vigneron, de cette paroisse, avec la permission des « sieurs Lonré, capitaine, et de Tylladet, mestre de camp dudit régiment, » ..... « en présence de Pierre de Lancfranc, sergent de la compagnie de Lonré, dit Bellefleur, de Jean Chingue, domestique du sieur Lonré, capitaine de ladite compagnie », etc. (24 juillet 1725). — « Révélations reçues par nous, François Maisière, curé de Saint-Dié, sur les faits énoncez dans le monitoire obtenu par le sieur Étienne Rangeard, marchand, demeurant à Blois, le trentième jour d'avril mil sept cens vingt-six. Le 19 mai 1726, en conséquence du susdit monitoire, a comparu Barthélemy Chapeau, marchand, demeurant à Saint-Dié, qui nous a déclaré avoir ouy dire à Blaise Pareau l'aîné, tonnelier de Muydes, qu'il a été dans une maison de ladite paroisse de Muydes, où l'on se chauffoit bien du bois dudit sieur Étienne Rangeard..... Le 25 may 1726, a comparu François Dinochau, voiturier par eau de Saint-Dié, qui nous a déclaré que, travaillant pour Nicolas-François Mauboy, aussi voiturier par eau de ladite paroisse, et chargeant dans le bateau dudit Mauboy des fagots, qui devoient être livrés à Madame Agnan à Blois, il a remarqué plusieurs fois de grosses erreurs dans le compte que ledit Mauboy faisoit desdits fagots, et qu'il en a livré à d'autres voituriers, qui ne les ont point conduits chez Madame Agnan ; ne sçait pas néanmoins ledit comparant, si on a tenu compte desdits fagots audit sieur Rangeard, ou non ; » en marge : « il faut les envoyer au sieur Du Plateau, greffier des eaux-et-forêts, demeurant à la Pierre de Blois. » — Inhumation de « Gaspar Bocke, valet de pié de Sa Majesté le Roy Stanislas de Pologne, fils de Jean-Baptiste Bocke et de Marie-Anne Brouk, âgé d'environ trente-quatre ans,... en présence de François-Denis Cagnion, dit Chevalier, valet de pié de la Reyne, et de Claude Guiot, aussi valet de pié de la Reyne » (3 août 1727). — Baptême de Louis, fils du sieur Antoine Ribaucourt, « confiseur de Sa Majesté la Reine de Pologne,... le parrain

messire Adam, comte de Tarlo, la marraine Sa Majesté Catherine, Reyne de Pologne, qui ont icy signé ; signé : Catherine, Tarlo » (15 août 1727). — Baptême de Marie-Barbe, fille de Michel Germane, garçon d'office chez Sa Majesté le Roi de Pologne, le parrain a été Denis Millot, pâtissier du Roi (19 août 1727). — Mariage d'Augustin Brunet, huissier de la chambre de Sa Majesté le Roi Stanislas de Pologne, ci-devant de la paroisse de Chambord, à présent de celle de Saint-Dié, avec Anne-Marie Le Roy, fille d'Augustin Le Roy, officier de l'écurie du susdit Roi de Pologne, ci-devant de la paroisse de Sonzay, diocèse de Tours, à présent de celle de Saint-Dié, vu le consentement de la mère de l'époux donné par-devant Lhanneur, notaire royal à Strasbourg, en présence de Sigismond Pabloschi, maître d'hôtel du Roi de Pologne, d'Antoine Ribaucourt, chef d'office de la Reine et de François Charpy chef de cuisine de la Reine (3 septembre 1727). — Inhumation de Jacques Bagnolet, orphelin étranger, qui s'est dit natif de la paroisse d'Anette, âgé de quinze à seize ans (5 octobre 1727). — Baptême de Maximilien-René, fils de René Gauldry, vigneron, le parrain a été Maximilien, baron de Batincourt, grand-maréchal de Sa Majesté la Reine de Pologne, la marraine « dame Marie-Anne-Louise, comtesse de Linange de Vuesterbourg, qui ont fait tenir l'enfant par procuration par Dyé Gendrier, maréchal-des-logis de la Reine de Pologne, et par Charlotte Thibault, sa femme. » (3 janvier 1728). — Inhumation dans l'église de Catherine Ditely, veuve de Dié Gendrier, officier de feue Madame la Dauphine, âgée de soixante-trois ans (24 février 1728). — Inhumation dans l'église d'Alain-François Pissonnet de Bellefonds, écuyer, gentilhomme servant de la Reine, concierge du château royal de Chambord et rechasseur de la capitainerie de Chambord, mari de Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefonds, âgé d'environ cinquante-cinq ans, décédé à Chambord (13 mars 1728). — Inhumation de Jeanne Morillon, veuve en premières noces de Pierre Michon, bourgeois de Paris, et en secondes noces de Claude Demas, avocat en Parlement, âgée de quatre-vingt-cinq ans, en présence d'Anne Michon, sa fille, femme du sieur André de Caouzy, officier de Son Altesse Électorale de Cologne, et de demoiselle Eléonore de Caouzy, sa petite-fille (29 juillet 1728). — Baptême de Marguerite, fille illégitime de Charlotte Forgé, de la paroisse de Bonneval, diocèse de Chartres en Beauce, et de François de Lostange, garde du Roi de Pologne, suivant la déclaration que la mère nous en a faite (30 juillet 1728). — Inhumation dans l'église de Thérèse Blanche, épouse de Jacques Fariau, huissier royal, âgée de quarante-quatre ans (5 septembre 1728). — Baptême de Marie-Madeleine, fille de Pierre Dinochot, dont le parrain a été le sieur Charles Liévain, maître-d'hôtel de Sa Majesté le Roi de Pologne (2 octobre 1728). — Inhumation de Marie, fille d'Antoine Lejeune, laquais de Monsieur Boncourt, grand-écuyer du Roi de Pologne (12 octobre 1728). — Inhumation dans le chœur de l'église de François Maisière, curé de Saint-Dié, âgé de cinquante-deux ans (13 octobre 1728). — Baptême de François Ménard célébré par « père François de Barbezieux, capucin » (13 novembre 1728). — Baptême de Marie [illegible], « le parain a été le sieur François Songy, musicien de la chambre du Roy de Pologne, la maraine dame Catherine Setier, épouse de Balthasar Settier, valet de pied de Sa Majesté » (26 novembre 1728). — Baptême de Charles, fils de Jacques Hurtault, vigneron ; le parrain a été le sieur Charles Joly, valet de chambre de Monsieur de Saumery (30 décembre 1728). — Inhumation d'une fille qui a été baptisée par le prieur de Chambord, en présence de M. Benoist, chapelain de Chambord, sur la réquisition de Sa Majesté la Reine de Pologne (10 février 1729). — Baptême de Nicolas, fils de René Gauldry, vigneron, dont le parrain a été Nicolas Lemaître, marchand, et la maraine Marie David, femme de François Lemaître, officier de Sa Majesté le Roi de Pologne (26 mars 1729). — Inhumation de Pierre Maulny, officier de Sa Majesté au château de Blois (30 janvier 1730). — Baptême de François, fils de Gilles Ledoux, cordonnier, le parrain est François Hurtevin, porte-arquebuse du roi de Pologne (19 avril 1730). — Baptême de Louis Huguet, le parrain est Barthélemy Chapeau, marchand, par procuration du révérend Père Louis Nagent, cellérier et procureur de l'abbaye de Pontlevoy, ordre de St-Benoist, de la congrégation de St-Maur (22 juillet 1730). — Baptême d'Antoine Bourgeaux, dont le parrain a été le sieur Antoine Canion, valet de pied et menuisier de Sa Majesté le Roi de Pologne (22 février 1731). — Baptême de Charles [illegible], dont le parrain a été Charles Piton, « ordinaire (sic) de la musique de Sa Majesté le Roy de Pologne, » (2 février 1731). — Baptême de Pierre, fils de Jacques [illegible], vigneron, « le parrain a été le sieur Pierre [illegible], [illegible] de Sa Majesté le Roy de Pologne, la maraine dame Anne Monce, épouse du sieur François Rouveau, écuyer des écuries de Sa Majesté » (20 mars 1731). — Baptême de Nicolas, fils de François [illegible], vigneron, dont le parrain a été Nicolas [illegible], garçon de [illegible] de Sa Majesté le roi de Pologne, et la marraine Anne-Françoise [illegible] (28 mars 1731). — Baptême de Jean, fils de [illegible], vigneron, dont le parrain a été Jean-Alexandre [illegible], [illegible] servant Sa Majesté la Reine de Pologne (30 [illegible] 1731). — Inhumation dans l'église [illegible]

Jean Bégret, « capitaine au régiment cavalerie houssards de Bersigni, décédé en cette paroisse...., ladite sépulture faite en présence de M. Charqueusy, aussi lieutenant dans le même régiment » (5 juillet 1731). — Baptême de Marie-Louise, fille de Lubin Passavant, boucher de Sa Majesté le Roi de Pologne, dont le parrain a été « Pierre Langel, rôtisseur du Roi de Pologne, la maraine Marie-Louise Caron, épouse de Pierre Marié, rôtisseur chez Sa Majesté » (29 août 1731). — Mariage de Jean-François Dufour, « coureur de Sa Majesté Polonoise », natif de la paroisse de St-Étienne en Forez, diocèse de Lyon, avec Marguerite Bernier, en présence d'Alexis de Bellecour, Amatre Bizouard, Alexandre Ladure et Nicolas Lemière, tous amis et témoins (25 février 1732). — Baptême de Claude Benoist, parrain, Jean-Claude Hardouin, officier chez Sa Majesté la Reine de Pologne (29 février 1732). — Baptême d'Anne, fille de Michel Miraval, officier garde-du-corps de Sa Majesté le Roi de Pologne, parrain, Charles Duchesne, brigadier des gardes-du-corps de Sa Majesté (12 mai 1732). — Mariage de Paul Mitaine, tailleur, de Suèvres, avec Madeleine Guillot ; parmi les témoins figure Jean Gault, maître d'école de Monlivault (27 mai 1732). — Inhumation de François Cormier, de la paroisse de St-Claude, âgé de vingt-cinq ans, dont on a trouvé le corps dans la rivière de Loire, peu après qu'il y était tombé, ce qui, selon les apparences, a été causé par une maladie qui avait dérangé le cerveau, selon le témoignage de Pierre Dubois, de la paroisse de Maslives, chez qui il était domestique, et de M. le curé de Maslives qui l'avait vu dans cet état le jour précédent (27 mai 1732). — Baptême de Pierre, fils de Marie Crochet et d'un père inconnu (8 juillet 1732). — Mariage d'Antoine-Maurice Pavot, postillon de Sa Majesté le Roi de Pologne, fils d'Antoine Pavot, autrefois aubergiste au Quesnoi en Hainaut et décédé à Chambord au service de Sa Majesté, avec Claude Lefranc, fille de François Lefranc, tonnelier (18 novembre 1732). — Inhumation de Guillaume Néron, « décédé subitement en tombant de sur la levée dans la rivière de Loire, » âgé de quarante-deux ans (24 novembre 1732). — Baptême de Pierre, fils de Pierre Sorin, menuisier, parrain, Louis Noël, valet de chambre de Monsieur Miaskoski (17 janvier 1733). — Mariage de maître Dominique Hémery, procureur aux sièges royaux de Beaugency, fils de feu maître Nicolas Hémery, à son décès greffier des eaux-et-forêts de la baronnie de Marchenoir, avec Anne-Nicole Maulny, fille majeure de feu Pierre Maulny, marchand à Saint-Dyé ; témoins : Nicolas Hémery, procureur fiscal, Claude Bergerat, etc. (10 février 1733).

GG. 19. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

1733-1742. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptême de Jean-Baptiste, fils de Gentien Guillon, marinier; parrain, Jean-Baptiste Morel, « ordinaire de la musique du Roy de Pologne » (15 avril 1733). — Mariage de Jean Leroux, fils de Jean Leroux, marinier, « passeur au Vivier », avec Louise Ledoux, fille de Gilles Ledoux, maître cordonnier (5 mai 1733). — Baptême de Claude, fils de Pierre Carré, « marchand chandellier. » (30 juin 1733). — Baptême d'Élisabeth, fille de Jean Robert, voiturier par terre ; parrain, Pierre Moultzer, valet de chambre de Mme la comtesse de Linange ; marraine, Élisabeth Giron, femme d'Antoine Lejeune, piqueur (4 août 1733). — Inhumation « d'un home mort hier subitement aux Trois-Rois, dont on ne sçait jusqu'à présent que le nom de guerre qui est le Breton, postillon de M. Duca, secrétaire du Roi, qui a promis de tirer sur le registre son vrai nom de famille et nous l'envoier » (22 août 1733). — Mariage de François Laurent, garçon tonnelier, avec Marguerite Gervaise ; les dispenses pour ce mariage « sont demeurées dans le tombeau de Saint Dié » (4 février 1734). — Mariage de Denis Crochet, chirurgien, avec Catherine Loiseau, en présence de Denis Crochet, maître chirurgien, père de l'époux, de Jean Guilly, marchand-orfèvre à Orléans, etc. (17 février 1734). — Inhumation dans l'église de François, fils de François Pissonnet de Bellefonds, ot de Jeanne Huguenin, âgé de sept semaines (13 septembre 1734). — Baptême de Françoise, fille d'Antoine Guérinet, vigneron ; parrain, François Lebeau, entrepreneur des travaux du Roi (19 octobre 1734). — Baptême d'Anne-Élisabeth, fille de Jean Bauset, carrier ; parrain, « France Nay, maître palfrenier de Sa Majesté le Roi de Pologne » (10 mars 1735). — Inhumation dans l'église de Jacques Bourguignon, maître chirurgien de cette ville, âgé de quarante ans (23 juin 1735). — Inhumation d'Alexis, âgé de deux ans, fils de George Mahi, « couvre-table de Sa Majesté le Roy Stanislas à Meudon » (18 septembre 1736). — Inhumation de Nicolas Guilminau, « qui travailloit pour M. Tassin depuis un an entier et qui se disoit de Nérond en Berri, lequel tomba hier dans la Loire et fut aussitost noié, sans qu'il ait été possible de le sauver, nonobstant le prompt secours de ceux qui le virent tomber du batteau » (14 janvier 1737). — Baptême de Marie, fille de Jean Barbault, « grammairien » (10 février 1737). — Inhumation de Marie, fille de Jean Barbault, « maître de pension » (15 février 1737). — Inhumation de Geneviève Bourgeois, âgée d'environ soi-

xante-dix ans, veuve de Pierre Pissonnet de Bellefonds, morte l'onze de ce mois, a été apportée de la paroisse d'Huisseau, a été inhumée en cette église, en présence de François Cousin, marchand à Blois (13 janvier 1738). — Mariage de Charles Ligier, maître chirurgien de cette ville, avec Marie Le Roi, fille de Joseph Le Roi, huissier royal (13 février 1738.) — Inhumation dans l'église de Clément Calles, garde à pied de la capitainerie de Chambord, âgé de cinquante-huit ans (25 février 1738) — Inhumation du corps d'un mendiant décédé subitement, nommé Rivière, originaire de Mer, « qu'on m'a assuré avoir donné des marques de catholicité, qui nous a paru âgé de plus de soixante ans » (8 juin 1738). — Inhumation de Thierri Thiellement, originaire de Vitri-le-François, maître chirurgien de cette ville, âgé de soixante-dix ans (26 août 1738). — Inhumation de François Couratin, garçon laboureur, de la paroisse de St-Quentin, diocèse de Tours, âgé de vingt-cinq ans, en présence de Nicolas Couratin, son frère, journalier, « qui étaient venus ensemble aux vendanges » (23 septembre 1738). — Inhumation de Jean Coutault, « pauvre garçon de la paroisse de Beaumont-la-Ronce en Touraine, qui nous a paru âgé de vingt et quelques années » (25 septembre 1738). — Baptême de Louise-Catherine, fille de Jean-Baptiste Figère, Suisse, « servant dans les gardes Françoises à Paris, et de Catherine Picaut, sa femme, qui est accouchée en cette paroisse, étant en voyage » (4 janvier 1739). — Inhumation dans l'église de Jacques Thibault, notaire royal, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans, en présence de Louis Moussard, curé de Muides (11 août 1740). — Inhumation d'André Furet, sacristain, âgé de cinquante ans (20 mai 1741). — Mariage de Louis Lefévre, maréchal, fils de feu Nicolas Lefévre, « de la paroisse roiale de St-Jacques de Compiègne, » avec Catherine Darde (4 juillet 1741). — Mariage de maître Étienne Auberi, procureur aux siéges royaux de Beaugency, fils de feu maître Étienne Auberi, procureur à Beaugency, avec Marie-Étiennette Guillay, fille de feu René Guillay, chirurgien (28 novembre 1741). — Inhumation de Marguerite Moreau, veuve de Jacques Champion, en présence de Jacques Baudouin, « sacriste » (11 janvier 1742). — Inhumation dans l'église de Marie-Madeleine Bertheau, âgée de vingt-cinq ans, en présence de Noël Clément, garde des chasses de Chambord, son oncle (28 janvier 1742).

GG. 20. (Registre.) — In-8°, 217 feuillets, papier.

1743-1752. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation dans l'église de Louise Maulny, veuve du sieur Clément Calles, en son vivant officier du Roi, âgée de 62 ans (19 mars 1743). — Inhumation dans l'église de Marguerite Guillais, veuve de Pierre Maulny, officier garde-meuble du château de Blois, âgée de 89 ans et trois mois, en présence de René Guillais, prêtre, curé de Candé, son neveu (7 mai 1743). — Inhumation dans l'église de Jacques Bisieux, maître des postes à Saint-Dyé (31 août 1743). — Inhumation de Jean Bourdonneau, garde de la capitainerie de Chambord, âgé de quatre-vingts ans, en présence de Jacques Bourdonneau, clerc tonsuré, son petit-fils (18 octobre 1743). — Mariage de Jean-Baptiste Bellenoue, marchand, fils de feu Pierre Bellenoue, vivant sous-brigadier de la maréchaussée, avec Marie Charlaut, fille de Louis Charlaut, marchand aubergiste (14 janvier 1744). — Inhumation dans l'église de Charles Ligier, maître chirurgien (3 janvier 1744). — Inhumation de Joseph Leroi, sergent royal et garde de Chambord, âgé de 57 ans, en présence de messire René Guillais, curé-doyen rural de Candé, et de messire Louis Moussard, curé de Muides (29 mai 1744). — Inhumation de Marie-Thérèse Bertheau, âgée de vingt-et-un ans, en présence d'Antoine Gentil, bailli de Ménars, son tuteur (30 mai 1744). — Inhumation du corps d'un inconnu qui a été trouvé noyé (30 juin 1744). — Baptême de Charles, fils de feu Charles Ligier, maître chirurgien, et de Marie-Thérèse Leroy, sa veuve ; parrain, Etienne Tassin, marchand ; marraine, Marie-Madeleine Bisieux, épouse de Jean Porcher, marchand commissionnaire (3 juillet 1744). — Mariage de [illegible] Gaudichau-Delestre, fils de feu Jacques Gaudichau-Delestre, vivant maître chirurgien à Blois, avec Marie-Thérèse Gabrielle Leroy, veuve de Charles Ligier, en son vivant maître chirurgien en cette ville (11 août 1744). — Baptême de Louise, fille de François Jolybois, chirurgien (18 juillet 1747). — Inhumation dans l'église de Noël Clément, vivant officier de Chambord, âgé de soixante dix-huit ans (12 avril 1747). — Inhumation de Pierre Moreau, cavalier de la maréchaussée de Viteaux près Dijon, tombé [illegible] malade à l'auberge de l'Écu de France, âgé d'environ quarante-cinq ans, en présence de messire Pierre Feuret, prêtre, vicaire de cette paroisse, de Jacques Huguet, chantre, et de Marie-Jeanne Auberi, veuve de Jean [illegible], aubergiste de l'Écu (11 juillet 1747). — Inhumation d'Antoine Rebou, « jeune Limousin, suivant ce qui nous a été rapporté, venu ici de la forest de Marchenoir, malade pendant cinq jours, en présence du sieur [illegible], huissier royal, chez qui il est mort » (12 novembre 1747). — Mariage de Jean [illegible]guet, marchand de vin et bourgeois de Paris, de la paroisse de St-Benoît, avec Marie Bisieux, fille de feu Jacques Bisieux, et de Madeleine [illegible], maîtresse de poste

de cette ville, célébré par frère Jean Joineau, religieux de l'abbaye de St-Benoît, congrégation de St-Maur (25 juin 1748). — Baptême de François, fils d'Antoine Passavant; parrain, François Garnier, sergent dans la milice (1er octobre 1748). — Inhumation de François Guilmastre, fils de Nicolas Guilmastre, chirurgien (30 septembre 1749). — Baptême de Jean-Nazaire, fils de Jean Lecour, tonnelier; parrain, Nazaire Boistard, buraliste à Saint-Dyé (19 novembre 1750). — Inhumation de François Plouvier, « ulan du régiment de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le maréchal de Saxe, âgé de soixante ans, natif d'Arras, en présence de Catherine Gérard, de Nanci, son épouse, de Pierre Plouvier, soldat du même régiment, fils du défunt, et de Georges Pérault, sacristain » (15 novembre 1750). — Inhumation de Joseph Withem, natif de Belgrade, « hulan de la brigade noire, décédé d'hyer subitement à l'hôpital établi pour le dit régiment à Saint-Dié, catholique romain, ainsi qu'il nous a été certifié par le sieur Dun, chirurgien dudit hôpital, et Jacques Cheuret, ulan de la sixième brigade » (18 décembre 1750). — Baptême de Louis-Marie, fils de Jacques Bossé, huissier royal; parrain, Louis-Marie Poret, chevalier, seigneur de la Chapelle de Leugni; marraine, Anne-Madeleine Moreau (22 juillet 1752).

GG. 31. (Registre.) — In-8°, 118 feuillets, papier.

1753-1762. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation d'« un noié qu'on a reconnu être Pierre Ferget, marinier, habitant de la paroisse de St-Nicolas de Blois, âgé de cinquante ans, en présence de Charles-Jean-Mathieu Gendrier, [illegible] (21 juin 1753). — Inhumation de Jacques Dandigni, jardinier, de la paroisse de St-Marceau d'Orléans, décédé subitement à l'auberge du grand Chambord de cette ville (3 novembre 1753). — Baptême de Madeleine, fille de Pierre Chappelain, aubergiste; parrain, Sébastien Gaudichau-Delestre, maître chirurgien; marraine, [illegible] Porcher (6 janvier 1757). — Baptême de Marie, fille de Michel Pauplain et Jeanne Launai, de la paroisse de Celles en Berri, qui se sont trouvés ici pour la vendange (23 septembre 1757). — Baptême de Louis-François-Gabriel, fils de Charles Hannapier, buraliste, et de dame Louise Duval, son épouse; parrain, le sieur Maulny, syndic; marraine, dame Élisabeth Fabry, épouse du sieur Jean Duval, procureur à la justice de Ménars (19 juillet 1758). — Inhumation, du consentement du sieur Thibault, procureur fiscal, du fils du sieur Clément Maulni, de la paroisse de Muides, âgé de seize ans, trouvé noyé sur cette paroisse, reconnu du sieur François-Gabriel Maulni, syndic, son oncle, et de Marie Maulni, sa sœur (16 septembre 1758). — Mariage de François Langlois, de la paroisse de St-Roch, de Paris, avec Marie-Madeleine Porcher, fille de Jean Porcher (24 juillet 1759). — Mariage de Jacques Baschet, marchand, de la paroisse d'Aunay, avec Marie-Anne Sirdet, fille de Thibault Sirdet, marchand, de Saint-Dyé, en présence de Marie Tremblaie, femme du sieur Jean Binas, chirurgien de Beaugency, de Philbert Chardon, marchand de cette ville, etc. (8 juillet 1760). — Inhumation dans l'église de Marie-Thérèse Pissonnet de Bellefonds, veuve de messire François-Alain Pissonnet de Bellefonds, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Reine, conseiller du Roi, décédée à Chambord le 29 août, âgée de quatre-vingts ans, « a été aportée de la paroisse de Chambort, présentée par M. le curé de Chambort à M. le curé de Malive, par qui elle nous a été présentée; ont été présents : messire François Pissonet de Bellefonds, conseiller du Roi, garde-marteau de la capitainerie de Chambord, son fils, et dame Jeanne Haguenier, son épouse; demoiselles Louise-Joseph-Thérèse et Charlotte-Adélaïde Pissonet de Bellefonds, ses petites-filles, et messire Louis-Charles Thibault, notaire à Saint-Dyé » (30 août 1760). — Année 1761 : Baptêmes : des garçons, 25; des filles, 25; total, 50; mariages, 12; sépultures, 46; total général : 108. — Inhumation dans l'église de Sébastien Gaudichau-Delêtre, maître chirurgien en cette ville, âgé de quarante-et-un ans, en présence de Jacques Gaudichau-Delêtre, maître chirurgien en la ville de Blois, son frère, Joseph Ligier, maître chirurgien d'Huisseau, etc. (8 avril 1761). — Inhumation de Louise-Thérèse Ansselin, épouse du sieur François Jolybois, maître chirurgien en cette ville, en présence de messire Jean-Baptiste Thibault, vicaire de cette paroisse, Jean Lefèvre, maître d'école et sacristain, et Thomas Guyot, bedeau (28 novembre 1761). — Inhumation dans l'église de maître Joseph Thibault, « procureur fiscal des bailliages de Saint-Dyé et de Monlivault, et notaire royal résident en cette ville, âgé de soixante dix ans, en présence de messire Jean-Baptiste Thibault, prestre, vicaire de cette paroisse, de maitre Louis-Charles Thibault, bailly, juge civil et criminel du bailliage de Muide et notaire royal de cette ville, du sieur Joseph-Antoine Thibault, architecte en la ville d'Orléans, ses fils » (4 décembre 1761). — Baptême de Marguerite-Ursule, fille de Jean Pujol, « contremaître de la manufacture des sieurs Brondes et Cossat »; parrain, Jean-Samuel Cossat; marraine, Marguerite Duges, épouse du sieur Brondes (6 août 1762). — Année 1762; baptêmes : de garçons, 16; de filles, 26; total, 42; mariages, [illegible]; sépultures, 44; total général : 91 (23 petits enterrements et 21 grands).

GG. 22. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1763-1772. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mariage de René Dolin, fils de Silvain Dolin, « huissier de cette terre », avec Marguerite Leroy, fille d'André Leroy, tonnelier (25 janvier 1763). — Baptême de Marie-Madeleine, fille de Jean-Baptiste Lefèvre, maître d'école (12 octobre 1763). — Année 1763 : baptêmes : de garçons, 12 ; de filles, 25 ; total, 37 ; mariages, 6 ; sépultures, 45 ; total, 88. — Inhumation de Nicolas Guillemastre, maître chirurgien, âgé de soixante-trois ans (12 avril 1763). — Inhumation de Jean-Louis Liévin, « domestique de Madame la marquise de Montalambert, natif des environs de la ville d'Amiens, âgé d'environ vingt-sept ans, en présence de Jean-Baptiste Lefèvre, sacristain, de Jacques Dinochau, sonneur, et de Thomas Guyot, bedeau » (13 août 1763). — Inhumation de Pierre-Louis, fils de François Rousseau, notaire, de la paroisse de Chalain, évêché d'Angers, province d'Anjou, en présence de Jacques Roger, de la paroisse de Beaufort en Anjou, de Joseph Robin, de la paroisse de Cholet en Anjou, de Louis Ressiguié, de Montricaus en Quercy, et de plusieurs autres ouvriers de la manufacture de coton établie en cette ville (5 septembre 1763). — Baptême de Marguerite, fille de Jean-Germain Brondes, négociant, et de dame Marguerite Duges, domiciliés de cette paroisse ; parrain, Jean-Samuel Cossat, aussi négociant ; marraine, Marie Marchais, épouse du sieur Pierre-Noël Guérin, marchand commissionnaire (5 février 1764). — Mariage de Joseph-Alexandre Robin, natif de la paroisse de Notre-Dame de Chollet, diocèse de la Rochelle, avec Marguerite Mitaine, en présence de Jean-Germain Brondes et Jean-Samuel Caussat, négociants, l'un et l'autre chefs de la manufacture de coton établie en cette ville, de Jean-Gabriel Pujol et Guillaume Larrieu, contre-maîtres de la dite manufacture (6 février 1764). — Baptême de Césaire, né de Françoise Legreau, domestique de l'auberge de l'Écu de France en cette ville, et d'un père inconnu, « suivant la déclaration qu'elle en a faite à M. Thibault, procureur fiscal et notaire royal de cette ville » (23 août 1764). — Année 1764 : baptêmes : de garçons, 20 ; de filles, 30 ; total, 50 ; mariages, 12 ; sépultures, 48 ; total, 110. — Baptême de Marie-Louise, fille de Sacré-Barthélemy Chapeau, marchand ; parrain, Pierre-François Dumuys, procureur au Châtelet d'Orléans (13 mai 1765). — Baptême de Louis-César, fils de René Thibault, marchand ; parrain, maître Jean-Baptiste Lemaignan, principal notaire et greffier du bailliage de Marchenoir ; marraine, dame Marie Lecour, épouse de maître [illegible] Thibault, greffier au bailliage du marquisat et [illegible] de [illegible] (20 août 1765). — Mariage de Pierre [illegible], natif de la paroisse de Toulignan en Dauphiné, [illegible] de Die, avec Louise-Charlotte Pothin, en présence de Louis Capron, ancien cuirassier et invalide, domicilié de cette paroisse, de Louis-Charles Thibault, notaire royal et procureur fiscal de cette paroisse et de Jean-François Barbault, maître grammairien de cette paroisse (31 août 1765). — Année 1765 : baptêmes : de [illegible], 1[illegible] ; de [illegible], 29 ; mariages, 9 ; sépultures, 48 ; total, 102. — Année 1766 : « Observations : le quatre janvier de l'année [illegible], [illegible] matin, la Loire a été entièrement glacée ; dès le cinq, sur les huit heures du matin, on n'a cessé d'y passer à pied sec et sans aucun accident jusqu'au vingt-quatre à trois heures du soir, temps auquel la glace s'est fondue sans causer le moindre dommage ; la rivière a toujours été basse pendant le froid et longtems après le dégel ; le vent s'est toujours soutenu à la bise, autrement est-nord-est. Il y a eu ici deux chemins sablés sur la glace, sur lesquels les hommes et les animaux ont passé fort aisément. Les glaces qui étoient au-dessus d'Orléans jusqu'auprès des sources de la Loire et de l'Allier sont passées le dix-huit février à la faveur d'une crue occasionnée par les vents du sud et du sud-ouest. » — « Aux sépultures : la lettre G signifie grand enterrement ; la lettre A signifie argenterie ; la lettre H signifie huitive ; aux mariages : la lettre A signifiera pareillement argenterie. Ainsi pour tous les registres tant antérieurs que postérieurs de mon tems. Signé : Bardon, curé de Saint-Dyé » (f° 87). — Baptême de Jean-Barthélemy, fils naturel de Marie-Louise Cœurjoly, âgée de vingt-trois ans, [illegible] de l'auberge de l'Écu de cette ville, laquelle a déclaré devant maître Louis-Charles Thibault, procureur fiscal de cette justice, pour père dudit enfant Jean Dinochau, fils, ci-devant garçon d'écurie en la susdite auberge (31 janvier 1766). — Inhumation de Silvain [illegible], [illegible] de la terre, âgé d'environ soixante ans (20 février 1766). — Baptême de Thérèse, [illegible] de Thomas [illegible] ; parrain, Jean-François Barbault, maître d'école en cette ville (13 mars 1766). — Inhumation de [illegible], maître chirurgien, âgé d'environ [illegible] ans (20 avril 1766). — Mariage de Guillaume [illegible], [illegible]dronnier, natif de la paroisse de [illegible], [illegible] d'Avranches en Normandie, et [illegible] de cette paroisse, où il demeure depuis plusieurs années chez Guillaume [illegible], [illegible] de cette paroisse, dans laquelle il a satisfait plusieurs fois à son devoir pascal, avec Marie-Anne [illegible] (2[illegible] [illegible] 1766). —

Baptême, par François-Mathurin Coulon, « licencié ès loix civiles et canoniques, curé de St-Denis-sur-Loire et doyen du doyenné de Suèvres, » et parrain, de Germain, fils de Germain Couvreux, marchand aubergiste (24 septembre 1766). — Baptême de Marie, fille d'un père inconnu et de Marguerite Orillard, de la paroisse de « Vildaumé » (Villedaumain), diocèse de Tours, passant par ici; parrain, le sieur Yvon, maître chirurgien en cette ville (30 octobre 1766). — Mariage de Jacques Furet, vigneron, veuf de Madeleine Terreau, avec Geneviève Trémeau, fille de Louis Trémeau, vigneron, après désistement : 1° « de Louis Petit, vigneron, opposant à la publication des bans et célébration du mariage des parties cy-dessus dénommées, en vertu d'un arrest de défense obtenu en la cour du Parlement le 9 du dit mois de septembre, et d'un appel en la dite cour d'une sentence intervenue au bailliage de Blois le trente aoust dernier en faveur desdites parties cy-dessus dénommées contre ledit Louis Petit et parents intervenants; 2° de Jeanne Foucault, veuve de Jean Robert, charretier » (18 novembre 1766). — Année 1766 : baptêmes : de garçons, 23; de filles, 19; mariages, 11; sépultures, 43; total des actes : 96. — Année 1767 : « L'hiver n'a pas été moins grand cette année que la précédente; les glaces ont été arrêtées au-dessus d'Orléans; il a moins duré » (f° 107). — Inhumation, du consentement du lieutenant de la maréchaussée de Blois, du corps de Jean Georget, de la paroisse de St-Solenne de Blois, postillon pour les lettres de Blois à Saint-Laurent-des-Eaux, décédé aujourd'hui tragiquement sur le territoire de cette paroisse, âgé d'environ trente-trois ans (22 janvier 1767). — Inhumation de Nazaire Palier, marchand forain de la paroisse de « Marsenat » (Marcenat), diocèse de Clermont en Auvergne, âgé d'environ trente-cinq ans, dans la prefession de la foi catholique, sans avoir reçu les sacrements, ayant été prévenu par la mort, en présence de Germain Palier, aussi marchand forain, son frère, qui l'a toujours accompagné jusqu'ici, de François Dinochau, cabaretier, chez qui les deux frères étaient logés, etc. (27 janvier 1767). — Baptême de Françoise, fille de Raimond Courette, teinturier, passager, et de Marie-Madeleine Joli, tous deux de la paroisse de St-Marcel de St-Denis en France, allant actuellement au château d'Amboise pour travailler à la manufacture (21 avril 1767). — Mariage d'Henry Vandenbrook, garçon cordonnier, natif d'Anvers, avec Marie Ménard, en présence d'Henry Kant, maître cordonnier (7 septembre 1767). — Mariage de Pierre le Normand, fils de feu Joseph Lenormand, conseiller du Roi, président au grenier-à-sel de Ménars-la-Ville, et de Marie-Anne Benoît, avec Marie-Madeleine Poulin, fille de Jean-Baptiste Poulin, bourgeois d'Orléans, en présence de Pierre Lenormand, conseiller du Roi, président au grenier-à-sel de Mer, de Joseph-Étienne Lenormand, receveur dudit grenier, etc. (22 septembre 1767). — Baptême d'Antoine, fils de Jean-Baptiste Caron, maître chirurgien en cette ville; parrain, Antoine Bernard, maître chirurgien de la paroisse de Cellettes (27 novembre 1767). — Inhumation de Jean Thionville, décédé à l'auberge du Royal-Chambord de cette ville (29 novembre 1767). — Année 1767 ; baptêmes : de garçons, 18; de filles, 28; mariages, 8; sépultures, 27; total : 81. — Année 1768 : « L'hiver n'a pas été moins grand que les années précédentes, mais plus court; quelques-uns ont passé la Loire sur la glace » (f° 126). — Mariage de Guillaume Montéloy, ouvrier de la manufacture de coton établie en cette ville, natif de la paroisse de Cunlhat, diocèse de Clermont, avec Arnalde Pujol, native d'Auzeville, diocèse de Toulouse, en présence de Joseph Fabel, de Montauban, d'Étienne Robert, de Notre-Dame du Port de Ste-Marie, diocèse d'Agen, et de Jean Albinge, de Notre-Dame de Lentin, diocèse d'Alby, ouvriers de la manufacture, de Jean Pujol, contre-maître de la manufacture, frère de l'épouse (8 mai 1768). — Année 1768 : baptêmes : de garçons, 21; de filles, 18; mariages, 6; sépultures, 35; total des actes, 83. — Inhumation dans l'église de Marie Marchais, épouse de Pierre-Noël Guérin, négociant, âgée d'environ cinquante-quatre ans, en présence du sieur René Guérin, directeur de la poste aux lettres en cette ville, et de Louis Guérin, receveur des tailles de l'élection de Blois, ses beaux-frères, etc. (7 janvier 1769). — Inhumation du corps d'un soldat du régiment de Bouillon, « pêché ce soir dans la Loire, l'un de ceux qui se sont noyés le vingt-deux de février dernier, à l'endroit de la Loire appelé communément la Grande-Jeanne » (14 avril 1769). — Mariage de Jean Gallard, ouvrier de la manufacture de coton, originaire de la paroisse de Mondoubleau, avec Catherine Huré, originaire de la paroisse de Nouan-sur-Loire, diocèse d'Orléans (26 juin 1769). — Inhumation dans l'église de René Guérin, directeur de la poste aux lettres et premier marguillier de cette église, âgé de cinquante-six ans (18 septembre 1769). — Année 1769 : baptêmes : de garçons, 22; de filles, 19; total, 41; mariages, 4; sépultures, 19; total des actes, 69. — « Un bateau chargé de soldats a fait naufrage au-dessus de Nouan et plusieurs ont péri » (f° 156). — Mariage de Pierre Guillot, ci-devant caporal au régiment de Boulonnais, et retiré avec congé absolu et pension, avec Marie-Victoire Foreau, native de la paroisse de Monteaux, et maintenant domiciliée de cette paroisse (8 mars 1770). — Baptême de Marguerite, fille du sieur Jean Brondes, négociant et tenant la manufacture; parrain, Joseph Dumas, facteur de la manufacture (8 février 1770). — Année 1770 :

baptêmes : de garçons, 18 ; de filles, 25 ; mariages, 9 ; sépultures, 26 ; total des actes, 78. — Mariage d'Étienne Lemeignan, huissier royal, natif de la paroisse de Dan-le-Poeslier, diocèse de Bourges, maintenant domicilié de cette paroisse, avec Thérèse Bourdonneau (10 juin 1771). — Inhumation d'Etienne Lhéritier, maître-maçon, de la paroisse de St-Étienne de Fursac, diocèse de Limoges ; âgé d'environ quarante ans, en présence de trois maçons limousins (21 septembre 1771). — Inhumation de « messire Jacques Villedieu, prêtre, maître-ès-arts, et ancien curé de cette paroisse, dans le chœur de cette église, décédé d'hier dans la quatre-vingtième année de son âge, et muni seulement du sacrement de l'extrême-onction, en présence des curés de Chambord, de Muides et de St-Christophe de Suèvres, et de Jean-Baptiste-Armand Porcher, premier marguillier de cette paroisse » (6 octobre 1771). — Année 1771 : baptêmes : de garçons, 17 ; de filles, 22 ; total, 39 ; mariages, 3 ; sépultures, 25 ; total général : 67. — F° 206 : « depuis le 15 aoust jusqu'au 8 septembre, notre église a été blanchie en entier ; les arcs et arceaux ont été peints en petit gris ; les petites chappelles en dehors du chœur ont été peintes en blanc de carme et les colonnes en marbre noir à veines blanches ; toutes les chapelles et statues en dedans du chœur ont été blanchies ; tous les tableaux ont été dégraissés ; il a été mis une main à la statue de Saint Baudemir. Tout cet ouvrage a été fait par des blanchisseurs Italiens au nombre de trois, nommés Antoine et Bernard Galloty, frères, et Jean Galli, pour la somme de 270 l. Les dits ouvriers ont fait de nouvelles croix pour les chandeliers qui servent à la feste de la dédicace particulière de notre église pour la somme de 10 l ; total des dites sommes, 280 l. Il n'en a rien cousté à la fabrique pour cette dépense, mais seulement la somme de 30 l. pour avoir donné une couleur noire aux trois grilles de fer qui séparent le chœur et les chapelles de la Sainte-Vierge et de St-André, de la nef, et des deux ailes. Total, 310 l. » — Inhumation de Marguerite Paré, veuve de Pierre Léonard, maréchal de forge, en présence d'Etienne Lemaignan, maître d'école (19 février 1772). — Mariage de Louis Rességuié, ouvrier de la manufacture de coton, natif de la paroisse de Montricoux, diocèse de Cahors, avec Marie Rouleau, ouvrière de la manufacture (1[er] septembre 1772). — Baptême de Marie-Marguerite, fille de Louis Rességuié et Marie Rouleau (1[er] septembre 1772). — Inhumation de Geneviève Gaudry, veuve d'André Furet, mort sacristain de cette église et maître d'école de la paroisse, âgée de quatre-vingt-dix ans (19 octobre 1772). — Année 1772 : baptêmes : de garçons, 19 ; de filles, 16 ; total, 35 ; mariages, 12 ; sépultures, 25 ; total des actes, 72.

GG. 2[illegible]. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1773-1782. — [illegible]-sur-Loire. — Baptêmes, mariages et sépultures. — F° 1 : année 1773 : « au mois [illegible], les statues de St-[illegible] et de St-Baudemir ont été [illegible] en couleur de blanc de carme et vernissées ; la [illegible] de St-[illegible] a été [illegible] ; le [illegible] de St-Baudemir a été [illegible], et les quatre colonnes des chapelles de St-André et de la Ste-Vierge ont été mises en couleur de marbre vert et vernissées. Le tout a cousté trente-six livres ; il n'en a rien cousté à la fabrique. » — Mariage de Henry Reverchon, musicien, natif de la paroisse de St-Sulpice de la ville de Paris, et maintenant domicilié de la paroisse de St-Florentin de la ville d'Amboise, avec Marie-Florentine Grillet (18 janvier 1773). — Année 1773 : baptêmes : de garçons, [illegible] ; de filles, 17 ; mariages, 7 ; sépultures, [illegible] ; total [illegible] : 93 ; « année de petite vérole. » — Inhumation dans l'église de Madeleine Thibault, veuve de Jacques Bizieux, vivant maître de la poste aux chevaux en cette ville, âgé de 88 ans 8 mois et 20 jours, en présence de Dié Bizieux, ci-devant aussi maître de la poste aux chevaux, et Pierre Bizieux, ses fils, de Louis-Charles Thibault, notaire royal et procureur fiscal, son cousin (24 avril 1774). — Année 1774 : baptêmes : de garçons, 17 ; [illegible] ; mariages, 10 ; sépultures, 37. Total général : 81. — F° 37, v° : « pendant les quatorze dernières années, il y a eu en cette paroisse : 586 naissances, dont 267 de garçons et 319 de filles ; 536 morts et 114 mariages. Ainsi il y a 1,236 actes dans les quatorze registres. » — Année 177[illegible] : [illegible] de garçons, 25 ; filles, 2[illegible] ; mariages, 1[illegible] ; sépultures, 26. Total : 81. — F° 74, v° : le sieur Bron les fils et dame Marie-Anne Estienne, son épouse, ont été mariés à la fin de novembre dans l'église de St-[illegible]. — Année 1776 : naissances de : garçons, 21 ; filles, 22 ; mariages, 11 ; sépultures, 18. — F° [illegible] : [illegible] du Roi [illegible] à Versailles le 10 mars 1776 (A Blois, de l'imprimerie de J. P. J. Masson, [illegible] 1776). — Inhumation du corps [illegible] noyé en se baignant, [illegible] ville (19 août 1777). — Baptême d'[illegible], fille de Jean-Baptiste [illegible] de la manufacture royale de cette ville, et [illegible] du Roi (7 [illegible] 1777). — [illegible] Paris et Marie-Anne [illegible] de

juillet dans l'église paroissiale de St-Jacques du Haut-Pas à Paris. — Année 1777 : naissances de : garçons, 23 ; filles, 25 ; mariages, 11 ; sépultures, 36. — Inhumation de Labossitte Chenette, conducteur de bœufs, de la paroisse de St-Jacques de la ville de Châtellerault en Poitou, âgé de quarante-huit ans (21 juin 1778). — Année 1778 : naissances de : garçons, 26 ; filles, 18 ; mariages, 12 ; sépultures, 31. — Inhumation d'un pauvre mendiant, ayant une grosse loupe au bas de la joue gauche, âgé d'environ soixante ans, lequel s'est dit avoir été maréchal-ferrant et avoir travaillé en compagnon à Chambord, il y a environ trente ans, et se retirer ordinairement chez la nommée Gilet, cabaretière à Meung, décédé subitement chez Claude Dinochau, cabaretier de cette paroisse (14 janvier 1779). — Mariage de Louis Thibault, vigneron, avec Marie-Louise Vallée (1er février 1779) ; en marge : « comme trésorier des pauvres, j'ay reçu de Louis Thibault la somme de quinze livres pour l'aumône qui luy a été ordonnée par la dispense que luy a accordée Monseigneur N. E. A St-Dié, ce 30 janvier 1779. Signé : Bardon, curé de St-Dié-sur-Loire. » Au dessous : « J'ay reçu de M. le curé de St-Dié comme trésorier des pauvres, la somme de quinze livres pour le montant de seize pains que j'ay fournis pour les pauvres de la dite paroisse, savoir huit pains à 18 s. 6 d. et huit à 19 s. A St-Dié, le 15 février 1779 : signé, Praillaut. » — Mariage de Jacques Guillot, vigneron, avec Marie Thibault : « comme trésorier des pauvres, j'ay reçu la somme de trois livres pour une dispense » (15 février 1779). — Mariage de Jean-Nicolas Prou, voiturier par terre, avec Marie Billault ; reçu trois livres pour aumône ordonnée par la dispense (15 février 1779). — Mariage d'Étienne le Zéde, voiturier par terre, avec Jeanne Marion ; comme trésorier des pauvres, reçu douze livres pour aumône ordonnée par la dispense (15 février 1779). — Inhumation d'Antoine Pothin, procureur ès justices de cette ville, Montlivault, Mondes et Thoury, âgé de soixante dix ans (10 mars 1779). — Baptême de Louise, fille d'Antoine Berlot, maître charpentier, et de Madeleine Lambert ; parrain, « haut et puissant seigneur Louis-Marie de Johane de la Care de Saumerie, chevalier, marquis de Saumerie, gouverneur du château royal de Chambord, fils de haut et puissant seigneur Louis-George de Johane de la Care, chevalier, marquis de Saumerie, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, chevallier de l'ordre royal militaire de St-Louis, et gouverneur en survivance du château royal de Chambord, et de haute et puissante dame Henriette de Menou, ses père et mère ; marraine, Marie-Renée-Louise-Jacqueline de Saumerie, demoiselle, sœur du parrain, » tous deux représentés (22 mars 1779). — Année 1779 : naissances de : garçons, 29 ; filles, 26 ; mariages, 13 ; sépultures, 44. — Inhumation de Jean-Gabriel Grossein-Duheaume, « commissionnaire, demeurant en la paroisse de St-Hilaire à Mer, » âgé de quarante-huit ans (20 janvier 1780). — Mariage de Jean Gaulier, sabotier, avec Anne Bertrand, fille de feu Augustin Bertrand, vivant notaire royal à Monteaux-sur-Loire, et de Madeleine Bordier, domestique cuisinière au château de Montlivault (26 avril 1780). — Année 1780 : naissances de : garçons, 33 ; filles, 18 ; mariages, 7 ; sépultures, 60. — Inhumation de Marie-Anne Sébille, âgée de 21 ans, fille de feu Louis Sébille, en son vivant fermier des dîmes (1er juin 1781). — Année 1781 : naissances de : garçons, 27 ; filles, 22 ; mariages, 10 ; sépultures, 44. — « Le 28 juillet [1782], messire Jean-Baptiste-François Huau, licentié en théologie, a pris possession de la cure de St-Dié. »

GG. 24. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1783-1792. — Commune de Saint-Dyé-sur-Loire. Baptêmes, mariages et sépultures. — Inhumation, vu la permission du procureur fiscal et le consentement du curé de Montlivault, du corps de Guillaume Lefèvre, trouvé aujourd'hui noyé sur la paroisse de Montlivault, âgé de trente-sept ans (22 juillet 1783). — Inhumation, vu la permission de M. Thibault, procureur fiscal, du corps de Pierre Ragot, vigneron, originaire de Ménars-la-Ville et y demeurant, trouvé noyé dans la rivière de Loire devant Bellaire, âgé de vingt-et un ans (5 août 1783). — Année 1783 : naissances de : garçons, 27 ; filles, 21 ; mariages, 12 ; sépultures, 57. — Baptême de Pierre, fils de Charles Ligier, perruquier ; parrain, maître Charles-Fleurimon Bosset, prêtre, principal du collège de Bessé, représenté (24 novembre 1784). — Inhumation de Marie-Anne Brière, âgée de 52 ans, épouse de Jean-François Caron, maître en chirurgie en cette ville (26 novembre 1784). — Année 1784 : naissances de : garçons, 18 ; filles, 26 ; mariages, 10 ; sépultures, 60. — Inhumation de François-Clément Thibault, procureur fiscal de la justice de Tour, et marguillier honoraire de notre fabrique (4 juillet 1785). — Année 1785 : naissances de : garçons, 23 ; filles, 21 ; mariages, 10 ; sépultures, 44.— Année 1786 : naissances de : garçons, 18 ; filles, 23 ; mariages, 8 ; sépultures, 42. — Mariage d'Antoine-René Fesneau, fils de René Fesneau, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Blois, avec Louise-Marguerite Roger, de cette paroisse, en présence de Louis Guérin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, receveur particulier de ses finances à Blois (6 février 1787).—Année 1787 : naissances

de : garçons, 22 ; filles, 21 ; mariages, 10 ; sépultures, 28. — Mariage de Pierre Mochin, maître bijoutier à Versailles, avec Marguerite-Victoire Brondes, fille de Jean-Germain Brondes, entrepreneur de la manufacture royale de cette ville, en présence de Jean-Baptiste de Serre de St-Brouin, écuyer, lieutenant du Roi en la ville et château de Poissy, de maître François Leguay, sacristain de cette église, etc. (4 juin 1788). — Année 1788 : naissances de : garçons, 20 ; filles, 22 ; mariages, 9 ; sépultures, 40. — Mariage de Nicolas Rouillon, chirurgien, fils de Nicolas Rouillon, chirurgien, demeurant au bourg d'Huisseau, avec Marie-Françoise Mialin (9 juin 1789). — « Le 17 septembre 1789, dom Marquet, prieur de l'abbaye de Pont-Levoy, a pris possession du prieuré de cette ville. » — Année 1789 : naissances de : garçons, 21 ; filles, 23 ; mariages, 8 ; sépultures, 41. — Mariage de François-Amable Doré, entrepreneur de la manufacture à papier de la ville de Vendôme, avec Agnès Jargonnet, fille de Barthélemy Jargonnet, marchand, de cette paroisse (15 février 1790). — Inhumation de Lubin Pareau, âgé de douze ans, de la paroisse de Muides, trouvé mort devant la maison de Bellair, de cette paroisse, sur le bord de la rivière de Loire, lequel s'était noyé hier en se baignant dans la rivière, vers le lieu de la Clémaudière, paroisse de Muides, ainsi qu'il nous appert par le certificat du sieur Thibault, procureur fiscal en cette paroisse (14 août 1790). — Baptême d'Alexandre, fils d'Antoine Fesneau, négociant en cette ville et commandant de la garde nationale ; parrain, René Fesneau, ci-devant lieutenant de l'élection de Blois, grand-père ; marraine, Lucie Roger, épouse de Jean-Claude Guénois, membre du bureau de paix de la ville de Mer ; signé en outre de Porcher fils, capitaine de la garde nationale, et de Fortin, sous-lieutenant (20 février 1791). — Inhumation de Pierre Marneau, prêtre, et ancien curé de la paroisse de Muides, âgé de soixante neuf ans, en présence de MM. Risse, vicaire de cette paroisse, Thibault, notaire, Leguay, maître d'école, etc. (11 septembre 1791). — « Aujourd'hui, 8 novembre 1792, premier de la République Française, nous, Jacques Passavant, maire de la municipalité de Saint-Dié, département de Loir-et-Cher, assisté du citoyen François Leguay, notre secrétaire-greffier, avons clos et arresté le présent registre. Fait à la sacristie de l'église de cette paroisse, et avons signé conjointement avec le citoyen Jean-Baptiste Leroy, curé de cette paroisse, qui nous a remis le présent avec tous ceux contenus en l'inventaire qui sera la suite du présent arresté. » Les actes suivants sont rédigés et signés par Étienne Lemaignan, officier public de la communauté de Saint-Dyé. A partir du 7 décembre 1792, ils sont signés de Le Roy, curé, officier public nommé par le conseil général de la commune. — Année 1792 : naissances de : garçons, 35 ; filles, 25 ; sans nom, 6 ; total, 66. — Décès : 46. — Mariages : 16. — Actes concernant les familles dont les noms suivent : Barbou, Bauldry, Beaujouan, Benoist, Bizieux, Carré, Charpentier, Chavigny, Chesneau, [illegible], Diot, Dugrenier, Furet, Gallon, Gendrier, Givais, Grou, Guérinet, Guillot, Hidouin, Huguet, Leguai, Leroy, Maulny, Moreau, Passavant, Pioche, Tassin, Thibault, Touchard, Vallet et autres.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1787-1791. — SAINT-LAURENT-DES-EAUX (commune de). — Registre des délibérations. « Première assemblée du dimanche 9 septembre 1787 pour procéder à la nomination des neuf membres, du sindic et du greffier de la municipalité de cette paroisse. » — Nomination par la municipalité de René Jargonnet, Sébastien Blanquet et Nicolas Bidault comme adjoints ; et de deux collecteurs pour l'année 1789, qui sont : Noël Pelletier, laboureur, de la première classe, et Sulpice Gervaise, de la seconde classe ; et pour l'année 1790 : Silvain Chouard, laboureur, première classe, et Jean Gervaise, dit Pareau, vigneron, de troisième classe (28 septembre 1788). — Délibération de l'assemblée municipale, en présence de Joseph Dreux, syndic de la paroisse, portant « qu'il sera alloué chaque année, à titre de dédommagement et indemnité, aux sieurs syndic et greffier de l'assemblée municipale, la somme de cinquante livres, laquelle somme de cinquante livres étant trop modique a esté refusée par les syndic et greffier, se voulant conformer à la taxe des officiers de l'assemblée provinciale, lesquels syndic et greffier font porter leur dépense à chacun cent livres (28 septembre 1788). » — Plainte des membres éloignés de l'assemblée d'environ une lieue et demie qui ne peuvent dîner chez eux et sont obligés de dîner à l'auberge : ils supplient les officiers de l'assemblée provinciale de leur allouer leur dépense sur l'imposition de toute la paroisse [illegible] 1788). — Prise à bail du sieur Perrin d'une chambre qui tient à son domicile « pour faire un greffe et assemblée », moyennant 30 l. par an (19 octobre 1788). Trois membres sur neuf déclarent ne savoir signer. — Publication au prône de la messe paroissiale de la commission pour taxer les tailles sur cette paroisse (28 décembre 1788). — Confection du rôle des tailles pour l'année 1789 (29 décembre 1788). — Publication de ce rôle à l'issue de la messe et sa remise aux collecteurs pour en faire le recouvrement ([illegible] janvier 1789). — Publication du rôle des vingtièmes à l'issue de la messe (15 février 1789). — [illegible] pour fournir aux officiers du grenier à sel de Mer (22 février).

note à la suite de cette délibération : « avons délibéré que nous ne ferions point le rôle du grenier-à-sel que nous ne fussions forcés, et on ne nous l'a point demandé ; nous avons notre argent de reste. » — Autorisation donnée aux marchands de blé et laboureurs de cette paroisse de vendre et fournir aux pauvres de cette paroisse le blé nécessaire pour leur subsistance pendant la semaine pour le prix qu'il vaudra au Martroy de Beaugency le samedi précédent (17 mai 1789). — Confection du rôle des corvées (24 mai 1789). — État des dépenses relatives à l'administration faite par l'assemblée municipale de la communauté de Saint-Laurent-des-Eaux, département de Beaugency, généralité d'Orléans, du 1er juillet 1788 au 1er juillet 1789 : loyer d'une chambre servant d'assemblée et de greffe, 30 l. ; pour le registre, 2 l. ; pour paquets et ports de lettres, 5 l. 5 s.; pour papier, plumes, etc. 4 l. 10 s.; pour bois de feu, 11 l. 17 s.; pour avoir arrêté plusieurs mendiants et sans aveu et les avoir conduits aux prisons à Beaugency, 12 l.; une table, garnie de son tiroir, 9 l. 12 s.; aux syndic et greffier, 50 l. Total, 125 l. — Assemblée de la paroisse composée de tous les habitants portant nomination de trois adjoints pour procéder à la répartition des tailles pour l'année 1790 : Jacques Michou, laboureur, Jean Proux, aubergiste, et Léonard Gervaise, vigneron (6 septembre 1789). — Élection par l'assemblée générale de la paroisse d'un membre de la municipalité pour remplacer François Dezouche, décédé ; le sieur Dreux ayant obtenu 11 voix contre le sieur Jargonnet 2, est élu. — Visite, en exécution des ordres du Roi, de tous les grains trouvés dans les fermes et labours de la paroisse : blé froment, 53 muids ; blé seigle, 131 muids : orge, 30 muids total, 214 muids, déduction faite des semences (13 octobre 1789). — Bail fait par le sieur Prout, aubergiste au Dauphin, pour 12 l. par an, d'une salle pour tenir les assemblées de paroisse et de municipalité et servir de greffe (25 octobre 1789). — Transcription des décrets de l'Assemblée Nationale, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, etc. — Confection du rôle des privilégiés en présence du curé (10 décembre 1789). — (Le reste du volume est composé de délibérations qui, n'étant pas antérieures à 1790, sortent du cadre de cet inventaire.)

GG. 1. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1590-1614. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes et mariages. — Les premiers feuillets sont devenus presque illisibles par l'humidité ; le premier acte est un testament d'une femme Calles, signé du curé Ledoyen. — Baptême de Françoise Delaforge, fille d'honorable homme Jacques Delaforge et de Marie Rabot ; parrain, honorable homme Charles Pissonnet ; marraines, Diane Boucher et Avoie Rabot (18 février 1593). — Baptême de Nicole Delorme ; parrain, honorable homme Mesmin Hardy, sergent royal par toute la France (avril 1594). — Baptême de Jeanne Benoist, fille de Jean Benoist ; parrain, noble homme François Gauguin, capitaine et lieutenant de Monsieur Guerrier ; marraine, honorable fille Jeanne Tardif (avril 1595). — Baptême de Jacques Gadin, fils d'honorable homme Gabriel Gadin ; parrains, honorables hommes Jacques Le Hucher et Louis Butel, sieur de Chambon (7 janvier 1597). — Baptême de François Rabot, fils d'honorable homme Charles Rabot ; parrains, nobles hommes Jacques Le Hucher, procureur du Roi, et François de Constent, seigneur de la Motte-Fonspertuis ; marraine, honorable femme Jacqueline Boucher (décembre 1597). — Baptême de Françoise de la Haie, fille de noble homme Jehan de la Haie (4 juin 1595). — Baptême de Charles-Louis, fils de Charles Rabot, forestier du bois et buisson de Briou et garde-marteau de Beaugency, demeurant en la paroisse Saint-Laurent-des-Eaux, baptisé en la chapelle du château de Beaugency ; parrains, hauts et puissants seigneurs Charles de Balsac, seigneur de Marcoussis, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, gouverneur d'Orléans et de toute la province, et Louis de la Châtre, baron de la Maison, gouverneur des duchés et pays de Berry, et marraine, haute et puissante dame Jeanne Chabot, épouse de haut et puissant seigneur messire Claude de la Châtre, maréchal de France, chevalier des deux ordres du Roi et conseiller de ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, comte et seigneur châtelain de Beaugency (1595). — Baptême de Jeanne, fille de Gabriel Gadin ; parrain, honnête personne Vincent Guilbert (31 juillet 1599). — Baptême d'Henriette, fille de Charles Rabot, garde-marteau pour le Roi au bois et buisson de Briou, et de Laurence Gauguin ; parrain, messire André Hurault, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté aux pays Chartrain, Blésois et autres pays adjacents, et comte de Cheverny ; marraines, dame Françoise Chabot, son épouse, et dame Jeanne d'Hilliers (23 se8tembre 1599). — Baptême de Morin, fils d'Alexis Colet ; parrain, Jean Benoist, sergent royal à Beaugency (20 juillet 1600). — Baptême de Catherine, fille de Jacques Pignet ; parrain, maître Étienne Grenant, fondeur (12 août 1600). — Baptême de Nicolas, fils de Michel Peigné ; parrain, maître Nicolas Mercyer (8 juin 1602). — Baptême de Baptiste Chauau, fils d'Étienne Chauau ; parrain, Vincent Boner, sergent royal et garde ordinaire des eaux-et-forêts de la châtellenie de Beaugency (24 août

1602). — Baptême d'Avoye, fille d'honnête personne Jean Benoist, sergent royal au bailliage d'Orléans; parrain, honorable et discrète personne Louis Butel, sieur de Chambon, prieur du prieuré de Beaugency; marraine, Madeleine Desque, femme de noble homme le prévôt de Beaugency (16 novembre 1602). — Baptême de François, fils de Martin Rocheron; parrains, noble homme François de Mongange, seigneur de la Plaigne, et Jacques Rabot; marraine, Marie Bourgoin (11 juin 1603). — Baptême de Jacques, fils de Jacques Rabot, forestier de Briou, et de Marguerite Langlois; parrain, Charles Rabot, garde-marteau du bois et buisson de Briou et chevaucheur d'écurie du Roi; marraine, Suzanne de Constant, demoiselle, fille de feu monsieur de Fontpertuis (13 juillet 1603). — Baptême de Pierre, fils de Pierre Taixier; parrains, honorables hommes Henry Vergier, marchand à Beaugency, et maître Jean Duval, procureur à Beaugency (4 mars 1604). — Baptême de Jacques, fille d'honnête personne Guy Bourgoin; parrain, noble homme Jacques de Pérelles, écuyer, sieur de la Moyse; marraine, Marie Rocheron (26 mars 1604). — Baptême de Nicolas, fils de Paul Liger; parrain, vénérable et discrète personne messire Etienne Liger, prêtre et curé de Saint-Laurent-des-Eaux (6 avril 1604). — Baptême d'Hilaire, fils d'honnête personne Flou Angrand; parrains, honnête personne François de Meulles, marchand, bourgeois d'Orléans, et Hilaire Frappier, messager ordinaire de la ville de Poitiers en la ville de Paris (2? mai 1604). — Baptême, par messire Pierre Delanoue, prêtre, curé de Saint-Laurent-des-Eaux, de Marguerite, fille d'honorable homme Jacques Rabot, forestier du bois et buisson de Briou (25 avril 1606). — Baptême de Jeanne, fille d'Antoine Fouquet; marraine, Henriette Rabot, fille d'honorable homme Charles Rabot, maître de la poste de Saint-Laurent-des-Eaux (14 novembre 1607). — Baptême de François, fils de feu Léonard Lormetteau; parrain, Mesmin Hardy, assesseur en la prévôté de Saint-Laurent (30 octobre 1608). — Baptême de Charles, fils d'honnête homme Jacques Rabot; parrain, honnête homme maître Jacques Lehucher, sieur du Terrage, avocat en Parlement, lieutenant et juge ordinaire des eaux-et-forêts de Beaugency et procureur du Roi audit lieu; marraine, Marie Pasquier (24 février 1609). — Baptême de Jacques, fils de Jacques Coulard; parrain, noble homme Joubert Goault, conseiller à la prévôté d'Orléans (12 octobre 1609). — Baptême de Louis, fils d'honorable homme François Pardessus; parrain, messire Louis Garnyer, curé de Saint-Laurent-des-Eaux (27 octobre 1609). — Baptême de Nicolas, fils de Marin Ducœur; parrains, honnêtes personnes Etienne Janson et Thomas Lormetheau, gagers de l'église de Saint-Laurent (3 septembre 1610). — Baptême de Laurent, fils de Florent Leprestre; parrains, Nicolas Mercier, chirurgien à la Ferté-Avrain, et [illegible], garde ordinaire du parc de Chambord (11 août 1611). — Baptême de Jean, fils de Jean Goyet; parrain, messire Jacques Hucquet, chapelain de l'église de Saint-Laurent (5 mars 1612). — Baptême de [illegible], fils d'honorable homme Hugues Dupuis; parrains, honorable homme Vincent D[illegible] et François [illegible] (1[illegible] 1613). — Baptême d'Antoine, fils d'honorable homme Jacques Rabot, forestier du bois de Briou; parrains, noble homme maître Antoine Mignot, conseiller du Roi et son procureur en la châtellenie de Beaugency, et [illegible] Gaultrele, archer des gardes [illegible] du Roi, et [illegible] fille Marie Angrand, fille de [illegible] Angrand (1? août 1613).

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 11[illegible], papier.

1614-1631. — Saint-Laurent-des-Eaux ([illegible] de). — Baptêmes. — Au premier feuillet : « Ad majorem Dei gloriam, ecclesiæ ejus propagationem, Virginis Mariæ laudem, Beatissimique patroni nostri Laurentii honorem. » — Baptême de Pasquière, fille de Gentian Boullet; parrain, maître Simon Blanchard, marchand boulanger (18 février 1615). — Baptême de [illegible], fils de [illegible] Blanchard; parrains, François Malier, conseiller du Roi, grand-maître des eaux-et-forêts du duché d'Orléans, et Charles Rabot, garde-marteau (20 septembre 161?). — Baptême de Claude, fils d'honnête personne Elisée Lemaire; parrains, honnête homme Claude Lemaire et maître Étienne Foucquet, procureur au bailliage de Meung; marraine, Françoise Rabot (14 août 1617). — Baptême de Claire, fille de Jacques Furton, qui dit être de la paroisse de Luse[illegible] (1) en Berry; parrain, Jean [illegible]ran, natif de Rouen; marraine, Espérance Letronne, gardienne de l'Hôtel-Dieu de cette paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux (12 octobre 1617). — Baptême de Jeanne, fille d'honorable homme maître Jacques de [illegible], chevaucheur ordinaire du Roi, et de Marie [illegible]; parrain, honnête homme maître Charles [illegible], [illegible] à Beaugency (16 avril 1618). — Baptême de [illegible], fils de Jacques [illegible]; parrain, André [illegible], [illegible] sergent royal exploitant par tout le royaume de France, demeurant à Beaugency (8 janvier 1619). — Baptême de Suzanne, fille de [illegible] de [illegible]; parrain, François Rabot, sieur de [illegible]; marraine, Jeanne de M[illegible]

(1) Luzeret (Indre).

(24 mars 1619). — Baptême de Gentiane, fille de Firmin Pissonnet; parrain, maître Aignan Marchand, gager de la paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux et maître boulanger (11 juin 1619). — « Le papier baptistaire de l'église de Saint-Laurent-des-Eaues, au diocèse d'Orléans, au temps de messire Simon Chauve, bachelier en droict canon et curé dudit Saint-Laurent, et se commence au moys de novembre 1619. » — Baptême de Charles, fils d'Aygnan Pissonnet; parrain, honnête homme Henri Rabot, maître de l'image de Notre Dame (15 mars 1621). — Baptême d'Henri, fils de Simon Blanchard; parrain, honnêtes personnes Henri Lebucher, receveur des tailles de l'élection de Beaugency, et Hilaire Augrand; marraine, honnête femme Catherine Poyvrier (29 mars 1621). — Baptême de : Laurence, fille d'honorable homme Henri Rabot et d'honnête femme Catherine Poivrier; parrain, noble homme Charles Rabot, chevaucheur d'écurie du Roi et tenant la poste pour Sa Majesté au bourg de Saint-Laurent; marraines, honnêtes dames Nicole Hazard et Avoye Gauguin (23 juin 1622); — Catherine, fille d'Olivier Duboys; parrain, honorable homme Christophe Barré, notaire royal à Beaugency; marraine, Françoise Legrand, femme de noble homme François Rabot (2 août 1622); — Jacques, fils de Pierre Denevers; parrains, honnêtes personnes Henri Rabot, marchand, et Jacques de la Forge, chevaucheur ordinaire du Roi, tous deux au bourg de Saint-Laurent; marraine, honnête fille Claude Richard (27 mars 1623). — Baptême d'Henri, fils d'honnêtes personnes Henri Rabot, marchand à Saint Laurent-des-Eaux, et Catherine Poivrier; parrains, honnête personne Antoine Poivrier, marchand à Beaugency, et honnête homme André Besnard, demeurant aux Trois-Cheminées; marraine, honnête dame Marguerite Langlois (5 juin 1623). — Baptême de : Charles, fils d'honorable homme Henri Rabot, sieur de l'Image, et honorable dame Catherine Poivrier; parrain, noble homme François Besnard, chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour Sa Majesté aux Trois-Cheminées (12 mai 1625). — Baptême de : Jacques, fils de maître Jacques de la Forge; parrain, Bertrand Reneaulme, canonnier ordinaire de l'artillerie pour le Roi, maître des Trois-Rois de Saint-Laurent-des-Eaux (25 août 1625); — d'André, fils de François Rabot, maître de la poste de Saint-Laurent; parrains, André Besnard, sieur de Bellisle, lieutenant au gouvernement de Beaugency, et Aignan Dampmartin, sieur de Morpallu; marraine, Marguerite Langlois, femme de Jacques Rabot, forestier de Briou (12 février 1626); — de Jean, fils d'Élisée Lemaire; parrains, messire Damien Dubois, curé de Saint-Laurent, et honnête personne Jean Destais, maître de la Croix-Blanche; marraine, honnête fille Jeanne Angrand (5 septembre 1627); — de Nouelle, fille d'honnête homme François Rabot, maître de l'Image Notre-Dame de Saint-Laurent-des-Eaux; parrain, honnête homme René Duboys; marraine, honnête femme Nouel Tessier, femme d'honorable et noble homme André Besnard, sieur de Belle-Isle, lieutenant de défunt monsieur de Vaudre, gouverneur de Beaugency (9 novembre 1627). — Baptême de : Claude, fils de Jacques Besnard, maître des eaux-et-forêts de Beaugency; parrain, Claude Deheere; marraine, Anne Durousseau, femme de César de Barbanson, sieur de Corberaudes (21 juillet 1628); — Louis, fils de noble homme François Rabot; parrain, noble homme Jacques Rabot, forestier de Briou; marraine, Suzanne Guillart, dame de Chaban (29 novembre 1628); — de Catherine, fille de Laurent Blondeau; parrain, Jean Quynet (6 juin 1629); — de Jacques, fils de Nicolas Mordelle; parrain, Jacques Bernard, sieur d'Arblay, maître des eaux-et-forêts de Beaugency; marraine, Catherine Bernard, femme de Jacques de Simonne, sieur de Boisselau, capitaine appointé de la Compagnie légère (30 juillet 1629); — de Catherine, fille de Raimond Caillard; parrain, honnête homme Mathieu Barbier; marraines, honnête femme Catherine Poivrier, dame de la poste de Saint-Laurent-des-Eaux, et Catherine Liger, fille d'honnête homme Guillaume Liger, marchand à Beaugency (22 septembre 1630); — de Christophe, fils de Sulpice Nouan; parrain, maître Christophe André, conseiller du Roi, président en l'élection de Beaugency, et honorable homme Mathieu Barbier (24 octobre 1630); — de François, fils d'honnête homme François Rabot, maître de l'Image; parrain, honorable personne François Bodin, sieur de la Girodrie (3 décembre 1630); — de Mathieu, fils d'Étienne Lémoine; parrain, maître Mathieu Barbier, maître des Trois-Mores, de Saint-Laurent (8 avril 1631); — d'Antoine, fils de Jean Destais, maître de la Croix-Blanche; parrains, messire Damian Dubois, prêtre, curé de céans, et noble homme Antoine Duchon, conseiller, magistrat du bailliage et siège royal d'Orléans; marraine, Marie Rousseau, femme de noble homme Jacques Bernard, maître des eaux-et-forêts du comté de Beaugency (11 juin 1631). — « Ce jour d'huy, septiesme jour d'avril 1630, a esté baptizé un enfant mâle qui a esté nommé Jacques, par Pierre Chicquet et Sébastien Horpeux, les parrains, et par Marie Tenet, la marraine, lequel enfant a esté apporté par Michel Pinaulx l'esné et dit qu'il est à Marie Santé, sa servante, depuis le douze ou treiziesme de septembre dernier, laquelle Santé a dit que ledit enfant est à Jacques Poyrier, qu'elle servoit lorsqu'elle vint demeurer avec ledit Pinaulx. » — Baptême d'un enfant mâle nommé Adrien, apporté par Diane Harpeu, qui a assuré qu'il était fils d'un nommé Aignan Lescois, et que sa mère était Tiennette Peigné (25 mai 1631).

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1619-1649. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages et décès. — Mariage d'honnête homme Michel Billonneau, procureur à Amboise, avec honnête fille Françoise Rabot (16 avril 1619). — Mariage d'honnête personne Henry Rabot, fils de noble personne Charles Rabot, maître de la poste de Saint-Laurent-des-Eaux, avec honnête fille Catherine Poivrier, fille d'honnête homme Antoine Poivrier, de la paroisse de Saint-Nicolas de Beaugency (14 juillet 1620). — Mariage d'honnête personne François Rabot, fils de noble homme Charles Rabot, maître de la poste de Saint-Laurent-des-Eaux et garde-marteau du buisson de Briou, avec honnête fille Françoise Legrand, fille de feu honnête homme François Legrand, huissier du Châtelet, de la paroisse de Muides (21 janvier 1621). — Mariage de noble homme Jacques Belot, chevaucheur d'écurie du Roi, et maître de la poste à Mont-Louis, fils de feu noble homme François Belot, avec honnête fille Henriette Rabot, fille de noble homme Charles Rabot, aussi chevaucheur d'écurie du Roi, et maître de la poste de Saint-Laurent-des-Eaux (10 avril 1622). — Mariage de Christophe Barré, notaire royal à Beaugency, fils de Christophe Barré, notaire, avec Marie Angrand, fille de feu Flou Angrand, marchand (1er août 1622). — Mariage de Jean Destais avec madame de la Croix-Blanche (8 juin 1627). — Mémoire des « mortuailles » : inhumation : d' « une petite fille à Simon Blanchard » (novembre 1619) ; — d'honnête femme Laurence Gauguin, « femme de Monsieur de la Poste » (27 janvier 1620) ; — d'un enfant de feu Roquet, « lequel s'estoit noyé » (3 mai 1620) ; — d'Isaac Delars, maitre sellier au bourg de Saint-Laurent (8 décembre 1620) ; — de Jean Demareau, fermier de la Croix (14 janvier 1621) ; — d'un enfant de Pierre Herbolin meunier à la Motte (13 octobre 1621) ; — d'une femme native de Lorraine qui venait de l'armée du Roi (17 décembre 1621) ; — de Vincent Rubline, tenant hôtellerie au bourg, et demeurant à la maison où pend pour enseigne *l'Écu de France* (5 janvier 1622) ; — d' « un Suisse appelé Pierre Bouret » (30 janvier 1622) ; — de César Roulin, métayer de la métairie des Petits-Roulins (21 novembre 1622) ; — de « la bonne femme la Roquet » (2 décembre 1622) ; — d' « un petit enfant à honorable homme Henry Rabot » (21 août 1623) ; — de « l'enfant à monsieur Girard de Geloux » (28 décembre 1625) ; — de « l'enfant de monsieur de Bellair » (19 janvier 1626) ; — de la femme de monsieur de Bellair (20 avril 1626) ; — des enfants de Larticle, pâtissier (28 mai 1626) ; — de Marguerite, servante de monsieur le Curé (25 octobre 1626) ; — du frère de madame Girard (12 février 1627) ; — des « deux enfans à monsieur Girard et à sa femme » ([illegible] mai 1627) ; — de « la fille au sueur » (3 août 1627) ; — d'un enfant trouvé (1er janvier 1631) ; — d' « un jeune homme appartenant à monsieur le marquis de Fourille, lequel était demeuré malade aux Trois-Roys » (14 décembre 1628) ; — dans l'église, du maître de la poste de ce bourg (16 mars 1629) ; — de madame de la Forge (16 juin 1630) ; — d' « un pauvre homme qui fut trouvé sur les terres de Vaucelley » (31 janvier 1631) ; — de la veuve Rablite, [illegible] (7 août 1631) ; — « de l'enfant du [illegible] » (18 août 1631) ; — du « charretier de monsieur de Grand Gérard » (27 août 1631) ; — de « messire [illegible], prestre, curé de céans » (17 octobre 1631) ; — de la femme de monsieur Brossard, procureur à Beaugency (17 octobre 1631) ; — de la veuve Martin Rocquet, âgée de cent ans ou environ (17 octobre 1644) ; — de Jean [illegible], sergent royal (10 décembre 1644) ; — de deux enfants jumeaux et de la femme de Jean Heuteau (15 janvier 1645) ; — de Pierre Charles, de la paroisse de « Saint-Sir en Vaux » (1), qui est décédé à l'Hôtel-Dieu (9 mars 1645) ; — dans l'église proche l'autel de Notre-Dame, du Révérend Père Gilles Adumeau, Cordelier, natif de Châtellerault et conventuel de Blois (22 janvier [illegible]) ; — dans l'église d'Avaray de noble homme Claude du Désert, seigneur de la Motte-[illegible] (2 mars [illegible]). — « L'an 16[illegible]3, le vendredi des Quatre-Temps, vingt quatriesme de septembre, monsieur l'évêque d'Orléans a tenu les saincts ordres en l'église collégialle de Saint Liphard de Meung et le lendemain dimanche vingt et cinquiesme, a donné la confirmation, où se sont présentés avecque le certificat de monsieur le curé, suivant la commandation de mon dit seigneur évesque, les habitans de cette paroisse dont s'ensuivent les [illegible] noms)....., lesquels ont reçu la [illegible] cléricale. » — Baptême de Marie, fille de Gentien Bourdin ; parrain, noble homme Louis [illegible], [illegible] de l'Espineux, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi ; marraine, Marie Rousseau, [illegible] Bernard, écuyer, « sieur d'Ar[illegible] » ([illegible] janvier [illegible]). — Baptême de Charles M[illegible] ; parrain, Charles Bernard, écuyer, sieur de [illegible] ; marraine, Marie Bernard, fille de Jacques Bernard, écuyer, sieur d'[illegible] ([illegible] février 1642) ; — de [illegible], fils de Pierre [illegible] ; parrain, Charles de Grandgirard, fermier du Grand-Geloux (20 mai 16[illegible]). — de [illegible] Boucherot ; parrain, [illegible].

(1) Saint-Cyr en Val (Loiret).

Fontaine, et Paul de Montreux, sieur de la Vigne ; marraine, Françoise Gervaise, femme de Charles Lormetteau (13 juillet 1632) ; — de Cécile, fille de Mathieu Barbier, maître des Trois-Maures de Saint-Laurent-des-Eaux ; parrain, Sulpice Noron, maître du Cheval-Blanc dudit bourg (5 septembre 1632) ; — de Françoise, fille de François Chopin ; parrain, Jean Destais, maître de la Croix-Blanche ; marraine, Catherine Hallard, femme de Bertaud Regnaultme, maître des Trois-Rois (16 septembre 1632) ; — de Claude, fils de Michel Fouschard ; parrain, messire Claude Adam, curé de cette paroisse (8 novembre 1632) ; — de Jean, fils de Florent Desouches ; parrain, frère Jean Aubry, religieux en l'abbaye Notre-Dame de Beaugency et prieur de Saint-Nicolas dudit lieu (24 novembre 1632) ; — de Jean, fils de Gentien Maury ; parrains, noble homme Pierre Sébillet, sieur de la Beschardière, conseiller du Roi et de Son Altesse, maître des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, et Étienne Lesourd, sieur du Buisson, demeurant en la ville d'Amboise ; marraine, Marie Mercier, femme de Jean du Moulin, concierge des prisons royales de Beaugency (27 décembre 1632) ; — de Cécile, fille d'Antoine Blondin ; parrain, Jacques Bernard, écuyer, sieur d'Arblay ; marraine, Cécile Lasnier, femme de Charles de Grandgirard, contrôleur au régalement des tailles (18 décembre 1633) ; — de Suzanne, fille de Guillaume P.au ; parrain, Pierre Pinault ; marraine, Suzanne de Constant, fille de noble homme Jacques de Constant, sieur de Fontperthuis et Lailly (8 février 1634) ; — de Marguerite, « fille bessonne puisnée de Jacques Bernard, escuyer, sieur d'Arblay, « et de Marie Rousseau, baptisée dans la chapelle de Garay pour la crainte du danger et péril de mort le 5 février 1634 ; parrain, Charles Bernard, écuyer, sieur de Fossenay ; marraine, Marguerite Legourlier, femme de François de Sity, écuyer, sieur des Marais, capitaine des chasses en la comté de Blois ; — de Marie, fille de noble homme Baptiste Calles, maître de la poste de Saint-Laurent-les-Eaux, et de Catherine Poivrier (5 mai 1634) ; — de Vincent, « fils aisné et besson » de Vincent Buscher ; parrain, vénérable et discrète personne messire Henri Gouault, aumônier de l'abbaye de Beaugency (1er septembre 1634) ; — de Gaspard, fille de Pierre Lecomte ; parrain, « noble homme Gasparo 3 Corone », gentilhomme italien (9 février 1635) ; — d'Étienne, fils d'Étienne Lesourd et de Marguerite Rabot ; parrain, Jacques Rabot, forestier de la forêt, bois et buisson de Briou ; marraine, Louise, fille de noble homme Antoine Mignot, procureur du Roi au comté de Beaugency (3 septembre 1635) ; — — de Noelle, fille de Jean Hutteau ; parrain, messire Jacques Ferré, curé de céans (24 décembre 1635) ; — de Françoise, fille d'un nommé George, scieur de long, et de Marie Corné, à présent femme de Jacques Bourgeois, « et a esté ledit enfant fait à ladite Corné par ledit George auparavant le mariage dudit Bourgeois et de ladite Corné, ainsy que nous a rapporté Diane Herpeux, sage-femme » (22 janvier 1636) ; — de Marie, fille de Laurent Foucquet ; parrain, noble homme Jean André, sieur de la Rivière ; marraine, Marie Legrand, femme de noble homme Christophe André, conseiller du Roi, président en l'élection de Beaugency (27 août 1636) ; — de Françoise, fille de noble homme Jacques Calles, chevaucheur des écuries du Roi et tenant les postes pour Sa Majesté à Saint-Laurent ; parrain, Jacques de Johanne, chevalier, sieur de Saumery (9 avril 1637) ; — de Louis, fils de noble homme Étienne Lesourd, sieur du Buisson, forestier du bois et buisson de Briou, et de Marguerite Rabot ; parrain, Jacque de Besiade, écuyer, sieur de Sauveterre et d'Avaray, premier valet de garde-robe du Roi (20 décembre 1637) ; — de Françoise, fille de Claude Maugé ; parrain, François Lebordier, écuyer, sieur de Bonneville ; marraine, dame Rolant Maugeays, de la paroisse de Nouan-sur-Loire (30 janvier 1638) ; — de Pierre, fils de Florent Desouches ; parrain, Pierre Daridolet, écuyer, sieur de la Rogune, « chef du gobelet du Roy et l'un des cent mousquetères de la garde de Sa Majesté » ; marraine, dame Anne Dupuys (1er mars 1638) ; — de Gabriel, fils de François Rabot ; parrain, honorable homme Gabriel Besse, bourgeois de Bordeaux, messager ordinaire du Roi (3 mai 1638) ; — de Christophe, fils de Charles Lormeteau ; parrain, Louis Bégon, sieur de la Rivière ; marraine, Madeleine Dampmartin, femme de monsieur le prévôt de Beaugency (3 mai 1638) ; — de Jacques, fils de Laurent Leprestre ; parrain, Jacques Delaville, sieur de Launay, garde des plaisirs de Son Altesse (13 février 1639) ; — de Jeanne, fille de François Rabot, sieur de Bellair, et de Marie Fortier ; parrain, Pierre Pinard, chirurgien (13 mai 1639) ; — de Marie, fille de Mathieu Barbier ; parrain, Antoine Perrigon, chanoine de Saint-Liphard de Meung (28 mai 1639) ; — de Marie, fille de Vincent Dreux ; parrain, noble homme Thibault Dechaufour, sieur de la Pinstière, garde des plaisirs de Monseigneur, frère unique du Roi ; marraine, Marie Jaquemain, femme de Charles de Bongard, écuyer, sieur de Sainte-Marie et de la Motte (20 janvier 1640) ; — de Vincent, fils de Jean Dubarat ; parrain, Vincent Rubline, sieur de la Forest (19 février 1640) ; — de Gaspard, fils de Sébastien Prestereau ; parrain, Gaspard Tardif, écuyer, sieur des Illes (29 mars 1640) ; — de Marguerite, fille de Claude Mauger ; parrain, Jean Calles, sieur de Grandmaison (3 juillet 1640) ; — de Julien, fils de François Pinault ; parrain, honorable homme Jacques Delaville, sieur de Launay, garde-chasse et des plaisirs de Monseigneur,

frère unique du Roi ; marraine, Anne Dupuit, femme de monsieur de la Pinstière (2 décembre 1640) ; — de Marie, fille de Thibault Dechaufour, sieur de la Pinstière ; parrain, noble homme Jacques de Gaingneulx, conseiller et avocat du Roi en l'élection de Beaugency (4 octobre 1641). — « La petite cloche de la tour, nommée Marie, a esté béniste par moy soussigné, curé ; noble homme Jacques Rabot, forestier du bois et buisson de Briou, a esté son parrain ; honnête femme Nicole Thoraille, veuve de feu noble homme Jehan Borie, vivant garde des plaisirs de Monsieur, frère unique du Roi, a été la marraine » (29 octobre 1641). Signé : Ferré et Rabot. — Mariage de noble homme Thibault Dechaufour, garde des plaisirs de Monsieur, frère unique du Roi, sieur de la Pinstière, avec Anne Dupuit, fille de feu Hugues Dupuit, en présence de Sébastien Herpeux, marguillier de l'église de Saint-Laurent, etc. (6 juin 1640). — Bénédiction de la grosse cloche de l'église, nommée Laurent, par noble homme Thibault Dechaufour, garde-du-corps de Monsieur, frère unique du Roi, et dame Marguerite Rabot, femme de noble homme Étienne Lesourd, sieur du Buisson, forestier du bois et buisson de Briou (14 septembre 1640). — Baptême : de Jacques, fils de Thibault Dechaufour, écuyer, sieur de la Pinstière ; parrain, noble homme Jacques Benoist, avocat et procureur du Roi au bailliage de Beaugency (12 novembre 1643) ; — de Marguerite, fille de Claude Belleteste ; parrain, honorable homme Pierre Benoist, maître de l'Image de Notre-Dame (29 février 1644) ; — de Florent, fils de François Durant ; parrain, noble homme Florent Poirier, sieur du Verger ; marraine, Suzanne de Villepellée, fille de noble homme Ambroise de Villepellée, « coureur du vin de la Royne » (31 août 1644) ; — de Louis, fils de Florent Gervaise ; parrain, Louis Lesourd, fils de noble homme Étienne Lesourd ; marraine, dame Louise Pasquier, fille de noble homme Jacques Pasquier, conseiller du Roi en l'élection de Beaugency (9 mai 1645) ; — de Marie, « laquelle Estiennette Bourdillon, à présent femme de François Dereux, qu'elle a épousé le 16 juillet de l'année présente, a enfanté le 15 septembre, et nous a déclaré estre du faict d'un certain quidam, serviteur, par nous enquise, conformément aux ordonnances de l'évêque d'Orléans » (15 septembre 1645). — Baptême : de Pierre, fils de Sébastien Herpeux ; parrain, Pierre Reneaulme, « sieur des Groix » (13 juillet 1646) ; — de Claude, fils de Claude Belleteste ; parrain, Thibault Dechaufour, écuyer, sieur de la Princetierre, garde-du-corps de Son Altesse Royale ; marraine, Marie de Grosil (10 février 1647) ; — de Charles, fils de Bénigne de Villepelée, écuyer, sieur du Pré, et de Françoise Poirier ; parrain, messire Charles de Clermont, chevalier, comte de Toury ; marraine, Catherine Hurault, femme de René de Gaulguay, écuyer, sieur de Saint-George (4 février 1648) ; — de [illegible] Pasquier ; parrain, messire Louis Chevalier, diacre de Saint-Laurent-des-Eaux (28 février 164[illegible]) ; — [illegible] de Pierre Benoist, parrain, maître André Besnard, sieur de Belle-Ile (12 juillet 1648) ; — de Bénigne, fils de noble homme Bénigne de Villepelée, sieur du Pray ; parrain, Jacques de Charte, écuyer, sieur d'Autri, cornette de la compagnie de monsieur de Biche (2 octobre 1648). — Visa de l'archidiacre de Sologne (6 novembre 1648). — Baptême : de François, fils de Pierre Cadiou ; parrain, honorable homme François de Saint-Ellier, maître chirurgien (4 mai 1649) ; — d'Isaac, fils de noble homme Isaac Poirier ; parrain, noble homme André Besnard, sieur de Bellisle, avocat en la [illegible] de Parlement [illegible] de Sity, femme d'Ambroise de Villepelée, écuyer, sieur du Pré (1er juillet 1649) ; — de Charles, fils de Charles Brunet ; parrain, Annet de Bongars, écuyer, sieur de Sainte-Marie (23 décembre 16[illegible]). — [illegible] frères de Saint-Hubert : Michel Pinault, 3 d. ; la veuve Vincent Boutet, 1 s., etc. Total : 99 noms (1645).

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 1[illegible] feuillets, papier.

1643-1670. — Saint-Laurent-des-Eaux [illegible]de). — Liste des défunts pour lesquels il est dit des prières. — Inhumation à Saint-[illegible], de feu Simon Lartigue (14 mars 1650). — Inhumation : de Pierre Drugant, en son vivant procureur des Trépassés (2 novembre 1650) ; — d'Étienne Lesourd, en son vivant sieur du Buisson et forestier au bois de Briou (2 février 1651) ; — de la fille de mademoiselle Lamotte (26 novembre 1652) ; — de messire Mathurin Betton, prêtre, vivant vicaire de la paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux (26 janvier 1653) ; — de [illegible], de cette paroisse, inhumée à Avaray (21 [illegible]) ; — d'un pauvre qui mourut à la [illegible] (1653) ; — de Jacques Rabot, forestier de Briou, [illegible] ; — [illegible] Rousseau, veuve de noble homme Jacques Bernard, âgée de 60 ans (5 juin 1656) ; — [illegible], pauvre passant de la paroisse de Saint-Jean [illegible] en Bretagne (6 septembre 1657) ; — de [illegible], inhumé dans l'église (22 octobre 1657) ; — [illegible], inhumé dans le cimetière de Saint-Germain [illegible] (1657) ; — de messire Louis Chevalier, prêtre et [illegible] de cette paroisse, de qui la mémoire est en bénédiction (31 mars 1659) ; — d'un batelier de la ville de [illegible] pu savoir le nom (8 avril 166[illegible]) ; — d'un [illegible] Huau de Blois, qui fut tué [illegible] des Trois-Rois de ce bourg (1[illegible] janvier 16[illegible]) ; — [illegible] Porteau, inhumée proche la Croix dans le cimetière voisin

de l'église (24 septembre 1666); — de Charles de Villepelée, sieur du Pré, officier de feu la Reine, inhumé au cimetière Saint-Germain (6 octobre 1666); — de Françoise Pottier, femme d'Henri de Villepelée, écuyer, sieur du Pré, inhumée à Saint-Germain, qui par son testament a donné 20 livres de rente à prendre sur le lieu du Verger, à charge de dix messes de *Requiem* dans l'église, toutes les semaines (20 septembre 1667). — Visa de l'évêque d'Orléans dans le cours de sa visite; signé : P. du Cambout de Coislin (14 octobre 1667). (Postérieurement à cette date, les actes concernant les inhumations sont moins laconiques.) — Inhumation de Mathieu Baufour, hôtelier des Trois-Mores, mort d'une blessure de coup de fusil qu'il a dit lui avoir été donné par les gardes de Chambord (1er décembre 1667). — Mariage d'Aignan Pissonnet avec Anne Texier, en présence de nobles hommes Pierre et Charles Pissonnet (18 août 1643). — Mariage de Mathurin Calles avec Andrée Rabot, en présence de noble homme Baptiste Calles, etc. (14 novembre 1645). — « Die 7 martii anno 1648, Christum nupsit... signé Ludovicus Episcopus (prêtrise de Louis Chevallier). — Mariage : de Marin Aquilan avec Jeanne Jamet, en présence de Georges Voisin, joueur de violon, etc. (30 juin 1648); — de Jean Bodin, écuyer, sieur de Boisménard, avec Marie de Bongars, fille de Charles de Bongars, écuyer, sieur de Sainte-Marie, et de Marie Jacquemin, sa femme, en présence de Gabriel de Bongars, écuyer, sieur de Villetard, Jacques Demareau, conseiller, magistrat à Orléans, et Jacques Bongars, écuyer, sieur de Baillette (25 novembre 1649); — de Claude Mauger avec Marie Regnault, en présence de... Philippe le Roy, écuyer, sieur de la Rivière, maître Honoré Binet, etc. (14 février 1651); — de Noël Trépin avec Marie Chaufert, en présence d'honnête homme Octave Lucatel (signé : Ottavio Locatelli), opérateur du Roi, d'Étienne Delaville, sergent royal, etc. (10 juin 1652). — Note en latin signée : Michel Cabaret, au sujet de sa nomination à la cure de Saint-Laurent-des-Eaux (20 septembre 1652). — Mariage : de Jean-Guillaume Bernard, sieur de la Rivière, avec Marie Bernard, en présence de messire Claude de Potin, chevalier, sieur de Brion, noble homme maître François Adeneau, maître Laurent Bordes et Nicolas Lecoq, notaires à Orléans (27 juin 1655); — de Jean le Hardy, écuyer, sieur de la Motte, avec Marie Calles, en présence de noble homme François Lehardy, son frère, etc. (30 juillet 1662). — Mariage d'honorable homme Bertrand Reneaulme avec Madeleine Hazon, en présence de Michel Reneaulme, docteur en médecine, Hector Desrousseaux, bourgeois de Paris, François Haillart, bourgeois de Paris, etc. (5 novembre 1663). — Mariage d'Henri Dutartre avec Marie Reneaulme, en présence de monsieur Chauvin, marchand à Toury, de monsieur Dutartre, procureur à Orléans, etc. (1er septembre 1664). — Visa de l'évêque d'Orléans P. du Cambout de Coislin dans le cours de sa visite avec cette note en latin : que désormais le curé devra nommer quatre témoins dans chaque acte de mariage, les faire signer à la suite de l'acte, ou indiquer s'ils déclarent ne savoir signer ; de plus il devra folioter les registres (14 octobre 1667). — Paraphe par Anne-André Lejeune, lieutenant civil et criminel au bailliage de Beaugency, conformément à l'ordonnance du Roi du mois d'avril 1667, de deux registres pour servir à écrire les baptêmes, mariages et sépultures, présentés par Claude Mauger, marchand et marguillier de la paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux (25 février 1668). — Visa de l'archidiacre de Sologne, N. Delisle (1er octobre 1668). — Baptême de Marie-Barbe Haslé, fille de Charles Haslé; parrain, « messire Charles de Lozière et de Thémines, seigneur de Saint-Guydo en Languedoc, diocèse de Lodève. Signé : Lozière » (6 octobre 1668). — Inhumation dans la chapelle de la Vierge, de Jacques, fils d'Henri Dutertre, notaire royal à Thoury-en-Beauce (23 octobre 1668). — Baptême : de Michel, fils de Bertrand Reneaulme ; parrain, Michel Reneaulme, docteur en médecine ; marraine, Françoise Barantin (2 novembre 1668); — de Thomas, fils de Vincent Clochepin, maître chirurgien (22 mars 1669) ; — de Marie, fille de Jean Garreau ; parrain, Louis Lesourd, sieur du Buisson, forestier du bois et buisson de Briou ; marraine, Madeleine Delaforge (6 mai 1669). — Inhumation au cimetière Saint-Germain d'un nommé Nicolas Chaslemy, de la paroisse de Saint-Pierre de Choisy-en-Brie, diocèse de Meaux, âgé de trente ans, qui fut conduit il y a neuf ou dix jours à l'Hôtel-Dieu par ses compagnons revenant du voyage de Saint-Jacques-le-Grand (20 mai 1669). — Baptême de Bertranne, fille de Blaise Chipon ; parrain, Étienne Delaville le jeune, garde des eaux-et-forêts du comté de Beaugency (23 juin 1669). — Mariage de Nicolas de la Barre, fils d'honorable homme Adrien de la Barre, avec Nicole Desouches, fille de feu Florent Desouches (8 juillet 1669). — Baptême d'Anne, fille de Claude Mauger ; parrain, Claude Selormeau, officier de la Reine-Mère défunte (21 juillet 1669). — Visa de l'archidiacre de Sologne Delisle (26 août 1669). — Inhumation : de Louis Cailliot, de Grand-Cour, proche la ville d'Eu, province de Normandie, valet de pied du sieur Lafleur, garde-du-corps du Roi, mort d'une mort subite (8 octobre 1669); — d'une pauvre femme décédée en l'Hôtel-Dieu de ce lieu, en présence de la gardienne dudit Hôtel-Dieu, etc. (13 novembre 1669) ; — de Pierre Pigeon, de la paroisse de Courbouzon, mort d'une mort subite (23 février 1670); — de Jeanne, fille d'Antoine Pasquier, en présence de Symphorien Pissonnet, Octave Locatelle, etc. (10 mars 1670) ; — Renée

Courlin, fille de Jean Courlin, « maistre d'escolle de ce lieu », âgée de 22 ans, inhumée dans l'église devant le crucifix (1er juin 1670). — Baptême de Jean-Antoine, fils d'Antoine Pasquier; parrain, Jean Rousselet, notaire royal à Beaugency; marraine, Madeleine Hazon, femme d'honnête homme Bertrand Reneaulme (14 juillet 1670).

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1650-1671. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès. — Fº 1 : liste de messes à dire pour des défunts. — Visa de l'archidiacre de Sologne Jules Moireau (27 octobre 1650). — Fº 3 : « L'an est de grace pour ceux qui la conservent, vivans innocens, mais est de disgrace pour ceux qui l'aiant perdue, ne font des fruitz de vraie pénitence pour la recouvrer. » — Baptême : de Pierre, fils de Nicolas Mordelet; parrain, Jacques Bernard, écuyer, sieur d'Herbelay; marraine, Marie de Grosil (3 janvier 1650); — de François, fils de Claude Belleteste; parrain, honorable homme François de Saint-Ellier, maître chirurgien (12 janvier 1650); — de Toussaint, fils de Toussaint Thibault le jeune; parrain, Toussaint Thibault l'aîné et Jeanne Drouin (3 février 1650); — de Françoise, fille d'André Durand; parrain, messire Isaac Poirier, sieur du Verger; marraine, Françoise Poirier (11 février 1650); — de Marie, fille d'Annet de Bongars, écuyer, sieur de Sainte-Marie, et de Catherine du Quesnay; parrain, Jean de Bodin, écuyer, sieur de Bois-Renard; marraine, Gabrielle du Quesnay, femme de Jacques de Boie, écuyer (13 juin 1650); — de Symphorien, fils de Jean Vallet; parrain, honnête personne Gentien Liger, huissier royal (12 septembre 1650); — de Christophe, fille d'honorable homme Isaac Poirier et de Renée de Villepelée; parrain, honorable homme Christophe Barré; marraine, Françoise Poirier (3 janvier 1651); — d'Armand, fils de Bertrand Reneaulme, marchand; parrain, Armand Leclerc, et marraine, Anne André, fille de M. le lieutenant-général au siége particulier de Beaugency (17 octobre 1651); — de Nicole, fille de Vincent Desouches; parrain, honorable homme Antoine Chicoisneau, maître de la poste de Saint-Laurent-des-Eaux; marraine, honnête femme Jeanne Fontaine, femme de François de Saint-Ellier, chirurgien (21 décembre 1651); — de George, fille de noble homme Isaac Poirier et de Marie Galle; parrain, noble homme Georges Touchin, sieur de la Gridonnière; marraine, Françoise Galle, femme de noble homme Gentien Bougne, sieur de Rouchevreux (11 avril 1652); — de Louis, fils de Michel Caillard; parrain, messire Mathurin Betton, prêtre, desservant le bénéfice de Saint-Laurent-des-Eaux; marraine, [illegible] Lesourd, [illegible] (13 juillet 1652); — de Marie, fille de Jean Mezard; parrain, Vincent Rubline, sieur de la Forest (24 avril 1653); — de Claude, fils [illegible] et de Marie Leclerc; parrain, honorable homme maître Claude Coüet, notaire royal à Orléans; marraine, Marie Pinsart, veuve de feu honorable homme Claude Havet, marchand à Orléans (15 mai 1653); — [illegible] Pinault; parrain, messire Michel Cabaret, prêtre, curé de céans; marraine, Marie Lenostre (1er octobre 1653); — de Claude Belleteste; parrain, honorable homme Claude de Heere; marraine, honorable demoiselle Marguerite Bernard (12 novembre 1653); — de Nicolas, fils d'Isaac Poirier; parrain, maître Thomas Poirier, greffier de l'élection à Beaugency; marraine, demoiselle Anne de Villepelée (20 septembre 1654); — de Marie, fille de François de Saint-Ellier; parrain, honorable homme Pierre Angran, écuyer, sieur de Fonpertuis (1er octobre 1655); — de François-Emmanuel, fils de Bertrand Reneaulme; parrain, François de Rostaing, comte de Bury, premier chambellan de Son Altesse Royale; marraine, Marie Barberousse (29 décembre 1656); — de Louis, fils de François de Saint-Ellier; parrain, Louis Lesourd, sieur du Buisson; marraine, Marie Lesemellier, fille de noble homme Philippe Lesemellier, lieutenant en l'élection de Beaugency [illegible] — [illegible] de Saint-Ellier, maître chirurgien; parrain, noble homme Louis Gourdineau (15 juin 1658); — de Louis, fils d'Isaac Poirier, sieur du Verger; parrain, noble homme Anne André, conseiller du Roi et de Son Altesse Royale, lieutenant général criminel à Beaugency; marraine, Marguerite Ledagre, femme de Louis Poirier de la Garenne (20 avril 1659); — de Louis, fils de Louis Le Sourd, sieur du Buisson; parrain, Nicolas Deloynes, conseiller du Roi, élu à Beaugency; [illegible] Caillard; parrain, noble personne Bénigne de Villepelée; [illegible] — de Madeleine, fille de Louis Lesourd, sieur du Buisson; parrain, Thomas Langlois, sieur de Beauregard; marraine, dame [illegible] — [illegible] Anne du [illegible] (22 avril [illegible]); — [illegible]

de noble homme Louis Lesourd du Buisson; parrain, noble homme messire Étienne Costé, conseiller du Roi et élu en l'élection de Beaugency; marraine, demoiselle Madeleine Raoul (11 janvier 1664); — de Bénigne, fils de Louis Lesourd du Buisson; parrain, Charles de Villepellée, sieur du Pré, coureur de vin de Son Altesse Royale; marraine, dame Madeleine Hazon (17 janvier 1665); — d'Anne, fille d'honorable homme Nicolas Deville; parrain, Jean, fils de Pierre Blanchet, vivant conseiller du Roi en ses conseils, prévôt provincial du comté de Blois et duché de Vendômois; marraine, Anne de Villepellée (14 juin 1665). — Visa de l'archidiacre de Sologne, Guérineau (30 août 1665). — Inhumation dans l'église, de feu Madeleine Besnard, femme de noble homme Lesourd, sieur du Buisson, âgée de trente ans (6 septembre 1666). — Baptême de Jean, fils de Jean Gareau; parrain, honorable homme Octave Locatel, sieur de Latavant; marraine, honorable femme Marguerite Rabot (12 décembre 1666). — Visa de Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, avec une note en latin portant que le curé devra faire signer les parrains et marraines au bas de chaque certificat de baptême ou indiquer s'ils ne savent signer; il devra également folioter le registre (14 octobre 1667). — Noms de ceux qui ont reçu le sacrement de confirmation de l'évêque d'Orléans le 14 octobre 1667 en l'église de Saint-Laurent-des-Eaux : 78 hommes, 101 femmes. Le nom de « Pasquière » Grimault a été changé en celui de « Marie ». — Visa du curé de Tremblevif, délégué par l'archidiacre de Sologne (20 octobre 1667). — Inhumation de Michelle Boutier, veuve de Michel Gravier, dans l'église, devant l'autel Notre-Dame, hors les balustres (25 novembre 1670). — Mariage de Louis Durand, notaire royal à Thoury-en-Beauce, avec Anne-Marie Reneaulme, veuve d'Henri Dutertre, notaire royal à Thoury-en-Beauce (12 janvier 1671). — Inhumation : dans l'église, devant l'image Notre-Dame, hors les balustres, de Vincent Rubline, âgé de 75 ans (14 avril 1671); — dans le chœur, proche la chapelle Notre-Dame, de François Pinault (18 juin 1671); — devant l'autel de Saint-Sébastien, hors les balustres, de Marianne, fille de Pierre Pinault, âgée de trois ans (25 août 1671). — Mariage de Georges Leprince, procureur en Parlement, demeurant à Paris, avec Marie, fille de Symphorien Fréret (15 novembre 1671). — Inhumation de Nicole Tauvin, veuve de Florent Desouches, en la chapelle de Saint-Jacques, devant l'autel (29 mars 1673). — Baptême de Marguerite, fille de Nicolas Delabarre; parrain, maître Gabriel-Jacques Rigault, directeur des aides et domaines de l'élection de Beaugency; marraine, Marguerite Boulais (29 mars 1673). — Bénédiction de la grosse cloche de la tour, nommée Marie par honnête homme Claude Mauger, marchand de bois, demeurant en son lieu de Lormois, et dame Marie de la Pierre, femme d'Octave Locatel (14 juillet 1673). — Bénédiction de la petite cloche de la tour, nommée Alexandre par honnête homme Alexandre Guilly, huissier royal en la maréchaussée générale d'Orléans, et dame Yolland Regnault (14 juillet 1673). — Baptême de Louis, présenté par Marie Caillarde, sage-femme, et que Françoise Blandin, dame du Cygne, sa mère, a déclaré être fils naturel de Louis Lesourd, sieur du Buisson (10 juillet 1673). — « Registre pour la confrairie du Très Saint-Rosaire, estably en cette église de Saint-Laurent-des-Eaux, par le R. P. Dominique Talvastz, sous-prieur des R. P. Jacobins d'Orléans le XXVIe jour de may l'an 1647 ». — Catalogue des ecclésiastiques qui se sont mis sous les auspices de la Très Sainte Vierge Marie, mère du Clergé : messire Jacques Ferré, prêtre, curé et directeur de cette confrérie; messire Michel Guittier; messire Louis Chevallier; messire Michel Cabaret, curé et successeur du susnommé. — « Catalogue de tous les dévots habitans de cette paroisse et autres lieux qui, pieusement et confidemment, se sont mis en la protection et sauvegarde de la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, afin que par ses suffrages envers son bien-aimé fils ilz obtiennent la grace d'imiter ses sainctes vertus d'humilité, pureté, charité, patience, bénignité, avec une entière résignation à la volonté de Dieu, et parfaite contrition, et détestation des péchez commis. Amen. » Trésorier : Baptiste Calle; sacristines : Catherine Poivrier et Marguerite Rabot; 233 membres inscrits, dont le plus grand nombre se compose de femmes. — « Mémoire de ceux qui ont esté inhumés depuis la venue des gens de guerre, lesquels sont venus à Saint-Laurent-des-Eaux le 16 mars 1652, dont le papier des mariages et celuy des trépassez ont esté perdus. » — Membres de la confrérie de Saint-Hubert : 43 membres et leur famille. — Baptême de Louis, présenté par la sage-femme, et que Marie Gareau, sa mère, a déclaré être des œuvres de Louis Lesourd, sieur du Buisson (17 janvier 1674). — Inhumation dans le cimetière, proche l'église, de Charles Rousseau, cuisinier aux Trois-Mores (5 mai 1674). — Inhumation au cimetière de Saint-Germain : d'Étienne Michel, de la paroisse de Saint-Ouen de Rouen, décédé en l'Hôtel-Dieu de ce lieu, après six semaines de maladie (1er octobre 1674); — de Jean Poitevin, âgé de 35 ans, de la paroisse de Thouars-en-Poitou, décédé à l'Hôtel Dieu après trois semaines de maladie (13 mai 1674). — Inhumation dans l'église, d'Alexandre, fils d'Alexandre Guilly, archer en la maréchaussée d'Orléans (16 août 1674). — Baptême d'Ursule, fille de maître Louis Durant (20 décembre 1674).

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

1675-1688. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès. — Baptême : de Barthélemy, fils de Charles Dreux ; parrain, maître Barthélemy de Rollinde, capitaine de dragons du régiment de monsieur le Dauphin (22 mars 1665) ; — de Raimond, fils de Vincent Blineau ; parrain, Raimond Texier, dragon de la compagnie de monsieur de Rolinde, capitaine dans le régiment de monseigneur le Dauphin (27 mars 1675). — « Le dimanche 21 avril 1675, ont esté portés à l'église par noble homme messire Barthélemy de Rollinde, escuyer, capitaine au régiment des dragons de monseigneur le Dauphin, et par Tiennette Bizieux, femme du sieur Guilly, hoste de l'Image de Saint-Laurent, Louis Galafray, âgé de dix ans, natif de la ville de Nisme, élevé dans la religion prétendue réformée, et dragon tambour dans la compaignie, et Henri Helfrit, de la ville de Pomelance, en Allemaigne, luthérien de profession, aagé de seize ans ou plus, ausquelz avons suppléé les cérémonies du saint baptême, après avoir volontairement et de leur plein gré abjuré entre nos mains lesdites hérésies, juré sur les Saints Évangiles de suivre et embrasser la foi catholique, apostolique et romaine dans tous les points et articles que la sainte Église romaine nous enseigne, et prié leur vouloir donner l'absolution de leurs hérésies et les introduire au giron de l'Église, ce que nous leur avons accordé, suivant le pouvoir qui nous en a été donné par monseigneur l'Évesque d'Orléans, en date du 14 du courant..... et fait en présence dudit sieur de Rollinde, parrain, et ladite Bizieux, marraine, de Simon Landais, prêtre vicaire, de Bertrand Gigoisneau, maistre d'eschole, etc. » — Inhumation dans l'église, devant l'autel de Notre-Dame, de Marie Reneaulme, âgée de 26 ans, femme de Louis Durant, hôte des Trois-Rois (23 décembre 1675). — Mariage de Louis Durant avec Yolland Regnault, fille de feu honorable homme Jean Regnault, marchand à Orléans (3 août 1676). — Inhumation de Martin Monteron, de la paroisse de Saint-Georges, diocèse de Lyon, « mort d'une blessure fortuitement faite par une pièce de bois, et n'a vécu seulement que trois heures après » (16 octobre 1677). — Testament de Charlotte Nay, femme de Jean Mulpart, passé devant François Landais, vicaire : elle donne à la boite des Trépassés de Saint-Laurent la cinquième partie de ses propres, à charge d'un service (17 octobre 1677) — Inhumation de Charlotte Nay, âgée de 24 ans (19 octobre 1677). — Baptême d'André, fils naturel d'André Harbault, serviteur de Bertrand Reneaulme, maître des Trois-Rois, et de Marie Huleau, ainsi qu'il nous a été affirmé par Martine Herpeux, sage-femme, qui a déclaré que dans les plus grandes douleurs de son accouchement, Marie Huleau avait toujours dit que c'était du fait dudit Hurbault (14 mai 1678). — Inhumation dans le [illegible] de l'église, proche la sacristie des gagers, d'Antoinette Blanchet, veuve de défunt Michel Guy, et mère de maître Jacques Guy, curé de ce lieu, âgée de 80 ans [illegible] 1678). — Visite de l'Évêque d'Orléans, P. du Cambout de Coislin, au cours de sa visite (jeudi 17 avril 1681). — Noms des hommes et femmes qui ont reçu la confirmation : 232 hommes, 173 femmes. — Baptême : d'Anne-Marguerite, fille de Jacques Mauger, marchand ; parrain, François [illegible], conseiller du Roi, président en l'élection de [illegible] ; marraine, Anne-Marguerite Coquille, fille de François Coquille, conseiller du Roi, receveur des tailles à Beaugency (19 mai 1682) ; — d'Antoine Blondin ; parrain, maître Antoine Viauld, sieur de Villeneufve, maître chirurgien ; marraine, dame Perrine de la Brethonnière (26 janvier 1682) ; — de Marie, fille de Sylvain de Saint-Ellier ; parrain, Antoine Dubois, écuyer, seigneur de Riancour, conseiller du Roi et de Son Altesse Royale, subdélégué de monsieur l'intendant et garde-marteau aux eaux-et-forêts du comté de B[illegible] ; marraine, [illegible] Marie Mathagon, fille de feu maître Louis Mathagon, conseiller du Roi, élu à [illegible] (10 mars 1682). — Inhumation d'Octave Locatelle, chirurgien et opérateur, âgé de 40 ans (23 juin 1682). — Mariage [illegible] François Mauger, veuf, marchand bourgeois à la Ferté, avec Anne-Marie de la Pierre, veuve, en présence de François Landais, procureur au duché de La Ferté, de monsieur Dugoin, de noble homme Jean de la Pierre, officier, garde-général des eaux-et-forêts du Roi dans toute l'étendue de l'Ile-de-France, d'Octave Locatel, etc. (14 septembre 1683). — Baptême de Jacques, fils d'Octave Locatel, marchand ; parrain, honorable homme Jacques Delarasse, sieur de la Neuville et d'Auterive, receveur du domaine de Son Altesse Royale au comté de [illegible] (3 octobre 1683). — Inhumation [illegible] valet [illegible] qui l'avait blessé en passant [illegible] Trois-Mores » (14 mai 1684). — Baptême de Jean-Baptiste, fils de noble homme Jean-Baptiste Sourgeron ; parrain, Philippe Bénard, receveur du chapitre de messieurs de Cléry ; marraine, Anne Tuillier, dame de l'Autruche de Cléry (20 décembre 1684). — de Jean-[illegible], fils de René Angbault ; parrain, noble homme [illegible], maître de poste ; marraine, Madeleine [illegible] 168[illegible]. — Inhumation d'un pauvre [illegible] qui a été trouvé moribond dans le grand [illegible] (20 juillet 1686). — Baptême de François, fils naturel de Louise Jouar et de François [illegible], qui [illegible] pour son enfant (3 août 1687). — Mariage de [illegible]

et de Louise Jouar; les épousés ont reconnu François, pour leur enfant légitime, et ledit enfant a été porté à l'église et a assisté à leur mariage (12 août 1687). — Inhumation de Bernard Duffaur, bourgeois de la ville d'Auch, âgé de 80 ans, surpris par la maladie (31 octobre 1687). — Testament passé devant Symphorien Fréret, curé, par Marie Vigreux, femme de Guillaume Cabour, laboureur, demeurant à la métairie de Lormois : elle donne 5 l. à l'église de Saint-Laurent (31 janvier 1688). — Inhumation de Marie Vigreux, âgée de 35 ans (3 février 1688). — Testament passé devant S. Fréret, curé, par André Dreux, garçon vigneron : il donne à la fabrique de l'église un quartier de vigne à charge de trois messes par an (6 novembre 1688). — Inhumation dans l'église d'André Dreux, âgé de 4[illegible] ans (11 novembre 1688).

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 1[illegible] feuillets, papier.

1688-1700. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès, testaments. — Testament passé par-devant Symphorien Fréret, curé de Saint-Laurent-des-Eaux, diocèse d'Orléans, par Jean Hérault, âgé de 23 ans, valet chez Jean Lablée, laboureur à Sablet : il donne à l'église 8 l. pour être employées « à avoir une custode d'argent pour porter le corps de Notre-Seigneur aux malades de la paroisse » ; il donne à Jean Lablée, laboureur, la part qui lui revient dans une créance de 200 l., et un septier de terre ensemencé, à charge d'acquitter ses frais de service et d'inhumation ; il lui donne également ses coffre, meubles et habits (11 janvier 1688). — Baptême : d'Étiennette, fille d'Antoine Cornu ; parrain, monsieur Pierre Parmentier ; marraine, madame Judith Malassise (6 juillet 1689) ; — d'Anne, fille de Jean-Baptiste Surgeron ; parrain, Louis Besnard ; marraine, Madeleine Lesourd (17 février 1690) ; — de François, fils d'Octave Locatelle ; parrain, François Calles, sieur de la Roche ; marraine, dame Anne Besnard (20 mars 1690). — Inhumation de Pierre Peigné, âgé de 30 ans, et de Pierre, son fils, âgé de six ans, décédés tous deux le même jour, le père à midi et le fils à cinq heures (8 mai 1690). — Mariage de Charles Lhostellier, de la paroisse Saint-Laurent de Beaugency, avec Madeleine Lesourd (31 juillet 1690). — Baptême : de Louise, fille de René Angibault ; parrain, Martin Buxière, contrôleur général des aides de Beaugency ; marraine, dame Louise Reneaulme (23 avril 1691) ; — de Jacques, fils de Jacques Piau ; parrain, Jacques Jarrijou, maître chirurgien ; marraine, Louise Reneaume (9 juillet 1692). — Testament de Sylvaine Fresnay, âgée de 50 ans, portant donation de ses meubles à l'église (16 janvier 1693). — Inhumation dans l'église de Louis Lesourd, âgé de 50 ans (29 mai 1693). — Inhumation d'un jeune homme de 30 ans décédé à l'hôpital de ce lieu, qui disait être d'Avignon et aller à Tours pour travailler en soie (26 septembre 1693). — Inhumation de feu maître Urbain Fouret, prêtre, vicaire de Saint-Laurent, âgé d'environ 53 ans, en présence de maître Louis Lesourd, prêtre du diocèse, de maître Symphorien Fréret, curé de Saint-Laurent, etc. (13 décembre 1693). — Baptême : de Marie-Anne, fille de Michel Caillard ; parrain, noble homme François, écuyer, marquis de Torcy ; marraine, Marie-Anne Lesourd (15 février 1694) ; — de Marie, fille de Jean Lablée ; parrain, noble homme Jean Dubreuil ; marraine, Marie-Anne Lesourd (22 février 1694). — Mariage de Jacques Charpentier, de la paroisse de Saint-Cyr-Semblecy, avec Marie Frou, en présence de monsieur Faroux, sous-gouverneur des pages de la chambre du Roi, etc. (6 février 1694). — Baptême de Louise, fille d'André Hurbault ; parrain, Georges Leprince, prieur de Notre-Dame de Nozière ; marraine, Louise Reneaulme (22 juillet 1693). — Testament d'Urbain Fouret, prêtre, vicaire de Saint-Laurent : « veut et ordonne son corps être mis en sépulture au pied de la croix du cimetière ; déclare que les meubles ci-après dénommés, savoir : un lit de plume garni de sa paillasse, couverture de plisse, charlit et de son tour de lit qui est de serge blonde, six plats d'étain tant grands que petits, onze assiettes d'étain, une pinte d'étain, deux salières, deux poîlons, un de fer et un d'airin, une poisle, deux coffres, sept draps, trois nappes et sept serviettes, appartiennent à la dame Michel Fouret, veuve de Jean Robert » ; donne à ladite Michelle Fouret tout le vin qui est dans la cave, et un muid de froment (11 décembre 1693). — Mariage de Jacques Leleu, maître chirurgien, avec Marguerite Vaché (29 juin 1694). — Inhumation dans l'église, de Louise Hardouin, âgée de 60 ans (25 août 1694). — Mariage d'honorable personne François Sartre avec Marie-Anne Lesourd, fille de feu noble homme Louis Lesourd (24 novembre 1694). — Inhumaion dans l'église, de Jean-Baptiste Sourgeron (25 avril 1695). — Mariage d'honorable homme Jean Gaullier avec Catherine Durant, fille d'honorable homme Louis Durant (7 novembre 1695). — Baptême : de François, fils de noble homme François Sartre, forestier du bois de Briou ; parrain, Louis Lesourd, prêtre ; marraine, Louise Reneaulme (20 février 1696) ; — de Louise, fille d'Aignan Leprestre ; parrain, Samson Legallais, prêtre, vicaire de Saint-Laurent ; marraine, Louise Reneaulme (29 avril 1696) ; — de Jeanne, fille de Jean Biron, brigadier dans la compagnie de Gillière, et d'Anne Doury ; parrain, Claude-Jacques Thomas de Frémynval, cornette dans ladite compagnie ; marraine, Jeanne Pommier, marchande (16 décembre 1696) ; — d'Onésime, fils de Sylvain Chocanet ; par-

rain, Onésime Ostance, maréchal-des-logis de la compagnie de Gilliers; marraine, Agnès Dory (19 mars 1697); — d'Amable, fille de Pierre Lethrone; parrain, Samuel Pigousse, « précepteur des enfans de cette paroisse » (19 octobre 1697); — de Louis, fils de François Rotier; parrain, honorable homme Louis Mathagon, sieur de la Motte; marraine, Louise Reneaulme (4 janvier 1698); — de Marie-Angélique, fille de François Perrin; marraine, noble dame Angélique Crespin, veuve de messire Jacques Engrand, vicomte et seigneur de Fontpertuis, conseiller au Parlement de Metz; parrain, messire Antoine Duchon, écuyer, baron de Mézières, maître des eaux-et-forêts du comté de Beaugency (17 août 1698); — de Laurent, fils de Marcel Chamberry, de Noyon en Picardie, et d'Élisabeth Lerougeault, son épouse, accouchée à l'Hôtel-Dieu de céans; parrain, Pierre Joisneau, lieutenant d'infanterie (25 octobre 1698). — Noms de ceux qui doivent communier en 1697 : garçons, 18, de 12 à 17 ans; filles, 11, de 12 à 16 ans. — Bénédiction de deux cloches, dont l'une a été nommée Laurent par messire Jacques Sarrebourse, notaire royal et greffier des eaux-et-forêts de la maîtrise de Beaugency, et demoiselle Louise Bégon, épouse de noble homme messire Clément Benoist, conseiller du Roi et de Son Altesse Royale, prévôt de Beaugency, et l'autre, Madeleine par honorable homme Bertrand Reneaulme, maître des Trois-Rois de Saint-Laurent-des-Eaux, et Madeleine Hazon, veuve de feu noble homme Jean de la Pierre, sieur des Charières, en présence de Jacques Brisson et Bertrand Levêque, gagers (27 août 1699). — Inhumation dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, d'un étranger de Fribourg, sur les frontières d'Allemagne, compagnon menuisier (17 septembre 1699).

GG. 8. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets, papier.

1700-1719. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès. — Baptême : de Thérèse, fille de Louis Lablée : parrain, honorable homme Bertrand Reneaulme, « marchand hôtellier ; mareine, la sœur Anne Chesneau, maîtresse d'échole » (13 février 1701); — de Marie, fille d'Etienne Adam : parrain, maître Henri Gaullier, lieutenant, demeurant à Chaumont ; marraine, demoiselle Claude Durand (20 mai 1701). — Inhumation, dans le chœur de l'église, de feu maître Symphorien Fréret, curé de cette paroisse, âgé de 58 ans (31 mai 1701). — Inhumation : de feu Sylvain Sauvage, âgé de 12 ans, trouvé mort dans la grange de la métairie du Petit-Rondis (1er novembre 1701) ; — d'Henri Goud, âgé de 22 ans, n'ayant pu recevoir le saint-viatique, pour cause d'une toux continuelle (20 décembre 1701) ; — de Christophe Mézard, maître charpentier (2[illegible] 1701). — Visa de Pierre du Cambout, cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, grand-aumônier de France : le curé devra avoir pour chaque année un registre paraphé au commencement et à la fin par le [illegible] ; il devra dresser une liste de ceux qui ont [illegible] de confirmation (21 [illegible] 170[illegible]). — Inhumation de [illegible] Ganier, n'ayant pu communier, pour avoir été surpris de léthargie (4 octobre 1702). — Baptême d'Anne, fille de René Berthe : parrain, [illegible] Dauphin (3 décembre 170[illegible]). — « [illegible] qui ont été confirmez par Son Eminence Monseigneur le cardinal de Coislin en la paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux, le 21 may 170[illegible] [illegible] nombre de Nouan-sur-Loire [illegible]. — [illegible] Hubert, marchand, [illegible] Vendômois, avec Anne Sourgeron, fille de feu Jean-Baptiste Sourgeron, vivant maître de postes (17 juin 17[illegible]). — Baptême d'un enfant trouvé exposé proche le portail du cimetière, et nommé [illegible] 170[illegible]. — Inhumation de Jacques L[illegible] Jacques Leleu, hôtelier des Trois-Maures, et de Françoise Guérin, ci-devant servante dudit Leleu (8 septembre 1705). — Inhumation d'un valet de [illegible] chez madame la veuve [illegible] a dit se nommer Pierre Valade, de la paroisse de Saint-Benoist, à sept lieues de [illegible] ans (5 octobre 1705). — Inhumation dans le cimetière de l'hôpital, d'un pauvre [illegible] mais qui a dit seulement qu'il était Basque de [illegible] de Galice, âgé de vingt-cinq ans (20 septembre 1706). — Inhumation dans l'église : de dame Perrine Brethonnière, femme de Bertrand Reneaulme, [illegible] âgée de 60 ans (12 février 1707) ; — [illegible] veuve de feu honorable homme George Leprince, procureur en la cour de Parlement à Paris, âgée de 67 ans (21 février 1707). — Baptême d'Etienne, fils naturel de Marie Bineau, servante de la veuve [illegible] présence de maître Clément Benoist, conseiller du Roi, lieutenant général de police [illegible] vacance de la charge de lieutenant particulier, qui nous a dit que l'enfant est provenu des œuvres de Bertrand Belleteste, suivant la déclaration faite par Marie Bineau contenue au procès-verbal [illegible] (26 avril 1707). [illegible] pour l'année 1707 [illegible] baptêmes, mariages et sépultures [illegible] ce [illegible] juin 1707 [illegible]. — [illegible] feu François [illegible] demeurant depuis longtemps à [illegible] cette paroisse [illegible] mort subitement [illegible]

1707). — Inhumation de Mathurin Doublet, cuisinier en la maison où pend pour enseigne l'image de Notre-Dame, âgé de 38 ans (24 juillet 1707). — Baptême : de Jean-Baptiste, fils de Noël Gallet : parrain, Jean-Baptiste Sartre, officier de Monsieur le duc d'Orléans à Saint-Laurent-des-Eaux ; marraine, Louise Reneaume (5 septembre 1707) ; — de Madeleine, fille de Jean Chipon : parrain, Jacques Jarrijon, chirurgien (10 mai 1708). — Inhumation : de Jean Preschereau, âgé de 18 ans, n'ayant pu recevoir l'eucharistie, à cause d'un vomissement continuel (2 juillet 1708) ; — de Martine Chur, fille de Mathias Chur et Catherine Mullerin, allemands de l'évêché de Worms, âgée environ d'un an et demi, passant sur cette paroisse (4 novembre 1708) ; — d'un pauvre passant mort subitement dans la grange de la métairie de Fains-Brûlé ; — de Pierre Collon, de la ville de Melle en Poitou, âgé de 20 ans, mort subitement pour avoir été écrasé par des chevaux, étant postillon de l'équipage de monsieur le marquis de la Cote, lieutenant du Roi en Poitou (14 janvier 1709). — Inhumation : de Marie Béreau, femme de Sylvain Chéret, âgée de 35 ans, n'ayant pu recevoir que le sacrement de pénitence, pour avoir été suffoquée d'une esquinancie (23 février 1709) ; — de Pierre, fils de François Carré, ayant reçu seulement le sacrement d'extrême-onction, pour avoir été muet depuis sa naissance (28 mars 1709); — de François Pinault, âgé de 17 ans, trouvé mort en la métairie de la Croix (2 octobre 1709); — de Philipppe, fils du sieur Philippe Hubert du Verger, officier au grenier-à-sel de Vendôme, âgé de vingt mois (5 janvier 1710). — Baptême d'Octave, fils de Pierre Denevers : parrain, Octave Locatelle, maître chirurgien (24 février 1710). — Inhumation : de Pierre Genty, âgé de quinze ans, pauvre passant, originaire de la paroisse de Saint-Claude-lès-Blois, trouvé mort dans la grange de la métairie de Vausselle (19 mai 1710); — de Catherine, fille de feu René Quartier, et de Madeleine Marchand, pauvre passante, âgée d'environ cinq ans (13 juillet 1710); — de Françoise Lablée, femme d'Étienne Simonneau, âgée de 30 ans, n'ayant pu recevoir que le sacrement d'extrême-onction, pour avoir été subitement attaquée d'un accès d'apoplexie (5 octobre 1710); — de Marie Champenois, veuve de René Prou, âgée de 45 ans, n'ayant pu communier, à cause d'une inflammation de gorge qui ne lui permettait pas d'avaler (18 novembre 1710); — de Madeleine, fille de Jean Belamy, maître-chirurgien à Beaugency, âgée de quatre mois (21 décembre 1710); — de Jacques Jarrijon, maître-chirurgien, âgé de 46 ans (25 décembre 1710); — d'un pauvre passant qui a été trouvé noyé dans le rû de Grandchamp, de la ville de Rennes en Bretagne (12 août 1711); — de Madeleine Hazon, veuve en dernières noces de feu Jean de la Pierre, garde-général des eaux-et-forêts en l'Ile-de-France, âgée de 84 ans (21 août 1711). — Baptême d'Alexandre, fils de Jean Bruneau : parrain, Isidore-Alexandre-Jean-Antoine Delpech, fermier du domaine de Beaugency ; marraine, Louise Reneaume (26 août 1711). — Inhumation, dans le cimetière de l'hôpital, de Joseph, âgé de deux ans, fils de René Malvau et de Marie Leclerc, pauvres passants, du diocèse de Tours, près de Montbazon (29 octobre 1711); — de Marie Auberge, femme de Clément Loiseau, âgée de 30 ans, ayant reçu seulement le sacrement de l'extrême-onction pour être tombée subitement en convulsion *in partu* (7 janvier 1712). — Mariage : d'Aignan Sergent, marchand, bourgeois, de la paroisse de Saint-Paterne d'Orléans, avec Louise, fille de Bertrand Reneaume (11 janvier 1712); — de Jean-Baptiste Calles, sieur du Verger, homme veuf, de la paroisse de la Ferté-Saint-Aignan, avec Marie, fille de François Bussière, de cette paroisse (10 mai 1712). — Inhumation : de Marc Belleteste, berger en la métairie de Joubert, âgé de quinze ans, trouvé mort subitement dans la bergerie dudit lieu (18 septembre 1712); — de Marie Langlois, femme d'Isaïe Auberge, marchand hôtelier au Dauphin (14 décembre 1712); — de Jacques Chiquain, pauvre passant, demeuré malade à l'hôpital, âgé de 58 ans, en présence d'André Jetton, gardien de l'hôpital (20 décembre 1712). — Mariage d'Octave Locatelle avec Madeleine Langlois, veuve de Bertrand Pissonnet (27 février 1713). — Inhumation d'un pauvre passant, dont on ne sait pas le nom, mais que l'on dit être de Romorantin, cardeur de profession, âgé de 30 ans, trouvé étendu le long du grand chemin et sans parole (17 avril 1713). — « Louis-Gaston, par la grâce de Dieu évêque d'Orléans, veu le présent registre, ordonnons qu'à l'avenir le curé aura soing de mettre les dattes des actes en touttes lettres et non en chiffres et qu'il fera mention du jour de la naissance des enfants. Donné à Saint-Laurent-des-Eaux dans le cours de notre visite, le mardy seizième jour d'octobre mil sept cens quatorze. » — Inhumation d'un enfant inconnu, âgé de dix ans, trouvé mort dans la grange de la métairie de Chaffin (7 mars 1715). — Baptême de Catherine, fille d'une pauvre femme passante qui est accouchée aux environs de la métairie de Chaffin, qui a dit se nommer Catherine Desnoues, âgée de 27 ans, originaire de Châteaudun, demeurant en dernier lieu dans la paroisse de Notre-Dame de Recouvrance de la ville d'Orléans, et qui a déclaré que cet enfant n'est pas légitime, mais seulement naturel (18 avril 1715). — Baptême : de Joseph, fils Bertrand Genty ; parrain, Joseph Druillettes, lieutenant au régiment royal ; marraine, Anne-Victoire Mélizent, femme du sieur Jean Boullenois (7 juin 1715); — de Marie-Louise, fille de François Blondin : parrain, Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste ; marraine, dame

Louise Belamy, femme du sieur Antoine Viauld (4 juillet 1715). — Mariage de Jean Renault, natif de la paroisse de Belleville, diocèse de Paris, cavalier au régiment royal, compagnie de Vertrieux, homme veuf, avec Charlotte Renault, native de la paroisse de Buvraine en Picardie (Beuvraignes, canton de Roye (Somme), en présence de Jean-Baptiste Dulailas et Jean de Reche, brigadiers en ladite compagnie, etc. (2 septembre 1715). — Baptême d'Aignan-Laurent, fils de Nicolas Lenormant, marchand à Blois, et de Thérèse Boillève, qui en passant est accouchée dans cette paroisse; parrain, Jean-Aignan Desfriches; marraine, Marie-Anne Boillève (16 décembre 1715). — Inhumation dans l'église, de madame Anne Bénard, veuve de défunt le sieur Jean-Baptiste Sourgeron, maîtresse de poste en cette paroisse, âgée de cinquante-six ans, en présence de Jean-Baptiste Sourgeron, son fils, de Louis Bénard, son frère, des curés de la Ferté, Saint-Cyr-Semblecy et de Crouy, de Louis le Sourd du Buisson, chanoine de Meung, etc. (21 avril 1716). « Fuit illa supradicta domina singulari pietate insignis, integritate ac suavitate morum conspicua, in pauperes et in ecclesiam Dei munificentissima. » — Mariage de Jean Mathieu, fils de feu Louis Mathieu, avec Marguerite, fille de feu Bertrand Pissonnet (7 juillet 1716). — Baptême de Louise, née du prétendu mariage d'Antoine Loyau et Andrée Thilier, pauvres passants, duquel mariage ils n'ont aucun acte valable, laquelle Andrée Thilier est accouchée en la métairie du Verger (30 août 1716). — Catalogue de ceux et celles qui ont été confirmés par l'évêque d'Orléans en la paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux, le 16 octobre 1714 : 206 personnes. — Inhumation d'un soldat passant qui a été trouvé mort subitement sur le grand-chemin, au-delà du ruisseau de Chaffin, dont nous ne savons ni le nom, ni l'âge, ni le pays, en présence de maître André Gitton, gardien de notre hôpital, etc. (15 juin 1718). — Baptême de Pierre, fils naturel d'Anne Ménard, pauvre passante, dont le père est inconnu, laquelle est accouchée dans la grange de la métairie de l'Hôtel-Dieu des Champs, et nous a dit être de la paroisse de Valençay (13 août 1718).

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1719-1739. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès. — Mariage de François Py, d'Orléans, avec Anne-Victoire Mélizan, veuve de Jean-Baptiste Boullenois (23 février 1719). — Baptême de Louis-Joseph, fils de François Py et de Victoire Mélizan ; parrain, Louis-Joseph Verdier de Massilian (2 mai 1719). — Inhumation de René Guédon, menuisier, natif de Laval, âgé de [illegible] ans (22 août 1719). — Inhumation de Simon [illegible], de la ville d'Angers, mort subitement dans la grange de la métairie de Chaffin, âgé de [illegible] ans (10 octobre 1719). — Inhumation dans l'église, de dame Claude Vaillant, veuve de feu François Bussière, marchand à Orléans, âgée de 80 ans, en présence de Pierre Bussière, curé de cette paroisse, son fils, de Jean-Baptiste Calles, son gendre, des curés de Muides, Saint-Cyr-Semblecy, la Ferté-Saint-Aignan et de monsieur Lesourd, chanoine de Meung (1er décembre 1719). — Inhumation de Louis Menaut, âgé de 22 ans, demeurant ordinairement en la paroisse du Vivier proche Blois, « lequel a eu le malheur de tomber dans la rivière de Loire, deux lieues au-dessus d'Orléans il y a environ cinq semaines et auroit été pesché vis-à-vis de notre presbitère » (1er février 1720). — Bénédiction de deux cloches de l'église, la grosse, nommée Laurent-Anne par François Py et Marie-Anne-Blandin, et la troisième, nommée Jeanne-Victoire par Jean-Baptiste Sourgeron et par dame Victoire Mélizan (2 juin 1720). — Inhumation dans l'église, de Léonard Cardinal, maître maçon, de la paroisse de Bessine, diocèse de Limoges, résidant dans celle-ci depuis trois mois, âgé de 70 ans, en présence de François Cardinal, son fils, etc. (1er juillet 1721). — « Le 1er novembre 1721, monsieur François Sartre, conseiller du Roi et de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans, Régent du royaume, garde-marteau de la maîtrise particulière des eaux-et-forêts de Beaugency, demeurant dans le bourg de cette paroisse, a fait présent à notre église d'un crucifix et six chandeliers d'argent, avec six bouquets artificiels dans chacun un pot, desquels il a destiné deux pour servir à l'ornement de l'autel de la Très-Sainte Vierge. » — Mariage de François Rantien, notaire royal à Bracieux, avec Anne Pissonnet, fille de feu Bertrand Pissonnet (5 mai 1722). — Baptême de [illegible], fils de [illegible] Callard : parrain, Michel Sartre des Chambres ; marraine, Marie-Anne Sartre de la [illegible] (8 juin 1722). — Inhumation dans l'église, de [illegible] (3 décembre 1722). — Baptême d'un enfant dont le père est inconnu, fils naturel d'une fille passante qui est accouchée dans l'hôtellerie des Trois-Marchands, laquelle a dit s'appeler Marie [illegible], fille de [illegible], maître [illegible], de la paroisse de Saint-Vincent de Tours, y demeurant, rue de la Sellerie (12 février 1723). — [illegible]

sentence, par nous, curé, soussigné. Signé : Bussière. » — Inhumation dans l'église, de Jules-César Sarrebource, fils de François Sarrebourre, procureur du Roi au siège des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, âgé de quinze jours (29 juillet 1723). — Inhumation de Michel Richard, maître maçon, du pays de Limoges, paroisse de Bessine, résidant dans notre paroisse depuis environ sept mois, âgé de trente ans, en présence de Jean Corderoy, Jean Bouier, Jean Ambroise, François Legrand, François Cardinal et Jean Richard, tous de la compagnie du défunt, qui ont dit ne savoir signer (7 novembre 1723). — Mariage de Jacques, fils de Georges Bretheau, marchand à Blois, avec Françoise, fille de Joseph Mélizan (8 février 1724). — Baptême d'un fils naturel de Marie Rabier, dont le père est inconnu (15 février 1724). — Visa de l'évêque d'Orléans dans le cours de sa visite épiscopale (29 août 1724). — Inhumation dans l'église, de Marguerite Pissonnet, femme de Jean Mathieu (7 décembre 1724). — Inhumation d'Élie Morin, âgé de 34 ans, garde du bois de Briou (22 janvier 1725). — Mariage de Toussaint Marcilly, fils de feu Christophe Marcilly, marchand-aubergiste à Beaugency, avec Jeanne Vacher, fille de feu maître François Vacher, notaire royal de la paroisse de Millançay (5 février 1725). — Inhumation dans l'église et dans l'enceinte de la chapelle de Notre-Dame, d'Octave Locatelle, maître chirurgien et hôtelier de cette paroisse, en présence de Madeleine Langlois, son épouse, etc. (7 avril 1725). — Inhumation de Jean Sourgeron, âgé de 41 ans (18 mars 1726). — « Le 26 avril 1726, messire Pierre Bussière, prêtre, curé de cette église, estant décédé, âgé de 58 ans...., son corps a esté inhumé dans la chapelle (et au costé de l'évangile) de la Sainte Vierge, en présence de messieurs les curés de Nouan-sur-Loire, de la Ferté-Saint-Aignan, de Lestiou, d'Avaray, du sieur prieur-curé de Lailly, de Jean-Baptiste Calles du Verger, son beau-frère, Pierre Bussière, son neveu, et autres. » (26 avril 1726). — Baptême de Jean-Jacques, fils de Jean Duhaneau, « tessier » : parrain, Jean-Jacques Bertheau-Duchesne, entrepreneur des ouvrages de Sa Majesté ; marraine, Anne Mazuray, de la paroisse de Saint-Germain d'Orléans (6 août 1726). — Inhumation de Pierre Massé, pâtre, âgé de cinquante ans (16 novembre 1726). — Baptême de Jacques-Sulpice, fils de Sulpice Luisset, vigneron; parrain, Jacques-Frédéric-Guillaume Grenouillas de la Bourie ; marraine, Marie Grenouillas de l'Epinois (27 février 1727). — Inhumation, dans l'église, de Jean-Baptiste Calles du Verger, âgé de cinquante-cinq ans (31 mars 1727). — Bénédiction de la deuxième cloche de notre église, nommée Marie-François, par messire François Levassor, seigneur du Bouchet, la Mothe et autres lieux, conseiller au bailliage et siège présidial d'Orléans, et par dame Marie Bégon de la Périne, épouse de Jean-Baptiste Grenolias de l'Épinois, seigneur de Chaffin et autres lieux, en présence de Michel Gauguin, prêtre, vicaire de cette paroisse, de Jean-Baptiste Grenolias de l'Épinois, de demoiselle Marie Grenolias de l'Épinois, d'Antoine Herbelin et Antoine Michelet, gagers (29 octobre 1727). — Inhumation de François, fils de Pierre Sarrebourse, greffier des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, âgé de huit mois (31 octobre 1727). — Baptême : de Jacques, fils de Jacques Besnard, maître de poste, et de Marie-Anne Blandin : parrain, Jacques Bertheau-Duchesne, entrepreneur des ouvrages de Sa Majesté ; marraine, Marie Grenolias de l'Épinois (21 décembre 1727); — de Marie, fille de Jean Belleteste, laboureur : marraine, Marie Bégon de la Périne, épouse de Jean-Baptiste Grenolias de l'Épinois, seigneur de Chaffin et autres lieux ; parrain, Michel Gauguin, prêtre, vicaire de cette paroisse (5 janvier 1728). — Inhumation dans l'église, de Jean Mathieu, sous-brigadier en la maréchaussée d'Orléans, établie à Saint-Laurent-des-Eaux, âgé de soixante ans, en présence de François Rentien, notaire royal à Bracieux, de Pierre Baudet, aubergiste des Trois-Maures, etc. (27 janvier 1728). — Inhumation de Jean-Baptiste Lenormand, pauvre mendiant, fils de François Lenormand, laboureur, âgé de 45 ans, originaire du diocèse de Coutances (20 février 1728). — Inhumation de Pierre, fils de Pierre Bellenoue, archer de la maréchaussée (18 mai 1728). — Baptême de Marie-Anne, fille de Jacques Besnard, maître de poste : parrain, Denis Dissingremelle, courrier ordinaire de la malle de Bordeaux ; marraine, Marie-Anne Chappe, d'Orléans (26 janvier 1729). — Inhumation de Pierre Larivière, de la ville du Mans, âgé de vingt-cinq ans (20 avril 1729). — Inhumation de Gabriel Pasquier, terrassier, du diocèse de Tours, âgé de vingt-trois ans (12 mai 1729). — Baptême : de Marguerite, fille de Pierre Léonard, maréchal : parrain, Jean-Baptiste Chauvin, ancien officier de la Reine de Pologne ; marraine, Françoise Mélizan, femme de Jacques Bertheau, entrepreneur des ouvrages de Sa Majesté (4 juin 1729); — de Jean, fils de Charles Desouches : parrain, Jean Renault, sous-brigadier de la brigade de Saint-Laurent-des-Eaux ; marraine, Charlotte Renaude, sa femme (1er décembre 1729); — de Marie-Anne, fille de François Dreux : parrain, Armand Tournois, cavalier de la brigade de Saint-Laurent-des-Eaux (2 janvier 1730); — de Louis, fils de Jacques Bertheau-Duchesne, entrepreneur à Saint-Laurent-des-Eaux : parrain, Michel Sartre des Chambres, capitaine forestier de la maîtrise de Beaugency et licencié-ès-lois ; marraine, Louise Belami, de cette paroisse (4 janvier 1730). — Inhumation dans l'église, de Marie-Anne, fille de Louis Baranger, procureur au bailliage d'Orléans, âgée de cinq mois,

en présence de Madeleine Leroy, veuve de Louis Mazuray, procureur au bailliage d'Orléans (3 février 1730). — Inhumation de Jacques Guichery, dit Cupidon, de la ville d'Orléans, garçon voiturier, âgé de quinze ans, décédé par accident en l'auberge du Dauphin (13 juin 1730). — Baptême : de Claude, fils de Florent Bidet, cavalier de la maréchaussée établie dans cette paroisse (20 juin 1730) ; — de Marie, fille d'Étienne Huet : parrain, Pierre Guillot, gardien de l'hôpital (26 juin 1730). — Inhumation dans l'église, de François Sartre, conseiller du Roi et de Son Altesse le duc d'Orléans, garde-marteau des eaux-et-forêts de la maîtrise particulière du comté de Beaugency, âgé de soixante-huit ans (13 juillet 1730). — Inhumation de Jean Vergne, mercier, âgé de trente ans, du pays d'Auvergne, décédé en la métairie du Grand-Geloux (17 août 1730). — Inhumation dans l'église, de Claude Lhotellier, meunier à la Motte, âgé de quarante-six ans (22 août 1730). — Baptême de François, fils de Toussaint Jamet, laboureur à la Sablonnière (4 novembre 1730). — Inhumation de Noël Guillot, âgé de vingt-deux ans, trouvé mort dans le bois de Briou (10 novembre 1730). — Inhumation dans l'église, de Charles Humery de la Bossière, conseiller du Roi et lieutenant en l'élection de Beaugency (27 novembre 1730). — Mariage de Claude Chedé, notaire et procureur à la Ferté, avec Madeleine Jamet, veuve de Pierre Guon, marchand en cette paroisse, en présence de Jacques Chedé, intendant de monseigneur le duc de la Ferté-Saint-Aignan, Pierre Baudet, aubergiste des Trois-Maures, Jean-Baptiste Chauvin, aubergiste du Dauphin, etc. (15 janvier 1731). — Inhumation de Charles Pelletier, âgé de soixante-six ans, tuilier au Goullet (11 février 1731). — Inhumation de Charles, âgé de quarante ans, trouvé mort dans le bois de Brion, après descente faite par les officiers des eaux-et-forêts du comté de Beaugency (9 avril 1731). — Baptême de Louise, fille d'Antoine Viauld, maître chirurgien : parrain, Michel Sartre des Chambres, avocat en Parlement, capitaine forestier de la maîtrise de Beaugency ; marraine, Marianne Lesourd, veuve de François Sartre, conseiller du Roi et garde-marteau de la maîtrise de Beaugency (3 mai 1731). — Baptême : de Françoise, fille de Charles Desouches, cavalier de la maréchaussée : parrain, Florent Bidet, cavalier de la maréchaussée ; marraine, Françoise Thomas, femme d'Armand Tournois, cavalier de la maréchaussée (23 juin 1731) ; — de Marie Françoise, fille de Charles Petit : parrain, François Sartre de la Barboire, conseiller du Roi, garde marteau du comté de Beaugency (24 juin 1731). — Inhumation dans l'église, de messire Jean-Baptiste Grenolias de l'Épinois, seigneur de Chaffin, âgé de quarante-sept ans (18 octobre 1731). — Mariage de François Sartre, sieur de la Barboire, licencié ès lois, conseiller du Roi et de Son Altesse Sérénissime monseigneur le duc d'Orléans, garde-marteau de la maîtrise particulière des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, fils de feu François Sartre, seigneur des fiefs et censives de la Barboire, le Verger, Giraudon et autres, aussi conseiller du Roi et de Son Altesse le duc d'Orléans, garde-marteau des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, de la paroisse de Saint-Pierre d'Orléans, avec Marie-Jeanne Grenolias de l'Épinois, dame de Chaffin, fille de feu Jean-Baptiste Grenolias de l'Épinois, écuyer, seigneur de Chaffin, de la paroisse de Saint-Pierre d'Orléans, en présence de Michel Sartre des Chambres, avocat en Parlement, capitaine forestier des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, Jean-Baptiste Sartre, sieur des Arennes, seigneur de Sellier, Jacques-Frédéric-Guillaume Grenolias, écuyer, seigneur du Buisson, dame Anne Charron, femme de Jean-Baptiste Sartre, etc., ce mariage célébré dans la chapelle de Gané, de cette paroisse (5 août 1732). — Baptême de Louise, fille de Jacques Bertheau-Duchesne, seigneur du Verger, entrepreneur des ouvrages de Sa Majesté ; parrain, Charles François, entrepreneur des ouvrages de Sa Majesté ; marraine, Louise Belamy, femme d'Antoine Viauld de Villeneuve, maître chirurgien (5 août 1732). — Inhumation dans l'église, de Marie-Anne Lesourd, veuve de François Sartre, garde-marteau de la maîtrise des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, âgée de soixante-neuf ans (4 septembre 1732). — Mariage de François Duflié, de la paroisse de Saint Cyr Semblecy, avec Marie Thibault, veuve d'André Leprestre, en présence de Madame Thoynard de Gravelle, épouse de monsieur Lévêque de Gravelle, conseiller au Parlement, de demoiselle Françoise Thoynard, dame du Grand-Geloux et autres lieux, Jacques Besnard, maître de poste, etc. (18 novembre 1732). — Inhumation de Toussaint Champagne, trouvé mort le long de la haie du Pâtis des Grands-Fondis, âgé de vingt-six ans (9 mai 1733). — Baptême : d'Étienne, fils de Jean Guillot, vigneron : parrain, Étienne, fils de Gabriel Dallanson, pêcheur (9 juillet 1733). — [illegible] Bertheau-Duchesne, [illegible] des Trois-[illegible] parrain, [illegible] Py ; marraine, [illegible] Bertheau (1er février 1734). — Mariage de [illegible] avec Marie [illegible], en présence de [illegible] (23 février 1734). — [illegible], fille de Jean-Baptiste Chauvin, aubergiste du Dauphin ; parrain, Jean-Baptiste [illegible] ; marraine, Madeleine Jamet, [illegible] de Claude Chedé, [illegible] (22 avril 1734). — Mariage de [illegible], cavalier de la maréchaussée, avec [illegible] de Jean Regnault [illegible] (27 juillet 1734). — [illegible]

Jacques Duhanot, de la paroisse d'Herbilly, avec Jeanne, fille de Louis Duruet, en présence de Jacques Locatelle, syndic de cette paroisse, etc (30 août 1734). — Inhumation de Jean Rotreau, originaire du diocèse du Mans, âgé de trente-quatre ans, valet d'écurie, décédé au Dauphin (31 octobre 1734). — Baptême : de Michelle-Françoise, fille de Jacques Bertheau-Duchesne, architecte, entrepreneur, demeurant à l'hôtel des Trois-Rois : parrain, Michel Sartre des Chambres ; marraine, Marie Grenolias de l'Epinois, épouse du seigneur de Chaffins (16 mars 1735); — de Jacques, fils de Jacques Duhanot, vigneron au Verger : parrain, Jacques Locatelle, syndic de cette paroisse; marraine, Madeleine Jamet, épouse de Claude Chedé, notaire (6 juin 173); — de Charles-Augustin, fils de François Sartre, seigneur de Chaffins ; parrain, Charles Villeret, prieur de Lailly ; marraine, Françoise Bégon de la Périne, épouse de messire Louis Guéret de Sure, écuyer, conseiller du Roi et son procureur en la capitainerie royale des chasses à Blois (16 août 1735); — d'Espérance, fille de Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste : parrain, Jacques Besnard, maître de poste à Cléry (16 novembre 1736). — Mariage de Louis-Charles Garot, garçon de poste, natif de la paroisse de Saint-Paul de Paris, avec Marie-Jeanne Rubline (26 novembre 1727). — Inhumation dans l'église, de dame Madeleine Leroy, veuve de Louis Mazuray, procureur au Châtelet d'Orléans, âgée de 71 ans, en présence de Louis Mazuray, procureur au Châtelet d'Orléans et de Pierre Mazuray, curé de cette paroisse, ses enfants ; de Louis Baranger, procureur au Châtelet d'Orléans, son gendre, et de plusieurs curés et vicaires (3 décembre 1738). — Baptême de Marie-Élisabeth, fille de François Sartre, seigneur de Chaffins ; parrain, messire Pierre Lenoir, écuyer, seigneur de Mézières, maître particulier des eaux-et-forêts du comté de Beaugency ; marraine, Jeanne-Élisabeth Gabriel, épouse de Salomon Leclerc du Coudray, receveur des tailles et gabelles de Beaugency (6 mars 1739). — Inhumation de Mathurin Sainson, serger, de la paroisse de Champigny-le-Sec en Poitou, âgé de cinquante ans, décédé en l'auberge du Dauphin (23 juin 1739).

GG. 10. (Registre.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1739 - 1750. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Jacques, fils de Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste : parrain, Jacques Mercière, marchand ; marraine, Jeanne Dugué, fille de Jean Dugué, procureur à Fréteval (8 janvier 1740). — Inhumation au cimetière de la chapelle de Saint-Germain, d'Antoine Viauld, maître chirurgien, âgé de cinquante-sept ans (15 mars 1740.) — Inhumation dans l'église, de Madeleine Huraut, veuve de François Dorion, âgée de cinquante-huit ans (23 mai 1740). — Baptême de Laurent, filsde François-Xavier Weindlinger, pauvre passant allemand, et de Marie Églin, de Singen (1er juin 1740). — Bénédiction des trois cloches de la tour de cette église : la première, nommée Marie-Jacques-Laurent, par Monsieur Bertheau-Duchesne, sieur du Verger, entrepreneur des ouvrages du Roi, et dame Marie Bussière, veuve de Jean-Baptiste Calles, bourgeois, dame de Lormois et de Mottheux ; la seconde, Claude-Françoise-Angélique, par Claude Chedé, notaire en ce lieu, et dame Françoise-Angélique Mélizan, épouse de monsieur Bertheau, entrepreneur des ouvrages du Roi ; la troisième, Jean-Baptiste-Françoise, par Jean-Baptiste Chauvin, aubergiste du Dauphin, et dame Claude Françoise Chedé, épouse de Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste (28 août 1740). — Mariage de Florent Bidet, cavalier de la maréchaussée, avec Jeanne Vivié, fille de Jean Vivié, tisserand (19 septembre 1740). — Inhumation de Mathurin Mariette, vigneron, de la paroisse de Maslives, pauvre passant, trouvé dans un fossé le long du grand chemin, décédé à l'hôpital, en présence d'Étienne Caillard, gardien de l'hôpital (14 décembre 1740). — Inhumation dans l'église, de Jean Boudier, cuisinier du Dauphin, âgé de trente-huit ans (15 janvier 1741). — Inhumation de Jeanne Bigot, veuve de François Perrin, garde du bois de Briou (13 juillet 1741). — Baptême de Louise, fille de Pierre Dallanson, cabaretier : parrain, Jean-Baptiste Bellenoue, fils de feu Pierre Bellenoue, sous-brigadier de la maréchaussée de cette paroisse ; marraine, Marie-Madeleine, fille de Jacques Locatelle, marchand (1er octobre 1741). — Inhumation dans l'église : d'Anne Calles, veuve de Pierre Baudet, âgée de 78 ans (9 septembre 1742); — de Madeleine Langlois, veuve d'Octave Locatelle, aubergiste, âgée de 68 ans, en présence de François Rentien, notaire à Bracieux et Pierre Baudet, aubergiste, ses gendres (14 octobre 1742). — Inhumation de Charles Dallanson, vigneron, âgé de vingt-huit ans, tombé dans le puits de Lormois, dont il a été retiré et trouvé mort (24 décembre 1742). — Baptême : de Marguerite, fille de Jean Bigot, postillon : parrain, Sylvain Roulleux, tailleur ; marraine, Marguerite Perrin, veuve de Jacques Chippon, cavalier de la maréchaussée de cette paroisse (30 janvier 1743); — de Marie-Madeleine, fille de Jean-Baptiste Boullenois, aubergiste : parrain, Charles Polluche, bourgeois d'Orléans ; marraine, Michelle Besnier, fille de Nicolas Besnier, marchand, bourgeois d'Orléans (4 juillet 1743); — de Marie-Madeleine, fille de Louis Gareau, cavalier de la maréchaussée de la brigade de Châteauneuf : parrain, Étienne

Bidet, fils de Florent Bidet, cavalier de la maréchaussée ; marraine, Madeleine Rubline, fille de Vincent Rubline, « conduiseur de vente » (9 septembre 1743). — Inhumation dans l'église, de Marie-Élisabeth, fille de François Sartre de Chaffins, lieutenant des eaux-et-forêts du buisson de Briou au comté de Beaugency, âgée de quatre ans et demi (6 octobre 1743). — Mariage de Louis Charlant, fils de Louis Charlant, marchand à Saint-Dyé, avec Anne Bellenoue, fille de feu Pierre Bellenoue, sous-brigadier de la maréchaussée (13 janvier 1744). — Inhumation d'André Gervaise, vigneron, décédé par accident dans le rû de Sublette, âgé de 73 ans (27 décembre 1744). — Baptême de Gentien, fils de Gentien Rousseau, vigneron : parrain, Jean Pinceloup, sous-brigadier de la maréchaussée de cette paroisse ; marraine, Marguerite Mathieu, fille de feu Jean Mathieu, sous-brigadier de la maréchaussée de cette paroisse (22 mars 1745). — Baptême de Marie, fille naturelle, née aux Chambres, de Michelle Guillot, « dont elle a fait déclaration de sa grossesse au procureur du Roy du bailliage de Beaugency » : marraine, Marie, fille de Pierre Caillard, aide de garde au buisson de Briou (9 juin 1745). — Mariage : de Jean Pinceloup, sous-brigadier de la maréchaussée, avec Marguerite Mathieu (23 novembre 1745); — d'Étienne Bidet, cavalier de la maréchaussée, fils mineur de Florent Bidet, cavalier de la maréchaussée, avec Madeleine Dreux, veuve de Charles Desouches, cavalier de la maréchaussée (23 novembre 1745). — Inhumation d'Étienne Bidet, cavalier de la maréchaussée établie en cette paroisse, âgé de vingt-cinq ans (2 janvier 1746). — Inhumation dans l'église, de Marie Bussière, veuve de Jean-Baptiste Calles, âgée de 76 ans (3 avril 1746). — Inhumation d'un pauvre passant, âgé de trente ans, décédé presque subitement dans la grange de la métairie des Petits-Vernoux, chez Jean Renouard, fermier (8 janvier 1747). — Inhumation : de Jacques Cabourg, marinier, âgé de quarante-huit ans (3 février 1747); — d'un pauvre passant, âgé d'environ cinquante ans, décédé subitement dans la grange de la métairie de Vaucelle en présence de Louis Charpentier, fermier de Vaucelle (5 octobre 1747); — de Jean-Sylvain Roulleux, tailleur d'habits, âgé de trente-quatre ans (1er janvier 1748). — Baptême : de Marie, née de Marguerite Hano, qui nous a dit être femme de Jean-Baptiste Dufour, pauvre passante, accouchée dans la bergerie de la métairie du Grand-Geloux (11 février 1748); — d'Hilaire, fils de Sylvain Desouches, cavalier de la maréchaussée : parrain, Sylvain Poirier ; marraine, Marie-Madeleine, fille de Jacques Locatelle, syndic (13 février 1748). — Inhumation : de Marie, fille de Marguerite Hano, en présence de Jean Pazard, berger au Grand-Geloux (14 février 1748); — d'une pauvre femme passante étrangère, trouvée morte dans la grange de la métairie des Petits-Rondis (1er mars 1748). — Inhumation d'un pauvre passant, âgé de cinquante-deux ans, décédé à l'hôpital de cette paroisse (10 avril 1748); de Louise Belamy, veuve d'Antoine Viauld de Villeneuve, maître chirurgien, âgée de cinquante-trois ans (3 mai 1748). — Baptême de Charles-François, né hier sur les onze heures et demie du soir en l'auberge des Trois-Rois, du légitime mariage de haut et puissant seigneur Charles-Gabriel-Auguste Dandigné, chevalier, seigneur de Mayneuf et de haute et puissante dame Élisabeth-Jeanne [illegible] : parrain, François Locatelle ; marraine, Madeleine Locatelle, fils et fille de François Locatelle, cabaretier (2 octobre 1748). — Baptême : de Marie-Marguerite, fille de Pierre Picoté, tailleur d'habits : parrain, Jacques Bertheau-Duchesne, bourgeois d'Orléans, résidant à Avaray ; marraine, Marguerite Locatelle, femme de Pierre Baudet, aubergiste des Trois-Rois (6 octobre 1748); — de Claude-Antoine, fils de Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste : parrain, Antoine Menault, exempt de la brigade de la maréchaussée établie en cette paroisse ; marraine, Etiennette Besnard, femme de Guillaume Rousselet, notaire royal à Beaugency (29 novembre) 1748. — Inhumation dans l'église : de François Locatelle, aubergiste, âgé de soixante ans (1er février 1749); — de Madeleine [illegible], femme de Jean-Baptiste Chauvin, aubergiste du Dauphin, âgée de cinquante-quatre ans (3 août 1749). — Mariage de Charles-Pierre Meunier, sellier, fils de Jacques Meunier, employé dans les affaires du Roi, avec Marguerite, fille de Pierre Léonard, maréchal (7 juillet 1750). — Mariage de Bertrand-François Reneaume avec Thérèse Lesourd (6 octobre 1750).

GG. 11. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier.

1751-1760. — Saint-Laurent-des-Eaux [illegible]. — Baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Thérèse-Françoise, fille de Bertrand-François Reneaume : parrain, François Sartre, seigneur de Chaffins ; marraine, dame Claude-Thérèse Chambert (16 septembre 1751). — de Jean-Jacques, fils de Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste : parrain, Jean Belamy, maître chirurgien à Beaugency ; marraine, Marie Chédé, fille de Jacques Chédé, receveur des domaines de monseigneur le duc de Saint-Aignan à la Ferté (18 octobre 1751). — Inhumation de René Galand, garçon berger en la métairie de la [illegible], âgé de trente-cinq ans (11 décembre 1751). — Baptême de Marie-Anne, fille de Pierre Picoté, tailleur : parrain, Pierre Baudet, aubergiste des Trois-Rois ; marraine, Anne Robin, femme d'Étienne [illegible], aubergiste des

Trois-Maures (28 janvier 1752); — de Jeanne-Claude, fille de Jeanne-Claude Chapuis, qui est accouchée en la métairie de Gannes (14 avril 1752). — Inhumation de Jacques Triolet, maçon, de la paroisse de Bessine en Limousin, âgé de vingt-sept ans (31 août 1752). — Mariage de Louis Sourgeron de la Périère, fils de feu Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste, avec Marie-Catherine Sartre de l'Isle, fille de feu Michel Sartre de l'Isle, bourgeois de Poitiers, en présence de Jacques Besnard, maître de poste à Clery, de François Sartre, seigneur de Chaffins, de Michel Sartre des Chambres, écuyer, garde de la porte du Roi (12 septembre 1752). — Mariage de Mathurin Guesdon, marchand, avec Marie-Madeleine, fille de Jacques Locatelle, marchand (25 février 1754). — Inhumation dans le chœur de cette église, de Jacques Locatelle, âgé de 70 ans (22 avril 1754). — Inhumation de Noël Fleury, âgé de vingt-deux ans, berger à la Barboire, natif de Paris, décédé subitement par une chute chez François Gervaise, vigneron (22 août 1754). — Inhumation dans l'église, de maître Antoine Menault, exempt de la maréchaussée, âgé de soixante-quatre ans, en présence de Florent Bidet, Sylvain Desouches, Antoine Chicoisneau et Jacques Chipon, cavaliers de la maréchaussée (16 janvier 1755). — Inhumation de Marie Brissart, veuve de Jacques Bernier, meunier à Chaflins (18 février 1755). — Baptême de Louis Vincent, fils de Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste : parrain, Louis Benoist, contrôleur, demeurant à la Ferté-Saint-Aignan ; marraine, Marie-Catherine Sartre, épouse de Louis Sourgeron de la Perrière (23 janvier 1756). — Inhumation dans l'église, de maître Louis Mazuray, procureur au châtelet d'Orléans, âgé de soixante-deux ans, en présence de Louis Mazuray, prêtre, vicaire de Saint-Donatien d'Orléans, son fils, d'Anne Mazuray, femme de Louis Baranger, procureur au Châtelet d'Orléans, sa sœur, etc. (17 juin 1756). —Inhumation dans le chœur de l'église, de Pierre Baudet, aubergiste des Trois-Rois, âgé de cinquante-trois ans (10 octobre 1756). — Mariage de Jean-Philippe Descamps, garde du buisson de Briou, en la maîtrise particulière des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, avec Jeanne Allain, en présence de Gabriel Birre de Rilly, capitaine forestier en la maîtrise des eaux-et-forêts du comté de Beaugency, François Viauld de Villeneuve, maître chirurgien (22 novembre 1756). — Inhumation : de Françoise Huguet, femme de Sylvain Langlois, porte-faix, de la paroisse de Saint-Nicolas de Beaugency, décédée subitement d'épilepsie dans le bois de Briou, âgée de soixante ans (11 février 1757); — de François Coqret, voiturier par terre, de la paroisse de Saint-Denis d'Amboise, décédé en l'auberge des Trois-Maures (4 avril 1757). — Mariage de Jean-Philippe Descamps, garde du buisson de Briou, avec Gabrielle Martin, veuve de Laurent Desouches, vigneron, en présence de Jean-Baptiste-Gabriel Plinguet, capitaine forestier de la maîtrise particulière des eaux-et-forêts du comté de Beaugency (5 juillet 1757). — Mariage de François Viauld l'aîné, maître chirurgien, fils de feu Antoine Viauld, maître chirurgien, avec Marie Bigoteau, veuve de Jean Bidet (11 juillet 1757). — Inhumation dans l'église : de Pierre-Christophe, fils du sieur Yvon, docteur en médecine, âgé de deux mois (27 septembre 1757) ; — de Madeleine Jamet, femme de Claude Chedé, notaire royal, âgée de soixante-sept ans (23 avril 1758); — de Jean-Baptiste Chauvin, aubergiste au Dauphin, âgé de soixante-deux ans (16 juin 1758). — Baptême de Louis-François, fils de Louis Sourgeron de la Perrière : parrain, Louis-François Reuillet, receveur des aides à Saint-Laurent-des-Eaux ; marraine, Renée-Hilaire Sartre de l'Isle (21 novembre 1759). — Mariage de Louis-François Reuillier, receveur des aides au département de Saint-Laurent-des-Eaux, élection de Beaugency, fils de François Reuillet, procureur aux bailliage et châtellenie de Varzy, avec Hilaire-Renée Sartre de l'Isle, fille de feu Michel Sartre de l'Isle, bourgeois de Poitiers, en présence de Charles Alizard, directeur des aides de l'élection de Beaugency, de monsieur Gaubert, receveur général des aides de ladite élection, de Michel-Étienne Bourbon-Gravière, contrôleur des aides de ladite élection, résidant en cette paroisse, de François Sartre, seigneur de Chaffins, de Michel Sartre des Chambres, écuyer, garde de la porte du Roi (29 janvier 1760). — Mariage de Claude Chedé, notaire royal, avec Catherine-Françoise Blault, veuve de Jean-Baptiste Chauvin, aubergiste, en présence de Claude-Jacques Chedé, bailli de Chaffins, son fils (12 février 1760).

GG. 12. (Registre.) — In-4°, 241 feuillets, papier.

1761-1770. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès. — Inhumation dans l'église, de dame Louise Mauduison, veuve d'André Chau, maître tanneur (25 juillet 1761). — « Visa par nous dans le cours de notre visite, le 2 septembre 1761 ; signé : Ripert de Monclar, archidiacre de Sologne, vicaire général. » — Inhumation de Florent Bidet, ancien cavalier de la maréchaussée et invalide, âgé de 73 ans (27 janvier 1762). — Mariage de François Goureau, aubergiste à Nouan, avec Marguerite Chippon, fille de Jacques Chippon, cavalier de maréchaussée (4 mai 1762). — Inhumation de Gentien Rimbert, fermier à la Huauderie, âgé de quarante-trois ans (29 juillet 1762). — Inhumation : de Pierre Pornié, âgé de cinquante-quatre ans, postillon du bureau des car-

rosses des grandes routes, décédé en l'auberge des Trois-Rois (6 décembre 1762); — de Pierre Rimbert, aide de garde du buisson de Briou, âgé de trente-cinq ans (12 décembre 1762); — de François Nadot, fermier à Coullieuse (20 janvier 1763); — de maître Pierre Mazuray, bachelier en droit, curé de cette paroisse, âgé de soixante-neuf ans, en présence de maître Louis Mazuray, docteur en droit, avocat en Parlement, curé d'Avaray, de maître Pierre Baranger, avocat en Parlement, de Marie Baranger, ses neveux et nièce, de maître Masson, curé de Nouan, de maître Bucheron, curé de Crouy, de monsieur Sartre de Chaffins, de monsieur Sartre des Chambres, officiers, de monsieur Chedé, notaire, de monsieur Chedé fils, de monsieur Sourgeron, maître de poste, et autres principaux habitants (21 novembre 1763). — Baptême par messire Joseph Gombault, vicaire de la paroisse de Notre-Dame de Recouvrance, de Pierre, fils de Noël Couteau (24 janvier 1764). — Mariage célébré par maître Louis Mazuray, curé de cette paroisse, docteur en droit civil et canonique, avocat en Parlement, de Firmin-Laurent Baudet, marchand, fils de feu Pierre Baudet, marchand, avec Marguerite Boucheron, veuve de Jacques Bauhault, de la paroisse de Crouy (31 janvier 1764). — Mariage de Félix Chippault, notaire royal en la paroisse de Pellevoisin en Berry, diocèse de Bourges, avec Marguerite Baudet, fille de feu Pierre Baudet, marchand, en présence de Clément Chippault, maître-chirurgien à Orléans, de Pierre-Hector Gendre de Marsan, etc. (31 janvier 1764). — Inhumation par Joseph Gombault, pourvu de la cure de Saint-Laurent, de Bertrand Villermé, vigneron, âgé de trente-huit ans (3 mars 1764). — Inhumation « d'un cadavre masculin trouvé dans la rivière de Loire le long des bois du buisson de Briou, vêtu d'un habit de camelot brun, ayant veste et serge brunâtre doublée de serge rouge, culotte de drap olive aiant boutons jaunes, une paire de guêtres de toile aiant boutons de cuir, et dessous bas de cotton blancs, une paire d'escarpins, ledit cadavre, d'environ quarante-cinq ans, aiant cheveux noirs, courts et frisés, et un peu gris sur les tempes, le visage plein, le nez écrasé, et aiant bouche moyenne » (7 juillet 1764). — Baptême de Julie, fille de Pierre Gervais : parrain, Louis Sourgeron, procureur fiscal en la justice de Chaffins ; marraine, Renée-Hilaire Sartre de l'Isle (6 août 1764). — Bénédiction de la seconde cloche de cette paroisse par maître Joseph Gombault, prêtre, curé de Saint-Michel d'Orléans : elle a été nommée Louise par François Sartre père, seigneur de Chaffins et des censives du Verger et Giraudon, en cette paroisse, et par dame Louise Ravion de Grandmaison, épouse de François-Michel Sartre fils, seigneur de Chaffins, en présence de Nicolas Haslé, Sylvain Tivierge et Pierre Caillard, gagers (30 août 1764). — Baptême d'une fille trouvée sur une fenêtre de François-Antoine Viauld, maître chirurgien, et levée en présence de Claude Chedé, syndic de cette paroisse : « ladite fille nous a paru être née depuis environ trois heures, et étoit vêtue d'un mauvais lange coupé autour et dans le milieu, de deux mauvaises couches et autres mauvais habillements, être couverte d'un tablier de grosse toile, et avoit un paquet de sel [illegible] » (24 [illegible] 1764). — F° 92 v° : « au mois de mars de ma première année de curé, j'ai fait poser l'autel de Saint-Sébastien que j'ai acheté des Pères Jacobins d'Orléans, et paié d'une queste que j'ai faite dans la paroisse. Avant il n'y avoit que la table de pierre. Dans le même [illegible] 1764, j'ai pris possession de la cure de Saint-Laurent-des-Eaux, que j'ai eu de monsieur Mazuray, curé d'Avaray, par une permutation que j'ai faite avec lui d'une chapelle dépendante de la communauté de Saint-Agnan d'Orléans. Ledit sieur Mazuray m'a mis en possession ; il s'est trouvé un grand concours de peuple. Dans le même temps, j'ai fait refaire les armoires de la sacristie dans la même forme où elles sont aujourd'hui. Aussi dans le même temps, j'ai achepté chez les Pères Jésuites une chasuble rouge et blanche avec son parement à bande rouge et à bande blanche, garni d'un galon de soie blanc, plus deux autres chasubles de satin tricolore, tout le noir des autels avec une chasuble de damas noir, croix de moire blanche et une grande quantité de linge. Je prie mes successeurs de prier pour celui qui en tout cela n'a cherché que la gloire de Dieu et la décoration de son saint temple ; signé : Gombault, curé. » — Inhumation d'un cadavre masculin trouvé proche le grand chemin à la taille du Verger, sans tête et mangé en partie des bêtes (14 mars 17[illegible]). — F° 114 : « le trente décembre, j'ai achepté les deux tuniques rouges ; elles ont paru pour la première fois le jour des Rois de l'an 1766. Je prie mes successeurs de prier pour celui qui ne cherche que la gloire de Dieu. — Plus la mesme année, j'ai achepté l'étole noire garnie de galons de soie, plus j'ai fait refaire la chasuble violette garnie de galons d'argent faux. » — [illegible] de Marie-Louise Jarry, femme de Pierre Baudet, aubergiste aux Trois-Maures, âgée de 31 ans (21 mars 17[illegible]). — [illegible] honorable homme [illegible] Sourgeron, [illegible], âgé de quarante-[illegible] ans (27 [illegible]). — Inhumation d'Étienne Taluchot, natif de la paroisse de Saint-Laurent-[illegible], « [illegible] », [illegible], âgé de cinquante-trois ans, en présence de [illegible], gardien de l'hôpital (12 [illegible] 17[illegible]). — « [illegible] bre, j'ai achepté [illegible] deux [illegible] rouges [illegible] et Saint-Sébastien, le tout venant de la vente des Jésuites ;

le parement vert avec galons d'or faux m'a coûté trente-six livres; les deux rouges, sept livres chacun. — Plus j'ai acheptè la même année le chandelier pascal qui m'a coûté six livres, et fait faire la couronne du Saint-Sacrement que j'ai payé aussi six livres. » — Baptême : de Louise, fille de Jean-Baptiste Rablune, boulanger : parrain, Louis-François Bertheau du Verger, négociant en ce bourg ; marraine, Marguerite Pinceloup (25 mars 1767); — de Pierre-Henri, fils de François Chapeau, garde du buisson de Briou : parrain, Pierre Picqueret, commis greffier des eaux-et-forêts de Beaugency ; marraine, Marie-Anne Rousselet (30 juillet 1767) ; — de Madeleine-Victoire, fille de Sylvain Ferry : parrain, Joseph Ménard, brigadier de la maréchaussée d'Orléans ; marraine, Madeleine Vivier, femme de Bertrand Gentil, aubergiste de ce bourg (28 octobre 1768); — f° 181 v° : « le 18 mai 1768, j'ai achepté le grand encensoir qui a coûté quatorze livres. » — Mariage de Toussaint Grandvau de la paroisse Saint-Étienne de Janville, avec Marie-Anne-Charlotte Gombault, fille de feu Jean-Baptiste Gombault, bourgeois d'Orléans, maître Louis-Thomas Amy, conseiller du Roi, lieutenant général aux bailliage et châtellenie de Janville, de maître Joseph Gombault, prêtre et curé de cette paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux, de maître Jean-Robert-Sulpice Gombault, prêtre, vicaire de la même paroisse etc. (17 octobre 1769). — F° 206 v° : « dans l'année 1769, j'ai achepté des Juifs une chasuble fond rouge et blanc, garnie de galons or faux ; elle a servi à faire les orfrois de deux tuniques qui ont été données par M. Tourtier en 1780, sçavoir la doublure, le gallon et le fond. » — Baptême : de Bernard-Toussaint, fils d'Ambroise Vallée : parrain, Ambroise Cailleteau, régisseur de la terre de Pully ; marraine, Marguerite Boucheron, épouse de Laurent Baudet, aubergiste (7 juin 1770); — de Jean-Baptiste-Gabriel, fils de Jean-Baptiste-Gabriel Plinguet, capitaine forestier du buisson de Briou: parrain, Jean P[illegible], marchand à Orléans : marraine Madeleine Moreau, épouse de François Pottier (25 septembre 1770).

GG. 13. (Registre.) — In-4o, 247 feuillets, papier.

1771-1780. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès. — Inhumation dans l'église, de messire Georges Berthault, ancien curé de la paroisse de Seignelay, diocèse d'Auxerre, et résidant depuis trois ans dans cette paroisse, âgé de soixante-seize ans (26 avril 1771). — Inhumation de Jean-Georges Hohl, natif de Molsheim en Alsace, condamné par jugement du 21 juillet 1770 à la marque G. a. 2. et aux galères pendant trois ans, comme mendiant déterminé, qui a enfreint son ban, décédé sur la route d'Orléans à Saint-Laurent, âgé de quarante ans (23 mai 1771). — Inhumation dans l'église, d'Anne-Madeleine Gombault, âgée de trente-six ans, sœur du curé et du vicaire de Saint-Laurent (19 juin 1771). — Baptême de Marie-Marguerite, fille de Robert Bourdichon, receveur des aides : parrain, Michel Gaillard, conseiller du Roi, notaire au Châtelet d'Orléans ; marraine, Marguerite Mathieu, veuve de Jean Pinceloup (9 juillet 1771). — — Inhumation dans l'église : de monsieur Jacques Huet, âgé de quatre-vingts ans, en présence de Jacques Huet, aubergiste au Dauphin, son fils, etc. (18 juillet 1771); — de Jacques Bertheau-Duchesne, seigneur du Verger, âgé de soixante-et-treize ans (25 août 1771). — Baptême de Marie-Thérèse, fille d'Ambroise Vallée et de Françoise Leroux, dit Bellefontaine ; parrain, Laurent Baudet ; marraine, Marie-Thérèse David (5 septembre 1771). — Inhumation de Jacques Delaveau, âgé de treize ans, fils de Jacques Delaveau, tonnelier à Beaugency, trouvé dans la Loire où il s'est noyé par accident il y a cinq semaines (6 décembre 1771). — Inhumation dans l'église, de Jacques Huet, aubergiste au Dauphin (2 avril 1772). — Inhumation d'un cadavre masculin trouvé dans la rivière de la Loire près les Terreaux, de l'âge de 22 à 23 ans, ayant cheveux noirs, d'environ cinq pieds de hauteur (18 avril 1772). — Baptême de Marie-Thérèse et Anne-Sophie, filles de Robert Bourdichon, receveur des aides : parrain de Marie-Thérèse, Paul Turmeau, greffier en chef des justices royales de Chambord ; marraine, Anne-Thérèse Gaurial, femme de Michel Gaillard, conseiller du Roi, notaire au Châtelet d'Orléans ; parrain d'Anne-Sophie, Louis-François Mathieu, légiste ; marraine, ladite dame Gaillard (9 mai 1772). — Inhumation : d'Antoine Michelet, ancien sonneur de cette paroisse, âgé de 84 ans (10 mai 1772); — de Marie-Anne Berneux, femme de Silvain Genty, âgée de trente ans, trouvée morte dans le puits près la maison de l'Image, où elle s'était jetée dans un accès de fièvre (9 juin 1772). — Inhumation dans l'église : de Madeleine Chau, femme d'Antoine Viauld, maître chirurgien, âgée de 44 ans (31 juillet 1772); — de Firmin-Laurent Baudet, aubergiste des Trois-Rois, âgé de 31 ans (7 septembre 1772). — F° 46 v° : « dans le mois de février 1772, la chasuble de damas vert avec galons d'or faux a été donnée par madame Duchesne. » — Mariage de Silvain Jullien avec Marie-Catherine Sartre, veuve de Louis Sourgeron de la Périère, en présence de Michel-Joseph Delphis, employé dans les fermes du Roi, de Michel Sartre des Chambres, écuyer, garde de la porte du Roi, de Louis-François Reuillet, etc. (1er février 1773). — Inhumation dans l'église : de Barthélemy Jargonnet, bourgeois, âgé de 67 ans (4 février 1773); — de Marie-Made-

leine Chauvin, femme de Jean Frontin, aubergiste au Dauphin, âgée de quarante-cinq ans (31 mai 1773). — Mariage de Jean-Louis Quinton avec Jeanne-Marguerite Viauld (30 août 1773). — Inhumation dans l'église, d'Antoine Miniau, cocher de Bordeaux, âgé de soixante-deux ans (12 mai 1774). — Fº 98 vº : « la présente année (1774), le 16 mai, et le 20 mai de l'année suivante, ont été acheptés l'antiphonier, le graduel et le missel, les quatre processionnaux et deux bréviaires laïques, le tout a coûté 171 livres. » — Bénédiction de la seconde cloche de notre église, du poids de 552 livres, nommée Louise, par messire François-Michel Sartre, seigneur de Chaffin et des censives du Verger et Giraudon, procureur du Roi au bailliage de Beaugency, et par madame Louise Ravion de Grandmaison, son épouse, en présence de Jean-Baptiste Belnoue, marchand en cette paroisse, de Pierre Chouard, laboureur à Gané, marguilliers en exercice (18 juin 1775). — Inhumation d'Henry Prot, aubergiste à l'Image, âgé de trente-cinq ans (2 novembre 1775). — Fº 147 rº : « le 27 octobre 1776, a été changée une ancienne croix processionnelle qui étoit cassée et hors d'état de servir, composée de lames d'argent très minces clouées sur du bois, pour la croix argentée et les bastons : on a paié vingt livres de retour. — Le 16 mai 1775, j'ai acheptè des deniers de la Boete des Trépassés le missel des morts et quatre offices des morts, le canon du grand-autel, et j'ai fait refaire la chasuble noire avec orfroi de moire blanche. » — Inhumation de Renée-Hilaire Sartre de l'Isle, femme de Louis-François Reuiller, employé dans les aides, âgée de cinquante-trois ans (7 avril 1777). — Fº 153 vº : certificat de décès annexé à ce feuillet, délivré par les vicaires de l'Hôtel-Dieu de Paris pour constater le décès d'Anne Brisson, âgée de trente-sept ans, native de Lagny, diocèse d'Orléans, femme de Claude Gervais, entrée à l'Hôtel-Dieu le 19 août 1778 et décédée le 11 février 1779. — Fº 159 : « catalogue des noms des paroissiens de Saint-Laurent-des-Eaux qui ont reçu le sacrement de confirmation dans ladite paroisse le 19 juillet 1777 de messeigneurs de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans, et de Beausset, évêque de Fréjus : 91 garçons de 7 à 34 ans ; 88 filles de 7 à 38 ans. — Fºs 171 à 174 : table alphabétique de baptêmes, mariages et enterrements de l'année 1777. Baptême de Catherine, fille de Jacques Chippon : parrain, maître Félix Chippault, notaire royal à Pelvoisin en Berry ; marraine, Catherine-Madeleine Charrier, femme d'Antoine-François Viauld, chirurgien en ce lieu (18 juin 1778). — Mariage d'Etienne Resoul, garde des eaux-et-forêts, avec Louise-Scholastique Viauld, fille de maître François Viauld, chirurgien en ce lieu (30 juin 1778). — Inhumation de Catherine-Françoise Blau, femme de Claude de Chedé, notaire royal au comté de Beaugency, demeurant dans cette paroisse, âgée de soixante-huit ans (19 avril 1779); — de Marie-Anne Millet, veuve de Jean-Baptiste Gombault, en son vivant bourgeois d'Orléans, âgée de soixante-huit ans, en présence de Joseph Gombault, curé de cette paroisse, et Jean-Robert-Sulpice Gombault, prêtre, vicaire de la paroisse de Saint-Michel d'Orléans (1er mai 1779). — Fº 221 vº : « dans le courant de cette année (1779), la lampe argentée a été donnée par M. Tourtier de Geloux : elle a coûté quarante-huit livres de rencontre ; plus a été donné par le mesme trois fauteuils en tapisserie qu'on a placés dans le sanctuaire. » — Inhumation : de Louis-Joseph Py, bourgeois de ce bourg, âgé de soixante-deux ans (10 avril 1780); — de Laurent Ygloizard, compagnon scieur de long, âgé de trente six ans, en présence de J.-B. Combe, Martin Jacquet, Jean-Marie Doiat, Claude Lartet, Pierre Thomas, tous du diocèse de Lyon, ainsi que le défunt (6 octobre 1780). — Fº 242 rº : « le jour de Pâques de la présente année (1780), ont paru pour la première fois deux tuniques tricolores garnies d'un galon d'or faux, qui ont été données par M. Tourtier, de Geloux, plus ledit sieur Tourtier a donné trois fauteuils et une lampe argentée. Dans la même année a été donné par M. Vinot, chanoine de Sainte-Croix, une chasuble fond blanc de satin à fleurs avec galons de velours rouge. »

GG. 14. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1781-1790. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Baptêmes, mariages, décès. — Fº 42 vº : « pendant le cours de cette année (1782), a été donné par mademoiselle Agnès Gombault, sa sœur, une nappe d'autel, servant au grand, de mousseline raiée, qui a coûté environ vingt-quatre livres. » — Mariage de François Chapeau, garde de S. A. Mgr le duc d'Orléans, avec Jeanne-Elisabeth [illegible], fille de [illegible], menuisier (11 février 1783). — Inhumation : de Claude Brigondy, garçon charretier, de la ville de Beaugency, péri dans la rivière de Loire, il y a environ six semaines, et trouvé à la pointe de l'île [illegible] (10 avril 1783) ; — de Pierre [illegible], berger à la métairie des Vernous, âgé de quarante-trois ans (10 juin 1783). — de Pierre-Antoine [illegible], âgé de quatorze ans, demeurant au Port Pichard, qui s'est dit originaire de Saint-Denis en France, qui s'est noyé par accident dans la rivière de Loire le mercredi 22 octobre et qui a été tiré de l'eau hier par le nommé Pierre Vigreux, marinier au [illegible] (1[illegible]

novembre 1783) — F° 67 v° : le jour de Saint-Laurent de la présente année (1783, ont porté les coins du dais, messieurs : Dumont, maréchal des camps et armées du Roi, Tourtier de Geloux, lieutenant des maréchaux de France, Bodin de Boisrenard, ancien commandant d'un bataillon de Guienne, de la paroisse de Nouan-sur-Loire, et Dutemps, officier, demeurant à Ménars-la-Ville, les deux premiers demeurants à leur terre en cette paroisse au Verger et à la terre de Geloux, tous quatre chevalliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. » — Inhumation : de François Bertheau-Duchesne, bourgeois de cette paroisse, âgé de cinquante-cinq ans (19 janvier 1784);— de monsieur Michel Sartre des Chambres, avocat en Parlement, ancien garde de la porte du Roi, âgé de 83 ans (7 février 1784); — de Marie, fille de Louis Charpentier, laboureur à Chaffin, âgée de seize ans (9 juin 1784); — d'Étienne, fils de Sylvain Michau, maitre vinaigrier à Beaugency (15 juin 1784); — de Marie Bigoteau, femme de François Viauld des Moulins, maître en chirurgie, âgée de cinquante-deux ans (2 juillet 1784). — Baptême de François-Louis, fils de messire Georges-Hector de la Taille, chevalier, seigneur du Boulay, de Brinvilliers et autres lieux, ancien officier au régiment de Beauce, et de Marie-Louise Dumont ; parrain, messire François Bodin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien commandant d'un bataillon du régiment de Guienne, chevalier, seigneur de Bois-Renard et autres lieux, beloncle paternel de l'enfant ; marraine, Louise-Jeanne-Luce de Mazières, femme de messire Gabriel Dumont, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, son aïeule maternelle (4 septembre 1784). — Inhumation de monsieur Michel Gombault-Dupont, bourgeois d'Orléans, âgé de soixante-seize ans, en présence de maître Joseph Gombault, bachelier en l'un et l'autre droit, curé de cette paroisse, etc. (20 novembre 1784). — F° 94 v° : « dans le cours de cette année 1784, les terres de la partie du cimetière de l'église du costé du Midi ont été enlevées à la profondeur de trois pieds, les murs ont été refaits dans la plus grande partie, la croix de fer a été reposée sur l'ancien piédestal, qui a été retaillé. Le tout a cousté six cent livres environ à la fabrique. » — Inhumation de maître Claude Chedé, notaire, âgé de 85 ans (15 octobre 1785). — Mariage de Pierre Roulet, ancien soldat du régiment de Chartres, depuis trois mois dans cette paroisse, avec Louise-Madeleine Pintard (22 novembre 1785). — Inhumation : de François Viauld, maître chirurgien, âgé de soixante-cinq ans (27 février 1786) ; — d'un cadavre du sexe masculin trouvé dans la rivière Isme, du canton des Brosses, proche le buisson de Briou, et reconnu comme mendiant, âgé d'environ cinquante ans (29 mars 1786). — Baptême : de Pierre, fils de Jacques Orillon : parrain, maître Jean-Pierre Duval, avocat au Parlement, exerçant au bailliage de Beaugency ; marraine, Louise-Catherine Champignau (13 juin 1786); — de Marie-Charles, fils d'Etienne Vaneau : parrain, messire Charles-Guillaume Tourtier, chevalier, seigneur de Geloux, Sambron, les Chalonières et autres lieux, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France, juge du point d'honneur au bailliage d'Orléans, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis ; marraine, Marie-Agnès Gombault (3 octobre 1786); — de Gabrielle-Clotilde, fille d'Étienne Vaneau : parrain, messire Gabriel Dumont, capitaine au régiment d'Armagnac ; marraine, Madeleine-Clotilde de Godard, femme de messire Charles-Guillaume Tourtier, seigneur de Geloux, etc. (3 octobre 1786). — Inhumation d'Antoine-Michel Colin, marchand orfèvre et joaillier de la ville de Paris, décédé dans l'auberge du Dauphin, âgé de quarante-cinq ans, en présence de Jean Proust, aubergiste au Dauphin, etc. (5 octobre 1786). — F° 146 r° : « dans le mois de mai de la présente année 1786, a été posé le grand autel de cette paroisse, avec les accompagnements et statues des saints qui étoient de l'ancien autel ; il a été fait par M. Sibon père, sculpteur à Châteaudun ; les deux colonnes et l'architrave étoient dans l'église des Cordeliers audit lieu, qui a été détruite pour faire une caserne. La même année, le sanctuaire a été fait dans la forme où il est, carrelé en bleu et blanc, le milieu du chœur carrelé de même, la forme du lutrin refaite, et l'aigle a été posé. Le tout m'a coûté environ 1800 livres. Je désire que mes successeurs fassent autant de dépense dans l'église que moi. Elle deviendra belle par la suite. Je les prie de se souvenir de moi, quand ils célébreront sur ledit autel. Signé : Gombault, curé. La même année a été faite aux dépens de la fabrique la grand-porte du bas de l'église ; le perron a été refait et taillé et le dessous de la tour a été carrelé en pierre. » — Mariage d'Antoine Bureau, maçon, soldat provincial, avec Marie-Madeleine Guillou (26 juin 1787). — Mariage de Jean Guillot, vigneron, avec Élisabeth, fille de Claude Gervaise, vigneron (18 novembre 1788). — Inhumation de François Nérat, originaire de la ville de Vendôme, décédé à l'hôpital de cette paroisse, âgé de 72 ans (20 janvier 1790). — Baptême de Marie-René-Toussaint, fils de René Jargonnet, maire de cette paroisse : parrain, Toussaint-Vincent Perdoulx, maître-ès-arts et en chirurgie ; marraine, Marie-Agnès Gombault (25 mars 1790). — Baptême célébré par Locatelle, Bénédictin, de Marguerite, fille de Louis Renier (30 août 1790).

GG. 15. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1650-1791. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Répertoire des baptêmes, mariages et inhumations de 1650 à 1791 ; les principales familles sont les suivantes : André, Angibault, Bellenoue, Belleteste, Bidault, Blineau, Boré, Bourdin, Caillard, Chapeau, Chapelin, Charon, Charpentier, Chauvin, Chéret, Chipon, Chocanet, Clément, Couteau, Desouches, Desplaces, Dorion, Dreux, Durand, Frou, Gareau, Gascon, Gentil, Géron, Gervaise, Gravier, Griveau, Guillot, Humeau, Jacquet, Leconte, Lemaire, Lemoigne, Lévêque, Louault, Michelet, Obry, Pelletier, Perrault, Perrin, Pinault, Pissonnet, Poirier, Porcher, Poulain, Prestereau, Prou, Rimbert, Rousseau, Rozet, Rubline, Surgeron, Tavernier, Thibault, Tivierge, Tournois, Viault, Villermain, etc.

GG. 16. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1779-1838. — Saint-Laurent-des-Eaux (commune de). — Registre des comptes de la fabrique : compte rendu devant les curé, marguilliers et autres principaux habitants par Florent Piau, Pierre Chipon et Mathieu Gascon, marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Laurent-des-Eaux et de la boîte des trépassés qui est réunie à ladite fabrique, pour trois années (1777-1779) ; recettes des quêtes, 57 l.; rentes dues à la fabrique 190 l.; fermes dues à la fabrique, 346 l.; fermes de la boîte des Trépassés 256 l.; recette des grands bancs de la nef, 217 l.; recette extraordinaire, 117 l.; recette des luminaires fournis par la fabrique aux enterrements et services, 48 l. 15 s. — Total de la recette : 1693 l. Mises : pour le prix d'un escalier pour monter en la tour, 52 l. Total des mises : 1271 l. — Compte rendu par Bertrand Gentil, Armand Rubline et Jean Huau (1779-1782). Total des recettes : 1863 l. — Mises : pour le prix de la croix de la Mission, 13 l. — Total des mises : 1105 l. — Ce compte a été arrêté le 23 octobre 1785, « comme il paroist sur le livre des assemblées de paroisse, page 37, et le double ainsi que les pièces justificatives ont été déposés dans le coffre de la fabrique. » — Compte de 1782 à 1785 : à Lemaire, maréchal, 36 l. pour la croix du cimetière ; au menuisier pour avoir fait la grande porte de l'église et autres ouvrages, 125 l.; au charpentier, pour avoir descendu et remonté la seconde cloche, 3 l. — Compte de 1786 à 1788 : mises : payé au curé Gombault 21 l. 12 s. « pour le coust de l'acte de l'école des filles ; » payé à Poupard, menuisier, 24 l. pour le banc de la maîtresse d'école ; payé à l'archidiacre pour son droit de visite, 4 l. 10 s. (Le reste du registre à partir du feuillet 21 a été utilisé pour servir de registre de délibérations jusqu'en 1838.)

GG. 1. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1605-1676. — Tour-en-Sologne (commune de). — Baptêmes et mariages. — Baptême : de Marguerite, fille de Macé Lemaréchal ; parrain, Claude Lemaréchal, écuyer, sieur de la Folletière ; marraine, dame Jacqueline Maréchal (9 novembre 1606) ; — de Marc, fils de Jean Lemoigne ; parrain, honorable homme Marc Lemaréchal, écuyer de la maison du Roi (23 juillet 1607) ; — de Marc, fils de Massy Piau ; parrain, discret et honorable homme Marc Lemaréchal, maître-queux et cuisinier ordinaire chez le Roi (12 juillet 1608) ; — de Jacques, fils de Barthélemy Saquin ; parrain, « discret et vénérable homme Jacques Baudri, conseiller du Roi, juge et lieutenant-général aux eaux-et-forêts du comté et bailliage de Blois » (20 juillet 1808) ; — de Louis, fils de Jacques Trotereau ; parrain, vénérable et discrète personne messire Louis Auger, prêtre, vicaire en l'église de Cour-lès-Cheverny (2 août 1608) ; — de Marie, fille de François Pignon ; parrain, discret et honorable homme François Maunoir (2 septembre 1608) ; — de « Henry, filz de noble et discret Lorens de la Brierre, escuyer, sieur des Haunay, et de damoiselle Anne du Lo ; et ont esté les parrains, haut et puissant seigneur messire Henri Huraut, comte de Cheverny, lieutenant et gouverneur pour le Roy ès païs Chartrain, Blaisoys et Vendomoys, et noble homme Michel Daquez, escuier, sieur de la Bone, et dame Françoise de N[illegible] » (10 mars 1609) ; — de Marie, fille de François Maunoir ; parrain, Michel, fils de maître Jean Farmeau (14 août 1609) ; — de Marc, fils de Marc Maréchal, maître-queux et de cuisine en la maison du Roi, et de Marie Farmeau ; parrain, noble homme Pierre [illegible], seigneur de [illegible] et commissaire de la maréchaussée de France établie à Blois, et maître Jean Farmeau, seigneur de la Motte de Tour ; marraine, dame Marguerite [illegible], veuve de feu noble homme maître Pierre Leclerc, vivant bailli de [illegible] (3 septembre 1609) ; — d'Anne, fille de Martin Pignon ; parrain, Marin Jary ; marraine, noble et discrète personne Anne Lemaréchal (11 février 1610) ; — de Margue-

rite, fille de Jean Bourreau ; parrain, François Maunoir ; marraine, Marguerite, fille de feu noble homme Abel du Lau, en son vivant écuyer, sieur des Aunets (14 avril 1610). — Baptême, par Robert Bouvet, prêtre, vicaire de l'église Saint-Etienne de Tour-en-Sologne : d'Etiennette, fille d'Etienne Lemoigne (1er janvier 1611) ; — d'Angélique, fille de Roland de la Bruyère, écuyer, sieur des Aunets, et de demoiselle Anne du Lau, son épouse ; parrain, Claude Lemaréchal, écuyer, sieur du Mesneuil et de la Folletière ; marraine, demoiselle Angélique Alexandrie, femme de Pierre Rossignol, écuyer, sieur du Vivier, et contrôleur ordinaire des guerres (25 février 1612) ; — de Denis, fils de Pierre Simon ; parrain, Denis, fils de Jean Raymonneau (25 mars 1612) ; — de Marguerite, fille de Claude Lemaréchal, écuyer, sieur du Mesneuil et de la Folletière, et de dame Françoise de Nambu ; marraine, madame la comtesse de Cheverny ; signé : Marguerite Gaillard (9 mai 1612). — Baptême : de Marie, fille de Macé Trotereau ; parrain, maître Jean Farineau, fils de maître Zacharie Farineau ; marraines, Claude, fille de maître Jean Blanchet, contrôleur ordinaire des guerres, et Marguerite, fille de Simon Leddet (12 mai 1613) ; — de Françoise, fille de noble homme Jean Guyot, contrôleur et clerc d'office de la maison du Roi, et de dame Madeleine Huart ; parrain, noble homme Étienne Bérault, trésorier-payeur de la gendarmerie de France ; marraine, dame Françoise Huard (22 août 1613) ; — de Philippe, fils de Claude Lamaréchal, écuyer, sieur du Mesneuil et de la Folletière, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; parrain, François de Nambu, écuyer ; marraine, demoiselle Anne Lemaréchal (16 novembre 1613) ; — d'Anne, fille d'honnête homme François Maunoir ; parrain, Thomas Farineau, praticien ; marraine, demoiselle Anne Maréchal (13 décembre 1613) ; — de Sulpice, fils de Sulpice Trotereau ; parrain, Sulpice Trotereau ; marraine, Catherine de la Bruyère, fille de Roland de la Bruyère, « l'un des gens d'armes de la compagnie de monseigneur le chevalier de Vendosme » (18 février 1614) ; — de Claude, fils de Marc Maréchal : parrain, noble homme François des Arroberts, portemanteau du Roi ; marraine, Françoise de Nambu, femme de Claude Lemaréchal, écuyer, sieur du Mesneuil et de la Folletière (7 juin 1614) ; — de Claude, fils d'honnête personne Jacques Lenoir, fermier de Villesavin ; parrain, Claude Leddet, marchand à Bracieux ; marraine, Marguerite, fille de Simon Leddet, marchand à Bracieux (27 novembre 1614) ; — de Jeanne, fille de Claude Lemaréchal, écuyer, sieur du Mesneuil et de la Folletière, et de Françoise de Nambu ; parrain, « Michel Daguyer, escuyer, sieur de la Boue ; sa marraine, dame Jehanne Morin, femme de Philippe de Nambu, escuyer, sieur de Courtozay, conseiller [du Roi] et maistre d'hostel ordinaire de sa maison » (22 mars 1616) ; — de Marie, fille de Claude Bouteiller ; parrain, Jacques Lenoir ; marraine, Françoise de Nambu, femme de Claude Lemaréchal, vivant écuyer, sieur du Mesneuil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (21 mars 1617) ; — de Philippe, fils de François Maunoir ; parrain, Philippe de Nambu, écuyer, sieur de Courtozé, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du Roi, et capitaine de son château de Blois ; marraine, dame Isabeau Blondeau, femme et épouse de messire Jean Phelippeaux, écuyer, sieur de Villesavin, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et sécrétaire des commandements de la Reine, mère du Roi (9 août 1617) ; — d'Étienne, fils d'Étienne Herpin ; parrain, Roland de la Bruyère, écuyer, cavalier de la compagnie de monseigneur le chevalier de Vendôme ; marraine, demoiselle Anne Phelippeaux, fille de messire Jean Phelippeaux, écuyer, seigneur de Villesavin (9 août 1617) ; — de Pierre, fils de Guillaume Piau ; parrain, Pierre de Rossignol, écuyer, sieur du Vivier (29 octobre 1617) ; — d'Élisabeth, fille de noble homme Marc Lemaréchal, maître-queux chez le Roi ; parrain, maître Claude Bertheaulme, procureur fiscal d'Herbault et Bracieux ; marraine, dame Élisabeth Blondeau, femme de messire Jean Phelippeaux, seigneur de Villesavin (17 janvier 1618) ; — de François, fils de Marc Nodin ; parrain, noble homme Claude Maréchal, fils de noble homme Claude Maréchal, en son vivant sieur du Mesneuil ; marraine, demoiselle Françoise Filleul, fille de noble homme Jacques Filleul, écuyer, sieur des Gâts (31 janvier 1618) ; — d'Anne, fille d'honnête personne Jacques Lenoir ; parrain, François de Johanne, écuyer, sieur de Saumery ; marraine, demoiselle Anne Phelippeaux, fille de monsieur de Villesavin (3 juillet 1618) ; — de Marguerite, fille de Pasquier Fresneau ; parrain, messire Louis Auger, prêtre, curé de Tour ; marraine, Anne Daguier, femme de Guillaume Ribier, président et lieutenant général des bailliage et gouvernement de Blois (29 septembre 1619) ; — de Marguerite, fille d'Étienne Lemoine ; parrain, Claude Blanchet, contrôleur provincial des guerres ; marraine, Marguerite, fille d'Étienne Bérault, trésorier et payeur de la gendarmerie de France (29 octobre 1619) ; — de François, fils de Gentien Herpin ; parrain, Étienne Bérault ; marraine, demoiselle Françoise Filleul, fille de Jacques Filleul, écuyer, sieur des Gâts et de la Haye, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de demoiselle Renée de Moulins, ses père et mère (29 octobre 1619) ; — de Claude, fille de Jacques Lenoir, fermier des lieu, terre et seigneurie de Villesa-

vin; parrain, Charles de Moulins, écuyer, sieur de la Gaudinière ; marraine, Claude Blanchet, fille de monsieur le contrôleur Blanchet (11 mars 1620) ; — de Marie, fille de noble homme Marc Maréchal, écuyer de cuisine du Roi ; parrain, Thomas Farineau, élu, contrôleur en l'élection de Romorantin ; marraine, Michelle de Bordeaux, veuve de feu honnête homme François Prévost, huissier du commun de Sa Majesté (4 juillet 1620) ; — de Françoise, fille de Martin Maulnoir ; parrain, Jean de Regnard, écuyer, sieur de Rilly, gentilhomme servant du Roi ; marraine, Françoise de Nambu, dame de la Folletière et du Mesneuil (12 mai 1621) ; — de Françoise, fille de noble homme Marc Maréchal, écuyer de cuisine du Roi ; parrain, Pierre de Guéret, écuyer, sieur de Verbois, commissaire des guerres ; marraine, Jeanne, fille de Jacques Lenoir, fermier de Villesavin (23 novembre 1621) ; — d'Angélique, fille de Jacques Lenoir ; parrain, Gilles Blondeau, écuyer, sieur de Chappuis, conseiller du Roi et trésorier général de France en la généralité de Bourgogne ; marraine, dame Marguerite Pelluis, femme d'honorable homme Claude Bertheaulme, procureur fiscal de la seigneurie d'Herbault (26 septembre 1622) ; — de Jean, fils de Gentien Pelloton ; parrain, messire Jean Turboust, prêtre habitué de la paroisse de Tour ; marraine, Marie Boucher, femme de Jean Berthier (20 avril 1623) ; — de Pasquière, fille de Jean (le nom de famille est resté en blanc), à présent serviteur chez monsieur Lenoir, fermier de Villesavin, et de Madeleine Rouleau, veuve de feu Buteau, non mariés, ainsi qu'a dit la femme de Germain Balif ; parrain, Claude Rossignol ; marraine, Claudine Richard (31 mars 1624) ; — de Marguerite, fille de noble homme Marc Maréchal, maître-queux chez le Roi, et de Marie Farineau ; parrain, Pierre de Bourdineau, écuyer, sieur de Chaudery ; marraine, dame Marguerite Blanchet, femme de noble homme Étienne Bérault, conseiller du Roi, trésorier et payeur de sa gendarmerie (9 mai 1624) ; — de Madeleine, fille d'honnête homme Jacques Lenoir, fermier général de la terre et seigneurie de Villesavin, et de Jeanne Bourreau ; parrain, messire Jean Lamé, assesseur au siége présidial de Blois ; marraine, demoiselle Marguerite de Nantonville, femme de Jacques Viart, écuyer, sieur de la Noue, maître des eaux-et-forêts du comté de Blois (17 juillet 1624) ; — d'Anne, fille de Jean Coussay ; parrain, Michel de Lamé, fils de monsieur de Lamé, sieur de la Guillonnière ; marraine, demoiselle Françoise Desgas, fille de Jacques Filleul, écuyer, sieur de la Haye (18 octobre 1625) ; — de Raymond, fils de François Maulnoir ; parrain, honnête homme Raymond, fils de Simon Leddet, fermier de la seigneurie d'Herbault ; marraine, Claude Farineau, fille de feu Zacharie Farineau, de la paroisse de Bracieux (14 avril 1626) ; — de Françoise, fille de Philippe Jollet ; parrain, Étienne Bérault, fils de feu Étienne Bérault, lui vivant trésorier des guerres ; marraine, Madeleine Dubrun, veuve de feu Pierre Guéret, commissaire de la maréchaussée de Blois (5 novembre 1626) ; — de Françoise, fille de Jean Fouquet ; parrain, Claude Lemaréchal, fils de feu Claude Lemaréchal, sieur de la Folletière ; marraine, Jeanne Domino (17 novembre 1627) ; — de Jeanne, fille d'Anne Quatrenvaulx ; parrain, messire Jean Phelippeaux, seigneur de Villesavin, conseiller du Roi en son conseil d'État ; marraine, dame Anne Phelippeaux, sa fille, femme de messire Léon Boutellier, conseiller du Roi en sa cour de Parlement à Paris (14 septembre 1628) ; de Charles, fils de Nicolas Mariau ; parrain, Charles Jolly, maître-d'hôtel de monseigneur de Villesavin ; marraine, Jeanne Lenoir (15 septembre 1629) ; — d'Anne, fille d'Alexandre Desmons ; parrain, noble homme Thomas Farineau, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Romorantin, lieutenant de la justice de Tour ; marraine, Jeanne Lenoir, femme de Robert Margonne, procureur fiscal de cette justice (27 août 1642) ; — de Sulpice et de Marie, enfants de Jean Doudiau et de Michelle Branchu, « tous deux d'eune ventrée » (4 décembre 1642) ; — de Marie, fille de Maurice Lhuillier ; parrain, Pierre Poullard, huissier de salle du Roi ; marraine, Claudine Cadiou, femme de Noël Baudet (18 mars 1643) ; — [illegible] Plessis ; parrain, noble homme Jacques Lenoir, conseiller du Roi, commissaire de la marine, et secrétaire de monsieur de Villesavin ; marraine, Jacquette, fille de Simon Leddet (24 août 1643) ; — de Jean, fils de Jean Bacquet ; parrain, discrète personne messire Denis Labbé, prêtre, curé de Saint-Christophe de Suèvre ; marraine, dame Marguerite Grillet, femme d'honorable homme Toussaint Vasselin, fermier de la maison seigneuriale de Villesavin (12 octobre 1643) ; — [illegible] honnête homme Simon Leddet, fermier de Villesavin ; parrain, messire Jean Turboust, prêtre, vicaire ; marraine, Jeanne Balif (27 février 1644) ; — [illegible] Claude Bonnet et de [illegible], [illegible], la sage-femme a certifié Bonnet être le père, ainsi qu'il lui a déclaré ; parrain, maître Jacques [illegible], [illegible] et greffier au bailliage de Tour ; marraine, honorable femme Jeanne Lenoir, femme de [illegible] Robert Margonne (17 mai 1644) ; — de Marie, fille de Jean [illegible] ; parrain, messire Louis [illegible], prêtre, [illegible] et curé de cette paroisse de Tour ; marraine, [illegible] Nicolas, femme de [illegible] (19 [illegible] 1644) ; — de Claire, fille de noble homme Robert Margonne, procu-

suivant d'armes de l'écurie du Roi et de défunte Jeanne Lenoir ; parrain, noble homme Jacques Lenoir, conseiller du Roi, commissaire de la marine et secrétaire de monsieur de Villesavin ; marraine, Louise Auger, femme de Simon Leddet, fermier en partie de Villesavin (20 octobre 1644) ; — de Marie, fille d'Auguste Célier et de Perrine Louasseau, sa servante, comme il a confessé devant monsieur le curé (10 février 1646) ; — d'Anne, fille de Claude Boureau ; parrain, Simon Leddet, sieur de Maune, huissier ordinaire de la Reine ; marraine, Marguerite Delamé, fille de noble homme Jean Delamé, conseiller du Roi et assesseur au siége présidial de Blois (27 mai 1646) ; — de Pierre, fils d'Étienne Herpin ; parrain, noble homme Pierre Poullard, sieur de la Noue, huissier de salle de la maison du Roi ; marraine, honnête fille Simonne Lévesque (8 mars 1647) ; — de Marie, fille de Jacques Haleron ; parrain, messire Louis Maray, prêtre du diocèse de Bourges, bachelier en théologie, et curé de Tour (17 mars 1647) ; — de Jean, fils d'honnête homme Simon Leddet, huissier ordinaire de la chambre de la Reine, et fermier de Villesavin ; parrain, messire Jean Phelippeaux, conseiller du Roi en ses conseils et seigneur de Villesavin et autres lieux ; marraine, dame Anne Phelippeaux, femme de messire Léon Bouthillier, comte de Chavigny et ministre d'État (30 mai 1647) ; — de Barthélemy et Gentien, frères jumeaux, fils de Simon Auger ; marraine de Barthélemy, dame Marie Nicolas, femme de Martin Trotereau, sergent au bailliage de Tour (11 août 1648) ; — de François, fils de Michel Bouju ; parrain, messire François de Barbanson, fils de feu messire René de Barbanson, chevalier, sieur de Chanleroy (14 septembre 1648) ; — de Jean, fils de Jacques Pichau ; parrain, messire Jean Pingaut, prêtre, vicaire de cette église ; marraine, dame Claire Godaire, de la paroisse de Saint-Nicolas de Blois (12 octobre 1648) ; — de Léon, fils de Jacques Godart ; parrain, messire Léon-Armand Bouthillier de Chavigny ; marraine, demoiselle Françoise-Louise Bouthillier (26 octobre 1648) ; — de Marie, fille d'Étienne Lemoine ; parrain, François Gourdineau, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin de Bourgmoyen de Blois (28 janvier 1651) ; — d'Étiennette, fille de Simon Mauny ; parrain, Claude Boutault, fils de noble homme Jean Boutault, conseiller et élu pour le Roi à Blois ; marraine, demoiselle Jacquette Deflandres, fille de noble homme Pierre Deflandres, président à l'élection de Blois (6 octobre 1651) ; — d'Étienne, fils de Jean Ansoinne ; parrain, Étienne Delafont, prêtre, religieux de Saint-Denis en France, prieur du Saint-Sépulcre d'Allemagne ; marraine, dame Marie Bourget, fille de noble homme Jean Bourget, de la paroisse Saint-Sauveur de Blois (24 octobre 1651) ; — de Simon, fils de Jacques Sommier ; parrain, vénérable et discret messire Étienne Besnard, prêtre, curé de céans ; marraine, honnête femme Siméonne Hazard, femme d'honorable homme Jacques Jobinet, notaire de cette paroisse de Tour (3 mai 1653) ; — de Catherine, fille de Charles Guibert ; parrain, noble homme Jean Ménard, sieur de la Noue, fermier de la Haye ; marraine, Catherine Grillet (25 septembre 1654) ; — de Claude, fils de Claude Boureau ; parrain, noble homme Robert de Quélain ; marraine, demoiselle Marie de Quélain (30 mars 1655) ; — de Marguerite, fille de noble homme Jean Ménard, receveur de la terre et seigneurie de la Haye ; parrain, messire Nicolas Grillet, prieur d'Huisseau ; marraine, Marguerite Ménard, fille de noble homme Jean Ménard (31 mars 1655) ; — de Jacques, fils de Jean Lardillier ; parrain, noble homme Jacques Blanchet, conseiller et secrétaire de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans ; marraine, Jacquette, fille de Simon Leddet, sieur de Maune (28 avril 1655) ; — de Jacques, fils de Pierre Blouas ; parrain, noble homme Jacques Lhuillier, sieur des Gareaux, conseiller du Roi, receveur des tailles ; marraine, Marguerite Jobinet (4 juin 1656) ; — d'Isabelle, fille de Gencien Rossignol ; parrain, noble homme Simon Leddet, sieur de Maune, procureur fiscal de la seigneurie de Villesavin ; marraine, honnête femme Isabelle Blondeau, femme de Pierre Lemoine (2 mai 1658) ; — de Michel, fils de François Gaudère, garde-du-corps de Son Altesse Royale ; parrain, Michel Grimaudet, écuyer, sieur de Motheux, lieutenant des chasses du comté de Blois ; marraine, demoiselle Marguerite Lehoux (24 février 1661) ; — de Louis, fils de Robert Gorju ; parrain, Claude-Louis Bertheaulme, maître chirurgien ; marraine, Louise Leddet (11 décembre 1668). — Mariage : de François Doit, fils du feu Claude Doit et de Marguerite Lareine, à présent femme d'Anet Boursillon, jardinier de monsieur de Rancé, prieur de Boulogne, avec Catherine Daudin (12 février 1646) ; — de Charles Lefebvre, chirurgien des Suisses de Son Altesse Royale, avec Catherine Grillet (26 novembre 1654) ; — de Claude-Louis Bertheaulme avec Marguerite Jobinet (26 novembre 1664) ; — de Fabien Desmons avec Marie Gitteau, en présence de haute et puissante dame madame de Villesavin (7 août 1669).

(GG. 2. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

1629-1776. — Tour-en-Sologne (commune de). — Baptêmes, mariages et décès. — (Ce registre a été formé

par le relieur, du résidu des autres registres.) — Baptême : de Simon, fils d'honnête homme Simon Leddet, marchand à Bracieux ; parrain, noble homme Claude Leddet, valet de garde-robe de monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roi ; marraine, honnête fille Jeanne Lenoir (4 mars 1637) ; — d'Anne, fille d'Israël Desmé, écuyer, sieur de la Forest, et de Catherine La Brière, sa femme ; parrain, Guillaume Ribier, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, président au siège présidial de Blois ; marraine, dame Élisabeth Blondeau, femme de messire Jean Phelippeaux, chevalier, seigneur de Villesavin, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé (18 octobre 1637) ; — d'Étienne, fils de Guillaume Dhuisne ; parrain, noble homme Étienne Bérault ; marraine, honnête femme Marguerite Grillet, femme d'honnête personne Toussaint Vasselin, fermier général de la seigneurie de Villesavin (24 novembre 1637) ; — de François, fils de Toussaint Vasselin ; parrain, François de Johanne, seigneur de Saumery ; marraine, Isabelle Blondeau, dame de Villesavin (20 octobre 1638) ; — de Claire, fille de Martin Trotereau ; parrain, messire Jean Lejears, prêtre, vicaire de Tour ; marraine, honnête fille Claire Godaire, de Blois (6 janvier 1639) ; de Marguerite, fille d'honnête homme Martin Maunoir ; parrain, Christophe de Heere, chevalier, écuyer de la « grande escuierie du Roy » ; marraine, demoiselle Marguerite Lemaréchal, fille de feu Claude Lemaréchal, écuyer, seigneur du Mesneuil et de la Folletière (21 mars 1634) ; — de François, fils de Gentien Harault ; parrain, François Charlemagne, conseiller du Roi, élu en l'élection de Blois ; marraine, Louise Auger (31 août 1632) ; — d'Étienne, fils d'Antoine Beaufils ; parrain, Étienne Bérault, fils de feu feu noble homme Étienne Bérault, trésorier et payeur de la gendarmerie de France ; marraine, Gentienne, fille d'Abraham Branchu (31 octobre 1632) ; — de Marguerite, fille d'Israël Desmé, écuyer, sieur de la Forest, et de demoiselle Catherine de la Brierre ; parrain, Jean de Sathenat, écuyer, seigneur de Vouzeron et du Mont ; marraine, demoiselle Marguerite de Gratemesnil (6 février 1633) ; — d'Arnaud, fils de Guillaume Dhuisme ; parrain, honnête personne Arnaud Godaire, capitaine du château de Montfrault ; marraine, Marie Poyade, veuve de Jean Trotereau (2 octobre 1633) ; — de Jean, fils de Jacques Chollet ; parrain, honnête personne Charles Jolly, maître-d'hôtel de monsieur de Villesavin ; marraine, Jeanne, fille de Jacques Lenoir, fermier général de la terre de Villesavin (9 octobre 1633) ; — d'Anne, fille de Toussaint Vasselin, fermier général de la terre de Villesavin ; parrain, noble homme Étienne Bérault, seigneur de la Lombardière ; marraine, demoiselle Anne de Lamé, femme de noble homme Pierre Blanchet, sieur de Bonvalet (30 octobre 1639) ; — de Jean, fils de Gentien Herpin ; parrain, Jean Gillet, notaire à Tour-en-Sologne (25 juin 1641) ; — de Toussaint et Jean, enfants jumeaux de Jean Doucet ; parrain du premier, Toussaint Vasselin, fermier général de Villesavin ; marraine, Louise Auger, femme de Simon Leddet, concierge du château de Villesavin (29 mai 1642) ; — de Marie, fille de Jean Mallocher, laboureur ; parrain, Claude Ferry, régisseur de la terre de Villesavin ; marraine, Marie-Barbe Colin, femme de maître Nicolas Rayé, fermier général de la Folletière (19 avril 1776). — Mariage de François Fugère, garçon laboureur, de la paroisse de Neuvy, avec Marguerite Auger, fille de maître Jean Auger, meunier, en présence de Georges Rouleaux, vicaire de Bracieux (27 août 1776).

GG. 3. (Registre.) — In-4°, [illegible] papier.

1674-1702. — Tour-en-Sologne [illegible]. — Baptêmes, mariages et inhumations. — Baptême : de Jacques, fils d'honorable homme Jean Travers, receveur de la terre de Villesavin ; parrain, noble homme Jacques Lenoir, commissaire ; marraine, Marie Bourguignon (16 avril 1674) ; — de Marie, fille de Jean Delorme, jardinier de Villesavin ; parrain, honorable homme Jacques Travers, receveur de la maison de Villesavin ; marraine, Louise Leddet (12 janvier 1676). — Inhumation : de Jean Mothu, du pays de Montoire ; il était âgé d'environ cinquante ans ; « il fust assez heureux que de recevoir les sacremens de l'Église » ; Denis Poichy, sonneur, fut présent à l'inhumation (20 mars 1677) ; — de vénérable et honnête personne Pierre Lecoq, natif d'Orléans, curé de Saint-Étienne de Tour-en-Sologne, âgé environ de quarante ans (30 septembre 1678) ; — de Sylvain, pauvre étranger et habitué dans la paroisse depuis de longues années, âgé de plus de soixante ans (30 septembre 1678) ; — [illegible], garde dans la forêt de [illegible] (18 [illegible] 1678). — Baptême, par Girardeau, prêtre, pourvu de la cure de Tour, de Jeanne, fille de Jacques Lobereau ; parrain, Jacques Lacarde ; marraine, [illegible] (… octobre 1678) ; — de Jeanne, [illegible] ; parrain, monsieur Thomas Farineau, lieutenant de la justice de Tour ; marraine, [illegible] (3 novembre 1678) ; — de Marie, fille de Jacques Charpentier et de Marie Seignette ; parrain, [illegible] ; marraine, Jacquette Dubois (30 décembre 1678). — [illegible] d'André Fauconnet, meunier de [illegible]

deux ans (5 mars 1679); — d'Anne, fille de Marin Devouges, de la paroisse de Mont; elle était âgée de quatorze ans et est morte sans recevoir les sacrements, d'autant qu'elle fut submergée dans l'eau (3 avril 1679). — Inhumation, à l'entrée de l'église, de Marc Dubois, vigneron, âgé de cinquante-neuf ans (17 avril 1679). — Inhumation : de Jean Delorme, jardinier de Villesavin, âgé de trente ans (21 avril 1679); — de Marie Besnard, fille, âgée de trente-huit ans, submergée dans l'eau (26 avril 1679). — Inhumation, dans le vestibule de l'église, d'Etiennette Lacroix, femme de Pierre Sauvage, vigneron (28 avril 1679). — Inhumation de Jacques Meunier, du diocèse d'Angers, valet chez Girard, meunier de la Folletière, surpris d'une mort subite causée d'un coup de pied de cheval (19 juin 1679). « Veu par nous, archidiacre de Blois, au cours de notre visite, le neufviesme d'octobre 1679; signé : Bouthier ». — Inhumation : de Pierre Soleau, couvreur, du diocèse d'Angers, âgé de trente-cinq ans (24 novembre 1679); — d'Étienne Pinauger, « cercleux », âgé de trente-deux ans (25 novembre 1679). — « Le mercredy dix-sept janvier de l'an 1680, est décédé Michel-François Seigneuret, seigneur de la Courlange, dans la maison de la Folletière; son corps a été porté à Candé, où il a esté inhumé dans le tombeau de ses pères ». — Baptême : de Jacques, fils de Jacques Naslin; parrain, noble homme Louis Raffard; marraine, demoiselle Barbe de Flandres (29 septembre 1680); — de Martin, fils de Martin Hildoin; parrain, Philippe Moreau, fermier de Villesavin; marraine, Catherine Carré (7 octobre 1680). — Inhumation ; de Marguerite Belin, veuve de Pierre Fredin, charpentier, âgée de cinquante-cinq ans (22 juin 1681); — de Pierre Berthelin, fermier de la Guillonnière (11 juillet 1681); — de Claude, fils de Jean Besnard, fermier de la Chaise (4 août 1681). — Baptême : d'Étienne, fils de maître Jacques Carré, avocat en Parlement; parrain, maître Étienne Carré; marraine, demoiselle Françoise de Bernonville, veuve de monsieur Charlemagne (4 août 1681); — de François, fils de François Girard, gendre de Nicolas Fay, meunier au moulin d'Arian; parrain, Simon Leddet, sieur de Maune; marraine, Anne Leddet, femme de Philippe Moreau, fermier de Villesavin (22 août 1681). — Inhumation dans l'église : de Marie Leguay, mère de messire Pierre Girardeau, prêtre, curé de cette église, âgée de cinquante ans, laquelle a été suffoquée dans les eaux (25 octobre 1681); — de René Fay, âgé de vingt-sept ans, décédé chez son père au moulin d'Arian (28 septembre 1682). — Inhumation d'Anne, fille de René Durand; elle n'a reçu aucun sacrement, étant incapable pour son peu de raison et de jugement, quoiqu'elle eût seize ans (13 octobre 1682). — Baptême : de Jacques, fils de maître Jacques Carré, avocat en Parlement; parrain, maître Étienne Carré; marraine, Anne Charlemagne (5 janvier 1683);—de Barthélemy, fils de Louis Mention, fendeur; parrain, Barthélemy Bourguignon; marraine, Marguerite Mariau (22 janvier 1683); — de Jacques, fils de Jacques Brossard, sieur de Tranchay : parrain, maître Thomas Farineau, lieutenant du bourg de Bracieux; marraine, Marguerite Farineau (5 juin 1683). — Inhumation, dans l'église, de Jacques, fils de Jacques Brossard (22 juin 1683). — Baptême de Madeleine, fille de Jacques Naslin; parrain, maître Étienne Mariau, maître chirurgien au bourg de Bracieux; marraine, Madeleine Leroy, qui a donné le nom (2 août 1683). — Inhumation de Pierre Herblin, archer en la maréchaussée du comté de Blois et duché de Vendômois, âgé de quarante ans (3 août 1683); — d'un pauvre garçon limousin, décédé au lieu de la Marmouchère, âgé d'environ vingt ans (9 octobre 1683); — de Nicolas Fay, meunier au moulin d'Arian, âgé de soixante ans, inhumé dans l'église (5 décembre 1683). — Entre deux actes du 5 et du 12 mars 1885, se trouve la mention suivante : « Icy on a commencé à donner les cierges des trépassez à tous, pauvres et riches, conformément à l'ordre du rituel ». — Inhumation : de Jeanne, fille de Claude Dupuy, tisserand (12 mars 1685); — de René Lemoine, « sabottier de la vacation », âgé de cinquante-cinq ans (25 mars 1685); — d'Anne, fille de Marie Androuin, « fandeur de la vocation » (16 septembre 1685). « Veu par nous dans le cours de nos visites, le 20 septembre 1685; signé : Symon, archidiacre de Blois ». — Inhumation de Marie Rocher, femme de Jean Besnier, du pays d'Anjou, morte chez Laurent Girard, au Clos du Charme, âgée de cinquante ans (29 septembre 1685). — Baptême d'Anne, fille de Louis Chollet, laboureur, demeurant à la Haie; parrain, maître Michel Bauzay, notaire à Cour-Cheverny; marraine, Anne Leddet, femme de Philippe Moreau, fermier de Villesavin (1er octobre 1685). — Inhumation du corps d'un pauvre homme mendiant trouvé suffoqué dans l'eau de la fosse de l'étang de la métairie de Tour, dont on ne sait ni le nom, ni l'âge, ni le pays (13 juillet 1689). — Baptême : de Catherine, fille de Jacques Androuin; parrain, Jean Beaufils, vigneron; marraine, Catherine, fille d'Urbain Gillet, fermier de Villesavin (16 juillet 1689); — de Barthélemy, fils de Barthélemy Balançon; parrain, Claude Poichy; marraine, madame Geneviève Leddet (2 juillet 1690). — Inhumation, dans l'église, de Marie-Anne de Laiglehoust, âgée de deux ans et demi, fille de noble homme Jacques de Laiglehoust, écuyer, seigneur de Goinville, de la Rivière et autres lieux, et de dame Marie de Lavernot,

son épouse (15 août 1690). « Veu par nous, archidiacre de Blois, dans le cours de nos visites, le 16 septembre 1690 ; signé : Symon, archidiacre de Blois ». — Inhumation : de Claude Poichy, sonneur de cette église, âgé de vingt-cinq ans ; — de Jeanne Rossignol, femme de Toussaint Dousset, vigneron, âgée de quarante-cinq ans, inhumée dans l'église (22 septembre 1693) ; — d'Hilaire Finet, vigneron, de la paroisse de Saint-Dyé, décédé au Fourny du Verger (19 janvier 1694) ; — de Madeleine Godaire, veuve de Rocelet, officier de feu Son Altesse Royale, âgée de près de soixante-dix ans, inhumée dans l'église (25 janvier 1694) ; — de Gentien Gaignade, vigneron, de la paroisse de Cour, trouvé mort dans les blés de la mare, âgé de quarante ans (5 février 1694) ; — d'un garçon, âgé d'environ douze ans, dont le nom, la naissance et le pays sont inconnus, qui a été trouvé dans la rivière, proche le moulin de Bignoux, et qui était noyé en apparence depuis plus d'un mois (29 avril 1694). — Mariage de Jacques-Philippe Moreau avec Madeleine Pataut (10 janvier 1695). — Baptême : de Guillaume, fils de Guillaume Guillon, laboureur, fermier de Boulogne, qui a été baptisé en l'église de Boulogne ; parrain, Jacques Sergent ; marraine, Anne Mosny (8 août 1695) ; — de Marie, fille de Jacques Bonnet, meunier à Arian ; parrain, Claude Bernard ; marraine, Marie Guillon (6 juillet 1699). — « Aujourd'huy 28 juillet 1699, est décédé et a été inhumé dans le cimetière, proche la croix brizée, et qui est de pierre, vénérable personne messire Pierre Girardeau, prêtre, curé de cette église de Tour, après l'avoir servie en cette qualité plus de vingt ans, et après avoir reçu avec beaucoup de dévotion les saints sacrements, et ce par le ministère de messire Jean Collet, prêtre, prieur de Cour-Cheverny, et en la présence de messire Michel Rangeard, prêtre, ancien curé de Bracieux, son exécuteur testamentaire ; son inhumation faite par le dit prieur de Cour, en présence de messieurs Michel Durand, prêtre, curé de Chambord et prieur commendataire de Notre-Dame de Boulogne, du dit sieur Rangeard, de messire Jacques Girardin, prêtre, curé de Fontaine, et de messire Jacques Bourguignon, prêtre, curé de Bracieux, et de messieurs Gillet et Bruslé, vicaires de Cour et de Cheverny ». — Baptême : par Fagu, prêtre, curé de Tour, de Marie, fille de Jacques Michau ; parrain, Salomon Richer ; marraine, Marie Gagnaison (9 août 1699) ; — d'Anne, fille de Jean Malloger, « ferrandier » ; parrain, Jacques Ménager, sonneur de l'église ; marraine, Marie, fille de Louis Chollet, laboureur (20 septembre 1699) ; — de Marie, fille d'Étienne Boursin, laboureur ; parrain, Louis Navet, intendant de monsieur de la Folletière ; marraine, Marie Chollet (6 octobre 1699). — Inhumation : d'un passant manœuvre qui se disait d'auprès de Limoges ; il paraissait âgé de trente-cinq ans, il était de poil noir, cheveux crépus, d'une forte taille ; il a été confessé, et, lorsqu'on lui a porté l'extrême-onction, il ne parlait plus (9 octobre 1699) ; — de Jacques B[illegible], maître meunier au moulin d'Arian, âgé de trente-cinq ans (25 octobre 1699). — Baptême de Catherine, fille de maître Jacques-Philippe Moreau ; parrain, François Renard, prévôt de la maréchaussée de Montrichard ; marraine, Catherine Bruère, veuve de Denis Marion, bourgeois de Blois (15 décembre 1699). — Inhumation, dans l'église, de Marie Desmonts, veuve de Noël Delorme, en son vivant jardinier de Villesavin (21 avril 1700) ; — de Jacques Laisné, maître meunier à la Folletière et marguillier de l'église, âgé de quarante ans (29 avril 1700). — Baptême de Madeleine, fille de Sylvain [illegible], « tessier en toile » ; parrain, Isaac Pingault, fils d'Isaac Pingault, de son vivant écuyer, sieur de la Rurie ; marraine, Madeleine Patault, femme d'honnête homme Jacques Moreau (26 juillet 1700). — Inhumation, dans l'église, auprès du banc de la marelle, de Louis Trotereau, âgé de soixante-douze ans (11 décembre 1700). — Baptême de Barnabé, fils de Louis Brillaut, notaire de Tour, et de Marie Sauvage (13 février 1701). — Inhumation, dans l'église, de Toussaint Doucet, vigneron, âgé de soixante-dix ans, décédé à la Plan[illegible] (2 [illegible] 1701) ; — de Marie Delaunay, veuve de Denis Poichy, sonneur (8 juillet 1701). — Baptême de Claude, fille de Jean Gaullier, fermier général de Villesavin ; parrain, maître Denis Gaullier, lieutenant de Chaumont ; marraine, demoiselle Claude Durand (17 juillet 1701). — Inhumation, dans l'église, de Catherine Durand, femme de Jean Gaullier, âgée de vingt-sept ans (18 juillet 1701) ; — de Michel Rangeard, âgé de vingt-sept ans (27 juillet 1701). — Baptême d'Anne, fille de Jacques-Philippe Moreau ; parrain, Isaac Pingault, écuyer, sieur de la Rurie ; marraine, demoiselle Anne Girault, femme de Louis Guérin, sieur de Chambon (13 août 1701). — Mariage [illegible], lieutenant de Chaumont, avec demoiselle Claude Durant, fille de feu honorable Louis Durant, bourgeois d'Orléans, en présence de messire Jean Méreux, curé de Chaumont, Claude Garnier, sieur de Valaires, [illegible] de Blois (22 novembre 1701). — Mariage [illegible] Gaucher avec Françoise [illegible], en présence de messire François P[illegible], prêtre, curé de Saint-[illegible], [illegible] de l'épouse (16 janvier 1702).

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1703-1722. — Tour-en-Sologne (commune de). — Baptêmes, mariages et inhumations. — Baptême de Claude-César, fils d'honnête homme Jacques-Philippe Moreau, fermier général de Villesavin ; parrain, César de Pingault, écuyer, sieur de la Rurie, lieutenant au régiment de M. le comte d'Aubigné ; marraine, Anne Leddet de Maune, aïeule (1er mars 1703). — Inhumation de la fille du sieur Lebatteux, organiste de Bourgmoyen de Blois (13 mars 1703). — Sentence de l'official de Blois, sur la requête présentée par Marguerite, fille de Jacques Lacaille, née et demeurant dans la paroisse de Tour, qu'il y a vingt-six à vingt-sept ans elle fut présentée au baptême dans l'église de Tour par feu Nicolas Gaucher et Marie Lemoine, ses parrain et marraine, avec défunte sa sœur jumelle ; ladite Marguerite étant sur le point d'être mariée avec Médard Martineau, leur contrat de mariage étant passé et leurs bans publiés, le curé de Tour fit recherche sur les registres de la paroisse et n'y trouva pas l'acte de baptême de Marguerite Lacaille, non plus que celui de sa défunte sœur, quoique baptisées toutes deux dans le même temps ; elle requiert que l'acte de célébration de son baptême soit écrit et inséré sur les registres baptistaires de cette paroisse, afin de lui en être délivré les extraits nécessaires ; après information faite par le curé de Tour, par laquelle il appert que le baptême a été célébré au mois de mars 1703, l'official ordonne que le curé inscrira en marge du registre des baptêmes de la paroisse de Tour l'acte de baptême de Marguerite Lacaille dans le mois de mars 1703 (3 juillet 1730). — Baptême : de Marguerite, fille de Jean Picart ; parrain, Ange Bodin, sieur de Boisrenard ; marraine, Catherine Fagu (22 mars 1704) ; — de Michelle-Thérèse, fille de Sylvain Charles, tisserand ; parrain, Michel Raulet, écuyer, sieur de Codebrande ; marraine, demoiselle Thérèse de Pingault (11 octobre 1704). — Inhumation, dans l'église, d'Anne Dorion, veuve en dernières noces de François de Peigné de Chabranes, en présence du sieur Leddet, son fils (15 octobre 1704). — Mariage de Louis Chauveau, de cette paroisse, avec Jeanne Clémençon, native de Chalette, près Montargis, diocèse de Sens, fille de parents nouveaux convertis, qui sont morts en bons catholiques, « après avoir communiqué la chose à monseigneur notre évesque, qui m'a dit que je pouvois le faire » (7 janvier 1705). — Inhumation, dans l'église, de Jacques-Philippe Moreau, fermier général de la terre de Villesavin et procureur de cour, âgé de trente ans (25 mars 1705). — Baptême de Claude, fils de Claude Durand ; parrain, Jean Brossard, procureur de seigneurie de monsieur de Villesavin ; marraine, Catherine Fagu (14 novembre 1706). — Mariage de François Auger avec Jeanne Métivier, en présence de Simon Leddet, sieur de Maune (18 novembre 1706). — Baptême d'Étienne Haguenier ; parrain, haut et puissant seigneur messire Louis Bouthillier de Chavigny, seigneur marquis de Pons ; marraine, demoiselle Espérance Boutin (22 novembre 1706). — « Le 7 may 1707, fut apportée à minuit dans cette église, par Noël Mauny, Agathe Saguine et la femme de Michou, mes paroissiens, une fille née chez le dit Mauny d'une femme âgée de trente ans, qui se disoit femme veuve de François Masson, mort depuis peu à Dhuison, et elle disoit s'appeller Marie Guérin ; parrain, Noël Mauny ; marraine, Agathe Saguine, qui ont dit ne savoir signer ». — Baptême : de Marie-Madeleine, fille de Mathurin Guibert ; parrain, Claude-François Clein, maître-d'hôtel de monsieur le marquis de Pons ; marraine, Marie-Madeleine Patault (20 novembre 1707) ; — de Marie-Anne, fille de Claude Porcher ; parrain, César Pingault, écuyer, sieur de la Rurie ; marraine, Catherine Bruère, veuve de Denis Marion (24 janvier 1708) ; — de Marguerite, fille de Denis Clément ; parrain, Jean-Baptiste de Laval, garde-du-corps de Sa Majesté ; marraine, Marguerite Rentien (26 janvier 1708) ; — de Françoise, fille d'Antoine Leloup ; parrain, Pierre-Joachim Raulet, seigneur de Corberande ; marraine, Catherine Fagu (20 août 1708) ; — de Jean-Claude, fils de Jean Leddet et d'Anne Camus ; parrain, messire Claude Boult de Langeron, conseiller du Roi, prévôt de la maréchaussée de Blois et de Dunois ; marraine, demoiselle Marie Bobin (21 août 1708). — Inhumation : de Michel Marchand, meunier de la Folletière, natif d'Orléans, âgé de trente ans (3 novembre 1708) ; — de Jacques Amiot, closier des Mèzes (21 février 1709) ; — d'Estier Barbier, qui avait fait changer son nom d'Estier en celui de Louis, âgé de vingt-deux ans (8 mars 1709) ; — d'Étienne Royer, fermier de la Haye, inhumé dans l'église (13 avril 1709) ; — de Noël Fidé, décédé subitement à la Marmouchère (10 mai 1709). — Baptême de Marie-Madeleine, fille de Jean Brossard, procureur de cour de monsieur le marquis de Villesavin ; parrain, Denis Blouin ; marraine, Marie-Françoise Brossart (11 novembre 1709). — Inhumation, dans l'église, sous la tombe à l'entrée du sanctuaire, de messire Hercule-Charlemagne de Seigneuret, ci-devant chanoine de Chartres, seigneur de la Folletière et du Mesneuil (13 décembre 1709). — Baptême : de François, fils de Claude Porcher ; parrain, François Leroy ; mar-

raine, Catherine Bertheaulme (30 mars 1710) ; — d'Antoinette-Perrette, fille de Denis Blouin, jardinier de Villesavin ; parrain, haut et puissant seigneur messire Pierre Rouillé de Saint-Senne, conseiller au Parlement de Paris ; marraine, haute et puissante dame madame Antoinette Legouz-Maillard, dame de Villesavin (9 octobre 1710). — Inhumation dans le chœur, entre les balustres du sanctuaire et la chaise du chœur du curé, de demoiselle Anne Sonnet, veuve de messire Isaac de Pingault, écuyer, sieur de la Rurie, âgée de soixante-dix-sept ans (28 novembre 1710). — Inhumation de Sébastien Bailly, garde de la terre et seigneurie de Villesavin, âgé de cinquante ans (27 décembre 1710). — Inhumation dans l'église, de Louis Rentien, garde des bois de la forêt de Boulogne (10 février 1711). — Inhumation dans le cimetière de Bracieux, du corps de la fille Bardon, qui ne put être apporté dans cette église, à cause des ponts qui se rompirent la nuit précédente (28 février 1711). — Inhumation dans l'église, d'Anne, âgée de dix ans, fille de feu Jacques-Philippe Moreau, fermier général de Villesavin (24 mai 1711). — Baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean Leddet ; parrain, Jean-Baptiste Soufflot de Montigny ; marraine, Françoise Renard, femme de monsieur Bobin de la Gobinière, représentée par Madeleine Balançon (13 novembre 1711). — Inhumation dans l'église, de Françoise Moignon, femme de François Fahy, charpentier et meunier du moulin d'Arian (18 décembre 1711) ; — de messire Jacques de Laiglehoust, chevalier, seigneur de Goinville, la Rivière et autres lieux (1er janvier 1712). — Baptême de Marguerite, fille de Denis Blouin, jardinier de Villesavin ; parrain, Étienne Mauguin, notaire à Mont ; marraine, Marguerite Rentien (16 février 1712). — Inhumation dans l'église, de Louis Chollet, fermier de la Perche, âgé de soixante-trois ans (3 mai 1712). — Mariage de Jean Auger avec Madeleine Samson, en présence de Marie et Claude Defins, de monsieur de Pingault et de Jacques Cholières, sonneur (27 juin 1712). — Inhumation : du sieur Delaunay, décédé au bourg de Tour, garde de la terre de monsieur le marquis de Villesavin (24 octobre 1713) ; — de Marie Bray, femme de Marian Landrouin, fermier du Champ-Chevalier, inhumée dans l'église (29 janvier 1715) ; — de Sylvain Giboire, fermier de Goland, et marguillier de la boîte de Notre-Dame (20 août 1715) ; — de Catherine, fille de François Papin, fermier de Cornilly (5 juin 1716). — Mariage de Charles Houdier, officier du Roi, de la paroisse de Chambord, avec Geneviève, fille de feu Louis Fromet, vivant officier du Roi à Chambord, en présence de Pierre de Bellefond, rachasseur des chasses de la capitainerie de Chambord, de Charles Roussel, de Claude Chevalier, faisandier, etc. (22 juin 1716). — Baptême : d'Anne, fille de Sylvain Thierry et de sa servante, comme il l'a déclaré devant témoins (9 octobre 1716) ; — de Jean, fils de Jean Saury, maçon, et de Marie Rabbier, de la paroisse de Nouan-sur-Loire, venu au monde à la métairie du Ruan, dans le temps qu'ils y étaient venus pour y vendanger (15 octobre 1716) ; — de Gabriel, fils de Michel Brunet ; parrain, messire Isaac-Gabriel de Pingault, écuyer, sieur de la Bérurie, capitaine dans le régiment de Touraine ; marraine, Élisabeth Cousin, veuve de messire Joachim Raulet, écuyer, seigneur de Corberande (25 juin 1717). — Mariage : de Louis Plessis avec Anne Gaschon, en présence de messire Jacques de Laiglehoust, chevalier, seigneur de Goinville, les Grands Maisons et Lombardière, et de Jacques Landrouin (5 juillet 1717) ; — de Jean Lemoigne avec Anne Lespinet, en présence du père de la mariée, François Lespinet, qui a consenti au contrat de mariage qui s'est fait en sa présence et chez qui se fait le banquet, qui a donné son consentement pour la célébration du mariage, n'y pouvant assister lui-même à cause des infirmités de son grand âge et d'une indisposition qui lui est survenue (14 février 1718). — Baptême de Marguerite, fille de François Lemoigne ; parrain, Nicolas de Lacordaire ; marraine, Marie Charrier (2 octobre 1718). — Inhumation de Pierre Ménard, trouvé mort dans la forêt de Boulogne par les officiers de la justice de Tour, savoir : le sieur Brossard, procureur fiscal, et les sieurs Mullon et François Porcher, procureur et greffier et ayant été visité par le sieur Mariau, chirurgien ; une sentence du juge a ordonné de l'inhumer (22 mars 1720). — Inhumation : de Marie Poquet, femme de Guillaume Deniau, décédée à Moquesoury (25 juin 1721) ; — d'Anne Guillon, femme de François Porcher, huissier de la terre de Villesavin (30 juin 1721) ; — d'Anne, fille de Jean Chartier, greffier de la Chambre des Comptes de Blois, âgée de six semaines, décédée en nourrice (15 septembre 1721) ; — de [illegible] Rentien, ci-devant fermier de la Haye, inhumé dans l'église (17 avril 1722). — « Le 21 may 1722, veu le procès-verbal fait, sur le réquisitoire de Jean Lb[illegible], par le sieur Jean Brossard, procureur fiscal de la justice de Tour, assisté des autres officiers, portant le dit acte qu'ils auroient trouvé mort, sur la chaussée de l'étang des Aunais, subitement [illegible], le corps de [illegible] Coussay, et me donnant permission de l'inhumer en terre sainte, je l'ay inhumé [illegible] d'ailleurs pour luy avoir fait faire ses pasques [illegible]. » — Inhumation dans l'église, de [illegible] Anne [illegible], veuve du sieur Jean Laurent, [illegible], de sieur Colet de la Prée, [illegible].

et de Madeleine Patault, veuve de Jacques Moreau (8 août 1722) ; — de Barbe Louet, veuve du sieur Bergevin, notaire à Blois (17 août 1722).

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1723-1742. — Tour-en-Sologne (commune de). — Baptêmes, mariages et inhumations. — Inhumation : de François Faby, maître charpentier et fermier du moulin d'Arian, âgé de quarante-cinq ans (10 août 1723); — d'un enfant mâle apporté par la veuve ...... (*sic*), qui nous a dit que le dit enfant était fils d'une pauvre femme mendiante, qui avait fait ses couches chez elle la veille au lieu de la Marmouchère, dont elle est fermière (15 septembre 1723). — Inhumation dans l'église, de Nicolas Lacordaye, bourgeois de Blois, décédé en cette paroisse (10 mai 1727). — Baptême : de Pierre, fils de Pierre Caron ; parrain, Nicolas Guillemastre, maître chirurgien ; marraine, Marie Letort (17 juillet 1727) ; — de Jean-Georges, fils de Pierre Jallet; parrain, Jean-Baptiste Glorian, pour messire Georges Phelippeaux d'Herbault, lieutenant du Roi au comté de Blois ; marraine, Madeleine Daridan, pour Marie-Marguerite Adine, fille de feu messire Louis-René Adine, vivant écuyer, seigneur de Villesavin (5 février 1728). — Inhumation de Jean Lebreton, natif du Perche, fagoteur dans cette pa oisse depuis plusieurs années (3 juin 1728). — Inhumation dans l'église : de François Boullaie, fermier général de la terre de Villesavin, âgé de trente-trois ans (19 juillet 1728) ; — de Marie Chollet, femme de Claude Durand, âgée d'environ quarante ans ; « la dite défunte étoit grosse d'environ quatre mois, et, immédiatement après le décès de la mère, le sieur Mariau, chirurgien, l'a ouverte, et l'enfant vivant a été baptisé par moy, curé, soussigné, lequel estant mort, a esté inhumé avec la mère » (4 août 1728). — Le 10 août 1727, en l'assemblée des paroissiens et habitants de la paroisse de Tour, indiquée par le curé à l'issue de la messe, Nicolas Rouillon, vigneron à Mont, remontre que le 24 novembre 1726, jour de la troisième publication des vignes de la fabrique de Tour, il a, au nom du curé absent, porté l'enchère de trois quartiers de vignes aux Augonnières, jusqu'à la somme de vingt-deux livres, à laquelle somme adjudication lui en aurait été faite ; cependant Jean Malloger, lors marguillier de la boîte des trépassés, a, de sa propre autorité, passé bail de ces vignes à Jean Bénard, vigneron à Tour, le 9 décembre 1726, lequel bail ne peut subsister après l'adjudication faite à Rouillon ; vu cette remontrance, les curé, marguilliers et habitants de Tour donnent acte à Rouillon de son adjudication, désavouent le bail fait par Malloger à Bénard, et baillent pour neuf ans les trois quartiers de vigne, à messire Claude Bernard, prêtre, curé de Tour, moyennant 22 l. par an. Fait à Tour-en-Sologne, sous la galerie de l'église, en présence de Jacques Landrouin, marguillier de la boîte Notre-Dame, Martin Plessis, marguillier de la boîte des trépassés, Jacques Chollières, sonneur, Claude Durand, etc. — Baptême de Louise-Marguerite, fille de Gilles Ménage ; parrain, Pierre Dupuy, pour messire Jean-Louis de Saumery ; marraine, Anne Dumoutier, pour demoiselle Marie-Marguerite Adine (17 octobre 1728). — Mariage de Jean Rilly avec Marie Durand, en présence de Pierre Caron, cabaretier en ce bourg, Jacques Cholières, « texier en toile », Lagrive, « aussy texier », et Louis Lambert, notaire royal à Blois (10 janvier 1729). — Inhumation d'un garçon Champenois, nommé Simonet, âgé de trente-neuf ans, mort au château de Villesavin, où il servait depuis dix jours en qualité de garçon d'office (18 août 1731). — Inhumation sous la galerie de l'église, de Louise Charles, femme de René Hurissé, âgée de vingt-neuf ans (23 mai 1732). — Mariage de haut et puissant seigneur messire Guy-Louis-Gaston de Francquetot, comte d'Auxais, fils de haut et puissant seigneur messire Gaston-Jacques de Francquetot, comte d'Auxais, et de dame Marie-Anne Leroux des Aubières, de la paroisse d'Auxais, diocèse de Coutances, avec Marie-Marguerite Adine, fille de feu messire Louis-René Adine et de dame Marie-Marguerite de la Loëre, sa veuve, à présent épouse de haut et puissant seigneur messire Louis-Georges de Johanne de la Carre, seigneur de Piffons, célébré par Jean-François-Paul de Caumartin, évêque de Blois, en présence de Henri-Jean-Antoine, chevalier de Francquetot, capitaine de dragons, frère de l'époux, de dame Charlotte-Émilie de Caumartin, veuve de feu haut et puissant seigneur Jacques, marquis de la Cour, de Marie-Marguerite de la Loëre, mère de l'épouse, de Louis-François-Joseph Adine, frère de l'épouse, de dame Madeleine de la Loëre, veuve de Jean Saudrier de Mitry, tante de l'épouse, de messire Louis-Georges de Johanne de la Carre, seigneur de Piffons, beau-père de l'épouse, de messire Alexandre de Saumery, évêque de Riez, de messire Jacques de Johanne de Saumery, gouverneur de Chambord (25 septembre 1732). — Inhumation dans l'église : de Marien Farineau (31 mai 1736); — de Catherine Porcher, femme de Jean Durand, fermier de Boulogne (30 novembre 1736); — de Paul, âgé de deux ans, fils de Michel Bouré, marchand en ce bourg, en présence de Louis Cosson, notre sonneur (5 mars 1737). — Baptême de Marguerite, fille

de Jacques Botin, bûcheur; parrain, Jacques Launay, bûcheur; marraine, Marguerite Auger (7 mars 1737). — Inhumation de Jacques Briais, garçon couvreur, âgé de dix-neuf ans, natif de la paroisse d'Onzain, mort par une chute de dessus la maison de Villesavin (9 février 1738). — Inhumation dans l'église : de Michel Bouré, en présence du sieur Mariau, curé de Bracieux, du sieur Bertheaume, ancien prieur de Seillac, de Marie Roulet, femme du défunt, etc. (15 mai 1738) ; — de Marie Charier, âgée de quarante ans, en présence de Toussaint-René Minet, vicaire à Cour-Cheverny, et de Claude-Jacques Roulet, greffier de la Chambre des Comptes de Blois, beau-frère de la défunte (11 octobre 1739) ; — de Jacques Renoir, meunier au moulin de Bignoux, âgé de quarante-neuf ans (6 novembre 1739). — Baptême d'Anne, fille de Louis Lemaître, fermier à Boulogne; parrain, Jacques Godard, jardinier de Boulogne; marraine, Catherine Lecour, domestique à Boulogne (3 décembre 1742). — Inhumation de Louis, fils de Louis Mosni, vigneron, âgé de cinq ans et demi, trouvé noyé dans un fossé et mort le même jour (1er janvier 1743).

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1743-1762. — Tour-en-Sologne (commune de). — Baptêmes, mariages et inhumations. — Inhumation dans l'église, d'Anne Gaultier, veuve de Pierre Renoir, meunier, en présence de Pierre et Jacques Renoir, ses enfants (8 novembre 1744). — Baptême de Marie-Madeleine, fille de Nicolas Rentien, laboureur : parrain, François Blanchard, boulanger; marraine, Madeleine Poupar (1er décembre 1745). — Inhumation de Jean Despisons, valet de chambre de monsieur de Saumery de Piflons, à Villesavin, en présence de Jean Chemin, cuisinier de Villesavin, Jacques Landroin, concierge de Villesavin, et de Nicolas Aubineau, maître couvreur à Blois (28 octobre 1746). — Inhumation, après procès-verbal du bailli de Tour, de Marie, âgée de sept ans, fille de feu Jean Delorme, trouvée noyée dans une fosse au lieu de la Miltière (31 mai 1747). Permis d'inhumation accordé par le bailli de Tour, attendu que la mort résulte d'un pur accident. — Inhumation de Claude Rentien, jardinier de Villesavin (7 août 1747). — Inhumation de Jeanne, âgée de trois semaines, fille naturelle de Madeleine Thierry et de Pierre Galliot, fermier de l'Aulnay, suivant la déclaration faite par la dite Thierry devant la sage-femme et plusieurs autres témoins lors de son accouchement (9 juillet 1748). — Inhumation dans l'église, de Marie Aviceau, femme de Claude Guibert, fermier de la Marnecuchère, âgée de 65 ans (2 janvier 1749). — Inhumation de Maurice [illegible], compagnon charpentier chez Pierre Farineau, demeurant à Bracieux depuis un an, âgé de vingt-cinq ans, natif de Magnac, dans la Marche, mort dans le [illegible] de Villesavin, où il avait mis de la paille et allumé du feu, où il a été brûlé et étouffé, en présence de plusieurs témoins qui n'ont pu le secourir, ainsi qu'il est apparu par lettre du sieur Rentien, procureur fiscal de Villesavin, qui n'a point voulu faire dresser de procès-verbal, disant qu'il n'en était pas besoin (6 [illegible] 1747). — Inhumation : de Marie Martineau, faible d'esprit, morte subitement, âgée de 37 ans (22 avril 1755) ; — de Françoise, fille de Joseph Dupont, trouvée noyée proche le moulin de la Folletière, âgée de vingt ans, avec le permis d'inhumation délivré par le bailli de Tour, attendu qu'il résulte que la mort est le résultat d'un pur accident (11 juillet 1755). — Le 20 mars 1759, [illegible] Claude Bernard, curé de cette paroisse, mort d'hier en cette paroisse, âgé d'environ 75 ans, et muni des sacrements d'extrême-onction et de pénitence, a esté inhumé par maistre Estienne-François Mariau, ancien curé de Bracieux, dans l'église de cette paroisse, en présence de Michel Menuet, curé de Mont, d'Alexis Ménard, religieux de l'ordre de Grandmont, de Charles-Simon Coste de Champont, prieur d'Huisseau, de Louis Bodineau, religieux de l'ordre de Grandmont, de Jean Turmeau, vicaire d'Huisseau, de Barthélemy Fahy, curé de Neuvy, de Pierre-Estienne-François Mariau, curé de Bracieux, et de Jean Cornet, vicaire de Mont. » — Inhumation : de Guillaume Lefèvre, domestique chez M. Adine, seigneur de Villesavin, âgé de soixante ans, en présence de Jacques Bouquin, agent du château de Villesavin, et Jean Malloger, domestique au château (15 [illegible] 17[illegible]) ; — de François Boquet, domestique chez monsieur Adine, seigneur de Villesavin, âgé de cinquante ans, en présence de Louis Cosson, vigneron, et Pierre Monfort, sonneur (25 septembre 1759). — Baptême de Jeanne, fille de Claude Bareau, meunier du moulin du pont d'Arian; parrain, Jacques Hutteau, cuisinier au château de Villesavin; marraine, demoiselle Beauvallet, [illegible] du château (28 novembre 1759). — Inhumation dans l'église, de Louis Rentien, garde de la forêt de [illegible], décédé en sa maison de la Porte-Madeleine, en cette paroisse, âgé de 76 ans, en présence du curé de Neuvy, du vicaire de Mont, de Louis Bodineau, religieux de l'ordre de Grandmont, de Geneviève [illegible], veuve de [illegible] Houdier, garde du pavillon de [illegible], sa cousine-germaine, de Charles Houdier, [illegible] à Mont, de Louis Houdier, garde des chasses de Chambord.

ses cousins, et de Barthélemy Bimbenet, procureur (4 mars 1760). — Mariage de Jacques Rilly, meunier du moulin de Bracieux, avec Françoise, fille de Jean Bardon, laboureur (9 juin 1761). — Inhumation dans l'église, de Jeanne Danger, femme de Claude Bareau, meunier au moulin d'Arian, âgée de quarante-cinq ans (10 janvier 1762). — Mariage de Sulpice Rué, fils de Gilles Rué, marchand, avec Sylvine, fille de maître Jean Guibert, marchand à Tour, en présence d'Étienne Guibert, laboureur à Cheverny, Claude Guibert, fermier de la Marmouchère, Gentien Boullais, garçon laboureur, et du sieur Bimbenet, procureur fiscal de la justice de Tour et notaire de cette justice (15 février 1762). — Baptême d'Anne-Françoise-Louise, fille de Daniel Gomaille, jardinier de Villesavin ; parrain, messire Louis-François-Joseph Adine de Villesavin, seigneur de Tour, Mont, la Ravinière et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire ; marraine, demoiselle Louise-Élisabeth Portier de Rubelles, épouse dudit messire Adine de Villesavin, représentés par Pierre Fréville, domestique au château de Villesavin, et Marie-Madeleine Michel, femme de chambre de madame de Villesavin (21 juin 1762). — Baptême d'Élisabeth-Renée, fille de Jacques Hutteau, cuisinier, de Villesavin ; parrain, messire Claude-René Boutault, ancien officier, gouverneur des pages du Roi ; marraine, dame Louise-Élisabeth Portier de Rubelles, épouse de messire Louis-François-Joseph Adine de Villesavin, représentés par Antoine-François Lacroix, maître-d'hôtel de monsieur de Villesavin, et Marie-Madeleine Michel, femme de chambre (2 octobre 1762).

GG. 7. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1763-1772. — Tour-en-Sologne (commune de). — Baptêmes, mariages et inhumations. — Inhumation de Nicolas, âgé de neuf mois, fils de maître François Blanchard, marchand boulanger à Bracieux, décédé en nourrice à la Trépinière, chez Pierre Landrouin, fermier de la Trépinière (13 janvier 1765). — Baptême de Marie-Jeanne, fille de Pierre Desneux, garde-vente des bois de la garenne de la Folletière ; parrain, maître Nicolas Rayé, fermier général de la Folletière ; marraine, Marie-Jeanne Gangneux, fille de feu Louis Gangneux, meunier (17 septembre 1765). — Inhumation : de Marie Texier, femme de Sylvain Paunin, fermier de la Miltière, âgée de quarante-trois ans, en présence de Claude Guibert, fermier de la Marmouchère, son cousin (27 novembre 1765) ; — de Marguerite Blouin, femme de Jean Bardon, fermier de la Fosse, âgée de cinquante-cinq ans, en présence de Jacques Rilly, meunier du moulin de Bracieux, son beau-frère (19 décembre 1765) ; — de Jean Poy, jardinier, décédé au pavé de cette paroisse, âgé de soixante-douze ans, en présence de Jean Poy, jardinier à Blois, son neveu (2 février 1766). — Mariage de Sylvain Lumier, fils de feu maître Pierre Lumier, meunier de la paroisse de Vernou, diocèse d'Orléans, avec Angélique, fille de maître Jean Auger, meunier, en présence de Jacques Beaufour, fermier en la paroisse de Dhuizon, Jean Henry, laboureur à Vernou, Pierre Auger, marchand, Jacques Phelippeau, marchand à Cellettes, messire Louis-Timothée Mahy, écuyer, seigneur de Pontchardon et autres lieux, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Blois, et du sieur Jean Dupuy, vicaire de la paroisse de Cour-Cheverny (4 février 1766). — Baptême : de Jean-Jacques, né à la Bouteillerie, de cette paroisse, fils de feu Jacques Renoir, journalier ; parrain, maître Jean Gantils, meunier du moulin de la Folletière ; marraine, Françoise Durand, femme de maître Pierre Tondereau, fermier de la Perche (8 juillet 1766) ; — d'Antoine, fils de Jean Nicole, vigneron à la Petite-Perche ; parrain, Antoine Dumont, garçon chirurgien, de la paroisse de Mont ; marraine, Marie Callaut, maîtresse lingère à Mont (28 juillet 1766). — Inhumation de François, fils de Jean-Baptiste Romilly, jardinier de Villesavin, décédé dans la basse-cour du château (29 octobre 1766). — Baptême de Jeanne-Françoise, fille d'Étienne Augis, bordager ; parrain, Jean Lhote, domestique de monsieur de Villesavin ; marraine, demoiselle Perrine-Françoise Lévesque, gouvernante de monsieur de Villesavin (17 décembre 1766). — Inhumation dans l'église, de Julien Rousseau, domestique de monsieur le curé de Tour, âgé de 31 ans, en présence de Jacques Rousseau, vigneron, et Charles Rousseau, tonnelier, ses frères, du sieur Mariau, curé de Bracieux, Jean-François Mazan, religieux de la maison de Boulogne, et Georges Baillif, curé de Bauzy (21 janvier 1767). — Baptême de Sébastien, fils de René Bonsigne, laboureur ; parrain, Sébastien Belloy, régisseur de la terre de Villesavin ; marraine, Sylvine Tondereau (1er janvier 1768). — Inhumation d'un nommé Jean Boussion, pauvre mendiant, fils naturel de défunte Marguerite Boussion, veuve d'un nommé Chevalier, natif de la paroisse de Savigny-sur-Braye, diocèse du Mans, décédé à la métairie de Tour, âgé de quarante-cinq ans, en présence de maître Louis Lelion, fermier de la métairie de Tour (12 février 1768). — Baptême de Catherine, fille de maître Nicolas Rayé, fermier général de la Folletière ; parrain, Jean Gangneux, meunier ; marraine, Catherine Girard, de Mont (23 juin

1768). — Le 17 juillet 1769, le corps de messire Louis-François-Joseph Adine de Villesavin, seigneur de cette paroisse, Mont, la Ravinière et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, veuf de dame Louise-Élisabeth Portier de Rubelles, décédé du jour précédent dans son château de Villesavin, a été, par le curé de Tour, inhumé dans sa chapelle, en présence de haut et puissant seigneur messire Louis-Georges de Johanne de la Carre, marquis de Saumery, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Chambord, grand-bailli, gouverneur et commandant pour Sa Majesté de la ville de Blois, son frère, de messire Louis-Alexandre de Fontenay de Rubelles, son beau-frère, des sieurs de la Coste de Champeron, prieur d'Huisseau, Menuet, curé de Mont, Ferrand, curé de Fontaine, Lallemand, prieur de Cheverny, Augier, curé de Chambord, Fahy, curé de Neuvy, Mariau, curé de Bracieux, Métivier, bénéficier de l'église de Blois; Durand, prieur de la maison de Boulogne, Lomet, directeur des Dames Ursulines de Blois, du R. P. Galant, gardien des Cordeliers de Blois, et du R. P. Cornu, prédicateur des Cordeliers de Blois. — Mariage de Louis Cosson, sonneur, fils de feu Louis Cosson, ancien sonneur, avec Marie, fille de feu Jacques Desroches, vigneron, en présence d'André Cosson, journalier, frère du marié, André Cosson, aubergiste à Bracieux, son oncle, maître Sylvain Paunin, laboureur, curateur de l'épouse, et François Branchu, aubergiste (2 juillet 1771).— Inhumation de Marie Chartier, veuve de François Jolly, laboureur, décédée à Boulogne, en présence de Louis Jolly, fermier général de Boulogne (15 septembre 1771). — Baptême de deux enfants jumeaux, de Louis Joly, maître serrurier et fermier de Boulogne, et Marguerite Rué, sa femme : Jules-César, ayant pour parrain Jules-César Lambert, clerc tonsuré, et pour marraine Marguerite Menuet, femme de Charles Houdier, maître chirurgien à Tour; et Louise-Félicité (9 octobre 1771).

GG. 8. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1773-1782. — Tour-en-Sologne (commune de).— Baptêmes, mariages et inhumations. — Baptême d'Henri, fils de Jean Gasselin, affranchisseur, et de Marie Giraud, de la paroisse de Contres, diocèse d'Orléans, laquelle est accouchée en venant à Bracieux ; parrain, Henri Legendre, marchand colporteur à Contres; marraine, Jeanne Mantaut, femme de Michel Richard, marchand colporteur à Seur (11 octobre 1773). — Mariage de François Boullais, laboureur, fils de maître Gentien Boullais, laboureur, fermier général de la Poterie, paroisse de Fontaines, diocèse d'Orléans, avec Madeleine, fille de maître Jean A[illegible], fermier [illegible], en présence de Gentien Boullais, laboureur à Chambord, René Boullais, garçon laboureur, messire Louis-Timothée Mahy de Pontchardon, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Blois, Barthélemy Bimbenet, bailli de la justice de Tour, et Louis Cosson, sonneur (18 janvier 1774). — Inhumation dans l'église, de Jacques Bouquin, régisseur de la terre de Villesavin, décédé au château de Villesavin, âgé de cinquante-cinq ans, en présence de François Blanchard, marchand, Marie Daubray, femme de maître Gentils, meunier, Barbe Colin, femme de maître Nicolas Rayé, fermier général de la Folletière, Guillon, marchand, François Branchu, cabaretier, Brunet, garde des chasses de Villesavin, et Chedé, jardinier du château de Villesavin (17 décembre 1775). — En 1776 : naissances, 20 ; mariages, 6 ; décès, 26. — Déclaration du Roi concernant les inhumations, donnée à Versailles le 10 mars 1776 (imprimé). — Baptême de Marie-Victoire, fille de Louis Jolly, fermier général de Boulogne; parrain, le sieur Ferry, régisseur de la terre de Villesavin; marraine, Barbe Rayé, femme de Nicolas Rayé, fermier général de la Folletière (27 juillet 1777). — En 1777 : naissances, 33; mariages, 4; décès, 21. — Inhumation de Jacques-Gratien, fils de Gratien Hidoy, régisseur de la terre de Villesavin (29 août 1778). — En 1778 : naissances, 24 ; mariages, 4 ; décès, 18. — Mariage de Laurent Baignet, garçon laboureur, fils de feu Laurent Baignet, maître charron, avec Françoise Chaussay, veuve de maître Jacques Paunin, en son vivant fermier de la Turpinière, en présence de François Bruère, laboureur, Aignan Chaussay, maître meunier, et Sylvain Paunin, fermier (6 juillet 1779). — En 1779 : naissances, 24 ; mariages, 5 ; décès, 30. — In[illegible], fils du sieur René-Honoré Marie, inspecteur des bâtiments du Roi au département de Chambord et de Blois, demeurant actuellement à Menars[illegible], [illegible] en nourrice à l'âge de dix mois ([illegible] 1780). — En 1780 : naissances, 27 ; mariages, 4 ; [illegible]. — En 1781 : naissances, 19 ; mariages, 6 ; [illegible]. — [illegible] Augustin [illegible], né en Vienne-lès-Blois, le [illegible] 1747, a pris possession de cette cure le 15 [illegible] 178[illegible]. — Inhumation de maître [illegible], curé de cette paroisse, [illegible] ans, en présence de maître Jean Ruelle, [illegible] à Mont, messire François Mahy, conseiller au présidial de Blois, François Branchu, Jacques Fidé et François Rayé, [illegible].

signé : Delaunay, curé de Mont (11 mars 1782). — En 1782 ; naissances, 17 ; mariages, 4 ; décès, 61.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1783-1792. — Tour-en-Sologne (commune de). — Baptêmes, mariages et inhumations. — « Le 14 décembre 1783, bénédiction d'un nouveau cimetière, situé sur le chemin de Tour à Bracieux, pris sur environ trois boisselées de terre de la fabrique de cette paroisse, en vertu de l'ordonnance de l'évêque de Blois du 15 novembre de la présente année, en présence d'Etienne Régnier et Grançois Gallon, fabriciens de la paroisse, de François Masson, syndic, de François Samson et autres. — En 1783 : 51 premières et secondes communions ; naissances, 18 ; mariages, 12 ; sépultures, 32. — Mariage de Charles Quentin, garde des bois du Roi, de la paroisse de Chambord, avec Marie-Catherine Lehédois, fille de Gratien Lehédois, homme d'affaires de monsieur le marquis de la Pallu, seigneur de Villesavin (13 janvier 1784). — Ordonnance du bailli de la justice de Villesavin, Tour et Mont, prescrivant l'inhumation au cimetière du cadavre de Pierre Tondereau, laboureur à la Petite-Perche, paroisse de Tour, trouvé mort d'un coup de fusil (5 novembre 1784). — Inhumation de Pierre Tondereau, laboureur, âgé de cinquante-neuf ans, en présence de Pierre Dorléans, son gendre (6 novembre 1784). — En 1784 : 54 premières et secondes communions ; naissances, 20 ; mariages, 6 ; décès, 26. — Inhumation de Nicolas Rayé, meunier et syndic de cette paroisse, âgé d'environ vingt-neuf ans (20 mars 1785). — « Observations : d'après un dénombrement très-exact arrêté le 30 mai 1786, il s'est trouvé dans cette paroisse 488 âmes et 388 communiants, y compris 33 premières et secondes communions. Il y avait alors dans le bourg 36 âmes et 26 communiants. Selon la commission des tailles de cette année 1786, on y comptait 110 feux. Le taux de la taille y était de 3,702 livres. La même année, le vingtième montait à la somme de 1,388 livres 4 sous. » — Extrait des Essais historiques de la ville de Blois et ses environs, édition de 1785, concernant Villesavin et Boulogne. — En 1785 : 39 premières et secondes communions ; naissances, 23 ; mariages, 5 ; décès, 48. — Inhumation d'un pauvre mendiant qui s'est dit de la ville de Blois, âgé de 77 ans, décédé à la métairie du Tranchay, chez Claude Rouillon (29 mars 1786). — En 1786 : mariages, 6 ; naissances, 31 ; décès, 25. — En 1787 : mariages, 10 ; naissances, 27 ; décès, 32. — En 1788 : mariages, 4 ; naissances, 20 ; décès, 23. — En 1789 : mariages, 3 ; naissances, 21 ; décès, 35. — Baptême de Jean, fils d'Ignace Lagrange, sonneur ; parrain, Jean Coupeau, garçon jardinier ; marraine, Marie-Anne Braut (16 janvier 1787). — Mariage de Sylvain Guenault, fils de Charles Guenault, marchand meunier à Seur, avec Marie Porcher, veuve de Nicolas Rayé (19 février 1787). — Inhumation de Toussaint Galliot, vigneron, âgé de 78 ans (25 septembre 1787). — Mariage de Laurent Beignet, laboureur, avec Marie-Françoise-Ursule, fille de Gratien Lehédois, régisseur de la terre de Villesavin (23 juin 1788). — En 1789 : principal de la taille, 1,700 l. ; corvée, 425 l. ; frais de recouvrement d'icelle, 14 l. La somme totale de la prestation en argent pour corvée de la généralité d'Orléans était en 1789 de 586,385 livres, non compris 8 deniers pour frais de rôle et de recouvrement. — Mariage de Pierre Dorneau, fils de feu Pierre Dorneau, maître charpentier à Cour-Cheverny, avec Françoise, fille de François Samson, marchand meunier (10 février 1789). — « Le 25 avril 1789, a été, par nous, curé, soussigné, béni une croix que nous avons fait mettre, *ad majorem gloriam Dei*, auprès des premières maisons du hameau de la Planchette, sur le chemin bas de Tour à Blois, n'en ayant point une dans cette paroisse sur la route qui conduit à Clénord, et nous espérons que nos successeurs voudront bien entretenir ce monument respectable de notre sainte religion. Signé : Delhomme, curé. » — Mariage de Louis Lebœuf, tailleur d'habits à Bracieux, avec Marie-Catherine Lehédois, veuve de Charles Quentin, fille de Gratien Lehédois, régisseur de la terre de Villesavin (14 juillet 1789). — En 1789 : 397 communiants, y compris 17 enfants, tant de la première que de la seconde communion. — Taille de 1790 : imposition principale, 1730 l. ; frais de collecte, 43 l. ; impositions accessoires, 894 l. ; frais de collecte, 14 l. ; capitation, 1,278 l. ; frais de collecte, 21 l. ; corvée, 432 l. ; frais de collecte, 14 l. Total de la somme à payer pour les tailles, 4,428 livres. Le total de la taille pour l'élection de Blois montait à 381,666 livres. — Actes concernant les familles : Auger, Avisseau, Bailly, Bardon, Besnard, Bézy, Bigot, Blondeau, Blouin, Bouré, Branchu, Brossard, Charbonnier, Chaufour, Chauveau, Chrestien, Clément, Cordelet, Cosson, Coupeau, Daridan, Depesay, Doly, Doucet, Duffié, Durand, Drugeon, Fahy, Ferry, Gallois, Gentils, Germain, Giboire, Girard, Grillet, Guérin, Guillon, Hanault, Lacaille, Lamothe, Landerouyn, Leddet, Legros, Leloup, Leroy, Malloger, Ménage, Moreau, Mosny, Patureau, Paunin, Petit, Picard, Poichy, Rayé, Régnier, Rentien, Rilly, Samson, Vincent, et autres.

TABLE DU VOLUME

SÉRIE C

SÉRIE D

SÉRIE E

(Voir la Table détaillée, pages 205 à 208.)

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CANTONS DE BLOIS ET BRACIEUX

Blois. — Imprimerie [illegible]

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E SUPPLÉMENT (Suite)

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CANTON DE CONTRES

COMMUNE DE CANDÉ

GG. 1. (Registre.) — In-4°; 29 feuillets papier.

1594-1605. — Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Bienheuré de Candé. — **1594.** Baptême de Simon Girard Guynenert ; parrain, honnête homme Jean Aliain, porte-manteau de défunt Monseigneur, frère du Roi, valet de chambre de défunte la Reine mère (page 2). — de Marie Chasteau ; parrain, Jean Duquesnoy, sommelier de paneterie du Roi (p. 3). — **1595.** Baptême de Madeleine Courtois : marraine, Madeleine de Nantonville, fille de messire Michel de Nantonville, conseiller du Roi et son lieutenant criminel à Blois (p. 4) ; — de Claude Godu ; parrain, Jean Duquesnoy, en l'absence de Joseph Viart, conseiller du Roi et trésorier de France en Touraine (p. 6) ; — de Michel Boysseau : parrain, N... Delesccar, gendarme de la compagnie du sieur baron de la Chastre, demeurant à Blois (p. 9). — **1597.** Baptême de Marie Courtoys ; parrain, M. Michel de Nantonville ; marraine, demoiselle Marie de Nantonville (p. 15) ; — de Mathurine Granger : parrain, vénérable religieux Curce Pelletier, prévôt de Saint-Lomer de Blois (p. 17). — **1599.** Baptême de Georges Chereau : marraine, mademoiselle Madeleine Viart, fille de messire Jacques Viart, sieur de Candé, conseiller du Roi en son Conseil d'État et président de Metz (p. 21). — **1602.** [illegible] de Gentien Amiot : parrain, Blaise de Verneson, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France (p. [illegible]) ; — de Marie [illegible] : marraine, Marie Delgrange, femme de Jean Duquesnoy (p. 38). — **1603.** Baptême de [illegible] Crochet : parrain, honnête homme Jean Duquesnoy ; marraine, honorable dame Madeleine Poisson, femme de messire Jacques Viart, écuyer, seigneur de Candé, président de Metz (p. 39) ; — de Jean Duquesnoy : parrain, Jacques de Seigneuret, écuyer, sieur de la Borde, commissaire ordinaire des guerres : marraine, Madame la présidente de Metz, signé Jacqueline [illegible] (p. [illegible]). — **1604.** Baptême de Marie de Seigneuret, fille de Jacques de Seigneuret, conseiller du Roi, commissaire des guerres, et de demoiselle [illegible] Spifame : parrain, Jacques Viart, [illegible] Roi, maître des eaux et forêts [illegible] ; marraine, [illegible] Marie de Seigneuret (p. [illegible]) ; — de [illegible] Jouan ; marraine, [illegible] delier, femme de Blaise de Verneson, conseiller du Roi, secrétaire du Roi, [illegible] France (p. [illegible]).

[illegible]

GG. 2 Registre. — In-4° ; 239 feuillets papier.

1593-1676. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures (baptêmes depuis 1593 ; mariages et sépultures depuis 1656). — **1605.** Baptême de Françoise Jouan ; parrain, frère Cirice Pelletier, grand prieur et prévôt de Saint-Lomer de Blois (p. 1). — **1606.** Baptême de François Cartin : parrain, François Duquesnoy, sommelier de paneterie du Roi (p. 6) ; — de Jacques de Seigneuret, fils de noble homme Jacques de Seigneuret ; parrain, Mᵉ Jacques Prevost, sieur de Saint Cyr, conseiller du Roi et maitre des Requêtes en son Hôtel ; marraine, dame Anne Ruzé (p. 6) ; — de Guy de Seigneuret, fils de Jacques de Seigneuret, écuyer, sieur de la Borde, et de demoiselle Sara Spifame ; parrain, Guy Dufaur, écuyer, sieur d'Hermay ; marraine, demoiselle Marguerite de Nantonville, femme de Jacques Viart, écuyer, sieur de la Noüe, grand maitre des eaux et forêts au bailliage de Blois (p. 7). — En marge : « a esté prieur de Candé et est décédé en décembre 1662 audit Candé »). — **1607.** Baptême de Claude Daridan : marraine, demoiselle Claude de Ganiveti (p. 9) ; — de Marguerite Viet : marraine, Marguerite, fille de Jacques de Seigneuret, sieur de la Borde (p. 11) ; — de Michel Chasteau ; parrain, noble Michel de Seigneuret, fils de Jacques (p. 12). — **1608.** Baptême de François de Seigneuret, fils de Jacques de Seigneuret, commissaire ordinaire des guerres, et de demoiselle Sara Spifame : parrain, noble homme Jean de Rauhard, sieur de [illegible]ville, conseiller du Roi ; marraine, Françoise de Faye, abbesse de Saintes, représentée par Françoise Viart (p. 14). — En marge : « a esté commandeur de Malte de Villiers le Temple, au pays de Liège et décédé audit lieu, dont le cœur est icy, vers l'an 1679 » ; — de Claudine Michelet ; parrain, vénérable et discréte personne frère Gentien Mahy, prêtre religieux de l'Hôtel-Dieu de Blois (p. 17). — **1609.** Baptême de Jacques Amiot : parrain, messire Jacques Viart, sieur de Candé, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et président de Metz (p. 21) : — de Marie Cartin ; marraine, Marguerite de Seigneuret, fille de noble homme défunt Jacques de Seigneuret, sieur de la Borde (p. 22). — **1610.** Baptême d'Anne Duquesnoy, fille de Jean Duquesnoy, panetier du Roi, et de Marie Delagrange : parrain, noble homme Jacques Jacquelin, écuyer, sieur des Belonières, commissaire ordinaire des guerres, capitaine des Montils (?) (p. 25). — **1611.** Baptême de Robert Bellot ; parrain, noble homme Robert de Ganiveti, écuyer, sieur de la Garenne (p. 30) ; — de Marie Daridan : parrain, noble Claude Baigneaulx, fils de Christophe Baigneaulx, sieur du Gué-la-Guette (p. 34) : — de Françoise Crochet : parrain, noble homme Salomon Morin, sieur de la Touche (p. 37). — **1612.** Baptême de Madeleine Jouan ; parrain, noble homme Louis du Jay, écuyer, contrôleur provincial des guerres : marraine, demoiselle Madeleine de Seigneuret (p. 41). — **1613.** Baptême de Charlotte Brossard : marraine, demoiselle Charlotte Viart, fille de noble homme Jacques Viart, seigneur de Candé, premier président au grand Conseil (p. 45). — **1614.** Baptême de Florimond Baruban ; parrain, religieuse personne frère Florimond Riberiou, prieur et religieux de l'Hôtel-Dieu de Blois (p. 53). — **1616.** Baptême de Nicolle Pignier ; parrain, honorable homme Philippe le Tonnelier, huissier au Châtelet de Paris (p. 61). — **1617.** Baptême d'Anne Jouan ; parrain, noble homme Jean Duguéret, conseiller du Roi, lieutenant de Monsieur le bailli de Romorantin (p. 68). — **1619.** Baptême de Jean Baudouyn ; parrain, Jean de Regnard, écuyer, sieur de Rilly, gentilhomme servant du Roi (p. 76). — **1620.** Baptême de Claude Sacquin ; marraine, Claude de Ganiveti, femme de Monsieur de Rilly (p. 82) ; — de Claude Rocheron ; marraine, Claude de Ganiveti (p. 85). — **1621.** Baptême de Charles Menard ; parrain, Charles Picault, sieur de la Rimberdière (p. 89). — **1622.** Baptême de Françoise Daridan ; marraine, Marie Morin, fille d'honorable homme Mᵉ Salomon Morin, avocat au présidial de Blois (p. 92). — **1623.** Baptême de Louise Bosseau ; parrain, Louis de Regnard, sieur de Rilly (p. 95) ; — de Nicolas Pelezin ; parrain, Nicolas Carré, gentilhomme servant du gobelet du Roi (p. 96) ; — de Guy Chasteau ; parrain, Guy de Seigneuret, écuyer (p. 97). — **1624.** Baptême de Michel Machereau ; parrain, noble homme Michel de Verneson (p. 101) ; — de Charles Dubrillan ; parrain, Michel de Seigneuret, sieur de la Borde (p. 101). — **1625.** Baptême de François Galliard ; parrain, noble homme François de Seigneuret, chevalier de Malte (p. 103) ; — de Guy Pion ; parrain, Guy de Seigneuret, écuyer (p. 104) ; — de Claude Da-

ridan ; parrain, François de Baigneaulx, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, ayant la conduite de la compagnie de chevaux légers de Monseigneur, frère du Roi ; marraine, demoiselle Madeleine de Verneson (p. 104). — **1626.** Baptême de Michel Machereau ; parrain, Michel de Seigneuret, écuyer, sieur de la Borde (p. 105) ; — de Marie Daridan ; parrain, Michel de Seigneuret ; marraine, Françoise Morin, femme de noble homme Pierre de Beigne, officier de la Reine mère (p. 107) ; — de Guillaume Jarion ; marraine, Marie Chicoyneau, femme d'honorable homme Charles Picquault, sieur de la Rimberdière (p. 109). — Baptême de François Granger ; parrain, Michel de Seigneuret (p. 110). — **1630.** Baptême d'Henri Viart, fils de messire Nicolas Viart, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, sieur de Villette et la Courtaugé, et de dame Suzanne Martin ; parrain, Claude de Mauvoy, fils de M. Martin, trésorier et intendant de M. de Guise ; marraine, demoiselle Anne Hurault, fille de haut et puissant seigneur Henry Hurault, comte de Cheverny, conseiller du Roi en ses Conseils, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la duché d'Orléans, pays Chartrain, Blésois, Dunois et Vendômois, et gouverneur particulier des villes de Chartres et de Blois, et de dame Marguerite Gaillard, aussi comtesse de Cheverny (p. 114) ; — de François Troispoux ; parrain, Michel de Seigneuret, écuyer, sieur de la Borde (p. 115). — **1631.** Baptême de François Granger ; parrain, François de Seigneuret, chevalier de Malte ; marraine, Jeanne Courtin, fille de monsieur le procureur du Roi, à Blois (p. 121). — **1632.** Baptême de Marguerite Boisseau ; parrain, Louis Chicoyneau, sieur de l'Isle-Vert, contrôleur général des guerres en Bretagne (p. 125) ; — de Charles Mourisset ; parrain, Charles Delarocque, sieur du Portail ; marraine, demoiselle Anne Musset, fille de François Musset, écuyer, seigneur de Pré, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (p. 126). — **1605.** Baptême de Madeleine Courtois ; marraine, Madeleine de Nantonville (p. 132). — **1627.** Baptême de Nicolas Potereau ; parrain, Michel de Seigneuret, écuyer, sieur de la Borde ; marraine, dame Suzanne Martin, femme de Mᵉ Nicolas Viart, écuyer, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé (p. 133). — **1629.** Baptême de François Bricon ; parrain, François de Seigneuret, chevalier de Malte (p. 1[illegible]). — **1628.** Baptême d'Hercule [illegible] ; parrain, messire Hercule de Maillé, chevalier, seigneur de la Guéritaude ; marraine, demoiselle Marie de [illegible]langer, fille de feu Joseph, sieur du Plessis (p. 140). — **1627.** Baptême de [illegible] Viart, fils de messire Nicolas Viart, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, sieur de Villette et la Courtaugé, et de dame Suzanne Martin ; parrain, Michel Daguyer, écuyer ; marraine, demoiselle Marguerite de [illegible], femme de [illegible] homme Jacques Viart, écuyer, sieur de la Noüe, maître des eaux et forêts du comté de Blois (p. 141) ; — de Marie Machereau ; parrain, Guy de Seigneuret, prieur de [illegible] (p. 14[illegible]) ; — de [illegible] Beauclerc ; parrain, Nicolas Viart, écuyer ; marraine, dame Catherine Compin, veuve de feu messire Jacques Viart, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et président en son grand Conseil (p. 142) ; — de Jean Mesnard ; parrain, noble homme [illegible] de Seigneuret (p. 14[illegible]). — **1629.** Baptême de Marie Becquet ; parrain, François de Seigneuret, chevalier de Malte (p. 14[illegible]) ; — de François Sacquin ; parrain, honorable et discrète personne messire François Nyvette, religieux infirmier de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois (p. 14[illegible]) ; — de Marie [illegible] ; parrain, François de Seigneuret, écuyer, chevalier de Malte (p. 150). — **1633.** Baptême de [illegible] ; parrain, Isaac Viart, fils de Mᵉ Nicolas Viart, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé (p. 150). — **1632.** Baptême de [illegible] ; parrain, François de Seigneuret, écuyer (p. 1[illegible]) ; — de Bernard Beauclerc ; parrain, Mᵉ Bernard Prévost, seigneur de Saint-Cyr, conseiller du Roi en son grand Conseil ; marraine, dame Suzanne Martin, femme de messire Nicolas Viart (p. 1[illegible]). — **1633.** Baptême de Madeleine Potereau ; parrain, Isaac Viart, fils de Nicolas Viart (p. 16[illegible]) ; — de Catherine Charlotte Viart, fille de messire Nicolas Viart et de dame Suzanne Martin ; parrain, messire Jean Breuillet, prieur de Saint-Lazare de Blois, grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Chartres ; marraine, [illegible] Viart, femme de messire Charles de Boursault, chevalier, [illegible] compagnie de chevaux légers entretenue pour le service du Roi (p. 1[illegible]) ; — de Marie [illegible] ; parrain, François de Seigneuret (p. [illegible]) ; — de Michel Menard ; parrain, Michel de Seigneuret, écuyer, sieur de la Borde (p. 1[illegible]) ; — de François [illegible] ; parrain, François de Seigneuret (p. 1[illegible]).

— de Marie Prosperaux ; parrain, Guy de Seigneuret, écuyer, sieur de Candé (p. 170). — **1654.** Baptême de Pierre Moriceau ; parrain, Guy de Seigneuret, sieur et prieur de Candé (p. 175). — **1655.** Baptême de François Marihan : parrain, François de Seigneuret (p. 185) ; — d'Anne Machereau ; parrain, Hercule de Seigneuret, écuyer (p. 185). — **1656.** Baptême de Marie Beauclerc : parrain, noble homme Marin Béguet, fourrier de la maison du Roi (p. 190) ; — d'Anne, fille d'honnête homme Pierre Poyard, chirurgien à Candé (p. 191) ; — de Madeleine Dangers ; marraine, Madeleine Marchand, épouse de François Sublet, écuyer, seigneur d'Hébécourt (p. 192). — **1657.** Baptême de Claude Morice Brillard : parrain, noble homme Claude Morice du Mesneuil (p. 198) ; — de Marie Daluzeau : parrain, Jacques Lecomte, écuyer, sieur du Hauthourg (p. 199) ; — de Jacquette Lecocq : parrain, Pierre Poyard, maitre chirurgien demeurant à Candé (p. 199). — **1658.** Baptême de Michelle, fille de Florimond Gomot ; parrain, Monsieur Arnault, aumônier de Son Altesse Royale : marraine, demoiselle Dunoyer, femme de Monsieur de Lamotte-Roger (p. 210) ; — de Madeleine Beauclerc ; parrain, messire Noel Sinet, écuyer, sieur de la Bertaudière, garde du corps de Son Altesse Royale (p. 212). — **1659.** Baptême de Louis Charles Dolibeau ; parrain, Louis Charles de Prévost, écuyer, fils de noble homme Louis de Prévost, sieur dé Beauregard (p. 214) : — de Claude Sacquin : marraine, honnête fille Jeanne Gaudeau, fille de Claude Gaudeau, officier de Son Altesse Royale (p. 215) ; — de Madeleine Méry ; marraine, demoiselle Madeleine Arnault, femme de Florimond Gomot, exempt des gardes de Son Altesse Royale (p. 218). — **1660.** Baptême de Jacques Chasteau ; parrain, Jacques Savare, écuyer, sieur du Bois Guillot, chef de gobelet de la maison du Roi (p. 223). — **1662.** Baptême d'Etienne Machereau ; parrain, Etienne Pothée, écuyer, sieur de Montrichard, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée de Blois ; marraine, demoiselle Madeleine Arnault, femme de Florimond Gomot, écuyer, sieur de la Motte, gentilhomme ordinaire de Son Altesse Royale, exempt des gardes de son corps (p. 237) ; — de Madeleine Person ; parrain, François Sublet, écuyer, sieur d'Hébécourt, capitaine du château des Montils (p. 251). — **1665.** Baptême d'Alexandre Brillard ; parrain, Alexandre Doret, capitaine des gabelles (p. 258) ; — de Marie Fouché ; parrain, Prosper de Pénelle, écuyer servant par quartier de feu Monseigneur le duc d'Orléans ; marraine, dame Madeleine Marchand, veuve de messire François Sublet, écuyer, sieur d'Hébécourt (p. 262). — **1666.** Baptême de Nicolas Burgois : marraine, demoiselle Madeleine Gomot, fille d'honorable homme Florimond Gomot, officier de feue Son Altesse (p. 265) ; — de Claude Saquin : parrain, honorable homme Florimond Gomot, sieur de la Motte, capitaine exempt des gardes du corps et gentilhomme de défunte Son Altesse Royale (p. 268). — **1667.** Baptême de François Belot : parrain, François de Seigneuret, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : marraine, Suzanne de Prevost (p. 274). — **1673.** Mariage de René Legros et de Denise Chasteau ; témoin, noble homme Claude Gaudeau, officier de Son Altesse Royale (p. 341). — **1669.** « *Le dix juillet, vents épouvantables qui ont fait grand tort aux blés* » (p. 350). — **1670.** Baptême de Florimond, fils de Florimond Maillard, maître chirurgien ; parrain, Guillaume Maillard, maître chirurgien (p. 357) ; — de Louis Bordier : parrain, Louis de Malvault, écuyer, sieur de la Boulaye (p. 357) ; — de François Thibault : parrain, messire Bauldot, prieur commendataire du prieuré de Candé (p. 358). — **1672.** Baptême de Madeleine Bordier ; parrain, Louis de Malvault, écuyer, sieur de la Motte-Beauregard (p. 366) ; — de Florimond Maillard : parrain, Jacques Crochet, procureur fiscal de la châtellenie de Chaumont-sur-Loire (p. 371). — **1675.** Baptême de Jean Pottereau ; parrain, Jean Laurens, cavalier de la compagnie d'Épée, en quartier d'hiver à Chailles, ci-devant à Candé (p. 398) ; — de Jean Bauchard ; parrain, Jean Fontan, cavalier de la compagnie d'Épée, en quartier d'hiver à Candé (p. 399) ; — Visa de l'archidiacre de Blois, au cours de sa visite (p. 400). — Baptême de Madeleine Jousse : parrain, Paul Jacquelin, notaire royal aux Montils (p. 400) ; — de Florimonde, fille de Jacques Foucher, marchand boulanger ; parrain, Jean Bellefonds, sieur de la Gendronnière (p. 401) ; — de Florimond Guiet ; parrain, Hercule Charlemagne de Seigneuret, chanoine de Notre-Dame de Chartres ; marraine, demoiselle Florimonde de Beauregard (p. 404). — **1656.** Inhumation, sous les galeries de l'église, de René le Noir, âgé d'un jour (p. 476). — **1660.** Inhumation, sous les galeries de l'église, de Jacques Ridard, âgé de cinq semai-

nes (p. 469). — **1661.** Décès de Jean Geoffroy, ancien recteur de Candé (p. 466). — Inhumation sous le porche de l'église d'Anne Brillart, âgée de deux jours (p. 465); — d'Henry Gougart, âgé de 6 mois (p. 465). — **1662.** Inhumation dans le chœur de l'église de messire Guy de Seigneuret, écuyer, prieur de Candé (p. 454). — **1668.** Inhumation dans l'église de Candé de Marguerite Marichal, femme de Michel de Seigneuret, écuyer, seigneur de la Borde (p. 439). — **1669.** Inhumation dans l'église de Candé de Michel de Seigneuret (p. 438). — **1675.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite (en note : « à présent 1696 évêque de Saint Bertrand de Comminges ») (p. 421).

GG. 3. (Registre.) — In-4° ; 108 feuillets, papier.

1676-1692. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1677.** Baptême de Michel Rémy ; parrain, Michel de Rémeon, écuyer, sieur de Mocquet ; marraine, demoiselle Anne Vigreux (p. 18). — Mariage dans la chapelle du château de Madon de Jacques Daudin et de Marie Courtois ; témoin, messire Étienne Bodin, conseiller et aumônier de Madame la duchesse d'Orléans (p. 19). — **1678.** — Sépulture de messire Antoine Péan, vicaire de Candé (p. 35). — **1679.** Inhumation sous le porche de l'église de Madeleine Gaucher, âgée de neuf jours (p. 40). — Baptême d'Anne, fille de Jean Foucher, boulanger ; parrain, noble homme Louis de Prévost, seigneur de la Caillaudière ; marraine, demoiselle Madeleine Gomot, épouse de noble homme Louis de Malvault, seigneur de la Boulaye (p. 41). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite (p. 48). — Inhumation de Michel Garault, chirurgien (p. 51). — **1680.** Inhumation, dans le chœur de l'église de Candé, de messire Michel François de Seigneuret, écuyer, seigneur de la Foltière, capitaine d'infanterie dans le régiment des Royaux (p. 52). — **1681.** Décès au pays de Liège, en sa commanderie, de messire François de Seigneuret, chevalier et commandeur [de Malte], dont le cœur est inhumé dans le chœur de cette église ; il est né en février 1609 (p. 67). — **1682.** Baptême de Jacques Ferandou ; parrain, honorable personne François Delaplaine, maître chirurgien à Candé (p. 78). — [illegible] de Gilles Barreau ; parrain, messire Gilles de Rémeon, curé de Saint-Sauveur de Blois et conseiller au présidial de Blois (p. [illegible]). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de ses visites (p. [illegible]). — Inhumation de l'[illegible] fils de [illegible] Pierre Roté, sieur de Maray, conseiller du [illegible] premier et ancien conseil de sa Majesté au [illegible] et siège [illegible] de Blois (p. [illegible]). — **1683.** Mariage entre [illegible] ; témoin, Baptiste de Prévost, écuyer, sieur de [illegible]regard (p. 9[illegible]). — **1685.** [illegible]tier ; parrain, Claude Michel de Mo[illegible] ; marraine, mademoiselle Anne [illegible] (p. 1[illegible]). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de ses visites (p. 12 et 12[illegible]). — **1687.** Inhumation [illegible] de l'église de messire [illegible] [illegible] de Candé [illegible] (p. [illegible]). — Baptême de Pierre Chenu ; parrain, Pierre Beaussier, fils de Pierre, hôte de la Boule d'or [illegible]mont (p. 1[illegible]). — **1688.** [illegible] Nicolas Bretel, prêtre du diocèse de Ro[illegible], vicaire de Candé (p. 1[illegible]). — Baptême [illegible] Maurice [illegible] ; marraine, [illegible] Marguerite de Persotte, femme de Cl[illegible] Seigneuret, chevalier de Seigneuret et de la Borde [illegible] garde de Son Altesse Royale (p. 165). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de ses visites (p. 171). — Inhumation de messire Guillaume de Comtes, prieur de Candé. Ledit prieur a légué à l'église de Candé deux corps de logis sis à [illegible] rue des Trois-Clefs et rue Housse-Pend ; ledit don fait pour l'entretien d'une lampe, devant [illegible] notaire aux Montils, le 19 décembre 1688 (p. 1[illegible]). — **1690.** — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de ses visites (p. 1[illegible]). — Inhumation de [illegible] de messire Pierre Roté, sieur de Maray, conseiller du Roi et son avocat au présidial de Blois (p. 1[illegible]). — Baptême d'Anne-Marie [illegible] ; parrain, noble homme [illegible] Vigreux, sieur de la [illegible] (p. 19[illegible]). — **1691.** Inhumation d'un petit enfant [illegible] (p. [illegible]). — **1692.** Inhumation dans le chœur de l'église de messire [illegible] de Seigneuret, seigneur de [illegible] château de la Borde ; témoin, messire [illegible] de Seigneuret, seigneur de [illegible] et de la Foltière (p. [illegible]).

GG. 4. Registre. — In-4°, 147 feuillets, papier.

1692-1783. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1692.** Inhumation de messire François Gaurat, vicaire de Candé, du diocèse de Bourges (p. 17). — **1694.** *Tertio kalendas [illegible], nata [illegible] Legeris et pa[illegible] sus [illegible] ecclesie exterius [illegible]* (p. 57). — *« En ce temps, le seigle valoit [illegible] le muid de Blois »* (p. 61). — Baptême de Jean-Baptiste Lemaire ; parrain, messire Jean-Baptiste le Prévost, écuyer, sieur de Beauregard ; marraine, demoiselle Marguerite de Bertault (p. 73). — Inhumation de Charles Brossard, maréchal de forge (p. 89). — **1696.** Inhumation de Pierre, fils de Laurent Ravel, voiturier par eau à Meung-sur-Loire, « ledit defunt surpris de maladie à Candé où il était pendant les glaces » (30 décembre, p. 171). — **1697.** Inhumation de Madeleine Félix, native du pays de Piémont et décédée pauvre (p. 171). — Mariage de Jacques Crochet et de Françoise Courtois ; témoin, messire Jean-Baptiste de Prévost, seigneur de la Caillaudière (p. 180). — Baptême de Marie Robert ; parrain, Pierre Boisseau, maître d'école de la Charité en la paroisse Saint-Solenne de Blois (p. 187) ; — de Jacques Gautier ; parrain, Jacques Savare, fils de feu Jacques Savare, chef de gobelet de la maison du Roi ; marraine, demoiselle Madeleine Hardouin, fille de noble homme Claude Hardouin, conseiller au présidial de Blois (p. 190). — **1698.** « *Le 20 juin, Illustrissime et Révérend [illegible] Nicolas de Berthier, premier évesque de Blois, fit son entrée solennelle en son église de [illegible], et le dimanche suivant, jour Saint [illegible] première messe pontificale en [illegible] église* » (p. 204). — Baptême d'Alexis Ribou ; parrain, honorable personne Alexis de Bertault (p. 209). — **1699.** « *Le lundy, quinzième jour de juin, fut fondue au bas de l'église de céans la moyenne cloche nommée Nicolas, laquelle avait [illegible] cinq cens six qu'elle fut fondue jusqu'[illegible] 1689 qu'elle fut cassée ; et ladite cloche baptizée le trois avril 1700, veille du [illegible] des Rameaux, et ont esté les parrain et [illegible] Thomas Troispoux et Marie Laurence, [illegible] du bourg dudit Candé. Le fondeur, [illegible] Renault demeurant en Vienne les Blois* » (p. [illegible]). — **1700.** Baptême de Marguerite Ribou ; parrain, messire François de Graffard, écuyer (p. 248). — **1701.** Baptême de François Beauclerc ; parrain, François Durozier, officier de la fourrière du Roy (p. 260).

GG. 5. Registre. — In-4° ; 120 feuillets, papier.

1703-1712. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1703.** Inhumation de Martin Desroziers « lequel ayant esté mordu d'un chien enragé, en est mort au bout de neuf semaines » (p. 7). — **1704.** Baptême de Julien, fils de Julien Gauché, boucher à Candé ; parrain, Jacques Beauclerc, cabaretier à Candé ; marraine, dame Elisabeth Cornut, femme de M. Bernard le Fuzelier, tapissier du Roi à Candé (p. 24) ; — de Claude Alexis, fils de Claude Brillard, cabaretier à Candé ; parrain, honorable personne Alexis de Bertault, sieur des Bellières ; marraine, demoiselle Marguerite Picault de Rochecorbon (p. 27). — Mariage de Jean Château et d'Etiennette Belot ; témoin, messire Hercule Charlemagne de Seigneuret, chevalier, seigneur de la Borde et Candé (p. 28). — **1705.** Baptême d'Anne Gauché ; parrain, noble homme Paul Herry, conseiller du Roi, receveur des tailles à Blois (p. 37). — **1707.** Sépulture de Madeleine Robin « laquelle tombait souvent du haut mal » (p. 106). — Baptême de Marie Brillard ; parrain, le sieur René Fallagué, chirurgien à Ouchamps (p. 108). — « *Nota que le 8 octobre 1707 il y a eu une grande creüe en Loire qui a causé de grands dommages par la rupture des levées en plusieurs endroits* » (p. 108). — **1708.** Inhumation de Jacques Daridan « lequel étoit tombé dans l'eau en la rivière du Cosson, en peschant au carré » (p. 124). — « Septima maii, decessit dominus de Boulainvillier, prior de Chailles » (p. 126). — Baptême de Marguerite Barreau ; parrain, honorable homme Alexis de Bertault ; marraine, demoiselle Marguerite de Bertault, dame des Bellières (p. 130). — **1709.** « *Le quinze juin, il y a eu un tel débordement d'eaux de la rivière de Loire qu'il n'est pas mémoire d'une pareille creüe depuis plus de cent ans. Les bleds et autres grains dont les terres étoient chargées ayant gellé l'hyver précédent par un froid de 18 jours qui commença le six janvier, on avoit réencemencé lesdites terres d'orges, avoines et autres qui ont esté désollées en entier par ladite creüe comme les prez* »

(p. 146). — **1710.** Baptême de Christophe Gauche : parrain, messire Christophe Picault de Rochecorbon, conseiller du Roi, contrôleur général des domaines et bois de Sa Majesté ; marraine, demoiselle Marie Louët, fille de messire Cosme Louët, conseiller du Roi au siége présidial de Blois (p. 166) ; — de Marie Chereau : parrain, le sieur Aimery des Roches, officier de Monseigneur de Blois (p. 182). — **1711.** « Le 20 juillet, Louis Pinager, vigneron, demeurant en ce bourg, a commencé d'exercer la charge de sonneur et doit avoir pour ses gaiges la somme de neuf livres, à la charge de ballayer l'église tous les mois et la veille des grandes festes, entretenir la lampe de lumière, et du fourbissage tant de ladite lampe que des chandeliers, et ce du consentement de nous curé et des habitans » (p. 220). — **1721.** Inhumation de messire Joseph Auxoine, curé de Candé depuis vingt-six ans (p. 250).

GG. 6. (Registre.) — In-4°; 104 feuillets, papier.

1712-1725. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1713.** Mariage de Jean Pincemaille et de Catherine Ténard ; témoins, messire Thomas Maussion, écuyer, seigneur de Candé, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, receveur général des finances d'Alençon, dame Marie-Anne de Charron, son épouse, dame Marie-Elisabeth Guillet, veuve de messire Gilles de Charron, chevalier, seigneur de Monceaux, valet de chambre du Roi, capitaine au régiment du Roi et écuyer de la grande écurie, messire Julien Suard, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection d'Alençon, messire Urbain Maussion, écuyer, et messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de la Gendronnière, capitaine des vaisseaux du Roi (p. 10). — **1714.** Baptême de Marie Pincemaille : parrain, messire Thomas Maussion ; marraine, dame Marie-Elisabeth Guillet (p. 31). — **1715.** Baptême de Claude Pincemaille ; parrain, messire Louis Demoulins, chevalier, seigneur de Rochefort ; marraine, dame Catherine Desnaudins, épouse de Mr Charles Louët, conseiller du Roi, premier président du présidial de Blois, seigneur de Térouanne et des Montils (p. 60). — **1719.** Baptême de Jean Louis Robin : parrain, messire Louis Demoulins ; marraine, demoiselle Marie-Madeleine Maby, fille de messire François Maby, conseiller du Roi, [illegible] des domaines (p. 1[illegible]). — [illegible] Gaultier : parrain, [illegible], seigneur de [illegible] ; marraine, [illegible] Françoise de [illegible] (p. 1[illegible]). — **1721.** Baptême de Jean [illegible] ; parrain, Jean [illegible] ; marraine, [illegible] travaillant à la levée de la rivière de Loire à Candé, [illegible] (p. 162) ; — d'[illegible], fils de [illegible] Brunyer, écuyer, et de dame [illegible] de [illegible] ; parrain, [illegible] de Remeon, écuyer, sieur de [illegible] ; marraine, demoiselle [illegible] (p. 1[illegible]).

— **1722.** Inhumation de Jean, fils de [illegible], du diocèse d'Angers, à présent travaillant [illegible] de la rivière de Loire à Candé (p. 1[illegible]) ; — [illegible] fils d'Etienne [illegible], travaillant à présent aux réparations de la levée de la rivière de Loire à Candé (p. 1[illegible]) ; — [illegible], travaillant aux réparations de la levée de la rivière de Loire à Candé, lequel a été soldat [illegible] dans le régiment de Chartres, appelé Barthelemy, dit la Tulipe, italien de nation (p. 17[illegible]). — **1723.** [illegible] d'Abel Philippe, fils de messire Abel [illegible], écuyer, et de dame Françoise de Remeon (p. 1[illegible]) ; [illegible] — **1724.** Baptême de François René, fils de [illegible] Brunyer, écuyer, et de dame Françoise de Remeon ; parrain, messire [illegible] René [illegible], écuyer, [illegible] ; marraine, dame Marie-Madeleine Brunyer, [illegible] de messire François de Graffard, écuyer (p. 1[illegible]).

GG. 7. [illegible]

1725-1742. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1726.** Baptême de François, fils de messire Abel Brunyer, écuyer, et de dame Françoise de [illegible] (p. [illegible]). — **1731.** Mariage de Laurent [illegible] et Marie [illegible] ; témoin, messire Thomas Urbain Maussion, [illegible] seigneur de Candé, conseiller au grand Conseil (p. [illegible]). — **1732.** [illegible] de [illegible] ; parrain, messire Michel [illegible], écuyer, [illegible]

marraine, demoiselle Madeleine de Graffard (p. 116). — **1734.** Inhumation, dans le chœur de l'église de Candé, de messire Louis-Claude Persevat, curé de Candé (p. 143). — Prise de possession de la cure de Candé par Vincent Amyot, par acte passé devant Me Lambert, notaire à Blois, le 8 février (p. 144). — Prise de possession de ladite cure par Me Guillays, vicaire de Saint-Nicolas de Blois, par acte passé devant Me Guénois, notaire à Blois, le 15 février : ladite cure étant vacante par la démission de Me Vincent Amyot (p. 145). — **1735.** Baptême de François Ledru : parrain, François Plessis, mesureur au grenier à sel de Blois (p. 158) ; — de Thomas Renier : parrain, messire Thomas Urbain Maussion ; marraine, demoiselle Madeleine de Graffard, fille de messire François de Graffard, écuyer (p. 159). — Entrée à Candé de messire Marc Mareschal, en qualité de vicaire de la paroisse (p. 161). — Visa de M. de Crussol, évêque de Blois, au cours de sa visite pastorale aux Montils 27 juin (p. 168). — **1738.** Réception de Me Louis Montaru, en qualité de vicaire de Candé (p. 235). — Baptême de Jean-Bernard Renier : parrain, le sieur Jacques Tournier, fils de Jean Tournier, maître de poste aux Montils (p. 244). — **1739.** Réception de Me Nicolas Baglan, en qualité de vicaire de Candé (p. 253). — **1740.** Baptême de Marie-Madeleine Tournier ; marraine, dame Jeanne Lenoir, femme du sieur Jean Tournier, maître de poste aux Montils (p. 286). — **1741.** Baptême de trois enfants jumeaux de Fleury Chasteau, tonnelier (p. 314). — **1742.** Sépulture de Jeanne, fille de père et mère inconnus, et mise en nourrice à Madon par Messieurs de Saint-Lomer de Blois (p. 320).

GG. 8. (Registre.) — In-4° ; 104 feuillets, papier.

1743-1752. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1743.** Baptême d'Anne Renier : parrain, messire Charles Maussion, écuyer ; marraine, demoiselle Jeanne Élisabeth Maussion, tous deux enfants de messire Thomas Urbain Maussion, chevalier, seigneur de Candé, conseiller au grand Conseil, qui ont dit ne savoir signer (p. 5). — **1744.** Sépulture de Pierre Machereau, âgé de neuf ans, « tué par une beste qui en a dévoré bien d'autres » (2 mai) (p. 25). — **1746.** Sépulture de Marie, fille de père et mère inconnus, exposée à l'Hotel-Dieu de Blois qui l'a ensuite donnée en nourrice à Candé (p. 73). — **1750.** Mariage de Jean Millet et de Thérèse Michelet ; témoin, Me Louis Louët, président au présidial de Blois (p. 149). — Sépulture d'un jeune homme inconnu, âgé d'environ trente ans, lequel s'était noyé à la bouche du Beuvron ; ledit défunt vêtu seulement « d'une grosse chemise jaune neuve et qu'on croit avoir vu aller deux jours auparavant dans ce bourg comme un homme fol, avec ce simple vêtement » (p. 159). — **1751.** Baptême de Michel L'Espagnol : parrain, messire Thomas Urbain Maussion, seigneur de Candé et conseiller au grand Conseil ; marraine, dame Catherine Rossard Desnaudins, veuve de Me Cosme Louët, conseiller du Roi, président au présidial de Blois (p. 183). — **1752.** Sépulture de Léonard de la Montagne de Barbançon, fils de M. de Barbançon, seigneur de la Gendronnière, et de dame Marie-Catherine Hurault (p. 201).

GG. 9. (Registre.) — In-4° ; 98 feuillets, papier.

1753-1762. — Registre de baptêmes, mariages et sépultures. — **1754.** Sépulture de demoiselle Françoise Victoire, fille de messire Claude Guestier de Villeneuve et de dame Marie-Madeleine Mahy : présents, messire François Mahy, conseiller au présidial de Blois, messire Jean Rémy Mahy, greffier en chef de la chambre des Comptes de Blois, et Me Louet, président au présidial de Blois (p. 25). — **1758.** Sépulture de messire Thomas Urbain Maussion, conseiller au grand Conseil, seigneur de Candé, veuf de dame Jeanne Elisabeth Rillard de Fontenay ; présents, messire Louis Maussion de Candé, conseiller au Parlement de Paris, et messire Thomas Maussion de la Foltière, ses fils (p. 92) ; — de messire Jacques Savare, écuyer, seigneur de Champrenault, veuf de dame Louise Thérèse de Barbançon : présents, messire Michel Savare, écuyer, seigneur du Moulin, messire François Texier, écuyer, seigneur de Lussault, et messire François de la Montagne (p. 93). — **1761.** Sépulture de Jacqueline, fille du sieur François César de Fontenay, ancien capitaine de cavalerie, et de dame Marie-Anne Savare, demeurant à Madon (p. 158).

GG. 10. (Registre.) — In-folio ; 92 feuillets, papier.

1763-1772. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1764.** Baptême de François Baudry ; parrain, le sieur Jacques Lacaille, arquebusier de la paroisse Saint-Saturnin de Vienne-lès-Blois (p. 23). — **1768.** Sépulture d'Étienne Célerin, courrier de la malle de Blois, noyé dans la rivière de Loire (p. 112). — Mariage entre Joseph Chesnon, économe de l'hôpital général de la ville de Tours, fils du sieur Nicolas Chesnon, archiviste de l'archevêque de Tours, et Louise Gauché (p. 112). — Acte d'abjuration de l'hérésie de Calvin par Marie Potin, native du canton de Berne en Suisse (p. 113). — Mariage entre René Aubery, perruquier à Candé, et Marie Potin, fille du sieur Antoine Potin, maître orfèvre à Genève (p. 113). — Sépulture, dans le chœur de l'église, de dame Marie-Louise Leprestre, épouse de messire Hugues de May de Termont, chevalier, frère de Monseigneur l'évêque de Blois, décédée au château de Madon (p. 114). — **1769.** Réception de Me Luc Leloutre, prêtre du diocèse de Coutances, comme vicaire de Candé (p. 127). — **1771.** Sépulture d'Antoinette de Maussion, fille du sieur Louis de Maussion, conseiller au Parlement de Paris (p. 163).

GG. 11. (Registre.) — In-folio ; 82 feuillets, papier.

1773-1783. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1773.** Sépulture, dans le chœur de l'église, de messire René Guillays, ancien curé de Candé et ci-devant doyen rural de Cheverny (p. 3). — **1774.** Baptême de Marie-Anne, fille de messire François de Brunyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des Invalides de la première classe, pensionnaire du Roi, et de Marie-Françoise Dévoré de Lamérie ; parrain, messire Jean Gaspard Dévoré de Lamérie ; marraine, madame Anne Beaudeau de Brétigny, épouse de messire Pierre de Graffard, ancien capitaine des grenadiers, chevalier de Saint-Louis (p. 25). — **1775.** Assemblée des habitants nommant les fabriciens des confréries ; « avons pareillement décidé que les gages de Jean Barreau, sonneur, seroient dors en avant portés à la somme de trente livres, à la charge de sonner l'*Angelus* trois fois par jour suivant l'usage, d'assister M. le curé ou vicaire dans l'administration des [illegible] [illegible] » (p. 41). — État des actes de l'année 1775 : [illegible] naissances, 6 mariages, 10 sépultures (p. 4[illegible]). — **1776.** Sépulture de Jacques [illegible] [illegible] qui a été [illegible] dans l'église, à [illegible] de la déclaration du Roi (p. 54). — État des actes de l'année 1776 : [illegible] naissances, 9 mariages, [illegible] sépultures (p. 63). — Déclaration du Roi concernant les inhumations (Versailles, 10 mars 1776) (p. [illegible]). — **1777.** État des actes de l'année 1777 : [illegible] naissances, [illegible] mariages, [illegible] sépultures (p. [illegible]). — **1778.** État des actes de l'année 1778 : 18 naissances, [illegible] mariages, [illegible] sépultures (p. [illegible]). — **1779.** Sépulture de messire Louis de Maussion, conseiller en la grande chambre du Parlement de Paris, seigneur de Candé, en présence de messire [illegible] Charles de Commines, chevalier de Marsilly, lieutenant-colonel d'infanterie, [illegible] [illegible] de messire [illegible] Cottereau, curé de Monthou et doyen rural de Pont-Levoy, etc. (p. 114). — État des actes de l'année 1779 : 15 naissances, 6 mariages, [illegible] sépultures (p. 115). — **1780.** Baptême d'Antoine Balthazar, fils de Nicolas de Lerette, chevalier, seigneur de Lerette ; parrain, Alain de la [illegible], avocat en Parlement, demeurant à [illegible] (p. [illegible]). — État des actes de l'année 1780 : [illegible] naissances, 5 mariages, [illegible] sépultures (p. [illegible]). — **1781.** Baptême de Charles-Pierre, fils de [illegible] de Preville ; parrain, François Trousseau, receveur général des aides à Blois ; marraine, dame Henriette Marguerite [illegible] de [illegible] (p. [illegible]). — État des actes pour l'année 1781 : 17 naissances, 11 mariages, [illegible] sépultures (p. 157). — **1782.** Sépulture de Nicolas de Lerette (p. [illegible]). — État des actes de l'année 1782 : [illegible] naissances, [illegible] mariages, 21 sépultures (p. [illegible]).

GG. 12. (Registre.) — In-folio ; [illegible] feuillets, papier.

1783-1792. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1783.** État des actes de l'année 1783 : [illegible] naissances, [illegible] mariages, [illegible] sépultures (p. [illegible]). — **1784.** État des actes de l'année 1784 : [illegible] naissances, [illegible] mariages, [illegible] sépultures (p. [illegible]). — **1785.** État des actes de l'année 1785 : [illegible] naissances, [illegible] mariages, [illegible] sépultures (p. [illegible]).

— **1786.** État des actes de l'année 1786 : 17 naissances, 9 mariages, 11 sépultures (p. 63). — **1787.** État des actes de l'année 1787 : 28 naissances, 4 mariages, 11 sépultures (p. 79). — **1789.** Réception de Marie Marchand pour exercer l'office de sage-femme, après avoir « fait serment entre nos mains, suivant la forme prescrite par Monseigneur l'évêque de Blois » (p. 101). — Inhumation de dame Marie-Françoise Dévoré de Lamérie, épouse de messire François Brunyer, chevalier, ancien capitaine au régiment Royal-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, en présence de messire Jean-Alexandre Dévoré, chevalier, seigneur de Lamérie, ancien chevau-léger de la garde du Roi, frère de la défunte, de messire Abel Philippe de Brunyer, chevalier, seigneur de Chicheray, ancien capitaine au régiment Royal-Infanterie, de dame Claude Jeanne Brunyer, épouse de messire Savare, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi (p. 104). — Sépulture de messire François Brunyer, chevalier, ancien capitaine au régiment Royal-Infanterie, en présence de messire Alexandre Dévoré, chevalier, seigneur de Lamérie, de messire Guillaume François Texier, sieur de Santau, écuyer (p. 104). — État des actes de l'année 1789 : 26 naissances, 3 mariages, 24 sépultures (p. 111). — **1792.** Prise de possession canonique et juridique de la cure de Candé par le sieur Naudin, élu constitutionnellement par le corps électoral du district de Blois assemblé en l'église cathédrale ; ladite prise de possession faite après l'institution canonique donnée par le conseil épiscopal du département (p. 151). — **1793.** Certificat donné au citoyen Naudin, curé de la commune, par le maire et les officiers municipaux de Candé et accusant réception des registres paroissiaux de la commune depuis l'année 1574 (p. 155).

COMMUNE DE CHEVERNY

Patron de la paroisse : saint Etienne. — Présentateur : l'abbé de Bourgmoyen. — Diocèse et archidiaconé de Blois. — Élection de Blois.

BB. 1. (Registre.) — In folio ; 167 feuillets, papier

1788-1791. — Registre de délibérations municipales et d'enregistrement des lois et décrets. **1788.** 7 septembre. Délibération du prieur-curé, du syndic, des notables et paroissiens de Cheverny assemblés au banc de la marelle en conformité des lettres du bureau intermédiaire de Blois et Romorantin. Nomination de trois adjoints pour la répartition des impôts de la communauté, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 8 août 1788 (p. 1). — 14 septembre. Formation du tableau des propriétaires et habitants de la paroisse (p. 2). — 28 septembre. Nomination de deux collecteurs pour 1789 et désignation de deux collecteurs pour 1790 (p. 3). — 5 octobre. Acceptation des offres du sieur Touvenon proposant d'exercer gratuitement l'office de syndic et fixation à 50 livres — qui seront imposées sur le général des habitants — de l'indemnité accordée audit sieur Touvenon pour ses fonctions de greffier de la municipalité (p. 3). — **1789.** 11 octobre. Élection d'un notable et de trois adjoints pour la répartition des impôts de 1790 (p. 5). — **1790.** 10 janvier. Règlement du compte des dépenses de l'administration municipale depuis le 9 septembre 1787, date de son établissement, jusqu'au 15 juillet 1789. Somme des dépenses : 101 livres, 13 sols, 4 deniers, pour traitement du greffier, bois, ports de lettres et paquets, papier, plumes, encre et cire (p. 11). — 24 janvier. Nomination de deux collecteurs pour 1790 et désignation de deux collecteurs pour 1791 (p. 11). — 14 février. Réunion des officiers municipaux et du conseil de la commune chez M. Gouthière, prieur-curé et maire, pour procéder à la nomination d'un greffier (p. 31). — 21 février. Publication à la porte de l'église de l'extrait de l'état général (arrêté par la commission intermédiaire de l'Orléanais) des remises accordées aux contribuables (p. 53). — 28 février. Émargement desdites remises sur le rôle des tailles (p. 54). — 4 avril. Réunion « pour faire la lecture d'une lettre adressée à la municipalité par M. le marquis de Rancougne, commissaire nommé par le Roi pour la formation des départements et districts..... Nous avons remarqué que la suscription de ladite lettre nous indiquait à Cellettes le canton de municipalité ; pourquoi le procureur de la commune nous aurait exposé qu'en nous unissant avec la paroisse de Cour, nous formions un nombre de presque cinq cent citoyens actifs... qu'il serait plus à propos que le canton fut à Cour ou à Cheverny..... » L'assemblée décide d'envoyer un officier municipal au château d'Herbault en Beauce, domicile du marquis de Ran.

cougne, pour lui exposer la réclamation de la paroisse (p. 74). — 12 avril. Inventaire par les officiers municipaux du sel conservé dans les greniers de Cheverny et estimé au prix de 181.462 livres 1 2 (p. 76). — 25 avril. Publication du rôle des tailles de l'année 1790 à l'issue de la messe paroissiale, au devant de la principale porte de l'église. — Dénonciation à la municipalité d'un délit commis dans les bois dépendant de l'évêché de Blois. Rapport sur ce délit des commissaires nommés par la municipalité (p. 77 et 78). — 6 juin. Délibération sur la manière de faire prêter le serment civique par la garde nationale. Sur la réquisition de M. de Dufort, commandant en chef de la légion nationale, il est arrêté « que le maire convoquera pour dimanche prochain à l'issue des vêpres une assemblée générale des citoyens actifs de la paroisse pour prendre leurs noms et leur âge, à l'effet de former le tableau civique de ladite paroisse » (p. 119). — 13 juin. Seconde formation et reconstitution de la légion des paroisses de Cour et de Cheverny par les habitants des deux paroisses assemblés dans l'église de Cour au son des cloches, à l'issue des vêpres. Nominations du comte de Dufort, commandant en chef de ladite légion, du comte de Cheverny, commandant en second ; d'un lieutenant-colonel, d'un major et d'un aide-major, d'un aide de camp, de deux porte-drapeaux, d'un adjudant, d'un sergent-major et d'un tambour-major ; — nomination des officiers et bas officiers des trois compagnies composant la légion (p. 126). — 6 juillet. Élection par la compagnie de Cheverny de deux députés pour se rendre à Blois, le 14 juillet, à la fédération générale du département, suivant l'invitation des officiers de la légion nationale de Blois et des commissaires de la fédération (p. 127). — 27 juin. Radiation du tableau civique de deux citoyens « perturbateurs du repos public » (p. 129). — 11 juillet. Délibération au sujet de l'habillement des deux tambours, du tambour-major et du fifre de la légion, et de l'approvisionnement de cinquante fusils [illegible], cartouches et pierres à fusil nécessaires au service. Il est arrêté « qu'on entrera pour [illegible] dans l'approvisionnement susdit, à l'exception des fusils dont il ne sera payé par la municipalité de Cheverny que le nombre de quinze, qu'elle croit suffisant pour le service de sa compagnie » (p. 129). — 14 juillet. Fête de la fédération. A 10 heures du matin, réunion dans l'église de Cour des municipalités de Cour et de Cheverny accompagnées de leur [illegible] patriotique de M. Delarue, prieur-curé de Cour et maire de la municipalité. Bénédiction du drapeau [illegible] bataille jusqu'à la salle des marronniers au château de Cheverny où est d[illegible] orné par les soins de M. de Dufort. Messe basse célébrée par le vicaire de Cour, aumônier de la légion. Discours de M. Delarue. Pr[illegible] ment civique par les officiers [illegible] soldats de la légion. Chant du *Te D*[illegible] *salvum fac regem* au bruit de l'artillerie du château. [illegible] salles du château et dans l'orang[illegible] tion de deux gardes messiers. Fixation [illegible] prononcées. Établissement d'un règlement provisoire « pour prévenir les abus et dommages qui se [illegible] vignes de la paroisse » (p. 1[illegible]). — [illegible] Dénonciation par Madeleine G... des excès « de conduite incivique » du sieur B... [illegible] La municipalité décide que le procureur de la commune se rendra chez le commandant en chef de la légion pour en obtenir un ordre de désarmement contre le sieur B... Désarmement du sieur B... La municipalité ordonne qu[illegible] une chambre chez le sieur Beaussier, aubergiste (p. 1[illegible]). — [illegible] palité du sieur B... qui s'engage à quitter la commune [illegible] troisième garde messier (p. 17[illegible]) [illegible] Établissement d'un [illegible] putés au directoire [illegible]

réunion des paroisses de Cour et de Cheverny (p. [illegible]). — 19 décembre. Fixation du traitement du greffier de la municipalité : 72 livres par an et indemnité de deux deniers pour livre du montant des rôles d'impositions (p. 263). — 26 décembre. Règlement du compte des dépenses de la municipalité depuis le 1er juillet 1789 (p. 264). — **1791.** 1er janvier. Règlement de police arrêté par la municipalité réunie en Conseil général. Défense aux aubergistes, hôteliers et cabaretiers « de donner à boire, à manger ou à jouer pendant les heures destinées au service divin » ; de donner à boire passé l'heure de dix heures du soir en été et de neuf heures en hiver. Défenses à toutes personnes et gens de métier de recevoir des ouvriers qui ne soient munis de passeports. Injonction à tous les habitants du bourg de nettoyer chaque samedi le devant de leurs portes et de laisser ni terriers ni fumiers. Ledit règlement sera publié à l'issue de la messe paroissiale et un exemplaire affiché à la porte principale de l'église (p. 275). — 14 janvier. Comparution au greffe la municipalité du curé et du vicaire qui déclarent avoir choisi le dimanche 16 janvier pour prêter à la municipalité le serment prescrit par le décret du 27 novembre 1790 (p. 296). — 24 janvier. Division en sept sections du territoire de la paroisse (p. 316). — 30 janvier. Nomination de commissaires pour les sections de la paroisse (p. 318).

GG. 1. Registre. — In-4° ; 94 feuillets, papier.

1568-1588. — Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Étienne de Cheverny. — **1573.** Baptême d'Anne, fille de Robert de Vignes ; parrain, messire Jean le Boucher, avocat au siége du palais de Blois et bailli de la terre et seigneurie de Cheverny ; marraines, très haute et puissante dame Anne de Thou, femme de messire Philippe Hurault, et N..., femme de noble homme Adrien le Boucher, écuyer (p. 10). — **1574.** Baptême de Jean Bruslé ; parrain, Claude le Boucher, fils d'Adrien le Boucher (p. 13) ; — d'Honoré Leroy ; parrain, Honoré Marcadet, valet de fourrière du Roi ; marraine, Marie Pain (?), veuve de Me Denis Barbes, prévôt de Blois (p. 17). — **1572.** Baptême d'Antoine Charbonnier ; parrains, Jean Boreau, valet de chambre de Monsieur, duc d'Anjou, frère du Roi, et Antoine Peluis, receveur de Monsieur de Cheverny (p. 18). — **1573.** Baptême de Claude Martin ; parrain, Hubert Barbanson ; marraine, demoiselle Claude Musset (p. 19). — **1575.** Baptême de Louise Martin ; marraines, demoiselles Louise et Madeleine de Moulins (p. 29) ; — de Claude Bocquet ; parrain, Guillaume Musset, écuyer, seigneur de la Rousselière (p. 33). — **1576.** Baptême de Claude Martin ; parrain, noble homme Claude de Bombelles, écuyer ; marraine, noble demoiselle Marie Musset (p. 46) ; — de Christophe Charbonnier ; parrain, noble homme Christophe de Baigneaulx, sieur de Beaufort, secrétaire de la chambre du Roi et maître d'hôtel de Monseigneur de Cheverny (p. 47) ; — de Claude Bouteloup ; parrain, Claude le Boucher, fils de noble homme Adrien le Boucher (p. 50) ; — d'Anne Mariau ; marraine, Claude Musset, dame de la Rousselière (p. 51). — **1577.** Baptême d'Henri Druillon ; parrain, Henry Hurault, sieur d'Esclimont, et marraine, demoiselle Marguerite Hurault, enfants de noble homme Philippe Hurault, sieur de Cheverny (p. 56) ; — d'Anne Hurault, fille de messire Philippe Hurault, chevalier, seigneur et vicomte de Cheverny, conseiller du Roi en son conseil privé, et de dame Anne de Thou ; parrain, messire Jacques Hurault, seigneur de Vibraye, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil privé et son maître d'hôtel ; marraines, Jeanne Bernard, dame de Valençay, et Jeanne de Moulins, veuve du seigneur de Fougères (p. 61) ; — de Denise Chero (?) ; parrain, Christophe de Baigneaulx, sieur de Beaufort, conseiller, secrétaire de la chambre du Roi, maître d'hôtel de Monseigneur de Cheverny ; marraines, Denise de Vic, femme d'Antoine Chauldet, secrétaire du Roi, et Roberde de Petimont (p. 62) ; — de Marguerite, fille de Jean Jouaslin, fourrier ordinaire du Roi ; parrains et marraines, Henry et Marguerite Hurault, enfants de haut et puissant seigneur Philippe Hurault, seigneur de Cheverny, conseiller du Roi en son conseil privé et chancelier de son ordre, et demoiselle Marie Hurault, fille de noble demoiselle de Saint Denis (p. 63) ; — de Claude Chantier ; parrain, noble homme Guillaume Musset, écuyer, seigneur de la Rousselière (p. 65) ; — d'Henry Martin ; parrain, noble homme Jacques Hurault, seigneur de Saint-Denis ; marraine, demoiselle Marguerite Hurault, fille de Philippe Hurault (p. 67) ; — d'Anne Pieredeboue ; parrain, Gabriel Dupin, archer des gardes

du corps; marraine, Jeanne, femme de Jean Jouaslin, fourrier ordinaire du Roi (p. [illegible]). — **1578.** Baptême d'Augustine Gaignade; parrain, noble homme Claude le Bordier, seigneur de Vignelles (p. 81); — d'Hélène Bruneau; parrain, Pierre Druillon, contrôleur du grenier à sel de Cheverny (p. 85). — **1579.** Baptême de Jean, fils de Pierre Druillon; parrain, Jean Druillon, greffier des élus pour le Roi à Blois (p. 92); — de Claude Roy; parrain, noble homme Guillaume Musset, écuyer, seigneur de la Rousselière (p. 93); — de Catherine Blanchart; parrain, Étienne Chapelier, greffier au siège et vicomté de Cheverny; marraine, Geneviève, femme d'honnête homme Jean Boreau, valet de chambre du Roi (p. 96). — **1580.** Baptême de Françoise Ménard; marraine, demoiselle Anne, fille d'Adrien le Boucher (p. 112); — de Claude Ménard; parrain, Claude le Bordier, écuyer, seigneur de la Motte (p. 117); — de Georges Sacquin; parrain, noble homme Georges Guéret, écuyer, capitaine de Blois, seigneur de la Sistière (p. 122). — **1581.** Baptême d'Anne Martin; parrain, Christophe de Baigneaulx, écuyer, seigneur de Beaufort, conseiller du Roi et maître d'hôtel de Monseigneur le vicomte de Cheverny; marraine, demoiselle Anne, fille de mondit seigneur de Cheverny (p. 129); — d'Henri, fils de Gabriel le Pin, écuyer, archer des gardes du corps du Roi; parrains et marraine, Henry, Philippe et Marguerite, enfants de haut et puissant seigneur Philippe Hurault, vicomte de Cheverny et garde des sceaux de France (p. 130); — de Jean N...; parrain, Jean Druillon, greffier en l'élection de Blois; marraine, Geneviève, femme de Jean Boreau, valet de chambre du Roi (p. 132); — d'Anne Piédalu; parrain, André Scot, écuyer, sieur de Savigny; marraine, demoiselle Catherine, veuve de Pierre Aubert, valet de chambre ordinaire du Roi (p. 132); — de Pierre Sauvaiges; parrain, Pierre Druillon, contrôleur du grenier à sel de Cheverny (p. 133); — d'Hélène, fille de Pierre Druillon; marraine, Rose Girard, femme de Mathurin Druillon, grenetier dudit grenier à sel (p. 136). — **1583.** Baptême d'Étienne, fils dudit Pierre Druillon (p. 137); — d'Eustache N...; parrains, Eustache Nepveu, écuyer, conseiller et procureur du Roi à Blois, et Claude le Boucher, écuyer; marraine, demoiselle Louise Hurault (p. 140). — **1586.** Baptême d'Antoine Boutillier; parrain, noble homme Antoine Chaudet, conseiller, notaire et secrétaire du Roi; marraine, [illegible] (p. [illegible]); — [illegible] **1587.** [illegible] fille de Pierre Druillon; parrain, honorable homme [illegible] parrain, Claude le Boucher, écuyer (p. 18[illegible]).

GG. 2. [illegible]

1591-1600. — [illegible] **1591.** [illegible] **1595.** [illegible] **1597.** Baptême de Françoise Lehoust; parrain, noble homme [illegible] noble dame Françoise Chabot, [illegible] verny, et Catherine de Maiard, [illegible] Jacques des Jardins et noble homme [illegible] Deforges, fruitier ordinaire du Roi (p. [illegible]). — **1598.** Baptême d'Henry des Jardins; parrain, noble homme Charles de Gons[illegible] Françoise Chabot, comtesse de [illegible]

1599. [illegible] rain, vénérable personne M[e] Jacquet [illegible] Champaygne, argentier de Monsieur [illegible] Cheverny (p. 113). — **1600.** [illegible] Boreau, valet de chambre du Roi [illegible]

GG. 3. [illegible]

1601-1633. — [illegible] **1601.** Baptême de Fran[illegible] M[e] François Benedit, gouverneur des pages de [illegible] **1602.** [illegible] **1603.** [illegible] Meslant, secrétaire de [illegible]

[illegible] honorable homme Jacques Champaygne, argentier de Monseigneur le comte de Cheverny et Étienne Chapelier, contrôleur du grenier à sel de Cheverny (p. 61); — de Jeanne Muget; parrain, honorable homme Jean Bugy, receveur des aides et tailles à Chinon (p. 68); — d'Étienne Chapelier; parrain, Hercule Chapelier, notaire et secrétaire du Roi (p. 62); — d'Henry Bénard; marraine, dame Marthe de Bénigne, femme de noble homme N. de Meulle, contrôleur des eaux et forêts du comté de Blois (p. 68). — **1604.** Baptême d'Andrée Baillif; parrain, noble homme Nicolas Girard, sieur du Breuil (p. 77); — de Marie Marian; parrain, Me Sébastien Chauchemert, grenetier du grenier à sel de Cheverny (p. 87); — de Claude Guilbert; parrain, Claude de Boisgaultier, écuyer, sieur du Tramblay (p. 93); — d'Henry Lehoux; parrain, Henry Hurault, comte de Cheverny, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général des pays Chartrain, Blésois et Vendômois pour le Roi notre sire; marraine, dame Jeanne Morin, femme de Philippe de Meulle, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du Roi, capitaine du château de Blois (p. 93). — **1605.** Baptême d'Anne des Jardins; parrain, noble Hélion de Tranchélion, écuyer, gentilhomme de Monseigneur le comte de Cheverny (p. 104); — d'Henry, fils de haut et puissant seigneur, messire Henry Hurault, comte de Cheverny, seigneur d'Esclimont et Berthencourt, gouverneur et lieutenant général pour le Roi des pays Chartrain, Blésois, Vendômois, Dunois et Amboise, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de vertueuse et haute dame Marguerite Gaillard; parrain, messire Louis Hurault; marraine, noble, dévote et religieuse dame, madame Marie de Thou, humble abbesse de l'abbaye Notre-Dame des Clairets, ordre de Cîteaux, diocèse de Chartres (p. 109); — d'Henri, fils d'Étienne Chapelier, contrôleur du grenier à sel et greffier du comté de Cheverny; parrain, messire Henry Hurault, comte de Cheverny; marraine, demoiselle Marguerite de Nambu, femme de noble homme Galleran Gaillard, écuyer, sieur de la Motte d'Huisseau (p. 110). — **1606.** Baptême de Jacquette Babault; parrain, Jacques Gérard, dit Champaygne, argentier de Monseigneur le comte de Cheverny (p. 113); — de Michelle Bourdonneau; marraine, Jeanne de Meulle (p. 123); — d'Henry, fils de Paul du Halde, écuyer, sieur des Cabossières et de demoiselle Anne de Fromentières; parrain, messire Henry Hurault, comte de Cheverny; marraine, demoiselle Marguerite de Nambu (p. 123); — d'Henri Bouleau; marraine, haute et puissante dame Marguerite Gaillard, comtesse de Cheverny; parrain, Charles de Gousseville, écuyer, sieur de Gousseville, gentilhomme ordinaire du comte de Cheverny (p. 126). — **1607.** Baptême de demoiselle Marguerite, fille de messire Henry Hurault, chevalier, comte de Cheverny, et de dame Marguerite Gaillard; parrain, messire de Villebresmes, écuyer, sieur de Fougères; marraine, demoiselle Marguerite de Nambu (p. 139); — d'Henriette, fille d'honnête homme Antoine Buray, sommelier de Monseigneur le comte de Cheverny; marraine, dame Marguerite Gaillard, comtesse de Cheverny (p. 143); — d'Henry de La Roche; parrain, messire Henry Hurault, comte de Cheverny; marraine, Marguerite de Nambu (p. 145); — de Marguerite Bourdonneau; parrain, honorable homme Me Étienne Chapelier, contrôleur au grenier à sel de Cheverny et procureur en la seigneurie dudit lieu; marraine, dame Marguerite Daguier, femme de Me Henry Druillon, conseiller en l'élection de Blois (p. 147). — **1608.** Baptême d'Anne Cherbonnier; marraine, demoiselle Anne de Fromentières, femme de Paul du Halde, écuyer, sieur des Cabossières (p. 157); — d'Anne Hurault, fille d'Henry Hurault, comte de Cheverny; parrain, Philippe de Nambu, écuyer, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi et capitaine de son château de Blois; marraine, dame Claude Gobelin, épouse de messire Raymond Phelypeaux, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé et trésorier de son épargne (p. 164); — d'Angélique, fille d'Henry Hurault, comte de Cheverny; parrain, noble homme Claude le Marchal, écuyer, sieur de la Folletière; marraine, demoiselle Jeanne Morin, femme de Monsieur de Nambu (p. 164); — de Charles, fils d'Étienne Chapelier, procureur fiscal du comté et bailliage de Cheverny; parrain, Charles de Gousseville; marraine, dame Marguerite Gaillard, femme de messire Henry Hurault, comte de Cheverny (p. 165); — de Charles, fils de Paul du Halde et d'Anne de Fromentières (p. 171). — **1609.** Baptême, sur les fonts de la chapelle du château de Cheverny, d'Antoine Hurault, fils d'Henry Hurault, comte de Cheverny; parrain, hault et puissant seigneur, messire Antoine Du-

mont, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, comte de Châteauroux ; marraine, haute et puissante dame Jeanne de Gagnon, femme de Charles de Ballesac, chevalier, seigneur de Marcoussy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur et lieutenant général du duché d'Orléans (p. 185). — **1610.** Baptême d'Henry Babault ; marrraine, Marguerite Daguier, femme d'honorable homme Me Henry Druillon, contrôleur pour le Roi en l'élection de Blois (p. 208) ; — d'Elisabeth Bresset ; parrain, noble homme Barthélemy Dupré, sieur de Chatulé, trésorier de la gendarmerie de France (p. 210) ; — **1611.** Baptême de Marie, fille de Me Etienne Chapelier, procureur fiscal du comté de Cheverny ; marraine, demoiselle Marie de Bénigne, femme de Me Chapelier, conseiller du Roi et receveur général des finances en la généralité d'Orléans ; parrain, Me Jean Pasquier, avocat au bailliage de Blois, bailli de Cheverny (p. 215) ; — de Gabrielle, fille de Paul du Halde, écuyer, sieur des Cabossières et d'Anne de Fromentières (p. 227). — **1613.** Baptême de Marie Finance ; parrain, Henry Hurault, fils de messire Henry Hurault, comte de Cheverny ; marraine, demoiselle Diane Gaillard, fille de Galleran, écuyer, sieur de la Motte (p. 258). — **1614.** Baptême de Charles Baranson ; parrain, Charles Gaillard, sieur de la Tousche (p. 271). — **1615.** Baptême de Jean Boureau, fils de Me Étienne Boureau, notaire au comté de Cheverny ; marraine, demoiselle Françoise Chardon, fille de François Chardon, écuyer (p. 275) ; — de Marguerite Pinegault ; parrain, messire Henry Hurault (p. 288) ; — de Jean [illegible] ; parrain, Jean Bugy, receveur des tailles en l'élection de Blois (p. 289). — **1616.** Baptême de Claude Chereau ; parrain, honorable homme Etienne Fortin, homme de chambre de Monsieur le comte de Cheverny : marraine, demoiselle Catherine de Laysons (p. 306) ; — de Marie Mercier ; parrain, honorable homme Gentien Rotté, sommier de chapelle de feu la reine Marguerite (p. 309). — **1617.** Baptême de Philippe Hurault, fils de messire Henry Hurault, comte de Cheverny et de Marguerite Gaillard ; parrain, Henry Hurault, seigneur d'Esclimont, gouverneur et lieutenant pour le Roi au pays Blésois, Dunois et Vendômois ; marraine, mademoiselle Marguerite le Grand, fille de Baptiste le Grand, écuyer, trésorier de France (p. [illegible]). — **1618.** Baptême de Marguerite [illegible] [illegible] gneurie de Cheverny : parrain, Timoléon Gaillard [illegible] prieur de Cour-Cheverny ; marraine, dame Anne [illegible] Catherine, fille de Me Etienne Pinegault, grenetier au grenier à sel de Cheverny ; marraine [illegible] — **1619.** [illegible] leine Boureau, fille d'Etienne Boureau, procureur [illegible] Mesnage ; parrain, Gentien Rotté [illegible] chapelle de defunte la reine Marguerite [illegible] — de Diane, fille de haut et puissant seigneur [illegible] donnances du Roi, conseiller d'Etat, gouverneur et lieutenant [illegible] d'Orléans, Gien, Etampes et Montargis [illegible] Blois, Vendômois, Dunois et Loudunois, gouverneur [illegible] parrain, Anne Hurault, chevalier, sieur de [illegible] — **1620.** [illegible]

— **1621.** [illegible]

noble homme Pierre de Meulle, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Blois; marraine, demoiselle Anne Hurault, fille de Monseigneur le comte de Cheverny (p. 408). — **1622.** Baptême de Charles Gautry : parrain, Jean Bugy, receveur des tailles (p. 434). — **1624.** Baptême de Jean Barbelion : parrain, Philippe Hurault de Berthencourt (p. 455). — **1628.** Baptême de Louis Affouart : parrain, Nicolas Humblot, lieutenant général et ordinaire en la prévôté de l'artillerie de France (p. 499) ; — d'Henry, fils d'Etienne Chapelier, sieur des Sablons et contrôleur au grenier à sel de Cheverny; parrain, messire Henry Hurault, chevalier, comte de Cheverny ; marraine, dame Marguerite Gaillard, comtesse de Cheverny (p. 503) ; — de François Chesneau : parrain, Simon le Roux, écuyer, sieur de Mauvoy (p. 506) ; — d'Étienne Clément ; marraine, dame Jeanne Leroux, femme de Mr Pierre Lebreton, conseiller du Roi et receveur des aides, taille et taillon en l'élection d'Amboise (p. 508). — **1629.** Baptême de Jacques Picardeau : parrain, honorable homme Jacques de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont (p. 511) ; — de Robert Guillon ; parrain, François Barantin, écuyer (p. 516). — **1626.** Baptême de Philippe Cazin : parrain et marraine, messire Philippe Hurault, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Père, au diocèse de Chartres, et demoiselle Anne Hurault, fils et fille de messire Henry Hurault, comte de Cheverny (p. 556) ; — de demoiselle Elisabeth Hurault, fille de messire Henry Hurault, comte de Cheverny, et de dame Marguerite Gaillard ; parrain, Paul Ardier, seigneur de Beauregard, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, intendant et contrôleur général des gabelles de France ; marraine, dame Élisabeth de Sourdis (p. 559) ; — de Charles, fils de Philippe Leroux, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Blois et de dame Marie Druillon ; parrain, Henry Masson, écuyer; marraine, demoiselle Françoise Bugy, fille de noble homme Jean Bugy, receveur des tailles en l'élection de Blois (p. 568). — **1632.** Baptême d'Anne Béry ; parrain, noble homme Emmanuel Moreau, conseiller du Roi au présidial de Blois ; marraine, dame Anne Cohier, femme de Noël Lehoux, receveur au grenier à sel de Cheverny (p. 588). — **1633.** Baptême d'Anne-Marie, fille de Charles de Jarnages, écuyer, sieur des Roches ; parrain, René de Jarnages, écuyer, sieur de la Rivière; marraine, demoiselle Anne Hurault (p. 592).

GG. 4. (Registre.) — In 4° ; 280 feuillets, papier.

1584-1660. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures (baptêmes depuis 1584, mariages depuis 1639 et sépultures depuis 1641). — **1633.** Baptême de Marie Deveau ; parrain, honorable homme Hélie de Guitoys, écuyer, sieur de la Chapelle ; marraine, Françoise de Barbanson (p. 9). — **1634.** Baptême de Nicolas Deveau : parrain, Jacques de Villebresme, écuyer, sieur de Fougères (p. 27). — **1635.** Baptême de Sébastien Bry : parrain, Jean Moreau, écuyer, sieur de la Blanchonnière (p. 37) ; — de Gabrielle Lefrére : marraine, demoiselle Françoise du Halde, femme de Louis du Boquet, sieur de la Brosse (p. 48) ; — d'Anne Touchin ; parrain, Claude Daguyer, écuyer, sieur du Plessis (p. 50) ; — de Jacques, fils de noble homme Louis du Boquet, sieur de la Brosse, et de demoiselle Françoise du Halde ; parrain, Jacques de Courtalvel, écuyer, sieur de Saint-Rémy, enseigne des gardes du corps de Monsieur, frére unique du Roi ; marraine, demoiselle Denise de Maillé, fille de René de Maillé, écuyer (p. 51). — **1636.** Baptême de Françoise Lesyeur : parrain, François Héritte, sieur du Gravier ; marraine, Marguerite Gomot, femme d'Étienne Héritte, officier de la maison du Roi (p. 68). — **1637.** Baptême d'Élisabeth Lemaire ; parrain, messire Henry Hurault, comte de Cheverny ; marraine, demoiselle Isabelle Hurault, fille dudit messire Henry (p. 73) ; — d'Élisabeth, fille de Jean Bricogne, écuyer de la maison du Roi ; parrain, messire Philippe Hurault, sieur d'Esclimont ; marraine, Isabelle Hurault (p. 85) ; — d'Henry, fils de Me Étienne Pinegault, grenetier du grenier à sel de Cheverny ; parrain, messire Philippe Hurault, sieur d'Esclimont ; marraine, demoiselle Marie Madeleine de Surmond (p. 89) ; — d'Isabelle, fille de René Gillet, écuyer, sieur de la Couldre ; parrain, Jacques de Villebresme, écuyer, sieur de Fougères ; marraine, Isabelle Hurault, fille de messire Henry Hurault, comte de Cheverny (p. 91). — **1638.** Baptême de Marguerite Gourdon ; marraine, demoiselle Marguerite Chapelier, femme de noble homme Jacques de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont (p. 99) : — de Claude

Béry ; parrain, Claude Bachod, homme de chambre de monsieur d'Esclimont (p. 100) ; — de Pierre Bérault ; parrain, vénérable et discréte personne messire Jean Rottyer, prêtre, demeurant chez monseigneur le comte de Cheverny (p. [illegible]). — **1639.** Baptême d'Anne N... ; marraine, Anne Fortin, demoiselle suivante de mademoiselle de Cheverny (p. 115) ; — de René Lobereau : parrain, René de Gogué, écuyer, sieur de Saint-Georges, demeurant à présent avec monsieur le comte de Cheverny ; marraine, Barbe de Sabrevois, demoiselle, demeurant avec mademoiselle de Cheverny (p. 120) ; — d'Henry, fils de noble homme Jacques de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont ; parrain, messire Henry Hurault, chevalier, comte de Cheverny ; marraine, haute et puissante dame Anne Hurault de Cheverny, femme de messire Charles d'Aumont, chevalier, marquis de Nesles, guidon de la compagnie des gendarmes du Roi (p. 124) ; — de Gaston, fils de messire Jean Terrat, conseiller du Roi en ses conseils, et trésorier général de S. A. R Monsieur le duc d'Orléans (p. 124) ; — de Charles, fils de noble homme Jacques de Sabrevois ; parrain, haut et puissant seigneur, messire Charles d'Aumont, chevalier, marquis de Nesles ; marraine, dame Barbe de Flandres, femme de messire Jacques de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougéres (p. 125). — **1640.** Baptême de René Varenne ; parrain, René de Barbanson, écuyer, sieur de Champ-le-Roi (p. 128) ; — de Philippe, fils de Jacques de Sabrevois ; parrain, messire Philippe Hurault, fils de monseigneur le comte de Cheverny ; marraine, Isabelle Hurault, fille dudit seigneur (p. 129) ; — de Joseph Chabtou ; parrain, messire Jean Rottyer, prêtre, aumônier de monseigneur le comte de Cheverny (p. 131) ; — d'Anne Le Maire ; parrain, Nicolas Le Vasseur, sommelier de monseigneur le comte de Cheverny (p. [illegible]) ; — d'Elisabeth, fille de Mᵉ Pierre de la Boullays, notaire et procureur à Cheverny (p. 141) ; — de Marguerite Cosson ; parrain, René Gilles, écuyer, sieur de la Couldre ; marraine, « Margarita Donna bella », demoiselle gouvernante de mademoiselle de Cheverny (p. 142) ; — de Louise, fille de Jacques de Sabrevois ; parrain, messire Louis Henry de Rostaing, chevalier ; marraine, demoiselle Louise Dorleans (p. 14[illegible]). — **1639.** Mariage de Philippe de Verneson, écuyer, sieur de Villetard, et de demoiselle Marie de Lestang, veuve de Charles de Jarnages, écuyer, sieur de [illegible] (p. [illegible]). — **1641.** Mariage de [illegible], chevalier, seigneur de la Motte Cormeray et de demoiselle Louise [illegible] (p. [illegible]). — Baptême d'Anne Le [illegible] ; parrain, [illegible] Henry Hurault, comte de Cheverny ; marraine, Anne Fortin, femme de Claude Bachod, seigneur de l'Ebat (p. [illegible]) ; — de [illegible] ; parrain, messire Cosme Savary, premier maitre de la garde robe de Monsieur, frere du Roi ; marraine, demoiselle Isabelle Hurault, fille de messire Henry Hurault, comte de Cheverny (p. [illegible]). — **1642.** Baptême de Pierre, fils de Jacques de Sabrevois ; parrain, Pierre Dorléans ; marraine, Barbe de Sabrevois (p. 289). — **1643.** Baptême de Marguerite Le Vasseur ; marraine, « Margarita Donna bella de la Fontana » (p. 305). — de Marie Legrand ; marraine, Marie de Rossignol, fille de messire Claude de Rossignol, écuyer, sieur du Vivier (p. 314). — **1644.** Baptême de François, fils de Christophe Vallée, gentilhomme de Son Altesse [illegible] ; parrain, messire Charles d'Aumont, chevalier conseiller du Roi, enseigne de ses gens d'armes et maréchal de ses camps et armées ; marraine, dame Françoise de Villebresme, femme de messire René de Barbanson, chevalier et [illegible] Champ-le-Roi (p. [illegible]) ; — de [illegible] ; marraine, demoiselle « M[illegible] », veuve de défunt le sieur de la [illegible] (p. [illegible]) ; — de Madeleine Beaugendre ; parrain, Robert des Landes, écuyer de cuisine de monsieur le comte de Cheverny (p. 329) ; — de Jeanne Duv[illegible] ; marraine, Jeanne Lambelin, épouse de Jean [illegible], écuyer, capitaine au regiment de Lorraine (p. [illegible]). — **1645.** [illegible] filles de Philippe de Ver[illegible] Marie de Lestang (p. [illegible]) ; — [illegible] parrain, Claude [illegible] garde du corps du Roi (p. [illegible]) ; — d'[illegible] Jacques de Sabrevois ; parrain, [illegible] — de Jacques, fils de Jacques de Sabrevois ; parrain [illegible] (p. [illegible]). — **1648.** [illegible]

pour ledit défunct où il se trouva vingt cinq prêtres, tant prieurs, curés, vicaires que religieux » (p. 374). — **1652.** « Le 13 novembre, a esté enterré un quidam de Limoges, trouvé à la Rousselière, aiant un chapelet à son bras, par charité » (p. 420). — **1585.** Baptême de Christophe Gillet; parrain, noble homme Christophe de Baigneaulx, sieur de Beaufort et du Gué-la-Guette, secrétaire et huissier de la Chambre du Roi, maître de l'hôtel de monseigneur le vicomte de Cheverny, chancelier de France (p. 473). — **1595.** Baptême de Georges Arnaut; parrain, Georges Guéret, capitaine garde des clefs de la ville de Blois, et Nicolas Girard, seigneur du Brueil, trésorier et payeur de la gendarmerie de France (p. 495). — **1594.** Baptême de Louise Gobillon; parrain, Me Jean Pathault, procureur fiscal et gouverneur du château de Cheverny (p. 535).

GG. 5. (Registre.) — In folio; 68 feuillets, papier.

1647-1656. — Registre des baptêmes. — **1647.** Baptême de Louis de Sabrevois; parrain, Louis de Sabrevois (p. 4); — d'Henry Charuau; parrain, Pierre Druillon, conseiller du Roi et du duc d'Orléans, maître des Comptes à Blois (p. 4); — d'Anne, fille de Christophe Vallée, écuyer, gentilhomme de Son Altesse Royale (p. 7); — de César, fils d'Étienne la Bergerie; parrain, Claude Bachod, écuyer, sieur de l'Ébat, garde du corps du Roi; marraine, demoiselle Geneviève de Sabrevois (p. 11). — **1648.** Baptême de Marie Feillastre; parrain, François Druillon, écuyer, sieur de la Bourdonnière (p. 22); — de Jacques Penet; parrain, Jacques Chapellier, sieur de la Ménardière, conseiller du Roi et contrôleur au grenier à sel de Cheverny (p. 23); — de Marguerite, fille de Jacques de Sabrevois; parrain, René le Fuselier, sieur de Cormeray (p. 27). — **1649.** Baptême de Thomas Boucher; parrain, Philippe de Verneson, écuyer (p. 42). — **1650.** Baptême de Catherine, fille de Jacques de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont; parrain, messire Jacques de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères; marraine, dame Catherine Le Chat, femme de messire Pierre Dorléans, chevalier (p. 49). — **1652.** Baptême de Marie Feragu; marraine, Marie Tierry, fille d'Antoine Tierry, chef de panneterie de Son Altesse Royale (p. 76). — **1653.** Baptême de Joseph Buisson; parrain, Me François Druillon, sieur de la Bourdonnière, greffier en l'élection de Blois (p. 80). — **1654.** Baptême de Jacques Moreau; parrain, noble homme Jacques Ledoux, sieur de la Blanderie, avocat en Parlement (p. 96); — d'Agathe Courtas; parrain Jean Gadret, maître d'hôtel de monsieur le marquis de Montglat (p. 103); — de Louise Couet; parrain, Louis de Clermont, comte de Cheverny; marraine, Barbe Geneviève de Sabrevois (p. 105). — **1655.** Baptême de Madeleine Marquis; parrain, Me Jacques du Plessis, notaire du comté de Cheverny; marraine, Madeleine Aurain, femme de Jacques Chapellier, contrôleur au grenier à sel de Cheverny (p. 117); — de Jacques, fils de Jacques Ledoux, avocat en Parlement, demeurant à Blois; parrain, noble homme Jean Ledoux, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Blois; marraine, demoiselle Marie Blanchet, femme de noble Antoine de Croyx, chantre de la musique de Son Altesse Royale (p. 117); — de Marie Gaultry; marraine, Catherine Grosboys, fille de noble homme René Grosboys, fourrier des logis de Son Altesse Royale (p. 120). — **1656.** Baptême de Charles Touchain; parrain, Charles François Vallée, fils de Christophe Vallée, écuyer, gentilhomme de Son Altesse Royale (p. 126); — d'Anne Chédeville; parrain, Pierre Blanchet, écuyer (p. 126); — de Charles Folet; parrain, Charles de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont (p. 127); — de Françoise Joignet; marraine, demoiselle Françoise Mauguin, fille de Siméon Mauguin, avocat en Parlement, bailli de Cheverny (p. 127); — de Jacques Feillastre; parrain, honorable et discrète personne Henry Fortin, fermier général du comté de Cheverny (p. 130); — de Mathurin Levasseur; parrain, Mathurin Béguet, fourrier de la maison du Roi (p. 131); — Baptême de Marie, fille de N. Huard, écuyer, sieur du Breuil, avocat du Roi au présidial de Blois, et de demoiselle Charlotte de Prévost; parrain, Pierre Druillon, écuyer, sieur de la Morigonnerie, conseiller du Roi et de Son Altesse Royale, maître des Comptes à Blois (p. 133).

GG. 6. (Registre.) — In-4°; 220 feuillets, papier.

1651-1672. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures (baptêmes depuis 1651; mariages depuis 1661; sépultures depuis 1656). —

1651. Baptême de Marie Chéry : parrain, Louis de Suramond, conseiller du Roi ; marraine, Marie Tierry, fille de noble homme messire Antoine Tierry, chef de panneterie de Son Altesse Royale, de la paroisse Saint-Honoré de Blois (p. 4). — **1657.** Baptême de Jacques, fils de Laurent Sicard, maître maréchal à Cheverny ; parrain, Jacques Golleau, maître maréchal ordinaire des écuries de Son Altesse Royale ; marraine, demoiselle Louise Dorot, fille de Charles Dorot, écuyer et courrier ordinaire de Son Altesse Royale (p. 10) ; — d'une enfant illégitime d'Elisabeth Roux, que « la mère a dit appartenir à Louis Bélamy » (p. 19). — **1658.** Baptême de Madeleine Legros ; parrain, Guillaume de la Roche, valet de chambre et premier barbier ordinaire de Son Altesse Royale (p. 32). — **1659.** Baptême de Madeleine Couet ; parrain, Pierre de Sabrevois, écuyer, sieur de la Ménardière (p. 52). — **1660.** Baptême de Françoise, fille de François Herbinot, écuyer chez le marquis de Montglat ; parrain, noble homme Charles Pinegault, lieutenant au comté de Cheverny ; marraine, Marguerite Soubzmarmont, demoiselle de madame la marquise de Montglat (p. 61) ; — de Jeanne Charlotte, fille de Louis Huart, écuyer, seigneur du Breuil, conseiller et avocat du Roi au présidial de Blois, et de demoiselle Charlotte de Prévost ; parrain, François Moreau, écuyer, seigneur de Brézolles (p. 65). — **1661.** Baptême de Louis Bonnet ; parrain, Louis de Sabrevois, écuyer, sieur des Vallées (p. 74). — **1662.** Baptême de Louise, fille de Melchior Bayon, maître chirurgien ; parrain, Henry Fortin, fermier du comté de Cheverny ; marraine, Louise Fagot, femme de noble homme Etienne Chapellier, sieur des Sablons (p. 90) ; — de Marie Charbonnier ; parrain, Jean Leroux, conseiller au présidial de Blois et élu en l'élection de Blois ; marraine, demoiselle Louise Vigreux, femme de François Druillon, sieur de la Bourdonnière (p. 93). — **1663.** Baptême de Florimond, fils de Jacques Truslé, concierge du château de Cheverny ; parrain, messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis ; marraine, haute et puissante dame Isabelle Hurault, femme de messire François de Clermont, chevalier des deux ordres du Roi, marquis de Montglat, comte de Cheverny (p. 96). — **1664.** Baptême d'Anne Couette ; parrain, noble homme Charles Pinegault, sieur des Trambles, lieutenant de la justice de Cheverny ; marraine, demoiselle Anne de Sabrevois, fille de Jacques de Sabrevois, écuyer, sieur de Bou[illegible] (p. 107) ; — de [illegible] de Marguerite Aulbert « laquelle nous a déclaré qu'elle [illegible] » (p. 110) ; — d'Anne, fille de [illegible] le Foy, sieur de la Tibourdière ; parrain, Paul Dubois, sieur de [illegible] (p. 111). — **1665.** Baptême de Nicolas Feragu ; parrain, Nicolas Leclerc de Lesseville, chevalier, seigneur d'Incourt (p. 129). — **1666.** Baptême de Ferdinande Bonne Cécile, fille de noble homme René Pinegault, conseiller du Roi [illegible] de Cheverny ; parrain, Révérend Père en Dieu, messire Ferdinand de Neufville, conseiller du Roi en tous ses [illegible], évêque de Chartres ; marraine, haute et puissante dame Isabelle Cécile Hurault, femme de haut et puissant seigneur messire François de Clermont, chevalier des deux ordres du Roi, marquis de Montglat, comte de Cheverny (p. 1[illegible]). — **1668.** Baptême d'Hélène et Isabelle, filles de François Le Gouverneur, écuyer, sieur de Bellancourt, gentilhomme servant du Roi et ordinaire de sa Chambre et lieutenant des chasses en Sologne ; parrain, messire Jean-Jacques Charron, chevalier, comte de Menars, conseiller du Roi en sa cour de Parlement ; marraine, dame Isabelle [illegible] Hurault, femme de messire François de Clermont, marquis de Montglat et comte de Cheverny (p. [illegible]). — **1669.** Baptême de [illegible], fils de Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay, et de demoiselle Anne de Sabrevois ; parrain, Pierre de Sabrevois, écuyer, sieur de la Ménardière (p. 187). — **1668.** Mariage entre Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay, et demoiselle Anne de Sabrevois, fille de feu Jacques de Sabrevois, écuyer, sieur de [illegible] (p. [illegible]). — **1656.** [illegible] Hurault, comte de Limours, lequel est mort le jour précédent dans la paroisse de Cour » (p. [illegible]). — **1657.** [illegible] — **1664.** [illegible] — **1670.** [illegible] (p. [illegible]).

GG. 7. (Registre.) — In-4° ; 216 feuillets, papier.

1668-1689. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1670.** Baptême d'Anne Charlotte, fille de Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay, et de demoiselle Anne de Sabrevois ; marraine, demoiselle Marguerite de Gigault, femme de Monsieur Pinegault, officier de feue la Reine mère et capitaine du château des Montils (p. 30). — Baptême de Louis, fils de René Pinegault, conseiller du Roi au grenier à sel de Cheverny : marraine, dame Angélique de Crevant, femme de messire Pierre de Vassé, seigneur de Saint-Georges (p. 31). — **1671.** Baptême de Dominique, fils de Jean le Conte, sieur des Ormes, et de demoiselle Marie de Verneson ; parrain, François Le Gouverneur, écuyer, sieur de Bellancourt (p. 37) ; — de Charles, fils de noble homme Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay ; parrain, Charles de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont ; marraine, demoiselle Françoise Carré, femme de Pierre de Sabrevois, écuyer, sieur de la Ménardière (p. 45). — **1673** Baptême de Charles, fils de Charles Carré ; parrain, Nicolas de Guérin, écuyer, sieur de Beaumont (p. 73) ; — de Marie Lemerle ; parrain, François Picault, sieur de Rochecorbon, avocat au Parlement, demeurant à Blois (p. 73) ; — de Catherine, fille de François le Gouverneur, écuyer, sieur de Bellancourt, et de demoiselle Marguerite Lehoux ; parrain, messire Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis et grand maître réformateur des eaux et forêts de France au département de Touraine ; marraine, haute et puissante dame Catherine Charron, femme de haut et puissant messire Jacques de Johanne, chevalier, seigneur de Saumery, conseiller du Roi en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département de l'Ile de France (p. 74). — **1674.** Baptême de Michel Guilbert ; marraine, demoiselle Marie Pelluys, femme de noble homme Paul Herry, conseiller du Roi et receveur des tailles (p. 85). — **1675.** Baptême de François, fils de René Pinegault ; parrain, François de Beauharnais, écuyer (p. 95). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite faite à Cheverny le 31 mai (p. 95). — **1676.** Baptême de Marie-Louise, fille d'Edme Lambert, marchand hôtelier ; parrain, Jacques Monier, peintre (p. 115). — **1677.** Baptême de Marie-Jeanne Dersy ; parrain, Jean Mariau, notaire royal et procureur de seigneurie à Bracieux ; marraine, demoiselle Marie Lemarié, veuve de Charles Leperjon, sieur de la Forest, officier de feu madame la duchesse d'Orléans (p. 119). — **1678.** Baptême de Marie Douet ; parrain, Georges de la Saulaye, écuyer, sieur dudit lieu ; marraine, demoiselle Marie de Verneson, veuve de Jean Leconte, écuyer, sieur des Ormes (p. 132) ; — de Madeleine Gautier ; marraine, demoiselle Hélène, fille de François le Gouverneur, écuyer, sieur de Bellancourt (p. 138). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 14 octobre (p. 140). — **1679.** Baptême de Marie Dubois ; parrain, Claude Leroux, écuyer, sieur de la Héronnière (p. 143). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite le 8 octobre (p. 151). — Baptême d'Étienne, fils de Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay ; parrain, Etienne Chapellier, sieur des Sablons (p. 152). — Mariage entre Me Claude Chesnay, notaire, de la paroisse de Courmemin, et Anne Affouart, fille de messire Henry Affouart, sieur de Poisly (p. 269). — **1681.** Mariage entre Simon Ruelle, sergent au comté de Cheverny, et demoiselle Marguerite, fille de défunt Jean Piat, écuyer, sieur de la Rousselière (p. 281) ; — entre Claude François et Simonne Rouballet ; témoins, le sieur Leprince, écuyer, sieur du Barreau, capitaine au régiment Royal-Infanterie, demoiselle Marie Leprince, épouse de Claude Bachod, sieur des Malzeaux (p. 289). — **1682.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 22 octobre (p. 313). — **1672.** Sépulture de Pierre de Piégu, écuyer, de la paroisse de Sainte-Colombe au diocèse de Bourges (p. 133) ; — de Nicolas Levasseur, sieur de Châteaufort (p. 334). — **1674.** Sépulture dans l'église, de Jean Guerlot, officier de feu Son Altesse (p. 345). — **1675.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 31 mai (p. 352). — **1676.** Sépulture d'un pauvre maçon limousin (p. 357). — **1678.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 14 octobre (p. 371). — **1679.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 8 octobre (p. 378). — **1673.** Sépulture dans l'église, de Charles, fils de Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay (p. 431). — **1676.** Inhumation dans l'église d'Anne, fille de Charles Carré (p. 421).

— **1678.** Inhumation dans l'église de Louis Bachod, fils de M. de l'Ébat (p. 417).

GG. 8. (Registre.) — In 4°; 149 feuillets, papier.

1683-1689. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1683.** Inhumation dans l'église de Mᵉ Henry Affouart, sieur de Poisly (p. 12). — **1684.** Inhumation dans l'église de Charles, fils de Charles Carré, sieur de Fontenay (p. 60). — Baptême de Claude Tessier; parrain, Claude Bouet, écuyer, sieur de Langeron, conseiller du Roi, prévôt provincial de Messieurs les maréchaux de France au comté de Blois et duché de Vendomois; marraine, damoiselle Marguerite Regnard, aide d'échansonnerie de la maison du Roi (p. 60). — **1685.** Baptême de Simon Johanneau; parrain, honorable César Petit, écuyer, sieur des Landes; marraine, demoiselle Marguerite Mauguin, fille de Mᵉ Simon Mauguin, avocat en Parlement, licencié ès lois, bailli du comté de Cheverny (p. 99). — Mariage entre Claude Royer, maître chirurgien et Catherine Imbert, veuve d'Alexandre Legrand, maître chirurgien; présents, Nicolas de Guérin, écuyer, seigneur de Beaumont, et Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay (p. 103). — Inhumation dans l'église de demoiselle Louise Lejard, fille de Michel Lejard, sieur de la Brosse et de demoiselle Françoise Carré de Villebon (p. 112). — Visa de l'archidiacre de Blois dans le cours de ses visites, le 20 septembre (p. 126). — Inhumation dans l'église de Louis, fils de messire Louis de Jussac, chevalier, seigneur du Breuil et de dame Rose Belot (p. 129). — Inhumation dans l'église de François Herbinot, écuyer de cuisine de M. le comte de Cheverny, ambassadeur en Danemark (p. 131). — **1686.** Baptême de Claude, fils de Claude Royer, maître chirurgien; parrain, Nicolas de Guérin, écuyer, seigneur de Beaumont (p. 151). — Mariage entre Pierre Gaultry et Françoise Bourset; témoin, René Feragu, maître d'école (p. 160). — Inhumation dans l'église de François Le Gouverneur, écuyer, sieur de Bellancourt, gentilhomme de la garde [illegible] du Roi (p. 163). — Baptême de [illegible], fils de messire Louis de Jussac, chevalier, et de dame Rose Belot; parrain, messire René le Fuselier, chevalier, seigneur de Cormeray et [illegible] (p. 16[illegible]). — **1687.** Baptême de Marie-Madeleine Pinsard; parrain, [illegible], sieur de [illegible]; marraine, demoiselle Madeleine [illegible], sa sœur (p. 20[illegible]). — **1688.** Mariage entre Jacques Bruslé et Marie Dugroy, « à la cérémonie duquel mariage a été présenté un fils [illegible] Bruslé et Dugroy avant leur mariage et mis sous le voile afin d'estre légitimé » (p. 218). — Baptême de Jean, fils de Claude Royer, maître chirurgien; parrain, Claude [illegible], sieur de la [illegible] (p. 22[illegible]). — [illegible] Étienne Carré du Coudray, fils de Charles Carré de Villebon, écuyer, sieur de Fontenay (p. 2[illegible]). — [illegible] de Marie-Françoise Moreau; parrain, Pierre Collet de la Prée, écuyer, sieur de Monrouveau; marraine demoiselle Marguerite Collet de la Prée (p. 2[illegible]). — Inhumation de [illegible] Marin [illegible]dames, prêtre du diocèse de Seez, en qualité de vicaire de Cheverny (p. 231). — Baptême de Marie, fille de Jacques Bruslé, concierge du château de Cheverny; parrain, Claude Bachod, fils de [illegible] homme François Bachod, sieur de l'Ébat (p. 236). — Sépulture dans l'église de Marie Bachod, fille de François Bachod (p. 24[illegible]). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 8 novembre (p. 24[illegible]). — Baptême de [illegible] Jacques Carré, avocat en Parlement et bailli de Cheverny (p. 249). — **1689.** Inhumation dans l'église d'Antoine Faurye, chirurgien (p. 2[illegible]). — Baptême de Catherine Penon; parrain, Étienne Carré, fils de Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay; marraine, demoiselle Catherine de Guérin, fille de Nicolas de Guérin, écuyer, sieur de Beaumont (p. 289).

GG. 9. [illegible]

1690-1699. — [illegible] mariages et sépultures. — **1690.** [illegible] Anne, fille de Claude Royer, maître chirurgien à Cheverny; parrain, le sieur Gendrier, coureur [illegible] — **16[illegible]1.** [illegible] Cheverny (p. [illegible]). — [illegible]

Bruslé : parrain, noble homme Louis Mahy, sieur du Fontchardon, conseiller du Roi au présidial de Blois ; marraine, demoiselle Françoise Charlemagne, épouse de noble homme Jacques Carré, bailli de Cheverny (p. 65) ; — de Thomas Pithou : parrain, Jean Imbert, sieur de Laborderie (p. 76). — **1692.** Inhumation dans l'église de demoiselle Anne de Sabrevois, épouse de Charles Carré, écuyer, sieur de Fontenay (p. 93). — Inhumation dans l'église de noble homme Roger Prieur, sieur de Rouville, officier de feu Son Altesse Royale, madame la duchesse d'Orléans (p. 97). — Baptême de Jacques Bruslé ; parrain, Edme Davenne, écuyer de cuisine de monsieur le comte de Cheverny (p. 113). — **1693.** Inhumation dans l'église de vénérable et discrète personne, messire Pierre Heurtault, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin et prieur de Cheverny (p. 124). — Inhumation dans l'église de demoiselle Marguerite le Houx, veuve de noble homme François le Gouverneur, écuyer, sieur de Bellancourt (p. 125). — Mariage entre noble homme Gaspard Gaucher de la Moranderie, conseiller du Roi, lieutenant des eaux et forêts des maîtrises de Vierzon, et demoiselle Anne Charlemagne, fille de défunt noble homme François Charlemagne et de demoiselle Françoise de Bernonville (p. 127). — **1694.** Baptême de Marie-Anne, fille de noble homme Jacques Carré, bailli de Cheverny et receveur du grenier à sel dudit lieu ; marraine, Marie-Anne de Beaumont (p. 179). — **1695.** Baptême de Claude Fulepin ; parrain, Edme Davenne, écuyer de cuisine de monsieur le comte de Cheverny ; marraine, Catherine Starcklofin, demoiselle suivante de madame la comtesse de Cheverny (p. 244) ; — d'Henry Lesieur ; parrain, honnête homme Henry Lavie, chirurgien de monsieur le comte de Cheverny (p. 245). — **1696.** Baptême de Marie Anne, fille de Claude Poussin, marchand cabaretier ; parrain, Louis François le Fuselier, chevalier, seigneur de Bréviande, fils de messire René le Fuselier, chevalier, seigneur de Cormeray (p. 274) ; — de Pierre le Hay ; parrain, Pierre de la Prée, écuyer, sieur de Monrouveau (p. 278). — **1697.** Baptême de Jean Lemoine ; parrain, noble homme Etienne Carré, écuyer, sieur de Fontenay ; marraine, demoiselle Marguerite Collet, fille de noble homme Pierre Collet, écuyer, sieur de la Prée (p. 295) ; — de Marguerite-Anne Moreau ; parrain, noble homme Simon Collet, sieur des Cabossières (p. 309) ; — de Louis Taillandier ; parrain, messire Louis Mithon, docteur en théologie et prieur de Cheverny ; marraine, demoiselle Charlotte Prieur, fille de noble homme Robert Prieur, maréchal des logis de monseigneur le duc (p. 318) ; — de Catherine, fille de Claude Guibert, jardinier de monsieur le comte de Cheverny ; parrain, Pierre Bernard, procureur fiscal du comté et intendant des affaires du comte de Cheverny ; marraine, Catherine Starcklofin, demoiselle suivante de madame la comtesse de Cheverny (p. 320). — **1698.** Baptême d'Antoine Guibert ; parrain, Joseph Paris, garde des chasses de monsieur le comte de Cheverny (p. 357).

GG. 10. (Registre.) — In-4° ; 26 feuillets, papier.

1692. — Extraits des registres paroissiaux (baptêmes, mariages et sépultures) de 1668 à 1673 ; « la présente collation faite par moy, [prieur curé de Cheverny,] pour satisfaire à l'ordonnance, le premier juillet 1692 ».

GG. 11. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1692. — Extraits des registres paroissiaux (baptêmes, mariages et sépultures) de 1673 à 1691 ; « la présente collation faite par moi, [prieur curé de Cheverny,] pour satisfaire à l'ordonnance, le premier juillet 1692 ».

GG. 12. (Registre.) — In-4° ; 225 feuillets, papier.

1700-1711. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1700.** Baptême de Louis Bruslé ; parrain, messire Florimond Bruslé, vicaire de Cheverny et chapelain du château de Cheverny (p. 15). — **1701.** Baptême de Claude Thévenon ; parrain, honnête homme Claude Bachod de la Gondelaine (p. 75). — **1702.** Baptême de Jeanne Desouches ; parrain, honorable homme Antoine Jacquet, entrepreneur des ouvrages du Roi, demeurant à Amboise (p. 110). — **1705.** Inhumation dans l'église de François Bachod, fils de Me François Bachod de l'Ébat, conseiller du Roi au présidial de Blois (p. 237). — **1706.** Inhumation de Noël Laurent, garde des chasses du comté de Cheverny (p. 264). — Baptême de Marie-Madeleine Dressy ; parrain, honnête homme messire

Jacques Sageot, écuyer (p. 283). — **1707.** Baptême de François Dolbeau ; parrain, François Pichery, maître chirurgien à Cour (p. 306) ; — de Marie-Anne, fille de Jacques Carré, receveur du grenier à sel de Cheverny ; parrain, Aymard de la Thorerye, ci-devant gouverneur de la citadelle de Suse (p. 308). — **1709.** Baptême de Louis Guibert ; parrain, Me Louis Lefaucheux, notaire et greffier au comté de Cheverny ; marraine, demoiselle Judith-Marie Starchlofin, femme de Me Mathieu Dujour, avocat au bailliage de Blois et bailli de Cheverny (p. 377). — Inhumation d'un pauvre soldat nommé Jean-Baptiste Millain, dit l'Espérance, de son nom de guerre, ainsi qu'il appert par le congé du sieur de la Motte-Guérin, capitaine au régiment de Navarre, en garnison aux Iles Sainte-Marguerite (p. 390). — **1710.** Inhumation d'un pauvre garçon trouvé mort dans la grange du Breuil, dont on n'a pu savoir le nom ni le pays [24 janvier] (p. 412). — Baptême de Charles Foucher ; parrain, le sieur Jacques Simart, officier dans les armées du Roi (p. 416). — Inhumation d'un pauvre garçon du pays de Limousin, dont on n'a pu savoir le nom (p. 417).

GG. 13. (Registre.) — In-4° ; 226 feuillets, papier.

1711-1722. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1711.** Mariage entre Jacques Boyer, du pays de Limousin, et Jeanne Pottereau (p. 7) ; — entre François Dequin et Anne Barboteau, domestiques du comte de Cheverny ; témoins, Henry Lavie, maître d'hôtel du comte, et René Cohu, officier dudit comte (p. 12). — Baptême de Jacques Desnoües ; parrain, le sieur Jacques Simart, lieutenant dans le régiment de Saintonge (p. 21). — **1712.** Inhumation de Jacques Petit, garde des chasses de monsieur le comte de Cheverny (p. 57) ; — de François la Foy de Grandmaison, capitaine au régiment du Beuil (p. 61). — Baptême de François Desennes ; parrain, noble homme Michel Baudry, écuyer, sieur de la Blandinière (p. 65). — Inhumation dans l'église de René de Houpy de la Roche, fils de messire René Houpy de la Roche, écuyer de monseigneur le prince d'Auvergne, et de demoiselle Renée de la Valée (p. 69). — Inhumation dans l'église du sieur Joseph Jaraton, officier de Sa Majesté (p. 76). — **1713.** Baptême du sieur de la Roche, fils de messire Jacques de Houpy de la Roche (p. 95). — **1714.** Sépulture de messire Charles Carré de Fontenay, écuyer, sieur de Villebeau (p. 106). — Mariage entre Me [illegible], conseiller du Roi, subdélégué de l'intendant d'Orléans pour la ville et élection de Beaugency, et demoiselle Françoise Carré, fille de Jacques Carré, écuyer, conseiller du Roi et receveur du grenier à sel de Cheverny, et de feue dame Françoise Charlemagne (p. 137). — Baptême de Marie-Madeleine Rotté ; parrain, le sieur Michel Cagnieu, capitaine d'infanterie dans le régiment de Saint-Evremond (p. 141). — **1715.** Assemblée des habitants au banc de la marelle pour deliberer des affaires de l'église et spécialement pour élire un nouveau marguillier (p. 178). — Baptême d'Henry Boyer ; parrain, Henry Lavie, maître chirurgien (p. 188). — **1716.** Baptême de René, fils de René Cléret, agent des affaires de M. le comte de Cheverny ; parrain, Simon Cléret, lieutenant de dragons au régiment de [illegible] (p. [illegible]). — **1717.** Mariage entre Laurent Gondon, fils de Jean Gondon, maître maçon, entrepreneur des ouvrages du Roi au château de Chambord, et Marguerite Gabreau, fille de feu Jean Gabreau, journalier ; témoin, Jacques de Sageot, écuyer (p. 254) ; — entre Henry Lavie, chirurgien, et Jeanne Torquat, fille de feu Alexandre Torquat, lieutenant-colonel de Sa Majesté impériale (p. 271). — Inhumation du cadavre d'un jeune homme inconnu, trouvé assassiné et la gorge percée de plusieurs coups de couteau ou bayonnette, dans des taillis au [illegible] seliére (p. 277). — **1718.** Mariage entre Antoine Sabatier, fils de Pierre Sabatier, maître menuisier, originaire du diocèse de Narbonne, et Anne Perseval (p. [illegible]). — Inhumation dans l'église d'Anne, fille de noble homme François Bouthault, écuyer (p. [illegible]). — **1719.** [illegible] rice dans cette paroisse (p. [illegible]). — **1720.** Baptême de Thérèse, fille de Pierre Castenay, colporteur de la ville de [illegible] (p. [illegible]). — **1722.** [illegible]

GG. 14. (Registre.) — [illegible]

1722-1733. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1723.** Mariage entre Joachim [illegible], écuyer, et demoiselle Marie

Rachel, fille de Me François Bachod de l'Ébat, conseiller du Roi, lieutenant général au présidial de Blois (p. 26). — Baptême de Jacques, fils de Joseph Godaire, sieur des Rivaudières, et de Marie de Houpy ; parrain, Jacques de Houpy, sieur de la Roche (p. 28). — **1724.** Baptême de François Foucher ; marraine, dame Marie Bachod de l'Ébat, veuve de noble homme Joachim Raulet, écuyer (p. 82). — Mariage de Me Augustin, notaire royal à Cellettes, et de Marie-Anne Picart (p. 100). — **1725.** Baptême de Marguerite, fille de Pierre Pellerin, mercier passant, demeurant ordinairement dans la ville d'Orléans (p. 132) ; — de Simon Chevallier ; parrain, le sieur Simon Cléret, lieutenant de dragons dans le régiment de Languedoc (p. 136) ; — de Raymond Rillet ; parrain, noble homme Raymond Hubert de la Chaise, écuyer (p. 139). — **1726.** Inhumation de messire Charles Dujour, bailli de Cheverny (p. 160). — **1727.** Baptême de Marie-Anne, fille de Charles Coussay, garde des chasses du comte de Cheverny ; parrain, Rémi Rogier, procureur fiscal au comté et bailliage de Cheverny ; marraine, demoiselle Henriette Delacroix, épouse de François Bizet, receveur du château de Cheverny (p. 191). — Inhumation de Jacques, fils du sieur Jacques Carré, ancien secrétaire du Roi (p. 197). — **1728.** Inhumation sous la galerie de Nicolas Bergeron, valet de M. Mithon, prieur (p. 208). — Baptême de Casimire, fille de Pierre Aubert, vigneron ; parrain, messire Casimir Moriarty, chevalier, docteur en médecine, conseiller d'État, médecin ordinaire du roi Stanislas (p. 225). — **1729.** Inhumation sous la galerie de mademoiselle Henriette Delacroix, épouse de François Bizet, receveur du comte de Cheverny (p. 262). — Inhumation de messire François Mithon, chanoine régulier de la congrégation de France, prêtre, prieur de Cheverny pendant 37 ans (p. 264). — **1730.** Baptême de Jeanne, âgée de 5 ou 6 jours, que l'on a trouvée exposée, dont le père et la mère sont inconnus (p. 284). — Assemblée des marguilliers et principaux habitants pour l'élection de marguilliers (p. 298). — **1731.** Sépulture de Michel Sauger, vigneron, tué subitement par le tonnerre (p. 325). — **1732.** Inhumation dans l'église de dame Louise Druillon, veuve de feu messire Pierre Marcou Duplessis-Liancourt, chevalier, seigneur de Champigny, en présence du sieur Maurice Casimir Moriarty, écuyer, docteur en médecine (p. 363). — **1733.** Baptême de Jean-Baptiste Bost ; parrain, le sieur Jean-Baptiste Lefèvre, architecte ; marraine, demoiselle Françoise Cottard, fille du sieur Jacques Cottard, sous-lieutenant des chasses de la capitainerie de Menars (p. 391). — Assemblée des marguilliers et principaux habitants pour l'élection de nouveaux marguilliers (p. 403). — Inhumation dans l'église du sieur Gaspard Jallon, procureur fiscal de M. de Fieubet, seigneur de Cellettes (p. 404).

GG. 15. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1734-1738. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1734.** Mariage entre Charles Godart et Marie Gresset, en présence de haute et puissante dame Henriette de Fitz-James, dame du palais de la Reine, épouse de haut et puissant seigneur Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, et de monseigneur Johanne de Saumery, évêque de Rieux (p. 10). — **1736.** Assemblée des marguilliers et habitants pour l'élection de nouveaux marguilliers (p. 75). — **1737.** Baptême de Françoise Guibert ; parrain, le sieur Simon Cléret, lieutenant au régiment Languedoc-dragons (p. 80) ; — de Madeleine, fille de Jean Robert, garde de monsieur de Clermont d'Amboise dans son comté de Cheverny (p. 84). — Inhumation dans l'église du sieur Henry de Lavie, chirurgien et ci-devant maître d'hôtel du comte de Cheverny (p. 96). — **1738.** Baptême de Marie-Madeleine, fille de Claude Munier, receveur de M. de Clermont d'Amboise en son comté de Cheverny ; parrain, Me Laurent Laisné, chapelain du château de Cheverny et vicaire de la paroisse (p. 98).

GG. 16. (Registre.) — In-4° ; 173 feuillets, papier.

1738-1747. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1738.** Inhumation dans l'église de dame Louise Druillon, épouse de Claude Texier, écuyer, président du présidial de Blois (p. 16). — **1739.** Baptême de Jean-Baptiste Bénard ; parrain, messire Jean Baptiste de Renard, écuyer, seigneur de Rilly (p. 61). — **1740.** Baptême de Radegonde, fille de Claude Munier, receveur du marquis de Clermont d'Amboise dans son comté de Cheverny ; parrain, messire Henry Bachod de l'Ébat ; marraine, madame Radegonde

de Taillevis, épouse de messire Michel Baudry de la Blandinière, chevalier (p. 82). — **1741.** Inhumation dans l'église de messire Roland de Taillevis, chevalier, seigneur de la Perrine; présent, messire Michel Baudry de la Blandinière (p. 127). — Inhumation dans l'église du sieur Julien Legros, officier de la capitainerie royale de Blois (p. 132). — Baptême de Louis, fils de Claude Munier, receveur du marquis de Clermont d'Amboise; parrain, haut et puissant seigneur messire Jacques-Louis de Clermont d'Amboise; marraine, très haute et très puissante dame, madame Thérèse Colbert, duchesse douairière de Saint-Pierre, dame du palais de la reine d'Espagne (p. 133). — Certificat du vérificateur des domaines du Roi de la généralité d'Orléans que communication lui a été faite des registres mortuaires de la paroisse de Cheverny de 1721 à 1741 pour vérifier les extraits mortuaires qui donnent ouverture aux successions collatérales (p. 134). — Bénédiction, par le prieur de Cheverny, de deux cloches de l'église; parrain de la première, messire Jacques de Johanne, marquis de Saumery, capitaine de la capitainerie et gouverneur du château royal de Chambord; marraine, dame Thérèse Colbert de Croissy, duchesse douairière, veuve de messire François-Marie Spinola, duc de Saint-Pierre, en son vivant grand d'Espagne du premier ordre et vice-roi de Valence; parrain de la deuxième cloche, messire Louis de Clermont d'Amboise, comte de Cheverny, marquis de Reynel, bailli et gouverneur de Chaumont en Bassigny, maréchal de camp des armées du Roi, lieutenant général de la province du Blésois; marraine, dame Marie-Marguerite de la Loere, épouse de messire Louis de Johanne de Saumery, grand bailli de Blois, lieutenant de la capitainerie de Chambord (p. [illegible]). — **1742.** Assemblée des marguilliers et habitants de la paroisse pour l'élection de nouveaux marguilliers (p. 166). — **1744.** Inhumation de Pierre Chéronneau, maçon aux gages de M. le marquis de Clermont d'Amboise à Cheverny (p. [illegible]). — Assemblée des marguilliers et habitants de la paroisse pour l'élection de nouveaux marguilliers (p. 231). — **1746.** Inhumation, dans la chapelle de la Vierge, de dame Elisabeth [illegible], de la Roche, épouse du sieur [illegible] de Montlieur (p. [illegible]). — Inhumation dans l'église de messire Nicolas du Passage, chevalier de Saint-Louis (p. [illegible]). — **1747.** Inhumation dans l'église de [illegible] Labbé, veuve de Mᵉ Pinegault, conseiller du Roi, juge [illegible] de Blois; présent [illegible] François Mahy, écuyer, conseiller du Roi, [illegible] (p. [illegible]). — Baptême de [illegible]; parrain, [illegible] de Grangerouge, officier de carabiniers (p. [illegible]).

GG. 17. [illegible]

1748-1755. — [illegible]. — **1749.** Baptême de [illegible], jardinier au château de Cheverny; parrain, haut et puissant seigneur messire François de Clermont d'Amboise, frère non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, [illegible]; marraine, haute et puissante dame [illegible], épouse de messire [illegible] de Clermont d'Amboise, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Mont-Dauphin et lieutenant général pour le Roi du Blésois, Vendômois et Dunois (p. [illegible]). — **1752.** Baptême de Jean-Baptiste, fils de Sylvain [illegible], garde du comté de Cheverny; marraine, [illegible] Marie Bachod, épouse de Mᵉ Jacques Druillon, [illegible] sieur de Chéry, lieutenant [illegible] de Blois (p. [illegible]). — **1753.** Baptême de [illegible] Compain; parrain, messire François [illegible], chevalier, seigneur de [illegible], capitaine [illegible] au régiment de [illegible], chevalier de Saint-Louis; marraine, [illegible] (p. [illegible]).

GG. 18. [illegible]

1756-1764. — [illegible]. — **1756.** [illegible]

lesois, Dunois et Vendômois (p. 20). — Inhumation de Charles Hector, fils de messire Hullin, écuyer (p. 27). — **1758.** Sépulture de dame Marie-Anne Picault de Rochecorbon, veuve de messire François de Réméon, chevalier, seigneur de Thorigny ; présent, messire Claude Nicolas de Réméon, chevalier, ancien capitaine au Royal-Infanterie, chevalier de Saint Louis (p. 84). — **1757.** Inhumation de Louis, fils d'Etienne Hullin, écuyer (p. 102). — **1760.** Baptême de François, fils de François Dezero, marchand tuilier au bourg de Cheverny (p. 151). — **1761.** Baptême d'Augustin Bouteloup : parrain, messire Augustin de Réméon de Thorigny, chevalier, lieutenant au régiment d'Angoumois-Infanterie ; marraine, demoiselle Anne-Geneviève de Réméon de Thorigny (p. 197).

GG. 19 (Registre.) — In-folio ; 178 feuillets, papier.

1765-1772. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1766.** Baptême de Silvain Navereau ; parrain, Mathurin Navereau, soldat dans le régiment de Piémont (p. 58) — Inhumation d'un enfant trouvé, mis en nourrice par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blois (p. 59). — **1770.** Inhumation dans l'église de demoiselle Julie Duflos ; témoins, messire Claude Guérin, sieur de Beaumont, écuyer, et Louis de Réméon de Thorigny, prêtre de l'Oratoire (p. 231). — **1771.** Mariage entre Jean Brenet et Jeanne Laffon, domestiques au château de Cheverny : présents, messire Nicolas Dufort, comte de Cheverny, seigneur de la paroisse et lieutenant général du Blésois, dame Marie-Anne Edme Le Gendre, épouse du comte Dufort, messire François de Salaberry, président de la Chambre des Comptes de Paris, dame Marie-Anne Le Gendre, épouse de messire de Salaberry, messire Gérard de Barassy, conseiller au Grand Conseil, le sieur Boesnier de Lorme, maire de la ville de Blois, ancien maître particulier des eaux et forêts (p. [illegible]).

GG. 20. (Registre.) — In-folio ; 1[illegible] feuillets, papier.

1773-1782. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1773.** Inhumation d'un homme « portant le nom de Suisse », journalier, demeurant depuis vingt ans à Cheverny, après avoir servi dans les troupes du maréchal de Saxe (p. 22) ; — de demoiselle Anne Geneviève, fille de messire Christophe de Réméon, écuyer, sieur de Thorigny ; présents, Christophe de Réméon, sieur de Thorigny, officier du Royal-Infanterie, François Mahy, seigneur du Breuil, conseiller au présidial de Blois, Jean Devoré, écuyer, sieur de Lamerie (p. 23). — **1774.** Inhumation de dame Marie-Marguerite Benoit de la Grandière, épouse de François Mahy, conseiller au présidial de Blois (p. 34). — **1775.** Baptême de Pierre-François, fils de messire Pierre Druillon, écuyer, ancien officier d'infanterie, et de dame Marie-Anne Petit de Thoisy ; parrain, messire François Petit de Thoisy ; marraine, dame Marie-Françoise Druillon, épouse de messire Claude Guérin, écuyer, sieur de Beaumont (p. 77). — État des naissances, mariages et sépultures de l'année 1775 : 51 naissances, 11 mariages, 50 sépultures (p. 85). — **1776.** Inhumation d'un homme mort subitement dans les vignes en vendangeant, paraissant être né dans le Limousin ou la Marche, et maçon de profession (p. 104). — État des actes de l'année 1776 : 39 naissances, 19 mariages, 34 sépultures (p. 109). — Déclaration du Roi concernant les inhumations. Versailles, 10 mars 1776 (p. 113). — **1777.** État des actes de l'année 1777 : 49 naissances, 2 mariages, 39 sépultures (p. 141). — **1778.** Mariage entre messire Louis Petit du Moteux, écuyer, fils de feu messire Louis Petit du Moteux, conseiller du Roi, auditeur honoraire en la Chambre des Comptes de Blois, et demoiselle Julie de Réméon de Rochecorbon, fille de feu messire Christophe de Réméon, écuyer, sieur de Thorigny ; témoins, messire Silvain Leblanc, écuyer, lieutenant de la maréchaussée générale de l'Orléanais, à la résidence de Blois, messire Jérôme Derouin, chevalier, seigneur de Vareille (p. 155) ; — entre Adrien de Gauvilliez, receveur général des domaines du Roi, de la paroisse Saint-Solenne de Blois, et demoiselle Anne Germon, de la paroisse Saint-Nicolas de Blois ; présents, messire Jean Nicolas, comte de Dufort, seigneur de Cheverny, lieutenant général du Blésois, et dame Anne-Marie Edme Le Gendre, son épouse ; messire Raoul, comte de Gaucourt, brigadier des armées du Roi, capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la garde de Sa Majesté, messire Charles Gérard de Barrassy, chevalier, conseiller

du Roi en la Cour des Aides de Paris ; le sieur Paul Boësnier de Lorme, seigneur du Gué-la-Guette, maître particulier honoraire des eaux et forêts du comté de Blois, le sieur Jacques Boësnier de Clairveaux, écuyer (p. 158). — État des actes de l'année 1778 : 61 naissances, 17 mariages, 38 sépultures (p. 169). — **1779.** Baptême d'Anne-Françoise, fille d'Adrien de Gauvilliez, née au château du Gué-la-Guette ; parrain, messire Jean-Nicolas, comte de Dufort, seigneur de Cheverny (p. 180). — État des actes de l'année 1779 : 38 naissances, 12 mariages, 48 sépultures (p. 196). — **1780.** État des actes de l'année 1780 : 52 naissances, 18 mariages, 67 sépultures (p. 225). — **1781.** Sépulture de demoiselle Françoise Boësnier, décédée au château de Cheverny et inhumée dans le caveau au-dessous de la chapelle des seigneurs ; présents, le sieur Paul Boësnier, son frère, seigneur du Gué-la-Guette, le sieur Adrien de Gauvilliez et monsieur Jean Nicolas, comte de Dufort (p. 248). — État des actes de l'année 1781 : 51 naissances, 11 mariages, 7[illegible] sépultures (p. 249). — **1782.** Inhumation de Jean Tuffié, débitant de tabac (p. 262). — État des actes de l'année 1782 : 41 naissances, 18 mariages, 63 sépultures (p. 279).

GG. 21. (Registre.) — In-folio ; 141 feuillets, papier.

1783-1792. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1783.** Sépulture du R. P. Louis de Reméon, prêtre de la congrégation de l'Oratoire ; présent, Claude Guérin, écuyer, sieur de Beaumont (p. 11). — État des actes de l'année 1783 : 43 naissances, 12 mariages, [illegible] sépultures (p. 27). — **1784.** État des actes de l'année 1784 : 40 naissances, 14 mariages, 41 sépultures (p. 55). — **1785.** État des actes de l'année 1785 : 58 naissances, 12 mariages, 36 sépultures (p. 83). — **1786.** Extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-Michel d'Orléans. Baptême de Zéphirine, fille de haut et puissant seigneur Pierre de Dufort, chevalier, comte de Cheverny, gouverneur de la ville de Romorantin [illegible], capitaine de dragons au régiment de Bourbon, et de dame Élisabeth Cabeuil ; parrain, [illegible] François Cabueil, écuyer, avocat en Parlement, conseiller du Roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes ; marraine, haute et puissante dame madame Marie Anne Edme Le Gendre, épouse de Monseigneur Nicolas, comte de Dufort et de Cheverny, seigneur de [illegible], Fontaine et Fresnes, lieutenant général pour le Roi des pays [illegible], demeurant à Paris en son hôtel, rue Notre-Dame-des-Victoires (p. [illegible]). — État des actes de l'année 1786 : [illegible] sépultures (p. 111). — **1787.** État des actes de l'année 1787 : [illegible] (p. 130). — **1788.** Mariage entre [illegible] et [illegible], domestique chez le sieur Philippe [illegible], au château de Cheverny (p. 15[illegible]). — État des actes de l'année 1788 : [illegible] naissances, 11 mariages, 40 sépultures (p. 167). — **1789.** Extrait des registres de la paroisse Saint-Michel d'Orléans. Baptême de Bernard-Eugène, fils de Pierre de Dufort, chevalier, comte de Cheverny ; marraine, madame Anne-Marie Le Gendre, épouse de messire François de Salaberry, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président de la Chambre des Comptes de Paris, seigneur [illegible] (p. 172). — État des actes de l'année 1789 : 37 naissances, 10 mariages, 34 sépultures (p. 190). — **1791.** État des actes de l'année 1791 jusqu'au 19 mai 1791 : 66 naissances, 1[illegible] mariages, [illegible] sépultures (p. [illegible]). — Mariage entre Antoine Vourgere, [illegible] au présidial et bailliage de Vendôme, et demoiselle Claire Lambert, fille de Me Nicolas Lambert, notaire royal à Vendôme (p. [illegible]). — Mariage entre le sieur François Pichery, chirurgien, assesseur du juge de paix et capitaine de la première compagnie de la légion de Cour et de Cheverny, et Caroline Caumartin (p. 241).

[illegible]

[illegible]

GG. 1. [illegible]

1573-1613. — [illegible] **1573.** [illegible]

toine de Fourneaulx, seigneur de La Cocherie, et Conrad de Bienvenu, sommelier de la panneterie du Roi (p. 1). — de Mathurin Gareau; parrain, honorable homme Mathurin de Labeausse, sieur de La Roche et du Fay (p. 2). — d'Honoré Pineau; parrain, honorable homme Honoré Marcade, fourrier du Roi (p. 3). — d'Honoré, fils d'honorable homme Honoré Marcade; parrain, noble Conrad de Bienvenu, sommelier de la panneterie du Roi (p. 5). — d'André Collin; parrain, honnête homme Étienne Tesnier, notaire royal (p. 5); — d'Anne Adam; marraine, demoiselle Anne de Bouju, femme de noble Conrad de Bienvenu (p. 8). — **1574.** Baptême de Philippe, fille d'Étienne Tesnier, notaire royal et arpenteur juré (p. 15). — **1575.** Baptême de René, fils de René Cornu, marchand à Cormeray; parrains, Claude Le Fuzelier, sieur de La Motte de Cormeray, commissaire ordinaire des guerres, et noble homme Conrad de Bienvenu; marraine, dame Marie Moreau, femme d'Honoré Marcade (p. 19). — **1576.** Baptême de Jeanne, fille d'Antoine Meurnyer, garde de Monsieur, frère du Roi, et de Marie de Bienvenu; parrain, noble homme Florentin Cheron, sieur de la Vicomte; — de Jean, fils d'Étienne Tesnier, notaire royal (p. 37). — **1577.** Baptême d'André de R... (?); parrain, noble homme Jean de Minsere; marraine, demoiselle Marie Belcier, fille de noble homme René de Belcier (p. 49); — de Jeanne Cornu; parrain, André Scot, écuyer, sieur de Savigné (p. 50). — **1578.** Baptême de Renée Touschin; parrain, René Le Fuzelier, fils de Monsieur de La Motte (p. 54); — de Richarde Chalodet; marraine, demoiselle Richarde, femme de Claude Le Fuzelier, sieur de La Motte (p. 55); — de Louis Hallier; parrain, noble personne Louis de Villebresme, gentilhomme servant du Roi et sieur de Fougères (p. 60). — de Nicolle, fille de Me Étienne Tesnier; parrain, noble homme Honoré de Marcade, valet de fourrière du Roi; marraine, Marguerite Minsere, femme de noble homme Jean Minsere (p. 61); — de Marie Godard; marraines, Marie, femme de noble homme Nicolas de La Nyonnière, secrétaire des finances du Roi, et Nicolle, femme de noble homme Jehan du Buisson, homme d'armes de la compagnie de M. de Crevecœur (p. 63). — **1579.** Baptême de Marie, fille de noble homme Antoine Menonnier, archer des gardes de Monsieur; marraine, Marie Mangot, femme de noble homme Antoine Marcade, valet de fourrière du Roi (p. 88). — **1580.** Baptême de Pierre Roy; marraine, Marguerite, fille de noble homme Jean Champion, élu pour le Roi à Blois (p. 78). — de Marguerite, fille de noble homme Antoine de Fourneaux et de demoiselle Marie de Bellier; parrain, noble homme Guillaume de Gerbehaye, conseiller et maître d'hôtel du Roi (p. 75); — d'Honoré Lalande; parrain, honorable homme Honoré de Marcade, valet de fourrière du Roi (p. 75). — **1581.** Baptême d'Honoré Dabin; marraine, Richarde Seneschal, femme de monsieur de la Motte (p. 93); — de Marie Cornu; marraine, Marie Bienvenu, femme d'Antoine Menonnier, archer de la garde de Monsieur, frère du Roi (p. 95); — de Raymond, fils d'Antoine Menonnier et de Marie Bienvenu; parrain, Louis de Chasteaufort (p. 107). — **1582.** Baptême d'Antoine, fils d'Antoine de Fourneaux, sieur de La Cocherie, et de demoiselle Marie Bellier (p. 117); — d'Étienne, fils d'Étienne Tesnier, notaire royal; parrains, Guillaume Delanoue, sergent royal, et François Houdayer, notaire royal; marraine, demoiselle Jeanne Prevost, femme de noble homme Jean de Minsere (p. 122). — **1586.** Baptême de Jacques Berteau; parrains, Claude Raymon, contrôleur en la maison du Roi, et Jacques Droulin, valet de chambre du Roi; marraine, Marie Habert, fille de Guillaume Habert, valet de garde-robe du Roi (p. 172); — de Marguerite, fille de noble homme Jean Buisson, homme d'armes de la compagnie de Monsieur de Crévecœur; parrain, noble homme Antoine Aubert, trésorier et payeur de la gendarmerie du Roi (p. 173); — de Symon, fils d'Antoine de Melonnyer; marraine, Antoinette de La Vernade, femme de noble homme Nicolas Symonnot, écuyer (p. 177); — de Jeanne Poyrier; marraine, mademoiselle Jeanne Rachel, femme de monsieur le prévôt des maréchaux de Tours (p. 177). — **1587.** Baptême de Jeanne Millet; parrain, Jean Godart, greffier des tailles de la paroisse de Chitenay (p. 182). — **1588.** Baptême de René Martin; parrain, Me Jean Guynet, contrôleur des tailles en la paroisse de Blois (p. 192); — de Pierre Tornoys; parrain, Conrad de Bienvenu, sommelier du gobelet du Roi (p. 194). — **1591.** Baptême d'Anne Labbé; marraine, demoiselle Anne de Bouju, femme de noble homme Conrad de Bienvenu (p. 220); — de Jean Delatouche; marraine, Anne de Cours, dame de La

Belivière (p. 225) : — de Marguerite Goudu ; marraine, demoiselle Marguerite de Fourneaulx (p. 226) : — d'Elisabeth Foudasnier ; marraine, Elisabeth de La Saulsaye, fille de feu noble homme Pierre de La Saulsaye, écuyer, sieur de La Motte de Seur (p. 229). — **1592.** Baptême de Marie Benyer ; parrain, Belhaire Boutelou greffier de justice de la Motte de Cormeray (p. 241). — **1594.** Baptême de Claude Labé ; marraine, Richarde Seneschal, demoiselle, femme de Claude Fuselier, écuyer, sieur de La Motte de Cormeray (p. 254) : — de Claude Poirier ; parrain, René Le Fuselier (p. 257). — **1598.** « S'ensuit le livre et registre des enfantz baptisés en l'eglise de Chistenay... soubz venerable et discrepte personne missire Jullien Quentin, prêtre, curé de ladite eglise... ; ses vicaires, missires Jullien Desroches et Jacques Caniou » (p. 285). — Baptême de Pierre, fils d'honorable homme Pierre Mahet ; parrain, honorable homme Jacques Briangue, écuyer de cuisine de la bouche du Roi ; marraine, Françoise de Loridainne, fille de noble homme Gabriel de Loridainne (p. 286). — **1600.** Baptême, en la chapelle de Saint Vincent, paroisse de Chitenay, de Paul, fils de noble homme Paul du Halde, écuyer, sieur des Cabossières, et de noble demoiselle Anne de Fromentières ; témoin, noble homme René Le Fuselier, écuyer, sieur de Malvau (p. 288). — **1602.** Baptême de Pierre Guillard ; marraine, noble demoiselle Marie de La Saussaye (p. 301) ; — de Marguerite, fille de noble homme Antoine de Fourneaulx, écuyer, sieur de La Cocherie ; parrain, noble homme Charles Symon, écuyer, sieur de Chevenelles ; marraines, noble demoiselle Marie de Rochebouet et Marguerite de Fourneaulx, femme de noble homme René Simon, écuyer, sieur du Boysdelays (p. 304). — de Marguerite Belin ; parrain, Me Pierre Cardinal, receveur et payeur des gages de Messieurs les officiers du siège présidial de Blois (p. 305). — **1603.** Baptême de Jacques Poyrier ; marraine, honorable dame Marguerite Mareault, femme de noble homme Pierre Mahet, écuyer de cuisine de la maison du Roi (p. 312). — de Charles, fils d'Antoine de Fourneaulx, écuyer, sieur de La Cocherie, et de demoiselle Jeanne de Prunelay ; parrain, Fabius Le Bourelier, écuyer, sieur des Brosses (p. 317) ; — de Pierre Verne ; parrain, Pierre Rossignol, écuyer, sieur du Vivier (p. 318). — **1607.** Baptême de Marguerite Celen ; parrain, Michel [illegible] ; marraine, dame Marguerite [illegible] leul, femme de François de Villebremes, écuyer, [illegible] Fuzelier, écuyer, sieur de La Motte d[illegible] fille de François de Villeb[illegible] de Fougéres, et de dame Marguerite F[illegible] — **1608.** [illegible] parrain, Charles de Fourneaulx, [illegible] de noble demoiselle de Prunelé (p. [illegible]) [illegible] Piefort, veuve de feu noble homm[illegible] vivant maréchal de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi (p. [illegible]) [illegible] Marguerite Chatelineau ; marraine, h[illegible] Marguerite Hersant, femme de noble homme [illegible] Gogueri, archer des gardes du [illegible] — **1609.** [illegible] demoiselle Françoise du Halde, fille de [illegible] Halde, sieur des Cabossieres (p. [illegible]). — **1604.** [illegible] Fuzelier, fille de noble homme [illegible] écuyer, sieur de La Motte de Cormeray (p. 374). — de Paul Labé ; parrain, Jean Le F[illegible] marraine, noble demoiselle Anne de [illegible] de Fourneaulx, écuyer, sieur de La [illegible] marraines, demoiselle Louise de [illegible] femme de Monsieur le président Riolé, et demoiselle [illegible] — **1605.** [illegible] — **1606.** [illegible]

de [illegible] (p. [illegible]); — de Charles Boulay : parrain, Me Jacques Lecouvreulx, nagueres greffier des eaux et forêts du duché d'Orléans (p. 330).

1607. Baptême de François, fils de noble homme René Le Fuzelier, écuyer, sieur de Landes et commissaire ordinaire des guerres : parrain, messire Joachim de Fromentières, chevalier, seigneur châtelain de Montigné (p. 326) : — de Michel [illegible] ; parrain, Pol du Halde, fils de noble homme Pol du Halde, écuyer, sieur des Cabossières, et de noble demoiselle Anne de Fromentières (p. [illegible]). — **1610.** Baptême de Marie, fille de René Le Fuzelier, écuyer, sieur de la Motte de Cormeray : parrain, noble homme Barthélemy Dupré, sieur de Chatulé (p. 416) ; — de Michel Samson ; marraine, dame Marguerite Filleul, femme de François de Villebresme, écuyer, seigneur de Fougères : parrain, Michel Filleul, écuyer (p. 420). — **1611.** Baptême de Mathurine Lemaistre : parrain, noble homme Michel Begon, receveur des tailles à Blois (p. 429) ; — de Jacques Seguin ; parrain, honnête homme Jacques Delamothe, maître tailleur en pierre (p. 429) ; — de Renée Colon : parrain, René Simon, écuyer, sieur de La Varanne (p. 430) ; — de Pierre Poirier ; parrain, Pierre Pohoreau, fils d'honnête homme Pierre Pohoreau, pourvoyeur de la défunte Reine douairière de France (p. 431). — **1612.** Baptême de Gabriel Boutelou ; marraine, demoiselle Anne du Plesseys, femme de René Le Fuzelier, écuyer, sieur de La Motte (p. 436). — **1613.** Baptême de Jean Cathineau : parrain, Georges Savare, écuyer, sieur du Plessis (p. 445) ; — de Marguerite Bouchet ; parrain, René Truchon, écuyer, sieur d'Ouchettes, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire et provincial de l'extraordinaire des guerres en Bretagne (p. 446) ; — d'Isabelle, fille de René le Fuzelier : marraine, demoiselle Isabelle Martin, femme de noble homme Barthélemy Dupré, sieur de Chastulé, trésorier payeur de la gendarmerie de France (p. [illegible]). — **1614.** Baptême de Charlotte Tesnier : parrain, noble homme Robert Mangot, valet de fourrière du Roi (p. 451) ; — de Jacques Tesnier : parrain, noble homme Robert Baudry, sieur de La Gaillardière, gendarme de la compagnie de Monseigneur le comte de Soissons (p. 455). — **1615.** Baptême de René Mulon : parrain, René Truchon, écuyer, sieur d'Ouchettes, gentilhomme servant du Roi ; marraine, demoiselle Marguerite Deloynes, veuve de feu Pierre Lasné, vivant, écuyer, sieur des Grandes-Maisons (p. 465) ; — d'Anne Hersent ; parrain, Robert Mangot, chef de fourrière de la maison du Roi : marraine, Anne Langlois, femme d'Antoine de Fourneaulx, écuyer, sieur du Fay (p. 469). — **1616.** Baptême d'Anne Touschin ; marraine, demoiselle Anne Le Fuzelier (p. 475). — **1618.** Baptême de François Poirier : marraine, demoiselle Marguerite Deloynes, veuve de Pierre Lasné, écuyer, sieur de Chastillon, conseiller du Roi, trésorier général de France à Orléans (p. 497) ; — de François Tretere ; parrain, François Dunoyer, écuyer, commissaire ordinaire des guerres (p. 502). — **1619.** Baptême de Gabrielle, fille de Robert Baudry, écuyer, sieur de la Gaillardière ; parrain, Jacques de La Chaise, écuyer, seigneur de Seur, gentilhomme servant de la feue reine Marguerite ; marraine, dame Jeanne Vallentain, femme de noble homme Robert Mangot, chef de fourrière du Roi (p. 507). — **1620.** Baptême de Laurent Delafueille ; parrain, noble Jean Lubin, sieur de la Noe (p. 521) ; — d'Étienne Poirier ; marraine, demoiselle Marguerite Lasné, femme de René Truchon, écuyer, seigneur d'Ouchettes, gentilhomme servant du Roi (p. 526). — **1621.** Baptême de Françoise, fille de François de Moreau, écuyer, sieur de Brezolles (p. 534) ; — de Marguerite Auger ; parrain, Denis Grosil, écuyer, sieur de Villemarceau, conseiller du Roi, prévôt des maréchaux au comté de Blois et duché de Vendômois (p. 536) ; — de Pierre Auger ; parrain, Pierre Rossignol, écuyer, sieur du Vivier, conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres (p. 539) ; — de Marguerite N... ; parrain, Jacques de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères (p. 542) ; — de René, fils de Robert Mangot, chef de fourrière du Roi (p. 543). — **1622.** Baptême d'Omont Hervé : parrain, Omont de la Chappe, écuyer, sieur du Vau (p. 547) ; — de Marie Delafueille ; parrain, noble François Taverne, chef de fruiterie de la Reine mère (p. 551) ; — de Jacques Maride ; parrain, Gilles de Lestang, écuyer (p. 553) ; — de Robert, fils de Robert Baudry, écuyer, sieur de La Gaillardière, et de Marguerite de Loridayne ; parrain, noble Silvain Berault, sieur de Chaudry (p. 553) ; — de François Auger ; parrain, Jean-Paul de Boisgaultier, écuyer et médecin du Roi ; marraine, demoiselle Françoise Truchon, femme de Samuel de Bresson, écuyer, secrétaire de Monseigneur le comte de Soissons (p. 555). — **1624.** Baptême

d'Angélique, fille d'Omond de la Chappe, écuyer, sieur du Vau, et de demoiselle Marguerite de Chardon; parrain, Pierre Rossignol, écuyer, sieur du Vivier; marraine, dame Catherine Piefort, veuve de feu noble homme Claude Boirot, maréchal des logis des cent gentilshommes de la maison du Roi (p. 564). — **1627.** Baptême de René Maillet; parrain, René Le Fuzelier, écuyer, fils de défunt René Le Fuzelier, vivant écuyer, sieur de La Motte de Cormeray, conseiller du Roi et commissaire des guerres (p. 611); — de Samuel, fils de René Truchon, écuyer, sieur d'Ouchettes, gentilhomme servant du Roi, et de demoiselle Marguerite de Lasné; parrain, noble homme Jean-Pol de Boisgaultier, docteur en médecine, son cousin; marraine, demoiselle Françoise Truchon, femme de messire Samuel Bresson, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté (p. 616). — **1628.** Baptême d'André Labé; parrain, Antoine de Wolbock, écuyer, aide de camp, homme d'armes de la compagnie de Sa Majesté, gentilhomme servant de la Reine; marraine, dame Anne Le Fuzelier (p. 630); — de Marguerite Ferrant; parrain, noble homme Sylvain Berault, sieur de Chaudry, conseiller et procureur du Roi au grenier à sel de Blois (p. 632); — de Marguerite David; parrain, M[e] Michel Hervé, procureur au comté de Cheverny (p. 633). — **1629.** Baptême de Claude Auger; parrain, Claude de Fourneaux, écuyer, sieur du Fay (p. 635); — de Michel Auger; parrain, Michel Boutault, écuyer, sieur de Marinière (p. 636). — **1630.** Baptême de demoiselle Anne, fille de François Hue, écuyer, et d'Anne Le Fuzelier; parrain, messire Anne de Brillart, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur et baron de Coursan; marraine, demoiselle Anne Duplesseys, veuve de défunt René Le Fuzelier, écuyer, seigneur de La Motte de Cormeray (p. 662); — de Marie, fille de Silvain Berault, sieur de Chaudry; parrain, Claude de Fourneaux, écuyer, sieur du Fay (p. 663); — d'Anne Saguin; parrain, Henry Mauguyn, conseiller élu en l'élection de Blois; marraine, Anne Crochet, fille de noble homme Étienne Crochet, lieutenant en la maréchaussée du comté et bailliage de Blois (p. 664). — **1633.** Baptême de César [illegible]; parrain, noble homme Jacques Le Fuzelier, écuyer, sieur de La Motte de Cormeray (p. 697); — d'Olivier Auger; parrain, Florimond Simon, écuyer, sieur de La [illegible] [illegible] [illegible] fille de René [illegible] [illegible] (p. [illegible]); — d'Anne [illegible]; parrain, noble homme Charles [illegible] [illegible] de grand [illegible] de Bretagne (p. [illegible]); — de François [illegible]; parrain, Florimond [illegible] conseiller du Roi et élu en l'élection de Blois (p. [illegible]). — **1634.** Baptême de [illegible] [illegible] homme René Farineau, archer de la maréchaussée de Blois (p. [illegible]). — **1635.** Baptême d'[illegible] Berué; marraine, demoiselle Elisabeth de La Saussaye (p. [illegible]); — de Silvain [illegible]; parrain, noble homme Silvain Berault, sieur de Chaudry et [illegible] (p. [illegible]). — **1636.** Baptême de Marie Beauge; parrain, Barthelemy Bernard, fils de Pierre [illegible] [illegible] [illegible] maréchal des logis du Roi [illegible] (p. 734); — de Jacques Troipoux; parrain, noble homme Jacques Pépin, sieur de la Conandière (p. [illegible]). — **1638.** Baptême d'Anne [illegible]; parrain, noble homme René Le Fuzelier, seigneur de La Motte de Cormeray; marraine, noble demoiselle Anne de [illegible] (p. [illegible]); — d'Henry, fils de noble homme François Moreau, écuyer, sieur de Brezolles, et de noble dame Françoise Gaillard; marraine, noble demoiselle Jacqueline [illegible], femme de noble N. de La Saussaye, écuyer, sieur des Vaux (p. [illegible]). — **1640.** Baptême de Claude Belin; parrain, noble homme Claude T[illegible], conseiller du Roi en l'élection de Blois (p. [illegible]). — **1641.** Baptême de Marguerite [illegible]; parrain, Samuel Truchon, écuyer, sieur de Chastillon (p. [illegible]); — de Jeanne [illegible]; parrain, noble homme Henry [illegible], sieur de [illegible] (p. [illegible]). — **1642.** Baptême de Marguerite [illegible]; marraine, dame Marguerite [illegible], femme de noble homme [illegible] [illegible] (p. [illegible]); — de Mathurin [illegible]; parrain, noble homme Claude Roche, receveur du grenier à sel de [illegible] (p. [illegible]); — de Jacques [illegible]; parrain, Jacques [illegible] [illegible] (p. [illegible]); — de [illegible] avec les cérémonies requises [illegible] [illegible] (p. [illegible]). — **1643.** Baptême de [illegible]; marraine, Marguerite [illegible] [illegible] (p. [illegible]); — de [illegible]; parrain, [illegible] [illegible] de Poitiers [illegible] [illegible] du Roi [illegible] [illegible];

marraine, Louise Dorléans, dame de Cormeray (p. 821).

GG. 2. Registre. — In-4°; 287 feuillets, papier.

1643-1670. — Registre des baptêmes, mariages depuis 1645 et sépultures depuis 1661. **1643.** Baptême de Nicolas Lemaistre; parrain, noble homme Nicolas Morise, officier de fruiterie de Son Altesse (p. 6). — **1644.** Baptême de Louise Roté: parrain, Henry Mauguyn, élu en l'élection de Blois: marraine, dame Louise Dorléans, femme de messire René Le Fuzelier, écuyer, seigneur de La Motte de Cormeray (p. 21). — **1645.** Baptême de François Lefebvre; parrain, noble homme Samuel Truchon, écuyer, seigneur de Chastillon et des Grandes-Maisons (p. 30). — **1646.** Baptême d'Étienne Arnoult; parrain, Étienne Lejeard, maître chirurgien demeurant à Cellettes (p. 45); — de Jeanne Ridard; parrain, honnête et discrète personne François Challeau, maître chirurgien demeurant à Ouchamps (p. 51); — de René, fils de noble homme René Le Fuzelier, écuyer, seigneur de La Motte de Cormeray, Landes, Bréviande, Le Cochet et autres lieux, et de demoiselle Louise Dorléans (p. 57). — **1648.** Mariage de Noël Genet; témoin, messire Michel Mesnager, aumônier de M. le comte de Saint-Aignan (p. 112). — **1652.** Mariage de Jean Henry; témoins, Honoré Grimaudet, écuyer, sieur du Noyer, et Antoine Grimaudet, écuyer, sieur de Vilayet (p. 138); — de Jean Chaumay; témoin, Jacques Pépin, sieur de la Conandière (p. 139). — **1647.** Baptême de François et Michel, enfants jumeaux de Me Étienne Poyrier, notaire: parrains, Samuel Truchon, écuyer, sieur des Grandes-Maisons et de Châtillon, et Michel Lefebvre, écuyer, sieur de Saint-Michel (p. 154) — **1648.** Baptême de Samuel Brisemur: parrain, Pierre Besnard, écuyer, sieur de Beaulieu, maréchal des logis du Roi; marraine, demoiselle Marguerite Grimaudet (p. 162): — de Louis, fils de noble homme René Le Fuzelier, écuyer, sieur de La Motte de Cormeray, Lande, Bréviande et autres lieux, et de dame Louise Dorléans; parrain, messire Jacques de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères; marraine, demoiselle Marie Daguier, veuve de défunt Monsieur de Savonnières (p. 164); — de Thomas Troispoux; parrain, Thomas de Brechault, officier huissier de chambre de la Reine (p. 166). — **1649.** Baptême de Samuel Denier; marraine, honorable demoiselle Marie Grimaudet, femme de Samuel Truchon (p. 185); — de Marie-Madeleine, fille d'honorable René Le Fuzelier, chevalier, et de très noble dame Louise Dorléans; parrain, Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis-sur-Loire (p. 187). — **1650.** Baptême de Charles Jahan; parrain, noble Charles Le Fuzelier de Cormeray, fils de noble René Le Fuzelier (p. 194). — **1652.** Baptême de Jacques, fils de messire René Le Fuzelier, chevalier, et de défunte dame Louise Dorléans; parrain, messire Jacques de Thiville; marraine, dame Anne de Préville, épouse de messire Henry du Plessis, chevalier, seigneur de Savonnières (p. 218); — de Louise N...?; parrain, Martin Regnault, maître chirurgien de la ville et comté de Blois: marraine, Marguerite Guiet, veuve de défunt Étienne Poyrier, greffier au grenier à sel de Cheverny et notaire de Chitenay (p. 221). — **1653.** Baptême de Jean Tassin; marraine, Catherine de La Nionaire, femme de Jean Darlu, écuyer de bouche de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans (p. 226); — d'Anne Botier; parrain, François de Lavernot, sieur des Radrays; marraine, demoiselle Anne de Lavernot, femme de noble homme Henry Mauguyn, conseiller élu en l'élection de Blois (p. 227); — de Geneviève Ridard; parrain, noble homme Jean Duru, chef de fruiterie de Madame la duchesse d'Orléans (p. 230).

1654. Baptême de Jacques Mulon; parrain, honorable homme Jacques Delescolle, maître chirurgien demeurant à Chitenay (p. 235); — de Marie Tessier; parrain, honnête homme Claude Demoray, notaire à Chitenay (p. 241); — de Michel Badin; parrain, Michel Grimaudet, écuyer, sieur de Motheux; marraine, demoiselle Rose Rousseau, épouse du sieur Vigreux, conseiller au présidial de Blois (p. 244). — **1655.** Baptême de Michel N... (?); parrain, Michel Le Feuvre, écuyer, sieur de Saint-Michel (p. 248); — de Jacquette Berué; parrain, Jacques Forestière, compagnon chirurgien de la ville de Sully, demeurant au bourg de Chitenay (p. 253); — de François Robert; parrain, messire Michel Le Ragois, chevalier, seigneur de La Herpinière, conseiller et maître d'hôtel du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre; marraine, demoiselle Nicolle du Maigny de Saint-Simon (p. 254); — de Marie, fille de Pierre Pasquier, écuyer, sieur d'Ornay, avocat au Parlement

de Paris (p. 255). — **1656.** Baptême de [illegible], fille de Claude Demoray, notaire royal à Chitenay; parrain, noble homme Claude Delatour, officier de Son Altesse Royale (p. 259); — de Marguerite, fille de Jacques Delescolle, chirurgien à Chitenay; parrain, Paul Charruyau, officier de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans (p. 263); — de Claude Lemaistre; parrain, Gabriel Gauguery, sieur de la Roberderye de Valençay en Berry (p. 267); — d'Alexis Repincé; parrain, Henri de Moreau, écuyer (p. [illegible]). — **1657.** Baptême de Joseph Germain; parrain, noble homme Joseph Faye, chef d'échansonnerie de Sa Majesté (p. 280). — **1659.** Baptême d'Anne Matray; parrain, messire Adrien Chéron, commis à l'extraordinaire des guerres, sieur de la Vicomté (p. 297); — de Marie Gouet; parrain, Honoré Delaroche, premier valet de garde-robe de Son Altesse Royale (p. 302). — **1660.** Baptême de Samuel, fils de François Moreau, écuyer, sieur de Brezolle et du Fay, demeurant audit lieu du Fay; parrain, Samuel Truchon, écuyer, sieur des Grandes-Maisons; marraine, dame Charlotte de Prevost (p. 310); — de Madeleine, fille de Samuel Truchon et de demoiselle Marie Grimaudet; marraine, Madeleine Dubin, femme de Michel Grimaudet, écuyer (p. 310); — d'Angélique Truchon; parrain, Antoine Grimaudet, écuyer; marraine, demoiselle Marie Guerry (p. 310); — d'Anne Chauveau; parrain, Sulpice Blanchet, greffier en la maréchaussée du comté de Blois et duché de Vendômois (p. 311). — **1661.** Baptême de Jacquette Guillard; parrain, honnête homme Nicolas Laurendeau, maître chandelier et ciergier au bourg de Chitenay (p. 315). — **1662.** Baptême d'Anne Aubert; parrain, Claude Descourtilz, chirurgien au bourg de Chitenay (p. 324); — de Michelle, fille de René Hadou, marchand hôtelier à Cormeray (p. 325). — **1663.** Baptême d'un enfant exposé et trouvé sur le grand chemin de Cormeray (p. 329); — de Jean, fils de René Bonnet, hôtelier à Cormeray (p. 33[illegible]); — de Marie Benyer; parrain, Jean Paridan, marchand boucher demeurant au bourg de Chitenay (p. 336). — **1664.** Baptême de Nicolas Berr[illegible]; parrain, noble homme Philippe Bigot, avocat en Parlement, promoteur en l'officialité de Blois, bailli de La Motte de Cormeray (p. 3[illegible]); — de Marie Coyer; parrain, François Regnier, sieur de La Mothe (p. 344). — **1666.** Baptême de Marie Verdier; parrain, messire Fabier, prêtre chapelain de la chapelle du château de [illegible] Fresnes (p. [illegible]); — de Marie [illegible]; parrain, messire Henry Duplesseys, chevalier, seigneur de [illegible] [illegible] seigneur de Cormeray (p. [illegible]). — **1667.** [illegible] de Michel Maillet; parrain, Michel Grimaudet, [illegible] therine Legay, femme de Jean Belon, officier du Roi (p. [illegible]). — **1668.** Baptême de [illegible] Lefraire; parrain, François Delestang, maître chirurgien [illegible] (p. [illegible]). — **1667.** [illegible]; témoin, Charles Lengelé, maître d'école à Chitenay (p. [illegible]). — **1668.** [illegible] Jacques Delescolle, maître chirurgien à Chitenay (p. [illegible]). — **1667.** [illegible] pères Minimes dudit lieu qui ont... inhumé le corps de Charles Le Fuzelier, seigneur de Cormeray..., étant assisté des vénérables curés des [illegible] lettes et Sambin.... nous avons [illegible] église dans le sépulchre de deffunte Madame Louyse Doriéans, sa mère, son [illegible] le sieur de la Noue, frère de son espouse... de Beaulieu, prieur et curé de C[illegible] (p. [illegible]). — **1668.** [illegible] homme Henry de Beaulieu, vivant [illegible] défunte Son Altesse Royale (p. 495); — de [illegible] Charles de Beaulieu, prêtre [illegible] messire Fabier, prêtre, chapelain de [illegible] [illegible] Lengelé, maître d'école demeurant à Cormeray (p. [illegible]). — **1669.** [illegible]; témoin, Pierre Touschain, marchand cabaretier à Chitenay (p. [illegible]); — de [illegible] sieur Brunet, officier de [illegible] Royale (p. [illegible]). — Baptême de [illegible]; parrain, N... Pinon, écuyer et garde du corps du Roi (p. 562).

GG. 3 [illegible]

1670-1687. — [illegible] mariages et sépultures. — **1670.** [illegible] d'Etienne, fils de [illegible]; parrain, noble homme [illegible]

sieur de Baranville (p. 6). — de Catherine Besnard; parrain, Michel Truchon, écuyer, fils de Monsieur des Grandes-Maisons (p. 18). — **1671.** Baptême de Louis Ploquin; parrain, honnête homme Louis Legros, maître chirurgien à Chitenay (p. 24); — de Renée, fille de noble François du Meez, sieur des Sablons (p. 33); — de Geneviève, fille d'honorable homme Etienne Pinon, écuyer, garde du corps de Sa Majesté; parrain, Jacques Regratier, garde du corps de feue Son Altesse Royale (p. 38). — **1672.** Inhumation dans l'église de messire René Le Fuzelier, écuyer, sieur de Cormeray, Bréviande, Le Cochet et autres lieux (p. 65); — de messire Michel de Beaulieu, prêtre, curé de Chitenay (p. 78). — Baptême de Madeleine Fauconnet; parrain, honnête homme Gilles Rotté, sieur de La Florentinière (p. 84). — **1675.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 31 mai (p. 193). — Baptême de René Poirier; parrain, noble homme René Pinegault, grenetier au grenier à sel de Cheverny; marraine, demoiselle Marie Truchon, fille de noble homme Samuel Truchon, seigneur des Grandes-Maisons (p. 197). — **1678.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 13 avril (p. 237). — **1676.** Registre des baptêmes, mariages et mortuaires. Me Nicolas Joulin, prêtre du diocèse de Tours et bachelier de Sorbonne, étant curé de la paroisse, et son vicaire Me Claude Legorrec, prêtre du diocèse de Tréguier (p. 239). — Baptême de Jean Miosé; parrain, Jean-Amédée Girard, sieur des Bastiments; témoin, Jean Buisson, sieur de La Fuzelière, lieutenant au régiment de Jonzac (p. 265). — **1677.** Baptême de Claude Poichys; parrain, Claude Moreau, garde du corps de défunte Son Altesse Royale (p. 306). — **1678.** Baptême de Michel, fils de Michel Poirier, notaire royal à Chitenay; parrain, Louis Rotté, sieur de la Touche (p. 320); — de Jeanne Daridan; parrain, Gilles Rotté, sieur de La Florentinière, officier de Mademoiselle de Montpensier (p. 350). — **1679.** Mariage de Gentien Beccavin; témoin, Jean Belon, chef d'échansonnerie de la Reine (p. 412). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 7 octobre (p. 414). — Baptême de Catherine Daridan; parrain, Mathurin Baudry, écuyer, sieur de la Blandinière; marraine, demoiselle Catherine Mercier du Breuil (p. 417). — **1680.** Baptême de Martin Boucher; parrain, Gilles Rotté, officier de Mademoiselle d'Orléans (p. 455). — **1681.** Mariage entre René Le Fuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray, Bréviande, Villeny et autres lieux, et demoiselle Catherine Mercier, fille de feu Julien Mercier, chef de gobelet du Roi, et de demoiselle Madeleine Druillon; témoins, messire Pierre Dorléans, chevalier, seigneur de Rère, oncle dudit sieur de Cormeray, messire Louis de Bodin, chevalier, seigneur de Boisrenard, et dame Madeleine Mercier, sa femme (p. 470). — Inhumation de Sylvain Levesque sous la galerie de l'église, vis-à-vis la grande porte (p. 483). — Mariage de Me Barnabé Hémery, maître chirurgien demeurant à Blois; témoins, Charles Thibault, maître d'école et sonneur de l'église, et Jean Daridan, marchand boucher à Chitenay (p. 484). — **1682.** Baptême de Jeanne Couture; parrain, Jean Cohier, écolier étudiant pour le latin à Blois (p. 508); — de Marguerite Michot; parrain, Jean-Baptiste de Lacroix, fils de Pierre de Lacroix, écuyer, seigneur de Vilauvin (p. 509). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 21 octobre (p. 509). — **1683.** Baptême d'Anne, fille de Mathurin Delaunay, maître tailleur d'habits (p. 516); — de Jacques Besnard; parrain, honorable personne Gilles Rotté, officier de Mademoiselle Dorléans (p. 523). — Inhumation de Toussaint Cohier, assassiné par quatre gardes des chasses, « de deux coups de pistolletz et d'un coup de fusil dans le cœur » (p. 527). — Baptême d'Antoine Dusson; parrain, honorable personne Antoine Jacquet, entrepreneur des bâtiments du Roi; marraine, Marguerite Chalmet, femme d'honorable personne Jean Jacquet, entrepreneur des bâtiments du Roi (p. 533). — **1684.** Baptême de Charles Dusson; parrain, Charles Bezard, chirurgien à Chitenay (p. 563). — Inhumation de Madeleine, fille de Jacques Gautier, cabaretier à Chitenay (p. 564). — Mariage de Jean Deboust; témoin, René Le Fuselier de Cormeray (p. 566). — Inhumation dans l'église de dame Marguerite Moreau, femme de Monsieur de Cerné, seigneur du Fay (p. 568). — **1685.** Inhumation de René Le Fuzelier, fils de M. de Cormeray (p. 581). — Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 19 septembre (p. 592). — **1686.** Mariage de Jean Huret, commis ambulant de l'élection de Romorantin; témoin, Jean-Baptiste Saingevin, directeur des aides de Romorantin (p. 610); — d'Antoine Courtin; témoin, Bernard Lastennet, prêtre du diocèse de Quimper,

vicaire de Chitenay (p. 614). — Inhumation de Michel Coigneux, officier de M. le duc d'Orléans (p. 623). — **1687.** Baptême de Noël Soulaguet; parrain, Jacques Jallon, fermier général de la terre de Beauregard (p. 634). — Inhumation à Paris de Nicolas Joulin, bachelier en théologie, curé de Chitenay (p. 637). — Baptême de Jean Bouteloup; parrain, Jean Baillou, sieur de la Davinière, officier de Monseigneur, frère unique du Roi (p. 646); — de Martin Gaultier; parrain, Martin Labbé, maître chirurgien à Ouchamps (p. 646). — Inhumation dans l'église de Catherine, fille de M. Druillon, conseiller au présidial de Blois (p. 646).

GG. 4. (Registre.) — In-folio ; 97 feuillets, papier.

1688-1706. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1688.** Baptême de Charles Gerbron; parrain, Charles Bezard, chirurgien (p. 3). — Inhumation de Claude Demoray, veuve de Louis Legros, chirurgien; témoin, Louis Malherbe, lieutenant de la châtellenie d'Herbault (p. 5); – de Bon, fils de Nicolas de Guérin, écuyer, seigneur de Beaumont (p. 11). — **1689.** Baptême de Marguerite Bonvalet, de la paroisse de Cellettes, apportée à cause des eaux (2 janvier, p. 27); — de Louise, fille de Jacques Gautier, marchand cabaretier à Chitenay (p. 34); — de Jean, fils de Mathurin Launay, maître tailleur à Chitenay; parrain, honorable homme Jean Cobier, étudiant en théologie (p. 43). — **1690.** Visa de l'archidiacre de Blois au cours de sa visite, le 15 septembre (p. 70). — Baptême de François Bonnet; parrain, noble homme François Thiriou, sieur de Chéry (p. 73). — **1691.** Baptême de Pierre Deniau; parrain, noble homme Pierre Delacroix, écuyer (p. 87). — **1697.** Comptes des oblations : une grand'messe, 10 s.; une messe, 8 s.; une neuvaine, 4 s.; 6 évangiles, 2 s ; un salut... : un *Stabat*... ; un *Ave maris stella*... (p. 122). — **1693.** Inhumation dans l'église d'Alexandre, fils de feu noble Alexandre Richard, écuyer, fourrier du logis du Roi (p. 168).

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1693-1711. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1694.** Inhumation dans l'église de Gilles Rotté, sieur de la Florentinière (p. 3). — [illegible]; parrain, noble Henry Moreau, écuyer, sieur de Brezolie (p. 9). — **1699.** [illegible]; parrain, Jacques Perceval, agent [illegible] des Dames de la Visitation (p. 179). — [illegible] Me René Poirier, procureur au [illegible] Cheverny [illegible] Chitenay (p. 1[illegible]). — **1701.** [illegible] — **1702.** Baptême d'Anne, fille de M. Charles Bezard, chirurgien (p. [illegible]). — [illegible] René, fils de René Poirier, notaire royal à Chitenay (p. [illegible]). — [illegible] et Jeanne Jailon, veuve de Me Bruère, notaire royal à Cellettes; présent, Me Jean [illegible] conseiller [illegible] d'Amboise (p. 300). — Baptême de Marie Aubert; parrain, le sieur Pierre Fleuriau, natif de Mer, écolier étudiant à Pontlevoy (p. [illegible]). — **1703.** Baptême de Jacques Guinebert; marraine, Anne Papin, de la paroisse Saint-Louis de Blois (p. 357). — **1704.** [illegible] moin, Jean Chouan, maître chirurg[illegible] (p. [illegible]). — [illegible] honorable homme Jacques Col[illegible] (p. [illegible]). — [illegible] Deniau, femme de Louis Beru, marchand boulanger [illegible] Rennes en Bretagne, maître [illegible] dans le bourg de Chitenay (p. [illegible]). — **1705.** Baptême de Jacques Lemoyne; [illegible] Nicolas Devore, écuyer, sieur de l[illegible]. — **1706.** [illegible]; parrain, Jacques Lemoyne, maître chirurg[illegible] chirurgien à Chitenay (p. 458). — [illegible] de Mathurin Delaunay, tanneur à Chitenay [illegible]. — **1708.** [illegible] chevalier, seigneur d[illegible] Louis Le Fuzelier, son fils, Monsieur [illegible]. — **1709.** [illegible] mess. Louis de B[illegible]

demoiselle Catherine Le Fuselier de Cormeray, fille de défunt mess. René Le Fuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray et de défunte dame Catherine Le Mercier ; témoins, mess. Louis François Le Fuselier, écuyer, seigneur de Cormeray, Élisabeth de Bodin, Marie-Madeleine Le Fuselier de Cormeray, mess. Louis de Bodin de Boisrenard, écuyer, seigneur de Boisrenard, Madeleine Hue de Courson, épouse de M. Guerry, maitre des Comptes à Blois (p. 5[illegible]). — **1710.** Baptême d'Élisabeth, fille de Louis-François Le Fuselier, écuyer, sieur de Cormeray, et d'Élisabeth de Bodin ; parrain, François de Bodin, écuyer, sieur de Vaux ; marraine, Catherine Le Fuselier, épouse de Louis de Maillé, chevalier, marquis de Brezé (p. 602). — **1711.** Baptême de Marie-Madeleine, fille de mess. Louis-François Le Fuselier, sieur de Cormeray ; parrain, mess. Jacques de Laiglehoust de Goinville ; marraine, Madeleine de Bodin de Vaux (p. 626).

GG. 6. (Registre.) — In-4° ; 2[illegible]6 feuillets papier.

1711-1720. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1711.** Baptême de Louis, fils de Jacques de Laiglehoust, seigneur de Goinville, et de dame Marie-Madeleine Le Fuselier de Cormeray (p. 8). — **1712.** Baptême de René Poirier ; parrain, mess. Jean Baudouin, écuyer, sieur de Brétigny ; marraine, Marie-Madeleine Le Fuselier de Cormeray (p. 42). — Inhumation dans l'église de mess. Louis-François Le Fuselier, écuyer, seigneur de Cormeray (p. 46). — Baptême de Thérèse, fille de Jacques de Laiglehoust, chevalier, seigneur de Goinville ; parrain, Michel Baudry, écuyer, sieur de la Blandinière ; marraine, Madeleine Mercier, veuve de M. de Bodin, écuyer, sieur de Boisrenard (p. 60). — **1713.** Baptême de Jean, fils de Louis, marquis de Maillé et seigneur de Cormeray, et de Catherine Le Fuselier ; parrain, mess. Jean de Rayroles, prêtre et curé de Chitenay (p. 81). — Mariage entre mess. Louis de Bodin, chevalier, seigneur de Boisrenard, fils de défunt Louis de Bodin et de Madeleine Mercier, de la paroisse de Nouan, et dame Anne-Marguerite de Laiglehoust ; témoins, Madeleine Mercier de Boisrenard, Madeleine et Thérèse de Bodin de Boisrenard, mess. François de Bodin de Vaux, mess. Gaspard de Tacher la Pagerie, le chevalier de Saumery (p. 94). — **1714.** Baptême de Catherine Élisabeth, fille de Louis de Maillé, chevalier, seigneur de Cormeray, et de Catherine Le Fuselier ; parrain, mess. Louis-Joseph de Maillé de Brezé, seigneur de Roujou ; marraine, Élisabeth de Bodin, dame de Cormeray (p. 132). — **1715.** Baptême de René, fils de Jacques de Laiglehoust, chevalier, seigneur de Goinville et des Grandes-Maisons, et de Marie-Madeleine Le Fuselier de Cormeray (p. 168) ; — de François Amiaux ; parrain, mess. Michel Cagnieu de Frileuze, capitaine d'infanterie (p. 169) ; — de Joseph Ange, fils de Louis, marquis de Maillé, seigneur de Cormeray, Roujou, Fresnes et autres lieux, et de Catherine Le Fuselier ; parrain, Claude Guillart, conseiller honoraire au Parlement ; marraine, Madeleine Hue de Courson, veuve du sieur Guerry, écuyer, sieur de Marcon, de la Guillonière, maitre des Comptes, chevalier de Saint Lazare (p. 171) ; — de Marie-Élisabeth, fille de Mᵉ Michel Desprez, notaire royal à Blois et greffier de police de ladite ville ; parrain, Louis Rotté, officier du roi en la capitainerie royale des chasses du comté de Blois (p. 178). — **1716.** Baptême de Marguerite, fille de Jacques de Laiglehoust, chevalier, seigneur de Goinville, et de Marie-Madeleine Le Fuselier de Cormeray (p. 209). — **1717.** Baptême de Pierre Bouvard ; parrain, mess. Henry Moreau, écuyer, seigneur de Brézolles (p. 244). — Sépulture de Marguerite de Laiglehoust (p. 257). — Baptême d'Ange, fils de Jacques de Laiglehoust ; parrain, Ange René Guerry (p. 267). — **1718.** Baptême de Michel Touchain ; parrain, Jean Bourgeois, chirurgien (p. 294). — Sépulture dans l'église d'Ange de Laiglehoust (p. 307). — **1719.** Abjuration de François Girard, né à Paris, âgé d'environ trente-cinq ans, qui renonce à la religion calviniste ; ladite abjuration faite le jour de la Pentecôte, en présence de presque toute la paroisse, immédiatement avant la grand'messe (p. 338). — Baptême de Marie Leddet ; parrain, mess. Jacques César Jabre, écuyer, sieur de La Cousinière, lieutenant particulier assesseur au bailliage de Blois (p. 362). — **1720.** Baptême de Nicolas Ange, fils de Jacques de Laiglehoust ; parrain, Nicolas Ange Guerry, écuyer, seigneur de Buscodière (p. 399).

GG. 7. (Registre.) — In-4° ; 219 feuillets, papier.

1721-1730. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1721.** Baptême de Paul Boulé ; parrain, Paul Aurioust, contrôleur des bâtiments du Roi au comté de Blois (p. [illegible]) ; — de Pierre Arnoud ; parrain, Claude Daniel, garde des poudres et salpêtres du Roi au comté de Blois (p. 3). — **1722.** Baptême de Jacques, fils de Jacques Lebrun, maçon, de la paroisse de Saint-Amand au diocèse de Limoges (p. 56). — « *Le 30 mars 1722, j'ay, curé soussigné, posé la première pierre du nouveau sanctuaire et du [illegible] nouveau qui ont esté construits et bâtis de mon temps, sur laquelle est une inscription qui en fait foy ; laquelle première pierre a esté posée le lundy saint, en presence de plusieurs habitants..., sçavoir, le sieur Charles Bezard, marchand, syndic de cette paroisse, le sieur Jacques Lemoyne, chirurgien..., Jean Beaudet, aussy chirurgien...* Signé : *Boesnier, curé ; Pasquier, entrepreneur desdict [illegible]* » (p. 58). — Baptême de Madeleine Bigot. « *C'est le premier baptême qui a esté fait sur les fonts, depuis qu'ils ont esté placez par moy, curé soussigné, dans le coin au côté gauche de la grande porte de l'église, estant cy devant proche le grand bénitier. Boesnier, curé* » (p. 67). — **1723.** Mariage entre Barthélemy Feucher, sieur de Linville, fils de Pierre Feucher, sieur de La Garanne, sous-lieutenant de la capitainerie royale des chasses du comté de Blois, et Louise Baillou, fille de Jacques Baillou, sieur de La Davinière, officier de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orleans (p. 119). — **1724.** Baptême d'Anne Pertuis ; parrain, Nicolas Dévoré, écuyer, sieur de Lamerie (p. 12[illegible]) ; — de Jean Henry, fils de Jacques de Laiglehoust, écuyer, seigneur des Grandes-Maisons, et de Madeleine Le Fuselier ; parrain, Jean Baudouin, écuyer, sieur de Brétigny, commandant dans le régiment de Navarre et chevalier de Saint Louis ; marraine, Françoise de Taillevis, femme du sieur de La Blandinière (p. 16[illegible]). — **1726.** Sépulture de René Poirier, notaire royal à Chitenay (p. 229) ; — de Jacques, fils de Jacques Roger, charpentier à Cormeray et procureur de la confrérie du Saint-Sacrement (p. 252). — Baptême de Marie Cherier ; parrain, Augustin [illegible] maître d'école [illegible] (p. [illegible]). — **1727.** Mariage entre Louis Jusson, notaire royal à Chitenay, et [illegible] — sépulture dans le chœur de l'église, du côté de la chapelle de la Vierge, de Jacques de Laiglehoust, écuyer, sieur [illegible] et seigneur des Grandes-Maisons [illegible] (p. [illegible]). — **1728.** [illegible] ; parrain, Pierre Moreau, écuyer, sieur de [illegible] ; marraine, [illegible] (p. [illegible]). — **1730.** [illegible] (p. 401).

GG. 8. (Registre.) — In-4° ; [illegible] feuillets, papier.

1731-1740. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1732.** Baptême de [illegible] et Julien Ravet ; parrain, [illegible] royal à Chitenay, et [illegible] gien à Chitenay (p. 65). — Mariage entre N... et N... : « à la celebration dudit mariage [illegible] assisté et esté mise sous le [illegible] mée Marguerite... laquelle lesdittes parties... ont... reconnu pour leur enfant véritable et naturel » (p. [illegible]). — **1733.** Baptême de Catherine Serfeuillet ; parrain, [illegible] de Goinville ; marraine, Catherine de Maille (p. 12[illegible]). — **1734.** Baptême de [illegible] Serfeuillet ; parrain, Pierre Moreau [illegible] écuyer, seigneur [illegible] ; marraine, [illegible] de Laiglehoust [illegible] (p. [illegible]). — **1735.** [illegible] (p. [illegible]). — [illegible] — **1737.** Baptême de Marguerite Serfeuillet ; parrain, [illegible] — **1738.** [illegible] — **1740.** Baptême de Françoise [illegible] ; parrain, [illegible] Petit, notaire royal à Chitenay (p. [illegible]). — [illegible]

ture, dans la chapelle de la Vierge, de mess. Jean Henry, fils de feu Jacques de Laiglehoust de Goinville et de Marie-Madeleine Le Fuselier; témoins, Louis et Nicolas-Ange de Goinville, ses deux frères (p. 552).

GG. 9. (Registre.) — In-4°; 163 feuillets, papier

1741-1746. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1741.** Baptême de Marie-Françoise, fille de Jacques Dronne, chirurgien (p. 7). — « *Le 25e jour de septembre, nous, Claude Mahy, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Blois,.. en vertu de la commission à nous addressée par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime François de Crussol d'Uzez, troisième evêque de Blois,.. aux fins de visiter et bénir une chappelle domestique bâtie depuis peu dans le chateau de Cormeray, paroisse de Chitenay, appartenant à messire Guillaume Mahy, escuyer, conseiller du Roy, receveur général des domaines et bois de la généralité d'Orléans, seigneur dudit Cormeray, que mondit seigneur evêque luy a permis de faire construire à cause de l'éloignement où il est de l'église paroissiale dudit Chitenay, nous, chanoine susdit, nous sommes transportez audit chateau, et estant entrez dans ladite chappelle et l'ayant visitée par dedans et par dehors, nous y aurions trouvé la décence, la propreté et tout ce qui est nécessaire pour y célébrer le saint sacrifice de la messe; aprez laquelle visite, nous... l'avonz benite sous le titre et l'invocation de saint Guillaume, archevêque de Bourges ...* »; témoins, le sieur Mahy, Geneviève Gohier d'Armenon, son épouse, Guillaume Mahy de Cormeray, son fils, et Thérèse Charpentier, son épouse (p. 30). — Sépulture dans l'église de François, fils de François Chartier, greffier en chef de la Chambre des Comptes de Blois; témoin, Gaspard Rotté, conseiller du Roi élu en l'élection de Blois (p. 32). — Mariage entre François Christophe, fils de François-René de Réméon, chevalier, seigneur de Thorigny, et de Marie-Anne Picault de Rochecorbon, et Geneviève Gabrielle Pelluys, fille de Me Louis Pelluys, conseiller du Roi, contrôleur général honoraire des rentes de l'Hôtel de ville de Paris; témoins, Guillaume Mahy, père, seigneur de Cormeray, Jean-Baptiste de Regnard, chevalier, seigneur de Rilly, Marie-Françoise Picault de Rochecorbon, veuve de Me Louis Ardouin, conseiller au présidial de Blois (p. 33). — **1743.** Mariage entre Jean Dévoré de Lamerie, écuyer, fils de Nicolas Dévoré de Lamerie, écuyer, et de dame Marie Duplessis de Beaujeu, de la paroisse de Lucheux, diocèse d'Arras, et Françoise Chartier, fille de François Chartier, écuyer, greffier en chef de la Chambre des Comptes de Blois, et de Marie Rotté; témoins, Guillaume Mahy, seigneur de Cormeray, et Marie-Madeleine Le Fuselier de Goinville (p. 123). — **1744.** Sépulture dans l'église de Louise Petit, veuve de Jacques Baillou de La Davinière, officier du duc d'Orléans; témoin, Pierre Barthélemy Feucher, sieur de Linville, son gendre (p. 189). — « *Le 7 aoust... a esté posée... la première pierre de la nouvelle sacristie dudit Chitenay* » (p. 191). — Baptême de Marie-Anne Robert; parrain, Michel Cagnieu de Frileuze; marraine, Madeleine de Graffard (p. 203). — **1745.** « *Aujourd'huy, quinze juin, a esté bénie la petite cloche de cette église par messire René Guillays, curé de Candé, doyen rural de Cheverny, et nommée Marie-Hélène par messire Louis Georges de Johanne de Saumery, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Piedmont, et par dame Marie-Hélène Racine, épouse de Jacques Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Resnel...* » (p. 229). — **1746.** Baptême de Marie Perceval; parrain, Claude de La Martelière, lieutenant au régiment de Navarre (p. 279). — Baptême de Charles, fils de Charles Bulté, écuyer, ancien officier de marine (p. 310).

GG. 10. (Registre.) — In-4°; 238 feuillets, papier.

1747-1764. — Registre des baptêmes et mariages. — **1747.** Baptême d'Anne Marguerite, fille de Jacques Tenier, maître d'école à Chitenay (p. 17). — **1748.** Baptême de Louis, fils de Gaspard Rotté de Vrilly, conseiller en l'élection de Blois (p. 43); — de Jean, fils de Claude Petit, notaire à Chitenay; parrain, Jean Devoré de Lamerie, écuyer; marraine, Thérèse Charpentier, épouse de Guillaume Mahy, écuyer, seigneur de Cormeray, Chitenay, les Montils, Ouchamps, Seur, Favras, les Grandes-Maisons et autres lieux, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois du comté de Blois au département d'Orléans (p. 51). — **1750.** Baptême de Suzanne, fille de Claude Petit, notaire

royal à Chitenay ; parrain, Pierre André Moreau de Brézolle, écuyer (p. 101). — **1752.** Mariage de Pierre Chaufour ; témoin, Jean Dévoré de Lamerie, écuyer, sieur de Malabri (p. 1[illegible]). — **1753.** Mariage de François Ferandeau [illegible], Marie-Madeleine Le Fuselier de Goinville, Louis de Laiglehoust, écuyer, sieur de Goinville (p. 173). — **1755.** Bénédiction de la chapelle du château de Cormeray par Hubert de Lentilhac, vicaire général de Monseigneur de Termont, évêque de Blois ; témoins, Catherine Mahy de Cormeray, fille du seigneur de Cormeray, mess. Drouin de Vareille et Marie-Françoise Picault de Rochecorbon, son épouse, mess. Emmanuel Vigreux, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes de Blois, mess. François Baudry, écuyer, sieur de La Blandinière (p. 219). — **1761.** Baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean Le Fort, maître chirurgien à Chitenay (p. 376) ; — de Françoise Loquet ; parrain, Michel Savare, écuyer, seigneur du Moulin ; marraine, Françoise Chartier, épouse de Louis Dévoré de Lamerie (p. 376). — Mariage entre François Rangeard de Villiers, conseiller du Roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts du comté de Blois, fils de feu Étienne Rangeard de Feuillarde, officier des chasses du comté de Blois, et Catherine Thérèse Mahy de Cormeray, fille de Guy Mahy de Cormeray, receveur général des domaines de Blois ; témoins, Gentien Rangeard de La Boissière, seigneur de La Guérinière, écuyer, conseiller du Roi et son procureur général en la Chambre des Comptes de Blois, Anne Rangeard, veuve de défunt Jacques Olivier Aubri, chevalier, lieutenant général de Touraine, Nicolas Rangeard de La Germonnière, Thomas Mahy de Favras, Édouard Mahy de Chévenelle, Marie-Madeleine Mahy de Chéri, François Mahy de Lobépin, Madeleine Mahy-Duplessis, Augustin Mahy d'Argy, Marie Foyal de Champagnette, François Baudry, écuyer, sieur de La Blandinière, Paul Boësnier de Lorme, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts du comté de Blois, Jean François de la Saussaye, écuyer (p. [illegible]). — **1762.** Baptême de N... ; duquel enfant s'est déclaré le père N... « qui a promis devant nous se charger de l'éducation dudit enfant » (p. [illegible]). — « *Le 12 décembre, après avoir obtenu permission de Monseigneur l'évêque de Blois, a été bénie...* ...*la croix plantée sur le chemin de Cheverny, dite la Croix du Buisson* » (p. 4[illegible]). — **1763.** [illegible] d'une fille de Timothée Dolon de [illegible] maison, écuyer, ancien capitaine au régiment de [illegible] (p. [illegible]). — **1764.** [illegible] sirs de Son Altesse [illegible] prince de Condé (p. 473).

GG. 11. [illegible]

1747-1764. [illegible] — **1747.** [illegible] sis de Beaujeu, veuve de N[illegible] sieur de Lamerie, des Vaux et autr[illegible] André Moreau, écuyer, sieur de Br[illegible] Louis de Laiglehoust de Goinville (p. [illegible]) — de Marguerite, fille de Jean Dévoré, écuyer, sieur de Lamerie, [illegible] (p. 30). — **1754.** [illegible] Louis de Laiglehoust, écuyer, sieur de Goinville, [illegible] (p. [illegible]). — **1757.** [illegible] Paul Vincent Cuper, horloger (p. 178). — **1760.** Sépulture, dans [illegible] Cormeray, de Marie-Madeleine Le Fuselier de Cormeray, [illegible] témoin, Charles Louis Buite, [illegible] Chambre des comptes de Blois (p. [illegible]). — [illegible]

— **1764.** [illegible] maître [illegible] (p. [illegible]). — Sépulture dans l'église de Pierre Joseph Moreau de Brézolle, [illegible] Louis de Laiglehoust de Goinville, son beau-frère, [illegible] prêtre [illegible] François [illegible], doyen de la Chambre des Comptes de Blois.

[illegible] (p. [illegible]). — Visa du vérificateur des [illegible] du Roi et contrôleur au bureau de [illegible] (p. [illegible]).

GG. 12. (Registre.) — In-folio, 17[illegible] feuillets, papier.

1765-1774. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1766.** Baptême de Joseph Daudin ; marraine, Anne Geneviève de Réméon de [illegible] (p. [illegible]). — **1768.** Baptême de Charles, fils de François Egret, maître en chirurgie (p. 123). — Mariage entre François de Brunyer, écuyer, capitaine au régiment Royal-Infanterie, fils d'Abel de Brunyer et de Françoise de Réméon de [illegible], et Marie-Françoise Dévoré de Lamerie, fille de Jean Dévoré, écuyer, sieur de Lamerie ; témoins, Abel Brunyer, chevalier, ancien capitaine au régiment Royal-Infanterie, frère de l'époux, Pierre de Graffard, chevalier, ancien capitaine de grenadiers royaux (p. 1[illegible]). — **1769.** Baptême d'Henriette, fille d'Antoine Serreau, notaire royal à Chitenay ; parrain, Jean-Baptiste de Montmorin, marquis de Saint-Hérem, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur en survivance de Fontainebleau ; marraine, Catherine Henriette de Fieubet, comtesse de Gaucourt (p. 163). — **1770.** Mariage de Louis Mirault, de la paroisse de Cellettes, fait en l'église de Chitenay « à raison du débordement des eaux de la rivière du Beuvron et du renversement du pont » (28 novembre, p. 209). — Baptême de Jean-Baptiste Julien ; marraine, Françoise Moreau de Brézolle, veuve de mess. de Laiglehoust de [illegible], seigneur du Fay (p. 211). — **1772.** Sépulture de Françoise Chartier, épouse de Jean Dévoré, écuyer, sieur de Lamerie ; témoins, Jean Dévoré de Lamerie, chevau-léger de la garde du Roi, François de Brunyer, capitaine au régiment Royal-Infanterie (p. 276). — **1773.** Sépulture de Jean-Baptiste de Laiglehoust (p. 305). — Baptême de Jacques, fils d'Antoine Serreau, notaire royal à Chitenay ; parrain, Jacques de Vergès, premier avocat général du Parlement de Paris, seigneur de Chitenay ; marraine, Elisabeth de Laplace, son épouse (p. 307). — Baptême de Jacques, fils de Jacques Hénault, maître de l'école de Chitenay (p. 312). — **1774.** Baptême de Jeanne, fille de Me Antoine Serreau, notaire et procureur fiscal à Chitenay ; parrain, Michel Savare, écuyer, seigneur du Moulin, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi ; marraine, Claude Brunyer de Villesablon (p. 344). — « *Le 18 décembre, la piscine des fonds a été placée neuve* » (p. 350).

GG. 13. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1775-1784. — Registre des baptêmes, mariages et sépultures. — **1775.** État des actes de l'année : 39 naissances, 12 mariages, 53 sépultures (p. [illegible]5). — **1776.** « *La nuit du 4 au 5 mars, des voleurs ont monté sur le toit de la vieille sacristie... et sont descendus dans le sanctuaire... De là, ils ont été crever le mur de la nouvelle sacristie, y sont entrés... Ils ont forcé l'armoire des titres... et emporté 200 livres qui y étoient en dépost. Ils n'ont point touché aux vases sacrés, à l'argenterie et aux ornements* » (p. 37). — État des actes de l'année : 44 naissances, 17 mariages, 35 sépultures (p. 75). — Déclaration du Roi concernant les inhumations. Versailles, 10 mars 1776 (p. 79). — **1777.** « *Le 7 avril, j'ai, curé soussigné, béni solemnellement, avec la permission de Mgr l'évêque, le nouveau cimetière et sa croix. Deshayes, curé. — L'ancien cimetière a été supprimé en vertu d'une ordonnance de Messieurs les vicaires généraux du chapitre, le siège vacant, en datte du 15 novembre 1776* » (p. 89). — État des actes de l'année : 52 naissances, 12 mariages, 30 sépultures (p. 113). — **1778.** « *Le 21 juin, Mgr l'evesque a fait la visite de cette paroisse et y a donné la confirmation à 230 personnes ou environ, depuis la 1re communion et au dessus* » (p. 115). — Baptême d'Élisabeth Boussin ; parrain, François Louis Courtin de Clénord (p. 143). — État des actes de l'année : 46 naissances, 16 mariages, 24 sépultures (p. 149). — **1779.** « *Le 26 septembre, les trois cloches ont été coulées à 8 heures du matin, avec tout le succès possible* » (p. 151). — « *Le 17 octobre, j'ai, curé soussigné, béni solemnellement les trois cloches de cette paroisse, refondues par les sieurs Minel, frères, qui ont parfaitement réussi. La première a eu pour marraine dame Moreau de Brézolles, veuve de messire de Laiglehoust de Goinville, seigneur du Fay et de La Cocherie...; la seconde a eu pour parrain M. Boësnier de Clairvaux et pour marraine Madame Croiset, épouse de M. Croiset,*